A20f

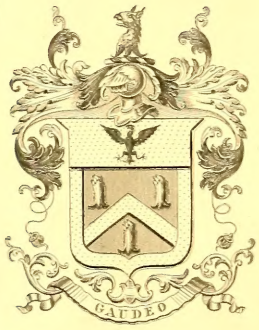

John Carter Brown
Library
Brown University

N

QUE,

QUE

SE

UE

ère & les
ductions,

Colonie à

Gonave

s.

ITINÉRAIRE

DE LA COLONIE FRANÇAISE DE SAINT - DOMINGUE,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

Où sont marquées, en Lieues de 2,000 toises, les Distances qui séparent les *Cinquante-deux Paroisses* les unes des autres,

ET DE LA VILLE DE SANTO-DOMINGO,

CAPITALE DE LA PARTIE ESPAGNOLE.

N. B. Ces distances sont comptées par le chemin le plus court, sans égard à sa nature, & d'Église à Église.
Les fractions de Lieues ont été négligées.

La lettre Q, après le nom de la Paroisse, signifie qu'elle est le chef-lieu d'un *Quartier*.
——— S, ——————————— siége d'une *Sénéchaussée*.
Les lettres P. N. ——————— signifient ——— de la *Partie du Nord*.
——— P. O. ——————————— *Partie de l'Ouest*.
——— P. S. ——————————— *Partie du Sud*.
——— C.N. ——————— Capitale de la *Partie du Nord*.
——— C.O. ——————————— *Partie de l'Ouest*.
——— C. S. ——————————— *Partie du Sud*.
Enfin les lettres C. C. que l'on voit après le *Port-au-Prince*, indiquent que ce lieu est la Capitale de la Colonie Française.

INSTRUCTION SUR L'USAGE DE CET ITINÉRAIRE.

Pour trouver le distance d'un lieu à un autre (par exemple du CAP au PORT-AU-PRINCE), on va d'abord chercher le carré qui répond au nom du premier des deux lieux (LE CAP), puis le carré qui répond au second nom (LE PORT-AU-PRINCE). Ensuite on gagne le carré où se coupent les lignes censées tirées de ces deux noms, & les chiffres qu'on y trouve, expriment la distance cherchée. (DU CAP au PORT-AU-PRINCE, 60 lieues) : (DU CAP A SAINT-MARC, 37 lieues, &c. &c.)

ACUL. P. N.
88	ACQUIN. P. S.
88	10	ANSE-A-VEAU. P. S.
48	40	40	ARCAHAYE. P. O.
77	19	28	29	BAINET. P. O.
41	88	88	48	77	BOMBARDE. P. O.
13	86	86	46	75	28	BORGNE. P. N.
4	91	91	51	80	44	16	CAP. C. N; S; Q.
103	15	10	55	34	103	101	106	CAVAILLON. P. S.
108	20	15	60	39	108	106	111	5	CAYES. C. S; S; Q.
74	30	39	26	11	74	72	77	45	50	CAYES-DE-JACMEL. P. O.
123	30	38	75	54	123	121	126	20	15	65	CÔTEAUX. P. S.
54	34	34	6	23	54	52	57	49	54	20	69	CROIX-DES-BOUQUETS. P. O.
131	48	43	83	71	131	129	134	41	36	36	21	77	DALMARIE. P. S.
6	90	90	50	79	47	16	8	105	110	76	125	56	133	DONDON. P. N.
81	7	13	33	18	81	79	84	22	27	29	42	27	63	82	FOND-DES-NEGRES. P. S.
16	103	103	64	92	57	29	12	118	123	89	138	69	146	14	96	FORT-DAUPHIN. P. N; S; Q.
24	64	64	24	53	24	22	27	79	84	50	99	30	107	20	57	40	GONAÏVES. P. O.
70	18	18	22	10	70	68	73	28	33	18	48	16	61	72	11	85	46	GRAND-GOAVE. P. O.
15	74	74	34	63	20	12	18	89	94	60	109	40	117	28	67	30	10	56	GROS-MORNE. P. N.
70	31	31	22	7	70	68	73	41	46	4	61	16	74	72	25	85	46	13	56	JACMEL. P. O; S; Q.
36	90	90	50	79	5	23	39	105	110	76	125	56	133	43	83	52	26	72	22	72	JEAN-RABEL. P. O.
119	41	31	71	59	119	117	122	18	18	63	33	65	12	121	48	134	95	49	105	59	121	JEREMIE. P. S; S. Q.
65	23	23	17	15	65	63	68	38	43	19	58	11	66	67	16	80	41	5	51	15	67	54	LEOGANE. P. O; Q.
3	85	85	45	74	32	7	6	100	105	71	120	51	128	9	78	19	21	67	12	67	33	116	62	LIMBE. P. N; Q.
7	95	95	55	84	48	20	6	110	115	81	130	61	138	5	88	9	31	77	22	77	43	126	72	10	LIMONADE. P. N; Q.
7	78	78	38	67	48	17	12	93	98	64	113	44	121	6	71	23	14	60	15	60	43	109	55	10	12	MARMELADE. P. N.
51	46	46	18	35	51	49	54	61	66	32	81	12	89	53	39	64	27	28	37	28	53	77	23	48	55	41	MIREBALAIS. P. O; Q.
46	93	93	53	82	5	33	49	108	113	79	128	59	136	51	86	58	29	75	32	35	10	124	70	43	53	49	57	MÔLE SAINT-NICOLAS. P. O; Q.
21	106	106	66	95	59	59	17	121	126	92	141	72	149	19	99	5	42	88	35	88	54	137	86	24	14	25	69	64	OUANAMINTHE. P. N.
73	15	15	25	13	73	71	76	30	35	20	50	19	58	75	8	83	49	3	59	16	75	46	8	70	80	63	31	77	91	PETIT-GOAVE. P. S; S; Q.
9	10	5	45	36	93	91	96	10	15	40	30	39	38	95	19	108	69	23	79	36	95	26	28	90	100	83	51	98	113	20	PETIT-TROU. P. S.
4	91	91	51	80	38	7	3	106	111	77	126	57	134	5	84	12	27	73	20	73	40	122	68	6	3	10	55	50	14	76	96	PETITE-ANSE. P. N.
36	61	61	21	50	36	34	39	76	81	47	96	27	104	38	54	50	12	43	42	43	38	92	38	33	43	26	15	41	54	46	66	40	PETITE-RIVIERE. P. O.
2	90	90	50	79	43	15	4	105	110	76	125	55	133	5	83	18	25	72	17	72	37	121	67	5	8	8	53	48	16	75	95	2	37	PLAINE DU NORD. P. N.
10	78	78	38	67	27	9	13	93	98	64	113	44	121	14	71	26	14	60	7	60	29	109	55	7	17	8	41	39	28	63	83	13	26	12	PLAISANCE. P. N.
27	78	78	38	67	10	35	30	93	98	64	113	44	121	40	71	44	14	60	12	60	12	109	55	24	32	27	41	15	49	63	83	31	26	32	19	PORT-A-PIMENT. P. O.
57	31	31	9	20	57	55	60	46	51	17	66	3	74	59	24	72	33	13	43	13	59	62	8	54	64	47	15	62	75	16	36	60	30	59	47	47	PORT-AU-PRINCE. C. C; C. O; S; Q.
24	84	84	44	73	17	11	27	99	104	70	119	50	127	33	77	37	20	66	10	66	12	115	61	21	31	25	47	22	42	69	89	27	32	25	17	12	53	PORT-DE-PAIX. P. N; S; Q.
6	82	82	42	71	35	7	10	97	102	68	117	48	125	12	75	19	20	64	9	64	30	113	59	3	13	13	47	40	24	67	87	9	31	7	7	30	51	18	PORT-MARGOT. P. N.
121	33	33	73	52	121	121	124	18	13	63	4	67	25	123	40	136	97	47	107	59	123	26	56	118	128	111	79	126	139	48	24	124	94	119	111	111	64	117	115	PORT-SALUT. P. S.
6	94	94	54	83	41	19	3	109	114	80	123	60	137	6	87	9	30	76	22	76	42	125	71	9	2	12	57	52	15	79	99	2	42	4	16	33	63	30	12	123	QUARTIER MORIN. P. N.
98	10	15	50	29	98	96	101	5	10	40	25	44	46	100	17	113	74	28	84	36	100	23	33	95	105	88	56	103	116	25	20	101	71	100	88	88	41	94	92	19	104	SAINT-LOUIS. P. S; S; Q.
21	84	84	44	73	30	8	24	99	104	70	119	50	127	27	77	40	20	66	10	66	15	114	61	18	28	25	47	25	39	69	89	24	32	22	17	15	53	4	15	117	27	94	SAINT-LOUIS DU NORD OU PETIT ST.-LOUIS. P. N.
34	54	54	14	43	34	32	37	69	74	40	89	20	97	30	47	50	10	36	20	36	36	85	31	31	41	24	14	39	52	39	59	37	7	35	24	24	23	30	29	87	40	64	30	SAINT-MARC. P. O; S; Q.
8	95	95	55	84	42	19	6	109	115	81	130	53	138	3	83	12	31	77	24	77	43	126	72	10	3	9	58	53	17	80	100	4	43	6	17	36	64	31	13	128	4	105	28	33	SAINTE-ROSE OU GRANDE-RIVIERE. P. N.
84	101	101	79	90	129	94	89	116	121	87	136	67	144	78	94	87	95	83	105	83	119	132	78	87	83	84	67	124	80	86	106	83	95	83	109	109	70	115	90	134	84	111	115	89	81	SANTO-DOMINGO.
12	100	100	60	89	47	25	9	115	120	86	135	66	143	10	93	4	30	82	26	82	48	131	77	15	5	15	63	58	9	85	105	8	48	10	22	44	69	36	18	133	7	110	33	46	8	89	TERRIER-ROUGE. P. N.
135	47	47	87	66	137	135	138	32	27	77	12	81	9	137	54	150	111	65	121	73	137	21	70	133	142	125	93	140	153	57	42	138	118	137	125	125	78	131	129	16	141	37	131	101	142	148	147	TIBURON. P. S; Q.
111	23	23	63	42	111	109	114	8	3	53	12	57	33	113	30	126	87	41	97	49	113	20	46	108	118	101	69	116	129	38	18	124	84	113	101	101	54	107	105	10	117	13	107	77	118	124	123	24	TORBEC. P. S.
10	98	98	58	87	45	23	7	113	118	84	133	64	141	8	91	6	32	80	24	80	46	129	75	13	3	13	61	56	11	83	103	6	46	8	20	44	67	34	16	131	5	108	31	44	6	91	2	145	121	TROU. P. N.
19	107	107	67	96	54	32	16	122	127	93	142	73	150	17	100	13	37	89	33	89	55	138	84	22	12	22	70	65	9	92	112	15	55	17	27	61	76	43	25	140	14	117	40	53	15	89	11	152	130	9	VALLIERE. P. N.
38	63	63	14	52	38	36	41	78	83	49	98	29	106	34	56	54	14	45	24	45	40	94	40	35	45	28	13	43	56	48	68	42	2	39	28	28	32	34	33	96	44	73	34	9	37	80	50	110	86	48	57	VERRETTES. P. O.

A PHILADELPHIE, DE L'IMPRIMERIE DE M. L. E. MOREAU DE SAINT-MÉRY, 1793.

DESCRIPTION

TOPOGRAPHIQUE, PHYSIQUE,

CIVILE, POLITIQUE ET HISTORIQUE

DE LA

PARTIE FRANÇAISE

DE

L'ISLE SAINT-DOMINGUE

AVEC des Obſervations générales ſur ſa Population, ſur le Caractère & les Mœurs de ſes divers Habitans; ſur ſon Climat, ſa Culture, ſes Productions, ſon Adminiſtration, &c. &c.

Accompagnées des détails les plus propres à faire connaître l'état de cette Colonie à l'époque du 18 *Octobre* 1789;

Et d'une nouvelle Carte de la totalité de l'Iſle.

Par M. L. E. MOREAU DE SAINT-MÉRY.

TOME SECOND.

COMPRENANT la Deſcription des dix-ſept Paroiſſes de la Partie de l'Oueſt & de l'Iſle la Gonave & des quatorze Paroiſſes de la Partie du Sud & de l'Iſle à Vache.

Les ſources de ſa proſpérité ne ſont pas toutes taries.

A PHILADELPHIE,

Et s'y trouve

Chez l'AUTEUR, au coin de Front & de Callow-Hill ſtreets.
A PARIS, chez DUPONT, Libraire, rue de la Loi.
Et à HAMBOURG, chez les principaux LIBRAIRES.

1798.

ERRATA.

Tome Premier.

PAGE 100,	ligne	6, Au lieu de 26; *mettez* 36.
101,		20, Après du Gros-Morne; *ajoutez*, & du Port-de-Paix, d'avec celles des Gonaïves, du Port-à-Piment & de Jean-Rabel.
211,		dernière; *lisez*, le fisc.
321,		27; *mettez*, 1696.
532,		Antépenultième, Au lieu du cautères; *mettez*, cathares.
605,		31; *mettez*, III.
686,		Pénultième: au lieu de sept lieues; *mettez*, dix lieues.
701,		15; *mettez*, 1691.

Tome Second.

PAGE 4,	ligne	4, Au lieu de Septembre; *mettez*, Décembre.
22,		8; *mettez* 12
33,		1er. Au lieu de la baie; *lisez*, La baie.
45,		10; *lisez* Livourne,
46,		16, Au lieu de latitude; *lisez* longitude.
177,		23, Après pastorales; *ajoutez*, cette chapelle est consacrée à Saint-Jean-Baptiste.
286,		Au titre de la paroisse, au lieu de XXXXII; *lisez*, XXXII.
320,		13, Au lieu de 29 Novembre & du 22 Décembre; *lisez*, du 22 Novembre & du 28 Décembre.

Quant aux fautes purement typographiques, le Lecteur est instamment prié d'y suppléer.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS.

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

CITOYENS ET MESSIEURS.

A.

ADET, Miniſtre de la République Françaiſe près des Etats-Unis d'Amérique.

B.

Barbancour, Colon de Saint-Domingue, à Baltimore.
Baudry Deſlozières, Colon de Saint-Domingue, à Philadelphie.
Beaud, Négociant au Cap.
Beaumez.
Belin de Villeneuve, Colon de Saint-Domingue, à Philadelphie.
Berlie.
Biddle (Clément), Notaire, à Philadelphie.
Blacons, à Aſylum.
Bolman, à Philadelphie.
Bonamy, Colon de St-Domingue, à New-York.
Bordes (de), Colon de Saint-Domingue, à Philadelphie.
Boudier, Colon de St.-Domingue, à Philadelphie.
Bougon, Colon de St-Domingue, à Philadelphie.
Bouſquet (Auguſtin), Négociant à Philadelphie.
Branu, Colon de St-Domingue, à Philadelphie.
Boyer (J. G.)
Bretel, à Chartres.
Breuil, Négociant, à Philadelphie.
Burr, Colonel, à New-York.
Butler (Antoine), Négociant, à Philadelphie.

C.

Caradeux, Colon de St-Domingue, à Philadelphie.
Cazeaux.
Cazenove (Théophile), à Philadelphie.
Champion, aîné, Sous-Chef des bureaux du Miniſtre de la Juſtice, à Paris.
Clément, Colon de St-Domingue, à Paris.
Collot (Général), à Philadelphie.
Collins (Dr.), Miniſtre de l'égliſe Suédoiſe, à Philadelphie. *Deux Exemplaires.*
Cougnac-Mion, Colon de Saint-Domingue, à New-York.
Courbe, Colon de St-Domingue, à New-York.
Cruchon, Colon de St-Domingue. *Deux Exempl.*

D.

Dacheux, Colon de St-Domingue, à New-Port.
Dallas (A. J.), Avocat & Secrétaire du Gouvernement de l'Etat de Penſylvanie.
Dartis, Colon de Saint-Domingue, à Philadelphie. *Quatre cens Exemplaires.*
Dazille, Médecin, à Paris.
Décombaz, Libraire, au Cap-Français.
Delaſitte de Courteil, à New-York.
Delefond, Colon de St-Domingue, à Philadelphie.
De la Grange, Colon de St-Domingue, à Philad.
De la Haye, l'aîné, Négociant, au Havre.
De Lairé, Colon de St-Domingue, à Charleſton.
Delaſny, Collecteur des Douanes, à Philadelphie.
Delpeux, Colon de St-Domingue, à Philadelph.
Déſabaye Manſville, Colon de la Martinique, à New-York.
Devèze, Médecin de la République Françaiſe, à Philadelphie.
Doré (Louis), Orfévre, à Philadelphie.
Dorfeuil, Inſtituteur, à Germanton.
Duclos Carpentier, à Philadelphie.
Dufourq, Imprimeur-Relieur, au Cap-Français. *Douze Exemplaires.*
Duperron, à Philadelphie.
Duponceau, Avocat & Notaire, à Philadelphie.

E.

Eſtève, Colon de St-Domingue, à Wilmington Delaware.
Etheart, à St-Malo.

F.

Fahlberg (Samuel), Médecin du Gouvernement Suédois, dans l'Iſle Saint Barthélemy.
Faipoux, à Philadelphie.
Favarange, Colon de Saint-Domingue.
Flameng, à Philadelphie.
Fortier (Honoré), Colon de la Louiſiane, *Deux Exemplaires.*
Foſter (Théodore), à la Providence, Etat de Rhode-Iſland,
Freire (chevalier de), Miniſtre de Portugal auprès des Etats-Unis d'Amérique.

G.

Gareſché du Rocher (J.), Colon de Saint-Domingue, à Wilmington Delaware.
Gaterau, à Philadelphie.
Gauvain (Jérôme), aux Gonaïves.
Gauvain (Pierre), Négociant du Cap, à Philadelphie.
Gervais, Négociant, à Philadelphie. *Treize Exemplaires.*
Gouin Dufief, à Philadelphie.
Goynard, à New-York.
Grandmaiſon, fils, à Philadelphie.
Grandmont (Roſſignol de), Colon de Saint-Domingue, à Philadlphie.
Guillemard, Membre de la Société Philoſophique, à Philadelphie
Guymet, Négociant du Cap.

H.

Hamon, Colon de St-Domingue, à Wilmington Delaware.
Hédouville (Général), Agent du Directoire exécutif à Saint-Domingue.

J.

S. E. Thomas Jefferſon, Vice-Préſident des Etats-Unis d'Amérique.

K.

Koskiusko (Général), à Philadelphie.

L.

La Boiſſière, Colon de St-Domingue, à Philadel.
La Colombe, à Philadelphie.
La Fayette, dans le Holſtein.
La Fayette, fils, à Paris.
Lafalonnière, Colon de Saint-Domingue, à Baltimore.
La Paquerie, Colon de St-Domingue, à Philad.
La Roche, Médecin du Cap, à Philadelphie.
La Rochefoucaud-Liancourt, à Philadelphie.
La Tour-du-Pin.
Law (Thomas), dans la ville fédérale.
Ledoux, Colon de St-Domingue, à Philadelph.
Létombe, Conſul-général de la République Françaiſe à Philadelphie, *Cinquante Exemplaires.*
Leydier, Colon de St-Domingue, à Philadelphie.
Lincklaen, Cazanovia, Etat de New-York.
Liot, Secrétaire de la Légation de la République Françaiſe, à Philadelphie.
Lothon.

M.

Malerive, Colon de St-Domingue, à Philadelph.
Mallet.
Marcorelles, Colon de St-Domingue, à Nantes.
Mazurié, Négociant, à Philadelphie.
Morel, Colon de St-Domingue, à Baltimore.
Mozard, Conſul de la République Françaiſe, à Boſton.

N.

Nairac (Pierre), Négociant du Cap, à Philad.

O

Orléans (Louis Philippe d'), à Philadelphie.
Orléans (Antoine Philippe d'), à Philadelphie.
Orléans (Alphonſe Odgard d') à Philadelphie.

P.

Pageot (Général), à St-Domingue.
Petit de Villers, Colon de Saint-Domingue, à Philadelphie.
Poncignon, Colon de St-Domingne, au Cap.
Pont de Gault, Colon de St-Domingue, à Wilmington Delaware.
Porée, Chancelier du Conſulat de la République Françaiſe, à Philadelphie.

R.

Remirez (Don Franciſco), à Philadelphie. *Trois Exemplaires.*
Riethmuller, à Philadelphie.
Rozier, Conſul de la République Françaiſe, à New-York.
Roſs (Dr. André) Médecin, à Philadelphie.
Rouſſeau, Colon de St-Domingue, à Philadelph.

S.

Sainte-Marie, à Philadelphie.
Salles (Charles), Négociant, à Philadelphie.
Schweiſer, à Philadelphie.
Sonis, Colon de St-Domingue, à Philadelphie.
Sonntag, Négociant à Philadelphie.

T.

Talleyrand-Périgord, Miniſtre des Relations extérieures de la République Françaiſe.
Tanguy, Colon de St-Domingue, à Philadelphie.
Terrier de Laiſtre, Colon de la Martinique, à New-York.
Thibault Duvernay, Colon de St-Domingue, à Philadelphie.
Tilly (de), à Philadelphie,

V.

Van Polen, Miniſtre de la Hollande, près des Etats-Unis d'Amérique.
Vaughan, Négociant, à Philadelphie.
Volney, Membre de l'Inſtitut National de France, à Philadelphie. *Deux Exemplaires.*

Y.

Yrujo (le Chevalier d'), Miniſtre d'Eſpagne, près des États-Unis d'Amérique.

AVERTISSEMENT.

PERSUADÉ qu'un Itinéraire montrant au Lecteur la diſtance qui ſe trouve entre chacune des Paroiſſes de la Colonie Françaiſe de Saint-Domingue, & entr'elles & la ville de Santo-Domingo, Capitale de la Colonie Eſpagnole, ſerait tout-à-la-fois utile & agréable, je n'ai pas balancé à en dreſſer un qu'il trouvera placé à la tête de ce ſecond volume.

Le même motif me porte à donner une Liſte nominative des Adminiſtrateurs de la Colonie Françaiſe, parce que le Lecteur peut déſirer de ſavoir à l'adminiſtration de qui ſe rapporte tel fait ou telle époque. J'ai marqué préciſément le jour où chacun d'eux eſt entré en fonctions.

Enfin quelques perſonnes ayant exprimé le déſir de voir en français les différentes Inſcriptions latines rapportées dans cet Ouvrage, & le Créol qui avait déjà eu la complaiſance de mettre en français la Chanſon *Liſette quitté la Plaine*, *&c.* ayant bien voulu y ajouter celle de faire cette traduction, où le ſens littéral a été conſervé le plus qu'il a été poſſible, je la préſente encore à mon bénévole Lecteur.

LISTE CHRONOLOGIQUE

Des Administrateurs de la Colonie Française de Saint-Domingue, où se trouve marquée l'époque où chacun d'eux est entré en fonctions.

GOUVERNEURS.

	Messieurs,
Nov. 1641	Le Vasseur. Tué à la Tortue.
Juillet 1652	Le chevalier de Fontenay.
1656	Du Rausset.
1663	(Intérim). Deschamps de la Place. Du Rausset, son oncle étant allé en France.
6 Juin 1665	D'Ogeron.
1668	(Intérim). De Pouançay. D'Ogeron son oncle ayant passé en France.
Sept. 1669	D'Ogeron revenu de France.
16 Avril 1673	(Intérim). De la Perrière.
Avril	D'Ogeron revenu de Porto-Rico.
1675	(Interim). De Cussy. D'Ogeron étant encore allé en France.
1676	Pouançay, à la place de d'Ogeron mort à Paris. Pouançay lui-même meurt dans la Colonie.
30 Sept. 1683	(Intérim). Franquefnay.
30 Avril 1684	De Cussy. Tué dans un combat avec les Espagnols.
21 Janv. 1691	(Intérim). Dumas.
1 Oct.	Ducasse.
23 Mars 1697	(Intérim). Deslandes. M. Ducasse étant allé à Carthagène.
10 Mai	(Intérim). Le comte de Boissyraimé, arrivé de France & se trouvant l'ancien de M. Deslandes.
16 Juin	Ducasse revenu de Carthagène.
Juillet 1700	(Intérim). De Galiffet. M. Ducasse étant parti pour France.
16 Nov 1703	Auger. Mort à Léogane.
13 Oct. 1705	(Intérim). De Charrite.
28 Dec. 1707	Choiseul-Beaupré.
7 Fév. 1711	(Intérim). De Valernord. M. de Choiseul étant parti pour la France. Meurt au Petit-Goave.
24 Mai	(Intérim). De Charrite, par la mort de M. de Valernod.
29 Août 1712	(Intérim). D'Arquian ayant remplacé M. de Charrite, comme Gouverneur du Cap.
13 Juin 1713	De Blénac.
1714	Le même devenu le premier, Gouverneur-général des Isles sous le Vent.
11 Janv. 1717	De Châteaumorand.
10 Juillet 1719	De Sorel.
6 Dec. 1723	D'Esnos Champmeslin. Comme commandant de toute l'Amérique Française & ayant une mission pour Saint-Domingue.
6 Déc. 1723	De la Rochalar, gouverneur-général des Isles sous le Vent.
8 Oct. 1731	De Vienne. Mort au Fort-Dauphin.
4 Fév. 1732	(Intérim). De Chastenoye.
27 Oct.	De Fayet. Mort au Petit-Goave.
11 Juillet 1737	(Intérim). De Chastenoye.
11 Nov.	Larnage. Mort au Petit-Goave.
19 Nov. 1746	(Intérim). De Chastenoye.
12 Août. 1748	De Conflans.
29 Mars 1751	Dubois de la Motte.
31 Mai 1753	De Vaudreuil.
24 Mars 1757	Bart.
30 Mars 1762	De Bory.
7 Mars 1763	De Belzunce. Mort au Trou.
4 Août	(Intérim). De Mon reuil.
23 Avril 1764	D'Estaing.
1 Juillet 1766	De Ronan.
10 Fév. 1770	De Nolivos.
15 Janv. 1772	(Intérim). De la Ferronnays, M. de Nolivos étant parti pour la France.
30 Avril	De Valliere, mort au Port-au-Prince.
12 Mai 1775	(Intérim). Reynaud de Villeverd.
16 Août	D'Ennery. Mort au Port-au-Prince.
28 Déc. 1776	(Intérim). De Lilancour.
22 Mai 1777	D'Argoût. Mort au Cap.
7 Mars 1780	(Intérim). De Lilancour.
25 Avril	(Intérim). Reynaud de Villeverd, attendu la mort de M. d'Argout, & sa nomination à la place de Lieutenant au Gouvernement-général.
28 Juillet 1781	(Intérim). De Lilancour. A cause de la mort de M d'Argout & du départ de M. de Reynaudpour la France.
14 Fév. 1782	De Bellecombe.
3 Juillet 1785	(Interim). M. de Coustard, à cause du départ de M. de Bellecombe pour la France.
27 Avril 1786	De la Luzerne.
Nov. 1787	(Intérim). De Vincent, attendu le départ de M. de la Luzerne pour la France.
22 Déc. 1788	Du Chilleau.
10 Juillet 1789	(Intérim). De Vincent, M. du Chilleau étant retourné en France.
19 Août 1789	De Peynier.

INTENDANS.

	Messieurs,
20 Août 1692	Boyer, écrivain principal, subdélégué de l'Intendant-général des Isles de l'Amérique, mort à Saint-Domingue, en 1695.
	(Vacance).
Juillet 1695	Chaumel, au même titre que M. Boyer qu'il remplace. Mort à Saint-Domingue le 23 Mai 1696.
	(Vacance).

	Messieurs,
1 Mars 1697	Marie, au même titre que les précédens.
23 Fév. 1705	Deslandes, commissaire-ordonnateur, faisant fonctions d'Intendant. Mort à Léogane, le 27 Octobre 1707.
	(Vacance).
5 Nov. 1707	(Intérim). M Mercier, inspecteur-général de la Compagnie de l'Assiente, en vertu d'un ordre de M de Charitte.
15 Fév. 1708	(Intérim). De Verninac. Prend comme Commissaire de la Marine, l'intérim de M. Deslandes.
9 Sept.	De Mithon, faisant fonction d'Intendant.
6 Mars 1719	Le même devenu le premier, Intendant des Isles sous le Vent.
18 Sept. 1720	(Intérim). Duclos, M. de Mithon étant parti pour la France.
18 Mars 1722	De Montholon. Mort à Léogane.
17 Déc. 1725	(Intérim). Godemard. Mort à Ouanaminthe.
20 Mai 1726	(Intérim). Tesson de Saint-Aubin.
28 Déc.	(Intérim). Duclos. Le même déjà cité qui revint alors de France.
7 Nov. 1729	Duclos nommé Intendant.
6 Fév. 1730	(Intérim). Tesson de Saint-Aubin, en l'absence de M. Duclos, parti pour France.
19 Oct. 1731	Duclos, revenu de France.
	Messieurs,
30 Janv. 1736	De la Chapelle. Mort à Léogane.
9 Nov. 1737	(Intérim). De Sartre.
5 Janv. 1739	Maillart.
7 Janv. 1751	(Intérim). La Porte-Lalanne.
7 Mars 1752	Le même devenu Incendant.
4 Déc. 1758	Lambert. Mort au Cap.
9	La Porte-Lalanne reprend les fonctions d'Intendant, M. Lambert n'ayant encore été reçu qu'au Conseil du Cap. Meurt à Léogane.
14	(Intérim). Élias par la mort de M. La Porte-Lalanne. Il meurt lui-même au Port-au-Prince.
7 Mars 1760	(Intérim). Peyrat, par la mort de M. Élias.
1 Déc.	De Clugny.
23 Avril 1764	Magon.
1 Juillet 1766	De Bongars.
17 Juin 1771	De Montarcher.
15 Avril 1774	De Vaivre.
21 Juin 1780	(Intérim). Le Brasseur, au départ de M. de Vaivre pour la France.
14 Fév. 1782	De Bongars, pour la seconde fois.
9 Nov. 1785	De Marbois.
26 Oct. 1789	(Intérim). De Proisy.

TRADUCTION des Inscriptions Latines contenues dans cet Ouvrage.

TOME I.

Page 122. *Fontaine du Fort-Dauphin.*

L'onde à l'homme altéré, refusait ses douceurs ;
Un monument s'élève, & sa source captive,
Dont l'art dirige au loin la course fugitive,
S'étonne, en murmurant, de calmer nos douleurs.
Mais élancé vers nous, déjà son flot s'épure.
Quel calme, avec son frais, a coulé dans nos sens !
Ah ! ranimés par lui, répétons ces accens :
Ce bienfait, c'est d'Argoût qui sut de la nature,
L'obtenir le premier, le verser sur nos maux,
Et sceller de l'amour, son nom & ses travaux.

Page 312. *Fontaine du Cours Le Brasseur au Cap.*

D'une égale rapidité,
L'onde, ici, fuit, l'heure se passe ;
Oppose à leur agilité,
Le doux plaisir, mis sur leur trace.

Page 330. *Fontaine de la Place-d'Armes du Cap.*

Sous le regne de Louis XV, le Bien-Aimé, cette fontaine fut élevée aux frais du roi pour l'utilité des Citoyens.

Ces flots vainqueurs d'une mer en furie,
En vagues d'or précipitent leur cours ;
D'après nos vœux se dirigeant toujours,
Ils vont s'unir au sein de la Patrie.

Sous le généralat de l'illustre Prince de Rohan.

Sous l'intendance du vertueux Président de Bongars.

Page 338. *Épitaphe de M. de Belzunce, dans l'église du Cap.*

Ci-git Armand vicomte de Belzunce, en qui une brillante naissance fut le moindre titre à la gloire. Citoyen vertueux, ami tendre & sûr ; guerrier intrépide & avide de dangers ; prodigue de son sang pour épargner celui du soldat ; ne devant rien à la faveur, obtenant tout de sa valeur & de ses exploits, il fut élevé au grade de Lieutenant-général des armées de Sa Majesté. En récompense enfin, de ses périlleux travaux, un regard attentif du Souverain venait de le placer à la tête du gouvernement, plus périlleux encore, de Saint-Domingue, quand au milieu de ses soins vigilans pour le salut de ces contrées, la mort le frappa, le 4 Août 1763, âgé de 43 ans.

De Castera, Brigadier des armées du roi, a consacré, l'an MDCCLXIIII, ce monument de sa tendre affection, à l'ami qui lui a été enlevé.

Page 359. *Fontaine Montarcher au Cap.*

L'an MDCCLXXII. Sous le regne de Louis Quinze, le Bien-Aimé, & l'administration de Louis Floren. de Valliere, & de Jean Fran. de Montarcher.

Page 408. *Maison de Providence du Cap.*

Ici la Richesse offre un asile à l'Indigence.

Page 438. *Porte du Cimetière du Cap.*

Ici tendent tous nos pas.

Page 445. *Fontaine de la place Clugny au Cap.*

Pour le salut & l'utilité des Citoyens, l'Intendant de cette Colonie, Conseiller en la Cour Souveraine de Bourgogne, a fait élever cette fontaine dans une place déjà décorée de son nom, comme un gage & un monument de son amour pour les Colons, l'an 1764.

Inscription qui avait été proposée :

Cette onde dont le cours abondant s'élance aujourd'hui sous vos yeux, circula long-tems sous vos pas. Sa présence est le bienfait d'un mortel illustre; jouissez-en, Citoyens, & payez de l'amour, l'amour dont cette faveur est le gage.

Page 610. *Porte du Fort Picolet au Cap.*

Ce Fort a été élevé sous le regne de Louis XV & sous les auspices de Mgr. le comte de Maurepas, Ministre de la Marine & des Colonies; qu'il soit long-tems un boulevard impénétrable aux ennemis du nom Français. L'an MDCCXLI.

TOME II.

Page 72. *Fontaine des Eaux de Boynes.*

Au riche, à l'indigent, mes bienfaits sont communs.

A Étienne de Boynes, Secrétaire d'État & Ministre de la Marine.

L'an 1772, sous le regne de Louis XV, Jacques de Rameru, lieutenant-de-roi de la ville de Saint-Marc, a fait présent de ce local à Sa Majesté, pour le bien & l'utilité des Citoyens.

Par les ordres du Gouverneur-général Louis Florent de Valliere, & de l'Intendant Jean-François de Montarcher, ces ouvrages ont été contruits aux frais du roi.

Page 352. *Porte des Cazernes du Port-au-Prince.*

Qu'il est beau de verser son sang pour la Patrie !
Le lâche, envain fuyant loin de ses étendards,
Pense, par sa vitesse, échapper aux hasards;
La mort à tous ses pas s'attache avec furie.

Page 357. *Fontaine de la place du Gouvernement au Port-au-Prince.*

Sous le regne de Louis XV, le Bien-Aimé, ce monument fut érigé par les Administrateurs de cette Colonie, Louis Florent de Valliere & Jean-François de Montarcher, l'an MDCCLXXIV.

Le plaisir fixe ici ma course vagabonde.

Page 374. *Tombeau de M. d'Ennery.*

A Dieu Suprême & Tout-Puissant.

Ci-gît Victor-Thérese Charpentier d'Ennery, comte du Saint-Empire, Marquis d'Ennery, lieutenant-général des armées du roi, Grand-Croix de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, inspecteur d'infanterie, inspecteur-général des fortifications, troupes, artillerie & milices de toutes les Colonies, Gouverneur-général des Isles Françaises de l'Amérique sous le Vent.

Il fut l'effroi du vice, le soutien de la vertu, le rempart & la gloire de ces contrées. Vous tous sur qui l'honneur a des droits, pleurez à jamais ce héros que la mort enleva à la France, aux Colonies & à votre Souverain, le 13 Déc. MDCCLXXVI, dans la XLVe année de son âge.

Homme illustre, dont la perte coûtera long-tems des larmes à la Patrie, tout porte dans ses actions publiques l'empreinte d'une administration courte par sa durée, éternelle par sa gloire; nos ports mis à couvert des insultes de l'ennemi; les limites de nos frontieres, sujet continuel de discorde avec une nation voisine, heureusement & sagement fixées; ces frontieres garanties des déprédations des esclaves fugitifs; l'édification des temples par tout encouragée; l'hydre dévorant de la chicane forcée de respecter la fortune des Citoyens; l'ordre rétabli dans toutes les parties de la chose publique; l'infidélité des débiteurs enchaînée par des réglemens pleins d'une sagesse r goureuse; il avait tout glorieusement exécuté; une permission du Souverain lui rouvrait le chemin de l'Europe; le vaisseau qui devait l'y porter allait l'enlever aux Colonies; une invitation plutôt qu'un ordre de son prince, l'y retient; il reprend le cours de ses travaux, &, succombant aux efforts d'un zele infatigable, il meurt victime de son dévouement à l'intérêt public & au service de son roi.

Ce monument, le Conseil souverain du Port-au-Prince, interprête des vœux des Citoyens, l'a fait élever aux frais de la Colonie.

Page 826. *Phares des Débouquemens.*

Rien ne rapproche plus l'Homme de la Divinité que le soin qu'il prend de secourir ses semblables.

DESCRIPTION
TOPOGRAPHIQUE ET POLITIQUE
DE LA
PARTIE FRANÇAISE
DE
L'ISLE SAINT-DOMINGUE.

PARTIE DE L'OUEST.

Les limites de la Partie de l'Oueſt de la Colonie Françaiſe de l'Iſle Saint-Domingue, ſont actuellement :

Au Septentrion, la ligne qui ſépare cette Partie de celle du Nord de la même Colonie, depuis le point le plus Nord-Oueſt de la côte de la paroiſſe du Port-de-Paix, juſqu'au point le plus Sud-Eſt de la paroiſſe de la Marmelade ; ligne qui, dans ſa longueur, diviſe ſucceſſivement les paroiſſes du Port-de-Paix, du Gros-Morne, de Plaiſance & de la Marmelade, d'avec celles de Jean-Rabel, du Port-à-Piment & des Gonaïves :

A l'Orient, la frontière Eſpagnole depuis la pyramide N°. 125, poſée à un point qui eſt commun & à la paroiſſe eſpagnole de l'Atalaye & aux deux paroiſſes françaiſes de la Marmelade & des Gonaïves, juſqu'à la pyramide N°. 221, la

plus Méridionale de cette frontière & qui eſt placée à l'embouchure de la rivière des *Pédernales* ou des Anſes-à-Pitre :

Au Midi, la mer, à partir de l'embouchure de la rivière des Anſes-à-Pitre, juſqu'au point de la côte du Sud de l'Iſle Saint-Domingue qui eſt commun aux deux paroiſſes de Baynet & d'Aquin :

Et enfin à l'Occident, 1°. une ligne qui, du point que je viens d'indiquer comme commun à Baynet & à Aquin ſur la côte, va gagner obliquement un point de la côte oppoſée, commun aux deux paroiſſes du Grand & du Petit-Goave, en ſéparant, dans ſa longueur, la Partie de l'Oueſt de la Partie du Sud de la Colonie, & conſéquemment les paroiſſes de Baynet & du Grand-Goave, de celles d'Aquin, du Fond-des-Nègres & du Petit-Goave ; & 2°. la mer ou plutôt les côtes qui la bordent depuis l'extrémité Occidentale de la paroiſſe du Grand-Goave juſqu'à l'extrémité Orientale de la paroiſſe de Jean-Rabel.

Les différentes ſinuoſités des côtes, celles des lignes qui déterminent intérieurement la Partie de l'Oueſt, lui donnent une forme très-irrégulière qui rend d'autant plus difficile l'évalution de ſon étendue, que des chaînes de montagnes la parcourent dans divers ſens. Un calcul d'approximation permet cependant de croire que la Partie de l'Oueſt a une ſurface d'environ huit cens vingt lieues carrées.

Cette ſurface, qui fait de la Partie de l'Oueſt la plus conſidérable des trois qui compoſent la Colonie Françaiſe, n'a pas toujours été celle que comprenait cette dénomination. Lorſque les premiers établiſſemens français de la Partie de l'Oueſt commencèrent vers 1653, ils étaient dans ce qu'on appela alors le Cul de Sac, mot qui déſignait tout l'eſpace compris depuis les Gonaïves juſques vers Léogane; mais il ſe paſſa encore bien des années ſans que la Colonie méritât d'être conſidérée comme diviſée en pluſieurs parties. Il eſt même aiſé de voir par l'édit du mois d'Août 1685, qui créa le Conſeil Souverain du Petit-Goave, dont le reſſort comprenait toute la Colonie & qui fixa le territoire des quatre Sénéchauſſées entre leſquelles ce reſſort était partagé, que la diſtinction n'exiſtait pas encore.

C'eſt avec le ſiècle actuel qu'on commença à la faire, & la première preuve de ſon adoption légale eſt conſignée dans un ordre du roi du 29 Mars 1713, qui nomme M. De Paty commandant des Parties de l'Oueſt & du Sud. Ce n'eſt pas qu'à la nomination de M. de Boiſſyraimé, en 1697, il n'y eût, par le fait, un gouverneur de la Partie du Nord, mais il était différemment qualifié & l'on ne

reconnaiſſait pas plus dans l'énonciation de ſes titres une Partie du Nord qu'une Partie de l'Oueſt ou du Sud, dans les proviſions qui avaient fait des gouverneurs du Petit-Goave ou de Saint-Louis.

La réunion des deux commandemens de l'Oueſt & du Sud dans la perſonne de M. De Paty, qui fut nommé, en 1720, *gouverneur* de ces deux Parties, n'était pas propre à rendre les limites de chacune d'elles plus certaines ; mais en 1724, M. de Brach étant devenu gouverneur de la Partie du Sud, les trois gouvernemens particuliers eurent une étendue bien diſtinctement marquée. Celle du Nord comprit Bayaha, le Cap, le Port-de-Paix & leurs dépendances ; celle de l'Oueſt, l'Artibonite, Saint-Marc, le Mirebalais, le Cul de Sac, Léogane, l'Eſter, le Petit-Goave, la Grande-Anſe ou Jérémie & le Cap-Tiburon; & celle du Sud, Saint-Louis & le ſurplus des terres originairement concédées à la Compagnie de Saint-Domingue ; c'eſt-à-dire, dans l'Oueſt de Saint-Louis, le Fond de l'Iſle à Vache, & dans l'Eſt ce qui s'étendait juſqu'aux frontières eſpagnoles.

Au mois de Septembre 1726, le roi, en nommant M. de Nolivos de la Bardenne commandant du *Quartier* de l'Oueſt (mot qu'on employait auſſi quelquefois dans le même ſens que celui de *Partie* de l'Oueſt), étendit le pouvoir de cet officier ſur le Quartier de Jacmel, ce qui mit ce dernier dans la Partie de l'Oueſt dont il était, pour ainſi dire, devenu un lieu principal, puiſque M. de Nolivos y réſida. A la mort de ce commandant, arrivée en 1733, la Partie de l'Oueſt fut conſidérée comme ne devant pas avoir d'autre chef que le gouverneur-général de la Colonie, qui réſidait dans ſon étendue ; cependant M. de l'Écoſſois le devint en 1737, avec réſidence au Petit-Goave.

Le 1er. Novembre 1749, M. le marquis de Vaudreuil eut des proviſions de gouverneur de la Partie de l'Oueſt & un ordre pour commander celle du Sud. Mais depuis 1758, l'une & l'autre ont eu leur chef particulier qui, d'après l'ordonnance du 24 Mars 1763, eſt un commandant en ſecond.

La Partie de l'Oueſt reçut de l'ordonnance du roi du 1er. Avril 1768, une autre diviſion. Elle eut les quatre Quartiers du Port-au-Prince, de Saint-Marc, de Léogane & de la Grande-Anſe. Le premier fut formé alors des quatre paroiſſes du Port-au-Prince, de la Croix-des-Bouquets, du Mirebalais, & de celle de l'Arcahaye compris le Boucaſſin ; le ſecond, des quatre paroiſſes de Saint-Marc, des Gonaïves, des Vérettes &de la Petite-Rivière, qui renferment entr'elles ce qu'on déſigne ſous le nom générique de l'Artibonite ; le troiſième, des quatre

paroiſſes de Léogane, du Petit-Goave, du Grand-Goave & du Fond-des-Nègres ; & le quatrième, des quatre paroiſſes de la Grande-Anſe ou Jérémie, de l'Anſe-à-Veau, du Petit-Trou & du Cap-Dame-Marie. Mais c'eſt l'ordonnance du roi, du 20 Septembre 1776, qui a donné à la Partie de l'Oueſt ſes limites actuelles.

Elle eſt compoſée des ſix Quartiers du Môle Saint-Nicolas, de Saint-Marc, du Mirebalais, du Port-au-Prince, de Léogane & de Jacmel.

La Partie de l'Oueſt, contenant le Port-au-Prince qui eſt la capitale de la Colonie, elle renferme ainſi le ſiége principal du gouvernement & de l'adminiſtration générale, formés par le gouverneur-général & l'intendant. Elle a pour chef particulier ſon commandant en ſecond, dont la même ordonnance du 20 Septembre 1776, fixe la réſidence à Saint-Marc, ſauf à venir ſéjourner au Port-au-Prince pendant les abſences du gouverneur-général. Il y a de plus, au Môle-Saint-Nicolas, un commandant particulier & un aide-major, qui ont le Quartier du Môle pour diſtrict ; à Saint-Marc un major pour le Quartier du même nom ; au Mirebalais un aide-major pour commander cette paroiſſe, qui forme à elle ſeule le Quartier ; au Port-au-Prince un commandant particulier & un aide-major, dont l'autorité s'étend ſur tout le territoire du Quartier du Port-au-Prince ; & à Léogane & à Jacmel un major pour chacun de ces deux Quartiers.

Le chef-lieu des cinq Quartiers, celui du Mirebalais excepté, a auſſi un officier d'Adminiſtration pour y exercer les fonctions relatives à la marine, aux finances & aux détails des troupes, & il s'en trouve pluſieurs au Port-au-Prince de différens grades, par cela même que cette ville eſt le point de réunion de toutes les opérations dont l'intendant eſt le premier agent.

C'eſt dans l'étendue de la Partie de l'Oueſt que la première Cour ſouveraine de la Colonie fut placée. Le Conſeil du Petit-Goave, démembré en 1701 pour former le Conſeil ſupérieur du Cap, devint lui-même alternativement Conſeil de Léogane & Conſeil du Petit-Goave, ſelon que l'une de ces deux villes fut choiſie à diverſes repriſes pour être le ſiège du gouvernement ; mais le Conſeil étant paſſé de Léogane au Port-au-Prince en 1752, il portait la dénomination de cette dernière capitale & s'étendait ſur les deux parties de l'Oueſt & du Sud, en exceptant le Quartier du Môle-Saint-Nicolas, comme je l'ai obſervé ailleurs, lorſque l'édit du mois de Janvier 1787 l'a ſupprimé pour former, par

ſa réunion avec le Conſeil du Cap, le Conſeil ſupérieur de Saint-Domingue, inſtallé au Port-au-Prince le 11 Juin 1787.

La Partie de l'Oueſt a trois Sénéchauſſées & trois Amirautés, fixées à Saint-Marc, au Port-au-Prince & à Jacmel.

Le nombre de ſes paroiſſes eſt de dix-ſept, ſavoir: Jean-Rabel, le Môle Saint-Nicolas, Bombardopolis ou Bombarde & le Port-à-Piment, qui reſſortiſſent à la Sénéchauſſée & à l'Amirauté du Port-de-Paix; les Gonaïves, la Petite-Rivière, les Vérettes & Saint-Marc, qui dépendent de la Sénéchauſſée & de l'Amirauté de Saint-Marc; le Mirebalais, l'Arcahaye, la Croix-des-Bouquets, le Port-au-Prince & Léogane, qui ſont de la Sénéchauſſée & de l'Amirauté du Port-au-Prince; le Grand-Goave qui appartient à la Sénéchauſſée & à l'Amirauté du Petit-Goave, quoique ce dernier lieu ſoit de la Partie du Sud; & enfin Baynet, Jacmel & les Cayes de Jacmel, qui forment le territoire de la Sénéchauſſée & de l'Amirauté de Jacmel.

On voit trois plaines dans la Partie de l'Oueſt, celle de l'Artibonite, celle du Cul de Sac & celle de Léogane, toutes ſuſceptibles d'obſervations, que le Lecteur trouvera dans l'ordre de la Deſcription.

Quant aux montagnes, celles qui courent de l'Eſt à l'Oueſt vers Jean-Rabel & le Môle Saint-Nicolas, ſont viſiblement une prolongation de la première chaîne du Cibao, mais ſubdiviſée en pluſieurs contreforts ou épatemens, dont les directions quelquefois très-oppoſées, offrent de grandes irrégularités, ſi on les conſidère d'une manière ſéparée de la chaîne principale, dont ils ne ſont que des rameaux deſtinés à fortifier & à lier l'enſemble montagneux de l'Iſle entière. Avec le même œil obſervateur, on trouvera la connexion qu'il y a entre les différentes portions qui ſemblent former une chaîne de montagnes dans preſque toute la longueur de la ligne des frontières eſpagnoles, depuis Saint-Raphaël juſqu'à l'extrémité de Bahoruco, ſur la côte Méridionale, avec la dixième, la onzième, la douzième, la treizième, la quatorzième & la troiſième chaîne partant du groupe de Cibao & que marque clairement la carte de cet ouvrage. On y trouve même les intervalles qui correſpondent à ceux que ces dernières chaînes laiſſent entr'elles ſur le territoire eſpagnol & ces intervalles forment les paſſages des Cahots, du Mirebalais & des Étangs. C'eſt ainſi qu'on ſe convainc que la montagne de la Selle, la plus élevée de la Partie de l'Oueſt, eſt une ſuite de la troiſième chaîne du Cibao, & que la chaîne de Bahoruco eſt,

à ſon tour, un appui, un contrefort de la montagne de la Selle. Et ces rapports, cette concordance du ſyſtème montagneux, que je ne fais que préſenter ici rapidement, le Lecteur les trouvera appuyés & mieux établis par les détails partiels de la Deſcription.

La côte de la Partie de l'Oueſt préſente auſſi beaucoup d'intérêt, à cauſe du port du Môle, de la baie des Gonaïves, de celle de Saint-Marc & de la rade du Port-au-Prince, qui, ſans mériter également les éloges, ont cependant, chacun leur utilité, ainſi que je le montrerai.

On a vu comment la Partie de l'Oueſt communique avec celle du Nord. On va de la première, dans celle du Sud, par une belle route de voiture, qui ſert à toute la portion plane de la Partie de l'Oueſt elle-même. Le ſeul Quartier de Jacmel & quelques points de celui du Môle, ſont comme exclus de cette communication aiſée, parce que leurs chemins ne ſont pas encore praticables de la même manière, quoique la poſſibilité de les amener à ce terme ſoit bien conſtatée. C'eſt du tems qu'il faut obtenir cette nouvelle amélioration.

Si la Partie de l'Oueſt eſt obligée de reconnaître la ſupériorité de la Partie du Nord ſur elle, cette ſupériorité elle l'exerce à ſon tour ſur la Partie du Sud. Moins éloignée qu'elle de l'abord des vaiſſeaux venant d'Europe; moins dangereuſement placée durant la guerre, parce qu'elle n'eſt pas auſſi voiſine de la Jamaïque; plus & mieux cultivée; ayant dans ſon étendue le ſiége du gouvernement, la réſidence d'une Cour ſouveraine, la garniſon habituelle d'un régiment, elle tire de ces circonſtances, qui produiſent une plus grande réunion d'individus & par conſéquent plus de conſommateurs, des avantages dont la Partie du Sud eſt privée.

Autant qu'on peut riſquer une comparaiſon générale, on peut annoncer que le ſol de la Partie de l'Oueſt eſt plus ſec, plus léger que celui de la Partie du Nord; mais je redis que ce dernier a une qualité qui lui aſſigne le premier rang, parce qu'il peut ſe paſſer de l'arroſement, ſans lequel de grandes portions de la Partie de l'Oueſt ſeraient condamnées à la ſtérilité, quoique cet emploi des moyens même de la nature, mis en uſage par un art ingénieux, rendent des lieux de l'Oueſt auſſi productifs que ceux du Nord qui ſont le plus vantés.

Ce beſoin d'arroſement eſt le réſultat d'un air plus vif, de briſes plus fortes,

de la moindre quantité de pluie. Auſſi trouve-t-on dans plus d'un endroit des campagnes arides & deſſéchées.

La conſtitution de l'air dans la Partie de l'Oueſt dépend beaucoup de la ſituation & de la configuration de cette Partie. Si l'on jette les yeux ſur la carte, on voit que les montagnes dont j'ai parlé, comme formant une eſpèce de chaîne depuis Saint-Raphaël juſqu'à Bahoruco dans le ſens de la ligne des frontières, doivent être un obſtacle au vent d'Eſt ou Aliſé. Ce vent, après avoir parcouru la Partie Eſpagnole, eſt donc obligé de longer d'un côté la plaine du Cap, qu'il parcourt juſqu'à la rencontre de l'extrémité de la première chaîne du Cibao vers Jean-Rabel & le Môle, tandis que de l'autre côté il eſt forcé de ſuivre la côte Méridionale de la Partie du Sud juſques vers Tiburon.

Parvenu à ces deux points, le vent ne tarde pas à éprouver, dans les parties latérales & intérieures des deux colonnes que je viens d'indiquer, l'effet de l'eſpèce de raréfaction qui s'eſt produite dans l'intervalle où la chaîne de montagnes des frontières a intercepté ſon cours; il tend donc à ſe précipiter dans cet intervalle; & comme il doit y arriver par l'eſpèce de golfe que forment entr'elles les deux pointes de terre qui ſe terminent au Môle & à Tiburon, ſon mouvement s'accélère & ſa direction devient celle du point vers lequel il tend; voilà comment le vent d'Eſt eſt changé en une vraie briſe d'Oueſt pour toute la partie de la Colonie qui fait face à l'Occident, & comment la briſe de terre, preſque toujours oppoſée en direction à l'autre, y ſouffle de l'Eſt.

Il eſt aiſé de concevoir, d'après cela, pourquoi la Partie de l'Oueſt a moins de pluie que la Partie du Nord. Cet effet a une triple cauſe. La première, eſt la chaîne de montagnes que j'appelerai *chaîne frontière* pour me rendre plus clair, parce qu'elle s'oppoſe au paſſage des nuées que pouſſe le vent d'Eſt. La ſeconde eſt le golfe de la Partie de l'Oueſt, qui, en changeant la direction du vent général d'Eſt & en le convertiſſant en vent d'Oueſt, favoriſe la première cauſe; de manière que ce dernier vent contribue à retenir les nuages ſur la chaîne frontière. La troiſième eſt produite par la ſituation de la pointe avancée de l'Iſle qui finit au Môle, parce qu'en couvrant abſolument la Partie de l'Oueſt au Nord, elle empêche que le vent qui ſouffle de ce point du Ciel, durant pluſieurs mois de l'année, ne lui porte ſon humide influence & ſes pluies bénignes, effet qu'augmente encore la poſition de la première chaîne du Cibao, qui a pour terme l'extrémité même de la pointe de l'Iſle où eſt le Môle.

Il pleut cependant dans la Partie de l'Oueſt, mais c'eſt lorſqu'un agent plus puiſſant que ces obſtacles les ſurmonte ; c'eſt lorſque le ſoleil a acquis aſſez de force pour maîtriſer celle des différentes briſes & pour condenſer ſur la chaîne frontière, couverte de forêts, l'immenſe quantité de vapeurs qu'il pompe ſur une vaſte ſurface. Ce triomphe de l'aſtre qui vivifie la nature eſt communément annoncé par des brumes légères qui ſe montrent dans la Partie de l'Oueſt durant le jour, depuis la fin du mois de Mars juſques vers la mi-Mai, ou même par des brouillards aſſez marqués le matin pour voiler le père du jour, lorſqu'il arrive au-deſſus de l'horiſon. Enfin le ſoleil finit par amonceler ſur cette chaîne la matière de ces orages & de ces pluies dont la Partie de l'Oueſt obtient auſſi ſa part, quoiqu'elle ait des portions plus ou moins favoriſées alors, parce que la direction d'une chaîne de montagnes ſecondaires ou le cours d'une rivière devient un conducteur plus ou moins puiſſant.

Mais dans la Partie de l'Oueſt comme dans le reſte de la Colonie, les phénomènes météorologiques préſentent des irrégularités, ſoit quant aux époques, ſoit quant à la durée, & les ſéchereſſes dévorantes & les inondations dévaſtatrices y trouvent leur place.

La Partie de l'Oueſt éprouve auſſi quelquefois, quoiqu'avec une bien moindre intenſité, les coups de vent dont la Partie du Sud eſt trop ſouvent déſolée. C'eſt ſurtout dans les points où les montagnes qui ſont communes à ces deux Parties offrent des paſſages, que le vent exerce des ravages, dont il ſemble que l'Iſle la Gonave garantiſſe ce qui eſt ſitué dans le Nord du Port-au-Prince.

Mais le vrai fléau de la Partie de l'Oueſt, celui dont on croit qu'elle recèle la cauſe dans ſon ſein, celui dont il ſemble qu'elle pourrait craindre de devenir un jour la victime, c'eſt le tremblement de terre. L'opinion la plus accréditée ſur la cauſe de ce redoutable phénomène (quoiqu'elle même ait encore beſoin de preuves), c'eſt que la Partie de l'Oueſt, dans l'eſpace qui forme ce qu'on nomme aujourd'hui le Cul de Sac & dont la ville du Port-au-Prince occupe un point, eſt remplie de cavités ſouterraines qui ſe propagent dans des directions variées & avec des dimenſions différentes, juſqu'à la portion de côte, qui, au Sud de l'Iſle, va des Anſes à Pitre juſque vers Jacmel. Dans ces cavités, auxquelles on ſuppoſe des communications également ſouterraines avec la mer, ſoit à l'Oueſt, ſoit au Sud, ſe trouvent, ajoute-t-on, des ſubſtances minérales, que trois puiſſans agens font ſervir à ces commotions violentes, qui ont déja

produit

produit tant de déſaſtres dans la Partie de l'Oueſt. L'air plus agité dans cette Partie, à cauſe du golfe qu'elle borde, tend toujours, en ſe précipitant vers l'enfoncement de celui-ci, à pénétrer dans ces cavités, par rapport auxquelles il a un double effet. D'abord il y comprime le volume de la portion d'air qui eſt propre à ces cavités & il en augmente la puiſſance lorſque les matières pyriteuſes enflammées le contraignent à déployer toute ſon expanſibilité. D'un autre côté pouſſant avec force une quantité quelconque de l'eau de la mer ou des lacs qui communiquent avec ces cavités, cette eau accélère l'exploſion ou y ajoute du moins, par l'air qu'elle procure encore. On peut donc dire qu'alors les élémens, en quelque ſorte déchaînés, doivent y produire une commotion d'autant plus effrayante, d'autant plus déſaſtreuſe, que la criſe capable de les ramener à l'état d'équilibre, veut un combat plus long & plus opiniâtre.

Cette théorie qui eſt conforme aux principes de la ſaine phyſique, n'a rien que ne puiſſent autoriſer les circonſtances priſes du ſol & de la conformation de l'eſpace qui nous occupe en ce moment. Vers l'Oueſt le ſol eſt compoſé d'une terre légère, & des traces ſalineuſes ſemblent indiquer une communication entre le terrain du Cul de Sac & les étangs qui ſont dans ſa partie ſupérieure. Ces étangs donnent à ce local un aſpect particulier, & il eſt aſſez vraiſemblable que, par quelques points, leurs eaux peuvent parvenir, ne fut-ce qu'en s'infiltrant, juſqu'aux matières minérales qui les avoiſinent plus ou moins. La nature montueuſe & hachée du ſol qui va des étangs gagner la côte Méridionale qui leur correſpond; le caractère évidemment polypeux qu'ont encore les pierres calcaires de ces montagnes; les fentes, les crevaſſes, les éboulemens que la ſurface offre fréquemment dans toute cette zône qui s'appuye à la mer de chaque côté; tout concourt pour annoncer que les matériaux de grandes agitations, & par conſéquent de grands déſordres, y ſont tous raſſemblés, & qu'ils ont déjà ſubi un aſſez grand travail pour que les exhalaiſons ſouterraines & les feux internes, aient des iſſues vers l'extérieur.

Si l'on ſe rappele enſuite ce que j'ai dit de la Partie de l'Oueſt, relativement aux vents & aux pluies, on y trouve encore des cauſes ou des effets communs aux lieux expoſés aux grandes ſecouſſes.

Mais combien d'obſervations nous manquent, même quant aux données que j'ai indiquées, pour aſſeoir un jugement certain ſur le vrai foyer des tremble-

mens de terre qui ſont, dans la Partie de l'Oueſt, une cauſe ſi fréquente d'effroi & de terreur ! Combien il faudrait de perſpicacité & de ſoins pour l'examen des lieux, pour l'analyſe des faits & pour former d'un grand nombre de détails épars, un enſemble où la vérité ou du moins la probabilité ſerait apperçue !

Sans attendre ces préalables, il y a déjà long-tems qu'on a prononcé que par un déchirement horrible, la nature ouvrira un jour, à travers le Cul de Sac, un paſſage où la mer verra ſe mêler les eaux dont elle baigne les côtes du golfe de l'Oueſt & la côte Méridionale de l'Iſle. Une imagination ardente (*), ſuppoſant même le moment de ce déſaſtre arrivé, & s'en peignant les horreurs, en a tracé un tableau capable d'épouvanter tous les habitans dont eſt encore couverte cette ſurface, préſentée comme toute minée, & où la main du Tems peut allumer, à chaque minute, l'étincelle électrique qui, ſelon cette verſion, fera de l'Iſle de Saint-Domingue deux îles, en laiſſant dans le ſouvenir des hommes une preuve de plus, que le globe qu'ils habitent a auſſi ſes convulſions.

Ce qu'on ne peut déſavouer, c'eſt que le point où eſt le Port-au-Prince & qui ſe trouve préciſément au plus grand enfoncement de la mer dans le golfe de l'Oueſt, a toujours été le plus cruellement agité par les tremblemens de terre ; c'eſt qu'à ce point l'on entend plus ou moins fréquemment un bruit qui ſemble imiter celui d'un taureau mugiſſant au loin : bruit qui ſe propage à d'aſſez grandes diſtances, à des périodes plus ou moins rapprochées, quelquefois ſans que la terre tremble, même de long-tems après, mais qui précède toujours les ſecouſſes d'une manière aſſez rapprochée : bruit connu ſur les lieux ſous le nom de *Gouffre*, à cauſe de l'opinion qui l'attribue au mouvement de l'air ou des eaux dans des cavités ; tellement que s'il a lieu le jour, chacun s'écrie ſimultanément ; *le gouffre crie : entendez-vous le gouffre ?* & qu'un ſentiment général produit une conſternation ſoudaine. Enfin il eſt vrai qu'à chaque tremblement de terre éprouvé dans la Partie de l'Oueſt, l'effet des ſecouſſes diminue à meſure qu'on eſt plus éloigné du Port-au-Prince, ſoit en tirant vers la Partie du Nord de la Colonie, ſoit en allant dans la direction du prolongement de terre qui finit à Tiburon.

Je dois ajouter encore à ces faits, qui ne ſauraient être ſans intérêt pour le Lecteur, que le Cul de Sac eſt auſſi, non ſeulement de la Partie de l'Oueſt,

(*) Voyez Raynal, tom. 6, page 238 ; édition de Neufchatel in-8°.

mais de toute la Colonie, le lieu où l'on remarque le plus d'énergie, le plus d'activité, dans le règne animal, & dans le règne végétal. L'eſpèce humaine elle-même y eſt plus forte, elle y a des formes plus développées, une conſtitution plus ferme; les légumes, les fruits y acquièrent des dimenſions & une maturité qu'on chercherait vainement dans le reſte de la Colonie. La nature eſt donc là dans un travail plus grand, plus continuel? Elle y a donc des moyens particuliers? Elle y prépare ou y combine donc des ſubſtances dont la deſtination entière peut ne nous être pas connue? Que de raiſons pour tenir les obſervateurs éveillés & pour faire déſirer des réſultats qu'on puiſſe enfin ſubſtituer aux conjectures! Heureux s'ils faiſaient taire cette voix déchirante qui crie aux habitans du Cul de Sac, que la mort eſt ſous leurs pas & qu'une effroyable calamité doit les confondre tous dans un ſeul tombeau! (*)

Il eſt très-probable que les localités de la Partie de l'Oueſt influent ſur les maladies qui y règnent. Elle eſt, en général, plus ſujette que les deux autres Parties à des épidémies dont les époques ſemblent toujours s'unir à celles de quelques tremblemens de terre qui, eux-mêmes, arrivent aſſez ſouvent à la ſuite de pluies abondantes par leſquelles d'âpres & longues ſéchereſſes ont été terminées. Quoiqu'on y éprouve les maladies générales des climats chauds, les fièvres inflammatoires ou bilieuſes & les malignes des divers genres, celles qui tiennent à une conſtitution plus ſéche de l'atmoſphère, ſemblent y être plus communes que dans le reſte de la Colonie. Les maux de gorge ſimples, les eſquinancies, les maux de gorge gangréneux s'y montrent plus ſouvent. Les maladies éruptives y ſont plus rebelles; la petite vérole y eſt meurtrière, & la rougeole, qu'on y appele *Sarampion*, y cauſe quelquefois des ravages, dont les adultes ſemblent être encore plus facilement les

(*) Je ne puis réſiſter au déſir de mettre ici un paſſage de l'*Hiſtoire Philoſophique du Monde Primitif*, ouvrage de Delille, publié en 1795; parce qu'il eſt un des milliers d'exemples de l'audace avec laquelle on abuſe de la confiance des auteurs qui parlent en France des Colonies qu'ils ne connaiſſent pas: " C'eſt un fleuve de la nature du Rhône, qui ſe précipite au travers d'une montagne ſituée à l'Oueſt de l'Iſle Saint-Domingue & qui s'y eſt creuſé un lit, malgré les rochers qui lui ſervaient de barrière: le fracas de ſa chûte eſt tel qu'on l'entend à cinq milles de diſtance". Tom. 4, page 145.

victimes. Mais là, comme ailleurs, les montagnes ſont plus ſaines, parce que l'air & les eaux y ſont plus purs.

On a obſervé que les mois les plus favorables à la ſanté ſont les cinq premiers de l'année ; tandis que ceux depuis Août juſqu'en Novembre le ſont le moins, & que Juin & Juillet ſemblent tenir le milieu entre les autres. C'eſt ſurtout d'Août en Novembre que règnent les fièvres malignes & les diſſenteries épidémiques, qui moiſſonnent tant de nouveaux-arrivés, de matelots & de ſoldats. Des chaleurs violentes & preſque continuelles, accompagnées de vents brûlans, principalement au mois de Septembre, & que ne tempèrent pas les pluies que des orages verſent avec excès, ſont autant de cauſes d'une deſtruction, qui eſt encore plus rapide, ſi de grandes inondations produiſent des amas d'eau qui croupiſſent dans des points bas.

Les animaux ſouffrent auſſi de la conſtitution de l'air ſec de la Partie de l'Oueſt &, à pluſieurs époques, des épizooties plus ou moins cruelles, plus ou moins prolongées, ont détruit ceux qui ſont ſi utiles à l'homme & qui ſemblent l'être encore davantage au Colon agricole.

Quant aux Colons blancs, leur genre de vie contribue, ſans doute auſſi, à rendre leurs maladies plus vives ; car dans toute la Partie de l'Oueſt, leur déjeûner ne diffère en rien du dîner, par la nature des alimens qu'ils y prennent. Or il paraît impoſſible que dans un climat auſſi chaud, un uſage qui cauſe néceſſairement une ſurcharge dans l'eſtomac & qui fait employer plus d'alimens tirés de la claſſe des ſubſtances animales, n'augmente pas l'alkaleſcence des humeurs & ne ſoit pas une cauſe prédiſpoſante, pour les putrides bilieuſes ou putrides malignes.

Les nègres de la Partie de l'Oueſt ont pour leur nourriture un goût qui n'eſt pas celui des nègres de la Partie du Nord. Elle a pour baſe le petit-mil & les patates, qu'ils préfèrent à la caſſave. Mais par tout la chair ou le poiſſon ſalé eſt ce qui compoſe leur bonne chère, qu'ils entremêlent de quelques ragoûts créols, où le piment n'eſt jamais épargné.

Les huit cens vingt lieues carrées de la ſurface de la Partie de l'Oueſt, contiennent à-peu-près, quatorze mille Blancs de tout âge, dont deux tiers ſont du ſexe maſculin ; douze mille cinq cens gens de couleur libres, dont les neuf ſeizièmes ſont du ſexe maſculin & cent ſoixante-huit mille eſclaves,

parmi leſquels le rapport des nègres eſt à celui des négreſſes à-peu-près comme huit eſt à ſept. Il reſulte de ce calcul que la population totale de la Partie de l'Oueſt peut être conſidérée comme égale à celle de la Partie du Nord, mais avec cette différence que cette dernière n'a que les trois cinquièmes de la ſurface de l'autre.

On compte dans la Partie de l'Oueſt 314 ſucreries, dont 180 ne font que du ſucre brut; 1804 indigoteries; 541 cotonneries; 811 cafeteries; 80 guildiveries; 10 briqueteries-tuileries; 155 fours à chaux; 8 poteries; 7 cacaoyères; 18 mille chevaux; 17 mille mulets & 99 mille autres animaux; c'eſt-à-dire bœufs, moutons, pourceaux & chèvres.

Dès que la Partie de l'Oueſt a commencé à avoir des paſteurs ſoumis à un chef & formant une véritable miſſion, celle-ci a été confiée aux religieux Dominicains ou Jacobins, qui ont également le ſoin ſpirituel des ames dans la Partie du Sud. Il n'y a que le Quartier du Môle, dans toute l'étendue de ces deux Parties, dont les cures ſoient deſſervies par des Capucins, parce qu'elles ont continué à dépendre de la miſſion de la Partie du Nord.

Telles ſont les obſervations générales dont j'ai crû devoir faire précéder la Deſcription des paroiſſes de la Partie de l'Oueſt.

QUARTIER DU MOLE SAINT-NICOLAS.

XXII.

Paroisse de Jean-Rabel.

L'ordonnance des Adminiſtrateurs, en date du 17 Janvier 1784, qui a fixé le plus récemment les limites de la paroiſſe de Jean-Rabel, la borne au Nord, par la mer; à l'Eſt par la paroiſſe du Port-de-Paix; puis vers le Sud, par une ligne qui, paſſant par l'habitation Duverger ou Hatrel, contourne au Midi le pied des mornes qui ont leurs retombées dans la paroiſſe du Port-à-Piment; la même ligne, gagnant après vers l'Oueſt, remonte la rive gauche de la rivière de Henne, juſqu'à la ravine & ſource à Gallet, en ſuivant la ravine

Calalou, contourne enſuite la ravine des montagnes du Mardi-Gras, puis celle des Citronniers juſqu'à la ſource de la rivière des Côtes de Fer, dont la rive droite, juſqu'à ſon embouchure à la mer, devient la limite Occidentale de Jean-Rabel, en le ſéparant ainſi de la paroiſſe du Môle Saint-Nicolas.

Jean-Rabel eſt compoſé d'une partie plane & d'une partie montagneuſe. La première, qui eſt peu profonde, a toute la longueur de la paroiſſe & elle eſt preſqu'entièrement conſacrée à la culture de l'indigo. Il eſt peu d'endroit de la Colonie où l'on en récolte autant & d'une auſſi belle qualité, & la réputation du lieu ne s'eſt pas encore démentie. Ce ſuccès a produit de grandes fortunes & une population conſidérable dans cette plaine, où l'on compte 680 blancs ou affranchis & 2,800 nègres. Son ſol, preſque marneux par tout & profond, eſt ſi fertile qu'il ne faut que de l'induſtrie & de la perſévérance pour y réuſſir, & qu'une température ſéche n'y peut pas nuire à des plantes qu'elle ferait périr dans un terrain argileux.

La plaine de Jean-Rabel pourrait ſervir auſſi à l'établiſſement de pluſieurs ſucreries. C'eſt du moins ce qu'autoriſe à croire celle que M. Staniſlas Foache y a créée vers 1775, preſqu'en un inſtant, en faiſant ſervir une grande fortune & une foule de circonſtances relatives à ſon état de négociant, à produire une manufacture dont toutes les parties ont été formées en même-tems. Cependant cette ſucrerie, qui a déjà 550 nègres, n'eſt pas, du moins juſqu'à préſent, un argument pour croire que le terrain de la plaine Jean-Rabel aura dans ſon ſucre l'eſpèce de ſupériorité que ſon indigo lui a acquiſe. Ce terrain très-léger expoſe quelquefois les cannes a être couchées, & leur ſuc n'eſt pas toujours d'une qualité heureuſe pour la fabrication.

La ſucrerie Foache a l'avantage d'un moulin à eau que lui procure la rivière de Jean-Rabel, qui pourrait la porter encore à une autre manufacture du même genre, ſi elle était inférieurement placée; mais cette ſeule petite rivière & un ruiſſeau appelé la *Guinaudée*, où l'on trouve à peine cinq à ſix pouces d'eau pendant dix mois de l'année, étant les ſeules eaux que le voyageur qui parcourt cette plaine trouve pour ſe déſaltérer, depuis la rivière de Mouſtique juſqu'au Môle, des ſucreries en plus grand nombre ſeraient obligées de ſe ſervir de moulins à bêtes & d'uſer, pour leur exploitation, comme les indigoteries, de puits, de ſources ou de ravines, qui ſont communs.

C'eſt dans la plaine de Jean-Rabel & à une forte lieue de l'embouchure de

la rivière de ſon nom, que l'on trouve le bourg, compoſé de maiſons de peu d'importance, formant deux rues & qu'habitent environ 160 individus de toutes les couleurs,

Jean-Rabel eſt en totalité un établiſſement peu ancien, quoiqu'il eût déjà ce nom, dont je ne connais pas l'origine, dès 1685, quand les Eſpagnols vinrent y détruire un corail. En 1702, ce lieu n'était guères cité que pour la retraite qu'il procurait aux forbans & ce fut ce qui porta M. de Galiffet à ordonner la deſtruction d'un corail qui y ſubſiſtait alors. En 1728, Jean-Rabel avait 38 habitans, dont la plupart étaient ſur les bords de la rivière, à partir d'une lieue de ſon embouchure. Cent quarante-un nègres travaillans, s'occupaient d'y faire venir de l'indigo que l'on vantait déjà; mais on y connaiſſait auſſi de longues & affligeantes ſéchereſſes.

Les habitans ayant demandé à acheter, de M. Pages, un terrain joignant l'égliſe, qui était encore iſolée, pour y bâtir un bourg par la réunion de magaſins propres à les recevoir avec leurs familles, lorſqu'ils venaient au ſervice divin, une ordonnance des Adminiſtrateurs, du 10 Juillet 1743, autoriſa à prendre du ſieur Pages, à raiſon de quatre livres par pied de la plus longue des faces, du terrain pour bâtir, & gratuitement de quoi former une place-d'armes pour les revues & exercices des milices de la paroiſſe, le tout d'après un plan & les alignemens que fournirait un arpenteur.

Le bourg ſe forma. En 1767, l'égliſe & le preſbitére exigeant une nouvelle conſtruction, les habitans arrêtèrent qu'elle aurait lieu. Mais en 1770, pluſieurs d'entr'eux demandèrent que ces bâtimens fuſſent placés à l'embarcadère où le bourg ſerait déſormais établi. Ils invoquaient un avis de M. d'Anſteville, ingénieur au Môle, portant que l'anſe de Jean-Rabel, éloignée de ſept lieues de la pointe du Môle, quoique expoſée à tous les vents de Nord & ayant preſque toujours une groſſe mer, a, ſur ſon fond pavé de gallet, un mouillage propre aux vaiſſeaux de guerre, à deux encablures de terre, & que ce point de débarquement pourrait offrir une diverſion, ſi on attaquait le Môle. Les Adminiſtrateurs, touchés de ces raiſons & de l'obſervation des habitans que le nouveau bourg ſerait favorable au tranſport des denrées, à la protection de l'anſe & du cabotage & à la communication entre le Port-de-Paix & le Môle, puiſque le grand chemin qui mène de l'un à l'autre le traverſerait & ſe trouverait ainſi raccourci d'une lieue, preſcrivirent, le 5 Novembre 1771, le

changement désiré. Le nouveau bourg devait être sur la rive gauche de la rivière de Jean-Rabel & composé de 15 carreaux de terre appartenant à Mde. Houen, qui agréait d'en être payée sur le pied de cent francs le carreau. Quarante-sept emplacemens, non compris ceux de l'église & du presbitère, une place-d'armes & un cimetière, devaient diviser ce terrain d'après le plan de M. d'Anctéville, dont l'exécution était confiée à M. Vermale, arpenteur.

Le 30 Juillet 1772, les Administrateurs renouvellèrent l'ordonnance du 5 Novembre précédent & rappelèrent surtout l'édification de l'église & du presbitère & la construction d'une calle pour embarquer & débarquer. Mais bientôt après, des habitans de Jean-Rabel exposèrent aux chefs de la Colonie que le mouillage de l'embarcadère était si mauvais, que les bateaux passagers du lieu pouvaient à peine y charger & y décharger : ce qui n'y permettait aucun cabotage ; qu'à ce point l'eau de la rivière n'était presque pas potable, que le terrain aride du voisinage ne procurerait rien aux habitans du bourg ; & qu'enfin l'église & le marché seraient trop éloignés pour que les habitans pussent venir à la première, pour que les nègres apportassent des subsistances au second, & que ce changement ruinerait les habitans du bourg déjà établi depuis plus de trente ans. Ces représentations furent rejettées par une ordonnance du 23 Décembre 1772.

Cependant cette discussion qui produisit deux nouvelles années de retard, a fini par prévaloir & une ordonnance des Administrateurs rendue en 1774, & approuvée par une lettre du Ministre du 30 Janvier 1776, a conservé le bourg ancien dans les droits revendiqués en sa faveur.

On y a construit en 1778 une église de bois de cent dix pieds de long avec une galerie tournante. Elle est dédiée, comme la précédente, à Saint-Jean-Baptiste. Le presbitère a été refait à la même époque ; il est également de charpente.

Dans le bourg, auquel touche l'habitation Foache, est un exempt & trois archers de maréchaussée. La police de la paroisse est d'ailleurs faite par son commandant des milices & un substitut du procureur du roi de la Sénéchaussée du Port-de-Paix.

La maréchaussée, d'après une ordonnance du 27 Septembre 1786, garde pendant huit jours les animaux épaves, qu'après ce terme on envoye au Port-de-Paix.

La

La partie montagneuſe de Jean-Rabel eſt diviſée en pluſieurs cantons qui, en partant des points où elle eſt contigue à une portion de la partie montagneuſe de la paroiſſe du Port-de-Paix & allant vers les limites du Môle, ſont : Le Vieux-Corail ; le Cardinal ; les Trois-Sources ; la Ravine-des-Pièges ; la Guinaudée ; le Baſſin-Bleu ; la Petite-Rivière ; le Prunier ; le Mardi-Gras ; la Source-à-André ; la Source-Ronde ; une portion des Côtes de Fer & le Calebaſſier. Cette région montagneuſe eſt devenue le partage du cafier & l'on en trouve des manufactures très-conſidérables. La ſituation de toute la paroiſſe qui a une pente douce du Sud au Nord, en y rendant les rayons du ſoleil moins directs, fait que, dans les montagnes ſurtout, les plantes ont moins à ſouffrir de la chaleur durant les ſéchereſſes. La nature de ces montagnes, principalement dans la partie ſupérieure de la paroiſſe, eſt la même que celle du Haut-Mouſtique du Port-de-Paix. Le ſol des deux lieux eſt ſemblable auſſi, & leurs productions végétales & minérales le démontrent. Jean-Rabel a toujours donné d'excellens vivres du pays, de beaux légumes & ſes artichaux ſont ſuperbes.

Malgré la culture ancienne de l'indigo & celle plus récente du cafier, Jean-Rabel a encore avec aſſez d'abondance les bois néceſſaires à l'établiſſement des ſucreries.

La partie Septentrionale de la paroiſſe attire maintenant notre attention.

A une forte lieue de la baie de Mouſtique, eſt la pointe Orientale du petit Port-à-l'Écu, qui a 110 toiſes d'ouverture, 430 d'enfoncement & qui ſert de refuge à des canots & à des chaloupes ; puis de cette pointe à celle également Orientale du grand Port-à l'Écu, il y a une lieue. Tout l'intervalle entre la baie Mouſtique & le grand Port-à-l'Écu a une côte de fer & eſt acore.

Le grand Port-à-l'Écu, qui a 550 toiſes d'ouverture ſur preſque autant de profondeur, a un mouillage réputé meilleur que celui de la baie Mouſtique, quoique ſon entrée ſoit plus étroite à cauſe d'un reſſif & haut-fond, ſur lequel il n'y a que trois braſſes d'eau & qui entoure la pointe de l'Eſt, en s'étendant à deux encablures. C'eſt dans ce grand Port-à-l'Écu que Colomb entra le 8 Décembre 1492, ce qui porta cet homme célèbre à lui donner le nom de Port de la Conception, qui était déjà changé en celui de Port-à-l'Écu, quand M. le chevalier de Fontenay y vint en 1652. Le meilleur mouillage de ce port & le moins expoſé aux vents de Nord & du Nord-Eſt, eſt dans le fond derrière la

pointe de l'Eſt ; il peut admettre des frégates. Une batterie protègent ceux qui y relâchent.

Le Port-à-l'Écu, dont la latitude eſt à ſa pointe Eſt de 19 degrés, 55 minutes & la longitude de 75 degrés, 30 minutes, 55 ſecondes, ſelon M. de Puyſégur, a une renommée fâcheuſe que lui ont donné pluſieurs événemens Le 23 Mars 1690, quatre barques anglaiſes y prirent un bâtiment. Le 15 Octobre 1760, les trois frégates, la Syrène, montée par M. de Macarty, la Valeur, par M. Taillebot & la Fleur-de-Lys, par M. d'Héguerty, ſortirent du Cap avec le duc de Choiſeul & le prince Édouard, frégates du commerce de Saint-Malo, pour ſe rendre en France ſous les ordres de M. de Macarty. Arrivées à Mogane, dans le débouquement, le 17, cinq voiles donnèrent chaſſe à cette eſcadrille & la joignirent à la fin du jour, parce qu'elle avait été priſe du calme. La Syrène amena le 18 après 20 minutes de combat, quoique M. de Macarty eût brûlé la cervelle à pluſieurs lâches. Une frégate ayant un vaiſſeau de guerre très-près d'elle, attaqua la Valeur, faible de monde, & la prit après deux heures de défenſe ; ſon capitaine était bleſſé au bras, à la poitrine & à la tête & la frégate était démâtée de ſes huniers. La Fleur-de-Lys, dont l'équipage ſe comporta mal auſſi, fit route pour le Port-à-l'Écu qu'elle gagna à trois heures de l'après-midi. Un vaiſſeau de guerre anglais, faiſant des bordées pour y entrer, M. d'Héguerty échoua la Fleur-de-Lys, qu'il fut obligé de faire ſauter le 19 au matin, au moment où le vaiſſeau donnait dans la paſſe. Le prince Édouard ſe brûla près du Port-de-Paix où le duc de Choiſeul eut le bonheur de ſe ſauver.

Au mois de Février 1782, un bâtiment de Bordeaux qui ſe réfugiait au Port-à-l'Écu pour éviter la pourſuite de l'ennemi, ayant mouillé dans un mauvais point, il y fut démantelé par la mer & l'on n'en ſauva que des effets très-endommagés.

Le petit & le grand Port-à-l'Écu ont des ſalines naturelles qui fourniſſent au printems une quantité conſidérable de ſel très-blanc & d'une criſtalliſation très-régulière. Ils ſont formés l'un & l'autre par des coupures faites dans la chaîne de montagnes qui ſépare la plaine de la mer. Les environs, c'eſt-à-dire, une ſurface d'environ ſix à ſept lieues carrées, ſont privés d'eau douce pendant la plus grande partie de l'année. On y a, depuis plus de ſoixante ans, des hattes de bêtes à cornes qui y réuſſiſſent très-bien.

Cette étendue n'offre au voyageur qu'un triſte aſpect, mais le botaniſte la parcourt avec intérêt. Toutes les eſpèces d'*opuntia* ou raquettes s'y trouvent ; onze eſpèces de *cactus* ou torches ; différentes eſpèces d'aloës, de bois chandelles, de gayac & d'ébène, ſont ſur ce ſol, qui ſemble avoir ſouffert une ſéchereſſe éternelle. La partie qui eſt au-deſſus du chemin royal, a, au contraire, des ſources dont les feuilles de l'anil atteſtent la préſence. Il eſt d'autres intervalles où l'on voit que l'aridité eſt encore combattue avec ſuccès, puiſque le cotonnier y étale la blancheur éblouiſſante de ſon duvet. Enfin, dans les cantons de l'Acoma & de la Rivière-à-Colas, la nature, comme ſi elle avait craint de paraître marâtre, a multiplié des gris-gris de quatre à cinq pieds de diamètre & pluſieurs autres ſortes de bois très- gros & propres aux moulins à ſucre.

Il y a auſſi dans divers points de cette partie, des eaux minérales ferrugineuſes & ſalées. On en trouve des deux eſpèces dans deux ſources placées à quelques toiſes l'une de l'autre, dans la ravine appelée la Rivière-à-Colas, ſur l'habitation Sel. L'eau y eſt beaucoup plus ſalée que celle de la mer & d'une amertume inſupportable, ce qui annonce l'abondance & le voiſinage de la mine de ſel gemme où paſſe l'eau. On parle auſſi d'eaux cémentatoires, dont l'exiſtence n'eſt cependant pas conſtatée.

En faiſant près de quatre lieues trois quarts, depuis la pointe du grand Port-à-l'Écu, on trouve la pointe de Jean-Rabel, à une petite lieue avant laquelle eſt la pointe du petit Jean-Rabel. M. de Puyſégur donne pour latitude à la pointe de Jean-Rabel, 19 degrés, 55 minutes, 10 ſecondes, & pour longitude 75 degrés, 39 minutes, 52 ſecondes ; elle commence le côté Eſt du mouillage de Jean-Rabel. A 900 toiſes de cette pointe eſt la batterie faite depuis environ dix-huit ans pour protéger le mouillage, ſurveillé auparavant par un ſimple corps-de-garde, & 600 toiſes encore plus loin, en ſuivant l'anſe, eſt l'embouchure de la rivière de Jean-Rabel.

La côte, depuis le Port-à-l'Écu juſqu'à la rivière de Jean-Rabel, eſt toute de fer, élevée & inabordable, & l'on y remarque la configuration en entablemens où gradins, que j'ai indiquée en décrivant la Tortue. Mais à un quart de lieue du grand Port-à-l'Écu, la chaîne des montagnes quitte la côte & s'en éloigne, & depuis la baie de Mouſtique, le chemin allant du Port-de-Paix au Môle, eſt toujours ſur une ſurface plane.

La ſituation de la côte laiſſe le mouillage de Jean-Rabel qui n'eſt ni dans

une baie, ni dans une anſe, expoſé aux vents de Nord & de Nord-Oueſt. M. de Puyſegur dit cependant, que ce mouillage eſt ſûr, que ſa tenue eſt excellente, que les grands bâtimens y ont 12 ou 15 braſſes d'eau & que le débarcadère y eſt facile, même avec de la houle.

Le 24 Février 1779, la frégate la Minerve, le navire la Julie de Bordeaux & le navire le Pégaſe de Marſeille, parurent devant la batterie de Jean.Rabel, pourſuivis par deux vaiſſeaux & trois frégates anglaiſes. M. Pecquerie, officier de garde, fit tirer l'alarme afin de mieux défendre le Pégaſe, qui avait gagné le mouillage ſous la batterie. Une frégate étant venue pour l'y canonner, la batterie la força à abandonner ce deſſein & à retourner au large où les autres bâtimens s'étaient emparés de la Julie. L'artimon du Pégaſe reçut un boulet & le corps-de-garde & les caſes de pêcheurs de l'anſe furent endommagées.

M. Deſmé Desjoutières, commandant de la paroiſſe, arriva bientôt avec M. Thiercelin, officier-major, M. Cougnacq, officier des canonniers, & vingt-cinq habitans. Des patrouilles fréquentes & une ſurveillance continuelle, firent découvrir à onze heures du ſoir, qu'une embarcation venait vers le Pégaſe, qui lui tira deux coups de canon, auxquels la batterie en ajouta ſix. Alors cette voile prit la fuite, & l'on ſut le lendemain, lorſqu'il arriva un détachement de canonniers envoyé du Môle par M. de la Valtière, commandant de cette ville, que cette embarcation était la barque paſſagère du Môle, capitaine la Valette, qui avait couru les plus grands riſques, par la réception inattendue qu'on lui avait faite, mais qui prouvait, au ſurplus, le zèle dont on était animé.

Le 29 Septembre 1780 au matin, la frégate l'Atalante, convoyant trois bâtimens qui portaient 400 hommes de troupes eſpagnoles à la Havane, fut rencontrée par deux vaiſſeaux de guerre anglais, à environ une lieue ſous le vent de la batterie de Jean-Rabel. M. de la Faye qui commandait cette frégate, à bord de laquelle était M. le marquis de Saint-Simon, ayant fait à ſon convoi ſignal de prendre le parti qu'il croirait le plus convenable & tachant d'échapper lui-même, M. Cougnacq, ſous-lieutenant des canonniers, qui ſe trouvait de garde à Jean-Rabel, fit tirer l'alarme, à laquelle on dût bientôt M. Deſmé Desjoutières, M. Thiercelin & vingt-cinq miliciens. Mais les ennemis avaient déjà forcé deux bâtimens à faire côte hors de la portée du canon de la batterie & ils manœuvrèrent pour enlever le Lion, qui avait gagné

le mouillage. Le vaiſſeau le plus proche vint à deux repriſes canonner la batterie, d'où on lui ripoſta de manière à le forcer de s'en éloigner. Comme il avait gouverné vers l'autre vaiſſeau & qu'ils paraiſſaient délibérer, on profita de cet inſtant pour faire débarquer les troupes eſpagnoles, qui étaient ſous les ordres de M. le chevalier de Boullies, lieutenant-colonel.

Alors les vaiſſeaux mirent leurs chaloupes à la mer pour envoyer brûler les deux bâtimens échoués. M. Desjoutières détacha vingt Français & autant d'Eſpagnols, ſous les ordres de M. Cougnacq, pour s'oppoſer à ce projet; mais une briſe fraîche en favoriſa l'exécution. Les vaiſſeaux voulant enſuite protéger une deſcente au même point, ils ſe mirent à balayer la côte à mitraille & leurs chaloupes atteignaient déjà le rivage, lorſqu'un feu très-vif de la mouſqueterie des Français & l'apparition de cinquante Eſpagnols, envoyés de plus, quoiqu'ils n'euſſent point d'armes, firent renoncer à toute entrepriſe. MM. Thiercelin & Cougnacq ſe diſtinguèrent dans cette occaſion & l'on accorda de juſtes éloges à M. Datty, chevalier de Saint-Louis, qui, retiré du commandement de la paroiſſe, vint à la batterie donner un utile & louable exemple, que M. Desjoutières ſon ſucceſſeur, ſeconda conſtamment.

Ces faits prouvent l'utilité du mouillage de Jean-Rabel & ſurtout de la batterie, qui en fait un lieu de retraite auſſi ſûr, graces au dévouement de la milice de cette paroiſſe, compoſée d'environ 300 perſonnes, dont il y a plus de la moitié d'affranchis.

A l'embarcadère de Jean-Rabel, qui correſpond à ſon mouillage, il y a dix ou douze batimens qui ſont autant de magaſins ou d'entrepôts appartenant à divers habitans, ou aux propriétaires des deux paſſagers, qui tranſportent les denrées au Cap & qui en rapportent des proviſions, des inſtrumens de culture, &c. &c.

On compte une lieue deux tiers depuis l'embouchure de la rivière de Jean-Rabel, juſqu'à l'embouchure de la rivière des Côtes de Fer, qui eſt la limite Occidentale de la paroiſſe & dont le nom peint bien la nature de la côte qu'on trouve dans cet eſpace.

C'eſt à une demi-lieue en remontant cette rivière, qu'eſt le point où le grand chemin du Port-de-Paix au Môle la traverſe. Il y a auſſi des chemins directs de Jean-Rabel au Port-à-Piment & à Bombardopolis.

Du Port-à-l'Écu, la côte court à l'Oueſt, juſqu'à la pointe de Jean-Rabel,

où elle commence à former un grand enfoncement dans le Sud, juſqu'à la pointe de la preſqu'Iſle du Môle. Près de cette côte les courans portent à terre; à deux lieues au large ils portent communément au Nord-Eſt.

La population de la paroiſſe de Jean-Rabel eſt d'environ 800 Blancs, près de 400 Affranchis & environ 9,000 Eſclaves.

On compte de Jean-Rabel,

Au Port-de-Paix.	12 lieues.
Au Port-à-Piment	10
Au Môle	10

On a confié, en 1788, à M. Sauvalle, habitant de la plaine de Jean-Rabel, des plantes & des graines de l'Inde; ces eſſais multipliés à des points différens nous éclaireront, ſans doute, ſur des tranſplantations dont on attend de grands avantages.

XXIII.

Paroisse du Môle Saint-Nicolas.

En voyant le mot de Môle Saint-Nicolas, pluſieurs idées s'éveillent, ſans doute, tout à la fois dans l'eſprit de mon Lecteur & ſa curioſité attend des détails circonſtanciés ſur un lieu que l'on a été juſqu'à appeler quelquefois le *Gibraltar* du Nouveau-Monde; ſon attente ne ſera pas trompée.

Chriſtophe Colomb ayant découvert le 11 Octobre 1492, l'une des Iſles Lucayes, où il débarqua & à laquelle il avait donné le nom de *San-Salvador*, & l'exiſtence d'une nouvelle partie du monde étant ainſi conſtatée, il continua ſa route & aborda le 28 à Baracoa, dans l'Iſle de Cube. Les Inſulaires lui ayant indiqué l'Eſt, comme la direction d'une terre où l'or ſe trouvait en abondance, il remit à la voile le 4 Décembre, ſe trouva près d'*Haïti* le 5 & entra le 6 dans un port qu'il nomma, ainſi que le cap qui en forme l'entrée au Sud, du nom de Saint-Nicolas, patron de ce jour.

C'eſt donc le Port Saint-Nicolas, que ſa configuration a fait appeler depuis le Môle Saint-Nicolas, qui a reçu l'empreinte des premiers pas que les Européens

ont fait dans l'Iſle Saint-Domingue. Ce titre, qui en eſt un de gloire, a encore été renouvellé lorſqu'à ſon ſecond voyage, Colomb, partant du port d'Iſabelle avec un navire & deux chaloupes, le 24 Avril 1494, pour aller s'aſſurer, en paſſant dans le Sud-Oueſt de Cube, ſi celle-ci était une île, vint mouiller au Môle Saint-Nicolas le 29, époque qui précéda de quatre jours la découverte qu'il fit de l'Iſle de la Jamaïque.

Pendant un ſiècle & demi que les Eſpagnols demeurèrent tranquilles poſſeſſeurs de Saint-Domingue, le Môle ne fut connu que par ſon port, & ce dernier n'eut lui-même d'autre utilité que celle d'offrir une relâche ſûre.

Les Français enfin aſſociés à la poſſeſſion de cette Iſle magnifique, ne virent pas le Môle ſous d'autres rapports, & quand il devint néceſſaire d'établir une communication entre les établiſſemens du Port-de-Paix & ceux du Cul de Sac, le Môle ne fut compté que comme un obſtacle & comme un danger: comme un obſtacle, parce que l'aridité de ſon ſol & de celui de ſes environs repouſſant les Colons, qui avaient à choiſir entre les terres les plus fertiles de la Colonie, il devenait impoſſible d'y avoir des chemins: comme un danger, parce que ſon port, ainſi iſolé, était l'aſile continuel des bâtimens ennemis ou des pirates, qui rendaient la voie maritime très-haſardeuſe.

On fit donc une eſpèce de ſentier qui conduiſait directement du Port-de-Paix au Port-à-Piment. C'eſt par ſon moyen que M. de Galiffet, gouverneur de la Colonie par interim, apprenant dans le premier de ces deux endroits qu'un navire forban appelé le Neptune & armé de 160 hommes, était mouillé au Môle, ſe décida à s'acheminer vers Léogane, le 14 Novembre 1701. Il n'y arriva, cependant, qu'après avoir ſéjourné treize jours dans le bois du Port-à-Piment, parce que la barque qui avait dû venir du Port-de-Paix l'y prendre, pourſuivie par le forban, gagna Léogane, & que le gouverneur, après cette longue attente, fut obligé de ſe confier à un mauvais canot, qui lui fit courir fréquemment le riſque d'être noyé.

La culture qui s'étendit enſuite juſqu'à Jean-Rabel, n'eſſaya point de combattre l'infertilité du Môle, & l'on s'était accoutumé à croire que ce point de la Colonie était voué à l'inutilité, lorſqu'en 1733, & au moment où M. de Fayet, gouverneur-général (qui débarquait à peine), écrivait au Miniſtre qu'il fallait en combler le port & faire tout pour le Petit-Goave, M. Duclos, alors intendant, marquait de ſon côté, que tout voulait que le

Môle fût la capitale de la Colonie. Le Miniſtre, que cette diverſité d'opinions dût néceſſairement embarraſſer, conſulta M. de la Rochalard, l'un des prédéceſſeurs de M. Fayet, qui répondit que les dépenſes déjà faites au Petit-Goave devaient contraindre à en faire la capitale. & qui laiſſa entendre qu'il agréait aſſez l'idée de combler le port du Môle.

Le Miniſtre, qui avait héſité entre un gouverneur-général à ſon début & un intendant appuyé par quinze ans de réſidence dans la Colonie, avec différentes fonctions, ne dût être que guères moins incertain après l'opinion de M. de la Rochalard, préciſément parce que cet officier avait gouverné la Colonie pendant huit années. Il paraît, cependant, qu'il chercha à concilier l'avis des deux chefs, puiſqu'il penſa avec M. de Fayet, que le Petit-Goave devait être préféré pour une capitale, & avec M. Duclos, que le Môle méritait qu'on le conſidérât comme une clef de la Colotie. Il ordonna en conſéquence, le 24 Mai 1734, de rendre le Môle reſpectable.

M. de Fayet ſe contenta de promettre qu'il viſiterait préalablement le Môle, & à ſa mort, arrivée en 1737, les ordres du roi n'avaient reçu aucune exécution. Puis Larnage & Maillart décidèrent ſi poſitivement le 12 Mars 1740, qu'il était impoſſible d'avoir même un bourg au Môle, qu'à la fin du mois de Juin 1745, lorſque M. de l'Étenduère, allant du Cap au Petit-Goave, fit entrer une frégate dans ce port, elle y trouva & y prit quatre corſaires anglais qui y carenaient, comme dans un lieu dont l'Angleterre avait une longue poſſeſſion

Après neuf nouvelles années d'inſouciance, M. Hervier, commandant le bateau du roi l'Aigle, ſous les ordres de M. de la Cardonie, donna le 6 Juin 1754, au miniſtère, un mémoire très-détaillé ſur les avantages nautiques du Môle. M. Perrier, chef d'eſcadre, qui avait eu auſſi l'occaſion de s'en convaincre, fournit un mémoire en 1756; mais le gouvernement demeura encore irréſolu, à cet égard, quatre ans après cette époque.

Enfin le 4 Avril 1760, le Miniſtre écrivit aux Adminiſtrateurs, que l'importance du Môle voulait qu'on l'établît, & que puiſque le ſol n'y attirait pas les habitans, il fallait les y appeler par des encouragemens en vivres & en munitions, & même y joindre une exemption temporaire d'impôts. Le Miniſtre regrettait qu'on eût rejetté les offres que M. Monet, capitaine des milices & habitant à Léogane, avait faite à MM. Dubois de la Motte & Laporte

Laporte Lalanne (en 1752), d'aller s'y établir avec plusieurs habitans qu'il avait rassemblés, si on leur donnait des secours & à lui le titre de commandant du Môle ; il recommandait de chercher M. Monet & ses compagnons & d'ajouter encore, en leur faveur, la faculté de chasser, de pêcher & de prendre des bois dans l'Isle la Tortue.

La Colonie était trop malheureuse alors, pour qu'on pût suivre un projet de cette nature, &, comme le ministre l'avait prévu lui-même, il fallut renvoyer à la paix toutes les vues sur le Môle, devant lequel se fit, le 27 Mai 1762, la réunion des forces anglaises, sous les ordres de Sir James Douglas & qui venaient de conquérir la Martinique, avec l'escadre de l'amiral Pocock, envoyée d'Angleterre, & portant des troupes commandées par milord Albemarle. Il se trouva ainsi à la vue de ce port, entre lequel & Jean-Rabel l'escadre venue de la Martinique avait croisé depuis le 15 Mai répendant l'effroi dans toute la Colonie, dix-neuf vaisseaux de ligne, dix-huit frégates & cent cinquante transports, qui allèrent à la Havane, dont un nouveau renfort de quatre mille hommes du Continent anglais de l'Amérique Septentrionale, assura la prise.

A la paix, arrivée en 1763, le gouvernement fit dans l'administration de la Colonie, des changemens consignés dans un réglement du 24 Mars 1763 (*), & adopta, en outre, une mesure particulière. Ce fut d'y envoyer M. de Beauval, ministre du roi auprès du duc de Deux-Ponts, & qui connaissait Saint-Domingue, pour prendre des informations sur l'état moral & physique de cette Colonie, & recevoir ou exiger les renseignemens les plus précis sur toutes les parties de l'administration, même sur le caractère personnel des agens de cette administration, ce qui lui donnait réellement les fonctions d'un inspecteur-général. Comme la mission ne comprenait pas seulement le présent, le Môle qui était tout entier dans l'avenir, fut spécialement indiqué à l'examen de M. de Beauval.

Accompagné de M. du Moulceau, depuis directeur-général des fortifications, par lequel il avait demandé au ministre d'être secondé dans ses tournées, M. de Beauval partit du Cap, le 26 Décembre 1763, & se rendit au Môle. M. Petit, capitaine de port au Cap, vint aussi en relever toute la côte &

(*) V. Loix & Constitutions des Isles sous le Vent; tom. 4, page 538.

prendre toutes les fondes, avec un zèle & une intelligence digne d'éloges ; alors le fort du Môle fut fixé. On chercha M. Monet & on le désigna, ainsi que M. Chicoyneau, pour être les chefs du nouvel établissement, dont M. Saltoris, écrivain de la Marine, devint le directeur, & des événemens étrangers à Saint-Domingue, lui donnèrent de nouveaux Colons.

D'infortunés Acadiens, que les promesses ni les menaces n'avaient pû porter à renoncer au nom de Français, furent envoyés de la Métropole où ils s'étaient réfugiés, à Saint-Domingue par le ministre qui en fit passer aussi dans d'autres Colonies. Cette circonstance qui coincidait avec le projet sur le Môle, détermina M. le chevalier de Montreuil & M. de Clugny à les y envoyer. Les premiers partirent du Cap, le 31 Janvier 1764, sur le vaisseau le François, commandé par M. le chevalier de Queux.

Deux arpenteurs ayant opéré, les Administrateurs, par une ordonnance du 30 Avril suivant, réunirent au domaine du roi, tous les terrains du Môle, de Henne & des Sources, & le fort distribua un lot de dix carreaux à chaque famille Acadienne.

A la même époque, les Acadiens, déjà au nombre de 400 & auxquels on donnait une ration, eurent des outils. On avait fait passer les matériaux nécessaires pour construire un magasin destiné aux vivres & aux effets, un hôpital & des logemens pour les officiers de santé. Outre M. de Saltoris, on y avait mis un garde-magasin ; & un prêtre était chargé de répandre les consolations parmi ces hommes, à qui l'amour de la Patrie avait fait fuir la terre qu'ils avaient adoptée pour la leur tant qu'elle avait été française.

La rivière du Môle, dont les eaux se perdaient à environ trois quarts de lieue du rivage, vint les mêler à celles du port où elles assurèrent encore le secours d'une aiguade pour les vaisseaux. Les habitans de la paroisse de Jean-Rabel firent faire un chemin, qui forma entre leur bourg & le Môle, une utile communication. On chercha ensuite à augmenter cette peuplade.

Des familles françaises, anciennement établies dans l'Acadie, y étaient demeurées depuis le traité d'Utrecht, sous les conditions de la neutralité. Mais la guerre arrivée en 1756, entre la France & l'Angleterre, donna à celle-ci l'idée de les forcer à porter les armes contre leur patrie. Nul Acadien ne voulut souscrire à cette infamie & ce sentiment, si beau en soi, ne leur attira de la part des Anglais, qu'une déportation, qui répandit en-

viron douze mille de ces individus, de tout âge & de tout ſexe, ſur les côtes de la Penſylvanie, de la Caroline & de la Virginie.

Il était bien juſte que le ſort de tant de victimes attirât l'attention, j'ai preſque dit la reconnaiſſance de la France. Le gouvernement s'en occupa & ſes ordres produiſirent, le 24 Juin 1764, un marché entre les Adminiſtrateurs de Saint-Domingue & un négociant de New-York, appelé Anſon, qui ſe trouvait dans la Colonie, pour tranſporter au Môle ceux d'entre les Acadiens qui voudraient s'y rendre, & pour y fournir 73 maiſons deſtinées à leur établiſſement. M. d'Eſtaing adreſſa le 26, une invitation à ceux de New-York, en leur promettant du terrain & une exiſtence aſſurée, juſqu'à ce qu'ils puſſent ſe la procurer eux-mêmes. Il en vint ſucceſſivement 418 à Saint-Domingue.

Malheureuſement on s'occupait plus d'avoir des Colons, que de s'aſſurer ſi tous les moyens conçus pour rendre leur ſituation heureuſe, étaient effectués. Dès le mois de Juillet 1764, M. d'Eſtaing, juſqu'auquel les cris des Acadiens étaient parvenus, ſe tranſporta au Môle, & y trouva des hommes épars, ſans abri, mourant en grand nombre ſous des buiſſons, abondamment pourvus de biſcuit & de vivres ſalés qu'ils ne pouvaient manger, ainſi que d'outils dont ils n'étaient pas en état de ſe ſervir, & maudiſſant une exiſtence, que ſans le zèle infatigable, les talens, l'humanité & le déſintéreſſement de M. Belloc, médecin, ils auraient tous perdue.

Tous les employés du roi étaient également malades. Dans cette occurrence M. d'Eſtaing fit choix d'un patron de barque, nommé Salomon, accoutumé à ne ſe rebuter de rien, rempli de cette énergie un peu farouche qui combat le découragement avec efficacité; ſon exemple produiſit des défrichemens, un hôpital & des caſes de première néceſſité.

Le 2 Août; c'eſt-à-dire au même inſtant, le miniſtre écrivait aux Adminiſtrateurs, que le roi, pour augmenter la population blanche de Saint-Domingue, y faiſait paſſer 2,470 Allemands, qui avaient demandé cette deſtination, au lieu de celle de Cayenne qu'on leur avait d'abord donnée, & qu'ils ſeraient envoyés avec des outils, des habillemens & un approviſionnement de vivres. Ils arrivèrent en effet au Cap au mois de Novembre & de Décembre ſuivant, ſans que les Adminiſtrateurs en euſſent reçu l'avis, & le Lecteur a vu dans la Deſcription de Sainte-Roſe & du Dondon, que des Allemands, qui

arrivèrent alors de Cayenne, furent cantonnés dans ces deux paroiſſes. On y mit auſſi un très-petit nombre de ceux venus de France; tout le reſte fut envoyé au Môle où ceux échappés à la mortalité à Sainte-Roſe & au Dondon, ne tardèrent pas à les aller joindre, mais cependant après que 154 nègres, achetés par le roi, eurent préparé des caſes, afin de les mettre à couvert.

Pour tâcher d'égaler les reſſources aux beſoins, les deux Adminiſtrateurs déclarèrent le 11 Novembre, que le port du Môle ſerait exempt de toute perception de droit d'octroi pendant un an, ſoit pour les nationaux, ſoit pour les étrangers; mais la déſapprobation du miniſtre fit abréger ce terme.

M. d'Eſtaing averti que le chef Salomon s'écartait du plan qui lui avait été tracé, imagina de nommer directeur-général du Môle, M. Aublet, botaniſte, venu de Cayenne à Saint-Domingue chercher une occaſion pour France. Il lui délégua ſur cet établiſſement l'autorité que lui-même tenait du roi: ce ſont du moins les termes de ſa commiſſion, datée du 21 Décembre, qui ſoumettait tout au naturaliſte, même la garniſon du Môle, compoſée d'un détachement du régiment de Quercy.

Aublet convaincu que la culture dont le Môle eſt ſuſceptible peut-à-peine s'étendre au jardinage, fut d'avis d'accéder à la demande des Acadiens, qui, redoutant les ravages déjà cruels pour eux d'une température trop chaude, voulaient aller à la Louiſiane. On en fit partir d'abord 231 qui allèrent commencer les établiſſemens des Appelouſſas & des Attakapas, à 60 ou 80 lieues dans l'Oueſt de la Nouvelle-Orléans, & un autre le long de la rive droite du Miſſiſſipi, au-deſſus du Quartier des Allemands. Aublet ſépara enſuite les Allemands des Acadiens qui reſtaient; il forma, avec ces derniers, Bombardopolis, & en mit une peuplade à la Plate-Forme & une autre à la baie de Henne.

Mais le botaniſte, qui avait quelquefois des idées un peu étrangères à l'adminiſtration & des formes auxquelles l'habitude n'avait pas plié tous ceux auxquels il commandait, mécontenta aſſez pour ſe dégoûter lui-même de ſes fonctions; il ſe démit, & M. d'Eſtaing nomma alors pour commandant du Môle, M. Polchet, ingénieur d'un grand mérite, & capable d'une commiſſion encore difficile à cauſe de tous les obſtacles qui reſtaient à vaincre, quoique M. d'Eſtaing eût été obligé de conſentir à envoyer de plus à la Louiſiane 300

Acadiens, à qui les chaleurs de Saint-Domingue avaient ravi tout leur courage.

Au moyen des nègres du roi, que M. de Polchet dirigea, les routes de communication du Môle avec Bombardopolis & la Plate-Forme s'ouvrirent; on conſtruiſit des briqueteries & des fours à chaux; & au mois de Septembre 1765, tous les habitans étaient logés convenablement dans des maiſons appartenantes au roi; des cazernes allaient être prêtes pour les officiers & les ſoldats d'un bataillon & deux magaſins de cent cinquante pieds pour des rechanges d'apparaux. M. Duportal ne tarda pas à y aller faire commencer les premiers ouvrages de fortifications, ſauf à attendre, pour ceux qui embraſſaient l'enſemble du Môle & ſes rapports généraux avec la Colonie., l'approbation que le miniſtre donna le 24 Juin 1767.

Ces ſuccès étaient aſſez pénibles, & la difficulté d'acclimater les Acadiens aſſez prononcée, pour qu'au mois de Janvier 1766, M. d'Eſtaing, inſtruit par des lettres du miniſtre, que M. Paluel de Marmon, qui les lui envoyait des Cayes, devait prendre ſes ordres pour aller chercher encore des Acadiens dans l'Amérique Septentrionale anglaiſe, jugeât à propos de n'en pas donner. Le 15 Mai ſuivant, on récapitula la dépenſe que les Allemands & les Acadiens avaient cauſées, & l'on trouva qu'elle s'élevait à 2,170,344 livres de la Colonie. Le Môle avait le même jour pour population, 147 officiers ou employés du roi, 387 Acadiens, 106 hommes des régimens de Quercy, de Forêz & d'Angoumois, & 189 nègres appartenans au roi.

On pouvait donc dire, avec raiſon, que tout ce qui exiſtait alors au Môle, vrai déſert 28 mois auparavant, & où l'on trouvait un établiſſement déjà défendu par 52 pièces de canon, appartenait ſans exception à l'État. Il avait fallu y créer tout & ſuppléer le tems par l'argent, & ce ſerait manquer à la juſtice, que de laiſſer paſſer cette occaſion, ſans dire que perſonne n'a autant fait pour l'exiſtence civile & politique du Môle que M. le comte d'Eſtaing, qui ne voulut cependant pas ſouffrir que ſon nom, ſubſtitué par M. Aublet à celui de ce lieu, exprima la gratitude de ſes habitans.

C'eſt encore à ſon influence qu'on eſt redevable de l'arrêt du Conſeil d'État du roi du 29 Juillet 1767, qui fit du Môle un entrepôt, où les bâtimens étrangers avaient la permiſſion d'apporter des bois de toute eſpèce, des animaux vivans, des cuirs & des pelleteries, de la réſine & du goudron, bienfait qui,

en procurant à la Colonie pluſieurs choſes de néceſſité première, annonçait au Môle un commerce propre à le vivifier.

Un édit du mois d'Août ſuivant, y avait ajouté une Amirauté pour le Môle particulièrement; mais l'impoſſibilité que le produit de ce tribunal nourrît ſes officiers, a même été cauſe qu'elle n'en a jamais eu.

A la fin de 1767 & dans le cours des deux années ſuivantes, on s'occupa des fortifications générales du Môle, pour leſquelles & pour celles du Port-au Prince, le roi fit acheter des nègres à Gorée. Mais M. de Nolivos, gouverneur-général de la Colonie où il arriva au mois de Février 1770, étant allé viſiter ces travaux, il écrivit au miniſtre le 26 Août, que l'idée ſur laquelle était fondée tout le ſyſtème de défenſe de M. Duportal; c'eſt-à-dire, que les vents ne régnaient jamais de la partie de l'Oueſt dans ce port, était démentie par l'obſervation; que dès lors le plan arrêté voulait des changemens; en conſéquence M. de Nolivos propoſa une réduction en argent, en hommes & en tems. Le miniſtre adopta ſon avis le 1er. Avril 1771, & le gouverneur preſcrivit les nouvelles meſures.

M. de Vallière, ſucceſſeur de M. de Nolivos, étant venu prendre le commandement de Saint-Domingue au mois d'Avril 1772, il ne tarda pas à aller au Môle. Il fut du ſentiment de M. de Nolivos ſur le ſyſtème de M. Duportal; mais regardant le Môle ſous un point de vue tout différent, il y déſira des bâtimens & des magaſins pour un entrepôt de marine, qui fourniraient de quoi radouber quatre vaiſſeaux, les carener & les virer en quille au beſoin; de là des propoſitions nouvelles. Le miniſtre, en réponſe, ordonna au gouverneur-général & à l'intendant, de ſe concerter avec M. du Moulceau, directeur-général des fortifications, & de délibérer encore avec lui, ſur tout ce qui tenait à la défenſe de la Colonie.

La mort enleva M. de Vallière, au mois d'Avril 1775, & au mois d'Août arriva M. d'Ennery, qui, peu de jours après, alla au Môle. Il marqua au miniſtre, le 3 Septembre, que tout preſcrivait de conſerver & de protéger déſormais ce lieu contre les entrepriſes qu'on pourrait y tenter, pour faire ſervir ſes propres reſſources au détriment de notre navigation; ce qui ne comportait pas, toutefois, un plan auſſi vaſte que celui de M. Duportal. Il ajouta que le Môle n'avait pas un ſeul ouvrage entièrement achevé, ſans même en excepter la poudrière, dont il n'exiſtait que les fondemens, & il propoſa deux nouvelles batteries.

Un ordre du roi du 15 Décembre, qui enjoignit à M. de Traverſay, capitaine de vaiſſeau, d'examiner, de concert avec M. d'Ennery, le Môle ſous tous les rapports néceſſaires à un établiſſement maritime, fut la réponſe à cette lettre.

En 1776, M. d'Ennery, qui avait envoyé un projet d'ordonnance ſur la diviſion des trois Parties de la Colonie, reçût celle du roi, du 20 Décembre ſuivant, qui a mis le Quartier du Môle dans la Partie de l'Oueſt. Le miniſtre en donna pour motifs, la réſidence du commandant de la Partie de l'Oueſt à Saint-Marc, qui le rapprochait plus du Môle, dont l'importance pourrait exiger, en tems de guerre, la préſence & les ſoins immédiats d'un commandant en ſecond.

A M. d'Ennery, mort à la fin de 1776, ſuccéda M. d'Argout, qui, avec M. de Vaivre, intendant, approuva des ouvrages nouveaux pour la défenſe de l'entrée du Môle. Les travaux qu'ils occaſionnèrent, ceux néceſſaires pour terminer ce qui avait été ordonné précédemment; les réparations & l'entretien du tout, occupèrent conſtamment l'atelier des nègres du roi.

En 1780, le conſeil de guerre preſcrit par le miniſtre & dont j'ai parlé à l'article du Cap Français, délibérant ſur le Môle, eut un avis en quelque ſorte compoſé de la réunion de différentes parties de celui de M. Duportal & de celui de M. d'Eſtaing, & qui fait du Môle, un point de force terreſtre & maritime.

M. de Bellecombe, devenu gouverneur-général, & ayant dans ſes inſtructions l'approbation expreſſe des vues de ce conſeil de guerre ſur le Môle, voulut voir ce lieu & s'y rendit le 1er. Septembre 1782. Il approuva pluſieurs choſes, en déſapprouva d'autres; contrôla l'opinion du conſeil de guerre, en ce qu'il n'avait réduit que de moitié & non pas des trois quarts, la quantité d'hommes exigée par le plan de M. Duportal, & termina ſa lettre au miniſtre, du 28 du même mois, en diſant que tout était à faire au Môle.

Le 15 Décembre, le même Adminiſtrateur & ſon collègue M. de Bongars marquèrent au miniſtre que la voie lente & diſpendieuſe de la régie, devait ceſſer pour les travaux du Môle, & ils appuyèrent ſur la néceſſité d'en donner l'entrepriſe à M. Artau. Le miniſtre envoya ſon conſentement à cette meſure le 12 Juillet 1783. En conſéquence M. Rabié, ingénieur en

chef de la partie du Nord, paſſa au Cap, le 22 Décembre 1783, avec cet entrepreneur, un marché qui réglait le prix de chaque genre d'ouvrage.

Malgré cette fluctuation, cette incertitude continuelle, le Môle ſe conſolidait chaque jour, lorſque l'arrêt du Conſeil d'État du 30 Août 1784, vint lui porter un coup funeſte, en interdiſant ſon port aux étrangers, auxquels cet arrêt a ouvert ceux du Cap, du Port-au-Prince & des Cayes.

Enfin, M. le marquis du Chilleau, nommé gouverneur-général en 1788, après M. de la Luzerne & ſous le miniſtère actuel de ce dernier, étant au Môle, au mois de Mars (1789), jugea qu'on devait fortifier la tête de la preſqu'île, & l'exécution de cette idée adoptée à Verſailles, occupait MM. de Peynier & de Marbois, Adminiſtrateurs, & M. de la Merveillère, directeur-général des fortifications, au mois de Septembre, quand.....

Cet hiſtorique du Môle, qui peut, au beſoin, ſervir d'utile leçon pour tout ce qu'on entreprend de lointain, montre combien peut être dangéreuſe la faculté laiſſée à chaque Adminiſtrateur de changer à des plans qu'il ne faudrait arrêter, qu'après avoir employé pour les former, comme pour les examiner & les méditer, des hommes, d'un ſavoir tellement profond, qu'on ne cherchât plus d'autre mérite que celui de concourir avec eux à en aſſurer l'exécution. On gouverne mal, ſurtout de deux mille lieues, lorſqu'on donne ainſi le ſecret de ſa faibleſſe.

Quant à mon propre plan, je l'aurai rempli, ſi, par ces détails, j'ai diſpoſé le Lecteur a me ſuivre dans ceux que j'ai encore à lui offrir, ſur l'état actuel d'un établiſſement qui a déjà coûté pluſieurs millions.

Le Môle, conſidéré comme paroiſſe, a pour abornemens, d'après l'ordonnance du 17 Janvier 1784, rendue par les Adminiſtrateurs: à l'Eſt, les limites de la paroiſſe de Jean-Rabel, depuis l'embouchure de la petite rivière des Côtes-de-fer, juſqu'à la ſource & ravine à Gallet: au Sud la paroiſſe de Bombarde, dont elle eſt ſéparée par le ſecond banc qui conduit à Bombarde, paſſant par la Croix, le Trou-aux-Oiſeaux & chaſſant ſous cette ligne de l'Eſt à l'Oueſt: à l'Oueſt & au Nord, la mer. L'étendue compriſe entre ces bornes, eſt très-peu conſidérable, ce qui indique aſſez, que l'importance du Môle eſt dans ſon port & dans les acceſſoires en quelque ſorte néceſſaires à celui-ci.

La

de la baie du Môle, ſituée à l'extrémité Occidentale de la pointe de terre dont j'ai parlé pluſieurs fois comme un prolongement Nord de l'Iſle, eſt formée par la pointe de la preſqu'île du Môle & par le cap Saint-Nicolas. Son ouverture, qui fait face à l'Oueſt, & qui eſt placée à environ vingt-ſix lieues dans le Sud-Eſt-quart-d'Eſt de la pointe de Maizy de l'Iſle de Cube, a 1,912 toiſes & ſeulement 1,775 toiſes, ſi on ne la prend que depuis l'anſe des Frères, qui eſt dans le Sud de la pointe du Môle. La profondeur de la baie juſqu'à la ville, eſt de 2,212 toiſes : là commence le port.

Celui-ci n'a que 550 toiſes d'ouverture ; mais tournant au Sud-Eſt-quart-d'Eſt, immédiatement après la ville, il acquiert juſqu'à environ 850 toiſes de largeur ; puis il ſe rétrécit juſqu'à une eſpèce de goulet, formé par deux petits caps, qui ne ſont plus qu'à 215 toiſes de diſtance l'un de l'autre ; ce goulet qui eſt la naiſſance du baſſin, eſt à environ 780 toiſes du commencement du port.

Le baſſin, dirigé au Nord-Nord-Eſt un peu vers l'Eſt, a environ 830 toiſes, ſur une largeur qui varie depuis 300 juſqu'à 180 toiſes.

En ſuivant, dans ſon côté Septentrional, la baie qui, en ne diſtinguant aucune de ſes parties, a environ 3,900 toiſes de longueur, on trouve à 435 toiſes de l'anſe des Frères, l'anſe à Canon : puis 915 toiſes entre celle-ci & l'anſe à Bernier ; environ 800 toiſes de cette dernière à l'anſe à Sable & environ 850 toiſes de là au fond du baſſin.

Depuis l'entrée de la baie juſqu'à environ 1,800 toiſes dans ſon intérieur, on ne trouve point de fond où l'on puiſſe mouiller ſur la côte du Sud, tandis qu'à la côte Nord il y a mouillage, mais très-près de la côte. Plus loin que ces 1,800 toiſes, on peut mouiller par tout, ſurtout depuis la baie la Mahotière, & à 2 ou 300 toiſes de la côte, juſqu'au fond du baſſin, où des vaiſſeaux du premier rang & en grand nombre, ſeraient, à toutes les époques, à l'abri de tous les vents.

La baie entière du Môle eſt couverte, au Nord, par la preſqu'île, qui commence à 4,360 toiſes de l'embouchure de la rivière des Côtes-de-Fer, limite commune des paroiſſes de Jean-Rabel & du Môle. Cette preſqu'île eſt jointe à la grande terre par un plateau de roches unies de 380 toiſes de longueur, ſur 320 toiſes de largeur & de moins de deux pieds de hau-

teur au-deſſus de la mer. Dans le trapèze irrégulier qu'elle forme & qui eſt un véritable môle, elle a 3,200 toiſes de longueur comptée en ligne droite, ou 4,300, ſi, en paſſant par le Septentrion, on meſure ſes bords depuis ſon étranglement juſqu'à ſon extrémité Occidentale, qui porte le nom de Môle & qui eſt à 200 toiſes dans le Nord de la pointe du Môle où commence la baie. La plus grande largeur de la preſqu'île eſt d'environ 1,300 toiſes.

Toute la côte, depuis Jean-Rabel juſqu'à la baie du Môle, eſt de fer & inabordable, & celle Septentrionale de la preſqu'île eſt continuellement battue par des lames violentes.

Le rivage de la preſqu'île, qui a au-deſſus de la mer une élévation qui varie depuis cinq ou ſix pieds juſqu'à vingt pieds, avec une largeur, qui dans la face extérieure, n'excède jamais cent toiſes, eſt de ſable. Puis au-deſſus de ce rivage ſabloneux bordé de roches, eſt une falaiſe ou un entablement abſolument ſemblable à celui que j'ai décrit à l'article de la Tortue. Il eſt compoſé de rocs, mais plus généralement de tuf, & ſa hauteur varie depuis dix juſqu'à vingt toiſes, & ſa ſurface peut être évaluée à environ 6,000 toiſes. Cette étendue a dans beaucoup d'endroits un eſcarpement preſqu'impraticable ; le ſommet en eſt aride & ſans eau. Le bout Nord-Eſt de cette falaiſe, d'où l'on voit le collet de la preſqu'île, eſt plus élevé & va ſe terminer par un amphithéâtre plus rapide que celui du bout oppoſé.

La péninſule du Môle forme un point de vue très-pittoreſque & qui attire les regards dès qu'en venant de l'Eſt par mer, on peut la diſtinguer. Sa configuration captive la penſée de l'obſervateur, qui y trouve l'analogie qu'elle offre avec la Tortue, & qui ſe ſurprend, peut-être, à lui chercher des cauſes ſéduiſantes par leur probabilité.

Un grand morne ſe prolonge derrière le baſſin, en laiſſant entre lui & la preſqu'île, le col de celle-ci. Ce baſſin ou cul de lampe, ſuſceptible de procurer les carenages les plus commodes, retire un grand avantage de l'intervalle, en quelque ſorte, plane de l'iſthme ; c'eſt d'avoir le vent des deux côtés, ſans qu'il nuiſe à ſa tranquillité : la mer n'y eſt, pour ainſi dire, qu'un étang, & des briſes réglées y entretiennent un air conſtamment ſalubre.

Entre le fond du baſſin & le morne qui le contourne, il y a un rivage d'environ 50 toiſes, dont la largeur s'augmente vers le goulet que j'ai déſigné

comme la fin du port ou l'entrée du baſſin. L'extrémité Sud de ce goulet porte le nom de pointe du Carenage; & la plage, qui y a 100 toiſes, a procuré l'emplacement d'un quai à carener. Cette plage continue encore après le quai, mais en ſe rétréciſſant & en s'élevant, pour redeſcendre enſuite & aller, après avoir donné un local aux anciennes cazernes, ſe réunir au terrain de la ville, qui, elle-même, eſt à 900 toiſes de la Pointe du Carenage.

La plus grande partie de la communication que forme la plage depuis l'iſthme juſqu'à la ville, eſt bordée du côté du morne par un eſcarpement naturel & à pic, qui s'adoucit vers la ville & qui, arrivé vers l'alignement de la dernière rue Sud-Oueſt, tourne au Sud-Eſt, redevient enſuite preſqu'auſſi perpendiculaire qu'auparavant, & forme l'un des deux côtés de la gorge, longue & étroite, qui ſépare ce morne d'avec celui qui s'étend juſqu'au Cap-à-Foux.

La chûte rapide de ces deux mornes, ne laiſſe entr'eux qu'un eſpace, qui, pendant une demi-lieue, varie depuis 4 toiſes juſqu'à 40 de largeur. Ce défilé, où coule la rivière du Môle qui n'eſt qu'un ruiſſeau, mais dont l'eau eſt excellente, eſt lui-même le ſeul chemin qui puiſſe conduire à Bombarde & au Môle. Après la demi-lieue, cette gorge s'élargit & devient une petite plaine encaiſſée, d'où l'on commence à monter la très-forte pente de la ſavane aride du Môle; puis entrant là ſur le territoire de Bombarde, l'on va par une montée continuelle, franchir le morne de la Vigie, après lequel on s'élève juſqu'aux plaines où eſt Bombardopolis.

La montagne du fond du baſſin ou carenage, car on employe auſſi ce dernier nom, a, au tiers de ſa pente, le chemin par lequel Jean-Rabel communique avec le Môle; mais, quoiqu'on l'ait élargi en 1771, il ne peut ſervir aux voitures qui viennent dans le ſens de ce premier endroit, que juſqu'au point qui correſpond à l'iſthme.

Le rivage de la preſqu'île, depuis l'anſe à Sable juſqu'à ſon extrémité au Nord-Oueſt, a un chemin facile; la partie la plus Occidentale de la falaiſe a auſſi une communication qui parcourt ſa largeur, & qui ſert aux batteries & au corps-de-garde qu'on y a mis.

Le Sud de la baie eſt formé par la chûte d'une montagne appelée le grand morne du Cap-à-Foux. Le premier arc qu'elle décrit du côté de la ville,

eſt appelé l'anſe la Mahotière. De celle-ci à la ville, c'eſt-à-dire, dans une diſtance de 460 toiſes, le rivage va en s'abaiſſant, & en ſuivant des fortifications qui lient la batterie Vallière avec le polygone; mais depuis l'anſe la Mahotière juſqu'au Cap Saint-Nicolas la côte eſt abſolument à pic.

Le morne Saint-Nicolas eſt très-élevé. Étant formé de quatre falaiſes ſucceſſivement poſées l'une ſur l'autre comme les gradins d'un autel, on a pu pratiquer ſur le bord que le premier gradin laiſſe à ce qu'on peut conſidérer comme la baſe de tout ce maſſif, un chemin qui conduit de la ville vers le Cap-à-Foux, en ſuivant la baie. Les moindres eſcarpemens formeraient, dans ce chemin, des barrières inſurmontables, & qui iſoleraient totalement le Cap Saint-Nicolas. Deux petits plateaux en amphithéâtre rechargent la pointe de ce dernier; ils reſſemblent à l'endroit de la pointe du Môle appelé les Frères.

Le Lecteur ſe convaincra mieux de la préciſion & de l'enſemble des remarques que je viens de lui donner ſur la baie du Môle & ſur les parties terreſtres qui la forme, en jettant les yeux ſur deux gravures de mon Atlas, dont l'une eſt un plan géométrique de ce local, & l'autre une perſpective où la diſpoſition par eſpèces de couches ou plate-formes, eſt bien clairement marquées dans la preſqu'île & dans le morne Saint-Nicolas.

La ville du Môle, dont mon Atlas a auſſi une Vue, & qui d'après les obſervations de MM. de Verdun, de Borda & Pingré & celles de M. de Puyſégur, toutes faites aux anciennes cazernes, a pour latitude 19 degrés, 49 minutes, 20 ſecondes, & pour longitude, 75 degrés, 49 minutes, 45 ſecondes, eſt ſur le côté Méridional de la baie. Elle eſt alignée du Nord-Eſt au Sud-Oueſt, mais rétrécie vers le bas, attendu l'enfoncement du port vers le Sud-Eſt-quart-d'Eſt, & qui forme le mouillage. Placée dans un vallon ſabloneux d'environ 250 toiſes de profondeur ſur 300 toiſes de largeur, elle a, comme toutes les villes ſituées ſur un ſol de cette nature, un aſpect triſte, auquel ajoutent encore 19 rues de ſoixante pieds de large, qui ſe coupent à angles droits & qui renferment 64 carrés de 20 toiſes de face ſeulement dans le bas de la ville, & de 30 dans la partie ſupérieure; & cinq emplacemens ou îlets, auxquels le paralléliſme du rivage du Nord-Eſt a donné une figure irrégulière. Ces rues, laiſſent voir un ſol blanc dont les reflets fatiguent la vue & d'où s'élèvent des nuages de pouſſière au moindre vent.

Il ſemble que des maiſons, conſtruites ſur une plage toute de ſable, n'y ſoient pas réellement fixées, mais ſeulement poſées, & leur enſemble, qui a quelque choſe dont l'eſprit eſt preſque choqué, ne rappele jamais qu'un campement.

Tout ce qui environne la ville du Môle concourt encore à lui donner ce coup-d'œil ſombre, & on le conçoit aiſément, d'après ce que j'ai dit de l'enceinte montueuſe de la baie, qu'on ne remarque qu'à cauſe de ſon extrême aridité & des roches calcaires qui s'y montrent de toute part. L'étranger qui entrerait dans ce port, ſerait donc tenté de demander comment on a pu concevoir l'idée d'habiter un pareil ſéjour, ſi des batteries établies, preſqu'à chaque point, ne l'avertiſſaient pas que ce lieu a une importance militaire, créatrice de tous ſes établiſſemens.

Les maiſons du Môle ſont de bois, à l'exception de quelques-unes qu'on voit dans la Grande rue & qui ſont de pierres. Ces maiſons ont communément un premier étage, au-devant duquel, ſur la rue, on pratique des galeries ouvertes qui les garantiſſent de l'action du ſoleil. Leur couverture eſt d'eſſentes. Il en eſt au ſommet deſquelles on a ménagé une eſpèce de petit belvédère, bordé d'un ſimple balcon de fer. Quand on ſait que la plupart de ces maiſons ont été achetées toutes faites aux États-Unis d'Amérique, on déplore la perte du Canada & l'étrange ceſſion de la Louiſiane.

La ville a, vers ſon bout Oueſt, une place de 65 toiſes en carré, appelée la place-d'armes. Des arbres forment une allée ſur chacune de ſes faces; dans un de ces points eſt le marché.

L'égliſe, en rotonde, dédiée à Saint-Charles-Borromée, l'un des patrons de M. d'Eſtaing, eſt dans le carré Oueſt de cette place; le preſbitère l'avoiſine. A l'angle Nord eſt la maiſon qui a été conſtruite pour loger le commandant du Môle & que, pour cette raiſon, on nomme le gouvernement. On y voit auſſi un corps-de-garde.

L'eau circule ſur trois des côtés de la place & dans les rues du Môle, au moyen de petits canaux. Chaque maiſon a une portion de cette eau pour ſes uſages particuliers. On ne la prend cependant pas pour boire, car l'on aime mieux l'envoyer chercher à quelque diſtance dans la rivière même, & la faire tranſporter par des ânes, que cette habitude multiplie au Môle, d'une manière quelquefois fatigante pour les oreilles, quoique les nègres prétendent que la nuit, leur braiment peut ſervir d'horloge. Mais l'eau de

la ville n'en eſt pas moins précieuſe ; elle y entretient des jardins d'un grand agrément pour la table & où une baignoire de maçonnerie recouverte d'un treillage, procure à volonté des bains ſalutaires. D'ailleurs dans un endroit où l'on ſouffre, comme au Môle, de la réverbération d'un ſable échauffé par le ſoleil des tropiques, l'eau courante rafraîchit l'air, reconnu d'ailleurs très-ſain.

Les briſes du large, qui ſont encore de l'Eſt au Môle, y règnent avec beaucoup de force. Cependant depuis quelques années les vents d'Oueſt, qui étaient extrêmement rares, deviennent très-fréquens & de plus en plus, & alors les chaleurs ſont exceſſives dans la ville.

Le 26 Juillet 1777, le feu, qui prit à une heure de l'après midi chez un boulanger, étant porté par le vent ſur le point où étaient les maiſons les plus hautes, c'eſt-à-dire, dans l'eſpace que renferment les rues de Bourbon & de Penthièvre, de Jean-Rabel & de Bourgogne ; il y en eut 20 de brûlées & 13 d'abattues en tout ou en partie. Cette perte arrivée dans la partie la plus commerçante, fut très-ſentie ; elle fut évaluée alors 600,000 livres pour les maiſons ſeulement.

Ce malheur a produit pour l'avenir deux meſures ſages ; la première, une défenſe des Adminiſtrateurs de conſtruire des maiſons qui ne ſeront pas au moins maçonnées entre poteaux ; la ſeconde de faire envoyer deux pompes à feu.

La population blanche du Môle eſt, proportionnellement, plus conſidérable que celle d'aucun autre lieu de la Colonie. La connaiſſance du caractère des Acadiens, preſque tous ouvriers, les avaient fait mettre d'abord dans cette ville ; mais il n'y ſont pas tous reſtés. La faculté qu'ils ont néceſſairement obtenue de pouvoir la quitter, dès qu'ils ont ceſſé d'être nourris aux frais du roi, un eſprit de changement qui ſemble appartenir à l'infortune & les mortalités, ont beaucoup diminué cette population, relativement à ce qu'elle était dans l'origine.

Une autre cauſe plus récente travaille à l'affaiblir encore depuis cinq ans. La ville du Môle qui paraiſſait deſtinée à devoir toutes ſes reſſources & tout ſon accroiſſement aux étrangers, revient à l'état qui doit lui être naturel, depuis que ſon port n'eſt plus l'entrepôt du commerce avec ces étrangers. Déjà ſes maiſons ſont vides & des arrêts du Conſeil du Cap &

du Conſeil de Saint-Domingue, ainſi que des conventions amiables, ont modéré le prix des baux de pluſieurs d'entr'elles ; déjà ſes habitans ſortent par familles entières pour aller chercher ailleurs des reſſources que leurs travaux & leur induſtrie ne peuvent plus leur procurer au Môle ; déjà les moyens de ſubſiſtance tirés de la Colonie même y ſont plus rares, parce que l'abondance ne ſe montre qu'où les conſommateurs l'appelent.

Il y avait cependant un grand motif local de préférer le Môle pour l'admiſſion des bâtimens étrangers, c'était l'aridité même de ſon ſol, qui permet à peine la culture à plus de trois lieues de diſtance. C'était donc un grand ſujet de ne pas craindre l'exportation frauduleuſe des productions coloniales, & la moindre ſurveillance dans le port empêchait efficacement tout verſement prohibé. On eſtime que la ſuppreſſion de l'entrepôt du Môle, a détruit plus de 500 caboteurs, qui exigeaient un fret moins cher que celui des paſſagers.

L'on doit ajouter à la population propre du Môle, les individus que le ſervice de l'état y raſſemble conſtamment. D'abord le chef militaire qui a été un major depuis 1765, juſqu'à l'ordonnance du roi du 12 Novembre 1770, portant établiſſement d'un lieutenant-de-roi, (place qu'occupe depuis lors M. de la Valtière, dont tout le Môle fait l'éloge), & devenu un commandant particulier, d'après une autre ordonnance du roi du 20 Décembre 1783. Il y a toujours eu au Môle un aide-major depuis 1765. Il y a auſſi un ingénieur, un officier d'adminiſtration, un garde-magaſin, un tréſorier, un capitaine de port, un chirurgien du roi & un adjoint, un directeur d'hôpital, des inſpecteurs & des piqueurs des travaux, & toutes ces perſonnes ont des logemens qui appartiennent à l'État.

Enfin il faut compter la garniſon du Môle, qui, formée en tems de paix d'un détachement de trois cens hommes dont le régiment du Cap & le régiment du Port-au-Prince, fourniſſent chacun la moitié, & d'une compagnie d'artillerie, a été, durant la guerre de 1778, compoſée du régiment de Cambreſis, du régiment eſpagnol d'Eſtramadure, d'un détachement du régiment de Flandres, d'un autre des volontaires de Lauzun & d'une compagnie d'artillerie.

Cette circonſtance ayant fait ſentir la néceſſité de loger beaucoup de troupes, & les cazernes, qui étaient de bois, tombant en ruines, on en a conſtruit de nouvelles. Elles viennent d'être achevées ; elles ſont de pierres de taille,

ſpacieuſes & ſituées derrière le haut de la ville. Les anciennes qui étaient à deux cent toiſes de ſon extrémité Nord-Eſt, couvraient le chemin qui conduit au col de la preſqu'île.

Hors de la ville & à la naiſſance de la gorge qui mène vers l'intérieur des terres, ſont une trentaine de caſes où logent les nègres du roi, qu'on occupe aux travaux du Môle.

Je ſaiſis cette occaſion pour dire que ces nègres, qui ſont encore au nombre de plus de 300, ont été extrêmement utiles & d'une grande économie pour tout ce qu'on a eu à faire au Môle depuis vingt-cinq ans; ce qui rend bien extraordinaire le déſir, pluſieurs fois renouvellé, de les vendre, ſous des prétextes qu'il aurait fallu rendre plus plauſibles. Ce n'eſt pas aſſez que d'élever de coûteuſes fortifications, il faut, par un entretien continuel, ſe préſerver de la néceſſité de les recommencer & du danger plus grand encore de les trouver inutiles à l'approche de l'ennemi. Quelques-uns de ces nègres ſervent au Port-au-Prince à des travaux publics; on en a employé des détachemens à l'ouverture de divers chemins, néceſſaires ſans doute, mais il n'eſt pas ſûr qu'avant de faire ces détournemens, on ait calculé s'ils ne pourraient pas préparer des regrets amers par rapport au Môle. Car enfin qu'elle eſt la deſtination du Môle?

Les uns ont dit, qu'avec un auſſi beau port, ſitué preſqu'au centre des côtes françaiſes, non quant aux diſtances, mais quant à la facilité de ſe porter dans les points extrêmes; où l'on peut entrer & d'où l'on peut ſortir tous les jours; ſuſceptible de défenſe & d'établiſſemens maritimes, ainſi que de recevoir les plus grandes armées navales, le Môle devait être le point protecteur & la place forte de toute la Colonie; & ce plan, le premier de tous, exigeait une garniſon de ſix mille hommes de troupes & une dépenſe de ſix millions. Mais peut-on croire à cette eſpèce de prééminence, quand on remarque que le Môle eſt ſous le vent du Cap, d'environ quarante lieues, & qu'il laiſſe ſous le vent la baie des Gonaïves, capable de recevoir auſſi de grandes forces navales? quand on conſidère que le nombre de points de débarquemens ne permet pas d'en concentrer la défenſe, mais qu'ils veulent au contraire qu'on l'étende, ce qui multiplie les fortifications & ſurtout les hommes qui doivent les occuper dans un climat deſtructeur? quand on réfléchit que les environs de cette ville ne peuvent fournir aux eſcadres, ni les approviſionnemens, ni les rafraîchiſſemens dont elles ont beſoin dans leurs relâches? D'autres

D'autres ont dit : qu'il ne fallait faire du Môle qu'un entrepôt de marine. Mais, comme ils l'annonçaient eux-mêmes, ſi on ne comptait que ſur la marine, proprement dite, pour aſſurer la protection de cet établiſſement, eſt-il certain que cette protection ne manquerait pas ?

Deux choſes me frappent cependant, parce que je les trouve dans toutes les opinions, & le Môle en a bien ſuggéré, puiſque même pour motiver le changemement d'une batterie à barbette en batterie à embraſures & réciproquement, les raiſonnemens bons ou mauvais n'ont jamais manqué : la première, c'eſt que le Môle établi & ſoumis à un ſyſtème préſervateur quelconque, ne peut plus être laiſſé à la merci des puiſſances étrangères : la ſeconde, c'eſt que (ſans croire, comme l'auteur de l'Hiſtoire Philoſophique des deux Indes l'a imprimé d'après un mémoire auquel un beau nom & des talens prêtaient leur appui, que *ſi cette précieuſe clef de Saint-Domingue & même de l'Amérique venait à tomber entre les mains des Anglais, ce Gibraltar du Nouveau-Monde ſerait plus fatal (*) à l'Eſpagne & à la France, que celui de l'Europe même*), il eſt évident que, dans cette hypothèſe, les Anglais qu'elle ne rendrait pas les conquérans du reſte de la Colonie, le feraient de toute ſa navigation & de tout ſon commerce.

Ne point abandonner le Môle & empêcher qu'il ne tombe au pouvoir des Anglais, voilà donc ce qu'il faut vouloir, ſans jamais perdre de vue, même pendant la plus longue paix, un but auſſi important.

En effet, ſi l'Angleterre était maîtreſſe du Môle, il eſt probable que la poſſibilité de déſoler le golfe du Mexique, lui ferait compter pour rien la néceſſité d'y entretenir conſtamment une grande force navale qui entraînerait des établiſſemens coûteux, une grande conſommation d'hommes & une dépenſe ſans ceſſe renouvellée, parce qu'il faudrait tout tirer du dehors. L'intérieur de l'Iſle ſerait néanmoins en ſureté, dès que quelques centaines de chaſſeurs de couleur ſeraient apoſtés pour prouver à tout ſoldat qui s'éloignerait d'une batterie, qu'un coup de fuſil l'attend toujours. Mais la réſtitution du Môle à la France, ne pourrait plus être que l'effet d'un traité de paix, dont celle-ci dicterait en quelque ſorte les conditions.

C'eſt le déſir de ſe garantir d'une perte auſſi grave dans ſes conſéquences,

(*) V. Raynal tom. 6, page 265, édition in-8°.; Neufchatel 1783.

qui a fait mettre depuis le Cap-à-Foux jusqu'au bout de la presqu'île, onze batteries & six retranchemens, où 162 canons & 60 mortiers, menacent l'ennemi qui tenterait de s'introduire dans le port du Môle, seul point par lequel on puisse l'approcher.

En supposant le tems le plus favorable à cet ennemi, c'est-à-dire, un vent d'Oüest qui le porterait dans la baie avec la plus grande rapidité possible, si les feux avancés ne l'arrêtaient pas avant qu'il eût gagné le mouillage de l'anse la Mahotière, il aurait encore à redouter le feu de 80 canons & des 60 mortiers.

Un seul vaisseau désemparé contrarierait toute une escadre, & si le vent d'Oüest empêchait la retraite, son sort serait bientôt décidé.

Avec le vent d'Est, il faut quatre heures pour aller, par bordées, des pointes au mouillage.

Ce qu'exige essentiellement le Môle ce sont des canonniers. Les hommes de couleur en feraient d'excellens s'ils étaient dressés, & le gouvernement saurait, s'il le voulait, leur faire adopter cette idée, qui flatterait leur caractère. Je ne sais pourquoi la proposition d'un aussi utile emploi de cette classe d'hommes, faite au ministre en 1748 & en 1756, par M. le marquis de Vaudreuil, n'a pas été écoutée.

Ce que je viens de dire de l'utilité des canonniers, me fournit l'occasion de placer ici l'éloge constamment mérité par les deux compagnies d'Artillerie-milices formées au Môle, en 1770, par M. le chevalier d'Illens d'après le vœu de M. de Nolivos.

La Description de la baie & de la ville du Môle, fait presque connaître la paroisse qui n'a de plus que les cantons des Côtes-de-Fer, du Mardi-Gras & de la Source-Ronde. C'est par la gorge où j'ai dit que coule la rivière du Môle, qui n'a guères plus de trois lieues de cours, qu'on va de la ville à ces cantons, où l'on cultive une quantité infiniment petite d'indigo, de café & de coton, qu'on envoye au Cap. On y élève en outre quelques animaux; car c'est de ces cantons que la ville reçoit des moutons, des cochons, des volailles; elle en tire aussi beaucoup de cassave.

Cependant, ces ressources d'approvisionnemens deviennent insuffisantes, dès que les circonstances augmentent la garnison du Môle. On l'a éprouvé dans la guerre de 1778, où l'on fut obligé de fournir, en 1780, des

rations en nature, à tout ce qui était à la ſolde du roi, ſans exception

La population totale de la paroiſſe du Môle, eſt de 615 blancs de tout âge & de tout ſexe, 46 affranchis & 839 eſclaves, non compris ceux qui appartiennent au roi.

Sa milice eſt compoſée de 147 blancs & de quelques individus de couleur.

Lorſqu'on a établi le Môle, le point où eſt la ville était fait pour attirer les regards d'un curieux de la nature, par la quantité prodigieuſe de pétrifications, de madrépores & d'autres productions marines qui y étaient raſſemblées. Mais tout a diſparu lors des fouilles exigées pour les fortifications. La rivière du Môle a eſſentiellement la propriété de pétrifier les corps poreux & ſpongieux qu'on expoſe dans ſa ſource.

Aucune des fouilles de la ville ni des environs, n'a fait trouver de mines au Môle.

A une certaine diſtance de la ville, & à une très-grande élévation au-deſſus du niveau de la mer, les couches un peu profondes, ſont d'une terre argilleuſe, où les coquilles ſont en grand nombre. Dans des endroits, cette argile eſt propre à la poterie, & elle eſt recouverte d'un tuf pulvérulent. Des éboulemens y marquent des agitations de la nature, & l'on voit diſtinctement trois ou quatre couches tumultuairement placées.

Cette cauſe eſt d'autant plus probable, que le 3 Juin 1784, à deux heures après-midi, une légère ſecouſſe de tremblement de terre occaſionna, près de la ville, un éboulement dans un point où des nègres qui fouillaient furent enſevelis, & où deux d'entr'eux perdirent la vie.

Tous les arbres qu'offrent le voiſinage de la ville du Môle, ſont rabougris. Le gayac, le bois de fer, le bois ſtercoraire y ſont communs; des cierges épineux de différentes eſpèces ſont par tout, mais ne s'élèvent qu'à un pied & demi de terre, tandis que le nopal, appelé *patte de tortue*, acquiert juſqu'à huit & dix pieds de hauteur, & montre quelques cochenilles. On voit auſſi des opuntia. La grande & la petite ſauge ſont très-abondantes dans le voiſinage de la baie.

On tire d une carrière qui eſt ſur la gauche de la ville derrière les nouvelles cazernes, de fort belles pierres de taille d'un très-beau grain. J'en ai vu une d'un pied cube, qui a peſé 125 livres. Il eſt bien avantageux d'avoir ainſi cette matière à pied-d œuvre ainſi que celle de la chaux & de la brique, & déjà l'utilité de cette pierre de taille s'eſt étendue à d'autres lieux de la Colonie.

La nature qui ſemble vouloir défendre à l'homme de l'accuſer, fait ſervir le ſol agreſte & aride du Môle, à produire d'excellent raiſin & des figues jaunes exquiſes. Elle étale dans ces deux fruits, qu'on ſavoure avec délices, un luxe & une prodigalité qui ont des droits à l'admiration.

La paroiſſe du Môle, qui donne ſon nom à un Quartier, dépend militairement de ſon commandant particulier, & enſuite du commandant en ſecond de la Partie de l'Oueſt. Dans ſes rapports judiciaires, c'eſt à la Sénéchauſſée & à l'Amirauté du Port-de-Paix qu'il faut qu'elle recoure, & ſa partie religieuſe la ſoumet au préfet de la Partie du Nord.

J'obſerverai au ſujet de la compétence de l'Amirauté, dont le Môle ne peut fournir l'occaſion que dans quelques relâches, qu'il eſt ou bien rigoureux de vouloir qu'un capitaine quitte ſon bâtiment & aille au Port-de-Paix, ou bien cher, que les officiers de ce lieu viennent au Môle. Tout ſemble exiger que le ſubſtitut du procureur du roi de la Sénéchauſſée du Port-de-Paix, en réſidence au Môle pour la police légale, ſoit, dans de pareilles circonſtances, le miniſtère public, & qu'un notaire qu'on y trouve auſſi, ait une commiſſion ſupplétoire du tribunal de l'Amirauté.

Il y a au Môle un exempt, deux brigadiers & cinq archers de maréchauſſée.

Des bateaux paſſagers font les voyages de cette ville au Cap.

Il y a de l'égliſe du Môle,

A celle de Jean-Rabel . . . . . 10 lieues.

——— Bombarde 5

Pour aller du Môle au Cap, on prend la route du Port-de-Paix, du Borgne &c. &c., ce qui fait parcourir environ 45 lieues. Mais pour aller du Môle au Port-au-Prince, il faut du Port-de-Paix, gagner le Gros-Morne & les Gonaïves, ce qui fait faire environ 78 lieues. A la vérité, il y a un chemin qui mène directement aux Gonaïves, mais il ne peut être parcouru qu'à cheval, & la néceſſité ſeule peut-en donner le conſeil. M. de Bellecombe le prit en 1782, pour venir des Gonaïves au Môle; un convoi menacé & le déſir d'inſpecter cette place forte, était ſon double motif.

Un archevêque de Santa-Fé, ſe trouvant ſur un bâtiment qui vint mouiller au Môle en 1777, il y officia aux cérémonies de la Fête-Dieu.

Le Môle a vu mourir en 1771, M. Marès, ſon capitaine de port, à qui des prodiges de valeur avaient mérité cette place. Après avoir long-tems déſolé le commerce de l'Angleterre aux Iſles du vent, & avoir été le ſujet d'une haine

que les Anglais manifeſtèrent d'une manière très-expreſſive lorſqu'il eut le malheur d'être leur priſonnier ; après avoir prouvé dans les deux ſièges de la Martinique, en 1759 & en 1762, que ſa bravoure était la même ſur les deux élémens, M. Marès vint, à la priſe de cette Colonie, chercher à Saint-Domingue un nouveau théâtre. Couvert de bleſſures, décoré de l'épée du roi, il eut pour récompenſe cette place de capitaine de port, dont il a joui bien peu de tems.

Ce n'était pas au ſurplus le premier capitaine dont le Môle eut pû atteſter le courage. En 1698, deux forbans prirent un bâtiment du Havre & un de Libourne qu'ils conduiſirent au Môle. Comme ils en reſſortaient, la Marie-Anne de Nantes, capitaine Dubois, fut trouvée par eux devant la baie. Ayant eu le bonheur de n'être atteint que par l'un des d'eux, elle ſe battit avec lui depuis ſix heures du ſoir juſqu'à dix, ſe fit abandonner à pluſieurs repriſes & finit par échapper à la faveur de la nuit. Cette action, où le capitaine avec 37 hommes avait repouſſé les efforts de 120, lui valut une médaille d'or.

M. d'Orvilliers, qui montait la flûte le Profond, allant du Cap à Léogane en 1711, avec deux bâtimens marchands qu'il eſcortait, fut attaqué devant le Môle par une frégate anglaiſe de 32 canons, qu'il contraignit à l'abandonner. Revenant quelques jours après, une autre frégate lui livra combat au même point, & il eut encore l'avantage ſur elle ; M. d'Orvilliers fut légèrement bleſſé au genou. La frégate vint faire ſon eau dans le Môle.

Le canal avec l'Iſle de Cube, rend les parages du Môle très-dangereux pour les bâtimens durant la guerre, & dans les gros tems il leur fait courir des riſques d'un autre genre.

La frégate la Bayonnaiſe, commandée par M. le chevalier de Dampierre, était partie des Cayes pour le Cap, en compagnie de la corvette l'Ambition, montée par M. de Valmenière. Étant ſous le Cap-à-Foux, le 2 Août 1765, ils furent aſſaillis le ſoir d'un coup de vent auquel l'Ambition échappa, mais entre deux & trois heures du matin, la frégate la Bayonnaiſe fut briſée ſur la pointe des Nègres, qui forme la partie Sud de la pointe Maiſy de l'Iſle de Cube. La moitié de l'équipage périt & tout l'état-major. Ce ſort fut commun à M. le chevalier Luker, colonel à la ſuite de la Colonie, qui venait de commander aux Cayes, à trois officiers des deux piquets du régiment de Quercy qui étaient à bord & à des ſoldats de ce régiment & de celui de Vivarais ; le reſte, compoſé de 56 matelots, 27 ſoldats, le maître-d'hôtel & deux nègres,

ſe ſauva & gagna Baracoa, où les Eſpagnols, qui ſe rappelaient les ſecours que l'eſcadre de M. de Blenac avait apportés à Saint-Yago de la même Iſle en 1762, les reçurent & les traitèrent en frères. Don Antoine Moreno, commandant de Baracoa, les envoya par deux bateaux eſpagnols à Saint-Marc & au Môle, au commencement du mois de Septembre.

En ſortant de la baie du Môle, & après avoir doublé la pointe du Cap-Saint-Nicolas, on trouve, à une lieue trois quarts de cette pointe, le Cap-à-Foux, qui a une petite roche à ſon extrémité, & dans cet intervalle la côte commence à s'arrondir au Sud. Le nom de Cap-à-Foux, ſi l'on en croit quelques perſonnes & ſurtout les marins caboteurs, a été donné à ce promontoire, parce qu'il eſt le point où la briſe dominante d'Eſt tend à prendre la direction du golfe de la Partie de l'Oueſt, & qu'il y fait éprouver par conſéquent des variations déſeſpérantes, à moins que les deux mouvemens contraires, n'amènent un calme tout auſſi déſolant. J'ai fait cette double épreuve en 1787.

La latitude du Cap-à-Foux, eſt, ſelon M. de Puyſégur, de 19 degrés, 46 minutes, 10 ſecondes, & ſa latitude de 75 degrés, 54 minutes, 30 ſecondes. Il donne auſſi pour latitude à la pointe de la preſqu'île, 19 degrés, 50 minutes, 20 ſecondes, & pour longitude 75 degrés, 52 minutes, 32 ſecondes.

Au Cap-à-Foux finit la paroiſſe du Môle. L'aſpect de ſa côte, comme de celle qui la précède depuis le Port-à-l'Écu où qui la ſuit juſqu'aux Gonaïves; la nature du terrain dans pluſieurs points, tout concourt à faire croire que la nature a éprouvé de grands mouvemens dans cette partie. Un ſol calcaire avec des laves qui annoncent l'action du feu & celle des eaux de la mer, appuyent cette conjecture.

C'eſt donc pour le naturaliſte & pour le militaire ſeuls, que le Môle-Saint-Nicolas eſt intéreſſant. Le premier y obſerve des phénomènes qui atteſtent que la nature a ſes criſes, ſes convulſions. Le ſecond y étudie les divers ſyſtèmes ſucceſſivement adoptés, changés, modifiés ou abandonnés, & qui ont tous eu pour objet, d'empêcher l'ennemi de s'emparer d'une poſition qui réunit de grands avantages. Quant à l'agriculteur, quant à l'homme qui cherche les douceurs d'une vie agréable, le Môle eſt nul pour eux.

XXIV.

Paroisse de Bombarde.

Avoir décrit le Môle-Saint-Nicolas, c'eſt avoir beaucoup parlé de Bombarde, qui n'exiſte que depuis qu'on a ſongé au Môle lui-même. Encore au mois d'Avril 1763, ce lieu n'était connu que ſous le nom des *Sources*, comme le prouve l'ordonnance de la réunion qu'on fit alors au domaine, de ſon territoire encore tout inculte.

La paroiſſe de Bombarde a, dans le Nord, celle du Môle-Saint-Nicolas; dans l'Eſt & le Sud, la paroiſſe de Jean-Rabel & celle du Port-à-Piment, dont elle eſt ſéparée par la ravine à Gallet & par la rive droite de la rivière de Henne juſqu'à ſon embouchure; & dans l'Oueſt la mer. Ces limites lui ont été données par les Adminiſtrateurs, le 17 Janvier 1784, & elles en font une paroiſſe très-conſidérable quant à l'étendue.

Elle eſt diviſée en cinq cantons: la Marre à Savon, la Plaine d'Orange, le Bébé, la Plate-Forme & Henne, & l'on y compte 600 blancs, environ 50 affranchis & près de 900 eſclaves.

Cette population entretient 22 cafeteries 5 indigoteries, 84 places-à-vivres & pluſieurs hattes, établiſſemens dont l'exiſtence elle-même eſt une ſorte de prodige, pour quiconque les a vus créer tous depuis vingt-cinq ans.

M. Fuſée Aublet ayant jugé utile de ſéparer les Allemands des Acadiens & laiſſant ces derniers au Môle, il mit une partie des autres dans un point où ils pourraient être occupés de culture, eux qui ne montraient pas pour elle la même anthipathie que les Acadiens.

Mais Aublet voulait que ſon choix exprimât un ſentiment qui honorait ſon cœur, car il ſe rappelait conſtamment les témoignages de bienveillance d'un riche financier, amateur des ſciences & curieux d'hiſtoire naturelle, à l'influente amitié duquel fut M. le duc de Choiſeul, il avait dû d'être envoyé à Cayenne en 1762, comme botaniſte du roi. Il ajouta donc la finale grecque, qui exprime le mot ville, au nom de ſon bienfaiteur &

fit ainſi *Bombardopolis*, nouvel aſile où l'Allemand tranſplanté ſous un ciel brûlant, vint s'accoutumer à prononcer un nom qui perpétue un acte de reconnaiſſance.

Voilà l'origine de ce mot ſonore qui, ſurtout à cauſe du voiſinage où il eſt du Môle, réveille des idées de deſtruction bien différentes de celles dont s'occupent les êtres qui étudient les merveilles de la nature, en admirant dans le calme de la paix les biens qu'elle nous accorde.

Les Allemands, qui reçurent chacun une portion de terrain, s'occupèrent avec zèle de la fertiliſer. L'établiſſement principal, celui que ſon nom véritable exige qu'on appele ville, fut placé à l'extrémité d'une grande plaine très-fraîche, parce qu'elle eſt très-élevée au-deſſus de la mer. Ce n'était plus comme au Môle un local ſans horiſon & où les rayons du ſoleil étaient réverberés. A Bombarde, la vue s'étend, l'air circule, les nuits ſont très-fraîches, & dans la ſaiſon qu'on appele froide auſſi, la roſée du matin a, dans ſon effet ſur la ſurface des plantes, quelque choſe qui rappele les gelées blanches de la France.

Une vallée appelée la Marie-Louiſe (nom de celle qui y avait une maiſon) & qui touche la ville dans l'Eſt, a une ſource qui fournit aux habitans de celle-ci de l'eau, qu'augmentent encore pluſieurs puits. Bombardopolis a la forme d'un grand carré, qui aurait ſur chacun de ſes côtés des carrés longs inégaux entr'eux. Trente-deux îlets qui varient en étendue, quoique chaque emplacement concédé ſoit le même, diviſés par vingt rues qui ſe coupent à angles droits, donnent quelque choſe de régulier à ſon enſemble. Les rues ſont percées à peu près dans le ſens des quatre points cardinaux, ce qui aſſure la jouiſſance des briſes; elles ont 24 pieds de large, excepté celle où aboutit le chemin du Môle, dont Bombardopolis eſt à environ 5 lieues dans le Sud-Sud-Eſt, qui en a trente, & qui dans le Nord s'appele la rue Royale & dans le Sud la rue d'Eſtaing. Quelques-unes des autres rues, ont des noms d'origine allemande.

Le carré parfait eſt bordé d'un îlet ſur toutes ſes faces, & ſon milieu forme une place de ſoixante toiſes en carré, dont les bords ont un rang d'arbres. C'eſt ſur cette place & vers le Sud-Eſt, qu'eſt l'égliſe, conſidérée long-tems comme une ſuccurſale du Môle, mais que l'ordonnance de 1784, ſur les limites de la paroiſſe, a rendu vraiment paroiſſiale.

Le

Le plan général de Bombardopolis, dont le Lecteur peut prendre une idée juſte par la Vue (*Voy.* l'Atlas) qui place l'obſervateur vers la Marie-Louiſe, a quelque choſe de riant & qui ſemble même appartenir à de grands projets, puiſque le carré long de l'Eſt-Nord-Eſt était deſtiné à former une belle promenade; mais les maiſons ne correſpondent pas à ce plan. Elles ſont peu nombreuſes & il en eſt beaucoup dont l'humble toit eſt couvert de paille. L'air de Bombardopolis eſt pur, vif & ſain.

En conſidérant la paroiſſe entière de Bombarde, où le ſol eſt bon dans un grand nombre de points, on lui trouve de l'analogie avec celle du Môle, dans ſa ſéchereſſe. Après l'ouragan de 1772, il y en eut une cruelle qui dura preſque juſqu'en 1774. Un obſervateur exact a trouvé que Bombarde avait reçu dans les 12 ans de 1774 à 1785, 28 pieds, 10 pouces, 9 lignes $\frac{1}{4}$ d'eau, ce qui donne pour taux moyen de l'année, environ 2 pieds, 5 pouces, qui auraient ſuffi, ſans doute, ſi les pluies étaient venues dans les ſaiſons propices, relativement aux cultures; mais depuis 1784, on obſerve que les pluies ſont plus également diſtribuées & qu'elles ont des périodes plus favorables.

Il ſerait bien ſingulier que l'époque de 1784, qui a en quelque ſorte forcé les habitans de Bombarde, par la ſuppreſſion de l'entrepôt du Môle, a chercher dans le cafier une reſſource que ne leur offrait plus le marché de cette ville, où ils avaient porté juſqu'alors leurs légumes, leurs fruits, leurs vivres du pays, fût devenue pour eux, celle d'une révolution dans la température! Comment la culture de cet arbuſte, qui ſemble par la deſtruction des forêts qu'il occaſionne, rendre dans tout le reſte de la Colonie la quantité d'eau du ciel moindre, ferait-elle à Bombarde la cauſe d'un effet abſolument contraire? Je recommande aux perſonnes qui habitent cette paroiſſe, l'étude de ce phénomène, qui n'eſt peut-être pas ſans connexité avec celui de la fréquence actuelle des vents d'Oueſt au Môle.

Ce qui eſt conſtant, c'eſt que l'accroiſſement de Bombarde eſt ſenſible depuis lors. Un grand nombre de ces Allemands, ſobres, laborieux, qui chargeaient n'aguères encore ſur leurs têtes les ſubſtances nourricières que leurs mains avaient obtenues de la terre, & qu'ils allaient vendre au Môle, vivent actuellement dans l'abondance; beaucoup d'autres jouiſſent d'une honnête aiſance & le reſte ne tardera pas à la connaître. L'exemple de pluſieurs

Colons français qui ont obtenu des conceſſions ou acheté des terrains à Bombarde & qui ont planté des caſiers, les a déterminés, & en 1787, la paroiſſe en a livré plus de 250 milliers.

J'inſiſte d'autant plus ſur ces réſultats, qu'ils appartiennent aux efforts d'hommes tranſplantés dans un climat ſans analogie avec le leur; que dans l'origine ils ont payé un tribut cruel à la néceſſité de cette tranſplantation; que la France les avait pris un peu au haſard & que depuis long-tems leurs bras étaient leur unique moyen d'exiſter; qu'enfin, cet état de choſes promet un avenir ſur lequel on aime à anticiper.

L'établiſſement primitif de Bombardopolis & de ſes dépendances, a beaucoup coûté à l'État, & il faut dire, pour être vrai, qu'à peine un ſeptième des Allemands, pour leſquels il avait été fait, ont pû en profiter. Le 5 Avril 1766, Bombarde ne comptait pas plus de 776 Allemands, dans toute ſon étendue. Le reſte juſqu'à 2,400 avait péri, excepté quelque centaines que la frayeur avait fait déſerter, & peut-être cent qu'on employait alors au Môle comme ouvriers. Le 10 Mars 1770, ces 776 étaient réduits à 334. Qu'on juge, par-là, de quel prix eſt un être quelconque acclimaté à Saint-Domingue! & l'on en fit l'expérience dès lors, par les ſervices importans que rendit M. le chevalier d'Illens, ancien officier ſuiſſe, accoutumé au pays & bon cultivateur, dont on fit le premier commandant de Bombarde.

Dans le canton de la plaine des Orangers ou de la plaine d'Orange, qui eſt plus près du Môle que la ville de Bombardopolis, le ſol eſt un des plus fertiles de la paroiſſe & il donne du café & de l'indigo. C'eſt là qu'en 1765, les Adminiſtrateurs réſervèrent un terrain deſtiné à procurer des vivres à l'atelier du roi au Môle. Cet atelier entier y fit les premiers abattis, les premières conſtructions & un chemin pour ſe rendre au Môle, puis on y laiſſa ſept nègres pour cultiver. L'atelier du roi devant être augmenté en 1768, l'habitation eut 30 nègres cultivateurs, depuis Octobre 1767, juſqu'à 1770. Alors on n'en laiſſa que 16, parce que le ſurplus fut jugé plus utile aux travaux des fortifications & ce fut le taux juſqu'en 1775.

A l'époque de 1770, où l'on voulait arpenter les différentes conceſſions faites aux Allemands parce que des Colons français en demandaient auſſi, M. Vermalle, arpenteur, fixa, le 20 Octobre, les limites de l'habitation du roi, que l'on porta à 200 carreaux, & de ce premier point géométriquement

connu, partirent toutes les opérations subséquentes de la plaine d'Orange.

En 1775, on ne laissa que sept nègres sur cette habitation, dont environ 40 carreaux étaient défrichés & dont l'on ne voulut plus entretenir que la vaste bananerie.

Le ministre qui vit dans des états que l'atelier du roi coûtait 50 mille livres en vivres, malgré cette habitation, écrivit, le 11 Juillet 1777, de la vendre. Cet ordre ne fut pas suivi, & le 19 Mars 1787, elle fut seulement affermée pour 9 ans à M. Faligand, sur le pied de 2,200 livres par an.

Au mois de Février dernier (1789), M. le marquis du Chilleau, gouverneur-général, étant au Cap, M. de Vincent, ingénieur du Môle, lui fit un tableau touchant de la situation de plusieurs Allemands de Bombarde, & le sollicita de leur distribuer l'habitation du roi à la plaine d'Orange. M. du Chilleau communiqua sur le champ cette idée à son collègue, M. de Marbois, qui la goûta, & le gouverneur se trouvant à Bombarde même, au mois de Mars, les Allemands dressèrent une requête qui fut appuyée par le curé & le commandant de la paroisse de Bombarde & par les Administrateurs en second & l'ingénieur du Môle. Le fermier & deux sous-fermiers consentirent à résilier leurs baux, à condition d'avoir une portion du terrain.

De retour au Port-au Prince, M. du Chilleau proposa à l'intendant de consommer cette affaire; mais celui-ci observa alors qu'il croyait cet abandon au-dessus des pouvoirs des Administrateurs, quelque penchant personnel qu'il eût à y concourir, & qu'il fallait avoir préalablement le consentement du roi. M. du Chilleau qui crût ne voir dans cette invocation des formes qu'un refus, prit sur lui de donner seul la concession, le 15 Mai.

M. de Marbois en rendant compte de ces faits au ministre, ajouta que cette concession ferait la fortune de 147 individus, & que l'on attacherait au gouvernement, par les liens de la reconnaissance, une race de citoyens que lui-même avait appelés & fixés dans un canton presque inhabité, où ils avaient à peine l'emplacement nécessaire à une maison & à un très-petit jardin; l'administration est, disait-il, engagée en quelque sorte avec eux, & il semble que quand elle donne des espérances, elles sont une espèce de contrat qui doit avoir son exécution.

Une première lettre du ministre proscrivit la démarche de M. du Chilleau,

& cette lettre fut même tranſcrite en marge de la conceſſion, conſidérée comme un abus de pouvoir. Mais après cette eſpèce de réparation faite aux principes, une autre dépêche du 10 Septembre, vient de conſolider un don qui livre à des mains laborieuſes une habitation dont le ſol eſt le meilleur de Bombarde, où une ſource abondante eſt une reſſource précieuſe & où 72 mille caſiers ſont une grande raiſon de croire qu'elle ne fera que fructifier.

Ce qui nous reſte encore à connaître de Bombarde, étant, ſous pluſieurs rapports, d'une nature maritime, il eſt naturel que pour le mieux juger nous paſſions à la côte qui borde cette paroiſſe.

Après l'anſe du Cap-à-Foux, qui eſt à un quart de lieue de ce Cap même, ſuit, à une demi-lieue, l'anſe du Cheval-Blanc, puis à environ un quart de lieue la pointe du Cheval-Blanc. A peu près à 2,500 toiſes plus loin encore, eſt la pointe la Perle, d'où la côte court au Sud-Eſt pendant une lieue & demie. L'anſe à Perle eſt ſituée à une demi-lieue plus loin que la pointe & 600 toiſes avant la pointe à Gayac.

Toute cette côte, depuis le Cap Saint-Nicolas, eſt abſolument inabordable. Les quatre petites anſes que j'ai nommées pourraient recevoir des chaloupes avec des précautions infinies & dans des tems aſſez rares pour ces parages, mais ſans qu'on pût gravir enſuite des montagnes à pic très-élevées.

On compte plus de trois quarts de lieue de la pointe à Gayac juſqu'à la pointe du Boucan-Brûlé & quatre cens toiſes encore pour trouver l'anſe de ce dernier nom. Un quart de lieue de plus mène à la pointe à Burgaux, qui précède de ſix cens toiſes l'anſe de ſon nom.

Toutes ces pointes ont des côtes de fer aſſez élevées, ſur une diſtance depuis trois juſqu'à cinq cens toiſes & dans les anſes la côte eſt baſſe & abordable de beau tems; mais ce ſerait ſans fruit qu'on tenterait de pénétrer par là dans l'intérieur, puiſqu'après la première chaîne de montagnes qu'il faudrait gravir, on trouve à environ une lieue les falaiſes de la Plate-Forme, que l'audace humaine ne peut franchir.

On trouve un quart de lieue de l'anſe à Burgaux juſqu'à l'anſe de la Plate-Forme, & autant de celle-ci à la pointe qui a la même dénomination. Depuis la pointe du Boucan-Brûlé juſqu'à celle de la Plate-Forme, la côte court à l'Eſt-Sud-Eſt.

La Plate-Forme proprement dite, eſt un roc coupé à pic, dont la face extérieure eſt battue par la mer. Son ſommet offre un plateau extrêmement uni où l'on pourrait placer 30 pièces de canon. Sa gorge n'eſt qu'une rampe qu'on rendrait facilement verticale comme l'autre côté. En un mot, cette fortification naturelle a tous les avantages que l'art le plus ſavant pourrait réunir.

C'eſt de la Plate-Forme qu'on pourrait dire que commence préciſément le Cul-de-Sac ou golfe de l'Oueſt. C'eſt là que la briſe change.

L'anſe de la Plate-Forme qui eſt de ſable & où l'on mouille près de terre par 8 & 10 braſſes ſur un fond d'herbes, eſt très-fréquentée dans la ſaiſon des Nords. C'eſt un abri ſûr pour les bâtimens qui ſont obligés d'attendre quelquefois 15 jours ou 3 ſemaines, que les vents de Nord ou de Nord-d'Eſt leur permettent de doubler le Cap-à-Foux.

Avant l'établiſſement du Môle, qui a amené celui de la Plate-Forme, les croiſeurs anglais mettaient une vigie ſur ce rocher & attendaient, à l'ancre, qu'elle leur ſignala quelque priſe à faire.

La Plate-Forme, dont M. de Puyſégur marque la latitude à 19 degrés, 34 minutes, 25 ſecondes, & la longitude à 75 degrés, 41 minutes, 17 ſecondes, a reçu ſon nom de ſa configuration & j'ai des pièces qui prouvent qu'elle le portait dès 1690.

Lorſqu'Aublet eut ſéparé les Acadiens & les Allemands au Môle, il apperçut encore dans les mœurs & les goûts de ceux-ci, les raiſons d'une ſubdiviſion. Il y en avait de pêcheurs, la plage de la Plate-Forme & celle de la baie de Henne leur fut deſtinée; d'autres étaient éducateurs de beſtiaux, on leur réſerva les prairies qui avoiſinent ces deux lieux.

L'emplacement de la Plate-Forme étant trop peu profond, on n'y avait pas fait de rues. Le bourg était compoſé, en 1765, d'une quarantaine de maiſons qui ſuivaient l'arc que décrit l'anſe, en préſentant le pignon à la mer pour recevoir la briſe. Cette eſpèce de quai était terminé dans le bout qui eſt près de la Plate-Forme même, par une place carrée, ouverte ſur le côté du rivage. L'autre bout de l'anſe eſt plat & coupé par une ravine. Ce bourg n'a plus que quatre ou cinq maiſons, ſa chapelle, un magaſin au roi, des fours à chaux, une briqueterie & des maiſons pour loger des troupes. Un canal qui forme une conduite longue & difficile, & qui eſt

aidé de quatre réſervoirs, fait parvenir juſqu'au bourg un faible ruiſſeau qu'on avait craint long-tems de ne pas amener juſqu'à lui, & que l'uſage de trois puits d'une eau ſaumâtre & mal-ſaine faiſait déſirer encore plus ardemment.

Le terrain qui avoiſine l'anſe de la Plate-Forme, offre, avec ſes raquettes & ſes cierges épineux, l'aſpect le plus aride. On a même nommé *Jardin du Diable*, un point qui eſt ſur le derrière du roc de la Plate-Forme & qui eſt couvert de ces plantes. Les mornes qui entourent le bourg y concentrent la chaleur comme dans un gouffre, & une ſaline qui eſt entre la place du bourg & le Jardin du Diable, y répand des exhalaiſons qui ſembleraient devoir rendre ce ſéjour dangereux. Cependant l'expérience, qui vaut mieux que tous les argumens, a démenti ces apparences.

Les terres en s'éloignant de la Plate-Forme, ne ſont pas propres à la culture, comme celles des environs de Bombardopolis, mais les pâturages y ſont d'une qualité ſupérieure. Les animaux y ſont plus gras & y multiplient même plus qu'ailleurs. Le laitage y eſt excellent, tout invite à y former des hattes, dont le beſoin eſt ſi cruellement ſenti par toute la Colonie.

L'anſe de la Plate-Forme eſt eſſentiellement l'embarcadère du reſte de la paroiſſe de Bombarde. Elle eſt éloignée d'environ trois petites lieues de la ville de Bombardopolis, où l'on ne peut parvenir qu'après avoir franchi, pendant deux lieues, des montagnes, qu'on peut dire qui commencent à la plage même de la Plate-Forme. Cette communication & le mouillage de la Plate-Forme, ſont les motifs qui y ont fait placer des canons pour en éloigner toute entrepriſe.

Quoique le roc de la Plate-Forme ſoit plus élevé & plus iſolé que les autres mornets de la côte, il eſt cependant dominé par une arrête de mornes qui prolonge le chemin de Bombardopolis, & qui fournit dans différentes hauteurs de petits plateaux faciles à occuper. Ces défilés étroits & rapides multiplieraient la défenſe & aſſureraient la retraite. La ſource qui donne l'eau au bourg & qui ſe trouve au tiers de l'élévation conſidérable du grand morne, pourrait être facilement interceptée à l'ennemi. Une des cuiſſes du morne forme, en s'abaiſſant, un petit terre-plein vers le centre de l'anſe, & ſa chûte ſe termine derrière les maiſons du bourg. De ce point l'on apperçoit la naiſſance intérieure de la Plate-Forme. Enfin le chemin même qui

conduit à Bombardopolis, & qui n'eſt praticable qu'à cheval, eſt tel que 20 hommes en arrêteraient 400. Il ne faut qu'être ſur ſes gardes & alors la ſeule population de Bombardopolis ſuffirait pour arrêter & détruire l'ennemi, ſur lequel le local ferait toujours conſerver une ſupériorité preſque incalculable.

Ces avantages communs à la communication entre le Môle & Bombardopolis, démontrent combien la conſervation de ce dernier lieu eſt importante, ſurtout dans la ſuppoſition où l'ennemi ferait maître du Môle, pour l'y tenir renfermé, pour l'obliger à une grande ſurveillance & pour lui faire craindre des alertes qui, ſous le ciel de Saint-Domingue, ſont cruelles. Des ſoldats européens que des hommes de couleur ne feraient qu'éveiller & forcer à ſortir à la hâte & en armes durant des nuits pluvieuſes, feraient bientôt en proie aux fièvres de ce climat brûlant, & moiſſonnés avec une effrayante rapidité; tandis que l'homme de couleur ferait toujours prêt à recommencer ce genre d'attaque, plus meurtrier que les batailles les plus ſanglantes.

Toutes ces localités bien examinées & bien appréciées, avaient fait dire à M. d'Eſtaing, que ſi l'on voulait réaliſer la place forte, crue néceſſaire à Saint-Domingue, Bombarde ferait le lieu le plus convenable. Il appercevait dans cette poſition ſaine, point dominée, pourvue d'une eau ſalubre & ſéqueſtrée du reſte de la Colonie par un rempart de terres incultes, de quoi faire un New-Briſac, pour me ſervir de ſon expreſſion.

On comptait, le 5 Avril 1766, 260 Allemands au bourg de la Plate-Forme. La maladie en a détruit une partie & le dégoût a porté preſque tout le reſte de ces Colons les plus exotiques de tous, à préférer d'autres lieux & d'autres profeſſions; le bourg de la Plate-Forme eſt donc comme abandonné.

Après la Plate-Forme on fait environ trois petits quarts de lieue pour atteindre la pointe Papaye, que ſuit, à un bon quart de lieue, l'anſe Papaye. La pointe du Boucan-à-l'Or vient enſuite à un autre fort quart de lieue, puis la pointe à Palmiſte-à-Vin, à une demi-lieue de la précédente. Dans cet intervalle les pointes ſont eſcarpées & preſque côtes de fer, ſur un développement de 150 à 200 toiſes. Les anſes ſont formées par un rivage de ſable que des canots & des chaloupes peuvent aborder, mais ſans avoir nulle eſpérance de pénétrer dans les terres.

Une distance de cinq cens toises sépare la pointe d'avec l'anse du Palmiste-à-Vin ; puis 3,500 toises plus loin est la pointe de la baie de Henne, qui elle-même est à 900 toises de la baie de Henne.

Cette baie qui fait face au Sud a environ 1,300 toises d'ouverture & 600 de profondeur. Elle offre un mouillage, même aux gros bâtimens qui y ont une assez bonne tenue, & qui n'ont à craindre que les vents qui tiennent de l'Est. Mais cette baie est sujette aux raz de marée ; elle l'est aux rafales que des coulées placées vers la presqu'île du Môle, ou des intervalles de montagnes qui laissent un passage au vent d'Est, font sentir aux bâtimens, rangeant la côte du côté opposé, jusques vers le Port-à-Piment ; elle l'est de plus aux vents quelquefois violens qui viennent du Sud-Est avec les orages, dans la saisons de ces derniers, & le débarquement n'y est pas facile. Il faut donc, ainsi que le dit M. de Puységur, se tenir à deux ou trois lieues de cette côte, lorsque la nécessité n'y conduit pas.

Cette baie, qui porte un nom Indien, a, vers son embouchure, une rivière à laquelle ce nom est commun. C'est à l'embouchure de cette rivière, peu considérable & qui tarit même quelquefois, qu'Aublet avait mis, sous les auspices de M. d'Estaing, une troisième peuplade d'Allemands. Mais elle n'y a existé qu'une minute, puisque dès le 18 Mai 1765, que M. d'Estaing vint pour visiter ce petit établissement, il en trouva toutes les cases désertes. On a vu que la rivière de Henne est la limite entre la paroisse de Bombarde & celle du Port-à-Piment.

M. Dubois de la Motte allant du Cap à Léogane avec le Magnanime de 74 canons, l'Alcide de 66, l'Arc-en-Ciel de 50, la frégate le Zéphir & un convoi de quelques navires marchands, trouva sous la Plate-Forme, le 4 Avril 1747, un vaisseau de guerre anglais de 80 canons, un de 70 & un troisième de 66. Ayant couvert son convoi que la frégate continua à protéger, il les attaqua & les combattit pendant cinq heures, après lesquelles ils firent route pour la Jamaïque. Le vaisseau à trois ponts était démâté & coulait presque bas d'eau & les deux autres fort maltraités. M. Dubois de la Motte, depuis gouverneur-général de Saint-Domingue, puis vice-amiral de France, fut légèrement blessé au talon.

On compte six lieues de la baie de Henne à la ville de Bombardopolis. Il y a un sentier qui va de l'une à l'autre. La nature du local qu'il parcourt, est semblable à celle du chemin de la Plate-Forme. Lorsqu'on

Lorſqu'on voit de la côte les terres qui bordent la paroiſſe de Bombarde, elles paraiſſent très-hachées, & elles portent, comme celles qui les précèdent & celles qui les ſuivent, un caractère indicatif de grandes agitations. Auſſi y trouve-t-on & ſurtout vers la Plate-Forme, des traces évidemment volcaniques. Ce ſont des ſcories tout-à-la-fois poreuſes & peſantes qui annoncent la préſence du fer fondu ; des laves dans différens états & ſous différentes formes, couvrant quelquefois d'aſſez grands eſpaces & formant un ſol devenu calcaire & très-végétatif, ou bien elles ſont en fragmens briſés, plus ou moins compactes, plus ou moins légers, diverſement colorés & où l'on reconnaît encore des ſubſtances pierreuſes ou métalliques. On rencontre auſſi des morceaux de pierres compoſés de lames ou couches, tantôt horiſontales, tantôt inclinées, & dont quelques-unes ſemblent avoir été en contact avec des ſubſtances métalliques en fuſion ; ou bien ces couches ou lames ne ſont que terreuſes & durcies par le feu, & dans ce bloc les peſanteurs ſpécifiques de la terre à pipe, d'un marbre imparfait, d'une terre ſabloneuſe & même de débris graniteux, ſont interverties. Enfin on peut y recueillir des échantillons d'une ſubſtance qui, dans ſon opacité, ſa nuance très-prononcée & ſon poli, a tous les caractères de l'eſpèce de bitume foſſile connu ſous le nom de jays.

Cependant on n'a découvert juſqu'à préſent aucune ouverture qui appartînt à un volcan, qui ſerait ſans doute éteint, quoique l'on rencontre des cavernes. Il y a, par exemple, dans le canton de la Marre-à-Savon, une de ces dernières qui mérite l'attention des curieux. A ſon entrée eſt un figuier maudit, d'une hauteur conſidérable, & dont le ſommet ſe trouve de niveau avec celui de la voûte qui recouvre la caverne. On trouve un premier appartement très-vaſte & qui communique à pluſieurs autres, où des jours, ouvrage de la nature, ſans doute, répandent une faible lueur. Une odeur de muſc preſque ſuffocante, a toujours empêché d'aller au-delà de cet immenſe veſtibule.

La paroiſſe de Bombarde a deux compagnies de milice, dont une eſt compoſée d'Allemands. Ces individus & quelques hommes de couleur font environ 160 hommes portant armes.

Bombarde dépend du commandement du Môle, de la Sénéchauſſée & de l'Amirauté du Port-de-Paix, & de la miſſion de la Partie du Nord. Le commandant de la paroiſſe y eſt le ſeul chef de toute police immédiate.

Il y a de l'égliſe de Bombardopolis :

A celle du Môle,	5 lieues.
——— de Jean-Rabel,	5
——— du Port-à-Piment,	10

Avant de finir ſur cette paroiſſe, je dirai que M. Bombarde, ſon patron, n'exiſte plus depuis 1767, & que ſon fondateur, M. Fuzée Aublet, eſt mort vers 1786, laiſſant une Hiſtoire des Plantes de la Guyanne françaiſe, rangée ſuivant la méthode ſexuelle, avec pluſieurs mémoires, &c : ouvrage orné de 400 planches, imprimé par Didot le jeune en 1775, en 4 volumes in-4°.

XXV.

Paroisse du Port-a-Piment.

Le nom de cette paroiſſe qui eſt auſſi ancien que la poſſeſſion françaiſe, doit avoir eu pour origine, des motifs que le tems a effacés. Il a l'inconvénient d'être commun à un point de la Partie du Sud, & de fournir ainſi matière au doute ou à la confuſion.

En écrivant au miniſtre, le 20 Septembre 1666, d'Ogeron l'entretenait de l'importance dont ſerait un chemin qui, de la rivière Salée du Port-de-Paix où les Français venaient prendre du ſel, conduirait au Port-à-Piment ; parce que l'on aurait à la Tortue des nouvelles des établiſſemens du golfe de l'Oueſt en un jour & demi ou deux jours, tandis qu'il fallait les attendre quelquefois une ſemaine & même le double de ce tems. Il paraît que cette communication a exiſtée, d'après ce que j'ai dit à l'article du Môle (page 23), de l'utilité dont elle fut à M. de Galiffet en 1701.

Mais le Port-à-Piment était ſans nul établiſſement alors, puiſque M. de Galiffet y paſſa treize jours, couchant ſur la terre, à la belle étoile, dévoré par les maringouins, ſans pain ni vin & n'ayant pour tout mets que du cochon maron rôti ſur la braiſe. Ce lieu dût même devenir entièrement

déſert, lorſque les Parties de l'Oueſt & du Nord, ayant une communication par le Mirebalais, celle dont je viens de parler fut abandonnée.

Vers 1725, quelques habitans de la paroiſſe du Gros-Morne, (dont le Port-à-Piment a fait partie juſqu'en 1773), vinrent s'y placer, les uns temporairement pour faire la chaſſe à la grande quantité d'animaux qu'on y trouvait, les autres pour y commencer des hattes.

En 1728, on n'y comptait que quatre habitans, ſi toutefois ce nom convenait à des chaſſeurs qui allaient vendre au Port-de-Paix la chair des bœufs ſauvages qu'ils avaient tués, ou quelques chevaux, également ſauvages, qu'ils parvenaient à ſaiſir. Ils n'avaient que de miſérables huttes près de quelques points où ils pouvaient trouver de l'eau.

Quoique cet état ſe fût un peu amélioré, il s'en fallait cependant beaucoup que le Port-à-Piment attirât l'attention, lorſque la découverte de ſes eaux thermales & enſuite les progrès mêmes de la Colonie & les établiſſemens du Môle & de Bombardopolis, y conduiſirent des Colons.

Ceux-ci obtinrent au mois de Septembre 1773, de MM. de Vallière & de Montarcher, la permiſſion de retenir déſormais ce qu'ils payaient annuellement de droits curiaux à la paroiſſe du Gros-Morne, pour ſubvenir aux frais de celle qu'ils projettaient eux-mêmes, & qu'a érigé une ordonnance des Adminiſtrateurs du 17 Janvier 1784, qui la met dans la dépendance de la Partie de l'Oueſt & du Quartier du Môle-Saint-Nicolas.

Cette ordonnance donne pour limite à la paroiſſe du Port-à-Piment: à l'Oueſt, la mer depuis la baie de Henne juſqu'à la montagne la Pierre; au Sud, la crête de la même montagne qui la ſépare de la paroiſſe des Gonaïves; au Sud-Eſt, les montagnes de Moutaca, de Terre-Neuve, du Piton des Sources & du Dos-d'Ane, qui ſont ſes bornes avec la paroiſſe du Gros-Morne; au Nord-d'Eſt, la crête de la montagne de Mouſtique, commune à la paroiſſe du Port-de-Paix; & au Nord, le pied de la montagne de Jean-Rabel, la hatte de Duverger-Guillet & la racine des mornes qui ont leurs retombées dans le Port-à-Piment & qui ſont ſes limites avec les paroiſſes de Jean-Rabel & de Bombarde.

L'étendue de la paroiſſe peut être évaluée à dix-ſept lieues, dans le ſens de ſa plus grande longueur, ſur ſept lieues d'enfoncement. Elle eſt compoſée d'une partie plane & d'une partie montagneuſe, & ſubdiviſée en quatre

cantons, savoir: la Plaine du Port-à-Piment, la Plaine du Parc, Terre-Neuve & le Bras-Droit.

Le canton de la Plaine du Port-à-Piment, qui commence vers la partie Nord-Est de la paroisse & qui a la mer pour base, occupe une longueur d'environ dix lieues, qu'interrompent trois petits monticules, sur à peu près quatre lieues de large. A une exception près, qu'offre le site des eaux thermales de Boynes, toute cette surface n'est qu'un désert effroyable où la nature ne présente, pour ainsi dire, que la famille des cactes sous toutes les formes, avec toutes les dimensions, mais toujours triste, toujours désolante & dont la plupart des individus semblent armés d'épines, comme pour dire à l'homme qu'ils prétendent à un empire séparé du sien. Elle admet cependant, cette famille, le gras-de-gale & une espèce de latanier; mais les nœuds de l'un & les longs piquans de l'autre, semblent expliquer leur association. Un sol couvert de galets entremêlés de terre calcaire ou d'une marne très-divisée, est celui qui nourrit ces plantes, dont l'aspect afflige, & il atteste que, presque récemment encore, il était caché sous les eaux, tandis que des monticules du même genre, ajoutent que ces eaux n'y ont pas toujours été dans un état paisible.

Les montagnes qui bordent le fond de cette moderne Thébaïde, serviraient encore, s'il était nécessaire, de témoins de cette immersion, par leur rapide inclinaison, approchante de la perpendiculaire, & par leurs roches, dont la substance toute calcaire, aura été durcie par les vagues & probablement converties alors en côtes de fer.

Pour rendre le tableau plus affreux, des ravines très-encaissées sillonnent cette plaine. C'est 1°. le ruisseau de la Tête-de-Bœuf, qui donne en tems moyen deux pouces cubes d'eau, mais qui diminue à mesure qu'il avance; 2°. la ravine des Orangers qui, parvenue à une certaine distance, peut avoir un pouce cube d'eau & qui tarit un peu plus loin; 3°. la rivière Blanche, qui a sa source dans le même morne que les deux précédens, mais qui coule encore moins loin que la ravine des Orangers; 4°. la rivière des Cabanes, qui a sa source dans un rocher d'où elle tombe en cascade par une ouverture de trois pieds de diamètre, qui a une eau qu'on croit très-alkaline & qui, après avoir reçu la petite rivière du Bras-Droit, va se jetter dans la rivière de Terre-Neuve; 5°. la ravine des Trois-

Moulins, qui a plus de trois pouces cubes d'eau, dont on ſe ſert pour arroſer 6 ou 8 carreaux de terre, à cent pas au-deſſous deſquels elle ſe perd; 6°. la ravine du Figuier, dont on n'apperçoit plus le pouce d'eau à 400 pas de ſa ſource; & 7°. la rivière Froide, très-analogue à la précédente.

Ces ravines ont à peu près la direction de l'Eſt à l'Oueſt. Leur lit où l'on peut étudier la compoſition du terrain, montre des pierres de toutes les eſpèces, mais en fragmens briſés, variés dans leurs dimenſions & dans leurs nuances; des ſubſtances où le fer ſe décèle à l'approche de l'aimant, & preſque partout la prédominence de celles dont la nature eſt calcaire. Enfin il n'eſt perſonne que la vue de la plaine du Port-à-Piment ne contriſte, à l'ame duquel elle ne porte le ſentiment qui doit être l'effet de cette eſpèce de deuil de la nature, & qui puiſſe y voyager ſans ſoupirer après le moment où il ſortira d'un eſpace, dans lequel il ſemble que tout parle d'anéantiſſement.

La côte qui borde ce canton, commence, avec la paroiſſe, à la baie de Henne, dont la rivière qui aſſéche, peut porter à la mer, en tems moyen, environ deux pouces cubes d'eau. De la baie de Henne à la pointe de la Saline, il y a une forte demi-lieue, & un peu plus de cette pointe aux Anſes. On compte enſuite, à peu près, un quart de lieue des Anſes à la pointe qui porte leur nom; 800 toiſes juſqu'à la pointe du Petit-Paradis & une bonne demi-lieue juſqu'au Petit-Paradis même, dénomination que le fite n'enſeigne point à expliquer. Il faut faire enſuite un peu moins d'une demi-lieue pour gagner l'Homme-de-Paille & près de onze cens toiſes encore pour être à l'Anſe-Rouge.

Toute cette côte eſt de fer & ſans mouillage, excepté l'Anſe-Rouge qui en offre un aux bateaux ſeulement. Je trouve cependant parmi des obſervations écrites il y a plus de 60 ans, qu'à la haute marée un bateau pouvait entrer facilement dans un grand lagon, formant une eſpèce de baſſin au Petit-Paradis.

Le grand Port-à-Piment eſt à 1,400 toiſes de l'Anſe-Rouge. Son ouverture eſt de 80 toiſes, mais elle a, vers ſon milieu, un reſſif qui a peu d'eau; ſon enfoncement, dirigé au Nord & au Nord-quart-Nord-Eſt, eſt d'environ 400 toiſes. Le fond de ce mouillage n'eſt guères propre qu'à

des bateaux ; mais des bâtimens ordinaires ont accès vers ſon entrée où ils reſtent cependant expoſés aux vents du Sud ; ce point manque d'eau douce. A l'Eſt eſt une belle chauſſée qui aboutit à un magaſin ſervant d'entrepôt à l'hôpital du roi. Derrière & près de ce magaſin, eſt un mornet où une batterie ſerait avantageuſement placée. Sur le côté oppoſé du port eſt le morne Blanc, très-ſuſceptible d'être fortifié.

A une forte lieue du grand Port-à-Piment eſt un mouillage que l'on dit s'être appelé le port des Gallions, parce que ces vaiſſeaux eſpagnols y venaient mouiller à cauſe des mines dont je parlerai plus loin. Les Français en avaient fait le petit Port-à-Piment & c'eſt aujourd'hui la baie Vallière ; c'eſt par ſon moyen que les choſes néceſſaires à l'établiſſement des Eaux de Boynes ont été conduites au Port-à-Piment. L'ouverture de cette baie, où eſt un embarcadère avec un magaſin, eſt de 180 toiſes & ſon enfoncement de 250 toiſes. Les bâtimens y ſont moins en ſureté qu'au grand Port-à-Piment ; la côte eſt auſſi de fer dans cette partie ; le rivage eſt bordé de mangliers & il n'eſt abordable qu'aux deux points cités.

A deux lieues dans le Nord-Nord-Eſt de la baie Vallière, eſt le point où la nature a réuni pluſieurs ſources d'eau thermales.

En 1725, Capois, nègre hattier de M. le Clerc de Morainville, habitant du Gros-Morne, parcourant les ſavanes du Port-à-Piment pour réunir le bétail de ſon maître, s'enfonça tout-à-coup dans un bourbier d'une terre noirâtre & mouvante. Ses efforts étant impuiſſans pour en faire ſortir le cheval ſur lequel il était monté, il alla chercher du ſecours. Mais lorſque le cheval fut retiré, Capois trouva que l'eau qui rempliſſait les trous qu'avaient formés les pieds de cet animal était très-chaude. Le plaiſir ſuccéda bientôt à l'étonnement, lorſque ſe rappellant d'avoir entendu dire pluſieurs fois aux Blancs, qu'en France il y avait des endroits où l'on allait prendre des bains chauds, il conçut l'idée d'éprouver l'eau qu'il découvrait, ſur l'un de ſes camarades hattiers, auquel un rhumatiſme raviſſait l'uſage de la partie inférieure du corps.

Plein de ce projet, Capois creuſa un trou de ſix pieds de long ſur quatre de large & forma une petite hutte où le malade fut tranſporté. Au douzième bain il y eut un ſoulagement marqué & au bout d'un mois la cure fut radicale.

Pour la mieux confirmer, Capois, qui connaiſſait à Jean-Rabel un nègre abandonné comme incurable, alla le demander & le fit porter au bain du premier; trois ſemaines après le perclus remua ſes membres & trois mois ſuffirent pour le rendre à la ſanté. Capois refuſa de garder le nègre, que le maître lui avait donné.

Ces deux guériſons regardées preſque comme miraculeuſes, attirèrent, conſtamment & ſurtout depuis 1736, beaucoup de malades à ces eaux, où l'on ſe faiſait conſtruire des cabanes. On vit bientôt ſe multiplier des inſcriptions que la reconnaiſſance gravait ſur les arbres d'alentour, tandis que des béquilles ſuſpendues aux branches, diſaient d'une manière biſarre, mais expreſſive, qu'elles étaient devenues inutiles par l'uſage de ces eaux thermales.

Le terrain des ſources, c'eſt-à-dire, un carré de ſix cens toiſes, étant devenu la propriété de M. de Rameru, qui était lieutenant-de-roi de Saint-Marc depuis 1770, & qui avait éprouvé l'efficacité de ces eaux, cet officier conçut, en 1772, la généreuſe idée d'en faire le don au roi, pour qu'on y créât un établiſſement public, que M. de Malouet, faiſant alors les fonctions d'ordonnateur au Cap, ſollicita avec le plus vif empreſſement de MM. de la Ferronnays & de Montarcher. Ces Adminiſtrateurs répondirent à M. de Malouet, le 16 Avril, par une autoriſation de recevoir le don, & par une recommandation de leur envoyer une analyſe de ces eaux, que M. Polony, médecin, & M. Chatard, apothicaire du roi au Cap, firent au mois d'Août ſuivant & qui a été imprimée (*).

Le même jour, 16 Avril 1772, les Adminiſtrateurs écrivirent à M. de Rameru pour lui exprimer les ſentimens que leur inſpirait l'Auteur " d'un " bienfait qui devait procurer aux habitans pauvres & riches de la Colonie des " ſecours auſſi sûrs, plus prompts & moins diſpendieux que ceux qu'ils allaient " chercher à grands frais chez les étrangers (à Banique)." Il mérite ", ajoutaient-ils, " des marques éclatantes de la ſatisfaction du ſouverain & " de la reconnaiſſance du public & *c'eſt avec plaiſir, que nous nous chargeons* " *d'en être les interprêtes* ".

(*) On trouve dans le 1er. volume des Mémoires de la Société des Sciences & Arts du Cap, un extrait de cette Analyſe & cinq autres Ouvrages ſur ces Eaux.

Le 22 Avril, M. Doré, notaire au Cap, reçut l'acte du don du terrain des Eaux concédé le 25 Octobre 1732, à M. Julien le Coq, & que M. de Rameru avait acquis, le 4 Juin 1770, de Dame Anne le Coq, veuve de M. Henri Abel Chanceaulme. M. Malouet accepta ce don & ſtipula que, pour perpétuer le ſouvenir des motifs de généroſité & de bienfaiſance qui déterminaient M. de Rameru, la ſource principale des eaux minérales du Port-à-Piment, ſerait déſignée par le nom de *Rameru*.

On fit conſtruire auſſitôt ſix caſes de bois du pays de 40 pieds de long & ſix bains de maçonnerie; M. l'intendant y fit paſſer du Môle quatre nègres charpentiers, ſix de hâches, deux maçons & ſix manœuvres, tous tirés de l'atelier du roi; & du Cap un homme intelligent, pour diriger l'établiſſement. La gazette offrit des conceſſions dans un bourg, aux particuliers qui s'obligeraient à y bâtir une caſe de bois dans une année; l'uſage d'un magaſin à l'embarcadère du Port-à-Piment, à quiconque ſe chargerait d'entretenir au Cap un bateau paſſager pour cet endroit; & la jouiſſance des caſes du roi au chirurgien qui ſerait prépoſé à l'adminiſtration des eaux. M. Faurès, lieutenant-de-port au Cap, établit le paſſager qui, pendant longtems, a été deux fois par mois du Cap aux eaux, & M. Lamarque fut le chirurgien-entrepreneur.

Dès le 12 Novembre 1772, MM. de Vallière & de Montarcher, rendirent compte de toutes ces particularités au miniſtre, & s'appeſantirent ſur l'économie qu'on trouverait déſormais à ne plus aller à Banique, où les Colons dépenſaient, chaque année, 40,000 livres. Mais ce que je ne puis remarquer ſans chagrin, c'eſt que leur lettre parle à peine de M. de Rameru & qu'elle finit par cette phraſe: " Vous voudrez bien agréer, Monſeigneur, " que les ſources dont il s'agit, ſoient appelées les *Eaux de Boynes*. Un " miniſtre tel que vous, qui ne s'occupe que de procurer le bien, ne ſaurait " être immortaliſé d'une manière qui ſoit plus digne de lui, que par des " actes de bienfaiſance ". Comme ce trait rappele le *Sic vos non vobis* de Virgile! Ma plume regrette de ne pouvoir écrire les Eaux de Rameru, expreſſion qui rappelerait ce donateur bienfaiſant, mort en 1773, & au frère duquel, (M. l'abbé de Rameru), ſa généroſité a fait obtenir du roi une penſion de douze cens livres ſur la caiſſe municipale.

Les Eaux de Boynes donc, furent très-louées, le 12 Septembre 1775, par

par MM. d'Ennery & de Vaivre, qui venaient de les visiter & le ministre leur annonça, le 27 Novembre suivant, que le roi pourvoirait à la dépense qu'elles occasionneraient. Les particuliers y trouvaient chez M. Courrege, chirurgien du bourg, le logement & la nourriture à raison de 15 livres par jour, & de 24 livres, si le traitement y était réuni. Les nègres ne payaient que 5 livres.

Le 2 Décembre 1777, on nomma le père Irénée, capucin, pour aumônier de l'hôpital royal & militaire du Port-à-Piment.

Mais des plaintes s'élevèrent sur l'administration de cet établissement; & elles portèrent MM. de Reynaud & de Vaivre à le faire inspecter par M. Richard, médecin du roi au Port-au-Prince, à la fin du mois de Juin 1780. Il trouva, comme on aurait dû le prévoir, qu'un chirurgien, en même tems entrepreneur, ne répondait pas à la confiance dont on l'avait revêtu, & observant qu'un soldat seul, avait fait dépenser plus de sept mille livres, il ouvrit l'avis de n'en plus envoyer, ni de matelots.

Les Administrateurs considérant que cet établissement, qui coûtait déjà plus de six cens mille livres, ne pêchait que par des vices qui ne touchaient point à son essence, préférèrent le moyen d'y mettre un nouvel entrepreneur, & en outre un inspecteur à résidence, indépendamment de la visite d'un médecin du roi du Port-au-Prince ou du Môle, accompagné d'un officier d'administration, pour aller constater l'état des choses de tems en tems.

Le ministre marqua, le 17 Février 1781, que les détails de 1780 étaient affligeans; & il finissait ainsi: " Si les Eaux du Port-à-Piment sont bonnes, " pourquoi faudra-t-il les abandonner? Si elles ne sont pas bonnes, comment " a-t-on pu y faire des dépenses aussi considérables? & enfin, si le vice " ne provient que de l'administration de cet établissement, pourquoi n'a-t-elle " pas été corrigée? "

Ces réflexions judicieuses, & une visite de M. de Bellecombe, en 1782, n'ont pas empêché les Eaux de Boynes d'être presque abandonnées en 1785; mais le 24 Avril 1786, elles ont été remises à M. Gauché, sous le titre de directeur, à la charge de leur entretien. Il a été passé avec lui un marché pour que leur usage soit assuré à tous ceux qui y sont envoyés pour le compte du roi. Le prix du traitement des nègres y a été fixé à 3 livres; & quant aux particuliers blancs, c'est l'objet d'une convention

laiſſée à faire entr'eux & M. Gauché. Pour garantir l'exécution de ces règles, MM. les Adminiſtrateurs ont donné, le 18 Mai ſuivant, une commiſſion d'inſpecteur à M. Arthaud, médecin, aujourd'hui médecin du roi au Cap, qui eſt tenu d'y faire trois viſites annuelles.

Le point où ſont les Eaux de Boynes, forme le penchant d'un monticule, élevé d'environ dix toiſes au-deſſus du niveau de la plaine. Une terre extrêmement noire d'où ſe dégage une forte odeur de foie de ſoufre & qui a une chaleur différente du ſol voiſin, en ſont les indices. Sept ſources y ont été établies au moyen d'autant de foſſes de ſix pieds en carré & de deux pieds de profondeur. Le fond en a été garni de pierres calcaires ; on les a entourées de maçonnerie & l'un des côtés a ſeul une ouverture.

Voici les noms de ces ſources & leur degré de chaleur :

1°. Source Vallière (gouverneur-général), ... 42 degrés.
2°. ——— la Ferronnays (gouverneur-général par interim, lors de l'établiſſement), 42.
3°. ——— de Vaivre (intendant), ... 42.
4°. ——— d'Ancteville (ingénieur, qui a dirigé l'établiſſement), . . . 41 1/2.
5°. ——— Rameru, ... 40.
6°. ——— Montarcher, (intendant lors de l'établiſſement), ... 39 1/2.
7°. ——— des Dames, à cauſe de ſes propriétés favorables au beau ſexe, . 38.

Il m'eſt impoſſible de ne pas me plaindre encore de ce que la ſource qui a été le berceau de la réputation de ces Eaux, ne porte pas le nom de *Source Capois*.

Il y avait auſſi une ſource Malouet, & cette application était heureuſe, parce qu'elle rappelait qu'on devait à cet officier d'adminiſtration, aujourd'hui intendant de la marine à Toulon, l'adoption que le gouvernement a fait de ces Eaux thermales ; mais l'analyſe a prouvé que c'eſt une infiltration des eaux pluviales.

Toutes ces ſources ſont voiſines les unes des autres, & la direction de leur cours eſt du Nord-Eſt au Sud-Oueſt. L'opinion générale eſt qu'elles ne diffèrent de chaleur, que par leur éloignement, plus ou moins grand, du ſiège de cette chaleur, ou par la nature du ſol qu'elles traverſent, & qui reçoit directement l'action de l'air extérieur. Dans leur état actuel, elles peuvent donner entr'elles 180 pintes d'eau par minute, ſans que la ſéchereſſe ni la pluie paroiſſe influer ſur ce volume. L'eau eſt claire &

limpide, & récemment puiſée elle ſent le foie de ſoufre. Souvent avant le lever ou après le coucher du ſoleil, il s'élève une vapeur qui porte la même odeur à une demi-lieue à la ronde; & quand l'eau eſt refroidie, ſa ſurface a une légère pellicule qui offre les couleurs de l'Iris. Elle conſerve la chaleur plus long-tems que l'eau commune & paſſe plus difficilement à l'état d'ébullition.

Si l'on boit ces eaux en les puiſant à la ſource, le goût eſt affecté auſſi déſagréablement que l'odorat, & les malades s'y accoutument avec peine; la bouche n'eſt point incommodée de leur chaleur & l'œil même où il en tombe des gouttes, n'en reçoit aucune impreſſion. Au toucher elles ſont ſavonneuſes & ne font rien éprouver ſur des écorchures, quoi qu'on ne puiſſe pas y tenir la main la plus ſaine au-delà de quelques minutes. Une plante miſe dans les ſources, à 42 degrés, y conſerve ſa fraîcheur. On trouve même dans le fond des canaux de maçonnerie, la tremelle des eaux thermales (d'abord priſe pour une ſubſtance glaireuſe); c'eſt-à-dire, l'une des dix-ſept eſpèces connues de cette plante qui, douée d'un mouvement analogue à celui des animaux, ſemble être une eſpèce de tranſition du règne végétal au règne animal. On voit dans les ſources qui ne ſont pas fermées, la tremelle des marais; plus loin & lorſque l'eau eſt devenue moins chaude, l'eſpèce d'éclipte, dont le ſuc verdâtre noircit au contact de l'air, & plus bas encore dans la boue qui indique l'eau thermale, eſt la fauſſe rhubarbe dont les racines teignent en jaune. Enfin dans tout l'eſpace où ces eaux s'infiltrent, les arbres ont des dimenſions & une nuance auſſi verte que celles qu'ils pourraient acquérir dans le meilleur ſol.

La peſanteur de ſes eaux, comparée à celle de l'eau diſtillée, eſt dans le rapport de 12 à 13 & de 12 à 12 & demi par rapport à l'eau commune.

D'après l'analyſe des Eaux de Boynes, tant par les agens chimiques que par une lente évaporation, faite en 1772 par MM. Polony & Chatard, répétée en 1783 par M. Dazille & renouvellée, avec le ſoin le plus ſcrupuleux, en 1785, par M. Gauché leur directeur actuel, il eſt démontré qu'elles contiennent: 1°. de l'alkali minéral ou natron ſurabondant; 2°. du ſoufre naturel & non décompoſé; 3°. du foie de ſoufre; 4°. du ſel marin à baſe d'alkali minéral; 5°. du ſel marin calcaire, c'eſt-à-dire, à baſe de terre calcaire; 6°. du ſel de glauber; 7°. une terre calcaire combinée avec de l'argile très-blanche ou une marne très-diviſée; 8°. une huile légère de la nature du pétrole; 9°. & enfin une petite portion de terre abſorbante.

Il réſulte de l'analyſe une très-grande analogie entre les Eaux de Boynes & celles de Barrège.

Pluſieurs perſonnes ont tenu aux Eaux de Boynes des journaux d'obſervations ſur leurs effets. Le premier de ce genre, qui va de 1775 à 1780, eſt l'ouvrage de M. Lamarque, alors chirurgien-major & entrepreneur de cet établiſſement. Feu M. Courrege, chirurgien, que j'ai déjà nommé, en a fait un autre qui remonte juſqu'en 1736, & qui ſe termine par ſes propres obſervations depuis 1774 juſqu'en 1780. Il l'avait même deſtiné à l'impreſſion en 1781, & il a eu la généroſité de m'en donner depuis une copie. M. Debry, devenu inſpecteur de ces eaux, a continué juſqu'en 1785. Enfin M. Gauché a ajouté ce qu'il avait recueilli, lui-même, en 1786, 1787 & 1788. Il y a donc une ſérie de faits qui embraſſent une période de 52 ans, & c'eſt de cet enſemble, comme M. Gauché l'écrit lui-même, qu'il a déduit les vertus médicinales de ces eaux.

Elles ſont, dit-il, ſpécifiques contre l'hydropiſie qui n'a pas atteint ſon dernier terme. Elles guériſſent radicalement les rhumatiſmes; la ſciatique; la goutte; la paraliſie; les douleurs à la ſuite des entorſes, des fractures & des luxations; le relâchement du genre nerveux; les obſtructions des viſcères du bas-ventre; les enflures & les douleurs dans les membres; les écrouelles & les ulcères ſcrophuleux les plus anciens; les dartres vives & rongeantes, & généralement toutes les maladies cutanées; les divers ſymptômes & douleurs ſcorbutiques; les fièvres les plus invétérées; l'apoplexie; les fauſſes ankiloſes; les ſuppreſſions des règles & les fleurs blanches; les ulcères les plus ſanieux; les caries des os, dont elles procurent l'exfoliation; les tumeurs dures des corps caverneux; les ulcères à la ſuite de grandes bleſſures ou de brûlures; les tumeurs skirreuſes; la pulmonie, pourvu que le viſcère ne ſoit pas ulcéré; l'aſthme; la cachexie; la diarrhée invétérée; l'éléphanthiaſis ou mal-rouge, quand la maladie n'eſt pas ancienne; les pians & les crabes, avec une extrême facilité; & il y a un exemple de guériſon du tœnia ou ver ſolitaire.

Les perſonnes en ſanté qui habitent aux Eaux de Boynes, n'ont pas d'autre boiſſon que ces eaux elles-mêmes. On ſe contente de les laiſſer pendant 24 heures dans des jarres; & quoiqu'elles produiſent des incruſtations dans les extrémités des tuyaux, on n'a jamais remarqué qu'elles fuſſent nuiſibles. Elles ſont également employées pour l'arroſement des jardins où ſont des légumes, des fruits & des fleurs, & l'on n'a pas éprouvé

qu'elles fuſſent moins efficaces, lorſqu'on ne les laiſſait pas refroidir pour cet uſage.

On ne peut s'empêcher de regretter que les Colons & les Soldats, chargés de protéger la Colonie, n'aient pas toujours trouvé, dans l'établiſſement des Eaux de Boynes, tous les ſecours dont il eſt ſuſceptible. Combien d'hommes utiles de tous les genres il peut ſauver! quelles dépenſes il peut économiſer! Il faut eſpérer que les avantages que M. Gauché s'efforce d'y réunir depuis trois ans, feront de ces Eaux une des reſſources les plus précieuſes pour la ſanté, ce bien ſi ſouvent compromis ſous le ciel de Saint-Domingue. Il a fait mettre les bâtimens dans le meilleur état; des bains de vapeurs ou étuves & des douches très-commodes ont été conſtruits, & déſormais, les habitans qui avaient à redouter la néceſſité de ſe pourvoir de tout, n'ont plus beſoin d'y apporter que du linge & des draps.

Les perſonnes d'une fortune aiſée payent 30 livres par jour pour la nourriture, le logement, le traitement, les remèdes & les ſoins. Celles qui n'en ont qu'une bornée, trouvent, dans M. Gauché, cette diſpoſition qui caractériſe l'homme ſenſible. Si l'on ne veut pas être nourri, on ne paye que 12 livres par jour.

Mais ce que M. Gauché n'a pas annoncé & que je promets, c'eſt qu'on trouvera en lui un habitant plein d'attachement pour la Colonie, qui eſt devenue depuis long-tems ſa patrie; un homme inſtruit dans pluſieurs genres, un cultivateur éclairé, un naturaliſte ſtudieux, un citoyen, connaiſſant tous les devoirs de ce titre; en un mot un homme eſtimable ſous tous les rapports, & qui mettra ſa gloire à concourir de tout ſon pouvoir, au ſuccès de l'établiſſement, qu'un choix appuyé de l'approbation générale a confié à ſes lumières & à ſes ſoins. Pour quiconque ne le connaît pas comme moi, ce qui ſe trouve de lui dans le 1er. volume des Mémoires de la Société des Sciences & Arts du Cap & notamment ſur les Eaux de Boynes, ſerait au beſoin un garant irrécuſable de ſes talens, auxquels je dois pluſieurs choſes dans la Deſcription de la paroiſſe du Port-à-Piment.

Les bâtimens que les Eaux ont fait élever, ſont au nombre de quinze & tous de bois. En venant de la baie Vallière, le chemin aboutit à une rue d'environ 100 toiſes de long ſur 50 pieds de large, appelée la Grande-rue, & qui court du Sud-Oueſt au Nord-Eſt. Cette rue eſt terminée par une

allée d'arbres de la même largeur, dans laquelle on fait à peu près cent toiſes, avant de ſe trouver dans une place circulaire de 50 toiſes de diamètre, que bordent des allées d'arbres, & dont le milieu doit avoir une fontaine publique. Après cette place, l'on fait quelques toiſes pour arriver au point où l'on a, de chaque côté, une fontaine de pierre de taille, d'où l'eau jaillit par trois tuyaux & fournit à tous les beſoins domeſtiques de l'hôpital & de ſes dépendances.

Après chaque fontaine eſt un pavillon avec huit bains ſéparés & commodes. Ces ſeize bains deſtinés au public, ne ſont pas partie de ceux comptés pour l'hôpital militaire. Au-deſſus des deux pavillons & alignés ſur eux, ſont deux autres bâtimens; l'un deſquels eſt pour l'aumônier & l'autre contient les bains des ſoldats; & dès qu'on les dépaſſe, on entre dans une place de 250 pieds en carré, entourée d'arbres, & dans le Sud de laquelle ſont les deux ſources Rameru & Montarcher.

Sur le côté Sud-Eſt de cette place, ſont deux bâtimens ſéparés, l'un pour les officiers de ſanté, l'autre pour le détachement qui doit veiller à la police de l'hôpital. A ceux-là correſpondent, ſur le côté oppoſé, deux bâtimens, dont un loge le directeur des eaux & le ſecond les officiers malades.

Le fond de la place carrée eſt fermé par une claire-voye de bois, qui règne ſur les quatre faces & qui fait la clôture d'un terrain de 24 toiſes du Sud-Oueſt au Nord-Eſt, & auquel on parvient par un portail, placé dans une avancée demi-circulaire. En face de ce portail, qui répond au milieu de la place carrée & de l'avenue qui précède celle-ci, eſt l'hôpital, placé à environ 36 pieds de la claire-voye. Ce corps de bâtiment, qui a 140 pieds de long ſur 24 de large, peut loger ſoixante malades; à ſon bout Sud-Eſt eſt une chapelle. Vers ſes extrémités, mais adoſſés à la clôture, (qui empêche que les ſoldats malades ne puiſſent ſortir la nuit & quand leur état exige qu'on le leur défende), eſt, au Nord-Oueſt, un bâtiment diviſé pour la cuiſine & l'infirmerie & en face eſt la pharmacie.

Outre ces conſtructions, il y a dans le voiſinage de la ſource Montarcher, un pavillon où ſont des douches & des bains de boues, & près de la ſource d'Ancteville, une maiſon de bains de vapeurs, & une autre où l'on a pratiqué ſix bains, ſpécialement conſacrés aux pauvres, cette portion

touchante de l'eſpèce humaine, que la miſère & les infirmités accablent à l'envi. Ce dernier bâtiment, aſile le plus occupé de toutes les Eaux, eſt auſſi celui où l'on peut recueillir le plus de preuves de leur efficacité, parce qu'elle n'y eſt pas combattue par des écarts de régime, par des déréglemens d'imagination & par l'impatience qui conſeille ſouvent de ſe contenter d'un mieux, plutôt que d'attendre une guériſon complete.

M. Arthaud dit, dans ſon inſpection des Eaux de Boynes, faite au mois de Juillet 1786, que les dépenſes de cet établiſſement ont été faites ſans prévoyance & ſans économie, & qu'on a tout ſacrifié au coup-d'œil dans la diſtribution des bâtimens. Il eſt cependant difficile de ne pas ſavoir gré à M. d'Ancteville d'avoir diſpoſé le local de manière à lui donner, au moyen d'un bouquet de bois placé, comme par un haſard heureux, dans un ſite ſtérile, huit allées d'arbres qui procurent une ombre impénétrable, & d'avoir fait jouir l'hôpital d'une vue aſſez étendue, pour que dans un tems ſerein, l'on puiſſe découvrir de l'œil nû, juſqu'aux bords du Cul-de-Sac, qui dépendent de la Partie du Sud.

M. Arthaud ſe plaint, avec raiſon, du manque de carrelage. Il regrette juſtement, qu'avec les moyens d'avoir de la chaux & des pierres, on n'ait pas bâti en maçonnerie, & préféré des tuiles aux eſſentes. Mais une eſpèce de fatalité veut, qu'à la formation de tout établiſſement public, on paye un tribut à l'ignorance ou à la précipitation!

L'enſemble de l'établiſſement a un aſpect qui plaît & qu'il doit, ſurtout, au contraſte qu'il forme avec tout ce qui l'environne; les allées d'arbres toujours verds, dont j'ai parlé, & qui forment, quoique l'une d'elles s'appele l'allée du Cimetière, une promenade délicieuſe; un gazon émaillé, des bois laiteux, francs & bâtards, marquant par leur feuillage & leurs fleurs, les contours que l'ouverture des allées a formés dans la haute-futaie; tout répand la fraîcheur & un charme d'autant plus grand dans ce ſéjour, qu'il n'y a plus enſuite que des hattes, & environ une lieue plus loin, qu'aridité & déſolation.

On conſerve, aux Eaux de Boynes, une pierre ſur laquelle on lit:

" L'an 1772, M. de Rameru, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, " Lieutenant-de-Roi à Saint-Marc, propriétaire de cette ſource, en a fait ceſſion au Roi. M. " de Malouet, Commiſſaire de la marine, Ordonnateur au Cap, en a propoſé l'établiſſement,

" MM. le Vicomte de la Ferronnays, Commandant, & de Montarcher, Intendant, l'ont " ordonné. L'analyse de ces Eaux Minérales a été faite la même année par MM. Polony " médecin, & Chatard, apothicaire du Roi, & leurs propriétés salutaires publiées ".

Voici les inscriptions qu'on avait faites pour les quatre faces de la fontaine publique, projettée au haut de la Grande-rue.

I.

Æquè Pauperibus prodest, Locupletibus æquè. . . . *Hora,*

II.

Regi à Sanctioribus Consiliis Regnique Ministro in re navali, PETRO-STEPHANO DE BOYNES.

III.

Anno Domini 1772. Regnante LUDOVICO XV.
Prædium hoc Regi dono dedit pro copiâ & omnium utilitate, JACOBUS DE RAMERU, Civitatis Sancti-Marci, Regius Præfectus.

IV.

Summo imperio gubernante, LUDOVICO-FLORENTIO DE VALLIÈRE:
Administrante JOANNE-FRANCISCO DE MONTARCHER:
Hæc opera regio ærario construi jusserunt.

M. Dubry pense qu'on pourrait donner une grande utilité de plus aux Eaux de Boynes, en les rassemblant & en les dirigeant vers un réservoir, à une demi-lieue de la mer. Là, les hattiers & les saliniers trouveraient à se désaltérer, & l'on se sauverait la peine de conduire les animaux à l'étang du bout Sud-Est de la plaine, ou au bas de la montagne de la Barre, peine que les sécheresses rendent extrêmement pénibles.

J'ai déjà annoncé que dès l'établissement des Eaux de Boynes, on avait eu l'intention d'y former un bourg. La division du terrain qu'on y destinait fut faite dès lors, par M. d'Ancteville, en 120 emplacemens. Ce terrain, qui est dans le Sud des Eaux & qui communique avec celles-ci par plusieurs allées, commence à un point exactement aligné sur l'extrémité inférieure de la Grande-rue, & se termine, à peu près, à l'alignement inférieur des deux 1ers. pavillons que j'ai cités. Il est coupé par cinq rues qui vont du Sud-Ouest au Nord-Est, & qui sont coupées elles-mêmes à angles droits, par trois autres. Quatre de ces huit rues répètent les noms de Rameru, de

de la Ferronnays, de Vallière & de Montarcher. La forme du terrain en donne une irrégulière au côté Sud-Eſt du bourg, au haut duquel on a marqué une place d'environ deux cens pieds en carré, bordée d'emplacemens au Nord-Oueſt & au Sud-Eſt, & devant avoir, dans le fond, une égliſe qu'un intervalle ſéparera du preſbytère projeté à la gauche, & d'un logement pour la maréchauſſée, qu'on a déjà élevé à ſa droite.

Quoiqu'une ordonnance des Adminiſtrateurs, datée du 16 Décembre 1773, ait paru, en réuniſſant les emplacemens déjà concédés pour les ramener au plan de M. d'Ancteville, ſuppoſer que ce bourg recevrait un prompt accroiſſement, il n'eſt cependant rien moins que conſidérable; mais pluſieurs de ſes maiſons ſont commodes. Ce bourg reçoit l'eau qui tombe des deux fontaines de la grande avenue de l'hôpital, près des pavillons inférieurs (*). Les particuliers la conduiſent dans leurs jardins, où ils ont des figues qui ne le cèdent en rien à celles du Môle, & du muſcat & du raiſin, faits pour être comparés à ceux du Port-de-Paix.

Le médecin inſpecteur des Eaux, penſe qu'un bourg eſt ſans utilité dans ce point. Peut-être a-t-il jugé ainſi, parce que M. Gauché eſt directeur des Eaux; mais d'autres tems peuvent rendre néceſſaire, comme elle l'a déjà été, une ſorte de rivalité entre l'entrepreneur & des particuliers qui, eux-mêmes, redouteraient la ſienne à leur tour. Il eſt bon que le public puiſſe choiſir, & il eſt beaucoup de choſes commodes qu'on ne peut pas ou qu'on ne veut pas faire porter aux Eaux, qu'on ſerait peut-être bien aiſe de ſe procurer dans un voiſinage auſſi rapproché. Il eſt vrai d'un autre côté, que la police des ſoldats demande plus de ſurveillance, parce que le bourg peut offrir des tentations de pluſieurs genres; mais cette ſurveillance, il faut la compter comme une néceſſité indiſpenſable.

Le bourg du Port-à-Piment n'a point de curé. Le paſteur du Gros-

(*) MM. Arthaud, Gauché & Roulin, ont remarqué dans les canaux qui bordent l'avenue, des milliers de petits vers rouges, de la groſſeur d'une aiguille & d'un pouce & demi de longueur, tout annulaires, réunis en groupes & paraiſſant placés dans des trous de la tremelle. L'eau où ils ſont, a 34 degrés de chaleur, & ils ont vécu dans celle de 40; mais une plus grande chaleur ou le refroidiſſement les a fait périr. Ils ont été jugés très-analogues aux crinons qu'on trouve dans l'eſtomach des animaux.

Morne vient, aux époques des quatre revues annuelles des milices de la paroiſſe, dire la meſſe dans la chapelle de l'hôpital, qui n'a plus d'aumônier.

En ſuivant la côte, après la baie Vallière, on trouve, à une forte demi-lieue, la pointe des Mangles; de celle-ci il y a près d'une lieue trois quarts juſqu'à l'anſe de Corydon, qui reviendra dans cette Deſcription. Des chaloupes ou de petits bateaux peuvent ſeuls mouiller dans cette anſe, qui n'offre point d'accès vers l'intérieur. Il y a 250 toiſes de l'anſe de Corydon à ſa pointe, & autant de cette pointe de Corydon à l'anſe du Bouvard, que ſuit, à une forte lieue, le morne la Pierre, limite de la paroiſſe du Port-à-Piment & de celle des Gonaïves.

Depuis la baie Vallière, la côte eſt ferrée & entremêlée de quelques petites anſes de ſable, qui ne méritent pas d'attention. De la baie de Henne à l'anſe à Bouvard, on peut mouiller à environ une lieue & demie du rivage, ſur un aſſez bon fond, mais ſans abri & même avec danger dans un coup de Sud. Le fond eſt enſuite de roches, depuis l'anſe à Bouvard juſqu'à la pointe des Gonaïves.

Toutes les obſervations faites ſur les côtes du Port-à-Piment, indiquent que la mer s'en éloigne. Celles, déjà anciennes, que j'ai rapportées ſur le Petit-Paradis, en ſont une preuve, & M. Gauché dit avoir remarqué la même choſe, ſur celles qui ſont à l'Oueſt de la ville du Port-de-Paix. Il a raiſon de regretter qu'on n'ait pas profité de cette indication, pour faire, ſur les marées, des expériences que la pente preſque inſenſible du fond, dans le grand Port-à-Piment & dans la baie Vallière, aurait rendues plus exactes. Celles qu'il a recueillies, établiſſent que les marées montent de deux à trois pieds, ſelon les ſaiſons; que les plus hautes ſont celles des équinoxes &, ſurtout, celles de la nouvelle & de la pleine lune, qui ſuivent l'équinoxe d'Automne. Il ajoute même, que cette vérité de fait, eſt déſobligeante pour les Attractionnaires, dont elle renverſe les calculs, & j'avoue que ſon réſultat n'eſt pas celui que j'ai obſervé au Cap & que M. Fournier de Varenne a obtenu comme moi à Limonade. Là, les plus hautes marées ſont, comme je l'ai dit (Tom. 1er. page 213), celles qu'on appele de *la Magdelaine*, à cauſe de leur époque.

Le ſecond canton de la paroiſſe, celui de la Plaine du Parc, eſt un eſpace d'environ 600 carreaux de ſuperficie où conduit une gorge. Cette plaine eſt

un vrai cu de lampe, à cauſe des montagnes qui l'environnent & cette configuration lui a donné ſon nom. Le ſol, formé par la dégradation des montagnes voiſines, eſt excellent, propre à toute les cultures, & les deux habitations qu'on y a établies, y produiſent de fort bel indigo. il eſt fâcheux qu'elles n'aient que deux petites ſources, qui donnent peu d'eau. Il y a très-long-tems qu'on eſſaya d'y creuſer un puits, mais parvenu à 40 pieds de profondeur, on trouva une eſpèce de tourbe ſalineuſe, & il fallut renoncer à cette entrepriſe. L'inconvénient du manque d'eau a porté l'un des deux propriétaires de la Plaine du Parc, à eſſayer, en 1784, la culture du cotonnier, qui a bien réuſſi.

Le troiſième canton appelé Terre-Neuve, eſt ſitué vers le Sud-Eſt de la paroiſſe. Il eſt formé par deux grandes montagnes de cinq ou ſix cens pieds de haut, entre leſquelles eſt un vallon qui communique avec le canton de la Plaine du Port-à-Piment. Cette gorge, très-ſujette aux inondations dans les grandes pluies, eſt, à proprement parler, un lit de ravine, qui varie depuis 10 juſqu'à 25 toiſes de largeur & que borde un roc vif coupé à 50 ou 60 toiſes de hauteur. Un beau chemin de chaiſe y fait faire quatre lieues & demie, ſans voir autre choſe que des rochers calcaires, & on a parcouru cinq lieues, depuis les Eaux, lorſqu'on rencontre la première indigoterie, à qui cette gorge procure un ſite, en acquérant une largeur d'environ 600 toiſes. Là, des pierres ferrugineuſes, du grès & du mica, s'offrent ſur une terre d'alluvion; puis on trouve plus loin deux autres indigoteries, après leſquelles la gorge ſe diviſe en deux, & forme des intervalles où les établiſſemens ſe multiplient.

La montagne qui fait face à la mer, eſt très-hachée. Le ſol y eſt chargé de roches conſidérables; tandis que l'autre, qui ſépare le Port-à-Piment du Gros-Morne & qui peut avoir trois lieues de long juſqu'au point où elle va joindre la montagne du canton de la Plaine du Port-à-Piment, a un ſol excellent, marneux preſque dans ſa totalité, & propre au cafier qui y vient d'une rare beauté, ainſi que les légumes & les herbages. Le vallon a l'avantage d'être également propice & au cafier & à l'indigo.

Terre-Neuve peut recevoir plus de 30 manufactures d'un beau rapport. Trois petites rivières ou ravines y répandent leurs eaux, indépendamment de quantité de petites ſources. L'une eſt la rivière de Bambara, qui naît

dans un morne de ſon nom, qui a toujours de l'eau & qui peut en fournir quatres pouces cubes, en tems moyen. L'autre, la rivière de Terre-Neuve qui vient de la montagne nommée comme elle, & qui peut donner deux pouces cubes d'eau. Elle reçoit enſuite la rivière de Bambara, mais dans les ſéchereſſes, elle tarit à deux lieues au-deſſous de ce confluent. La troiſième eſt la ravine à Mine, venant du Nord-Eſt & qui réunit aux deux autres ſon pouce cube d'eau. Sa dénomination eſt tirée, dit-on, de ce qu'elle traverſe les mines que les Eſpagnols travaillaient autrefois.

Le quatrième canton, qui eſt celui du Bras-Droit, eſt propre au café, dont il contient huit manufactures. Une ravine de ſon nom, qui a deux pouces cubes d'eau, y coule & va, comme je l'ai déjà annoncé, ſe jetter dans la rivière des Cabannes.

La ſurface de la paroiſſe du Port-à-Piment, ſe complette enſuite par les montagnes qui ſont le revers du Haut Mouſtique, qui la ſépare de la paroiſſe du Port-de-Paix & où la terre n'eſt pas de la première qualité.

La température de la paroiſſe du Port-à-Piment, varie ſelon les ſituations, mais par tout l'air eſt très-ſain.

Dans la plaine de ſon nom, le ciel eſt preſque toujours ſerein, l'air vif & chaud, ce qui n'empêche pas que les nuits ne ſoient très-fraîches, même dans les plus grandes chaleurs de l'Été. Les briſes y ſont régulières durant neuf mois de l'année, & de celui de Novembre à celui de Mars, les vents de Nord & de Nord-Eſt y ſont inſupportables, parce que l'air eſt alors chargé de la pouſſière, extrêmement blanche, que ces vents enlèvent au ſol.

Un phénomène remarquable de la plaine du Port-à-Piment, c'eſt de n'avoir jamais de roſée, ni de ſerein. Les ſels les plus déliqueſcens, les ſubſtances les plus ſuſceptibles d'humidité, le papier, par exemple, paſſent une nuit en plein air, ſans en recevoir aucune impreſſion, & l'expérience n'eſt pas plus à redouter pour la ſanté de l'homme, lors même qu'il eſt expoſé à la lueur de la lune, dont bien des perſonnes croyent, aux Iſles, que l'influence augmente les dangers réels de coucher au ſerein. Il paraît que la grande chaleur de ce ſol pierreux, & qu'augmentent les montagnes à peine boiſées & compoſées de rochers élevés & perpendiculaires qui le terminent, raréfie l'air & ne lui fournit aucunes vapeurs. Celles qui s'élèvent

de la mer y ſont repouſſées quelquefois par les vents d'Eſt, que j'ai dit ailleurs qu'on reſſentait juſques ſur la côte du Port-à-Piment, ou par ceux du Nord, qui arrivent ſecs ſur cette plaine ; & ſi les uns ou les autres tranſportent quelques nuages, c'eſt ſur ces mêmes montagnes qu'elles vont ſe condenſer.

Auſſi la ſaiſon pluvieuſe eſt-elle, dans cette plaine, celle des orages, c'eſt-à-dire, depuis Mai juſqu'à la fin de Septembre, tandis que le Printems & l'Hiver y ſont toujours ſecs.

Il ne faut cependant pas croire que cette période pluvieuſe ſoit conſtante, car nul lieu de la Colonie n'eſt affligé de plus longue ſéchereſſe que le Port-à-Piment. Si l'on en croit d'anciens Colons, ce fléau a duré une fois trois années ſans diſcontinuation, & tous les animaux périrent. Dans les deux ſeules années 1779 & 1780, on a compté dix-huit mois, ſans que le ciel ait daigné verſer une ſeule goutte d'eau ſur cette terre embraſée.

C'eſt alors que les animaux offrent un ſpectacle vraiment douloureux. Ils grattent la terre pour y chercher des graines ou des racines qui puiſſent appaiſer les horreurs de leur faim. Preſſés par un beſoin qui ſurmonte toutes les répugnances, il n'eſt rien qu'ils n'emploient pour combattre la mort, à laquelle ils n'échappent pas toujours ; & l'on peut imaginer juſqu'où le déſeſpoir les conduit, lorſqu'on les voit attaquer les raquettes dont ils ſéparent & agitent les pattes, afin d'en faire tomber les piquans. Ils reviennent enſuite, plus ou moins vîte, ſelon que la faim eſt plus ou moins impérieuſe, à cette nourriture qu'ils ont ainſi préparée, & malgré les pointes qui leur déchirent la bouche, ils la mangent, parce qu'elle eſt la ſeule qu'ils puiſſent trouver dans la plus affreuſe diſette.

La langue des animaux qui ont été réduits à ſe ſubſtanter avec des raquettes, eſt, en quelque ſorte, attaquée dans ſa contexture. Ce n'eſt plus une maſſe charnue & ſucculente, mais une eſpèce de ſemelle filandreuſe & coriace, & celle du bœuf ne peut plus ſervir d'aliment à l'homme.

Mais durant les orages & pendant l'Automne, les pâturages ſont bons ; & l'herbe très-fine dont cette plaine eſt couverte, forme, en ſéchant, un véritable foin, qui enſuite entretient les animaux dans la ſaiſon sèche, ſi la température n'eſt pas extrême.

En général, les animaux de la plaine du Port-à-Piment ſont forts & vifs,

& les chevaux, particulièrement, y ſont bien faits & eſtimés. Mais il n'eſt point aiſé d'accoutumer aucune des eſpèces, à d'autres pâturages & ſurtout aux montagnes. Comme les plantes aromatiques ſont communes dans ce lieu, le laitage, qui y eſt excellent, a un goût très-agréable ainſi que les viandes.

Le thermomètre de Réaumur au mercure, y monte juſqu'à 32 degrés, dans les mois de Juillet & d'Août, & ſe ſoutient à 25 degrés pendant la nuit. Au mois d'Octobre, on a encore 28 degrés à trois heures après midi, époque de la plus grande chaleur des jours, & 22 degrés, pendant la nuit. Cependant on y éprouve des nuits plus fraîches qu'ailleurs, & ſurtout de Novembre en Juin, & le thermomètre n'eſt ſouvent qu'à 16 degrés le jour, dans cet eſpace de ſept mois.

Durant l'intervalle où les vents de Nord ſe font ſentir, ſi la briſe d'Oueſt devient aſſez forte pour lui oppoſer une véritable réſiſtance, on peut obſerver de la Plaine du Port-à-Piment, des trombes de deux eſpèces, comme M. Dubry le dit dans ſon Mémoire ſur le Port-à-Piment. Les unes ſont d'eau & s'élèvent de la mer avec un bruit ſourd, ſemblable à celui qui précède le tremblement de terre. Les autres ſont de ſable & partent de la Plaine même du Port-à-Piment. Elles ont moins d'élévation, moins de volume & moins de durée que les premières & elles s'affaiſſent preſqu'au point où elles s'étaient formées; nul bruit ne les accompagne. Ces trombes de ſable diffèrent, à leur tour, des ſimples tourbillons, parce qu'elles ſont rares & qu'elles ſe manifeſtent pendant un quart d'heure entier.

Dans la Plaine du Parc, la température eſt très-pluvieuſe, durant la ſaiſon des orages, mais quoiqu'elle n'ait pas l'aridité de celle du Port-à-Piment aux autres époques, elle eſt cependant très-maltraitée par les ſéchereſſes.

A Terre-Neuve, au contraire, les pluies ſont fréquentes, parce que ſes montagnes, excepté dans la face tournée vers la mer, ſont arroſées & par les Nords & par les orages; ſituation propice, qui rend le terrain frais & productif. L'air y eſt pur, l'eau légère, la température froide.

Le Bras-Droit à une température ſemblable à celle de Terre-Neuve.

C'eſt la même analogie entre les parties du Port-à-Piment & celles qui leur correſpondent dans le Haut-Mouſtique du Port-de-Paix. On éprouve même au ſommet de la montagne, qui eſt leur limite commune,

une ſenſation vive & qui oblige à s'envelopper de quelques vêtemens de plus.

Les tremblemens de terre ſont aſſez communs aux Eaux de Boynes, & ces eaux exhalent alors une plus grande quantité de gaz ſulfureux. On prétend que celui du 3 Juin 1770, y a fait diſparaître une ſource d'eau froide.

Les productions que le ſol du Port-à-Piment donne à l'induſtrie de l'homme, ſont différentes auſſi dans les divers cantons.

Celui de la Plaine du Port-à-Piment ne nourrit que des animaux, élevés dans une dixaine de hattes, où l'on peut compter cinq mille bêtes à cornes, quinze cens bêtes cavalines & un nombre très-conſidérable de cabrits. Quelques perſonnes penſent, que la quantité des beſtiaux pourrait être plus que doublée, & que la dépendance où nous ſommes de la Partie Eſpagnole, ſerait affaiblie par ce moyen.

Tout dit auſſi que l'éducation de la cochenille pourrait être faite avec ſuccès dans ce canton, parce que diverſes eſpèces de nopals & la température, ſemblent être appropriées à cet utile inſecte.

Ce mot me rappele une aſſertion qui a ſes contradicteurs. MM. Polony & Chatard ont dit, en 1772, qu'on n'était jamais incommodé par les inſectes, dans la Plaine du Port-à-Piment, & M. Dazille dit la même choſe, en 1783. Mais M. de Galiffet ſe plaignait, en 1701, des vexations cruelles que les maringouins lui avaient fait ſouffrir, & M. Arthaud aſſure, en 1786, qu'il y a été très-éprouvé par une groſſe mouche griſe, dont la piqûre cauſe une démangeaiſon brûlante avec des ampoules, qu'en ſe grattant l'on convertit en puſtules & même en ulcères, comme le montraient les jambes de pluſieurs enfans.

J'ai dit, en parlant des autres cantons, qu'elle eſt la nature de leurs productions. Celui de Terre-Neuve fournit des artichaux, qui ne le cèdent à ceux de nul autre lieu de la Colonie.

Parmi les autres productions de cette paroiſſe, le règne animal offre à citer les pintades maronnes qui vont en troupes, des ramiers, des tourterelles, des corneilles, qui ont la forme & le cri de celles d'Europe & qui vivent des fruits que leur procurent des torches & des cardaſſes; pluſieurs oiſeaux aquatiques; des cochons & même des cabrits & des rats ſauvages. Il eſt des ſaiſons où les bords de la côte ſemblent couverts de ſardines ou

cayeux, & en général le poiſſon eſt toujours abondant ſur cette côte, & ſa chair ferme & graſſe, en fait un mets très-délicat. On y pêche fréquemment des lamentins & il en eſt qui peſent juſqu'à 200 livres. Mais quoiqu'il ſoit fort analogue au thon, ce qu'on publie de ſa ſenſibilité, vraie ou fauſſe, lorſqu'il ſe voit pris, & l'affection qu'il montre pour ſes petits, empêchent beaucoup de perſonnes d'en manger. Pluſieurs pêcheurs ont élevés, au grand Port-à-Piment & à la baie Vallière, des huttes où ils paſſent la portion de leur exiſtence qui appartient à la vie terreſtre.

Le règne végétal eſt fort riche au Port-à-Piment. Dans la plaine du même nom, indépendamment des pattes de tortues, des cardaſſes, des torches, des raquettes & des têtes d'anglais ou bonnets anglais ou melons épineux, on y trouve pluſieurs aloës; entr'autres l'aloës ſimple qu'on employe comme vulnéraire; l'aloës karatas, dont les habitans du Port-à-Piment font un ſirop donné, avec ſuccès, à la doſe de ſept ou huit cuillerées à bouche dans les affections de poitrine; & l'aloës pite qui ſupplée la corde de chanvre & de lin. Le gayac y eſt très-commun, ainſi que diverſes eſpèces de gras-de-gale. On y voit un raiſinier; une eſpèce de latanier, chargé de piquans très-forts & recourbés vers le bas, dont on peut tirer des planches pour paliſſader les maiſons & des feuilles pour les couvrir, à moins qu'on ne préfère à ces dernières l'herbe aux flèches, qu'on trouve en abondance; deux gommiers, dont l'un fournit de la gomme plus aromatique & moins ſoluble que l'autre; des acomas; des tendre-à-cailloux; le chêne & le figuier du pays; des bois dalmarie; le franchipanier blanc; le monbain; le bois d'ainon; le palmiſte; le bois-ſavane franc; le gros mancenillier; le palétuvier gris; le cachimentier cœur-de-bœuf. On peut y obſerver l'euphorbier tithymaloïde; le boccone ou grand éclair du pays; la poinciade épineuſe; le jaſmin bâtard; divers capriers; la liane à chique; la liane à oſeille ou alleluia à fleurs jaunes. On remarque des hélictères à fruits en corde; de nombreux épidendron; des achits & des vignes ſauvages qui augmentent doublement la nomenclature, parce que pluſieurs d'entre ces plantes ſont connues ſous le nom générique de liane, avec des épithètes coloniales; enfin le botaniſte compte encore des ariſtoloches; la pomme épineuſe ou herbe à ſorcier, &c. &c.

Dans la Plaine du Parc, les acajoux à planches ſont extrêmement multipliés

tipliés & les habitans, qui les envoyent à l'embarcadère par un chemin très-difficile, en retirent un profit, par lequel les travaux même de ce chemin ſont bien payés.

A Terre-Neuve, toutes les eſpèces de bois propres aux conſtructions ſont réunies en forêts d'une rare beauté. La petite rivière de ce nom eſt ombragée par des roucouyers, venus de graines, qu'une main bienfaiſante y avait répandues.

La crête de la montagne qui eſt commune au Haut-Mouſtique du Port-de-Paix & du Port-à-Piment, eſt garnie de pins qui procureraient certainement à la marine des reſſources pour des mâtures, dont les dimenſions ne ſeraient pas grandes.

Quant au règne minéral, le Port-à-Piment a droit d'intéreſſer, comme le Lecteur a déjà pu le preſſentir dans pluſieurs remarques ſur le ſol & par la deſcription des eaux de Boynes. Dans la plaine du Port-à-Piment, les ſilex de différentes nuances & de différentes natures ſe montrent même à la ſurface. Il en eſt, notamment, de ſemblables au machefer, & garnis de trous produits par la décompoſition des pyrites; d'autres ſuſceptibles d'être polis. Ce ſol montre des granits pyriteux & des granits détachés & roulés. Au pied des montagnes qui ſont au Nord de cette plaine, M. Gauché a trouvé à la ſurface de la terre une mine de cuivre gris, qui eſt fort commun auſſi dans les montagnes du Haut-Mouſtique. On y voit du grès parſemé de pyrites martiales.

On a découvert, il y a environ quatre ans, dans le bourg des Eaux de Boynes, lors d'une fouille faite pour conſtruire un four près de la maiſon de feu M. Courrège, & au-deſſus de celle deſtinée à la maréchauſſée, une carrière de gypſe preſque à la ſurface du terrain & au pied d'un monticule qui n'eſt ſéparé des ſources des Eaux que par une ravine. On en a fait des eſſais extrêmement heureux, & ils promettent une grande utilité à la Colonie.

Au pied du Morne du Dos-d'Ane, dans la plaine du Parc, il y a une mine de fer & une de cuivre rouge.

A Terre-Neuve, dont le fond eſt en général marneux, comme l'eſt celui de la paroiſſe du Gros-Morne, on trouve de l'argile, des pierres quartzeuſes, & du grès. Dans l'enfoncement de ce canton, vers les Gonaïves, & dans une étendue de pluſieurs lieues, le terrain eſt une mine de fer & de cuivre, à partir de la ſuperficie, & d'après le voyage minéralogique qu'y ont fait le père Thimothée, curé du Port-de-Paix, & M. Gauché, au commencement de

1786, & qu'on a consigné dans les Mémoires de la Société des Sciences & Arts du Cap, nul point du monde n'est peut-être aussi riche en ce genre. De grandes cavernes y présentent des stalactites & des stalagmites très-belles.

Depuis long-tems on était frappé à Terre-Neuve de ce que dans la gorge, & près de la maison de la seconde indigoterie Brabant qu'on y trouve, il y avait des balles de roche de différentes dimensions. Dans leur course minéralogique, le Père Thimothée & M. Gauché ont reconnu que ces pierres, aussi parfaitement arrondies que si elles étaient faites au tour, qui varient depuis la grosseur de la balle du pistolet jusqu'à celle du boulet de 24 livres, & qui composent un petit tertre, sont des géodes mamelonnées, faisant feu avec le briquet.

Mais il est un autre point sur lequel ils n'ont pas répandu la même clarté. C'est l'assertion bien ancienne que Terre-Neuve a des mines d'or qu'exploitaient les Espagnols. Les deux personnes que je viens de citer ont entrepris, au mois de Janvier 1786, le voyage du Port-de-Paix à Terre-Neuve, exprès pour vérifier le fait, & ils assurent n'avoir trouvé dans les endroits indiqués que quelques parcelles fort rares, de l'espèce de mica, appelé *or de Chat*, ou sable doré, & nul vestige d'établissement.

Voici maintenant ce que je puis rapporter à ce sujet.

Le Père Plumier, minime naturaliste, dont j'ai déjà parlé, écrivait de Saint-Domingue au ministre, le 8 Octobre 1690; " Plusieurs vieux habitans „ m'ont assuré que dans un quartier qu'on appelle Ville-Neuve, proche la „ saline de Corydon, il y a des mines d'argent, & qu'ils y ont trouvé des „ instrumens de fer comme enclumes, marteaux & tenailles, même les endroits „ des fournaux. Un habitant du Port-de-Paix, appelé le Capitaine André, „ m'y voulut mener, mais le mauvais tems nous en détourna „.

Écoutons à présent ce que dit M. Durecourt, major pour le roi du Port-de-Paix & dépendances, dans sa lettre du 15 Novembre 1728 au ministre: „ Dans les hauteurs de la rivière du Bouvard, à cinq lieues du bord de la „ mer, est un pays appelé Terre-Neuve; c'est là où la terre renferme des „ trésors, si l'on peut s'en rapporter aux anciens vestiges d'un bourg dont les „ maisons étaient bâties de pierre, d'un aqueduc pour faire aller un moulin à „ eau qui devait être grand, puisqu'un cercle de fer, que j'ai vu, qui était en „ haut du rouleau, a dix-huit pouces de diamètre. Les mines de fer s'y

„ montrent à découvert. Vous remarquez encore les endroits où étaient placées „ les forges, dont j'ai vu un tuyau à ſoufflet de trois pouces de diamètre à ſa „ tête, & cinq de deux pouces & demi; deux enclumes que j'ai vues, l'une „ peſant 45 livres & l'autre 40, à l'uſage d'orfèvre; auſſi pluſieurs outils „ tous de différentes façons, tant pour remuer la terre que pour travailler „ les métaux. Toutes ces choſes démontrent aſſez qu'il y a en cette terre des „ métaux plus précieux que le fer. Si l'on fait encore attention à l'éloigne- „ ment du bord de la mer, on reſtera perſuadé qu'il y a des mines d'argent, „ au moins, pour avoir occaſionné toutes ces choſes. J'ai vu, entr'autres „ choſes, un morceau d'un ouvrage en forme de toile qui a été travaillé ſur un „ métier large d'une demi-aune françaiſe moins un pouce, dont les fils d'un ;, cuivre bien uni ſont entrelacés de biais comme une étoffe croiſée, mais „ aſſez tranſparente pour cribler du ſable fin „.

" La tradition, ſi l'on peut y ajouter foi, a fait paſſer juſqu'à nous, par „ les anciens d'ici, que les Eſpagnols ont dit que la poſſeſſion du Port- „ de-Paix aux Français, leur valait ſeule tous les autres Quartiers de l'Iſle „.

" On peut placer des habitans dans la plus grande partie de ce terrain „ (de Terre-Neuve), qui eſt, par cantons, aſſez boiſé & aſſez frais. Tout „ ce pays-là joint au Gros-Morne par un côté & tient au Port-à-Piment „ par l'autre, & depuis là juſqu'au Môle Saint-Nicolas, on voit beau- „ coup de beſtiaux, qui ſeraient en plus grande quantité, ſi ce n'étaient „ les chiens ſauvages qui détruiſent la plus grande partie des veaux & „ des vaches, contre leſquels ils s'attroupent pour faire la chaſſe comme „ au cochon maron „.

M. Brabant, commandant la paroiſſe du Port-à-Piment, m'écrivait, en 1783, qu'on avait trouvé au même lieu deux bouteilles de mercure cru, des uſtenſiles de mineurs, des forges, des creuſets, &c., & une pierre plate blanchâtre, ſur laquelle était gravée la paſſion de Jéſus-Chriſt.

En 1785, M. Dubry appuyait, dans un mémoire, ſur la rencontre de marteaux, de lingotières, & il déſignait l'habitation vendue par M. le Beugnet, négociant au Cap, à M. de Montagnac, comme le point où ces objets exiſtaient.

Enfin, dans la même année 1785, M. Gauché a conſigné cette phraſe, dans ſon travail ſur l'Hiſtoire naturelle du Port-à-Piment: " On voit les

„ veſtiges des établiſſemens qu'avaient fait les Eſpagnols, dans le ſiècle „ dernier, pour exploiter les mines d'or ".

Il eſt impoſſible de croire qu'une opinion auſſi particulariſée, que celle qui plaçait des mines & une peuplade eſpagnole à Ville-Neuve, dont Terre-Neuve pourrait être venue, ſoit ſans nul fondement, ſurtout, lorſque le témoignage oculaire de M. Durecourt eſt auſſi poſitif. Peut-être n'a-t-on réellement travaillé là, que des mines de fer ou de cuivre, les ſeules que le père Thimothée & M. Gauché aient reconnues, mais encore, cela même veut une réunion d'hommes, & le rapport de ces minéralogiſtes n'en admet point. Il eſt naturel d'eſpérer que d'autres recherches nous éclaireront ſur cette diverſité, & le haſard, cet auteur de tant de découvertes, ce juge de tant de différends, en aura, peut-être, ſeul tout le mérite.

Le Port-à-Piment poſsède pluſieurs ſalines, dont la principale eſt celle de l'anſe de Corydon, anſe qui eſt environnée de montagnes, ſurtout vers ſon fond, où il s'en trouve une élevée & preſque verticale. Si l'on s'en rapporte à de fort anciens mémoires, ce nom qui retrace le ſouvenir de l'une des églogues du poëte de Mantoue, a une origine bien éloignée de toute célébrité. Selon M. Durecourt lui-même, écrivant en 1728, l'anſe ne fourniſſant point d'eau douce, on eſt obligé de l'aller chercher en canot à une lieue de là, dans un lagon auquel des nègres on donné le nom de *Couri-don*, *Courez-donc*, parce qu'il a vers la mer, une pente ſenſible, qui lui a mérité le nom de rivière de Corydon. Ce lagon a ſix cens pas de long ſur trois cens de large, & à ſes deux angles ſupérieurs ſont deux ſources d'eau vive fort abondantes & très-profondes. Sans doute que quelque amateur de la belle latinité, a tout fait pour que Corydon remplaçât *Couri-don*, & a ainſi procuré une nouvelle conquête aux Romains ſur les Africains.

L'utilité des ſalines de Corydon eſt déjà bien ancienne; car d'Ogeron, dans un procès-verbal, du 8 Juin 1670, de la ſédition de Saint-Domingue, dit, que revenant du Cul-de-Sac à la Tortue par mer, il vit les deux vaiſſeaux Fleſſinguois, qui excitaient les habitans à la révolte, prendre la route de Corydon, *où les Anglais vont ordinairement charger du ſel.* Toutes les années il s'y raſſemblait un bon nombre de ce qu'on appelait autrefois *les garçons*, & ils y travaillaient. Le ſel de Corydon eſt extrêmement blanc, mais fin. On remarque que les quatre derniers propriétaires de ces ſalines ont été des Bretons.

Il eſt d'autre point où l'on a formé trois ſalines. L'exemple de M. Laporte, qui poſsède à préſent celle de Corydon, prouve que ce genre d'induſtrie eſt très-lucratif. M. Dubry croit que chaque nègre pourrait donner juſqu'à 3,500 livres en argent, par année, & il aſſure que le ſel du Port-à-Piment eſt préférable à celui des Iſles Turques.

La population actuelle de la paroiſſe du Port-à-Piment eſt conſidérable, comparée aux époques antérieures. On n'y comptait que ſept établiſſemens en 1768, 40 en 1773, 55 en 1783, & aujourd'hui on y trouve 15 indigoteries, 22 cafeteries, 6 cotonneries, 2 briqueteries, 2 fours à chaux, & des places-à-vivres, qui occupent 160 blancs, 210 affranchis & environ 850 nègres. La milice y eſt compoſée de 100 individus, dont 40 & quelques ſont blancs & le reſte hommes de couleur.

Le Port-à-Piment eſt du Quartier du Môle, de la Sénéchauſſée & de l'Amirauté du Port-de-Paix & de la préfecture apoſtolique du Nord.

Cette paroiſſe a pluſieurs chemins : 1°. un chemin de voiture des Eaux de Boynes au grand Port-à-Piment, diſtant d'environ trois lieues. 2°. Celui, également de voiture, de ces Eaux à la baie Vallière. 3°. Celui qui part du précédent & qui mène à la pointe des Mangles, à environ deux lieues. 4°. Le grand chemin qui des Eaux de Boynes traverſe les Cabannes & va aux limites de la paroiſſe du Gros-Morne. 5°. Le chemin, propre à la chaiſe pendant cinq lieues, qui ſe détache de la plaine du Parc pour aller, par la Belle-rivière & par le Haut-Mouſtique, gagner le Port-de-Paix, & qui paſſe ſur la crête de la montagne du Haut-Mouſtique, élevée d'environ 250 toiſes au-deſſus du niveau de la mer. De ce ſommet, le ſpectateur ravi peut, dans un tems calme, découvrir le cap la Grange, le canal de la Tortue, la pointe du Môle, l'Iſle de Cube, la Gonave, la bande de la Partie de l'Oueſt & celle de la Partie du Sud ; de manière que ſon œil ſaiſit ſucceſſivement une vaſte étendue dans l'Eſt & le Nord & encore l'enſemble du golfe de l'Oueſt.

Non loin de ce ſommet eſt une profondeur qui a la forme d'un cône renverſé, & que l'on était aſſez enclin à conſidérer comme un cratère volcanique. Mais le père Thimothée & M. Gauché n'ont rencontré dans ſon voiſinage aucune ſubſtance volcaniſée, & leur opinion, que cette eſpèce d'entonnoir eſt l'ouvrage des eaux pluviales, s'accrédite quand on ſait qu'après de

grands orages l'eau s'y réunit jusqu'à plus de 30 pieds de hauteur, & que quelques heures suffisent à son écoulement, à travers ce sol calcaire.

6°. Le chemin qui part des Eaux & va gagner le Bas-Moustique & Jean-Rabel, & qui, s'il était fait pour la voiture dans cette paroisse comme dans celle du Port-à-Piment, c'est-à-dire, pendant trois lieues, conduirait du Port-de-Paix, de Jean-Rabel & du Môle aux Eaux en chaise, & en parcourant 22 lieues depuis le Môle. Mais par ce chemin, le voyageur fait dans les savanes arides du Port-à-Piment environ 7 lieues, sans voir une feuille, sans rencontrer une goutte d'eau & sans découvrir un asile, tandis que dans le précédent, habitations, arbres & ruisseaux, tout l'environne sans cesse. 7°. Un chemin par lequel on va, des Eaux, chercher en voiture les plus hautes montagnes de Terre-Neuve à six lieues, gagner ensuite par le Bambara le bourg des Gonaïves, en faisant cette dernière portion à cheval, à travers des bois superbes où l'on est toujours à l'ombre, mais où le chemin est mauvais, car on n'y fait guères une lieue à l'heure.

On trouve au sommet de la chaîne qui sépare le Port-à-Piment & les Gonaïves, une espèce de bassin ou étang assez considérable, qui porte le nom de Marre-à-Colas & où l'eau croupit faute d'issue. On prétend qu'il est poissonneux & que ses bords attirent les canards sauvages & les sarcelles.

Il est doux, après cette énumération, d'avoir à dire que ces chemins sont dûs à la bonne volonté d'un seul citoyen, qui a laissé dans toute l'étendue de la paroisse du Port-à-Piment, des marques de son amour pour le bien public. M. Brabant (car l'estime & les regrets universels le nomment comme moi), a fourni tous les bois de charpente nécessaires à la construction des bâtimens des Eaux de Boynes. Il a fait faire le charrois de tous les matériaux. Lui-même a tracé les routes & dirigé les travaux sans le secours d'aucun voyer, d'aucun arpenteur. Les outils, il les a fournis; ses cabrouets transportaient les vivres & jusqu'à l'eau nécessaire à tous les travailleurs, dont ses propres nègres composaient toujours la très-majeure partie, tandis que les réparations n'étaient jamais qu'à sa charge.

Ces nombreux chemins qui étonnent le voyageur, M. Brabant les avait ouverts par zèle & par un motif bien méritoire aux yeux de l'humanité. Ayant été fait prisonnier par les Anglais en 1759, & jetté sur un point de cette côte, il avait pensé y périr de faim par le défaut de routes &

il y avait ſi bien appris le *miſeris ſuccurrere diſco*, que devenu habitant & commandant de la paroiſſe du Port-à-Piment, il ſongea à éviter le même ſort à ſes ſemblables, dont il n'avait déjà péri qu'un trop grand nombre dans la plaine du Port-à-Piment. En effet, un ſeul chirurgien avait eu l'occaſion, à différentes époques, de voir ſept de ces victimes du déſeſpoir, qu'il fut impoſſible de rappeller à la vie. M. Brabant goûta une ſatiſaction bien douce, lorſqu'en faiſant ouvrir ſon dernier chemin vers Jean-Rabel, deux hommes égarés depuis trois jours, trouvèrent enfin la route qui les mena aux Eaux de Boynes, où ils tombèrent en défaillance au moment où ils ſe couchaient par terre pour eſſayer de boire.

Quel bienfait le ciel accorde à la terre dans un pareil être, dont le cœur n'a jamais perdu, en outre, la plus petite occaſion de rendre un ſervice particulier à un ami, à un voiſin, à un homme, quel qu'il fût! J'ai en ce moment devant moi une lettre du 1er. Mai 1783, où il me dit, qu'accuſé par des méchans auprès de l'un des chefs, celui-ci avait écouté la calomnie. Il eſt affligé, mais il ne nomme perſonne; car s'il l'eût fait, je croirais ma probité engagée à déſigner ces ingrats. Il ſe félicitait de ce qu'au paſſage de M. de Bellecombe dans ſa paroiſſe en 1782, ce gouverneur-général lui avait rendu une juſtice éclatante. Mais, ajoute-t-il, celui-là s'en ira, un autre viendra, & la noirceur aura peut-être encore des ſuccès. Qu'importe? ... Il finit par me prier d'ajouter à ce que je jugerai convenable de dire des Eaux de Boynes, que ce n'eſt pas aſſez d'y avoir ouvert des bains gratuits pour les pauvres, mais qu'il y manque un bâtiment pour les loger, & qu'il y aurait à rougir pour le gouvernement ſi ce ſoulagement n'était pas accordé aux malheureux. J'exprime donc en ſon nom ce déſir qui a preſque honoré ſes derniers inſtans & que l'on dit que MM. les habitans des Gonaïves ont le projet d'accomplir; & je termine à ſon ſujet par ce vœu: Puiſſent ſes ſucceſſeurs dans le commandement de ce ſéjour conſacré à la bienveillance, être les héritiers de ſes vertus!

Indépendamment des grands chemins que j'ai cités, il y en a encore de communication. L'un d'eux va à la montagne la Pierre, qui a ſon pied à la mer; il a été tracé en 1770, par M. le Royer, arpenteur, d'après les ordres de M. de Nolivos, pour aller aux Gonaïves. L'on y paſſe à cheval, mais il pourrait être ouvert pour la voiture. Un autre, auſſi à cheval,

paſſe par le morne Dumirail, & va aboutir à la plaine des Gonaïves. Un troiſième de la nature du précédent, mais étroit & roide, gagne, de la plaine du Parc, le Gros-Morne, par la montagne du Dos-d'Ane. Deux autres vont au Port-de-Paix, l'un par la Belle-rivière, l'autre par la montagne de Bahon, toujours à cheval. Par la montagne de la Barre & de la Ville-aux-Fèves, un chemin appelé les Orangers, mène de la même manière à Bombardopolis.

Il avait été ordonné, par MM. de Vallière & de Vaivre, que le courrier du Port-de-Paix & du Môle pour l'Oueſt, paſſerait par les Eaux deBoynes, afin d'abréger de 14 lieues & d'éviter de paſſer vingt-quatre fois les Trois-rivières du Gros-Morne, obſtacle qui arrête ſouvent le ſervice des poſtes ou qui eſt cauſe que les paquets ſont ſubmergés, mais cela n'a pas été plus exécuté que leur ordonnance qui établiſſait un détachement de maréchauſſée au bourg.

On ne peut douter que le Port-à-Piment n'ait été habité par les anciens Naturels de l'Iſle. Lorſque M. Brabant fit ouvrir, en 1783, le grand chemin de cette paroiſſe aux Gonaïves, on a trouvé, dans la ligne même du chemin, les veſtiges d'une ancienne caſe ou carbet d'Indiens, & à environ dix-huit pouces de profondeur des carcaſſes d'hommes, mais ſeulement en buſte, & ſans qu'un ſeul os appartînt à la partie inférieure du corps. Ces demi-ſquelettes étaient tous placés, ou ſur le côté, ou ſur le dos, & quelques têtes détachées, les ſeules qu'on ait rencontrées, étaient poſées verticalement. Ce lieu contenait, en outre, des pièces de la vaiſſelle de ces Indiens, des fétiches & des platines de terre cuite fort unies, dont il eſt infiniment probable qu'ils faiſaient uſage pour cuire la caſſave.

On compte de l'égliſe projettée au bourg du Port-à-Piment, par les chemins les plus courts :

A celle de Bombardopolis, ...	10 lieues.	A celle du Port de Paix, ...	12 lieues.
——— du Môle, ...	15	——— du Gros Morne, ...	12
——— de Jean-Rabel, ...	12	——— des Gonaïves, ...	14

Pluſieurs perſonnes & notamment M. d'Eſtaing, ont conſidéré le Port-à-Piment comme la borne naturelle d'une grande péninſule qui commence à environ une lieue, dans l'Oueſt du Port-à-l'Écu. Le giſſement des montagnes & la communication qu'elles laiſſent au vent, d'une côte à l'autre, ſont les raiſons de cette opinion.

En

En voilà, ſans doute aſſez ſur la paroiſſe du Port-à-Piment, à laquelle le Lecteur aura ſurement trouvé un caractère tout particulier, & qui forme un contraſte remarquable avec celles ſi productives de Limonade ou du Quartier-Morin. Mais la nature a ſes fins, & le riche Colon de l'une de ces paroiſſes ſi favoriſées, peut avoir beſoin des eaux thermales de l'autre contre des maux que la richeſſe enfante quelquefois, ou qui empêchent du moins qu'on ne goûte les jouiſſances qu'elle offre.

QUARTIER DE SAINT-MARC.

XXVI.

Paroisse des Gonaïves.

Ce lieu qui porte un nom Indien & juſqu'à l'une des limites duquel je ſuis déjà venu en décrivant la paroiſſe de Plaiſance, avait dans un de ſes points appelé la *Savane brûlée* (& qui eſt maintenant de la paroiſſe de la Petite-Rivière), un nombre de boucaniers, venus de la Tortue, aſſez conſidérable pour qu'en 1663, les Eſpagnols crurent utile de l'attaquer. Le général Vandelmof, officier qui avait acquis de la réputation dans les guerres des Pays-Bas, ayant été envoyé d'Eſpagne pour prendre le commandement des troupes deſtinées à exterminer tous les Français à la Tortue & dans l'Iſle Saint-Domingue même, il marcha de Gohave avec 500 hommes, pour ſurprendre ces boucaniers. Le moment était bien choiſi, puiſque ces derniers chaſſaient vers l'Artibonite. Mais avertis par l'un des leurs, ils ſe réunirent cent, allèrent au-devant des Eſpagnols qu'ils trouvèrent dans la gorge entre le Grand & le Petit Fond, & qu'ils défirent après un combat plein d'acharnement où le général eſpagnol fut tué dès les premiers coups.

Les flibuſtiers fréquentaient auſſi les Gonaïves; car au commencement du mois de Novembre 1666, le féroce corſaire l'Olonnois vint dans la baie faire le partage du butin qu'il s'était procuré par le pillage de Maracaïbo, ville de la province de Vénézuele, au nouveau royaume de Grenade.

Le Port-de-Paix étant devenu le chef-lieu de la Colonie, il se forma ensuite dans le Quartier de l'Artibonite, surtout avec les habitans venus de Saint-Christophe, des établissemens qui amenèrent une fixation de limites entre les deux Quartiers ; mais celui du Port-de-Paix s'empara, peu à peu, des Gonaïves qui appartenaient à l'Artibonite.

Les choses étaient encore dans cet état, lorsque le 20 Juillet 1718, les Administrateurs considérant: 1°. que la chaîne de montagnes presque inaccessible qui séparait le Quartier du Port-de-Paix d'avec les Gonaïves & les rivières qu'il fallait passer plusieurs fois, rendaient l'accès du Port-de-Paix très-difficile & quelquefois même impraticable aux habitans des Gonaïves, que cela privait des secours spirituels; 2°. que la proximité de l'église de l'Artibonite permettait de se rendre à la messe & de revenir le même jour ; & 3°. que l'on pouvait aussi se rendre plus facilement à la Sénéchaussée & au Conseil de Léogane, *par des canots qui y étaient en usage*, qu'à la Sénéchaussée du Port-de-Paix & au Conseil du Cap, donnèrent la crête espagnole pour limites au Port-de-Paix & aux Gonaïves, & firent dépendre celles-ci du commandement & de la paroisse de l'Artibonite. Cette ordonnance enjoignit cependant au commandant des Gonaïves & à celui de l'Artibonite, d'obéir, en cas d'attaque, au commandant du Port-de-Paix.

Les Gonaïves continuèrent à dépendre de la paroisse de l'Artibonite jusqu'en 1725 que l'église de celle-ci étant brûlée, la division de cette paroisse produisit celles de la Petite-Rivière & des Verrettes, & les Gonaïves devinrent une dépendance de la paroisse de Saint-Marc.

On voit dans la Description de la Partie Espagnole, tom. 1er. page xv, qu'en 1737, les Espagnols, sans doute allarmés de ce que les établissemens des Gonaïves acquéraient de la solidité, entrèrent sur ce territoire. Mais le 8 Mai, M. Roffignol de la Chicotte, capitaine de cavalerie à l'Artibonite, accompagné de M. Longuet, commandant des Gonaïves, & de plusieurs habitans, & escorté d'un détachement de cavalerie, alla au *Corail-à-Minguet*, ainsi appelé du nom de son ancien propriétaire & situé à la Grande-Rivière des Gonaïves, où il enjoignit à deux Espagnols qui s'y étaient établis, avec la permission du Président de la Partie Espagnole, d'en sortir; & de là gagnant, deux lieues plus loin, la chaîne des montagnes appelées *Crêtes-Sales*, il y fit planter, pour désigner cette frontière, une croix & le pa-

villon Français, au point où étaient encore des veſtiges de l'établiſſement où Minguet avait reſté 25 ans.

Enfin, les Gonaïves, qui avaient 27 indigoteries en 1730, devinrent aſſez importantes pour mériter d'être érigées en paroiſſe en 1738, & en 1740, elles avaient une égliſe toute neuve, dédiée à Saint-Charles & à Saint-Mathurin. Larnage écrivait en 1742, que les habitans commençaient à cultiver avec ſuccès, au moyen de ſaignées qu'ils faiſaient aux rivières, mais il obſerve qu'il n'y avait aucune habitation plus près de la mer que d'une lieue.

En 1744, les Gonaïves étaient fort augmentées & l'on y comptait 40 où 50 habitations, qu'on pouvait appeler conſidérables à cette époque, ſans parler de celles qui étaient dans les gorges des montagnes. Mais ce qui donna un grand accroiſſement à cette paroiſſe, ce fut l'ouverture du chemin du Cap au Port-au-Prince, par la coupe des Gonaïves en 1750, &, depuis lors, elle n'a pas ceſſé d'être aſſociée aux progrès de toute la Colonie. Elle a acquis un peu plus d'étendue par la dernière opération des limites entre la France & l'Eſpagne, dans les hauteurs de la Petite-Rivière.

La paroiſſe des Gonaïves, telle qu'elle ſubſiſte aujourd'hui, a pour limites : au Nord-Oueſt, la paroiſſe du Port-à-Piment ; au Nord, celle du Gros-Morne ; au Nord-Nord-Eſt, celle de Plaiſance ; à l'Eſt-Nord-Eſt, celle de la Marmelade ; à l'Eſt, la Partie Eſpagnole, depuis la pyramide N°. 125, qui lui eſt commune avec la paroiſſe de la Marmelade, juſqu'à la pyramide N°. 129, qui lui appartient ainſi qu'à la paroiſſe de la Petite-Rivière ; intervalle dans lequel on trouve la pyramide N°. 126 au piton de la *ſavane de Paez*, celle N°. 127 au *pont de Paez*, d'où, cherchant le ſommet de la coupe à l'Inde, on arrive à la pyramide N°. 128, qui eſt au *petit piton de Paez*, pour de là atteindre celle N°. 129, poſée à une ſource qui eſt dans la vallée.

A partir de cette pyramide N°. 129, la paroiſſe des Gonaïves a pour limites : au Sud-Eſt, la paroiſſe de la Petite-Rivière, au moyen d'une ligne Eſt-Nord-Eſt & Oueſt-Sud-Oueſt, qui va trouver la paſſe à Roches de l'Eſter ; enſuite au Sud, la paroiſſe de Saint-Marc, dont elle eſt ſéparée par la rivière de l'Eſter, depuis cette paſſe à Roches juſqu'à la mer ; & enfin, à l'Oueſt & à l'Oueſt-Nord-Oueſt, la mer, depuis l'embouchure de

l'Eſter, où les Gonaïves touchent à Saint-Marc, juſqu'au morne la Pierre où elles touchent au Port-à-Piment.

Les Gonaïves ſont compoſées de deux portions, l'une plane, l'autre montagneuſe, & ces deux portions ſont elles-mêmes ſubdiviſées en onze cantons, ſavoir : la Plaine, proprement dite ; partie des montagnes de Terre-Neuve ; les Baſſins ; la Brande ; la Grande-Colline ; la Grande-Rivière ; la Petite-Rivière ; la Croix ; les Sources ; la Déſolée ; la Coupe-à-Pintade.

La Plaine des Gonaïves, à partir de la mer juſqu'au pied des montagnes qui la terminent, a environ quatre lieues de profondeur, & depuis le pied de la Crête Eſpagnole juſqu'au pont de l'Eſter, environ dix lieues de longueur. Ces dimenſions varient cependant à cauſe des ſinuoſités des côtes & des montagnes ; néanmoins on peut évaluer la ſurface plane à 24 lieues carrées.

Cette Plaine eſt couronnée de montagnes depuis le Nord de la baie des Gonaïves, juſques vers la paſſe à Roches de la rivière de l'Eſter. Les montagnes qui ſont vers l'Oueſt & le Nord ſont moins élevées que celles de l'Eſt, & les unes & les autres ſont diſpoſées de manière que la plaine a plus de largeur dans ſa partie Septentrionale.

Le ſol de la plaine eſt, en général, d'une bonne qualité. La terre y eſt d'une nuance griſâtre qui, dans quelques points, tire ſur le noir. Elle eſt légère, ſableuſe, mêlée, à l'approche des montagnes, de graviers & de roches. Dans le voiſinage de la mer, elle a un caractère ſalineux, mais partout, elle eſt végétative & abſorbant l'eau avec une grande facilité, ſi ce n'eſt dans quelques parties de la Déſolée, où elle ſemble de la nature de la glaiſe.

Les montagnes qui ſont face au Sud n'ont, le plus communément, qu'un terrain aride, quoique vers leur partie la plus élevée, le cafier ait trouvé quelquefois un ſol propice. La croupe & le ſommet des montagnes de l'Eſt & les vallons qu'elles forment, ſont plus analogues à cet arbuſte.

La paroiſſe des Gonaïves a pluſieurs rivières, dont les principales ſont : vers l'Oueſt, la rivière de Moutaca, qui vient des montagnes de Terre-Neuve, & qui, comme celle des Baſſins qui eſt au Nord-Oueſt, ſe jette dans la Brande ; au Nord-Nord-Eſt, la rivière de la Brande ; au Nord-Eſt, celle du Chemin-Neuf, qui, avec les ſources de la Falaiſe & du Normand, communément appelée la ſource à Dauphin, va ſe rendre dans la Grande-

Rivière ; à l'Eſt, la Grande-Rivière, formée par la réunion de deux branches, dont l'une qui traverſe le canton d'Ennery prend ſa ſource dans la Partie Eſpagnole, & l'autre à la Marmelade ; au Sud-Eſt, la Petite-Rivière qui reçoit l'eau de la Montagne-Noire, & en tirant plus au Sud, la rivière de la Croix qui eſt peu conſidérable.

Toutes ces rivières ſe réuniſſent vers le centre de la paroiſſe pour n'en former qu'une ſeule, ſous le nom de la Quinte, qui va ſe décharger à la mer.

Il doit paraître aſſez étonnant, après cette nomenclature où je n'ai pas compris la rivière de l'Eſter dont je parlerai avec détail ailleurs, d'entendre dire que la paroiſſe des Gonaïves eſt expoſée aux effets de la ſéchereſſe. C'eſt donc une raiſon d'entrer dans de plus grands détails ſur ces rivières.

Celle de la Brande eſt très-ſouvent à ſec & quelquefois très-enflée.

La rivière, ou plutôt la ſource du Chemin-Neuf, comme on le dit ordinairement, & que l'on paſſe onze fois en allant des Gonaïves à Plaiſance, n'a pas beaucoup d'eau.

J'en citerai tout de ſuite une choſe aſſez remarquable ; c'eſt qu'elle charrie dans ſes débordemens un limon aſſez ſemblable à du ciment, & reſſemblant à celui qu'entraîne auſſi la rivière de la Trouble de Plaiſance ; & que ces débordemens ſont ſimultanés avec ceux de la Trouble & que leurs crues offrent entr'elles le même rapport de volume d'eau, que celui qui eſt entre les deux rivières dans leur état ordinaire ; de manière que ſi la Trouble accroît du double, la ſource du Chemin-Neuf double auſſi. Ces effets analogues ſe manifeſtent, même lorſque Plaiſance a des pluies abondantes & que les Gonaïves éprouvent une ſéchereſſe rigoureuſe. D'un autre côté, la ſource eſt, dès ſon origine apparente, dans un état qui ſemble dire qu'elle n'eſt pas à ſon berceau. M. Verret, après avoir parcouru cette rivière juſqu'à ſa ſource, c'eſt-à-dire, environ quatre lieues au-deſſus de la plaine, eſt convaincu qu'elle pourrait fournir à l'arroſement de vingt habitations & que le canal ne préſente aucune difficulté dans ſon exécution.

La Grande-rivière eſt quelquefois ſans eau, mais dans d'autres tems auſſi elle devient un torrent impétueux, capable de renverſer tous les obſtacles, ſurtout ſi la rivière du Chemin-Neuf lui apporte elle-même un volume d'eau conſidérable. Un jugement du Tribunal Terrier, du 6 Octobre 1786, rendu

entre plusieurs habitans des Gonaïves, a ordonné le jaugeage de cette rivière par M. Petit, arpenteur général, le nivellement de toutes les terres qu'elle peut arroser, & l'indication des canaux que cet arrosement peut exiger.

La Petite-Rivière est fort encaissée. Son fond sableux & garni de galets perdait une très-grande partie de son eau; mais dès 1745, ses riverains, habitans voisins de la Désolée, recoururent aux Administrateurs pour homologuer l'accord qu'ils avaient fait entr'eux le 12 Décembre 1744. Cet accord portait qu'ils iraient en prendre l'eau au pied du morne, pour l'amener à deux bassins successifs de distribution, & que tous les frais, même d'entretien, seraient communs. Larnage & Maillart ratifièrent ce traité le 5 Juin 1745.

L'indolence coloniale rendit cette autorisation inutile, & on fit au mois de Décembre 1750, un accord différent du premier & que l'on exécuta.

Plus de 25 ans après, des voisins attaquèrent la décision de 1745; repoussés d'abord, le 5 Mai 1777, par le Tribunal Terrier, celui-ci leur devint favorable en 1778. En 1779, nouveau réclamant que les intéressés de 1744 & de 1778, voulurent éconduire, mais un jugement du Tribunal Terrier, du 19 Mars 1787, a prescrit le jaugeage de la Petite-Rivière & l'examen de la distribution à faire de ses eaux.

La rivière de la Quinte formée, comme je l'ai dit, de la réunion de plusieurs autres, a reçu ce nom, par lequel on a voulu peindre son caractère capricieux, puisqu'elle disparaît dans plusieurs points & qu'elle est de plus sujette aux vicissitudes des saisons. Ces circonstances, en rendant ses eaux encore plus précieuses, ont donné lieu à des discussions judiciaires, que le même motif multiplie dans tous les points de la Colonie.

Le Tribunal Terrier ayant ordonné, le 26 Octobre 1778, que M. Pinard de la Rozière, arpenteur général de la Sénéchaussée de Saint-Marc, en ferait le jaugeage avec un plan de distribution, il opéra au mois de Juin 1779. Son procès-verbal établit que la Quinte a une coupe de 144 pouces d'eau en carré, qui, calculée d'après sa vîtesse moyenne, donne 405 pouces cubes d'eau par seconde; mais qu'à une lieue & demie au-dessus, il y a deux pieds & demi d'eau courante d'augmentation, par la reproduction des sources. Le point où la rivière reparaît, est à 2,500 toises du pied du morne de l'Hôpital où elle se répand & nappe sur un terrain salineux, &

de ce dernier point à la mer dans la baie de l'Hôpital, il y a encore 1,200 toiſes.

Le 18 Août 1783, le Tribunal Terrier a voulu que l'opération fût renouvellée par M. Verret. Cet hydraulicien a trouvé, le 4 Février 1784, cette rivière à ſec, comme cela arrive preſque toujours depuis le mois de Décembre juſqu'à celui de Mars, depuis le haut de la Grande-Rivière juſqu'à l'habitation Deſcahaux, où elle reparaît à un point qu'à cauſe de cela, l'on appele la *Source Deſcahaux*. Il a obſervé des filtrations ſucceſſives à travers des galets & des gravois. M. Verret a propoſé en conſéquence, de faire à la rencontre des cinq ruiſſeaux ou ravines, par leſquels la rivière de la Quinte reparaît ſur la terre, un baſſin général de diſtribution qu'il indique, & il a eſtimé que les priſes d'eau déjà établies ſur cette rivière reçoivent 1,080 pouces d'eau, meſure de fontainier.

La rivière de la Quinte fournit à l'arroſage de trois habitations & au moulin de l'une d'elles. Dans ſes débordemens elle forme une ravine & un marécage à l'Eſt du morne des Sources.

On voit clairement, par ce réſumé relatif aux rivières, que l'on a cherché à profiter de leurs eaux, mais qu'un travail général ſur cette partie manque encore, & que les travaux partiels ſont d'autant plus éloignés de ſatisfaire les beſoins, que le droit de participer à l'avantage de l'arroſement eſt diſputé entre divers habitans.

Une idée bien ancienne & qui s'appuyait, peut-être, ſur l'analogie que j'ai indiquée entre la rivière de la Trouble de Plaiſance & celle du Chemin-Neuf des Gonaïves, diſait que l'eau de la rivière des Trois-Rivières, pouvait être déviée dans la Brande & aſſurer un arroſement abondant de toute la plaine des Gonaïves. Cette opinion était tellement accréditée, que Larnage & Maillard firent travailler, pour la réaliſer, au mois d'Avril 1744, comme le dit une lettre de ce gouverneur-général au miniſtre, en date du 20 du même mois, en lui marquant que les ſéchereſſes décourageaient beaucoup les habitans. Mais, ſans doute, le réſultat ne fut pas heureux, car je lis dans des Obſervations faites en 1751, cette phraſe remarquable; " Des perſonnes avaient formé le *monſtrueux projet* d'amener (aux „ Gonaïves) la rivière du Gros-Morne (les Trois-Rivières) „.

Cependant M. de Verville, directeur-général des fortifications de la Colonie

en 1750, croyait encore à cette poſſibilité. M. de Charlevoix de Villers, ingénieur, s'autoriſait même de ce ſuffrage, pour en parler en 1776; & le 14 Septembre 1777, M. de Lilancour, commandant en ſecond de la Partie du Nord, en envoya un projet au miniſtre, en l'aſſurant que le nivellement avait été fait. La vérité eſt que M. Royer, arpenteur, ſollicité par pluſieurs habitans & partageant, peut-être, leurs vœux ardens, avait fait une eſpèce d'ébauche de nivellement, qu'il avait conduit au point de la rivière la Brande appelé le Baſſin-Salomon, mais qui établiſſait la poſſibilité du projet.

Enfin, les Adminiſtrateurs à qui l'on parlait toujours de cette entrepriſe, donnèrent, le 26 Septembre 1784, à M. Bertrand de Saint-Ouen, commiſſaire du roi pour les arroſemens de l'Artibonite & lieux adjacens, l'ordre de commettre une perſonne pour conſtater ſi elle était exécutable. En conſéquence, M. Mottin, arpenteur de l'Artibonite, aſſiſté de M. André, arpenteur des Gonaïves, opéra le 1er. Mai 1786. Il réſulte de ſon travail, qui a duré 24 jours: 1°. que les Trois-Rivières coulent entre deux montagnes; 2°. qu'un roc nommé *la Porte*, barre de l'une à l'autre chaîne, le lit des Trois-Rivières, qui ſe ſont ouvert un paſſage dans ce roc; 3°. que la rivière de la Brande a ſa ſource à 2,400 toiſes, en ligne droite, du lit des Trois-Rivières; 4°. qu'entre elles deux eſt une montagne où une gorge mène de l'une à l'autre rivière; 5°. que le ſommet de la Porte eſt à 210 pieds au-deſſus du niveau ordinaire des baſſes eaux des Trois-Rivières; 6°. que la gorge entre les Trois-Rivières & la Brande eſt plus élevée de 50 pieds que le morne de la Porte & qu'elle excède, par conſéquent, de 260 pieds le niveau des eaux de la rivière des Trois-Rivières; 7°. que cette gorge eſt beaucoup moins élevée que la rivière la Brande; 8°. & enfin, que même en remontant les Trois-Rivières d'une lieue au-deſſus de la Porte, l'eau ne ſe trouve pas auſſi élevée que la ſurface du ſol, au pied du morne la Porte.

Il a donc été démontré que ce ſerait plutôt de la Brande vers les Trois-Rivières, qu'il y aurait de la pente.

Ce réſultat, que MM. de la Luzerne & de Marbois ont fait enregiſtrer au greffe de l'intendance & publier dans la gazette, prouve que les habitans des Gonaïves n'ont aucun ſecours à eſpérer que des rivières qui coulent ſur leur ſol, pour combattre les ſéchereſſes fréquentes qu'ils éprouvent.

La

La température de cette paroiſſe eſt cauſe, qu'en général, elle éprouve une ſorte de langueur & qu'on y voit beaucoup de terrains incultes. Dans les parties mêmes où l'on ſe diſpute l'uſage de l'eau, on l'attend ſouvent en vain; il s'écoule quelquefois neuf mois ſans que les nuées arroſent ce lieu, & d'autres fois pendant ſix mois, l'excès des pluies n'eſt qu'un malheur de plus.

En 1733, il y eut un débordement qui inonda toute la plaine, & l'on croit qu'un foſſé large & profond, qui prend naiſſance à la rivière la Quinte & qui va aboutir à la baie Chailleau, fut creuſé alors par cette rivière. J'ai dit qu'en 1744, la ſéchereſſe était très-conſidérable. Dans le coup de vent de la nuit du 4 au 5 Août 1772, qui affligea toute la Partie du Nord, jetta pluſieurs bâtimens à la côte au Port-de-Paix, rompit le chemin du Môle à Bombarde, par les avalaſſes dont il était accompagné & qui mirent deux pieds d'eau dans l'hôpital du Môle, dont les malades furent tranſportés aux cazernes; les Gonaïves ſouffrirent beaucoup. Au mois de Février 1777, cette paroiſſe n'avait pas eu de pluie depuis onze mois & on en comptait ſept depuis que les rivières étaient taries. Ce fut alors, que les cris des habitans pour avoir une portion de l'eau des Trois-Rivières, portèrent M. de Lilancour, gouverneur-général par interim, à permettre le nivellement dont j'ai parlé & qu'il envoya au miniſtre.

Dans la plaine des Gonaïves, on apperçoit des ſignes extérieurs qui caractériſent une température ſéche, & les divers cactes s'y montrent aſſez pour affliger le voyageur. L'air eſt très-ſain dans cette paroiſſe.

Les productions des Gonaïves ſont très-variées. On y compte trois ſucreries, qui ne ſauraient ſe paſſer d'arroſement; elles roulent en blanc & appartiennent à MM. le vicomte de Fontanges, Roſſignol de Grandmont & Cocherel; le ſucre en eſt beau & il ſe fait avec une extrême facilité; c'eſt celle de M. de Fontanges qui a le moulin à eau.

Dans les gorges, dans pluſieurs parties des montagnes, on cultive le cafier. La plaine donne, en outre, un bel indigo & une aſſez grande quantité de coton, d'une qualité dont la ſupériorité eſt tellement reconnue, que le commerce le paye toujours cent ſous de plus le quintal. M. Raynal eſt le premier habitant des Gonaïves qui ſe ſoit déterminé à faire un établiſſe-

ment qui ne fût qu'une cotonnerie. Le coton, qu'on réuniſſait toujours à quelqu'autre culture, valait alors cent livres le quintal.

Malgré la ſéchereſſe apparente du ſol de la plaine des Gonaïves, il eſt cependant aſſez humide dans les bas, puiſqu'à quelques pouces de fouille, on trouve une terre fraîche, & que le maïs eſt d'une ſuperbe venue, dans des inſtans où la plaine de l'Artibonite n'en produit plus.

Les montagnes fourniſſent de plus beaucoup de bois d'acajou, d'une eſpèce qui mérite d'être comparée à celle de la Tortue. Il en eſt dont les veines forment le plus bel effet lorſqu'il eſt employé en meubles, & l'on eſt tenté de croire quelquefois, que l'art a imaginé des deſſins que la nature a ſeule produit. Le commerce de ce bois eſt un objet de lucre pour cette paroiſſe & d'utilité pour la Colonie, à laquelle les Gonaïves fourniſſent encore d'autres bois propres à la menuiſerie ou au tour.

On voyait autrefois beaucoup de hattes aux Gonaïves, mais là comme ailleurs, les progrès de la culture ſont devenus un obſtacle à ce genre d'établiſſement. Il était trop difficile de conſerver des animaux auxquels tous les nègres voiſins faiſaient une guerre continuelle, & trop pénible de les contenir dans des eſpaces clos, pour n'avoir pas à payer ſans ceſſe les dommages qu'ils cauſaient aux cultures. Il n'en exiſte plus qu'une qui appartient à la famille Roſſignol Deſcahaux.

On compte dans la paroiſſe des Gonaïves, 3 ſucreries, 135 indigoteries, 50 cafeteries, 15 cotonneries & 1 hatte.

Quelqu'un a calculé que la plaine ſeule donnait, année commune, un million de coton & environ vingt-deux milliers d'indigo. Le carreau de terre n'y rapportant guères, ſuivant ſes obſervations, que 400 livres de coton, le million doit être produit par 2,500 carreaux; & l'indigo donnant 100 livres par carreau, les vingt-deux milliers peuvent employer environ 250 carreaux.

Mais la plaine des Gonaïves a, au moins, quinze mille carreaux cultivables, dont les deux tiers pourraient être arroſés. Ce ſerait donc encore plus de ſept mille carreaux à employer, ſi l'eau ne manquait pas; c'eſt-à-dire, qu'en coton & en indigo, le revenu annuel de la plaine pourrait quadrupler.

Si au contraire l'arrosement ayant lieu, on y mettait 80 sucreries de cent carreaux dont 75 seraient en cannes (& cette supposition diminue encore les données reçues), il pourrait y avoir six mille carreaux en cannes. La maturité hâtive, produite par la température, en rendant les rejettons bons à couper à onze mois & les grandes cannes à treize, permettrait d'en rouler les deux tiers par an. On pourrait ainsi quintupler le revenu annuel, qui n'est pas de deux millions & demi.

On sent bien que dans cet apperçu on suppose arrivée, l'époque où les Gonaïves auraient des cultivateurs en nombre assez grand pour une pareille exploitation, & cette époque est loin de celle actuelle; car le désavantage de cette paroisse a toujours été de n'avoir des bras que d'une manière très-insuffisante.

Mais où prendre l'eau que dans toutes ces combinaisons l'on voyait déjà couler des Trois-Rivières dans la Brande? Elle diminue chaque jour plutôt que de s'accroître. Si quelquefois les pluies du printems font réussir l'indigo, que d'ordinaire on ne plante qu'en Mai ou Juin, l'eau manque aux opérations de sa fabrique; ce qui est d'autant plus douloureux, que dans des points arrosés le cotonnier devenu la pâture des chenilles, est comme reproduit quelquefois, par les effets d'une bienfaisante humidité, qui rend au cultivateur une partie de ce qu'il avait d'abord espéré. Si l'on avait de l'eau, l'on pourrait, après avoir saigné les parties noyées & marécageuses & en pratiquant des levées, se servir d'elle pour détruire les qualités trop salines du sol qui avoisine la mer & y porter un limon très-productif. L'exemple de M. Rossignol de Grandmont, en ce genre, est un motif d'émulation.

Il serait d'autant plus désirable que des hommes vraiment maîtres dans l'art hydraulique, pussent le faire servir à fertiliser la plaine des Gonaïves, qu'elle est terminée par un port qui mérite justement une place dans cette Description.

On compte du morne la Pierre (contrefort très-élevé & escarpé qui part de la première chaîne du Cibao, dans l'extrémité de celle-ci vers Jean-Rabel), dont la pointe placée par 19 degrés, 25 minutes, 35 secondes de latitude, & par 75 degrés, 10 minutes, 36 secondes de longitude, est, sur la côte, la limite du Port-à-Piment & des Gonaïves, une demi-lieue jusqu'à la pointe basse appelée pointe des Gonaïves. L'intervalle qui est

entre cette dernière pointe & celle de Halle, forme la baie des Gonaïves. Son ouverture eſt de 3,680 toiſes, & ſa profondeur moyenne de 3,000 toiſes.

La baie des Gonaïves ſe ſubdiviſe en quatre baies particulières : 1°. à 850 toiſes de la pointe des Gonaïves eſt *Porto-Grande*, dénomination laiſſée à l'enfoncement & au mouillage qui ſont à ce point, mais qu'il eſt probable que les Eſpagnols avaient donné à la baie entière des Gonaïves, à cauſe de ſon étendue. Depuis quelque tems le nom de baie Lefebvre ſe ſubſtitue à celui de *Porto-Grande* ; 2°. à 910 toiſes de *Porto-Grande* eſt le Morne-Blanc, d'où l'on contourne le rivage pour trouver à 830 toiſes, la baie Chailleau, qui a 440 toiſes d'enfoncement & 250 toiſes d'ouverture, & qui court du Sud-Oueſt au Nord-Eſt. On ne trouve dans la baie Chailleau que dix ou douze pieds d'eau avec fond de vaſe ; ſon rivage eſt garni de mangles ; 3°. à 1,680 toiſes de la baie Chailleau eſt la pointe Oueſt de la baie de l'Hôpital, qui court à peu près du Nord au Sud. Cette excellente baie eſt formée par le rivage, par la pointe des Mangles ou des Varreux ou à Soleil (*), & par la partie Occidentale d'un grand iſlet placé dans l'enſemble de la baie des Gonaïves ; 4°. très-près de la pointe Occidentale de cet iſlet eſt le petit iſlet à Frégates qui, avec la pointe de Halle, diſtant de 2,440 toiſes & le rivage qui eſt bordé de mangles, forme la baie à Tortue.

C'eſt dans la baie à Tortue que débouche la rivière de l'Eſter qui, par ſa trop faible pente, inonde un eſpace très-conſidérable.

Le grand iſlet qui ſert à former la baie Chailleau, a, depuis la pointe de l'iſlet à Frégate juſqu'à la pointe des Mangles, 1,780 toiſes de long. Cette pointe des Mangles eſt elle-même à 1,630 toiſes de celle des Gonaïves & à 1,050 toiſes de la pointe du Morne-Blanc.

Dans le Sud & très-près du Morne-Blanc, eſt un petit iſlet de mangles de figure irrégulière, près duquel on pourrait établir un carenage. Au de-

(*) Il eſt des perſonnes qui appelent cette pointe, la pointe des Varreux ſeulement, & qui nomment pointe des Mangles, celle qui eſt dans le Sud-Oueſt de celle là. D'autres veulent que la pointe des Varreux ſoit auſſi la pointe des Mangles, mais que celle des Mangles, dont je viens de parler, ſoit la pointe à Soleil, du nom d'un habitant qui a eu une ſaline au point que tout le monde conſent à appeler la pointe des Varreux.

vant de la pointe de Halle, eſt un pareil iſlet de mangles & le grand iſlet n'eſt ſéparé de la grande terre que par un canal d'environ 600 toiſes de longueur ſur 60 toiſes de largeur, qu'on peut interdire aiſément en coupant quelques mangliers.

Les vaiſſeaux du premier rang peuvent mouiller dans la baie des Gonaïves où le fond va cependant en s'élevant vers la terre. La tenue y eſt bonne, mais le vent d'Oueſt-Sud-Oueſt peut y être dangereux.

Cette magnifique baie, dont le mouillage eſt excellent & l'entrée très-facile, n'eſt protégée que par une batterie, appelée fort Caſtries, qui eſt ſur le Morne-Blanc, & une autre dont je parlerai. C'eſt ce dont ne peuvent aſſez s'étonner, ceux qui ſavent combien il eſt important que la ſeule communication de la Partie du Nord avec celle de l'Oueſt & du Sud, ne puiſſe pas être interceptée par l'ennemi; & que MM. Duportail & Dumoulceau & d'autres militaires diſtingués, ont dit & répété qu'il faut ſur le Morne-Blanc (que la nature ſemble avoir fortifié elle-même & préparé à toutes les augmentations que l'art voudra y ajouter & où la pierre & le ſable ſe trouvent en abondance), ſur la pointe des Mangles, ſur la pointe de l'iſlet à Frégates & ſur la pointe de Halle, des batteries de canons & de mortiers, dont les feux croiſés laiſſeraient déſormais ſans crainte ſur le fort des Gonaïves & de la plaine de l'Artibonite.

C'eſt à environ 500 toiſes, en ſuivant le rivage, depuis la pointe Sud de la baie Chailleau & en ſe dirigeant vers l'entrée de la baie de l'Hôpital, qu'eſt l'embarcadère des Gonaïves auquel correſpond le bourg.

On a vu qu'en 1738, les Gonaïves avaient été érigées en une paroiſſe à laquelle MM. Charles Canele & Mathurin Bechade donnèrent une portion de terrain ſituée dans le Nord du confluent de la Grande-Rivière avec la Brande, au canton de ce dernier nom ſur le chemin des Gonaïves au Gros-Morne. L'égliſe y fut conſtruite & elle fut conſacrée à Saint-Charles & à Saint-Mathurin, patrons des deux donateurs.

Mais les habitans déſirèrent que le bourg, formé par cette égliſe & par trois ou quatre barraques, fût tranſporté près de la mer. Les Adminiſtrateurs qui écoutaient ce vœu depuis long-tems, puiſqu'ils avaient fait faire le tracé de ce bourg par M. de Verville, directeur-général des fortifications,

dès le commencement de 1751, commirent, le 6 Mars 1760, M. Peyrottes, arpenteur-général de la Partie de l'Oueſt, pour l'établir.

Le 21 Mai ſuivant, une autre ordonnance fixa la ſituation du bourg, ſur le terrain acquis de M. d'Hanache père par la paroiſſe, formant alors une petite hauteur plantée de lataniers & que traverſe le grand chemin de la Partie de l'Oueſt à celle du Nord. Il devait reſter 300 toiſes entre le 1er. rang de maiſon dans l'Oueſt & l'embarcadère, mais il n'y en a que 220. Le bourg eſt encore compoſé de neuf iſlets ou carrés, dont ſix de 70 toiſes, deux de 20 toiſes & un de 50 toiſes de longueur du Nord au Sud & tous de 45 toiſes de largeur de l'Eſt à l'Oueſt. Deux rues du Nord au Sud, la rue Bart (gouverneur-général) & la rue Peyrat (intendant par interim), deux de l'Eſt à l'Oueſt, la rue Bourbon & la rue Bizoton (lieutenant-de-roi à Saint-Marc), & une cinquième, la rue Verville, qui eſt entre les deux iſlets de 20 toiſes, forment ces iſlets & chacune d'elles a 60 pieds de large, afin d'y planter une allée d'arbres. Les quatre côtés du rectangle du bourg ont auſſi un eſpace de 60 pieds laiſſé vide; celui du Nord a pris le nom de rue Champfleury (autre lieutenant-de-roi de Saint-Marc), & celui du Sud, le nom de rue Penthièvre. L'iſlet du milieu forme une place publique avec une allée d'arbres. Dans l'iſlet de l'Eſt de cette place eſt l'égliſe, dédiée aux patrons de l'ancienne. Son entrée, qui eſt ſur la place, fait face à la rue qui conduit à l'embarcadère; au Nord de l'égliſe eſt le preſbitère, au Sud le logement de la maréchauſſée & ſur le derrière, dans toute la largeur de cet iſlet du Nord au Sud, eſt le cimetière.

Les ſix iſlets de 70 toiſes ſont diviſés en dix emplacemens, dont ſix ont 90 pieds de face Eſt & Oueſt, ſur 120 pieds de profondeur. Les quatre autres qui ſe trouvent au centre de l'iſlet ont auſſi 90 pieds de face, mais du Nord au Sud, & 130 pieds de profondeur. Les deux iſlets de l'Oueſt de la place ont chacun trois emplacemens de 90 pieds ſur 120 de profondeur, ce qui forme en tout 66 emplacemens. L'ordonnance voulait que l'on ne pût couvrir en pailles, & les maiſons le ſont toutes d'eſſentes; mais elle enjoignait de démolir ſur le champ des maiſons exiſtantes auprès de l'embarcadère; elle défendait d'y en élever d'autres à l'avenir, & ſur ce point elle n'eſt pas écoutée.

On comptait en 1774, un quart des iflets fur leſquels il y avait des conſtructions, & à préſent c'eſt la moitié. On voit 67 maiſons, dont 43 ſont dans l'enceinte du bourg, 12 entre la ligne de cette enceinte & la mer, que la plupart bordent, & 12 encore dans le Nord-Oueſt du bourg. Pluſieurs de ces maiſons ont des galeries & toutes ſont de bois; l'égliſe ſeule eſt de maçonnerie. Une ordonnance de police du juge de Saint-Marc, du 27 Août 1785, produite par l'incendie d'une cuiſine, défend aux habitans du bourg d'en avoir ſans cheminées & leur enjoint de les faire toutes couvrir d'eſſentes ou de tuiles.

Dans la demande que les habitans avaient faite pour la tranſlation de l'ancien bourg, ils s'étaient ſoumis à payer 10 livres par tête d'eſclave, pour les dépenſes qu'elle occaſionnerait, & celle d'un canal pour conduire l'eau au nouveau bourg, était comptée comme la principale. Les Adminiſtrateurs avaient autoriſé la taxe, un ſyndic avait été nommé pour la percevoir, mais cette réſolution était reſtée inexécutée.

En 1770, les habitans du bourg ſe plaignirent & les Adminiſtrateurs preſcrivirent le 6 Février, des meſures pour procurer de l'eau au bourg. On demeura dans l'inaction juſqu'en 1782, que les Adminiſtrateurs renvoyèrent, par une ordonnance du 4 Octobre, à l'exécution de celle du 6 Février 1770. Sur de nouvelles réclamations, une nouvelle déciſion, du 17 Janvier 1783, rappela celle du 4 Octobre 1772. Enfin M. Roſſignol de Grandmont ayant attaqué ces ordonnances, en ſoutenant qu'elles tendaient à le priver d'une portion d'eau qu'on pourrait prendre ailleurs, il en vint une autre, le 19 Novembre 1783, qui nomma M. Verret & le chargea de faire, en préſence du lieutenant-de-roi de Saint-Marc, d'un chirurgien & de trois perſonnes choiſies par les propriétaires & les locataires du bourg, les opérations relatives aux deux projets propoſés.

Cette eſpèce de préparatoire n'a pas été plus rempli que tout ce qui l'avait précédé; mais le 17 juin 1784, M. de Boisforeſt, ingénieur en chef, fit des opérations qui établiſſaient, que la ſource des habitations Bigault & Meſlin, à l'entrée de l'habitation Soleil, étaient bonnes & plus que ſuffiſantes pour les beſoins du bourg. En conſéquence, M. de Grandmont, préſent à cette recherche, a, par un canal de 3 pieds de large & de 18 pouces de profondeur, mené dans la direction du Sud-Oueſt, ces eaux qui ſe per-

daient auparavant à 500 toiſes dans le Nord du bourg, à un puiſard formé à l'entrée du bout Nord-Eſt de ce bourg & placé à 800 toiſes des ſources. Du puiſard, le canal qui paſſe à 60 pieds de la rue fait encore environ 650 toiſes, pour conduire l'eau juſqu'à la mer. Les Adminiſtrateurs ont approuvé, le 28 Juin 1785, ce plan déjà exécuté par M. de Grandmont à ſes propres frais; & il eſt reconnu d'avance que quand le bourg pourra faire la dépenſe d'un canal en maçonnerie, d'une fontaine & du pavé de ſes rues, on pourra, à cauſe de l'élévation des ſources Soleil, faire jaillir l'eau ſur la place.

On a prétendu que cette eau était ſaumâtre, & même pluſieurs perſonnes du bourg s'obſtinent à envoyer prendre celle de la rivière la Quinte. J'en ai bu le 7 Avril 1788, & je ne lui ai trouvé aucun goût. Elle eſt quelquefois louche, mais c'eſt quand on la prend près du bourg, parce qu'on lave & qu'on jette des ordures dans le canal. Mais en la laiſſant repoſer, elle dépoſe tout ce qu'elle a d'impur & devient très-limpide. Au ſurplus c'eſt à l'analyſe à prononcer ſur ce point.

L'emplacement du bourg eſt évidemment trop bas, quoique l'ordonnance de ſa création annonce que ſa poſition eſt élevée & qu'il paraiſſe que c'eſt ce qui la fait mettre à la diſtance où il eſt du rivage. Les grandes pluies l'inondent ſouvent; le terrain ne peut s'égoutter & l'eau ſourdrit à deux pieds & notamment dans le cimetière. L'entrée en eſt mal placée dans la rue Bart, & l'on devrait arriver ſur la place de chaque côté de l'égliſe, par les rues Bourbon & Bizoton. Pour aller de ce bourg, qui eſt aſſez riant, à l'embarcadère, il faut paſſer ſur de petites chauſſées où l'on enfonce quelquefois dans la boue, ce qui eſt très-fatigant pour les charrois.

A ces inconveniens ſe joignent celui des aires d'une ſaline qu'un particulier a ouverte ſur le rivage, dans un point qui correſpond à la partie Sud-Oueſt du bourg; elles exhalent une odeur que la briſe du large porte ſur le bourg. Ses habitans en murmurent & invoquent le ſuccès que des plaintes du même genre ont obtenu contre un autre propriétaire il y a environ 20 ans.

A l'embarcadère & vers le Sud, eſt une batterie & un corps-de-garde, dont la ſituation eſt cenſurée depuis le premier inſtant où on les a établis. Il était encore bien plus ridicule d'y voir le corps-de-garde, lorſque toute la baie avait pour défenſe unique un canon de 4, mis près du corps-de-

garde

garde pour tirer l'alarme, que répétait un autre canon, à une lieue plus loin dans l'intérieur.

Il ſemble donc que tout ait conſpiré pour faire un mauvais choix relativement au bourg & à l'embarcadère, qui ſont expoſés aux inſultes, tandis que la baie Chailleau ou celle de l'Hôpital, offre des points plus abrités. Cet embarcadère, où l'on a pratiqué une calle, devient cependant plus important chaque jour, puiſqu'indépendamment de ſon utilité pour les habitans des Gonaïves, il ſert encore à des habitans de Plaiſance & à ceux du canton d'Ennery. On y a vu momentanément, en 1773, un employé qui y tenait une eſpèce de bureau des claſſes & de perception des droits d'octroi, & à préſent même, les habitans croient qu'il devrait être le ſiége d'une Sénéchauſſée & d'une Amirauté, qui comprendraient les Gonaïves, Plaiſance, le canton d'Ennery & Terre-Neuve. Quatre bateaux paſſagers vont continuellement porter au Cap les denrées qu'on conduit à cet embarcadère & chercher de quoi remplir les beſoins des habitans qui s'en ſervent. Ce bourg a un bureau des poſtes & un ſubſtitut du procureur du roi de la Sénéchauſſée de Saint-Marc pour la police judiciaire de la paroiſſe.

MM. de Verville & Duportal propoſaient de faire déboucher dans la baie à Tortue, un canal qu'on tirerait de l'Artibonite & qui, en deſſéchant l'embouchure de l'Eſter, conduirait dans la baie des Gonaïves, par les acons & les bateaux plats, une partie des denrées de la plaine de l'Artibonite, qui ne vont à Saint-Marc qu'avec de grands dangers en tems de guerre. D'autres perſonnes penſent que ce canal de navigation pourrait aboutir à la baie de l'Hôpital, où les pêcheurs en on fait un qui n'eſt qu'une trouée, mais qui leur ſert à paſſer en canots quand ils veulent éviter, pendant la briſe du large, de doubler la pointe des Varreux. Tout parle donc de l'importance de la baie des Gonaïves.

Celle de la paroiſſe entière ſe fait remarquer dans ſes moyens de communication avec d'autres lieux de la Colonie, parmi leſquels le plus eſſentiel eſt le chemin qui mène au Cap & que je vais parcourir avec le Lecteur.

En paſſant le pont de l'Eſter on entre dans la paroiſſe des Gonaïves. Le chemin eſt pratiqué dans un lieu aride, dont les torches & les cardaſſes ont la poſſeſſion excluſive. L'on rencontre enſuite un eſpace très-conſidé-

rable qui eſt falineux & même d'une nature marécageuſe dans ſa partie inférieure, & l'on compte près de quatre lieues ſans avoir apperçu de culture. Les mornes qu'on voit à droite ſont arides, chevelus & profondement déchirés. On arrive ainſi au morne de l'Hôpital long & déſagréable à monter. Parvenu à ſon ſommet, l'œil découvre, tout à coup, des habitations à qui l'arroſement procure un aſpect gai, que combattent néanmoins des clôtures faites de pieux ſecs attachés en travers ſur des montans. L'on aime à remarquer de nombreux palmiſtes & des lataniers qui déſignent différentes propriétés & qui animent la perſpective. On deſcend enſuite le long d'un eſcarpement aſſez impoſant & l'on arrive à la plaine des Gonaïves proprement dite, à l'un des points de laquelle on ſait qu'eſt le bourg.

Si les hauteurs des Gonaïves ſont fertiles en café, cela ne doit pas s'entendre des mornes qui bordent la baie, puiſqu'ils ſont d'une ſtérilité abſolue. Ils ſont même aſſez ſillonnés pour que leur ſurface ſoit comme celle d'un melon à côtes: tel eſt notamment le morne la Vigie; tel eſt le morne de l'Hôpital dans ſa face méridionale.

Le bourg paſſé, on ſe dirige vers le haut de la plaine, & l'on trouve dans la ſavane de la Déſolée le tableau que promet ſon nom. L'on ne ſe laſſe pas de chercher le but de la nature, en jettant ſur ce ſol qui ſemble dire à l'homme de le fuir, des plantes qu'on pourrait conſidérer comme autant d'éponges dépoſitaires d'un fluide qui compoſe toute leur ſubſtance, & qu'il ſemble impoſſible qu'elles aient tiré du terrain deſſéché où elles vivent. Leur extérieur verdâtre, leurs épines d'un jaune tendre, leurs formes preſque toujours biſarres, mais qui retracent quelquefois celles d'immenſes candelabres, auxquels on eſt preſque fâché de trouver quelque choſe de majeſtueux, tout ſemble diſparate dans ce ſéjour, ſurtout aux yeux du voyageur que le plaiſir guide; & même celui que quelque chagrin conſume, a encore de la peine à ſe mettre à l'uniſſon avec ce ſite, où il ſe croit trop ſoudainement rapproché du tombeau.

Après avoir paſſé entre l'extrémité inférieure de la montagne de Terre-Neuve & celle du morne d'Oueſſant; après s'être approché du canton des Baſſins & avoir fait quatre lieues depuis le bourg, on trouve un poteau, dans un point où la plaine eſt aſſez ouverte & où le chemin ſe diviſe. C'eſt là qu'eſt l'embranchement de celui qui conduit au Gros-Morne, au Port-

de-Paix & preſque juſqu'au Môle en voiture, & duquel, à environ deux lieues du poteau, part, à ſon tour, un embranchement qui va par le chemin de la Brande, gagner Plaiſance, le Limbé & le Cap.

En ſuivant la grande route, on atteint bientôt la coupe à Pintade, qui eſt dans la crête du même nom. De là on voit vers le Nord le Gros-Morne, dont la paroiſſe du Gros-Morne a pris ſon nom, & à l'Oueſt le morne la Pierre. Dans cette partie ſont des bois utiles à la conſtruction, & que nourrit un ſol calcaire & caillouteux.

Parvenu un peu plus haut, le chemin ſe diviſe encore. Une de ſes branches s'enfonce dans les gorges & joint, à ſept lieues du bourg, le point où il faut quitter la chaiſe pour monter la coupe des Gonaïves, par la route appelée les Orangers ou les *Eſcaliers*. L'autre branche eſt le nouveau chemin qu'on vient de terminer, & par lequel on va juſqu'au Cap en voiture. Plus de deux lieues au deſſus de cette bifurcation, en eſt une autre produite par le chemin de la ravine Séche, qui conduit à Plaiſance & qu'on a à ſa gauche, comme tous ceux que j'ai nommés.

Peu après on atteint l'habitation Rouffelier, placée à plus de huit lieues du bourg des Gonaïves, & juſqu'à laquelle le chemin que je décris ſuit, depuis l'embranchement du chemin des Eſcaliers, la Grande-Rivière des Gonaïves, dont la ſource eſt peu éloignée de là. Le chemin traverſe fréquemment cette rivière qui, quoiqu'elle ne ſoit pas très-rapide ni très-ſujette aux débordemens, pourrait, peut-être un jour, rendre ce chemin impraticable. Il faudrait lui creuſer un nouveau lit & tenir le chemin ſur ſa rive gauche. On compte du premier point, où le chemin trouve la Grande-Rivière des Gonaïves, au deſſous de l'habitation Rouffelier juſqu'au poteau, 8,462 toiſes.

De l'habitation Rouffelier, le chemin eſt pratiqué de manière à lui faire gagner, avec le moins de roideur poſſible, la crête de la montagne qui eſt la limite des Gonaïves & de Plaiſance. Il va d'abord dans l'Oueſt, puis il ſe dirige à peu près vers le Nord-Nord-Eſt, mais avec des détours multipliés & de grands crochets, tellement que du point où finiſſent les 8,462 toiſes comptées depuis le poteau & dont je viens de parler, juſqu'à celui où le chemin arrive au ſommet de la crête, il y a 10,000 toiſes, quoique cet intervalle ne ſoit que de 5,568 toiſes, meſurées en ligne droite.

Le Lecteur ſe reſſouvient certainement, que dans la Deſcription de la paroiſſe du Limbé & de Plaiſance, je lui ai fait connaître la partie de ce chemin qui s'y trouve. Il le connaît donc entièrement. On dit qu'il a cauſé pour 1,200,000 livres de dépenſe.

Le chemin par la ravine Séche, dont je lui ai fait connaître auſſi la nature & l'étendue dans la Deſcription de Plaiſance, a, depuis l'habitation Saint-Amand où il trouve la limite des Gonaïves & de Plaiſance, juſqu'au point de la Grande-Rivière des Gonaïves vis-à-vis la ravine Séche, 5,194 toiſes, & de là au poteau il reſte 6,187 toiſes.

Quant au chemin des Orangers, il a dû recevoir de grands éloges, lorſque pour la première fois, M. de Vaudreuil auquel on le doit, y paſſa à cheval, parce qu'il démontrait la poſſibilité de faire communiquer entr'elles, les deux Parties du Nord & de l'Oueſt, en allant toujours ſur le territoire français. Mais il faut avouer que le beſoin était bien impérieux, puiſqu'on s'eſt aſſujetti à le ſatisfaire de cette manière pendant 38 ans.

Du point où la grande route de voiture reçoit l'embranchement des Orangers, on continue à aller en voiture dans celui-ci, en contournant, par leurs gorges, différentes montagnes bien boiſées, dont le ſol paraît calcaire, ainſi que les pierres mobiles dont le chemin eſt plus ou moins ſemé. On y voit des couches qui ont entr'elles un paralléliſme rigoureux, quoique leur inclinaiſon varie de montagne à montagne. Il eſt même des points où la baſe d'eſcarpemens aſſez élevés, laiſſe appercevoir des roches calcaires qui en ſurmontent d'autres d'une nature graniteuſe. A une diſtance de 6,038 toiſes comptées depuis le poteau, on trouve enfin le point au-delà duquel la voiture ne pourrait plus aller; là eſt ce qu'on appele le Cabaret, connu auſſi ſous le nom de Bonnefoi qu'avait un de ſes poſſeſſeurs. C'eſt un aſile qu'il ne faut qu'appercevoir, pour être bien convaincu que le luxe, même de commodité, n'y a jamais pénétré & qu'il n'y a que la combinaiſon de la route qu'on veut faire le lendemain qui puiſſe conſeiller d'y coucher. Près de là ſont les ruines d'un moulin à ſcie qui n'a jamais été employé.

Au Cabaret l'on monte à cheval & l'on ſe dirige au Nord-Nord-Eſt, pour aller franchir la coupe des Gonaïves, traverſant ſouvent & côtoyant toujours la ſource ou la rivière du Chemin-Neuf. Après avoir fait environ 700 toiſes d'une manière peu agréable, ſoit à cauſe des pierres & même des

roches qu'il faut éviter, ſoit parce que la vue ne peut s'étendre vers les côtés du chemin qui ſont élevés, ni même dans le chemin où les arbres étendent leurs branches, on eſt au point qui porte particulièrement le nom de la Source & qui eſt véritablement le pied de la coupe. Près de ce ſecond terme eſt un autre refuge (chez Breton), encore moins attrayant que le Cabaret de Bonnefoi, mais que l'on préfère cependant quelquefois, lorſqu'on va des Gonaïves au Cap, parce qu'il rapproche encore plus de ce dernier lieu & qu'il aſſure le paſſage de la coupe des Gonaïves & de celle de Plaiſance, avant que la chaleur du jour ait pu rendre ce trajet pénible pour le voyageur qui eſt à cheval.

Enfin on vient à cette coupe des Gonaïves & l'on arrive bientôt au roc vif à travers lequel paſſe le chemin, dans une eſpèce de profondeur flanquée de chaque côté d'un bord coupé à pic qui a juſqu'à cent pieds d'élévation. Ces deux côtés, paralleles entr'eux, ont leurs ſommets à environ vingt toiſes l'un de l'autre. On ne peut guères attribuer qu'à l'action des eaux le premier travail qui a formé cette ſéparation; mais comme elle ne ceſſe pas d'agir, elle a converti cette montée en un véritable eſcalier qu'on ne peut plus oſer gravir autrement qu'en tenant ſon cheval par la bride; & encore juge-t-on, par la peine qu'on a ſoi-même & par celle plus grande encore du cheval, qui ne fait chaque pas qu'avec des efforts violens & qui ſuffiſent quelquefois pour briſer ſes harnois, que le chemin eſt dans cette partie le plus hideux de toute la Colonie. Lorſque l'eſcalade eſt terminée & qu'on a pû ſe remettre en ſelle, on ne tarde pas à atteindre le ſommet de la crête, où j'ai déjà conduit le Lecteur par Plaiſance, & qui eſt à 1,119 toiſes de la Source.

Le chemin de la Brande eſt dans les Gonaïves, le même que celui du Gros-Morne & du Port-de-Paix, pendant 3,568 toiſes; puis il s'en détache & gagne le Nord-Eſt, parcourant 2,046 toiſes juſqu'à ce qu'on paſſe pour la dernière fois la rivière de la Brande qu'il côtoye; & enfin il va atteindre la limite avec Plaiſance, à 4,886 toiſes plus loin.

Il y a donc du carrefour ou eſpèce de bourg de Plaiſance au poteau des Gonaïves, point où les quatre chemins aboutiſſent;

Par celui de la Brande.	22,100 toiſes.	Par celui de la Ravine Séche.	17,236 toiſes.
——— voiture.	21,485	——— des Orangers.	12,681.

J'ai assez parlé ailleurs des chemins qui font communiquer le Gros-Morne, le Port-de-Paix, le Môle & le Port-à-Piment avec les Gonaïves, pour n'avoir pas besoin d'en faire une nouvelle mention.

On compte de l'église des Gonaïves :

A l'emplacement désigné pour l'église du Port-à-Piment,	14 lieues.
A celle du Gros-Morne,	10.
—— de Plaisance,	14.
—— la Marmelade,	14.
—— Petite-Rivière,	12.
—— Saint-Marc,	10.

La population de la paroisse des Gonaïves, où l'on comptait en 1728, 132 nègres payans droits, était en 1730, de 90 blancs, 14 affranchis & 294 esclaves ; en 1739, de 89 blancs, 19 affranchis & 592 esclaves ; en 1779, de 6,000 nègres ; en 1783, de 7,000 & actuellement de 940 blancs, 750 affranchis & 7,500 esclaves.

Sa milice était de 60 hommes en 1718 ; de 34 blancs & 7 affranchis en 1730 ; de 57 blancs & 6 affranchis en 1739 ; de 100 hommes en 1750 ; de 130 en 1764 ; & à présent de 196 blancs & 158 affranchis.

Le 21 Août 1753, les Administrateurs avaient établi une barre publique au bourg des Gonaïves, pour y détenir les prévenus de crime & les nègres fugitifs, jusqu'à ce qu'ils pussent être envoyés à Saint-Marc ; mais le 29 Juillet 1760, ils y mirent un détachement de maréchaussée augmenté le 10 Janvier 1774, & qui, depuis le 8 Février 1775, est composé d'un exempt, deux brigadiers & 8 cavaliers.

On a vu que l'ordonnance des Administrateurs du 20 Juillet 1718, avait retiré les Gonaïves de la dépendance du Port-de-Paix, & les avait unies à la paroisse de l'Artibonite. Ensuite elles ont été de la paroisse de Saint-Marc, quand cette dernière a été formée, jusqu'à ce qu'elles soient devenues elles-mêmes une paroisse, qui a toujours été de la mission de la Partie de l'Ouest.

En 1718, les Gonaïves sont sorties du Quartier du Port-de-Paix & ont dépendu de celui de l'Artibonite, quoiqu'elles eussent leur commandant propre pour les milices ; elles sont devenues du Quartier de Saint-Marc,

lorſqu'il a été ſubſtitué à celui de l'Artibonite, & depuis lors elles ont toujours fait partie du commandement de cette ville.

C'eſt encore en 1718, que les Gonaïves ſont paſſées de la Sénéchauſſée du Port-de-Paix, à celle de Léogane; mais l'édit du mois d'Août 1724, en créant la Sénéchauſſée de Saint-Marc, les y a annexées. Elles ont donc été depuis 1718, du reſſort du Conſeil Supérieur, qui était devenu le Conſeil du Port-au-Prince, juſqu'à la crétion du Conſeil de Saint-Domingue, en 1787.

Autrefois les Gonaïves commençaient la Partie de l'Oueſt de la Colonie, en ſortant de la Partie du Nord, parce que celle-ci renfermait le Quartier du Môle; mais aujourd'hui elles ſont ſeulement la limite des deux Sénéchauſſées du Port-de-Paix & du Cap, avec celle de Saint-Marc.

Le morne de l'Hôpital, ainſi nommé parce que les flibuſtiers y avaient formé une eſpèce d'aſile pour leurs malades, a des lézards gris dont la longueur va juſqu'à trois pieds & demi.

Il y a ſur l'habitation Cocherel, depuis dix ans, un cayman qui avait dix-huit pouces lorſqu'on le prit & qui a maintenant ſept pieds. Il eſt dans une eſpèce d'enceinte où il ne reçoit pas d'autre eau que celle de la pluie, qui n'eſt pas commune aux Gonaïves. On le nourrit d'animaux morts & de ventres de moutons; mais on l'oublie quelquefois & ſans qu'il paraiſſe avoir pâti dans les intervalles.

On trouve dans les parties marécageuſes des Gonaïves & en quantité, l'oiſeau appelé *flamand*, qui eſt le courlis rouge de Cateſby. Lorſque le flamand eſt jeune, il eſt d'un gris cendré & ſes plumes ſe colorent ſucceſſivement d'un rouge plus ou moins foncé. La femelle fait avec des pailles & de la terre, un nid élevé dont elle creuſe le centre, & elle ſe tient à califourchon pour couver les œufs qu'elle y dépoſe. On croit que dans l'accouplement, ces oiſeaux s'oppoſent réciproquement leurs parties poſtérieures, parce qu'on en a obſervé ſouvent qui, ayant leurs longs coups entrelacés l'un avec l'autre, ſe tenaient enſuite dans la ſituation que je viens d'indiquer.

Il eſt aiſé d'apprivoiſer le flamand, & j'en ai vu pluſieurs très-doux, chez M. Roſſignol de Grandmont; mais il ne ſe reproduit pas dans l'état de domeſticité.

J'y ai vu auſſi des pintades privées dont tout le plumage eſt blanc. On dit que cette eſpèce vient de l'Iſle hollandaiſe de Curaçao.

En 1781, M. le comte de la Croix, capitaine de vaiſſeaux, a tranſporté ſur le vaiſſeau l'Annibal qu'il commandait, ſix ruches d'abeilles de la Martinique, qu'il envoya ſur ſon habitation des Gonaïves. La plupart périrent, parce que cet officier fut obligé de les y abandonner à cauſe de ſon ſervice; le reſte ſe réfugia dans les montagnes voiſines. Mais quelques habitans, & notamment M. Paſcal aîné de la Grande-Rivière des Gonaïves en ont recueilli de jeunes eſſaims qui proſpèrent.

Les bois des Gonaïves ſont multipliés & fort eſtimés. Cette paroiſſe fournit, en concurrence avec les Baradères & les Caymites, les bois de charpente qu'on employe dans la Partie de l'Oueſt juſqu'à la plaine de Léogane incluſivement, ſurtout depuis le tremblement de terre de 1770, qui a fait défendre de bâtir autrement qu'en bois au Port-au-Prince. On tirait même de ces lieux, les bois propres à l'artillerie, aux bâtimens publics & le bois de chauffage, avant que le roi n'eût retiré l'Iſle la Gonave des mains de M. le marquis de Choiſeul, à qui elle avait été concédée.

On voyait autrefois aux Gonaïves, une quantité étonnante d'une eſpèce de lataniers extrêmement élevés, ayant une feuille large & un bois qui mérite le nom d'incorruptible. On les employait en charpente, en paliſſades autour des habitations & même à former des ponts. Les maiſons du bourg furent toutes, dans l'origine, bâties avec ce latanier. Mais cet arbre utile a ſi prodigieuſement diminué par les défrichemens, qu'il devient rare.

Il paraît, d'après les rapports d'anciens habitans, que la croiſſance du latanier eſt infiniment lente & qu'un intervalle de 40 années n'y eſt pas très-ſenſible. On a encore obſervé, que des lataniers, qu'on avait pris ſoin de conſerver dans les abattis, ont pris une direction torſe & ne peuvent plus être employés. Sans doute que l'abri des autres arbres eſt néceſſaire à celui-ci pour s'élancer verticalement, & que l'action immédiate du vent lui eſt nuiſible.

M. Solerieux Soleil, du Dauphiné, habitant près du bourg des Gonaïves, a chez lui pluſieurs arbres curieux & notamment de très-beaux dattiers. Il en a enrichi les paroiſſes du Gros-Morne & des Gonaïves, où l'on trouve

trouve auſſi les excellentes figues jaunes, que j'ai vantées à l'article du Môle.

M. Paſcal aîné, a chez lui un ſuperbe mûrier blanc.

Avant de terminer ſur le règne végétal, je dois dire que l'on fait aux Gonaïves un uſage très-heureux de la graine de cotonnier. Au mois d'Août 1786, époque où l'on éprouvait le neuvième mois de ſéchereſſe, les bêtes à corne, les moutons, les chevres & les pourceaux étaient gras, parce qu'on leur donnait cette graine; le cheval ſeul la rebutait.

Quoique d'anciens Mémoires annoncent qu'il y a des mines d'or & de cuivre aux Gonaïves, leur exiſtence n'eſt point conſtatée.

On trouve ſur l'habitation de M. de Villeblanche, lieutenant de vaiſſeaux, une grotte très-ſpacieuſe, compoſée de pluſieurs diviſions où appartemens. L'entrée, qui eſt fort belle & élevée, a extérieurement de chaque côté, des figures aſſez reſſemblantes à des lions & qu'on doit croire l'ouvrage d'un art bien peu exercé.

Une autre grotte de la même paroiſſe, renferme une immenſe quantité d'oſſemens humains rangés de manière que les mêmes parties du corps, ſont toutes réunies enſemble. Les têtes ſont à terre, mais recouvertes par des vaſes de terre cuite, qui ne ſont que des cylindres renflés au centre avec une ouverture ſupérieure, entourée d'un petit rebord.

Il y a dans pluſieurs points des montagnes des Gonaïves, des ſources qui coulent plus abondamment, lorſque la ſaiſon eſt ſéche.

Je veux finir l'article des Gonaïves, par une remarque importante, & dont j'ai été trop frappé moi-même, trois fois, pour la paſſer ſous ſilence.

Lorſque dans une ſaiſon qui n'eſt pas celle des orages, l'on arrive au haut de la coupe des Gonaïves & par conſéquent au ſommet de la montagne qui ſépare cette paroiſſe de celle de Plaiſance & que l'on jette les yeux des deux côtés, on voit, tout à coup, ſe produire, par une ligne extrêmement marquée & qui eſt ce ſommet lui-même, le plus étonnant contraſte. Vers Plaiſance, arbres, champs, tout porte la nuance amie de l'œil, tout annonce, tout reſpire la fraîcheur, tout indique la préſence des eaux qui la produiſent ou qui l'entretiennent. Vers les Gonaïves, tout eſt aride & comme deſſéché, & la nature ne montre quelque verdure,

que dans le lointain, & dans des points où un ruiſſeau ou quelque faible rivière répand encore une humidité dont la ſéchereſſe menace de tarir la ſource. D'une part, l'aſpect eſt gai, riant; il appele l'agriculteur, dont il récompenſe les travaux. De l'autre, il eſt triſte & affligeant, & preſque malgré ſoi, l'on détourne ſes regards pour les porter ſur l'autre côté. Enfin, c'eſt le rapprochement le plus ſoudain de la jeuneſſe embellie de tous les charmes qui la rendent aimable, avec la vieilleſſe environnée de tout ce qui préſage la décrépitude & l'anéantiſſement.

Après avoir atentivement conſidéré cette oppoſition; après avoir réfléchi qu'elle a lieu depuis Jean-Rabel juſqu'au Port-à-Piment incluſivement, il m'a ſemblé qu'elle appartenait à une cauſe phyſique, que j'ai déjà fait preſſentir au Lecteur, en lui diſant pourquoi la Partie de l'Oueſt de la Colonie, eſt plus ſujette aux ſéchereſſes que la Partie du Nord.

Cette cauſe, qui eſt très-ſavamment expliquée par M. Ducarla, dans ſa curieuſe théorie des Vents pluvieux, eſt ici la chaîne de montagnes que j'ai appelée *chaîne frontière* (page 7), formant un véritable mur par rapport au vent Aliſé ou d'Eſt. L'air qui conſtitue la matière de ce vent ne pouvant continuer ſon cours vers l'Oueſt, ſans s'élever au-deſſus de l'obſtacle pour le franchir, & ſans paſſer par une région, dont le froid & la rareté ne lui permettent plus de ſoutenir les vapeurs dont il eſt plus ou moins chargé, eſt forcé d'abandonner toute la portion aqueuſe qu'il contient & qui eſt la matière des pluies. Le vent d'Eſt doit donc être pluvieux à l'Orient de la chaîne dont je parle, qui s'étend depuis Bahoruco juſqu'à Saint-Raphaël, & qui de Saint-Raphaël ſe prolonge avec la première chaîne du Cibao juſqu'à Jean-Rabel.

Mais, après s'être ainſi déchargé, ce vent que la briſe d'Oueſt combat ſeulement durant une partie du jour, ne tend qu'avec plus de force à deſcendre du haut de la chaîne pour continuer ſa courſe vers l'Oueſt. Il reprend à meſure ſa chaleur & ſa denſité, & avec elles ſa première force aſpirante, il abſorbe ainſi tout ce qui peut être ſuſceptible d'évaporation; il doit donc être deſſéchant après avoir paſſé la chaîne. Voilà pourquoi le même vent eſt extrêmement pluvieux à Plaiſance & exceſſivement ſec aux Gonaïves.

Cette théorie, rapportée à toute la longueur de la chaîne qui traverſa

l'Iſle & qui s'oppoſe au paſſage du vent d'Eſt, explique de la manière la plus conforme aux faits, le contraſte pluvieux & ſec qui exiſte tout le long de cette chaîne. Plus celle-ci eſt élevée, plus le contraſte eſt prononcé ; l'effet des gorges, des ſituations particulières, tout eſt explicable avec elle, & ſi l'on y réunit ce qne j'ai dit auſſi ſur les orages dans la Partie de l'Oueſt, on a un ſyſtème complet d'où l'on peut emprunter des théorèmes pour les exceptions, qui, bien examinées, ſont elles-mêmes des preuves convaincantes de la ſolidité du principe.

L'ORDRE que j'ai adopté pour ma Deſcription, tout ſimple qu'il eſt, ne me garantit cependant pas de rencontrer, en ce moment, une eſpèce d'obſtacle.

Il exiſtait autrefois un Quartier de l'Artibonite, dans lequel était une plaine, une paroiſſe & une rivière du même nom. Le Quartier eſt devenu le Quartier de Saint-Marc ; la paroiſſe a diſparu, & au moyen de ſa diviſion ſucceſſive, on en a fait quatre paroiſſes, qui ſont : celles des Gonaïves, de la Petite-Rivière, des Verrettes & de Saint-Marc. Mais la plaine & la rivière ſont demeurées avec leur dénomination primitive d'Artibonite ; & tandis qu'elles ont aujourd'hui des parties dans chacune des trois paroiſſes de la Petite-Rivière, des Verrettes & de Saint-Marc, ces paroiſſes ont, à leur tour, des portions en quelque ſorte indépendantes de la plaine & de la rivière.

Il ſemblerait tout naturel, au premier apperçu, de décrire ces trois paroiſſes, avec leurs limites reſpectives, & d'y parler de ce qu'elles renferment de l'ancien Quartier, de la plaine & de la rivière de l'Artibonite ; mais la clarté, dont toute Deſcription ne ſaurait ſe paſſer, ſerait ſi évidemment ſacrifiée dans ce plan, & les choſes d'enſemble qu'offre la plaine de l'Artibonite, dès qu'on veut la conſidérer ſans la ſéparer de ſa rivière, ſont ſi intimement liées les unes aux autres, que je n'héſite pas à croire que je dois préſenter d'abord à mon Lecteur des détails ſur l'ancien Quartier de l'Artibonite, & traiter à part la plaine du même nom & l'eſpèce de fleuve qui la parcourt ; ſauf à ajouter enſuite ce qui eſt le complément

de la Petite-Rivière, des Verrettes & de Saint-Marc, en les examinant comme paroiſſes, d'après la méthode que j'ai ſuivie juſqu'ici.

De l'ancien quartier de l'Artibonite, de la Plaine et de la Rivière du même nom.

1°. *De l'Ancien Quartier de l'Artibonite.*

Comme je l'ai dit dans la Deſcription de la Partie Eſpagnole, le nom d'Artibonite a été formé de la prononciation vicieuſe du mot *Hatibonico*, par lequel les Naturels de l'Iſle déſignaient la rivière que nous appelons Rivière de l'Artibonite & que les Eſpagnols, eux-mêmes, ſe ſont accoutumés à nommer *Artibonito*. Cette rivière, qui pourrait paſſer pour un fleuve à Saint-Domingue, a formé l'épithète du Quartier.

On vient de voir auſſi, à l'article des Gonaïves, qu'avant 1663, les boucaniers étaient répandus dans le Quartier de l'Artibonite, & que ce fut principalement lorſque les habitans de Saint-Chriſtophe furent chaſſés de leur Iſle, que ce Quartier reçut une augmentation de population.

D'après la capitulation ſouſcrite par M. le commandeur de Guitaud, le général Codrington fit embarquer, à la fin du mois de Septembre 1690, le reſte des habitans de Saint-Chriſtophe, au nombre de quatre cens, de tout âge & de toute nuance, ſur le bâtiment le George & Marie, pour être conduits au Port-de-Paix. Mais le capitaine, nommé James Smith, anglais qui s'était fait naturaliſer français quelques années auparavant, les conduiſit à l'extrémité de la dépendance de Jérémie vers le cap Dalmarie, après les avoir dépouillés, même d'une partie de leurs vêtemens & leur avoir prodigué les outrages. Pluſieurs d'entr'eux périrent de miſère ſur le ſable, & quelques autres ayant été accueillis par une barque françaiſe qui faiſait la pêche de la tortue & tranſportés au Petit-Goave, M. de Cuſſy envoya chercher le reſte, que l'on mena au Port-de-Paix & que l'on diſtribua chez les habitans.

Une grande partie de ces infortunés & de ceux qui étaient arrivés au Port-de-Paix, au mois d'Août précédent, devinrent habitans de l'ancien Quartier de l'Artibonite. On trouve encore en ce moment aux Gonaïves & dans toute la plaine de l'Artibonite, la descendance très-nombreuse de M. Roffignol, habitant notable de Saint-Christophe, dangereusement blessé au siège de cette Isle, & à l'Artibonite celle de M. Courpon de la Vernade, doyen du Conseil Souverain de Saint-Christophe & capitaine de milice, blessé à la main au même siège. Ces deux personnes, ainsi que M. Dubois, habitant de Saint-Christophe & fils d'un ancien gouverneur de l'Isle Sainte-Croix & M. le Vasseur, autre capitaine des milices de Saint-Christophe, furent même envoyées par M. de Cussy, au gouverneur de la Jamaïque, pour demander une vengeance éclatante du pirate Smith, qu'on disait avoir pris la route de cette Isle; & ce choix, M. de Cussy le fit, parce que ces quatre individus avaient toute la confiance de leurs concitoyens, qu'ils avaient été spécialement maltraités par Smith & qu'ils connaissaient mieux que d'autres les articles d'une capitulation à laquelle M. Dubois (qui se fixa au Cul-de-Sac), avait même servi d'ôtage.

En 1702, il y avait assez d'habitans dans le Quartier de l'Artibonite, pour que M. de Galiffet, gouverneur-général, y nommât un commandant qui, comme celui de tous les autres quartiers de la Colonie, était le commandant des milices.

Le 12 Avril 1706, M. Charles Neveu, habitant du canton de la Petite-Rivière, donna un terrain de trois cens pas en carré pour y placer une église paroissiale & un presbitère, avec promesse de laisser prendre au curé qu'on nommerait, la portion nécessaire à sa consommation des vivres plantés sur le terrain, & à condition qu'il aurait, dans l'église future, la place d'un banc pour lui & les siens.

Telle fut l'origine de la paroisse de l'Artibonite, la seule qu'on trouvât alors entre le Port-de-Paix & le Cul-de-Sac. Cette paroisse était dans la plaine près de la petite rivière du Tapion, & sous l'invocation de Notre-Dame du Tapion.

En 1716 on mit une succursale à Saint-Marc. En 1718, on rendit les Gonaïves à l'Artibonite. En 1721, Saint-Marc devint une paroisse, & l'église de l'Artibonite ayant brûlé en 1725, on fit alors, de la paroisse

de l'Artibonite, les deux paroiſſes de la Petite-Rivière & des Verrettes, & le Quartier de l'Artibonite reſta toujours le même, quant à l'étendue; il acquit ſeulement de l'importance, parce que Saint-Marc devint en 1725, un chef-lieu de commandement militaire, avec une garniſon, une Sénéchauſſée, &c. Enfin, lorſqu'en 1738, la paroiſſe des Gonaïves fut tirée de celle de Saint-Marc, le Quartier de l'Artibonite, quoiqu'il comptât déſormais quatre paroiſſes, ſe trouva toujours avec ſes limites primitives.

Peu à peu l'établiſſement de la ville de Saint-Marc, qui allait croiſſant, fit perdre l'habitude de ſe ſervir du mot, Quartier de l'Artibonite, & vers 1759, on ne diſait plus que le Quartier de Saint-Marc, expreſion qui a remplacé d'autant plus parfaitement l'autre, qu'elle déſigne abſolument le même local. Depuis, les ordonnances pour les diviſions civiles & militaires de la Colonie, n'ont plus employé que la dénomination Quartier de Saint-Marc, ce qui eſt cauſe que l'idée du Quartier de l'Artibonite, qui était compoſé des Gonaïves, de la Petite-Rivière, des Verrettes & de Saint-Marc, s'eſt perdue.

2°. *De la Plaine & de la Rivière de l'Artibonite.*

La plaine de l'Artibonite comprend toute la ſurface plane qui eſt bornée au Nord par la rivière de l'Eſter, depuis ſon embouchure juſqu'au pied de la montagne du Piton; à l'Eſt, par l'extrémité inférieure des montagnes qui, de celle du Piton, vont courant à peu près au Nord-Eſt trouver le morne de la Tranquillité, & par conſéquent un point de la rivière de l'Artibonite; & ſur la rive gauche de cette rivière, par une petite portion plane, que termine le bourg des Verrettes; au Sud par le bas des montagnes, qui forment un maſſif dont le prolongemeut court depuis le Mirebalais, juſqu'auprès de la ville de Saint-Marc; & à l'Oueſt par la mer, depuis l'embouchure de l'Eſter, juſqu'au boucan des Folleux, où la côte commence à être de fer.

Cette plaine, dont la plus grande longueur ne doit être comptée que depuis le bourg des Verrettes juſqu'à la mer, parce que plus haut & en tirant vers l'Eſt, elle eſt reſſerrée entre deux chaînes de montagnes & coupée par des monticules de manière à n'être plus qu'une gorge par laquelle

on communique au Mirebalais & à la Partie Eſpagnole, a environ onze lieues de long ſur une largeur qui varie depuis une lieue juſqu'à cinq, mais qu'à cauſe des enfoncemens & des gorges, ſitués entre les différentes montagnes dont la plaine eſt bordée à l'Eſt, on peut évaluer à quatre lieues de largeur moyenne, ce qui donne environ 45 lieues carrées de ſurface.

La plaine de l'Artibonite a pluſieurs rivières, dont la plus conſidérable eſt celle qui lui a donné ſon nom & qui la traverſe dans ſa longueur; au Septentrion de celle-ci ſont: l'Eſter, le Cabeuil, la rivière à l'Inde, la ſource à l'Inde ou Petite l'Inde, la Marécageuſe, la Petite-Rivière, la ravine à Jean-Adam, la rivière Eſpagnole; & au Midi ſont: la rivière des Verrettes, celle du Tapion & la rivière Salée.

La rivière de l'Artibonite, qui formait la limite Méridionale du royaume de Marien ſous le bon cacique Guacanaric, prend ſa ſource au groupe du Cibao. Groſſie dans la longueur de ſon cours, ſur le territoire eſpagnol, par une multitude de rivières & de ruiſſeaux, & notamment par le *Guamayuco*, qui lui même a reçu un immenſe tribut, auquel eſt mêlé celui de la rivière du Dondon, elle arrive à la frontière & traverſe de là le Mirebalais, où les rivières du Fer-à-Cheval, de la Gaſcogne & de la Tumbe l'augmentent, puis elle parcourt toute la plaine appelée comme elle, réuniſſant les eaux d'un nombre infini de gorges & toutes celles que verſe le penchant des montagnes qui l'avoiſinent.

Le cours entier de l'Artibonite, meſuré en ligne droite, eſt d'environ ſoixante lieues, dont à peu près vingt-cinq ſont ſur le territoire français. Mais ſi l'on veut ſuivre ſes ſinuoſités, ſeulement depuis qu'elle quitte les limites du Mirebalais, juſqu'à ſon embouchure, diſtance d'environ 18 lieues en ligne droite & dans laquelle elle eſt dirigée de l'Eſt-Sud-Eſt au Oueſt-Nord-Oueſt, on trouve quarante-cinq lieues.

Le volume des eaux de l'Artibonite varie ainſi que ſa vîteſſe. Pendant la ſaiſon ſéche, qui dure du mois de Novembre à celui de Mai, elle n'a guères que deux ou trois pieds de profondeur & même moins, puiſque dans certains endroits elle eſt facilement guéable, ſurtout depuis la limite du Mirebalais juſqu'au bourg de la Petite-Rivière; tandis que dans la ſaiſon pluvieuſe, qui règne de Mai en Novembre, elle acquiert depuis ſix juſqu'à

dix pieds d'eau de plus. Quelquefois l'élévation de ſes écores qui va juſqu'à 21 pieds, ne ſuffit pas pour la contenir, & après avoir encore ſurmonté des digues, qui ont depuis ſix juſqu'à dix pieds de haut, elle ſe répand dans la plaine.

La vîteſſe de l'Artibonite dans les baſſes eaux qui ſont de trois à quatre pieds, eſt évaluée à un pied & demi par ſeconde; & ſa largeur étant de 180 pieds, on a un écoulement de 810 à 1,080 pieds cubes par ſeconde.

L'Eſter, qui eſt la rivière la plus conſidérable après l'Artibonite, prend ſa ſource dans les montagnes des Cahos & court en s'élevant vers le Nord, dès qu'il eſt arrivé dans la plaine. Aſſez abondant durant les pluies, pour inonder chaque année une grande étendue de terrain, il tarit dans les tems ſecs; & rapide pendant quelques lieues, il finit par manquer de chûte, aſſez loin de ſon embouchure.

Le Cabeuil, qui vient de la crête de montagnes placées au Nord de celles des Cahos, ſe décharge dans l'Eſter, après avoir reçu la rivière du Morne-Rouge, & ſi l'Eſter avait un lit, leurs eaux réunies procureraient un cours continuel.

La rivière à l'Inde ou de la coupe à l'Inde, appelée par les Eſpagnols rivière des Indiens (*Rio de los Indios*), vient de la crête de la montagne de la coupe à l'Inde, ſituée dans la partie Nord-Eſt de la paroiſſe de la Petite-Rivière. Elle ſe jette également dans l'Eſter, au-deſſous du point où celle-ci reçoit le Cabeuil. Elle ne tarit point.

La ſource à l'Inde ou Petite l'Inde, qui vient des environs du morne du Cabeuil, ſuit au Sud le cours de la rivière à l'Inde & y tombe avant que l'autre n'atteigne l'Eſter. Elle conſerve auſſi de l'eau dans toutes les ſaiſons.

La Marécageuſe eſt, comme la précédente, formée par les épanchemens du morne de ſon nom, & va également dans l'Eſter, dont elle eſt très-voiſine.

Je donne plus loin des détails ſur l'Eſter, qui en contiennent auſſi ſur les rivières qu'elle reçoit.

La Petite-Rivière n'eſt, à proprement parler, qu'un épurement de l'Eſter, dont elle eſt extrêmement rapprochée, & elle tarit exactement comme elle. Les ſources à Touron, qu'on peut conſidérer comme une dérivation ſouterraine de l'Eſter & qui ſont très-près du bourg de la paroiſſe de la Petite-Rivière,

Rivière, fourniſſent une augmentation de volume à la Petite-Rivière. Il y a même une de ces ſources qui ne tarit jamais & qui eſt aſſez abondante. La Petite-Rivière court dans l'Artibonite.

Plus au Sud & tout près de la fourche de la Crête-à-Pierrot, eſt la ravine de Jean-Adam, formée par cinq ſources peu conſidérables, qui tariſſent preſqu'entièrement pendant les ſecs. Mais durant les pluies, cette ravine reçoit toutes les eaux du morne de ſon nom, du morne à Tobie, de la Crête-à-Pierrot & du morne la Tranquillité, qui en font un torrent très-rapide & aſſez encaiſſé, où les eaux croiſſent en deux heures de cinq à ſix pieds, & qui arrête la communication pendant quelques heures. Elle apporte toutes ces eaux à l'Artibonite.

La rivière Eſpagnole, encore plus Méridionale, ſe jette de même dans l'Artibonite, groſſie dans ſon cours, en venant des montagnes qui bordent la rive droite de cette grande rivière, par les eaux de pluſieurs autres ravines, notamment celles de la ravine des Perroquets & de la ravine à Tambour. Elle tarit comme la ravine à Jean-Adam & groſſit comme elle inſtantanément dans les orages. Elle a ſa ſource dans les mornes du Figuier-Maudit & de la Plaine-aux-Chevaux.

La rivière des Verrettes, qui a environ deux lieues de cours, ſort du maſſif des hautes montagnes qui ſéparent entr'elles les paroiſſes des Verrettes, du Mirebalais, de Saint-Marc & de l'Arcahaie; deux ſources l'entretiennent. A peu près vers le tiers de ſon cours, elle reçoit la petite rivière du Pont de Pierre & une autre ſource l'augmente encore un peu au-deſſus du bourg des Verrettes. Auſſi a-t-elle, dans tous les tems, une eau pure & ſalubre, & quelquefois une tranche de 16 à 17 pieds de largeur ſur un pied de hauteur dans les ſéchereſſes.

Le Tapion, qui eſt à trois lieues dans l'Oueſt de la rivière des Verrettes, eſt un torrent ou un égout de la montagne aſſez abondant. Mais il tarit vers le mois de Janvier. C'eſt près de cette rivière, qui ſe rend dans l'Artibonite comme celle des Verrettes, qu'était, dans la plaine, l'égliſe de la paroiſſe primitive de l'Artibonite, & quelques caſes formant une eſpèce de bourg.

La rivière Salée, que tout annonce avoir été un ancien lit de l'Artibonite, part preſque de la rive gauche de cette rivière & gagne la mer,

parcourant environ quatre lieues & demie en ligne droite. Elle reçoit les eaux de pluſieurs ſources. C'eſt exactement une eſpèce de bras de mer qui hauſſe & baiſſe, comme les marées qu'il reçoit.

Indépendamment de toutes les rivières & les ravines que j'ai nommées, la plaine de l'Artibonite a un nombre infini de ſources, de trous ou de foſſés, qui prouvent que les grands courans d'eau qui l'arroſent, ont des infiltrations plus ou moins conſidérables.

Le ſol de la plaine de l'Artibonite, évidemment formé par des dépôts, eſt, en général & à une très-grande profondeur, une terre limoneuſe & ſabloneuſe, analogue à celles des montagnes voiſines. Les parties ſabloneuſes ſont plus conſidérables près des rives; & quant aux parties limoneuſes, celles qui ſont à peu de diſtance des rivières, ſont onctueuſes & d'un genre plus productif. En creuſant juſqu'à trente pieds, on diſtingue aſſez bien les différentes couches de dépôts; elles ont depuis dix juſqu'à quinze pouces d'épaiſſeur & quelquefois même, elles ſont indiquées par des feuillages, des branches d'arbres, & d'autrefois par des madrépores, des fétiches & des vaſes indiens de terre cuite. Enfin, ſi l'on veut aller chercher encore plus loin; un ſable marin imprégné d'une eau ſaumâtre, dit que la mer n'avait autrefois aucune barrière entr'elle & le pied des montagnes.

De la variété des dépôts, de l'éloignement plus ou moins grand des montagnes ou des rivières & de leurs directions, réſultent des différences dans le ſol & dans la température de diverſes parties de la plaine. Mais d'autres circonſtances produiſent encore, dans ce ſol, des diſſemblances très-frappantes. Indépendamment de la pente principale de la plaine de l'Eſt à l'Oueſt, elle en a une autre du Sud au Nord. De là la diviſion de cette plaine en haut Artibonite, en centre de l'Artibonite ou Artibonite proprement dite, & en bas de l'Artibonite.

Le haut de l'Artibonite eſt toute la partie qui, ſituée ſupérieurement au bac voiſin du bourg de la Petite-Rivière & dominant ſur le reſte, a une pente ſuffiſante pour tous les écoulemens & des digues qui la garantiſſent de l'accroiſſement des eaux. Son ſol a tous les avantages, par ſa ſituation près des montagnes & des rivières.

Le centre de l'Artibonite eſt compris entre le bac poſé près de la Petite-

Rivière & celui du centre. Cette portion ſerait auſſi digne d'éloges que le haut, ſi les écoulemens de ce dernier ne ſoumettaient pas l'autre à des inconvéniens.

Le bas de l'Artibonite, qui compoſe une grande partie de la plaine, eſt tout l'intervalle compris entre le bac du centre & la mer. Il reçoit les eaux des deux portions ſupérieures & il eſt de plus noyé par tous les débordemens, ſoit de l'Artibonite ſoit de l'Eſter, ce qui convertit des parties de cette ſurface en terres lagoneuſes & par conſéquent inutiles à la culture.

Pour faire mieux juger chacune des trois parties qui forment la diviſion de la plaine de l'Artibonite, il convient que je parle de ſa température.

Elle éprouve, en général, deux ſaiſons périodiques & réglées, celle du ſec & celle des pluies. La première commence avec le mois de Novembre & dure juſqu'à la mi-Mai; la ſeconde remplace alors la première juſqu'à la fin d'Octobre. La ſaiſon ſéche eſt communément privée de pluies, où s'il en paraît, elles annoncent que celles de la ſaiſon ſeront retardées.

La vraie ſaiſon pluvieuſe s'annonce, aux mois d'Avril & de Mai, par des coups de tonnerre & par des pluies qui tombent dans les montagnes à la fin du jour; puis, peu à peu, ces pluies qui viennent de l'Eſt vers l'Oueſt, avancent dans la plaine; il ſe paſſe quelquefois deux, trois & même pluſieurs jours ſans qu'il pleuve.

Toute la plaine ne reçoit pas les pluies également.

Depuis le bourg des Verrettes juſqu'à celui de la Petite-Rivière, les pluies ſont plus abondantes & plus hâtives, que dans le reſte de la plaine.

Du bourg de la Petite-Rivière juſqu'à trois lieues & demie plus bas, les pluies ſont plus fréquentes que dans la partie inférieure de la plaine & y durent plus long-tems.

Le bas de l'Artibonite a encore moins de pluie, que la partie qui eſt intermédiaire entr'elle & le haut. Il en eſt même privé quelquefois, à des époques où l'Artibonite y remplit ſon lit & y déborde plus que dans les parties ſupérieures. En 1765, par exemple, le bas ne reçut plus de pluie après le 2 Août, quoique la Petite-Rivière en eût encore à la fin d'Octobre. La plus grande partie des terres du bas de l'Artibonite, quoique très-propres aux cultures, ſont donc incultes & en friche ou en hattes & à peine éta-

blies dans la moitié de cette grand ſurface, doublement maltraitée parce que le ciel lui refuſe de l'eau, ou parce que celle qu'il accorde aux portions ſupérieures, lui arrive pour l'inonder.

Une choſe remarquable, c'eſt qu'on n'a de la pluie à l'Artibonite que l'après-midi, & depuis trois heures juſqu'à la nuit, pendant une ou deux heures ſeulement & quelquefois pendant un ſeul quart d'heure. Toutes les matinées offrent un ciel ſerein, qui ſe couvre entre trois & cinq heures. Au bruit d'un tonnerre lointain, la briſe d'Oueſt ſe tait; celle d'Eſt lui ſuccède & amène une pluie douce & bienfaiſante, que remplacent cependant quelquefois des avalaſſes deſtructives. La fin de la ſaiſon pluvieuſe ſe manifeſte par des pluies que n'accompagnent plus les éclats de la foudre, & qui durent pendant des journées entières.

Quelquefois le partage égal des deux ſaiſons eſt violé par l'une d'elles, & la ſéchereſſe ou l'abondance des pluies, devient un obſtacle aux vœux de l'agriculteur.

La plaine de l'Artibonite, quoiqu'elle comptât quelques habitans depuis près de 40 ans, était encore aſſez peu de choſe, au commencement du ſiècle actuel, puiſqu'elle n'eut un commandant qu'en 1702, & une égliſe qu'après encore. En 1706, on n'allait de l'Artibonite à Léogane, que par le Mirebalais. En 1714, on comptait encore pour peu, tout l'établiſſement de l'Artibonite. Mais lorſqu'en 1723, dans la révolte de la Colonie contre les privilèges de la Compagnie des Indes, on remarqua que les habitans de l'Artibonite (quoique le bas de la plaine n'eût encore qu'un habitant avec une vingtaine de hattiers, de faliniers, de pêcheurs & de chaſſeurs), avaient pris une part extrêmement active à tous les mouvemens ſéditieux de cette époque; on jugea, d'après l'avis de M. le comte Deſnotz de Champmeſlin, envoyé par le roi pour pacifier ces troubles, que l'Artibonite était très-digne d'attention. C'eſt cette opinion qui fit mettre dès lors une garniſon, puis un commandant pour le roi & une Sénéchauſſée à Saint-Marc, conſidéré comme le port naturel de l'Artibonite.

Ces précautions elles-mêmes, ſervirent à accroître les progrès des travaux de la plaine, en y appelant un plus grand nombre d'individus, & bientôt on y remarqua des fortunes rapidement faites.

La culture la plus ancienne de la plaine de l'Artibonite, a été celle de

l'indigo ; en 1713, on y comptait 79 indigoteries ; c'eſt encore la principale. Enſuite on y a joint celle du cotonnier, puis celle de la canne à ſucre. On y a vu auſſi des cacaoyers, & en 1751, elle en contenait 63 mille & quelques cens.

Quoique depuis 30 ou 40 ans, on ait beaucoup étendu les indigoteries & conſacré beaucoup de terrain à en former de nouvelles, il eſt néanmoins certain que l'Artibonite donne moins d'indigo qu'alors. Une première cauſe eſt l'épuiſement même que cette plante fait ſouffrir au ſol, & qu'augmentent encore le cotonnier & le maïs qu'on y plante avec elle ; car des terres qui donnaient autrefois dix cuves à la première coupe ou de grande herbe, par carreau, n'en accordent plus que quatre ou cinq & quelquefois deux ou trois ſeulement, dans les années peu pluvieuſes. Chacune de ces cuves procurait de 20 à 30 livres d'indigo, & à préſent ce n'eſt que ſur la moitié qu'on doit compter. La ſeconde cauſe eſt la diminution des pluies. Autrefois elles commençaient à l'équinoxe du printems & duraient, ſans interruption d'un ſeul jour, juſqu'au mois de Novembre. On faiſait des plantations d'arrière ſaiſon, que la qualité fraîche du terrain & le climat favoriſaient.

On cite une grande habitation qui donnait 30 milliers d'indigo, & qui depuis quelques années n'en fournit plus que ſix à ſept milliers. Une autre dont le revenu allait à 54 milliers, il y a 35 ans, ne paſſe pas 20 milliers à préſent, & c'eſt avec plus de travail.

Il faut dire cependant, que l'indigo ſemble avoir acquis en qualité ce qu'il a perdu en quantité, & il y a une telle plus value dans le prix des terrains où l'on récolte cette denrée, que le carreau de terre qu'on acquérait, encore en 1770, 1,000 ou 1,200 livres, en coûtaient déjà 3,000 il y a cinq ans & qu'on le paye 4,000 actuellement.

Mais la diminution du produit en indigo peut aller plus loin encore par les mêmes cauſes ; d'autant que le *maoka*, eſpèce de ver qui coupe les racines de cette plante, ſemble devenir plus deſtructeur, à meſure que les ſéchereſſes augmentent, & que l'indigo bâtard éprouve auſſi à l'Artibonite, depuis 7 ou 8 ans, le même ſort qu'ailleurs, en deſſéchant au moment où l'on eſt près de le récolter, ce qui pourrait peut-être forcer de renoncer à cette culture, que la même raiſon a fait abandonner au Mirebalais.

La culture du cotonnier eſt très-avantageuſe à l'Artibonite, parce qu'elle

employe des terres arides, que les ſéchereſſes lui ſont propices & qu'on peut en récolter un millier par nègre travaillant. Mais s'il ſurvient de la pluie pendant la fructification, il y a coulage; c'eſt-à-dire, que la gouſſe tombe; ou bien des punaiſes vertes, qui paraiſſent après cette pluie, ſucent les gouſſes & en amènent la chûte. Des jours ſeulement humides, font éclore des punaiſes rouges, marquetées de taches noires, qui s'inſinuent dans les gouſſes, en ſucent le coton, le ſaliſſent & l'altèrent.

Quelquefois un inſecte, encore inconnu, fait extravaſer par ſa piqûre, le ſuc des feuilles, des fleurs & des fruits, & forme une petite galle qui arrête tous les progrès de l'arbuſte. Un autre petit inſecte, appelé le *pou*, deſſéche auſſi les feuilles & enchaîne la fructification. Le grand vent fait tomber les gouſſes & les flétrit.

Mais rien n'eſt comparable aux ravages de la chenille. Vers la fin de la ſaiſon pluvieuſe & lorſqu'après quelques jours ſecs, il ſurvient un tems humide, on voit paraître des nuées de papillons bruns qui dépoſent leurs œufs ſous le revers de la feuille. Ces œufs donnent naiſſance à des chenilles, qui commencent par ſe nourrir du parenchyme des feuilles & qui les convertiſſent en filigranes. Enſuite, leur voracité, qui augmente avec leur développement, les porte a anéantir, non ſeulement les feuilles, mais les gouſſes qu'elles percent de part en part; enfin elles vont juſqu'à dépouiller les branches de leur écorce. C'eſt ainſi que dans un très-court eſpace de tems, de vaſtes plantations d'un arbriſſeau magnifiquement couvert d'une douce verdure, de fleurs d'un jaune tendre & d'un duvet dont l'éclat charme la vue, n'offrent plus que l'aſpect d'un champ où la flamme aurait tout anéanti. Il n'eſt point d'années, que quelque point de la plaine n'éprouve ce fléau.

Lorſqu'il ſe montre en Octobre ou en Novembre, les cotonniers repouſſent & ſe couvrent encore de flocons ſoyeux en Avril & en Mai; mais qui les garantira d'une nouvelle atteinte en Décembre & Janvier, lorſque les chenilles retransformées en papillons, donnent une nouvelle génération de dévaſtateurs! Il faut à ce ſecond déſaſtre couper & replanter.

Tel eſt donc le ſort des habitans de la plaine de l'Artibonite, que leurs deux cultures principales, l'indigo & le coton, ne leur donnent que des revenus très-incertains. Et cependant, le prix des terres & des nègres

augmente tellement chaque jour, que ſi l'on comparait les revenus aux capitaux, il y aurait, peut-être, fort peu d'habitations dont le taux moyen, calculé ſur dix années, reſſortirait à cinq pour cent net par an.

Quant au ſucre, la roulaiſon ne peut ſe faire à l'Artibonite que de Janvier en Mai, & la plantation qu'avec les pluies. Il faut donc à cette dernière époque ſacrifier des pièces de cannes pour avoir du plant, ſans pouvoir rouler ces mêmes cannes; parce qu'alors elles ſont ſpongieuſes & ſans ſuc, & que les cabrouets ne peuvent pas aller dans des terres détrempées par la pluie.

Il faut donc à l'Artibonite, pour faire en ſucre le même revenu que dans un autre lieu de la Colonie où l'on peut rouler toute l'année, plus de bras, plus de bâtimens, plus d'uſtenſiles. A la vérité, l'on a une eſpèce de dédommagement de ces inconvéniens, dans la qualité du ſol, très-analogue à la canne à ſucre, par ſa légèreté, & par ſa faculté d'abſorber promptement l'eau des pluies.

On remarque même, à la rive gauche de l'Artibonite, des terres d'une qualité particulière & peu commune. Elles ſont blanches, marneuſes & calcaires, comme le prouve leur efferveſcence avec les acides. Les cannes y trouvent une fraîcheur & un principe de végétation qui leur fait braver les ſéchereſſes, & qui leur donne juſqu'à dix ou douze ans & même plus de durée; mais cette terre de promiſſion n'eſt qu'un point, tandis qu'ailleurs il faut replanter au plus tard après les ſeconds rejettons. Et ce qui prouve, au ſurplus, que la température n'eſt pas favorable aux cannes, c'eſt le petit nombre des ſucreries de la plaine de l'Artibonite, où l'on a même été forcé d'en abandonner quelques-unes.

Mais il y a long-tems qu'on eſt occupé d'une grande & belle idée, conſidérée comme un moyen d'aſſurer à la plaine de l'Artibonite d'immenſes avantages, & de la débarraſſer de tout ce qui fait obſtacle à une extenſion de culture, digne de fixer l'attention du gouvernement; je veux parler de ſon arroſement & des moyens de ſouſtraire aux ravages des eaux, les parties de cette plaine qu'elles couvrent & qu'elles condamnent à une ſorte de ſtérilité.

Donnez-nous de l'eau, diſent les habitans de l'Artibonite qui, poſſeſſeurs d'un ſol fécond, ne peuvent pas en obtenir les riches moiſſons qu'il ſemble

promettre, parce qu'une période séche y détruit les plantes, ou les réduit à ne donner qu'un revenu à peine proportionné aux travaux qu'il coûte.

Otez-nous de l'eau, crient auſſi les habitans de l'Artibonite, pour leſquels une magnifique rivière n'eſt ſouvent qu'une ennemie cruelle, menaçant de deſtruction leurs vaſtes domaines, convertiſſant par ſes irruptions déſaſtreuſes des champs fertiles en marais profonds, & condamnant à la nullité, de grands eſpaces, où les eaux cherchent, au haſard, une pente & ſtagnent quelquefois.

Examinons avec détail ce qui a été penſé, projetté, entrepris ou exécuté à cet égard; d'autant que la partie deſcriptive de cette plaine, l'une des plus intéreſſantes de la Colonie, n'en paraîtra que plus piquante & que le Lecteur acquerera de cette manière pluſieurs notions coloniales, dont l'application lui ſervira pour d'autres parties de cet Ouvrage.

3°. *De l'Arroſement de la Plaine de l'Artibonite.*

On a vu, dans la peinture que j'ai faite des mœurs de la Colonie, (tom. 1er. page 8), que Larnage & Maillart furent les premiers qui inſpirèrent aux habitans de Saint-Domingue l'heureuſe penſée de féconder leurs terres par l'arroſement. Il était bien naturel qu'une rivière auſſi conſidérable que celle de l'Artibonite, qui parcourt, en ſerpentant, une plaine fort étendue, fût une des premières, l'objet de l'attention de ces deux Adminiſtrateurs; auſſi dès le commencement de l'année 1744, Larnage ſe rendit-il à l'Artibonite.

De longues & fréquentes ſéchereſſes ſurvenues depuis quelques années & qui avaient rendu cette plaine preſque entièrement infertile, portèrent ce gouverneur-général à charger M. de Coudreau, ingénieur en chef, M. de la Lande, mathématicien, & M. Fauconnier, entrepreneur de canaux & de moulins à eau (que j'ai déjà nommé), à faire des opérations hydrauliques ſur la rivière de l'Artibonite.

On commença par la jauger, & le réſultat fut que dans les tems les plus ſecs elle pouvait fournir un pied cube d'eau à 300 habitations, de cent carreaux chacune, étendue plus conſidérable que celle regardée comme arroſable. On trouva auſſi qu'il était poſſible de ſaigner la rivière, non ſans une grande dépenſe & un grand travail, dit Larnage au Miniſtre dans ſa lettre du 20 Avril 1744, " mais les habitans y ſont abſolument déterminés & même forcés, puiſqu'ils " feraient

„ ſeraient ruinés, & que ce quartier qui a été ſi floriſſant par ſes immenſes „ quantités d'indigo, lorſque les ſaiſons le favoriſaient, deviendrait le plus „ ingrat de la Colonie & le plus malheureux „.

Le 14 Juillet 1745, les Adminiſtrateurs convoquèrent les habitans pour délibérer ſur cet objet. Ceux-ci chargèrent M. la Lande, le 1er. Octobre, de faire quelques opérations de plus, & comme elles ne firent que confirmer la poſſibilité de donner de l'eau à un nombre d'habitations encore plus grand, il y eut, le 13 Mars 1746, une nouvelle convocation, & le 5 Juillet ſuivant les habitans firent un arrangement avec M. Fauconnier pour exécuter l'arroſement, d'après l'opinion de M. la Lande, qui voulait qu'on prit l'eau au pied du morne la Tranquillité. M. Fauconnier qui craignait la ravine de Jean-Adam, opinait au contraire pour qu'on ne fît la priſe d'eau qu'à environ deux lieues plus bas que le pied de la Tranquillité, mais on obſervait d'un autre côté que ſon canal ne rencontrait aucune colline pour protéger ſes ouvrages, & que la plaine ne ſerait pas garantie des débordemens. Ces incertitudes empêchèrent de rien faire pendant près de trois ans.

En 1749, les Adminiſtrateurs propoſèrent à M. Joſeph Ricord, capitaine de port & commandant d'artillerie au Cul-de-Sac, d'entreprendre l'arroſement de la plaine de l'Artibonite. Celui-ci y conſentit, & forma ainſi ſon plan, le 16 Mars de la même année : 1°. Tirer du lit de la rivière de l'Artibonite de quoi donner cent pouces d'eau courante à chaque habitation de cent carreaux arroſables, ſituée entre l'Artibonite & l'Eſter, à partir du point où l'eau ſerait ſur terre juſqu'à la mer, ſi toutefois la rivière pouvait fournir cette quantité, & 2°. conduire l'eau ſur chaque habitation.

Pour cela, M. Ricord exigeait que le propriétaire de chaque habitation lui payât 12,000 liv., ſavoir : 600 liv. qu'on dépoſerait entre les mains d'un ſyndic avant que l'ouvrage fût commencé, enſuite 1,200 liv. de ſix mois en ſix mois, pendant trois ans; ces 7,800 liv. devant être payées aux ouvriers, fourniſſeurs, &c., ſur les mandats de M. Ricord; puis 1,800 liv. à la fin de la quatrième année, & 2,400 liv. à la fin de l'ouvrage ou deux ans plus tard, en lui payant l'intèret de cette ſolde ; en outre le ſecours de 400 nègres des habitans.

M. Ricord s'obligeait encore de commencer l'entrepriſe avec 200 nègres au moins; d'en ajouter 200 autres avant la fin de la première année, & enfin 100

de plus après, pour avoir fini en cinq années, en fourniſſant lui-même en outils, inſtrumens, charrettes, &c., tout ce qui ſerait néceſſaire.

Ces propoſitions furent acceptées le même jour par trente habitans aſſemblés au bourg de la Petite-Rivière, qui nommèrent M. Raulin, capitaine de milice, pour leur ſyndic, & les Adminiſtrateurs homologuèrent ce traité le 16 Avril ſuivant.

Ces Adminiſtrateurs, qui étaient alors MM. de Conflans & Maillart, déſiraient tellement de voir la plaine de l'Artibonite arroſée, que le même jour, 16 Avril 1749, ils rendirent une ordonnance qui autoriſait M. Ricord à tirer l'eau de la rivière, à faire paſſer ſon canal, les levées, foſſés, ponts, aqueducs, &c., partout où il ſerait néceſſaire; à prendre ſur toutes les habitations, même ſur celles non-intéreſſées à l'ouvrage, le bois, la pierre, le ſable, la terre à brique, en dédommageant les propriétaires; à ſe faire remettre par les ſyndics les plans & projets faits avant les ſiens; à avoir une brigade d'affranchis pour la police des nègres employés à ſes travaux; elle contraignait en outre tout habitant pouvant arroſer, à contribuer, & exemptait M. Ricord & toutes les perſonnes libres occupées de l'entrepriſe, de tout ſervice perſonnel & de corvées.

M. Ricord ſe décida à établir ſa priſe d'eau au pied de la Tranquillité, & à l'appuyer au morne de la Crête à Pierrot, en excavant celui-ci pour former un paſſage à ſon canal. Il prit pour 4 ou 500 mille livres d'engagement, fit des bâtimens, planta des vivres pour une grande quantité de travailleurs, fit préparer de la chaux & de la brique, & ſe livra tout entier à ſon entrepriſe. Il fouilla le canal, fit une levée contre les débordemens de la rivière de Jean-Adam, & conſtruiſit deux parties de petits canaux voûtés, avec deux écluſes à chacun.

Comme il ſe préparait à percer la montagne de la Crête à Pierrot, un débordement, tel qu'on n'en connaiſſait pas, le força à choiſir un autre point de cette montagne pour faire paſſer ſon canal. Mais là, la nature du terrain ne répondant pas à ſon attente, il ſe prépara à y faire cinq canaux voûtés, pour diviſer ſon ouverture en cinq parties égales, de 60 pieds de longueur chacune, avec un mur de trente pieds de haut, & de deux pieds d'épaiſſeur, pour ſoutenir les terres dont les voûtes ſeraient chargées. Sur l'une des voûtes devait être un ſoupirail de ſix pieds en carré, au-deſſus duquel une cloche plus

élevée que la colline, aurait fonné, au moyen d'une machine, lorſque l'eau aurait été à un certain terme, & juſqu'à ce qu'on eût fermé la plus haute écluſe.

Ce travail une fois conſolidé, M. Ricord devait retourner au point où il avait commencé, pour y établir, du côté du Sud, un mur de deux pieds d'épaiſſeur ſur environ 12 pieds de hauteur, en obſervant le niveau des fouilles, & le mettre ſur pilotis ainſi que le mur d'épaulement de l'écore de la rivière, & ceux de revêtement du canal de la rivière à la montagne. Redoutant de plus la Petite-Rivière, lorſque celle de l'Eſter y déborde, il projettait, en la rencontrant, de réduire encore ſon canal en cinq parties égales, & de les faire voûter pendant 100 pieds de longueur, pour, avec deux murs en ailes de 50 pieds de long chacun, de 18 pieds d'épaiſſeur & de 5 pieds au-deſſus de la ſuperficie des terres, tirés ſur la diagonale du carré, conduire les eaux de l'Eſter débordée par deſſus les voûtes, & préſerver ainſi le canal.

Enfin, M. Ricord comptait faire aboutir ſon canal à la rivière de l'Artibonite, à une lieue de la mer en droite ligne, & le réduire encore là en cinq parties égales, voûtées dans une longueur de 60 pieds. Au bout de chaque voûte du côté de la rivière, devait être une écluſe à baſcule, afin que la rivière les fermât elle-même en montant à un certain point; & à chaque bout des voûtes un mur de 5 pieds au-deſſus du ſol, devait retenir les terres qui feraient ſur les voûtes, & faire partie de la digue dont le canal ſerait entouré pour le garantir des débordemens.

Des mécontens ayant prévenu le miniſtre contre l'entrepriſe de M. Ricord, il écrivit aux Adminiſtrateurs, le 5 Avril 1749, de la ſuſpendre & de lui envoyer un plan général du Quartier de l'Artibonite, avec un devis eſtimatif. Les Adminiſtrateurs répondirent le 27 Février 1750, que les avantages étaient ſi réels & le vœu des habitans ſi prononcé, qu'ils n'avaient pas cru devoir arrêter l'exécution du projet, & qu'ils enverraient le plan général de l'Artibonite dès que M. Peyrottes, arpenteur, qu'ils avaient chargé de ce travail par leur ordonnance du 11 du même mois de Février, l'aurait terminé.

Mais le 1er. Août 1750, ce plan reçut un autre échec par la lettre de M. de Vaudreuil, gouverneur de la Partie de l'Oueſt, écrite de l'Artibonite à M. de Conflans. En reconnaiſſant la poſſibilité de l'arroſement de la plaine,

M. de Vaudreuil obſervait que la ſomme de deux millions & quelques cens mille livres, montant de la contribution, toute immenſe qu'elle était pour les habitans, ſerait loin de ſuffire à l'entrepriſe de M. Ricord. Que celui-ci était même convenu avec lui que des ouvrages en briques & en moëlons n'avaient pas aſſez de ſolidité, & qu'il fallait de la pierre de taille & même du griſon de Nantes, ce qui ſeul abſorberait la contribution : que d'ailleurs le canal principal ayant la largeur même de la rivière & coupant la plaine dans toute ſon étendue, il faudrait au moins trois ponts de pierre de trois arches chacun, ce qui occaſionnerait une dépenſe de près d'un million pour les trois ; que l'entretien du canal exigerait au moins le travail de 400 nègres par an, & qu'à chaque débordement il y aurait des interruptions dans l'uſage de l'eau, parce que la terre meuble & légère de l'Artibonite comblerait le canal à chaque fois ; qu'enfin, la navigation ſi économique pour le tranſport ſerait anéantie. M. de Vaudreuil en concluait qu'il fallait abandonner le projet & laiſſer à M. Ricord le montant du premier terme, qu'il avait reçu, comme un dédommagement des avances qu'il avait faites.

Dix-ſept habitans de l'Artibonite, ſans doute inſtruits de la démarche de M. de Vaudreuil, donnèrent une requête aux Adminiſtrateurs le 7 Septembre, pour ſolliciter la continuation des travaux de M. Ricord.

Alors on ſuſpendit les travaux & M. de Verville, brigadier des armées du roi, étant arrivé en qualité de directeur-général des fortifications, les Adminiſtrateurs l'envoyèrent en 1751, à l'Artibonite, pour régler les différends entre M. Ricord & les habitans. Ceux-ci ſe trouvèrent diviſés d'opinions & M. de Verville, qui eut même des déſagrémens dans cette aſſemblée, eut beaucoup de peine à obtenir la réſiliation du marché de M. Ricord.

Long-tems ingénieur à l'Iſle Royale & enſuite directeur à Lille, M. de Verville qui avait parcouru toute la Flandre & la Hollande & qui avait même eu une grande part aux ouvrages hydrauliques publiés par M. Bélidor, propoſa alors un plan, qui comprenait l'Artibonite & les Gonaïves. La rivière de l'Artibonite lui parut propre à établir tout à la fois, par des piles à vanne buſquées de diſtance en diſtance : 1°. l'arroſement au moyen d'écluſes à mi-écore de chaque côté ; 2°. la navigation par le moyen de ces vannes ; 3°. la communication par des ponts conſtruits ſur ces piles. Ce plan lui-même fait préſumer que M. de Verville craignait les inconvé-

niens d'une ſeule priſe d'eau, pour 10 ou 12 lieues d'étendue, le peu de pente des terres, la déperdition de l'eau, le peu de conſiſtance des terres pour des fouilles profondes & le grand encaiſſement de la rivière, & que toutes ces raiſons le portaient à élever les eaux. Ce vaſte projet aurait exigé ſon génie pour l'exécution & le caractère hollandais pour en vouloir le ſuccès ; mais cet officier, d'un rare mérite, mourut peu après, & les habitans trouvèrent ſes idées chimériques.

Tout projet étant déſormais abandonné, il ſe forma des aſſociations de quelques habitans, qui obtinrent des Adminiſtrateurs des permiſſions de ſaigner l'Artibonite, que le tremblement de terre du 21 Novembre 1751, au matin, fit ſortir de 7 pieds hors de ſon lit. L'on fit quelques écluſes, entre autres une à l'habitation Cheſnier, au bac du centre, & une à l'habitation Renault le Doux, vers le bas, toutes les deux ſur la rive Sud. Celle Renaud le Doux a été culbutée de fond en comble dans une crue d'eau ; celle Cheſnier eſt reſtée inutile.

En 1753, douze habitans ſollicitèrent la permiſſion de prendre dans l'Artibonite, de quoi arroſer leurs terres. Les Adminiſtrateurs chargèrent M. le baron Charlevoix de Villers, ingénieur ordinaire & nouvel habitant de l'Artibonite, de l'entrepriſe. L'aſſociation fut rédigée le 12 Août 1755 ; on fit un marché que les Adminiſtrateurs homologuèrent, & le 15 Novembre la priſe d'eau fut établie ſur la rive Nord, dans l'habitation Préval, au lieu appelé le Vieux Bac, par une écluſe à trois voûtes deſtinée à fournir de l'eau à 40 habitations de 100 carreaux chacune.

La fouille du canal était très-avancée & déjà la filtration ſuffiſait pour arroſer chez quelques habitans & pour convaincre les autres, lorſqu'en 1761, par une crue de la rivière juſqu'à une hauteur immémoriale, l'eau emporta toute la chauſſée & toute l'écore, contre laquelle l'écluſe était appuyée. Cette maſſe ſolide de maçonnerie, quoique iſolée & formant une eſpèce d'île au milieu du courant, ſoutint pendant onze jours tous les efforts de la rivière qui paſſait autour d'elle. Enfin, obligée de céder à un grand nombre de carabinages que la rivière chariait, il n'y eut encore que le haut de l'aile droite d'emporté ſur les voûtes qui ſubſiſtent encore, ainſi que l'aile droite, comme pour atteſter la ſolidité de l'écluſe.

Mais il eſt certain qu'on n'avait pas aſſez réfléchi ſur la qualité ſablon-

neuſe des terres. Les eaux en s'y formant un paſſage à côté des ouvrages de maçonnerie, ruinèrent tous les environs, ſubmergèrent la plaine, renverſèrent des maiſons, détruiſirent toutes les plantations & noyèrent pluſieurs perſonnes & preſque tous les animaux expoſés à cette irruption. Il fallut raſſembler plus de deux mille nègres & travailler long-tems à combler la brêche, & à élever enſuite une digue d'environ vingt toiſes de largeur, qui ramena enfin la ſécurité.

Une grande ſéchereſſe excita de nouveaux déſirs en 1765, & ils augmentèrent, lorſqu'un débordement du 23 Août, eut rompu les digues dans la partie de la plaine où la rivière fait le plus de replis ſur elle-même; circonſtance qui amena au mois de Septembre une ordonnance des Adminiſtrateurs, qui enjoignit la réparation de ces digues par la corvée publique.

M. Reige de Willemens, qui, diſait-on, avait fait quelques eſſais hydrauliques heureux dans la Colonie, vint alors à l'Artibonite, & propoſa d'arroſer la partie Septentrionale de la plaine. Les Adminiſtrateurs crurent néceſſaire d'y envoyer, au mois de Novembre 1765, M. Duportal, directeur-général des fortifications, qui fit lever, par M. d'Anctéville, une carte de l'Artibonite & prendre des nivellemens qui lui ſervirent à former un projet, dont je crois devoir rapporter l'enſemble.

La portion de la plaine de l'Artibonite compriſe entre la rive droite de la rivière de l'Artibonite & la rive gauche de l'Eſter, la Crête à Pierrot & la mer, contient 120 habitations d'inégales grandeurs, formant un total de 18,220 carreaux, équivalens à 182 habitations de 100 carreaux chacune.

Toute la ſurface de la plaine a preſque un égal beſoin d'être arroſée, nommément dans le bas où une étendue très-conſidérable d'un excellent terrain reſte encore couvert de bois, quoique concédée, faute d'eau dans les ſecs; tandis que dans d'autres points, comme vers la partie inférieure du foſſé Nabot, des débordemens cauſent des dommages par des courans ou par défaut d'écoulement.

Des calculs de comparaiſon, prouvent qu'il en coûtera le triple à toute ſociété de 30 ou 40 intéreſſés, qui voudraient ſe procurer un arroſage particulier, au lieu de ſuivre une entrepriſe générale.

Les eaux de l'Artibonite ont 119 pieds & quelques pouces de pente ſu-

perficielle, depuis le pied du morne la Tranquillité jusqu'à l'embouchure de cette rivière à la mer ; savoir : 41 pieds de ce morne jusques vis-à-vis l'église de la Petite-Rivière ; 10 pieds de là jusqu'à l'embarcadère de l'habitation Ségur & 68 de cette habitation à la mer.

Du morne la Tranquillité à son embouchure, l'Artibonite, par ses diverses sinuosités, a 48,000 toises de longueur ou 24 lieues (pour environ 9 lieues mesurées en ligne droite), ce qui donne un peu moins de 3 pouces de pente pour 100 toises. Mais comme le canal principal suivrait un cours plus droit, il y aurait une pente de 4 pouces par 100 toises, suffisante & pour l'arrosement & pour le jeu des moulins.

En établissant la prise d'eau à la lisière des habitations Laville & Ségur, comme quelques personnes le voudraient, on perdrait les 51 pieds de pente depuis le morne la Tranquillité, & les 68 pieds qui resteraient, pous arroser la plus grande largeur de la plaine sur les trois quarts de sa longueur totale, ne laisseraient plus que deux pouces par 100 toises.

Des écoulemens ménagés par la rivière Salée & par le fossé Nabot, rempliraient deux objets : le premier de garantir la plaine des débordemens de l'Artibonite & d'en conduire le trop plein à la mer, à l'Ester-aux-Rats & dans les bas de la rivière de l'Ester, en désobstruant le lit de cette dernière rivière jusqu'à la mer ; le second d'écouler les eaux de quelques habitations noyées.

Les 95 habitations de la rive gauche de l'Artibonite, depuis le bourg des Verrettes jusqu'à la mer, ne peuvent être arrosées par l'Artibonite, mais elles le seraient par la rivière des Verrettes, en y réunissant une portion considérable de la Grande-Rivière & de celle du Boucan de la Fête, sans toucher au volume qu'ont déjà des habitations établies.

M. Duportal déclara, le 2 Janvier 1766, que M. de Willemens, qui offrait de se charger de l'exécution de son plan, en était capable, & en conséquence on convoqua une assemblée générale des habitans, le 14 du même mois. Mais M. de Willemens n'offrant plus ni les 400 nègres, ni le cautionnement de trois millions dont il avait parlé, le projet de M. Duportal eut le sort des autres. Cet officier opinait pour que la prise d'eau fut faite à la Crête-à-Pierrot, en barrant la rivière par une estacade solide.

Il y eut dans la même année 1766, une requête de quelques habitans de

l'Artibonite au Miniſtre, pour que le gouvernement fît l'avance d'un million afin d'exécuter le projet de M. Duportal.

Pendant un nouveau repos de deux années, M. Bertrand père ayant fait des travaux qui avaient procuré de l'eau à ſon habitation riveraine de l'Artibonite, les Adminiſtrateurs, pour recommander ſon exemple, lui accordèrent, le 22 Juin 1768, une exemption d'impôt de 24 nègres durant ſa vie.

M. le comte de Nolivos, gouverneur-général, paſſant au Môle en 1770, M. d'Ancteville lui montra les plans & les nivellemens qu'il avait faits ſous M. Duportal en 1765; ils portèrent M. de Nolivos à écrire au Miniſtre en faveur de l'arroſement de l'Artibonite & de M. d'Ancteville.

Pendant que ces faits ſe paſſaient dans la Colonie, M. de Juſſy, habitant de l'Artibonite, préſentait au Miniſtre un mémoire ſur la néceſſité de cet arroſement, d'après les vues de M. Duportal, & le Miniſtre écrivait aux Adminiſtrateurs, le 3 Août 1770, de preſcrire cette opération s'ils n'y trouvaient pas d'inconvéniens. De là, une ordonnance de MM. de Nolivos & de Bongars, du 12 Janvier 1771, pour convoquer une aſſemblée générale de tous les habitans intéreſſés à l'arroſement, afin de nommer un ou pluſieurs ſyndics, pour traiter avec ceux que les Adminiſtrateurs préſenteraient pour l'effectuer. L'Aſſemblée produiſit la nomination de trois ſyndics autoriſés à traiter avec un entrepreneur, qu'on ne trouva point.

L'ouragan de la nuit du 2 au 3 Septembre 1772 cauſa un tel débordement, que les eaux de l'Artibonite & de l'Eſter ſe réunirent. La plaine fut ſous l'eau durant pluſieurs jours. Arbres, terres, nègres, beſtiaux, tout fut entraîné dans pluſieurs points. Les chemins furent obſtrués, les rivières rendues impaſſables, & la communication entre la Partie de l'Oueſt & celle du Nord fut interrompue pendant une ſemaine.

Le 4 Décembre ſuivant, le Miniſtre qui regardait la nomination des ſyndics faite en 1771 comme un grand motif d'eſpérer l'arroſement, écrivit aux Adminiſtrateurs de le preſſer, & même de louer à l'entrepreneur les nègres de l'atelier du roi, qui ſeraient ſans occupation, pour accélérer ſes travaux.

On arriva ſans rien conclure en 1773, époque où M. Courrejolles fit un nouveau plan, que l'Académie des Sciences honora de ſon approbation, quant à la partie théorique, & en ajoutant que pour l'exécution, il fallait faire des vérifications ſur les lieux. Le Miniſtre, auquel M. Courrejolles préſenta ſes travaux,

travaux, écrivit à M. de Trudaine, le 12 Février 1776, que le roi voulait envoyer deux ſujets des ponts & chauſſées pour cet examen. Le choix porta ſur MM. Varaigne & Dauſſe.

Le Miniſtre, en annonçant ces deux ingénieurs aux Adminiſtrateurs, le 15 Avril, ajouta que le roi ſe propoſait d'aider l'entrepriſe par une avance de 1,200 mille livres en 4 ans, par portions égales, dont le rembourſement commencerait la cinquième année.

MM. Varaigne & Dauſſe (dont les appointemens avaient été portés de 6,000 à 8,000 livres tournois), après avoir fait l'examen qui leur était preſcrit, furent d'avis qu'il fallait préférer au plan propoſé par M. Courrejolles, qui mettait la priſe d'eau au morne du preſbytère de la Petite-Rivière (la Crête à Pierrot), celui de MM. Duportal & d'Anteville, qui la plaçait au morne la Tranquillité, en changeant cependant la direction du canal, afin d'éviter la gorge de Jean-Adam, où il faudrait creuſer 77 pieds dans le rocher. La dépenſe du plan de M. Courrejolles ferait, diſaient-ils, de 7,171,000 livres, tandis que celle du plan de M. Duportal réformé, n'irait qu'à 3,450,000 livres.

Cette eſpèce de réviſion, quoique vérifiée par M. Perronet, directeur des ponts & chauſſées, n'ayant rien amené, M. le baron Charlevoix de Villers ſe remit ſur les rangs & propoſa au Miniſtre, en 1778, de faire, avec une compagnie de capitaliſtes, l'arroſement de la plaine de l'Artibonite & de celle des Gonaïves. La réponſe du 13 Juillet fut qu'on s'en tenait au travail de MM. Varaigne & Dauſſe.

On comptait encore deux ans depuis cette nouvelle démarche, lorſque dans la nuit du 16 au 17 Octobre 1780, l'Artibonite ſortit de ſon lit avec une impétuoſité ſans exemple juſqu'alors, s'élevant d'un pied & demi à deux pieds par heure au-deſſus de ſes rives, au-deſſous du bac de la Petite-Rivière & de ſix pieds par heure au-deſſus de ce bac. En moins de huit heures elle ſubmergea 25 lieues de ſurface, en y portant 8, 10 & même 15 pieds d'eau. L'habitation Moriſſeau, placée plus haut que le bourg des Verrettes, fut entièrement noyée & l'eau s'éleva à 12 pieds à plus de 600 toiſes de la rivière. Pluſieurs habitations eurent des nègres, des animaux & des maiſons emportées; celles Caſtera, Bizoton, Geſtas & Payen reſſemblaient plutôt à des marais qu'à une terre qui eût jamais été cultivée. On trouva dans la dernière une caſe ſur les débris de laquelle reſpiraient encore trois malheureux nègres, & le ſeul qu'on put ſauver venait de plus de

dix lieues. Durant plusieurs jours on vit passer des cadavres d'infortunés nègres que les eaux avaient surpris, & ceux de deux blancs furent apperçus au bac de la Petite-Rivière. Dans le bas de la plaine, les désastres furent encore plus grands. M. Dugas, neveu, & M. Rossignol Desdunes y perdirent 45 nègres & pour plus de cent mille livres d'animaux chacun.

Ce fut cette calamité qui porta MM. de Reynaud & Le Brasseur à donner, le 20 Mars 1781, une commission d'Inspecteur des digues de la rivière de l'Artibonite à M. Pinard de la Rosière, arpenteur & voyer principal du Quartier de Saint-Marc.

Dans la même année 1781, M. Bertrand de Saint-Ouen, propriétaire à l'Artibonite & alors en France, fit auprès du ministre des démarches sur le projet d'arrosement. D'abord, pour donner une sorte de consistance aux propositions qu'il voulait faire aux habitans, il demanda & obtint un brevet de *Commissaire du roi pour les arrosemens de l'Artibonite & Quartiers adjacens*; ensuite il sollicita successivement ou le privilège exclusif de l'arrosement pour un très-long-tems, ou l'avance de 5 ou 600 mille livres, pour faire l'essai d'une pompe à feu & d'un siphon, ou enfin la cession pendant dix ans de l'acroissement que ses travaux produiraient dans la perception des impôts de la Colonie. Le ministre répondit à M. Bertrand de Saint-Ouen, le 9 Janvier 1782, qu'il n'était pas éloigné d'adopter sa dernière proposition, s'il s'engageait positivement à ne jamais demander aucun autre dédommagement & s'il s'obligeait à exécuter son projet dans un tems donné, après lequel il serait censé y avoir renoncé.

M. Bertrand trouva lui-même de grandes difficultés dans l'évaluation de l'augmentation des droits d'octroi, dûs à l'arrosement seul; & l'objet ayant été plus attentivement examiné, à cause des propositions d'une Compagnie réunie pour la même entreprise & dont je parlerai tout à l'heure, M. Bertrand revint à la simple idée d'essayer une pompe à feu & un siphon. Il était impossible, selon lui, de concilier les intérêts de tous les habitans, au point de les amener à vouloir une prise d'eau générale; le sol lui semblait trop peu solide pour les ouvrages considérables de maçonnerie qu'elle exigeait, & la dépense devait excéder les six millions tournois, auxquels on l'évaluait. Le gouvernement consentit, le 3 Février 1782, de lui faire fournir une pompe à feu de la manufacture de MM. Perrier frères & on

lui assigna des fonds sur la caisse des libertés pour les autres dépenses de l'essai, le tout remboursable dans la seconde année de la paix.

La Compagnie qui avait le dessein de se charger de l'arrosement de l'Artibonite & qui donnait la direction de son entreprise à M. Verret, lui en fit faire un projet, daté de Paris au mois de Novembre 1781. Je vais le retracer succinctement d'après le mémoire même.

Le moyen proposé d'établir l'écluse au morne la Tranquillité, formé d'un roc vif & que baigne la rivière de l'Artibonite, a de si grandes difficultés, qu'il est probable qu'on ne le tentera pas de long-tems. Il faut donc procurer l'arrosement par des moyens hydrauliques.

L'Artibonite est encaissée d'environ 21 pieds, dans l'endroit propre à placer la machine que j'ai à proposer. Durant les basses eaux il y coule 3 pieds d'eau, avec une vîtesse de 15 à 18 pouces par seconde, sur une largeur moyenne de 30 toises; ainsi il reste 18 pieds d'écore.

Les bords de la rivière ont, de chaque côté, des digues d'environ 5 pieds de haut.

Mais l'Artibonite a cela de particulier, qu'elle serpente dans l'endroit le plus élevé (*) de la plaine formée par des alluvions, & comme le dépôt est plus considérable vers les bords, il est clair que le terrain doit aller en pente en s'en éloignant. Cette pente n'est pas uniforme; elle est très-considérable d'abord & diminue ensuite jusqu'à finir par laisser des points, tels que les savanes, où l'eau nappe & ne peut plus être dissipée que par l'évaporation. Le fond de la rivière se trouve donc au niveau du sol a environ 300 toises des bords; ainsi en creusant un canal de 21 pieds de profondeur à la rivière, l'eau sera sur terre à cette distance de 300 toises, & avec une épaisseur de 3 pieds, qui est celle des basses eaux. Le canal de la prise d'eau Préval faite par M. de Villers, que l'on a barré après le débordement de 1761, par une forte digue, prouve ces faits.

La pente naturelle du cours de la rivière, fait que dans un intervalle d'environ six lieues, qui n'en valent guères plus de trois en direction à cause des sinuosités, le fond de la rivière pris au point supérieur, se trouve de niveau avec ses bords pris au point inférieur.

(*) J'ai déjà prouvé que ce caractère n'est pas celui de la seule rivière de l'Artibonite, à Saint-Domingue.

La solidité de la digue faite pour boucher la prise d'eau Préval, établit que quoique les terres de l'Artibonite n'aient pas les qualités nécessaires pour revêtir de maçonnerie les parois, au point d'empêcher la filtration de l'eau, elles ont celles convenables pour former de bonnes levées.

C'est, dit M. Verret, ce qui m'a donné l'idée de faire passer l'eau par dessus la digue, pour la rendre dans le canal sans ouvrir les bords de la rivière, par le moyen d'un siphon fait avec de gros tuyaux de fer coulé, assujettis ensemble comme dans les conduits d'eau, & ayant trois pieds de diamètre.

A quelque distance de la rivière, on pratiquera un puisard qui y communiquera par un canal voûté garni d'une écluse à vanne. Dans ce puisard sera la branche d'introduction du siphon qui sera élevée jusqu'aux plus hautes eaux, & à ce point il sera courbé pour embrasser la digue. La branche d'élévation aboutira au fond du canal qui aura une profondeur telle, que la surface de l'eau y étant plus basse que dans la rivière, il y aura une chûte capable de donner une grande vîtesse à l'eau, par exemple de cinq pieds par seconde.

Pour parer aux inconvéniens des grandes crues d'eau, dont le produit pourrait être excessif, on fera les vannes du puisard de manière qu'elles s'éléveront ou s'abaisseront d'elles-mêmes par le moyen d'un flotteur placé dans le puisard & d'un autre flotteur placé dans le canal pour la vanne de l'extrémité de la branche d'évacuation du siphon, & ces moyens exempteront même de toute surveillance.

S'il n'y avait pas assez d'un siphon pour arroser partout, on pourrait les multiplier.

Ce siphon de 3 pieds de diamètre, avec une vîtesse de 5 pieds par seconde, donnerait 61,097 pouces cubes d'eau par seconde, capables d'arroser 50 habitations de 100 carreaux chacune, à raison de 1,200 pouces cubes d'eau par chaque habitation, quantité double de celle allouée au Cul-de-Sac, & quadruple de celle qu'on donne dans d'autres endroits; mais les terres de l'Artibonite étant très-filtrantes, elles veulent plus d'eau que les autres.

Quant aux terres voisines de la rivière, comme elles ne peuvent être arrosées par le siphon, on leur associera une pompe à feu, dont le diamètre étant de 40 pouces, donnera l'eau nécessaire à 15 habitations.

Ainſi, cinq ſiphons & cinq pompes à feu, arroſeront les 300 habitations que la plaine de l'Artibonite peut contenir.

Des pompes à feu peuvent auſſi épuiſer les eaux ſtagnantes du bas de l'Artibonite; & le ſuperflu des eaux d'arroſement, porté avec méthode ſur ces terres, les exhauſſerait par ſes dépôts, leur ferait perdre leurs qualités ſalines, & finirait par les rendre excellentes pour la culture.

Enfin, les pompes à feu peuvent ſervir également à mouvoir les moulins à ſucre.

M. Verret, qui avait ſoumis ſes travaux à l'Academie des Sciences, offrait auſſi le calcul ſuivant de l'effet probable de l'arroſement de la plaine de l'Artibonite.

Trois cens habitations, de 100 carreaux chacune, en auront, dit-il, 75 en cannes, dont les deux tiers ſeront roulés par année; c'eſt donc 15,000 carreaux à exploiter par an.

Les terres réputées bonnes, donnent 6 milliers de ſucre blanc par carreau, & celles de l'Artibonite, arroſées, devenant de la première qualité, donneront au moins ce produit. Voilà donc 90 millions de livres de ſucre blanc par an. Cette quantité, calculée à 60 livres le quintal, produira une augmentation de 54 millions ſur le revenu annuel, & ſur les droits d'octroi, à 36 livres le millier de ſucre, de 3,240,000 livres.

Enfin, M. Verret établiſſait, avec des détails que je ſupprime ici, que l'entrepriſe faite économiquement par la Compagnie elle-même & réaliſée en 5 ans, avec 10 ſiphons & 5 pompes à feu, coûterait, 876,000 livres tournois.

Et en la donnant à des entrepreneurs particuliers 1,425,000.

Et que la dépenſe annuelle de l'entretien ſerait de, 135,000.

Pendant que l'on s'occupait ainſi en France de ce qui concernait la plaine de l'Artibonite, un citoyen recommandable, qui l'habite depuis longtems, en faiſait, à la même époque de 1781, l'objet d'un travail qui mérite de trouver place dans cet Ouvrage.

M. Trembley, c'eſt ſon nom (*), parle de la double pente de la rivière

(*) Ses recherches ont pour titre: ESSAIS HYDRAULIQUES POUR LA PLAINE DE L'ARTIBONITE, ou *Mémoires pour indiquer les moyens*, 1°. *d'arroſer cette plaine*; 2°. *de la préſerver d'inondation* & 3°. *d'empêcher qu'une grande étendue de terres ne ſoit ſubmergée par les rivières de l'Eſter, du Cabeuil & de la Coupe à l'Inde.*

& examine l'arrofement comme poſſible, avec écluſe ou ſans écluſe.

Dans le premier cas, les baſſes eaux étant de trois pieds de hauteur, on ferait une priſe d'eau de maçonnerie de trois pieds de large dont le radier ferait au niveau du fond du lit de la rivière, pour la rendre plus utile dans le tems ſec, & pour qu'elle pût être fondée avec plus de ſolidité. Cette écluſe aurait une vanne élevée d'un pied & demi & donnerait 7,800 pouces d'eau, meſure de fontenier, par minute, & par conſéquent de quoi arroſer 7,800 carreaux de terre ou 78 habitations de 100 carreaux chacune. On fouillerait un canal, ayant un peu plus de trois pieds à ſa baſe & 2 pieds de profondeur au-deſſous du radier, avec une pente déterminée par le nivellement, depuis la rivière juſqu'au point ou l'eau arriverait ſur terre.

Mais comme il y a une très-grande portion de terrain entre les écores de la rivière & ce point du niveau de ſes eaux; pour l'arroſer, la tête du canal ferait revêtue de maçonnerie & formerait une taillevanne en plan incliné & un peu curviligne, où l'on mettrait une roue, enſorte que l'eau tombant du radier ſur les aubes de cette roue, lui imprimerait le mouvement & par ſon choc & par ſa vîteſſe. Sous la roue ferait un puiſard un peu plus large & un peu plus profond que le fond du canal.

Aux côtés extérieurs des jantes de la roue, ſeraient des ſeaux tournant par leurs anſes ſur des boulons de fer. Un baquet, placé au point où les ſeaux doivent verſer leur eau, aurait une barre qui les forcerait à ſe vider, & ils iraient ſe remplir dans le puiſard.

M. Trembley calcule, que la roue devant avoir environ 21 pieds de diamètre pour élever l'eau à 18 pieds, excédant des écores ſur la ſuperficie des baſſes eaux, il y faudrait 18 ſeaux, qui donneraient 560 livres d'eau en ſix ſecondes & 5,600 livres par minute, ou 2,800 pintes, qui, diviſées par 14 pintes ou 28 livres, meſure d'un pouce de fontenier (*), donnent 200 pouces d'eau de cette eſpèce par minute & de quoi arroſer 200

(*) On donne le nom de pouce à cette meſure de 14 pintes, faiſant 28 livres d'eau, parce que M. Mariotte a trouvé que c'eſt, à peu près, l'écoulement que procure dans une minute, un orifice circulaire d'un pouce de diamètre, dont le bord ſupérieur ſerait à une ligne, ou le centre à 7 lignes au-deſſous de la ſurface de l'eau.

carreaux de terre, ſelon la manière uſitée de s'énoncer dans la Colonie, pour la diſtribution des eaux.

Mais cette quantité croîtrait avec l'élévation de l'eau dans la rivière, parce que cette élévation procurerait une plus grande vîteſſe, & l'on ſent que ces écluſes peuvent être multipliées.

Pour arroſer ſans écluſes, M. Trembley propoſe le ſiphon. On ferait une ouverture aux écores juſqu'à la hauteur où l'on voudrait élever le ſiphon, & l'on prolongerait cette ouverture dans la direction d'un plan incliné juſqu'à la rivière. Il y aurait enſuite un canal commençant à quelque diſtance de la rivière & où viendrait aboutir la branche d'évacuation du ſiphon.

Un ſiphon d'un pied carré de ſurface, paſſant à mi-écore, donnerait, d'après les calculs de M. Trembley, 2,012 pouces de fontenier par minute, dans les baſſes eaux, quantité ſuffiſante pour 20 habitations de 100 carreaux chacune, & qui augmenterait avec l'élévation de l'eau.

Mais dans cette hypothèſe des ſiphons comme dans celle des écluſes, il faut toujours ſonger aux terres qui ſont entre les écores & le point qui ſe trouve de niveau avec les eaux de la rivière, & M. Trembley calculant alors que le produit du ſiphon ſerait appliqué à une roue à ſeau, trouve que celle-ci élévera dans les baſſes eaux 6,220 livres d'eau ou 222 pouces, meſure de fontenier, par minute.

Ces réſultats amènent M. Trembley à croire que les ouvertures propoſées dans les différens plans d'arroſement dont il a eu connaiſſance, avec une ou pluſieurs priſes d'eau, étaient déméſurément grandes, & capables d'épuiſer la rivière dans les baſſes eaux, en calculant celles-ci ſur 3 pieds de hauteur, 180 pieds de largeur, & la vîteſſe à 17 pouces par ſeconde, ſuivant l'évaluation de MM. Varaigne & Dauſſe.

Dans l'opinion de M. Trembley, ſi l'on examine bien la nature des terres auxquelles l'arroſement peut convenir, il ne faut compter que 150 habitations de 100 carreaux entre l'Artibonite & l'Eſter au lieu de 180. Or, un pied cube d'eau courante par ſeconde, égal à 150 pouces de fontenier par minute, ſuffit à cent carreaux, & le Cul-de-ſac a moins que cela. Donc, en accordant même 200 pouces, une ouverture de douze pieds de largeur remplit tous les beſoins.

Mais comme dans les dernières années les baſſes eaux ont encore été moindres, M. Trembley trouve qu'avec ſix écluſes de 4 pieds de large ou 8

de trois pieds, on aura 228 pieds cubes d'eau par ſeconde, égaux à 34,200 pouces de fontenier, & conſéquemment beaucoup plus qu'il ne faut.

On compte à la rive gauche 80 habitations arroſables; deux écluſes de 4 pieds chacune leur ſuffirait, ſurtout ſi on les place à l'un des baſſins que la rivière forme dans les courbures de ſes écores, & dont quelques-uns ont juſqu'à cinq & ſix pieds de profondeur lors des plus baſſes eaux.

Les nivellemens diſent qu'en prenant l'eau au pied du morne la Tranquillité, elle pourrait être miſe ſur terre au bourg de la Petite-Rivière, mais il faudrait percer ou contourner le morne de la Crête-à-Pierrot, & cela coûterait trois millions de journées de nègres. Suppoſant même cette priſe d'eau réduite aux dimenſions qu'on vient d'indiquer, elle exigerait encore le tems de 600 nègres pendant 8 ou dix ans. Il ne faut pas, dit M. Trembley, faire cette priſe d'eau plus haut que le voiſinage du bourg de la Petite-Rivière, & comme le propoſait M. Courrejolles (dont M. Trembley fait un fréquent éloge), on porterait l'eau à l'intervalle qui eſt entre les écores & le point où l'eau arriverait ſur terre, au moyen de roues à ſeaux, auxquelles un petit barrage de trois pieds donnerait encore de l'avantage.

Dans toutes les hypothèſes, l'eau élevée procurerait auſſi des moulins à eau.

On pourrait encore faire uſage des pompes à feu, qui donneraient 285 pouces de fontenier par minute, mais elles ſeraient plus diſpendieuſes que les roues à ſeaux.

M. Trembley finit par être de l'opinion, que pour l'arroſement les priſes d'eau partielles ſont à préférer à une priſe d'eau générale, parce qu'elles ſeront proportionnellement moins coûteuſes & qu'elles font une moindre déperdition d'eau.

Dans la partie de ſon ouvrage qui a pour objet de garantir la plaine de l'Artibonite des débordemens de ſa rivière, M. Trembley obſerve que juſqu'ici l'on a fait uſage des digues afin d'augmenter l'encaiſſement de la rivière, mais que ce moyen eſt inſuffiſant dans les grands débordemens, parce que ces digues ont pluſieurs défauts. D'abord, elles ſuivent les ſinuoſités de la rivière & ont conſéquemment dans pluſieurs points une direction plus ou moins en oppoſition avec le cours de l'eau au lieu de lui être parallèle. Enſuite elles ſont à une diſtance qui n'eſt pas toujours bien calculée. Si elles ſont trop près & que l'écore ſoit eſcarpée, l'eau qui a miné renverſe la digue, en ſappant la baſe qui

qui la portait. Si elles ſont trop loin, l'eau qui, comme on l'a dit, trouve du haut de l'écore qu'elle ſurmonte une pente vers la digue, agit avec plus de force contre celle-ci & la rompt. Il faut donc taluter l'écore dans le premier cas & combiner l'éloignement de la digue avec la puiſſance à laquelle elle peut avoir à réſiſter ; car les digues n'ont pas toujours la hauteur & la conſiſtance néceſſaires.

M. Trembley, convaincu de ces inconvéniens, trouve ſi difficile d'y remédier, qu'il croit indiſpenſable de recourir à un moyen plus efficace ; celui de la dérivation.

Prenant le débordement de 1780, pour baſe de ſes raiſonnemens, il ſuppoſe un eſpace choiſi dans le cours de la rivière & ayant 3 pieds, qui, multipliés par les 200 pieds de largeur de la rivière, donnent 600 pieds carrés de ſurface, leſquels multipliés à leur tour par 6 pieds, meſure de l'accroiſſement de la rivière par heure dans ce débordement, offrent un réſultat de 3,600 pieds cubes d'eau par heure ou 60 pieds par minute & un pied cube par ſeconde. Mais une écluſe de trois pieds de large avec un pied & demi de hauteur, fournit 52 pieds cubes d'eau par ſeconde : la dépenſe excéderait donc 52 fois l'accroiſſement. Et M. Trembley en tire cet argument, que ſi une vanne de l'écluſe de M. de Villers avait laiſſé paſſer un peu d'eau en 1761, ſa priſe d'eau aurait réſiſté.

Mais avec un canal de dérivation il y aura moins de puiſſance dans la rivière & par conſéquent moins de dangers pour les écluſes. On peut d'ailleurs dériver auſſi par les ſiphons.

Quant à l'eau dérivée, elle a, à l'Artibonite, deux moyens d'évacuation : l'un eſt la rivière Salée, qui la portera à la mer ; l'autre, le foſſé Nabot, qui peut la porter à la mer auſſi, ſoit au moyen de la rivière de l'Eſter, ſoit par un canal qu'on fouillerait exprès.

Il faut de plus taluter la rivière juſqu'à la ſurface des baſſes eaux, parce que la terre des écores détrempée durant les pluies, ſe gerce d'autant plus dans la ſaiſon ſéche & devient plus ſujette aux crevaſſes. Il faut combiner des épis pour tenir le courant au milieu du lit de la rivière ; les faire peu élevés, parce que c'eſt dans le fond que les changemens du lit ont lieu ; y employer des pieux, des planches clouées, des caiſſes où l'on jetterait des pierres.

Quant aux galets & aux pierres dont la rivière couvre des eſpaces fertiles

dans le haut de l'Artibonite, il faudrait garantir ces points par des bambou-lières, des roſelières ou de grands campêches, qui laiſſent un libre cours à l'eau & la forcent d'abandonner ces galets & ces pierres.

Reſte l'examen des moyens propres à empêcher l'inondation d'une partie des terres de la plaine de l'Artibonite.

M. Trembley obſerve que ces terres ſont ſituées ſur les rives de l'Eſter, depuis ſon confluent avec la rivière du Cabeuil juſqu'à la mer, par conſéquent dans une étendue d'environ 15,000 toiſes.

Deux cauſes concourent à les noyer. D'abord elles ſont dans un point qui eſt le plus bas de la plaine, & que la double pente de celle-ci rend ſon point d'égout. Puis, l'Eſter après avoir reçu les eaux de la Marécageuſe, du Cabeuil & de la Coupe à l'Inde, n'ayant que très-peu de courant & qu'un lit obſtrué & même comblé en pluſieurs endroits, il en réſulte des débordemens qui noyent les parties adjacentes pendant une grande partie de l'année; de là, la néceſſité pour d'autres points d'employer des levées afin de ſe garantir des inondations & de pouvoir ſe livrer à des cultures que ces levées ne préſervent pas toujours.

Pour mieux juger ces localités, il faut ſavoir que l'Eſter, preſqu'à ſon arrivée dans la plaine, reçoit la Marécageuſe, & environ deux lieues plus bas, le Cabeuil. De là elle court un peu à l'Oueſt, puis ſe dirigeant de nouveau au Nord, elle va vers le morne du Piton, en face duquel la rivière de la Coupe à l'Inde vient s'y jetter. Du morne du Piton, l'Eſter court à l'Oueſt juſqu'à la mer, & dans cet intervalle elle reçoit les eaux du foſſé Nabot.

Ce foſſé, dont le nom ne déſigne pas quelque choſe de conſidérable, traverſe la plaine de l'Artibonite du Sud au Nord, depuis la rivière de l'Artibonite juſqu'à celle de l'Eſter où il arrive à cinq lieues de la mer; il paraît que c'eſt un ancien lit de l'Artibonite. Sans eau pendant la ſaiſon ſéche, il reçoit dans celle des pluies, les égoûts des eaux pluviales des terres de la rive droite de l'Artibonite, qui ſont placées orientalement par rapport à lui.

Lorſqu'il pleut, l'Eſter a une ſi grande abondance d'eau, qu'il déborde ſouvent avant la jonction du Cabeuil avec lui, & les deux rivières du Cabeuil & de la Coupe à l'Inde y en ajoutent encore un volume très-conſidérable.

On conçoit aiſément, d'après cela, que l'Eſter qui n'a, depuis le grand pont juſqu'à ſon embouchure, c'eſt-à-dire, ſur plus de trois lieues de diſtance, qu'environ trois pieds de pente; qui, avec un lit très-encombré, a ſur ſa

rive droite le morne du Piton, par lequel ſes eaux ſont arrêtées, les répand ſur ſa rive gauche. Elles y forment d'abord le marécage appellé les Grands-Abreuvoirs. Ces eaux épanchées ſont en outre refoulées juſques ſur la rive droite de la Coupe à l'Inde & juſques ſur la rive gauche de l'Eſter, en remontant depuis le morne du Piton juſqu'au confluent du Cabeuil avec l'Eſter; de ſorte que dans toute cette étendue une vaſte portion plane eſt couverte, chaque année, par les eaux; & que les terres que de fortes digues en préſervent, manquent d'égoût pour les eaux pluviales.

Il en eſt de même depuis le morne du Piton juſqu'à la mer, où l'Eſter forme notamment un immenſe marais appellée le Grand-Iſlet. C'eſt ſurtout après les débordemens de l'Artibonite, que cette étendue eſt noyée, & ſix mois après celui du mois d'Octobre 1780, il y en avait encore une grande partie ſous les eaux.

De ces circonſtances diverſes, réſulte l'oppoſition que les habitans d'une partie de l'Artibonite apportent à l'arroſement de la plaine; parce que des priſes d'eau ou des ſaignées faites à la rivière devant porter ſur le ſol des portions d'eau que les pentes dirigent toutes vers leurs terrains, il leur ſemble naturel de craindre que les maux qu'ils éprouvent déjà, ne ſoient encore aggravés.

On leur répond néanmoins qu'on n'arroſe que dans la ſaiſon non-pluvieuſe, & que l'arroſement abſorbe preſque toute l'eau; & on leur fait obſerver de plus, que ſi l'Eſter demeure embarraſſé, c'eſt parce que les habitans de la partie ſupérieure y forment des *carabinages* pour mieux s'aſſurer pendant le tems ſec les eaux qui coulent encore alors dans cette rivière; que ſon embouchure a des mangliers très-fourrés & qui arrêtent les arbres que cette rivière charrie, & qu'au mépris des ordonnances on y ſouffre un grand nombre de barrages pratiqués pour faciliter la pêche.

Il faudrait donc, dit M. Trembley, nettoyer le lit de l'Eſter, l'affranchir de tous ces obſtacles, & ſes eaux, par leur propre chûte, creuſeraient elles-mêmes ce lit; jamais corvée publique n'aura eu un but plus utile.

Mais ce n'eſt point aſſez, il faut encaiſſer l'Eſter par des digues qui auraient naturellement une direction parallèle au cours de l'eau depuis le morne du Piton juſqu'à la mer. Ces digues ſeraient plus ſûres que celle de l'Artibonite, parce qu'elles n'auraient pas d'auſſi grands efforts à ſoutenir, & que la

terre a là plus de ténacité. S'il le fallait même, des épis ingénieuſement placés, accroîtraient le courant de l'Eſter dans ſa partie inférieure.

Mais ſi enfin l'on redoute encore cette rivière, après ces précautions, on peut en dévoyer un volume d'eau quelconque & le porter dans l'Artibonite. On le peut, puiſque l'Eſter, après ſon entrée dans la plaine, coule à peu de diſtance de la Petite rivière qui, près du bourg du même nom, ſe jette dans l'Artibonite, & qu'un habitant qui conduit chez lui une portion de l'eau tirée de l'Eſter pour faire mouvoir un moulin, jette enſuite cette eau dans la Petite rivière. On élargirait le lit de cette dernière pour ce nouveau volume d'eau; de ce déblai on augmenterait ſes digues, & par le moyen d'écluſes combinées, on porterait les eaux à volonté dans l'Artibonite ou dans l'Eſter; & cette dernière conſerverait, au ſurplus, l'eau qu'elle recevrait inférieurement à ce canal de détournement.

Ces moyens ſuppoſent qu'on ſe ſera occupé d'une dérivation des eaux de l'Artibonite, & d'ailleurs les habitans du bas ſeraient toujours bien moins à plaindre ſi l'on ne laiſſait les eaux dans l'Eſter, que lorſqu'on croirait dangereux de les envoyer dans l'Artibonite; ce qui ne devrait pas être calculé d'après la ſeule addition de leur volume, puiſqu'il eſt de principe que la vîteſſe de l'Artibonite augmentant par ce volume même, ſon élévation ne ſerait pas proportionnelle à ce ſurcroît d'eau.

Si enfin la réunion, dans le foſſé Nabot, des eaux pluviales & du ſuperflu de l'arroſement alarmait pour l'Eſter, on pourrait les faire aller à la mer directement par un canal qui ſerait fort utile pour la navigation. Mais il eſt très-probable que ces eaux ne ſeraient qu'utiles dans l'Eſter pour y conſerver une vîteſſe néceſſaire à l'Eſter devenu lui-même le canal de navigation.

Il reſterait enfin pour rendre à la culture les terres noyées de l'Artibonite, à s'occuper de la rivière de la Coupe à l'Inde. Son lit eſt tellement obſtrué, qu'elle n'a preſque pas de pente dans une portion de ſon cours avant ſa jonction avec l'Eſter; elle s'épanche donc durant les pluies. On peut y obvier en lui donnant un lit droit depuis ſon entrée dans la plaine, & en le creuſant au pied du morne du Piton, qui la contiendrait d'un côté, tandis que de l'autre la terre déblaiée formerait des digues.

Le Lecteur trouvera ſurement comme moi, que dans ſes Eſſais hydrauliques, M. Trembley a préſenté la plaine de l'Artibonite avec tous ſes avan-

tages & tous ſes inconveniens, & qu'il a indiqué, ſur chacun de ces derniers, des moyens que des talens réels, une longue habitation locale, des recherches mathématiques & pluſieurs opérations recommandent.

De tout ce que je viens de rapporter comme obſervé ou propoſé en 1781, les ſeules vues de M. Bertrand de Saint-Ouen ont été ſuivies de quelque execution, avec le ſecours de la pompe à feu qui lui a été donné à titre de prêt par le gouvernement, à qui elle a coûté 72 mille livres tournois. L'idée du ſiphon a été abandonnée.

M. Bertrand de Saint-Ouen communiqua d'abord ſon plan aux habitans de l'Artibonite, qui ne le goûtèrent pas; & M. Roſſignol Belanſe fut le ſeul qui voulut s'y aſſocier.

M. Verret, à qui le gouvernement avait ſoumis ce nouveau projet, ayant donné un avis favorable, les Adminiſtrateurs ont accordé une conceſſion d'eau à MM. de Saint-Ouen & Belanſe. Au mois de Novembre 1783, on commença le travail de l'écluſe.

Au mois de Juin 1784, l'Artibonite & l'Eſter ayant rompu leurs digues en vingt endroits, inondèrent la plaine, détruiſirent la culture & les vivres. Les Adminiſtrateurs permirent alors, à des négocians de Saint-Marc, d'envoyer deux bâtimens à la Jamaïque pour y chercher du ris & d'autres ſubſiſtances, & quatre bâtimens Américains furent dépêchés du Môle pour la Nouvelle-Angleterre avec la même deſtination.

M. Bertrand de Saint-Ouen conſidérant les dangers dont l'Artibonite menace toujours la plaine, s'occupa, dès la fin de 1784, des moyens de la rendre utile & d'éviter ſes ravages.

Il obſerve, à ce ſujet, que depuis moins de 40 ans le Cabeuil & l'Eſter, alors encaiſſés de 10 ou 12 pieds, ſont comblés & coulent à fleur de terre: que l'Artibonite elle-même s'eſt élevée de 8 pieds au moins pendant le même intervalle, tellement qu'il faut des digues de 10 pieds où celles de 3 pieds étaient ſuffiſantes.

Il ajoute, d'une part, que l'Artibonite eſt ſituée de manière que, conſidérée avec ſes rives qui ont de chaque côté une pente rapide de 17 à 18 pieds pendant environ douze cens toiſes, elle forme un dos d'âne de 2,400 toiſes, par lequel la plaine eſt dominée & faiſant les mêmes circuits que cette rivière tortueuſe; & d'une autre part, que la hauteur des écores étant évaluée en

terme moyen, à 21 pieds & les digues à 9 pieds, la rivière, dans ſes aſcenſions, peut être ſuſpendue de 30 pieds au-deſſus de la partie inférieure de la plaine; & que par conſéquent cette immenſe colonne d'eau menace d'inonder toute la plaine de l'Artibonite.

On eſt épouvanté, après ces remarques, de la ſécurité des habitans, car il ſuffit de voir ce que la rivière a fait en formant cette plaine avec ſon limon, pour concevoir de quels déſaſtres elle peut être la cauſe. L'effroi augmente ſi l'on conſidère que ſon lit s'exhauſſe de 7 ou 8 pieds en 40 ans.

D'un autre côté, la ſéchereſſe déſole l'agriculteur. M. Bertrand de Saint-Ouen dit auſſi que vers 1740, les pluies d'orage commençaient avec le mois d'Avril & ſe prolongeaient juſqu'au 10 Novembre.

Alors on faiſait trois coupes d'indigo, il n'y en a plus que deux. Le coton eſt dévoré quelquefois à trois repriſes, par les chenilles. Il n'y a plus de patate que dans quelques cantons privilégiés. Les bananiers ont diſparu. Au lieu de planter le maïs en Juillet & en Août, après la première récolte d'indigo, pour le cueillir en Novembre, il faut le mettre en terre au commencement de Juin, immédiatement après l'indigo, & en faire la récolte deux mois plutôt, dans la crainte que le ſec ne ſe manifeſte & au riſque que quelques grains de pluie ne s'oppoſe à ſa conſervation. Le petit mil eſt encore plus caſuel. On ne peut le planter qu'en Août, après la première coupe d'indigo &, comme le maïs dans le même champ, & ſi la ſaiſon pluvieuſe finit à la fin de Septembre, le petit mil ne forme point d'épis & ne donne plus de récolte.

Il faut donc arroſer la plaine de l'Artibonite.

Le moyen en eſt ſimple, ajoute M. Bertrand de Saint-Ouen: trois écluſes peuvent arroſer toutes les habitations qui ſont au-deſſous du niveau du lit de la rivière & trois pompes à feu, celles qui ſont au-deſſus.

Les écluſes ſeraient ſur un radier de 90 à 100 pieds de long, ſolidement conſtruit à 120 pieds de la rivière. A deux pieds au-deſſous des plus baſſes eaux, on poſerait trois ou quatre tuyaux de fonte compoſés de 3 pièces de 8 pieds de long chacune & coupés en bec de flûte aux deux extrémités qu'on ouvrirait & fermerait à volonté par une charnière. Ces tuyaux ſeraient noyés dans le ciment, garnis de bons moëlons & enchaſſés dans un mur de 14 pieds d'épaiſſeur à ſa baſe & terminé à la hauteur des digues ſur 3 pieds d'épaiſſeur; de manière qu'il aurait 4 pieds de talus vers la rivière & 7 ſur l'autre côté.

Ce corps d'écluſe ſerait accompagné de deux embranchemens latéraux de 80 à 100 pieds de long chacun, avec des murs de 4 pieds d'épaiſſeur à leurs fondemens, terminés à 2 pieds de large à la hauteur des terres & ſoigneuſement corroyés.

L'intervalle de 120 pieds entre l'écluſe & la rivière ſerait creuſé à la profondeur du radier, dans 8 ou 9 pieds de large & preſqu'à plomb pour donner moins de priſe à l'eau & l'on garnirait les parois de faſcines, de pilotis, de fortes limandes & de traverſines.

Une pareille écluſe ne coûterait que 500,000 livres.

Mais un préalable indiſpenſable, ce ſerait que le gouvernement fît faire un déverſoir de 90 pieds de large & de 3 pieds de profondeur qui, par un canal de deux lieues & demie, en ligne droite, porterait l'excédant des eaux de l'Artibonite dans la rivière Salée qui, elle-même, ſi l'on coupait quelques angles ou aculs, irait, preſqu'en ligne droite, à la mer.

Sur ce déverſoir, M. Bertrand de St-Ouen obſervait qu'il faudrait à ſa tête un radier ſolide de 90 à 100 pieds, à une certaine diſtance de la rivière, pour empêcher qu'elle ne quittât ſon ancien lit & ne ſe jettât dans le nouveau. Dans les crues, la moitié des eaux paſſeraient dans le déverſoir, & avec une pareille diminution un débordement comme celui de 1784 ſerait contenu par des digues de deux pieds.

Enfin, pour completter tout ce qu'exige la plaine de l'Artibonite, il faudrait que le gouvernement fît encore exécuter un canal d'écoulement de la partie droite de la rivière de l'Artibonite. Ce canal prendrait au confluent du Cabeuil avec l'Eſter, laiſſerait auſſi la rivière de la Coupe à l'Inde à elle-même & irait en parcourant trois lieues & demie, en ligne droite, à une eſpèce d'embouchure de l'Eſter, dans la baie du Grand-Pierre.

Pour donner plus de poids à ſes obſervations, M. Bertrand appela M. Mottin, arpenteur.

Il réſulte des opérations de celui-ci, faites depuis le 17 Janvier juſqu'au 13 Mars 1786, quant au déverſoir : que d'un point pris ſur la rive gauche de l'Artibonite, à environ 116 toiſes avant celui où M. Bertrand de Saint-Ouen a fait mettre ſa pompe à feu, courant en ligne droite juſqu'au point où la rivière Salée ſe trouve de niveau avec la mer, ce qui forme un intervalle de trois lieues & demie, il y a 22 pieds de pente & conſéquemment plus de trois pouces & demi par cent toiſes pour le déverſoir.

Il en réſulte, quant au canal d'égout, 1°. Que d'un point pris un peu au-deſſous du confluent du Cabeuil avec l'Eſter, allant droit à l'Oueſt pendant 7,583 toiſes 2 pieds, juſqu'à la rencontre du point où le Petit-Eſter-à-l'Eau (qui eſt une eſpèce de branche que l'Eſter s'eſt formée près de ſon embouchure & qui ſe rend à la baie du Grand-Pierre), eſt de niveau avec la mer, il y a 22 pieds 8 pouces de pente; au lieu que l'Eſter, en ſuivant ſon cours actuel, perd depuis l'endroit meſuré au-deſſous de ſon confluent avec le Cabeuil, (où il eſt encaiſſé de 2 pieds 4 pouces & d'où il court preſque au Nord), juſqu'à celui où il ſe dirige à l'Oueſt, ce qui comprend 3,500 toiſes en ligne droite, 12 pieds 10 pouces de pente, & encore 2 pieds en parcourant 1,500 toiſes de plus, ce qui fait 18 pieds 2 pouces; de manière que de ce dernier terme à ſon embouchure à la baie à Tortue, qui eſt néceſſairement de niveau avec le point indiqué du Petit-Eſter-à-l'Eau, il ne lui reſte plus, dans cette diſtance d'environ 4 lieues, que 4 pieds, 6 pouces, 8 lignes de chûte. Donc le canal d'égoût eſt non ſeulement poſſible, mais il offre de grands avantages dans la direction propoſée, d'autant que toute la partie de la plaine qu'il traverſerait eſt entièrement inculte, quoique toute concédée.

Quant à la chûte de l'écoulement naturel de la plaine de l'Artibonite, du Sud au Nord, on trouve que du bord Septentrional de l'Artibonite, pris à la tête du foſſé Nabot juſqu'au point où l'Eſter n'a plus que 4 pieds 6 pouces 8 lignes de pente, il y en a une de 27 pieds 3 pouces.

M. Bertrand de Saint-Ouen offrait de faire le déverſoir, le radier, deux ponts ſur les grands chemins, un ſur la rivière Salée & une écluſe de refoulement pour la navigation, moyennant 600 mille livres tournois.

Enfin, ſi au lieu du canal d'égout & de navigation on curait le lit de l'Eſter juſqu'à la baie à Tortue, les embarcations pourraient, ajoutait-il, s'en ſervir pour ſe rendre aux Gonaïves par le foſſé Requin, & à la baie Grand-Pierre par le Petit-Eſter-à-l'Eau.

Dans les premiers jours du mois de Mars 1786, l'eau coula à grands flots dans l'écluſe que j'ai déjà indiquée comme commencée par M. Bertrand de Saint-Ouen au mois de Novembre 1783.

Cette priſe d'eau eſt ſur la rive gauche de l'Artibonite, dans une partie où la direction principale de cette rivière eſt du Sud au Nord, à environ 1,700 toiſes dans le Nord-quart-Nord-Oueſt du point où eſt le bac du centre, & à environ

environ quatre lieues & demie preſque Eſt & Oueſt avec l'embouchure de la rivière Salée. Elle conſiſte en deux ouvertures contigues qui prennent l'eau à deux pieds quatre pouces au-deſſous du niveau des plus baſſes eaux, & qui ont chacune 4 pieds de large ſur 5 pieds de haut. M. Bertrand de Saint-Ouen comptait que cette priſe d'eau pouvait arroſer 8,000 carreaux, & cette évaluation eſt faible.

Tandis que M. Bertrand de Saint-Ouen s'occupait ainſi des moyens d'utiliſer l'Artibonite & de lui enlever la faculté de nuire, elle monta bruſquement de 7 à 8 pieds au-deſſus de ſes berges dans la nuit du 5 au 6 Septembre 1786. Les digues furent renverſées en dix endroits à la fois, des habitations furent coupées en deux, & une partie des récoltes & des vivres du pays détruits. On évalua à 3 millions la perte que les habitans avaient ſoufferte, indépendamment de celle que la diſette devait cauſer en nègres; trois ſemaines plutôt cette perte aurait été double.

Si les digues avaient tenu quelques heures de plus, l'eau en gagnant encore trois ou quatre pieds les auroit ſurmonté toutes & aurait cauſé la deſtruction de trois quarts des hommes & des animaux.

La terreur cauſée par ce débordement, la perſuaſion que ſans le déverſoir la plaine pourrait ſe trouver un jour ſous l'eau, portèrent les habitans à ſigner une requête pour demander au roi, à titre de don ou de prêt, 600 mille liv. tournois pour ce déverſoir.

Preſqu'au même inſtant, & le 11 Novembre 1786, la pompe à feu que M. Bertrand avait fait placer par un ingénieur venu exprès de France, fut miſe en jeu en préſence de M. le comte de la Luzerne, gouverneur-général.

Cette pompe eſt établie ſur l'habitation même de M. Bertrand & ſur la rivière de l'Artibonite, à environ 1,500 toiſes dans le Sud de ſa priſe d'eau. Elle prend l'eau à 2 pieds au-deſſous du niveau des plus baſſes eaux, & l'élève à 21 pieds au-deſſus de ce niveau. Elle peut fournir à l'arroſement de 2,000 carreaux, & conſomme, par 24 heures, 5 à 6 barriques de 5 à 6 pieds cubes de charbon de terre, valant 33 livres pièce.

Les Adminiſtrateurs adreſsèrent à M. Bertrand de Saint-Ouen, l'ordre de faire faire le nivellement du canal qu'il propoſait pour déverſoir; celui-ci choiſit M. Pinard de la Roſière, arpenteur principal de la Sénéchauſſée de Saint-Marc, pour cette opération qui dura depuis le 2 Janvier juſqu'au

4 Février 1787. Elle a donné, pour réſultat, 41 pieds 6 pouces 2 lignes de pente, ſur 7,512 toiſes 1 pied de diſtance. Mais M. de la Rozière, a indiqué en même-tems une direction plus droite, plus courte & moins diſpendieuſe, en faiſant partir le déverſoir d'un point qui ſe trouve ſur l'Artibonite à 700 toiſes dans le Nord de celui indiqué par M. Bertrand de Saint-Ouen. De là le canal ſerait conduit preſque de l'Eſt à l'Oueſt pendant près de 5,000 toiſes, pour tomber dans la rivière Salée, qui enſuite deviendrait elle-même un canal que des eaux, avec 41 pieds de chûte, ne manqueraient pas de ſe creuſer, après avoir nappé dans des terrains ſalineux & que ſon limon rendrait productif.

M. Bertrand de Saint-Ouen paya le tribut à la nature au commencement de Mars 1787. Peu de tems après l'on ſoutint que le déverſoir, tel qu'il l'avait conçu, ne produirait pas l'effet qu'il en attendait; parce que dans le débordement de 1786, il s'était fait, dans la partie ſupérieure de la plaine, quatre ouvertures qui avaient au moins chacune le triple de celle fixée au déverſoir, & qu'elles n'avaient pas empêché, au-deſſous du point où le déverſoir était projetté, deux autres brêches égales entr'elles aux quatre autres. D'où l'on concluait qu'il n'y avait rien à eſpérer que par le redreſſement de la rivière.

Quant à ſon écluſe & à la machine à feu, quoiqu'il fût évident qu'elles étaient ſuſceptibles de donner à la partie la plus séche de la plaine de l'Artibonite, une valeur de 15 millions de plus; puiſque cette partie a cent habitations de 100 carreaux chacune, compriſes entre la rivière de l'Artibonite au Nord & à l'Eſt, la mer à l'Oueſt & les montagnes de Saint-Marc au Sud, pas un ſeul propriétaire n'a voulu acheter de l'eau que MM. Bertrand de Saint-Ouen & Roſſignol Belanſe leur offraient à raiſon de 66,000 liv. par habitation, ſuppoſée de cent carraux arroſables. Ils ſe contentaient de l'intérêt de cette ſomme pendant 10 ans, & ne demandaient le capital que pour la onzième & la douzième année, en deux payemens égaux.

Il ſemblait que tous les projets ſur l'Artibonite avaient été enſevelis avec l'homme qui s'en était occupé le plus conſtamment, & l'on aurait dit qu'un événement qui avait précédé ſa mort, avait été le funeſte préſage de cet abandon; l'action de la machine à feu ſur elle-même n'ayant pas été aſſez meſurée dans ſon rapport avec un ſol auſſi peu ſolide que celui de l'Artibonite,

cette machine a descendu au-dessous du niveau où elle avait été placée. Mais M. de Saint-Germain vient de se proposer, cette année (1789), avec un nouveau projet pour arroser l'Artibonite. D'après les ordres du Ministre, il a repassé dans la Colonie avec un ingénieur & un secrétaire de son choix, & le gouvernement a recommandé aux Administrateurs, par sa lettre du 15 Août, de faire vérifier son plan par les ingénieurs de la Colonie.

Dût-il avoir un succès toujours refusé à ses prédécesseurs, il faut dire, parce que c'est la vérité & avec une douleur profonde, qu'après 45 années de recherches, d'opérations, de soins, de tentatives, l'arrosement de la plaine de l'Artibonite, par la rivière qui la traverse & l'égoût de ces eaux, n'existent point encore, quoique leur possibilité soit appuyée de preuves mathématiques, au nombre desquelles les beaux, mais inutiles travaux de M. Bertrand de Saint-Ouen, méritent une des premières places; & quoique la nécessité de cette double opération ne fasse que s'accroître chaque jour! Étrange, mais trop commune fatalité de tout ce qui est vraiment utile!

Et l'on dit encore qu'on peut s'en fier à ce que l'intérêt personnel conseille? Il faut avoir bien peu réfléchi pour ne pas savoir que les passions des hommes les trompent sur ce qui est réellement leur intérêt, & que chaque homme a mille passions. Qu'est-ce donc quand il faut, comme ici, que l'intérêt personnel parle le même langage chez tous! C'est au gouvernement à faire taire les motifs secrets, à vaincre l'indolence, à détruire l'irrésolution & à imprimer le mouvement à une grande entreprise. Mais le gouvernement lui-même fait-il toujours ce qu'il doit vouloir au nom du bien public?....

C'est peut-être même une question à examiner, de savoir si la totalité de la plaine de l'Artibonite étant arrosée, sa culture en cannes à sucre, n'aurait pas un grand obstacle dans le manque de bras, & si effectuée elle n'aurait pas quelque désavantage pour le reste de la Colonie déjà consacrée à cette culture, & même pour la masse des propriétaires de cette plaine? Une autre question non moins intéressante & qui influerait sur la décision de la première, serait d'examiner si, en général, les terres de l'Artibonite sont aussi propres à être arrosées qu'on le croit, ou si même comme on l'a déjà éprouvé à l'égard de quelques portions, il n'y en pas d'argileuses que ce moyen acheverait de rendre sans rapport? Mais ce qui est démontré jusqu'à l'évidence dès à présent, c'est qu'il n'y a que du gain à empêcher que cette

plaine ne ſoit dévaſtée par des débordemens qui y font périr, les hommes, les animaux & qui y détruiſent des récoltes entières ; c'eſt qu'il eſt néceſſaire d'empêcher que des travaux coûteux & pénibles ne ſoient infructueux ; c'eſt qu'il eſt indiſpenſable d'aſſurer la ſubſiſtance des nègres qui, à l'Artibonite, n'ont point de places, & qui ſont nourris par leurs maîtres, de patates, de maïs, de petit-mil & de riz, que les inondations détruiſent.

L'Artibonite, dans ſon état actuel, eſt extrêmement utile par ſa navigation, qui économiſe de grands frais, ſoit pour les denrées, ſoit pour les objets néceſſaires à l'exploitation. Elle eſt faite par des acons & par des bateaux qui peuvent porter de 30 à 40 tonneaux & remonter juſqu'au bac de la Petite-Rivière, dans la ſaiſon des pluies ; tandis que dans la ſaiſon ſéche, ils ne peuvent aller que juſqu'à 5 à 6 lieues au-deſſus de l'embouchure. Dans le tems des orages, leur vîteſſe moyenne peut être, en deſcendant, de 150 à 180 pieds par minute. Une ordonnance du juge de police de Saint-Marc, du 1er. Octobre 1781, leur enjoint de s'arrêter au premier endroit propice, dans le cas d'une crue d'eau inopinée, parce que ces crues font courir des riſques aux équipages, & que d'un autre côté ces bateaux cauſent aux digues des dommages, dont cette ordonnance rend garans les propriétaires de ces embarcations. Il paraît que c'eſt la liberté de cette navigation que le gouvernement avait en vue, lorſque dans les conceſſions primitives appuyées à la rivière, il a inſéré l'obligation de laiſſer 50 pas libres pour le paſſage le long de l'Artibonite ; on lit cette clauſe, notamment dans une conceſſion accordée à M. Jacques Lefevre, enregiſtrée au Conſeil de Léogane le 12 Mai 1706. Ces bateaux vont à la cordelle & les nègres qui les tirent paſſent ſur les levées, qu'on a d'ailleurs combinées pour cet uſage.

Dès 1748, les habitans riverains du Cabeuil, ont fait entr'eux la diſtribution de ſes eaux, & un jugement des Adminiſtrateurs, du 18 Juillet 1750, a même réglé des conteſtations à ce ſujet(*). La plaine de l'Artibonite offre auſſi des arroſemens ſur la rive gauche de la rivière, mais j'en parlerai à l'article de la paroiſſe des Verrettes.

(*) Voyez Loix & Conſtitutions des Iles ſous le vent, tom. 4, page 24.

4°. *Des Bacs & des Ponts de la Plaine de l'Artibonite.*

L'obstacle du paſſage de la rivière de l'Artibonite, où les miliciens du Cap, qui avaient marché pour aller au ſecours de Léogane en 1702, perdirent 28 chevaux en revenant, avait fait établir une eſpèce de bac, dont le propriétaire, même en 1713, ne payait aucune rétribution; ſans doute parce qu'il n'avait aucun privilège excluſif & que les habitans continuaient à faire uſage de faibles canots pour eux-mêmes & que leurs animaux paſſaient à la nage. Mais pluſieurs accidens nouveaux portèrent les habitans à établir un bac avec des conditions, que les Adminiſtrateurs autorisèrent par une ordonnance du 20 Août 1717.

Ces conditions étaient: que les habitans du Quartier de l'Artibonite ſeraient exempts du droit de péage, pour eux, leurs nègres & leurs voitures quelconques; exemption qui ſerait commune à tous les officiers de la Colonie: que la propriété du bac appartiendrait à ces habitans, qui ſe chargeraient de ſa dépenſe & de ſon entretien. L'ordonnance dit de plus, que l'on répartira par tête de nègre la dépenſe première, évaluée à 5,060 livres; que le péage ſera par chaque homme, chaque cheval, chaque voiture, de 4 eſcalins; qu'avec le produit du bac on ſe procurera un paſſager qui ſera exempt de toutes corvées & qui pourra tenir un cabaret ſur le lieu du paſſage ſans payer de droits; enfin, que l'excédant ſera remis chaque année à un ſyndic que les habitans choiſiront.

Soit négligence, ſoit mauvaiſe adminiſtration, il était encore dû en 1733, 1,899 livres, 14 ſous, ſur le prix de la conſtruction du bac & un rembourſement du prix de trois nègres noyés par l'imprévoyance du paſſager. Ces circonſtances portèrent les Adminiſtrateurs à réunir le paſſage du bac au domaine du roi & à ordonner, le 24 Mars 1733, que le paſſage ne ſerait libre pour aucun habitant; que le bail ſerait adjugé pour 5 ans, à partir du 1er. Mai d'après la carte banie ſignée d'eux; que le prix en ſerait dépoſé entre les mains de M. Roſſignol la Chicotte qui payerait les ſommes dûes, l'entretien futur & conſerverait le ſurplus pour faire faire un pont ſur l'Eſter & un aux Verrettes. Le fermier du bac, depuis 1724, fut en outre condamné à payer 1,500 livres de ferme par année depuis lors, &

les habitans conservèrent seulement le droit d'avoir des canots pour leur usage personnel.

Ce premier bac était à environ 2,000 toises à l'Est du bac actuel du centre; il était devenu la cause d'une espèce de bourg, dont les Administrateurs permirent, le 17 Novembre 1738, de conserver les maisons pour les ouvriers nécessaires à la plaine, mais avec défenses d'en construire de nouvelles. Le 10 Septembre 1744, ils y mirent une barre publique.

Depuis il y a eu deux nouveaux bacs établis : l'un sur l'Artibonite, près du bourg de la Petite-Rivière, que l'ordonnance des Administrateurs du 15 Février 1751, avait voulu qu'on mît à un point inférieur au confluent de la Petite-Rivière avec l'Artibonite, mais que le manque d'eau & les bancs, formés par les sables & les gravois charriés par la Petite-Rivière, portèrent à faire placer où on le voit, d'après une autre ordonnance du 22 Janvier 1754; l'autre dans le bas de la plaine. Ce sont même ces bacs qui marquent à présent la division que j'ai déjà indiquée de *haut*, de *centre* & de *bas* de l'Artibonite. Le premier ou bac d'en haut, qui répond à la partie inférieure du bourg de la Petite-Rivière, sert à faire communiquer entr'elles les parties supérieures des paroisses de la Petite-Rivière & des Verrettes & leurs deux bourgs. Le second ou bac du centre, est vis-à-vis l'habitation Coursin & à environ 7,000 toises au-dessous du premier. Il fait communiquer le centre de la plaine de l'Artibonite & même les hauteurs de la Petite-Rivière, avec Saint-Marc. C'est le plus fréquenté. Le troisième ou bac d'en bas, est en face des habitations Lefevre & d'Aquin & à environ 4,000 toises du second. C'est par son moyen que les Gonaïves communiquent avec Saint-Marc, & il sert aux courriers des postes de la Partie du Nord & de la Partie de l'Ouest.

Le bac d'en haut a été plus de deux ans, de 1781 à 1783, sans aucune utilité, parce qu'un petit îlot de galet s'opposait à son passage & qu'on voulait encore le mettre à un point inférieur, ce qui aurait exigé que le chemin coupât plusieurs habitations.

Les trois bacs, où le péage est le même, ont, à peu près, des dimensions égales. Cependant celui du centre est le plus grand. Il a 33 pieds de bout en bout & 18 pieds de large. A chaque renouvellement, qui a lieu de 5 en 5 ans, le prix de la ferme de ces bacs va toujours croiss-

ſant. Celui d'en haut a été adjugé, le 7 Octobre 1786 pour 5,500 livres par an; celui du centre, le 1er. Septembre 1787, pour 28,000 livres & celui d'en bas le même jour, pour 9,400 livres. Le prix des fermages eſt verſé entre les mains du ſyndic, que nomment les habitans des paroiſſes de la Petite-Rivière, des Verrettes & de Saint-Marc.

Ces bacs ſont adjugés après des criées faites devant les officiers de la Sénéchauſſée de Saint-Marc, ſur une carte banie qui fixe les conditions, dont la première eſt le tarif du péage (*).

Les exempts de ce péage pour leurs perſonnes, leurs domeſtiques & leurs voitures ſeulement, ſont : l'état-major de Saint-Marc; les commandans & les curés des quatre paroiſſes du Quartier de Saint-Marc, & les chevaliers de Saint-Louis.

Les officiers du Conſeil de Saint-Domingue, ceux de la Sénéchauſſée, ceux des troupes & les ſoldats.

Le tréſorier de la marine & le receveur des droits domaniaux à Saint-Marc.

Le ſyndic & le receveur des deniers de la ferme des bacs.

Les courriers ordinaires & extraordinaires.

Les perſonnes qui paſſent pour les revues générales, dans les cas d'alarme, pour les gardes & les corvées publiques.

Le fermier eſt tenu de ſe fournir de tout ce qui eſt néceſſaire pour la conduite du bac & de le rendre, ainſi que les bâtimens, embarcadères & rampes, dans

(*) Une perſonne à pied,	1/2 eſcalin
Un cavalier & ſon cheval,	1
Un cheval ou mulet chargé,	1
Un cabrouet chargé ou non, attelé de deux bœufs & les nègres conducteurs,	4
——— attelé de quatre bœufs,	6
——— fix ———	8
Une chaiſe attelée de deux chevaux, les perſonnes qui y ſont & deux domeſtiques,	4
——— trois ———	5
———-quatre———	6
Par chaque domeſtique de plus,	1/2
Par chaque animal de plus,	1/2
Pour un bœuf,	1/2
Six moutons ou moins,	1/2
Pour plus, proportionnellement.	
Par barrique, pipe ou boucaud quelconque,	1

l'état où il les reçoit, & que conſtate un notaire, ou d'en payer la valeur; il répond de la mort, de la fuite ou de l'eſtropiement des nègres attachés au bac.

Le bac doit être carêné & radoubé chaque année aux frais du fermier, & ſi le bac périt par ſa négligence, il doit en payer un neuf.

Le fermier eſt exempt de toute corvée, & il a le privilège excluſif de tenir une auberge, une boulangerie & une boutique de marchandiſes ſéches dans l'endroit où eſt le bac; mais s'il ne tient pas cette auberge, le ſyndic peut en accorder le privilège à un autre.

Le fermier eſt obligé de payer ſa ferme de ſix en ſix mois, de donner caution & certificateur de caution, qui s'engagent par corps comme lui, de payer de plus 200 liv. par an pour les réparations de l'Auditoire de la Sénéchauſſée de Saint-Marc & le droit de deux pour cent ſur le prix de ſon adjudication.

En cas de guerre avec quelque puiſſance maritime, le prix de la ferme diminue d'un tiers.

Dès l'origine, le régime auquel on avait aſſujetti les bacs de l'Artibonite avait pour objet d'en faire ſervir le produit à y conſtruire un pont, ſans lequel il ne ſaurait y avoir une communication aſſurée. On conçoit combien d'inconvéniens peuvent naître de l'attente forcée à laquelle un bac oblige, de l'impoſſibilité d'en faire uſage dans les grandes crues d'eau, des interruptions que produit la néceſſité de le réparer, ce qui oblige de le ſuppléer par des canots qui ne peuvent ſervir qu'aux perſonnes ou aux chaiſes, & qui laiſſent les cabrouets & les animaux contraints de paſſer à la nage, expoſés à des accidens qui ne ſont que trop communs dans une rivière auſſi encaiſſée, & dont les rives ont quolquefois aſſez peu de ſolidité pour qu'il ſoit difficile de les gravir.

Le 19 Mai 1776, les habitans de l'Artibonite aſſemblés dans la maiſon preſbytérale de la Petite-Rivière, en vertu des ordres des Adminiſtrateurs, approuvèrent les propoſitions de MM. Verret frères pour la conſtruction d'un pont ſur la rivière de l'Artibonite, au point où eſt le bac du centre.

Ce pont devait être de bois, ſur des piles & des culées de maçonnerie, & avoir 200 pieds d'une terre à l'autre, 15 pieds & demi de largeur de dedans en dedans, y compris un trotoir pour les gens à pied, & 20 pieds d'élévation de la ligne du cours de l'eau en tems moyen, juſqu'à celle de la ſurface des piles. Ces piles, au nombre de dix, devaient être diſpoſées de manière à ſéparer la largeur de la rivière en 3 parties égales.

MM.

MM. Verret demandaient 600 mille livres & mille journées de nègres par corvée publique, & promettaient de rendre le pont à sa perfection au 1er. Mars 1780. Les 600 mille livres devaient être payées un tiers en 1776, un sixième en 1777, un sixième en 1778, & le tiers restant, de 6 mois en 6 mois, de 1779 à 1786.

On prenait dans la caisse des bacs, en 1776, 200,000 liv.; sur 1777 & sur 1778, 50 mille livres; & tous les payemens de 1779 à 1786 qui devaient donner 200 mille livres. Il ne manquait donc que 150 mille livres. Pour les fournir, l'Assemblée arrêta une imposition payable moitié en 1777, moitié en 1778.

La paroisse de la Petite-Rivière devant passer sur le pont sans détour, fut imposée, à raison de 11,184 nègres à 9 liv. par tête, à	100,656 liv.	
Celle des Verrettes comme intéressée à l'établissement du Quartier & au passage de ses voitures, 4,311 nègres à 2 liv. 5 s.,	9,699	15 sous.
Celle de Saint-Marc fut divisée en trois classes.		
1°. La rive du Nord, depuis le chemin du bac d'en bas jusqu'au pont de l'Ester, 1,774 nègres à 9 liv.,	15,966	
2°. La même rive depuis le même bac jusqu'à la mer, 1,097 nègres à 4 liv. 10 s.	4,936	10
3°. Le reste de la paroisse, 3,764 nègres à 2 l. 5 s.	8,469	
La paroisse des Gonaïves, qui se sert du port de Saint-Marc en tems de guerre, 4,226 nègres, à 2 l, 5 s.,	9,508	20
	149,235	15
Imposition sur les maisons,	6,352	18
Total,	155,588 liv.	13 sous.

Ce projet eut le sort de presque tous ceux de Saint-Domingue.

En 1780, deux entrepreneurs se présentèrent & offrirent de faire un pont de bois sur l'Artibonite & un sur l'Ester, moyennant 140,000 liv., 40 nègres par jour pendant la durée des travaux, & le péage des deux ponts pendant 15 ans sur le pied de celui des bacs. Les habitans agréèrent ce plan, les Administrateurs l'approuvèrent, & l'Artibonite n'eut point de pont.

Cette année 1789, on a repris l'idée d'assurer la communication par l'Artibonite; en conséquence les Administrateurs ont chargé M. de la Merveillère, directeur-général des fortifications, de s'occuper de cet objet pour lequel la caisse des bacs avait plus de 300,000 livres. Cet officier, dans sa lettre aux

Adminiſtrateurs du 25 Novembre 1789, marque que l'utilité du plus grand nombre lui faiſait penſer que le pont devait être mis aux environs du point où eſt le bac du centre ; & que des voyageurs qui, pour aller de Saint-Marc aux Gonaïves, n'auraient qu'une lieue de plus à faire, ne pouvaient pas l'emporter ſur les habitans de la plaine ; puiſqu'en comparant le prix de la ferme des deux bacs d'en bas & du centre, on les trouvait dans un rapport moindre que d'un à quatre.

M. de la Merveillère, accompagné de M. de Vincent, officier du génie, que j'ai déjà cité à l'occaſion du chemin de voiture de l'Oueſt au Nord, a déterminé l'emplacement de ce pont à environ 200 toiſes au-deſſus du bac du centre, à la ſortie de ce qu'on appelle *le détroit*, vis-à-vis l'habitation Bellanger, parce que la rivière n'a là qu'une largeur ſuffiſante pour permettre de fonder les culées dans les écores mêmes, ce qui exigera moins de remblai, parce que le courant y eſt direct : plus haut, la rivière eſt plus rapide ; plus bas, elle eſt plus large. M. de la Merveillère cite ces motifs comme autant d'excuſes pour avoir choiſi un autre local que celui préféré par ſon prédéceſſeur (M. de Boisforeſt), à cauſe de la direction des chemins, & ſitué plus près du bac & vis-à-vis la briqueterie. Sur une rivière irrégulière & forte, dit-il, les emplacemens des ponts ſont déterminés par la nature, l'art doit y ſoumettre les chemins.

Le pont de M. de la Merveillère doit avoir trois paſſages de 50 pieds chacun, avec des piles & des culées de maçonnerie ; le deſſus ſera de bois, d'une forme ſimple, légère & ſolide autant qu'économique, mais qui exige une telle attention ſur la nature des bois & pour les coupes, que ſon exécution, ſelon M. de la Merveillère même, ne peut être confiée qu'à des perſonnes inſtruites. Tout cela eſt en projet.

La rivière de l'Eſter offre un exemple que celle de l'Artibonite ne peut donner. Dès 1751, M. Joannis y avait établi un bac à ſes frais, pour lequel il fut autoriſé à exiger le même péage que celui des bacs de l'Artibonite pendant 12 ans, & ſans rétribution de ſa part. Son privilège fut confirmé par les Adminiſtrateurs le 31 Mars 1754, mais à condition qu'il livrerait le bac en bon état à la fin de ce terme. Ce bac fut enſuite réuni à l'adminiſtration de ceux de l'Artibonite.

Les entrepreneurs de 1780 dont j'ai parlé (MM. Villeneuve & Larcade),

ont conſtruit le pont de l'Eſter, dans un point où ſon lit a plus de 120 pieds de large & ſes bords plus de 20 pieds d'élévation. Ce pont qui a coûté 70,000 l. que la caiſſe des bacs a payés & qui fait communiquer Saint-Marc avec les Gonaïves, a été achevé le 20 Octobre 1782.

Il a 130 pieds de long ſur 20 de large, avec un garde-fou de 4 pieds de haut. On l'a conſtruit de bois du pays ſur ſept rangs de pilotis frappés à refus de bélier. Sur ces pilotis eſt adoſſé un chapeau de dix pouces d'équarriſſage à tenons & à mortoiſes, tenu par des boulons de fer, & ſur ce chapeau l'on a placé des traverſes de même équariſſage aſſemblées en traits de jupiter & tenues avec le chapeau par des boulons de 23 pouces. Ces traverſes ſont revêtues de madriers de tendre-à-cailloux. Sur le pont & à environ 10 pieds du bout Nord eſt une barrière pour interdire le paſſage avant qu'on ait payé.

Ce péage qui était au même taux que celui des bacs de l'Artibonite, a été réduit à moitié par la dernière carte-banie du 1 Novembre 1787. Comme il n'eſt deſtiné qu'aux réparations du pont, il pourra éprouver d'autres diminutions. Ce pont eſt encore dû à l'adminiſtration de MM. de Reynaud & le Braſſeur.

Il y a un ſecond pont ſur l'Eſter, placé non loin & en face du bourg de la Petite-Rivière; un ſur la rivière de la Coupe à l'Inde, au point où le chemin qui mène dans la Partie Eſpagnole la rencontre; & un autre ſur le Cabeuil, première rivière de cette plaine ſur laquelle on en ait conſtruit un, puiſqu'elle l'a eu en 1750; il eſt vers le bout Nord-Oueſt du morne à Pipe. Tous ces ponts ſont de bois & ſervent aux voitures & aux cabrouets. C'eſt la caiſſe des bacs qui en a payé la dépenſe, & qui fournit aux frais de leur entretien; on n'y perçoit aucun péage.

Enfin la plaine de l'Artibonite a pluſieurs ponts ſur différens canaux d'égout; mais ceux-ci ſont de maçonnerie, parce qu'ils n'ont qu'une foible portée.

La plaine de l'Artibonite eſt coupée par pluſieurs chemins principaux; ſavoir: celui qui mène des Gonaïves à Saint-Marc par le pont de l'Eſter & le bac d'en bas, & qui eſt exactement la grande route; celui qui, par le bac du centre, où tout venait aboutir juſqu'en 1750, parce qu'il n'y avait que ce ſeul bac, conduit des hauteurs Nord-Eſt de la paroiſſe de la Petite-Rivière à Saint-Marc, & qui peut mener auſſi de Saint-Marc au Cap par la Petite-

Rivière, par le Petit-Fond ou par la Coupe à l'Inde, l'Atalaye, St-Raphaël & le Dondon; celui qui, par le bac d'en haut, ſert à faire communiquer les hauteurs Orientales de la même paroiſſe avec Saint-Marc, & encore celui qui mène de Saint-Marc au Mirebalais, ſur la rive gauche de la rivière de l'Artibonite.

Indépendamment de ces branches principales de communication, il exiſte un grand nombre d'autres chemins qui, ouverts pour l'uſage d'une ou de pluſieurs habitations, viennent aboutir à ces lignes majeures.

J'ai déjà dit que durant la guerre, lorſque le port de Saint-Marc ne reçoit plus de bâtimens & que le cabotage court trop de riſque, une partie des productions de l'Artibonite vont chercher un débouché juſqu'au Cap, ce qui donne une utilité de plus au chemin qui fait aller en voiture d'un lieu à l'autre.

Je ne ferai point ici d'obſervations générales ſur l'hiſtoire naturelle de l'Artibonite, parce que je claſſe celles de ce genre dans la deſcription particulière des paroiſſes qu'elle renferme. J'indiquerai ſeulement qu'on trouve des carpes, des mulets & des brochets dans ſa magnifique rivière.

Le climat de l'Artibonite eſt très-ſain, & l'on en peut juger par de nombreux exemples de longévité. Le 26 Juin 1769, Anne Boſſel, veuve Foucaud, dite Colombe, créole de Saint-Chriſtophe, mourut ſur ſon habitation, âgée de 91 ans; & au mois de Novembre de la même année, Françoiſe Nicas, veuve Saint-Martin, griffonne libre, native de l'île la Marguerite, y termina ſa carrière, âgée de 120 ans. Cette habitante laiſſa alors une fille de 80 ans qui était ſon douzième enfant.

Les maladies de la plaine ſont aſſez communément celles qui appartiennent à une température ſéche; dans les quinze premiers jours de 1783, le thermomètre s'éleva depuis 21 juſqu'à 29 degrés de Réaumur. La petite vérole régna dans toute l'Artibonite avec un caractère contagieux pendant 18 mois, à partir du commencement de 1731. Ses ravages étaient tels, que la même maiſon perdait quatre ou cinq individus par ſemaine, & des nègres à proportion. Le juge de police de Saint-Marc défendit en conſéquence, le 19 Février 1732, d'inhumer dans les égliſes & dans les cimetières des villes & des bourgs, les victimes de cette affreuſe maladie, & il preſcrivit de les enterrer dans des lieux éloignés ſans cérémonie religieuſe, & de brûler tous les vêtemens, les meubles & les effets qui auraient ſervi aux morts. La maladie charbonneuſe des animaux s'eſt montrée auſſi dès 1783 à la plaine de l'Artibonite.

En conſidérant dans ſon enſemble ce qu'on appelait le Quartier de l'Artibonite, on voit qu'en 1692, on comptait, dans tout l'intervalle qui ſe trouve maintenant entre l'extrémité Septentrionale du Boucaſſin & l'extrémité méridionale des Gonaïves, 15 habitans ſédentaires & 23 chaſſeurs. En 1713, le Quartier de l'Artibonite, tel que je l'ai défini précédemment, avait 327 blancs, 38 affranchis & 988 eſclaves; en 1723, 4,008 nègres; en 1728, 4,834 nègres; en 1751 (ſans y comprendre les Gonaïves), 1,508 blancs, 419 affranchis, 17,761 eſclaves; 915 indigoteries, 12 ſucreries en brut, 5 en blanc, 63,050 cacaoyers, 247,180 cafiers, 1,428,450 cotonniers, 23,739 bêtes cavalines ou à cornes.

La milice, en 1713, ne formait que la ſeule compagnie Lefevre. En 1718, il y en avait deux, celle Lefevre de 64 blancs & 16 affranchis, & celle Mauger de 158 blancs & 6 affranchis, non compris 60 blancs des Gonaïves, qui étaient encore de la compagnie Mauger. En 1724, il y avait environ 800 hommes portant armes, & en 1751, en comprenant les Gonaïves, 722 blancs, & 97 affranchis, tant en infanterie qu'en cavalerie.

Je trouve, dès le 17 Janvier 1739, l'Artibonite compriſe dans un arrêt du Conſeil de Léogane, au nombre des points où l'on doit avoir un détachement de maréchauſſée (*).

XXVII.

Paroisse de la Petite-Rivière.

Quand on remarque les dénominations de la plupart des lieux de la Colonie, il eſt difficile de ne pas croire que le vocabulaire des premiers Colons était bien peu étendu. Voila encore une Petite-Rivière, c'eſt-à-dire,

(*) Il eſt juſte que je cite ici avec éloge, un plan gravé, de 5 pieds & demi de long ſur 4 de haut, contenant la totalité des trois paroiſſes de la Petite-Rivière, des Verrettes & de Saint-Marc, & par conſéquent toute la plaine de l'Artibonite, publié à Paris, au commencement de 1790. On le doit à M. Phelipeaux, ingénieur-géographe, le même qui a gravé les plans géométriques de mon Atlas.

un de ces mots inſignifians, qu'on aurait dû d'autant moins adopter pour la paroiſſe dont il s'agit en ce moment, qu'il avait été celui d'une paroiſſe dont le territoire dépend maintenant de celle de Léogane.

J'ai répété pluſieurs fois, que la paroiſſe de l'Artibonite avait été diviſée & que celle de la Petite-Rivière en eſt un démembrement. Projettée même en 1723, elle eut ſon temple, lorſque celui de l'Artibonite brûla, & ſon premier marguillier fut élu le jour de Noël, en 1725. On conſerve dans cette égliſe, dont Saint-Jérôme eſt le patron, des regiſtres paroiſſiaux de la paroiſſe de l'Artibonite, qui remontent juſqu'en 1710.

Les limites de la paroiſſe de la Petite-Rivière ſont: au Nord, celles qui la ſéparent des Gonaïves; à l'Eſt, d'abord la ligne des frontières Eſpagnoles, depuis la pyramide N°. 129, qui lui eſt commune avec les Gonaïves, juſqu'à la pyramide N°. 174, qui lui eſt également commune avec le Mirebalais; & enſuite une ligne qui, dans la direction du Nord au Sud, la ſépare du Mirebalais même, juſqu'à la rencontre de la rive droite de l'Artibonite, au point appelé la Roche; au Sud, la rivière de l'Artibonite depuis la Roche juſqu'au bac du centre; & enfin à l'Oueſt, une petite portion de chemin, qui va du bac du centre gagner la tête du foſſé Nabot, & enſuite ce foſſé juſqu'à ſon embouchure dans la rivière de l'Eſter.

La ligne de démarcation de 1776, entre la Colonie Françaiſe & la Colonie Eſpagnole, a apporté des changemens dans pluſieurs points extrêmes de la paroiſſe de la Petite-Rivière. C'eſt ainſi qu'en perdant des terrains qu'on regardait comme une partie du territoire français, cette paroiſſe a été aggrandie entre les pyramides Nos. 129 & 141.

La limite eſpagnole, dans l'étendue où elle borde la Petite-Rivière, va de la pyramide N°. 129, qui termine les Gonaïves, à celle N°. 130, miſe au milieu du grand chemin de la Coupe à l'Inde; de là elle gagne le N°. 131, qui eſt dans un fond de la montagne de la Coupe à l'Inde, puis, par la crête de cette montagne, elle atteint le N°. 132, qui eſt ſur un rocher, & le N°. 133, qui eſt au pied d'un amas de rochers inacceſſibles, nommés les Hauteurs-des-Tortues. Le No. 134 eſt enſuite ſur la hauteur & au bord du chemin de la Découverte, qui eſt impraticable ſur la majeure partie de la crête, juſqu'aux ſources de la rivière du Cabeuil. On trouve les Nos. 135 & 136, poſés ſur la vallée des Cèdres & 137

ſur la vallée Polanque, intervalle dans lequel la crête de la montagne verſe toujours ſes eaux, & dans la Partie Françaiſe & dans la Partie Eſpagnole. Le N°. 138 eſt placé au-deſſus des ſources du Cabeuil, ſur la montagne que les Eſpagnols appelent *de los Gallarones*.

La ligne des limites continue par les pyramides Nos. 139 & 140, miſes au-deſſus des ſources du Cabeuil, puis elle gagne le ſommet où la montagne de la Découverte joint la montagne Noire des Cahos, & où eſt le N°. 141. Elle ſuit les Nos. 142, 143 & 144, poſés ſur trois rochers, puis ceux depuis 145 juſqu'à 149. De celui-ci elle deſcend & dépaſſe vers la Partie Eſpagnole le ſommet des Cahos, qu'indiquent les Nos. depuis 150 juſqu'à 155; puis la ligne va reprendre la crête & parcourt la diſtance depuis la pyramide N°. 156 juſqu'à celle No. 160, incluſivement.

De ce terme, la ligne prolonge de piton en piton la crête des Cahos juſqu'au No. 162. Les Nos. 163, 164 & 165 bordent des habitations françaiſes, après leſquelles la ligne reprend la crête juſqu'au No. 166, puis elle la dépaſſe à gauche, côtoye une poſſeſſion françaiſe juſqu'au No. 171 incluſivement, & reprend enſuite un embranchement où ſont les Nos. 172 & 173; mais à ce point la plus grande hauteur de la montagne Noire ou Grand-Cahos étant impraticable, ſon ſommet eſt cenſé former la frontière juſqu'à la Porte ou Saut de la rivière *Guaranas* (des Pites), qui ſe réunit avec la rivière Blanche, au lieu que nous nommons le Trou-d'Enfer, & où l'on a mis, ſur le chemin, la pyramide No. 174. A partir de là, la limite trouve la paroiſſe du Mirebalais.

La paroiſſe de la Petite-Rivière, dont la plus grande longueur dirigée du Sud-Eſt au Nord-Oueſt eſt de 13 lieues ſur une largeur moyenne de quatre lieues, a une partie plane & une partie montagneuſe. La première eſt compriſe en totalité dans la plaine de l'Artibonite, dont elle forme même la portion la plus cultivée, & elle eſt diviſée en ſix cantons, qui ſont: une partie du Haut de l'Artibonite, l'Eſter, le Cabeuil, la plaine des Malminiers, les Cordes-à-Violon & le Foſſé Nabot.

Le canton du Haut de l'Artibonite eſt ſitué entre la rivière de l'Artibonite & la montagne des Cahos, depuis la limite du Mirebalais juſqu'au bourg de la Petite-Rivière. Les bonnes terres cultivables de ce canton, ſont le long & à peu de diſtance de la rivière de l'Artibonite, & principalement celles qu'on appelle Terres de baſſes raques. Elles ſont expoſées aux débordemens, mais

très-productives en indigo & en coton. En tirant de ces terres de baſſes-raques vers le Nord, on ne trouve que des élévations, des pays hachés & entreccupés de ravines, & plus propres à élever des bêtes cavalines qu'à être employés à la culture. Auſſi n'y voit-on qu'un petit nombre d'établiſſemens, appartenans preſque tous à des gens de couleur, dont les revenus ne conſiſtent qu'en une médiocre quantité de coton ou de graine d'indigo, deſtinée à enſemencer la plaine. Le terrain de ces portions eſt fort aride, rocheux & tufeux. On y voit des lataniers en grand nombre, mais preſque pas de bois eſtimés pour la charpente.

Les cantons de l'Eſter & du Cabeuil tirent leurs dénominations des rivières qu'ils bordent. Plus au Nord eſt la jolie petite plaine des Malminiers, ſituée entre la rivière du Cabeuil & une petite chaîne de mornes appelée mornes à Minguet. Ces trois cantons ont de très-bonnes terres, bien établies en indigoteries & en cotonneries, comme celles du canton auquel le Foſſé Nabot donne ſon nom. A peu diſtance de ce foſſé & vers le foſſé à Cheval, eſt le canton des Cordes-à-Violon, ainſi déſigné parce qu'on y trouve en quantité l'*Achyry* des Indiens, plante rampante, connue dans la Colonie ſous le nom de corde-à-violon.

Les cantons montagneux ſont: les Grands-Cahos, les Petits-Cahos, la Savanne Brûlée, la Coupe à l'Inde & la Couleuvre.

La montagne des Cahos, qui a dans l'Eſt la Partie Eſpagnole & enſuite la paroiſſe du Mirebalais; au Sud, le canton du Haut de l'Artibonite, que termine la rive droite de la rivière de ce nom; à l'Oueſt, la plaine, & au Nord les montagnes de la Savanne Brûlée & du Boucan-Paul, compoſe les deux cantons des Grands & des Petits-Cahos.

Il eſt difficile de ſavoir quelle a été l'origine de cette dénomination, que les uns écrivent *Cahos*, parce qu'elle exprime, ſelon eux, la conformation tumultuaire de ce maſſif montueux; & d'autres *Cahots*, pour marquer des inégalités, des hachures qui rendent les chemins difficiles. Je crois cependant que cette expreſſion *Cahos* ou *Cahots* n'eſt qu'une corruption du nom Indien *Caoba*, que portait l'arbre que nous nommons Acajou; car les Eſpagnols appelent cette montagne *Sierra prieta de las Caobas* (montagne Noire des Acajoux), & ils nomment *las Caobas*, comme je l'ai dit dans la Deſcription de la Partie Eſpagnole, une plaine & un bourg qui ſont ſur la rive gauche de l'Artibonite,

&

& où les acajoux ſont fort communs. Il faudrait donc dire les *Caobas*; mais qui voudra renoncer à une habitude que je me vois moi-même condamné à ſuivre pour pouvoir être entendu ? J'adopte, au ſurplus, l'ortographe *Cahos*, parce qu'elle eſt la plus uſuelle & qu'elle exprime un peu mon embarras de diſcerner le vrai.

Les Grands-Cahos ſont la partie la plus Méridionale de la montagne, & leur ſol eſt plus eſtimé que celui des Petits-Cahos. Les uns & les autres renferment beaucoup d'établiſſemens en cafeteries, dont quelques-uns ſont très-floriſſans & ont été la ſource de fortunes remarquables. Ces montagnes ſont aſſez peuplées, pour que depuis dix ans on parle d'y établir une ſuccurſale.

Le reſte des cantons montagneux, ſavoir : la Savane brûlée, puis la Coupe à l'Inde & la Couleuvre, qui touchent aux Gonaïves, ſont conſacrés auſſi au cafier, & chaque jour voit les établiſſemens s'y multiplier.

L'indigo, le coton, la graine d'indigo & les hattes, ſont les objets productifs de la paroiſſe de la Petite-Rivière, auxquels il faut ajouter la canne à ſucre. Elle était cultivée dans un plus grand nombre de ſucreries, mais les ſéchereſſes ont forcé d'en abandonner quelques-unes pour revenir au coton & à l'indigo.

Le bourg de la Petite-Rivière, qui tire ſon nom d'un ruiſſeau près duquel, au moyen d'un coude de ce dernier, deux de ſes côtés ſont ſitués, ſe trouve par un autre côté à cent toiſes ſeulement de la rivière de l'Artibonite, dans laquelle le ruiſſeau va ſe jetter à environ 1,100 toiſes, meſurées en ligne droite. La plus grande longueur de ce bourg, dirigée de l'Eſt-Sud-Eſt au Oueſt-Nord-Oueſt, eſt à peu près de 400 toiſes, ſur environ 150 toiſes de largeur. Deux rues ſuivent la longueur & trois la largeur : & il ſerait aiſé de faire qu'elles ſe rencontraſſent à angles droits. Tous les chemins qui aboutiſſent à ce bourg, mènent devant ſon égliſe, qui, comme le preſbytère, eſt ſur l'extrémité Occidentale du morne de la Crête à Pierrot.

Cette égliſe, récemment bâtie en neuf, eſt de maçonnerie, & avec un portail qui ſemble promettre un autre vaiſſeau. Celui-ci eſt néanmoins grand, & des pilaſtres y forment une nef & deux bas côtés. Le preſbytère, auſſi conſtruit de pierres & couvert de tuiles comme l'égliſe, eſt vaſte & commode.

Malgré l'étendue de ſon emplacement, on ne compte qu'environ quarante maiſons au bourg de la Petite-Rivière. Il en eſt de fort bien bâties, maçonnées entre poteaux & couvertes de tuiles. Ce bourg commence à devenir de quelque conſidération à cauſe des marchands & des artiſans qui s'y ſont établis, & de l'utilité dont il eſt, ſoit aux habitans circonvoiſins, ſoit à ceux qui ſe trouvent à pluſieurs lieues au-deſſus de ce bourg, vers le Mirebalais & dans les mornes. Il eſt l'entrepôt de leurs denrées & ils y trouvent le moyen de les vendre ſans les envoyer à Saint-Marc. Si au contraire ils veulent les faire tranſporter à cette ville ou même juſqu'à celle du Cap, ils le peuvent par le moyen de voituriers publics qui rapportent des approviſionnemens. Chaque jour accroît donc les relations des cultivateurs avec les commerçans de ce lieu.

Le bourg de la Petite-Rivière eſt favorable auſſi aux petits échanges qui ſont tout le bien-être des nègres. Le marché y eſt conſidérable, & dès 1764 il était aſſez bruyant pour que le juge de police de Saint-Marc veillât à ce qu'il ne pût pas détruire la décence & le recueillement néceſſaires au ſervice divin.

Il ne faut pas diſſimuler d'un autre côté, que les inconvéniens des réunions d'hommes, plus ſenſibles encore aux Colonies qu'ailleurs, ne ſont pas étrangers au bourg de la Petite-Rivière. Auſſi le même juge de police de Saint-Marc a-t-il, le 5 Février 1782, enjoint l'exécution des règlemens relatifs aux boulangers, aux bouchers, aux cabaretiers, aux jeux défendus, aux vagabonds, & en général de tous ceux qui tiennent à la tranquillité publique ou à la ſalubrité du lieu. Le même zèle inſpira l'injonction faite le 22 Juillet ſuivant à M. Bineau Grandmaiſon, d'avoir à faire retirer du bourg de la Petite-Rivière, la guildiverie qu'il y avait affermée à M. Fournier, conformément à l'arrêt du conſeil du Port-au-Prince du 12 Juin précédent, qui défend d'avoir de pareils établiſſemens, à moins de 300 toiſes de diſtance des bourgs & des villes.

Les ſéchereſſes ſont auſſi un inconvénient pour les habitans de ce bourg, qui ne trouvant plus alors d'eau dans la Petite-rivière, même pour boire, ſont obligés d'en envoyer prendre dans l'Artibonite.

Les Adminiſtrateurs mirent, le 10 Septembre 1744, une barre publique au bourg de la Petite-Rivière, où ſe trouve maintenant une maréchauſſée compoſée d'un exempt, d'un brigadier & de quatre archers.

Les détails ſur la plaine de l'Artibonite ont montré quelles ſont les rivières qu'on trouve dans la paroiſſe de la Petite-Rivière. Le 19 Mars 1750, les Adminiſtrateurs, en homologuant une convention entre M. Rivière du Palmiſte, habitant de cette paroiſſe, & les autres riverains de l'Eſter, l'ont autoriſé à y prendre de l'eau pour faire mouvoir un moulin à ſucre ſur ſon habitation du Palmiſte, aujourd'hui Geſtas, près le bourg de la Petite-Rivière, à la charge de la remettre enſuite dans le foſſé des *Havets*, auquel une eſpèce de vervaine puante a donné ſon nom. C'eſt la même dérivation dont j'ai parlé en rendant compte du mémoire de M. Trembley.

La population de la paroiſſe de la Petite-Rivière, qui était en 1730 de 346 blancs, 85 affranchis & 4,758 eſclaves; en 1739 de 442 blancs, 33 affranchis & 7,076 eſclaves, eſt maintenant de 950 blancs, 850 affranchis & 23,184 eſclaves.

Sa milice qui, compoſée en 1730 de deux compagnies, comptait 197 blancs & 28 affranchis; en 1739, 224 blancs & 9 affranchis; en 1765, 202 blancs, 151 mulâtres ou autres affranchis des nuances ſupérieures, & 44 nègres libres, eſt formée aujourd'hui de deux compagnies de fuſiliers blancs, contenant enſemble près de 300 hommes; d'une compagnie de dragons quarterons, une compagnie de dragons mulâtres, & une de fuſiliers nègres, ayant enſemble plus de 300 hommes.

Les établiſſemens de la totalité de la paroiſſe conſiſtent en 10 ſucreries faiſant du ſucre blanc, 10 autres en ſucre brut, 410 indigoteries, 126 cotonneries, 140 cafeteries, 3 guildiveries, 7 briqueteries ou poteries, plus de 50 fours à chaux & un très-petit nombre de hattes.

La plaine de l'Artibonite manque de bois à bâtir, comme le reſte de la Partie Françaiſe; & celui qu'on pourrait tirer, par exemple, des montagnes de la Petite-Rivière, eſt déjà ſi éloigné, qu'il coûte plus que celui qu'on fait venir des Etats-Unis d'Amérique.

Les mornes qui bordent la partie plane de la Petite-Rivière, tels que le morne à Minguet, le morne à Pipe, ceux de la Crête-à-Pierrot & de la Tranquillité, fourniſſent des pierres qui ont preſque la conſiſtance du marbre & qui donnent une excellente chaux; l'on peut encore y trouver du bois de chauffage.

La terre argileuſe pour les tuiles & les briques, ſe trouve dans pluſieurs

points de la plaine, & ſurtout à la racine des mornes qui la terminent. L'Artibonite dépoſe même au pied du morne de la Tranquillité, (décoré de ce nom par un habitant qui croyait qu'un caractère très-actif ne franchirait pas les limites où il comptait l'avoir enchaîné), une argile ſi bien combinée, qu'il ne lui faut aucune opération pour être moulée. On façonne auſſi dans pluſieurs endroits des pots de terre eſtimés; mais nulle part à l'Artibonite on n'a pu réuſſir à faire de bonnes formes pour le ſucre.

La nature offre aux habitans de l'Artibonite un engrais précieux dans un tuf calcaire qui eſt une véritable marne, & qui ſe trouve auſſi dans ces mornes; mais il faut bien prendre garde de ne le pas confondre avec une autre eſpèce de tuf qui eſt plus commun & qui nuit à la végétation. Cette dernière n'eſt qu'une concrétion ſabloneuſe & pierreuſe que les racines des plantes ont de la peine à pénétrer, ou dont les molécules groſſières ſont chariées par l'eau dans les tuyaux des plantes où elles altèrent la ſéve & ferment le paſſage aux principes nutritifs: effets que décèlent des feuilles jaunâtres, & que ſuit même la deſtruction de certains arbres.

L'eſpèce de la vraie marne eſt au contraire limoneuſe, farineuſe & calcaire comme celle que les naturaliſtes appellent *lait de lune*, formée de la décompoſition de parties végétales ou animales, dont les ſels ſont très-favorables à la végétation. On reconnaît ce tuf à la fineſſe de ſes parties, à ſa douceur & à ſon onctuoſité lorſqu'on la touche, à la promptitude avec laquelle ſes parties s'étendent dans l'eau, où elles mouſſent comme le ſavon & ſurtout à ſon effervéſcence avec les acides: caractères étrangers à l'autre tuf. Partout où eſt cette marne, les arbres & les arbuſtes qui s'y nourriſſent étalent une brillante verdure.

M. Bertrand de Saint-Ouen ayant chauſſé les côtés d'un aqueduc, il y a environ 35 ans, avec cette marne, les pluies la détrempèrent & l'entraînèrent ſur une pièce d'indigo; la plante y devint plus belle que dans le reſte de la pièce, & les ſouches s'y conſervèrent plus long-tems. On prétend que le Mirebalais a un exemple contraire; mais indépendamment du choix qu'on peut avoir fait en prenant l'une des eſpèces de tuf pour l'autre, il eſt certain que l'habitant s'était contenté d'en mettre une couche très-épaiſſe ſur le ſol, ſans l'incorporer avec ſa terre.

La plaine des Malminiers offre un phénomène phyſique dont je crois devoir faire mention.

Vers 1720, dans un point placé au pied de la face Orientale du morne à Minguet, & qu'un prolongement demi-circulaire que ce morne forme dans le Sud, ſemble couvrir, un terrain cultivé en indigo, diſparut tout-à-coup & fut ſubmergé par des eaux qui ſortirent de la terre & qui en ont fait un étang ou lagon d'environ 120 toiſes en carré.

Il eſt probable que les eaux qui étaient ſur un terrain que le morne à Minguet ſépare de celui-ci & qui en formaient alors un marais, ſe ſeront fait, ſous le morne même, des iſſues par leſquelles l'irruption aura eu lieu. Toujours eſt-il que le terrain ainſi évacué, eſt devenu à ſon tour très-propre à l'indigo, & il continue à s'égouter par ces canaux ſouterrains que les propriétaires ont grand ſoin d'entretenir ouverts. Chaque année ils y font entrer des nègres qui, à la lueur des flambeaux, les déblaient de tout ce qui peut les encombrer.

M. Marchand ayant expoſé aux Adminiſtrateurs, que dans les pluies, cet étang ſe gonflait aſſez pour noyer plus de 90 carreaux de terre dont la majeure partie lui appartenaient, pour l'avoir forcé à abandonner les bâtimens qui ſe trouvaient dans cette étendue, & pour détruire le chemin, il fut autoriſé, par une ordonnance du 30 Juillet 1750, à pratiquer, à ſes frais, comme il le déſirait, un canal pour porter ces eaux dans un foſſé d'égout voiſin; & d'autres habitans, intéreſſés, furent aſſujettis à faire avec lui des travaux, pour aſſécher les environs de l'étang. Il porte depuis 40 ans, au moins, le nom de *Lagon la Ville*, qui lui vient du propriétaire du terrain ſubmergé, dont les héritiers ont encore d'immenſes poſſeſſions à l'Artibonite. Une raiſon, abſolument ſemblable, fait qu'une branche de la famille Roſſignol porte le nom de du Lagon.

Les eaux de cet étang ont à préſent un égout, qu'on leur a donné dans la rivière de la Coupe à l'Inde; mais comme cet égout ne le vide jamais entièrement, il a, dans le tems ſec, un baſſin d'eau vive d'une aſſez grande profondeur & bien poiſſonneux; on dit même qu'on y a vu des caymans. On peut diſtinguer au fond de ce baſſin des parties encore conſervées des anciens bâtimens qui y ont été engloutis.

Comme dans la ſaiſon ſéche les canaux ſouterrains, dont j'ai parlé, ne procurent plus d'eau, il faut croire que ces canaux ne ſont pas les ſeuls

moyens qui entretiennent le baſſin, & qu'il reçoit auſſi des infiltrations de la rivière du Cabeuil dont il eſt voiſin.

La rivière de la Coupe à l'Inde mérite auſſi l'attention des curieux. Son cours eſt uniforme dans la ſaiſon des pluies, mais dans celle des ſecs il eſt *intercalaire*; c'eſt-à-dire, que l'eau y a chaque jour des accroiſſemens & des abaiſſemens bien marqués, quoique les montagnes où elle a ſa ſource ne reçoivent alors aucune pluie. Cette eſpèce de flux & de reflux, eſt vraiſemblablement produit par quelque ſiphon naturel & ſouterrain, qui, pendant la ſéchereſſe, ne reçoit pas conſtamment des ſources par leſqu'elles il eſt entretenu, un égal volume d'eau.

La Petite-Rivière, ſurtout dans les parties montagneuſes qui circonſcrivent la plaine, ſerait très-peuplée de pintades maronnes, ſi les chaſſeurs nègres, principalement, n'imaginaient pas, après pluſieurs mois de ſéchereſſe & à l'époque de la ponte, de mettre le feu à des herbes très-hautes, où les mères pintades ſe croient en ſureté. On réuſſit, comme on le veut, à les forcer de ſe lever; le chaſſeur qui les abat de ſon fuſil eſt aſſez inſenſé pour voir d'un œil tranquille les œufs ſans nombre qu'il a brûlés, & avec leſquels la flamme a détruit ſes eſpérances: tel eſt l'homme.

Je crois inutile de rappeler au Lecteur, qu'en lui parlant de la température de l'Artibonite en général, je lui ai fait connaître celle de la Petite-Rivière. Le tremblement de terre de 1751, y lézarda la plupart des bâtimens.

Cette température ſerait dans pluſieurs points, & ſurtout dans le haut de l'Artibonite, très-favorable à l'éducation des animaux. M. Mirault en avait même donné une preuve ſans réplique dans ſa magnifique hatte, où il ſemblait avoir combiné tous les ſoins, pour qu'elle fût utile au Quartier, par le nombre d'élèves qu'elle fourniſſait, principalement en mulets, & pour que les eſpèces s'y amélioraſſent. Aujourd'hui on ne peut guères citer que celle de M. Touchemoulin qui l'avoiſine. Le gouvernement eſt, je le répéterai toujours, trop indifférent par rapport a ce genre d'établiſſement, & il ne remarque pas aſſez l'énormité de l'impôt que nous payons aux étrangers, pour les animaux dont la culture ne peut ſe paſſer.

La paroiſſe de la Petite-Rivière eſt du Quartier, du commandement &

de la Sénéchauſſée de Saint-Marc ; cette dernière y a un ſubſtitut du procureur du roi, chargé de la police proviſoire.

On compte de l'égliſe de la Petite-Rivière :

A celle de Hinche, dans la Partie Eſpagnole, . .	12 lieues.
——— des Gonaïves, ...	12
——— de Saint-Marc, ...	7
——— des Verrettes, ...	2
——— du Mirebalais, ...	15

Le chemin qui conduit du bourg de la Petite-Rivière à celui du Mirebalais, eſt ſur la rive droite de l'Artibonite. Sortant de la Petite-Rivière, il longe le pied de la Crête à Pierrot au Nord & vient, à une lieue, paſſer la ravine de Jean-Adam ; environ cinq quarts de lieue plus loin il traverſe la rivière Eſpagnole, au point où le chemin ſe trouve au Nord-quart-Nord-Oueſt & à environ 1,500 toiſes de la rivière de l'Artibonite. De cette paſſe, on fait trois lieues pour gagner la ravine des Sources, intervalle dans lequel on paſſe le ruiſſeau & la ravine du Figuier-Maudit ou de Plaſſac (du nom de M. Ducaſſe de Plaſſac, premier lieutenant-particulier qu'a eu la Sénéchauſſée de Saint-Marc), la petite rivière de la Source-aux-Roches, la ravine du même nom & celle de la Pouſſinière. De la ravine des Sources, on fait quatre petites lieues pour atteindre la roche à Tirire ou ravine de la Roche, où ſe termine la paroiſſe de la Petite-Rivière & commence celle du Mirebalais. Ces quatre lieues ne ſont praticables qu'à cheval.

Il y a du bourg de la Petite-Rivière au bac d'en haut ſur l'Artibonite, environ 600 toiſes. En prenant cette direction, on paſſe la Petite rivière ſur un pont de maçonnerie, en ſortant du bourg.

C'eſt la paroiſſe de la Petite-Rivière qu'habite M. Trembley, dont j'ai cité les ouvrages ſur l'Artibonite. Venu jeune de Genève à la Rochelle, il paſſa à l'Artibonite, où des goûts philoſophiques l'ont plus occupé que la fortune, dont il brave les rigueurs. Sa petite cotonnerie ſatisfait des beſoins bornés ; il s'y délaſſe, en exerçant ſes talens mathématiques & en cherchant à les appliquer à des objets d'utilité publique.

XXVIII.

Paroisse des Verrettes.

Les Verrettes ont pour limites : au Nord, la rivière de l'Artibonite & par conſéquent la paroiſſe de la Petite-Rivière ; à l'Eſt, la paroiſſe du Mirebalais, dont elles ſont ſéparées par le morne de la Selle juſqu'à la tête de la ravine la Bien-Placée ; au Sud, la paroiſſe de l'Arcahaie, en ſuivant une crête de montagnes juſqu'à la rencontre du point qui répond au canton du Fond-Baptiſte dépendant de l'Arcahaie ; & à l'Oueſt, par la paroiſſe Saint-Marc, en ſuivant depuis le point que je viens de nommer, une ligne ſinueuſe marquant dans le maſſif montueux qui eſt entre la paroiſſe de l'Arcahaie & l'Artibonite les eaux qui verſent vers Saint-Marc d'avec celles qui coulent du côté des Verrettes, ligne qui arrivée à un point de la rivière des Guêpes, va preſque du Sud au Nord gagner, en paſſant par le Grand-Fond, le point de la rivière de l'Artibonite où eſt le bac du centre.

Les Verrettes n'ont, pour ainſi dire, que des montagnes, excepté le ruban qui borde la rive gauche de l'Artibonite & qui eſt compris dans la plaine du même nom. Il n'y a de bonnes terres dans cette paroiſſe que celles riveraines de l'Artibonite ou qui n'en ſont éloignées que de ſix cens à mille toiſes. Cette portion eſt, en général, bien cultivée en indigo, en coton & en cannes à ſucre. Les autres terres, juſqu'au morne, ne ſont que des hauteurs arides, ou des ſavanes d'une médiocre valeur. C'eſt à la culture du cotonnier ou à celle de la graine d'indigo que cet eſpace, diviſé entre quelques habitans, eſt conſacré. Autrefois on y avait formé des hattes, mais les vols d'animaux les ont fait abandonner preſque toutes.

Les montagnes elles-mêmes ſont employées en établiſſemens à café, & il en eſt dont les ſuccès remarquables ſont bien faits pour nourrir l'eſpérance des perſonnes qui en tentent de nouveaux.

On compte aujourd'hui dans l'étendue de la paroiſſe des Verrettes 14 ſucreries, 214 indigoteries, 57 cotonneries, 70 cafeteries, 3 guildiveries, 4 briqueteries ou poteries, 13 fours à chaux & quelques hattes de peu d'importance.

C'eſt

C'eſt ſur le territoire de cette paroiſſe qu'était autrefois, comme je l'ai déjà dit, l'égliſe de l'Artibonite, dédiée à Notre-Dame de la Nativité ou du Tapion. En formant en, 1727, les Verrettes en paroiſſe, celle-ci a été miſe pareillement ſous l'invocation de Notre-Dame de la Nativité ou des Verrettes. Elle a cependant des regiſtres qui remontent juſqu'au 18 Août 1715; mais avant 1739 incluſivement, ce ne ſont que des copies faites par les Pères Gilles & Dumoulin, ſucceſſivement curés des Verrettes, d'actes antérieurs même à l'érection de la paroiſſe.

Depuis aſſez long-tems que l'égliſe des Verrettes eſt détruite, l'office divin eſt célébré dans une caſe à nègres où l'on n'eſt pas garanti de toutes les injures de l'air. Quinze ou ſeize mauvaiſes autres caſes placées près de cette égliſe & qui bordent l'un des côtés du grand chemin, forment ce qu'on appele le bourg des Verrettes, où la police eſt abſolument dirigée comme au bourg de la Petite-Rivière. On y a mis une barre publique depuis le 10 Septembre 1744, & l'on y trouve un exempt, un brigadier & 4 archers de maréchauſſée.

La population des Verrettes qui était en 1730 de 173 blancs, 26 affranchis & 2,158 nègres, & en 1739 de 204 blancs, 34 affranchis & 2,728 nègres; eſt maintenant de 665 blancs, 900 affranchis & 8,911 eſclaves. Cet accroiſſement de population, ſurtout parmi les gens de couleur qui occupent principalement la partie ſupérieure de la paroiſſe, a porté les habitans à faire conſtruire une chapelle dans le canton appelé *les Lianes*, au haut de l'Artibonite, où le curé des Verrettes va trois fois par an exercer les fonctions paſtorales.

Les Verrettes ont beaucoup de ruiſſeaux & de rivières dont le cours aboutit à l'Artibonite. Les plus conſidérables d'entr'elles ſont la Grande-rivière, ainſi appelée parce qu'elle eſt fort abondante dans la ſaiſon des pluies, & la rivière des Verrettes. Il réſulte de cette circonſtance que des quatorze ſucreries de la paroiſſe, onze ont des moulins à eau, & que toutes arroſent ou peuvent arroſer par des canaux qui leur diſtribuent l'eau.

La Grande-rivière fournit à des moulins & à l'arroſement de quelques habitations ſituées dans la partie de la paroiſſe qui porte, comme celle à laquelle elle correſpond ſur la rive droite dans la paroiſſe de la Petite-Rivière, le nom de canton du Haut de l'Artibonite.

La riviere des Verrettes, ſur la rive gauche de laquelle aboutit une

des extrémités du bourg, fut, le 21 Décembre 1745, l'objet d'une aſſemblée des habitans, dont les biens ſe trouvaient entre cette rivière & le bac du centre. Ils en réglèrenr la diſtribution entr'eux; les Adminiſtrateurs homologuèrent leurs accords, le 31 Janvier 1746, & M. Fauconnier opéra. Mais environ 20 ans après, M. Bertrand père fit voir la poſſibilité de la rendre profitable pour pluſieurs autres habitations. D'après ſes ſoins & ſous ſa direction, il ſe forma une aſſociation, à laquelle il contribua pour une forte part. L'eau a été priſe à cette rivière à peu de diſtance de l'égliſe & partagée en deux canaux qui mènent l'eau à 22 habitations. On y a joint pour les plus éloignées, l'eau de la rivière du Tapion, appelée comme la montagne d'où elle ſort, & le donnant à ſon tour au canton où elle coule. Après trois ans de travaux & de ſacrifices, M. Bertrand parvint à faire jouir ſes co-aſſociés des avantages promis. Mais placé au dernier terme de l'éloignement, & l'eau étant peu conſidérable dans le tems ſec, elle était épuiſée par tous ceux chez qui elle paſſait, & c'était préciſément parce qu'elle lui aurait été extrêmement néceſſaire, qu'il n'en avait pas. Indépendamment de ces obſtacles, des perſonnes qui n'avaient pris aucune part à l'entrepriſe, invoquèrent avec ſuccès leur titre de riverains antérieurs. En un mot, à la mort de M. Bertrand, MM. ſes fils ſe ſont vus réduits à renoncer, après quelques années d'eſſais, à cultiver la canne à ſucre & forcés de laiſſer inutiles de beaux bâtimens deſtinés à la fabrication du ſucre, pour reprendre celle de l'indigo & du coton.

Dans les mornes qui répondent aux cantons du Tapion & des Verrettes, il y a de la pierre de taille.

La partie plane des Verrettes eſt traverſée dans toute ſa longueur par un chemin qui conduit au bourg de la Petite-Rivière, à celui des Verrettes & à celui du Mirebalais. Il fait environ ſix lieues depuis la limite de Saint-Marc juſqu'au bourg des Verrettes, après lequel il parcourt un peu plus d'une lieue pour arriver à la rivière des Éperlins; puis quatre lieues depuis cette rivière juſqu'à la chapelle des Lianes, placée à la rive gauche de la rivière des Lianes, & enfin, environ une lieue & demie pour atteindre la Bien-Placée, ſur le morne la Selle, où finiſſent les Verrettes & commence le Mirebalais. De la rivière des Éperlins, qu'on paſſe deux fois juſqu'à la Bien-Placée, on traverſe la ravine à Renaud, la Grande-

rivière, la ravine des Sept-Dormants, deux fois la rivière du Petit-Baiſeux, le Grand-Baiſeux, deux fois la rivière des Crocs, la rivière des Lianes, celles des Platons, des Glacis, de la Guinaudée, de la Banette & la ravine du Diamant.

Les montagnes des Verrettes ont auſſi pluſieurs chemins de communication entr'elles-mêmes & avec les paroiſſes voiſines.

Les Verrettes ſont, pour la dépendance civile & militaire, comme la Petite-Rivière.

Les milices y étaient en 1730, de 107 blancs, & 16 affranchis; en 1739, de 102 blancs & 10 affranchis; en 1766, de 124 blancs, 187 mulâtres & 59 nègres. Maintenant elles ſont compoſées d'une compagnie de dragons & une de fuſiliers blancs, donnant 200 perſonnes; & d'une compagnie de fuſiliers nègres, une de dragons mulâtres & une de dragons quarterons, qui fourniſſent plus de 350 hommes.

Il y a de l'égliſe des Verrettes :

A celle de Hinche, . . 13 lieues.
——— la Petite-Rivière, 2
——— du Mirebalais, . 13

A celle de l'Arcahaye { par les hauteurs, 14 li. / par Saint-Marc, 23
——— Saint-Marc, . . 9

XXIX.

Paroisse de Saint-Marc.

Depuis le Cap, la Deſcription nous a préſenté peu d'articles auſſi importans & auſſi ſuſceptibles de détails variés, que la paroiſſe de Saint-Marc, qui réunit preſque tous les genres d'intérêt, & qui offre à la curioſité du Lecteur une ville déjà conſidérable.

Cette paroiſſe était, comme on l'a vu, toute entière dans celle de l'Artibonite. C'était même, pour ainſi dire, un terme qui manquait de communication avec les points plus à l'Oueſt, puiſque dans un ordre de M. de Galiffet, gouverneur par interim, daté du 24 Juin 1702, & concernant la ſureté de la Colonie, il preſcrivait d'avoir à Léogane, dans un lieu d'où l'on décou-

vrirait le plus loin du côté de Saint-Marc, une garde de deux hommes dans le jour *pour la découverte.*

Saint-Marc, auquel il eſt évident que ce nom appartenait au moins dès le commencement du ſiècle, le conſerva en devenant en 1716, une ſuccurſale de l'Artibonite, & ce fut la même choſe encore, quand il fut mis en paroiſſe en 1721.

La paroiſſe de Saint-Marc eſt bornée au Nord par celle des Gonaïves, depuis l'embouchure de la rivière de l'Eſter, dans la baie à Tortue, juſqu'à l'endroit où l'Eſter reçoit le foſſé Nabot; à l'Eſt, par le foſſé Nabot juſqu'à la tête de ce foſſé & enſuite par le chemin qui va de là gagner le bac du centre, étendue où les limites ſont communes à la paroiſſe de la Petite-Rivière; enſuite par la paroiſſe des Verrettes, au moyen de la ligne qui, du bac du centre va, preſque dans le Sud, remonter la rivière des Guêpes & qui de là, ſuit cette rivière juſqu'à ſa ſource; à ce terme la ligne prend la crête la plus élevée de ce maſſif de mornes & va, dans une direction preſque Nord & Sud, joindre la ſource de la rivière du Tapion, pour courir enſuite dans l'Oueſt, juſqu'à ce que ſe trouvant à peu près en face du Fond-Baptiſte, canton de l'Arcahaye, elle reprenne l'Oueſt pour venir s'arrêter à la rivière du Mont-Roui, dans un point qui appartient à la fois aux trois paroiſſes des Verrettes, de l'Arcahaye & de Saint-Marc; au Sud, par la rivière du Mont-Rouis, depuis le point que je viens d'indiquer, juſqu'à l'embouchure de cette rivière à la mer; & enfin à l'Oueſt, par la mer, à partir de l'embouchure dela rivière du Mont-Roui, juſqu'à l'embouchure de la rivière de l'Eſter dans la baie à Tortue.

La plus grande longueur de la paroiſſe de Saint-Marc, eſt de dix lieues du Nord au Sud, ſur une largeur moyenne de quatre lieues de l'Eſt à l'Oueſt. Elle a une partie en plaines & une partie en montagnes.

La partie plane, eſt elle-même ſubdiviſée en deux portions. Celle qui mérite véritablement ce nom & qui forme l'étendue Septentrionale de la paroiſſe, eſt compriſe dans la plaine de l'Artibonite; l'autre n'eſt guères compoſée que du point où eſt la ville & des gorges plus ou moins reſſerrées qui y aboutiſſent, & parmi leſquelles eſt celle où paſſe le grand chemin qui, menant de Saint-Marc au Port-au-Prince, va de cette première ville au pont du Mont-Roui.

La première portion ſe trouve compriſe entre la mer, la rivière de l'Eſter, le foſſé Nabot & le pied de la face Méridionale des montagnes qui ſont au Nord de la ville de Saint-Marc, depuis le bac du centre, juſqu'au rivage de la mer; c'eſt ce qu'on nomme le bas de l'Artibonite. Et comme la rivière de l'Artibonite, à partir du point où eſt le bac du centre, à ſa direction principale du Sud au Nord, elle coupe preſqu'en deux, cette grande ſurface plane.

Elle n'offre à préſent de terrains ſuſceptibles de bonnes cultures, que ceux qui bordent l'Artibonite, ou qui n'en ſont qu'à une faible diſtance; parce que cette rivière, par ſes infiltrations, leur procure une ſorte de fraîcheur, dont le reſte eſt privé, & qu'elle ſert de conducteur aux pluies, qui ſont conſéquemment plus fréquentes dans cette eſpèce de bordure. Auſſi réſulte-t-il de ces deux cauſes, que ſur l'une & l'autre rive, dans une étendue de deux ou trois lieues au-deſſous du bac du centre, on voit une ſuite d'habitations qui donnent, dans les années favorables, de belles récoltes en indigo & en coton.

Il y de plus à la rive Oueſt du foſſé Nabot, depuis l'Artibonite juſqu'à l'Eſter, une rangée d'indigoteries & de cotonneries, qui procurent un revenu conſidérable, lorſqu'il arrive que les pluies ſuivent la direction de ce foſſé. D'ailleurs, comme il a un beau courant d'eau, pendant pluſieurs mois de l'année, il a ſur ſon voiſinage une heureuſe influence, dont ſix ou ſept habitations placés à ſa rive Eſt donnent la preuve. Il ſemble que le foſſé Nabot pourrait, d'après cela, être utile lui-même pour l'arroſement & pour des machines qui éleveraient l'eau.

Tout le reſte de la paroiſſe de Saint-Marc contenu dans la plaine de l'Artibonite, n'a que très-peu de terrain en culture, ſoit parce que le ſol y eſt ſouvent compacte & argileux & de la nature de ce qu'on appele *terre à pot*, & que l'on ne peut l'employer qu'en hattes; ſoit parce que dans le voiſinage de la mer ce ſol eſt ſalineux, & que la rivière de l'Artibonite & celle de l'Eſter y épanchent leurs eaux, qui les noyent, & qui diſſolvent les ſels végétatifs. A peine pouſſe-t-il, dans certains points, de quoi faire pâturer les animaux, dont ils rendent les pieds mous. Les terres lagoneuſes font à leur tour périr de jeunes ſujets des hattes, qui viennent y boire des eaux croupies & qui y reſtent quelquefois embourbés.

La ſeconde portion plane de la paroiſſe de Saint-Marc, nous occupera plus loin.

Le reſte de cette paroiſſe eſt montueux & forme une maſſe conſidérable de montagnes qui, depuis le morne la Selle, s'avancent juſqu'à la mer. Ceux de ces mornes, dont j'ai parlé comme placés au Nord de la ville, ne ſont pas propres à la culture, & ils ne ſont utiles que par la pierre & le bois à brûler qu'ils procurent.

Les mornes qui ſont à l'Orient de la ville, & qu'on nomme le canton des Hauts de Saint-Marc, ſont cultivés en café, comme leur revers, qui dépend des Verrettes, & dans les gorges qu'elles forment vers leurs extrémités, il y a beaucoup d'indigoteries.

Les côtes de Saint-Marc, qui commencent à l'embouchure de l'Eſter, dans la baie à Tortue, ſont ſuivies, en gagnant dans l'Oueſt, par la pointe de Halle, qui eſt à deux lieues de la baie du Grand-Pierre. Dans l'intervalle eſt l'Eſter au Gaſcon & l'Eſter à Grand-Pierre. La baie du Grand-Pierre a 870 toiſes d'ouverture & 1,280 toiſes d'enfoncement. De là, en contournant le rivage, on trouve la pointe à Grand-Pierre, puis l'embouchure de l'Artibonite, qui eſt à environ une lieue trois-quarts de la baie du Grand-Pierre. La direction de la côte, depuis la pointe de Halle, eſt à peu près Nord & Sud.

A l'extrémité de la rive droite de l'Artibonite, eſt un établiſſement qui exige que nous nous y arrêtions.

Dès que les Français de l'Iſle la Tortue, après avoir parcouru le Port-de-Paix, eurent gagné des points plus à l'Oueſt, & particulièrement les Gonaïves, ils s'occupèrent des ſalines naturelles qu'on trouvait dans ce dernier lieu, & ils étendirent leurs travaux juſqu'à l'embouchure de l'Artibonite, où ils eurent même leur principal établiſſement en ce genre. Chaque année *les garçons* s'y rendaient de la Tortue & des lieux circonvoiſins, pour préparer le ſel & pour en faire l'échange avec des étrangers, parmi leſquels les Anglais formaient le plus grand nombre.

Peu à peu des individus ſe fixèrent dans ce lieu, qu'on appela la Grande Saline, & continuèrent ce commerce, qui leur était très-profitable. La population s'y accrut même de manière, que dans la guerre de 1756, les milices, qui juſques-là avaient toujours eu un poſte dans cet endroit, n'y

montèrent plus, & que la garde en fut uniquement confiée aux faliniers.

Le terrain où ſe trouve ſituée la Grande Saline, ne donnant à ſes habitans preſque aucune communication avec ceux de l'Artibonîte, ni aucun rapport très-fréquent avec les agens de l'autorité à Saint-Marc, ils vivaient d'une manière indépendante, ſe recrutant touojurs par quelques marins qui quittaient les bâtimens ſur leſquels ils étaient venus d'Europe, & vendant leur ſel, ſoit en le tranſportant eux-mêmes dans divers points de la Colonie, ſoit en le livrant à des caboteurs ou à des Américains des États-Unis. A la fin de 1780, un convoi de bâtimens eſpagnols qui allaient chercher du ſel aux Iſles Turques, ayant relâché au Môle, ils en repartirent à l'exception de quatre, qui allèrent ſe charger à la Grande-Saline.

Tandis que les faliniers ſe ſuffiſant à eux-mêmes étendaient leur petite peuplade, le prix que chaque jour ajoutait aux terres de la Colonie, & plus encore la répugnance que les habitans riverains des côtes ont à ſouffrir ſur les bords de celles-ci, des hommes dont le voiſinage eſt le plus ſouvent une ſource de difficultés pour la diſcipline de leurs nègres, multiplièrent auprès du gouvernement les demandes en conceſſion du local où exiſtaient les faliniers, ou ſur lequel ils pouvaient avoir des vues.

Ces faliniers, qui n'avaient jamais ſongé à obtenir la poſſeſſion légale d'un terrain dont on leur devait toute l'utilité, ſe virent donc réduits à celle des cinquante pas du roi, que les loix coloniales réſervent au ſervice public; mais la perſécution les y ſuivit. Tantôt les propriétaires des conceſſions obtenues juſqu'à ces cinquante pas, prétendaient que la jouiſſance proviſoire de ceux-ci était une conſéquence de leurs conceſſions; tantôt, c'étaient les agens du gouvernement eux-mêmes, qui prétendaient que la défenſe de la Colonie voulait que cet intervalle fût abſolument évacué.

D'un autre côté, on reprochait à ces hommes d'être un ramas de vagabons impatiens de tout frein; dangereux pour la Colonie par leurs intelligences avec les ennemis, qu'on leur imputait de piloter durant la guerre, & avec les contrebandiers qu'on diſait qu'ils attiraient dans tous les tems. Enfin les mécontentemens des faliniers étaient parvenus à un tel degré, que M. Bertrand de Saint-Ouen, conduit chez eux par des opérations relatives à

ſes plans d'arroſement, les trouva réſolus de brûler leurs cabanes & de ſe retirer aux Iles Turques.

M. Bertrand de Saint-Ouen ſavait trop combien le ſel eſt néceſſaire dans un climat où les alimens de toute eſpèce ſe corrompent promptement; pour ne pas ſentir que la Colonie ſe trouverait bientôt ſoumiſe à un impôt conſidérable envers les étrangers, ſi nos propres ſalines étaient abandonnées, & il réſolut de ſe faire le défenſeur & l'avocat des faliniers.

Il trouvait biſarre, ſans doute, qu'en 1784, il ſe trouvât à Saint-Domingue & à l'Artibonite, une réunion d'hommes ſans nulle autre propriété que celle de leur individu, ayant renoncé au mariage & qui, s'ils avaient des enfans provenus d'unions formées avant de ſe lier à cette ſociété, ou des concubines qu'elle admettait, les excluait également de leur ſucceſſion, qui reſtait toujours en communauté. Mais il penſa qu'on pouvait changer le ſyſtème de cette eſpèce de république, ſans qu'il fallût pour cela en chaſſer les membres.

M. Bertrand propoſa donc aux faliniers & leur fit adopter l'idée de donner en commun une requête, par laquelle ils demandaient à être rétablis dans la jouiſſance de tout ce qui leur avait été pris & qui compoſait primitivement la Grande-Saline, & promettaient de laiſſer diviſer ce terrain entr'eux par égale portion & d'y conſtruire des logemens ſolides. M. Bertrand de Saint-Ouen rédigea la demande & l'accompagna d'un mémoire pour l'appuyer auprès des Adminiſtrateurs. Cette démarche eut un ſuccès complet.

Il fit rendre aux faliniers ce dont on les avait dépouillés; & il leur procura de plus une liſière de 350 pieds de large, depuis le Boucan des Folleux juſqu'à la baie à Tortue.

En 1785, les faliniers s'occupèrent de conſtructions; ils firent des achats de nègres & les Adminiſtrateurs nommèrent proviſoirement un habitant pour commandant de la Saline. M. Fournerie de Juville, voyer, traça les diviſions, par un plan du 5 Août, que les Adminiſtrateurs approuvèrent le 21 Septembre.

Le 28 Février 1787, les faliniers donnèrent une requête, pour obtenir quelques changemens à ce plan, & M. Mottin, arpenteur, en fit un autre.

Enfin

Enfin, le 26 Mai 1788, on a vu paraître une ordonnance des chefs de la Colonie, portant: 1°. Que quiconque a des conceſſions ſur le ſol de la Grande-Saline, ſera tenu de montrer ſes titres ſous un mois, à peine de réunion au domaine. 2°. Que les anciens poſſeſſeurs ſeront cependant préférés pour les conceſſions nouvelles. 3°. Que chaque perſonne ne pourra avoir qu'un emplacement pour bâtir & qu'un numéro pour fouiller des trous à ſel; à moins qu'on ne poſſédât déjà autrefois des trous à ſel excédant l'étendue d'un numéro du plan. Que les détenteurs actuels ſeront les premiers colloqués, & autant que faire ſe pourra ſur les numéros de leurs anciens trous. 4°. Qu'il y aura une indemnité arbitrée & payée enſuite par tiers en trois années pour l'excédant, ſi un conceſſionnaire profite du travail d'un autre par la mutation des numéros. L'ordonnance preſcrit en outre de laiſſer le long de l'Artibonite 30 pieds francs, non compris la levée du côté de l'écore pour le hallage des bateaux & des acons; de travailler par corvée à des trous à ſel, laiſſés en communauté, aux digues néceſſaires pour garantir la ſaline des inondations & à l'entretien des chemins.

Je ſuis forcé de dire que les diſpoſitions de ce réglement, en faiſant paſſer la propriété d'un ſalinier à un autre, a été la cauſe que les deux cinquièmes au moins d'entr'eux ont abandonné un lieu où ils ſe regardaient comme vexés. C'eſt ainſi que la manie de porter partout des idées d'un ordre ſyſtématique ſans examiner s'il peut convenir partout, fait quelquefois naître le déſordre. D'ailleurs un canal, conſtruit par un voiſin, M. Brabant, ayant attiré l'eau de l'Artibonite juſques dans la ſaline, les ſaliniers ont rénoncé à des travaux qu'ils n'avaient entrepris que pour en retirer de l'avantage.

Il y a auſſi quelques petites ſalines dans l'intervalle du Boucan des Folleux à la baie à Tortue. Leur produit réuni à celui de la Grande-Saline, donnait autrefois près de 200 mille barils d'un ſel dont la qualité eſt réellement ſupérieure a celle du ſel des Iſles Turques, & qui, plus difficile à faire que celui-ci, ſe vend auſſi plus cher. La Colonie peut en conſommer 50 mille barils; c'était donc 150 mille barils à échanger avec les Américains, ce qui au taux le plus bas pouvait repréſenter cent cinquante mille gourdes. Le miniſtre écrivait aux Adminiſtrateurs, le 9 Juin 1786, de veiller à ce qu'il ne fût importé aucun chargement de ſel dans la Colonie, pour ne pas nuire à l'établiſſement des Saliniers de l'Artibonite.

Des barques plates chargées de ce sel vont à Saint-Marc ou remontent l'Artibonite, & le baril de sel ne coûte dans ces deux endroits qu'une ou deux gourdes.

L'établissement de la Grande-Saline, qui a l'air d'un bourg, forme un angle aigu vers l'Artibonite. On voit une tuilerie à son extrémité intérieure & sur le bord de cette rivière.

Puisque je viens de parler de la saline la plus considérable de Saint-Domingue, des observations générales sur les salines & le sel des Antilles, me semblent devoir trouver leur place ici.

Des Salines & du Sel des Antilles.

L'eau de la mer qui baigne les côtes des Antilles, est plus chargée de sel marin que celle des mers de l'Europe. Cette propriété est dûe à une évaporation beaucoup plus considérable dans la Zône Torride que dans les autres Zônes, & à ce que ces Isles n'ont que de faibles rivières, dont le cours est souvent interrompu par de longues sécheresses.

Il est vraisemblable que les eaux de la mer, prises à l'embouchure de l'Amazone & des autres grands fleuves de l'Amérique Méridionale, ne contiennent pas la même quantité de sel.

Toutes les côtes basses des Antilles ont des salines naturelles, ou bien elles pourraient être disposées avec facilité, de manière à procurer cet avantage. Dans les tems des grandes marées, l'eau de la mer couvre une plus grande étendue de terrain; elle se répand sur des points bas, dans des esters ou lagons. Dans le tems des basses marées, la mer ferme elle-même ces lagons, par une barre ou dune, qui s'accroît encore par l'effet du vent qui, soufflant constamment de la même partie, accumule les sables que la mer a jettés sur le rivage dans la même direction que celle du vent. La communication du lagon étant ainsi interceptée, s'il ne survient pas une grande marée qui surmonte la dune ou de fortes pluies qui étendent l'eau salée contenue dans l'ester, il faut nécessairement que par les progrès de l'évaporation, le sel marin soit amené au point de se cristalliser; & si le desséchement est complet, il se forme une couche saline qui recouvre tout le fond de l'ester, & qui contient les différens sels que la mer te-

nait en diſſolution. On ſent donc que par le moyen des écluſes & à l'aide de quelques travaux, toutes les terres noyées par les marées, peuvent former des ſalines.

Le tems le plus favorable pour la ſalification, eſt celui qui vient après les Nords, ou celui qui précède ou ſuit la ſaiſon des orages. Dans les autres il ne faut qu'un fort grain de pluie, pour faire perdre le produit de la ſaline.

De là il s'enſuit, que les lieux les plus expoſés aux ſéchereſſes & aux vents qui chaſſent les nuages & accélèrent l'évaporation, ſont les plus convenables à l'établiſſement des ſalines. C'eſt par cette raiſon que les Iſles Turques, qui ont d'immenſes ſalines naturelles, ſont ſi propices à la formation du ſel. Elles ſont éloignées des montagnes où ſe forment des orages qui prennent enſuite la même direction que leur chaîne, & s'il y vient quelque nuages chargés de pluie, le vent d'Eſt, qui règne jour & nuit dans ces Iſles, les chaſſe avec rapidité, & ils n'ont pas le tems de troubler la nature, occupée du travail de la criſtalliſation.

Le ſel qu'on retire des ſalines des Antilles, paſſe pour être plus âcre que celui qu'on obtient des ſalines de la Bretagne & du Poitou. On fait le même reproche au ſel de mine de la Partie Eſpagnole de Saint-Domingue. Les viandes & les poiſſons ſalés avec le ſel des Antilles, s'accourciſſent davantage & ont le goût moins agréable. Le ſel de l'Amérique doit ces différences à la promptitude avec laquelle il eſt amené à la criſtalliſation & à la prolongation de l'évaporation. Quoique les ſels ne ſe confondent pas dans la criſtalliſation, il n'en eſt pas moins vrai, que lorſque l'évaporation eſt trop prolongée, tous les différens ſels criſtalliſent l'un après l'autre, ſuivant qu'ils ſont plus ou moins ſuſceptibles de diſſolution. Dans les ſalines de l'Europe, où l'on gouverne l'eau, où l'on dirige la criſtalliſation à volonté, où l'évaporation eſt plus lente & jamais entière, le ſel marin eſt plus pur. Dans celles de l'Amérique, au contraire, où la nature agit ſans le ſecours de l'art, le ſel marin contient du ſel de glauber & ſurtout une grande quantité de ſel marin à baſe terreuſe qui le rendent âcre & amer.

Ces conjectures ſont confirmées par l'expérience. Un habitant de la Partie du Nord, qui avait diſpoſé une ſaline d'après celles de l'Europe & qui avait

employé les mêmes manipulations, a obtenu du sel tout à fait semblable à celui des salines de France. On sait, au surplus, au sel de Portugal, le même reproche qu'à celui des Antilles.

Si les habitans de ces Isles, & surtout ceux de Saint-Domingue, dirigeaient leur industrie de ce côté, il est à présumer qu'ils parviendraient aisément à approvisionner les pêcheries de l'Amérique Septentrionale, de l'immense quantité de sel dont elles ont besoin. Il en résulterait un commerce d'exportation très-utile aux deux nations. La nature aussi libérale aux Antilles, sur les eaux que sur la terre, livre ses trésors avec prodigalité à l'homme industrieux, qui sait les solliciter & les mettre à profit.

Il y a une relation trop intime entre les salines, considérées dans leur produit en sel, & les terres des salines, pour que le Lecteur ne me permette pas de l'entretenir de ces dernières.

Des Terres des Salines.

Les terres que la mer inonde, sont couvertes aux Antilles, de mangles & de palétuviers, dont le feuillage toujours vert & les formes bisarres, offrent un coup d'œil étonnant & beaucoup d'utilité. Le mangle gris est le premier des bois appelés incorruptibles; le mangle rouge, excellent pour la charpente, fournit en outre un tan très-actif & très-bon; le mangle blanc ou palétuvier, que tous les insectes attaquent, donne du bois de chauffage; & les racines de tous sont l'asile des huîtres.

Dans les journées sèches, les feuilles de ces différens mangliers, sont chargées de cristaux de sel marin, que l'œil discerne & que le goût reconnaît. Ces cristaux proviennent de l'évaporation de leur sève qui est salée, & qui dépose sur ces feuilles, les sels qu'elle tenait en dissolution. La rosée de la nuit ou les pluies fondent ces cristaux de sel, la surface de la terre se sale de plus en plus, & l'on a remarqué que les mangles retardent l'époque où les terres des salines sont susceptibles de culture.

Ces terres de salines se refusent long-tems aux travaux des cultivateurs. Compactes comme la pierre, si on leur fait éprouver une division mécanique, par les instrumens aratoires, elles reprennent leur consistance première au premier grain de pluie.

Le moment où elles deviennent productives, eſt annoncé par l'eſpèce des plantes dont ces terres ſe couvrent, à meſure qu'elles ſe deſſalent.

On croit pouvoir attribuer la ſtérilité de ces terres, leur extrême compacité, leur viſcoſité & la facilité avec laquelle elles reprennent leur adhéſion, à la grande quantité de ſel marin à baſe terreuſe qu'elles contiennent. Ces ſels, qui rempliſſent tous les pores de la terre, ne ſont pas ſuſceptibles de criſtalliſation, mais la grande chaleur du ſoleil les déſſeche & procure à la terre une telle *induration*, que les racines ne peuvent pas la pénétrer.

Si l'on ajoute à ces terres des terres naturellement fertiles, celles-ci ſont bientôt imbues de la diſſolution de ces ſels & deviennent auſſi impropres à la production que les premières. Le fumier éprouve le même effet. Ces engrais n'agiſſent que lorſque ces terres ont été dépouillées par de fréquens lavages & par l'action de l'air & des météores, de l'excès de ſel qui empêche la putréfaction. Il eſt donc vrai qu'en agriculture comme en économie animale l'excès de ſel enchaîne la putréfraction tandis qu'à petite doſe il la favoriſe.

Les premières cannes à ſucre qui viennent dans ces eſpèces de terres ſont dures, rabougries, & elles donnent un ſucre très-ſalé; mais ce ſucre eſt beau. Cela vient de ce que la fermentation n'agit point ſur ces cannes; le ſel marin étant un des grands pacificateurs de la fermentation ſpiritueuſe. Qu'oppoſer à ces terres? De la conſtance & des travaux. S'il eſt poſſible de les inonder d'eau douce chargée de limon, on remplira le triple objet, de les élever, de les deſſaler, de les couvrir d'une portion de terre pénétrée des principes de la végétation, & l'eau en s'écoulant entraîne une partie des ſels qui enchaînent la fertilité. Il faut aider encore cet effet en remuant ces terres. Bientôt elles changent de couleur; de blanches ou de griſes qu'elles ſont, elles acquièrent une teinte qui tire ſur le noir ou ſur le fauve, ce qui eſt un indice de la putréfaction. C'eſt auſſi l'époque où ces terres deviennent fécondes.

Si l'on n'a pas dans ſon voiſinage ou une rivière ou des eaux courantes, il faut attendre que les pluies aient produit à elles ſeules les mêmes effets; c'eſt l'ouvrage du tems.

Il n'eſt pas beſoin d'avertir que le premier ſoin du cultivateur, qui veut fertiliſer des terres de ſalines, doit être de les mettre à l'abri de la mer, qui peut, dans une ſeule marée, détruire le fruit du travail de pluſieurs années.

Les cannes & les patates ſont les premières productions utiles qu'on peut obtenir des terres des ſalines ; le petit-mil cependant les précède ; mais elles ſe refuſent à produire du maïs. Elles ſe prêtent à rapporter de l'indigo, ſurtout de l'indigo bâtard.

On a obſervé les nuances de fertilité des terres baſſes qui avoiſinent la mer, dans l'ordre ſuivant : la première ligne, voiſine de la mer, produit un peu de mangles blancs ou palétuviers à grandes racines extérieures, qui ſont noyées à toutes les marées : c'eſt la région des huîtres. En remontant, on trouve de la terre blanche qui eſt couverte de différentes eſpèces de mangles, qui décroiſſent & deviennent plus rares, à meſure qu'on s'éloigne de la mer. On trouve enſuite une plage dénuée de toute ſorte de végétation. Plus loin commence la caſſe-pierre, enſuite différentes plantes affectées à ces terrains. Au delà, la terre fertile eſt annoncée par un chiendent marin très-touffu & qui eſt piquant, tant les extrémités de ſes feuilles ſont rigides & dures. Enfin, on trouve plus haut les cannes à ſucre d'abord chétives, mais qui ſe perfectionnent, en avançant dans la plaine.

En général, on peut diviſer en trois claſſes les habitations voiſines de la mer. La première claſſe, qui eſt riveraine, a beaucoup de terres médiocres, mais elles s'améliorent de jour en jour par la culture. Le ſucre qu'elles produiſent eſt d'une qualité ſupérieure. Celles de la ſeconde claſſe, placées au-deſſus, ſont beaucoup plus fertiles. Mais rien n'égale la fertilité des habitations qui ſont en troiſième ligne. Le ſel marin, qui eſt par excès dans les premières, les détériore ; dans les habitations de la ſeconde ligne, le ſel marin ſe trouve dans une proportion qui ne nuit ni ne ſert à la végétation ; mais il eſt dans les troiſièmes dans la proportion où il aide la putréfaction, & où il fait l'office des engrais.

On ſent bien que ces trois étages doivent être meſurés par l'élévation du ſol au-deſſus du niveau de la mer, & non par ſon éloignement ; car c'eſt l'élévation qui indique l'époque plus ou moins reculée de la retraite de la mer.

Toutes ces idées rapportées à l'Artibonite, montrent encore plus l'utilité de ſon arroſement & de l'égout des eaux qui croupiſſent dans le voiſinage de la mer.

On compte 450 toiſes depuis l'embouchure de l'Artibonite, juſqu'à la pointe des Flamands, où commence l'anſe de l'Artibonite, & 850 toiſes

juſqu'au morne au Diable, qu'il conviendrait d'autant mieux de fortifier, pour qu'il ne ſervît pas de ſtation à des vaiſſeaux qui voudraient faire remonter l'Artibonite à leurs canots, qu'il eſt le ſeul point découvert depuis la pointe de Halle juſqu'à l'embouchure de la rivière Salée, & qu'alors il défendrait auſſi celle-ci, qui eſt placée à une bonne demi-lieue du morne au Diable. C'eſt le morne au Diable qui couvre dans le Nord, le petit enfoncement appelé l'Eſter aux Rats.

L'Artibonite, l'Eſter & la rivière Salée, ayant, dans leurs débordemens, leur iſſue par toute la côte, depuis la baie des Gonaïves juſqu'à l'embouchure de la rivière Salée, il y a ſur cette longueur, d'environ cinq lieues, une largeur de près d'une lieue & demie, qui n'a point de pente ſenſible à le mer. Ce local eſt une forêt de mangles qui arrêtent une partie des dépôts formés par les rivières. Or ces dépôts exhauſſant toujours ce ſol, il finira par ſe convertir en une digue, qui, s'oppoſant à l'écoulement des eaux, les fera ſtagner encore plus haut dans la plaine de l'Artibonite, où des arbres arrêtaient autrefois ces dépôts utiles pour elle, & empêchaient qu'ils n'arrivaſſent au terme où ils ne ſont plus que nuiſibles.

A l'embouchure de la rivière Salée, où la marée monte juſqu'au foſſé des Mangles, c'eſt-à-dire, à une grande lieue, commence la baie de Saint-Marc. Son embouchure, juſqu'à la pointe Saint-Marc, qu'on appele auſſi Cap Saint-Marc, eſt de 8,400 toiſes & ſon enfoncement ou ſa longueur, dirigée Eſt & Oueſt, de 5,200 toiſes.

A environ 350 toiſes de l'embouchure de la rivière Salée, eſt le Boucan *des Folleux* (nom de ceux qui pêchent la tortue de mer avec le filet à grandes mailles appelé *folle*), où j'ai dit que la côte devient de fer; l'on compte 1,350 toiſes de là à la Groſſe pointe ou extrémité des mornes qui bornent le côté Nord de la baie de Saint-Marc, & 1,380 toiſes de cette Groſſe pointe à l'anſe à l'Inde, qui eſt de ſable, ſur une longueur de 870 toiſes, ſans accès dans l'intérieur, à cauſe de la hauteur & de l'eſcarpement des mornes. La côte de fer reprend enſuite ſur une diſtance d'environ 800 toiſes, & de là à l'embouchure de la rivière des Guêpes, on trouve 500 toiſes & un peu plus de cette rivière au bout Septentrional de la ville de Saint-Marc.

De la Ville de Saint-Marc.

Elle n'était dans le principe qu'une réunion de quelques maiſons diſpoſées ſans ordre & ſéparées par des rues étroites & irrégulières. On y mit, en 1716, une petite chapelle ſuccurſale de l'Artibonite, puis les habitans achetèrent de MM. Tarquet & Gombaud, un terrain pour y bâtir une égliſe & un preſbytère, en vertu d'une ordonnance de M. le marquis de Sorel & de M. Duclos, gouverneur-général & intendant, du 19 Décembre 1720.

Au mois de Mars 1726, un incendie détruiſit Saint-Marc, à l'exception de quelques maiſons, qui n'empêchèrent cependant pas d'adopter pour ſa reconſtruction, un nouveau plan que fit M. de la Lance, ingénieur de la Colonie, & que les Adminiſtrateurs approuvèrent le 14 Septembre de la même année.

D'après ce plan, la ville fut bornée par la rivière de Saint-Marc au Nord, à l'Eſt par l'égliſe, à l'Oueſt par la mer & l'on changea la direction de la Petite-rivière, qui venait aboutir au point où l'on voit aujourd'hui la place-d'armes.

Dans le même tems le roi fit l'acquiſition de 700 pieds de long ſur 175 de large, appartenant à M. Jolly.

En 1738, la ville reçut un agrandiſſement, au moyen de conceſſions que les Adminiſtrateurs donnèrent, tant ſur le terrain réſervé pour la ſavane du curé, que ſur le terrain du roi & celui des héritiers Lefevre.

Le 23 Novembre 1750, nouvelle extenſion, d'après un tracé de M. Lalande, arpenteur. Les héritiers Lefevre, que l'on privait encore d'une portion de leur terrain, firent des repréſentations, & les Adminiſtrateurs leur accordèrent, le 19 Août 1751, 800 livres par carreau à recevoir des conceſſionnaires; M. Peyrottes, arpenteur, détermina, le 14 Mai 1753, l'étendue de ce qu'on leur avait pris de terrain.

L'année 1771, vit encore ſur le terrain de la paroiſſe, entre la rue d'Afrique & la Petite-rivière, un aggrandiſſement qui a pris le nom de Petite-Guinée. La paroiſſe a échangé, le 12 Septembre 1773, le reſte de ſon terrain, avec celui qui appartenait aux héritiers Florenceau & qui eſt à l'Eſt de la ville.

La ville de Saint-Marc, telle qu'elle exiſte aujourd'hui, borde le rivage dans

dans l'enfoncement de la baie & elle eſt placée au-devant d'un croiſſant de mornes, qui ne laiſſe qu'un très-petit cordon plane entre la mer & lui. Elle a 500 toiſes de long, du Nord au Sud, ſur environ 240 toiſes de l'Eſt à l'Oueſt. Cette ſurface diviſée par 4 rues qui courent du Septentrion au Midi, & que 10 autres rues coupent à angles droits, forme 32 îlets, dont quelques-uns ſont des carrés parfaits & les autres des carrés longs, quelquefois inégaux, ſi l'on compare ceux d'un rang d'îlets à ceux d'un autre rang. En général les îlets ſont ſubdiviſés en 8 ou 10 emplacemens.

Les 4 rues de la longueur ſont la rue Neuve, la rue de l'Égliſe, la Grande rue & la rue de la Marine. Celles de la profondeur ſont la rue des Guêpes, celles Saint-Germain, Saint-Simon, de Bourbon, du Pont, la rue dont le bout Oueſt porte le nom de Traverſière, & l'autre celui de Cul-de-Sac; la rue Saint-Charles, la rue Royale, la rue Dauphine & celle d'Afrique.

Saint-Marc, où l'on ne comptait en 1739 que 90 maiſons, & dont une ordonnance des Adminiſtrateurs du 18 Août menaçait de réunir les emplacemens non-bâtis, avait ſuivant le cadaſtre :

D'Octobre	1751	141	maiſons évaluées à . .	158,700 livres de loyer.
De Février	1752	152	. .	163,250
De Décembre	1761	144	. .	153,085
D'Octobre	1764	155	. .	238,700
D'Août	1771	166.	. .	254,116
——	1776	204	. .	344,900

L'on en compte maintenant 250, dont les loyers ne peuvent être évalués à moins de 500,000 livres.

L'avantage qu'a Saint-Marc de poſſéder dans les mornes de ſa baie de la pierre de taille excellente & d'un travail facile, fait que la plupart des maiſons en ſont conſtruites. L'on en trouve dans cette ville d'auſſi belles que dans aucun autre lieu de la Colonie, & parmi celles-là il faut compter la maiſon que MM. Saint-Macary, Beaucamp & Compagnie, négocians, viennent de faire édifier ſur le quai entre la rue Traverſière & la rue Saint-Jacques, & qui eſt un ornement pour elle.

Les rues ont communément 48 pieds de large; il en eſt de 60, & les moindres en ont 30. Une ordonnance des Adminiſtrateurs du 14 Août 1784 avait preſcrit d'entourer les terrains; d'avoir des ruiſſeaux pavés dans les rues, & d'y

faire tous les remblais néceſſaires d'après le niveau & la pente donnés par le voyer ; & comme l'exécution en était négligée , le juge de police de Saint-Marc avait autoriſé le voyer , le 9 Février 1786 , à faire crier cet ouvrage au rabais s'il n'était pas fait dans 3 mois.

Alors on parla de paver entièrement les rues ; mais les propriétaires des maiſons s'y oppoſèrent par une requête aux Adminiſtrateurs , fondée ſur ce que les rues non-pavées ſont plus fraîches & ſur ce que dans les plus grandes pluies le ſol ſabloneux & léger de Saint-Marc s'égoutte en quelques minutes. Les Adminiſtrateurs renvoyèrent les habitans à délibérer ſi le projet était avantageux ou non , & ils ont décidé à la fin d'Octobre 1787 qu'il fallait s'en tenir à des rigoles pavées, & ſuſpendre proviſoirement ce qu'avaient enjoint leurs prédéceſſeurs en 1784. Il n'y a point encore de nivellement exécuté.

La propreté des rues eſt preſcrite par des réglemens du juge de police du 17 Novembre 1739 , du 28 Novembre 1742 , du 1er. Mars 1768 , du 16 Juillet 1771 , & du 31 Août 1780 ; celui du 5 Février 1782 y a ajouté le devoir pour les propriétaires de faire arroſer au-devant de leurs maiſons tous les jours à ſept heures du matin.

Les rues qui vont du Nord au Sud ſe trouvent coupées , comme la ville elle-même , par la rivière de Saint-Marc qu'on nomme auſſi la Grande-Rivière , & qui court de l'Eſt-Sud-Eſt à l'Oueſt-Nord-Oueſt. Cette rivière ſerait beaucoup plus conſidérable ſi , comme je le dirai plus loin , ſes eaux n'étaient pas interceptées. Elle s'accroît cependant durant les pluies , & roule comme un torrent. Il faut donc des ponts pour la communication des deux parties de la ville.

Depuis l'établiſſement de celle-ci , on s'était contenté de petits ponts de bois qui ſuffiſaient aux perſonnes à pied ; mais les voitures la paſſaient à gué , ſouvent avec danger & toujours avec difficulté. M. Bretton des Chapelles , Sénéchal , conçut en 1784 le projet d'une ſouſcription pour la conſtruction d'un pont de maçonnerie dans la Grande rue. Ce projet fut goûté par un grand nombre de citoyens de la ville & de la campagne , qui s'empreſſèrent de ſouſcrire ; M. de Couagne , lieutenant de roi de Saint-Marc , fit lui-même un plan & un devis , & l'entrepriſe reçut la ſanction du gouvernement par une ordonnance des Adminiſtrateurs du 17 Novembre 1784 ; mais lorſqu'on cria l'entrepriſe perſonne ne ſe préſenta.

Les choſes en reſtaient là, lorſque M. de Bourcel, nouvellement nommé procureur du roi de la Sénéchauſſée, trouva à faire, le 6 Février 1785, un marché d'après lequel MM. Andoyé & Repos ont exécuté ce pont, qui a coûté environ 55,000 liv. Une amende de 15,000, payée par un particulier pour peine d'une rébellion à juſtice, y a été appliquée; les Adminiſtrateurs ont fait payer 7,000 liv. par la caiſſe des libertés, & les ſouſcripteurs ont acquitté le ſurplus, à une ſolde près, qu'il eſt probable que le gouvernement mettra encore à la charge de la même caiſſe.

La voûte du pont a 28 pieds d'ouverture ſur une profondeur de 33 pieds & une élévation d'environ 11 pieds depuis le lit de la rivière juſqu'au ſommet de la voûte, qui eſt totalement de pierres de taille ainſi que les paremens vus des piédroits du côté de la rivière; il en eſt de même de tous les angles de l'ouvrage. Le deſſus du pont a vingt pieds de voie pour les voitures, & de chaque côté un trotoir de pierres de taille de cinq pieds de largeur & élevé d'un pied au-deſſus du paſſage des voitures. Les bords du pont ſont couronnés d'un parapet auſſi de pierres de taille de deux pieds de hauteur au-deſſus des trotoirs, ſur 18 pouces d'épaiſſeur.

Malheureuſement ce pont vient d'être conſidérablement endommagé dans un débordement qui a emporté tous les ponts de bois de la ville.

Entre la Grande rue, la rue Saint-Charles & la rue Royale, eſt l'unique place publique de Saint-Marc; on l'appele la place-d'armes. Elle a 300 pieds de long du Nord au Sud, ſur 200 pieds de large de l'Eſt à l'Oueſt, non compris les 60 pieds de largeur des rues où elle donne. Ses quatre faces ont chacune deux rangs d'ormes & des bancs de diſtance en diſtance. Comme la plus grande partie du ſol de cette place eſt de ſable & de galets, la plupart des arbres y dépériſſaient. Mais M. de Bourcel a fait creuſer entre ces arbres de longs foſſés qu'on a remplis de fumier & de terreau. De cette manière l'eau des pluies retenue dans ces foſſés, après s'être impregnée de ce fumier, porte aux racines le principe d'une nouvelle végétation.

Cette place était carrée parce qu'elle bordait auſſi la rue de la Marine, qui forme le quai; mais en 1770 les Adminiſtrateurs ont donné, malgré les plus juſtes réclamations de la part des habitans de la ville, des conceſſions, ſur leſquelles on a élevé des maiſons qui maſquent le côté de la mer.

C'eſt ſur cette place, encore mal remblaiée en 1743, que s'était toujours

tenu le marché de Saint-Marc pour toutes les marchandiſes. Une ordonnance de police du 20 Septembre 1785 y déſignait même la place de chaque claſſe de marchands & ceux de marchandiſes sèches, formant ce que l'on nomme auſſi à Saint-Marc le *Marché des Blancs*, avaient pour local les quatre allées d'arbres. Mais le propriétaire d'un emplacement de la rue de l'Égliſe, proche des priſons, ayant l'idée de faire venir le marché aux Blancs vis-à-vis ſon emplacement; il préſenta aux Adminiſtrateurs une requête ſignée de quelques perſonnes, & ces chefs convoquèrent une aſſemblée des citoyens & demandèrent l'avis du commandant & du commiſſaire de la marine à Saint-Marc, pour ordonner, contre le réſultat du vœu des conſultés, la tranſlation du marché aux Blancs dans la rue de l'Égliſe, depuis le preſbytère juſqu'à la priſon, ce qui formait un eſpace évidemment trop reſſerré. Enfin en 1787, à force de plaintes, le marché des vivres & légumes a été transféré de la place-d'armes au cours Bellecombe, & celui des Blancs a été rétabli dans les allées de la place-d'armes. Un corps-de-garde placé ſur le quai entre l'un & l'autre, reçoit les hommes qui veillent à leur police.

C'eſt dans l'îlet qui correſpond à celui du marché dans l'Eſt, mais en en paſſant un intermédiaire, qu'eſt l'égliſe, formant un bâtiment de maçonnerie de 120 pieds de long ſur 60 pieds de large, achevé en 1779 & aligné dans l'Eſt ſur la rue Neuve. Cette égliſe eſt aſſez jolie & dédiée à Saint-Marc, comme toutes celles qu'elle a remplacées. On y voit une chaire d'acajou fort belle & remarquable par l'élégance de l'eſcalier; elle a cependant l'inconvénient d'être trop grande pour le vaiſſeau. Cette égliſe a des bancs, & notamment ceux honorifiques pour les chefs & pour la Sénéchauſſée. Ses plus anciens regiſtres paroiſſiaux ſont du mois de Mai 1726. On y trouve cependant des actes qui remontent juſqu'en 1716, mais ils ont été recueillis ou copiés après l'incendie de 1726.

Au Nord de l'égliſe, eſt le preſbytère, qui a toute la profondeur Eſt & Oueſt de l'îlet, & du côté du Sud eſt le bâtiment des priſons, tout près duquel eſt un petit clocher en flèche. L'égliſe eſt ſéparée du preſbytère & des priſons. Son portail répond au milieu de la place-d'armes, & comme elle n'a pas la longueur de l'îlet, ce qui s'en manque forme une eſpèce de parvis, où deux rangs d'arbres, répondant aux angles de l'égliſe, viennent juſqu'à la rue de ſon nom, où doit être une grille de fer, qui coûtera 16 mille livres. Une rue mène de l'égliſe à la place-d'armes.

C'eſt à l'angle Sud-Eſt de cette rue & de celle de l'Égliſe, & conſéquemment en face des priſons, qu'eſt le bâtiment ſervant d'auditoire & de chambre criminelle à la Sénéchauſſée & à l'Amirauté de Saint-Marc.

La Sénéchauſſée de Saint-Marc a été créée à l'inſtar de toutes celles de la Colonie, par un édit du mois d'Août 1724, le même qui établit la Sénéchauſſée de Saint-Jean du Trou, devenue celle du Fort-Dauphin. Elle fut compoſée alors des Quartiers de Saint-Marc, de l'Artibonite, des Gonaïves & du Mirebalais. L'arrêt du Conſeil du Petit-Goave, du 18 Janvier 1725, portant enregiſtrement de cet édit, fixa la première ſéance de la Sénéchauſſée au 1er. lundi non-fêté du mois d'Avril ſuivant. M. Caignet, Conſeiller de ce Conſeil, nommé commiſſaire par le même arrêt, inſtalla, le 16 au matin, avec le procureur-général, le peuple étant réuni en foule, ce tribunal qu'on devait, comme celui du Trou, aux inſtances de M. de Montholon, intendant, auprès du miniſtre. M. Bizoton, Conſeiller au Conſeil du Petit-Goave, en fut le premier Sénéchal, & M Archin le 1er. procureur du roi, en vertu de brevets du 15 Août 1724. Suivant l'uſage de la Colonie, M. Caignet jugea la première cauſe & céda enſuite le ſiège à MM. Bizoton & Archin. Le lendemain 17, les commiſſaires du Conſeil & les officiers de la Sénéchauſſée allèrent faire dreſſer une potence au bord de la mer & un pilier avec deux carcans au-devant de l'emplacement où le palais devait être élevé, comme marques de juſtice.

Il fut impoſſible, pendant plus de ſix ans, de trouver un entrepreneur pour faire le palais & les priſons. M. de Maupoint, qui était major pour le roi à Saint-Marc, vendit une maiſon pour cet objet le 26 Septembre 1731. Le terrain de 120 pieds de long ſur 65 de large, avec une maiſon de 61 pieds, maçonnée entre poteaux, couverte d'eſſentes & un autre bâtiment de 30 pieds, non-achevé, furent payés 10,000 livres par la caiſſe des droits domaniaux; & le titre de propriété, remis par le vendeur, était une autoriſation que lui avait donné M. Mahon, lieutenant d'infanterie, chargé de la diſtribution des emplacemens pour la réédification de Saint-Marc, le 26 Août 1726, après l'incendie. Malgré cela, la Sénéchauſſée n'avait point encore de logement en 1742.

Celui où elle eſt placée maintenant eſt décent & commode. Il ſert auſſi à

l'Amirauté que le réglement du roi du 12 Janvier 1717 a établie, & qui n'a jamais eu pour officiers que ceux de la Sénéchauſſée, toujours pourvus de brevets pour les deux tribunaux. Leurs deux greffes ſont auſſi dans ce local.

Je goûte un plaiſir réel en donnant des éloges aux ſoins que M. Mazure, précédent greffier & qui l'était depuis 1766, prenait pour la conſervation des pièces de ces dépots publics. Elles ſont toutes, par ordre chronologique, dans des caiſſes d'acajou fermant à couliſſe & à l'abri des ravages des inſectes. Cet ordre, cette propreté me parurent d'autant plus précieux, lorſque je fis des recherches dans ces greffes, en 1783, qu'ils ne ſont pas le caractère diſtinctif de ceux de Saint-Domingue. J'étais enchanté ſurtout de la facilité avec laquelle M. Mazure trouvait chaque choſe. " Le droit de recherche „ qu'on paye au greffier, me diſait-il, n'eſt qu'une récompenſe de leur „ manque d'ordre ". Combien de fois j'aurais voulu trouver ailleurs ces précautions priſes par un homme dont elles rendaient le nom encore plus choquant ! Que de pièces intéreſſantes, curieuſes, utiles, les vers dévorent dans un court eſpace de tems, à Saint-Domingue !

M. Mazure n'a pas vécu trois mois après mon paſſage à Saint-Marc.

Avant la réunion des deux Conſeils & les changemens faits alors dans la compoſition & la compétence des Sénéchauſſées, les audiences de celle de Saint-Marc ſe tenaient toujours le Lundi. A préſent, celles pour juger en dernier reſſort, ſe tiennent le Mercredi & les autres le Jeudi. Les cauſes de l'Amirauté ſont jugées le Mercredi, après l'audience en dernier reſſort.

Ce que j'ai dit des Sénéchauſſées de la Partie du Nord, quant à leur compoſition, ſoit avant, ſoit après la réunion des deux Conſeils, faite en 1787, eſt applicable à celle de Saint-Marc. On lui a retiré le Mirebalais, en 1738, mais l'Artibonite ayant formé les deux paroiſſes de la Petite-Rivière & des Verrettes, il s'en trouve toujours quatre dans ſon territoire : les Gonaïves, la Petite-Rivière, les Verrettes & Saint-Marc. Cette Sénéchauſſée à 7 procureurs, 11 notaires & 14 huiſſiers.

On connait auſſi l'Amirauté de Saint-Marc par ce que j'ai dit de celles dont j'ai parlé précédemment. M. l'Amiral y avait nommé un maître de quai (M. Morhain) qui a été révoqué (V. tom. Ier. pag. 481).

Le quai de St-Marc n'eſt pas autre choſe que le rivage même. A ſon extrêmité Septentrionale eſt la batterie appellée du Nord ; au-devant de la rue

Traverſière, la batterie du Centre, & au-devant de la rue d'Afrique, la batterie du Sud.

A toucher cette dernière, au Nord, eſt le Cours Bellecombe. Cette promenade publique placée le long du quai depuis la batterie juſqu'à l'alignement du côté Méridional de la rue Royale, avait été entrepriſe en 1783 par M. de Loppinot, alors commandant par interim à Saint-Marc & auquel tous les bons citoyens conſervent une juſte reconnaiſſance ; mais ſon départ de cette ville en avait fait abandonner les travaux & déjà les herbes & les halliers la couvraient. M. de Bourcel au zèle conſtant duquel Saint-Marc a des obligations réelles, reprit cet ouvrage. Il fit achever le remblai, planter quatre rangs d'ormes & placer des bancs d'acajou. Ce lieu auquel on a donné le nom du gouverneur-général de cette époque, pourrait avoir le double de ſa longueur actuelle qui eſt de 500 pieds, ſi l'on y faiſait un égout voûté pour l'écoulement des eaux abondantes que les pluies portent quelquefois dans la rue Royale. Il eſt probable qu'un jour tout le quai ſera auſſi agréablement ombragé & MM. Saint-Macary en ont déjà donné l'exemple.

A la jouiſſance agréable & ſalubre d'une jolie promenade, les habitans de Saint-Marc réuniſſent celle d'un ſpectacle dont je vais tracer les particularités.

Au mois de Mars 1767, MM. Charron & Goulart qui venaient de quitter le théâtre du Cap, paſſèrent à Saint-Marc en allant chercher de l'emploi à celui du Port-au-Prince. Mais apprenant que le ſpectacle de cette dernière ville était près de tomber, ils prêtèrent l'oreille aux conſeils de pluſieurs habitans de Saint-Marc, & n'allèrent plus au Port-au-Prince que pour engager les acteurs à ſe réunir avec eux à Saint-Marc. Leur propoſition inſpira peu de confiance ; cependant MM. Clément & Defroches qui venaient de s'engager pour le Cap, ayant promis de jouer pendant quatre dimanches conſécutifs à Saint-Marc, cette réſolution en entraîna d'autres.

Cinq acteurs (MM. Clément, Defroches, Finil, Charron & Goulart) & deux actrices, (M^de. veuve Maſſotteau & ſa fille), s'embarquèrent en conſéquence pour Saint-Marc, où le cortège comique arriva. On loua l'aile d'une maiſon appelée les anciennes Cazernes ; on y éleva un théâtre ; on diſtingua des premières & des ſecondes loges, & un gradin de bois élevé à l'extrémité de la ſalle fut deſtiné aux gens de couleur ; on obtint une permiſſion des officiers de la Sénéchauſſée, comme juges de police, & les quatre premières

repréſentations donnèrent les plus vives eſpérances, puiſque 4,000 liv. de frais déduites, chaque acteur eût 1,100 livres pour ſa part.

Le départ de MM. Clément & Deſroches ayant rendu la troupe inſuffiſante, les acteurs retournèrent au Port-au-Prince pour y chercher des recrues. Six ſemaines après ils revinrent au nombre de huit des deux ſexes, qui formèrent d'abord une ſociété; puis quelques-uns d'eux voulant des appointemens fixes, le juge de police commit quatre négocians & un tréſorier pour adminiſtrer l'entrepriſe.

On loua une maiſon rue de l'Égliſe proche de la rivière, & M. Duhem tréſorier, traita avec M. Klivian Fiollo des débris de la ſalle du Port-au-Prince, appartenant à M. de Saint-Romes ingénieur, & du fond du magaſin; le tout pour 10,000 livres.

Ces miſes dehors & les autres frais d'établiſſemens conſtituèrent les commiſſaires en groſſes avances, qu'ils crurent ſe rembourſer plutôt en prenant une ſalle plus grande. Ils louèrent donc une halle des héritiers de la Ville en 1769, & en faiſant couper les traverſes du ſecond étage, ils firent des premières & des ſecondes loges, & rendirent la ſalle capable de contenir 400 perſonnes.

Au moment où l'on allait en faire l'ouverture, M. Duval, arrivant des Iſles du Vent, ſe mit à la place des commiſſaires & les rembourſa. Son premier ſoin fut de réunir à la comédie l'opéra-comique, qu'on n'avait pas encore vu à Saint-Marc, & ce genre étant goûté, il demanda quelques acteurs en France.

C'eſt dans la même année & ſous cette direction que Prinville, applaudi depuis long-tems à Paris ſous le nom de Volange, arriva de Nantes ſur le navire l'Algonquin, capitaine Pavie. Il débuta dans le rôle de Criſpin du Légataire Univerſel, & dans celui de Milord Houzey, du Français à Londres. On ne lui trouva dans la première pièce que de l'aptitude, mais il eut un vrai ſuccès dans la ſeconde. Volange prit enſuite l'emploi de *la Ruette* dans l'opéra-comique, & comme celui-ci il fut, par ſon jeu & par ſa préciſion, faire oublier qu'il n'aviat point de voix.

Au mois de Juin 1770, M. Duval propoſa à Mlle. Francheville, alors marchande de modes, & à Mlle. Marthe, actrice, de leur vendre ſes droits, & les enfans de Thalie eurent ainſi deux directrices le 3 Juin.

Le

Le même ſoir on donnait Cartouche, comédie de le Grand, & le Devin du Village. Au troiſième acte une ſecouſſe de l'affreux tremblement de terre de cette déſaſtreuſe ſoirée fit ſortir tout le monde de la ſalle, & le ſpectacle ceſſa.

La connaiſſance des malheurs dont la Colonie était affligée, rendit pendant quelque tems le ſpectacle déſert; puis l'effroi qu'inſpirait la ſalle, dont on avait coupé les traverſes, continua à en éloigner beaucoup de perſonnes. En vain les directrices eſſayèrent-elles pluſieurs fois de faire jouer, la crainte reſta la même. Nulle autre maiſon de Saint-Marc ne pouvant, ſi on la diſpoſait pour un ſpectacle, offrir plus de ſécurité, les directrices prirent le parti d'en faire conſtruire une ſur un terrain que leur prêta M. Gravé de Sérignan. Elle fut bâtie poteaux en terre & couverte d'une toile goudronnée.

Malgré cela le ſpectacle fut peu ſuivi, & comme l'on était dans la ſaiſon pluvieuſe, on était obligé de ſe tenir quelquefois debout dans cette ſalle ſous des parapluies. Les comédiens y jouèrent trois ou quatre mois, puis au mois de Janvier 1771, ils partirent pour le Port-au-Prince, d'où ils allèrent à Léogane à la fin de l'année.

Les habitans de Saint-Marc, à la tête deſquels était M. de Rameru, alors commandant pour le roi de cette ville (le donateur des eaux du Port-à-Piment), conçurent le projet d'avoir un local à l'abri des tremblemens de terre. M. de Rameru ſollicita la conceſſion d'un terrain au coin de la Grande rue & de la rue Bourbon. Les Adminiſtrateurs le concédèrent le 22 Décembre 1771 aux habitans de Saint-Marc, *à la charge pour eux d'y élever une ſalle de Spectacle ainſi qu'ils s'y ſont obligés par leur requête.*

Pour ſatisfaire à cette obligation, on fit en 1772 le proſpectus d'une ſouſcription par actions, & dans une aſſemblée tenue chez M. de Rameru, on choiſit M. de Villeneuve pour diriger la conſtruction, & il y eut trente actions de priſes. Sans attendre le payement de celles-ci, M. de Villeneuve, aidé par M. Roſſignol de Grandmont, qui fournit, à ſes propres dépens, les ſuperbes lataniers qui étaient néceſſaires, il fit commencer le bâtiment.

Lorſque la ſalle de Saint-Marc fut achevée, la troupe de Léogane ſe diſperſa. Volange devenu huiſſier, ſe dégoûta de ſervir Thémis, & revint à Thalie, déſormais fêtée dans un temple nouveau; il y reſta près de deux ans. Ce fut à cette époque que dans un rôle qui, ſans doute, lui faiſait oublier

que le public, même injuſte veut encore être ménagé, Volange dans un accès d'humeur jetta une gourde dans le parterre en diſant que *le plus hardi la lui rapportât*, ce qui lui valut une réclusion de quinze jours. De Saint-Marc que cette anecdote avait rendu peu agréable à Volange, il alla avec quelques-uns de ſes camarades jouer en ſociété ſur un théâtre que M. Jenot avait conſtruit au Port-au-Prince, & 5 ou 6 mois après il repartit pour la France.

La ſalle, qui eſt la même qu'on a conſtruite en 1772, a 90 pieds de l'Eſt à l'Oueſt ſur 50 pieds du Nord au Sud. Elle eſt garnie de deux rangs de loges, d'un amphithéâtre qui peut contenir 70 perſonnes & d'un parterre où l'on eſt aſſis, & au fond duquel ſe placent les gens de couleur, ſans diſtinction de nuances. Le théâtre a 40 pieds de profondeur à partir de l'avant-ſcène, ſur les côtés de laquelle ſont de petites loges louées à l'année. Dans le contour du théâtre ſont les loges des acteurs. La ſalle, qui peut contenir environ 500 perſonnes, eſt bien diſtribuée & le point de vue y eſt bien ménagé.

Le 3 Janvier 1773, les actionnaires déclarèrent que malgré les droits de propriété qui ſemblaient devoir leur appartenir ſur la ſalle & les objets dépendans du ſpectacle, ils conſentaient que cette propriété fût conſervée aux habitans du Quartier, ſous la ſeule condition de les rembourſer ſucceſſivement & ſur les profits, de ce qu'ils avaient payé en argent. Le même acte nomma deux directeurs honoraires avec droit de prendre dans la troupe même un directeur onéraire. On choiſit M. de Villeneuve pour tréſorier & deux commiſſaires pour arrêter ſes comptes tous les trois mois.

Le 26 Avril, autre délibération qui nomma deux directeurs honoraires de plus, & régla que des quatre directeurs & des deux commiſſaires compoſant un comité de ſix membres, trois ſeraient réſidant en ville. On autoriſa en outre les deux commiſſaires à acheter de Mlle. Marthe le magaſin d'habillemens & les autres objets dont elle était reſtée ſeule propriétaire, & qu'on a payés 12,000 livres. Enfin l'Aſſemblée arrêta ſur l'adminiſtration & la police du ſpectacle un réglement en neuf articles, que les Adminiſtrateurs approuvèrent le 8 Juin.

L'ouverture de la ſalle eut lieu le 28 Avril 1773. Dès le mois de Juillet le commandant pour le roi éleva la prétention d'avoir pour lui ſeul & à ſes

ordres la loge pratiquée pour le gouverneur-général. Celui-ci (M. de Vallière), répondit que cette loge était au public quand il ne s'y préſentait point (*); mais malgré cette déciſion ou plutôt à cauſe d'elle, les directeurs honoraires eurent des déſagrémens qui les portèrent à donner leur démiſſion au mois d'Août.

L'entrepriſe devait beaucoup, & cette conſidération détermina les citoyens à faire, le 22 Août, à MM. Bérard, de Villeneuve & Jeanty Dupoux, négogocians, l'abandon gratuit de la jouiſſance de la ſalle & des dépendances du ſpectacle pendant 12 ans, à la charge d'entretenir à leurs frais ce ſpectacle, & d'en payer les dettes paſſées, ſauf à en recouvrer les créances à leur profit.

Le ſpectacle eut lieu pendant deux ans de cette manière, puis les trois directeurs ſe déſiſtèrent. Nouvelle délibération de la part des habitans le 13 Mai 1775, par laquelle ils reprirent l'Adminiſtration, nommèrent trois directeurs honoraires, dont l'un était tréſorier, en outre deux directeurs adjoints, ſe ſoumirent à une nouvelle ſouſcription, & arrêtèrent d'acheter des précédens acquéreurs le magaſin &c, pour 15,000 livres.

Les acteurs furent engagés pour jouer à la part, ſelon leurs talens, ce qui dura juſqu'à Pâques 1776. Alors ſuſpenſion d'un an faute de fonds. En 1777 une troupe du Port-au-Prince vint jouer pendant un an. En 1778 les Adminiſtrateurs accordèrent un privilège de ſept ans à M. Morillon, qui mourut 4 mois après, & les acteurs finirent l'année en jouant à la part.

Pendant cet intervalle, M. de Villeneuve réſolut de mettre le ſpectacle ſur un pied convenable. En conſéquence, il obtint des Adminiſtrateurs un privilège de ſept ans, s'aſſocia huit autres particuliers, & forma un fond avec eux par actions. Ils firent un projet, que le commandant & le commiſſaire de Saint-Marc approuvèrent le 29 Octobre, & les Adminiſtrateurs de la Colonie le 9 Novembre; ils prirent des acteurs à gages; M de Villeneuve fut nommé tréſorier. Le ſuccès paraiſſait vouloir couronner tant de ſoins, lorſqu'à la fin de la première année (à Pâques 1780) les meilleurs acteurs eurent des ordres ſupérieurs pour ſe rendre au Port-au-Prince, ce qui fit tomber le ſpectacle de Saint-Marc avec des pertes aſſez conſidérables pour les directeurs.

On était privé de cet amuſement depuis deux ans, lorſque M. Saint-

(*) V. Loix & Conſtitutions, Tom. 5 pag. 451.

Martin, directeur de la comédie au Port-au-Prince, qui connaiſſait Saint-Marc pour y avoir été long-tems placé à l'orcheſtre, eut l'idée de réunir l'entrepriſe des deux ſpectacles, partageant & combinant ſa troupe de manière, qu'elle ſervît à l'un & à l'autre. Ce plan dura juſqu'à Pâques 1784, & le ſpectacle ceſſa

Au mois de Décembre 1785, un démembrement de la troupe des Cayes, eſt venu jouer à Saint-Marc, ſous la direction de M. Dainville, juſqu'à Pâques 1786, que M. Acquaire, comédien, amena des acteurs qu'il avait engagés, ſur la demande de M. de Villeneuve, qui lui céda ſon privilège. Puis à Pâques 1787, M. Acquaire ayant obtenu des Adminiſtrateurs le privilège de la direction du Port-au-Prince, il s'y eſt rendu avec ſa troupe.

En Juin 1787, M. Pons eſt venu avec un privilège de ſept ans pour Saint-Marc, & depuis 1788, on eſt réduit à attendre que des acteurs ſoient envoyés de France.

Tel eſt l'état du ſpectacle de cette ville. La ſalle était autrefois prêtée aux directeurs ſans rétribution, mais les frais de ſon entretien ont déterminé à la louer depuis 1786, à raiſon de 2,500 livres par an. Le magaſin, auſſi toujours prêté, a été vendu dans le tems à M. Saint-Martin, pour la chétive ſomme de 3,000 livres, dont le payement n'eſt pas encore achevé.

La police du ſpectacle de Saint-Marc, eſt faite par la maréchauſſée, ce qui lui donne un peu le caractère militaire, qu'a complettement la compétence attribuée au commandant pour le roi, de toutes les conteſtations entre le directeur & les acteurs. Cela m'amène à dire, que le commandant, qui avait échoué dans ſa demande de la loge du gouverneur-général, auprès de M. de Vallière, a été plus heureux auprès de M. Reynaud de Villeverd, commandant général par interim (en 1775), après la mort de M. de Vallière & que M. le comte de la Luzerne a confirmé cette ſeconde déciſion pendant ſon généralat (*).

(*) M. Cocherel, l'un des directeurs honoraires, avait tranſporté aux Adminiſtrateurs du ſpectacle une créance de 4,500 livres, à condition que lui & ſa famille y auraient une loge à perpétuité, ce qu'acceptèrent les autres directeurs, le 14 Août 1775. M. Cocherel étant paſſé

Les plus forts appointemens des acteurs de Saint-Marc, ſont de 10 à 12,000 livres, avec une pièce à leur bénéfice. Il y a communément ſept acteurs & cinq actrices; la moitié de leurs appointemens ſont ſaiſiſſables par leurs créanciers. Le répertoire eſt fait tous les mois & l'on en donne une copie au commandant pour le roi. Il y a un régiſſeur que le directeur nomme. Nulle pièce n'eſt cenſurée.

On donne deux repréſentations par ſemaine, le ſamedi & le dimanche. Les pièces d'acteurs & les 4 abonnemens ſuſpendus qu'a le directeur par an, ſont joués le lundi & le vendredi. La dépenſe ordinaire d'une repréſentation eſt de 198 livres, & celle annuelle d'environ 120,000 livres. Quiconque donne un ſpectacle dans la ſalle, doit au directeur un quart net de la recette.

On paye deux gourdes aux premières loges & une aux ſecondes & au parterre. Les militaires ne payent que la moitié de ces prix & ils n'ont nulle place diſtinctive dans la ſalle. Le commandant pour le roi, le prévôt de maréchauſſée, ſont les ſeuls dont l'entrée ſoit gratuite. M. de Villeneuve, ce citoyen ſi zélé pour le bien public auquel il coopère toujours avec déſintéreſſement, a la ſienne auſſi, mais c'eſt une condition qu'on ajoute toujours en prenant de lui le bail de la ſalle qu'il fait au nom des citoyens, pour qui c'eſt même une eſpèce d'hommage.

Il n'y a pas d'exemple que la ſépulture ait jamais été refuſée à un acteur mort à Saint-Marc.

Pendant le carnaval on donne des bals, & très-ſouvent aux autres époques de l'année ſi les dames le déſirent. Les hommes ſeuls y payent & il leur en coûte une gourde.

---

en France quelques années après, M. Delatour, procureur de la Sénéchauſſée, occupa cette loge pendant neuf mois. Le directeur du ſpectacle lui en ayant demandé le loyer, il exhiba un acte par lequel il avait acheté de M. Cocherel la jouiſſance de cette loge, moyennant 4,650 livres. Un jugement de la Sénéchauſſée, du 29 Mars 1783, condamna M. Delatour à payer 900 livres au directeur; & un autre, du 12 Mai, preſcrivit le rembourſement des 4,650 liv. de la part de M. Cocherel, & la loge fut dès lors louée comme les autres. Mais M. Cocherel ayant réclamé l'exécution du contrat du 14 Août 1775, un jugement de la Sénéchauſſée, du 7 Novembre 1787, a déclaré cette vente nulle, parce que les directeurs n'ont pas pu engager les habitans propriétaires du ſpectacle, dont ils n'étaient les agens que pour adminiſtrer & non pour aliéner.

La privation assez fréquente du spectacle, & celle presque habituelle de société, parce que les dames qui habitent la ville sont en très-petit nombre, avait donné naissance à un autre moyen de délassement; c'était celui d'un lieu où 50 personnes qui se choisissaient entr'elles & qui payaient 40 gourdes par an, se réunissaient pour causer, pour jouer aux jeux de société & souper ensemble. On avait donné le nom de Waux-hall à cette maison, où chaque abonné pouvait amener des personnes étrangères au Quartier, & qui y recevaient un accueil dont il était impossible qu'elles ne fussent pas extrêmement satisfaites. Mais le démon des jeux de hasard étant parvenu à se glisser dans cet asile, ses fureurs viennent de le détruire peut-être pour jamais.

Quiconque sait quels sont tous les charmes de la société lorsqu'on s'y trouve avec une confiance que tout le monde partage, & jusqu'à quel point un rapprochement de ce genre avec ceux qu'on aime à rencontrer procure de jouissance à l'esprit & au cœur, trouvera, comme moi, que cette idée de Waux-hall ne peut être venue qu'à un homme bon & aimant, & je lui paye ici avec reconnaissance mon faible tribut, pour le plaisir que m'a procuré personnellement son agréable institution.

En général les mœurs de Saint-Marc sont plus simples que celles du Port-au-Prince & sur tout que celles du Cap. On s'en apperçoit d'abord, parce que le luxe y est beaucoup moins avancé. On y rencontre cependant presque partout plusieurs commodités que le climat devrait toujours faire préférer au faste. Mais c'est dans le petit nombre des courtisannes de couleur & dans leurs habillemens, qu'on voit que Saint-Marc n'est pas arrivé a cet excès de la civilisation, où il y a une sorte de jouissance à braver la décence publique.

Nulle part l'étranger honnête n'est accueilli avec autant d'empressement & d'affabilité qu'à Saint-Marc, & l'on y est jaloux de lui montrer que les moyens de bonne chère, sont très-multipliés dans cette ville.

La police de Saint-Marc est distribuée comme celle du Cap. Elle est mise à exécution, d'abord par la maréchaussée que le réglement du roi, du 31 Juillet 1743, a établie dans le Quartier de l'Artibonite & qu'il composait d'un prévôt, un exempt, deux brigadiers & sept archers. Celle de la ville seule a maintenant, d'après l'ordonnance des Administrateurs du 8 Février 1775, un prévôt, un exempt, deux brigadiers & huit archers.

Il y a de plus une troupe de police créée par un arrêt du conseil du Port-au-Prince, du 1er. Mars 1772, & formée d'un exempt avec 1,500 livres d'appointemens, d'un brigadier avec 800 liv., & de quatre archers ou sergens avec 600 liv. chacun. Cet établissement a été confirmé par l'ordonnance du 8 Février 1775, que je viens de citer. Cette troupe, augmentée de 3 archers surnuméraires qui sont des gens de couleur comme les autres, mais servant pour obtenir la ratification de leur affranchissement, est absolument aux ordres des officiers de la Sénéchaussée ; l'exempt porte l'épaulette, & M. de Coustard, alors gouverneur-général par intérim, l'a maintenu en 1785 dans ce droit, attaqué par le commandant pour le roi.

C'est, aidé de cette troupe, que les officiers de la Sénéchaussée & le procureur du roi plus spécialement, veillent à l'exécution des réglemens de police.

La netteté & la liberté des rues sont les objets les plus minutieux mais les plus fatigans pour la police. Les magistrats s'en assurent eux-mêmes quelquefois & particulièrement la veille de la Fête-Dieu. Mais les contraventions sont si faciles, qu'on échappe à toutes les surveillances. On pourrait peut-être lui reprocher du manque d'exactitude quant aux chèvres qu'on rencontre dans les rues & qui font une guerre cruelle aux arbres dont l'ombre est délicieuse, quoiqu'un réglement de police du 16 Octobre 1766 ait ordonné de les tuer. Un autre du 22 Septembre 1775, provoqué par des accidens de rage canine, a voulu, aussi inutilement, qu'on détruisît les chiens vagabonds. C'est encore le sort de celui du 3 Août 1779, qui enjoint de mener aux épaves les bêtes cavalines, asines ou à cornes qui sont dans les rues, ou même sous les galeries des maisons ; & de celui du lendemain, qui défend de gêner & d'encombrer ces galeries, qui ont la double destination de procurer de la fraîcheur aux maisons & de mettre à l'abri de la pluie & de l'ardeur du soleil les personnes forcées de vaquer à leurs affaires à toute heure.

Il est une sorte d'embarras ou au moins de mouvement qu'on aimerait cependant à voir dans les rues de Saint-Marc, c'est celui de cabrouets qui, comme au Cap, feraient tous les transports. Ils épargneraient de grandes fatigues surtout aux équipages des navires marchands, obligés de faire tous les charrois, dans lesquels ils sont cependant aidés par quelques nègres de journée.

Un objet capital sous tous les rapports & qui n'est rien moins qu'étranger à la police, c'est l'eau dont la ville a besoin pour une foule d'usages. C'est

par la rivière de Saint-Marc comme l'on a vu qu'elle doit la recevoir. Cette rivière assez encaissée pour que ses débordemens ne puissent pas nuire à la ville, manque presque d'eau dans la saison sèche, quoiqu'elle ne tarisse jamais; parce que les batardeaux des habitations Dussolier, Florenceau & Piver, le Rey & plusieurs autres placées encore supérieurement à ces habitations, la réduisent presqu'à rien. En 1778 la diminution était telle que sur une requête des citadins, les Administrateurs ordonnèrent le 23 Septembre que la quantité d'eau nécessaire à la ville serait constatée.

La visite eut lieu le 12 Décembre par M. Pinard de la Rosière, arpenteur principal, & trois experts. Il en résulte qu'il faut laisser dans le lit de la rivière de Saint-Marc un courant de six pouces de profondeur moyenne sur sa largeur de 18 pieds avec une vîtesse moyenne d'un pied par seconde, ce qui donnerait un volume de 9 pieds cubes par seconde. Mais que cette quantité pourrait être réduite, si l'on construisait un canal de maçonnerie qui verserait, à chaque seconde, dans un bassin aussi de maçonnerie, deux pieds cubes ou 70 pintes d'eau; pour ensuite de ce bassin, conduire cette portion d'eau par deux ou plusieurs canaux dans les lits de la Grande & de la Petite rivière de Saint-Marc pour y entretenir des abreuvoirs & des lavoirs. On feignit pendant quelques jours de fermer les écluses, puis l'abus recommença.

Dès le 7 du même mois de Décembre 1778, le procureur du roi avait exposé au juge de police, que les nouvelles sucreries formées depuis quelques tems supérieurement à la ville & celles qu'on y projettaient, avaient produit une grande diminution dans le volume d'eau des deux rivières, notamment dans la Grande-rivière, qui était réduite de plus de moitié. Que d'un autre côté, les blanchisseuses occupant une grande partie de son lit, elles rendaient malsaine son peu d'eau, jugée très-salubre dans son état naturel; qu'enfin, des capitaines négriers louaient dans les hauteurs de la ville des maisons situées sur le bord de cette rivière, pour y déposer non seulement les malades de leur équipage, mais les restes de leur cargaison de nègres attaqués de plusieurs maladies dangereuses, telles que le scorbut; & que ces nègres s'y baignaient à toute heure & y lavaient les linges qui avaient servi aux pansemens de leurs ulcères. Le juge, frappé de ce tableau, défendit le même jour aux blanchisseuses de laver au delà de la Grande-rue & leur enjoignit de n'être au-dessous que depuis 6 heures du matin jusqu'à

juſqu'à 6 du ſoir, du 1er. Septembre au 1er. Mars, & de 5 au matin à 6 & demi du ſoir le reſte de l'année ; il défendit auſſi aux capitaines négriers de prendre des maiſons au-deſſus de la Grande-rue.

Les abus de la déperdition de l'eau n'étant pas corrigés par ces diſpoſitions, le juge défendit encore, le 29 Septembre 1779, d'arrêter ou de détourner ſon cours par batardeau ou autrement, ſans autoriſation légale. Il alla même plus loin en enjoignant aux propriétaires riverains de reſpecter les arbres des bords de la rivière, où ils entretiennent la fraîcheur & conſervent l'eau dans les tems de ſéchereſſe ; & en prohibant l'établiſſement de tanneries & le nettoyement des cuirs, ſoit dans la ville, ſoit le long de la rivière.

Enfin, le déſordre devint tel que le 26 Mars 1786, le procureur du roi remontra au juge de police, que la ville était affligée de diſſenteries & d'autres maladies qui pouvaient être occaſionnées par la mauvaiſe qualité des eaux rendues ſtagnantes, parce que la rivière n'en avait plus qu'un filet que lui laiſſaient des barrages, & corrompues parce qu'on y jettait des immondices. Le juge ordonna le tranſport du voyer, depuis l'embouchure de la Grande-rivière juſqu'à l'habitation Robion & même au delà, pour conſtater, en préſence du procureur du roi, les détournemens d'eau, les barrages & les immondices de ſon lit.

Le 19 Avril, M. Pinard de la Rozière, voyer, opéra. Il trouva partout des barrages en travers deſquels on avait placé des tronçons de bananiers ; une portion d'une bananerie dans le lit même de la rivière & enfin, des bananiers jettés dans ce lit. Il conſtata que l'habitation le Rey, dit Robion, prenait dans cette rivière, ... 651 pouces carrés d'eau.

L'habitation Rouſſet, ...	189
Celles des héritiers Florenceau & Piver, .	550
Celle Duſſolier, ...	492

Total 1882 pouces ou environ 13 pieds carrés, ce qui ne laiſſait pour la ville, qu'environ un huitième de l'eau de la rivière, après l'avoir fait paſſer entre des bananiers en putréfaction.

Le médecin & le chirurgien du roi, à qui ce procès-verbal fut commu-

niqué, déclarèrent, le 24 Avril, que des eaux auſſi mal-ſaines devaient influer ſur l'air & ſur la ſanté; & le 29, le juge prononça: 1°. que les tronçons de bananiers & les autres immondices ſeraient tirés des barrages & du lit de la rivière; 2°. que les citadins ſeraient convoqués pour nommer un ſyndic qui pourſuivrait au tribunal-terrier la diſtribution des eaux de la Grande-rivière, & la fixation de la part appartenante à la ville; 3°. que les piquets des barrages ſeraient proviſoirement arrachés dans le tiers du lit de la rivière & les priſes d'eau nivelées avec le fond de la rivière, juſqu'au jugement du tribunal-terrier; 4°. qu'à défaut d'exécution du jugement, le voyer le ferait exécuter aux dépens des refuſans; 5°. qu'il ne ſerait jetté aucune immondice dans la rivière, avec injonction au voyer d'y veiller; 6°. qu'un paſſage entre la rivière & le terrain de la fabrique, ſervant de réceptacle à des ordures ſerait bouché; 7°. que les propriétaires des maiſons de la ville, contigues à la rivière, ſeraient tenus d'en faire nettoyer le lit le long de leurs terrains; 8°. qu'on ne pourrait laver de linge au-deſſus de la rue Neuve, ni tremper des feuillards & des oſiers dans la rivière, au deſſus du Pont neuf; 9°. que ceux qui mettent des canots & du bois à l'embouchure de la rivière, n'en pourraient pas gêner le cours; 10°. & enfin, que l'exempt de police ferait journellement la viſite de la rivière, depuis la partie ſupérieure de la ville juſqu'à l'embouchure, & en rendrait compte au procureur du roi.

Les propriétaires de trois habitations, ſe pourvurent au tribunal-terrier, en lui diſant que le procès verbal du voyer était fautif; que cet objet n'était pas du reſſort de la Sénéchauſſée; que le 28 Avril, les Adminiſtrateurs ſecondaires de Saint-Marc avaient déjà fait détruire les obſtacles qui gênaient la rivière; qu'en rompant le tiers de leurs batardeaux, ils manqueraient d'eau pour rouler leurs cannes, & de moyens de planter des vivres pour leurs nègres. Le tribunal-terrier déclara le 19 Mars 1786, le jugement du ſénéchal de Saint-Marc nul & incompétent. Il fait de plus défenſes aux officiers de la Sénéchauſſée d'en rendre de pareils & leur enjoint de rétablir les choſes à leurs frais; ſauf au procureur du roi à provoquer le tribunal-terrier, par rapport aux entrepriſes ſur la rivière, & aux habitans de la ville à demander légalement la diſtribution des eaux. Cette déciſion (d'un tribunal, ſupprimé depuis par les loix de 1787), eſt attaqué au Conſeil des dépêches

par les officiers de la Sénéchauſſée de Saint-Marc, qui argumentent auſſi d'incompétence. Mais ce qui afflige au milieu de tous ces conflicts, c'eſt de voir que l'objet eſſentiel, le droit des citoyens de la ville de Saint-Marc à l'eau, ſoit négligé, qu'on y faſſe uſage de l'eau de puits, reconnue pour dangereuſe & qu'ainſi, le public ſoit oublié pour s'agiter ſur des prérogatives.

Cependant les Adminiſtrateurs qui ont ſenti toute l'importance de la jouiſſance de l'eau dans les villes, ayant promis l'année dernière des fontaines à pluſieurs d'entr'elles, on avait pris cette année les nivellemens pour conduire ſous terre depuis la poudrière juſqu'à la place-d'armes, l'eau de la Grande rivière, que devait y diſtribuer une fontaine publique qui aurait pu ſervir auſſi à une aiguade; des tuyaux de fonte avaient même été déjà envoyés à Saint-Marc, & d'autres objets étaient attendus de France avec cette deſtination, mais le miniſtre a écrit qu'on ne devait plus y compter, & .....

On a à Saint-Marc des pompes publiques, mais pas en aſſez grand nombre.

La ville de Saint-Marc a un aſpect riant, l'air y eſt ſalubre, & l'on y jouit d'une ſanté durable. On y a cependant, durant les grandes chaleurs des mois de Juillet & d'Août, des fièvres qui prennent quelquefois le caractère des ardentes bilieuſes, que caractériſent la chaleur & la ſoif, & que M. Berouette, médecin à Srint-Marc, a traité avec ſuccès en 1787, par le moyen des bains froids.

Si l'arroſement de la plaine de l'Artibonite ſe réaliſait jamais, la ville de Saint-Marc en recevrait un accroiſſement très-conſidérable par l'utilité de ſa rade. Cette rade n'eſt malheureuſement que foraine & très-ouverte. Elle ſe comble, mais d'une manière avantageuſe, puiſque le fond eſt rendu moins à pic. Des obſervations faites en 1732 apprennent qu'alors le fond était à 45 braſſes pour l'ancre du large & on en comptait moins de 30 en 1780. On croit que dans le tremblement de terre de 1770 les côtes ont baiſſé.

Le mouillage eſt depuis l'embouchure de la rivière des Guêpes juſqu'à celle de la rivière Canot, qui eſt à 920 toiſes de la Petite rivière Saint-Marc. On vient mouiller juſqu'au fond de la baie par 15 & 18 braſſes. Les petits bâtimens pourraient venir juſqu'à avoir le beaupré à terre, mais la lame eſt toujours aſſez forte avec la briſe d'Oueſt, qui s'élève vers midi, & la mer ne ceſſe d'être fatigante qu'après minuit. Des raz de marée aſſez fréquens y

contrarient encore. Le fond de cette rade eſt d'une telle tenue, que les bâtimens y ont laiſſé beaucoup d'ancres, de ſorte qu'elle n'eſt plus auſſi bonne. Les bâtimens y jettaient auſſi leur leſt autrefois, ou bien ils l'envoyaient mettre ſur le quai, dans le point le plus à portée d'eux. Mais le 16 Août 1782, ſur les plaintes du capitaine de port, celle-ci a défendu à tout capitaine de placer ſon leſt ailleurs que dans l'endroit qui lui eſt préalablement indiqué par cet officier.

Le port de Saint-Marc eſt devenu d'un commerce aſſez conſidérable pour recevoir annuellement environ 50 bâtimens de France, parmi leſquels ſont des Bordelais & des Havrais richement chargés. Chaque jour les objets à exporter augmentent & par conſéquent le beſoin des objets que la Colonie reçoit de ſa Métropole.

La ville qui ſuit cette progreſſion, doit donc s'augmenter encore. Elle tire, comme le reſte de la paroiſſe, ſes ſubſiſtances principales d'Europe, & ſes environs lui fourniſſent tout le ſuperflu de ſa conſommation en comeſtibles. On fait à Saint-Marc auſſi bonne chère que dans nul autre lieu de la Colonie, & même un aſſaiſonnement très-priſé y eſt encore plus commun, je veux parler des truffes que tous les champs d'indigo procurent avec abondance, & qu'on vante autant que celles de France.

Le 15 Août 1724, le roi créa un état-major du Quartier de l'Artibonite, compoſé d'un lieutenant de roi & d'un major. M. de Courpon de la Vernade fut le premier revêtu du 1er. emploi, & M. Lefèvre du ſecond. Le 9 Juillet 1729, on y ajouta un aide-major, qui fut M. Bineau l'ainé. L'ordonnance du roi du 23 Juillet 1759, marqua de plus la réſidence du gouverneur particulier de la Partie de l'Oueſt, à Saint-Marc; puis celle du 24 Mars 1763, ſupprima tout l'état-major. Une nouvelle ordonnance du 15 Mars 1769 l'a rétabli, mais avec un lieutenant de roi & nn aide-major ſeulement. Enfin celle du 20 Décembre 1783 a réglé que Saint-Marc aura: 1°. le commandant en ſecond de la Partie de l'Oueſt, à moins que l'abſence du gouverneur-général hors du Port-au-Prince n'y faſſe aller ce commandant en ſecond, que remplace alors le commandant du Port-au-Prince; & 2°. un major.

Il y a toujours eu à Saint-Marc, depuis qu'on y a mis un état-major, un officier de l'Adminiſtration de la marine pour repréſenter l'intendant. Ce repréſentant a auſſi près de lui un notaire & un huiſſier de l'intendance, comme

on en voit un plus ou moins grand nombre partout où ſe trouvent de ſemblables ſubdélégués qui ont des marchés à faire paſſer & des déciſions du gouvernement à faire exécuter.

Lorſque M. Deſnotz de Champmeſlin vint à Saint-Marc à la ſuite de la ſédition de 1723, il y laiſſa trente hommes commandés par M. de Lécoſſois, major pour le roi au Petit-Goave. Depuis, la ville a toujours eu une garniſon qui a varié avec les circonſtances. Elle eſt dans les tems ordinaires de 50 hommes, que fournit le régiment du Port-au-Prince.

On trouve auſſi à Saint-Marc un garde-magaſin du roi, un tréſorier, un capitaine de port, un médecin du roi & un autre médecin, un chirurgien-major & un chirurgien aide-major, ſept autres chirurgiens, un apothicaire du roi, un arpenteur-principal & un grand-voyer, un voyer principal, deux arpenteurs, un curateur aux ſucceſſions vacantes, un receveur des droits de l'Amiral, un commis à la perception de l'octroi.

Par un véritable abus, l'arpenteur principal ſe trouve dépoſitaire des minutes des autres arpenteurs de la Sénéchauſſée de Saint-Marc morts ou abſens. Avant lui, elles étaient entre les mains d'un arpenteur réſidant aux Verrettes & mort au mois de Février 1783. Elles devraient être réunies au greffe de l'Intendance au Port-au-Prince.

Le courrier pour le Cap & pour le Port-au-Prince part deux fois par ſemaine de Saint-Marc, & ceux de ces villes y arrivent auſſi deux fois. Les lettres partent pour la Petite-Rivière & les Verrettes une fois par ſemaine.

On voit à Saint-Marc, depuis 1785, un établiſſement de librairie qu'on doit à M. Charrier.

Les alentours de la ville de Saint-Marc ſont très-agréables à cauſe des ſucreries qui ſe trouvent établies dans le reſte de l'eſpace plane qui eſt entre elle & le pied des mornes. L'une de ces ſucreries (V. l'Atlas) autrefois Lefèvre & à préſent à M. Duſſolier, membre de la Chambre d'Agriculture du Port-au-Prince, ſemble même être un ornement pour la ville. La maiſon principale eſt précédée d'une avant-cour, à l'entrée de laquelle conduit une avenue d'environ cent toiſes de long qui donne ſur la rue Neuve & qui eſt alignée ſur la rue du Pont. Derrière cette maiſon eſt un beau jardin diviſé en parterre & en potagers, avec une jolie pièce d'eau vers ſon centre. Ce rapprochement d'une belle manufacture & d'une jolie ville, cette eſpèce de

réunion des travaux de l'agriculture, des agitations d'une petite cité & des mouvemens du commerce maritime, produiſent un effet charmant.

Derrière la ville & vers l'alignement de l'égliſe, eſt le terrain qui appartient à celle-ci. Plus haut encore, & ſur ce terrain, eſt la poudrière, déjà changée deux fois, depuis qu'elle fut achevée au mois de Décembre 1743. Elle eſt cependant encore mal placée, & la gorge des Guêpes eſt le vrai local qui lui convient.

Les mornes qui environnent la ville de Saint-Marc, ſont coupés par quatre débouchés. Celui qui eſt au Nord de la ville, eſt celui de la rivière des Guêpes, où eſt le chemin de l'Artibonite. Cette rivière qui n'a qu'environ 4 lieues de cours, meſuré en ligne droite, prend ſa ſource dans le groupe des mornes de l'Eſt de Saint-Marc, à la limite de cette paroiſſe avec celle des Verrettes; une tannerie eſt ſur la rive gauche de ſon embouchure qu'on voit à environ 600 toiſes du bout de la rue Neuve.

Dès qu'on a parcouru la moitié de cet intervalle, le chemin commence à monter la gorge, qui eſt reſſerrée ſur la droite par le morne des Guêpes, eſpèce d'embranchement du morne de la Vigie & qui vient juſqu'à 60 toiſes de la mer, entre laquelle & lui eſt une eſpèce de marre profonde qui réduit cet intervalle à 20 toiſes; & ſur la gauche, par la pente du Gros-morne, qui vient ſe terminer à la lame. Le chemin eſt donc dans une pente aſſez roide & au milieu d'un tuf qui aveugle & qui étouffe dans la ſaiſon ſéche. On y rencontre des cotonniers. A trois quarts de lieue de la ville, meſurés par le chemin, on traverſe la rivière des Guêpes, & une demi-lieue plus loin, on deſcend d'une manière rapide, mais dans un intervalle peu long, pour aller gagner la plaine de l'Artibonite. A la baſe du morne, le chemin ſe bifurque; une branche va chercher le territoire des Verrettes, tandis que l'autre ſe dirige vers le bac d'en bas.

Ce n'eſt qu'après avoir paſſé un terrain aride, ſalineux & où ſe montrent les torches & les cardaſſes, qu'on arrive à ce bac qui, ſemblable à tous les établiſſemens de ce genre, met la patience du voyageur à l'épreuve, ſurtout dans les baſſes eaux, parce qu'il ne peut paſſer alors qu'une chaiſe à la fois & qu'il y en a pluſieurs qui attendent leur tour; tour que l'indolence & la maladreſſe, qui ſont de chaque voyage, retardent encore. Cet obſtacle franchi, on reprend le chemin & preſque ſans aucun chan-

gement, quant au ſite, on va gagner le pont de l'Eſter, terme de la paroiſſe de Saint-Marc dans cette partie.

Le ſecond débouché, eſt celui du Tapion, où paſſe la Grande-rivière de Saint-Marc, qui vient du Gros-Piton vers l'Eſt-Sud-Eſt de la ville, à la limite des Verrettes, & qui, à environ une lieue & demie de cette ville, reçoit, ſur la rive gauche, la rivière de la Colline, qui a été groſſie elle-même par la ravine à Cent-Cochons & la ravine du Boucan-Palmiſte. Le chemin du Tapion, qui tire ſon nom de ce qu'il conduiſait originairement à l'égliſe de l'Artibonite, placée ſur le bord de la rivière du Tapion, va encore juſqu'au même point & il rencontre & traverſe dans le haut, la rivière des Guêpes. Il part de la rue Neuve, preſqu'en face de la rue Dauphine, & longe entre le morne à Vigie, au Nord, & celui du Fond de Gondole, au Sud.

Le troiſième débouché, & le plus large des quatre, eſt celui de la Petite-rivière. Cette rivière qui vient du Sud-Sud-Eſt de la ville, entre le morne de Gondole & celui de Banique & dont le cours direct eſt d'environ trois lieues, eſt groſſie à environ 1,500 toiſes de ſon embouchure, par la rivière de Banique, qui coule ſur le revers du morne de ſon nom : circonſtances qui font que la Petite-rivière, dont le côté Sud de la ville de Saint-Marc eſt bordé, eſt quelquefois appelée auſſi, mais improprement, rivière de Banique. Le chemin du troiſième débouché, après avoir eu environ 260 toiſes en commun avec celui du Tapion à partir de la rue Neuve, s'en détache pour tirer plus au Sud. Bientôt après il ſe bifurque à ſon tour pour aller d'un côté au canton de Banique & de l'autre à celui de la Petite-rivière de Saint-Marc, d'où il conduit aux Verrettes, tout près du bourg.

Enfin, le quatrième débouché, part du bout Sud de la Grande-rue, & c'eſt par là qu'eſt dirigé le chemin royal, qui conduit au Port-au-Prince. Après avoir paſſé au bout de la ville la Petite-rivière, dont on devrait nettoyer & redreſſer le lit, parce que les eaux y croupiſſent dans les ſéchereſſes & qu'on y jette les immondices du voiſinage, le chemin trouve à environ 150 toiſes le cimetière, qui eſt entouré d'un mur & qui a à peu près 50 toiſes de long ſur 25 de large, dimenſions bien ſuffiſantes pour la population de la paroiſſe ; l'on a eu du moins l'humanité de le tirer du ſein de la ville, d'après une délibération des habitans, du 28 Septembre 1777.

Un particulier avait fait faire des fouilles dans l'ancien cimetière, mais un arrêt du conseil de Saint-Domingue, du 18 Avril 1787, l'a obligé à les combler.

Du cimetière, le chemin gagne la batterie Bellecombe & suit la plage jusqu'à la rivière du Canot qu'il traverse. De cette rivière, qui vient d'une petite distance dans l'Oueſt & qui reçoit la ravine de la Colline, le chemin entre dans la gorge, prend la direction principale du Sud-Sud-Oueſt & longe un peu la rivière du Canot. Il traverse ainsi le canton de de ce dernier nom & vient à la ravine Séche ou de Sable, où il se jette un peu plus sur l'Oueſt à cause du morne de l'Étang; puis il traverse le canton & la rivière des Roseaux, après laquelle les mornes le contraignent à aller le long du rivage, d'où l'on commence à découvrir l'Isle la Gonave, & il passe la Petite-rivière & la rivière de la Croix, d'où se jettant de nouveau dans l'Oueſt, il va gagner le bourg & la rivière du Mont-Roui, dont le pont de bois qui se trouve à peu près Nord & Sud avec la rue Neuve de Saint-Marc, forme la limite entre la paroisse de Saint-Marc & celle de l'Arcahaye.

Depuis la ville jusqu'au canton des Roseaux, il y a dix sucreries & sept depuis les Roseaux jusqu'au Mont-Roui; mais ces établissemens n'occupent pas tout l'espace de six lieues que le chemin fait parcourir. Les acacias & les raquettes y ont de vastes domaines, & des mornes dont le tuf nourrit à peine quelques arbres qui semblent avoir éprouvé l'action d'un feu par lequel ils n'auraient été que desséchés & point noircis, se montrent par tout. La gorge se rétrécit même assez quelquefois pour n'avoir plus qu'un passage de 50 ou 60 toises de largeur. Depuis le chemin jusqu'à la mer, ce n'est que montagnes dont le point le plus avancé, qui est la pointe de Saint-Marc, est à environ deux petites lieues du chemin, auquel elle correspond dans l'Est.

Le canton du Mont-Roui, qui avait ce nom dès 1671, est très-considérable. Il est subdivisé en trois portions, dont une appartient à Saint-Marc, une aux Verrettes & la troisième à l'Arcahaye. Il y a même plus de dix ans qu'on avait formé le projet d'en faire la paroisse de Vaivre, du nom du maître des requêtes, actuellement intendant-général des Colonies & alors intendant de Saint-Domingue.

La

La rivière du Mont-Roui, qui a un cours d'environ ſept lieues en ligne droite, eſt aſſez conſidérable dans les tems pluvieux. Les autres petites rivières de ce canton, ſont toutes diſtribuées entre les propriétaires de ſept ſucreries qui arroſent & qui ont des moulins à eau, & elles leur ſont d'autant plus utiles, que la ſéchereſſe déſole cette partie.

Le bourg du Mont-Roui, compoſé de 14 maiſons, avait été le motif qui avait porté les Adminiſtrateurs à mettre au Mont-Roui, par leur ordonnance du 16 Février 1775, une maréchauſſée compoſée d'un exempt, de deux brigadiers & de huit archers. Mais comme ce détachement dépend de la maréchauſſée du Port-au-Prince & qu'il eſt placé ſur la rive gauche du Mont-Roui & conſéquemment du côté oppoſé au bourg, il arrivait que celui-ci & ſes environs étaient ſans police, parce qu'ils ſont de la Sénéchauſſée de Saint-Marc. Sur la réclamation des habitans, les Adminiſtrateurs ont ordonné, le 30 Juillet 1785, à la maréchauſſée d'étendre ſa ſurveillance ſur l'autre côté, & les délinquans de cette portion de territoire ſont conduits à Saint-Marc.

Dans les dernières années de la guerre, M. Chanlatte, habitant au Mont-Roui, fit l'entrepriſe de louer des chaiſes & des chevaux, pour aller de Saint-Marc à l'Arcahaye. En Janvier 1786, il a été remplacé par M. Gadolle. M. Aubry, aubergiſte à l'Arcahaye. a fait la même choſe pour aller de ce lieu à Saint-Marc & au Port-au-Prince,

M. Laporte, habitant près de Saint-Marc, loue auſſi des chaiſes & des chevaux pour ſe rendre à l'Arcahaye. Un voyageur paye de Saint-Marc à l'Arcahaye 16 gourdes; deux, en donnent 24. De l'Arcahaye au Port-au-Prince, 12 gourdes pour un voyageur & 16 pour deux. Ce tarif eſt volontaire. M. Gadolle fait auſſi des marchés pour conduire du Cap au Port-au-Prince & réciproquement.

On compte de l'égliſe de Saint-Marc :

A celle des Gonaïves,	10 lieues.	A celle de l'Arcahaye,	14 lieues.
—— de Hinche, dans la Partie Eſpagnole qui eſt à peu près Eſt & Oueſt avec Saint-Marc,	22	Au Bac du centre,	3
		—— d'en bas,	4
—— la Petite-Rivière,	7	— Pont de l'Eſter,	6
—— des Verrettes,	9	—— du Mont-Roui,	6

La température de la paroiſſe de Saint-Marc eſt généralement ſéche, mais cependant avec des proportions différentes.

Dans la portion compriſe entre le chemin qui conduit du pont de l'Eſter au bac d'en bas, à l'Eſt; l'Eſter au Nord; la mer à l'Oueſt & la rivière de l'Artibonite au Sud, cette ſéchereſſe eſt extrême. Durant la ſaiſon des pluies, quoique l'on voie les orages venir de l'Eſt vers la plaine de l'Artibonite, ils s'épuiſent avant de l'atteindre. Enfin, le jour arrive où de gros nuages noirs, qu'entraînent un vent impétueux & que les habitans ſavent bien diſtinguer, promettent de l'eau à cette ſurface. Tout à coup, s'élève un tourbillon formé d'une pouſſière dont rien ne peut garantir l'intérieur des maiſons & qui eſt ſi épaiſſe, que ſi le phénomène arrive à l'heure du repas, les mets en ſont tout couverts. A cette bouraſque, qui annonce une grande criſe, ſuccède une pluie qui tombe en torrent. Cette eſpèce de déluge, qui n'a jamais lieu avant le mois de Juin, ſe renouvelle trois ou quatre fois juſqu'au mois de Septembre, & voilà toute l'eau dont le ciel compoſe le lot de cet eſpace, qui s'appele l'*Étable*, & dont je parlerai encore. Quoique ſitué en partie dans ce que les eaux noyent au bas de l'Artibonite, on y rencontre cependant des veines ou intervalles de très-bon terrain & l'on y récolte un coton que l'on trouve plus ſoyeux & plus long, que celui des autres parties de la plaine.

La partie correſpondante à la précédente, ſur la rive gauche de l'Artibonite, a une température très-analogue à la ſienne, mais un peu moins ſéche.

Les mornes du haut de Saint-Marc, ſont encore moins maltraités, & ce maſſif a lui-même tant de ſources, que, dans ſes gorges, les effets du ſec ſont plus long-tems combattus. Quant aux montagnes, terminées par la pointe de Saint-Marc, elles ſont, depuis le grand chemin qui va au Port-au-Prince, extrêmement arides. A peine y voit-on quelques faibles cotonneries. A leur pied, vers la baie de Saint-Marc, il y a des chaufourneries.

Mais c'eſt vers le Mont-Roui, que la privation des pluies eſt cruellement ſentie. Lorſque j'y paſſai, en Avril 1783, on n'y avait reçu depuis vingt mois que trois grains de pluie. Il n'en tombe pas d'ordinaire, avant le mois de Juin, & quelquefois celui de Juillet. On y plante cependant

des cannes ſans égard à l'époque des roulaiſons, parce que l'unique nourriture des animaux, ce ſont les têtes de ces mêmes cannes à ſucre.

A Saint-Marc, la briſe du large ou de jour, eſt de l'Oueſt, & celle-de terre du Nord-Eſt.

Le tremblement de terre du 21 Novembre, 1751, léſarda ſeulement quelques murs à Saint-Marc. Le 8 Mars 1764, on y reſſentit, à 10 heures, 55 minutes du ſoir, deux ſecouſſes de tremblement de terre, qui durèrent chacune 15 ſecondes. Le 14 Mai 1786, on éprouva à 6 heures du matin. au Mont-Roui & aux Cayes, une aſſez forte ſecouſſe de tremblement de terre, qui ne fut pas reſſentie au Port-au-Prince.

L'hiſtoire naturelle de Saint-Marc, nous offre d'abord les caymans nombreux qu'on trouve dans la rivière de l'Eſter, & dans les parties qu'elle noye. On n'en a pas vu qui euſſent plus de 13 pieds de long. Cet animal ſe niche d'ordinaire dans des parties molles & marécageuſes des bords de l'eau; de manière que ſa tête ſe trouve aſſez élevée au-deſſus de l'eau, pour qu'il puiſſe reſpirer. Il creuſe ce trou incliné de haut en bas, en le rétréciſſant, parce qu'il y entre à reculons. L'homme a auſſi calculé ſur cette forme du trou, pour s'emparer du cayman. On tâche de boucher promptement le trou par où il doit ſortir, l'on creuſe ſupérieurement & l'on va le prendre où le tuer. Il eſt faux que cet animal ait de la peine à ſe retourner, ou qu'il ne le puiſſe qu'en faiſant une évolution de tout ſon corps.

Les nègres n'ont point de crainte du cayman & ils ſe baignent continuellement dans l'Eſter. On rapporte même, qu'un nègre de M. Roſſignol des Dunes, voyant qu'un des moutons qu'il gardait était tombé à l'eau & qu'un cayman venait pour le ſaiſir, s'y jetta auſſi, le diſputa & l'arracha au cayman, qui, dans ſa fureur, donna au nègre un coup de machoire, & lui enleva une partie de la peau de la tête, ſans que le malheureux lâchât ſon mouton, qu'il ramena en triomphe. L'œuf du cayman eſt d'un tiers plus gros que celui du dinde de Saint-Domingue. Il en eſt qu'on abandonne avec des bleſſures très-graves & qu'on trouve encore vivant 15 jours après, quoiqu'ils aieut été conſtamment privés de tout aliment quelconque. Le cayman s'écarte quelquefois juſqu'à cent toiſes de diſtance de l'eau.

L'Eſter eſt rempli de tortues de terre dont la nature a fait le principal

aliment des caymans. Lorſque la tortue ſe voit pourſuivie par un cayman & qu'elle craint de ne pas pouvoir fuir aſſez vîte à terre pour lui échapper, ſon inſtinct la porte à gagner le fond du trou de celui-ci, où elle ne court aucun danger, d'après ce que j'en ai dit, qu'il n'y entre que la queue la première; & lorſqu'enfin le beſoin force ſon antagoniſte à quitter ſon gîte, elle s'aventure à en ſortir auſſi, mais le cayman plus ruſé qu'elle, en fait ſouvent ſa pâture.

Ce n'eſt pas ſon ſeul ennemi. Ces tortues qu'on trouve là par milliers, vont dans la ſaiſon propice paître en s'éloignant plus ou moins des bords de l'Eſter vers le Sud, une ſorte de grande herbe ou de glayeul qu'on y trouve, & là des dangers d'un autre genre les attendent. D'abord ce ſont des cochons que les habitans placent dans une eſpèce de commune, qu'on nomme le corail, & qui y deviennent plus qu'à demi maron. Ces cochons fourragent ces herbes & y mangent beaucoup de petites tortues qu'ils aſſocient très-bien aux crabes qui y ſont nombreux auſſi & à des inſectes que ce ſol marécageux leur procure. Puis vient l'homme, qui met le feu aux glayeuls, qui y enlève beaucoup de tortues dont un grand nombre vont au marché de Saint-Marc, & qui ne daigne pas calculer que pour s'épargner une peine peu conſidérable, il livre à une flamme deſtructive des tortues dont il perd ainſi l'immenſe reproduction.

Ce ſol ſalineux procure toute l'année & en abondance du gibier aquatique très-varié & très-bon, tandis que la côte, & ſurtout celle qui avoiſine la Grande-Saline, eſt extrêmement poiſſonneuſe. Le poiſſon y eſt très-délicat & ſupérieur à celui de l'Eſter qui contracte un goût de vaſe & les eſpèces très-nombreuſes; l'on peut dire que le Bas de l'Artibonite & ſa côte aſſurent à ſes habitans, & principalement à ceux de la ville de Saint-Marc, des reſſources variées pour avoir une table délicate.

Il en offre de très-utiles encore dans les veaux, les cabrits & les pourceaux de ſes hattes, dont je citerai plus loin la principale.

Les pucerons déſolent le Mont-Roui depuis plus de 40 ans; tout en eſt couvert juſqu'aux haies.

La volaille eſt excellente dans la paroiſſe de Saint-Marc; cependant le dinde réuſſit encore mieux aux Gonaïves.

Les mornes de Saint-Marc donnent avec profuſion des légumes d'une grande

beauté & très-ſucculens, dont la ville fait une utile & agréable conſommation.

Les artichaux de la belle eſpèce ont été produits dans la Colonie par de la graine qu'apporta vers 1756 le capitaine Vaumulon, de la Rochelle, & qu'il donna à M. de Champfleury, commandant à Saint-Marc. Celui-ci la fit planter ſur ſon habitation de la gorge de la Petite-rivière, près la ville, où elle eut le plus grand ſuccès. M. de Champfleury en était très-jaloux, & même par un amour-propre difficile à expliquer quoi qu'aſſez commun, il ne ſe ſouciait pas d'en multiplier l'eſpèce; mais ſes nègres, pour qui ce ſentiment n'exiſtait pas, ſe laiſſèrent tenter. Ce fut ainſi que M. Périſſe Deſſources en eut quelques pieds, qui allèrent enrichir le Gros-Morne & le Port-de-Paix. M. Périſſe ſon frère en ayant envoyé un à M. de Romieu, arpenteur à la Marmelade, il a été le principe de tous les artichaux de ce voiſinage. Ils ſont excellens à Saint-Marc, ainſi que le raiſin & le muſcat.

Il y a dans le morne des Guêpes, vers la baie de Saint-Marc, une carrière de pierres de taille dont j'ai déjà parlé. C'eſt de là qu'on tire, comme je l'ai annoncé plus haut, les pierres de taille de pluſieurs nouvelles maiſons de la ville. Toutes celles du pont en viennent. MM. de Reynaud & Le Braſſeur avaient fait tailler ces dernières pour le pont du Cap, mais ce projet ayant été abandonné, M. de Bongars, ſur la demande de MM. Bretton des Chapelles & de Bourcel, les fit donner pour Saint-Marc. Il y en avait de 8 pieds de long ſur 4 pieds de largeur & 3 pieds d'épaiſſeur. Indépendamment de cette carrière, qui eſt à mi-côte, on trouve dans différens endroits des mornes qui forment la gorge des Guêpes, d'autres carrières d'où l'on tire des pierres de taille moyennes & de la pierre à bâtir commune. Cependant la cherté de la main-d'œuvre porte quelquefois à préférer à cette pierre celles que les bâtimens Nantais apportent en guiſe de leſt, quoiqu'elles lui ſoient bien inférieures.

Vers 1738, M. Bertrand ayant fait fouiller ſur ſon habitation du Bas de l'Artibonite un puits de 75 pieds de profondeur, on y trouva des uſtenſiles & des idoles des anciens Naturels de l'île; preuve bien étonnante des remblais de l'Artibonite à un point placé à environ 4 lieues au-deſſus de ſon embouchure actuelle.

Reprenons la côte après la ville de Saint-Marc. De l'embouchure de la Petite-rivière, il y a 920 toiſes juſqu'à la rivière Canot; puis de-là, 700 toiſes, juſqu'au point où commence la côte de fer, & 800 toiſes de ce point

au Trou-Piat, & la côte de fer continue enſuite juſqu'à la pointe de Saint-Marc. Cette pointe eſt, d'après les obſervations de M. de Puyſégur, à 19 degrés, 2 minutes, 18 ſecondes de latitude, & à 75 degrés, 14 minutes, 59 ſecondes de longitude. Son ſommet eſt élevé & rond.

La Plate-Forme dans le Nord, dit encore M. de Puyſégur, la côte depuis les Gonaïves juſqu'au Cap Saint-Marc dans l'Eſt, & la côte du Nord de l'Iſle la Gonave dans le Sud, forment le golfe des Gonaïves; & le Cap Saint-Marc & la pointe du Nord-Eſt de la Gonave, forment l'entrée du canal de Saint-Marc.

Allant de la pointe de Saint-Marc vers le Port-au-Prince, la côte s'arrondit juſqu'à la ravine Séche. La côte eſt de fer, excepté quelques points de cet intervalle d'environ 4 lieues, où il peut y avoir abord pour des canots & des chaloupes. Il y a même vers l'embouchure de la ravine Séche une petite anſe avec un mouillage, où des corſaires de la Nouvelle-Providence ſe ſont embuſqués dans la guerre de 1756 & ont épié l'occaſion de ſaiſir des caboteurs entre Saint-Marc & le Port-au-Prince.

De la ravine Séche juſqu'à la rivière des Roſeaux, qui eſt à trois quarts de lieue, la côte eſt toute de fer. C'eſt un petit refuge de bâteaux dans de gros tems. C'eſt la même choſe de l'embouchure du Mont-Roui, qui eſt à deux lieues dans l'Eſt de celle des Roſeaux, où Charlevoix dit que les Anglais firent de l'eau en 1691, & où il y a maintenant une batterie. Les embouchures de la Petite-rivière & de la rivière de la Croix ſont dans l'intervalle.

En 1730, la paroiſſe de Saint-Marc avait 348 blancs, 91 affranchis & 1,728 eſclaves; en 1739, 478 blancs, 110 affranchis & 3,333 eſclaves, & actuellement elle a 1,530 blancs, 900 affranchis & 13,035 eſclaves.

Sa milice en 1730 était de 166 blancs & 49 affranchis; en 1739, de 229 blancs & 34 affranchis; en 1765 de 332 blancs & 178 affranchis, & elle eſt à préſent de 460 blancs, formant trois compagnies de fuſiliers & une de canonniers; une compagnie d'artilleurs toute compoſée de Saliniers & une de dragons blancs, & de 350 affranchis, compoſant deux compagnies de dragons quarterons, une de dragons mulâtres, une de fuſiliers mulâtres & une de canonniers nègres.

Cette paroiſſe où l'on trouvait en 1730, 154 indigoteries; en 1739 une ſucrerie qui faiſait du ſucre brut & 165 indigoteries, a maintenant 16 ſucreries, 420 indigoteries, 114 cotonneries, 143 cafeteries, une cacaoyère, 2

guildiveries, 4 briqueteries & poteries, 10 fours à chaux & pluſieurs hattes.

Pour défendre Saint-Marc, M. de Larnage fit faire par corvées, vers 1740, devant la ville, deux batteries de 8 canons chacune, en pieux & en faſcines, unies par une courtine.

Dans la guerre de 1748, on mit une troiſième batterie entre les deux autres, & le nombre des canons fut porté à 25.

En 1755 M. Bizotton de la Motte fit faire, encore par corvées, un retranchement en terres & en faſcines pour couvrir la ville, & M. Peyrottes, arpenteur, dirigea ce travail.

On établit alors cinq poſtes à Saint-Marc : un à portée de chacune des 3 batteries & les deux autres aux extrémités dela partie acceſſible de la baie, c'eſt-à-dire à la rivière des Guêpes & à la rivière du Canot, mais ſans batteries ni retranchemens. On ne tarda pas à ſupprimer ce dernier, qu'on appelait corps-de-garde de Jourdan, du nom d'un habitant voiſin.

En 1764, batteries, affûts, uſtenſiles & retranchemens pour communiquer d'une batterie à l'autre, tout était dégradé. On fit relever en 1775 les deux batteries des bouts Nord & Sud; on mit 10 pièces de canon à chacune, & l'on diſtribua les 6 autres pièces le long de l'ancien retranchement.

M. d'Eſtaing penſait en 1766 que l'embouchure dc la rivière de l'Artibonite devait être protégée. Elle ne l'a cependant été que depuis le mois de Mai 1781, qu'on a mis à la Grande Saline des canons, que les Saliniers ſont chargés de ſervir.

Maintenant, la défenſe de la ville de Saint-Marc, qui n'offre, dans la baie, de débarquement que près d'elle, conſiſte en quatre batteries de gros canons & de mortiers, ſavoir : celles de la ville que j'ai déjà citées, & la batterie Bellecombe, faite en 1782, à environ 600 toiſes dans le Sud de la Petite-rivière. Cette dernière batterie eſt bien placée pour protéger le mouillage, mais ſon tracé défectueux, dirige plutôt ſes feux contre l'intérieur de la ville, que contre la rade. Une pareille batterie, ou ce défaut ſerait évité & qu'on mettrait dans la gorge des Guêpes, rendrait les trois autres inutiles. Celles-ci ont, comme l'obſerve M. de la Merveillère, le vice de preſque toutes les batteries des ports de la Colonie, où l'on ſemble avoir plutôt ſongé à les conſerver elles-mêmes en les rapprochant du centre, qu'à les faire ſervir à défendre une entrée. Elles ne peuvent dans cette

poſition tirer que ſur nos propres vaiſſeaux qui ſont à l'ancre loin de les protéger ; elles attirent le feu de l'ennemi ſur les villes, dont elles gênent l'extenſion & les établiſſemens maritimes, ou bien ces derniers les gênent & leur ôtent tout leur effet.

La paroiſſe de Saint-Marc, défendue du côté de l'Artibonite par des mangliers & un pays marécageux, enſuite à droite & à gauche par des côtes de fer, n'a donc à craindre que pour la ville. Si celle-ci était forcée, les gorges que j'ai décrites ſeraient autant de moyens d'une retraite aſſurée où l'ennemi n'oſerait s'aventurer, à cauſe de mille défilés ; & enfin le Mirebalais deviendrait le réduit de Saint-Marc, & même celui de toute l'Artibonite, où le paſſage des rivières aſſure encore des moyens de défenſe.

Tous les habitans de ce Quartier, marchèrent aux frontières du Mirebalais au mois de Février 1736, pour s'oppoſer à des entrepriſes des Eſpagnols & le 27 Février, le ſénéchal de Saint-Marc prononça qu'il ſerait ſurſis au cours des affaires civiles, juſqu'à la rentrée de tous ces habitans chez eux.

La paroiſſe de Saint-Marc offre à citer :

1°. M. François Philippe de Saint-Martin qui, à ſa mort arrivée vers 1740, a légué 150 mille livres pour être employées à la défenſe de cette paroiſſe. Lors de la ſédition de 1723, contre la Compagnie des Indes, on brûla l'habitation de M. de Saint-Martin, parce qu'il ne partageait pas l'effervescence des habitans.

2°. M. Bertrand père, qui tenta le premier des arroſemens à l'Artibonite, & que j'ai cité à ce ſujet dans la paroiſſe des Verrettes.

3°. M. Bertrand de Saint-Ouen, fils du précédent & créol de l'Artibonite, dont l'éloge eſt ſi juſtement répété dans pluſieurs endroits de cet Ouvrage. M. Bertrand de Saint-Ouen était né avec des inclinations douces, avec le beſoin d'être utile aux autres & ſa conduite à l'égard des faliniers de l'Artibonite ſuffit pour peindre ſon ame. On aurait pu dire de lui, comme de preſque tous les hommes dévoués au bien public, qu'ils ne doivent pas ſe promettre d'autre récompenſe que les jouiſſances procurées par ce penchant lui-même, ſi M. Bertrand père & ſes enfans alors vivans, & par conſéquent M. Bertrand de Saint-Ouen, n'avaient pas eu du prince en 1770, des lettres de nobleſſe, réellement accordées à leurs vertus civiques.

4°.

4°. M. le baron de Lugé, habitant au Mont-Roui, ancien commandant de la paroiſſe de Saint-Marc & chevalier de Saint-Louis. Ce ſerait compter pour rien un genre de ſervice bien important, que de ne pas dire ici que M. de Lugé, depuis un très-grand nombre d'années, juſqu'à ſa mort, arrivée en 1788, a eu continuellement une ou deux voitures qui ne faiſaient, pour ainſi dire, preſque jamais autre choſe que de conduire aux Vaſes ou à Saint-Marc, des voyageurs qui, ſans cette reſſource, n'auraient ſu le plus ſouvent comment franchir cet intervalle. Quand on connaît Saint-Domingue, on ſait juſqu'à quel point cette eſpèce de ſervitude envers le public, eſt coûteuſe & peut devenir déſagréable, toute volontaire qu'elle eſt. C'eſt déjà beaucoup que d'être ainſi dans la dépendance de perſonnes qu'on ne connaît pas & qu'on ne reverra peut-être jamais; mais il en eſt d'aſſez biſarres, pour ne rien dire de plus, qui ſe croyent en droit d'exiger ce qu'ils ne tiennent que d'une hoſpitalité, dont nul autre pays n'offre d'auſſi généreux exemples.

5°. M. Roſſignol des Dunes, habitant du bas de l'Artibonite & actuellement commandant des milices de la paroiſſe de Saint-Marc, parce qu'il offre tout à la fois la double preuve de ce que peuvent l'énergie, la perſévérance & le travail, & des ſuccès dont la fortune les couronne encore quelquefois dans la Colonie françaiſe de Saint-Domingue.

Dans la guerre de 1756, M. des Dunes avait neuf enfans & ſept nègres, & en ce moment, où il compte onze enfans, il poſſède, avec eux, 1,500 nègres, plus de 1,500 bêtes cavalines ou à cornes & plus de deux mille carreaux de terre; car il eſt propriétaire de tout le canton de l'*Étable*, ainſi nommé parce que M. Roſſignol la Chicotte, ſon père, y avait commencé la hatte qu'on y voit, & y avait fait conſtruire une étable. M. des Dunes avait formé une ſucrerie, dont les bâtimens ſubſiſtent encore, mais à laquelle il a préféré une cotonnerie, dont il retire annuellement de 120 à 150 milliers du coton ſoyeux que j'ai vanté.

La hatte de M. des Dunes eſt, ſans contredit, la plus conſidérable de la Partie Françaiſe, & en comprenant toutes les eſpèces d'animaux, moutons, chèvres, cochons &c., il eſt impoſſible au propriétaire lui-même, d'en dire exactement le nombre (*).

(*) On fait, dans les hattes de l'Artibonite, uſage d'un bout-en-train. Ce nom eſt donné

6o. Et enfin, Barthelemy Ibar, dit Bartole, quarteron libre, qui a reçu ſous l'adminiſtration de MM. de Bellecombe & de Bongars, une penſion de 500 livres, affectée ſur la caiſſe des libertés, comme une récompenſe de ſa bonne conduite & des preuves ſignalées de ſa bravoure contre les ennemis, durant 24 ans qu'il a commandé les compagnies de mulâtres de la Petite-Rivière, des Verrettes & de Saint-Marc. Cette année (1789), ſa penſion a été portée à mille livres. Ibar a maintenant 10 enfans & 90 années. Il habite le canton des Cahos, à la Petite-Rivière, mais s'étant rendu recommandable dans tout le Quartier de Saint-Marc, j'ai cru naturel d'en faire mention au chef-lieu de ce Quartier.

QUARTIER DU MIREBALAIS.

XXX.

Paroisse du Mirebalais.

La ſituation du Mirebalais a exigé qu'on formât de ſa ſeule paroiſſe un Quartier, dans la diviſion de la Colonie, & cela même annonce & l'eſpèce d'iſolement de ſa poſition, & ſon importance.

La paroiſſe du Mirebalais ſe trouve avoir pour limites : au Nord, les Montagnes Eſpagnoles qui la ſéparent de la Partie Eſpagnole & dont la direction principale eſt à peu près du Nord-Oueſt au Sud-Eſt & qui laiſſent un paſſage à la rivière de l'Artibonite ; à l'Eſt, les terres eſpagnoles ; au Sud, la paroiſſe de la Croix-des-Bouquets, au moyen du bras principal de la rivière aux Roches depuis le point de la limite eſpagnole où la pyramide

---

à un cheval entier, à qui, d'après une pratique venue de la Partie Eſpagnole, le gland a été fendu par deſſous, avec un couteau très-affilé. Il réſulte de l'applatiſſement du gland, que la liqueur ſéminale eſt dirigée vers le bord de l'uterus, & que l'animal n'eſt plus apte à la reproduction.

Lorſqu'une jument eſt froide, le bout-en-train devance l'ane étalon, & lui aſſure les ſuccès dont le propriétaire de la hatte attend des profits.

N°. 205 eſt ſur ce bras juſqu'à environ 7,500 toiſes meſurées en ligne droite, en venant de l'Oueſt à l'Eſt, puis de là une ligne va chercher la crête au-deſſus du Fond-au-Diable, & rencontrer, en paſſant le Penſez-y-Bien, les limites de la paroiſſe de l'Arcahaye ; & à l'Oueſt, les montagnes qui la ſéparent des paroiſſes de l'Arcahaye, des Verrettes & de la Petite-Rivière.

On voit dans l'Abrégé Hiſtorique mis à la tête de la Deſcrip tion de Partie Eſpagnole, qu'en 1729, les Eſpagnols marchèrent à la frontière du Mirebalais, prétendant que M. de Nolivos, commandant de la Partie de l'Oueſt, avait donné une conceſſion dans un lieu dépendant du territoire eſpagnol, & qu'il y eut même, au mois de Décembre, chez M. Hardouineau, commandant du Mirebalais, des conférences entre M. de Nolivos & Don Gonzalo Fernandez de Oviedo, Auditeur-général des guerres, comme porteurs des pouvoirs des chefs des deux Colonies françaiſe & eſpagnole. Le réſultat fut une réponſe évaſive du plénipotentiaire eſpagnol & un ordre de M. de Nolivos aux Eſpagnols de quitter un corps-de-garde qu'ils avaient poſé en 1719, & que M. de Paty avait déjà fait brûler.

On trouve au même endroit, qu'en 1736, les Eſpagnols revinrent à la charge, ſans doute parce que le gouverneur-général avait envoyé M. Durecour, major du Cap, un conſeiller du conſeil ſupérieur de la même ville, deux officiers de milice & un arpenteur, pour régler les limites du Mirebalais. Mais les habitans de ce dernier lieu les repouſsèrent juſqu'à plus de 300 toiſes dans l'Eſt de la rivière des Caobes. Les mouvemens que cela occaſionna dans la Partie Eſpagnole, déterminèrent M. de Fayet, gouverneur-général, à marcher à cette frontière & à former un camp qui occupait 1,200 toiſes, dans le ſens du chemin du bourg du Mirebalais à la frontière vers les Sarraſins, & que formèrent les habitans du Mirebalais, des détachemens de ceux de l'Artibonite, de l'Arcahaye & de Léogane, & des détachemens de troupes françaiſes & ſuiſſes & de maréchauſſée. Les Français & les Eſpagnols posèrent des corps-de-garde près du point où les montagnes de l'Iſlet & du Fer-à-Cheval ſe rapprochent preſqu'à ſe toucher, & enfin, M. de Fayet arrêta avec Don Nicolas de Guridi, que la chaîne des montagnes de l'Iſlet, comme le voulaient les Eſpagnols, formerait la frontière.

Les limites du Mirebalais avec la Partie Eſpagnole ſont, depuis le traité

de 1776, marquées par les pyramides, depuis le No. 174 jusqu'au No. 205.

Du No. 174, où se termine la paroisse de la Petite-Rivière, au Trou-d'Enfer, la ligne suit la crête de la montagne de Jaïti, jusqu'au piton de l'Oranger, d'où elle va au No. 175, gravé sur un rocher, & aux Nos. 176 & 177, mis dans le terrain plat de la montagne appelée le Reposoir. Ensuite elle poursuit par le piton jusqu'au No. 178, d'où elle va par un chemin bien ouvert au No. 179, dans la petite savane de Jaïti, puis à la grande savane où était autrefois le corps-de-garde de Jaïti. Parvenue à ce point, la ligne traverse la savane & chassant au Sud-Est, elle y passe les Nos. 180 & 181, pour aller, dans la même direction, chercher le poste de Honduras, coupant un ravin très-profond & côtoyant, par ses embranchemens, la montagne de la gauche; puis, en descendant, elle trouve le No. 182, dans la savane des Bêtes & le No. 183, sur la rive droite de la rivière de l'Artibonite.

Sur l'autre rive est le No. 184; le No. 185 est sur le ruisseau d'Isidore & celui 186 au corps-de-garde de Honduras. En traversant une seconde fois le ruisseau d'Isidore, où est le No. 187, la ligne passe par les Nos. 188 & 189, pour atteindre la crête de la montagne à Tonnerre, d'où elle va par ceux 190 191 & 192, à la roche de Neybouc, dont les deux côtés sont numérotés 193, & qui est au bord du chemin appelé royal & par lequel on est conduit du Mirebalais au Cap, en traversant une portion de territoire dépendant de la Partie Espagnole, pour aller gagner le Dondon.

De la roche de Neybouc, la ligne est réputée passer sur la hauteur du Neybouc, au sommet de laquelle est le No. 194. Là, un chemin bien ouvert gagne la hauteur de la Mahotière, d'où la ligne descend à la ravine Chaude, en coupant une gorge & traversant cette ravine près de son confluent avec la rivière des Indes ou du Fer-à-Cheval, dont la rive gauche a la pyramide No. 195, tandis que celle No. 196 est au corps-de-garde de la vallée Profonde.

Le No. 197 est sur un rocher; les Nos. 198 & 199 dans des gorges, & le No. 200 au Fond-des-Palmistes. La ligne trouve les Nos. 201, 202, 203 & 204 sur une crête, & le No. 205 est sur le bras principal de la rivière aux Roches; point commun aux deux paroisses du Mirebalais & de la Croix-des-Bouquets.

Le Mirebalais a reçu ce nom, de l'immenſe quantité d'animaux ſauvages que les premiers Français y trouvèrent & qui leur rappelèrent le petit pays appelé Mirebalais dans le Poitou, où quelques-uns d'entr'eux avaient probablement reçu le jour. Ces quadrupèdes, introduits par les Eſpagnols, s'y étaient multipliés ſans trouble, depuis que les Indiens avaient diſparu de leur terre natale, & que les Eſpagnols, réduits à un petit nombre, étaient obligés d'abandonner de grands eſpaces, dont les chevaux, les bœufs &c., avaient la poſſeſſion excluſive.

Encore en 1702, le Mirebalais n'avait que quelques individus épars & plutôt chaſſeurs qu'agriculteurs, lorſque M. de Galiffet, gouverneur par interim, y fit une ſociété pour qu'un des habitans y formât une hatte. On était même déterminé à ne ſouffrir aucune culture au Mirebalais, pour mieux lui aſſurer la deſtination de procurer des animaux.

L'opinion appuyait cette vue, en publiant que ſon ſol était trop froid pour l'indigo. Mais vers 1718, quelqu'un brava l'opinion & la fit ſi bien taire, qu'en 1724, il y avait pluſieurs indigotiers au Mirebalais, où le nombre des chaſſeurs était cependant le plus conſidérable.

En 1730, tout le ſyſtème primitif était changé, & il y avait au Mirebalais 39 indigoteries; on y cultivait, comme eſſai, 290 cotonniers & les bêtes cavalines & à cornes, privées, n'étaient qu'au nombre de 14,500. En 1739, on y voyait une ſucrerie en brut, 27 indigoteries, 41,320 caſiers, 15,330 cotonniers, 230 cacaoyers & 15,549 animaux. des eſpèces que je viens de citer.

On tentait donc toutes les cultures alors au Mirebalais & Larnage eut l'idée de lui faire produire une denrée de plus, c'était le riz. Pour encourager à cet égard les habitans qui avaient écouté ſon conſeil, il faiſait acheter leur récolte en riz pour le compte du roi; mais à la mort de ce précieux adminiſtrateur, arrivée en 1746, les garde-magaſins refusèrent le riz & ſa culture diſparut.

Celle de la canne à ſucre n'y fut pas ſuivie, parce que le tranſport, juſqu'à un lieu d'embarquement, était trop difficile, mais l'indigo y occupa preſque toute l'induſtrie. En 1750, la plupart des habitans du Mirebalais étaient des gens de couleur, dont les mémoires de cette époque

vantent le zèle & la tempérance. Encore alors, les bêtes maronnes étaient fort communes & le gibier abondant.

Les progrès du Mirebalais étaient si sensibles, qu'en 1752, on y trouvait 310 indigoteries, 289,860 cotonniers, 55,400 cafiers, 620 cacaoyers, un grand nombre de places-à-vivres & 11,364 animaux dans ses hattes. En 1775, il avait 279 indigoteries, 21,300 cotonniers & 1,056,700 cafiers. En 1789, le recensement marquait 308 indigoteries, 16 cotonneries. 19 cafeteries, 1 cacaoyère, 4 fours à chaux & 13,550 animaux.

Le Mirebalais est un des points les plus arrosés de la Colonie. Ses principales rivières sont:

1°. L'Artibonite, qui, venant de la Partie Espagnole, arrive dans le Mirebalais par l'Est-Nord-Est, au moyen d'une gorge que laissent les montagnes Espagnoles, & qui coule ensuite à peu près vers le milieu de la paroisse, en faisant plusieurs sinuosités, avant d'arriver au bout Nord du bourg. De là, gagnant encore à l'Ouest, elle va, toujours en serpentant, passer entre deux falaises appelées la Roche & la Selle, point où elle trouve à sa rive droite, la paroisse de la Petite-Rivière & à sa rive gauche la paroisse des Verrettes.

2°. La rivière de la Colline qui vient du bourg espagnol de *las Caobas* (les Acajoux), placé à la frontière & qui, après avoir parcouru environ deux lieues dans le Mirebalais, se jette dans celle du Fer-à-Cheval.

3°. La rivière du Fer-à-Cheval, qui vient de la Partie Espagnole & qui joint l'Artibonite à environ 600 toises au dessus du bourg. Elle est dangereuse dans le tems des pluies, par la rapidité de son cours, mais aussi ses débordemens sont de courte durée. L'Artibonite & le Fer-à-Cheval, forment au dessus de leur confluent une presqu'île d'environ 20 carreaux de surface, qu'elles resserent assez, près de la ravine du Petit-Boucan, pour ne laisser qu'un cou de 30 & quelques toises.

4°. La rivière de la Gascogne, dont la source est dans la montagne des Grands-Bois, nom d'un canton placé au Sud-Est du Mirebalais, mais dépendant de la Croix-des-Bouquets. Cette rivière, à peine apperçue à sa source, parcourt un long espace, recevant plusieurs ravines & ruisseaux,

& principalement les eaux de la rivière des Roches & de la rivière d'A-Gauche, qui viennent des montagnes de l'Eſt ſe rendre dans la Gaſcogne, après avoir traverſé le canton du Génipayer; ainſi groſſie, la Gaſcogne ſe réunit au Fer-à-Cheval, à environ 3 lieues du bourg du Mirebalais.

5°. La rivière de la Tumbe qui, venant des montagnes à environ 6 lieues & demie du Sud-Oueſt du Mirebalais, ſerpentant ſuivant la diſpoſition des ravines ou des vallées qui lui ſervent d'encaiſſement, ſe joint à celle de l'Artibonite, en ſuivant ſur environ 700 toiſes le plateau du bourg, après avoir reçu dans ſon cours, par ſa rive gauche, les rivières du Mardi-Gras, des Citronniers & du Saut-d'Eau, & ſur la droite la rivière de Jean-le-Bas, qui vient des montagnes, au Sud.

6o. Les rivières du Fond-à-Cheval, du Canot, des Lianes, du Galetas qui, partant des montagnes de l'Oueſt, ſont également tributaires de l'Artibonite.

Toutes les rivières que j'ai nommées juſqu'ici, ſont ſur la rive gauche de l'Artibonite.

Voici les principales de la rive droite :

Les rivières du Boucan-ſur-le-Dos, du Fond-Ferrier, du Fond-d'Enfer, du Petit-Fond, du Boucan-Carré & des Capucins, qui donnent leurs noms à autant de cantons; car la nomenclature de ceux du Mirebalais eſt très-conſidérable.

Pour faire mieux juger la ſituation des principaux d'entre ces cantons & rendre en même tems la deſcription plus claire & plus exacte, il convient de prendre le bourg pour point central & par conſéquent d'en parler d'abord.

Le bourg du Mirebalais, que quelques perſonnes appelent ville parce qu'il eſt le chef-lieu d'un Quartier, ſe trouve vers le milieu de la paroiſſe, dans une ſituation agréable, & ayant ſa longueur placée à peu près Nord & Sud. Il occupe un plateau qui forme une preſqu'île, ayant au Nord la rivière de l'Artibonite; à l'Eſt la ravine étroite, tortueuſe & encaiſſée du Bourg, ou rivière de M^de. Porcherel, qui va dans l'Artibonite, excepté dans les tems ſecs où elle aſſéche; à l'Oueſt la rivière la Tumbe & au Sud la crête des Lataniers, compoſée de mornets en amphithéâtre, qui commandent le bourg.

La conſtruction originaire d'une égliſe au Mirebalais, était devenue, comme cela arrive preſque toujours, l'occaſion d'un bourg, que les habitans formèrent, en plaçant quelques maiſons dans les environs du temple, ſans ordre & ſans alignement. Ces maiſons étaient couvertes de paille, ce qui fut cauſe, vers 1749, de l'incendie d'une partie du bourg & de l'égliſe, qui était de bois. M. Brémond, ſyndic de la paroiſſe, ſollicita des Adminiſtrateurs, une ordonnance du 8 Août 1749, qui, 1°. commit M. Pothenot de Saint-Cyr, arpenteur, pour choiſir, diviſer & aligner le local du bourg; déſigner le ſite de l'égliſe projettée a portée du preſbytère, qui exiſtait encore, & en mettant la face de l'égliſe ſur la place-d'armes, qui ſubſiſtait depuis long-tems; numéroter chaque emplacement, dont l'acquéreur payerait le prix aux propriétaires du ſol de gré à gré ou à dire d'experts: 2°. preſcrivit de couvrir les maiſons exiſtantes de tuiles ou d'eſſentes, dans ſix mois, ainſi que celles à bâtir; de démolir celles qui menaçaient ruines; & 3°. alloua à l'arpenteur 24 livres pour l'alignement de chaque emplacement. Ce bourg en contient à préſent 60 de différentes grandeurs où l'on voit 106 maiſons, dont pluſieurs ſont occupées par de gros & de petits marchands & le reſte par des gens de couleur.

L'égliſe actuelle eſt de maçonnerie & fort belle, quoiqu'elle ait été un peu léſardée par le tremblement de terre du 3 Juin 1770. Elle eſt cependant devenue trop petite pour la multitude de fidelles qui s'y réuniſſent aux fêtes ſolennelles. Saint-Louis en a toujours été le patron. Elle donne ſur le côté Nord de la place-d'armes, dont les quatre faces ſont plantées d'ormes & garnies d'aſſez jolies maiſons. Quoique la paroiſſe remonte à 1719, ſes premiers regiſtres ne vont cependant qu'au 21 Février 1723. Derrière l'égliſe eſt le preſbytère & le terrain dépendant de la cure.

Les mornes de l'Eſt du bourg, ſont les plus voiſins de ſon plateau, qu'ils longent & commandent. Ceux de l'Oueſt ſont moins élevés, mais ils l'embraſſent également juſqu'au revers de l'égliſe & bordent irrégulièrement, à plus ou moins de diſtance, la rivière la Tumbe.

Au Sud-Eſt, ſont auſſi des mornets hachés. Le plateau du bourg lui-même, eſt creuſé par des ravinages, & tout cet enſemble eſt aride, mêlé de roches, de tuf, de glaiſe ſabloneuſe, de ſable & de galets.

Partant du bourg par un chemin, qui court de l'Oueſt-quart-Nord-Oueſt,

à

à l'Eſt-quart-Sud-Eſt, l'on trouve, à trois petites lieues, le canton des Sarrafins, qui ſe prolonge lui-même 4 autres lieues, juſqu'à la frontière eſpagnole. Il eſt traverſé par la rivière du Fer-à-Cheval.

Au Sud-Eſt des Sarrafins, eſt la crête Eſpagnole, que ſuit le canton de la Gaſcogne, auquel la rivière de la Gaſcogne donne ſon nom, & qui, par une ſubdiviſion, a formé depuis environ vingt ans le canton du Genipayer.

Du bourg, prenant le grand chemin qui va dans l'Oueſt par la rive gauche de l'Artibonite, on traverſe, en quittant le plateau, la rivière la Tumbe, large d'environ 15 toiſes & roulant au moins une tranche de 15 pouces de hauteur d'une eau très-claire & bonne à boire, mais extrêmement vive. De là on remonte par une pente douce pour ſortir des mornets, & on gagne l'habitation Chaſtulé, à une demi-lieue du bourg. A 4 lieues de là eſt un autre mornet iſolé, très-voiſin de la rivière de l'Artibonite & placé vis-à-vis celle des Capucins. Dans cette diſtance de 4 lieues & demie, on traverſe quatorze paſſes de ravines & trois de rivières, qui ſont : la rivière du Canot, de trente pieds de large, puis la rivière des Lianes & celle du Galetas, qui ſont beaucoup moins conſidérables.

Du point de l'habitation Garry qui eſt vis-à-vis de la rivière des Capucins juſqu'à la Bien-Placée, ſur le morne la Selle, où eſt le canton de la Selle, limite du Mirebalais & des Verrettes, le chemin fait encore deux lieues & demie. Il y avait autrefois un cabaret tenu par une négreſſe libre ſur le ruiſſeau de la Bien-Placée. Le chemin qui va au morne la Selle court à peu près dans le Sud-Oueſt-quart-Sud.

Depuis le bourg du Mirebalais juſqu'à la limite des Verrettes, il y a un grand nombre de gués dans la rivière de l'Artibonite, mais la roideur des écores & les contours des mornets empêchent d'en profiter.

Du bourg, en ſuivant un grand chemin vers le Sud-quart-Sud-Oueſt, on atteint le canton de Trianon, qui s'étend juſqu'à la limite entre laquelle eſt le Mirebalais & la Croix des Bouquets.

Du bourg, en ſuivant un chemin dirigé au Sud-Oueſt, on atteint le Grand-Boucan, diſtant de 5 lieues & demie, puis gagnant le Sud-Sud-Oueſt, on trouve, après avoir paſſé le morne des Orangers, qui eſt à neuf lieues du bourg du Mirebalais, le lieu appelé Penſez-y-bien. C'eſt au morne des

Orangers que viennent aboutir deux chemins partant du canton du Boucaſſin de la paroiſſe de l'Arcahaye.

Du même canton du Grand-Boucan, un autre chemin chaſſant vers le Nord-Oueſt conduit au canton de la Coupe-à-Mardi-Gras, éloigné de ſix lieues du Mirebalais & confinant aux Verrettes.

Tous les cantons que j'ai cités compoſent la portion du Mirebalais, qui eſt ſur la rive gauche de l'Artibonite. Venons à ceux de l'autre rive.

Du bourg on va au canton de la Grande-Plaine, qui en eſt à 4 lieues dans le Nord, & le long de la rivière de l'Artibonite.

Du bourg, gagnant encore le Nord, mais un peu vers l'Oueſt, l'on trouve le canton du Fond-Ferrier & celui du Trou-d'Enfer, qui en ſont à environ cinq lieues.

Du même point, mais gagnant d'avantage vers l'Oueſt, on ſe rend au Boucan-Carré & au canton du Petit-Fond, ſitués l'un & l'autre à environ 5 lieues du bourg.

Ces cinq cantons ſont adoſſés aux montagnes eſpagnoles, limites Septentrionales de la paroiſſe.

Enfin, du bourg, un chemin qui eſt à-peu-près Eſt & Oueſt & qui fait environ 7 lieues dans la ligne du cours de la rivière de l'Artibonite, mène au canton des Capucins. Si l'on veut aller à la Petite-Rivière, l'on traverſe l'Artibonite à environ une demi-lieue du bourg, ce qui n'eſt rien moins qu'aiſé; puis on fait près de 5 lieues dans un chemin rude & difficile pour arriver à la rivière des Capucins, & de celle-ci encore une lieue & demie avant d'atteindre la Roche qui donne auſſi ſon nom à un canton. De là le chemin entre ſur le territoire de la Petite-Rivière, où je l'ai décrit.

Indépendamment de ces cantons, il y en a encore deux dans l'Eſt de la paroiſſe, appelés l'Iſlet & l'acul de l'Iſlet, où ſont les deux petites rivières de la Mahotière & de la Marre-Rouge, qui ſe jettent l'une & l'autre dans l'Artibonite, qu'elles trouvent dans l'Oueſt, parce que l'Iſlet eſt entre la rivière de l'Artibonite, la rivière du Fer-à-Cheval & le morne à Tonnerre des limites eſpagnoles (appelé par les Eſpagnoles *Sierra de Honduras* (montagne des précipices). On compte 4 lieues du bourg au canton de l'Iſlet.

On ne finirait pas ſi l'on voulait nommer tous les autres cantons, parce

qu'au Mirebalais comme dans la plaine de l'Artibonite, preſque chaque habitant en fait un de ſon habitation. C'eſt ainſi qu'on a encore le canton de Jean-de-Bas, dans l'Eſt du chemin qui conduit au Port-au-Prince par le Fond-au-Diable; le canton de la Grande-Savane, au Nord de l'Artibonite, & les cantons du Canot, de la Toilette, de la montagne Terrible & du Boucan-Cani, au Sud de cette rivière.

La longueur de la paroiſſe du Mirebalais, qui eſt de l'Eſt à l'Oueſt, peut être évaluée à environ quinze lieues, & ſa plus grande largeur, du Nord-quart-Nord-Oueſt au Sud-quart-Sud-Eſt, à 12 lieues, ce qui donne 150 lieues carrées de ſurface

Si l'on adopte la facilité avec laquelle on crée des plaines à Saint-Domingue, on peut en trouver au Mirebalais où il n'y a dans la réalité que des mornets applatis & amoncelés ſur de hautes montagnes. Car la plaine des Sarrazins de deux lieues de long ſur à peine une demi-lieue de large, & qui eſt la ſeule de la paroiſſe, ne peut pas motiver une exception.

Le ſol du Mirebalais n'eſt pas l'un des meilleurs de la Colonie. Ce qui y eſt digne d'éloges, les doit au limon de l'Artibonite, qui a formé ſur les deux rives un terrain dont la totalité peut être évaluée à environ 2,000 carreaux. Depuis le bourg juſqu'au fond des Sarrazins, on trouve encore 2,500 carreaux & les bords de toutes les rivières que j'ai déſignées peuvent fournit à leur tour 1,500 carreaux de bonnes terres; c'eſt donc la valeur de 60 habitations de cent carreaux chacune. Le reſte de la paroiſſe eſt coupé par des ravines, chargé de mornes, de crêtes ſavaneuſes, pierreuſes & arides & de beaucoup de ſavannes naturelles, principalement dans le canton du Grand-Boucan.

Le Mirebalais a cependant donné lieu à l'eſſai de toutes les cultures. Avant celle de l'indigo on y avait employé celle du tabac qu'il remplaça. J'ai dit que celle du riz y avait bien réuſſi. M. d'Eſtaing, qui avait conçu d'abord de grandes idées ſur le Mirebalais, y fit planter du froment, dont le ſuccès, marqué par deux récoltes dans un an, avait porté ce gouverneur-général à demander au miniſtère qu'on fît venir du blé barbu de l'Iſle de France, pour le confier à ce ſol. J'ai annoncé qu'on y avait planté la canne à ſucre, & qu'on y avait en outre élevé des animaux.

Voici l'état actuel des choſes.

On compte au Mirebalais 4 ſucreries établies depuis moins de 10 ans,

L'indigo qu'on y manufacturait autrefois avec un profit remarquable, ne répond plus ni aux ſoins ni au vœu du culivateur, à cauſe de l'épuiſement des terres. Cependant dans des années très-pluvieuſes, de nombreux ateliers procurent encore aux riverains de l'Artibonite un revenu, après lequel les autres indigotiers ſoupirent inutilement; & en général là, comme dans le reſte de la Colonie, ce n'eſt plus ſur ce genre de denrée qu'on peut fonder ſon eſpoir, ſur tout depuis la perte de l'indigo bâtard. Le nombre des indigoteries eſt réduit à 138, qui méritent qu'on les compte, & dont plus de la moitié ont des moulins à eau. On peut les diviſer en 3 claſſes; dix d'entr'elles donnent de 6 à 7 milliers d'indigo par an; vingt de 2 à 3 milliers & le reſte de 1,000 à 1,500 livres. Environ 5,000 nègres y récoltent 224 milliers d'indigo.

Quoique le coton ſoit de toutes les denrées qu'on cultive à Saint-Domingue, celle qui exige le moins quant à la qualité du ſol, la chenille & quelquefois des vents de Nord, & même l'une & les autres à la fois, viennent détruire tout ce que le cotonnier faiſait eſpérer. Il eſt cependant des cultivateurs patiens ou obſtinés, qui ne ſe rebutent pas. Le Mirebalais a encore 218 cotonneries, qui, avec 3,000 nègres, donnent 200 milliers de coton.

Des mornes qu'on avait toujours vus en friche ont reçu des cultivateurs du cafier, dès que cet arbuſte a offert des eſpérances par le haut prix de ſa graine. Partie de la montagne Terrible, qui eſt entre le Penſez-y-bien & le Boucan-Gras, lui a été deſtinée, & ſur tout le canton du Génipayer, reconnu pour le meilleur de la paroiſſe en ce genre. Ni l'ingratitude du ſol des trois quarts des montagnes, ni la diſtance exceſſive du marché de la denrée, ni l'horreur des chemins, ni la difficulté de les rendre praticables, rien n'a effrayé les Colons. Les forêts tombent, les mornes ſe dépouillent, & le cultivateur attend la récompenſe de ſes accablans travaux, de ſes énormes dépenſes. Le Mirebalais a 47 cafeteries, exploitées par 1,000 nègres, & dont le produit eſt encore dans le futur.

Quelques individus font un peu de tabac d'une qualité eſtimée; d'autres de la graine d'indigo. Il y a en outre dans la paroiſſe, 2 cacaoyères & 7 fours à chaux, indépendamment de ce que la plupart des habitans font chez eux-mêmes la chaux qui leur eſt néceſſaire & dont les matériaux ſont par tout.

Le Mirebalais entier procure d'excellens vivres du pays & en abondance ; le riz y eſt d'une nature ſupérieure. On y trouve auſſi des crabes dont on fait beaucoup de cas, parce que leur chair eſt très-délicate.

En arrivant au Mirebalais dans la ſaiſon pluvieuſe, il n'eſt perſonne qui ne le croye plus propre à l'éducation des animaux qu'à tout autre choſe & il n'en manque pas qui parlent de ſes excellens pâturages. Cependant l'expérience n'a ſervi qu'à dégoûter de ce parti. Les ſecs affreux qu'on éprouve pendant au moins ſix mois de l'année & les pluies exceſſives dont ils ſont quelquefois ſuivis, détruiſent la moitié des animaux, & les nègres des ateliers mal diſciplinés ont d'autant moins de peine à anéantir le reſte par leurs vols, que les hattes ſont, pour l'ordinaire, contre le vœu de la loi & l'intérêt du propriétaire, confiées à deux ou trois vieux nègres que l'âge & les infirmités rendent incapables de remplir le devoir qu'on leur impoſe. Le nombre des hattes eſt maintenant de 92, où l'on a 462 nègres, qui veillent ſur 9,545 bêtes cavalines ou à cornes.

Mais ce dont il eſt difficile de prendre une idée bien juſte, c'eſt tout ce qui réſulte de la néceſſité à laquelle la poſition du Mirebalais réduit ſes habitans, d'envoyer leurs denrées au Port-au-Prince ou à Saint-Marc à dos de mulets. Cet obſtacle ſuffirait à lui ſeul pour empêcher que le ſucre ne ſoit jamais une des productions principales du Mirebalais. On employe auſſi des ânes pour des charrois de vivres, &c. &c.

La température du Mirebalais eſt principalement ſéche, comme le Lecteur a déjà pu le preſſentir par tous les détails que je lui ai préſentés depuis ceux ſur la plaine de l'Artibonite. En général, comme ce lieu eſt environné de montagnes, il a peu d'air ; les briſes y ſont à peine ſenſibles. On y a beaucoup de brouillards qu'épaiſſit l'évaporation de la rivière de l'Artibonite, & le ſoleil, réfracté par des mamelons ſabloneux, y cauſe une chaleur vive ; cependant, on y a communément des nuits très-fraîches.

Déterminé par un Mémoire de la Chambre d'Agriculture du Port-au-Prince, qui vantait la ſalubrité du Mirebalais, M. d'Eſtaing réſolut d'y envoyer des Acadiens. Il donna, le 26 Octobre 1764, au Mirebalais même, ordre à M. Rolland, ingénieur-géographe, de marquer ſur les deux bords de l'Artibonite, les 50 pas du roi, en commençant dans le voiſinage du bourg du Mirebalais, & de fixer des bornes de 800 pas en 800 pas, pour déſi-

gner la propriété de chaque famille Acadienne. Cette ordonnance causa une grande rumeur dans toute l'étendue où elle devait être exécutée, mais au lieu de ce premier plan, on réunit les Acadiens au Mirebalais même.

Ils y étaient à peine que M. d'Estaing vint en faire sortir quelques femmes qui y restaient seules, tous les hommes étaient morts.

Mais il ne faut conclure de cet essai, qui a fait dépenser environ 40,000 livres, que ce que l'on fait depuis long-tems; c'est que des hommes accablés d'infortunes, qu'on transporte dans un climat sans analogie avec le leur, qui ont éprouvé les incommodités d'une traversée dont la pitié a fait les frais, doivent payer un tribut cruel dans un lieu où c'est encore la pitié qui les accueille.

Le Mirebalais est réellement sain & semble surtout approprié aux gens de couleur libres, par rapport auxquels le relevé des registres paroissiaux établissent, que de 1750 à 1763 inclusivement, il y a eu parmi eux, 1,058 naissances & 469 sépultures, ce qui donne un excédant de 589 en 14 années.

En 1723, la population du Mirebalais était de 461 nègres; en 1730, de 474 blancs, 108 affranchis & 965 nègres; en 1739, de 438 blancs, 118 affranchis & 2,261 nègres; en 1752, de 850 blancs, 201 affranchis & 4,031 nègres; en 1775, de 974 blancs, 327 affranchis & 6,613 esclaves; en 1783, de 360 blancs, 950 affranchis & environ 8,000 nègres; en 1787, de 524 blancs, 1,036 affranchis & 9,079 esclaves; & à présent, de 890 blancs, environ 1,200 affranchis & 11,000 nègres.

Quoique le Mirebalais ait beaucoup à souffrir des sécheresses, les débordemens de l'Artibonite y causent des dommages dans la saison pluvieuse, & l'ouragan du 16 & du 18 Octobre 1780, lui en fit éprouver de grands.

Le 2 Mai 1764, M. Ollive, de la Rochelle, officier des milices du Mirebalais, y mourut sur son habitation agé de 97 ans, dont il avait passé 60 au Mirebalais.

Le caractère des habitans de cette paroisse offre encore des teintes de celui des anciens Colons. Ils sont bons, francs, braves & ennemis de la contrainte. Ils marchèrent avec ceux de l'Artibonite dans les mouvemens de 1723; en 1736 ils défendirent leur frontière contre les Espagnols; en 1745 cent dix d'entre eux se rendirent dans les environs de la ville de Saint-Louis, qu'on croyait menacée par l'escadre de l'amiral Davers. Le roi leur accorda pour récompense,

le 24 Janvier 1746, l'exemption des droits d'octroi pendant une année. En 1768 & 1769 les habitans du Mirebalais ne furent rien moins que ſpectateurs tranquilles des troubles cauſés par le rétabliſſement des milices.

Je trouve ſouvent répété l'éloge de la milice Mirebalaiſienne. En 1718 elle n'était formée que d'une ſeule compagnie ayant 113 blancs & 19 affranchis; en 1723 les blancs étaient au nombre de 96 & les affranchis de 46; en 1730 on avait deux compagnies, & la milice de la paroiſſe était alors de 255 blancs & 123 affranchis; en 1739 elle n'avait plus que 111 blancs & 44 affranchis; en 1752, 262 blancs & 77 affranchis; en 1766, 260 blancs & 291 affranchis. Parmi ces derniers était une ſuperbe compagnie de 60 & quelques mulâtres, beaux hommes, pleins de bonne volonté, bien armés, bien habillés & encore mieux montés; robuſtes, vigoureux & capables de ſupporter les injures des ſaiſons & la rigueur du climat. En 1775 elle comptait 392 blancs & 80 affranchis; en 1783, 215 blancs, 308 mulâtres ou quarterons & 111 nègres libres; & maintenant 200 blancs, 800 hommes de couleur autres que nègres libres & 140 de ces derniers; le tout diſtribué en une compagnie de dragons & deux de fuſiliers blancs; une de dragons quarterons, une de dragons & une de fuſiliers mulâtres & une de dragons nègres.

L'arrêt de réglement fait par le Conſeil de Léogane le 17 Janvier 1739 établit au Mirebalais un détachement de maréchauſſée compoſé d'un prévôt, un exempt, deux brigadiers & dix archers. Le réglement du roi, du 31 Juillet 1743, réduiſit à ſix le nombre des archers que l'ordonnance des Adminiſtrateurs, du 8 Février 1775, a porté à huit. Il y a de plus 47 furnuméraires, gagnant leur liberté par ce ſervice.

Juſqu'en 1785 il n'y avait au bourg du Mirebalais aucun lieu de détention qu'une barre publique où les criminels & de ſimples délinquans étaient confondus. Mais M. de Grimouville, alors aide-major, obtint des Adminiſtrateurs l'ordre de faire conſtruire un corps-de-garde pour la maréchauſſée avec un logement pour le prévôt, & une priſon où l'on met les perſonnes libres.

Le 1er. Juin 1734, M. de Fevret fut nommé major pour le roi du Mirebalais, qui dépendait alors du commandement du Cul-de-Sac. L'ordonnance du roi du 22 Juillet 1759, maintint cette majorité, que celle de 1763 ſupprima. Rétablie en 1769, elle avait continué depuis lors, mais l'ordonnance du roi du 20 Décembre 1783, a décidé qu'il n'y aurait plus qu'un aide-major au Mirebalais.

Le Mirebalais n'a jamais eu d'officier d'adminiſtration de la marine, & les doubles fonctions ſont, en quelque ſorte, cumulées dans l'aide-major.

A la formation de la Sénéchauſſée de Saint-Marc, en 1724, le Mirebalais avait été mis dans ſon territoire; mais, ſur la propoſition de M. de Fevret, major qui y commandait, une déclaration du roi, du 1er. Juillet 1738, l'a rendu à la Sénéchauſſée de Léogane, dont il avait fait partie juſqu'en 1724. Le motif de ce changement, fut que le Mirebalais portait ſes denrées à Léogane. Maintenant il ſe trouve de la Sénéchauſſée du Port-au-Prince. Le procureur du roi de celle-ci y a un ſubſtitut.

Le courrier de la poſte aux lettres pour toute la Colonie, part du bourg du Mirebalais le mercredi & y arrive le lundi.

La paroiſſe du Mirebalais eſt ſituée de manière, qu'elle n'a que trois communications réelles & principales; l'une avec le Port-au-Prince, l'autre avec le Cap & la troiſième avec la Partie Eſpagnole.

Le Lecteur ſait, que juſqu'en 1751, le Cap & le Port-au-Prince, ou pour parler plus correctement, la Partie du Nord & celle de l'Oueſt, ne communiquaient entr'elles que par le Mirebalais. Mais M. le vicomte de Belzunce, arrivant dans la Colonie en 1762, & conſidérant le Mirebalais comme le réduit naturel de la Partie Françaiſe, il ſentit auſſitôt la néceſſité d'un moyen d'évacuation pour les magaſins d'artillerie & de vivres de Sainte-Roſe & du Dondon, & ce fut la raiſon qui fit travailler au chemin de la Porte, pour aller en voiture du Dondon au Mirebalais. Les mêmes vues firent donner des ordres pour en ouvrir un du Port-au-Prince au même lieu. Dès le mois de Juin 1762, on travailla à l'un & à l'autre, puis la paix fit tout abandonner.

Les idées antérieures à 1762, ou celles de cette époque, ſont que la communication du Mirebalais avec le Port-au-Prince, ſe ſubdiviſe en trois.

Le plus ancien des trois chemins, eſt celui du Penſez-y-bien. Je l'ai déjà indiqué en partie, puiſque c'eſt celui qui mène du bourg du Mirebalais au canton du Grand-Boucan, d'où l'on va au morne des Orangers, ce qui forme un inrervalle de 9 lieues. De ce morne, & toujours montant & deſcendant pendant environ 4 lieues un quart, on va à la crête du Penſez-y-bien, dont la deſcente, d'environ un quart de lieue, eſt extrêmement roide ſur le revers, ce qui lui aura ſans doute fait donner ce

nom

nom. Du pied du morne du Penſez-y-bien, on fait une lieue & demie dans la gorge du même nom, juſqu'à la hatte Bon-Repos. De cette hatte on fait 4 lieues & demie, deſcendant d'abord inſenſiblement juſqu'à l'habitation Bon-Repos, aujourd'hui Brancas-Cereſte, & allant enſuite en plaine juſqu'au Port-au-Prince. Ce chemin du Penſez-y-bien, eſt le débouché des cantons de la Selle, du Grand-Boucan, de la Coupe-à-Mardi-Gras, des Capucins, &c.

La ſeconde route eſt par la gorge de la Gaſcogne, qui eſt un défilé formé par la montagne de la Gaſcogne & par la montagne des Grands-Bois. Elle ſervait dans l'origine aux habitans des cantons des Sarraſins, de la Colline Eſpagnole & de la Gaſcogne, & elle eſt très-fréquentée depuis que ce canton & la montagne des Grands-Bois ſont établis en cafeteries. Cette route arrive auſſi en plaine dans la paroiſſe de la Croix-des-Bouquets, au point appelé le Rendez-vous & à environ 7 lieues du Port-au-Prince.

La troiſième route, placée entre les deux autres, eſt par le Fond-au-Diable; c'eſt celle que l'on ouvrit à la demande de M. de Belzunce en 1762, & qui ſert aux cantons des Sarrazins, de l'Iſlet, l'Acul de l'Iſlet, la Grande-Plaine, le Fond-Ferrier, le Fond d'Enfer, le Boucan-Carré, le Petit-Fond, & à celui des Crochus qui eſt entre ce dernier chemin & celui du Penſez-y-bien, de manière que le penchant Sud du morne eſt du Mirebalais, & le penchant Nord de la Croix des Bouquets.

Au mois de Novembre 1770, année du dernier tremblement de terre, les Adminiſtrateurs chargèrent M. Sorrel, ingénieur, d'examiner lequel des trois chemins du Mirebalais au Port-au-Prince devait avoir la préférence.

A ſa prière, M. le Chevalier de Navailles, alors major commandant, fit aſſembler les notables habitans, & il fut réſolu unanimement qu'il fallait donner la préférence au chemin du Fond-au-Diable. En conſéquence, pluſieurs chaſſeurs ouvrirent des baliſages, à l'aide deſquels M. Sorrel fit facilement un tracé de ce chemin, auquel cent nègres de corvée travaillèrent pendant plus d'un mois.

Ce tracé fait & pratiqué, MM. de Vallière & de Montarcher donnèrent des ordres en 1772, pour que cet ouvrage fut perfectionné, & les paroiſſes du Mirebalais & de la Croix des Bouquets y firent travailler.

Ce chemin eſt le plus fréquenté aujourd'hui & celui qui aboutit le plus directement au bourg du Mirebalais. C'eſt par là que la plus grande partie

des Eſpagnols paſſent avec leurs convois d'animaux. Du bourg on vient au canton de Trianon, d'où l'on gagne le Fond-au-Diable, pour arriver à l'entrée de la plaine dans la paroiſſe de la Croix des Bouquets. Il y a enſuite ſept lieues à parcourir en plaine pour aller au Port-au-Prince.

On dit que le nom de Fond-au-Diable vient de ce que le point qui le porte eſt abſolument privé d'eau & de ce que, même en y creuſant à 80 pieds de profondeur, on n'en trouve pas une goutte. Le voyageur n'en eſt cependant pas privé graces au ſoin du propriétaire d'un petit cabaret placé dans cette vallée, qui va la chercher aſſez loin de là.

La communication du Mirebalais avec le Cap ſe ſubdiviſe auſſi. L'on peut aller de l'un à l'autre en gagnant le Haut de l'Artibonite; ſoit par les Verrettes d'où l'on ſe rend auſſi à Saint-Marc, ſoit par le bourg de la Petite-Rivière, d'où l'on eſt maître de prendre dans la même paroiſſe la route de la Coupe-à-l'Inde ou celle du Petit-Fond pour aller à l'Atalaye, Saint-Raphaël, le Dondon & le Cap; ou bien on peut, du bourg de la Petite-Rivière, gagner le pont de l'Eſter & les Gonaïves, d'où l'on arrive au Cap par Plaiſance. Enfin on va encore du Mirebalais au Cap par Hinche, Saint-Raphaël & le Dondon.

La communication du Mirebalais avec la Partie Eſpagnole eſt pareillement ſubdiviſée. L'une des routes eſt le chemin royal ouvert en 1762. Il coupe la frontière à la pyramide N°. 193, paſſe au bourg des *Caobes*, poſſeſſion eſpagnole la plus voiſine du Mirebalais, & peut mener à tous les points de la Partie Eſpagnole; il conduit par Hinche à Saint-Raphaël & au Dondon.

Un autre chemin traverſant les montagnes de la frontière par celle de Jaïti, conduit plus directement à Hinche & ſe trouve à main droite par rapport au cours de l'Artibonite; mais c'eſt maintenant une entrepriſe hardie que de franchir là, cette frontière montueuſe remplie de précipices, où nul ſentier n'eſt pour ainſi dire viſible; où des ſilex détachés des rochers par les tremblemens de terre, couvrent de grands intervalles, & où il faut errer péniblement & même avec des dangers réels pour la vie pendant une demi-journée entière avant de ſortir de ces abymes, où l'on croit cent fois avoir trouvé ſon tombeau.

Un troiſième chemin, encore plus éloigné de l'Artibonite, paſſe par l'Acul du Saut. Il eſt formé du lit même de la rivière du Fond-Ferrier, & parvenu au Saut, il faut gravir par des eſpèces de trous faits dans le roc avec le piquois.

Enfin on peut encore compter un chemin paſſant plus Nord que les précédens, par la Petite montagne ; mais des chaſſeurs déterminés peuvent ſeuls concevoir la penſée de s'y haſarder.

Je reviens ſur le chemin du Fond-au-Diable. Il eſt ouvert dans un morne de roc vif ou roches à ravets, qui a occaſionné les travaux les plus pénibles & les plus diſpendieux. Il en reſte peu à faire pour le perfectionner, & cette partie eſt préciſément ce qui le rend ſi mauvais, que quelquefois la communication avec le Port-au-Prince eſt interrompue.

On eſt même fondé à penſer que ce chemin pourrait être rendu propre à la voiture, lorſqu'on ſait qu'en 1784, M. le marquis d'Eſpainville y a mené une chaiſe à deux places qu'il avait achetée au Port-au-Prince & où il s'était mis avec M. Oudot. On aſſure que d'autres eſſais ont également réuſſi.

Cette facilité, ſi elle ſe réaliſait, donnerait le moyen de cultiver en cannes des terres que l'indigo a appauvries, & dans tous les cas elle ſerait d'un avantage incalculable en ſauvant la néceſſité des tranſports à dos d'animaux. Il réſulte de cette néceſſité qu'on vit plus chèrement au Mirebalais qu'en aucun autre lieu de la Colonie, parce qu'il eſt bien difficile que malgré toutes les précautions il n'arrive pas quelque accident. Tantôt c'eſt un mulet qui tombe dans la falaiſe & dont la perte ajoute à celle de ſa charge : tantôt c'eſt un convoi de farine dont la pluie fait de la pâte dans les ſacs. Le vin qu'il faut voiturer dans de petits quartaux ou dans des dame-jeannes, arrive rarement à ſa deſtination. Qu'on ajoute à cela l'infidélité des voituriers, la dépenſe du détournement continuel de nègres & de mulets pour le moindre objet, & l'on ſe fera l'idée de la ſituation d'un habitant peu fortuné du Mirebalais.

C'eſt le Port-au-Prince qui eſt le débouché ordinaire du Mirebalais, mais pendant la guerre il faut envoyer les denrées juſqu'au Cap pour en trouver le débit.

On ſe plaint au Mirebalais de ce que la paroiſſe eſt trop étendue. L'on voudrait qu'il y eût quelques chapelles ſuccurſales dans les points éloignés, mais tout au moins une pour les cantons qui ſe trouvent du côté Septentrional de la rivière de l'Artibonite. On parviendroit par ce moyen ſimple à empêcher la perte de beaucoup de perſonnes & ſurtout de nègres qui ſe noyent dans cette rivière durant la ſaiſon des pluies, en voulant ſe rendre au bourg.

Le 8 Août 1749, les Adminiſtrateurs agréèrent la propoſition de M.

Milcent, de mettre un bac sur l'Artibonite au Mirebalais. Le tarif était, pour toute personne libre du Quartier, allant à pied, d'un demi-escalin & du double si elle était à cheval; un escalin pour l'étranger au Quartier, allant à pied, & un escalin & demi pour lui & sa monture. Le privilège du bac & d'un cabaret étaient donnés pour douze ans à la charge d'abandonner après, en faveur du public, le bac, ses accessoires & le terrain acquis pour le placer. L'entreprise fut abandonnée. En 1788 un particulier a fait les mêmes offres, mais il demandait un privilège pour 20 ans. On lui a fait une réponse inintelligible pour moi.

Précisément à la Roche & près de la limite du Mirebalais & de la Petite-Rivière, mais sur le territoire du premier & sur le bord de l'Artibonite, à droite, est le site d'une source thermale que sa réputation avait déterminé Larnage à faire analyser par M. Poupée Desportes, médecin du roi au Cap. Celui-ci s'y rendit le 23 Décembre 1737. Il trouva dans une ravine escarpée cette source qui sortait de plusieurs fissures d'un rocher; les eaux avaient une chaleur douce; on s'y baignait avec plaisir, & loin de s'y affaiblir, on en sortoit à regret.

M. Desportes, à qui presque tous les moyens d'analyse & d'observations manquaient, dit (Tom. 3 de ses Maladies de Saint-Domingue, pag. 311), que cette eau minérale contenait un soufre volatil qui faisait sa principale vertu. Elle n'altérait pas les vaisseaux d'argent & exhalait le matin une vapeur plus ou moins abondante, selon la fraîcheur de l'air, & dont l'odeur hépathique varioit aussi ainsi que la chaleur. Elle n'avait nul goût désagréable, & des feuilles de plantain & des œufs frais y demeuraient long-tems sans altération. Les animaux & sur tout les bœufs & les chevaux recherchaient cette eau avec empressement & attendaient même, s'il le fallait, leur tour pour en boire. Quelquefois l'eau donnait à jeun, des nausées & des vomissemens; elle purgeait aussi quelquefois, mais le plus communément elle poussait par les urines. Les bains produisaient des démangeaisons & même des éruptions considérables. Cette eau convenait pour toutes les affections des nerfs & les maladies cutanées qui n'avaient rien de vénérien, mais elle était nuisible aux obstructions invétérées & aux tumeurs squirreuses.

Les difficultés du local changèrent le dessein qu'avait eu M. de Larnage, de faire un établissement que son humanité désirait.

Suivant une réponſe de M. l'abbé Sibourd, vicaire du Mirebalais, à M. Arthaud, médecin du roi au Cap, qui l'avait interrogé ſur cette ſource, & datée du 28 Novembre 1787, ces eaux minérales, très-fréquentées en 1750 & 1751, à cauſe de leurs ſuccès dans les maladies cutanées, ont diſparu par l'effet du tremblement de terre du 16 Octobre 1751 (& non pas 1752, comme dit M. l'abbé Sibourd). Reproduites en 1760, elles ont encore tari en 1770, par la même raiſon, & la ravine eſcarpée d'où elles ſortaient s'étant fendue, elle a été remplacée par une magnifique grotte, où il dit que l'on n'a pu pénétrer, parce que d'innombrables chauve-ſouris y éteignent les flambeaux qu'on y porte (*).

J'ajoute que la grotte eſt à environ cent toiſes de la ſource, connue ſous le nom de *ſource à Carteau* & dans la même direction. Son entrée a 100 pieds de largeur. Dans ſon intérieur, qui a environ 70 pieds de hauteur, l'on en parcourt 300 pour arriver à un point où l'on trouve une pierre d'environ trois pieds cubes, poſée comme ſi elle avait dû ſervir d'autel & paraiſſant taillée de main d'homme. Il y a une pente aſſez rapide depuis l'entrée juſqu'au fond, où ſont différentes ouvertures dont quelques-unes offrent un paſſage très-facile. Des perſonnes ont pénétré dans la plus large avec des flambeaux, mais après avoir fait environ 150 pieds, toujours en deſcendant, les chauve-ſouris ayant éteint ces lumières, on eut l'idée de jetter en avant & avec force une pierre qui, après avoir roulé quelques inſtans, tomba avec bruit dans un lieu où il paraiſſait y avoir de l'eau, ce qui détermina à renoncer à des recherches ultérieures.

La ſource a coulé encore en 1777.

Ce n'eſt pas le ſeul endroit du Mirebalais qui ait des eaux thermales, & le nom de ravine Chaude, donné par nous à celle qui traverſe la ligne frontière entre la pyramide N°. 194 & celle N°. 195, ne lui vient que de ce qu'elle en contient. Les Eſpagnols qui habitaient tout le long de l'Artibonite, comme l'atteſtaient n'aguères encore, trois croix miſes par eux ſur le morne, que par cette raiſon l'on appele morne du Calvaire, placé à environ une lieue & demie du bourg de la Petite-Rivière allant au Mirebalais, & au Sud du morne à Tobie, nommaient cette ravine Chaude,

(*) V. Mémoires du Cercle des Philadelphes; tom. 1er., pag. 16.

la ravine Puante (*Manantial hediondo*), à cauſe de la fétidité de ſon eau, qui eſt ſans doute hépatique.

On compte de l'égliſe du Mirebalais;

A celle de Hinche, . .	7 lieues.	A celle de l'Arcahaye, . . .	18 lieue
—— de Banique, . .	12	—— de Saint-Marc, . .	23
—— de la Croix-des-Bouquets.	12	—— des Verrettes, . .	14
—— du Port-au-Prince. .	15	—— de la Petite-Rivière, .	15

L'on a vu que M. de Belzunce regardait le Mirebalais comme le point capital de la défenſe de la Colonie. M. d'Eſtaing, qui lui ſuccéda, en avait pris la même opinion. Elle était fondée, ſelon lui, ſur la facilité de garder ſes gorges, ſur la bonté de ſes pâturages, le nombre prodigieux de ſes bêtes à cornes, la fertilité de ſon terroir, les grains qu'il peut fournir, la multiplicité des rivières qui l'arroſent, dont quelques-unes peuvent, avec le ſecours de l'art, être employées pour arrêter l'ennemi; toutes ces conſidérations l'avaient porté à voir dans le Mirebalais, un lieu propre à être le dépôt des magaſins publics.

Les ſéchereſſes qui ſemblent aller toujours en croiſſant à Saint-Domingue; la préférence donnée par les habitans aux cultures ſur les hattes & qui a amené la deſtruction des forêts qui appelaient les pluies ou qui conſervaient leur effet ſur le ſol; la fréquence des incendies, pendant la ſaiſon ſéche, dans les points où les animaux vont paître & qui, en détruiſant leur nourriture, donnent encore à la terre une compacité, d'où réſulte ſa ſtérilité; un examen plus approfondi, qui a démontré que le ſol n'était pas toujours tel qu'on le jugerait à l'extérieur, comme on s'en eſt convaincu à la Coupe à Mardi-Gras, où les vivres du pays trouvent ſeuls un terrain convenable; tout cela veut, ſans doute, qu'on ſoit plus réſervé dans l'énumération des avantages du Mirebalais; mais ſa poſition lui reſte. Enveloppé de montagnes & environné de défilés, il peut ſervir de dernière reſſource, & l'homme de génie en ferait un champ de gloire.

QUARTIER DU PORT-AU-PRINCE.

XXXI.

Paroisse de l'Arcahaye.

Pour ceux de mes Lecteurs qui aiment à suivre les progrès de la Colonie & à en remarquer les causes, l'Arcahaye est une des paroisses les plus curieuses à connaître.

On était déjà arrivé en 1675, sans que personne eût encore songé à l'Arcahaye, elle qui formait sous les Caciques, la province de *Cahaya*, dépendante du royaume de Xaragua; lorsque M. de la Pivoterie, obtint de d'Ogeron, le 17 Mars, la concession *d'un lieu & place pour faire un corail, situé aux Vases, borné d'un côté par la pointe à Paturon, de l'autre par la petite rivière de l'Arcahaye* (devenue celle des Matheux), *& de la mer & des montagnes*; c'est-à-dire, ce qui forme aujourd'hui à l'Arcahaye, la plaine des Vases. Le corail eut lieu & certes les pourceaux pouvaient vaguer dans un assez grand espace.

Neuf ans après on comptait un rang de sept habitations le long de la mer, depuis la rivière des Matheux jusqu'à la ravine à Cornets, & l'on commençait à y cultiver du tabac.

Le 20 Novembre 1684, M. de Cussy accorda à M. Simon de la Bussière la concession des savanes de l'Arcahaye, *ses au dessus des places des particuliers habitans de la dite Arcahaye; ces savanes bornées, par le bas, des dites habitations; sur le haut, des mornes & montagnes; d'un côté, la rivière des Cornets, d'autre côté la rivière des Matheux.* Ainsi, à cette époque, le canton des Vases n'avait encore qu'un seul propriétaire, & celui de l'Arcahaye, proprement dite, que huit. La hatte la Bussière avec 6 nègres & 500 animaux de différentes espèces, fut vendue 26,000 livres comptant, le 18 Novembre 1716.

Ces faibles commencemens furent cependant remarqués en 1685, puis-

que l'édit du mois d'Août, qui créa un conseil souverain & quatre sénéchaussées dans la Colonie, dit que celle de Léogane comprendra les établissemens de l'Arcahaye.

Alors le Boucassin, autre canton plane de l'Arcahaye, eut aussi quelques habitans avec d'immenses domaines, & en 1688, l'Arcahaye & le Boucassin furent comptés comme l'une des dépendances du Cul-de-Sac.

M. Boyer, écrivain principal de la marine & conseiller au conseil souverain du Petit-Goave, que M. Ducasse, gouverneur de la Colonie, avait envoyé dans la Partie Espagnole pour réclamer quelques prisonniers, au mois de Mai 1693 & qui en revint le mois suivant, lui ayant donné l'avis que les Espagnols avaient le dessein d'attaquer l'Arcahaye, M. Ducasse y fit marcher de Léogane un détachement, qui, après avoir resté plusieurs jours en embuscade, sortit pour éclairer le pays. Il trouva à 6 lieues vers les Verrettes, un petit camp de 63 baraques, que les Espagnols venaient d'abandonner, parce qu'ils avaient su qu'ils étaient attendus.

Encore en 1695, l'Arcahaye était le dernier terme du Cul-de-Sac, & l'on peut dire que jusqu'en 1722, elle ne jouissait d'aucune estime. On en fit cependant une paroisse dont l'origine doit remonter jusqu'au commencement du siècle, puisqu'on y trouve un registre de 1704.

A partir de 1723, l'Arcahaye attira les regards de plusieurs particuliers. On y donna des concessions, sans même s'embarasser de celles de 1675 & de 1684. En 1730, on y comptait 3 ou 4,000 animaux dans les hattes & 500 cotonniers. Mais ce fut avec le secours de l'arrosement que l'Arcahaye acquit une véritable existence.

En 1733, les habitans du bord de la côte, au canton du Boucassin, eurent la pensée d'employer en arrosement l'eau de la rivière du même nom. Comme les seules habitations du premier étage avaient, dans la paroisse de l'Arcahaye, des concessions pour culture, & que celles du second étage n'étaient que des hattes, les Administrateurs de cette époque accordèrent l'eau du Boucassin aux premières & exclûrent formellement les secondes de son usage pour arroser. Cette détermination ayant porté les hattiers à abandonner leurs terrains, Larnage & Maillart les firent passer à de nouveaux concessionnaires, qui, quand M. Lalande, hydraulicien déjà cité pour les travaux de l'Artibonite, refit la distribution de l'eau, en furent encore exclus. Enfin, le

25 Novembre 1749, il y a eu une ordonnance des Adminiſtrateurs, qui a preſcrit une réviſion des travaux de M. la Lande, & les droits de chacun ont été déterminés.

Au mois de Mars 1735, M. Lafontaine Mirot alla ſaigner la rive droite de la rivière de l'Arcahaye, & en conduiſit l'eau ſur ſon habitation, qui était au bord de la mer. Dans la même année, MM. Lozes, Maré & Nodet, profitant en partie du canal de M. Lafontaine, menèrent auſſi l'eau ſur leurs poſſeſſions.

Ces exemples excitèrent toute l'Arcahaye & les terres y acquirent une valeur conſidérable, comparativement au paſſé, & qu'elles devaient à l'eau ſeule.

Le 14 Juin 1740, dix habitans & le curé ayant expoſé aux Adminiſtrateurs que la diſtribution de l'eau de la rivière de l'Arcahaye était déjà la ſource de diſcuſſions, ils ordonnèrent que M. la Lande ferait un plan général de cette diſtribution, & quatre autres habitans obtinrent d'y être compris. Au mois de Juillet M. la Lande opéra & ſoumit auſſitôt ſon travail aux habitans, qui l'approuvèrent. Il en réſulta; 1°. que dans les hauteurs de la rivière, aux bornes de MM. Maré & Robert & à la pointe d'un îlet, on mettrait une digue dans le lit de la rivière pour renvoyer l'eau dans deux canaux oppoſés, deſtinés à fournir l'eau à 4 habitations d'un côté & à 14 de l'autre; 2°. que de plus de 827,686 pouces cubes d'eau par minute, que M. la Lande trouva dans la rivière & faiſant un peu plus de 60 muids, les intéreſſés en donnaient 91,346 pouces cubes ou près de 7 muids à l'habitation que M. de Larnage, alors gouverneur-général de la Colonie, avait achetée à l'Arcahaye, le 7 Janvier 1739, de M. Maré, (& qui, quoique vendue par lui, le 26 Avril 1741, à M. Claude Poy, porte encore le nom de la *Générale*, comme une eſpèce d'hommage); & 3°. que les intéreſſés nommaient M. Poy, l'un d'eux, pour leur ſyndic. Les Adminiſtrateurs ayant donné leur ſanction à ce projet, les intéreſſés ſignèrent, le 24, un marché avec M. la Lande pour ſon accompliſſement. Ils s'engagèrent à lui fournir tout abſolument & à lui payer 17,000 livres, dont un tiers le même jour, un ſecond tiers à la moitié du travail & le troiſième à la fin. Pour plus d'exactitude encore, M. la Lande fit un devis eſtimatif que les intéreſſés adoptèrent également & que les Adminiſtrateurs ratifièrent le 29 Juillet, ainſi que le marché du 24.

Les travaux furent achevés au mois de Mars 1742, & agréés par les Adminiſtrateurs au mois de Mai. M. la Lande donna alors un tableau qui montrait que ſes débourſés excédaient de 1768 livres, la ſomme que le marché lui accordait. Trois ſeuls, d'entre les habitans, refuſaient de les lui allouer; mais les Adminiſtrateurs les y condamnèrent le 26 Février 1743.

Au moment où M. la Lande commençait le jaugeage de la rivière de l'Arcahaye, les repréſentans de M. de la Buſſière, conceſſionnaire de 1684, formèrent, au tribunal des Adminiſtrateurs, une demande pour être colloqués à la diſtribution des eaux de l'Arcahaye & une inſtance pour ravoir le terrain de cette conceſſion, ou au moins quatre habitations de cent carreaux chacune, à leur choix, & 100,000 liv. de dédommagement. Sur le premier objet ils furent renvoyés à M. la Lande qui dit: que la rivière traverſant leur hatte, il ne leur fallait point d'eau; & ſur le ſecond, un jugement du 15 Juin 1741 (confirmé depuis par le Conſeil des Dépêches, le 26 Juillet 1771), réduiſit toutes leurs prétentions de 1684 à 1,800 pas en carré, conformément aux ordonnances.

Alors ils demandèrent, le 24 Janvier 1742, à être autoriſés à mettre le terrain de leur hatte en culture, à tirer pour l'arroſer une portion d'eau de la rivière de l'Arcahaye & un dédommagement pour la ſervitude des canaux paſſant ſur leur terrain. Un nouveau jugement du 14 Avril 1746, rejetta leurs demandes & leur enjoignit d'avoir des animaux ſur leur hatte, à peine de réunion.

La rivière des Matheux, qui ſépare les Vaſes & l'Arcahaye, avait excité l'émulation des habitans, & ils l'avaient fait jauger par M. la Lande, d'abord le 11 Juillet 1740, époque où elle donnait déjà de l'eau à 15 habitations & à 6 hattes, puis le 23 Mars 1742; mais la diviſion s'étant pareillement gliſſée entr'eux, ils s'adreſſèrent auſſi le 15 Février 1749 aux Adminiſtrateurs, en demandant une diſtribution régulière, que ceux-ci chargèrent M. la Lande de faire aux 17 intéreſſés.

Il trouva dans la rivière 116,480 pouces cubes d'eau par ſeconde, ce qui donnait une ouverture de 3 pieds onze pouces en carré, au lieu d'une de 2 pieds 3 pouces ſeulement, trouvée en 1742; mais M. la Lande fut d'avis qu'on ne comptât que ſur celle-ci, parce qu'il attribuait la plus grande quantité d'eau à l'effet des pluies.

Les héritiers Poy vinrent ſubſéquemment demander à être colloqués à la diſtribution de l'eau des Matheux pour 54 carreaux ; un jugement des Adminiſtrateurs du 3 Avril 1764 les avait repouſſés, mais ſur leur appel un arrêt du Conſeil des Dépêches, du 4 Février 1779, leur a accordé cette faculté, à la charge de contribuer aux dépenſes.

La rivière des Bretelles eut le ſort des autres. Dès le 5 Avril 1736, ſur la réclamation de trois habitans du canton du Boucaſſin, les Adminiſtrateurs ordonnèrent qu'un quatrième, ſur le terrain duquel paſſait cette rivière, ferait avec eux un canal, à frais communs, pour en prendre l'eau. Puis des réclamations portèrent les Adminiſtrateurs à preſcrire, le 24 Janvier 1744, une nouvelle diſtribution par M. la Lande entre ceux qui pourraient avoir droit à cette rivière.

A peine les eaux furent-elles miſes en uſage, que la paroiſſe de l'Arcahaye eut un tout autre aſpect. En 1739 on y voyait 34 indigoteries, environ 4,000 animaux, & déjà 600 cafiers annonçaient des vues ultérieures. En 1751 le nombre des indigoteries était de 170 ; 6 ſucreries y roulaient en brut & une en blanc ; on avait des cafiers, quelques cacaoyers, 8,000 cotonniers & plus de 5,000 animaux. L'année ſuivante comptait 186 indigoteries ; les cafiers étaient au nombre de 6,360, & les cotonniers de 12,000. En 1765 on avait 18 ſucreries, & en 1775 40 ſucreries, dont 2 en blanc, 33 indigoteries, 2,000 cacaoyers, 240,000 cotonniers, 4,716,500 cafiers & 5,600 animaux. En 1783 la paroiſſe contenait 40 ſucreries qui donnèrent plus de 12 millions de ſucre brut, & le même nombre d'indigoteries qu'en 1775 ; en 1787, 45 ſucreries dont 12 en blanc, 44 indigoteries, 23 cotonneries, 57 cafeteries, 12 guildiveries, 21 fours à chaux, 4 poteries & 11,500 animaux. Aujourd'hui il y a à l'Arcahaye 48 ſucreries, dont 38 ne font que du ſucre bruit & dont 11 ont des moulins à eau, 49 indigoteries, 25 cotonneries, 68 cafeteries, 15 guildiveries, 25 fours à chaux, 6 poteries & quelques hattes, que le voiſinage des mornes préſerve des effets extrêmes de la ſéchereſſe.

La population a parcouru, auſſi rapidement, une échelle progreſſive croiſſante. Elle était en 1730 de 164 blancs, 34 affranchis & 1,202 eſclaves ; en 1739, de 233 blancs, 81 affranchis & 2,503 eſclaves ; en 1752 de 250 blancs, 269 affranchis & 5,063 eſclaves ; en 1775 de 524 blancs, 254 affranchis & 10,300 eſclaves ; en 1787, de 518 blancs, 496 affranchis & 15,364 eſclaves,

& maintenant elle eſt de 702 blancs, 574 affranchis & 17,241 eſclaves.

Quant à la milice, en 1718 celle de toute la paroiſſe de l'Arcahaye était compriſe dans une compagnie de 25 blancs; en 1730 elle était de 77 blancs & 191 affranchis; en 1741 de 94 blancs & 36 affranchis; en 1752, de 151 blancs & 54 affranchis; en 1764 de 140 blancs & de 90 affranchis; en 1783 de 158 blancs en deux compagnies, de 122 mulâtres en deux compagnies, & de 52 nègres en une compagnie; à préſent, elle eſt compoſée de 200 blancs diviſés en 3 compagnies de dragons & une de fuſiliers, & en 190 affranchis partagés en 3 compagnies de dragons mulâtres & une de fuſiliers nègres.

La côte, courant après qu'on a doublé la Pointe Saint-Marc, à peu près du Oueſt-Nord-Oueſt à l'Eſt-Sud-Eſt juſques vers les Sources-puantes, le rivage de la paroiſſe de l'Arcahaye ſe trouve préſenter à peu près au Sud-Sud-Oueſt. Cette paroiſſe a donc, pour ainſi dire, ſa longueur de l'Eſt à l'Oueſt, & ſa profondeur du Nord au Sud.

Ses limites ſont: au Nord-Oueſt, la paroiſſe de Saint-Marc; au Nord, celle des Verrettes; au Nord-Eſt, la paroiſſe du Mirebalais; à l'Eſt, celle de la Croix des Bouquets; au Sud & à l'Oueſt, la mer. Sa longueur peut être évaluée à environ 9 lieues, depuis la ſource de la Caye Carnière, qui arroſe les trois habitations des Bois-Blancs, juſqu'au pont du Mont-Roui, & ſa largeur a la moitié de cette étendue.

L'Arcahaye ſe ſubdiviſe en plaine & en montagnes.

La plaine qui eſt placée en amphithéâtre le long de la mer, à environ cinq lieues de l'Orient à l'Occident, depuis la rivière des Bretelles juſqu'au canton des Sources. Sa plus grande largeur, du Septentrion au Midi, n'a guères qu'environ 3,000 toiſes, & cette largeur ſe réduit vers ſon milieu à environ 1,200 toiſes. Il n'y a donc jamais plus de trois habitations de hauteur dans cette plaine, à partir du rivage.

Elle eſt compoſée, ſelon quelques-uns, de deux ſeuls cantons, les Vaſes & le Boucaſſin. D'autres, en partageant chacun de ces cantons en deux, en comptent quatre, qui, en venant de Saint-Marc, ſont: les Vaſes, l'Arcahaye, le Boucaſſin & les Bretelles.

Le canton des Vaſes commence aux Sources & ſe termine à la rivière des Vaſes, plus connue ſous le nom de rivière des Matheux.

Le canton de l'Arcahaye, proprement dit, commence à la rivière des Matheux & va juſqu'à la ravine des Cornets.

Le canton du Boucaſſin, dont quelques perſonnes prétendent, mais mal à propos, que le nom primitif était le *Boucan-Sain*, s'étend depuis la ravine à Cornets ou à Vignier juſqu'à la ſource des Bois-Blancs.

Et celui des Bretelles, depuis la ſource des Bois-Blancs juſqu'au Petit-Fond, dit les Orangers.

Les quatre rivières des Matheux, de l'Arcahaye, du Boucaſſin & des Bretelles, qui traverſent la plaine du Nord au Sud & qui n'ont guères qu'un cours d'environ 10 lieues, ſont très-conſidérables durant les pluies, & même impraticables pendant des grains qui les convertiſſent en torrens; mais elles diminuent ſi fort dans la ſaiſon ſéche, qu'elles ſuffiſent à peine alors à l'entretien de quelques vivres de terre.

Outre ces quatre rivières, la plaine a encore huit ravines, par leſquelles le chemin royal de Saint-Marc au Port-au-Prince eſt coupé. Ainſi, lorſqu'on vient de la première de ces deux villes, on trouve; 1°. la rivière des Matheux; 2°. ſur l'habitation Jacques Poy, la ravine du Diable, ou de la Charrue-au-Diable, qui a de 18 à 20 pieds de profondeur; 3°. la rivière de l'Arcahaye entre l'habitation Poy & celle Imbert; 4°. la ravine de l'habitation Imbert, qui a de 10 à 12 pieds de profondeur; 5°. la ravine à Robert, qui a de 18 à 20 pieds de profondeur & qui eſt ſur l'habitation de ce nom; 6°. la ravine aux Sables, qui a environ 25 pieds de profondeur, & qui eſt ſur l'habitation Thomas; 7°. la ravine à Vignier ou de Jean-Dumas, appelée autrefois la ravine à Cornets, placée ſur l'habitation Vignier & qui a 32 pieds de profondeur & à peine la pente qu'il faut à ſes eaux pour s'écouler à la mer avec laquelle ſon fond eſt preſque de niveau; 8°. la ravine de l'habitation l'Évêque, qui a 6 à 7 pieds de profondeur; 9°. la ravine de l'habitation Dumont, qui a 22 à 23 pieds de profondeur & des faults ou cataractes, qui font craindre que les éboulemens ſucceſſifs de ces faults, placés inférieurement au chemin, dont ils ſe rapprochent continuellement, ne faſſent trouver, au lieu de route, un précipice de cent pieds de profondeur; 10°. la ravine l'Étang, ſur l'habitation Maré, qui a, dans le point où le grand chemin la traverſe, 18 pieds de profondeur & deux faults, de 25 pieds de hauteur chacun, au deſſous du chemin; 11°. la rivière du Boucaſſin; 12°. & enfin, la rivière des

Bretelles. Les 8 ravines acquièrent pendant les pluies, une rapidité qui les rend infiniment dangereuſes.

On traverſe en outre dans la plaine de l'Arcahaye, environ 80 canaux d'arroſage, ſur leſquels on vient de jetter des ponts.

C'eſt dans cette plaine, dont le ſol eſt très-léger & formé d'une eſpèce de marne, réſultat de parties calcaires très-décompoſées, que ſont les 48 ſucreries de la paroiſſe, & dont quelques unes n'ont que 40 & même 20 carreaux d'étendue. Le reſte de la plaine produit de l'indigo & du coton.

Elle eſt, peut-être, la plus étonnante de la Colonie, pour ſon rapport en ſucre; car il n'eſt pas ſans exemple qu'un carreau de terre y ait produit 20 milliers de ſucre brut; mais aſſez communément, il en donne de 10 à 15 milliers, & l'on pourrait adopter pour taux moyen 8 milliers de ſucre blanc. Le ſucre y eſt très-beau & très-eſtimé, & ſur l'habitation Gareſché Durocher, au Boucaſſin, ſept batteries rempliſſent la barrique de ſucre brut. La température eſt ſi propice à cette plante, que dans beaucoup d'habitations on roule de grandes cannes à onze & douze mois, & des rejettons à dix & onze mois. Que de raiſons pour ſouhaiter qu'on procure la canne à ſucre d'Otahiti, déjà connue aux Iſles du Vent, à ce ſol ſi fécond, & qu'elle couvrirait encore de nouvelles richeſſes! On replante après les ſeconds rejettons, & même eſt-il plus utile de le faire après les premiers.

Les perſonnes qui ne ſéparent la plaine qu'en canton des Vaſes & en canton du Boucaſſin, agitent quelquefois la queſtion de ſavoir, laquelle eſt préférable à l'autre; mais ce doute, qui ne porte que ſur leur plus ou moins grande fécondité, eſt l'éloge des deux. Il ſemble cependant, qu'il y a plus de parties ſalineuſes au Boucaſſin qu'aux Vaſes

Les parties les plus élevées de la plaine, ſont utiles à cette dernière, par le bois & la pierre qu'elles lui fourniſſent.

Les mornets qui bordent immédiatement la plaine, ſont en général mauvais, arides & peu ſuſceptibles de culture. Quelques habitans y élèvent des animaux, ou y récoltent un peu de coton, des vivres de terre ou des légumes médiocres.

Les montagnes élevées ſont, dans leur face tournée vers la mer, de la

même nature que ces mornets. On pourrait dire, que jamais bordure plus ſombre n'a été donnée à un tableau plus gai. Dans l'autre face, les montagnes ſont, au contraire, fraîches & fertiles, comme le prouvent de magnifiques cafeteries & notamment celles des deux cantons ſi célèbres des Matheux & du Fond-Baptiſte. Comme le premier de ces deux endroits eſt plus chaud que l'autre, la maturité du café y arrive plutôt & la récolte y eſt terminée avant les pluies. Leur récolte commune eſt entre 3 & 4 millions de livres de café.

Ces cantons, que ſépare celui du Balaou, ſont, avec la Colline du Mont-Roui, qui eſt plus près de la mer, partie des mornes du Mont-Roui & n'ont été concédés que vers 1743 & 1744. C'eſt dans les montagnes des Matheux que ſont les ſources de la rivière des Matheux & de celle de l'Arcahaye. Dans la même partie montagneuſe ſe trouvent le canton des Délices, ceux de la Nouvelle-Saintonge, de la Nouvelle-Gaſcogne, de la Nouvelle-Rochelle &c.

C'eſt des Matheux, du Fond-Baptiſte, des hauteurs des Verrettes & de la Colline du Mont-Roui, qu'on projete, comme je l'ai indiqué ailleurs, de faire la paroiſſe de Vaivre.

Le reſte des mornes offre encore d'autres cantons, tels que partie de la montagne Terrible, la montagne Noire, le Moka, le Fond-Blanc, le Fond-de-Gondole &c.

La paroiſſe de l'Arcahaye a un bourg de ſon nom ſur le bord de la mer, près de la rive gauche de la rivière de l'Arcahaye. Il eſt compoſé de 70 maiſons toutes couvertes d'eſſentes & dont quelques-unes ſont jolies & ont des galeries. Le grand chemin parcourt ce bourg dans ſa plus grande étendue. Je le trouve marqué ſur d'anciens plans à la rive droite de la rivière, ce qui me fait ſuppoſer que celle-ci aura eu l'extrémité de ſon cours changé. On y trouve une grande place-d'armes où l'on voit encore une partie des ormes qui la bordaient.

L'égliſe eſt au fond de cette place, faiſant face à la mer & à l'embarcadère du bourg. Cette égliſe, miſe ſous l'invocation de Saint-Pierre, qui a toujours été le patron de la paroiſſe, a été bâtie en 1748. Elle eſt de maçonnerie & ſa charpente eſt fort belle. Le tremblement de terre de 1751, lui ayant cauſé quelques dégradations, les habitans firent une dépenſe con-

ſidérable pour l'étayer par des contreforts de maçonnerie placés de diſtance en diſtance, & qui ont beaucoup ſervi à la préſerver des effets funeſtes de celui de 1770, qui l'a néanmoins aſſez endommagée, pour que des réparations, terminées en 1782, aient coûté 80 mille francs. Un mauvais tableau, placé au deſſus de l'autel en retable, repréſente le prince des Apôtres quittant la pêche pour aller à Jéſus-Chriſt. C'eſt dans cette égliſe qu'a été enterré, le 31 Janvier 1769, le père Trémolet, vicaire-général & préfet de la miſſion des Dominicains, mort la veille dans la paroiſſe.

Le bourg eſt très-peuplé par beaucoup de marchands, de pêcheurs & de navigateurs. Il eſt colloqué à la diſtribution de l'eau de la rivière de l'Arcahaye, pour une portion qui ſuffit d'autant mieux à tous ſes beſoins, qu'il eſt voiſin de la rivière. Un détachement de maréchauſſée, dépendant de celle du Port-au-Prince & compoſé d'un exempt, un brigadier & quatre archers, y veillent à la police. Dès 1741, l'Arcahaye avait 9 hommes de maréchauſſée.

Un immenſe avantage de la paroiſſe de l'Arcahaye & ſurtout de la plaine, c'eſt la facilité du débouché de ſes denrées par le Port-au-Prince, au moyen de ſa côte.

Cette côte commence à l'embouchure de la rivière du Mont-Roui, à environ une lieue & demie de laquelle on trouve l'anſe de la Soufrière, en paſſant le Trou-Sardine, le Trou-Forban & le Trou-Raquette. A 1,800 toiſes de la Soufrière, en ſuivant la côte dans l'Eſt, & après avoir paſſé la Pointe à Pature ou à Paturon, l'anſe des Bois-Verts & la pointe des Sources, commence la côte du canton des Vaſes.

C'eſt à environ une lieue & demie au Sud du morne de la Soufrière, remarquable par ſa hauteur, & vers la partie de côte qui eſt entre l'anſe des Bois-Verts & la pointe des Bois-Verts, que ſont les trois îlets appelés *Arcadins*, ſéparés les uns des autres, à une diſtance inégale, ſur une direction à peu près Nord & Sud. Ils portent à 1,000 & à 1,500 toiſes au large des hauts-fonds ſur leſquels il y a 5 & 6 braſſes d'eau, & entre eux & la côte de l'île il n'y a nulle part moins de dix braſſes avec fond de ſable vaſeux vers celle-ci, & fond de caye vers les Arcadins. M. de Puyſégur marque la latitude de l'Arcadin le plus Nord à 18 degrés 47 minutes 35 ſecondes, & ſa longitude à 75 degrés, 3 minutes, 33 ſecondes.

De

De la pointe des Sources juſqu'à l'anſe des Bretelles, ce qui forme un intervalle d'environ trois lieues & demie, le rivage eſt en partie de ſable blanc & par conſéquent abordable à volonté, & en partie de mangles. On y a pratiqué des embarcadères dans les points les plus commodes pour les habitations voiſines.

Il y a, de plus, mouillage aux Vaſes; à l'Arcahaye, en face du bourg que précède la pointe de l'Arcahaye; dans l'anſe du Boucaſſin, dont la pointe du Boucaſſin forme une extrémité; & à environ 250 toiſes à l'Oueſt de l'embouchure de la rivière des Bretelles. Ces mouillages ſont à un peu plus d'un quart de lieue de la côte & expoſés au gros tems de l'Eſt, du Sud & de l'Oueſt, & l'on ne peut guères s'y croire en ſureté que depuis Novembre juſqu'en Avril, quoiqu'il arrive très-ſouvent qu'on y ſoit encore bien depuis la mi-Juin juſques vers le 20 d'Août.

Il y a une lieue & demie depuis l'anſe des Bretelles juſqu'aux Sources-puantes, qui ſont un peu au delà de la limite de la paroiſſe de l'Arcahaye, & par conſéquent ſur la paroiſſe de la Croix des Bouquets; dans cet eſpace la côte eſt bien moins abordable que dans celui qui le précède.

Des barques ou acons & les chaloupes des navires viennent du Port-au-Prince aux embarcadères apporter des approviſionnemens & prendre les denrées. La briſe d'Oueſt qui ſouffle depuis midi juſqu'à huit heures du ſoir, eſt pour eux un vent favorable en regagnant le Port-au-Prince. Les bâtimens qui doivent y recevoir une partie de leur chargement, font promptement cette opération, parce que les barriques de ſucre ſont miſes à bord des embarcations en les roulant ſur de ſimples rances.

La nature des chemins de la paroiſſe de l'Arcahaye contribue auſſi à la facilité des charrois. Celui qui traverſe ſa plaine dans toute ſa longueur, eſt le plus fréquenté par cela même, & encore parce qu'il eſt le grand chemin du Cap au Port-au-Prince.

Ce chemin où j'ai conduit le Lecteur juſqu'au pont du Mont-Roui, part de ce pont & trouve bientôt les cannes de l'habitation la Toiſon la Boule, où l'on remarque l'effet heureux de l'arroſement, puiſque les cierges épineux & les acacias contraſtent d'un côté du chemin avec le vert tendre & doux de ces cannes, qui en bordent l'autre côté.

Arrivé à environ mille toiſes de l'embouchure de la rivière du Mont-Roui,

le chemin commence à border la côte jusques vers la pointe de la Soufrière, c'est à dire sur une distance d'environ deux lieues en ligne droite. Daus les guerres de 1744 & de 1756, le courrier ne parcourait cet espace qu'avec une escorte, & les habitans qui voyageaient sans précaution étaient souvent détroussés par les corsaires ennemis, qni se tenaient au Trou-Forban ou à la Soufrière. M. Lully Fromencourt qui possédait dans cette dernière partie une indigoterie, fut même obligé de la quitter dans la première de ces deux guerres.

L'on n'a sans doute pas oublié qu'encore en 1725, il n'y avait aucun chemin praticable en voiture de Saint-Marc à l'Arcahaye. Depuis on en avait fait un qui conduisait jusqu'à la rivière du Mont-Roui, mais l'obstacle subsistait encore de ce point jusqu'à la Soufrière, lorsque le 12 Janvier 1746 M. Lully Fromancourt, habitant aux Vases, que je viens de nommer, offrit d'en faire un dans cet intervalle pour 20,000 livres, qui lui seraient compteés un an après la perfection de l'ouvrage & la publication de la paix, & à condition qu'on lui fournirait 400 livres de poudre pour les mines & qu'on lui accorderait en outre, pour lui, sa femme & ses enfans, l'exemption de tous droits & de toutes corvées. Les Administrateurs ordonnèrent le 16, que les 20,000 liv. seraient acquittées par les habitans de l'Artibonite, des Vases & du Cul-de-Sac, d'après une imposition que recevrait un syndic; ils accordèrent la poudre & les exemptions demandées.

M. Lully Fromancourt travailla au chemin; mais le 20 Mai 1750, il remontra aux Administrateurs que son entreprise le ruinait, & leur demanda de faire faire la visite du chemin. Ceux-ci renvoyèrent aux lieutenans de roi de l'Artibonite & du Port-au-Prince, pour nommer des examinateurs qui, le 4 Septembre & le 10 Octobre, attestèrent que le travail se montait à 37,478 livres, non compris les soins de M. Lully & ses pertes. En conséquence on fit une nouvelle imposition de 20,000 en sa faveur, à la charge de réparer quelques défectuosités & d'une visite définitive par les mêmes experts. Ceux-ci reconnurent tous, le 27 Mars & le 4 Avril 1751, que M. Lully Fromancourt s'était fidellement acquitté de ses engagemens. C'est ce qui compose la portion de chemin dont j'ai parlé, depuis le pont du Mont-Roui jusqu'à la Soufrière, & qu'il faut regarder encore, comme l'un des importans services rendus par Larnage & Maillart.

De la Soufrière le chemin quitte le rivage, mais sans devenir plus agréable;

& du pont du Mont-Roui, jusqu'au point où il entre dans la plaine des Vases, il monte & descend sans cesse, traversant toujours les pingouins, les acacias, les raquettes, les cierges épineux, le tuf & les cailloux. Rien ne repose l'œil, rien ne récrée la pensée; toujours la même aridité, soit dans le sol où l'on passe, soit sur les grosses montagnes qui le bordent & dont il faut gravir des pointes qui se prolongent quelquefois vers la mer. Dans tout ce long intervalle, nulle trace d'habitation, que les deux barrières de la hatte Carrier.

La portion de ce site qui est maritime, n'est guères plus animée. On trouve l'anse du Figuier, qu'un arbre de ce nom & de la plus grande espèce fait appeler ainsi, & où de petits canots annoncent que la pêche attire quelquefois des hommes. Plus loin est le Trou-Raquette, qui sert d'embarcadère à la hatte Canivet, & où des caboteurs viennent mouiller, pour recevoir les cafés qu'on recueille dans l'enfoncement de cette ligne & ceux d'une partie des habitations du canton du Fond-Baptiste. Il y a cependant des directions du chemin d'où l'on apperçoit la pointe orientale de la Gonave & on les compte comme autant de jouissances.

Enfin, l'on descend un petit morne calcaire du canton des Sources, où est la hatte la Roque & où le chemin se bifurque. Une branche va sur la droite chercher obliquement le bourg de l'Arcahaye, & l'autre coupe la plaine presqu'en deux parties égales dans le sens de sa longueur.

Ce dernier chemin est celui que j'ai en quelque sorte décrit, en parlant des rivières & des ravines qui le coupent. Il est rejoint, entre la ravine Vignier & celle l'Évêque, par l'autre branche, qui repart du bourg de l'Arcahaye pour se diriger vers le Port-au-Prince & qui est la route des courriers des postes du Cap & du Port-au-Prince, passant deux fois par semaine au bourg de l'Arcahaye.

On traverse le canton du Boucassin où l'on trouve, sa rivière dont la source est au pied de la hatte Noailles; une réunion de cases & de fours à chaux; puis ce qu'on nomme le bourg du Boucassin, composé de quelques magasins ou cases, dont l'une est une espèce de bureau de poste où on laisse les lettres pour ce canton. Ce bourg est à environ une demi-lieue de la mer & entre les deux rivières du Boucassin & des Bretelles, dont des canaux de distribution font même passer les eaux des

deux côtés du chemin. On va gagner enfuite la rivière des Bretelles, dont le lit eſt à ſec dans les tems ordinaires, parce que ſon eau, comme celle de toutes les rivières de l'Arcahaye, coule dans les canaux d'arroſement. Cette rivière, que le chemin fait paſſer à environ une demi-lieue de celle du Boucaſſin, traverſe, à la gauche de ce chemin, deux ſucreries qu'on ne découvre pas de la route.

Après le canton des Bretelles, on entre dans celui des Bois-Blancs, & depuis l'indigoterie Duclos, qui eſt au Boucaſſin, juſqu'à un griſon poſé à la gauche du chemin & qui y marque la limite commune de la paroiſſe de l'Arcahaye & de celle de la Croix-des-Bouquets, le chemin parcourt un intervalle d'environ deux lieues, dans un ſol dont l'aridité ſemble augmenter à meſure qu'on avance. Il y a cependant des parties cultivées dans cet eſpace, mais elle ne ſont pas viſibles du chemin.

Le gouvernement a le projet de faire mettre dans la plaine de l'Arcahaye, ſur les ravines dont j'ai parlé, des ponts dont l'utilité eſt évidente pour un grand chemin de communication entre les Parties du Nord & de l'Oueſt. On aurait même déjà fait commencer celui qui doit être ſur la ravine à Vignier, ſi l'on avait trouvé un entrepreneur; & M. Vignier du Retail, commandant de la paroiſſe de l'Arcahaye, a offert volontairement d'y contribuer de 15,000 livres.

Les chemins particuliers par leſquels les différens cantons de la paroiſſe communiquent entr'eux & même avec les hauts de Saint-Marc, les Verrettes & le Mirebalais, ne ſont rien moins que beaux.

La température de l'Arcahaye eſt en général ſéche pendant ſix mois, comme celle de tous les points qui ſont dans l'Oueſt de la chaîne frontière. Les pluies y commencent à la fin d'Avril ou dans les premiers jours de Mai, & finiſſent vers la mi-Octobre.

La briſe du large eſt de l'Oueſt, & celle de terre du Nord-Eſt.

Le tremblement de terre de 1751, y lézarda les bâtimens & dans celui du 3 Juin 1770, le ſolage en maçonnerie de la ſucrerie & de la purgerie de l'habitation Chaſtulé, au canton des Vaſes, diſparut.

Le 30 Mai 1786, vers quatre heures & demie de l'après-midi, il tomba au Boucaſſin, pendant une demi-heure, de la grêle dont les grains les plus petits étaient comme une balle de piſtolet & les plus gros comme un œuf

de pigeon. Cette grêle ne fit cependant d'autres dommages que de caſſer quelques tuiles. Le 1er. Mai 1787, à deux heures & un quart après midi, le thermomètre de Réaumur étant à 15 degrés, on a éprouvé au canton du Fond-Baptiſte, un coup de vent violent accompagné de pluie & d'une grêle auſſi groſſe que celle de 1786. Les cafiers furent prodigieuſement endommagés & ſemblaient avoir reçu des coups de fuſils à balle ; ceux qui étaient jeunes & même déjà parvenus à deux ans, furent détruits, ainſi que les vivres du pays. Les eſſentes furent caſſées & des glacis dégradés. La grêle & l'avalaſſe ayant duré 25 minutes, il y avait plus de deux pouces de grêle ſur la terre & il s'y était formé des glaçons d'un pied. Le coup de vent du 16 Avril 1788, a auſſi cauſé de grands ravages dans les cafiers.

La ſéchereſſe de la température ſerait, dans la plaine de l'Arcahaye, un obſtacle invincible pour la culture de la canne à ſucre, ſans le ſecours de l'arroſement. On ne ſe trompe donc pas, en diſant, que ſans l'eau, cette plaine qui étonne par ſa fécondité, ſerait aſſez ſtérile pour qu'on n'y apperçût peut-être pas, le jet d'un ſeul pourpier. Auſſi toutes les idées ſont-elles tournées de ce côté, & les habitans de ce lieu de prédilection répètent-ils ſouvent, que le projet de M. le prince de Rohan, alors gouverneur-général, de faire tomber dans la rivière des Bretelles celle de la Tumbe, qui ſe rend dans l'Artibonite au bourg du Mirebalais, n'eſt pas d'une difficile exécution. En un mot l'eau eſt ſi précieuſe à l'Arcahaye, que les habitans colloqués à celle de la rivière du Boucaſſin, ont jugé important pour eux-mêmes, d'acquérir un terrain qui leur en aſſure la poſſeſſion.

C'eſt au canton des Platons, que forme une des ſubdiviſions du canton du Boucaſſin, qu'eſt ce terrain, compoſé dans l'origine de trois conceſſions ; l'une, de 112 carreaux, faite en 1738 à MM. Fleureau frères ; une, de 96 carreaux, faite en 1740 à Cazal ; & la troiſième, de 66 carreaux, en 1743 à M. de Launay Mahé. Cazal étant devenu acquéreur des deux autres titres, les héritiers de ſa veuve ont vendu la totalité des 274 carreaux, le 21 Janvier 1768, à M. Maignan, ſyndic des intéreſſés à l'eau de la rivière du Boucaſſin, pour 40 mille livres.

Les motifs de cette acquiſition ont été : que ce terrain pouvait paſſer à des propriétaires qui auraient demandé une portion d'eau ; que la plaine étant

dépourvue de bois, au point qu'on n'y a point de caſes à bagaſſes, les habitans du Boucaſſin en trouvaient là ainſi que de la pierre; & enfin, que le manque de ſavanes ou leur inſuffiſance, à cauſe de l'emploi précieux de la plaine pour les cannes, ſerait moins ſenti, lorſque les acquéreurs de ce terrain l'auraient converti en une commune où chacun ferait paître ſes animaux.

Préciſément à cauſe de tant d'avantages, un particulier dénonça au procureur du roi du Port-au-Prince ce local comme inoccupé, & le 13 Mars 1773 cet officier public en demanda la réunion; puis le dénonciateur ſuſpendit ſes pourſuites. Alors M. le maréchal de Duras ſollicita en faveur du comte de Duras la conceſſion des Platons, ce qui réveilla le premier pourſuivant, auquel un jugement du tribunal Terrier, du 12 Mars 1785, n'a laiſſé que la honte d'avoir ſpéculé ſans fruit ſur un objet que ſa deſtination rend digne de la protection des loix coloniales, parce qu'elles doivent tout faire pour conſerver des manufactures, ſi précieuſes pour la fortune publique.

La diſtribution des eaux de la rivière du Boucaſſin donne 1 ligne carrée $\frac{1}{5}$ par carreau; celle de l'Arcahaye 1 ligne $\frac{4}{5}$; celle des Matheux 2 lignes. Il y a des gardiens de toutes ces eaux, commiſſionnés par les Adminiſtrateurs & payés par la maſſe des intéreſſés à l'eau; ils veillent pour que les réglemens ſur cette matière & les principes de la diſtribution ſoient exactement obſervés, ce qui exige, plus qu'on ne penſerait, d'intelligence, de fermeté, d'honnêteté & d'activité.

A l'Arcahaye on arroſe par tranchées. On meſure un carré de cent pas de trois pieds & demi, valeur d'un carreau, & on met autour de cet eſpace une petite levée de terre. Enſuite de trois en trois pas (dix pieds & demi), on fait une autre diviſion de petites levées, parallèles à la pente du terrain & de toute la longueur du carreau; puis de dix-huit pouces en dix-huit pouces on coupe à angle droit cettte longueur de dix pieds & demi de large, par une petite levée. Le terrain ainſi diſpoſé, l'eau eſt conduite du canal dans la tranchée qui eſt en tête dn terrain qu'on veut arroſer, & lâchée dans l'une des diviſions de la hauteur. Elle nappe dans le premier carré long de 10 pieds & demi ſur 18 pouces, puis on lui fait un petit paſſage dans la levée du ſecond carré long, inférieur au premier, où elle nappe encore: puis dans le troiſième, &c., & ainſi juſqu'au dernier d'en bas; avec cette attention que chaque petite ouverture pratiquée pour mener l'eau d'un carré long ſupérieur à un

carré long inférieur, ſoit oppoſée à celle qui la précéde ; c'eſt-à-dire que ſi l'une eſt dans le coin à droite, l'autre ſoit dans le coin à gauche, & alternativement. Ce ſoin a pour objet de faire napper l'eau plus lentement, afin que la terre s'en pénètre mieux & de lui faire perdre de ſa vîteſſe, qui augmentant par des ouvertures en ligne droite, entraînerait la terre du ſol vers le bas du carreau.

Un arroſeur placé tout à fait au-deſſous, avertit quand l'eau y eſt ſuffiſamment arrivée ; alors celui d'en haut ferme avec un peu de terre le point de la tranchée ſupérieure qui a fourni l'eau à ce premier rang du carreau, & en ouvre un vis-à-vis le ſecond rang, où l'on recommence ce que j'ai dit ; de là on paſſe au troiſième, &c., juſqu'à ce que tout le carreau ſoit arroſé. Il eſt aiſé de concevoir comment l'opération ſe répète pour tous les autres carreaux arroſables.

Lorſque le terrain a trop peu de pente & qu'on craint que les parties ſupérieures, que toute l'eau traverſe, ne ſoient trop arroſéesa vant que l'eau n'ait gagné le bas, au lieu de cent pas de hauteur, on en met moins.

On remarque que les cannes arroſées après qu'il a plu, ont davantage d'herbes, ce qui provient de ce que les eaux débordées entraînent & charient les graines qu'elles trouvent dans leurs cours.

Les maladies de l'Arcahaye ſont de la nature de celles de la Partie de l'Oueſt, dépendantes d'une conſtitution ſèche. Les maladies éruptives y ſont aſſez dangereuſes, & en 1764 la petite vérole y fit périr beaucoup de nègres.

La paroiſſe de l'Arcahaye a peu de gibier & de poiſſon. MM. Séguineau, propriétaires d'une magnifique cafeterie au Fond-Baptiſte, dans un point appelé à cauſe d'eux, la Nouvelle-Rochelle, avaient fait venir de leur lieu natal des eſcargots ou limaçons. Ces animaux ont pullulé & ſe répandent avec une telle profuſion à pluſieurs lieues à la ronde, qu'ils attaquent les cafiers. Il a donc fallu s'occuper d'en diminuer le nombre. MM. Séguineau payent même à leurs propres nègres une petite rétribution pour une certaine meſure d'eſcargots, & leur donnent encore du ſel pour les aſſaiſonner.

Dans l'habitation Foucault, près la rivière du Boucaſſin, eſt un jaſmin de l'eſpèce vulgairement nommée *Jaſmin d'Eſpagne*, touffu & vigoureux, qui couvre derrière la maiſon principale un treillis, où il procure à la fois une ombre agréeble & un parfum délicieux. Ce jaſmin eſt un véritable *Polyandrie Digynie*. Sa corolle monopétale ne diffère en rien de celle du jaſmin commun que

par un plus vaſte nectaire, dans lequel ſe replient une foule d'étamines dont les anthères ne s'élèvent pas tous à la hauteur des piſtils, parce qu'ils ſont réellement comprimés. Cette énorme addition de parties ſexuelles n'épuiſe pas cet arbuſte, extrêmement curieux, puiſque tous les jaſmins connus appartiennent à la *Diandrie Digynie*.

Les mines de fer ſont abondantes à l'Arcahaye. Ce métal s'offre partout dans les montagnes, où les eaux ſont mêmes martiales. Il y en a auſſi de cuivre. Le nom que porte la montagne de la Soufrière & qu'elle avait ſous la domination eſpagnole, accrédite l'opinion qu'elle contient du ſoufre.

L'Arcahaye dépend du Port-au-Prince ſous tous les rapports.

On compte de ſon égliſe :

A celle de Saint-Marc, ...	14 lieues.
——— des Verrettes, ...	14
——— du Mirebalais, ...	18
——— de la Croix-des-Bouquets, ...	6
——— du Port-au-Prince, ...	9

La défenſe de la paroiſſe de l'Arcahaye, ne conſiſtait encore en 1764 qu'en trois corps de garde placés au bord de la mer, dans les trois cantons des Vaſes, de l'Arcahaye & du Boucaſſin. Celui de l'Arcahaye était ſeul couvert d'un mauvais retranchement. M. de Larnage avait fait placer celui du Boucaſſin ſur une pointe avancée vers la mer, entre l'habitation d'Arbonne & celle des héritiers Maré ; mais on abandonna cette poſition, pour lui en préférer une mauvaiſe à tous égards. Celui des Vaſes était auſſi mal ſitué. On mit dans la guerre de 1756, deux petits canons dans le poſte de l'Arcahaye, pour tirer l'allarme.

Cette paroiſſe n'a réellement à appréhender, que les débarquemens qu'on voudrait tenter pour anéantir les manufactures de ſa riche plaine. Les vaiſſeaux pouvant mouiller hors de la portée du canon, il eſt d'une haute importance de veiller à ces débarquemens, dans les points que les mangles ne défendent point. L'ennemi, maître de la plaine, ne pourrait cependant aller plus loin, parce que ſes deux extrémités & ſon enfoncement ſont entourés de défilés, où une armée n'oſerait ſe haſarder.

On a maintenant des batteries à l'embarcadère des Vaſes, à l'habitation

Vergès

Vergès, à l'habitation Comte, au bourg de l'Arcahaye, à l'habitation Vignier du Retail, à celle l'Évêque, à celle Bellanger & au Boucaſſin. Mais pourquoi laiſſer toujours dépérir, faute de ſoins durant la paix, les corps-de-garde conſtruits a chaque guerre & qu'on pourrait donner, lorſqu'ils ſont inoccupés, à la charge de cet entretien ? Pourquoi détruire & même brûler des mangles, qui ſont un abri ſi sûr contre les tentatives des corſaires qui trouvent partout un aſile, qu'au ſurplus les Arcadins leur offrent toujours? Pourquoi n'avoir pas des vigies qui avertiraient le ſoir de tout ce qui peut être au large? Comment enfin, peut-on pouſſer auſſi loin l'imprévoyance, quand la poſſibilité de détruire eſt ſi prompte ?

Le tranſport des denrées de l'Arcahaye au Port-au-Prince devient aſſez périlleux pendant la guerre, pour que le fret de la barrique de ſucre s'élève quelquefois à 24 livres.

M. de Saintard, conſeiller au conſeil du Port-au-Prince, créol de l'Arcahaye & habitant aux Vaſes, a donné un Eſſai ſur les Colonies & des Lettres ſur le Commerce des Neutres, en tems de guerre, ouvrages eſtimés.

Il eſt juſte de citer M^de^. ſon épouſe pour le même genre de bienfaiſance que celui exercé par M. de Lugé, dont j'ai parlé à l'article de Saint-Marc; & ſans prétendre chercher à rien ravir à celui-ci, la vérité veut qu'on diſe que M^de^. Saintard ajoute un prix de plus à ſa généroſité, par l'affabilité qu'elle lui donne pour compagne.

TROUVANT ici une difficulté abſolument ſemblable à celle qui naiſſait pour moi de l'ancienne diviſion de l'Artibonite, parce qu'elle ne cadrait plus avec la diviſion actuelle des Quartiers & des paroiſſes, ſur laquelle eſt établi l'ordre de ma Deſcription ; je prendrai pour lever celle-ci, le même moyen que j'ai adopté pour l'autre. J'entretiendrai donc d'abord le Lecteur de ce qui a exiſté, pour qu'il conçoive avec plus de facilité, les changemens par leſquels les choſes ont été amenées aux claſſifications ſous leſquelles elles ſe trouvent.

De l'Ancien Quartier et de l'ancienne paroisse du Cul-de-Sac ; et de la Plaine du même nom.

1°. *De l'Ancien Quartier du Cul-de-Sac.*

Les Français qui de la Tortue, vinrent eſſayer de s'établir au delà du Cap Saint-Nicolas, appelaient du mot générique de *Cul-de-Sac*, tout ce qui forme le golfe de l'Oueſt ; c'eſt-à-dire, l'intervalle compris entre le Môle, d'une part, & Tiburon de l'autre. Quelquefois ils déſignaient plus particulièrement avec cette expreſſion, l'étendue qui ſe trouvait entre le Môle & Léogane, où ils s'étaient créé un aſile, mais ſans toutefois abandonner la première idée ; car d'Ogeron diſait au miniſtre, en 1670, " Le " Petit-Goave, un des principaux Quartiers de *notre Cul-de-Sac* ".

Enſuite, on n'appela plus du nom de Cul-de-Sac, que ce qui était au Sud de la pointe de Saint-Marc, & à l'Oueſt du Bec-à-Marſouin, dans la baie des Baradères. Poſtérieurement encore, le Cul-de-Sac ne fut plus que le nom d'un Quartier, mais ce Quartier comprenait tout ce qui était placé entre le Quartier de Léogane & celui de l'Artibonite, & ſe compoſait des paroiſſes du Trou-Bordet, du Cul-de-Sac, de l'Arcahaye & du Mirebalais. Mais depuis l'établiſſement du Port-au-Prince, il n'y a plus de Quartier du Cul-de-Sac.

2°. *De la Paroiſſe du Cul-de-Sac.*

En 1687, l'éloignement où les habitans qui commençaient à occuper ce qui devait s'appeler un jour le Quartier du Cul-de-Sac, ſe trouvaient de la paroiſſe de Léogane, les porta à conſtruire une chapelle, ſuccurſale de Léogane, ſur la rive gauche de la rivière, connue aujourd'hui ſous le nom de Grande-rivière du Cul-de-Sac (& non ſur la rive droite, comme des cartes l'indiquent), & à environ 2,500 toiſes de la mer. En 1689, deux dominicains y exerçaient les fonctions paſtorales.

Cette chapelle ne tarda pas à être la cauſe d'un petit bourg qui ſe forma près d'elle en s'étendant vers la mer, & l'on vit ainſi de faibles cabanes remplacer Xaragua, capitale de l'un des cinq royaumes entre leſquels Saint-Domingue était diviſé & qui obéiſſait au cacique Béhéchio lors de la découverte de l'Iſle.

Le Cul-de-Sac ayant reçu pluſieurs des habitans de Saint-Chriſtophe en 1690, la chapelle, dont le deſſervant appelé le père François Arnault mourut le 2 Mai 1693, devint une paroiſſe dans la même année, ſous l'invocation de Notre-Dame-du-Roſaire ; on bâtit une égliſe au même point, ſur un grand terrain que la piété généreuſe d'un paroiſſien conſacra à cette deſtination & à tous ſes acceſſoires.

La paroiſſe du Cul-de-Sac eut pour limites, d'un côté, celle de Léogane, & de l'autre, le point juſqu'auquel le zèle du curé pourrait le porter vers l'Arcahaye, & enſuite les limites du Boucaſſin, lorſque la paroiſſe de l'Arcahaye fut créée. Ainſi, depuis cette dernière époque, le nom de Cul-de-Sac ſe trouva réellement appliqué à l'enfoncement que termine à préſent la ville du Port-au-Prince.

Quelque tems après 1693, les habitans qui étaient dans la partie contigue à la paroiſſe de Léogane, ſe trouvant trop éloignés de l'égliſe du Cul-de-Sac leur paroiſſe, ils voulurent avoir une chapelle, que les ſoins pieux du R. P. Paul, miſſionnaire, fit bientôt élever au point appelé le Trou-Bordet ; puis le 1er. Août 1710, les Adminiſtrateurs créèrent la paroiſſe du Trou-Bordet, qu'ils bornèrent vers Léogane par la rivière de la petite Plaine de Léogane, & vers le Cul-de-Sac, par la montagne qui eſt aujourd'hui au Nord de la ville du Port-au-Prince.

La paroiſſe du Cul-de-Sac ſubſiſtait encore, ainſi diminuée, lorſque le 6 Février 1743, les Adminiſtrateurs, qui avaient des ordres pour établir le Port-au-Prince, preſcrivirent aux habitans du Cul-de-Sac, de délibérer ſur les arrangemens néceſſaires pour vendre le terrain de leur égliſe, du preſbytère & du bourg, & pour acheter de M. Morel, celui deſtiné à bâtir la ville du Port-au-Prince. Ces habitans déclarèrent, le 10 Juin, qu'ils acceptaient l'offre de M^de^. veuve Damien, de payer le bourg 40,000 livres. Cependant ils ſollicitèrent des Adminiſtrateurs de ſuſpendre la tranſlation du bourg au Port-au-Prince, à cauſe de la guerre. Mais un débordement

considérable de la Grande-rivière, arrivé le 3 Juin 1749 & qui avait fait courir les plus grands dangers au bourg, porta ceux qui l'habitaient, à demander, au contraire, qu'on effectuât promptement cette translation, & peu de jours après le marguillier acheta de M. Morel, le Port-au-Prince, (que l'arpenteur du Colombier avait mesuré le 15 Mars), pour 40,000 liv. qu'on lui délégua sur Mde. veuve Damien, à laquelle la vente définitive du bourg du Cul-de-Sac, fut passée le 7 Septembre 1750.

Le 13 Juin 1749, les Administrateurs supprimèrent les paroisses du Trou-Bordet & du Cul-de-Sac, pour en former la paroisse du Port-au-Prince, avec une succursale à la Croix-des-Bouquets. La paroisse du Port-au-Prince eut ce qui se trouvait depuis la rive droite de la rivière du Lamantin, jusqu'à la rive gauche de la Grande-rivière du Cul-de-Sac; & la succursale de la Croix-des-Bouquets le reste, depuis la rive droite de cette dernière rivière, jusqu'aux limites de la paroisse de l'Arcahaye. De ce moment, il n'a plus existé de paroisse du Cul-de-Sac.

On comptait en 1692, dans le Cul-de-Sac entre Léogane & l'Arcahaye, 81 habitans, 31 volontaires & chasseurs; c'est-à-dire, d'hommes étrangers à la culture, & 31 indigoteries, dont la plus considérable avait 8 cultivateurs blancs, n'y en ayant pas encore d'autres dans ce point à cette époque. En 1713, on y avait 472 blancs, 167 affranchis ou sauvages libres; & 9,425 nègres ou sauvages esclaves.

La seule paroisse du Cul-de-Sac avait en 1723, 3,097 nègres; en 1728, 3,610 des deux sexes, entre 14 & 60 ans; en 1730, 403 blancs, 112 affranchis & 5,354 nègres & en 1739, 530 blancs, 62 affranchis & 8,024 nègres.

Les milices comprises dans tout le Cul-de-Sac, entre Léogane & Saint-Marc, étaient, en 1688, de 200 hommes; l'un des sept régimens de milices créés dans la Colonie, par l'ordonnance du roi du 29 Avril 1705, reçut le nom de régiment du Cul-de-Sac; en 1713, le Cul-de-Sac comptait 6 compagnies de milices, où étaient 417 blancs; & en 1718, 4 compagnies donnant 339 blancs & 70 affranchis.

La paroisse seule avait en 1723, 118 miliciens blancs; en 1730, 3 compagnies formées par 239 blancs & 55 affranchis; en 1739, 266 blancs & 22 affranchis; & en 1741, elle avait, avec le Trou-Bordet, 4 com-

pagnies d'infanterie & une de cavalerie, donnant 364 blancs & 86 affranchis.

3°. *De la Plaine du Cul-de-Sac.*

La plaine du Cul-de-Sac eſt tout l'eſpace plane qui s'étend depuis les limites de la paroiſſe de l'Arcahaye juſqu'au bout Nord de la ville du Port-au-Prince, & que des montagnes contournent, excepté à l'Oueſt, où ſe trouve la mer. Sa plus grande longueur ou ſon enfoncement dans le ſens de l'Oueſt à l'Eſt, depuis le rivage juſqu'aux montagnes, eſt de plus de huit lieues, ſur une largeur du Nord au Sud, qui varie depuis deux lieues & demie juſqu'à quatre lieues.

Le ſol de cette plaine eſt, preſque généralement, calcaire & d'une eſpèce de marne décompoſée ou de tuf marneux faiſant effervescence avec les acides, & que l'addition de l'eau rend très-végétative. Les terres y ont différentes nuances, blanches, griſes & noirâtres. Il en eſt dont la conſiſtance a quelque choſe de farineux, mais celles-là ſont moins fertiles que l'humus, qui y forme communément une couche d'un pied d'épaiſſeur & dont la nature légère s'améliore encore par le fumier que leur fait la paille de canne à ſucre.

A l'extrémité Orientale de cette plaine, eſt l'un des trois étangs, également appelé le *Petit-Étang*, parce que près de là en eſt un autre plus grand, ou *Étang-Saumâtre*, parce que ſes eaux ont ce goût, tandis que celles du grand ſont ſalées & que celles du troiſième ſont douces, ou enfin, *Lagune-d'Azuey*, d'après les Eſpagnols.

L'exiſtence de ces étangs ou amas d'eau, leur ſituation, la nature des eaux des deux principaux, & plus encore peut-être les tremblemens de terre qui ont déſolé pluſieurs fois la plaine du Cul-de-Sac, ont fourni la matière de différentes hypothèſes ſur la formation de cette plaine.

Si l'on en croit Raynal, elle porte ſur la voûte d'un volcan, ou plutôt elle eſt elle-même une partie de la couche fragile & mince qui couvre un abime de feu. Selon d'autres, elle eſt le produit d'une affreuſe exploſion qui a couvert ce grand eſpace d'une lave que le tems a déjà convertie en une ſubſtance productive, en la recouvrant de détrimens de végétaux, tandis qu'il prépare dans les entrailles de la terre les matériaux d'une nouvelle cataſtrophe.

Quelques-uns penſent que la plaine du Cul-de-Sac ne peut être dûe qu'à l'encombrement d'un canal qui autrefois ſéparait l'île en deux, de l'Eſt à

l'Oueſt. Les montagnes qu'elle a au Septentrion, doivent, ſelon eux, leur ſolidité à des roches à ravets, & celles du Midi, ſur tout dans les épatemens, à un lit ou banc de marne formé par des polypiers. En convenant que cette plaine eſt toute de rapports formés par des débris de végétaux & de parties de terres entraînées des mornes, ils diſent qu'elle eſt plus ſableuſe que terreuſe, & que c'eſt ce qui cauſe ſa grande perméabilité à l'eau. Ils obſervent encore que la plaine a trois pentes, l'une de l'Oueſt à l'Eſt, qui eſt la plus courte & qui ſe rend dans le Petit-Étang; l'autre de l'Eſt à l'Oueſt, qui eſt la plus longue & qui aboutit à la mer, & enfin une du Sud au Nord; que dans les terrains les plus bas des pentes, les terres ſont ſalineuſes après les pluies & qu'il ſe forme à la ſurface une teinte d'un brun noir, qui en ſe deſſéchant donne une légère couche de ſel très-fin, couche qui diſparait avec le tems ſec. Toutes ces circonſtances leur prouvent que la mer a eu un mouvement très-libre dans cet eſpace & des courans différens.

Ces données poſées, ils en déduiſent que le vent qui prend la direction de cet ancien canal, y acquiert une violence qui deſſéche & crevaſſe le ſol; que l'air pénètre ces eſpaces vides, mais que les pluies venant à les fermer enſuite en détrempant les terres, l'air reſté captif, de plus en plus comprimé par les eaux ſouterraines, fait pour échapper des efforts plus ou moins puiſſans, plus ou moins terribles.

D'autres enchériſſent ſur ces idées, & ſoutenant que le mouvement des marées eſt encore appercevable dans les étangs, & que la plaine du Cul-de-Sac & le terrain qui correſpond dans le Sud aux étangs, ont des canaux ſouterrains par leſquels la mer communique des deux côtés de la longue pointe qui va ſe terminer à Tiburon; ils prétendent que ces canaux, en donnant paſſage à l'air & à l'eau, ſont les inſtrumens à l'aide deſquels ſont produites les grandes agitations que cette partie de l'île éprouve.

Quoiqu'il puiſſe être de ces divers ſyſtèmes, ſur leſquels j'aurai occaſion de revenir en parlant du Port-au-Prince, il eſt certain que tout montre dans la plaine du Cul-de-Sac les caractères d'un vrai remblai, qui ne ſaurait être extrêmement ancien, puiſqu'on y diſcerne encore des traces du ſéjour primitif des eaux de la mer. Mais ce ſol s'exhauſſe & les dégradations des montagnes & le limon des eaux employées en arroſement en ſont des cauſes évidentes.

Les premiers français qui vinrent dans la plaine du Cul-de-Sac étaient des Boucaniers. Quelques-uns y formèrent des hattes. La plus ancienne dont je puiſſe trouver des veſtiges, eſt celle encore appelée Bonrepos, & qui contenait environ 1,500 carreaux lorſqu'elle fut concédée en 1685 à Yves Mahé & à Conſtantin Grignon, aſſociés. D'autres individus ſe placèrent plus au Sud, & prenant le parti de la culture, ils commencèrent par celle de l'indigo, qui fit tomber les premiers lataniers dont de très-grands points de cette ſurface étaient couverts. En 1706 on ne voyait encore au Cul-de-Sac que des indigotiers ou des hattiers. On était à peine arrivé en 1713, qu'on ſe plaignait de ce que l'indigo avait déjà rendu la terre infertile, & ce fut par néceſſité que vers 1724 on eſſaya de lui confier la canne a ſucre. Un mémoire de cette époque dit même qu'on n'avait pas l'eſpoir de former plus de 12 ou 15 ſucreries dans la plaine du Cul-de-Sac, dont le ſol, *d'ailleurs épuiſé* par l'indigo, n'était *pas propre aux cannes*.

Mais on touchait alors au moment à jamais heureux où un moyen puiſſant devait changer la face & le ſort de cette plaine. Ce fut celui de faire ſervir les eaux de pluſieurs rivières qui la parcourent, & parmi leſquelles les trois principales ſont la Grande-rivière, la rivière Blanche & la rivière Creuſe, à la féconder & à combattre l'effet de longues ſéchereſſes & celui du vent qui augmentait encore l'aridité. Pour mieux juger de l'utile emploi de ces eaux, je le ſuivrai ſucceſſivement par rapport à chaque rivière.

§ 1. *De l'arroſement procuré par la Grande-rivière du Cul-de-Sac.*

La Grande-rivière prend ſa ſource dans la montagne de la Selle, au pied du piton appelé le *pomeau de la Selle*, à un point qui ſe trouve correſpondre preſqu'au Sud de la ville du Port-au-Prince, & à environ 500 toiſes dans l'Eſt de la ſource de la Grande-rivière de Léogane. Elle parcourt, en décrivant une grande courbe dont la convexité eſt tournée vers l'Eſt, un long eſpace dans les mornes, où elle eſt très-encaiſſée. A environ une demi-lieue au-deſſus du point où elle atteint la plaine, & après avoir été cachée ſous terre, elle reparaît entre des rochers par une caſcade diviſée en trois parties, & elle ſe montre dans la plaine au-deſſus des habitations Pernier & Dumée, qu'elle ſépare. De là, elle ſe dirige dans la plaine même, à l'Oueſt, juſ-

qu'à la mer. Durant les pluies, c'eſt un torrent impétueux qui ſurmonte ſes rives & porte le ravage au loin.

En 1730, M. Joſeph Ricord, dont j'ai déjà parlé à l'article de la plaine de l'Artibonite, ouvrit un canal à la Grande-rivière, & conduiſit l'eau par une écluſe ſous une voûte, pour arroſer l'habitation Marin, aujourd'hui Gaufredy, ſituée preſqu'en face du vieux bourg, & à la rive droite de la Grande-rivière. Cet exemple fut bientôt ſuivi, non-ſeulement par des habitans déjà établis, mais par d'autres qui demandèrent la conceſſion de terrains incultes juſqu'alors & où l'eau fut conduite.

Les débats pour l'eau ne tardèrent pas à ſuivre des commencemens auſſi propices. Au mois d'Octobre 1741, M. Dumée, gendre de M. Dubois, venu de Saint-Chriſtophe & que j'ai nommé (pag. 117), propriétaire par ſon beau-père d'environ 700 carreaux de terre au Cul-de-Sac, auxquels lui-même en avait ajouté 256 par des conceſſions, forma devant les Adminiſtrateurs une demande en indemnité de 3,000 liv. par chaque intéreſſé à l'eau tirée de la Grande rivière à l'écore qui bornait le terrain de feu M. Dubois, attendu le paſſage de leurs canaux. Ces intéreſſés nommèrent M. Ogorman, l'un d'eux, pour leur ſyndic, & le chargèrent de les défendre. Larnage & Maillart poſant en principe que la ſervitude des canaux pour la conduite des eaux eſt une des conditions que le roi appoſe aux conceſſions, parce qu'elle a pour objet l'extenſion de la culture, & obſervant que M. Dubois, loin de s'en plaindre de ſon vivant, avait donné comme commandant du Quartier du Cul-de-Sac des ordres pour les travaux de ces canaux juſques vers 1735, époque de ſa mort, repouſſèrent la prétention de M. Dumée par leur jugement du 22 Janvier 1742.

Les intéreſſés, dont le nombre augmentait toujours, avaient des querelles continuelles, & pluſieurs d'entr'eux déſiraient une diſtribution générale. Cependant encore en 1754, l'on était réduit à jouir de l'effet d'une digue précédemment autoriſée par le gouvernement dans la Grande-rivière, pour mieux aſſurer la conſervation & l'uſage de ſes eaux en les élevant ; lorſqu'au mois d'Avril de la même année les Adminiſtrateurs déboutèrent MM. de Ségur & de Santo de leur demande, d'être autoriſés à aller prendre l'eau au-deſſus de la digue parce qu'elle ne pouvait pas leur donner la faculté d'arroſer tout leur terrain.

Enfin la diviſion que le partage des eaux avait cauſée entre les divers habitans

habitans étaient devenues si défavantageuse pour tous, que les Administrateurs les convoquèrent & que le 12 Avril 1758 ils manifestèrent leur vœu pour une distribution générale. Dans une autre assemblée qui eut lieu en présence des Administrateurs le 22 Mai, l'on nomma des syndics pour cette distribution. M. Langrené, architecte & arpenteur, fut admis à présenter un projet, & M. Duport, arpenteur, pour mesurer les terrains. Il fut arrêté qu'on mettrait provisoirement à chaque rive un bassin général de distribution; que celui de la rive droite serait subdivisé en trois canaux, & que celui de la rive gauche n'en aurait qu'un seul; qu'enfin il y aurait des gardiens de ces canaux qui seraient nommés par les syndics.

Ces préliminaires exécutés & les projets définitifs dressés, les Administrateurs les firent vérifier par l'ingénieur en chef &, d'après son rapport, les intéressés décidèrent le 22 Juin, que les prises d'eau des deux rives seraient l'une en face de l'autre; que le projet de M. Langrené serait soumis à MM. de Saint-Romes & Bompar & rapporté le 12 Juillet, époque où, sur les observations de ces deux ingénieurs, l'on fixa le lieu de la prise d'eau; l'on convint d'une distribution provisoire & le projet général exigeant une dépense de trois millions, on en renvoya l'exécution à un autre tems.

Le ministre instruit de la haute importance d'assurer la juste distribution de l'eau de la Grande-rivière, écrivit aux Administrateurs le 4 Avril 1760, que le roi entendait qu'ils fussent les seuls juges des contestations relatives à cet objet, & que M. Dumoulceau, ingénieur, fût préposé pour toutes les opérations.

Les circonstances de la guerre empêchant de s'occuper de cet objet majeur, on ne vit paraître que le 23 Janvier 1764, l'ordonnance des Administrateurs, qui nomma M. Dumoulceau pour jauger la Grande-rivière, & faire le plan de sa distribution, & M. Roger, arpenteur à Léogane, pour l'aider dans les opérations d'arpentage.

Ce ne fut cependant que le 11 Janvier 1771, que le Tribunal-terrier, créé en 1766 & juge de cette matière, adopta le projet de M. Dumoulceau qui fit, en conséquence, le 6 Mars 1772, les opérations relatives à la distribution & que les Administrateurs approuvèrent le 22 Mai. De nouvelles difficultés firent ordonner, le 28 Mars 1773, une assemblée des habitans. Ce fut alors qu'ils choisirent M. le Franc de Saint-Haulde, archi-

tecte juré & entrepreneur de bâtimens à Paris, pour entrepreneur de la diſtribution, & qu'ils le chargèrent de fournir les matériaux & la main-d'œuvre, & que M. Merlin reçut d'eux le titre de directeur des travaux, que des ſyndics furent chargés de ſurveiller. Ils s'imposèrent en outre à raiſon de 25 livres par carreau de terre arroſable, pour former la première maſſe de fond. Le 20 Avril, le marché fut paſſé pardevant notaires, entre les ſyndics & M. le Franc, qui s'obligea de terminer en 1775, & qui déclara qu'il choiſiſſait le tribunal des Adminiſtrateurs, s'il s'élevait des conteſtations entre lui & les intéreſſés; on lui donna 120 mille livres, imputables ſur les derniers payemens de l'entrepriſe; les Adminiſtrateurs homologuèrent tout.

L'ouvrage fut commencé au mois de Novembre 1773. Bientôt après il fut quitté, repris, puis abandonné, & juſqu'à la fin de 1774, l'entrepreneur ne ceſſa de ſe plaindre du directeur.

Le miniſtre écrivit aux Adminiſtrateurs, le 17 Septembre 1774, de preſſer ces travaux, de charger le commandant du Port-au-Prince de les ſurveiller & même de changer l'entrepreneur; en un mot, de tout employer pour faire terminer cet objet en 1775.

Le 18 Février 1775, M. le Franc demanda un toiſé de ſes ouvrages. Le 12 Juillet, les Adminiſtrateurs chargèrent M. Heſſe, ingénieur, de le faire en préſence de l'entrepreneur & du directeur. Son procès-verbal le porta à 237,126 livres; il fut adopté par les intéreſſés & rejetté par M. le Franc, comme baſé ſur des certificats du directeur.

Alors arriva M. le comte d'Ennery, gouverneur-général, qui chercha à concilier toutes les parties, & on fit à l'entrepreneur, d'après une ordonnance des Adminiſtrateurs du 17 Octobre, une nouvelle avance.

Cet entrepreneur ayant déſiré enſuite qu'on le déchargeât des canaux des baſſins de diviſions & de ſubdiviſions, les intéreſſés, aſſemblés le 17 Décembre, y conſentirent, & cette dérogation au marché fut homologuée le 26 Janvier 1776.

Dans le même tems, les intéreſſés obtinrent que M. d'Ennery chargeât M. de Boisforeſt, ingénieur en chef, d'une nouvelle vérification. M. de Boisforeſt la finit en Décembre 1775, & le toiſé monta à 311,000 livres. M. le Franc, qui avait reçu plus que cette ſomme, ſe pourvut dans les tri-

bunaux ordinaires contre ce qui s'était fait, mais un arrêt du conseil du Port-au-Prince, le repoussa le 23 Juin 1777.

Cette décision fut suivie de nouvelles difficultés. M. le Franc abandonna les travaux du canal de l'Est ou rive gauche, qui était presqu'arrivé à sa perfection, & s'occupa d'une fouille dans celui de l'Ouest. Cependant la rive gauche n'ayant que 8 bassins de subdivision, pour arroser 13 habitations, & la rive droite 20 canaux, pour arroser 42 habitations, il était naturel que la rive gauche ou portion Ouest se trouvât distribuée, lorsque celle de l'Est n'aurait qu'une troisième partie de son travail fait. D'ailleurs, M. Dumoulceau dans son projet, adopté par les Administrateurs, avait trouvé juste que cette petite partie fut terminée la première, pour que les travaux pussent être portés ensuite tout entiers sur l'autre rive.

M. d'Argout vint prendre le gouvernement général, & désirant la terminaison de cette entreprise, il pria, conjointement avec M. de Vaivre, M. Dumoulceau, devenu directeur-général des fortifications, de leur faire connaître le véritable état des choses. Le même zèle & le même amour du bien public, qui avait dirigé cet officier général autrefois, le déterminèrent encore & il donna, le 22 Octobre 1777, un mémoire contenant le tableau des choses faites, son avis sur ce qui restait à faire & un coup-d'œil sur les points où son projet primitif avait été inexécuté & sur les moyens d'y revenir. Il alla jusqu'à établir, que les travaux du côté Est pouvaient être achevés au mois de Février suivant & ceux de Ouest en Décembre 1778. Ce nouveau guide fut adopté par les Administrateurs le 10 Novembre 1777.

L'entrepreneur, qui avait déjà touché 776,516 livres, 18 sols, 9 deniers, après avoir proposé, le 11 Janvier 1778, de renoncer à l'entreprise, en lui remboursant ses dépenses & lui payant le tiers du bénéfice sur lequel il avait compté, donna le 5 Mars un toisé montant à 1,265,950 livres, 7 sols 1 denier, que M. Dumoulceau réduisit à 877,361 livres, 2 sols, 5 deniers. Cette diminution reçut le 24 Mai, la sanction des Administrateurs.

Le peu de succès de tant de soins & de décisions, a donné lieu le 7 octobre de la même année 1778, à un arrêt du Conseil des Dépêches, qui établit au Port-au-Prince une commission pour juger en dernier ressort toutes les contestations relatives à la distribution des eaux de la Grande-rivière. Cette

commiſſion eſt compoſée du gouverneur-général, de l'intendant & du préſident du conſeil ſupérieur, qui ſont ſuppléés, en cas d'abſence, par ceux qui les remplacent dans ces fonctions au Port-au-Prince. Le procureur-général du conſeil l'eſt auſſi de cette commiſſion, qui a le greffier de l'intendance pour greffier & qui juge ſommairement, ſans miniſtère d'avocats & de procureurs. Elle s'eſt aſſemblée la première fois le 8 Juin 1779, & le 9 Juillet elle a décidé que le préſident ou le conſeiller qui le ſupplée, ſera conſtamment rapporteur.

La première choſe qui eut lieu enſuite, fut un toiſé général des travaux, que fit encore M. Dumoulceau, aidé de M. Heſſe, lorſque M. le Franc eut fini le canal de l'Eſt. Cet entrepreneur termina enſuite celui de l'Oueſt & paſſa en France, où il mourut, laiſſant à ſon fils des réclamations, que celui-ci a terminées à l'amiable avec les intéreſſés.

Il ne reſtait donc plus que les travaux de ſubdiviſion dont M. le Franc s'était fait décharger en 1776; pluſieurs perſonnes en entreprirent des portions & particulièrement M. Baqué, & en 1784, tout était parvenu à une terminaiſon déſirée depuis bien des années. Mais dans le débordement du 26 au 27 Août 1785, le grand courſier & le baſſin général, qu'on avait placés ſur la rive gauche à cauſe de la nature du local, ayant été entièrement comblés de ſables & de gravois, ſans toutefois que leur ſolidité eût été aucunement attaquée, cet inconvénient imprévu & un examen bien réfléchi, prouvèrent la néceſſité d'un autre moyen de diviſion. Ce fut alors, que M. Sainte-Marie, gardien des eaux, en propoſa un qui a été rectifié par M. Merlin, directeur, & exécuté par M. Baqué.

Par ce nouveau plan, le baſſin ſe trouve placé dans le lit même ds la rivière, où l'on a élevé un grand batardeau ſolidement conſtruit. Des ouvertures latérales proportionnelles fourniſſent l'eau aux deux rives & l'on a donné au fond du baſſin une forme cycloïdale, calculée pour empêcher tout amas de ſable & de gravois. C'eſt ainſi que depuis l'année dernière, tout ce qui peut aſſurer la diſtribution des eaux de la Grande-rivière, eſt arrivé à ſa perfection, & l'arroſement de 7,988 carreaux dépendans de 58 ſucreries, eſt déſormais aſſuré, avec 3,130 pouces courans d'eau par ſeconde; ce qui donne environ 4 lignes $\frac{2}{3}$ par carreau, avec une vîteſſe conſidérable.

On eſtime que cette grande entrepriſe a cauſé une dépenſe de plus de trois millions ; mais auſſi, combien de millions elle aſſure !

§. 2. *De l'arroſement procuré par la rivière Blanche.*

La rivière Blanche vient d'un point qui eſt entre le pied de la montagne de la Selle & des montagnes qui couronnent les habitations Dumée, Jouon & Baugé, de la plaine du Cul-de-Sac.

Ses eaux ſont augmentées par celles de la rivière de la Crête-aux-Chats, qui vient auſſi de la montagne de la Selle, ſéparant le canton du Pays-Pourri de celui de la Nouvelle-Lorraine & qui coupe la rive gauche de la rivière Blanche au bas du morne Piſtolet. Parvenue dans la plaine, la rivière Blanche y court à peu près parallèlement à la Grande-rivière. Mais épuiſée par les arroſemens, ſon lit ne ſert plus, lorſqu'elle eſt arrivée au point le plus Nord qu'elle atteigne, qu'à recevoir quelques écoulemens que groſſiſſent des égouts, dans le lieu appelé le Trou-Cayman. Là, elle prend le nom de rivière du Boucan-Brou & va, courant à l'Oueſt, en paſſant dans un terrain marécageux, ſe jetter à la mer par le canton des Varreux, ce qui la fait appeler auſſi par quelques perſonnes, la rivière des Varreux. La rivière Blanche n'eſt pas toujours exempte de débordemens durant les orages.

Avant le mois de Février 1741, l'exemple offert par les canaux établis ſur la Grande-rivière du Cul-de-Sac, avait déjà porté d'autres habitans de la plaine à tirer de l'eau de la rivière Blanche ; mais leur jouiſſance fut bientôt troublée par ceux qui voulaient y être aſſociés & le 9 Octobre 1743, les Adminiſtrateurs chargèrent M. Guyot de jauger cette rivière & de meſurer le terrain qu'elle pouvait arroſer.

Cette première opération amena le 8 Mars 1745, un marché entre les ſyndics des intéreſſés à l'eau de la rivière Blanche & MM. Guyot & du Colombier, pour en diriger la diſtribution, & comme il s'éleva quelques réclamations, les Adminiſtrateurs nommèrent, le 26 Septembre 1746, MM. Ricord, Fougeux & Duprat, pour experts. Puis, le 3 Octobre, ils homologuèrent le marché de 1745 & preſcrivirent la diſtribution des 1,440 pouces de la rivière, de manière que l'écluſe du côté Eſt laiſſerait paſſer 904

pouces d'eau courante pour 18 habitations que cette ordonnance nomme, en désignant la portion d'eau qui leur appartient, & celle du côté Oueſt, 536 pouces pour 12 habitations. Elle prononce en outre, l'obligation de ſouffrir le paſſage des canaux, recommande de protéger ceux-ci & les baſſins de diſtribution, de l'ombre propice de quelques arbres, & ſur tout de celle ſi fraîche du bananier, & prononce des peines pour tout ce qui portera atteinte à la jouiſſance de l'eau répartie.

Sans doute que cette dernière diſpoſition fut trouvée inſuffiſante, car une autre ordonnance, du 9 Août 1753, créa 2 inſpecteurs & 4 gardes, pour en aſſurer l'exécution. Ils furent aſſujettis à prêter ſerment entre les mains de l'intendant & à avertir les ſyndics des contraventions.

Depuis plus de 40 ans, les intéreſſés jouiſſent tranquillement de l'eau de cette rivière, dont les travaux ont été encore perfectionnés en 1787 & 1788, par M. Baqué, ſous la direction de M. Petit, arpenteur-général. Elle arroſe 4,959 carreaux, dans 20 habitations de la Grande-Plaine, canton dont le ſol, d'une nuance blanche, a vraiſemblablement fourni le nom de la rivière, qui ſemble quelquefois rouler une eau laiteuſe. Elle donne 3 lignes $\frac{3}{5}$ d'eau par carreau, mais ſa vîteſſe n'eſt guères que de la moitié de celle de la Grande-rivière, & elle eſt inſuffiſante, car une portion de terrain manque d'arroſement. Cet inconvénient eſt très-regrettable, parce que cette terre eſt d'une qualité ſupérieure, profonde & d'une étonnante végétation. Propre à toutes les cultures, elle rend tout en abondance, & elle a encore la précieuſe propriété de conſerver durant pluſieurs ſemaines, à quelques pouces de ſa ſurface, l'eau d'arroſement qu'elle reçoit.

§ 3. *De l'Arroſement procuré par la rivière Creuſe.*

La rivière Creuſe vient d'un point plus à l'Eſt que la rivière Blanche, & elle parcourt la plaine du Cul-de-Sac pour aller ſe jetter dans l'étang ſaumâtre.

Les premiers eſſais d'arroſement de cette plaine étaient à peine tentés par le moyen de la Grande-rivière, que M. Grillon perça le bord de la rivière Creuſe avec le même deſſein, & le 26 Avril 1738 les Adminiſtrateurs lui permirent d'y faire une digue. Pluſieurs perſonnes imitèrent M. Gillon, mais leur jouiſſance

n'étant pas plus paiſible que celle procurée par les deux rivières dont je viens de parler précédemment, les Adminiſtrateurs, ſur la demande des intéreſſés, nommèrent M. la Lande pour jauger la rivière Creuſe. Il paraît que ce choix n'eut pas de ſuite, & que ceux qui voulaient prendre de l'eau furent ſeulement aſſujettis à en obtenir une conceſſion préalable. Les difficultés ne firent donc que s'accroître, & le 23 Septembre 1750, M. la Lande fut encore déſigné par une ordonnance qu'on renouvella le 9 Août 1751.

Le 26 Août, les intéreſſés choiſirent un ſyndic parmi eux, & le 24 Septembre l'ingénieur hydraulicien jaugea la rivière, alors dans ſes baſſes eaux, & y trouva 40,320 pouces cubes d'eau, par minute, égaux à 1,440 pouces courans, avec une vîteſſe de 28 pouces, par ſeconde. Il renouvella le jeaugeage le 24 Novembre, les eaux étant hautes, & trouva plus du double de la première époque. M. la Lande s'occupa enſuite d'un plan de diſtribution, à raiſon du terrain arroſable, mais en ne calculant que ſur l'eau trouvée dans les baſſes eaux. Son tableau préſente 18 habitations intéreſſées, ayant 5,605 carreaux $\frac{3}{4}$, dont 3,408 arroſables, ce qui rapporté aux 1,440 pouces courrans, donnait environ 5 lignes $\frac{1}{10}$ par carreau.

Le 26 Décembre, les Adminiſtrateurs convoquèrent les intéreſſés, qui réunis, le 29, chez M. de la Caze, lieutenant du roi, au Port-au-Prince, l'adoptèrent.

Le lendemain ils accordèrent à M. la Lande, pour la direction de l'entrepriſe, 23,000 livres, exigibles par tiers au commencement, au milieu & à la fin de l'ouvrage; & le 21 Septembre 1754, les Adminiſtrateurs firent dépoſer au greffe de l'intendance le procès-verbal de cet hydraulicien qu'ils homologuèrent le 26 Décembre 1755.

Les intéreſſés jouiſſaient, depuis plus de 15 ans, des effets de cette diſtribution, lorſque le tremblement de terre du 3 Juin 1770 détruiſit une partie des travaux qui l'aſſuraient. Ils s'occupèrent d'abord de les réparer, comme on le fait à la ſuite d'un événement qui a propagé partout la deſtruction & la terreur; puis plus raſſuré, l'on apperçut la néceſſité de certains changemens.

Le 27 Septembre 1776, on les indiqua dans une aſſemblée des intéreſſés, qui approuvèrent de nouveau les principes qui avaient dirigé M. la Lande en 1751, & les Adminiſtrateurs les fortifièrent le 27 d'une nouvelle approbation.

Le 25 Mai 1777, on paſſa un marché de ces travaux avec M. Lamit, entrepreneur, qui les a terminés en 1782.

La rivière Creuſe arroſe maintenant dans ſon cours, au haut du canton de la Grande-Plaine, 3,620 carreaux, dépendans de 18 habitations en culture, & 3 hattes qui vont ſe terminer à l'étang ſaumâtre. On reproche à ſes eaux d'être d'une aſſez mauvaiſe qualité & de refroidir la terre, parce qu'elle n'eſt point battue & qu'elle eſt ſans limon. Les terrains qu'elle arroſe, & ſur tout ceux qui la bordent, ſont d'ailleurs d'une nature ſéche & un peu ſabloneuſe, qui exige & qui abſorbe une plus grande quantité d'eau, ſans pour cela donner plus de produits; & cette circonſtance même empêche de trouver de l'eau pour une ſurface égale à la moitié de celle déjà arroſée. Elle éprouve d'ailleurs d'aſſez grandes diminutions dans les ſéchereſſes pour qu'il n'arrive point d'eau aux habitations inférieures, ſur tout à celles qui ſont vers ſon embouchure dans l'étang. Sa vîteſſe n'eſt que les $\frac{7}{10}$ de celle de la rivière Blanche.

Il y a encore dans l'Eſt de la rivière Creuſe, entr'elle & l'étang, les ſources des Palmiſtes-Clairs, dont des habitans ſe ſervent & qui portaient auparavant leurs eaux à la rivière Creuſe même.

§ 4. *De l'arroſement procuré par la rivière des Orangers; la rivière la Boule; la rivière la Savoye & par des ſources & égouts.*

La rivière des Orangers paraît entre l'habitation Ségur & celle Lilavois, & va ſe décharger à la mer, entre la Grande-rivière & celle du Boucan-Brou.

La rivière la Boule ſort des ſavanes de Damien. Elle eſt groſſie par pluſieurs ſources & notamment par celles qui naiſſent ſur l'habitation appelée du Foſſé. Son cours ſe diviſe d'abord ſur cette dernière habitation & enſuite, après avoir traverſé ſucceſſivement les habitations Drouillard & Lantimau, elle arrive à la mer, dans le Sud de la Grande-rivière.

La rivière la Savoye, qu'on appelait auſſi la rivière de la Paſſe & qui était dans l'Eſt-Sud-Eſt du bourg du Cul-de-Sac, naît ſur l'habitation Cazeaux & ſe jette dans la Grande-rivière par la rive gauche de celle-ci, un peu au deſſous du pont Vallière.

Au moyen d'un batardeau placé au bas de l'habitation Damien dans la Grande-

Grande-rivière, & avec l'eau de la rivière des Orangers & des égouts d'habitations ſupérieures, on fournit à l'irrigation de pluſieurs habitations, toutes belles, toutes productives, du canton des Varreux.

D'après des procès-verbaux de M. Petit, arpenteur-général, & un jugement du tribunal-terrier, du 5 Octobre 1786, la rivière la Boule eſt diſtribuée entre cinq habitations où elle arroſe 532 carraux & fait mouvoir deux moulins.

La rivière la Savoye arroſe l'habitation Cazeaux & celle Damien.

Des ſources, qui ſont formées, ſans doute, des infiltrations des rivières principales, rang parmi lequel l'on devrait claſſer auſſi les rivières des Orangers, de la Boule & de la Savoye, procurent en outre l'arroſement de quatre habitations, ſituées au Nord de la plaine. Ces ſources, en coulant enſuite vers la mer, forment, dans la prolongation du lit de la rivière Blanche, la rivière du Boucan-Brou, dont les eaux d'une couleur rougeâtre & imprégnées d'un ſel bitumineux, ſont peu eſtimées.

§ 5. *De l'arroſement procuré par la rivière du Gallet ou du Fond-Pariſien.*

Cette rivière part du Fond-Verrettes & ſe rend à l'étang ſaumâtre. En 1778, Jean & François Poiſſon, habitans du canton du Fond-Pariſien, demandèrent à être colloqués à cette rivière, déjà employée à pluſieurs arroſemens, & l'obtinrent; & le 5 Novembre 1784, un jugement du tribunal-terrier en a preſcrit le jaugeage, à la demande des intéreſſés. Elle ſert à ſept habitations, dont trois ſont des ſucreries. Les travaux ont été dirigés par M. Petit, arpenteur-général.

Le réſultat de tous les travaux hydrauliques de la plaine du Cul-de-Sac, eſt que la Grande-rivière fournit de quoi arroſer, . 7,988 ½ carreaux
La rivière Blanche, ... 4,959
La rivière Creuſe, ... 3,620
Et le reſte des eaux, ... 3,091

Total . . . 19,658 ½ carreaux.

Cependant il n'y a en réalité qu'environ 13,000 carreaux de terre de

la plaine du Cul-de-Sac cultivés & arrofés, & cette plaine eſt compoſée de 30,800 carreaux, ou un peu plus de 26 lieues carrées.

Mais ces 13,000 carraux eux-mêmes, feraient devenus depuis longtems nuls pour l'agriculture, ſi rien n'avait combattu une ſéchereſſe reproduite chaque année pendant ſix mois & des vents qui achevaient d'anéantir toutes les reſſources végétatives. L'eau a créé tous ces miracles, l'eau ſeule peut les conſerver. L'eau féconde le ſol ; elle préſerve, elle accroît, elle embellit, elle perfectionne les productions ; elle devient un agent puiſſant pour des machines, & le Cul-de-Sac offre pluſieurs moulins qui ſont dûs à ſes diverſes rivières. En un mot, ſans ce bienfait de la nature, que l'induſtrie de l'homme a ſu s'approprier, de vaſtes manufactures, des champs dignes d'être admirés, d'immenſes richeſſes, n'auraient jamais exiſté.

Pour mieux juger cette influence, il faut ſuivre les progrès de la plaine du Cul-de-Sac. En 1713, on y voyait 3 ſucreries, 298 indigoteries, 1,500 chevaux, 7,000 bêtes à cornes & 3,400 moutons ; en 1730, 20 ſucreries en brut, 191 indigoteries, 16,000 animaux ; en 1739, 27 ſucreries en brut, 5 en blanc, 210 indigoteries, 19,000 animaux, 17,300 cotonniers & 1,496 cafiers ; & elle contient en ce moment, 118 ſucreries, dont le produit peut être évalué à cinquante millions de ſucre brut, quantité à la moitié de laquelle on n'arrivait pas encore en 1764.

Indépendamment de ſes avantages, quant à la ſomme de ſes denrées, la plaine du Cul-de-Sac eſt encore recommandable par l'analogie de ſon ſol avec la canne à ſucre, qui y donne de très-beaux réſultats ; & l'on trouve, notamment ſur l'habitation Caradeux au canton de Bellevue, des rejettons qui ne ſe laſſent pas encore, après 20 ans, d'accorder ce que le cultivateur en attend pour prix de ſes ſoins. On recueille dans cette plaine, la paille dont ce roſeau précieux eſt garni au moment où on le coupe, & ce *bobola* (car on la nomme ainſi dans la Partie de l'Oueſt), eſt réuni pour former un fumier, qui devient un nouvel aliment pour la canne. (*) Tout ce ſol n'eſt pas à la vérité également propice, mais le tems & des tra-

(*) Cette paille ou *bobola*, eſt encore miſe en pacquets le long des diviſions des pièces de cannes, pour en couvrir la terre où l'on a planté des patates, qu'on veut garantir de la trop vive action du ſoleil.

vaux, améliorent chaque jour les portions falineuſes, & quoique quelques habitations des Varreux & du Boucan-Brou donnent un ſucre un peu falé, cette ſaveur ne nuit ni à ſa beauté ni même à ſon prix vénal, parce qu'on a éprouvé dans les rafineries d'Europe, que ce ſucre donne du corps à d'autres, qui ont peu de grain.

C'eſt au Cul-de-Sac qu'on trouve des terres travaillées avec une intelligence digne des plus grands éloges. Ces éloges, les arroſemens les obtiennent auſſi; & pour me ſervir de l'expreſſion même de M. Verret: *C'eſt une véritable école pour le reſte de la Colonie.* Cet habile hydraulicien croit cependant, qu'il faudrait avoir des machines, & il indique celles à vent, pour répandre ſur d'autres points les eaux qui, par le mécaniſme même de l'arroſement, ſuivent des couches horizontales du terrain & vont ſe réunir dans des points plus bas.

Pour arroſer au Cul-de-Sac, on forme une rigole de tête où eſt l'eau. Enſuite on fait avec la terre du terrain, des compartimens ou carrés très-longs, & dont les côtés ſont à angles droits avec la rigole de tête. Dans ces compartimens on fouille les trous à cannes par rang, en tirant la terre du côté oppoſé à celui de la ligne de tête; de manière que chaque rang de trous eſt ſéparé du rang ſupérieur par la terre des trous de celui-ci, & du rang inférieur par ſa propre terre.

Les choſes ainſi diſpoſées, on met les plants de canne dans les trous à ſe toucher les uns les autres & on les recouvre légèrement, de ſorte qu'il reſte encore aſſez de terre pour former la ſéparation des rangs de trous entr'eux.

Alors on ouvre la rigole de tête en face du premier rang & l'eau vient l'arroſer. On ouvre enſuite la terre qui fait la petite digue entre le premier & le ſecond rang, alors le ſecond rang eſt arroſé & ainſi de ſuite juſqu'au bas.

La néceſſité dont eſt l'eau dans la plaine du Cul-de-Sac & même ſon inſuffiſance, ont porté les Adminiſtrateurs & le tribunal-terrier, à tenir ſtrictement à ce principe, qu'une diſtribution, à laquelle tous les intéreſſés ont été appelés & qui a reçu la ſanction légale, ne peut pas admettre des réclamations ſubſéquentes, qui tendraient, ſoit à y aſſocier de nouveaux réclamans; ſoit à changer la quantité d'eau fixée à quelqu'un, ni même ſon emploi,

ſi ce changement doit nuire à d'autres ; ſoit à faire compter comme un titre, des conceſſions originairement faites pour hattes & converties, depuis la diſtribution, en conceſſions pour culture ; ſoit enfin, en portant une portion d'eau diſtribuée à une rive, ſur des terrains de l'autre rive. En effet, tous les cas que je cite ſe ſont préſentés, relativement aux rivières de la plaine du Cul-de-Sac, & chacun d'eux offre des jugemens qui confirment la règle générale, ſans laquelle l'arbitraire prendrait la place de l'équité, qui ne veut pas que le ſort de manufactures coûteuſes & deſtinées à enrichir l'État, ſoit toujours précaire. Auſſi a-t-on admis comme un ſecond principe protecteur du premier, que toute demande relative à l'uſage des eaux, doit être d'abord communiquée aux intéreſſés à cet uſage, dans la perſonne des ſyndics qu'ils choiſiſſent, pour veiller à un objet auſſi important.

Il y a long-tems qu'on a penſé que la plaine du Cul-de-Sac pourrait avoir un très-grand avantage de plus en y pratiquant un canal de navigation, qui conduirait juſqu'à la mer ſes denrées deſtinées à l'exportation. En 1783, M. Verret conſidérait ce canal comme très-utile. En 1786, M. Broudeau Duretières qui avait réſidé 26 ans au Cul-de-Sac, donna au miniſtre un plan de cette opération, en obſervant que huit jours de pluie rendent impraticables les chemins du Cul-de-Sac, ou exigent des efforts quelquefois inutiles pour des charrois de denrées, que les vaiſſeaux ſe trouvent forcés d'attendre & qui font périr des animaux très-chers & très-rares. M. Duretières propoſait d'employer l'eau de l'étang ſaumâtre à former ce canal juſqu'à l'embarcadère du Foſſé, qui eſt celui de la meilleure partie du Cul-de-Sac, & de le faire ouvrir par le régiment du Port-au-Prince.

Le miniſtre ayant communiqué ce mémoire à M. de Bellecombe, qui venait de quitter le gouvernement de la Colonie & qui était alors à Paris, il répondit, le 16 Février 1786, que la même idée était venue à pluſieurs perſonnes, mais que des habitans aſſuraient qu'on l'avait rejettée, en réfléchiſſant que le canal pour être véritablement utile, devait paſſer au milieu de la plaine, point où il rencontrerait la Grande-rivière & la rivière Blanche.

Pour être encore plus éclairé à cet égard, le miniſtre envoya le mémoire aux Adminiſtrateurs, qui l'adreſsèrent, le 13 Août ſuivant, à la Chambre d'Agriculture du Port-au-Prince, pour avoir ſon avis. La Chambre déclara,

le 2 Septembre, qu'elle manquait de données, puiſqu'elle ignorait s'il y avait, comme le diſait M. Broudeau, une pente de l'étang au Foſſé, ou ſi, comme on le croyait, la plaine avait une pente vers la mer, & une contre-pente vers l'étang.

Les Adminiſtrateurs prirent alors le parti de conſulter M. de la Fitte, directeur-général des fortifications par intérim, qui leur a répondu le 23 Octobre qu'il n'avait point trouvé de nivellement de la plaine du Cul-de-Sac, & que même s'il en exiſtait un, il faudrait encore le refaire pour le projet de M. Broudeau & ſonder le terrain de diſtance en diſtance; qu'au ſurplus il penſait qu'on devait s'occuper avant ce travail de celui des fontaines du Port-au-Prince & de pluſieurs autres ouvrages publics d'une néceſſité plus urgente que ce canal, dont la dépenſe ſerait conſidérable. Cette opinion eſt devenue celle des Adminiſtrateurs le 16 Novembre, & du miniſtre même le 23 Mars 1787. Il eſt au ſurplus bien naturel de préſumer que la pente n'eſt pas telle que M. Broudeau la croit, lorſqu'on voit la rivière Creuſe arriver de la plaine dans l'étang.

La plaine du Cul-de-Sac a donné à la fin de l'année 1750 un exemple d'épizootie remarquable. Les pluies ayant manqué durant les mois de Juin, Juillet, Août & Septembre, les animaux eurent beaucoup à ſouffrir, ſur tout ceux des habitations dont le ſol ſe trouvait marécageux. La maladie ſe déclara ſur les chevaux de ces dernières, au mois d'Octobre & ſe manifeſta par un gros bubon noir au dedans de la lèvre ſupérieure. Le 5 Novembre, les Adminiſtrateurs envoyèrent M. Noguez, médecin du roi, M. Bellet, médecin ordinaire, avec les chirurgiens les plus expérimentés pour arrêter les progrès de la contagion, qui allait en croiſſant. On fit mettre des corps-de-garde aux extrémités du Cul-de-Sac, pour empêcher toute communication. On preſcrivit aux habitans de faire enterrer leurs animaux loin des chemins & à 6 pieds de profondeur avec de la chaux vive, & la maréchauſſée faiſait des courſes continuelles pour s'aſſurer de l'exécution de ce qui était ordonné. Un chirurgien envoyé à Neybe, dans la Partie Eſpagnole, pour ſavoir quels moyens on y avait employés lorſque cette maladie y avait paru précédemment, penſa avec les autres docteurs que c'était un anthrax que la ſéchereſſe, les eaux croupies & des plantes mal-élaborées avaient déterminé. Le ſeul moyen qui eut quelque efficacité, fut de ſcarifier le bubon juſqu'au vif, & de laver la plaie avec du fort vinaigre,

dans lequel il entrait de la poudre à canon & de l'ail ; on la brûlait enſuite avec la pierre de vitriol. Cette épizootie, qui ceſſa au commencement du mois de Janvier 1751, fit mourir deux mille chevaux. Aucun des autres animaux n'en fut atteint.

La morve a paru auſſi pluſieurs fois au Cul-de-Sac. En 1776 une maladie vermineuſe y fit périr beaucoup d'animaux.

Tous les détails que la plaine du Cul-de-Sac pourrait offrir encore étant de nature à ſe ranger dans la claſſification que j'ai adoptée pour cet ouvrage, je reprend l'ordre de ma Deſcription.

XXXXII.

Paroisse de la Croix des Bouquets.

Les deux paroiſſes du Cul-de-Sac & du Trou-Bordet ayant été réunies pour former celle du Port-au-Prince, Larnage & Maillart rendirent, le 29 Octobre 1743, une ordonnance qui aſſigna pour limites à cette dernière, l'extrémité même de la paroiſſe du Trou-Bordet vers Léogane, & du côté du Cul-de-Sac, la Grande-rivière, depuis ſa ſource juſqu'au point où une ligne tirée de cette rivière, du Sud au Nord, aurait été rencontrer la hatte Bonrepos ; de manière que le Port-au-Prince aurait eu tout le côté gauche de la Grande-rivière, & encore ce qui ſe ſerait trouvé ſur la rive droite, au deſſous de cette ligne du Sud au Nord, juſqu'aux limites de l'Arcahaye.

Mais une autre ordonnance du 13 Juin 1749, rendue au moment même où l'on voulait effectuer l'établiſſement du Port-au-Prince, régla qne la paroiſſe du Port-au-Prince comprendrait toute celle du Cul-de-Sac ; & conſidérant l'éloignement où ſeraient les habitations placées au delà de la Grande-rivière, elle décida qu'on conſtruirait pour eux une égliſe au lieu appelé la Croix des Bouquets, mais qu'elles dépendraient du Port-au-Prince pour tous les rapports non-ſpirituels.

Afin de mieux aſſurer au Port-au-Prince la ſupériorité à laquelle on l'appellait, l'ordonnance déclara encore que nul ne pourrait s'établir proche de

l'égliſe, qu'un chirurgien, un machoquet (ferrurier), un charron, un ſellier, un cabaretier-boulanger, & un étal que fourniraient les fermiers des boucheries. Elle preſcrivit d'ouvrir à la Grande-rivière un canal de 4 pouces en carré pour fournir de l'eau au preſbytère & aux perſonnes ci-deſſus déſignées.

Le 15 Mars 1750, M. Guyot, arpenteur-général de la Partie de l'Oueſt, en préſence du préfet apoſtolique, du ſyndic & de 4 habitans, alla choiſir à la Croix des Bouquets un terrain de 350 toiſes du Nord au Sud, ſur 291 toiſes $\frac{2}{3}$ de l'Eſt à l'Oueſt, pour l'égliſe, le preſbytère & les perſonnes admiſes à habiter ce local, borné au Nord & à l'Oueſt, des ſavannes du Blond, & au Sud & à l'Eſt, de la mineure Deſcolles. Il marqua en même-tems la diſtribution de ce terrain, & fit un devis pour la conſtruction de l'égliſe. Les Adminiſtrateurs approuvèrent le tout le 27, & le 9 Juillet ils permirent une levée de 30,000 liv. pour cet objet, puis une autre de 10,000 liv. Au mois de Septembre 1752, les habitans furent mis en poſſeſſion de leur petite chapelle & du preſbytère.

Les Adminiſtrateurs qui, dès le 17 Novembre 1751, avaient défendu de tenir marché à la Croix des Bouquets & aux artiſans qu'on y ſouffrait de vendre des marchandiſes ; encore ſollicités par les habitans du Port-au-Prince, déclarèrent, le 28 Février 1752, qu'il n'y aurait qu'une ſeule maſſe curiale entre le Port-au-Prince & ſon annexe la Croix des Bouquets, qui ſerait deſſervie par un ſimple vicaire, faiſant les fonctions paſtorales, & que l'on formerait une ſeule impoſition pour les deux égliſes.

En conſéquence, le 6 Avril ſuivant on fit venir les habitans de la Croix des Bouquets au Port-au-Prince, où ils furent compris dans une impoſition de cent mille écus, que l'on délégua enſuite en entier à l'entrepreneur de l'égliſe du Port-au-Prince, à recevoir en trois termes égaux. La Croix des Bouquets réclama, mais en vain. Le 18 Mars 1758, toujours à l'inſtigation du Port-au-Prince, on ordonna de démolir ce qui ſerait autour de l'égliſe, & qui n'avait pas été permis le 13 Juin 1749.

En 1764, la Croix des Bouquets paya ſon contingent du premier terme, de 100 mille livres de l'impoſition de 1752, mais les habitans demandèrent à faire reprendre à la Croix des Bouquets, comme paroiſſe ſubſtituée à celle du Cul-de-Sac, tous les droits paroiſſiaux ; à être rembourſés par le Port-au-

Prince ; 1°. des 40,000 liv. du prix de la vente du terrain de la paroiſſe du Cul-de-Sac, 2°. du contingent payé ſur le premier terme de 100 mille livres, & enfin à être déchargés du ſurplus de cette impoſition à l'avenir. Le 3 Août, les Adminiſtrateurs déclarèrent maintenir la paroiſſe de la Croix des Bouquets dans ſes anciens droits, titres & prérogatives, mais à compter de ce jour là ſeulement.

Cela n'empêcha pas le Port-au-Prince de demander la part du ſecond payement, & le 10 Mai 1765 les Adminiſtrateurs aſſujettirent les habitans de la Croix des Bouquets, à l'acquitter. Ils réclamèrent encore, & une nouvelle déciſion du 21 Octobre, en les obligeant à payer, les autoriſa à garder un tiers de ce contingent pour leur propre égliſe, & déclara que déſormais la paroiſſe de la Croix des Bouquets ſerait indépendante de celle du Port-au-Prince. Cette ordonnance, enrégiſtrée au Conſeil le 7 Novembre, a fixé le dernier état des choſes.

La paroiſſe de la Croix des Bouquets, telle qu'elle exiſte maintenant, a pour limites, au Nord-Oueſt, les limites de la paroiſſe de l'Arcahaye, & au Nord, celles du Mirebalais ; à l'Eſt, la Partie Eſpagnole, depuis la pyramide N°. 205, qui eſt commune au Mirebalais & à la Croix des Bouquets, juſqu'à celle N°. 219, qui eſt commune à la paroiſſe de la Croix des Bouquets & à celle des Cayes de Jacmel ; & au Sud, la crête de la montagne du Boucan-Patate ; puis une trouée vers le Sale-Trou, & après, la crête de la montagne du Mexique, que ſuit la montagne de la Selle, dernière montagne qui ſépare la paroiſſe de la Croix des Bouquets de celle des Cayes de Jacmel, juſqu'au point qui cenſé deſcendre de la Selle, vient à la ſource de la Grande-Rivière du Cul-de-Sac. De là, la paroiſſe de la Croix des Bouquets a d'abord le cours de cette rivière pour limites dans l'Oueſt, puis celle-ci prenant ſa direction de l'Eſt à l'Oueſt, elle devient ſa limite au Sud, juſqu'à ſon embouchure, où la mer termine dans l'Oueſt la paroiſſe de la Croix des Bouquets. Ainſi, depuis le ſommet de la montagne de la Selle juſqu'à l'embouchure de la Grande-rivière du Cul-de-Sac, la paroiſſe de la Croix des Bouquets eſt toujours contigue, celle du Port-au-Prince.

La ligne de la frontière eſpagnole par rapport à la Croix des Bouquets, va de la pyramide No. 205, qui eſt au bras principal de la rivière des Roches, à la rivière de la Gaſcogne, dont la rive gauche a la pyramide N°. 206, tandis

tandis que le N°. 207 eſt ſur un embranchement du morne, & 208 dans le plat pays. De là, la ligne traverſant la ravine des Pierres-Blanches, gagne la plus grande hauteur de la montagne de Neybe, où eſt la pyramide N°. 209. Elle ſuit le ſommet de cette montagne, d'où l'on voit les étangs juſqu'au N°. 210, poſé vers Bayada-grande (Grande-Deſcente), qui n'eſt praticable que du côté du territoire eſpagnol. Tout à fait au bas & ſur le chemin royal du Port-au-Prince à Santo-Domingo, eſt le N°. 211. Enſuite la ligne eſt cenſée couper l'étang-Saumâtre, dans le Sud duquel & ſur la pointe d'une montagne qui s'y avance près de l'embarcadère de la ſavane de la ravine Blanche ou Rivière-Ravine, eſt le N°. 212, gravé ſur un rocher; puis en ſe dirigeant vers le ſommet de cette montagne, elle trouve le N°. 213 ſur un chemin à la montagne du Brûlage; traverſe la gorge du Fond-Oranger, & va de ſon piton trouver dans une autre gorge le N°. 214, gravé ſur un rocher, & le N°. 215, encore dans une gorge plus éloignée.

De ce point, la ligne courant toujours au Sud & paſſant ſur une montagne, arrive au N°. 216, gravé ſur un rocher, & à l'ancien confluent de la *ravine-Blanche* (qui a ceſſé de couler depuis le tremblement de terre de 1770) avec une autre ravine qui exiſte encore. C'eſt de là, que montant au ſommet de la montagne *Majagual* ou des Mahots, elle ſuit ce ſommet juſqu'à un embranchement qui deſcend dans deux ruiſſeaux ſecs, où l'on a mis les pyramides N°s. 217 & 218. La ligne continue enſuite par le ruiſſeau de la droite dans un chemin bien ouvert, le long duquel le défaut de pierres, dans cette eſpèce de déſert, a obligé de marquer tous les grands arbres. De ce terme, la ligne, dans une direction ſinueuſe, monte la grande montagne, paſſant par le Piton ou Brûlage à Jean-Louis & atteint la ſavane du Boucan-Patate, la ſavane de la Découverte & une flaque d'eau appelée ſon Petit-étang, à la vue de la montagne [illegible]ior ſur la gauche.

La ligne continue encore par la Gorge-Obſcure, la Source-des-Misères, le défrichement des nègres marons du Maniel, le ruiſſeau-Difficile & le ruiſſeau-Profond, pour atteindre enfin, les ſources de la rivière des Pédernales, que nous nommons la rivière des Anſes-à-Pitre, ſur les bords de laquelle ſont deux pyramides marquées N°. 219.

La Croix des Bouquets contient une partie plane & une partie montueuſe. La première eſt compoſée de toute la portion de la plaine du Cul-de-Sac

qui eſt ſur la rive droite de la Grande-rivière. Elle ſe ſubdiviſe en pluſieurs cantons.

Celui du Fond-Pariſien était connu ſous ce nom dès 1691, époque où l'on y voyait un corail appartenant aux deux frères Moequet & un corps-de-garde de 8 *garçons*, quoiqu'il n'y eût alors qu'un ſentier à pied, pour y venir de la Partie Eſpagnole. Le Fond-Pariſien eſt une petite plaine étroite, d'environ une lieue & demie de long, ſituée ſur le côté Sud de l'étang-Saumâtre & qui communique au reſte de la plaine par une gorge. Entre le canton du Fond-Pariſien & le reſte des établiſſemens vers la mer, il y avait en 1691, un intervalle inoccupé de plus de 3 lieues.

Le canton du Fond-Verrettes, qui eſt une prolongation de la plaine des Verrettes, ſituée entre l'étang-Saumâtre & l'étang-Salé (plaine qui n'a nul rapport que celui du nom avec la paroiſſe des Verrettes de l'Artibonite), ſe trouve, à peu près, à environ deux lieues au deſſus & vers le Sud-Eſt du canton du Fond-Pariſien, & s'étend juſqu'au pied de la montagne du Boucan-Patate.

Le Gallet eſt au contraire au deſſous du Fond-Pariſien, & les Palmiſtes-Clairs ſont au bord de l'étang.

Sur le côté Nord de l'étang-Saumâtre, eſt une gorge dont l'ouverture vers la plaine s'appelait le Fond-du-Mortier, lorſqu'en 1691, on y mit auſſi un corps-de-garde avec 8 *garçons*, parce qu'il n'y avait point d'habitation qu'à 2 lieues en tirant vers la mer. C'eſt là que paſſe un chemin qui conduit à la Partie Eſpagnole & qui mène à la Roche-Blanche, canton français limitrophe de Neybe.

Plus bas encore que le Gallet eſt la Grande-Plaine, canton le plus conſidérable de la plaine du Cul-de-Sac & connu auſſi en 1691. Il eſt placé à environ une lieue dans le Nord-Eſt, au deſſus du bourg de la Croix des Bouquets, & va juſqu'à l'étang.

Entre le même bourg & la Grande-Plaine, gagnant dans l'Eſt en joignant les montagnes, ſont les Petits-Bois & la Grande-Raque.

Du bourg allant dans le Nord, on traverſe les ſavanes du Blond, dont une partie s'appelait en 1691, la Plaine de Saint-Sens. L'on trouve plus haut l'Acul Eſpagnol.

Deſcendant de là vers la mer le long des montagnes du Nord, ſont les

Varreux, canton qui a pris ſon nom d'une eſpèce de maringouins très-grands, ayant des jambes hautes & dont les piqûres ſont plus douloureuſes que celles du maringouin ou couſin ordinaire.

Après les Varreux, mais en gagnant plus au Nord le long de la mer, eſt le canton de la Saline, puis celui des Sources-Puantes & enfin celui des Bois-Blancs, partagé entre la Croix des Bouquets & l'Arcahaye & qui, en 1691, terminait tous les établiſſemens du Cul-de-Sac.

C'eſt dans la plaine, à environ 600 toiſes de la rive droite de la Grande-rivière & à environ 2,500 toiſes au deſſus de l'emplacement de l'ancien bourg du Cul-de-Sac, qui était placé ſur l'autre rive, qu'eſt le bourg de la Croix des Bouquets. Si l'on en croit la tradition, les Eſpagnols avaient placé dans ce lieu, une croix, que la piété chargeait de couronnes, procurées par les arbuſtes voiſins, & l'on trouvait encore, il y a quelques années, un octogénaire, créol du Cul-de-Sac, qui aſſurait avoir vu & la croix & les hommages que les Français lui rendaient à leur tour.

Au mois d'Avril 1761, M. Aubry, très-riche habitant de la plaine du Cul-de-Sac, mais du canton de Bellevue, qui eſt de la paroiſſe du Port-au-Prince, ayant éprouvé une maladie dangereuſe, il fit, avec Mme. ſon épouſe, le vœu de bâtir à la Croix des Bouquets, qu'une ordonnance de MM. de Conflans & Maillart leur avait permis de conſidérer comme leur paroiſſe, à cauſe de leurs infirmités, une égliſe, au lieu de la petite chapelle qui y exiſtait alors. Le père Euſtachon, vice-préfet, fit à leur prière un marché avec M. le Blanc de Saint-Chéron, qui reçut 210,000 livres, pour la conſtruction de cet édifice. D'après l'autoriſation des Adminiſtrateurs, les habitans aſſemblés le 9 Août, acceptèrent le don & le marché, & l'un & l'autre furent ratifiés par les Adminiſtrateurs le 9 Août de l'année ſuivante.

Cette égliſe, qui a les regiſtres du Cul-de-Sac juſqu'en 1693, a été ſolemnellement conſacrée le 18 Décembre 1766, renverſée en 1770, puis réédifiée & achevée en 1778, ſous la direction de M. Boiſſonnière des Salines; elle eſt ſur le côté Oriental de la place du bourg, maçonnée entre poteaux & a un fronton d'ordre dorique, avec une grande porte & deux portiques. Des colonnes droites de bois marquent dans l'intérieur une nef & des bas côtés. Derrière l'égliſe eſt le preſbytère, bâti comme elle & entouré d'un mur depuis l'année dernière. Le terrain qui

avoiſine le preſbytère ſert de cimetière & n'a nulle clôture, quoiqu'on ait arrêté depuis le 9 Août 1761, qu'il en aurait une.

Le bourg a ſa longueur du Nord au Sud & ſa largeur de l'Eſt à l'Oueſt. Trois rues principales que trois autres coupent à angles droits, le diſtribuent en 56 emplacemens d'une étendue différente.

Le 31 Mars 1778, les habitans de ce bourg chargèrent M. Renaudot, leur ſyndic pour la portion d'eau revenante à cet établiſſement dans la diſtribution de la Grande-rivière, de faire planter deux allées d'ormes ſur la place carrée qui eſt au devant de l'égliſe & où les nègres viennent former un marché le dimanche; de faire conſtruire des écluſes dans la ſavane Noailles, pour y ſéparer la portion d'eau du bourg d'avec celle allant ſur le moulin Noailles, & d'en faire mettre ſix petites à la tête des trois rues du bourg, courant du Sud au Nord, pour diſtribuer cette eau. Toutes ces dépenſes ſe ſont montées à 8,275 livres qui, réunies à 4,500 livres que le bourg devait pour ſon contingent à la diſtribution de la Grande-rivière, ont fait 12,775 livres. Pour payer cette ſomme, il a été mis dans une aſſemblée du 22 Décembre, une impoſition de 21 ſous par pied de facade des emplacemens du bourg, faiſant 11,394 livres, 12 ſous & l'excédant a été pris ſur la paroiſſe entière, parce que le preſbytère a une portion de l'eau du bourg. On compte dans celui-ci une centaine de maiſons, en y comprenant même quelques barraques placées hors de ſes limites & qui ſont comme jettées au haſard dans le terrain dont il eſt bordé. Quelques unes ſont maçonnées entre poteaux, le reſte eſt de bois. Leur couverture eſt communément d'eſſentes; il en eſt cependant qui n'ont qu'un humble toit de paille. Pas une ſeule n'a plus d'un rez de chauſſée.

La population du bourg de la Croix des Bouquets peut être évaluée à 600 individus de tout genre, parmi leſquels ſe trouve proportionnellement beaucoup de gens de couleur libres.

Les cantons montagneux de la paroiſſe de la Croix des Bouquets ſont: le Penſez-y-bien, les Crochus, le Fond-au-Diable, le Trou-d'eau, la Gorge de la Gaſcogne, puis les Grands-Bois, qui viennent juſqu'au bord de l'étang-Saumâtre; en partant du Sud de celui-ci le Boucan-Patate, le canton Saint-Jean, le Pays-Pourri, la Nouvelle-Lorraine ou Boucan-Greffin & le Trou-Coucou.

C'eſt une prolongation de la chaîne que j'ai appelée frontière, qui, au moyen de ſes contreforts, contourne le Cul-de-Sac. L'un des prodigieux embranchemens de cette chaîne forme, comme je l'ai dit, tout le maſſif, qui, en ſuivant la rive gauche de la rivière de l'Artibonite, va depuis le point où cette rivière traverſe la chaîne frontière, juſqu'à la pointe de Saint-Marc, & d'où partent des branches ſecondaires le long des extrémités deſquelles eſt la plaine de l'Arcahaye, ſéparée de celle du Cul-de-Sac, par un empatement qui n'eſt qu'une colline adoucie.

La chaîne frontière elle-même, arrivée aux Grand-Bois, ſemble s'écarter un peu plus dans le Sud-Eſt, comme pour laiſſer plus de place à la plaine du Cul-de-Sac, en donner une aux trois étangs & procurer une communication avec la plaine de Neybe. Mais au moment où cette chaîne va prendre la direction de la pointe de Bahoruco, où elle ſe termine, un autre contrefort, d'une hauteur très-conſidérable, s'en détache & va, par des chaînes plus ou moins allongées, plus ou moins arides, atteindre l'extrémité de l'Iſle vers Tiburon, en même tems qu'elle diſtribue, comme autant de points d'attache à ſa droite & à ſa gauche, de petits contreforts, dont un vient fermer la plaine du Cul-de-Sac du côté de la ville du Port-au-Prince.

Les cantons montagneux de la paroiſſe de la Croix des Bouquets, contiennent quelques hattes, des places-à-vivres & de belles manufactures à café.

Celui du Trou-d'Eau, ſi juſtement renommé pour ſon rapport en café & qui eſt dans le Nord-Nord-Eſt du bourg de la Croix des Bouquets, tire ſon nom de ce que ſur l'une des habitations qui le compoſent, appartenant aujourd'hui à M. Cottineau & qui eſt à environ cinq mille toiſes du bout Nord-Oueſt de l'étang-Saumâtre, la nature a mis un trou avec une eau très-peu potable, mais conſidérée comme un grand avantage, parce qu'il eſt refuſé au reſte du canton.

Le canton des Grands-Bois, qui eſt dans l'Eſt de celui du Trou-d'eau, eſt, de tous ceux des montagnes de la paroiſſe, le plus digne d'éloges. Il s'étend depuis les limites du Mirebalais juſqu'à l'étang-Saumâtre, diſtance d'environ trois lieues & demie du Nord au Sud, & depuis la limite eſpagnole juſqu'au chemin qui mène du Mirebalais au Port-au-Prince,

par la gorge de la Gaſcogne, ce qui donne environ cinq lieues de l'Eſt à l'Oueſt. Cette ſurface de près de dix-huit lieues carrées, qu'on voyait encore couverte il y a vingt ans des beaux arbres dont elle a emprunté ſa dénomination, eſt maintenant chargée de cafeteries d'un étonnant produit. C'eſt là, que la manufacture qui mériterait, peut-être, d'être priſe pour modèle par toutes celles du même genre & qui attire les vrais curieux, a été commencée par M. Dartis en 1774, époque où l'on n'en comptait qu'un petit nombre, aux progrès deſquelles les nègres marons oppoſaient des obſtacles redoutés. Intelligence dans les diſtributions; théorie lumineuſe & pratique raiſonnée, ſoit dans les travaux de la culture, ſoit dans l'art de la fabrication; principes éclairés & doux, dans le gouvernement des nègres, M. Dartis y a tout réuni & un ſuccès brillant, mais ſur tout mérité, a couronné tous ſes efforts. A tant d'avantages, j'ai preſque dit au titre de fondateur du canton des Grands-Bois, ce colon eſtimable a réuni le mérite rare, principalement en culture coloniale, de ne vouloir pas ſacrifier l'avenir tout entier au préſent, & de penſer que la recherche des moyens par leſquels on pourrait conſerver la culture du cafier dans le même ſol, méritait tous ſes ſoins. Il a trouvé que le père de famille pouvait jouir & tranſmettre à ſa poſtérité un champ fécond, ſans ſe livrer à cet égoïſme qui porte la coignée par tout, & la démonſtration de cette poſſibilité qui conſerve à l'État une immenſe reſſource, eſt un des plus beaux préſens qu'un citoyen puiſſe faire à ſon pays (*).

Le canton des Grands-Bois, ſi remarquable par ſa fertilité pour le cafier, eſt néanmoins aſſez privé d'eau courante pour qu'il faille s'y déſaltérer avec celle des mares ou des citernes. Quelques perſonnes y ont fait pratiquer des puits pour atteindre, à une grande profondeur, celle qui ſous cette montagne ſe dirige ſans doute vers des points plus bas & particulièrement vers l'étang-Saumâtre.

La rivière aux Roches contient cependant un beau volume d'eau, qu'aug-

(*) Je goûte une jouiſſance réelle, à dire que M. Dartis à bien voulu me communiquer ſes idées à cet égard, & que même à Philadelphie, qu'il habite depuis 1791 & où les événemens politiques nous ont réunis, il m'a encore enrichi de pluſieurs notes intéreſſantes ſur la culture & ſur la préparation du café.

mente la rivière d'A-Gauche, groſſie elle-même par de magnifiques caſcades ; mais la rivière aux Roches borde l'extrémité Septentrionale des Grands-Bois, & celle d'A-Gauche eſt encore plus au Nord, & dans le Mirebalais. Les Grands-Bois les dominent l'une & l'autre à une très-grande hauteur, & le voyageur allant du Cul-de-Sac au Mirebalais par la gorge de la Gaſcogne, qui n'a ceſſé de monter péniblement pour atteindre le point où la rivière de la Gaſcogne reçoit celle aux Roches au haut de la gorge, ne peut aſſez s'étonner de la rapidité de la deſcente que parcourt un autre voyageur venant du ſommet des Grands-Bois au Mirebalais, avant d'arriver au même confluent.

Les Grands-Bois contiennent encore, malgré l'établiſſement de 84 cafeteries des arbres très-précieux pour les habitans du canton & même pour ceux de la plaine. On y voit auſſi de ſuperbes palmiers de tous les genres, & particulièrement des latanier qui les ſurmontent tous. Dans le revers qui fait face au Sud & qui n'eſt pas propre à la culture, ſont les aloës-pite, qu'on retrouve, à la même poſition, dans toutes les parties montueuſes de la paroiſſe. Ces derniers offrent aux nègres, qui en tirent un très-grand bénéfice, la matière de toutes les cordes utiles aux habitations coloniales, où elles ſuppléent abſolument les cordes de chanvre & de lin. Cette pite ſert encore à compoſer tout ce qui eſt néceſſaire pour enharnacher les animaux de trait ou de charge ; & le latanier procure, à ſon tour, de quoi former des paniers & des ſacs, dont le prix encourage bien l'induſtrie du nègre qui les fait en ſe délaſſant.

Le canton du Boucan-Patate eſt, à cauſe des étangs, aſſez éloigné de celui des Grands-Bois. Pour y aller, on fait depuis la fin de la plaine une lieue & demie en traverſant le Fond-Pariſien ; de là on tourne vers le Sud-Eſt, & l'on fait deux lieues dans un ſol haché & graveleux pour arriver au commencement du Fond-Verrettes ; puis ayant parcouru celui-ci pendant une lieue & demie, on arrive au pied de la montagne du Boucan-Patate, qui a ſa direction de l'Eſt à l'Oueſt & qui eſt un moyen de jonction entre la montagne du Mexique & celles de Bahoruco. Il faut faire environ deux lieues pour parvenir au ſommet de la montagne du Boucan-Patate.

Le canton de ſon nom forme un beau pays, où la température eſt aſſez froide pour que le cafier n'y parvienne pas à une maturité parfaite ; le blé, l'orge, l'avoine y réuſſiſſent très-bien, & les légumes, notamment les choux,

les carottes & les navets, y ſont d'une étonnante beauté. Ce qui a droit de ſurprendre, c'eſt que ce lieu donne d'excellentes figues rouges.

Le canton Saint-Jean eſt ſitué de manière que pour s'y rendre, en venant de la Croix des Bouquets, il faut faire tout le chemin que j'ai décrit à l'article du Boucan-Patate. Enſuite, du ſommet de la montagne de ce nom, gagnant toujours au Sud-Eſt, on arrive à des ſavanes où l'on trouve des mouſſes & rien que des bois réſineux. On les traverſe, & on parvient au pied d'une autre montagne, ayant ainſi fait quatre lieues depuis le Boucan-Patate. Il faut de ce point contourner un peu les épatemens du morne, puis l'on va au Sud & l'on ſuit une voie tellement tortueuſe, qu'elle eſt quelquefois dirigée vers l'Oueſt. Enfin, après avoir fait environ deux lieues, comptées du pied du morne dont je viens de parler, on eſt au Boucan-Commiſſaire, nom d'un point où les deux commiſſaires, français & eſpagnol, chargés du tracé des limites en 1776, firent une halte. Du Boucan-Commiſſaire, montant un morne peu élevé, on atteint, à une petite lieue, l'habitation Durege, premier établiſſement du canton Saint-Jean.

Ce n'eſt que cette année (1789) que M. Courty, arpenteur de la paroiſſe de la Croix des Bouquets, a commencé à donner des certificats, ſur leſquels les premières conceſſions de ce canton ont été accordées, & M. Louis, autre arpenteur & voyer de la même paroiſſe, a continué. Je ne ſais pourquoi le nom de Saint-Jean a été donné à ce canton, borné au Nord par le Boucan-Patate; au Nord-Eſt, par l'établiſſement des nègres marons du Maniel; à l'Eſt, par la ligne des frontières; au Sud & à l'Oueſt, par le canton du Sale-Trou, de la paroiſſe des Cayes de Jacmel.

Ce canton a ainſi une portion de plaine & une portion montagneuſe & l'on y compte 144 conceſſions de 100 carreaux chacune. Le ſol y eſt en général d'une terre rouge & franche très-productive, & l'on peut y cultiver avec avantage, la canne à ſucre, le cafier & l'indigo. L'eau n'y eſt pas commune; mais on y rencontre des ſources qui paraiſſent & diſparaiſſent fréquemment, ce qui donne l'eſpérance de les rendre utiles avec quelques travaux.

A peu près vers le milieu du canton, pris de l'Eſt à l'Oueſt, mais plus près du Nord que du Sud, dans la montagne & ſur la conceſſion Rouillé, eſt une caverne dont les côtés extérieurs, coupés dans le roc, ont plus

de

de cent pieds de haut. L'entrée en eſt fort baſſe & l'intérieur va en amphithéâtre. Une voûte en dôme couvre cet intérieur à environ vingt pieds d'élévation, & par un trou de 8 ou 10 pieds de diamètre, placé au milieu de ce dôme, paſſe un volume d'eau de 4 pieds de circonférence, que reçoit un baſſin de 15 à 20 pieds de diamètre & de 7 à 8 pieds de profondeur. Cette eau limpide & fraîche ſe perd bientôt à travers les rochers. Elle alimente ſeulement, hors de la caverne, une faible ravine, qui, elle-même, ne tarde pas à diſparaître; c'eſt cet enſemble que M. Louis a appelé la Fontaine-Merveilleuſe.

Le canton Saint-Jean contient une immenſe quantité de bœufs ſauvages, de cochons marons, de ramiers & ſur tout d'excellens perroquets. Tous les bois ſont grands & des eſpèces qu'on eſtime le plus; le bois-rouge y eſt fort commun. Dans la partie des montagnes, la température eſt très-douce, mais elle acquiert de la chaleur à meſure qu'on arrive vers la plaine.

Il eſt difficile de ne pas conſidérer comme un empiétement de la paroiſſe de la Croix des Bouquets ſur celle des Cayes-de-Jacmel, la dépendance où le canton Saint-Jean ſe trouve aujourd'hui de la première. L'ordonnance des Adminiſtrateurs du 18 Juin 1788, avait décidé que les deux paroiſſes auraient pour bornes communes, la crête de la montagne de la Selle juſqu'à celle du Mexique. Or, le Mexique eſt entre l'extrémité Eſt de la Selle & l'extrémité Oueſt du Boucan-Patate, & le canton Saint-Jean ſe trouve avoir au Nord le Boucan-Patate, qui court, comme la Selle, de l'Eſt à l'Oueſt; ce canton a donc franchi les limites fixées par l'ordonnance de 1788. La paroiſſe des Cayes-de-Jacmel a fait valoir ces raiſons géographiques, lorſque l'arpenteur Courty a commencé à délivrer des certificats; mais les Adminiſtrateurs, plus frappés des avantages d'une extenſion de culture que d'une uſurpation, idéale au fond, ont déclaré, par les conceſſions du canton Saint-Jean, qu'il dépendrait de la Croix des Bouquets.

Après le canton Saint-Jean, les autres cantons montagneux ſe trouvent adoſſés à la face Sud de la montagne de la Selle. Cette montagne, qui a pris ſon nom de ſa forme & qu'il ne faut pas confondre avec le morne la Selle qui eſt entre le Mirebalais & les Verrettes, prolonge de l'Eſt-Nord-Eſt dans l'Oueſt-Sud-Oueſt, celle du Mexique & va juſqu'à un autre point, qui correſpond à la paroiſſe de Jacmel, où elle trouve la montagne à Guimby.

Elle eſt abſolument inculte. Sa hauteur perpendiculaire au deſſus du niveau de la mer eſt, ſelon la meſure priſe en 1766, par M. Moreau, actuellement ingénieur aux Cayes, de 1,155 toiſes.

A ſon ſommet, près du Mexique, on trouve par tout, dans un ſol aride, où l'on n'apperçoit que quelques arbuſtes chétifs & réſineux, des trous en forme d'entonnoirs ayant depuis deux juſqu'à ſix pieds de diamètre & des bords rocailleux & déchirés. Des pierres jettées à deſſein dans ces entonnoirs y roulent plus ou moins long-tems, & quelquefois même l'on croit les entendre tomber dans l'eau.

On n'avait jamais atteint le ſommet du bout oppoſé de la Selle, lorſque M. l'abbé Madoulé, maître de mathématiques, M. le comte de Bermont & M. Toupin jeune y parvinrent, le 1er. Février 1788. D'après la relation de cette courſe, imprimée dans les Affiches Américaines le 28 Avril ſuivant, ces Meſſieurs ſont arrivés à ce ſommet par le Nord-Oüeſt de la montagne, étant alors à environ 10 lieues du Port-au-Prince. Ils y ont trouvé un terrain plane rempli de fouilles de cochons marons, & des arbres d'une hauteur ordinaire couverts de mouſſe; des ramiers, des caleçons rouges, des piverts. Ils y ont entendu, depuis huit heures du ſoir juſqu'à une heure du matin des cris lugubres, imitant la voix humaine, qu'ils ont attribués d'autant plus volontiers à des oiſeaux nocturnes, qu'ils ont vu des plumes reſſemblantes à celles du cygne au bord d'une eſpèce de caverne. On découvre de ce ſommet, ſuivant les mêmes curieux, la mer vers le Cap-Rouge; un lieu qu'ils croyent être les Cayes de Jacmel; la mer du golfe de l'Oueſt, & celle qui eſt au Nord de l'Iſle. En ſigne de leur découverte, ils mirent au haut d'un arbre un pavillon blanc. Ce récit, que l'on n'a pas contredit, aurait dû contenir quelque choſe ſur ce qu'ont rapporté des perſonnes qui avaient gagné la ſommité de quelques embranchemens, de la nature d'arbres que l'on croit réſineux & qui ont entr'eux des intervalles qui font que la Selle paraît dentelée ſupérieurement & parler du climat; puiſqu'au pied de cette montagne il fait un froid que l'on trouve douloureux, & qui eſt aſſez grand pour que les cafiers ſoient rabougris.

Après le canton du Pays-Pourri, ainſi appelé parce qu'il recevait beaucoup de pluie avant qu'on y cultivât le cafier, ce qui eſt aſſez récent, vient le canton de la Nouvelle-Lorraine, qui a reçu ſon nom, ſubſtitué à celui de Boucan-Greffin, de ſes habitans actuels, MM. La Croix-Villeneuve, conſeiller du

Conſeil ſupérieur, Locquet, fermier-général des poſtes, Petit, arpenteur-général, &c, &c., auxquels il rappelle leur patrie primitive. Ce canton eſt très-peu étendu & n'eſt pas très-fécond. Dans le moindre tremblement de terre, des morceaux de rochers s'écroulent & comblent les chemins.

Ce ſéjour ſemble être chéri par l'oiſeau muſicien, puiſqu'à chaque pas on le rencontre, & que par tout on eſt égayé de ſes douces modulations.

Enfin vient le Trou-Coucou, qu'une ravine qui ſe jette dans la Grande-rivière ſépare de la Nouvelle-Lorraine. Le cafier y eſt cultivé comme dans les cantons qui le précèdent.

La température de la paroiſſe de la Croix des Bouquets eſt ſéche, comme celle de tous les points qni ſont dans l'Oueſt de la chaîne frontière. Il n'y pleut point d'ordinaire depuis le mois d'Octobre juſques vers la moitié de celui d'Avril, ſi ce n'eſt lorſque le vent du Nord ou du Sud règne 4 ou 5 jours, durant leſquels il tombe, ſans diſcontinution, une petite pluie très-fine, qui cache la vue du Ciel. Mais il eſt rare que cela arrive plus de deux ou trois fois pendant ces ſix mois, & ces vents du Nord ou du Sud ſont les ſeuls qui donnent de la pluie le matin. Comme il fait dans cette période un tems doux & agréable, on appelle cette demi-année, qui eſt le tems des récoltes, la ſaiſon de l'hiver. Dans le Nord du 12 & du 13 Mars 1788, le thermomètre eſt deſcendu à 9 degrés au-deſſus de glace au Pays-Pourri.

Dans les autres ſix mois il pleut plus ou moins, quelquefois tous les jours; quelquefois une ſeule fois en 8 ou 10 jours, mais communément l'après-midi, entre 4 & 10 heures du ſoir. On a vu des années, & notamment 1750 & 1751, où cette ſaiſon eſt privée d'eau. Ces pluies viennent par grains & par bourraſques; elles tombent avec une force qui n'eſt connue que dans la Zône Torride, & alors tous les courans d'eau deviennent des torrens, & la Grande-rivière ne manque jamais d'entraîner quelques victimes. Les débordemens ne ſont cependant pas longs, parce que dans cette partie les eaux ont & de la pente & un cours aſſez droit.

Vers la mi-Juin, les pluies ceſſent pendant trois ſemaines ou un mois, & procurent ce qu'on appelle l'Été de la Saint-Jean. Ce tems expiré, les pluies recommencent preſque tous les ſoirs, mais accompagnées d'éclairs & d'éclats d'un tonnerre furieux, qui ſemble augmenter à meſure qu'on approche des mois de Septembre & d'Octobre.

Des obſervations faites ſur une habitation ſituée à une lieue dans le Nord-Oueſt de la Croix des Bouquets, établiſſent qu'en 1785 il y eut 62 jours pluvieux, qui donnèrent 35 pouces, 9 lignes $\frac{3}{4}$ d'eau, & en 1786, 44 jours pluvieux, qui en donnèrent 28 pouces.

Le 12 Août 1789, il eſt tombé de la grêle dont les grains ont varié en groſſeur depuis celle d'une noiſette juſqu'à celle d'un œuf de pigeon. Douze de ces grains, pris ſans choix, demeurèrent expoſés pendant une heure & un quart dans un vaſe, à l'air libre, avant de ſe liquéfier.

Pendant les ſix mois d'hiver, les briſes ſont aſſez réglées; c'eſt-à-dire que celle de terre qui vient depuis le Nord-Eſt juſqu'au Sud-Eſt, règne depuis 10 heures du ſoir juſqu'à 10 heures du matin, & qu'elle eſt remplacée par la briſe du large, venant de l'Oueſt pendant douze autres heures. Cependant ce partage égal eſt aſſez rare, & la briſe de terre ſe prolonge même juſqu'à une heure de l'après-midi.

Durant les ſix autres mois, la briſe de l'Oueſt manque quelquefois pendant trois ſemaines de ſuite. Alors la briſe d'Eſt ſouffle avec impétuoſité; elle deſſéche & criſpe tout, & ſa violence bien ſentie, ſur tout dans le canton de la Grande-Plaine, ſemble augmenter encore à l'époque des deux ſolſtices, & l'air eſt obſcurci par une pouſſière qui pénètre tout. Quelquefois c'eſt la briſe d'Oueſt, qui au lieu de ceſſer le ſoir augmente & continue avec force juſqu'au point du jour.

C'eſt d'ordinaire entre l'Été de la Saint-Jean & le mois de Septembre que la Croix des Bouquets eſt ſujette à d'horribles tempêtes, qui équivalent à de petits ouragans, venant de l'Eſt ou du Sud-Eſt, qui couchent les cannes, déracinent les arbres, découvrent & renverſent les bâtimens.

Le 6 Juillet 1751, on éprouva un de ces ouragans. Il commença vers huit heures & demie du ſoir par un vent de Nord-Eſt, qui devint furieux à neuf heures. Le preſbytère du Cul-de-Sac & les bâtimens qui en dépendaient furent entièrement découverts, & les gros arbres des environs arrachés. Les purgeries de l'habitation Santo, les ſucreries & les moulins de pluſieurs autres furent bouleverſés. Par tout, les cannes d'immenſes champs furent détruites ou rendues impropres à donner du ſucre. Des caſes renverſées ayant pris en feu dans pluſieurs points, l'incendie détruiſit les bâtimens de pluſieurs manufactures & des caſes à bagaſſes; heureuſement que le vent diminua à neuf heures & demie.

Le 20 Septembre de la même année, il y eut un ſemblable ouragan & les mêmes dommages.

Le 16 Août 1788, ouragan terrible qui a renverſé maiſons, caſes, magaſins à vivres, détruit les plantations, écraſé des nègres ſous les ruines de leurs aſiles. Dans les montagnes, beaucoup de ces infortunés ſont morts du froid, contre lequel ils n'avaient plus d'abri.

Le 12 Août 1785, la foudre tomba vers 6 heures du ſoir ſur une ſaillie de plus d'un pied, couverte de fer blanc, placée à l'extrémité de la maiſon de M. Pillié aîné, au canton du Galet, perça la couverture de paille ſans l'enflammer, briſa le poteau qui ſoutenait la ſaillie, ſe gliſſa dans une armoire bien cloſe, & tua M. Pillié qui allait l'ouvrir.

J'ai déjà eu l'occaſion d'annoncer que la Partie de l'Oueſt était la plus en proie aux déſaſtres des tremblemens de terre, & la Croix des Bouquets ſemble être un des lieux qui y ſont le plus expoſés. Le 15 Mai 1751, on en éprouva une légère ſecouſſe; le 18 Octobre, à deux heures après-midi, il en fit de violentes; puis le 21 Novembre à 8 heures du matin, maiſons d'habitation ou de manufactures furent toutes renverſées dans pluſieurs endroits de la plaine du Cul-de-Sac. De crevaſſes, qui ſe formèrent dans divers points, ſortirent d'abondantes ſources d'une eau infecte, & dans d'autres, des portions montagneuſes écroulées, forcèrent les rivières à ſe former d'autres lits.

Enfin l'épouvantable tremblement de terre du 3 Juin 1770 renverſa toutes les maiſons & toutes les manufactures; la terre fut ouverte & ſillonnée dans un grand nombre d'endroits. Les montagnes eurent auſſi des marques de deſtruction. La Grande-rivière qui avait diſparu, revint au bout de 16 heures avec impétuoſité. Mais c'eſt à l'article du Port-au-Prince que je traite avec détails ces tremblemens de terre. Je me borne ici à dire que les ſecouſſes de ce dernier furent ſi violentes dans tout le Cul-de-Sac, qu'on crut que l'Iſle entière touchait au moment de ſa deſtruction. Cependant la fertilité du ſol & l'induſtrie des cultivateurs firent diſparaître en peu de tems les ravages de cet horrible fléau. Les conſtructions ont été refaites d'une manière plus ſomptueuſe, & ce bouleverſement eſt oublié, excepté dans les momens où de petites ſecouſſes réveillent des frayeurs qui ceſſent avec elles.

La paroiſſe de la Croix des Bouquets & la plaine du Cul-de-Sac en général paſſent pour être ſains. Le jeu des deux briſes y tempèrent la chaleur; néanmoins quand celles de l'Eſt ſont dans leur véhémence & *carabinées*, pour me ſervir du mot de Saint-Domingue, on eſt dans une ſituation pénible

parce qu'on eſt réduit à ſe tenir enfermé pour être à l'abri de ſon impétuoſité & qu'alors l'air qu'elle deſſéche & raréfie, fatigue les poumons. Elle rend tout brûlant, & le linge blanc qu'on prend ſemble ſortir de deſſous le fer de la repaſſeuſe.

Les maladies ſont encore ici de la nature de celles des lieux chauds & ſecs, & les éruptives y ſont aſſez dangereuſes. Le ſarampion, eſpèce de rougeole, y a moiſſonné des enfans blancs & des adultes nègres, depuis la fin de 1782 juſques vers le mois d'Avril 1783.

Une particularité du Cul-de-Sac, c'eſt l'uſage général & l'énorme conſommation qu'on y fait des poudres d'Ailhaud, qu'on y regarde comme une eſpèce de ſpécifique.

On trouve à la Croix des Bouquets, ſur l'habitation Couſtard à la Grande-Plaine, des bœufs qui ſont la deſcendance de ceux procréés par des buffles avec des vaches. On les diſtingue à la boſſe qu'ils ont encore ſur le dos. Vers le Trou-Cayman & dans les points inférieurs vers la mer, il y a une prodigieuſe quantité de gibier marin au mois d'Août. Les portions ſalineuſes de la plaine & ſur tout le voiſinage de l'étang, procurent d'excellens moutons & rendent les brebis très-fécondes.

En général, toutes les productions du Cul-de-Sac ſont belles, dans les trois règnes de la nature. On y voit & en abondance, de belles volailles de tous les genres. A la vérité, les briſes empêchent que les arbres fruitiers ne ſoient communs, mais les légumes y ſont magnifiques & du raiſin de Sauvignon, tiré du Bordelais, y réuſſit à merveille. Ce raiſin demande à être défendu de la grande chaleur du ſoleil. Il vient avec ou ſans échalas & fournit deux récoltes par an. Quelques perſonnes en obtiennent trois en multipliant les tailles, mais c'eſt aux dépens de la vigne.

Le ſel marin s'offre dans pluſieurs points de la Croix des Bouquets & particulièrement dans celui qui forme le canton de la Saline.

Au pied des montagnes qui ſont au Nord-Oueſt de la plaine & non loin de la mer, ſortent deux ſources jailliſſantes d'eaux thermales, ſulphureuſes, qui, après avoir rempli deux excavations de 3 à 4 pieds de profondeur ſur 25 ou 30 d'une circonférence irrégulière, coulent vers la mer. En 1759, M. Jacques Guyon de Chabanne, médecin-botaniſte, expoſa aux Adminiſtrateurs, qu'il était parvenu, à l'aide de pluſieurs ſimples

de la Colonie, à guérir des maladies jugées incurables & qu'il avait eu depuis un an, l'idée de leur aſſocier l'effet de ces eaux, qui avaient parfaitement réuſſi ; qu'en conſéquence, il avait le deſſein d'en rendre les bains encore plus ſalutaires, en diviſant ceux dont le degré de chaleur eſt différent & en procurant à tous un écoulement qui en renouvellerait l'eau à chaque inſtant & la rendrait plus pure. Le 3 Décembre, les Adminiſtrateurs, en confirmant ce qui était dit du ſuccès des eaux, autoriſèrent excluſivement M. Guyon, à faire tout ce qui ſerait convenable pour en faciliter l'uſage & même pour loger les malades.

Le terrain où ſont ces ſources, vulgairement connues ſous le nom de *Sources-Puantes*, ayant de la pierre & du bois, qui doivent être néceſſairement rares dans une terre d'alluvion auſſi cultivée que celle du Cul-de-Sac, il avait toujours été conſervé pour une eſpèce de commune. Cependant le 15 Février 1746, Larnage & Maillart le concédèrent à M. Ricord, toujours occupé de quelques travaux publics, auxquels la pierre & la chaux étaient néceſſaires ; mais dès le 11 Octobre ſuivant, les mêmes Adminiſtrateurs avaient réduits ſa conceſſion à 16 carreaux & avaient déclaré le ſurplus inceſſible, attendu les beſoins des habitans.

Ces ſources, placées preſqu'aux limites du Cul-de-Sac avec l'Arcahaye vers un angle que forme la côte, qui là, court du Nord au Sud juſqu'après la ville du Port-au-Prince, tiennent en diſſolution un ſulfure alcalin, un véritable foie de ſoufre, réſultat de l'union de la chaux avec le ſoufre, par la voie humide & chaude. Ce ſulfure étant décompoſé, d'abord par l'acide de l'air & plus encore après par l'acide muriatique que les ſources rencontrent bientôt, il s'en dégage un gaz hépatique ou gaz hydrogène ſulfuré, & le ſoufre ſe précipite, comme on le reconnaît au jaune orangé des bords des ſources, qui coulent, par différens petits filets, entre des pierres craieuſes & des ſpaths calcaires. Parvenue un peu plus loin, cette nuance s'affaiblit & devient d'un jaune verdâtre ; & lorſqu'enfin, ces eaux ſont près du rivage & qu'ayant été ainſi plus long-tems expoſées à l'action de l'air, elles ne contiennent plus qu'un ſulfate calcaire, elles noirciſſent toute l'étendue où la mer n'a pas une action capable d'entraîner leur écoulement ni la vaſe de la mer même, & elles dépoſent en chemin un enduit noirâtre ſur les bords de cette même étendue, où cet enduit forme une eſpèce de croûte.

L'odeur qu'exhalent ces fources chaudes eſt, comme le dit aſſez leur nom de *Sources-Puantes*, extrêmement fétide. On en eſt frappé à plus d'un quart de lieue, ſur tout quand l'atmoſphère eſt peſante. C'eſt, ſans doute, à ces émanations qu'il faut attribuer le ſoin avec lequel les oiſeaux s'éloignent de ce local, où l'on aſſure, d'ailleurs, qu'il eſt très-difficile de trouver des inſectes. On n'y voit non plus que quelques cactes ſur des côteaux aſſez éloignés, ou des algues dans la partie où les eaux ſont ſtagnantes. Les gros animaux ne redoutent point ces fources, car il eſt certain que les beſtiaux s'y déſaltèrent. Quant à l'homme, ce que j'ai rapporté des eſſais de M. Guyon de Chabanne, conſtate qu'on a eu tort de ne pas rendre plus fréquent le ſuccès qu'ont ces eaux employées en bains dans les maladies cutanées & contre les vieux ulcères.

La couleur verte des eaux des Sources-Puantes, les faiſait conſidérer depuis bien long-tems, comme l'indication d'une fource cuivreuſe, puiſque les Adminiſtrateurs écrivaient au miniſtre le 20 Juillet 1715, que pluſieurs perſonnes, entr'autres M. Dubois, commandant du Cul-de-Sac, avaient fondé ces fources avec cette opinion.

Au nombre des curioſités de la Croix des Bouquets eſt, ſans contredit, l'étang-Saumâtre, dont la ligne frontière met la moitié dans la Partie Françaiſe. J'ai dit, dans la Deſcription de la Partie Eſpagnole qu'il exiſte dans cet endroit de l'Iſle trois étangs, dont le plus grand eſt appelé étang-Salé, à cauſe de la ſaveur de ſes eaux, ou Henriquille, *Petit-Henri*, parce que le cacique de ſon nom s'était réfugié dans un petit îlet, placé vers ſon milieu, ou lac de *Xaragua*, du nom du royaume où il ſe trouvait.

L'étang-Doux, qui eſt le ſecond, appelé *Laguna Icotea* (étang des Tortues, doit ſon épithete françaiſe à ſes eaux, qu'entretiennent des pluies & l'écoulement des ravines. L'un & l'autre ſont ſur le territoire eſpagnol.

L'étang-Saumâtre, qui eſt à deux lieues dans le Nord-Oueſt de l'étang-Salé, avec cinq lieues de long du Nord-Oueſt au Sud-Eſt, ſur trois & demie dans ſa plus grande largeur, a vingt-deux lieues de tour. On prétend qu'il n'a que 4 pieds d'élévation au deſſus du niveau de la mer, tandis que la hatte le Meilleur, qui eſt placée plus à l'Oueſt, en a vingt-deux. Il eſt environné de mornes, excepté du côté Sud, où eſt le Fond-Pariſien; ſes bords ſont plats. Comme le Grand-étang il a des caymans, des tortues de terre

terrê, de petits poiſſons de trois ou quatre eſpèces, des têtards & une ſorte d'anguille.

Entre le Grand & le Petit-étang, dans la petite plaine des Verrettes, l'on trouve des ſources qui répandent une forte odeur de foie de ſoufre.

Je perſiſte à regarder comme la cauſe du goût âcre des eaux de l'étang-Saumâtre, la montagne de ſel foſſile qui l'avoiſine. Elle n'empêche pas que les beſtiaux n'en boivent habituellement.

Un phénomène qui doit fixer l'attention, c'eſt que depuis le tremblement de terre du 3 Juin 1770, juſqu'à préſent, l'étang-Saumâtre a aſſez diminué, pour abandonner plus de cinq cents carreaux, valeur d'environ une demi-lieue carrée de ſurface, qu'il couvrait alors.

La dépendance dans laquelle la Croix des Bouquets a été originairement de la paroiſſe du Port-au-Prince, fait que leurs états de population ſe confondent encore. On peut cependant compter que la population propre de la Croix des Bouquets eſt d'environ 1,000 blancs, 700 affranchis & 30,000 eſclaves. Il n'y avait en 1765, qu'environ 12,000 de ces derniers.

La milice, qui en 1765, avait 250 hommes en tout, & en 1783, 183 blancs, 90 mulâtres & 44 nègres, eſt formée maintenant de deux compagnies de fuſiliers & une de dragons blancs, deux de dragons mulâtres & une de dragons nègres, ce qui peut donner 300 blancs & environ 210 affranchis.

On peut évaluer le nombre des ſucreries de la paroiſſe à 94, dont 44 font du ſucre brut. Celle la Toiſon-Rocheblanche, du canton de la Grande-Raque près celui des Petits-Bois, eſt réputée la meilleure, par la qualité égale de ſon ſol, ſa ſituation & le concours de tous les avantages que le cultivateur & le manufacturier peuvent déſirer. On y fabrique annuellement environ 1,400 milliers de ſucre brut. La ſucrerie Brancas-Cereſte, ſituée aux Varreux, la plus étendue de toutes, puiſque M. Grandhomme, ayeul de M^de. la ducheſſe de Brancas-Cereſte poſſédait, 3 mille carreaux de terre, fait de 8 à 900 milliers de ſucre blanc. Il eſt remarquable qu'elle ſoit arroſée en majeure partie par des ſources qui y naiſſent. L'habitation Santo, voiſine du bourg de la Croix des Bouquets, donne auſſi de 13 à 1,400 milliers de ſucre brut. La ſucrerie Digneron, près celle Rocheblanche a la réputation de produire le plus beau ſucre brut de la plaine, & c'eſt

un éloge bien complet. Il ne faut pour ſe convaincre de ce que vaut la Colonie françaiſe de Saint-Domingue, que réfléchir ſur ce qu'était la plaine du Cul-de-Sac il y a un ſiècle, & remarquer qu'aujourd'hui, les premières maiſons du royaume y ont des propriétés, qu'elles doivent à des alliances qu'elles ont recherchées.

La Croix des Bouquets contient encore 112 cafeteries, 20 cotonneries, 18 guildiveries & 4 fours à chaux; non compris les hattes & les places-à-vivres.

La partie plane de la Croix des Bouquets, comme toute la plaine du Cul-de-Sac, a de ſuperbes chemins tirés au cordeau, larges & bordés de haies de campêche, taillées en charmilles, qui ſervent de clôture aux habitations.

C'eſt M. de Galiffet qui ordonna en 1702 l'ouverture du chemin qui va par le Cul-de-Sac & Neybe à Santo-Domingo, car auparavant on gagnait le Mirebalais, ce qui exigeait alors 5 jours de voyage de plus.

Dès 1730, M. Ricord avait fait les travaux du grand chemin vers l'Arcahaye dans le canton des Varreux, & à ſon exemple on bomba, l'on égouta les autres par des foſſés; mais pendant la ſaiſon des pluies ces chemins ſont quelquefois impraticables par les bourbiers profonds qui s'y forment. On a vu en 1783 l'habitation Brancas-Cereſſe perdre 44 bœufs par le charroi de 210 barriques de ſucre.

Larnage & Maillart preſcrivirent, le 25 Janvier 1745, d'en faire deux grands pour rendre facile la communication entre les cantons de la Grande-Plaine & de la Grande-Raque & le reſte de la paroiſſe.

C'eſt dans la plaine de la Croix des Bouquets que viennent aboutir les trois chemins qui conduiſent du Port-au-Prince au Mirebalais & dont j'ai aſſez parlé dans ma Deſcription de cette dernière paroiſſe.

La Grande route du Cap au Port-au-Prince traverſe le bas de la paroiſſe de la Croix des Bouquets. Après le griſon qui y marque les limites de l'Arcahaye & de la Croix des Bouquets, ce chemin continue dans un ſol qui fait partie des Bois-Blancs, & dont j'ai donné une idée à l'article de l'Arcahaye. On eſt étonné de voir une vaſte étendue condamnée à la ſtérilité. Pendant la ſéchereſſe, les pieds des chevaux ſoulèvent des flots de pouſſière qui dérobent leur vue aux perſonnes que tranſporte la voiture. Des pierres, car ce lieu en

a beaucoup, ajoutent encore aux déſagrémens de ce chemin, ſur tout quand la pouſſière qui les cache trompe le cocher le plus adroit.

Il y a cependant trois ſucreries qui, dans cette partie, bordent la côte, & qui ſont arroſées par la ſource de la caye Carnière; ſupérieurement ſont des hattes.

Si l'on peut découvrir les montagnes, on les voit en friche dans la face qu'elles préſentent. Des arbres mal-venus, des fredoches les garniſſent, & l'agriculteur n'y va pas porter des ſoins qui ſeraient ſans fruit. On fait environ deux lieues au milieu des cardaſſes, des cierges épineux; on apperçoit des îlets qui ſont preſqu'au bord de la mer que côtoye le chemin; & celui-ci paſſe ſur une colline où il eſt encore rétréci. Enfin on arrive vers les Sources-Puantes.

Le chemin traverſe leur écoulement ou plutôt leur épanchement verdâtre tout près du rivage. Selon la force & la direction du vent, on eſt plus ou moins long-tems infecté de leur odeur. Il eſt cependant des perſonnes qui traverſent avec lenteur & à deſſein cet intervalle, & qui le choiſiſſent même pour y relayer, parce qu'elles croyent ces émanations favorables à la ſanté.

Le canton des Sources-Puantes franchi, on trouve celui de la Saline, que ce mot déſigne parfaitement. Le ſol eſt aride, impregné & même chargé de ſel marin, & il ne paraît que des plantes analogues à la ſubſtance nutritive, que ce ſol ſouvent noyé peut procurer. On arrive ainſi à la rivière du Boucan-Brou, ſur laquelle eſt un pont de maçonnerie nouvellement fait, & après laquelle le tableau de la plus brillante culture offre aux yeux mille jouiſſances.

Tandis qu'ils en font paſſer l'impreſſion dans l'ame, on parvient à la Grande-rivière du Cul-de-Sac, qui eſt fort encaiſſée au point où le Grand chemin la traverſe, circonſtance qui accroît ſes dangers dans les tems pluvieux pour ceux que ſon courant emporte loin du point marqué pour le gué.

En faiſant cette route dans le ſens contraire, c'eſt-à-dire de la Grande-rivière au Boucan-Brou, on a devant ſoi une groſſe chaîne de montagnes, & l'on ſemble dirigé vers ſon point le plus élevé, qui eſt le morne du canton des Crochus.

La plaine a beaucoup de ponts. Dès 1691 il y en avait un au haut de rivière-Blanche. En 1745, M. Ricord en fit un de maçonnerie ſur la rivière des

Orangers, pour lequel il donna même gratuitement la chaux, la main-d'œuvre & ſes ſoins, ſacrifices qui lui avaient mérité la conceſſion dont j'ai parlé à l'article des Sources-Puantes. Le tremblement de terre de 1770 ayant rompu le pont de la rivière Blanche, l'habitation autrefois Cauvet s'était chargée de faire & d'entretenir une rampe ſolide pour les voitures dans l'endroit même du pont, moyennant l'exemption accordée par les Adminiſtrateurs le 9 Avril 1771 de tous droits & de toutes corvées à cette habitation. M. de Boynes, époux d'une héritière Cauvet & alors miniſtre de la marine, a obtenu le 29 Février 1772 un ordre du roi confirmatif de cette exemption. Cette année on y a conſtruit un pont de pierre.

Les Adminiſtrateurs voyant que les canaux d'arroſement rendaient le paſſage des voitures difficile & cauſaient des accidens qui coûtaient la vie aux animaux & menaçaient celle des hommes, preſcrivirent le 18 Juin 1786 aux intéreſſés à ces canaux de les faire couvrir dans les chemins de ponts de maçonnerie qui ne pourroient avoir moins de ſeize pieds de largeur. Cette ſage meſure a été executée avec un zèle recommandable, & la plaine du Cul-de-Sac en a reçu un nouvel ornement, ſans parler de l'utilité, qui eſt évidente. Auſſi une autre ordonnance du 1er. Mars 1787 a-t-elle fait de la précédente une règle générale pour toute la Colonie, & elle mérite un tribut de reconnaiſſance à MM. de la Luzerne & de Marbois, de qui elle eſt émanée.

La paroiſſe de la Croix des Bouquets a pour embarcadère le plus prochain ce qu'on nomme le Foſſé, dont je parlerai à l'article du Port-au-Prince, parce qu'il eſt ſur la côte de cette paroiſſe.

La côte qui appartient à la paroiſſe de la Croix des Bouquets, commence au point où ceſſe celle de l'Arcahaye, à la ſource de la Caye-Carnière, que ſuivent les Sources-Puantes. Il y a 860 toiſes des Sources-Puantes à l'embouchure de la rivière du Boucan-Brou; 2,400 toiſes de celle-ci à celle de la rivière des Orangers & de là à l'embouchure de la Grande-rivière, où finit la Croix des Bouquets, 500 toiſes. Des barques & des chaloupes remontent cette dernière juſqu'à environ une lieue & demie dans les terres, pour y charger des ſucres.

Toute cette côte eſt preſque bordée de mangles, de marécages & de vaſes. On obſerve qu'elle gagne ſur la mer.

A une lieue un quart dans le Nord-Oueſt des Souces-Puantes & à 240 toiſes de la côte, eſt l'îlet de la Caye-Carnière, qui a porté le nom d'Icarnière, que je crois Indien. Un autre îlet eſt à 1,400 toiſes dans la même direction & à 25 toiſes de la côte, & enfin, un plus grand à 140 toiſes ſeulement des mêmes ſources & à 100 toiſes de la côte. Ce grand îlet a 260 toiſes de long Eſt & Oueſt, ſur environ 40 toiſes de largeur moyenne.

On compte de l'égliſe de la Croix des Bouquets :

A celle de l'Arcahaye, . .	6 lieues.	A celle des Cayes de Jacmel, .	35 lieues.
——— du Mirebalais, . .	12	——— du Port-au-Prince, . .	3

Je parlerai à l'article du Port-au-Prince, de la défenſe de la paroiſſe de la Croix des Bouquets.

Elle a eu long-tems à ſe garantir d'un genre d'attaques qui déſolaient ſa partie montagneuſe. Je veux parler des nègres marons, qu'on a appelés nègres marons de la Béate, des Anſes-à-Pitre, du Maniel. Le Cul-de-Sac avait eu 36 hommes de maréchauſſée, par l'arrêt du conſeil de Léogane du 16 Mars 1705, mais celui du 17 Janvier 1739, n'y conſerva qu'un exempt, deux brigadiers & huit archers. Cependant on crut utile de la porter à 21 hommes en 1741. A meſure que les établiſſemens augmentaient, ces nègres ſe multiplièrent auſſi & le 19 Février 1771, les Adminiſtrateurs mirent un détachement de maréchauſſée au Fond-Pariſien; le 19 Mai 1774, un aux Grands-Bois, alors conſidérés comme dépendans du Mirebalais. Le 8 Février 1775, une autre ordonnance a décidé qu'il y aurait au bourg de la Croix des Bouquets, un exempt, un brigadier & quatre cavaliers & autant au Fond-Pariſien, à Roche-Blanche & aux Grands-Bois. Ce ne fut point aſſez, & le 13 Octobre 1776, on plaça un exempt, deux brigadiers & douze cavaliers au Boucan-Patate; puis le 15 Décembre 1778, un détachement ſemblable à ceux de 1775, a été mis au Boucan-Greffin, chez M. Coupé, qui a donné un terrain de 50 carreaux & conſtruit un corps-de-garde à ſes frais. Mais depuis 1785, comme je le dirai à l'article de la paroiſſe des Cayes-de-Jacmel, les ravages de ces nègres & l'effroi qu'ils répandaient, ont ceſſé.

Les habitans de la paroiſſe de la Croix des Bouquets ſe mêlèrent à la révolte de 1723, & aux mouvemens relatifs aux milices en 1768 & en

1769, lors desquels il fallut cantonner un détachement de la légion de Saint-Domingue au bourg. Ce fut même à l'un deux qu'ils décernèrent à cette époque le titre périlleux de gouverneur-général, qu'ils s'étaient réfolus à méconnaître dans le prince de Rohan, & il en reçut les honneurs dans l'égliſe même de la Croix des Bouquets. Mais ces détails appartiennent tout entiers à l'hiſtoire.

XXXIII.

Paroisse du Port-au-Prince.

Nous voici parvenus à la capitale actuelle de la Colonie françaiſe, au ſiège de ſon gouvernement, au lieu, dont le choix a éprouvé de grandes critiques.

Ma deſcription commencera preſque par en faire une, que m'inſpire ſon nom. On lit dans Charlevoix (Hiſtoire de Saint-Domingue, tom. 2 page 387), que M. d'Iberville, ayant à Saint-Domingue en 1706, cinq des vaiſſeaux de l'eſcadre avec laquelle il venait de conquérir l'Iſle anglaiſe de Nièves; M. de Saint-André, commandant le *Prince*, informé proche de Léogane que des vaiſſeaux ennemis paraiſſaient & ſemblaient vouloir tenter une deſcente, entra dans un port, appelé communément l'*Hôpital*, qu'il trouva très-ſûr & très-commode & qu'il nomma le *Port-du-Prince*, d'après ſon vaiſſeau.

Cette verſion de Charlevoix, très-accréditée juſqu'à nos jours, eſt cependant inexacte, quant à la dénomination donnée à l'aſile choiſi par M. de Saint-André. J'en tire la preuve d'une lettre écrite par M. le comte d'Eſtrées au miniſtre: *A bord de l'Excellent, au Cul-de-Sac du Petit-Goave, le* 28 *Août* 1680, où je lis; " J'ai témoigné à M. de Pouançay (alors gouverneur-général), que vu le malheur du dernier ouragan, il devait faire chercher „ inceſſamment vers Léogane, derrière des Iſles appelées *du Prince* ou ailleurs, „ des lieux propres à tenir les vaiſſeaux en ſureté contre les vents & les „ ennemis, & vous en envoyer les plans & les ſondes. Si je n'étais ſi

„ preſſé de mener ailleurs les vaiſſeaux du roi, je l'aurais fait moi-„ même ".

Les îlets dont il s'agit, portaient donc le nom d'Iſlets du Prince, 26 ans avant le fait relatif à M. de Saint-André. J'aurais voulu aller aſſez loin, pour trouver la véritable origine de leur nom, mais toutes mes recherches ont été infructeuſes à cet égard.

Charlevoix ajoute que quelques perſonnes croient que le Port-au-Prince eſt l'ancienne *Sainte-Marie-du-Port*, bâtie par les Eſpagnols. Mais cette opinion eſt également erronée, car Sainte-Marie-du-Port a été remplacée par Léogane, comme je le dis à l'article de cette dernière ville.

Le nom d'Hôpital, que portait l'enfoncement où eſt maintenant la ville du Port-au-Prince, n'était pas non plus antérieur à l'épithète *du Prince*, donné à tout le local, en y comprenant les îlets, mais la déſignation du point ou les flibuſtiers avaient formé un hôpital pour eux, hôpital qui diſparut, lorſque M. le comte de Choiſeul-Beaupré, qui prit le gouvernement de la Colonie vers la fin de 1707, voulut forcer les flibuſtiers à adopter pour cet établiſſement, une adminiſtration qui leur parut violer leur titre de fondateurs.

Depuis lors, on a toujours appelé Port-au-Prince, & le port & l'enfoncement qui lui correſpond.

M. Deſnotz de Champmeſlin, envoyé à Saint-Domingue à cauſe de la ſédition de 1723, étant à Léogane au mois de Mars 1724, dépêcha ſon canot avec M. le chevalier d'Aché, alors garde du pavillon, & les deux pilotes de ſon vaiſſeau, pour ſonder la rade du Port-au-Prince, dont on leva le plan. De retour en France, M. de Champmeſlin propoſa d'établir la capitale de la Colonie au Port-au-Prince & d'en mettre la ville au point connu à préſent ſous le nom de Belair.

En 1729, M. de la Rochalar, gouverneur.général, renouvella cette propoſition, puis M. de Fayet le 27 Avril 1733; mais ce chef, qui avait ſondé la rade avec M. Beauharnois de Beaumont, inclinait pour que la ville fût miſe au Trou-Bordet ſur l'habitation Ferron, & pour qu'on l'appelât le *Port-Royal*.

Quoiqu'il n'y eut eu aucune déciſion à cet égard, on s'était cependant aſſez accoutumé à cette indication de la partie de rade qui touchait au Trou-Bordet,

pour que M. de Larnage l'appelât ainſi. Il écrivit de Léogane, au miniſtre, le 15 Novembre 1738, qu'il venait de faire le voyage du *Port-Royal* avec M. de la Lance, ingénieur en chef, M. de Sartre, intendant par intérim & M. de Chaſtenoye, lieutenant au gouvernement général, & qu'il avait employé ſix jours à l'examiner par mer & par terre, ainſi que le Port-au-Prince, ſi voiſin du Port-Royal, qu'on pouvait les regarder comme n'en faiſant qu'un. Des vaiſſeaux, en quelque nombre qu'ils ſoient, peuvent y être protégés, ajoutait-il; le vent de Nord-Oueſt y eſt le ſeul à craindre & ce vent eſt très-rare & des îlets peuvent en abriter. Ces avantages, dit Larnage, réunis à celui d'un air pur, d'eaux ſalubres & de la proximité de la plaine de Léogane & de celle bien ſupérieure du Cul-de-Sac, doivent rendre le Port-au-Prince, la capitale de la Colonie. Léogane & Saint-Marc n'ont que des rades foraines & le Petit-Goave eſt bien loin des cultures qui alimentent le commerce.

A ces détails, Larnage ajoutait que la ville devait être miſe où on la voit aujourd'hui, pour qu'elle ne fût pas dominée par les hauteurs & pour qu'on put en faire une place inexpugnable. Le Petit-Goave devait être conſervé comme clef de la Partie du Sud, & protégé dans ſon port, conſidéré comme l'entrepôt de tous les établiſſemens de Nippes & de la Granſe-Anſe, & Léogane mis à l'abri d'un coup de main.

Des éloges auſſi pompeux & répétés depuis 14 ans, portèrent le miniſtre à déſirer que M. Meynier, qu'on envoyait en qualité d'ingénieur en chef à la place de M. de la Lance, mort au mois de Juillet 1739, fit un nouvel examen des plans dreſſés par ce dernier en 1733 & en 1738. Il alla dans ce deſſein au Port-au-Prince avec Larnage & Maillart, à la fin du mois de Mai 1740.

Ses obſervations lui font écrire au miniſtre le 17 Juin, que le port peut contenir 20 vaiſſeaux de 50 à 100 canons, & beaucoup de petits, qui ſeraient, avec quelques travaux, à l'abri de la mer & des ennemis. Mais il remarque que le port a beaucoup de hauts-fonds de roches, & qu'on le dit rempli de vers. L'eau douce manque, mais celle d'une ſource placée à trois quarts de lieue peut y être menée. Ce qu'on appele le Port-Royal, eſt une rade foraine, impoſſible à garantir du vent d'Oueſt, & très-difficile à fortifier. M. Meynier ſe plaint enſuite de ce que les plans qu'on lui a montrés diffèrent

&

& entr'eux & d'avec la nature, & en tout il croit que l'Acul du Petit-Goave doit l'emporter ſur le Port-au-Prince.

Preſqu'au même inſtant, des bruits de guerre, qu'accréditaient les armemens qu'on faiſait dans les ports de France, ayant déterminé Larnage à preſcrire aux bâtimens qui étaient au Foſſé, près de la Grande-rivière, de ſe rendre au Petit-Goave, les habitans du quartier du Cul-de-Sac, appuyés par M. de la Caze, major commandant pour le roi & habitant lui-même de ce quartier, propoſèrent d'avancer le payement de 4 années du droit de capitation ſur leurs nègres pour faire conſtruire ſur l'îlet du Port-au-Prince une batterie, ſous laquelle les bâtimens trouveraient un aſile préférable pour eux à celui du Petit-Goave, trop éloigné du point de leur commerce. M. Meynier fit le plan des fortifications de l'îlet, & d'un fortin vers Belair, & les Adminiſtrateurs paſsèrent avec M. Morel, ci-devant entrepreneur du fort du Petit-Goave & habitant du Port-au-Prince, un marché de 3 cens mille livres pour leur exécution. A la même époque, on mit des corps-de-garde & des canons d'allarme dans divers points. M. Meynier n'ayant pas calculé des murs aſſez ſolides pour le fortin, l'entrepreneur voulut enſuite 100,000 liv. de plus, ce qui fit renoncer au fortin, & l'on fit ſeulement la batterie de l'îlet pour 14 canons, dont 12 de 18 livres de balle étaient placés au commencement de 1742.

Larnage qui n'avait pas abandonné ſes idées ſur le Port-au-Prince, propoſa au miniſtre au mois de Février 1742, de ſupprimer les deux paroiſſes du Cul-du-Sac & du Trou-Bordet pour en former une au Port-au-Prince avec une ſuccurſale, à la convenance des habitans de la rive droite de la Grande-rivière du Cul-de-Sac. Approuvé dans ce plan, il rendit avec Maillart, le 6 Février & le 3 Juin 1743, les ordonnances qui enjoignaient aux habitans de ces deux paroiſſes de vendre les établiſſemens de leurs bourgs, & à ceux du Cul-de-Sac d'acheter l'habitation Randot, devenue Morel, pour aſſeoir la ville du Port-au-Prince.

Le 15 Mars de la même année, l'arpenteur du Colombier fit, par les ordres des Adminiſtrateurs, l'arpentage de cette habitation, qu'il trouva de 583 toiſes $\frac{3}{4}$ de l'Eſt à l'Oueſt, ſur 250 toiſes du Nord au Sud, non compris les cinquante pas du roi; & le 3 Octobre 1744, M. Duport, autre arpenteur, fut prépoſé pour toutes les diſpoſitions ultérieures. J'ai dit (pag. 267),

pourquoi l'établiſſement de la paroiſſe du Port-au-Prince, dont une ordonnance du 29 Octobre 1743 fixait les limites, fut retardé juſqu'en 1749.

Le 5 Juin de cette dernière année, les habitans du Cul-de-Sac le demandèrent, & le 13, MM. de Conflans & Maillart appliquèrent les 40,000 liv. du produit du bourg du Cul-de-Sac à l'achat de l'habitation Randot, fixé à 42,000 liv., & autorisèrent les habitans de la paroiſſe du Trou-Bordet à vendre leur bourg 18,000 liv. à M. le Tort, & à remettre cette ſomme aux marguilliers du Port-au-Prince, à l'utilité duquel on employerait auſſi les bâtimens du Trou-Bordet.

La même ordonnance charge M. Duport de s'occuper des moyens de donner de l'eau au Port-au-Prince, où M. Morel en avait conduit de la Charbonnière dès 1743; & en outre de tracer la ville, en ſuivant un plan de M. de Coudreau; mais en aggrandiſſant les emplacemens, ſur tout ceux voiſins de la mer, deſtinés par préférence aux négocians, & dont les faces devaient avoir 80 pieds, autant qu'il ſerait poſſible. M. de la Caze eſt enſuite autoriſé à diſtribuer les conceſſions, d'abord aux négocians propriétaires au bourg du Cul-de-Sac & après à d'autres négocians & marchands, mais à la charge par ceux-ci de payer 3 livres par pied de façade.

Tous les conceſſionnaires ſans diſtinction, devaient bâtir des maiſons égales en hauteur & les couvrir d'eſſentes, de tuiles ou d'ardoiſes, & l'on devait réſerver ſur le derrière de la ville un endroit pour loger la maréchauſſée & du terrain pour des affranchis de bonnes mœurs.

Pour mieux aſſurer le prompt établiſſement du Port-au-Prince, cette ordonnance enjoint encore à M. de la Caze d'y réſider dans la maiſon principale de l'habitation Randot; au curé, à un notaire, au boucher & aux habitans du bourg du Cul-de-Sac de s'y rendre, & la ſucrerie de l'habitation Randot fut déſignée comme chapelle proviſoire; enfin l'ordonnance fixa les limites de la nouvelle paroiſſe depuis la rive droite de la rivière du Lamantin juſqu'à la rive gauche de la Grande-rivière du Cul-de-Sac.

Ainſi diſparut la paroiſſe du Trou-Bordet. Ce lieu, dont il faudrait croire que le nom eut une origine infâme, ſi l'on ſuivait quelques étymologiſtes, formait un canton de la paroiſſe du Cul-de-Sac, lorſqu'après 1693 on y mit une chapelle ſuccurſale. Le 18 Juin 1710, ſur la réclamation des habitans de ce canton & du Lamentin, les Adminiſtrateurs nommèrent MM. Buttet & Haran,

conſeillers au conſeil de Léogane, commiſſaires pour faire avec les miſſionnaires le choix d'un lieu pour l'égliſe paroiſſiale, & le 1er. Août, ſur leur indication, ils décidèrent qu'elle ſerait miſe ſur les ruines de l'ancienne chapelle, & que le terrain de M. Coquilleau, où était celle-ci, ſerait acheté par la paroiſſe.

L'égliſe fut conſacrée, le 27 Août 1711, à Notre-Dame de l'Aſſomption, & ſes regiſtres apportés dans celle du Port-au-Prince, remontent à cette date.

La paroiſſe du Trou-Bordet, où l'on faiſait du ſucre en 1717, avait en 1723, 64 miliciens & 1,022 nègres; en 1730, 127 blancs, 94 affranchis, 6 ſucreries en brut, 38 indigoteries, 13 animaux, 192 cacaoyers, 2,000 cotonniers & 83 miliciens, dont 26 affranchis; & en 1739, 120 blancs, dont 52 portant armes, 1,640 eſclaves, 6 ſucreries en brut, 44 indigoteries, 970 animaux, 205 cacaoyers, 3,300 cotonniers, & 2,220 caſiers.

La paroiſſe du Port-au-Prince a encore pour limites celles que lui a aſſignées l'ordonnance du 13 Juin 1749. Elle eſt bornée à l'Eſt par la Croix des Bouquets; au Sud, par la montagne de la Selle qui la ſépare de la paroiſſe des Cayes de Jacmel & de celle de Jacmel; à l'Oueſt, par la paroiſſe de Léogane, & par la mer depuis la ville juſqu'à l'embouchure de la Grande-rivière du Cul-de-Sac; & au Nord, par la mer, depuis l'embouchure de la rivière du Lamantin, juſqu'à la ville, & au delà de la Grande-rivière du Cul-de-Sac par la Croix des Bouquets.

Quoiqu'on ne puiſſe pas dire abſolument de la ville du Port-au-Prince comme de celle du Cap, qu'elle forme à elle ſeule preſque toute la paroiſſe, il eſt cependant très-réel qu'elle en eſt l'objet principal & à tel point, que je crois indiſpenſable de la décrire la première.

De la ville du Port-au-Prince.

M. de la Caze, commandant du Cul-de-Sac, vint s'établir, dès l'ordonnance du 13 Juin 1749, dans la maiſon principale de l'habitation Randot, réparée aux dépens de la paroiſſe; la ſucrerie ſervit d'égliſe; & l'on diſtribua les conceſſions, ſans même y ſtipuler le payement des 3 livres par pied de façade, tant on déſirait accélérer la formation de cette ville. Dans une lettre du 6 Septembre, écrite par M. de Conflans au mi-

niſtre, il promet que ſes progrès ſeront rapides, en louant beaucoup le choix du lieu, dont un ordre du roi du 26 Novembre, fit la capitale des Iſles ſous le Vent.

M. Maillart, perſuadé que les 61 carreaux $\frac{1}{210}$ de l'habitation ci-devant Randot, achetés par la paroiſſe, de M. Morel, le 26 juin 1749, étaient inſuffiſans pour remplir une auſſi belle deſtinée, acquit au nom du roi, le 20 Avril 1750, la totalité de l'habitation ſucrerie contigue, appartenante alors à MM. Morel & Breton des Chapelles, en y comprenant 237 nègres, les beſtiaux & les uſtenſiles, pour 730 mille livres, dont 30 mille livres payables le 1er. Mai, jour de la priſe de poſſeſſion, 400 mille livres à 4, 8 & 12 mois de là, & les 300 mille livres reſtantes en ſix termes de 6 en 6 mois. La maiſon principale ſervit à loger le gouverneur-général & le gouverneur de la Partie de l'Oueſt, & l'intendant prit ceux qui ſervaient auparavant à la fabrication du ſucre.

Lorſqu'on eut cette nouvelle étendue de terrain à diſtribuer, on trouva que le plan de la ville bornée au terrain Randot, était trop reſſerré dans ſes dimenſions, & en 1751, M. de Verville, directeur-général des fortifications, s'occupa & de la diſtribution du terrain Morel & des moyens de faire coincider les diviſions des deux époques. Il eſt cependant reſté des inégalités qui font, que même aujourd'hui, on diſtingue le Port-au-Prince en ancienne & en nouvelle ville, quoique les époques des deux tracés ne ſoient ſéparées que par l'intervalle de 1749 à 1751. On appele *ancienne ville* tout ce qui eſt au Nord de la rue d'Aunis & *nouvelle ville* tout qui eſt au Sud de cette rue, placée elle-même à la limite des deux terrains Randot & Morel.

M. Dubois de la Motte, arrivé au mois de Mars 1751, comme gouverneur-général, manifeſta, dès le mois de Juillet, au miniſtre ſon opinion, qui préférait le Petit-Goave au Port-au-Prince, & M. Demoulceau, ingénieur en chef, qui eut l'intérim de M. de Verville mort peu après, appuya encore ſur cette préférence. M. de la Porte Lalanne, arrivé au mois de Décembre ſuivant, comme intendant par intérim, vint cependant avec des ordres précis en faveur du Port-au-Prince, malgré leſquels M. Dubois de la Motte, en leur vouant une obéiſſance complette, répéta, le 13 Février 1752, ſon jugement, que ſemblait autoriſer encore le tremblement de terre

du 21 Novembre 1751, qui avait détruit une partie de cette ville. Quant à M. Demoulceau il fut disgracié.

Que le Lecteur me permette de m'arrêter ici, pour un fait qui semble invoquer mon témoignage.

Une opinion très-accréditée & que le tems, qui livre un si grand nombre de choses à l'oubli, semble avoir fortifiée, veut que l'établissement du Port-au-Prince ait été le fruit d'un concert criminel entre M. de la Caze, commandant & propriétaire au Cul-de-Sac, M. de la Porte Lalanne, intendant, qu'on désigne comme son parent, & M. de la Porte, premier commis des bureaux de la marine à Versailles, frère du précédent. M. de la Caze, sous la promesse d'être nommé gouverneur de la Partie de l'Ouest, fit, à ce que l'on assure, une vente apparente, mais un don réel, de son habitation du Cul-de-Sac aux deux frères, que cette possession rendit les protecteurs déclarés du Port-au-Prince, parce que le voisinage de cette ville ajoutait à la valeur réelle de l'habitation. Un fait certain, c'est qu'ils la vendirent 1,100,000 livres, le 23 Novembre 1753, à MM. Fabry & Boutin. C'est celle qui est encore désignée par le nom de *Rendez-vous* & où commence le chemin de la gorge de la Gascogne allant aux Grands-Bois, dans la paroisse de la Croix des Bouquets.

Mais pour adopter cette version, il faudrait cacher ou ignorer tout ce que j'ai rapporté des éloges donnés au Port-au-Prince, depuis 1724 jusqu'en 1743, par MM. Desnotz de Champmeslin, de la Rochalar, Fayet, de la Lance & sur tout, ceux si souvent renouvellés par Larnage & Maillart qui en ont réglé l'établissement dès 1743; par Larnage & Maillart, au souvenir desquels il n'est pas de soupçon qui ne s'anéantisse. D'ailleurs, pourquoi M. de la Caze, payant si cher le désir d'être gouverneur de la Partie de l'Ouest, aurait-il abandonné une habitation précieuse, avant de recevoir le brevet promis? Comment ne lui serait-il pas échappé quelque reproche, depuis 1753, que cette habitation avait passé dans d'autres mains, jusqu'à la mort de M. la Porte Lalanne, arrivée dans la Colonie au mois de Décembre 1758? Comment se serait-il contenté d'un brevet de lieutenant-de-roi en 1759 & d'un de gouverneur-honoraire en 1771?

Il ne faut voir dans ces accusations flétrissantes, qu'un effet de la haine inspirée par des actes despotiques, dont M. de la Porte, premier commis,

était regardé comme l'inſtigateur à Verſailles & ſon frère comme le ſervile exécuteur à Saint-Domingue. L'hiſtoire citera ces actes ; je reviens à la deſcription.

Le tremblement de terre de 1751, qui renverſa les trois quarts des maiſons, inſpira l'idée de ne rebâtir qu'en bois. La ville avait acquis un grand accroiſſement, lorſque le tremblement de terre du 3 Juin 1770, la renverſa de fond en comble, & en ce moment elle eſt encore plus conſidérable qu'elle ne l'était alors.

L'eſpace plane ou petite vallée, ſituée au fond du Cul-de-Sac ou golfe de l'Oueſt, où ſe trouve la ville du Port-au-Prince, eſt fermée au Septentrion par un petit morne, appelé autrefois morne Fortin, parce qu'il dépendait d'une habitation de ce nom ; il la ſépare de la plaine du Cul-de-Sac. Ce morne commence à s'élever inſenſiblement à environ 200 toiſes de la mer en ligne droite & acquiert juſqu'à 120 toiſes au deſſus de celle-ci, en gagnant dans l'Eſt. A l'Orient, pluſieurs mornes qui ſe réuniſſent à celui dont je viens de parler & qui ont juſqu'à 160 toiſes de hauteur, terminent la vallée, laiſſant néanmoins des gorges, & vont ſe joindre à une chaîne de petites montagnes d'environ 300 toiſes d'élévation qui s'étend juſqu'à la pointe du Lamantin & qui borde au Midi la vallée que la mer termine à l'Oueſt. La portion de cette chaîne qui eſt vers la ville, était connue ſous le nom de morne Sallé, du nom de ſon propriétaire.

La longueur de cette vallée, priſe du pied des mornes de la Charbonnière juſqu'à la mer, eſt de 1,800 toiſes & ſa largeur priſe du Nord au Sud, dans le même endroit, de 250 toiſes, mais de 1,362 toiſes, ſi on la meſure au bord de la mer. Cette petite plaine eſt élevée d'environ 60 toiſes au deſſus du niveau de la mer, au pied des gorges de la Charbonnière & conſerve une pente aſſez uniforme juſqu'au rivage.

D'après l'ordonnance des Adminiſtrateurs du 29 Octobre 1788, les limites de la ville du Port-au-Prince, ſont :

Au Nord, une ligne qui allant de l'Eſt à l'Oueſt, en déclinant ſept degrés & demi dans le Sud, part de la mer dans l'Oueſt & à 52 toiſes, 3 pieds au Sud de la barrière du fort Saint-Joſeph, & ſe termine dans l'Eſt, à 396 toiſes au deſſus du point milieu de la rue Royale :

A l'Eſt, une ligne partant de l'extrémité Orientale de la précédente

& ſe dirigeant du Nord au Sud, en déclinant de 7 degrés & demi dans l'Oueſt, pour ſe terminer dans la ſavane de la poudrière, avec 1,084 toiſes de longueur :

Au Sud, une ligne partant de la ſavane de la poudrière & ſe dirigeant à l'Oueſt, parallèlement à la ligne du côté Nord, ſur une longueur de 462 toiſes :

Et à l'Oueſt, une ligne partant de la précédente, dirigée au Nord parallèlement à la ligne du côté Eſt, ſur une longueur de 455 toiſes, 3 pieds, juſqu'à l'angle Sud-Oueſt du magaſin du roi, d'où la ligne ſuit l'alignement des conceſſions accordées ſur le quai, pour aller joindre le bout Nord-Oueſt de la ligne Nord.

Ces limites ſont déſignées par des bornes marquées D, pour rappeler la défenſe de les franchir. Il eſt cependant permis d'avoir à deux cens toiſes extérieurement, excepté ſur les quais, des cabanes de gardiens à roulettes, éloignées les unes des autres de 25 toiſes au moins.

Cette ſurface d'environ 458,000 toiſes carrées, eſt diviſée en 101 îlets inégaux, formant cependant preſque tous des carrés parfaits ou des carrés longs, & le reſte eſt conſacré à des édifices, à des places ou à d'autres objets publics.

Toutes les rues ſont percées du Nord au Sud ou de l'Eſt à l'Oueſt. Les premières ſont au nombre de 9 & les ſecondes au nombre de 15. Il en eſt deux de plus qui vont, l'une au Nord-Oueſt & l'autre au Sud-Oueſt.

Ces rues, qui ont depuis 60 juſqu'à 70 pieds de largeur, ſont bombées dans leur milieu & pavées ſur leurs bords, pour former un écoulement aux eaux. On y voit encore quelques ormes de chaque côté, mais aſſez mal entretenu, pour que la vue ſoit choquée, en remarquant qu'il en manque dans de grands intervalles.

Le Port-au-Prince, où l'on ne voyait en 1751 qu'environ cent maiſons, en avait :

En Juin 1761,	392	maiſons évaluées à .	541,672 livres de loyers.
En Décembre 1764,	683	. . .	748,983
En Septembre 1776,	787	. . . .	987,390
Aujourd'hui on en compte	895,	dont les loyers ſont évalués à	3,106,639 liv. 11 ſ. 8 d.

Toutes ces maiſons ſont de bois ou maçonnées entre poteaux, d'après l'ordonnance des Adminiſtrateurs du 8 Août 1770, qui défend de les conſtruire autrement. Il en eſt un très-petit nombre, élevées depuis quelques années, qui ont un premier étage, mais elles font par cela même une exception très-remarquable, puiſque toutes les autres ſont avec un ſimple rez de chauſſée.

Vues du dehors, les maiſons ont d'autant moins d'apparence, que la plûpart d'entr'elles ont ſur la rue une galerie que couvre leur toit, prolongé en appentis. Mais ces galeries, qui ſont pavées ou carrelées, abritent contre un ſoleil ardent, & elles diſpenſent de la néceſſité de paſſer dans les rues, qui ſont des champs couverts d'une pouſſière épaiſſe lorſqu'il a plû, & des bourbiers à la moindre pluie; car il n'y a plus de veſtiges du pavement de ces rues, fait en vertu d'ordonnances du 29 Novembre & du 22 Décembre 1757. La jouiſſance ſerait complette ſi ces galeries étaient de niveau & n'expoſaient pas à des chûtes, ou par leurs inégalités ou par leurs interruptions.

Les maiſons ſont couvertes d'eſſentes & quelquefois de tuiles; mais les Adminiſtrateurs ayant preſcrit, par leur ordonnance du 30 Avril 1788, de couvrir tous les nouveaux toits & tous ceux remis à neuf, de tuiles, d'ardoiſes ou autres matières incombuſtibles dans les villes, les bourgs & les hameaux de la Colonie, on verra diſparaître ſucceſſivement les inconvéniens des eſſentes, bien plus grands dans les lieux où l'on ne peut conſtruire qu'en bois. Les boulangers, les ferruriers, les maréchaux, les forgerons & les autres artiſans qui ont des fours, des forges & des ſoufflets, ont même été aſſujettis à faire ôter les eſſentes avant la fin de 1788.

L'intérieur des maiſons eſt commodément diſtribué, & l'on y remarque ſur tout de larges galeries donnant ſur les cours & qui forment de vaſtes ſalles à manger. Par tout les jalouſies de différens genres défendent contre la chaleur & ſervent à ménager le jour & les effets de l'air, par lequel on a tant beſoin d'être rafraîchi. Mais les cours elles-mêmes ſont ſouvent ſéparées par des haies vives ou par des clôtures de pieux ou de planches, & il en réſulte l'inconvénient d'être vu & entendu par ſes voiſins.

La grande étendue de la ville du Port-au-Prince, qui eſt diſproportionnée avec le nombre de ſes habitans; ſes rues extrêmement larges & qui le paraiſſent encore plus parce que les maiſons n'ont pas d'élévation, un ſol blanc

pulvérulent, tout contribue à lui donner un aſpect dans lequel rien ne réveille l'idée d'une grande cité. Quelqu'un a même dit autrefois que cette ville avait l'air d'un *camp de Tartares*, expreſſion qui, pour avoir beaucoup perdu de ſa vérité, ne peut cependant pas paſſer pour entièrement inapplicable.

Afin que le Lecteur puiſſe avoir une idée parfaitement exacte de la ville du Port-au-Prince, je vais la lui préſenter en diviſant l'ancienne & la nouvelle ville, chacune en deux ſections.

Première Section de l'Ancienne Ville.

Elle a pour limites, au Nord, celles de la ville même dans cette partie; à l'Eſt, une portion de la ligne qui borne la ville de ce côté; au Sud, la rue des Fronts-Forts dans toute ſa longueur, & à l'Oueſt, la mer.

Ce carré long, d'environ 600 toiſes de hauteur ſur à peu près 260 de largeur, & qui forme la partie Septentrionale de la ville, a près des deux tiers de ſon étendue en venant de l'Eſt à l'Oueſt, ſur l'extrémité de l'épatement d'un morne déſigné dans le plan primitif pour le ſite d'une citadelle, & que ſon élévation a fait appeler Belair. La pente y eſt conſéquemment rapide, & il a fallu déblayer & remblayer pour y aſſeoir les maiſons.

La première rue allant du Nord au Sud, que l'on rencontre en parcourant cette ſection & venant dans l'Oueſt, eſt celle des Pucelles. Elle a de chaque côté cinq îlets parallèles, de 53 toiſes $\frac{1}{2}$ de haut ſur environ 20 toiſes de large, puis un ſixième plus Méridional que les autres & de 53 toiſes $\frac{1}{2}$ en carré.

Au deſſous de la rue des Pucelles, vient celle de Conty, auſſi longue que la ville entière, & qui a dans l'Oueſt trois îlets de 53 toiſes $\frac{1}{2}$ en carré, & un de 53 toiſes $\frac{1}{2}$ ſur 20, le long du bout Nord de la ville. Après, vient la rue des Favoris, puis la rue Vaudreuil & enſuite la rue Dauphine, ſéparées entr'elles par des îlets ſemblables à ceux de la rue des Favoris. A la rue Dauphine finit, excepté un peu dans ſon dernier îlet Nord, l'épatement de morne dont j'ai parlé & qui a ſa direction à peu près du Sud-Eſt au Nord-Oueſt.

A l'Oueſt de la rue Dauphine, on trouve, en venant du Septentrion, d'abord un îlet long comme ceux que j'ai déjà déſignés, puis deux qui ſont carrés; mais l'îlet le plus au Sud au lieu d'être carré auſſi, en forme deux longs au

moyen de la rue Traverſière qui eſt extrêmement large, mais qui ne va que de la rue Dauphine à la Grande rue, dont elle eſt immédiatement ſuivie dans l'Oueſt.

La Grande rue ou rue Royale, a ce nom parce qu'elle traverſe toute la ville du Nord au Sud & que c'eſt par elle qu'on entre en venant de la Croix des Bouquets & qu'on ſort en allant à Léogane.

C'eſt ſur le côté Occidental de cette rue qu'eſt un îlet de 53 toiſes $\frac{1}{2}$ en carré, qui formait autrefois le marché de la ville. Cet îlet, aujourd'hui borné au Nord par la rue des Céſars; au Sud, par celle des Fronts-Forts, & à l'Oueſt pat la rue de Vallière, l'était par le quai ſur ce dernier côté, lors du premier tracé de la ville. M. la Porte la Lanne l'avait fait entourer d'arbres, & l'on y avait placé le carcan & les autres attributs de la juſtice. Les marchands de comeſtibles, ceux de marchandiſes ſéches & les matelots pacotilleurs s'y réuniſſaient le dimanche, & la partie du rivage correſpondante à cette place étant l'embarcadère de la rade, ce lieu était celui du plus grand mouvement de la ville.

Le 30 Novembre 1755, un officier de l'état-major voulut contraindre tous les vendeurs à former le marché au devant de la maiſon du gouvernement, mais les pacotilleurs & les matelots y oppoſèrent une réſiſtance à laquelle on céda, & le miniſtre maintint le marché dans ce local, par une lettre du 6 Avril 1759.

En 1765, le marché ayant été transféré ſur la place de l'Intendance, l'îlet dont je parle reſta ſans deſtination juſqu'en 1773, qu'on y planta des arbres, qu'on en ferma l'enceinte par des baluſtrades, qu'on projetta de placer une fontaine à ſon milieu & qu'on l'appela *place Vallière*, du nom du gouverneur-général de cette époque.

MM. d'Ennery & de Vaivre accordèrent le 26 Septembre 1776, la conceſſion de toute la partie méridionale de cette place, ſur 19 toiſes $\frac{1}{2}$ du Nord au Sud, à MM. Meſplés, négocians du Port-au-Prince, à la charge de faire conſtruire avant tout ſur ce terrain, à leurs frais, une ſalle de ſpectacle de 100 pieds de long ſur 40 de large & 24 d'élévation, ſans pouvoir la louer plus de 6,000 livres par an; avec faculté réſervée au gouvernement, à perpétuité, d'acheter la ſalle & le terrain ſur lequel elle ſerait, moyennant 50,000 livres comptant. Cette conceſſion fit diſparaître les arbres & les baluſtrades.

Au mois de Septembre 1780, M. Delant demanda, mais en vain, la conceſſion de tout le reſte de la place. A la fin du mois de Décembre 1780, M. le vicomte de Choiſeul, inſpecteur-général des frontières, ſollicita de MM. de Reynaud & Le Braſſeur, alors Adminiſtrateurs de la Colonie, la conceſſion de la portion Sud de la place, ſur 20 toiſes de large ſeulement & l'obtint le 21 Janvier 1781. Le 25 Mars ſuivant, il vendit ce terrain à MM. Nau & Marie, négocians, qui y firent élever des bâtimens, & il ne reſta qu'un eſpace de 84 pieds du Nord au Sud, ſur la longueur de l'îlet, entre les deux conceſſions.

Mais en 1782, on dénonça la conceſſion faite à M. de Choiſeul, comme un acte nuiſible à l'utilité publique, & le titre de beau-frère de M. de Reynaud ainſi que le refus fait à M. Delant, encouragèrent beaucoup de délations. Le miniſtre écrivit à MM. de Bellecombe & de Bongars, pour les charger de lui rendre compte des faits, & même d'exiger de tous ceux qui avaient concouru, d'après la loi des conceſſions, à celle de M. de Choiſeul, les motifs de leur conduite. En apprenant cette nouvelle, M. de Choiſeul dépoſa au tréſor public la ſomme que la conceſſion lui avait procurée, & pluſieurs coopérateurs donnèrent des mémoires juſtificatifs.

Ces détails parurent inſuffiſans au miniſtre, qui récrivit le 26 Janvier 1783, pour en demander d'autres, avec ordre de faire ſuſpendre les conſtructions de MM. Nau & Marie & des menaces très-graves, contre ceux à la complaiſance deſquels il imputait déjà la conceſſion. On s'entr'accuſa, on chercha des certificats & enfin, le 15 Novembre 1783, un arrêt du Conſeil des Dépêches caſſa & annula la conceſſion; condamna M. de Choiſeul à une reſtitution, déjà effectuée & ordonna l'eſtimation des dommages-intérêts dûs aux acquéreurs. Un ordre du 18 preſcrivit enſuite aux deux Adminiſtrateurs principaux, aux deux Adminiſtrateurs ſecondaires du Port-au-Prince, à l'ingénieur, qui avaient tous eu quelque part à la conceſſion & à M. de Choiſeul, de rembourſer MM. Nau & Marie, d'après une règle de proportion que cet ordre établit, ſous peine de perte de leurs places, & de leurs traitemens.

Les rembourſemens dûs, d'après l'arrêt & l'ordre, furent fixés par les Adminiſtrateurs le 7 juin 1785, puis diminués par une rectification du 15 Juillet. Le ſurplus de toute cette affaire, curieuſe dans ſes circonſtances,

ſont de nature à appartenir à l'hiſtoire. J'ajouterai ſeulement. que chacun a payé ſon contingent, d'après l'ordre du 18 Octobre 1785, excepté M. de Reynaud qui, s'appuyant toujours ſur la publicité de ſa conduite, ſur l'exemple d'une conceſſion d'une portion du terrain de l'intendance du Port-au-Prince, faite par les Adminiſtrateurs en 1765 & annullée le 10 Juillet 1768, ſans recours contr'eux ; rappelant ſans ceſſe l'exemple de MM. d'Ennery & de Vaivre, concédant une partie de la place Vallière même, en 1775, a conſtamment ſoutenu qu'un arrêt du Conſeil des Dépêches & un ordre comme celui dont on l'a fait ſuivre, ſont des abus d'autorité, & a mieux aimé ſouffrir toutes les vexations qu'on s'eſt cru permiſes, notamment ſur ſon habitation du Bois de l'Anſe, paroiſſe de Limonade, pour lui arracher ſa part du payement, plutôt que de le légitimer par rien de volontaire.

La démolition des bâtimens que MM. Nau & Marie avaient élevés ſur la place Vallière & dans leſquels l'on avait même logé le régiment du Port-au-Prince en 1782, l'a rétablie dans l'état où elle était en 1781.

La ſalle de ſpectacle qu'on y voit, me mène à parler de cette partie de l'amuſement public du Port-au-Prince.

En 1762, MM. Clément & Rouzier, autoriſés par les Adminiſtrateurs, établirent ſous la direction de ce dernier, le premier ſpectacle que cette ville ait eu & que l'on mit dans une ſalle à M. de Saint-Romes, ingénieur. Ce directeur étant mort en 1765, le ſpectacle fut continué par les acteurs en ſociété, juſqu'au 9 Février 1766, que M. Clément lui-même obtint le privilège pour trois ans, à compter de la première repréſentation.

Le ſpectacle ceſſa au mois de Mars 1767. On en eut un au mois de Janvier 1771 ; mais la maiſon qui avait ſervi de ſalle autrefois & qui était ſur le côté Oueſt de la place de l'intendance, ayant été détruite par le tremblement de terre, on prit un autre local ; puis les comédiens allèrent à Léogane. En 1775, M. Jenot éleva un nouveau théâtre.

On déſirait voir une ſalle abſolument conſacrée au ſpectacle, lorſque MM. Meſplés frères adreſsèrent aux Adminiſtrateurs, à cet égard, des propoſitions qui furent agréées. Ceux-ci leur accordèrent en conſéquence le 26 Septembre 1776, 117 pieds du Nord au Sud, ſur 140 pieds Eſt &

Oueſt du côté Méridional de la place de Vallière, & les aſſujettirent, comme je l'ai dit, à faire une ſalle de ſpectacle d'après un plan déjà dreſſé par M. de Boisforeſt, ingénieur en chef; & quant au ſurplus du terrain concédé, MM. Meſplés en furent déclarés propriétaires irrévocables.

Preſqu'auſſitôt, 19 propriétaires réclamèrent contre la conceſſion accordée à MM. Meſplés, en invoquant les raiſons qu'on a fait valoir depuis contre celle obtenue par M. de Choiſeul en 1781. Les Adminiſtrateurs aſſemblèrent les réclamans pour payer à MM. Meſplés les matériaux qu'ils avaient déjà achetés, & alors l'oppoſition ceſſa. On ſe contenta donc d'exiger que la ſalle de ſpectacle fut bâtie avant le 9 Octobre 1777.

D'après les certificats de M. de Reſon, commandant de l'artillerie, de M. Thevenet, ingénieur & de MM. Marſault, Doyon & Glay, entrepreneurs, ſur la ſolidité qu'avait déjà la ſalle, les Adminiſtrateurs permirent le 24 Janvier 1778, d'y jouer dès le lendemain; & enfin ils déclarèrent que MM. Meſplés avaient rempli tous leurs engagemens.

M. Saint-Martin, qui avait le privilège du ſpectacle depuis le 27 Juin 1777, & qui avait commencé à jouer le 15 Août dans une grande halle de la rue Saint-Philippe, N°. 103, appartenante à M. Dieudonné; vint dans la ſalle de MM. Meſplés. MM. Favart & Depoix remplacèrent, le 24 Juillet 1784, M. Saint-Martin, mort directeur; & M. Favart, reſté ſeul, s'eſt déſiſté en faveur de M. Acquaire, qui en a le privilège depuis le 30 Mars 1787, pour 6 ans.

Il faut dire que dès le commencement de l'uſage qu'on fit de la ſalle de MM. Meſplés, il fallut y mettre des étais, qu'on renouvella en 1784, en ajoutant des ſupports ſous les loges, avec des équerres de fer. Malgré cela, les allarmes éraient devenues ſi fréquentes, qu'au mois d'Août 1786 les Adminiſtrateurs firent viſiter cette ſalle par l'ingénieur & 4 entrepreneurs de bâtimens, qui furent d'avis qu'elle devait être réparée pour qu'on pût continuer à s'en ſervir, même pour un eſpace de tems ſuppoſé de peu de durée.

En conſéquence, les Adminiſtrateurs ont déclaré, le 10 Novembre 1786, que d'après la convention originaire avec MM. Meſplés, ils reprenaient la ſalle & ſon terrain au nom du roi pour 50,000 livres, qui ont été payées à MM. Meſplés.

Dès le 27 Août de la même année, les Adminiſtrateurs écrivirent au

miniſtre qu'un ſpectacle était devenu néceſſaire au Port-au-Prince, & qu'ils étaient d'avis qu'on en mît la ſalle dans la ſavane de l'Intendance, & opinaient même pour qu'on fît une lotterie qui procurerait les fonds de ſa conſtruction, évalués à 200,000 liv. Le miniſtre, par ſa lettre du 10 Février 1787, déſire l'emploi de tout autre moyen, mais adopte l'indication du lieu faite par M. Vergues, comédien, dès 1777.

On a fait faire, en attendant, pour 18,000 liv. de réparations à la vieille ſalle à la fin de 1787, & le roi la loue 8,000 liv. par an à M. Acquaire.

Cette ſalle, dont j'ai déjà indiqué les dimenſions, a ſur la Grande-rue ſon entrée, qui ne diffère point de celle d'une maiſon ordinaire; elle eſt ſeulement précédée d'une petite avant-cour. A droite en entrant, eſt une buvette, en face de laquelle eſt le bureau pour la diſtribution des billets. On a alors devant ſoi un eſpace à chaque bout duquel eſt un eſcalier menant aux loges. On contourne ces eſcaliers & l'on ſuit un corridor par lequel on parvient au parterre.

Il y a de chaque côté 9 loges, dont une fait face au théâtre. Elles contiennent en général trois perſonnes ſur le devant & quatre ſur le derrière, parce qu'on a cherché à leur donner, en les diviſant, une direction plus tournée vers le théâtre qu'elles ne l'auraient eue en ſuivant celle du carré long de la ſalle. La loge du gouverneur-général qui répond à l'orcheſtre à droite, & celle de l'intendant qui lui correſpond à gauche, ſont plus grandes. Plus près du théâtre, il y a ſur chaque côté un balcon où ſe mettent les membres des divers tribunaux de juſtice. Au deſſous d'un amphithéâtre aſſez ſpacieux, on a mis depuis peu, cinq loges grillées regardant le théâtre, & l'on a ſupprimé la loge où ſe mettaient MM. les officiers de la Sénéchauſſée & de l'Amirauté, & qui formait au même point un retranchement dans le parterre. Au devant de celui-ci & à toucher l'orcheſtre, eſt un eſpace de toute la largeur de la ſalle pour MM. les officiers de la garniſon.

Sous les deux balcons & les loges les plus voiſines du théâtre, ſont trois loges grillées de chaque côté.

La diviſion des ſecondes loges eſt ſemblable à celle des premières, mais avec de ſimples loges au deſſus des deux balcons. On y trouve cependant une loge de plus, formé de l'eſpace qui aux premières ſert à aller à l'amphithéâtre.

Des 21 loges, 15, savoir : celle du fond & 7 de chaque côté, sont destinées aux gens de couleur, qui s'y mêlent sans distinction.

Les 6 autres loges, qui sont plus près du théâtre & où l'on peut arriver aussi par les corridors de celui-ci, ont été divisées en loges de 4, de 6 & de 8 places, qu'on loue à l'année de 3 à 500 liv. au delà du prix de l'abonnement, ainsi que toutes les autres loges grillées. Elles ont des chassis en treillage qu'on peut ouvrir & fermer à volonté.

Cette salle est fort chaude, assez mesquinement décorée, & l'on conçoit que son peu de solidité n'a pas dû exciter à y faire des dépenses. Elle peut contenir en tout environ 750 spectateurs. On donne trois représentations par semaine, le mardi, le jeudi & le dimanche, & souvent une quatrième pour les abonnemens suspendus des acteurs ou du directeur lui-même, qui en a 4 par an.

Une personne seule paye pour l'année 300 livres ; un mari & sa femme, 500 liv. ; une personne par mois, 33 liv. Les billets de parterrre sont d'une gourde & ceux de loges du double. Les officiers militaires, quel que soit leur grade, ne payent qu'une demi-gourde. Les corps en garnison donnent 300 liv. par mois & 66 liv. par abonnement suspendu. Les commis des divers bureaux de l'administration ne donnent que 126 livres par an. L'entrée pour les gens de couleur est d'une demi-gourde.

Il n'y a point d'entrées gratuites que celles de personnes qui ont été attachées à un théâtre quelconque, comme acteurs ou comme musiciens, & celle de M. Mozard, à qui les Administrateurs l'ont fait donner comme rédacteur des Affiches-Américaines. On assure cependant qu'on a vu un directeur très-endetté les accorder à tous les huissiers pour capter leur bienveillance protectrice.

Autrefois on imprimait un prospectus pour l'année théâtrale, & l'on y indiquait les noms des acteurs engagés ; mais depuis qu'une sentence de la Sénéchaussée, du 19 Novembre 1782, a condamné M. Saint-Martin, alors directeur, qui faisait aller les acteurs du Port-au-Prince à Saint-Marc, à rembourser six mois aux abonnés, il n'y a plus guères de prospectus.

Les frais ordinaires d'une représentation coûtent 247 liv., & sont à la charge de celui qui donne un abonnement suspendu. Si la salle est employée par un spectacle forain quelconque, on doit au directeur un quart net de la recette,

Si l'on veut donner quelque amuſement public, par exemple des exercices de chevaux, on doit choiſir d'autres jours que ceux des repréſentations de la comédie.

Depuis quelque tems, la troupe eſt compoſée de 8 acteurs & de 8 actrices, onze muſiciens, un ſouffleur, un machiniſte, un peintre, un tailleur, un perruquier, 4 portiers & un buraliſte. Les premiers acteurs ou actrices ont 12,000 livres d'appointemens fixes.

On peut compter la dépenſe annuelle de la manière ſuivante :

Acteurs & actrices,	160,000 livres.
Muſiciens,	45,000
Gagiſtes pour le théâtre,	13,000
Portiers,	6,000
Luminaire,	15,300
Loyers & entretien de la ſalle,	10,000
Garde,	3,160
Toile, peinture, décorations & faux-frais,	15,540
	268,000 livres.

Cependant en 1787, la dépenſe s'eſt élevée à 280,000 livres, & la recette, qu'on peut regarder comme le taux annuel moyen, à 340,000 liv.

La police du ſpectacle eſt militaire & celle des acteurs appartient aux officiers de l'état-major de la place, qui infligent la priſon & même le cachot. D'ordinaire ils ſont préſens, lorſqu'on fait le répertoire chaque mois.

Les engagemens des acteurs ſont pour un an & l'on ne peut ſaiſir qu'un tiers de leurs appointemens pour dettes.

On ne ſe rappele à ce ſpectacle, qu'un ſeul exemple d'une pièce préſentée par un auteur, qui employa même l'autorité du commandant, pour que l'aréopage comique écoutât ſa pièce. Il ſe préſenta, la fit lire ; puis s'étant retiré pour laiſſer délibérer, on lui remit enſuite le réſultat de l'aſſemblée, ſous l'adreſſe du commandant. A la lecture que celui-ci lui en donna, l'auteur s'écria : *Hé quoi ! Vaucanſon aurait-il pû être jugé par ſes automates.*

Il ſerait bien injuſte de refuſer des éloges aux efforts que les acteurs font pour répondre aux vœux du public. Mais, pour être équitable, il faut auſſi leur reprocher des erreurs de coſtume, quelquefois groſſières, & qui détruiſent

détruiſent l'illuſion, ſans laquelle le plus grand charme du ſpectacle diſparaît. On remarque d'autant plus ces inconvenances, que le défaut de chambres particulières dans le local même de la comédie pour les acteurs, en force pluſieurs à s'y rendre avec leurs habits de théâtre, ce qui choque encore ceux qui les rencontrent dans les rues.

Puiſque je parle de coſtume, je dirai que le ſpectacle du Port-au-Prince dont Clément a été le directeur, fournit à ce ſujet un trait de ſon eſprit facétieux. Lorſque le directeur Charpentier, qui ſuccéda en 1765 à Rouzier, partît pour la Jamaïque, emportant furtivement tous les objets du magaſin, les habits &c., les acteurs ſe virent forcés de jouer avec leurs habits de ville. En levant le rideau à la première repréſentation, Clément adreſſa ce couplet au public :

Meſſieurs, vous voyez le malheur
De la pauvre Thalie ;
Sans habit & ſans directeur,
Elle eſt à l'agonie.
Recevez-nous donc ſans façon,
La faridondaine, la faridondon ;
Nous allons tous jouer ici
Biribi :
A la façon de barbari,
Mon Ami.

On ſait déjà que Volange a joué ſur ce théâtre. Il eſt inexact qu'on y ait vu le célèbre la Rive. Il a ſeulement été commis de M. Martin, procureur du Port-au-Prince.

Le 13 Février 1781, M. Saint-Martin, alors directeur, conſentit a voir mettre le préjugé aux priſes avec le plaiſir, en laiſſant débuter ſur ce théâtre, pour la première fois, une *jeune perſonne* de 14 ans, créole du Port-au-Prince, dans le rôle d'*Iſabelle*, de l'opéra d'Iſabelle & Gertrude. Ses talens & ſon zèle, auxquels on accorde encore chaque jour de juſtes applaudiſſemens, la ſoutinrent dès ſon entrée dans la carrièrre, contre des préventions coloniales, dont tout être ſenſible & juſte eſt charmé qu'elle ait triomphé. C'eſt aſſez, ſans doute, de ce que la politique a concédé à l'orgueil, ſans qu'il faille encore que les Beaux-Arts reconnaiſſent ſon empire.

M. Goulart, l'un des acteurs du Port-au-Prince, à qui le même M. Saint-Martin avait légué sa garde-robe de théâtre & une somme de 1,500 livres, abandonna cette dernière à deux enfans naturels du testateur, sans doute meilleur ami que père; & apprenant en 1784, qu'ils avaient perdu leur mère, il s'est chargé de l'un deux, & ce touchant exemple a fait trouver à l'autre un père adoptif.

Il y a long-tems que M. Acquaire, directeur actuel, fait applaudir au théâtre & comme acteur & comme danseur, des talens d'autant plus remarquables, qu'il est né au Port-au-Prince, & qu'il les a acquis dans la Colonie même, dont il n'est jamais sorti.

Les pauvres ont aussi une part utile aux succès du spectacle du Port-au-Prince, puisqu'on y donne chaque année une représentation, en faveur de la maison de Providence de cette ville.

La salle de spectacle de cette ville sert aux bals publics que donne le directeur. Ils commencent après les Rois, mais on y voit peu de monde, si ce n'est pendant les trois jours-gras. Tous les hommes indistinctement & les femmes, non abonnées à la comédie, y payent une gourde d'entrée. On a essayé, mais sans succès, d'y avoir des redoutes comme au Cap.

On y donne aussi quelquefois des concerts.

Encore sur la Grande-rue, au Nord de l'avant-cour de la comédie & en face de la rue Traversière, est un corps-de-garde de 40 pieds de long, sur 20 de large, de dedans en dedans, pour servir à la police de cette partie de la ville.

Tout l'espace libre de la place Vallière, est bordé d'une allée d'arbres. Au milieu de l'îlet & en face de la rue de la comédie, qui descend vers la mer, est une fontaine achevée en 1788.

C'est un bassin couvert (Voy. l'Atlas) de pierres de taille du Môle-Saint-Nicolas & de figure oblongue, ayant 16 robinets à mascarons. Au milieu de ce bassin est une cuvette en fonte de fer, sur un piédestal triangulaire percé intérieurement pour recevoir l'eau de la gerbe & la porter dans le bassin, lorsqu'on ne veut pas qu'elle nappe, à cause des fortes brises qui transportent des nuées de poussière.

En traversant la place Vallière & arrivant dans l'Ouest, on se trouve dans la rue Vallière, qui n'a que la longueur du Nord au Sud de l'îlet de cette place, & qui faisait auparavant partie de la rue Saint-Philippe.

De l'extrémité Septentrionale de la rue Vallière, dans celle des Cézars, part la rue, encore appelée Saint-Philippe & qui va, en courant du Sud-Eſt au Nord-Oueſt, dans la rue Tire-maſſe, tandis que la rue Saint-Jean-Baptiſte, qui part de l'extrémité Méridionale de la rue Vallière, va du Nord-Eſt au Sud-Oueſt dans la rue des Miracles.

Le bout inférieur de cette rue Saint-Philippe, qui n'avait en 1749, qu'un côté faiſant face au rivage, formait alors & a été encore long-tems après le marché aux volailles. Cet eſpace ou carrefour, qui a une forme tronquée, avait été concédé en 1771, à M. Lauvergius; mais ſur les réclamations des habitans de la ville, on a conſervé cet eſpace libre pour l'utilité publique.

Au deſſous de la rue Vallière eſt la rue Sainte-Claire, qui a toute la longueur de la ville & qui eſt parallèle à la Grande-rue. Ce qui en exiſte dans l'ancienne ville eſt une conquête faite ſur la mer depuis 1751; ce qui eſt conſéquemment encore plus vrai de l'îlet qui, dans cette première ſection, borde la rue Sainte-Claire à l'Oueſt & le quai de Rohan à l'Eſt.

Au bout de ce quai, en face de la rue des Cézars & en face de la rue des Fronts-Forts, ſeront deux fontaines, dont celle du côté Sud eſt même achevée, pour l'aiguade des vaiſſeaux. C'eſt un bienfait du gouvernement, puiſque tous les bâtimens étaient obligés d'envoyer faire leur eau à la rivière du Trou-Bordet, ce qui excédait les équipages de fatigue.

Ces fontaines ſeront à 30 pieds en avant des deux demi-lunes qui tiennent à l'eſplanade du quai de Rohan. Celle du Sud eſt deſtinée à la marine royale, l'autre à la marine marchande.

Leur conſtruction (Voy l'Atlas), eſt de charpente ſur des pilots garnis de cuivre, pour les garantir de la piqûre des vers. C'eſt ce qui a paru, à cauſe des aſſemblages, plus ſolide contre les ſecouſſes des tremblemens de terre, qui ſemblent encore plus vives ſur les bords de la mer.

Chacune de ces fontaines aura trois ajutages ou robinets pour les chaloupes, qui feront leur eau au moyen d'une petite manche de toile adaptée au robinet. Le quatrième robinet, du côté de la ville, donnera de l'eau au quai, & pour cela, on pratiquera une chauſſée, auſſi en planches, de 24 pieds de long ſur 6 de large.

On projette d'ajouter à l'aiguade des vaiſſeaux marchands, un lavoir qui ne ſera deſtiné qu'aux matelots.

C'eſt dans l'îlet qui eſt entre ce quai, la rue des Cézars, la rue Sainte-Claire, & la rue qui à l'Occident de la place Vallière correſpond à la rue Traverſière & qu'on nomme la rue de la Comédie, qu'eſt une maiſon à MM. Meſplés frères, où ils ont fait poſer à la fin de 1776, ſous un dôme, avec quatre figures de fayance, une horloge faite à Bordeaux, pour laquelle ils ont dépenſé 16,796 livres, 10 ſous, d'après les états que j'ai vus. On leur doit une gratitude réelle pour l'utilité de cette horloge, la ſeule qui ſoit au Port-au-Prince.

Les rues de la première ſection de l'ancienne ville, qui courent de l'Eſt à l'Oueſt, ſont, en venant du Nord: la rue Tire-maſſe, la rue de Belair, la rue des Cézars; enſuite eſt la petite rue de la Comédie & la rue Traverſière, qui n'ont qu'une longueur bornée; après cela vient la rue des Fronts-Forts, qui a toute la hauteur de la ville.

Je parle dans la ſection ſuivante, de l'incendie des deux derniers îlets du côté de la rue des Fronts-Forts vers la mer.

Seconde Section de l'Ancienne ville.

Elle eſt bornée au Nord par celle que je viens de décrire; à l'Eſt, par la ligne des limites de la ville qui là, traverſe les ſavanes de l'intendance; au Sud, par la rue d'Aunis, qui ſépare l'ancienne ville de la nouvelle; & à l'Oueſt, par la mer.

En partant de l'Orient pour venir à l'Occident, comme j'ai fait dans la première ſection, la première choſe qui s'offre dans celle-ci, c'eſt le terrain ſur lequel eſt l'intendance & toutes ſes dépendances. Ce terrain, d'environ 64 carreaux en 1767, qui, partant de la rue des Favoris, court dans l'Eſt bien au delà des limites de la ville, ſur une largeur qui, excepté entre la rue des Favoris & celle de Conty, eſt égale à celle de la ſection entière, renferme aujourd'hui pluſieurs établiſſemens publics, qui le rendent très-digne de notre curioſité.

La première réſidence de l'intendant (M. Maillart) fut, comme je l'ai

dit, les bâtimens de la manufacture à ſucre de l'habitation Morel; puis il vint prendre la maiſon principale de la ſucrerie Randot, qu'occupait M. de la Caze, commandant du Cul-de-Sac. Le tremblement de terre de 1751, cauſa des dommages à ce logement, qu'on répara; mais étant peu habitable lorſque M. de Clugny y vint, en 1761, on y fit une dépenſe de 100,000 livres, qui ſervit en quelque ſorte à le réédifier. Le corps-de-logis, ayant deux ailes, était ſur le maſſif qu'on voit encore & qui eſt aligné un peu au deſſous du milieu de la rue de Conty; & une allée d'arbres, d'environ 20 toiſes de long, conduiſait juſqu'à l'entrée de l'intendance, qui donnait ſur le côté Oriental de la place de ſon nom.

Le tremblement de terre de 1770, renverſa ce bâtiment, excepté l'aile Sud, qu'on répara dans ſes parties inférieures; on y plaça le bureau des fonds & M. de Bongars fut réduit à s'y loger avec ſon ſecrétariat, dans un eſpace de 40 à 45 pieds. Le 4 Janvier 1772, un procès-verbal conſtata que cette aile menaçait ruine, & elle fut démolie.

Il ne reſtait plus alors d'antérieur à 1770, qu'un bâtiment de quatre chambres, auquel M. de Bongars fit adoſſer une ſalle à manger de 40 pieds de long, & à l'arrivée de M. de Montarcher, on y a ajouté au Sud, une chambre & deux cabinets.

En 1772, on a fait un bâtiment correſpondant au Nord, où eſt une ſalle, un ſecrétariat, un cabinet & deux chambres à coucher.

Ces appartemens ſont encore tout ce qui compoſe l'intendance proprement dite. Ils ſont très-peu élevés, ſur tout la ſalle à manger; mais la ſituation du lieu, placé tout à la fois & à la ville & à la campagne, eſt charmante. L'agrément d'un jardin, la gaieté de compartimens, plantés d'herbe de Guinée & que borde une allée d'arbres, un gaſon entre les deux corps de bâtimens, une allée d'orangers à l'Eſt du ſalon de compagnie, un air doux, une ombre fraîche, procurée par des arbres de différentes eſpèces, une eau pure qui court partout & qui donne la jouiſſance ſi délicieuſe d'un cabinet de bains, une galerie couverte, mais fermée à treillage ſeulement & qui fait communiquer d'un bâtiment à l'autre; la vue d'une promenade agréable; celle de la ville & celle plus éloignée de la rade, tout fait de l'intendance un endroit agréable & ſain. Il n'y eſt jamais mort d'intendant.

L'intendance a auſſi une entrée ſur la rue de Conty, que ferme une porte

de fer grillée, au deſſus de laquelle eſt un écuſſon aux armes de France, qui ſe trouve ſurmonté d'une couronne de comte & avoir deux levrettes pour ſupports, parce que l'ouvrier n'a changé que l'écuſſon à cette porte, commandée originairement pour l'habitation de M. le comte d'Argout, & achetée pour l'intendance après la mort de ce gouverneur-général.

Une choſe faite pour étonner, c'eſt que le terrain de l'intendance n'appartienne au roi que depuis le 1er Avril 1786; faiſant partie de la ſucrerie Randot achetée par les paroiſſiens du Port-au-Prince, le 26 Juin 1749, il était à la fabrique. Pour s'en aſſurer la propriété, le roi a donné à cette époque 60 mille livres pour aider d'autant la conſtruction du preſbytère de la ville.

Ce preſbytère eſt bâti ſur l'extrémité Nord du terrain de l'intendance. Le bâtiment principal faiſant face à l'Oueſt, & ayant 80 pieds, 2 pouces de long ſur 37 pieds, 8 pouces de large, à ſon milieu, pris Nord & Sud ſur le milieu de la rue de Conty. On y arrive par un eſcalier central à deux rampes & par deux eſcaliers à retour placés aux deux bouts de la façade. Il a été conſtruit par M. Ragueneau, entrepreneur, d'après un marché du 13 Juillet 1787, & a coûté 123,000 liv. dont l'excédant ſur les 60,000 liv. données par le roi, a été payé moitié par la préfecture & moitié par la paroiſſe.

Le terrain total de cet établiſſement a environ 66 toiſes de l'Eſt à l'Oueſt, ſur 20 toiſes du Nord au Sud. En avant du corps de logis, eſt une cour, puis une allée d'orangers, qui mène juſqu'à une entrée deſtinée aux perſonnes à pied, & éloignée de 25 toiſes du grand eſcalier de la maiſon; deux grandes portes cochères ſont ſur les côtés & à 36 pieds de celle-la. Derrière le bâtiment, eſt un parterre, que bordent deux bâtimens égaux entr'eux, & de la même profondeur que les quatre qui ſont ſymétriquement placés le long de la clôture, aux quatre angles de l'eſpace dont l'allée d'orangers occupe le milieu. Après le parterre, eſt le jardin. Le preſbytère a un pouce d'eau pour ſon uſage particulier.

Dès l'établiſſement du Port-au-Prince, le curé s'était mis dans le voiſinage de la ſucrerie Randot, devenue chapelle, mais cette habitation ayant été priſe en totalité par l'intendant en 1771, les paroiſſiens louèrent une maiſon pour leur paſteur. Puis le 4 Octobre 1766, ils demandèrent à être rembourſés du prix de l'acquiſition de l'habitation Randot, & une déciſion du 18 Juin

1768 déclara que le roi avait réuni par le fait cette habitation, & renvoya les habitans à faire valoir leur demande en rembourſement de 42,000, qu'elle avait coûté, pardevant M. l'intendant.

Le tremblement de terre de 1770 étant arrivé & le curé étant alors ſans logement, le roi en loua un pour lui, & le 8 Juin 1771 les Adminiſtrateurs concédèrent à la paroiſſe le terrain du preſbytère actuel, où l'on n'avait encore rien fait, lorſque le 23 Décembre 1785, les paroiſſiens aſſemblés ont renoncé à tout le terrain par eux acheté en 1749, aux 6,000 liv. de réparations faites alors à la maiſon Randot; & enfin au terrain où était l'ancienne égliſe dans la nouvelle ville, & deſtiné au palais de juſtice. C'eſt ce que les Adminiſtrateurs ont agréé le 1er. Avril 1786, par leur ordonnance, qui a renoncé pour le roi à rien réclamer de ce qu'il avait payé du logement du curé, & qui a accordé 60,000 liv. applicables au nouveau preſbytère.

Celui-ci eſt la réſidence du curé & de ſes vicaires, & en outre du préfet apoſtolique de la miſſion de la Partie de l'Oueſt & de celle du Sud de la Colonie, d'abord parce qu'il en a payé le quart, & en outre parce que l'ordonnance du roi, du 24 Novembre 1781, permet au préfet de ſe réſerver les fonctions curiales du chef lieu de la miſſion.

Auſſitôt que les Français commencèrent à s'établir dans les Iſles de l'Amérique, on y vit arriver des miſſionnaires de différens ordres, & ſur tout des Dominicains ou Frères-Prêcheurs.

Ceux-ci, fixés en 1658 à la Martinique par les bienfaits de M. Duparquet, propriétaire de cette île, envoyèrent des miſſionnaires à la Guadeloupe, à Saint-Chriſtophe & à Sainte-Croix. Tous les habitans de cette dernière île ayant été tranſportés à Saint-Domingue par ordre du roi, en 1696, les Dominicains qui y avaient une ſucrerie ſous le titre de la Magdelaine, vinrent s'établir dans le quartier de Léogane, où ils avaient déjà, en 1699, trois petites habitations, achetées au profit de leur ordre, & qui forment la ſucrerie qu'ils poſſèdent actuellement dans la paroiſſe même de Léogane.

Les Dominicains ſe chargèrent de deſſervir les paroiſſes de l'Oueſt de la Colonie, où ils employaient, comme ils le font encore aujourd'hui, d'autres religieux & même des prêtres ſéculiers, lorſque leur propre nombre était inſuffiſant. Ils avaient pour ſupérieur un vice-préfet & un vicaire général, qui, en ces deux qualités, dépendait du ſupérieur-général & du préfet du même ordre à la Martinique.

Le 22 Juin 1721, le R. P. Pipia, alors général de l'ordre & depuis cardinal, unit la miſſion de Saint-Domingue, ſous le titre de Congrégation du Roſaire, à la diviſion de l'ordre appelée la province de Toulouſe, & des lettres-patentes du roi, approuvèrent cette union au mois de Septembre ſuivant. Elles donnent aux Jacobins toutes les cures de l'Oueſt, à partir des Gonaïves incluſivement, les confirment dans la poſſeſſion des biens qu'ils ont dans la Colonie, leur donnent chez eux le droit excluſif de chaſſe & de pêche, leur défend d'acquérir ſans permiſſion du roi, à l'avenir, & exemptent 30 nègres de leurs habitations, 12 de leur maiſon principale & 3 de chaque cure, de tous droits & corvées. D'autres lettres-patentes, du mois de Novembre 1723, ont rendu les Dominicains miſſionnaires de la Partie du Sud avec les mêmes droits que dans celle de l'Oueſt.

En 1731 & 1739, ces religieux achetèrent deux petites habitations, dont eſt formée la ſucrerie qu'ils poſsèdent actuellement à Cavaillon. Ils ont de plus acquis une petite place-à-vivres entre Léogane & le Port-au-Prince, & on leur a concédé un terrain de cent pieds dans la ville de Léogane.

La province de Toulouſe ne pouvant pas fournir aſſez de ſujets, la miſſion de Saint-Domingue fut unie par le P. Ripolli, général de l'ordre, en 1739, à celle de Saint-Louis, dont elle dépend encore, & dont le chef-lieu eſt la maiſon des Jacobins de la rue Saint-Honoré, à Paris.

Depuis cette époque, le ſupérieur de la miſſion de Saint-Domingue eſt élu tous les quatre ans, dans le chapitre provincial de la province de Saint-Louis, par les définiteurs de ce chapitre. Son élection eſt envoyée à Rome pour être confirmée par le général de l'ordre. Puis le procureur-général de celle-ci demande à la Propagande les pouvoirs de préfet pour ce ſupérieur. Juſqu'en 1769, les pouvoirs des préfets étaient pour ſept ans, & le titre de ſupérieur n'étant donné que pour quatre, il arrivait quelquefois qu'on avait un préfet & un ſupérieur différens, & les miſſionnaires dépendant du premier comme curé & du ſecond comme religieux, il y avait des conflicts. La cour de Rome a conſenti à ne faire le préfet que pour 4 ans, & à n'en donner les pouvoirs qu'au ſupérieur. Un ordre du roi confirme tous ces choix, qui ne ſeraient pas reconnus dans la Colonie ſans cette attache, qui doit être encore préalablement enrégiſtrée au conſeil ſupérieur.

Juſqu'au père Euſtachon qui demanda & obtint des Adminiſtrateurs, l'agrément

l'agrément de venir s'établir au Port-au-Prince, en 1771, le préfet des Dominicains avait toujours réſidé à Léogane.

Les autres détails ſur les fonctions & les pouvoirs du préfet, appartiennent au tableau de l'adminiſtration de la Colonie. Je dirai, pour terminer ſur cet article, qu'en général, les Jacobins ſe ſont attirés l'eſtime de leurs ouailles, quoiqu'il ſoit arrivé que quelques-uns d'eux, ne ſoient pas toujours reſtés obſervateurs ſcrupuleux de leurs trois vœux. L'un deux, nommé Braguet, venu de Sainte-Croix, ayant eu la hardieſſe inſenſée de parler de l'établiſſement de l'inquiſition dans la Colonie, les habitans le forcèrent à fuir loin d'elle.

Au deſſous du preſbytère, dans l'Oueſt, eſt l'égliſe paroiſſiale, dont le portail eſt aligné ſur le côté Oriental de la rue des Favoris.

La première égliſe de cette ville fut la ſucrerie de l'habitation Randot, dont on retira les chaudières & qu'on diſpoſa proviſoirement pour ſervir de temple. Le tremblement de terre de 1751, la renverſa avant que les meſures combinées dès le commencement de 1750, pour en bâtir une, euſſent été réaliſées. On fit à la hâte une petite chapelle tout près de l'ancienne ſucrerie, puis le 4 Juin 1752, on adopta le plan d'une nouvelle égliſe; le 6 Août on en conclut le marché avec M. Delaitre, & le 8 Octobre les paroiſſiens s'impoſèrent pour en payer la dépenſe. Cependant, le 3 Juin 1753, les Adminiſtrateurs permirent encore, en attendant, d'allonger la chapelle, devenue inſuffiante. S'appercevant même, que les habitans de l'ancienne ville préféraient la ſituation de la chapelle, & retardaient l'édification de l'égliſe, ils permirent, le 4 Mars 1759, aux habitans de la nouvelle ville, de tranſporter la chapelle, ſur le terrain deſtiné à l'égliſe. Elle fut donc miſe vers l'angle Sud-Oueſt d'un terrain, formant à peu près la moitié Sud de l'îlet, compris actuellement entre la rue d'Orléans & celle Dauphine, & entre celles de Provence & de Rouillé.

L'entrepreneur, quoiqu'il eût déjà reçu 43,659 livres, depuis 1753, n'avait encore rien fait, lorſqu'au mois d'Août 1764, on déſira que l'égliſe future eût un autre local que l'ancienne. Le 4 du même mois, M. Delaitre s'engagea au bureau de police municipale à en faire une avec un clocher, le tout de pierres au lieu de bois; de donner à l'égliſe 150 pieds de long, au lieu de 120, & de délivrer le tout en deux ans, ſans augmentation de

prix, attendu la jouiſſance qu'il avait eue de l'argent de la paroiſſe depuis onze ans. Le même jour 4, l'ingénieur en chef indiqua un lieu, qu'agréa M. d'Eſtaing le 15.

Cette égliſe, qui était le long de la rue de Vaudreuil, au coin de celle des Fronts-Forts, fut renverſée par le tremblement de terre du 3 Juin 1770. On l'a remplacée par celle qui ſubſiſte aujourd'hui, mais qui occupe un autre point, comme je l'ai dit. Elle a 138 pieds de long de l'Oueſt à l'Eſt, ſur 84 de large du Nord au Sud & a coûté 109,500 livres. On y arrive par pluſieurs marches, qui conduiſent à un perron, regnant auſſi ſur les deux côtés de l'égliſe. Elle eſt propre, mais ſans majeſté, comme tous les édifices en bois, où nul plafond ne cache l'intérieur du toit. Des piliers y forment une nef avec deux bas-côtés. On n'y trouve pas d'autres bancs, que ceux honorifiques, qui ſont exactement les mêmes que ceux que j'ai indiqués dans la Deſcription de l'égliſe du Cap. La chaire, qui a coûté 1,800 livres, eſt de mauvais goût & trop petite. Un ſuiſſe en habit bleu avec des paremens de velours cramoiſi, un baudrier bleu galonné d'or & une hallebarde, maintient l'ordre. On voit dans ce vaiſſeau les quatre premiers drapeaux du régiment du Port-au-Prince, ſuſpendus, deux à deux, de chaque côté du chœur.

L'égliſe du Port-au-Prince eſt conſacrée à Notre-Dame de l'Aſſomption, comme l'était celle du Trou-Bordet, qu'elle a remplacée. Le premier acte de la paroiſſe même, eſt du 6 Juillet 1750.

Au deſſous de l'intendance & au Sud de l'égliſe, eſt une terraſſe formant une promenade publique, plantée d'orangers, avec un jet d'eau. Cet eſpace, qui, à cauſe de l'égliſe, du preſbytère & de quelques bâtimens placés dans ſa partie méridionale, n'était plus qu'une eſpèce de cul de ſac, eſt devenu par le déſir de MM. de la Luzerne & de Marbois & par les ſoins de M. Sorrel, un lieu de récréation & de délaſſement.

La terraſſe a 40 toiſes du Nord au Sud, ſur environ 35 toiſes de l'Eſt à l'Oueſt & 8 pieds & $\frac{1}{2}$ de hauteur; elle eſt garnie de baluſtres de pierres. On y arrive du côté de la ville par un eſcalier à deux rampes, ſous lequel on a pratiqué un corps-de-garde pour les archers de police, qui ſurveillent le marché de la place de l'intendance. Cette terraſſe a ſur chacun de ſes côtés Nord & Sud, une double allée d'orangers, interrompue

à ſon milieu par un intervalle auquel aboutit un eſcalier de chaque côté. Cet intervalle eſt coupé lui-même par celui qui mène de l'eſcalier de la grande entrée, à un autre qui lui correſpond à l'autre extrêmité & par lequel on peut entrer dans l'intendance.

Intérieurement aux quatre portions plantées d'arbres, ſont quatre gaſons avec des plate-bandes échancrées à leurs angles & bordées de fleurs. Au milieu de la terraſſe, en face du grand eſcalier & de la plate-forme de l'intendance, eſt le beau jet d'eau, qui ajoute à l'agrément de ce point, en y répandant une fraîcheur dont on ne ſent bien tout le prix que ſous la Zone-Torride. En ſe raſſemblant dans ce local, préparé il n'y a encore qu'un inſtant pour eux, les habitans du Port-au-Prince ſe rappelent le tems où ce ſol aride & couvert de pouſſiere ſemblait les éloigner, & la reconnaiſſance nomme les Adminiſtrateurs auxquels ils ſont redevables de cette jouiſſance ſi douce, & qui doit influer ſur leur ſanté.

On a adoſſé à cette terraſſe deux fontaines parallèles, qui répondent au milieu de la double allée d'orangers. L'architecture en eſt fort ſimple (Voy. l'Atlas). Elles ont été exécutées par les nègres de l'atelier du roi & elles ont des plate-formes d'où l'on découvre le port. Quatre maſques y donnent de l'eau ſur le devant & un ſur chaque côté de leur faillie. Le fond des tableaux, qui eſt de madrépores d'un ton gris & vermiculé, attend des inſcriptions où je déſire voir écrite *en français*, l'expreſſion des ſentimens de mes concitoyens, pour ceux qui ont cherché à rendre leur ville plus ſalubre, & pour l'homme laborieux & intelligent qui a fait ſervir ſes talens à l'embellir, en lui aſſurant la plus utile reſſource.

Comme l'on ne peut plus paſſer en voiture par la porte principale de l'intendance qui donne ſur la promenade, on en a placé une ſeconde latérale entre le preſbytère & la terraſſe. Celle-ci eſt alignée ſur celles du preſbytère.

Au midi de la terraſſe & ſur le même alignement, eſt un grand réſervoir où les hommes & les animaux peuvent ſe baigner. Il contient 1,530 muids d'eau de 8 pieds cubes, ou 2,690 barriques de Bordeaux, de 5 pieds & $\frac{1}{2}$ cubes chacune, qui, en cas d'incendie, peuvent être jettées dans les différentes rigoles pavées qui bordent les maiſons.

A la tête de cet abreuvoir il y a une petite fontaine qui reçoit l'eau du

baſſin du jet d'eau & la verſe dans un autre baſſin qui abreuve les animaux, d'où elle s'échappe dans le grand réſervoir. Les parois & le fond de celui-ci ſont maçonnés & couverts de ciment ; lorſqu'il eſt plein, il laiſſe écouler l'eau par un canal de décharge. On le met à ſec & on le nettoye tous les 8 jours, & il eſt rempli en 24 heures. Pour ajouter un avantage de plus à ceux du réſervoir, un rang d'orangers borde ſes deux grands côtés & ſuit dans le bout Sud le deſſein de ſa forme, qui avance en demi-cercle à ſon milieu.

Parallèlement à cet abreuvoir, mais dans ſa partie Orientale, eſt un grand bâtiment appelé l'hôtel de la marine, parce que pluſieurs bureaux de cette branche de l'adminiſtration y ſont établis & que le contrôleur de la marine y eſt logé. Il a été bâti peu de tems après le tremblement de terre de 1770 & a plus de 20 toiſes de long.

L'îlet qui eſt au midi de l'hôtel de la marine, a procuré long-tems un logement au préfet apoſtolique, qui ne l'a quitté que pour aller au preſbytère actuel. L'intervalle qui eſt entre cet îlet & l'hôtel de la marine, a pris récemment le nom de rue de l'intendance. Elle ne va que de la rue des Favoris à celle de Conty. Le bureau des claſſes lui fait face, ſur le côté Oriental de cette dernière.

Sur la même ligne que le bureau des claſſes, à l'angle Nord-Eſt de l'enclos du terrain de l'intendance & à la limite de la ſeconde ſection, eſt le grand terrain déſigné pour la ſalle de ſpectacle, dont M. de Boisforeſt a même donné le plan en 1787. Dans cette ſituation elle ne fera pas craindre les incendies pour la ville. L'accès en ſera facile, & des allées d'arbres formeront autour d'elle une promenade, qui ſera une jouiſſance de plus.

Inférieurement à l'égliſe & à la promenade publique, eſt la place de l'intendance. Cette place qui a exiſté depuis le premier tracé de la ville, s'étendait autrefois depuis l'intendance, dont elle a pris ſon nom, juſqu'à la rue de Vaudreuil, & depuis la rue des Fronts-Forts juſqu'à celle de Bonnefoi.

On a vu qu'on y avait placé en 1751 une chapelle, qu'on en retira en 1759.

Le 2 Août 1764, ſur l'avis du bureau de police municipale, les Adminiſtrateurs ordonnèrent de mettre deux rangs de boutiques ou barraques, adoſſées l'une à l'autre, ſur chaque face de la place, ſuivant le plan de M. Langréné, & d'adjuger chaque emplacement pour trois ans, au profit de la

ville. Les barraques ont eu lieu en certain nombre, & la place devint le marché.

Le 7 Janvier 1780, les Adminiſtrateurs, ſur la réclamation des locataires & des propriétaires voiſins, à qui les barraques de la place faiſaient craindre des incendies, ordonnèrent de les ôter, & obligèrent les propriétaires à faire apporter de la terre franche, de 12 pieds en 12 pieds, pour mettre des arbres autour de la place, qui ne ceſſa pas d'être le marché des comeſtibles.

Lorſque l'égliſe actuelle fut conſtruite, le marché que le ſite de l'égliſe avait fait pouſſer vers le haut de la place, fut dirigé au contraire vers la partie inférieure, toujours afin d'éloigner le bruit du temple du Seigneur. Les vendeurs habituels s'y tiennent ſous des ajoupas, dont quelques-uns ſont fixes.

Depuis qu'on a formé la promenade qui a pris la moitié de cette place, le marché a perdu tout ce qui était au deſſus d'une ligne qui eſt à environ 70 pieds dans l'Oueſt de la rue des Favoris, ligne qui termine aujourd'hui le marché dans l'Eſt.

On projette de faire à ſon milieu & dans la direction de l'Eſt à l'Oueſt une halle couverte & de garnir le ſurplus par des allées d'arbres. Les Adminiſtrateurs viennent même d'être autoriſés par le miniſtre à établir dans ce marché, comme ils le propoſaient, des étaux & des barraques, dont la rétribution ſera perçue au profit de la maiſon de Providence du Port-au-Prince.

Au-deſſous de la place de l'intendance, eſt la rue Vaudreuil, puis la rue Dauphine & la rue Royale, ſéparées les unes des autres par des îlets carrés de 53 toiſes $\frac{1}{2}$.

Sur le côté Oueſt de la rue Royale, entre la rue des Miracles & celle d'Aunis, eſt un îlet, vers les trois-cinquièmes duquel, dans le Sud, eſt le palais de juſtice, où ſiége le Conſeil ſupérieur de Saint-Domingue.

Le Lecteur ſait, par les détails que j'ai placés dans ma Deſcription du Cap ſur la cour ſouveraine de cette ville, que le roi avait créé au mois d'Août 1685 un tribunal ſupérieur pour toute la Colonie, avec réſidence au *bourg* du Petit-Goave. Il fut compoſé du gouverneur-général & de l'intendant des Iſles qui étaient fixés à la Martinique, du gouverneur-particulier de Saint-Domingue, de deux lieutenans de roi, de deux majors & de 12 conſeillers,

un procureur-général & un greffier. La préſidence en fut donnée au gouverneur-général, à l'intendant en ſon abſence, & ſucceſſivement aux membres, dans l'ordre où je viens de les nommer; mais le droit de recueillir les voix & de prononcer les arrêts, fut attribué à l'intendant & au conſeiller le plus ancien en ſon abſence, privativement aux membres militaires. Cette cour fut inſtallée au Petit-Goave chez M. de Cuſſy, par ce gouverneur lui-même, le 1er. Juillet 1686, & elle tint ſes ſéances dans ce lieu juſqu'en 1697, qu'on la transféra à l'Eſter, près Léogane, ce qui fit qu'elle s'intitula *Conſeil de Léogane.*

Au mois de Juin 1701, on lui ôta une partie de ſon reſſort pour le donner au Conſeil ſupérieur du Cap, créé à cette époque & qui eut toute la Partie du Nord.

De l'Eſter, le Conſeil paſſa, le 5 Novembre 1708, à Léogane même, où il demeura juſqu'au 3 Février 1710, qu'il fut ramené au Petit-Goave avec le gouvernement, & redevint le Conſeil du Petit-Goave.

Léogane étant redevenu la capitale, le Conſeil fut obligé de s'y rendre au mois de Mars 1713, & ſon titre changea encore.

Les faits de la ſédition de 1723 contre la Compagnie des Indes ayant diſgracié Léogane, le Petit-Goave redevint chef-lieu, & le Conſeil alla y prendre, le 11 Avril, ſa dénomination primitive, qu'il fallut changer le 21 Janvier 1738, pour celle de Léogane, encore vainqueur du Petit-Goave.

Enfin le choix du Port-au-Prince y amena, d'après les ordres du roi, le 3 Juillet 1752, le Conſeil, qui s'appela Conſeil du Port-au-Prince.

Le roi avait acheté dans cette dernière ville une maiſon de bois, ſituée dans la Grande rue à l'Oueſt, entre la rue de Bonnefoi & celle des Miracles, où le Conſeil tint ſes ſéances, ainſi que la Sénéchauſſée & l'Amirauté de Léogane, qui avaient auſſi, par leur tranſlation, reçu le titre de Sénéchauſſée & d'Amirauté du Port-au-Prince, qu'elles portent encore.

Par une ſuite d'événemens dont le récit n'eſt pas de nature à trouver place dans une deſcription, le Prince de Rohan, alors gouverneur-général de Saint-Domingue, fit enlever, le 7 Mars 1769, les membres du Conſeil du Port-au-Prince dans le lieu même de leurs ſéances, d'où on les conduiſit à bord de bâtimens qui les tranſportèrent en France. Un édit daté du même mois de Mars, prononça la caſſation de cette cour, & un autre portant la date du mois d'Avril ſuivant, créa un nouveau Conſeil ſupérieur du Port-au-Prince.

Il reçut la même compoſition que celle donnée au Conſeil du Cap par un édit du mois de Septembre 1769. L'unique différence était, que le commandant de la Partie du Sud y avait une place, comme celui de la Partie de l'Oueſt, & que le lieutenant de roi du Port-au-Prince n'y était pas admis. C'eſt ce tribunal, auquel s'appliquent d'ailleurs toutes les particularités que j'ai citées ſur celui du Cap (Tom. 1er. pag. 386 & 387), qu'on a réuni avec ce dernier pour en former le Conſeil ſupérieur de Saint-Domingue.

Preſqu'au moment même où l'on avait créé le Conſeil du Cap, l'établiſſement de deux cours ſouveraines trouva des contradicteurs. Cependant la néceſſité évidente dont elles étaient, ou plutôt l'inconvénient de traîner loin de leur domicile des colons ou des repréſentans de ces colons, dont la préſence eſt toujours utile ſur leurs manufactnres, avait fait rejetter des avis que l'amour d'un pouvoir plus abſolu ou des animoſités perſonnelles inſpiraient preſque toujours. On avait même vu le gouvernement devenir aſſez éclairé à cet égard en 1776 pour ſonger à établir un troiſième Conſeil dans la Partie du Sud, & le projet en avait été dreſſé. Mais en 1786, on obſéda tellement M. le maréchal de Caſtries, qu'on lui fit adopter le ſyſtême de n'avoir qu'un ſeul tribunal ſouverain à Saint-Domingue.

Un édit du mois de Janvier 1787, dont le préambule vante la beauté de chemins qu'on n'a entrepris qu'après, a formé le Conſeil de Saint-Domingue, dont la réſidence eſt fixée au Port-au-Prince. Il y a été inſtallé le 11 Juin de la même année.

Il eſt compoſé du gouverneur-général, de l'intendant, déſigné comme premier-préſident, des trois commandans en ſecond des Parties du Nord, de l'Oueſt & du Sud, d'un ſecond-préſident, pris parmi les conſeillers & changé ou nommé de nouveau tous les trois ans, d'un commiſſaire-général des Colonies, du commandant particulier du Port-au-Prince, du plus ancien commiſſaire des Colonies, de douze conſeillers, y compris le ſecond-préſident; de quatre aſſeſſeurs brevetés du roi avec voix délibérative & quatre aſſeſſeurs nommés par les Adminiſtrateurs pour deux ans ſeulement, avec voix purement conſultative, à moins qu'ils ne ſoient néceſſaires pour faire arrêt; d'un procureur-général avec deux ſubſtituts brevetés par le roi, & deux autres ſubſtituts commiſſionnés par les Adminiſtrateurs pour deux ans; un greffier en chef & un premier huiſſier-audiencier.

Le nombre des conſeillers des deux Conſeils réunis étant de plus de douze (car nous nous trouvions dix-neuf), ils ont été conſervés, pour n'en remplacer aucun, juſqu'à la réduction au nombre de l'édit. Les conſeillers honoraires des deux Conſeils, le ſont demeurés du Conſeil de Saint-Domingue.

Le gouverneur-général y ſiége dans un fauteuil, qui demeure vacant s'il eſt abſent du Port-au-Prince, mais dans l'étendue de la Colonie, autrement le commandant en ſecond, ou celui qui a un ordre de commandement du roi, s'y place. A la droite du gouverneur-général ſe met l'intendant & à gauche un commandant en ſecond; puis à droite & à gauche les deux autres commandans en ſecond, le ſecond-préſident, le commiſſaire-général des Colonies, le commandant particulier du Port-au-Prince, le plus ancien commiſſaire des Colonies, dans l'ordre où je les nomme; enfin les conſeillers & les aſſeſſeurs dans le rang que fixe la date de leur réception.

Il faut avoir 27 ans accomplis pour être conſeiller ou procureur-général; 25 ans pour être aſſeſſeur ou ſubſtitut breveté & 20 ans pour être aſſeſſeur ou ſubſtitut commiſſionné. Tous doivent être gradués.

Le Conſeil de Saint-Domingue s'aſſemble tous les jours, excepté le ſamedi. Du 1er. Octobre au 1er. Avril, la première ſéance commence à ſept heures & va juſqu'à neuf & la ſeconde à neuf heures & demie & va juſqu'à onze & demie. Dans les autres ſix mois, les ſéances commencent & finiſſent une demi-heure plutôt.

Les vacances du Palais comprennent les jours de fête, la quinzaine de Pâques & l'intervalle du 15 Juillet au 1er. Octobre. Pendant cette dernière, une chambre de vacations compoſée de trois conſeillers, d'un aſſeſſeur breveté & d'un aſſeſſeur commiſſionné, expédie les matières proviſoires. Hors de là, & conſtamment en matière criminelle, il faut ſept juges pour faire arrêt.

Le ſecond-préſident, les conſeillers & les aſſeſſeurs brevetés, ſont payés d'abord, par la moitié fixe de leurs appointemens, qui ſont de 9,000 liv. tournois, & enſuite par ce qui leur revient dans l'autre moitié, miſe en bourſe commune, proportionnellement à leurs préſences aux ſéances du Conſeil. Enfin, ils ont droit, & les aſſeſſeurs commiſſionnés avec eux, au produit d'une autre bourſe commune, formée d'une ſomme accordée par le roi pour chaque

chaque procès jugé, somme qui varie depuis 120 liv. tournois jusqu'à 4 liv., suivant la nature des affaires. Le rapporteur a le tiers de cette somme, puis le président six parts, chaque conseiller deux, & tout assesseur une. Mais pour prétendre à ce qu'a rendu un jour, il faut avoir assisté aux deux séances & être rendu au palais un quart-d'heure avant la première. Tous les mois le greffier fait le décompte de chaque conseiller.

Quant au procureur-général, présent ou non, il a toujours pour lui & ses substituts un somme égale au tiers total du montant de celles qui ont été payées par le roi au Conseil pour les affaires jugées. Il prend la moitié de cette somme pour lui seul, & l'autre moitié tombe en bourse commune pour ses substituts, à raison d'une part pour chaque.

Nul conseiller ou assesseur ne peut avoir par an qu'un congé d'un mois, si le Conseil veut le lui accorder. S'il prend un congé pour la France, il n'a que 2,400 liv. tournois par an.

Une autre ordonnance du mois de Janvier 1787, a supprimé la plaidoirie. Tout est jugé au rapport. Les avocats ne viennent plus au palais qu'à la rentrée du 1er. Octobre, pour renouveller leur serment, ou lorsqu'il y a quelque réception de gouverneur-général & d'intendant, circonstances où le public peut encore voir les magistrats siégeans.

La suppression du Conseil du Cap a excité dans la Partie du Nord les plus justes plaintes. Le premier usage que le Conseil de Saint-Domingue a fait de ses fonctions, au moment même où il venait de les prendre, a été d'arrêter qu'il ferait des remontrances contre l'existence d'une seule cour. Ces remontrances, ouvrage de quatre conseillers nommés commissaires, je les ai rédigées, & je dois croire, d'après l'unanimité avec laquelle elles ont été adoptées par le Conseil, qu'elles ont répondu à la confiance dont nous avions été honorés. Mais ces remontrances, d'après la loi qui permet aux Conseils des Colonies d'en faire & qui ne les appelle même que des *représentations*, étaient adressées au ministre, qui précédemment gouverneur-général de Saint-Domingue & préalablement consulté par M. de Castries sur la réunion, avec pouvoir de la suspendre s'il y trouvait de l'inconvénient, lui avait répondu du Port-au-Prince, le 14 Mai 1787, qu'il la ferait exécuter. Il devait donc persister dans une opinion que l'amour-propre empêchait même d'examiner de nouveau.

Mais cet ordre de choses ne saurait subsister. L'espoir de diriger ou même

de dominer plus aiſément une cour ſouveraine que deux, ne l'emportera pas toujours ſur l'intérêt des colons, évidemment méconnu dans ces meſures; la magiſtrature coloniale ceſſera d'être dans un état d'humiliation, & les agens de l'autorité à Saint-Domingue ſeront convaincus que l'empire de la crainte, le moins durable de tous, ne ſaurait s'affermir dans une Colonie que ſon importance doit garantir d'un deſpotiſme ſecondaire. Larnage & Maillart ont montré comment l'on fait aimer l'autorité, & on ne l'aime pas ſans la reſpecter.

Comme pour conſoler les membres du Conſeil de tout ce que les loix de 1787 avaient de douloureux pour eux, le roi leur a permis, le 24 Janvier 1788, de porter dans l'intérieur du palais & aux cérémonies publiques où le Conſeil aſſiſte en corps, un chaperon de laine écarlate, herminé, abſolument ſemblable à celui des membres des parlemens de France. Cette décoration, que le Conſeil a priſe pour la première fois le 22 Décembre 1788, jour de la réception de M. le Marquis de Chilleau en qualité de gouverneur-général de la Colonie, & qui préſente la réunion d'une marque du coſtume magiſtral métropolitain, avec l'habit court & l'épée, qui ont toujours été le coſtume colonial, a quelque choſe de vraiment noble. Il arrive même, à cauſe de la gance & du bouton placés ſur l'épaule, pour recevoir le chaperon, qu'en n'ayant pas celui-ci, le conſeiller ſe trouve encore avoir une marque diſtinctive. Sans tirer vanité de cette eſpèce de décoration, qui m'eſt commune auſſi, il me ſemble qu'elle peut avoir un effet très-utile; c'eſt de nous faire reſſouvenir ſans ceſſe, que nous ſommes revêtus de fonctions auguſtes; que ſacrifier notre devoir c'eſt nous parjurer, & que dans les cas où il conſiſte à dire la vérité, rien ne doit nous intimider; que l'œil de nos juſticiables eſt conſtamment ouvert ſur toutes nos actions, & que lorſqu'elles nous ont gagné l'eſtime publique, elles n'ont pas beſoin d'autre approbation.

Le premier local que le Conſeil occupait dans la ville du Port-au-Prince, rue Royale, ayant été renverſé par le tremblement de terre de 1770, on acheta un emplacement dans la même rue, où l'on prépara à la hâte un petit logement de 4 pièces pour le Conſeil & ſon greffe, qu'il avait auſſi dans l'ancienne maiſon. Il s'y préſenta le 27 Août pour reprendre ſes ſéances, dont la dernière avait eu lieu le 28 Mai. Mais le déſordre des papiers publics, qu'on avait été obligé de mettre dans des boucauds, & les autres ravages du tremblement de terre, le forcèrent de les renvoyer juſqu'au 19 Novembre.

Le roi fit enſuite l'acquiſition de l'endroit que je décris en ce moment ; où le Conſeil de Saint-Domingue ſe raſſemble encore, & où celui du Port-au-Prince ſe rendit en corps de cour le 1er. Octobre 1773.

Il ſerait difficile de voir un lieu auſſi peu propre à produire les idées que doit inſpirer le temple de juſtice. Sur la rue ſont trois pièces. Celle du milieu ſervait autrefois de ſalle des pas perdus ; c'eſt là même qu'eſt la chapelle. Au bout Sud eſt le parquet des gens du roi, & au bout Nord une pièce où ſont abandonnés aux inſectes les anciens regiſtres du Conſeil, depuis ſon établiſſement au Petit-Goave, & des liaſſes d'anciennes minutes. Tout ce qui eſt aſſez récent eſt dans la maiſon du greffier, où l'on a réuni les regiſtres & les minutes du Conſeil du Cap, tranſportés d'après les loix de la réunion, du Cap au Port-au-Prince.

A la ſalle des pas perdus, répond une grande pièce diviſée en auditoire & en haut & bas ſiéges. Demeurée comme elle était lors du Conſeil du Port-au-Prince, on y voit encore le banc des avocats. Cette ſalle eſt vieille, comme tout le reſte du bâtiment. On étouffe lorſqu'on eſt ſur les bas ſiéges, & par je ne ſais quelle manie, le Conſeil de Saint-Domingue y tient ſes ſéances.

Sur le côté Nord de cette ſalle, dans la cour, eſt un paſſage qui mène à la buvette, & ſur l'autre, le paſſage des priſons, qui étaient placées, tout-à-l'heure encore, au fond de cet emplacement. Il eſt impoſſible de rien voir de plus inſalubre & de plus hideux que ce ſejour, dont le crime lui-même avait droit de ſe plaindre, parce qu'il aggravait ſon châtiment. Les priſons ſont à préſent dans la nouvelle ville. Il eſt honteux que la cour ſouveraine de Saint-Domingue ſoit encore relégue dans cette eſpèce de maſure.

La garde extérieure du Conſeil eſt faite par la troupe de police, & celle intérieure par les huiſſiers. L'audiencier dont le nom eſt aſſez ridicule depuis la ſuppreſſion des audiences, fait les ſignifications d'avocat à avocat, & marche aux cérémonies publiques.

Au deſſous de la rue Royale, eſt celle Sainte-Claire, où j'ai dit que ſe rend la rue Saint-Jean-Baptiſte. A ſon extrémité, dans la rue des Miracles, cette dernière a un eſpace vide qui fait le pendant du marché aux volailles, & qui était autrefois le *Marché au Peiſſon.*

Le 17 Novembre 1767, M. Ducoudray en avait obtenu la conceſſion, mais la crainte des réclamations des voiſins l'empêchèrent d'en faire uſage. Au

mois de Novembre 1784, un M. Petit la ſollicita, mais l'avis de M. de Boisforeſt ayant été que cet eſpace était néceſſaire au débouché des cinq rues qui y aboutiſſent, M. Petit n'inſiſta pas. Cependant M. Sentout avait obtenu cette conceſſion le 4 Juin 1785, mais les Adminiſtrateurs l'ont révoquée le 27 Août, ſur les plaintes des habitans de la ville du Port-au-Prince, à qui M. Ducoudray avait fait d'ailleurs l'abandon de ſa priorité.

Cet emplacement eſt d'autant plus utile à conſerver tel qu'il eſt, qu'on en a ſenti l'utilité lors de l'incendie de la nuit du 29 au 30 Juin 1748, qui conſuma les trois îlets compris entre la Grande rue, la rue de Bonne-Foi, le quai & la rue des Fronts-Forts, & les deux îlets correſpondans dans l'Eſt aux deux plus inférieurs d'entre ceux que je viens de déſigner. Le feu prit à onze heures dans un magaſin au bord de la mer, ſe communiqua à tout l'îlet, & bientôt aux quatre autres, parce que le vent paſſa du Sud au Nord & varia de là juſqu'au Nord-Eſt. Sans le zèle, le courage de M. de Vincent, commandant en ſecond, de M. de Loppinot, lieutenant de roi, de M. de Macnénera, commandant l'Amphion, des officiers de ce vaiſſeau, des officiers du régiment du Port-au-Prince & de l'artillerie, les travaux des troupes, l'activité & le concours empreſſé de tous les individus, c'en était fait de la ville entière. Des maiſons voiſines étaient déjà atteintes par le feu, que les heureux effets de la pompe de l'Amphion éteignirent.

Il y eut 83 maiſons détruites. Elles étaient occupées par 27 négocians, 25 capitaines de navire & 31 marchands ou particuliers. La perte cauſée par les flammes dans ce point, le plus commerçant de la ville, fut évaluée à 13,550,000 livres.

Plus bas que la rue Sainte-Claire, eſt celle de Rohan, qui a ſur cette ſeconde Section, dans l'Eſt, un îlet carré entre la rue d'Aunis & celle des Miracles, & un carré long de la même hauteur, mais étroit, le long du côté Nord de la rue des Miracles. La rue de Rohan eſt enſuite ſéparée du quai de Rohan par des îlets paralleles aux trois que je viens de citer, mais qui ont à peine 25 toiſes de l'Eſt à l'Oueſt.

Première Section de la Nouvelle ville.

Cette Section eſt bornée au Nord, par la rue d'Aunis ; à l'Eſt, par les limites de la ville ; au Sud, par la rue Saint-Honoré, & à l'Oueſt, par la mer, ce qui lui donne environ 600 toiſes de haut ſur environ 360 de large.

On trouve dans ſa partie ſupérieure, placée ſur le côté Oriental de la rue de Conty & à ſon bout Nord-Eſt, un grand îlet dont le long côté prolonge la rue d'Aunis. Au Sud de cet îlet, eſt le chemin par lequel on va à la Charbonnière.

Au Sud de ce chemin, ſont les Cazernes alignées & ouvrant ſur le côté Eſt de la rue de Conty.

Le Port-au-Prince étant devenu la capitale, la garniſon de Léogane s'y rendit au mois d'Avril 1751. Elle conſiſtait alors en ſix compagnies franches des troupes détachées de la marine, ayant 215 hommes tout compris, auxquelles on avait préparé un logement ſur les ruines d'une purgerie de l'habitation Morel, près du point où eſt aujourd'hui l'hôpital militaire, dont je parlerai plus loin. Ces cazernes, très-endommagées dans le tremblement de terre de 1751, furent réparées

La garniſon fut enſuite augmentée d'une compagnie de 104 hommes du régiment Suiſſe de Halwill & de 24 canonniers-bombardiers, pour qui l'on fit en 1754 des cazernes communes ſur la partie Méridionale du terrain dont j'occupe mon Lecteur en ce moment.

Ces compagnies franches de la marine ayant été incorporées en 1762 dans les régimens de Boulonnois, Foix & Quercy, arrivés à Saint-Domingue le 17 Mars de cette année ; ceux-ci formèrent par des détachemens, la garniſon du Port-au-Prince, où l'on a vu en 1764 & en 1765, une partie du régimens d'Angoumois. Les Suiſſes ayant été licenciés à la paix & les bombardiert incorporés dans un détachement du corps-royal d'artillerie, les cazernes des Suiſſes & des bombardiers ſuffirent à la garniſon.

Le 15 Juin 1765, M. d'Eſtaing forma une légion coloniale, dont le Port-au-Prince eut un détachement, mais ce corps fut réformé au mois d'Août ſuivant.

Une ordonnance du roi, du 1er. Avril 1766, créa la *Légion de Saint-Domingue*, de 54 compagnies de 100 hommes chacune, avec un état-major formé d'un inſpecteur-commandant avec 40,000 livres d'appointemens, un major-général avec 10,000 liv., quatre majors particuliers, quatre aide-majors, quatre quartiers-maîtres & un chirurgien. L'uniforme de cette légion était habit & paremens bleus, collet & revers rouges, doublure, veſte & culottes blanches, boutons blancs timbrés d'une ancre, & chapeau bordé d'un galon blanc.

Le fond devait en être fait par les recrues qui avaient été envoyées dans la Colonie & par les ſoldats des régimens qui y étaient en garniſon auxquels ce parti conviendrait, mais on ne put former que 20 compagnies. On prit auſſi les hommes du corps-royal d'artillerie employés dans l'Iſle, afin d'avoir les 8 canonniers que l'ordonnance attachait à chaque compagnie qui avait une pièce de canon à la Suédoiſe & deux à la Roſtaing.

Le commandement de cette légion, qui ſe forma dans la Colonie en 1767, fut donné à M. le Baron de Saint-Victor, brigadier des armées du roi, dont les talens militaires ſont connus, & qui eut la ſatisfaction flatteuſe de voir acquérir à ce corps, dès ſa naiſſance, un enſemble & une diſcipline dignes des troupes les plus anciennement organiſées.

M. de Saint-Victor ayant été fait maréchal de camp en 1768, M. de Reynaud de Villeverd, le même dont cet ouvrage offre ſi ſouvent l'éloge, prit le commandement de la légion & y déploya un caractère & une énergie qui juſtifièrent pleinement le choix de M. le vicomte de Belzunce, par lequel il avait été amené dans la Colonie en 1762.

La partie de la Légion qui demeurait au Port-au-Prince habita les anciennes cazernes des Suiſſes & des bombardiers, qu'on augmenta pour cet effet dans leur partie Septentrionale en 1767.

On envoya en 1768, deux compagnies d'ouvriers de 50 hommes chacune, qui furent miſes à la ſuite de cette Légion.

Une nouvelle ordonnance du 16 Avril 1769 porta la Légion à 30 compagnies, miſes en trois diviſions, ayant chacune une compagnie de 60 grenadiers, une de canoniers de 102 hommes, & 8 de fuſiliers, de 104 hommes. Elle n'eut plus qu'un major-général pour commandant, 3 majors particuliers & autant d'aide-majors.

Le 1er. Novembre 1769, une ordonnance du roi attacha trois compagnies

de dragons de 100 hommes chacune à la légion, ayant, avec l'uniforme de celle-ci, un manteau de drap gris-blanc, piqué de bleu, & un chapeau blanc, comme ceux des matelots hollandais.

Le tremblement de terre du 3 Juin 1770 ayant détruit les cazernes de la Légion, le roi acheta des emplacemens qui y touchaient, & on les rebâtit en les augmentant.

Douze des compagnies de cette Légion, dans laquelle on avait vu entrer à la fin de 1771, des Corſes que le gouvernement avait envoyés pour y ſervir toute leur vie, furent réformées au mois de Juillet 1771, & le 18 Août 1772, elle fut ſupprimée en entier par l'ordonnance qui créa les 4 régimens coloniaux (dont l'un porte le nom de régiment du Port-au-Prince), & qui furent compoſés de deux bataillons de neuf compagnies, dont une de grenadiers.

Le régiment du Port-au-Prince fut formé, comme celui du Cap, avec les ſoldats de la Légion, le 31 Janvier 1773, & il fit bénir ſes drapeaux le 27 Juin ſuivant. Le 1er. Mai 1775, les bataillons ont été portés à dix compagnies dont une de grenadiers, une de chaſſeurs & huit de fuſiliers. Et enfin une ordonnance du 10 Décembre 1784, a aſſimilé ce régiment (& celui du Cap), à ceux du département de la guerre. Il a donc deux bataillons ayant chacun quatre compagnies de fuſiliers & le premier une de grenadiers & le ſecond une de chaſſeurs. Sur le pied de paix il a 1,048 hommes & ſur le pied de guetre 1,456, toujours non-compris 60 officiers pour les dix compagnies, & un colonel, un lieutenant-colonel, un major, un quartier-maître tréſorier, deux porte-drapeaux, deux adjudans, un tambour-major & un armurier. C'eſt le 20 Mai 1787, qu'il a dépoſé dans l'égliſe ſes quatre drapeaux & fait bénir les deux nouveaux que ſa compoſition actuelle lui donne.

L'uniforme du régiment du Port-au-Prince ne diffère de celui du régiment du Cap que par les paremens, le collet, & le liſéré des revers qui ſont de drap écarlate.

A la création de ces deux régimens, le commandement de celui du Cap fut donné à M. de Reynaud de Villeverd & le commandement de celui dn Port au-Prince à M. le marquis de Gripière de Laval. Ces deux corps ſe rappelant toujours qu'ils n'en ont formé qu'un autrefois, ont conſervé l'un

pour l'autre les ſentimens d'une véritable fraternité, & leurs chefs ont, en quelque ſorte, donné l'exemple de cet attachement. On doit à ces deux régimens ce témoignage, qu'à l'amour de l'ordre, à une diſcipline exacte, à une tenue qui flatte tout œil militaire, ils ont joint le mérite de ne pas paraître inférieurs aux anciens corps de la Métropole aux ſièges de Savannah & de Penſacole. Et cependant ils ont, dans un climat qui les moiſſonne, un ennemi que les autres ne connaiſſent pas, & peut-être l'avantage d'obtenir deux ans plutôt la croix de Saint-Louis, ne balance-t-elle pas aſſez cette cruelle différence.

Ce régiment eſt logé dans les cazernes que je décris à préſent, & au-deſſus de l'entrée deſquelles on lit cette inſcription :

Dulce & decorum eſt pro Patriâ mori.
Mors & fugacem perſequitur Virum :
Nec parcit imbellis juventæ
Poplitibus, timidoque tergo.

HOR. LIB. III. OD. II.

Elles n'ont pas de magnificence comme celles du Cap, mais dans leur ſimplicité, elles ont le mérite de la ſalubrité & de la commodité. Quatorze pavillons de 80 pieds de long ſur 21 de large, faits de bois dur, maçonnés entre poteaux, plancheyés en dedans, mis ſur deux rangs & tous alignés du Nord au Sud, les compoſent. L'intervalle qui ſépare les quartiers, eſt diviſé en ſix compartimens de gaſon pour qui une allée ſablée forme un encadrement. Ces gaſons cachent un tuf qui fatiguerait la vue, & les orangers amers dont on a fait leur bordure extérieure, donnent un ombrage qui rafraîchit ſans intercepter l'air & procurent aux ſoldats des oranges très-réputées pour la leſſive.

Le régiment du Port-au-Prince a ſu, par ſon propre travail, ſe procurer un ruiſſeau d'eau vive qui forme une fontaine dans le fond des cazernes en face de la porte d'entrée & qui diſtribuée à différens baſſins & à des lavoirs fournit à tous les beſoins. Celle pour boire eſt miſe préalablement dans des jarres au-deſſus deſquelles on a pratiqué de petites tonnelles pour les abriter de la chaleur du ſoleil. Chaque ſoldat eſt couché ſur un cadre de ſept pieds de long & de 32 pouces de large, où eſt une peau de bœuf préparée. Tous les ſamedis, les baſſins, les lavoirs &c., ſont nettoyés, les chambres lavées

lavées, les réſervoirs lâchés, les immondices entraînées, & tous les effets mis dehors au grand air. De ſorte qu'à cette époque, les cazernes offrent une propreté digne des habitations particulières les mieux ſoignées. Elles ont été exécutées ſur le plan donné par M. le marquis de Gripière de Laval, & ont encore le mérite d'iſoler les compagnies & de les placer ſuivant leur ordre de bataille. On y a établi des ateliers de toute eſpèce pour la tenue & l'équippement des ſoldats & une école pour leur apprendre à lire & à écrire. Ces bâtimens & les cuiſines ſont adoſſés aux clôtures latérales. Au fond des cazernes eſt un eſpace libre qui ſert aux exercices journaliers du régiment & ſur les côtés duquel ſont auſſi des conſtructions.

Il y a cependant deux choſes à déſirer dans des cazernes auſſi bien entendues. L'une, & M. de Laval l'avait compriſe dans ſon plan, c'eſt d'abattre les priſons qui occupent la façade du quartier & d'y mettre un grillage qui procureroit un air plus libre. On pourroit placer les priſons dans le terrain qui leur eſt contigu dans l'Eſt & qui appartient au roi. L'autre eſt relative aux latrines. On avait fait une foſſe très-conſiderable avec des traverſes, dans des eſpaces fermés, mais en 15 mois la foſſe fut remplie & abandonnée. On l'a ſuppléée par de grands baquets que les nègres de la chaîne publique eſcortés par des ſoldats, vont vider à la mer, chaque ſoir, traverſant & empoiſonnant une partie de la ville. Pour remédier à ce dégoûtant inconvénient, le régiment a offert d'ouvrir lui-même, des cazernes à la mer, un canal que l'on couvriroit de maçonnerie & que nettoyeroient les lavoirs des cazernes lâchés tous les ſoirs.

La garniſon du Port-au Prince a été quelquefois augmentée par des circonſtances particulières. Les troubles des milices y firent envoyer des Iſles du Vent 531 ſoldats & 19 officiers du régiment de Vermandois qui arrivèrent au mois de Juin 1769. En 1782, on y avoit mis le régiment d'Agénois qui occupait même les cazernes, & une partie du régiment eſpagnol de Soria.

Immédiatement après les cazernes, en ſuivant le même côté de la rue de Conty vers le Sud, eſt le gouvernement, ainſi nommé parce qu'il eſt la réſidence du gouverneur-général de la Colonie.

Le gouvernement & ſes dépendances occupent un terrain de plus de 400 toiſes de haut à partir de la rue de Conty & de plus de 200 toiſes de large ſur cette rue.

Le gouverneur-général s'étoit d'abord mis dans la maiſon de l'habitation Randot, mais dès 1751, M. Maillart fit commencer un gouvernement conſtruit de pierres de tailles au point où eſt l'hopital actuel & que détruiſit le tremblement de terre de 1751.

En 1753 on adopta l'emplacement qui m'occupe à préſent & M. de Vaudreuil l'avait déja fait couvrir d'ardoiſes lorſque le 9 Juin un tourbillon qui ſemblait avoir reſpecté tout le voiſinage jetta cet édifice. On le répara & le tremblement de terre de 1770 en fit des ruines. Il fallut élever a la hâte deux pièces pour loger le chef de la Colonie & une barraque pour ſon ſecrétariat & au mois de Mai 1772 on commença le logement actuel.

Il eſt compoſé d'un corps de bâtimens, poſé ſur une terraſſe d'environ 30 toiſes de long ſur à peu près 15 toiſes de large, dont le milieu répond à la rue de Rouillé, plus connue ſous le nom de rue du Gouvernement; il ſe trouve à 45 toiſes de la rue de Conty. Sur celle-ci eſt l'entrée principale que ferme une belle porte de fer grillée & ceintrée, ayant un chapiteau aux armes de France & portée par deux pilaſtres de maçonnerie. De chaque côté de cette porte ſur une longueur de 40 toiſes eſt un petit mur ayant des pilaſtres entre leſquels regne une claire-voie de bois. Le reſte du terrain eſt fermé au Sud par une haie vive & au Nord par un mur ordinaire.

Des deux côtés de la porte grillée, en dedans, eſt un petit pavillon. Celui du Midi ſert à loger la garde du gouverneur général. On ſe trouve là au commencement d'une avant-cour dont les côtés ſont fermés, à partir depuis les bouts de la claire-voie juſqu'aux bâtimens du gouvernement, qui en totalité occupent auſſi un front de près de 80 toiſes comme la claire-voie. Cette avant-cour eſt diviſée en deux compartimens de gaſon qui forment deux carrés longs, excepté dans les deux points qui avoiſinent l'entrée du corps-de-logis où les angles ſont coupés pour évaſer un intervalle où les voitures puiſſent tourner. Ces gaſons ont ſur toutes les faces une allée d'arbres qui en ſuit la forme.

Au bout Oriental de l'avant-cour on trouve un eſcalier à deux rampes avec des grilles de fer, par lequel on monte ſur la terraſſe où eſt le gouvernement. Un perron auſſi avec une baluſtre de fer mène à un périſtile que forme une eſpèce d'avant-corps où des pilaſtres marquent une porte & deux portiques, ſurmontés d'un tympan triangulaire aux armes de France. De

chaque côté du périſtile part une eſpece de galerie couverte, ſoutenue par des piliers & regnant le long de la terraſſe.

En face de la grande entrée du périſtile eſt celle du ſalon de compagnie qui eſt très-vaſte & à chaque côté duquel ſont pluſieurs pièces, où l'on entre par un paſſage qui va de ce ſalon à une porte latérale placée au bout Nord & au bout Sud du bâtiment.

Après le ſalon eſt une magnifique galerie ſervant de ſalle à manger, & qui peut contenir aiſément une table de 200 couverts en fer à cheval. Cette galerie garnie de jalouſies ; eſt d'autant plus fraîche qu'abritée du ſoleil à l'Oueſt par la maiſon même, elle l'eſt à l'Eſt par une ſeconde galerie en appentis, carrelée en marbre.

Du côté de la campagne le bâtiment principal a deux ailes auſſi à rez de chauſſée pour augmenter le logement. Elles laiſſent entr'elles une cour pavée de briques comme la galerie qui en fait le tour ; de manière qu'on peut ſuivre extérieurement à couvert toutes les faces du corps-de-logis & des deux ailes.

Par les deux portes latérales, on trouve auſſi un prolongement de terraſſe, bordant des conſtructions toutes alignées entr'elles du Nord au Sud, mais reculées par rapport au logement du gouverneur-général. Au Septentrion, c'eſt le ſecrétariat avec des chambres de ſecretaires, & un autre bâtiment en retour à l'Oueſt pour les aides-de-camp ; au Midi, des offices & les cuiſines. Non loin de celles-ci, & derrière elles, eſt un cabinet de bains, c'eſt-à-dire l'une des choſes les plus néceſſaires & les plus agréables qu'on puiſſe avoir à Saint-Domingue. Le long de la clôture de l'avant-cour, au Sud, ſont d'autres dépendances pour ceux qu'occupent les ſoins domeſtiques de la maiſon d'un gouverneur-général.

Derrière le gouvernement, eſt un jardin d'environ 50 toiſes en carré, qui laiſſe au Sud un intervalle de 30 toiſes ſur 50, où ſont encore des logemens, des remiſes, des écuries, un point où les lavandières de la maiſon trouvent tout ce qui leur eſt utile pour laver le linge commodément. Au deſſus du jardin, mais ſans en ſortir & avec les 80 toiſes de la largeur de la claire-voie, ſont deux rangs de compartimens d'herbe de guinée & d'autres fourrages, que la ligne Orientale des limites de la ville diviſe. Enfin on trouve là, la haie qui termine le local du gouvernement, mais c'eſt pour admirer une délicieuſe allée de bamboux, dans laquelle on peut parcourir 250 toiſes, parce qu'elle

ne s'arrête que quand elle a rencontré le chemin qui conduit de la ville au morne de l'Hôpital.

Vers l'angle Sud-Eſt de l'enclos du gouvernement & au point où le chemin dont je viens de parler eſt joint par un autre qui longe le côté Sud de cet enclos, eſt un lavoir public, établi depuis l'année dernière, & dont le continuel uſage prouve l'utilité.

Le reſte du terrain du gouvernement, où l'eau peut être menée, eſt en ſavanes.

Le point de vue eſt très-gai lorſqu'on eſt ſur la terraſſe du gouvernement, parce qu'on découvre la ville, la rade, & que la Gonave qui ſe préſente en rideau borne l'horiſon d'une manière très-pittoreſque. L'aſpect du gouvernement a quelque choſe de plus caractériſé que celui de l'intendance. Il eſt cependant des perſonnes qui, à cauſe de cela même, donnent la préférence à cette dernière, où tout paraîtrait avoir été calculé pour qu'on y fût plus paiſiblement. Moi, je trouve que cette différence ſemble marquer celle qui eſt entre les fonctions particulières de ces deux chefs, dont l'un militaire par état doit chercher l'éclat, montrer un caractère qui lui aſſure la confiance dans un jour d'allarme, & ſe ſervir chaque jour de cette confiance pour commander & obtenir l'obéiſſance; tandis que l'autre médite, toujours dans le calme, ſur les reſſources qui peuvent aſſurer l'exécution des moyens choiſis pour la ſureté & la proſpérité de la Colonie, en faiſant uſage de cette économie raiſonnée qui fait encore au beſoin multiplier ces reſſources.

Quelle plus belle miſſion que celle de deux Adminiſtrateurs revêtus d'immenſes pouvoirs & chargés de faire ſervir à deux mille lieues une autorité protectrice au bonheur des peuples qu'elle leur ſoumet! Que de talens elle exige pour ſaiſir un enſemble dont chaque partie a beſoin de leur ſurveillance & de leurs ſoins les plus aſſidus; mais auſſi que de gloire elle promet! Combien il doit être doux quand le ſuccès a répondu à tant d'efforts, lorſque l'approbation & de ce qu'on a fait & de ce qu'on aurait voulu faire eſt dans toutes les bouches, de s'entendre louer par la reconnaiſſance publique avec cette émotion que reproduiſent encore aujourd'hui les noms de d'Ogeron, de Larnage & de Maillart!

Au-deſſous du gouvernement eſt la place qui lui doit ſon nom. Elle fut marquée dès 1751 dans le plan de M. de Verville. Il avait été queſtion à la

fin de 1754 de la prolonger jusqu'à la rue d'Orléans & de placer alors l'église qu'on projettait, de manière qu'elle eût son entrée sur le côté Occidental de cette place; mais le ministre n'ayant reçu cette proposition qu'à la guerre, il la renvoya à la paix, & le projet fut abandonné.

Telle qu'elt à présent la place du gouvernement, elle a exactement du Nord au Sud les 80 toises de la claire-voie du gouvernement, & de l'Est à l'Ouest les 50 toises qui sont entre la rue de Conty & celle de Condé, le tout sans compter les rues ou passages qui sont le long de ses quatre côtés. Une allée d'arbres borde toutes ses faces avec un intervalle assez large pour marquer le prolongement de la rue Rouillé & laisser voir de celle-ci la porte grillée de l'entrée du gouvernement.

Au milieu de cette place est une fontaine construite par les ordres de M de Vallière & sous la direction de M. Hesse ingénieur. C'est la première qu'ait eu le Port-au-Prince & l'eau y coula pour la première fois le 27 Mars 1774. Elle est formée d'un bassin octogone du milieu duquel s'élève un obélisque pyramidal de pierres de taille dont la pointe est surmontée d'un globe couronné, ayant les armes du roi; elle est entourée d'une grille de fer. La pyramide a 10 pieds au-dessus de son piédestal qui a lui-même 6 pieds 8 pouces, la corniche comprise. Sur les 4 faces de ce piédestal sont 4 masques qui font jaillir l'eau dans le bassin, dont 4 côtés, sont autant d'abreuvoirs. On lit sur l'un des revers de la pyramide ces vers gravés en lettres d'or sur une table de marbre noir:

REGN. LUD. XV. DILECTISSIMO.
POSUERUNT
HUJUSCE COLONIÆ PRÆFECTI:
LUD. FLORENT DE VALLIERE
ET
JOAN. FRANCISCUS VINCENT
DE MONTARCHER.
ANNO M. D. C. C. LXXIV.

Sur l'autre côté est écrit:

LÆTA ADSUM CIVES.
SPARSIS
JAM NON VAGA
LIMPHIS.

Comme la place du gouvernement eſt celle de la parade & de la revue des troupes & de la milice, il y a long-tems qu'on l'appele auſſi la place-d'armes. Pour laiſſer plus de liberté aux mouvemens des troupes, on a adopté l'idée de ſupprimer la fontaine & de la remplacer par deux autres dont on prépare les matériaux en ce moment, & qui ſeront adoſſées à la clôture du gouvernement, à 20 toiſes de la grande porte. Elles ſeront rentrantes ſur la cour par une portion circulaire, afin que ceux qui viendront y prendre de l'eau n'embaraſſent pas la rue & n'ayent rien à craindre du paſſage des voitures.

Auſſi ſur la rue de Conty & dans la partie méridionale de l'îlet qui borde la place-d'armes au Nord, ſont les cazernes de l'artillerie.

On a vu qu'avant 1762, le Port-au-Prince avait une compagnie de bombardiers, qu'on a incorporée en 1766, avec celle qui était au Cap, dans un détachement du corps-royal, venu avec M. de Belzunce en 1762. Le 1er. Décembre 1768, le roi créa deux compagnies de canonniers-bombardiers, pour le Cap & le Môle-Saint-Nicolas, avec un commandant particulier; puis, une lettre du Miniſtre du 24 Décembre 1772, preſcrivit d'en former une troiſième pour le Port-au-Prince, avec 30 hommes de chacune des deux autres & des recrues arrivées d'Europe. Le 28 Août 1777, une ordonnance mit ces compagnies à 100 hommes, avec 5 officiers, & les aſſimila pour le traitement, aux troupes du corps-royal employées dans la Colonie. Enfin, le roi a créé le 24 Octobre 1784, un régiment pour le ſervice de l'artillerie des Colonies, diviſé en cinq brigades, dont une pour Saint-Domingue; les trois compagnies de canonniers-bombardiers y ont été incorporées. La brigade de Saint-Domingue, actuellement commandée par un colonel, un chef de brigade & un aide-major, a 4 compagnies, dont chacune a 88 hommes & 5 officiers, & de plus une eſcouade d'une compagnie d'ouvriers. Cette brigade, dont l'état-major réſide au Cap, fournit le détachement du Port-au-Prince.

Depuis que les cazernes des ſuiſſes & des bombardiers avaient ſervi à former les cazernes de la légion, on avait placé le détachement d'artillerie dans des maiſons particulières; mais le roi acheta en 1771, le local des cazernes actuelles, qui a environ 40 toiſes du Nord au Sud, ſur 30 de l'Eſt à l'Oueſt. Elles ſont compoſées de 4 pavillons de 66 pieds de

long chacun, dont deux forment des ailes pour les deux autres, qui ſont au Sud du terrain. Il y a auſſi un corps-de-garde près la porte d'entrée ſur la rue de Conty, une chambre de diſcipline, des cuiſines &c. &c.

La rue de Condé, qui ſuit celle de Conty dans l'Oueſt, à ſur ſon côté Occidental, trois îlets égaux de 100 toiſes de long ſur 50 de haut. Cette rue ſe trouve avoir préciſement ſon côté Oueſt aligné à peu près ſur le milieu de la rue des Favoris

Après la rue de Condé vient celle d'Orléans, qui a deux îlets ſur ſon bord Oueſt, ſemblables aux trois dont je viens de parler; mais le troiſième, qui eſt le plus Méridional, eſt coupé en deux portions inégales par la rue d'Ennery, qui court de l'Eſt à l'Oueſt depuis la rue de Condé juſqu'à la rue Royale. La rue d'Orléans ſe trouve avoir ſon bord Oueſt, aligné préciſément ſur le bord Eſt de la rue Vaudreuil.

La rue Dauphine, qui a toute la longueur de la ville, ſuit la rue d'Orléans.

La moitié Méridionale de l'îlet qui eſt entre elle, la rue Dauphine, la rue de Provence & celle du Gouvernement, eſt l'ancien local de la paroiſſe, cédé par elle en 1786, pour y mettre le Conſeil Supérieur, la Sénéchauſſée & les priſons.

Le Palais pour la Cour Souveraine, auquel on doit travailler inceſſamment, occupera un front de 120 pieds ſur 60 de large, avec une ſalle d'aſſemblée qui ſe prolongera ſur le derrière. Deux ailes borderont une avant-cour de 72 pieds, terminée ſur la rue Dauphine par une clôture en claire-voie, au milieu de laquelle ſera une porte grillée formant l'entrée du Palais & correſpondant à celle du corps même du bâtiment, dont l'extrémité Sud aboutira ſur la rue du Gouvernement.

Au Nord du palais eſt un eſpace dont je parlerai tout-à-l'heure & que ſuit du même côté l'emplacement deſtiné à la Sénéchauſſée & à l'Amirauté, qui auront des diſpoſitions ſemblables à celles du Conſeil, mais dans des dimenſions plus petites, & leurs ouvertures du même côté.

L'eſpace intermédiaire, le ſeul qui ait déjà des conſtructions, eſt celui des priſons. Leur entrée eſt pareillement ſur la rue Dauphine. Sur l'un des côtés de cette entrée eſt le corps-de-garde, de l'autre le guichet. On arrive dans une cour où eſt un baſſin & ſur laquelle ſont quatre grands cachots bâtis de pierres mais revêtus, plancheyés & plafonnés avec des madriers de deux

pouces d'épaiſſeur, liés de manière à former cage dans un tremblement de terre qui renverſerait la maçonnerie ; ils ſont garnis de lits de camp. Gagnant enſuite juſqu'au fond & vers la rue d'Orléans, ſont des bâtimens pour les priſonniers pour dettes, le logement du concierge, &c.

De la cour qui ſuit l'entrée, une porte conduit derrière l'emplacement de la Sénéchauſſée où ſont d'autres bâtimens pour les épaves & les nègres de la chaine publique, &c. &c.

Dans ces nouvelles priſons tout eſt combiné pour que la ſureté ſoit complette ſans qu'il en coûte à l'humanité d'autres ſouffrances que celles qui tiennent à la néceſſité de la privation de la liberté ; & la comparaiſon de ce ſéjour avec celui qu'il a remplacé le fait trouver encore mille fois plus ſupportable.

Après le tremblement de terre de 1770, on mit les priſons dans un vieux corps-de-garde de la place-d'armes.

Le concierge des priſons du Port-au-Prince eſt aſſujetti depuis très-longtems à donner chaque année 6,000 livres pour les pauvres de la paroiſſe. Les Adminiſtrateurs avaient preſcrit, le 19 Juillet 1782, que cette ſomme ſerait payée à l'entrepreneur de l'hôpital militaire, qui recevrait en conſéquence les pauvres malades ſur des billets du curé. Depuis, cette ſomme a été attribuée à la Providence, comme on le verra plus loin.

L'eau ſe trouve préparée & diſtribuée dans cette portion d'îlets pour tous les beſoins, & dans le plan actuel, le Conſeil, la Sénéchauſſée & la geole doivent avoir chacun une fontaine.

En allant du Nord au Sud dans la rue Dauphine, on trouve dans l'Oueſt après la rue d'Ennery, un îlet dont la moitié Orientale eſt deſtinée à former un marché pour cette partie de la ville, qui ſe trouve réellement trop éloignée du marché de la place de l'intendance.

Dans la portion de la Grande rue qui appartient à la Section actuelle, on trouve, en venant du Nord & un peu avant la rue de Provence, un bâtiment où s'aſſemblent encore la Sénéchauſſée & l'Amirauté.

La Sénéchauſſée du Port-au-Prince eſt celle que l'édit du mois d'Août 1685 avait créée à Léogane, d'où elle a été transférée avec le Conſeil ſupérieur de la même ville au Port-au-Prince, quand ce dernier lieu a été érigé en capitale.

On connait ſa compoſition & ſa compétence par ce que j'ai dit de la Sénéchauſſée

chauſſée du Cap. L'une & l'autre ont été changées par un édit & une ordonnance du mois de Janvier 1787. Les dix Sénéchauſſées de la Colonie ont, d'après ces loix, un Sénéchal, un lieutenant, trois conſeillers, un procureur du roi & un nombre de ſubſtituts de ce procureur du roi proportionné au beſoin du ſervice, un greffier & un premier huiſſier audiencier. Elles ont le pouvoir de juger en dernier reſſort, au nombre de trois juges, toutes les affaires purement perſonnelles dont la demande n'excéde pas 9,000 livres, & celles-la ſont jugées ſommairement & ſans pièces d'écriture.

Ce qui afflige dans l'attribution en dernier reſſort accordée aux Sénéchauſſées, c'eſt de voir qu'elle ait été étendue aux matières criminelles, & que les eſclaves y ſoient jugés ſans appel. A la vérité il faut alors ſept juges; mais cette diſtinction entre l'homme libre & l'eſclave lorſqu'il s'agit de la vie eſt un égarement en légiſlation. Il eſt même incroyable que les remontrances du conſeil de Saint-Domingue n'aient pas été écoutées, du moins ſur ce point, & qu'on ait cru devoir fermer l'oreille aux cris de l'humanité ſous prétexte d'une ſorte d'infaillibilité de la part de l'autorité. Mais pourquoi donc alors avoir changé en 1787, ce qu'elle même avoit adopté & réglé auparavant?

Dans la compétence ſoumiſe à l'appel la loi n'exige qu'un ſeul juge, & quoique les formes de procéder aient été auſſi changées en 1787, la plaidoirie eſt du moins conſervée.

Dans cette compétence à charge d'appel, ſe trouve maintenant compriſe, la connaiſſance des cauſes qu'une ordonnance du roi avoit attribuée en 1766 au tribunal-terrier qu'une autre du 21 Janvier 1787 a ſupprimé.

Le tribunal-terrier était compoſé du gouverneur-général, de l'intendant & de trois membres du conſeil ſupérieur du Cap ou du Port-au-Prince ſelon le lieu où les Adminiſtrateurs ſe trouvaient; & les sénéchaux & les procureurs du roi lui envoyaient des concluſions & un avis cacheté comme une eſpèce de jugement en premier reſſort.

Maintenant les deux Adminiſtrateurs n'ont d'attribution judiciaire que celle des cauſes qui ont pour objet l'uſage & la diſtribution des eaux & la réünion des terrains au domaine du roi, que leur réſerve l'ordonnance du 21 Janvier 1787, & celle relative à la diſtribution des eaux de la Grande rivière du Cul-de-Sac, dont j'ai parlé à la Deſcription de la Croix des Bouquets; ils ont alors pour greffier celui de l'intendance.

Les Adminiſtrateurs connaiſſent auſſi, d'après une ordonnance du roi, du 23 Décembre 1785, des comptes de régie des habitations entre les propriétaires & les régiſſeurs de celles-ci, mais c'eſt avec le concours de trois conſeillers, du procureur-général & du greffier du conſeil ſupérieur.

La Sénéchauſſée a dans ce moment pour reſſort les cinq paroiſſes du Mirebalais, de l'Arcahaye, de la Croix des Bouquets, du Port-au-Prince & de Léogane.

Elle a ſept ſubſtituts du procureur du roi, deux greffiers-commis, onze procureurs, vingt notaires, dont huit réſident dans la ville, 20 huiſſiers, qui font auſſi le ſervice du conſeil ſupérieur & qui ſont en bourſe commune avec ceux de l'Amirauté, d'après le réglement du Conſeil de Saint-Domingue, du 20 Novembre 1787, qui établit une bourſe commune dans chaque chef-lieu de Sénéchauſſée; un inſpecteur & deux exempts de police, & deux étalonneurs, dont un réſide à Léogane.

Les audiences de la Sénéchauſſée ſe tiennent le mardi & le ſamedi. Celle du mardi eſt employée aux affaires ſujettes à l'appel. A la ſuite de cette audience on tient celle de la police, & enſuite celle des criées & adjudications. Les affaires à juger en dernier reſſort ſont pour l'audience du ſamedi.

Le greffe de la Sénéchauſſée eſt dans la maiſon du greffier, abus que corrigera l'établiſſement du nouveau palais de juſtice, où l'on projette d'avoir un lieu ſervant de dépôt pour tous les actes publics & conſtruit de manière à les préſerver du feu & des tremblemens de terre. Le premier regiſtre d'audience de ce tribunal qu'on ait conſervé ne remonte qu'au 7 Mai 1696; celui d'enregiſtrement, le plus ancien, qu'en 1699. Tous les regiſtres d'audience juſqu'en 1715 ſont abſolument illiſibles, chargés de boue, de chaux & dévorés par les inſectes. Ceux depuis 1715 juſqu'en 1740 ſont preſque illiſibles. Les regiſtres d'enregiſtrement, à l'exception des premiers, ſont en moins mauvais état. Il manque une vingtaine de regiſtres de différentes époques, & relatifs à diverſes matières. Les minutes commencent en 1682 & ſont illiſibles pendant environ 40 ans.

L'état de ce greffe eſt le réſultat, d'abord du tranſport qui a eu lieu lors de ſa tranſlation de Léogane au Port-au-Prince, & plus encore du tremblement de terre du 3 Juin 1770, lors duquel les pièces du greffe demeurèrent trois ſemaines ſous les décombres.

L'Amirauté du Port-au-Prince venue de Léogane auſſi, eſt un réſultat du

réglement de 1717, qui en veut une par tout où il y a une Sénéchauſſée coloniale. Elle a toujours eu & a encore, comme toutes les autres, un lieutenant, un procureur du roi, un audiencier & des huiſſiers. Juſqu'à l'arrêt du Conſeil d'État du 7 Juillet 1781, les officiers de la Sénéchauſſée avaient preſque toujours eu des brevets pour les deux tribunaux, mais cet arrêt en a déclaré les places incompatibles. L'édit du mois de Janvier 1787 a donné auſſi aux dix Amirautés de la Colonie la même attribution en dernier reſſort qu'aux Sénéchauſſées, & les officiers des unes & des autres peuvent juger dans les deux ſiéges. L'Amirauté a deux greffiers-commis, un receveur principal des droits de M. l'Amiral, un chirurgien-major & des interprêtes pour toutes les langues.

Les procureurs de la Sénéchauſſée militent à l'Amirauté, & les ſix huiſſiers de celle-ci ſont réunis à la bourſe commune de ceux de la Sénéchauſſée; ils font auſſi le ſervice du Conſeil.

L'Amirauté tient ſes audiences dans le même lieu que la Sénéchauſſée. Elle n'en a qu'une par ſemaine, c'eſt le mercredi; à neuf heures, on y juge les cauſes d'appel, & à dix, celles en dernier reſſort; après cela, l'on fait les criées & les adjudications.

Les officiers des Amirautés de la Colonie ont adopté l'uniforme que l'ordonnance du roi, du 28 Mars 1786, leur a permis de porter hors de leur auditoire. C'eſt un habit bleu de roi, doublé de la même couleur, veſte & culotte chamois, avec un bordé de 12 lignes en broderie ou en galon, pour le lieutenant, le procureur du roi & le greffier, & ſur la manche ſeulement pour les commis-greffiers, les huiſſiers, &c. &c. Dans leurs fonctions judiciaires, les officiers de l'Amirauté ſont comme ceux des Sénéchauſſées, avec l'habit noir l'épée.

On ſait qu'après la rue Royale vient la rue Sainte-Claire; elles ont entr'elles 3 îlets de 100 toiſes ſur 50.

La rue Sainte-Claire a, à l'Oueſt, dans la ſeconde Section, d'abord un îlet comme le précédent en venant du Nord, puis un ſecond îlet ſemblable, dont la partie Septentrionale eſt occupée par le parc d'artillerie, & la partie Méridionale par les magaſins du roi.

Le parc d'artillerie, où eſt auſſi l'arſenal, a été formé d'après des ordres des Adminiſtrateurs du mois de Janvier 1771. Son entrée donne ſur le quai.

Il y a un garde-magaſin d'artillerie, nommé d'après la lettre du miniſtre du 5 Août de la même année.

Les magaſins du roi qui ſont attenant au parc d'artillerie, ont été placés là depuis 1752, & on les y a rétablis après le tremblement de terre de 1770. On vient d'y ajouter, le long de la rue Sainte-Claire, un bâtiment d'environ 230 pieds ſur 30 de large, avec un grenier, deſtiné à contenir des farines. On y trouve de plus une ſalle de mâture, un lieu pour les cables & les cordages, & un pour les voiles & le gréément ; le garde-magaſin y a un logement.

On eſt effrayé de voir dans un ville comme celle du Port-au-Prince, toute conſtruite de bois, que ces magaſins, remplis de choſes auſſi précieuſes, mais preſque toutes inflammables, ſoient fermés par une paliſſade de planches goudronnées. Au milieu de la cour de cet établiſſement eſt un baſſin où l'on a conduit l'eau. Son entrée eſt ſur la rue du Gouvernement.

Après les magaſins du roi il n'y a plus de bâtimens dans le Sud. Mais depuis la rue du Gouvernement juſqu'à celle Penthièvre, ce qui forme une étendue de 200 toiſes, ſans compter celle des rues, & depuis la rue Sainte-Claire juſqu'au rivage, qui en eſt éloigné d'environ 100 toiſes, il y a un eſpace où l'on apperçoit la batterie Sainte-Claire, placée en face de la rue Saint-Honoré, terme Méridional de la ſection actuelle, & les commencemens de la promenade Bellecombe, qui eſt à l'Eſt de la batterie & ſur ce qu'on appele ſon eſplanade.

On projette d'achever cette dernière, c'eſt-à-dire, d'avoir ſur toute la longueur cinq rangs d'arbres, où on laiſſera l'intervalle des rues de Provence, de Saint-Honoré & de Penthièvre. Au deſſous de la promenade & à 20 toiſes du côté Sud de la rue de Provence, eſt un lavoir public, aligné inférieurement ſur a porte des magaſins du roi. A l'extrémité Méridionale de la promenade, quatre rangs d'arbres, garniſſant chacun des trois côtés d'un eſpace carré, en formeront une petite place avec les arbres de la promenade même. Une petite fontaine, aſſez voiſine du quai, procure aux bâtimens négriers & aux bâtimens américains, la facilité de faire leur eau. Enfin, ce local que ſon iſolement faiſait couvrir d'immondices, eſt devenu un lieu agréable & d'autant plus utile, qu'il ajoute encore à la ſalubrité de la ville.

Plus bas que la rue Sainte-Claire, la première ſection de l'ancienne ville a, au Nord, un îlet de 100 toiſes de long ſur 25 de large, qui prolonge

la rue de Rohan, & qui borde ſur l'autre face une pareille longueur du quai de Rohan.

Les rues qui dans cette ſection vont de l'Eſt à l'Oueſt, ſont : la rue de Provence, au coin de laquelle & de la rue Royale on va mettre une fontaine pour ce point de la ville ; puis la rue du Gouvernement, la petite rue d'Ennery & la rue Saint-Honoré.

Seconde Section de la Nouvelle ville.

Elle a la première ſection au Nord, les limites de la ville à l'Eſt & au Sud, & la mer à l'Oueſt ; ſa ſurface eſt égale à celle de la ſection précédente.

En la décrivant dans le même ordre que les ſections que j'ai parcourues juſqu'ici, je dois parler d'abord du jardin botanique ou jardin du roi. Il a au Nord le chemin par lequel on va le long du terrain du gouvernement trouver le chemin du morne de l'Hôpital, les limites de la ville dans l'Eſt, du terrain de l'hôpital militaire au Sud, & à l'Oueſt une maiſon appartenante à M. Heſſe, ancien ingénieur, par laquelle il eſt ſéparé de la rue de Conty, dont il ſe trouve à environ 100 toiſes. Ce jardin occupe ainſi environ 50 toiſes de haut ſur 60 de large.

M. Thiery de Menonville, botaniſte, né à Saint-Mihiel en Lorraine, venu à Saint-Domingue ſous le gouvernement de M. de Vallière, y conçut le projet d'aller au Mexique chercher la cochenille meſtèque & de la naturaliſer dans la Colonie. Afin de rendre cette entrepriſe poſſible, il retourna en France en 1774, & communiqua ſon deſſein à M. de Roſtagny, député de Marſeille au bureau de commerce à Paris. Préſenté par celui-ci à M. de Trudaine, ce dernier l'appuya ſi fructueuſement auprès de M. de Sartine, que M. Thiery, parti du Havre, arriva au Port-au-Prince le 7 Janvier 1777, avec une lettre du miniſtre du 28 Septembre 1776, pour les Adminiſtrateurs, contenant l'ordre de lui compter 6,000 livres pour accomplir ſon projet.

Après un voyage, dont on ne peut bien juger les dangers, les fatigues

& la nature ſingulière, que dans la narration de M. Thiery même (*), ce nouvel argonaute, qui avait quitté le Port-au-Prince le 21 Janvier 1777, y revint le 25 Septembre ſuivant, avec ſa nouvelle conquête.

M. Thiery, qui n'avait emporté dans ſon voyage que la moitié des 4,000 livres qu'on lui avait comptées, au lieu des 6,000 que le miniſtre preſcrivait de lui donner, loua un terrain ſitué à l'angle Sud-Eſt de la Grande-rue & & de la rue de Bretagne, y planta, avec le nopal qu'il avait apporté, de la vanille, de l'ipécacuana blanc, du jalap, des cotonniers de la Vera-Crux, & y plaça le précieux inſecte qu'il avait acheté par tant de peines. Les Adminiſtrateurs, ſentant alors l'importance de ſon plan, voulurent y concourir. M. de Vaivre lui fit compter les 2,000 livres qu'il n'avait pas reçues & fit du botaniſte un commis dans l'un des bureaux de l'adminiſtration, pour lui aſſurer les moyens d'exiſter, en attendant que le mémoire relatif à ſes découvertes eût été envoyé au miniſtre.

M. de Roſtagny appuya l'homme dont il avait préparé le ſuccès, & M. de Sartine répondit le 12 Juin 1778, qu'il était juſte d'encourager les travaux du citoyen utile qui, à la recherche périlleuſe du Nopal & de la cochenille fine du Mexique, avait ajouté des obſervations ſur la cochenille ſylveſtre de Saint-Domingue. Ce miniſtre accorda en conſéquence le même jour, au commis inutile & déplacé, un brevet de botaniſte du roi, avec 3,000 liv. tournois d'appointemens, & donna aux Adminiſtrateurs l'ordre d'y ajouter une ſomme convenable pour ſon logement particulier & pour la location du terrain néceſſaire à ſes cultures, de manière à lui faire trouver l'équivalent des 4,000 livres tournois, que M. Thiery avait demandé lui-même par ſon mémoire. A ces marques de protection, le miniſtre joignit celle d'une

---

(*) Voyez le Traité de la culture du Nopal & de l'éducation de la Cochenille, recueilli & publié par le Cercle des Philadelphes du Cap-Français; imprimé à Bordeaux chez Bergeret, en 1787; 2 vol. in-8°.

On ne trouve pas dans cet ouvrage que M. Thiery ſoit venu deux fois à Saint-Domingue; mais j'en tire la preuve d'un manuſcrit de ſon voyage à Guaraca, écrit de ſa propre main, & dont M. de la Luzerne m'a fait préſent au Port-au-Prince en 1787. Il dit même, qu'il fut encouragé dans ſa réſolution de repaſſer en France en 1774, par Mde. de Rozière, nièce de M. de Vallière, qui était alors dans la Colonie avec ce gouverneur-général.

gratification de 2,000 livres & la recommandation d'encourager M. Thiery, & de lui rendre compte de tems en tems de ſes travaux. M. Thiery, auquel le miniſtre écrivit une lettre très-flatteuſe le 15 Juillet, entra en jouiſſance de toutes ces marques d'intérêt le 19 Septembre 1778.

De ce moment, le terrain où il avait dépoſé ſes tréſors reçut le titre de *Jardin Royal des Plantes*. M. Thiery s'occupa de la culture du nopal & de l'éducation de la cochenille, qui était ſon but principal, & d'un traité ſur ce double objet, avec une relation de ſon voyage. Mais ſa ſanté, éprouvée à pluſieurs repriſes, ſe trouva impuiſſante contre une fièvre maligne, qui l'emporta en 1780.

Sa perte, qu'on ne ſaurait trop regretter, rendit tous ſes travaux preſque inutiles, & le curateur aux ſucceſſions vacantes, chargé de la ſienne, ne pouvant pas veiller comme lui à des objets auſſi précieux, tout allait s'anéantir, lorſque M. Le Braſſeur, intendant par intérim, ſe décida à confier le ſoin du jardin à M. Joubert de la Motte, médecin au Port-au-Prince. Ce choix fut approuvé par une lettre du miniſtre du 17 Février 1781, qui allouait à M. Joubert 2,000 liv. de gratification annuelle. Mais ſoit que l'abandon que la cochenille avait ſouffert eût déjà été trop long, ſoit que M. Joubert, qui avait le goût & le zèle d'un botaniſte, n'en eut pas l'expérience, l'on vit périr la cochenille *meſtèque*, celle pour laquelle M. Thiery s'était expoſé à tant de dangers.

M. Joubert trouvant dans les manuſcrits de M. Thiery juſqu'à quel point la cochenille de la Colonie pouvait remplacer l'autre, donna des ſoins conſtans à celle-ci & en porta dans l'Été de 1783 un échantillon en France avec lequel M. Moinevery, chef d'une manufacture des Gobelins & M. Laghet teinturier de Paris, firent des eſſais tellement brillans qu'ils meritèrent à M. Joubert, le 22 Avril 1784, le brevet de botaniſte du Roi avec 3,000 liv. d'appointemens.

Le Jardin royal des plantes qui n'était qu'un chétif établiſſement lorſque je le viſitai au mois d'avril 1783, avait été confié à un ancien ſoldat du régiment du Port-au-Prince, nommé Lamotte, par commiſſion du 12 Juin 1783, attendu le voyage de M. Joubert en France. Au retour de celui-ci il fut queſtion d'en conſacrer un aux plantes exotiques & aux obſervations qu'on jugerait utiles ſur les indigènes, & c'eſt ce qui a donné lieu au choix du local où ma Deſcip-

tion se trouve parvenue en ce moment & qui a pris le nom de Jardin du roi ou Jardin botanique. M. Joubert étant mort au mois de mars 1787, M. le Comte de la Luzerne se fit un amusement de diriger ce jardin qui a passé le 28 Janvier 1788 sous la direction de M. Nectoux, botaniste venu de Cayenne sur la corvette du roi la Sincère que les Administrateurs de Saint-Domingue avaient expédiée pour aller chercher dans cette autre colonie des plantes d'épiceries & d'autres végétaux dont une partie fut débarquée en passant à la Martinique.

M. Nectoux aux soins intelligens duquel on avait dû de ne perdre que 15 plantes sur 424 mises à bord de la Sincère, fit ensuite un voyage à la Jamaïque d'où le bateau du roi la Gonave a rapporté des plantes précieuses, tirées du jardin botanique de cette isle angloise. Elles ont été donnés avec ce sentiment qui semble appartenir à une fraternité, qu'il ferait si doux que les nations n'oubliassent jamais. Au mois de Juin de cette année (1789), un envoi de l'Inde, transporté de l'Isle de France au Port-au-Prince par le paquebot le Staniflas & accompagné par M. J. Martin, voyageur exact & très-instruit, est venu ajouter à tant de richesses & augmenter le catalogue publié dans les Affiches Américaines le 8 Mars 1788. On voit donc dans ce jardin le siperus d'Égypte; le riz du Bengale, le vrai sagou, le jaca de l'Inde, la canne à sucre de Batavia; le thé verd, le litchi, le cotonnier & des rosiers de la Chine; le palmier & le jasmin du Cap de Bonne-Espérance, l'indigo de Madagascar; le chataîgnier de Virginie; le cirier de la Louisiane; le cèdre de la Havane, la moutarde de Surinam, une très-grande quantité d'arbres de la Guyane Françoise; des épiceries de Cayenne; l'ipécacuanha, le quinquina & le noyer de Saint-Domingue & beaucoup d'autres plantes utiles ou agréables qu'on s'empresse de multiplier dans la Colonie.

Mais le jardin botanique, dont l'importance est évidente & qui est redevable de son état actuel aux vues & aux soins de M. le comte de la Luzerne, est dans un local mal choisi. M. Nectoux a observé que sa couche végétale est mélangée du tuf qu'elle recouvre à environ deux pieds de profondeur. Ce terrain a en outre des veines de galets, dont la plupart sont placées à fleur de terre. Les montagnes environnantes réfléchissent une chaleur brûlante, & les brises violentes d'Est & de Nord-Est donnent des maladies aux plantes. Ce sol trop mince, frappé du soleil, devient un foyer, & l'eau de la pluie que cette

cette chaleur évapore, flétrit les feuilles par ſes exhalaiſons épaiſſes, tandis que l'air ſalin attaque les extrémités ſupérieures des plantes. L'art n'y peut rien.

Il faudrait un terrain où la chaleur ſerait tempérée, le ſol fécond, & qui, abrité des vents dominans, aurait un courant d'eau. Ces avantages, M. Nectoux les a trouvés dans un terrain voiſin de la ſource de la Charbonnière, appartenant à M. de la Pommeraye, greffier de l'intendance, & le miniſtre a même le projet d'en faire l'acquiſition.

Tous les bons citoyens doivent faire des vœux pour qu'on regarde comme eſſentiel d'avoir une pépinière, un lieu d'eſſais, d'obſervations, & pour que les talens de M. Nectoux, nommé botaniſte du roi au mois d'Octobre dernier, avec 4,800 liv. d'appointemens au lieu de 3,600 livres qu'il avait auparavant, ſoient plus heureuſement employés qu'ils ne l'ont été juſqu'ici dans un ſol ingrat (*). C'eſt ce botaniſte qui a été chargé de faire planter les arbres du jardin de l'intendance & ceux de la promenade publique de la place voiſine, & qui prend ſoin des uns & des autres.

La maiſon de M. Heſſe, qui ſe trouve au deſſous du jardin botanique & avec la même largeur que lui, a une avant-cour; par derrière ſont des compartimens de gaſon dont la fraîcheur eſt entretenue, ainſi que celle des arbres qui les bordent, par l'eau d'un puiſard que les Adminiſtrateurs lui ont concédé, le 22 Janvier 1776, comme une ſorte de récompenſe accordée à cet ingénieur, le même qui ſous M. de Vallière a dirigé les travaux entrepris pour donner de l'eau à la ville.

A toucher cette maiſon, auſſi ſur le côté Oriental de la rue de Conty, eſt l'hôpital militaire.

Le Lecteur ſe rappelle que les Flibuſtiers avaient formé pour eux-mêmes un hôpital ſur le morne qui en a pris ſon nom. Cet hôpital était vers l'habitation aujourd'hui Turgeau, à environ une demi-lieue dans le Sud-Eſt du Port-au-Prince.

(*) M. Nectoux a donné des *Obſervations* très-intéreſſantes *ſur la préparation des envois de plantes & arbres des Indes Orientales pour l'Amérique, & leur traitement pendant la traverſée*, que la Société d'Agriculture de Paris a fait imprimer dans ſes Mémoires, *Trimeſtre d'Hiver* 1791.

Cette ville étant devenue la capitale de la Colonie, on prit une maiſon particulière pour y mettre les malades de la garniſon, & le 22 Juin 1751 les Adminiſtrateurs ordonnèrent au chirurgien-major des troupes d'y diſpoſer un hôpital pour les matelots des navires marchands, & de les y traiter pour 50 ſous par jour, & aux capitaines de ces navires d'y envoyer leurs matelots malades.

Le 27 Juillet 1761, l'intendant chargea un officier d'adminiſtration de la ſurveillance de l'hôpital militaire, & enjoignit au médecin & au chirurgien du roi de le viſiter deux fois par jour. Quand la garniſon fut miſe toute entière dans les cazernes actuelles, le terrain des anciennes cazernes des compagnies franches de la marine, déformais réformées, devint celui de l'hôpital militaire. Cet hôpital était compoſé de bâtimens irréguliers, qui coupaient tout à la fois la rue de Conty & la rue de Bretagne.

Les matelots des navires marchands n'étant reçus que d'une manière très-incertaine dans cet hôpital, c'eſt-à-dire quand il s'y trouvait des places vides, un arrêt du Conſeil du Port-au-Prince, du 28 Janvier 1766, permit aux capitaines de les faire traiter dans des points hors de la ville, à l'Eſt, & au delà des magaſins du roi, au Sud, à la charge de n'employer à cet effet que des chirurgiens du pays & non ceux des navires.

En 1769, on augmenta l'hôpital d'une ſalle de 80 pieds de long. Les religieux de la Charité déſirèrent alors d'en être chargés; un ordre du roi du 10 Novembre, preſcrivait même ce qu'on devait faire pour un religieux qui devait y aller & qui n'y vint point.

L'hôpital, renverſé en 1770, par le tremblement de terre, fut rétabli où on le voit maintenant, en vertu d'une ordonnance du 13 Octobre de la même année. On y fit deux ſalles de 80 pieds de long chacune, avec une galerie tournante, & ſur l'aile droite, un bâtiment pour les officiers de ſanté; enſuite un bâtiment pour le directeur & un pour les officiers malades. Il ne pouvait cependant contenir en 1772, que 150 malades mal à l'aiſe. On le donna à l'entrepriſe, ainſi que ceux des Cayes, de Saint-Louis & du Môle, à M. Moreau, pour trois ans à compter du 1er. Janvier 1771; puis M. Volant, ſubrogé à ſa place pour cinq ans en 1773, a dirigé celui du Port-au-Prince juſqu'en 1783; enſuite MM. le Franc & Beraud juſ-

qu'en 1788, & enfin M. le Franc l'a pour cinq ans, à compter du 1er. Juin 1788.

Son enceinte, qui a environ 110 toiſes du Nord au Sud, ſur environ 90 de l'Eſt à l'Oueſt, eſt fermée par un mur de clôture. Les logemens en ſont mal aërés & trop circonſcrits pour le nombre des malades, d'autant qu'on y met proviſoirement ceux de la maiſon de Providence. La cour, trop petite & ſans abri, n'offre aucune promenade aux malades, qui vont la chercher au dehors, ce qui les expoſe à des écarts de tous les genres.

L'hôpital reçoit de l'eau par le canal qui traverſe le jardin botanique & qui donne à ce dernier celle que ſon arroſement demande.

Il y a derrière l'hôpital, une grande ſavane qui en dépend.

Après lui eſt un terrain particulier, puis un chemin qui va de la rue de Conty à de petites habitations voiſines de la ville.

Au Sud de ce chemin, dans un eſpace fermé par une haie vive ſur ſes quatre faces, eſt la poudrière, faiſant face à la rue de Normandie, & dont le mur d'enceinte, qui touche à la ligne des limites de la ville dans le Sud, n'eſt qu'à 50 toiſes du bord Oueſt de la rue de Conty. Elle a toujours été là. Mais en la conſtruiſant, après le tremblement de terre de 1770, on a eu la mal-adreſſe de n'en pas déceintrer la voûte, pour qu'elle pût ſoutenir d'autres ſecouſſes. Cette voûte de briques n'a pu faire ſon effet ordinaire, de ſe reſſerrer ſur elle-même au moment de ſon déceintrement, de ſorte que le mortier, en ſe deſſéchant, a donné paſſage à la pluie, ce qui a forcé d'employer une couverture d'ardoiſes. La foudre peut-donc y pénétrer & faire ſauter la ville & une partie de la campagne, par l'exploſion de 60 milliers de poudre; c'eſt dire aſſez qu'il faut la démolir & la reconſtruire.

Les rues de Conty, de Condé & d'Orléans ſont ſéparées l'une de l'autre, dans cette ſection, par des îlets de 100 toiſes de long ſur 50 de haut.

Dans l'Oueſt de la rue d'Orléans, l'îlet le plus au Nord eſt coupé en deux portions inégales, dans le ſens de l'Eſt à l'Oueſt, par la rue d'Argout, qui ne va que de la rue d'Orléans à la Grande-rue. La portion Septentrionale de cet îlet diviſé & qui eſt auſſi la moins longue, puiſqu'elle n'a que 40 toiſes du Nord au Sud, n'en a en même tems qu'environ 30 de l'Eſt à l'Oueſt; le reſte eſt vide juſqu'à la rue Dauphine. Puis après celle-ci,

il y a exactement un pareil intervalle vide. C'eſt cet eſpace qui forme la place Royale, terminée au Nord par la rue Saint-Honoré & au Sud par la rue d'Argout. Elle a, en comptant l'eſpace des rues, environ 80 toiſes de long ſur environ 60 toiſes de haut. On doit mettre à ſon milieu une fontaine, qui ſe trouvera ainſi dans la ligne de la rue Dauphine & qui ſera très-utile pour le marché projetté dans le Nord-Oueſt de cette place, comme je l'ai dit précédemment.

Dans le plan primitif de M. de Verville, cette place, qui ſe trouvait occupée par une petite éminence appelée le morne à tuf, à cauſe de la nature de ſon ſol, était marquée pour être applani. Mais alors, la place devait contenir tout ce qui eſt renfermé entre la rue d'Ennery, la rue d'Orléans, celle d'Argout & la Grande-rue, excepté que, vers la rue d'Orléans, la portion d'îlet qu'on voit à préſent dans l'Eſt de la place-Royale, ſe ſerait joint dans le Nord à une pareille portion, avec laquelle elle aurait fermé la rue Saint-Honoré; & que la place aurait eu environ 120 toiſes en carré, à partir du côté Oueſt de la rue Royale. L'îlet traverſant la rue Saint-Honoré, devait ſervir à l'édification du Palais de juſtice, dont l'entrée principale aurait regardé dans l'Oueſt la rue Saint-Honoré, & à cauſe de cette deſtination, ce local reçut dès lors le nom de place du Palais. La Sénéchauſſée, l'Amirauté, les priſons, tout y aurait été réuni.

Après le tremblement de terre de 1770, le plan actuel a été ſubſtitué à celui-là. On a appelé auſſi un moment cette place, la place Le Braſſeur.

C'eſt à l'angle Sud-Eſt de la place-Royale & de la rue Dauphine, qu'eſt le cimetière de la paroiſſe du Port-au-Prince, qu'on a mis dans cet emplacement avant le tremblement de terre de 1770. Il a 55 toiſes de long ſur 30 de large & il eſt clos d'un mur de 7 pieds de haut, dont le roi a fait la dépenſe pour un tiers, attendu qu'on y enterre les morts de l'hôpital militaire. En 1775, on y a tranſporté ſolemnellement les oſſemens reſtés ſur l'emplacement de la vieille égliſe, où les priſons ſont à préſent.

Dans une chapelle que la paroiſſe a fait conſtruire au milieu de ce cimetière, eſt le monument érigé à la mémoire de M. le comte d'Ennery, en vertu d'un arrêt du conſeil ſupérieur du Port-au-Prince du 16 Décembre 1776, qui nomma en même tems des commiſſaires pour recevoir les plans du mauſolée & dreſſer les inſcriptions qui devaient y être placées. Sur le

rapport de ces commiſſaires, le conſeil adopta, le 22 Février 1777, les plans de M. Heſſe, ingénieur. Dès le 2 Mars, cet officier fit exécuter un vouſſoir au deſſus du cercueil & y fit placer en pierres de taille, les fondations pour recevoir le mauſolée.

On donna des ordres au mois de Juillet pour ſon exécution, & M. Jean-Baptiſte Vence, négociant de Marſeille, en chargea M. Foſſaty, Italien, habile ſculpteur en marbre, qui ſe trouvait dans cette ville. Le travail étant fini au mois d'Avril 1778, on le mit en magaſin à Marſeille, pour attendre, ſuivant l'intention du conſeil du Port-au-Prince, que la paix fût publiée; & au mois de Janvier 1783, avant de le faire encaiſſer, M. Vence l'expoſa pendant 15 jours à la curioſité publique.

Ce mauſolée, qui a 13 pieds de long de l'Eſt à l'Oueſt, ſur 11 pieds de large du Nord au Sud, & 7 pieds de haut, eſt arrivé au Port-au-Prince à la fin du mois de Mars 1784, ſur le navire le Saint-Xavier de Marſeille, capitaine Damicis, & eſt reſté enſuite au magaſin du roi, juſqu'à ce qu'on aît pû le poſer. Son maſſif eſt formé par 24 pierres de taille venues de Provence & il eſt revêtu en entier de marbre ſtatuaire, porte-or & blanc-veiné, de Maſſa-Carera, à la côte de Gênes. Il eſt compoſé extérieurement, de deux marches & d'un ſoc de marbre blanc clair. Au milieu du ſoc & ſur le vouſſoir, qui couvre le cercueil, eſt le mauſolée formé de 4 pièces ou côtés, diſpoſés dans la direction des quatre points du monde, & dont les 4 baſes ſont de marbre noir. Les deux côtés du Nord & du Sud ont une table d'inſcription d'airain jaune de 4 lignes d'épaiſſeur, d'un magnifique poli, miſe au deſſus de la corniche de la baſe. Une friſe en marbre noir ſurmonte ces tables, mais elle eſt bordée en marbre blanc, correſpondant aux corniches du côté de l'Eſt & de l'Oueſt.

Le côté de l'Eſt a au deſſus de la corniche de ſa baſe, un tableau d'une ſeule pièce de marbre ſtatuaire, où ſont ſupérieurement ſculptées les armoiries de M. le comte d'Ennery, au deſſus deſquelles eſt une guirlande en feſtons où l'on a incruſté un morceau d'airain en forme de ruban, portant la deviſe gravée: A TOUT PAR GUERRE ET FERMETÉ, qui eſt celle des armoiries.

Le côté de l'Oueſt diffère de celui de l'Eſt, en ce qu'il a au lieu du tableau de marbre, une table d'inſcription d'airain, comme au Nord & au Sud.

Les deux faces de l'Eſt & de l'Oueſt ont de plus un tympan de marbre noir, où l'on a mis une tête de mort avec des larmes de marbre blanc ſtatuaire ſculptées.

Tout le reſte du monument eſt de marbre, même le deſſus, qui eſt bombé en forme de croiſſant. Tout eſt arrêté en fonte, & l'on n'a employé le fer que le moins poſſible, afin que la rouille ne tachât point le marbre.

Les inſcriptions ſont gravées dans l'airain même, avec de grandes lettres d'une ligne d'épaiſſeur, & cependant l'air commence à agir ſur la gravure.

On lit ſur ces inſcriptions :

AU NORD.

D. O. M.

HIC JACET

Victor Thereſia CHARPENTIER D'ENNERY,
Sacri Imperii Comes, Ennerici Marchio,
Regiorum Exercituum Legatus,
Ordinis Divi Ludovici Eques Inſignior,
Pedeſtris Militiæ Inſpector,
Copiarum, Munitionum,
Rei tormentariæ & Militiæ indigenæ
In omnibus Coloniis Director.
Gallicarum in America ſub vente Inſularum,
Præfectus generalis.
Vitii terror,
Virtutis præſidium,
Coloniæ decus atque tutela.
Galliæ, Coloniis, Regi ereptum
Boni lugete.
Obiit
Die XIII Decembris, Anno Domini MDCCLXXVI.
Ætatis XLV.

AU SUD.

Clariſſimi viri, diu lugendi
Adminiſtrationem
Duratione breviorem, utilitate perennem,

Teſtantur res extra & intus geſtæ :
Tutela oræ maritimæ ſuſcepta ;
De finibus diſſidia cum vicinâ gente
Prudenter & feliciter compoſita ;
Fines ipſi contra ſervorum fugitivorum manum muniti ;
Templorum ædificationes promotæ ;
Publica omnis generis opera diſpoſita ;
Privati a damnoſis litium queſtibus vindicati ;
Infidæ debitorum moræ autoritate prudenti ſuperatæ.
Quibus omnibus viriliter adimpletis
Juxta Regis permiſſa Europam repetens
Jam jam navem aſcenſurus,
Stetit :
A Principe invitatus potius quam juſſus,
Aſſuetis officiis iterum deditus,
Inter indefeſſos labores
Devota regi & Reipublicæ victima
Immaturæ mortis ictu
Cecidit.

A L'EST.

Les armoiries.

A L'OUEST.

Tumulum hunc, Suprema Portûs-
Principis Curia,
Voti publici interpres,
Civilibus impenſis poni decrevit
Et curavit.

Ce monument, d'un ſtyle ſimple mais noble & beau, ſe trouve placé dans un bâtiment qui n'y répond pas. Cette chapelle a cependant été conſtruite pour le recevoir, d'après une délibération de la paroiſſe du 21 Novembre 1784, qui a décidé auſſi qu'on y dirait l'office des morts. Cette dernière détermination y a fait mettre un petit autel qui cache le mauſolée, & la tête de mort du tympan de la face Occidentale paraît même ſurmonter l'autel & en faire partie.

La dépenſe de ce mauſolée, qui s'eſt élevée en totalité à 22,429 liv. 10 ſ. a été payée par la caiſſe municipale du reſſort du Conſeil du Port-au-Prince.

On dit que le cimetière répand quelquefois des exhalaiſons. Elles avaient même ſuggéré l'idée de l'éloigner dans le Sud, mais on a reconnu qu'en le rapprochant du morne, les eaux s'y répandraient & augmenteraient ces exhalaiſons. Si la population du Port-au-Prince s'accroîſſait, & ſur tout dans le voiſinage du cimetière, il deviendrait ſage de le placer ailleurs, & l'on croit qu'il ſerait bien vers le fort Saint-Joſeph.

La rue Royale & la rue Sainte-Claire viennent juſqu'au bout de la dernière Section. Dans l'Oueſt de la rue Sainte-Claire, & entre celle-ci & la mer, eſt d'abord la partie Méridionale de la promenade Bellecombe, puis au Nord deux grands eſpaces fermés par des haies vives, ſéparés entr'eux par la rue de Bretagne, & s'étendant juſqu'au rivage. Ces eſpaces ſont employés à la culture de différentes plantes, au choix de leurs propriétaires. On y voit auſſi une guildiverie.

Les rues de cette dernière ſection, qui vont de l'Eſt à l'Oueſt, ſont, en venant du Nord, après la rue Saint-Honoré, la rue d'Argout, la rue de Penthièvre, la rue de Bretagne, & enfin la rue de Normandie. On avait voulu, dans le plan antérieur à l'ordonnance du 29 Octobre 1788, qui a fixé les limites de la ville, la prolonger dans le Sud de la longueur d'un îlet de 125 toiſes, après lequel aurait encore été une rue, déjà appelée rue de Guyenne, mais cette nouvelle extenſion a été, avec raiſon, trouvée très-ſuperflue.

État-Major; Officiers d'Adminiſtration & Officiers publics du Port-au-Prince.

A la fondation de cette ville, M. de Vaudreuil, alors gouverneur de la Partie de l'Oueſt & du Sud, vint y réſider, ce qu'imita M. Biſoton de la Motte nommé ſon ſucceſſeur, quant à la Partie de l'Oueſt ſeulement. L'ordonnance du 24 Mars 1763, ſupprima les gouverneurs particuliers & fit des commandans en ſecond.

Le commandant en ſecond de la partie de l'Oueſt, d'adord fixé au Port-au-Prince doit, d'après l'ordonnance du 20 Décembre 1783, réſider à Saint-Marc comme je l'ai dit dans la Deſcription de cette ville.

M. de la Caze, lieutenant de roi du Cul-de-Sac vint auſſi au Port-au-Prince dès 1749. L'ordonnance du roi, du 23 Juillet 1759, y maintint une lieutenance de

de roi, que fupprima celle du 24 Mars 1763. Le 15 Mars 1769, les fonctions de lieutenant de roi furent données à un major de la légion de Saint-Domingue, puis le 17 Mars 1771, le lieutenant du roi fut rétabli, & enfin depuis le 20 Décembre 1783, il porte le titre de commandant particulier.

A l'établiſſement du Port-au-Prince ce lieu eut auſſi un major, ſupprimé le 24 Mars 1763, rétabli le 15 Mars 1769, & ſupprimé de nouveau le 17 Mars 1771.

L'aide-major établi avec la nouvelle capitale, a été ſupprimé le 24 Mars 1763 & rétabli le 15 Mars 1769.

L'ordonnance du 23 Juillet 1759, avait mis de plus au Port-au-Prince, la réſidence d'un major-inſpecteur & d'un aide-major des troupes & milices; mais ces emplois ont été ſupprimés dès le 24 Mars 1763, & remplacés alors par un aide-major-général d'infanterie qui lui-même a diſparu lors de la création de la légion de Saint-Domingue. J'ai dit ailleurs que *durant la guerre* dernière il y avait eu un major-général des troupes & milices, mais placé au Cap.

Il y a eu en 1778 un maréchal-général des logis de la Colonie qui réſidait au Port-au-Prince; en 1780, deux aide-maréchaux-généraux des logis au Cap, & un au Port-au-Prince; puis au mois d'Août 1785, le roi a nommé un aide & un ſous-aide-maréchal-général des logis qui étaient près du gouverneur-général, mais qui ont paſſé à d'autres emplois ſans avoir été remplacés.

C'eſt au Port-au-Prince que réſide le directeur-général des fortifications, parce qu'il doit être dans le même lieu que le chef militaire de la Colonie, & pour cette raiſon, il n'y a point d'ingénieur en chef de la Partie de l'Oueſt.

On y voit maintenant deux ingénieurs ordinaires, un ingénieur géographe & un bureau de la direction générale & de la rédaction des cartes.

L'intendance ayant été miſe au Port-au-Prince, tous les établiſſemens & les agens de cette adminiſtration s'y trouvent auſſi. L'ordonnance du 23 Juillet 1759, y mettait un commiſſaire de la marine faiſant fonctions de contrôleur & trois écrivains de la marine; celle du 24 Mars 1763, qui avait fait du Cap la capitale avait donné au Port-au-Prince, un ſubdélégué-général, un ſubdélégué particulier, un écrivain de la marine, un écrivain ou commis pour les claſſes.

Il y a à preſent au Port-au-Prince, un contrôleur, trois commiſſaires,

un écrivain principal & un écrivain ordinaire de la marine. Comme l'intendant l'eſt de juſtice & de police, de la guerre, de la finance & de la marine, on y voit un bureau du contentieux, un des troupes, un des fonds, un du contrôle & des invalides de la marine, un bureau des claſſes & un bureau d'entrepôt.

Un arrêt du Conſeil des Dépêches ne voulant pas que l'intendant ordonne aucunes dépenſes non compriſes ſur les états arrêtés pour chaque année, qu'avec l'avis d'un comité d'adminiſtration, compoſé des deux Adminiſtateurs, des deux officiers ſupérieurs en grade militaire & d'adminiſtration, & du contrôleur de la marine, ce comité eſt également au Port-au-Prince.

L'adminiſtration comprend de plus un garde-magaſin de la marine, un garde-magaſin d'artillerie, un tréſorier de la marine, un tréſorier des invalides, un receveur-général de la Colonie, un receveur des droits domaniaux, un receveur de l'octroi, un receveur de la taxe des affranchiſſemens, un receveur-général des droits municipaux, un curateur aux ſucceſſions vacantes & un vérificateur-général des comptes.

J'ai dit que l'intendance a auſſi un greffier qui lui eſt propre & dont la place eſt même grévée d'une penſion de 12,500 livres. Elle a auſſi un notaire & les hoquetons de l'intendant ſont ſes huiſſiers.

Le Port-au-Prince eſt en outre le lieu de la réſidence d'un capitaine & d'un lieutenant de port.

On y voit un médecin, un chirurgien-major, un chirurgien aide-major, un apothicaire du roi, un chirurgien-major du régiment du Port-au-Prince & un des milices, un chirurgien-major & un apothicaire de l'amirauté, 8 médecins, 14 chirurgiens, 4 apothicaires ordinaires & une ſage-femme jurée.

Au nombre des habitans de cette capitale, il faut encore compter un notaire-général, puis un arpenteur-général, grand-voyer & ingénieur-hydraulicien de la Partie de l'Oueſt, un arpenteur-principal, trois arpenteurs ordinaires; un ſecond ingénieur-hydraulicien & inſpecteur des eaux & fontaines du Port-au-Prince, un fermier-général & un directeur des poſtes.

De quelques Établiſſemens-Publics du Port-au-Prince.

J'ai placé à l'article de la ville du Cap, tout ce qui eſt relatif aux deux imprimeries qui ſubſiſtent à préſent dans celle du Port-au-Prince. On voit auſſi dans cette dernière ville deux librairies, dont l'une eſt en même tems un cabinet littéraire ; de manière que les moyens d'inſtruction & d'amuſement ſe multiplient.

Ceux d'éducation pour les enfans ſe bornent à des écoles où l'on enſeigne à lire, à écrire & l'arithmétique. On a tenté d'avoir des penſionnats, dont le proſpectus a toujours promis des avantages, qui ne ſe ſont jamais réaliſés.

Le Port-au-Prince a une chambre d'Agriculture comme le Cap. Je me répeterais inutilement ſi j'en occupais le Lecteur, autrement que pour le renvoyer à ce que j'ai dit de l'autre. Elle a rédigé auſſi pluſieurs mémoires intéreſſans ; mais comment pourraient-ils être utiles, puiſque le gouvernement, qui les reçoit, ne leur donne jamais de publicité ?

Les commerçans de cette ville n'ont pas de point de réunion. Ils avaient formé en 1782, ce qu'on appelait le Wauxhall. Il a fini par devenir ſemblable à celui de Saint-Marc, & ſa diſſolution a eu la même cauſe.

A la fin de 1787, M. Thouron, négociant, a tenté de former une eſpèce de bourſe comme au Cap, mais malgré l'autoriſation que les Adminiſtrateurs avaient fait eſpérer, on s'apperçut dès la première aſſemblée pour le choix d'un local, que ce déſir n'était pas général & le projet en eſt reſté là.

Il eſt un établiſſement au ſuccès duquel toutes les ames ſenſibles s'intéreſſent, je veux parler de la maiſon de Providence du Port-au-Prince.

Le miniſtre, en répondant à Larnage & à Maillart, le 12 Septembre 1742, ſur les maiſons de Providence du Cap, manifeſtait le déſir qu'il y en eût une ſemblable dans la Partie de l'Oueſt. Les Adminiſtrateurs de l'époque du 15 Octobre 1766, marquaient à leur tour qu'ils en avaient l'eſpérance & les mêmes diſaient poſitivement au miniſtre le 28 Août 1768, qu'un homme qui déſirait n'être pas connu, offrait un fond de 50,000 livres, pour établir une Providence au Port-au-Prince, ſi celles du Cap obtenaient une autoriſation légale.

Enfin, M. l'abbé Moreau, créol de l'Artibonite & curé du Port-au-Prince, expoſa à MM. d'Ennery & de Vaivre, que du produit des aumônes qu'il avait reçues, il avait acheté un terrain pour y fonder une Providence, qu'il ſe flattait de faire édifier avec les mêmes moyens. En conſéquence, il demanda que le plan de cet aſile, déſtiné aux pauvres blancs néceſſiteux & malades, juſqu'à ce qu'ils euſſent des reſſources pour ſubſiſter, fût approuvé ; qu'on en compoſât le bureau comme il l'indiquait & que MM. Marchand & le Remboure, négocians, qu'il déſignait comme tréſoriers gratuits, fuſſent agréés à ce titre, & enfin, que le marguillier du Port-au-Prince fût tenu de lui remettre le montant d'un leg fait aux pauvres par M. Joſon. Les Adminiſtrateurs répondirent à cette requête le 3 Juin 1766, d'une ordonnance qui autoriſa l'établiſſement, & lui donna pour adminiſtrateurs ceux de la Colonie, le procureur-général du conſeil, deux notables habitans, le curé & un receveur, ſauf à ſolliciter enſuite des lettres du prince & à faire valoir dans les tribunaux la réclamation du leg de M. Joſon.

Le 26 du même mois de Juin, M. le Remboure acheta de M. Dupuy, chirurgien, trois emplacemens numérotés 189, 190 & 191, bordés à l'Eſt, de la rue d'Orléans, au Sud, de la rue de Bretagne, & à l'Oueſt & au Nord, d'autres emplacemens, pour 3,000 livres, que M. le Remboure déclara dans un acte du 25 Octobre, avoir été payées par M. l'abbé Moreau, curé, MM. Gourreau, Boiſſonnière de Mornay, Chaſtelier & du Crabon, tous quatre habitans du Cul-de-Sac, & lui-même, à raiſon de 500 livres chacun, afin d'avoir un terrain pour y aſſeoir une maiſon de Providence, à l'inſtar de celle du Cap. Ce dernier acte contient le don de ce terrain en faveur de l'établiſſement.

Le 6 Novembre 1777, par un acte également notarié, M. Pierre Foucaud, marchand au Port-au-Prince, natif de la paroiſſe Saint-Jean-du-Saint-Lieu de la Rochelle, fit don à la Providence, 1°. d'un emplacement N°. 8, ſitué dans la Grande-rue, de 80 pieds de face Nord & Sud, ſur 120 de profondeur Eſt & Oueſt, avec les bâtimens qui étaient deſſus, pour en jouir après ſa mort, & 2°. de 22,148 liv. 14 ſous, 1 denier en or, pour en jouir dès le moment même.

Le 15 Décembre 1777, M. le Franc de Saint-Haulde, entrepreneur des travaux de la diſtribution des eaux de la Grande-rivière, voulant remplir

l'intention qu'il avait eue durant la maladie de Mde. ſon épouſe, décédée le 17 Novembre précédent, donna à la Providence un terrain de 4 emplacemens numérotés 185, 186, 187 & 188; le premier & le troiſième bornés à l'Eſt, de la rue d'Orléans, & le ſecond & le quatrième bornés à l'Oueſt, de la rue Dauphine, avec des établiſſemens faits ſur l'un d'eux. Les conditions étaient, que la Providence ſerait bâtie ſur ce terrain en l'honneur de Sainte-Geneviève, & que chaque année, au jour de la fête de cette Sainte, il ſerait célébré un ſervice pour le repos de l'ame de Mde. le Franc, dans la chapelle de cette Providence.

M. l'abbé Moreau étant mort en 1778, MM. Marchand & le Remboure recoururent aux Adminiſtrateurs, qui les autoriſèrent le 4 Juillet 1781, à ſuivre l'exécution de l'ordonnance rendue par leurs prédéceſſeurs en 1776.

MM. de Bellecombe & de Bongars, qui apprirent que la non-exécution du projet donnait lieu à une réclamation de la part des héritiers Foucaud, contre le don fait par leur parent, écrivirent au miniſtre le 20 Mars 1783, pour ſolliciter des lettres-patentes & être autoriſés à faire choix d'un lieu convenable, même ſur les terrains appartenans au roi.

Rien n'était encore effectué, lorſque MM. de la Luzerne & de Marbois, par leur ordonnance du 7 Novembre 1787, ont preſcrit dans l'enceinte de l'hôpital royal, la conſtruction d'un pavillon qu'on appele le Pavillon de la Providence, au payement duquel ils aſſignèrent des loyers de la ſalle de comédie du Port-au-Prince, échus au 1er. Juin 1787, des donations volontaires & un complément, qui ſerait tiré de la caiſſe des libertés. Pour ſubvenir aux dépenſes annuelles de ce pavillon, fixé à 20 lits, au moins, ils ont accordé les 8,000 livres du loyer de la ſalle de comédie, les 6,000 livres payées annuellement par le geolier en faveur des pauvres malades & 12,000 livres ſur la caiſſe des libertés; le produit de deux repréſentations à la comédie, d'après l'offre du directeur; les amendes & les confiſcations applicables aux hôpitaux, & le produit d'une quête dans l'égliſe paroiſſiale, pendant les trois derniers jours de la Semaine-Sainte.

Cette ordonnance porte en outre, que le bureau acceptera les dons; que les noms des donateurs, même ceux des gens de couleur, ſeront portés ſur un regiſtre & publiés dans les Affiches de la Colonie; que le don de 10,000 livres procurera au donateur, en perſonne, la diſpoſition d'un lit pendant

ſa vie ; que le receveur des amendes du Port-au-Prince ſera le tréſorier de la Providence ; que le médecin & le chirurgien du roi en prendront ſoin gratis ; que l'aumônier de l'hôpital ſera celui de l'hoſpice, & que l'entrepreneur de cet hôpital ſera payé pour les journées des pauvres malades, ſur le même pied que pour celles des ſoldats & matelots au compte du roi ; qu'enfin, le bureau ſera compoſé du général, de l'intendant, du ſecond-préſident, d'un conſeiller, du procureur-général du conſeil de Saint-Domingue, du préfet apoſtolique, de deux membres de la chambre d'Agriculture, & de quatre notables choiſis par les habitans de la ville du Port-au-Prince, dont l'un, pris parmi les avocats au conſeil ſupérieur, ſera le défenſeur né de l'hôpital ; de plus, un ſecrétaire choiſi par le bureau. Elle veut, enfin, la publication de la recette & de la dépenſe annuelle dans les Affiches de la Colonie.

Le miniſtre inſtruit de ces diſpoſitions (& c'était M. de la Luzerne lui-même), écrivit aux Adminiſtrateurs le 1er. Mai 1788, que le roi les confirmait proviſoirement, mais qu'il voulait que l'établiſſement eût plus de conſiſtance, avant de lui accorder des lettres-patentes, & que les 20 lits fuſſent réſervés aux nouveaux débarqués, qui auraient des maladies aigues.

Il était trop aiſé de répondre ce que MM. de Rohan & de Bongars avaient dit en 1768, ſur un refus ſemblable relativement aux Providences du Cap, pour qu'on ne le fît pas, & auſſi, dès le 3 Janvier de cette année (1789), les lettres-patentes ont été expédiées. Elles autoriſent l'établiſſement ſous le titre de *Maiſon de Providence* & comme établiſſement civil à la charge de la Colonie, pour recevoir les enfans pauvres de la ville, les malades atteints de maladies incurables, & particulièrement les perſonnes des deux ſexes qui arriveront de France ſans aucunes reſſources, & qui y ſeront nourries & entretenues juſqu'à ce qu'elles aient trouvé à ſe placer. Le bureau eſt compoſé du gouverneur-général & de l'intendant, ou de ceux qui les repréſentent, de deux conſeillers du conſeil ſupérieur choiſis par cette cour, du procureur-général, de deux membres de la chambre d'Agriculture nommés par elle, de quatre notables que les habitans du Port-au-Prince choiſiſſent dans une aſſemblée paroiſſiale ſpécialement indiquée, & du préfet apoſtolique des Parties de l'Oueſt & du Sud, avec pouvoir à ce bureau de faire les ſtatuts néceſſaires, qui ſeront ſoumis à l'approbation du

roi. La Providence peut recevoir, y compris ce qu'elle a déjà, juſqu'à la concurrence de 1,200 mille livres tournois, mais ſans pouvoir aller au delà.

C'eſt ainſi qu'au bout de 33 ans, cet établiſſement, auquel l'on doit les éloges que j'ai donnés à ceux du même genre qui ſont au Cap, a été conſolidé, & que les infortunés ont un aſile de plus, que leur a ouvert la généroſité des Colons.

M. Marchand, au zèle duquel cet établiſſement doit déjà beaucoup ainſi qu'à celui de M. le Remboure, & qui en a été l'adminiſtrateur-tréſorier en 1788, a publié le compte de cette année dans la gazette du 7 Février 1789. Il en réſulte que la recette totale s'eſt élevée à 38,000 livres, & la dépenſe totale a 18,000 livres. Cette dernière a été pour 1789 de 28,954 livres, 19 ſous, 6 deniers.

Comme la Providence du Port-au-Prince doit prendre de l'extenſion & qu'elle ne peut demeurer dans le chétif bâtiment de l'hôpital où elle eſt reléguée, le gouvernement lui a deſtiné un vaſte terrain, aligné au Nord, ſur la ligne des limites de la ville, borné à l'Oueſt par une ligne parallèle à celle qui ferme la ville dans l'Eſt & placée à environ 250 toiſes de cette dernière; au Sud, par le chemin de la Charbonnière, & à l'Eſt, par une ligne qui va de de ce chemin, gagner le côté Nord de ce terrain, qui peut être évalué à environ 60 carreaux de ſurface.

Cependant quelques perſonnes inclinent pour la mettre dans l'îlet qui eſt entre les rues de Penthièvre, d'Orléans, de Bretagne & Dauphine, & qui lui appartient. Mais cette ſituation ſerait moins ſaine, ſur tout ſi elle conſervait le voiſinage du cimetière.

Il n'eſt pas douteux que le rapport des boutiques de la place de l'Intendance, ne forme un revenu conſidérable, ſur lequel la Providence devra cependant ſe rembourſer de la dépenſe de la diſpoſition nouvelle du marché, qu'elle doit faire à ſes frais, de manière qu'il y ait un double rang de boutiques au Nord, pour les marchandiſes ſéches, c'eſt-à-dire, pour ce qu'on nomme le *Marché des Blancs*, & un autre double rang au Sud, pour les marchands de comeſtibles; tandis que le milieu contiendra les animaux de charge des différens vendeurs; avec un rang d'arbres autour de la place, une allée entre chaque double rang de barraques & une allée ſur

les 4 faces de la portion du milieu, afin d'abriter les hommes & les animaux, & de protéger même les denrées, contre l'ardeur du soleil qui les corrompt.

Mais si l'on veut que la Providence recoive des dons, qu'on n'oublie pas de nommer ses bienfaiteurs; qu'on se souvienne de ce que j'ai dit à cet égard sur les Providences du Cap & qui est d'autant meilleur à rappeller que je vois déja du penchant à faire honneur de cet établissemens aux seuls Administrateurs de 1787, & à oublier ce qu'avaient fait pour lui leur prédécesseurs; le nom de l'abbé Moreau son promoteur, celui qui inspira le premier l'idée d'élever ce nouveau temple à la Pitié dans son pays, n'est pas proféré. Que l'ignorance ou la flatterie se taisent pour laisser parler la reconnoissance.

On a encore à désirer au Port-au-Prince un endroit pour recevoir les êtres les plus malheureux de tous, ceux qui sans descendre au rang des brutes sont néamoins privés de l'usage du plus beau présent que l'homme ait reçu du créateur. Des fous sévèrement renfermés dans une geole ou mal-gardés par leurs maîtres lorsque ce sont des esclaves, semblent accuser l'administration d'insensibilité, & n'y en eût-il qu'un seul que des soins eussent pu rendre à la raison, l'humanité veut que ce moyen soit tenté pour tous.

De la Police de Port-au-Prince.

Elle est comme au Cap, entre les mains des officiers de la Sénéchaussé. Elle a pour agens immédiats la maréchaussée, & la troupe de police.

La maréchaussée qui a un prévôt-général pour les Parties de l'Oueſt & du Sud, consiste particulièrement dans la ville du Port-au-Prince, en un prévôt, un exempt, deux brigadiers & huit cavaliers, à qui l'on a donné un logement particulier en vertu d'un arrêt du conseil du Port-au-Prince du 27 Octobre 1785. L'uniforme de la maréchaussée des Parties de l'Oueſt & du Sud ne differe de celui du Cap que par la veste & la culotte qui sont blanches & non chamois. La bandoulière est bleue, bordée de chaque côté d'un galon de fil blanc d'un pouce de largeur. Les brigadiers ont de plus un bordé de six lignes entre les deux autres. Sur le devant de la bandoulière est une simple fleur de lis sans couronne en galon d'argent, placée sur un fond écarlate

écarlate qui lui ſert de liſéré. La maréchauſſée eſt paſſée en revue par l'État-major de la place & cette revue eſt viſée par le procureur du roi & le ſénéchal qui y marquent les reproches, s'ils en ont à faire à la maréchauſſée. L'ordonnance du conſeiller, commiſſaire de la caiſſe municipale, au bas de l'état ſert à recevoir les appointemens que compte le receveur de cette caiſſe. Dans les ſimples paroiſſes c'eſt le commandant pour le roi ou celui de cette paroiſſe qui fait la revue des détachemens & le ſubſtitut à réſidence du procureur du roi qui les viſe.

La troupe de police du Port-au-Prince, eſt celle qu'avait établi à Léogane, l'ordonnance des Adminiſtrateurs du 10 Mars 1750, & qui a ſuivi la Sénéchauſſée de Léogane au Port-au-Prince. Elle fut compoſée alors d'un inſpecteur, pourvu d'une commiſſion des Adminiſtrateurs, reçu & aſſermenté à la Sénéchauſſée, avec 1,000 livres d'appointemens ; un exempt & quatre ſergens commiſſionnés par le procureur du roi & ayant, le premier 36 liv. & les autres 24 liv. par mois.

Le 12 Mai 1758, le conſeil du Port-au-Prince augmenta cette troupe de deux brigadiers & de deux ſergens, & porta les appointemens de l'exempt à 900 livres par an. Puis, le 21 Novembre 1763, il y ajouta encore 4 archers.

Enfin, depuis l'ordonnance des Adminiſtrateurs du 8 Février 1755, la troupe de police eſt compoſée d'un inſpecteur, de deux exempts, cinq brigadiers, dont trois ſont blancs, vingt archers & quelques nègres ſurnuméraires. L'inſpecteur & les exempts ont habit & culottes bleus, veſte blanche, boutons, épaulettes & éguillettes d'argent; les brigadiers & les archers portent un habit bleu, collet & paremens rouges, & lorſqu'ils ſont de ſervice, une bandoulière rouge, bordée de chaque côté, d'un galon de fil aurore large d'un pouce. Les brigadiers ont un galon de 6 lignes entre les deux autres. Sur le devant de la bandoulière eſt un médaillon aux armes de France, fond bleu, couronné de fleurs de lis jaunes. Les fonctions de la troupe de police ne peuvent pas s'étendre au delà de la banlieue de la ville, tandis que celles de la maréchauſſée ont toute la paroiſſe.

La revue de la troupe de police eſt paſſée, tous les trois mois, ſucceſſivement par le procureur du roi, le ſénéchal & le procureur-général, qui viſent l'état dreſſé par l'inſpecteur & que l'on paye après l'ordonnance

du conſeiller-commiſſaire, comme pour la maréchauſſée. Les brigadiers & les archers ſont reçus ſeulement à la Sénéchauſſée, ſur la préſentation de l'inſpecteur & ils y prêtent ſerment.

La police a un corps-de-garde à chaque extrémité de la ville. Depuis l'ordonnance du 23 Mai 1772, elle ne met plus d'archers chez les Adminiſtrateurs, ni ailleurs, mais ſeulement au conſeil ſupérieur pendant qu'il eſt en ſéance. L'inſpecteur & l'exempt ne doivent des comptes qu'au commandant militaire de la place, au commiſſaire des claſſes, au procureur-général, au ſénéchal & au ſubſtitut.

Les places & les rues ſont le premier objet dont le ſoin eſt confié à la police, ſoit pour la ſureté, ſoit pour la propreté.

L'ordonnance des Adminiſtrateurs du 10 Mars 1750, pour la police de la ville de Léogane, eſt devenue la première de ce genre pour le Port-au-Prince. Elle veut que les rues ſoient libres, nettes, applanies & diſpoſées de manière à accélérer l'égout des eaux. Celles du 29 Novembre & du 28 Décembre 1757, que j'ai déjà citées, l'ont répétée à cet égard & ont voulu de plus un rang d'arbres. Par celle du 23 Mai 1772, il eſt dit que les maiſons ſeront alignées; elle permet les galeries, pourvu qu'elles ſoient rapportées aux maiſons, alignées entr'elles, de 10 pieds de large & non cloſes, & elle enjoint d'avoir dans les emplacemens des latrines de ſix pieds de profondeur, au moins, afin que les matières ſtercorales ne ſoient pas jettées dans les rues. Une ordonnance du 25 Novembre 1773, a voulu que les propriétaires des emplacemens fiſſent dans le milieu de la rue un encaiſſement de tuf, de cailloux & de ſable, & trois pieds de pavé de l'un & de l'autre côté, avec des foſſés pavés pour égouter les eaux. Mais afin de rendre l'air plus ſalubre & les rues plus propres, elle a ordonné de couper les arbres des rues, excepté ceux des places publiques, ceux plantés depuis le magaſin du roi juſqu'à la rue Sainte-Claire, de ces magaſins au gouvernement & du gouvernement à l'intendance. Une autre ordonnance du 2 Avril 1774, a répété les diſpoſitions de la précédente, attendu que toutes les maiſons détruites par le tremblement de terre de 1770, étaient reconſtruites, & a ordonné d'enclorre les emplacemens vides; & le 20 Décembre 1775, l'exécution de celle de 1774 a été recommandée. Enfin, les Adminiſtrateurs ont fait inſérer dans la gazette du 2 Septembre

1789, une invitation de faire arroſer le devant des maiſons deux fois par jour, quant la briſe d'Eſt ſoufle avec force, parce qu'elle produit une ſéchereſſe très-préjudiciable à la ſanté.

Encore à l'époque du tremblement de terre de 1770, la ville du Port-au-Prince n'était qu'un vrai cloaque. Le premier qui donna l'apparence de rues aux grands chemins qui ſont entre les maiſons, fut M. le Grand de Campeaux, garde-magaſin du roi, qui ayant pluſieurs cabrouets, imagina de faire combler le terrain qui était au devant de ſon logement. Puis, arriva M. de Vallière, qui a tant déſiré que le Port-au-Prince devînt une ville.

Les galeries n'ont pas la largeur exigée, indépendamment de leur manque de nivellement. On y met des barriques, des planches, même des voitures; il y a des emplacemens mal ou point entourés, d'autres où ſont des choſes combuſtibles, preſque livrées à l'audace des malfaiteurs. On trouve vers la place Vallière & la rue Traverſière des monceaux de paille qu'y laiſſent les cabrouets venus de la plaine avec des barriques de ſucre, ſous leſquelles on met des couches de paille.

Quant a la propreté des rues, comme il n'y a point de tombereaux publics pour enlever les immondices, elle ne peut être pouſſée loin. D'ailleurs, leur forme bombée au milieu, avec des foſſés ſur les côtés où l'on entend croaſſer les crapauds, n'eſt pas favorable. Les eaux pluviales qui courent de l'Eſt à l'Oueſt avec un volume & une vîteſſe très-conſidérable, ne trouvant pour iſſue dans les rues du Nord au Sud que de petits foſſés, couverts d'un madrier en façon de pont, ſont arrêtées, reſoulent & gâtent encore les rues. Celle d'Aunis eſt ſujette à devenir un torrent dans les grandes pluies. Il faudrait au contraire un foſſe au milieu avec une pente des deux côtés, priſe ſur une largeur de 15 ou 18 pieds. Les Adminiſtrateurs avaient convoqué les habitans à l'hôtel de la marine, le 4 Avril 1787, pour concourir à la dépenſe d'un foſſé de couronnement au haut de la ville, pour la préſerver de l'effet des pluies abondantes, ſuivant le plan de M. de la Fitte, ingénieur en chef; on leur demandait les 21,500 liv. exigées pour la fouille, & l'adminiſtration publique ſe chargeait de l'indemnité due aux propriétaires des terrains où paſſerait ce foſſé, des frais des acqueducs à faire pour les canaux qui tranſporteraient l'eau des fontaines & de l'entretien du tout; mais il n'y eut que 19 délibérans & 10 refusèrent toute contribution.

On voyait des animaux dans les rues, mais l'ordonnance des Adminiſtrateurs du 16 Novembre 1788, veut qu'on les arrête tous, même ceux de la maréchauſſée qui, comme ceux des courriers des poſtes, ne pouvaient pas être pris auparavant.

La police doit veiller auſſi aux marchés, aux cabarets, à ce que les nègres eſclaves ne troublent pas l'ordre public, à ce qu'ils ne ſoient pas armés ni errans dans les rues & à ce qu'on ne les y trouve pas ſans permiſſion par écrit de leur maître, lorſque le ſacriſtain, à qui le conſeil ſupérieur fait compter 200 livres ſur la caiſſe municipale pour ce ſoin, les avertit de rentrer, par une cloche de la paroiſſe qui ſonne pendant un quart d'heure, a commencer de neuf heures & demie; les cabarets, dont le nombre eſt illimité, ſont très-nombreux ainſi que les billards & les cafés, & rien n'eſt plus commun que les nègres qui ſe louent eux-mêmes & qui vivent d'une manière indépendante.

La police doit empêcher qu'on ne joue aux jeux défendus, & elle eſt mal faite à cet égard; à ce qu'on ne vende point de comeſtibles corrompus, à ce qu'on ne vende pas à faux poids & à fauſſes meſures, ce qui arrive cependant; enfin, elle doit ſurveiller les auberges, les boulangeries & les boucheries.

Depuis l'ordonnance du mois d'Août 1787, qui a ſupprimé l'horrible ferme des boucheries, il y a 8 bouchers de bœuf au Port-au-Prince, dont 4 ſont des gens de couleur. Un archer de police va s'aſſurer que les animaux qu'on veut tuer ne ſont point malades. Les tueries ſont vers le fort Saint-Joſeph, à l'extrémité Nord de la rade Marchande. Elles exhalent une forte odeur, que les vents ordinaires ne portent heureuſement pas ſur la ville. Les ordonnances de police défendent d'avoir des parcs à bêtes dans la ville & d'y faire ſécher des peaux.

La viande eſt moins bonne durant les mois de Mars, Avril, Mai & Juin, parce que c'eſt la ſaiſon des pluies. D'un autre côté, les bœufs tirés de la Partie Eſpagnole, étant pris plus loin du Port-au-Prince que du Cap, ils pâtiſſent davantage & il faut qu'ils ſoient débités preſqu'en arrivant.

Il y a auſſi un archer placé à chaque lavoir public, d'après l'ordonnance du 18 Février 1788, pour empêcher que les blanchiſſeuſes n'y entrent avant le point du jour & pour les en faire ſortir au coucher du ſoleil. Ils empê-

chent de s'y baigner, d'y abreuver des animaux; ils en interdiſent l'accès aux matelots & font retirer les nègres mâles, dès qu'ils y ont dépoſé les paquets de linge.

On ne peut pas dire que la police ſoit bien faite au Port-au-Prince, quoique la troupe de police ſoit plus nombreuſe qu'au Cap; mais il faut confeſſer qu'elle eſt plus difficile dans cette dernière ville. D'abord, le Port-au-Prince eſt plus étendu; il a beaucoup d'eſpaces vides; chaque maiſon a un tour d'équerre ménagé pour les incendies, mais où l'on peut fuir & ſe cacher; la population étant moins raſſemblée, il n'y a pas cette eſpèce de ſurveillance, preſque involontaire, que les individus exercent les uns à l'égard des autres; enfin, le nombre conſidérable de petites chambres louées, juſqu'à une ſeule gourde par mois, dans de grandes cours, communes à beaucoup de locataires, empêchent que ces cours ne ſoient fermées la nuit & ceux que la police pourſuit y trouvent un aſile.

Cependant nul lieu de la Colonie n'a plus beſoin d'une police active que la ville du Port-au-Prince, par la nature de ſes bâtimens & par ſa vaſte enceinte, qui l'expoſent continuellement aux dangers des incendies.

Dans la crainte que l'impreſſion de l'effroyable tremblement de terre de 1770, ne s'effaçât comme celle du tremblement de terre de 1751, après lequel on avait bâti plus de la moitié de la ville en maçonnerie, les Adminiſtrateurs défendirent, le 8 Août, de reconſtruire autrement qu'en bois, ſoit poteaux en terre, ſoit poteaux ſur ſolage de bois, avec des planches clouées ſur les poteaux, ſans maçonnerie, cliſſage, ni bouſillage, excepté en dehors, lorſqu'il y aurait des planches en dedans. Nul ſolage de maçonnerie ne peut être de plus de deux pieds hors de terre. Les clôtures d'emplacemens doivent être de haies vives, ou de pieux ou à claire-voies ſupportées par des murs qui ne peuvent excéder trois pieds; à moins qu'ils ne ſoient aſſez iſolés, pour que dans leur chûte, ils ne puiſſent atteindre aucun bâtiment.

Quoique la même ordonnance ait engagé à ſe procurer des pompes & qu'elle ait recommandé pluſieurs autres précautions contre le feu, il eſt difficile qu'une ville toute conſtruite en bois n'y ſoit pas ſujette.

Les Adminiſtrateurs qui en étaient convaincus, rendirent, le 5 Mai 1787, une ordonnance qui enjoint à chacun de ſe porter où eſt le feu dès qu'on entend la générale & le tocſin, & d'obéir aux ordres du Sénéchal & du procu-

reur du roi ; aux gardes-magaſins du roi de délivrer ſur l'ordre du commandant de la place les trois pompes qui y ſont, les ſeaux, les échelles, les haches &c. ; aux particuliers qui ont des pompes, de les faire conduire au feu ; aux ouvriers, de s'y rendre avec les outils propres à arrêter l'incendie ; à la maréchauſſée & à la troupe de police, de ſe réunir en armes, à cheval ou à pied, & de faire par eſcouade des patrouilles, ſur tout à l'entrée des chemins qui conduiſent à la campagne, pour arrêter quiconque voudrait y tranſporter des effets ; aux piqueurs des nègres de l'atelier du roi, d'y conduire ces nègres avec des haches, des échelles &c., & d'obéir aux officiers du génie ; enfin à chaque propriétaire d'avoir deux ſeaux de cuir marqués du numéro de la maiſon, où ils ſeront laiſſés.

Le lendemain, 6 Mai, M. de la Luzerne fit imprimer une conſigne pour le régiment du Port-au-Prince. A la générale, les grenadiers, les chaſſeurs & 140 hommes prennent les armes ; 70 hommes vont ſur la place de l'intendance, & 70 ſur celle du gouvernement ; 30 de ces derniers marchent aux priſons, d'où les priſonniers ſont conduits aux cazernes, ſi le feu gagne les priſons. Le ſurplus des piquets fait des patrouilles dans les rues. Le reſte du régiment, ſans armes, excepté les bas-officiers qui ont leurs ſabres, forment autant de détachemens qu'il y a d'officiers. Quelques-uns de ces détachemens traînent les pompes des cazernes au lieu de l'incendie ou y portent les ſeaux, & les autres, précédés des grenadiers & des chaſſeurs, vont travailler à éteindre le feu, dont les grenadiers & les chaſſeurs ceignent le tour par un cordon qui empêche les inutiles d'y entrer & les hommes utiles d'en ſortir. On forme des dépôts d'effets dans les places ou carrefours voiſins, & l'on oblige à tout dépoſer pour n'être rendu qu'après le feu, ſur l'ordre du commandant de la place & du juge de police.

La conſigne de l'artillerie du même jour veut que trois hommes & un caporal ſe rendent au fort Saint-Joſeph pour faire des ſignaux ; qu'un caporal & quatre hommes reſtent à garder les cazernes d'artillerie, & que le reſte, pourvu de haches & de crocs, aille au feu.

D'après la conſigne de la rade & du port, de la même date, le fort Saint-Joſeph tire deux coups de canon de gros calibre, coup ſur coup, & arbore un pavillon rouge, & ſi c'eſt la nuit, on met deux feux au bâton de pavillon. Alors les vaiſſeaux du roi envoyent en hommes & en pompes, les ſecours dont

ils peuvent diſpoſer, & les marins qui ſont à terre ſe rendent aux calles pour ſe réunir à eux; tous obéiſſent au commandant de la place. Les navires marchands doivent mouiller avec du cable à filer & des croupières aſſez au large pour s'y tirer au moins d'une encablure, afin d'éviter la communication du feu entre la ville & eux. Le commandant de la rade fait aller trois ou quatre canots de ronde pour entretenir l'ordre & empêcher qu'on ne tranſporte des marchandiſes de terre en rade. Le capitaine de port prend au corps-de-garde voiſin huit hommes & un caporal, & va faire éloigner tout ce qui eſt près des quais, même en coupant les amarres. Ce corps-de-garde a en dépôt deux corps-morts de 1,200 livres peſant chaque, avec des chaînes de 30 pieds de long, deux grapins avec des chaînes de 70 à 80 pieds de long, deux maſſes, ſix mains de fer, 25 livres de clous & ſix haches, & une embarcation eſt toujours prête pour aller avec ces moyens, ſaiſir & éloigner des autres, le bâtiment qui prend en feu dans la rade.

On eut dès la fin du mois de Juin, à ſe féliciter de ces meſures ſages, car dans les trois nuits du 25, du 26 & du 27, on eſſaya de mettre le feu à la ville du Port-au-Prince, notamment en plaçant un panier où était un morceau d'allumette enveloppé d'un linge huilé & ſoufré ſur le toit de l'une des maiſons de la place de l'intendance. On y avait ajouté une pierre, ſans doute afin que le vent ne renverſât pas le panier. Les Adminiſtrateurs durent regretter alors de n'avoir pas pris pour la ville quatre ſuperbes pompes provenues de la ſucceſſion d'un fondeur nommé Héban, homme d'un talent réel qui était venu de Paris s'établir au Cap. Elles furent achetées au Port-au-Prince, où je les ai vu eſſayer au gouvernement, par quatre propriétaires du Cul-de-Sac pour leurs habitations.

Le 2 Juillet, les Adminiſtrateurs promirent 3,000 livres à tout libre, & la liberté & 1,000 liv. à tout eſclave, fut-il même complice, qui ferait connaître les auteurs de ces entrepriſes.

Le 10 Août, une barrique de tafia fit brûler une maiſon. Le 15, le feu prit encore, mais le zèle de tous les individus, les ſecours très-prompts de M. Meunier, à la tête de ſes nègres & ceux de la pompe à feu de M. Marchand qui était dans le voiſinage, arrêtèrent l'incendie. Le 28 Août, le feu prit; & dans la nuit du 30 au 31 Août, pour la ſeptième fois de l'année, mais ſans ſuites funeſtes, & ce dernier eſſai fit même condamner au gibet une jeune négreſſe le 24 Septembre.

Le 8 Décembre 1788, le feu ſe manifeſta encore dans une cuiſine ſituée dans le quartier le plus peuplé de la ville, près d'une grande quantité de planches, de merrains, &c.; mais des ſoins empreſſés & la pompe à feu de M. Cottineau, arrivée ſur le champ, maitrisèrent ſes progrès.

Tout autoriſe à croire que ſi la ſurveillance ne ſe ralentit point, les accidens du feu ſeront déſormais encore moins redoutables pour la ville du Port-au-Prince, graces aux Adminiſtrateurs, qui lui ont donné une immenſe quantité d'eau, dont la jouiſſance eſt aſſez précieuſe pour que je trace ici les détails qui la concernent.

De l'Eau procurée à la Ville du Port-au-Prince.

Le ſol actuel de la ville du Port-au-Prince était abſolument privé d'eau; quoique les plans envoyés de la Colonie en 1733 en marquaſſent dans pluſieurs points. Dès 1743 Larnage & Maillart firent exécuter un petit canal qui en conduiſait une faible portion tirée de la Charbonnière, & ils projettèrent de l'augmenter par un autre canal. Le 13 Juin 1749, MM. de Conflans & Maillart chargèrent l'arpenteur Duport d'examiner quelles eaux pourraient encore être menées dans la ville, & notamment celles des ſources le Roi & Deſrivières (Turgeau) & Sallé & Ferron (Chavannes).

En 1751, M. Demoulceau ayant l'intérim de M. de Verville, qui avait l'idée de conduire la rivière du Trou-Bordet au Port-au-Prince, diſait dans un mémoire que l'eau était chargée de tuf, ce qui obligeait les habitans à l'envoyer prendre vers les ſources mêmes, & qu'il allait travailler à la faire arriver plus pure.

Les habitans riverains du ruiſſeau de la Charbonnière voulurent auſſi en tirer de l'eau. Ils s'en ſervaient pour éteindre de la chaux, pour fabriquer leur indigo, pour laver du manioc, & enſuite ils la remettaient dans le lit du ruiſſeau, où elle ſe trouvait & diminuée & altérée d'une manière préjudiciable à la ſanté. Il fallut donc que les Adminiſtrateurs défendiſſent tout détournement le 6 Septembre 1759. Ils ordonnèrent de plus la démolition des indigoteries, chargèrent M. de Saint-Romes, ingénieur, de faire les travaux néceſſaires pour conſerver toute l'eau; mais ils trouvèrent juſte d'accorder

corder une portion de cette eau aux propriétaires sur les terrains desquels étaient ces sources.

Ils déclarèrent, le 26 Mai 1760, que la source Turgeau serait conduite au Port-au-Prince, en en laissant une portion au propriétaire de l'habitation où elle naît.

Le 15 Novembre 1761, on commit encore un ingénieur pour connaître le moyen d'avoir une plus grande quantité d'eau dans la ville, & l'on invita même ceux qui auraient des idées à cet égard, à les communiquer.

A la fin de 1764, M. d'Estaing prescrivit à MM. Langrené & Bompar, arpenteurs, de signifier aux habitans des environs de la ville de justifier des titres de leurs possessions, que ce gouverneur-général annonçait comme envahies sur le roi, & ces deux arpenteurs insinuèrent à ces habitans par des lettres, qu'ils ne pouvaient conserver leurs terrains qu'en concourant aux frais de fontaines pour la ville & pour l'aiguade des vaisseaux.

Malgré tant de préliminaires, les citadins buvaient encore de la mauvaise eau de puits en 1765. Le 17 Mars 1770, il fallut punir par l'amende de 500 l. deux particuliers qui avaient détourné les eaux de la ville, & le 19 les Administrateurs décidèrent que M. Mouillac, habitant de la Charbonnière, n'aurait que 6 pouces d'eau; que son écluse serait construite à ses frais & qu'il ferait une levée de 6 pieds de large & de 2 pieds de haut, au milieu de laquelle il serait tenu de planter & d'entretenir une haie vive de campêche parallèle à celle qui borde le chemin, afin d'empêcher qu'on ne détournât l'eau ou qu'on ne la fît servir à des usages après lesquels la ville la recevait chargée de qualités nuisibles.

Le tremblement de terre de 1770 diminua l'eau de moitié, & encore se perdait-elle dans les crevasses. Il fallait aller chercher à la source Chavannes celle dont on avait besoin. On revint aux anciennes recherches, & le 13 Octobre 1770, les Administrateurs rappelant l'ordonnance du 26 Mai 1760, destinèrent l'eau de la source Turgeau au nouvel hôpital.

Cependant la pénurie existait encore, lorsque M. le Chevalier de Vallière vint prendre le gouvernement de la Colonie, le 30 Avril 1772. Dès le 22 Juin il défendit, avec M. de Montarcher, de laver du linge aux sources, & dans les canaux par lesquels leur eau devait passer. Puis le 25, ils exposèrent dans une ordonnance, qu'outre l'eau des Savanettes ou la Charbon-

nière, de Turgeau ou le Roi, on avait trouvé lors des recherches preſcrites par Larnage, une ſource appelée de la Coupe, ſortant d'nne gorge de montagnes placées au deſſus de celles des Savanettes, dont les eaux, qui ſe rendaient dans la plaine du Cul-de-Sac vers le canton de Bellevue, avaient été conduites par un ſimple canal ſur terre & preſque ſans travail, juſques dans la rivière des Savanettes, & que le jaugeage avait prouvé que la réunion de ces eaux ſuffirait à toute la ville. En conſéquence, ils ordonnèrent, pour le 15 Juillet, une aſſemblée des propriétaires de maiſons au gouvernement, pour voir les plans de M. de Saint-Romes & nommer des commiſſaires pour les travaux, dont la dépenſe ſerait payée par les habitans, à proportion du volume d'eau qui leur ſerait fourni, ainſi que les frais des canaux & ceux des fontaines, lavoirs &c.; & le reſte par le roi, relativement à la portion d'eau excédante.

Le tems s'écoulait toujours en diſcuſſions, & depuis 1770 il en coûtait au roi 94,000 livres, chaque année, pour la fourniture de l'eau aux troupes, à l'hôpital, &c. On ſoutenait hautement que le projet d'amener l'eau de la ſource Turgeau était inexécutable; enfin les obſtacles ſe multipliaient, lorſqu'au commencement de 1773, M. de Vallière eut l'idée de répondre par un fait à l'objection ſur la ſource Turgeau. Il communiqua ſon deſſein à M. le marquis de Laval, qui lui-même propoſa à ſon régiment d'eſſayer la conduite de cette eau. Dès le lendemain matin, 50 ſoldats ayant deux officiers, leur colonel & le gouverneur-général à leur tête, allèrent commencer la fouille, dont le ſignal fut un coup de bêche donné par M. de Vallière. C'était une fête pour les ſoldats, qui, travaillant quatre mois ſans relâche & ſans ſalaire, ſe commandaient eux-mêmes du *Barbaſco* (*). M. de Vallière allait de tems en tems les exciter encore par ſa préſence & par des rafraîchiſſemens qu'il payait perſonnellement. On fit des canaux de bois trompette, on ſe ſervait des matériaux

(*) On nomme ainſi dans la Partie de l'Oueſt le divertiſſement que l'on va prendre dans un endroit où le plaiſir du bain peut être réuni à des amuſemens auxquels préſide la gaîté la plus franche, & où regne un ton qui exclut toutes les entraves de la cérémonie des villes. Ce nom, dans lequel on ne fait pas ſonner l's, eſt venu des Indiens. C'était celui d'une plante qu'ils mettaient à macérer dans l'eau d'une portion de rivière ou d'un courant pour y prendre ſans peine le poiſſon, que cette eſpèce de narcotique faiſait ſurnager.

offerts par le local, enfin l'eau arriva dans le haut du gouvernement, & la plus vive allégreſſe éclata au moment où M. de Vallière vint en boire le premier verre, & conſtater ainſi la juſteſſe de ſon opinion. De là, un autre canal ſe dirigea vers les cazernes, comme pour payer le régiment du Port-au-Prince de ſon zèle & de ſes travaux.

M. Demoulceau trouva que la ſource Turgeau donnait 6 pouces d'eau, meſure de fontainier par minute, & le 24 Mars 1773 il fit faire par M. Heſſe le devis d'un canal de maçonnerie pour conduire cette eau au haut du gouvernement. Ce canal, commencé en Juin & fini en Décembre, était diviſé au haut du gouvernement en trois portions, l'une pour le gouvernement même, une pour la place du gouvernement, & la troiſième pour les cazernes.

Cette eau étant encore inſuffiſante, M. Demoulceau fit, au mois d'Octobre 1773, le plan, le nivellement & le projet de la conduite de l'eau des ſources de l'habitation Chavannes, au baſſin général. Il trouva que ces deux ſources fourniſſaient enſemble 746 pouces d'eau, & propoſa d'en laiſſer 100 pouces pour 30 carreaux arroſables de cette habitation. MM. de Vallière & Montarcher adoptèrent ces opérations le 26 Mars 1774. On travailla dès le 2 Avril à conduire au Port-au-Prince les $\frac{3}{4}$ de cette eau, l'autre quart étant réſervé à l'habitation, qui depuis en a obtenu un tiers. Ces travaux furent achevés en 1776.

Le 16 Décembre 1775, M. Heſſe fit un devis eſtimatif d'une fontaine ſur la place de l'intendance, avec réſervoir & abreuvoir, qui s'élevait à 70,000 l.; une ſur la place Vallière, de 40,000 liv.; une aiguade ſur le quai de Rohan, de 25,000 liv.; une ſur l'eſplanade de la batterie Sainte-Claire, avec lavoirs & abreuvoirs, de 66,0000 liv., ce qui en total, avec les frais acceſſoires, faiſait 205,000 livres. On préſenta ce devis & les plans le 21 Avril 1776 aux propriétaires de maiſons, aſſemblés au gouvernement en préſence de MM. d'Ennery & de Vaivre. Ces derniers promirent 60,000 liv. de la caiſſe des libertés & d'aſſujettir les capitaines marchands à payer les 25,000 livres de l'aiguade du quai. Quant aux 120,000 livres reſtantes, les propriétaires de maiſons devaient les acquitter au 1er. Janvier des années 1777, 1778 & 1779, par tiers, entre les mains de M. Roberjot Lartigue, choiſi pour receveur. On convint de plus que l'excédant de l'eau, ſur les beſoins publics, ſerait vendu aux propriétaires de maiſons qui en déſireraient, ſur le pied de 3,000 l.

par ligne, mesure de Fontainier (environ 65 à 70 pintes d'eau par heure), en faisant eux-mêmes les frais de la conduite; enfin, M. Laborie, négociant, fut choisi pour syndic & chargé de l'exécution de la délibération.

Les choses étant restées sans exécution, M. Hesse completta son devis le 1er. Septembre 1777 & le 1er Octobre MM. d'Argout & de Vaivre en l'adoptant ordonnèrent les quatre fontaines projettées en 1776. La guerre survint & elle suspendit tout.

En 1786, les Administrateurs parlèrent du désir d'avoir une fontaine sur la place de l'intendance, une sur celle Vallière & une troisième au marché au Poisson & cherchèrent, mais sans succès, à exciter les contributions volontaires.

Enfin MM. de la Luzerne & de Marbois ont fixé les points les plus essentiels de cet objet majeur, par leur ordonnance du 10 Septembre 1787.

Les eaux de la Charbonnière, comprenant celles de la Coupe & celles des Savanettes sont destinées en entier à la ville. Il en est alloué un pouce carré à chaque propriétaire des habitations sur lesquelles coulent ces eaux. La source Turgeau a une nouvelle prise d'eau avec deux écluses, l'une de 18 pouces de large pour la ville, l'autre de six pouces pour les héritiers le Roi sur le terrain desquels est cette source. Les deux tiers de la source Chavannes ou Martissans sont pour la ville, l'autre tiers pour l'habitation où elle prend naissance & à laquelle il a été payé 30,000 liv. de dédommagement par le roi. Il est défendu de toucher à ces eaux, à peine de 600 liv. d'amende pour la première fois & du double en cas de récidive.

C'est depuis cela qu'on a exécuté les fontaines, les aiguades, les lavoirs, & les abreuvoirs dont j'ai deja parlé dans les différens détails descriptifs de la ville, & qu'on a conçu & arrêté le projet de ceux qui sont même déjà commencés. La dépense du tout s'élève actuellement à environ 800,000 liv., somme qui aurait été excédée de beaucoup si l'on n'avait pas eu l'atelier des nègres du roi.

En ce moment le Port-au-Prince reçoit 632 pouces d'eau; savoir:

1o. 68 pouces d'eau des sources de la Coupe ou Charbonnière, & des Savanettes situées à environ 2 lieues dans le Sud de la ville. Cette portion est conduite par un canal au lavoir placé à environ 150 toises de l'angle Nord-Est des limites de la ville sur l'habitation de M. Saint-Martin qui l'y a établi à ses frais pour assurer encore plus son droit à l'eau de la Charbonnière. Une écluse en conduit un peu, par la rue de Cézars, dans la rue des Pucelles pour l'utilité des habitans de Belair.

2°. 64 pouces de la source Turgeau (appellée auſſi le Roi, Deſprez &c.) qui, après avoir parcouru une diſtance d'environ 1,800 toiſes en ligne droite, viennent à l'intendance par un canal couvert. Ce nouveau canal rendu au baſſin de diſtribution qui eſt au deſſus du gouvernement, s'élargit juſqu'à l'intendance parce qu'on doit, par la ſuite, mêler les eaux Turgeau avec celles Chavannes. L'eau de la ſource Turgeau ſert à l'intendance, au preſbytère, au jet d'eau de la promenade publique, aux deux fontaines de la place de l'intendance, à celle de la place Vallière & à celle de l'aiguade ſur le quai de Rohan au bas de la rue des Cézars & de celle des Fronts-Forts.

3°. L'eau des ſources Chavannes (qu'on appele auſſi de Sallé, de Féron, de Martiſſans), & qui ſont à environ 900 toiſes dans le Sud-Oueſt du bout Sud-Oueſt de la ville, donnent 466 pouces au Port-au-Prince, au moyen d'un canal encore découvert, mais qu'on projette de couvrir juſqu'au haut du gouvernement, quand l'état des finances permettra d'y dépenſer 200,000 livres. Ce canal, qui a environ 2,400 toiſes, eſt creuſé en partie dans le roc & il eſt ſoutenu dans pluſieurs paſſages de ravines, par des ponts & des aqueducs. Il fournit, d'un coté, au jardin botanique & à l'hôpital militaire; de l'autre, aux cazernes & aux jardins des nègres de l'atelier du roi, qui ſont au deſſus des cazernes; & au centre au lavoir du gouvernement, au gouvernement même, à la fontaine de la place-d'armes & aux priſons. Cette eau ſera encore diſtribuée par la ſuite au palais de juſtice, à la fontaine de la place Royale, à celle de l'angle de la Grande rue & de la rue de Provence; elle ſe rend aux magaſins du roi & va enfin à la fontaine ſervant d'aiguade, à l'abreuvoir & au lavoir de l'eſplanade de la batterie Sainte-Claire.

L'eau Turgeau & l'eau Chavannes, ſont, d'après les expériences de M. Mozard, de la même peſanteur ſpécifique. Le thermomètre de Réaumur étant à 23 degrés & demi, il a trouvé qu'une demi-pinte d'eau de pluie peſait 9,250 grains, & celle de ces deux ſources 9,256, ce qui donne 12 grains de poids de plus par pinte & prouve que cette eau eſt auſſi légère que celle de Ville-d'Avray. Une demi-pinte d'eau de mer a peſé 9,508 grains. L'eau Turgeau, priſe à ſa ſource, a donné 3 grains de ſélénite par livre & celle Chavannes 2 grains & demi.

Il y a dans pluſieurs points par où paſſent les conduits d'eau dans la ville,

des regards couverts qui contiennent les robinets d'incendie, & ſervent de ventouſes lorſqu'on introduit l'eau dans les conduits de fer, dont il faut déplacer l'air.

Ainſi la ville la plus aride, la plus mal partagée du côté de l'eau, eſt actuellement la plus favoriſée à cet égard, & ces bienfaits appartiennent d'abord à l'adminiſtration de Larnage & Maillart, à celle de M. de Vallière & enfin à celle de MM. de la Luzerne & de Marbois.

Pour en mieux connaître tout le prix, il faudrait avoir habité le Port-au-Prince lorſqu'il en était privé; lorſqu'obligé d'envoyer le linge juſqu'aux ſources Chavannnes, il fallait avoir de petits ânes pour ce tranſport; lorſque la moindre ſéchereſſe forçait à aller chercher au loin l'eau avec laquelle on devait ſe déſaltérer.

Afin de mieux aſſurer les avantages & la durée de ces nouvelles jouiſſances, une ordonnance du 29 Décembre 1788, a, ſur le témoignage & la préſentation de M. de Villaire, directeur-général des fortifications, chargé M. de la Croix, ſous les ordres des officiers du génie, du ſoin & de la ſurveillance des eaux deſtinées au Port-au-Prince, & de tout ce qui en dépend, avec le titre d'hydraulicien pour toute la Colonie, lorſqu'il ſera jugé néceſſaire de l'y employer. Son traitement a été fixé à 4,000 livres par an, & il eſt exempt de tout ſervice & charge perſonnelle. Il y a outre cela des gardiens particuliers avec commiſſion des Adminiſtrateurs & aſſermentés par l'intendant, qui ſont aux ordres de M. de la Croix.

Il eſt des perſonnes qui, malgré l'abondance de l'eau, préfèrent encore celle de pluie, qu'elles recueillent dans ce deſſein. Sous le généralat de M. de la Luzerne, on n'en buvait pas d'autre au gouvernement.

On trouve des nègres qui vendent de l'eau à raiſon d'une demi-eſcalin le ſeau.

La multiplication des fontaines & des réſervoirs, pourraient, peut-être, faire réaliſer l'idée donnée par M. Moſard, dans les Affiches Américaines du 16 Août 1787, d'avoir des cabrouets avec des tonneaux qui arroſeraient les rues. Il calculait qu'une portugaiſe payée par chaque année par tout propriétaire de maiſon & par tout locataire, non-propriétaire, ayant un loyer de plus de 1,200 livres, ferait & au delà, les dépenſes de cette entrepriſe, qui, indépendamment de la ſalubrité, préſerverait les meubles des dégâts de la pouſſière, qui, à coup ſûr, font de plus de 66 livres par an.

L'eau en devenant plus commune, permettra de multiplier un grand moyen de plaiſir & de ſanté, c'eſt celui des bains publics. Il y en a déjà dans le voiſinage de la comédie qu'a établis M. Mages. On donne une gourde pour trois bains, 7 gourdes pour un mois, 17 pour trois mois, 32 pour une demi-année; un ſeul bain eſt d'une demi-gourde & la nuit on le paye trois-quarts de gourde.

Des Quais, du Port & de la Rade du Port-au-Prince.

A L'ÉPOQUE de 1751, la ville était bordée d'un rivage inégal & découpé, & celui de l'ancienne ville était garni d'un îlet de mangles qui, dans le milieu de cet eſpace, entrait même ſur le côté Oriental de la rue Sainte-Claire. Bientôt après, des particuliers obtinrent des conceſſions vers la mer, mais les propriétaires des terrains bordés du quai réclamèrent, & les Adminiſtrateurs annullèrent les conceſſions ſubſéquentes, notamment le 11 Avril 1759. Les choſes étaient encore dans l'état primitif, lorſqu'au mois d'Août 1769, les Adminiſtrateurs ſe déterminèrent à faire de nouvelles conceſſions vers la mer.

Quoiqu'elles continſſent la condition de parfaire ſous 4 mois un eſtacade en pieux le long du rivage, d'après l'alignement qui était indiqué, & de remblayer le quai & les rues correſpondantes, avant de bâtir; on éleva d'abord des maiſons, & les Adminiſtrateurs ſe virent forcés de déclarer, le 20 Décembre 1775, qu'après un nouveau délai de trois mois, les voyers ſeraient autoriſés à faire ces travaux ſous les ordres des ingénieurs, & que les conceſſionnaires ſeraient contraints par corps, à rembourſer la dépenſe.

On n'avait exécuté que très-imparfaitement ces diſpoſitions, quand les Adminiſtrateurs arrêterent le 2 Décembre 1784, le plan-directeur de la ville du Port-au-Prince, qui donne de la régularité au quai. Au mois d'Août 1785, il y avait des remblais pouſſés juſqu'au quai & des propriétaires, voyant qu'on mettait à exécution l'ordonnance du 20 Décembre 1775, à l'égard de quelques portions, remplirent leurs obligations, mais d'une manière très-imparfaite.

Sous l'adminiſtration de MM. de la Luzerne & de Marbois on a ſenti l'importance de cet objet, & tandis qu'aux dépens du roi, l'on terminait le quai au devant des magaſins du roi, les particuliers ont beaucoup avancé la portion qui était à leur charge. Il faut donc peu de choſe pour que le quai ſoit, en totalité, tel que le veut le plan-directeur.

D'après celui-ci, il prolonge la rue Tire-Maſſe vers la mer, de 15 toiſes au deſſous du dernier îlet qu'à cette rue dans l'Eſt. Il court enſuite dans le Sud à 20 toiſes au deſſus de l'îlet du bout Méridional de la rue Tire-Maſſe. En face de la rue Belair eſt une calle ou avancée de forme circulaire, un peu après laquelle le quai, allant vers le Sud-Oueſt, va ſe prolonger à 20 toiſes dans le Nord de l'aiguade marchande, qui eſt en face de la rue des Cézars. Delà, il court du Nord au Sud, trouve l'autre aiguade en face de la rue des Fronts-Forts, rentre dans le Sud-Eſt à une calle vis à vis de la rue de Bonnefoi, alignée ſur celle de la rue Belair & vient un peu diagonalement rencontrer un point, d'où allant un peu au Sud, on trouve une calle vis à vis de la rue des Miracles, alignée ſur le bout du quai qui prolonge la rue Tire-Maſſe.

De la rue des Miracles, le quai court par une ligne droite, du Nord au Sud, juſqu'à un point qui correſpond à la rue d'Ennery. Il y a une calle en face de la rue d'Aunis, une en face de la rue de Provence & une troiſième à l'extrémité Méridionale du quai. A partir de là, le rivage eſt reſté dans ſon état naturel. Il rentre vers la batterie Sainte-Claire & redeſcend au bout Sud-Oueſt du terrain où eſt la ville. On évalue à 215,000 liv., la dépenſe faite par le roi, pour procurer un quai de cette nature à la ville du Port au-Prince.

L'ordonnance des Adminiſtrateurs du 26 Novembre 1788, porte que la place qui s'étend depuis le magaſin du roi & le parc d'artillerie juſqu'à la mer, qui s'appele le *Quai du roi*, ne pourra être concédée & ſervira aux beſoins de la marine royale; en conſéquence on a mis à ſes extrémités deux bornes où on lit: *Quai du roi.* Et cependant pour favoriſer le commerce, il n'y a de réſervé au ſervice du roi en tems de paix, que ce qui ſe trouve compris au Sud du magaſin du roi, juſqu'à la calle du roi qui termine le quai de la ville au Sud. On y a mis deux poteaux avec ces mots: *Quai réſervé pour le ſervice du roi.*

La place qui s'avance dans la mer au bas de la rue de la Comédie & qui fait partie du quai de Rohan, eſt pareillement inceſſible & demeure, ainſi que tout le quai de Rohan, conſervé au commerce, excepté dans le prolongement de la rue de Bonnefoi, où il eſt encore réſervé au ſervice du roi; de ſorte que nul bâtiment ou canot du commerce ne peut s'y préſenter, non plus que ſur le quai du roi, ſans la permiſſion des Adminiſtrateurs.

Il eſt défendu ſous peine de 30 livres d'amende, de s'amarrer aux pilotis du quai & d'y dépoſer des marchandiſes plus de deux jours. Chaque propriétaire d'emplacement ſur le quai doit en maintenir le niveau & l'eſtacade, & les rigoles. Ces dernières, dans les points où elles prolongent les rues vers la mer, doivent être établies ſur un fonçage de maçonnerie de deux pieds de profondeur au moins, ſur ſix de largeur & 90 pieds d'étendue, à partir des angles des galeries.

Depuis le 1er. Mars de cette année, il eſt défendu de dépoſer des bois de conſtruction ou à brûler, des douves & autres matières combuſtibles, ailleurs que dans des emplacemens déſignés au Sud de la batterie Sainte-Claire, à l'Oueſt & au Nord-Oueſt de la batterie Saint-Joſeph, où l'on donne aux commerçans en bois des conceſſions perſonnelles de 200 toiſes carrées; à moins que ces objets ne ſoient pour l'uſage des particuliers, ce qui permet alors de les laiſſer trois jours, tout au plus, ſur le quai.

A ces diſpoſitions, la même ordonnance en a ajouté de ſalubrité & de propreté pour la ville. Il y a deux acons, l'un dans le prolongement de Belair, l'autre dans l'angle intérieur du quai, entre la rue de Bonnefoi & celle des Miracles, & un entourage en planches au bord du quai dans le prolongement de la rue de Provence, pour recevoir les ordures, les copeaux & toutes les matières de remblai. Un poteau, portant un pavillon jaune, indique ces dépôts.

Ces acons attachés au quai depuis 5 heures du ſoir juſqu'à 9 heures du matin, ont des planches volantes pour qu'on puiſſe en approcher avec facilité. Quant aux démolitions & fouilles d'emplacemens, c'eſt au voyer à indiquer, ſur les ordres du directeur-général du génie, les lieux où les propriétaires doivent les faire tranſporter.

D'après celà, il eſt défendu de jetter aucune immondice dans les rues,

ſur tout des cloux & des verres caſſés, & d'élever des cochons & des cabrits dans la ville.

La police du quai eſt ſpécialement confiée au capitaine de port & à la troupe de police. L'ordonnance de MM. de Reynaud & Le Braſſeur du 6 Octobre 1780, qui y avait établi des garde-quais, n'y a point eu d'exécution, & celle du 16 Novembre 1782, qui leur ſubſtituait un inſpecteur-de-quai, a été auſſi ſans effet.

Il y avait un maître-de-quai (M. Louis), nommé pour le Port-au-Prince, par M. l'Amiral; il a été révoqué comme les autres.

Le port ou la rade du Port-au-Prinee, formant une partie de la côte de la paroiſſe, je commencerai à parler de celle-ci, qui commence à la Grande-rivière du Cul-de-Sac.

A 1,400 toiſes de cette embouchure, eſt l'embarcadère du Foſſé, qui eſt encore aujourd'hui celui d'une grande partie de la plaine du Cul-de-Sac & des hauteurs de la Croix-des-Bouquets. C'était au foſſé qu'allaient mouiller autrefois les bâtimens venant d'Europe pour commercer au Cul-de-Sac, & Larnage preſcrivit en 1744, à ceux qui s'y trouvaient de ſe rendre au Petit-Goave; ils demandèrent & obtinrent le 13 Mai d'aller au Port-au-Prince.

On ſentait depuis pluſieurs années le beſoin d'une levée & d'un quai que M. Ricord exécuta d'après l'acceptation de ſon plan par les habitans, le 16 Décembre 1746, & l'autoriſation des Adminiſtrateurs du 6 Février 1747. L'ouvrage avait 351 pieds de long ſur 30 de large & la forme d'une équerre, en ſorte que l'intérieur formait le quai & l'extérieur la levée, avec une grue.

Il y a 700 toiſes du Foſſé à l'embouchure de la rivière la Boule, & 400 de celle-ci au point correſpondant à la batterie Saint-Joſeph, qui eſt en quelque ſorte le bout Nord de la ville du Port-au-Prince.

La côte depuis les Sources-Puantes juſqu'au Port-au-Prince eſt, preſque par tout, bordée de mangles & de marécages.

Le Port-au-Prince eſt au fond du golfe de l'Oueſt, dont la grande ouverture eſt formée par le Môle d'un côté & par le cap Dalmarie de l'autre, diſtant l'un de l'autre de 44 lieues & dirigés Sud-Oueſt & Nord-Eſt, avec un enfoncement de 50 lieues. Il y en a 40 du Môle au Port-au-Prince & 60 de celui-ci au Cap Dalmarie, meſurées en ligne droite.

Le Port-au-Prince offre deux ports, dont les ſondes ont été priſes par M. de Kerlerec, lieutenant de vaiſſeaux commandant la frégate la Favorite, du 2 au 12 Janvier 1751, par ordre de M. de Conflans, en préſence de M. de Verville & de M. Demoulceau, du capitaine de port & du maître-pilote du port. L'un, qui eſt le plus grand, s'appele *Port du roi*, & l'autre *Port marchand.*

Le port marchand, qui eſt le plus au Nord & qui a cette dénomination parce que les ſeuls vaiſſeaux de commerce peuvent y pénétrer, eſt formé d'une eſpèce de flaque d'eau, environnée d'îlets. Il commence à une pointe, nommée d'après l'ancien habitant à qui elle appartenait, Pointe-à-Fortin, & peut contenir à peine 70 navires marchands, qui trouvent mouillage aſſez près de terre, par 3, 4 ou 5 braſſes ſur un fond excellent. Il y a dans ce port un carenage.

Au milieu de ſon entrée eſt le fort l'Iſlet, de chaque côté duquel il y a paſſage. Les deux tiers des bâtimens touchent en entrant dans ce port.

Le port du roi, qui eſt dans la baie Morel, eſt ſéparé du précédent par des îlets; il peut recevoir les gros vaiſſeaux de guerre, puiſqu'il a 5 & 6 braſſes d'eau à 150 ou 200 toiſes du rivage. Cependant les vaiſſeaux de guerre aiment mieux mouiller à 1,000 ou 1,200 toiſes, dans ce qu'on appele la rade, hors de la portée du canon de la batterie Sainte-Claire & un peu en dedans de la pointe à Kerlerec, qui eſt celle de l'îlet le plus Oueſt qui ſépare les deux ports. On a donc deſtiné le port du roi aux bâtimens négriers & à ceux des États-Unis d'Amérique, qui y ſont cantonnés depuis le mois de Mai 1786.

Les paſſes des deux ports ſont enfilées droit par le vent d'Oueſt.

Le port en général eſt très-diminué, comparativement à ce qu'il était lors de l'établiſſement de la ville, puiſqu'il y a de belles maiſons où les bâtimens mouillaient à cette époque; il s'eſt auſſi conſidérablement comblé. L'inclinaiſon du ſol depuis les montagnes juſqu'au quai, conduit les eaux de celles-ci dans le port, & les rues des Miracles & d'Aunis en contiennent quelquefois un immenſe volume, qui charie tout ce que la violence de la pluie a enlevé aux parties ſupérieures.

Pour tâcher de remédier à ce grand inconvénient, M. Bouguereau, capitaine de port, propoſa au miniſtre, en 1786, l'établiſſement d'un cure-

port. Les Adminiſtrateurs conſultés, répondirent, après avoir demandé l'avis de M. de la Fitte, ingénieur, que ce moyen devait être adopté. En conſéquence, le cure-môle fut fait à l'Orient & envoyé de ce lieu le 30 Avril 1788, avec deux ouvriers pour le monter. Lorſqu'il a été mis en état & que la dépenſe totale a été de 170,000 livres, on a cherché à s'en ſervir. Les nègres du roi, qu'on y mit d'abord, s'en dégoûtèrent. Les matelots des vaiſſeaux du roi montrèrent la plus forte répugnance. Les ſoldats du régiment du Port-au-Prince, quoique payés 4 livres par jour, renoncèrent après un court eſſai. Ces raiſons, les allarmes que les habitans exprimaient à l'égard de la contagion que cette machine leur faiſait redouter, la perſuaſion qu'il y aurait un entretien de 50,000 livres par an, tout vient de porter les Adminiſtrateurs à propoſer au miniſtre de faire du cure-môle un ponton, que M. Julien, conſtructeur de bâtimens, offre de payer 9 ou 10,000 liv. par an & d'entretenir. Il faudra bien adopter ce parti, qui aura le bon effet de créer un ſecond ponton, & avec lui une concurrence néceſſaire, parce que le capitaine de port était le ſeul qui en eût un.

Tout ce que j'ai dit de la police du port du Cap, eſt applicable à celui du Port-au-Prince. Les capitaines marchands doivent être conduits en débarquant, par un factionnaire du corps de-garde voiſin, au gouvernement & à l'intendance & y apporter les paquets dont ils ſont chargés pour les deux chefs de la Colonie.

Le capitaine de port eſt ſpécialement chargé de veiller à ce que le leſt ne ſoit mis qu'aux points qu'il indique; à ce qu'aucun bâtiment négrier ne mouille avant la viſite du médecin & du chirurgien du roi; à ce qu'on ne carène pas ailleurs qu'au lieu deſtiné à cet effet & ſur tout, à ce que les capitaines envoyent leurs poudres à la poudrière.

Nous avons vu combien la conſigne du 6 Mai 1787, pour la rade, employe de précautions quant au feu. Le 9 Janvier 1774, à trois heures après-midi, la briſe du large étant aſſez violente, le feu prit à l'avant du navire la Catherine-Jeanne de Nantes, capitaine Hérault, qui était mouillé au vent du port, & où l'on chauffait de la thérebentine. La flamme fit des progrès rapides & avait déjà gagné les cables, quand, par une manœuvre auſſi heureuſe que hardie, le navire fut mené à travers les autres & échoué à terre, où il ſe conſuma entièrement. M. Bouguereau, alors lieutenant de

port, M. Buckeley, capitaine Nantais & M. Chobot, ſecond du navire l'Alexandre de Marſeille, ſe diſtinguèrent dans cet événement, ainſi qu'un détachement du régiment du Port-au-Prince.

Le Port-au-Prince eſt, après le Cap, le lieu de la Colonie où ſe fait le plus de commerce & même à cauſe du ſucre brut, qu'on fabrique dans la Partie de l'Oueſt, & qui produit un plus grand encombrement que le ſucre blanc, le Port-au-Prince reçoit, proportionnellement, plus de vaiſſeaux d'Europe. Le nombre de ceux qui s'y trouvent ordinairement, peut être compté, y compris les négriers, à environ 60. On y voit de plus environ 60 bâtimens Américains, Eſpagnols, Hollandais &c. &c., 25 caboteurs ou paſſagers, bateaux de pêche &c. &c.

On a auſſi dans le port un grand nombre d'acons, qui ont depuis 40 juſqu'à 50 pieds de long, & depuis 12 juſqu'à 16 pieds de large & 5 à 6 pieds de profondeur. Les grands, qui portent 25 barriques de ſucre, coûtent de 10 à 12,000 livres, faits en bois du pays, avec agrès & apparaux, & les autres de 3,000 à 3,500 livres. Les capitaines nantais en apportent quelquefois du grand gabaris, prêts à être montés, mais ils ne valent que 2 à 3,000 livres, parce qu'ils n'ont ni la ſolidité ni la durée de ceux du pays. Enfin, il y a des acons de 17 pieds de long ſur 7 pieds de large, pour porter 3 ou 4 barriques de ſucre & qu'on vend 2,000 livres.

Les grands acons ſont loués, équipage compris, de 45 à 66 livres par jour. On les paye à raiſon de 7 livres 10 ſous ou 8 livres 5 ſous par barrique de ſucre, quand ils vont les chercher à l'Arcahaye ou au Grand-Goave. Les acons moyens coûtent 45 livres par jour & les petits, 8 livres 5 ſous par jour, mais dans ces derniers, l'équipage eſt payé à part.

A la commodité de ces acons pour les tranſports dans le port ſe joint celle d'environ cent cabrouets, qui font tous les charrois dans la ville, moyennant une demi-gourde pour la courſe la plus éloignée & 3 livres pour celle qui l'eſt le moins. A la journée on les paye 5 gourdes.

D'après la latitude & la longitude données par M. de Puyſégur au fort l'Iſlet de la rade du Port-au-Prince, on peut conclure celles de la ville, comptées au Palais de juſtice projetté, & que je regarde comme le point le plus central, à 18 degrés, 33 minutes, 30 ſecondes de latitude & à 74 degrés, 47 minutes de longitude. Ainſi le Port-au-Prince ne ſe trouve que d'environ 4

lieues dans l'Oueſt d'une ligne qui ſerait tirée du Cap, & qui traverſerait l'Iſle dans la direction du Nord au Sud.

De la Population & des Conſommations de la ville du Port-au-Prince.

La population de cette capitale eſt en Blancs de tout ſexe & de tout âge, de 1,800
En Affranchis, de 400
En Eſclaves, de 4,000

6,200

Garniſon, ... 1,000
Hommes à bord des bâtimens de toute eſpèce, formant le taux moyen habituel de la rade & évalué comme j'ai fait pour le Cap, ... 2,200

Total . . 9,400 individus.

Pour leur conſommation & celle de la banlieue, on tue régulièrement chaque jour, 14 bœufs ou vaches peſant, à raiſon de 355 livres l'un dans l'autre, environ 5,000 livres qui, à 16 ſous la livre, font la ſomme de 4,000 francs. On tue de plus, auſſi journellement, 6 veaux, 20 moutons ou cabrits & 10 cochons.

Il y a actuellement 35 boulangeries qui confectionnent chaque jour 70 barils de farine, peſant chacun 180 livres net.

Il faut ajouter à cela tout ce qui eſt conſommé en viandes ou poiſſons ſalés, en vivres du pays, & enſuite, tout ce qui eſt encore fourni par le commerce extérieur, comme jambons, lard, fromage, beurre, cuiſſes d'oie, ſauciſſons, anchois, amandes, raiſins; les différens objets employés en boiſſons, tels que le vin, la bière, l'eau-de-vie, les liqueurs &c.; l'huile, le vinaigre, &c. &c.

Il y a pluſieurs auberges. Un maître & ſon domeſtique y ſont logés & nourris pour 48 gourdes par mois. On y trouve auſſi des tables d'hôte à une gourde par repas & où la chère eſt délicate.

Comme la ville eſt déméſurement grande, que la chaleur & ſur tout la nature des rues y rendent la communication difficile, les femmes ne peuvent guères ſortir qu'en voiture. On en compte 120 qui ſont propres à la ville: Ce ſont des chaiſes, quelquefois avec des portières, mais rarement avec plus de deux roues, attelées de 3 chevaux & menées par un cocher nègre monté en poſtillon. Ces chaiſes, la maréchauſſée & les courriers, les 100 cabrouets & le charroi du linge &c. &c., produiſent dans la ville 250 chevaux, 500 mulets & 100 ânes. Il y a de plus habituellement dans la ville, 20 voitures de la plaine, 60 cabrouets qui y apportent des vivres, des denrées, du fourrage, du bois à brûler, de la chaux, 300 bœufs (*) ou mulets de trait ou de charge, 60 chevaux de monture ou de charge & 20 ânes portant des légumes, du bois ou les marchandiſes des paccotilleurs.

La nourriture des chevaux & de ces autres animaux eſt un objet très-diſpendieux au Port-au-Prince. Auſſi tâche-t-on de leur trouver un aſile chez quelque ami dans le voiſinage de la ville. Il faut ſans cela les nourrir avec la tige & les feuilles de la patate, qui eſt le fourrage qu'on employe dans la Partie de l'Oueſt. On conſacre, ſur tout près des villes, des habitations à cette culture, extrêmement lucrative, comme le prouve l'habitation Saint-Martin qui borne la ville au Nord. Il y a plus de 300 carreaux de terre cultivés en bois patate, rien que pour le Port-au-Prince, & leur revenu peut être évalué à un demi-million (†). Le paquet de bois patate, qui coûte toujours un eſcalin (10 ſous de France) & qui doit peſer 40 livres, eſt quelquefois réduit à 12 ou 13 livres dans les tems de ſéchereſſe. Un cheval mange quatre paquets de quarante livres par vingt-quatre heures, un mulet trois, un âne deux & cette pitance n'eſt pas graſſe. Au bout de quatre jours le bois patate ne vaut plus rien, parce qu'il commence à fermenter.

(*) On voit auſſi au Port-au-Prince, des bœufs de monture, qn'on dirige par le moyen d'un anneau de fer, qui traverſe leurs naſeaux & auquel on attache une corde.

(†) La Société d'Agriculture de Paris, dont j'avais l'honneur d'être membre, a donné, dans le Trimeſtre d'Hiver de ſes Mémoires pour 1789, une place au mien ſur la Patate, conſidérée ſous tous les rapports & par conſéquent comme fourrage. C'eſt un extrait de mes matériaux ſur la culture de Saint-Domingue.

Ce n'eſt cependant pas, je le répete, qu'il faille enviſager cette dépenſe comme une ſuperfluité, &, en général, le luxe a fait moins de progrès au Port-au-Prince qu'au Cap. Il eſt aſſez naturel de croire que les mœurs y gagnent ce que l'amabilité ſemble y perdre. Les manières y ſont plus ſimples, & en remarquant, dans les deux villes, les ſuccès des courtiſanes qui s'y réuniſſent, il eſt évident qu'il y a moins d'oubli de la décence publique dans cette dernière ville; ſans toutefois qu'on puiſſe vanter ſon empire dans aucune des deux. Les filles de couleur s'amuſent encore au Port-au-Prince, de petits paraſols bordés de crépines d'or & d'argent & elles n'ont pas acquis ce ton, qui ſemble vouloir inſulter à tout.

On regrette au Port-au-Prince, comme au Cap, que les femmes montrent autant d'éloignement pour la ſociété, où elles apporteraient tant de moyens de la rendre agréable. Elles ſont trop ſédentaires, & ne s'apperçoivent pas qu'elles forcent les hommes à remplacer des jouiſſances douces & pures, par des goûts, dont elles-mêmes déplorent les effets.

C'eſt à cette cauſe qu'il faut attribuer la paſſion pour le jeu, dont il réſulte tant de maux. Elle eſt l'occaſion la plus fréquente du raſſemblement des hommes.

Il en eſt cependant qui ſe réuniſſent pour goûter enſemble les plaiſirs innocens que la fraternité maçonnique procure. Je les ai partagés dans le joli local de la Loge de la *Réunion Déſirée*. J'y ai vu des êtres pour qui l'amour de leurs ſemblables n'était pas un vain nom, & je ne puis m'empêcher de rappeler, qu'après l'incendie du 29 Juin 1784, des franc-maçons réunis dans la loge de la *Parfaite-Union*, donnèrent 20,000 livres & en prêtèrent 64,000.

Les alentours de la ville du Port-au-Prince n'ont rien de remarquable. Tout près d'elle au Nord, & dans un terrain, fermé par une haie vive, aux deux bouts duquel paſſeraient la rue des Favoris & celle de Conty, ſi elles étaient prolongées juſques là, eſt le cimetière des nègres eſclaves & ſpécialement de ceux arrivant d'Afrique ou boſſals. Autrefois on allait dépoſer ces cadavres dans le ſol marécageux du lieu que, d'après cela, l'on nommait la Croix-boſſale & qui eſt au deſſous du fort Saint-Joſeph vers la mer. MM. de Bellecombe & de Bongars, choqués de ce que les animaux

y déterraient les corps & craignant que les exhalaiſons de ce ſéjour, où les morts ſemblaient menacer les vivans de les punir de leur mépris pour l'humanité & pour la morale religieuſe, ont ordonné le 28 Juin 1785, l'établiſſement de ce cimetière, placé au deſſus de ce qu'on nomme le polygone, parce qu'il y a eu autrefois un retranchement aux deux extrémités de la ville & même une batterie des *Trois-Joſeph*, entre le prolongement de la rue de Vaudreuil & de celle des Favoris.

Au Nord-Eſt de ce cimetière & un peu plus haut que l'alignement de la rue de Conty, eſt la batterie de l'école d'artillerie.

On voit au Sud des ſavanes de l'intendance, qui elles-mêmes ſont au Midi du terrain deſtiné à la Providence, un grand eſpace qui ſert pour l'exercice des troupes & que borde le chemin de la Charbonnière.

De l'autre côté de ce chemin, ſont les caſes & les jardins des nègres de l'atelier du roi, qui ſont dans l'Eſt des cazernes. En 1764, on avait défriché ce terrain afin d'y planter des vivres pour les nègres de la chaîne publique, mais après le tremblement de terre de 1770, on y a mis l'atelier actuel, qui logeait auparavant près du magaſin du roi. On doit beaucoup d'éloges à la bonne conduite de ces nègres, qui ont procuré de grandes économies, & ſans leſquels il n'exiſterait pas au Port-au-Prince pluſieurs objets d'utilité publique & d'embelliſſemens.

Du côté Sud de la ville à 200 toiſes & preſqu'en face de la poudrière, eſt une petite habitation qui portait le nom de l'*Hermitage*, lorſque le 16 Avril 1751, les Adminiſtrateurs en concédèrent le terrain à M. Demoulceau; elle eſt dans une ſituation agréable & riante. Preſqu'en face du bout Sud-Oueſt de la ville en eſt une autre du même genre, appartenante aux héritiers Piémont & qui donne ſur le grand chemin allant à Léogane.

Une ordonnance des Adminiſtrateurs du 21 Décembre 1752, défend de chaſſer, ſi l'on n'eſt pas à une lieue de la ville.

Un Évêque de la province de Honduras ſe rendant à l'archevêché de Santo-Domingo, auquel il était nommé, relâcha au Port-au-Prince ſous l'adminiſtration de M. de Nolivos, qui l'accueillit avec toutes les marques de diſtinction & le logea au gouvernement.

Don Joſeph de Solano, alors Préſident de la Partie Eſpagnole, arriva au

Port-au-Prince le 12 Août 1773. Les égards, les honneurs de toutes les eſpèces, l'accompagnèrent depuis la frontière du Mirebalais, par où il arriva, juſqu'au Port au-Prince. Il logea au gouvernement, chez M. de Vallière, où chaque jour ce fut fête nouvelle, juſqu'au 26 qu'il repartit par la même route, ſuivi des mêmes témoignages de reſpect.

Don Louis Chavez de Mendoza, doyen de l'Audience royale de Santo-Domingo, étant venu au Port-au-Prince au mois de Mai 1785, pour l'affaire des nègres marons de Bahoruco, le conſeil ſupérieur lui offrit les honneurs de la ſéance, qu'il ne put accepter, faute d'habit noir; il ſe plaça ſur le banc des gens du roi.

Ce qui, indépendamment de la ville, compoſe la paroiſſe du Port-au-Prince, eſt diviſé en plaine & en montagnes.

La partie plane la plus précieuſe, eſt celle qui eſt dans la plaine du Cul-de-Sac. Elle eſt compoſée du canton du Figuier, qui touche à l'embarcadère du Foſſé; de celui du Vieux Bourg, dans lequel eſt l'emplacement de l'ancien bourg du Cul-de-Sac; de celui de la Savoye, qui avoiſinait ce bourg & dont jai aſſez indiqué la rivière; plus à l'Eſt eſt le canton de Bellevue, l'un des plus productifs de Saint-Domingue. Je tiens de M. Gareſché, qui était chargé de l'adminiſtration d'une ſucrerie de ce canton, qu'une pièce de cannes de cinq carreaux y a rapporté 91 barriques de ſucre brut, peſant net 1700 livres chacune.

Sur l'autre côté de la ville & en courant dans l'Oueſt, eſt le canton du Trou-Bordet, qui forme une eſpèce de ruban bordé par la mer dans le Nord, & par des montagnes au Sud. Il commence à la rivière du Trou-Bordet & finit à la rivière Froide. Il contient deux ſucreries arroſées par l'eau des ſources appelées la Mahotière, qui naiſſent ſur l'habitation Volant, & qui font même tourner le moulin de l'habitation Cottes, & par la rivière Froide.

Cette rivière, formée par pluſieurs ſources fournies par la montagne Noire, a environ 10 lieues de cours. Elle eſt ſujette à des débordemens & a éprouver l'effet des ſéchereſſes. Suivant un procès-verbal du mois de Juillet 1778, elle a dans la ſaiſon pluvieuſe 25,171 pouces cubes, & en tems ſec 10,377 pouces cubes, quantité toujours conſidérable, pour les 315 carreaux qui ont ſeuls beſoin d'elle.

Après le Trou-Bordet eſt le canton du Lamantin, qui n'a qu'une ſucrerie & quelques foibles cotonneries ou cafeteries. Cette ſucrerie (Trutier de Vaucreſſon), eſt arroſée par une portion d'eau de la rivière Froide & de celle du Lamantin & elle a un moulin à eau. Après le Lamantin eſt le canton de la Saline, que déſigne bien ce nom, & que termine la rivière de la petite plaine de Léogane, limite de la paroiſſe du Port-au-Prince dans cette partie.

La partie montagneuſe de la paroiſſe du Port-au-Prince eſt compoſée, d'abord vers l'Eſt-quart-Nord-Eſt, des hauteurs du canton de Bellevue, qui fourniſſent une grande quantité de légumes. Au-deſſus de Bellevue en tirant un peu plus vers le Nord, eſt le canton des Cadets qui eſt en quelque ſorte ſtérile. On trouve enſuite le canton du Grand-Fond, qui eſt adoſſé à celui du Trou-Coucou de la paroiſſe de la Croix-des-Bouquets. Dans un point du Grand-Fond eſt l'habitation Berret, qui porte le nom de canton de la Nouvelle-France, parce que les malades, qui y allaient prendre ce qu'on appelait les bouillons de Berret, recouvraient promptement leur ſanté dans ce climat propice, où ils trouvaient ainſi le précieux avantage qu'aurait pu leur procurer un voyage en France.

Dans le Sud-Oueſt du Grand-Fond eſt la montagne du Pérou, dont le nom a ſurement une étimologie étrangère & à l'acception propre du mot & à ſon ſens figuré ordinaire ; l'étang du Jonc eſt vers l'Oueſt du Grand-Fond. Plus à l'Eſt & plus inférieurement, ſe trouve le canton de la Charbonnière, qui était cultivé autrefois en indigo & en coton, mais que les pluies ont aſſez dégradé, pour que ſon ſol ne convienne plus qu'à celle des vivres & des légumes. Après la Charbonnière, gagnant au Sud, ſont les Savanettes, que ſurmonte la Coupe. Plus Sud encore eſt le Genipayer, qui a au Midi la Nouvelle-Bourgogne, parce que des Bourguignons s'y ſont réunis, & au Midi de la Nouvelle-Bourgogne eſt la Nouvelle-Touraine, canton ſéparé du précédent par la Grande-rivière de Léogane, & nouvellement concédé. L'arpenteur l'a ainſi nommé à cauſe de M. de la Mardelle, procureur-général du conſeil de Saint-Domingue & autrefois procureur du roi au préſidial de Tours, qui y a obtenu beaucoup de terrain.

Vers le Sud de la ville & entre le cours de la rivière-Froide & celui de la Grande-rivière, eſt le canton de la montagne Noire où le climat eſt

froid. Le canton de la rivière-Froide, qui eſt dans le Sud-Oueſt de la ville eſt ſurmonté par celui du Fond-Ferrier, placé entre la Grande-rivière de Léogane & la rivière du Fourq.

Toute la partie montagneuſe du Port-au-Prince a pour dernier terme, la crête de la montagne de la Selle & celle du Guimby qui la ſuit & le cafier eſt par tout où il peut réuſſir.

La paroiſſe du Port-au-Prince contient 48 ſucreries, 16 indigoteries, 61 caſeteries, 4 cotonneries, 1 cacaoyère, 12 guildiveries, 18 fours à chaux, 1 briqueterie & un grand nombre de places-à-vivres.

La population étrangère à la ville, peut être évaluée à 400 blancs, 400 affranchis & 12,000 eſclaves.

Les milices, étant celles du Quartier du Cul-de-Sac, commencèrent à avoir des uniformes en 1741 : elles fourniſſent à préſent dans la paroiſſe du Port-au-Prince, 674 blancs, 157 mulâtres & 62 nègres. La compagnie de ces derniers avait encore au mois de Décembre 1764, un nègre nommé Jean Soliman pour capitaine.

De la Température du Port-au-Prince.

L'ARTICLE de la température de la paroiſſe de la Croix-des-Bouquets, s'applique à la température de la paroiſſe du Port-au-Prince, relativement aux ſaiſons ſéches & aux ſaiſons pluvieuſes; mais elle a auſſi des exceptions. Depuis le commencement du mois de Novembre 1768, juſqu'au 10 Février 1769, il n'y eut pas 15 jours ſans pluie; il en tomba même de très-abondantes accompagnées de tonnerre, & les vents de Nord & d'Oueſt furent très-fréquens.

La chaleur varie ſelon les ſituations. Celle de la ville a pour termes extrêmes 14 & 32 degrés, au deſſus de zéro, du thermomètre de Réaumur. Le 12 & le 13 Mars 1788, durant un Nord, on l'a vu deſcendre à 5 degrés $\frac{1}{2}$, au canton de la Nouvelle-Touraine, au pied de la montagne de la Selle.

Le baromètre va depuis 27 pouces, 7 lignes, juſqu'à 28 pouces 8 lignes, mais il confirme encore l'opinion qu'à Saint-Domingue, ſes mouvemens ne ſont pas indicateurs des changemens apparens de l'atmoſphère.

On éprouva depuis le mois de Novembre 1785 jusqu'au 5 Mai 1786, une sécheresse désolante.

Le même jour 5 Mai 1786, il tomba, durant une forte brise d'Est, dans plusieurs endroits de la ville & de la plaine, une grande quantité d'œufs noirs, qu'on vit éclore le lendemain. M. Mozard qui garda une cinquantaine de ces petits animaux dans un flacon à demi-rempli d'eau, les vit changer de peau plusieurs fois. Ils ressemblaient à des têtards, & devinrent trois fois plus gros que ne le sont des cousins ou maringouins dans l'état de vers. Leur queue était terminée comme un aviron effilé vers l'extrémité, & leurs yeux étaient grands, vifs, & réfléchissant plusieurs rayons d'un vert argentin. Ils étaient formés d'une manière visqueuse, & le 2 Juin ils s'entredévorèrent.

M. Mozard a observé que la quantité d'eau tombée dans la ville pendant l'année 1786, était de 32 pouces, 10 lignes $\frac{1}{4}$, & de 19 pouces, 1 ligne $\frac{1}{8}$ pendant les six premiers mois de 1787.

Le 13 Mars 1778, on eut aussi dans la ville, & durant un orage assez violent, à 4 heures du soir, de la grêle grosse comme une noisette, accompagnée d'une pluie abondante.

On apperçut au Port-au-Prince, le 8 Avril 1766, à six heures & demie du soir, à quelque distance dans l'Ouest de la constellation du Taureau, une comète assez peu brillante. Sa queue ou nébuleuse, qui était assez longue, était dirigée dans l'Est-Nord-Est.

Le 11 Janvier 1769, à 9 heures du soir, on vit dans l'Est de la ville & à l'horizon, un météore qui embrassait une vaste circonférence, & qui jetta une lumière vive pendant 5 à 6 minutes, puis des nuages fort obscurs l'éclipsèrent. Il fut suivi d'un coup de vent impétueux & d'une avalasse qui dura une grande partie de la nuit.

La même année, dans la nuit du 24 au 25 Août, on vit, à l'œil nû, se lever une comète entre onze heures & minuit, immédiatement après les Pleïades, avec une queue très-courte. Toujours dirigée vers l'Est, on la vit encore sans obstacle le 14 Septembre à 4 heures & demie du matin, après le coucher de la lune. Les Pleïades étaient alors au zénith, & par conséquent à 70 degrés du Méridien. Sa queue, qui allongeait considérablement chaque nuit, dépassait de beaucoup la ligne méridienne, & était dirigée vers le Nord-Ouest.

Il est peu de ville aussi fréquemment frappée de la foudre que le Port-au-Prince.

Vers ſept heures du ſoir, le 23 Septembre 1772, durant un orage violent, elle tomba dans la rade, à bord de la frégare le Zéphir, commandée par M. le baron d'Eſcars, fendit le grand mât de hune, briſa pluſieurs cercles dont le grand mât était garni & paſſa dans l'entrepont, ſans autre effet que d'endommager un bordage.

Le 31 Mai 1776, M. d'Ennery, gouverneur-général de la Colonie, étant dans les hauteurs du canton de Bellevue, ſur l'habitation de M. Boiſſonnière de Mornay, à cinq heures & demie du ſoir, la foudre fit exploſion dans la cheminée de la maiſon principale (car on a quelquefois beſoin de feu dans ce canton), & vint frapper M. d'Ennery & M. le chevalier de Traverſay qui s'y chauffaient. Le premier, touché de la ceinture aux pieds, reſſentit un engourdiſſement total & très-douloureux, qui le priva de l'uſage de ſes jambes pendant deux heures. M. de Traverſay, touché au contraire du cou à la ceinture, fut engourdi un peu plus long-tems.

Le 25 Mai 1785, la foudre eſt tombée au Port-au-Prince ſur deux maiſons parallèles. Le 24 Septembre 1786, elle frappa dans la rade le navire le Meilleur-Ami de Bordeaux, capitaine Flénois, & fit des milliers de morceaux du mât de miſaine, du petit mât de hune & du petit mât de perroquet. Deux matelots reſtèrent ſourds par la commotion & un cochon en fut tué. Preſqu'au même inſtant, la foudre frappa une maiſon, entra par le pignon, qui était couvert de plomb, déchira le métal, fracaſſa la charpente en pluſieurs endroits & briſa une glace.

Le 29 Juillet, le tonnerre tomba encore dans 4 ou 5 endroits ſur la place de l'Intendance & à l'hôtel des poſtes; en rade, ſur le navire le Prévoſt de Langriſtin de la Rochelle, où elle renverſa 4 hommes, dont un ſeul fut bleſſé; on fut obligé de changer le grand mât de hune & le grand mât de perroquet; une goëlette eût ſon grand mât briſé.

On adopta cependant en 1787, l'uſage des paratonnères. Comme on avait eu d'abord l'idée de couvrir les chevalets du conducteur en plomb, le tonnerre, en tombant le 25 Juillet 1788 ſur l'intendance, prouva que cette méthode était défectueuſe, & depuis, M. Gaumont, ſerrurier de la ville, a poſé pluſieurs paratonnères avec ſuccès. Il les fait payer 5 portugaiſes, & quand on ſonge aux avantages qui en réſultent, on ne peut aſſez s'étonner de n'en pas voir un ſur chaque maiſon.

Le 6 Octobre 1789, le tonnerre eſt entré par la porte de la rue dans la maiſon de M. Lavalette, marchand ſur la place de l'Intendance, ſans faire de mal aux ſept perſonnes qui ſe trouvaient dans la boutique ; mais M. Ollier, qui ſe préſentait à la porte de l'arrière boutique, fut tué ; il n'avait qu'une marque noire au front. La foudre tomba quelques minutes après ſur la guérite du fort Saint-Joſeph, où le factionnaire eut à la jambe pluſieurs bleſſures d'éclats de bois. On croit avoir remarqué que dans cet orage, qui dura une heure & qui donna 3 pouces 1 ligne d'eau, la foudre était plutôt aſcendante que deſcendante.

L'ouragan du 6 Juillet 1751, dont j'ai parlé à l'article de la Croix-des-Bouquets, enleva une partie de la couverture de pluſieurs maiſons du Port-au-Prince, & tous les bâtimens de la rade chaſsèrent.

Le 23 Mai 1771, un coup de Sud extrêmement violent, fit dérader 2 ou 3 bâtimens, occaſionna la perte des cables de la corvette l'Hirondelle & déſola pluſieurs habitations de la plaine & de la montagne.

Le 26 Août 1785, vers 9 heures du ſoir, il s'éleva un vent de Sud-Eſt qui eût une extrême violence, juſqu'au 27 à onze heures du matin & qui ſoufla, mais avec moins de force, juſqu'au 26 à midi. Il y eut en rade quelques légers abordages, les maiſons ſouffrirent peu.

Mais le coup de vent du ſamedi 16 Août 1788, eſt le plus mémorable qu'on puiſſe citer. La pluie ſe manifeſta le matin, ce qui eſt fort extraordinaire au Port-au-Prince ; le vent variait du Nord-Nord-Oueſt au Nord, mais à 6 heures il ſauta à l'Eſt-Nord-Eſt, ſouflant avec une extrême impétuoſité & variant juſqu'à l'Eſt-Sud-Eſt, ce qui dura trois heures & demie. Dans cet eſpace de tems un dixième des maiſons furent plus ou moins découvertes, quelques unes le furent entièrement, pluſieurs furent renverſées, notamment une caſe de 180 pieds de long, ſervant de logement aux nègres du roi. Le gouvernement, l'intendance, ſouffrirent beaucoup dans leurs couvertures, & des ormes, auſſi anciens que la ville, furent déracinés dans les rues.

Dans la rade, l'horreur fut à ſon comble ; quatre bâtimens français & cinq américains furent échoués, un brigantin ſombra ; une goëlette coula ; les chaloupes & les embarcations furent briſées. M. de Courcel, volontaire de la première claſſe, officier en ſecond de la goëlette du roi la Philippine, ayant vu tomber à la mer trois matelots de cette goëlette, envoyés pour ſecourir un navire marchand, va à leur ſecous, les ſauve & eſt jetté par

le vent fur les mangles & les vaſes de la rivière du Trou-Bordet, où il demeura échoué juſqu'à quatre heures & demie du ſoir, expoſé à perdre la vie cent fois.

De ſept négreſſes qui étaient dans un canot que l'ouragan renverſa & qui ſe ſoutenaient ſur l'eau à l'aide de quelques débris, une ſeule ſe ſauva, après avoir vu dévorer ſa mère, ſes ſœurs & ſes amies, par des requins.

Le 18 on comptait ſur la côte plus de 60 cadavres de blancs & de nègres, & elle était couverte de débris de navires, de barillages de toute eſpèce & de cadavres de chevaux & de mulets. Des oiſeaux renfermés dans des volières périrent. Les arbres étaient dépouillés de leurs feuilles. Les vivres du pays furent tous anéantis.

Le baromètre eut une marche analogue à cet affreux ouragan. Le 15 à midi, il était à 28 pouces, 1 ligne; à 10 heures du ſoir, à 27 pouces, 11 lignes $\frac{1}{2}$; le 16, à ſept heures, à 27 pouces, 7 lignes $\frac{1}{2}$, & à dix heures & demie, il monta à 27 pouces 9 lignes. Le thermomètre reſta toujours à 17 degrés. Il tomba le 16, 23 lignes d'eau. Le tonnerre grondait au loin, & l'on prétendit même avoir ſenti un tremblement de terre. Le tems reſta couvert le 17 & le 18 & le ſoleil ne reparut que le 19 après midi.

Les coups de vent que ſouffre la Partie Méridionale de Saint-Domingue & qui portent quelquefois auſſi leurs ravages dans le golphe de l'Oueſt, dépendent néceſſairement de la même cauſe que les ouragans des Petites-Antilles, puiſqu'ils ſe manifeſtent aux mêmes époques, & qu'avec les mêmes caractères, ils ne diffèrent qu'en intenſité (*). Cette cauſe, inexpliquée juſqu'ici, a d'étonnans effets, parmi leſquels la direction quelquefois tortueuſe que ſuit le vent, ſemble faite pour déconcerter tous les raiſonnemens & renverſer tous les ſyſtêmes.

Quant aux briſes violentes d'Eſt ou carabinées que l'on éprouve au Cul-de-Sac & au Port-au-Prince où elles ſont cependant un peu moins impétueuſes dans les 6 mois depuis Octobre juſqu'en Avril, le Lecteur, en ſe rappelant ce que j'ai dit (pages 7 & 113 de ce volume), en trouvera lui-même l'explication.

(*) Voy. Partie Eſpagnole, tom. 1er., page 28 & *ſuivantes*.

Le

Le vent alisé d'Eſt qui rencontre la chaîne Frontière & qui a abandonné toute ſa partie fluide en voulant gravir cette chaîne, ne ſe trouvant pas combattu par l'action du ſoleil, comme il l'a été durant les ſix autres mois, lorſque cet aſtre parcourait l'hémiſphère boréal & ſe trouvait en quelque ſorte au zénith de Saint-Domingue, depuis la mi-Mars juſqu'à la fin de Juillet, & élevait des vapeurs que condenſait la chaîne Frontière, l'emporte ſur la briſe d'Oueſt & la fait même diſparaître pendant d'aſſez longs intervalles.

Mais le vent d'Eſt, préciſément parce qu'il a acquis cette eſpèce de ſupériorité, tend avec plus de force à ſe frayer un paſſage dans les interruptions & les gorges que lui offrent la chaîne Frontière. Or, l'interruption la plus marquée, eſt celle qui exiſte à l'Eſt des étangs, en gagnant Neybe. La portion de vent d'Eſt qui a ſuivi la côte Méridionale de l'Iſle, tend auſſi a paſſer dans cette ouverture, à cauſe de la chaîne de Bahoruco, qui l'empêche de ſuivre ſa direction première ; & enfin, la trouée qui fait communiquer le canton Saint-Jean de la Croix-des-Bouquets avec le Cul-de-Sac, eſt un nouveau canal où l'air, qui a ſurmonté les chaînes de Bahoruco, ſe jette. De là, les briſes violentes qui acquièrent encore du reſſort par le rétréciſſement & les ſinuoſités de la gorge, & qui en ſortent avec une impétuoſité qu'elles déploient dans toute la plaine du Cul-de-Sac & au Port-au-Prince, placé à l'une des extrémités de cette plaine.

Si le vent du Nord ou du Sud ſe fait ſentir dans cet intervalle, il pouſſe plus fortement la briſe locale d'Eſt qui, alors comprimée, acquiert encore de l'impétuoſité & ſemble ſeulement dépendre un peu du Nord ou du Sud, ſelon celui de ces deux points, d'où lui vient cette impulſion.

Venons au plus horrible de tous les fléaux.

Les tremblemens de terre de 1564, 1684, 1691, 1701, 1713 & 1734, ont été éprouvés d'une manière très-ſenſible dans l'Iſle Saint-Domingue ; mais ce fut la Partie Eſpagnole qui en reſſentit les cruels effets.

Le 18 Octobre 1751, à deux heures après-midi, d'un tems calme & ſerein, la terre trembla au Port-au-Prince avec deux ſecouſſes violentes, qui durèrent environ 3 minutes. La terre eut, juſqu'au 25, des balancemens, comme ſi elle n'avait pas trouvé d'aſſiète. La ville de Santo-Domingo perdit

plusieurs édifices. Le 28, on éprouva trois secousses ; le 29 deux, & le 19 Novembre encore deux extrêmement fortes.

Le 21 Novembre, à 8 heures du matin, durant un calme profond, il y eut une légère secousse de tremblement de terre au Port-au-Prince. Des secousses plus violentes suivirent. Une seule des maisons de maçonnerie ne fut pas renversée. Quelques-unes de charpente tombèrent. Les cazernes, le magasin général & une aîle de l'intendance s'écroulèrent. Le 22, les bâtimens qui avaient résisté la veille furent détruits, & du 19 au 22, la terre ne fut pas stable un seul instant. Le soir & le matin un bruit comme celui d'un canon souterrain annonçait de nouvelles agitations. Du 22 Novembre au 8 Décembre, il y eut 25 secousses, & pendant près d'un mois, nul homme n'osa se placer sous un autre asile qu'une tente. Les ravages de tant de secousses furent sensibles depuis Léogane inclusivement jusqu'aux Gonaïves.

Tous les mouvemens furent constamment dirigés de l'Est à l'Ouest. La terre trembla aussi pendant tout ce tems au Cap, mais aucune maison ne fut renversée. Cependant quelques personnes se jettèrent par frayeur, des fenêtres du premier étage dans les rues. Au Port-au-Prince, la terreur rendit plusieurs soldats épileptiques.

La terre fut tranquille ensuite jusqu'au 27 Décembre 1767, qu'elle trembla vivement à quatre heures & demie du matin, mais sans causer aucun dommage.

Le 10 Octobre 1768, il y eut trois secousses, & une le 14 Août 1769.

La terre trembla le 20 Janvier & le 12 Avril 1770.

Mais l'époque du plus grand désastre, fut le 3 Juin de la même année, jour de la Pentecôte. A sept heures & un quart du soir, l'Isle entière éprouva un tremblement de terre précédé d'un bruit sourd, semblable à un mugissement. Les deux premières secousses, ressenties au Port-au-Prince & qui se suivirent de très-près, durèrent, ensemble au moins 4 minutes, & pendant cette succession de mouvemens d'ondulation de l'Est à l'Ouest & de trépidation, la ville entière fut renversée ; la poudrière seule résista & s'ouvrit seulement. Un horison gras, une atmosphère brûlante, un air accablant, durant toute la journée, avaient heureusement porté les habitans à chercher, dès le coucher du soleil, quelque soulagement dans la promenade, soit hors de leurs maisons soit sous leurs galeries, d'où ils purent s'élancer dans

les rues ; car, une heure plutôt, tous auraient péri ſous les ruines de leurs maiſons, où il ne ſe trouva encore que trop de victimes.

De moindres ſecouſſes ſuccédèrent à ces deux premières, mais elles auraient été capables de renverſer des villes. La lumière pâle de la lune éclaira une nuit pendant laquelle la terre, pour ainſi dire flottante & s'agitant dans tous les ſens, faiſait craindre à chaque inſtant le ſort de Liſbonne.

Le jour montra toute l'horreur de cette ſcène déchirante. Un ſol entrouvert en mille endroits, des défenſeurs de la patrie enſevelis ſous les ruines des cazernes ou des hôpitaux, des priſonniers écraſés ſous les débris de la geole, les montagnes voiſines de la ville dégradées & affaiſſées ; enfin, des monceaux de décombres couvrant toute l'étendue d'une ville, où il n'y avait plus d'autre abri que celui des arbres, qui indiquaient la direction des rues ; tel était le tableau que contemplaient des infortunés, s'eſtimant trop heureux encore, lorſqu'ils n'avaient à déplorer que les pertes de la fortune, & qu'ils ne découvraient aucun objet cher à leur tendreſſe parmi deux cens cadavres.

Le feu ſe manifeſta dans pluſieurs points par la chûte des cuiſines, & il fallait travailler à l'éteindre, en ſe traînant ſur un ſol vacillant.

Par un bonheur ineſpéré, les 43 bâtimens français qui étaient dans la rade, reſſentirent les commotions ſans en être endommagés. Pendant les 3 premiers jours on y fit fabriquer, avec 200 barils de farine qui ſe trouvaient à bord, & dont les Adminiſtrateurs ſentirent la cruelle néceſſité de défendre qu'on n'augmentât le prix, du pain pour la ville où des fours furent reconſtruits ; on prit toutes les voiles du magaſin du roi & des navires & l'on en forma des tentes. On vit à la même époque du troiſième jour, le marché s'approviſionner, les habitans voiſins y envoyèrent en abondance des vivres de terre & des légumes ; quelques-uns goutèrent même le plaiſir d'y faire diſtribuer gratuitement des volailles, des beſtiaux ; de ce nombre était une famille de mulâtres, qui envoya trois cabrouets de vivres de terre. Des courriers, expédiés par les Adminiſtrateurs, allèrent porter par tout la nouvelle & du déſaſtre & des beſoins qu'il avait cauſés.

Les malheurs de la plaine du Cul-de-Sac ne le cédèrent point à ceux de la ville. La rivière Blanche ceſſa de couler ; on vit ſortir de différentes crevaſſes, formées ſur pluſieurs habitations, une eau pleine de ſel & de

ſoufre, qui ne pouvait ſervir ni pour déſaltérer ni pour fertiliſer les terres. La montagne de la Selle & la montagne Noire, écroulées dans pluſieurs points, firent diſparaître les anciens chemins, & au Trou-Bordet & au Lamantin, c'était le même ſpectacle de déſolation; l'on n'y découvrait plus de veſtiges de demeures ni de bâtimens de manufacture.

On convertit quelques navires en priſon, & du nombre de ceux qu'on y conduiſit, étaient deux membres de l'ancien conſeil du Port-au-Prince & un malheureux regardé comme le chef des mouvemens relatifs au rétabliſſement des milices & qui, devant ſa liberté à la chûte des priſons, vint, avec trop de confiance, ſe livrer aux ordres du gouverneur-général, ne croyant pas ſans doute, qu'au moment où le ciel en courroux menaçait les habitans de ce point de la terre de les anéantir, on ſongerait à punir ſur lui ſeul & par une mort infâme, des erreurs politiques.

Le 15 Juin, le conſeil ſupérieur du Port-au-Prince, extraordinairement aſſemblé ſous une tente dans la cour du gouvernement, prit des meſures pour faire mettre à l'abri les actes des dépôts publics & pour conſtater quelles perſonnes avaient péri dans ce fatal événement. Il prononça auſſi la réſiliation des baux de toutes les maiſons de la ville, à compter du jour de leur deſtruction.

Pendant les 15 premiers jours qui ſuivirent l'épouvantable cataſtrophe du Port-au-Prince, il y eut plus de cent ſecouſſes par jour & à la fin du mois d'Octobre la terre avait encore des mouvemens, preſqu'inſenſibles à la vérité. Des pluies légères vinrent à la même époque, faire ceſſer l'épidémie dont cette malheureuſe ville était affligée depuis le mois de Juin.

Le jour de la Pentecôte de l'année 1771, le peuple entier du Port-au-Prince, alla, à peu près à l'heure fatale de l'année précédente, vers une croix plantée à Belair, par quelques uns d'eux, peu après le déſaſtre, & le clergé de la paroiſſe marchait au devant de cette proceſſion, qui retraçait des maux encore trop récens, pour que les vœux pouſſés vers l'Auteur de toutes choſes, ne fuſſent pas ſincères & fervens.

Le 10 Juillet 1771, la terre trembla à 6 heures du matin dans la direction du Nord au Sud. La ſecouſſe fut de deux ſecondes.

On n'obſerva point de tremblement de terre très-ſenſible depuis lors, juſqu'au 11 & au 12 Février 1783, qu'il y en eût trois, dont deux furent aſſez

forts. Au mois de Juillet 1784, on en ſentit deux légers dirigés de l'Eſt à l'Oueſt; un le 28 Août & un le 11 Décembre. On en reſſentit un violent le 20 Juillet 1785, dirigé du Sud au Nord, mais ſans accident. Un du même genre le 29 Août 1786, & un ſemblable, mais dirigé de l'Eſt à l'Oueſt, le 30 Janvier 1787, après 8 jours de briſe d'Eſt violente, & deux ſecouſſes le 23 Avril; durant la première & plus d'une minute après, le mercure du baromètre oſcillait; la direction était du Sud au Nord.

Le 19 Mai 1788, il y a eu une très-forte ſecouſſe arrivée à deux heures du matin, & une pareille le 6 Octobre 1789, à une heure & demie de l'après-midi.

Ainſi voilà dans ce moment plus de 19 ans révolus, ſans que le Port-au-Prince ait vu le retour du phénomène qui a penſé l'anéantir, & cette période inquiétait d'autant plus, qu'on en cherchait l'influence dans les rapports des deux tremblemens de terre de 1751 & de 1770.

Mais, même d'après ce que j'ai rapporté, on eſt tenté de ſe faire cette queſtion: Pourquoi les tremblemens de terre ſont-ils auſſi communs dans ce lieu de la Colonie? J'avoue que je ne ſuis pas en état de la réſoudre. J'ai dit (page 269), quelles ſont les différentes hypothèſes & les raiſons dont on les appuye. Mais il n'en eſt aucune qui porte, du moins pour moi, un caractère qui repouſſe tous les doutes, & il me ſemble que l'on peut prendre pour des effets, ce que les unes ou les autres ont aſſigné comme des cauſes.

Mais, ſi les entonnoirs de la montagne de la Selle, les déchirures des bords des étangs, ces étangs eux-mêmes, le *gouffre*, que j'ai entendu pluſieurs fois, ne me démontrent pas que le foyer des tremblemens de terre de la Colonie ſoit au Cul-de-Sac, au Port-au-Prince ou dans leur voiſinage: ſi les ravages que les tremblemens de terre ont fait ſouffrir à la ville de Santo-Domingo & à celle d'Azua, dans la Partie Eſpagnole, en 1684 & en 1691; la ſubmerſion de la ville de Port-Royal, à la Jamaïque, le 7 Juin 1692, ſemblent m'autoriſer à ne pas adopter cette opinion; je ne puis néanmoins me diſſimuler, que dans d'autres points de la Colonie, les effets des tremblemens de terre ne ſont ni auſſi multipliés ni auſſi effrayans, ſur tout, ſi j'en rapproche ce que j'ai dit de l'énergie que la nature montre dans les productions du Cul-de-Sac & de ſes environs.

Il faut donc ſe borner à des conjectures, &, pour quiconque ſera preſſé

de juger ou même de prédire, j'ajouterai aux faits que je viens de rapporter, que depuis le mois de Novembre 1769, jusqu'au mois d'Avril 1770, il avait regné au Port-au-Prince & au Cul-de-Sac, une température extrêmement séche, & qu'à la fin d'Avril, il tomba des pluies abondantes, qui continuèrent pendant tout le mois de Mai : que les ouvertures ou *hiatus*, qui eûrent lieu au Cul-de-Sac dans les différentes secousses, donnaient passage à des espèces de jets d'eau, qui lançaient aussi quelquefois un sable très-fin : que plusieurs personnes ont remarqué qu'au Port-au-Prince, lors des tremblemens de terre, il y a presque toujours un nuage noir dans l'Oueſt.

Mais une observation d'une haute importance, c'eſt qu'il n'eſt pas un seul point des environs du Port-au-Prince, depuis le Mirebalais jusqu'à Jacmel, où l'on puisse découvrir une trace volcanique, quoiqu'à chaque pas, & particulièrement dans le voisinage des étangs, tout offre les preuves les plus manifeſtes des désordres produits par les tremblemens de terre, qui ont jetté la cime des monts au fond des abimes, déchiré leurs flancs & creusé leurs baſes.

On a propoſé comme un moyen contre l'intenſité des tremblemens de terre, relativement au Port-au-Prince, d'ouvrir un canal qui, de la baie de Neybe, viendrait ſe rendre à l'embouchure de la rivière des Orangers, dans la paroiſſe de la Croix-des-Bouquets, & qui ſerait utile à la navigation. Je ne crois pas que perſonne voulût garantir l'efficacité de ce moyen, même celui qui en a fait la propoſition à M. d'Ennery ; mais, ce que j'aſſure, c'eſt que ſon exécution, fût-elle trouvée poſſible, ſerait longue, difficile & extrêmement coûteuſe.

L'expérience a prouvé que le Port-au-Prince n'était pas un lieu ſain. Après le tremblement de terre de 1751, il s'y manifeſta une épidémie, qui cauſait encore des ravages au mois de Mars 1752.

Au mois d'Octobre 1765, on en éprouva une autre, caractériſée par une fièvre tierce avec friſſon. Le cinquième ou ſeptième jour de la maladie, grande chaleur, extrémités froides, ventre gonflé, aſſoupiſſement & la mort ; le vomiſſement, même de ſang, était favorable. Elle fit périr 407 ſoldats ou matelots à l'hôpital, 40 matelots à bord & 207 individus de la ville même. Elle ſe prolongea juſqu'en 1766, & elle ne ceſſa que lorſque les briſes violentes d'Eſt, qui avaient manqué, reparurent. Des caboteurs,

reſtes des anciens flibuſtiers, en furent les victimes ; on en trouva pluſieurs dans les rues, morts faute de ſecours ou d'aſile ; l'hôpital militaire ne leur fut ouvert, par les Adminiſtrateurs de la Colonie, que ſur les repréſentations du procureur-général & du ſénéchal ; une quête publique fit le reſte.

Le 28 Janvier 1766, le conſeil ſupérieur du Port-au-Prince ordonna de jetter à la mer les farines qui pourraient nuire ; au fermier des boucheries de les établir où j'ai dit qu'elles ſont à préſent, & fit, quant aux matelots, la diſpoſition que j'ai rapportée en parlant de l'hôpital.

La viſite des farines fut faite le 1er. Février par un conſeiller, accompagné de trois notables habitans de la ville, du procureur-général & du greffier du conſeil, de deux tonneliers & d'un boulanger. De 5,744 barils trouvés, il n'y en eut que 60 jetés à la mer & de ce nombre 7 à Lambert, nègre libre qui, ſeul de tous, vint les dénoncer lui-même ; on preſcrivit de plus à des boulangers, de ne plus ſe ſervir de l'eau de leurs puits, qui fut trouvée ſaumâtre.

La maladie ayant déjà fait périr le 10 Février, 56 hommes ſur 110 du détachement d'Angoumois, les habitans ne venaient plus dans la ville.

Après le tremblement de terre de 1770, il y eut auſſi une épidémie au Port-au-Prince & dans les environs. Depuis, il eſt rare qu'il ſe paſſe 4 ou 5 ans, ſans qu'on en éprouve une, qui eſt communément une fièvre maligne très-dangereuſe & qui tient toujours de la nature de celle qui ſe manifeſta en 1770. Elle a régné en 1773.

Autant qu'on peut riſquer des généralités ſur un ſujet auſſi important & auſſi varié, on peut dire qu'au mois de Janvier, les maladies très-aigues commencent à perdre de ce caractère. Les fluxions de poitrines ſe montrent. Février eſt encore meilleur, quoiqu'il faſſe naître quelquefois des eſquinancies. En Mars, une température aſſez inégale, amène les cathares & les fauſſes pleuréſies.

Avec Avril ſe montrent les fièvres ardentes bilieuſes ; les fièvres inflammatoires putrides, avec ictère dès le quatrième jour & communément la mort. Au mois de Mai, mêmes maladies, mais avec moins de gravité ; & comme les pluies arrivent alors, les valétudinaires, les ſcorbutiques, les diarrhiſtes, les aſthmatiques & les poitrinaires, s'en trouvent mal. Juin

amène les fièvres & les érésipèles inflammatoires, les coliques, les fièvres scorbutiques.

Juillet, Août & Septembre appartiennent aux ardentes bilieuses, avec ictère le sixième & le septième jour, au flux dissentrique & au ténesme.

Octobre a des fièvres putrides qui se prolongent jusqu'au vingt-unième jour & auxquelles se réunissent en Novembre les malignes, les gangreneuses & les maux de gorge gangreneux; puis Décembre, le pire de tous les mois, leur donne un caractère sinistre.

La petite-vérole & la rougeole regnent presque continuellement au Port-au-Prince. La petite-vérole y est presque toujours d'un mauvais caractère.

Le médecin Joubert, arrivé dans la Colonie en 1768, mit l'inoculation en pratique presqu'aussitôt, sur l'habitation Duvivier au Cul-de-Sac. Il n'a pas cessé de la pratiquer avec un succès constant, jusqu'à sa mort (1787), & cependant il est encore des personnes à qui cette méthode paraît dangereuse.

Les maux d'yeux & les ophtalmies, très-communs à Saint-Domingue, le sont sur tout au Port-au-Prince.

Cependant il paraîtrait, d'après les calculs de M. Mozard, que le Port-au-Prince devient moins meurtrier, puisque dans l'hôpital militaire, sur 3,255 soldats, matelots ou pauvres qui y sont entrés en 1785, il n'y a eu que 163 morts, ce qui n'est qu'un sur 20; & en 1786, 240 morts, sur 3,123 malades, ce qui n'est qu'un sur 13. Le taux moyen calculé depuis long-tems pour la Colonie, est d'un soldat sur 16 & d'un matelot sur 8; & en 1785, il n'y a eu qu'un soldat sur 35, & un matelot de la marine royale sur 54; mais les matelots de la marine marchande ont péri dans la proportion d'un sur 8.

Peut-être que quand les quais seront entièrement achevés & que leur sol sera bien égouté & bien affermi, il y aura encore de l'avantage pour l'air qu'on respire au Port-au-Prince & qui purifiera surement la masse d'eau qui coule dans cette ville. Mais l'humidité mal-saine qu'y transporte le vent d'Oueſt en passant sur les vases de la rade & du port, couverts de mangles, ne me paraît pas facile à détruire.

Les parties élevées de la paroisse & même celles qui avoisinent la ville, font jouir au contraire d'une atmosphère pure & Belair en est une preuve évidente

évidente. La maiſon de ſanté que M. Robert, chirurgien, y a établi depuis pluſieurs années & à laquelle il a ajouté un hôpital pour les nègres des deux ſexes, qui y trouvent 50 lits diviſés en deux parties, eſt d'une utilité dont l'air eſt la principale cauſe. Des convaleſcens, qui n'y avaient été qu'avec l'intention de le reſpirer dans toute ſa pureté, en ont fait la plus ſatisfaiſante épreuve.

Le Port-au-Prince peut cependant offrir une centenaire, mais elle habitait le canton de la Charbonnière, où elle décéda le 29 Janvier 1768. C'eſt Iſabelle Balthazard, négreſſe, née à la Vera-Crux en 1667, & qui avait été amenée à Saint-Domingue par les flibuſtiers, lorſqu'ils prirent cette ville en 1683. Affranchie depuis & mariée à un blanc, elle mourut triſayeule, laiſſant de ſa lignée, toujours légitime, deux mamelouques, qu'on ne pouvait pas diſtinguer des blancs.

Indépendamment de l'épizootie de 1751, dont parle la Deſcription de la Croix-des-Bouquets, il s'en manifeſta une autre en 1776, cauſée par des vers crinons. Les habitans au lieu d'écouter, comme ailleurs en 1772, les ſoupçons de l'intérêt trompé & de ſe rendre accuſateurs d'hommes auxquels on ne veut attribuer que l'inſtinct de nuire, s'occupèrent, & avec ſuccès, des moyens propres à combattre ce fléau. Il eſt d'autant plus terrible, que le beſoin même que l'on a des animaux pour faire une plus ample récolte & pour ſatisfaire les déſirs inſatiables de ceux qui croyent que les manufactures coloniales doivent ſuffire à toutes les fantaiſies qu'ils ont dans la Métropole, empêche qu'on ne s'apperçoive que leur nourriture eſt inſuffiſante & fait qu'on ne leur accorde des ſoins qu'au moment où la maladie ne peut plus être combattue.

La morve a paru depuis, mais ſans cauſer de grands ravages. Il ſemble que tout devrait faire adopter la meſure que les vétérinaires de la Colonie indiquent depuis aſſez long-tems, c'eſt de faire viſiter les cargaiſons de chevaux & de mulets qu'on y apporte.

Je ne trouve pas de faits de rage canine cités depuis 1762 qu'elle parut & que le conſeil du Port-au-Prince enjoignit de tuer les chiens qu'on ſoupçonnerait d'en être attaqués.

Parmi les choſes curieuſes que la paroiſſe du Port-au-Prince peut offrir à citer, je trouve un exemple de ſuperfétation rapporté dans les Affiches Amé-

ricaines du 8 Octobre 1785. Marie-Jeanne, négreſſe créole de l'habitation Damiens, près la Grande-Rivière du Cul-de-Sac, âgée de 24 ans, eſt accouchée de deux jumeaux, l'un griffe, l'autre mulâtreſſe. Celle-ci eſt née 4 heures avant l'autre. La déclaration de la mère, la nuance & ſur tout le caractère différent de la chevelure des enfans, a rendu ce fait évident.

Les productions de la paroiſſe, outre les denrées Coloniales, ſont de nature à procurer toutes les douceurs de la vie. Le mouton, le cochon & la volaille de toute eſpèce ſont très-bons au Port-au-Prince, où l'on a auſſi du gibier.

Sous les rapports de l'hiſtoire naturelle, j'ai auſſi quelques traits à indiquer à mon Lecteur.

J'ai vu en 1788, chez M. Le Sage, chirurgien aide-major de l'hôpital, un cayman de 11 pieds de long, pris dans le Grand-Étang. Nous trouvâmes dans ſon eſtomac deux tortues de terre. L'écale de l'une d'elles était macérée ſur ſes bords, comme ſi elle avait été miſe en digeſtion dans de l'eau forte.

C'eſt chez le même que j'ai eu occaſion d'admirer pluſieurs fois plus de 200 oiſeaux de différentes eſpèces, venant tous du Sénégal. Ils étaient petits & vêtus de robes très-belles, & avec des couleurs plutôt agréablement nuancées que vives. Les modulations de leurs goſiers flexibles avaient toujours pour mon oreille un charme nouveau. Quelques-uns d'entr'eux changeaient de couleur ſans changer de plumes.

En général le poiſſon eſt bon & varié au Port-au-Prince, mais il eſt très-rare dans la ſaiſon des fortes briſes d'Eſt, parce qu'elles empêchent les canots de revenir.

La ville a des fourmis de groſſeur ordinaire & noires, multipliées à tel point qu'en un inſtant elles couvrent preſque tous les alimens. On ne parvient même pas à les écarter avec de l'eau, car elles la traverſent pour aller chercher leur pâture. Elles ne mordent qu'autant qu'elles ſe ſentent preſſer.

Les eſpaces vides, les jardins, les plantations voiſines de la ville & la conſtruction des maiſons en bois y multiplient les inſectes, tels que les bêtes-à-mille pieds, les perce-oreilles & les ravets. L'on a des rats, des ſouris, des anolis de terre. C'eſt ſur tout dans le tems pluvieux que ces animaux ſe montrent le plus, & le ſoir la lumière d'une ſeule bougie attire des nuées de mouches, de papillons, de hannetons & d'autres ſcarabées.

On trouve dans les hauteurs de la paroiſſe du Port-au-Prince, comme dans le reſte de la Partie de l'Oueſt, le ſerpent à tête de chien. Il y eſt très-gros & point venimeux.

L'article du jardin botanique a déjà parlé du règne végétal. L'orge réuſſit parfaitement au canton de Bellevue. Le 26 Septembre 1765, M. La Cour, habitant du ſommet de ce canton, en préſenta 4 barils à M. d'Eſtaing. Ils furent payés 15 livres chaque, & M. La Cour reçut 300 liv. à titre d'encouragement.

Vers la Selle ſont des fougères extrêmement variées, & qui préſentent tantôt l'aſpect d'une plante qui végète humblement, tantôt celle d'un arbriſſeau & quelquefois celle d'un arbre dont le port & les dimenſions cauſent un juſte étonnement. C'eſt là qu'on dit avoir vu auſſi la canomelle à épi cylindrique & droit du Levant, de l'Inde & des contrées Méridionales de France.

Au canton de la montagne Noire, il y a, ſur l'habitation de M. Bourdon, imprimeur, des châtaigniers plantés en 1784, & qui portent depuis 1786 des fruits excellens.

Mais c'eſt à la Charbonnière que ſemblent ſe complaire les plantes rares & agréables, qui y trouvent, depuis le mois d'Octobre juſqu'à celui d'Avril, une température analogue à celle des premiers jours d'Avril lorſqu'ils ſont ſans gelée, à Paris; & les ſoins de M. de Saint-Romes, ancien ingénieur, & que cet ouvrage nomme pluſieurs fois, y ſont bien récompenſés. On y a des pêches (qu'on vend 20 ſous de France pièce), des choux-fleurs, de la vanille, des mangues, des girofliers, le palmier du Cap de Bonne-Eſpérance, le datier du Sénégal, des légumes que ceux de France ne ſurpaſſent pas & qui coûtent la moitié moins qu'au Cap; des artichaux, moins beaux que ceux du Port-de-Paix, & qu'on ne paye que deux ſous de France pièce.

J'avais remis l'année dernière à Saint-Domingue, à M. de Saint-Romes, des graines que je tenais de l'amitié de M. le marquis de Gouffier, mon confrère à la Société d'Agriculture de Paris. Celles de roſes trémières & de giroflées jaunes ont parfaitement réuſſi. Les choux-fleurs, les brocolis ont eu le même ſuccès, mais non pas les choux rouges.

Les violettes, les autres fleurs & notamment les roſes, ſont ſi communes au Port-au-Prince, qu'on en a un magnifique bouquet pour 10 ſous de France. Le raiſin & le muſcat y ſont très-bons.

Les montagnes de la Charbonnière ont fourni en 1748 un mât & une vergue pour la frégate la Fidelle, commandée par M. de l'Éguille. Elles préſentent auſſi le magnifique aloës-pite, qui s'élevant juſqu'à 12 & 15 pieds & prenant une écorce dure, devient un arbre.

Il y a auſſi au Port-au-Prince du nopal ordinaire & du nopal de Caſtille. J'y ai mangé chez M. de la Luzerne, le 16 Juin 1787, des ſommités de nopal accommodées à la ſauce blanche. Elles ont le goût de cardes, mais elles ſont acidulées d'une manière que je trouve très-agréable.

On peut obſerver auſſi derrière l'intendance, le hura (*arbor fructu crepitans*); la chaleur fait briſer ſon fruit avec fracas. On l'appele auſſi *fablier*, attendu que ce fruit vidé de ſes ſemences & découvert de ſa peau, forme des poudriers, à l'exploſion deſquels on s'oppoſe en les environnant d'un fil de laiton & quelquefois par des cercles d'ivoire, délicatement faits au tour, & accompagnés d'ornemens auſſi d'ivoire.

On voit encore dans le jardin du gouvernement des agathys, que M. de Vallière y ſema au mois d'Août 1773. On publia un proſpectus qui vantait les qualités utiles de cet arbre de la côte de Malabar. La graine en avait été donnée par M. le duc de Praſlin à M. de Vallière, qui en fit ſemer auſſi aux Iſles du vent. On coupa un de ces agathys le 12 Avril 1776; on en fit une barrique, qu'on expoſa aux regards du public, chez M. Boyer, négociant; mais l'agathy ne ſe conſerva point, les animaux ne voulurent pas manger de ſa graine, & il eſt reſté inutile & à Saint-Domingue & aux Iſles du Vent.

Le bois à bâtir eſt fourni au Port-au-Prince, par les Gonaïves, la Gonave, les Baradères, ou par les États-Unis d'Amérique. Il coûte moins que celui qu'il faudrait aller prendre dans la partie montagneuſe de la paroiſſe, où il en reſte cependant, quoique les plantes parafites leur faſſent une guerre cruelle. Dans ces forêts, ſont auſſi d'innombrables champignons & des lichens.

Le bois à brûler eſt procuré par les mangles des rivages qu'on va couper, malgré les défenſes. Les bords de la mer de la Partie de l'Oueſt, ſont garnis auſſi d'une eſpèce d'ariſtoloche ſarmenteuſe à vrilles. On dit le ſuc de ſes feuilles très-cauſtique & on lui impute de donner la mort aux bêtes cavalines. Le fameux mancenillier a diſparu de ces plages.

Il y a une carrière proche l'intendance, dont on tire du moellon. La Charbonnière a du marbre blanc ſuſceptible d'un beau poli.

Le Port-au-Prince a trois communications principales ; celle avec le Cap, celle avec Jacmel, celle avec Léogane.

Les détails deſcriptifs des différentes paroiſſes que j'ai fait connaître juſqu'ici [1], ont montré par qu'elles routes différentes le Cap & le Port-au-Prince pouvaient communiquer enſemble. La principale, celle déſormais entièrement praticable en voiture, pour laquelle on a dépenſé environ 1,200,000 livres, a paru d'une telle importance, que les Adminiſtrateurs ont prépoſé, le 19 Juin 1789, à ſa conſervation, depuis la Grande-rivière des Gonaïves juſqu'au bas de la coupe du Limbé, un voyer, un ſtationnaire en chef, ayant chacun 2,400 livres d'appointemens, & huit manœuvres ſtationnaires, pour les quatre ſections dans leſquelles cet intervalle eſt cenſé diviſé. Si le chemin exige une réparation que ces huit hommes ne puiſſent pas faire, le voyer en avertit le commandant de la paroiſſe pour qu'il commande la corvée. Cette route eſt maintenant connue de mon Lecteur, depuis le Cap juſqu'au point où elle traverſe la Grande-rivière du Cul-de-Sac.

Peu après cette rivière on trouve la rivière la Savoye, que l'on paſſe ſur un pont, nommé le pont Vallière ; plus loin eſt la rivière la Boule, & près du Port-au-Prince, ſur la ravine de l'habitation Saint-Martin, eſt le pont Larnage, que le gouvernement a fait conſtruire en 1786, & qui porte ce nom en mémoire de ce vertueux Adminiſtrateur. Enfin, l'on paſſe devant le fort Saint-Joſeph & l'on arrive au bout Septentrional de la rue Royale.

Tout ce j'ai dit des chemins & des ponts de la plaine à l'article de la Croix-des-Bouquets, ſe rapporte à cette portion, qui appartient elle-même à la plaine du Cul-de-Sac. Dans la ſaiſon ſéche, cette route eſt couverte d'une pouſſière blanchâtre, dans laquelle les chevaux enfoncent d'un pied. L'air en eſt obſcurci & le voyageur ſent que ſa bouche, ſon nez & ſes yeux s'en rempliſſent. Dans les habitations qui touchent immédiatement à la ville, la clôture eſt faite de pieux ou de planches, mais à côté de cette preuve d'aridité, ſont des plantes auxquelles l'arroſement donne la plus brillante végétation. On a ainſi le contraſte de la nature abandonnée à elle-même ou ſecondée par l'induſtrie de l'homme.

Pour aller à Léogane on ſuit la rue Royale, au bout de laquelle on paſſe la ravine aux Chats, & un peu plus loin, le chemin prend la direction de l'Oueſt. Arrivé devant l'habitation Piémont, le chemin ſe trouve le long de la mer & va paſſer à la barrière de l'habitation Chavannes ou Martiſſans, où l'on fait du fourrage & de la chaux. A ce point correſpondent, à peu près dans le Sud, les ſources du même nom. Après eſt la ſucrerie Bizoton. A environ une grande lieue de la ville, eſt la rivière du Trou-Bordet, d'où le chemin commence à être aſſez éloigné du rivage, parce que la terre s'avance dans le Nord. C'eſt ſur la première ſucrerie (le Tort ou Volant), qui ſuit cette rivière qu'était, à 625 toiſes, l'ancien bourg & la paroiſſe du Trou-Bordet. Au-deſſous eſt l'embarcadère, depuis lequel juſqu'au Port-au-Prince, la côte eſt bordée de mangles. Dans le canton du Trou-Bordet, l'eau & l'air ſont très-ſalubres. On traverſe encore les deux ſucreries Cottes & Vaucreſſon, & ſur la dernière la rivière-Froide, qui coupe ainſi le canton fertile & riant du Lamantin, où la baie du même nom fait un enfoncement qui ſe rapproche du chemin. Cette baie, bien abritée, pourrait recevoir de gros bateaux, ſi un banc de ſable, que les grandes marées augmentent, n'en fermait pas l'entrée. C'eſt dans cette baie, & à environ une lieue & un quart du Trou-Bordet, que ſe rend la rivière-Froide, après avoir arroſé le canton du Fond-Ferrier. Le filet d'eau appelé la rivière du Lamantin, y vient auſſi; elle naît à 4 ou 500 toiſes du grand chemin. Du Port-au-Prince là, le chemin eſt auſſi chargé de pouſſière dans les ſéchereſſes, & des pierres calcaires mobiles, dont les plus groſſes n'ont guères qu'un demi pied cube, y ont auſſi leur déſagrément.

Après le Lamantin le chemin entre dans le canton de la Saline, lieu aquatique où il reprend le bord du rivage à travers des mangliers, & gagne le morne à Bateau, ainſi nommé à cauſe de la petite baie qu'il forme & qu'obſtrue un banc de madrépores. L'on a même coupé le morne à Bateau, pour y faire paſſer le chemin. Au bas du revers de ce morne, eſt la rivière de la Petite-plaine, qui eſt, dans ce point, la limite entre la paroiſſe du Port-au-Prince & celle de Léogane. La côte eſt aſſez découverte entre la rivière du Trou-Bordet & la rivière-Froide. De la baie du Lamantin à la rivière de la Petite-Plaine, diſtance d'environ deux lieues & demie, il y a quelques petits embarcadères pour les canots & les chaloupes, tels que

ceux de la Grande-Saline, de la Miſſion, vis-à-vis l'habitation de ce nom, & du Trou-d'Enfer.

Depuis l'établiſſement du Port-au-Prince, on déſirait une communication avec Jacmel, autre que celle par Léogane & le Grand-Goave. Sous l'Adminiſtration de MM. Dubois de la Motte & Laporte Lalanne, M Chabert, habitant de la Grande-rivière de Léogane, en traça un & l'entrepriſe lui en fut donnée, ainſi qu'à M. Bled, autre habitant du même lieu; mais la mort de M. Chabert empêcha l'exécution de ce projet. En 1763, MM. de Belzunce & de Clugny chargèrent M. Duboſq, grand-voyer, de faire le plan d'un chemin, ce que celui-ci exécuta; puis l'examen des ingénieurs & notamment celui de M. Bouchel, envoyé par M. d'Eſtaing, conſomma le tems juſqu'en 1766, que M. Bled demanda à exécuter le chemin, ce qui n'eût pas encore lieu. L'établiſſement des cafeteries, en faiſant mieux connaître les montagnes, donna lieu à de nouveaux baliſages. M. de Vallière, en adoptant celui de M. Thevenot, ingénieur, avait donné des ordres pour qu'un détachement du régiment du Port-au-Prince partît pour y aller travailler, & ſa mort dérangea tout. Sous M. d'Ennery même deſſein, même obſtacle.

En 1780, M. le Feve, demeurant ſur l'habitation alors Barrais, à la Crête-à-Piquans, fit le proſpectus d'une communication. Le moment était favorable, parce que Jacmel, compté pour peu de choſe politiquement en tems de paix, devient en tems de guerre un lieu d'approviſionnement & de débouché, à cauſe des bâtimens hollandais de Curaçao qui s'y rendent, & que d'un autre côté, Jacmel eſt le point par où l'on peut recevoir & le plus promptement & le plus ſurement, des avis des Iſles du Vent.

D'ailleurs, MM. de Reynaud & Le Braſſeur étaient trop occupés de tous les moyens d'être utiles à la Colonie, pour ne pas prêter l'oreille aux propoſitions de M. le Feve. Ils nommèrent donc M. Sorrel pour vérifier le proſpectus, dont l'auteur ne propoſait, en réalité, que de faire le chemin depuis le point où celui des habitans ceſſait dans la face Nord, juſqu'au point où un chemin venant de Léogane par les cantons des Citronniers & des Baliſiers, arrivait à la Petite-rivière de Jacmel ſur la face Sud.

Cette propoſition ne rempliſſant pas à elle ſeule le but déſiré, M. Sorrel s'occupa lui-même, le 17 Janvier 1781, du changement demandé par les

habitans le 10 Octobre précédent, dans le chemin déjà exiſtant par la gorge de la rivière-Froide & de manière à éviter onze mauvais paſſages de la Grande-rivière de Léogane. Il fit le plan total du chemin & MM. de Reynaud & Le Braſleur, conſidérant que la diſtance abſolue du Port-au-Prince à Jacmel, qui n'eſt que de neuf lieues & demie en fournit vingt-quatre par le chemin du Grand-Goave, praticable en voiture il eſt vrai, ſe réduiſait à 13 par le tracé de M. Sorrel, dont 6 poſſibles en voiture, ſavoir, 3 à partir de chacune des deux villes, en ordonnèrent l'ouverture le 5 Févier 1781, ſous la direction de cet ingénieur, aide-maréchal-général-des-logis, par la corvée publique avec des mineurs, que payerait la caiſſe des libertés. Le départ de M. de Reynaud vînt encore nuire à ce projet.

L'objet était cependant trop important pour être abandonné, & MM. de Bellecombe & de Bongars s'en occupèrent. On fit des devis qui promettaient qu'une dépenſe de 200,000 livres, où ſerait compriſe celle d'un pont de 80,000 livres, ſur la rivière Froide ſuffirait, & les Adminiſtrateurs conſidérant ce chemin ſous des rappors tout à fait militaires, preſcrivirent de l'effectuer aux dépens de la caiſſe des libertés.

Ce chemin a été commencé le 24 Mai 1785 & continué juſqu'au 20 Mai 1786, que ſes travaux furent ſuſpendus. On les a repris le 18 Novembre de la même année & l'on y travaille encore.

M. de Marbois ſupprima dès 1786 la dépenſe du pont, réellement inutile ſur la rivière Froide, qui ne déborde preſque jamais un jour entier. Et ayant été viſiter ce chemin avec M. de Boisforeſt, directeur-général des fortifications, il a éte rendu, d'après les obſervations de celui-ci, le 22 Mars 1788, par les Adminiſtrateurs, une ordonnance, portant que ce chemin, pour lequel on avait déjà dépenſé 247,822 livres, quoiqu'on ne dût évaluer les travaux faits qu'à la moitié à-peu-près de ceux qu'il exigeait en totalité, ſerait, d'après l'avis de la Chambre d'Agriculture du Port-au-Prince, achevé par la corvée fournie par les habitans des paroiſſes où il paſſe.

Le chemin a été pris en 1785 au point où finit la plaine de la rivière Froide, c'eſt-à-dire qu'on ſuit juſqu'à la liſière des habitations Cottes & Trutier la route du Port-au-Priuce à Léogane ſans paſſer la rivière Froide, qui coupe cette route, & qu'on tourne dans la gorge où elle coule & où on la traverſe pluſieurs fois. Cette gorge a quelque choſe de pittoreſque, & le mouvement

vement de la rivière y occupe agréablement. Vers le point où elle ceſſe d'être praticable aux voitures, ſont pluſieurs entrepôts appartenant à divers habitans du canton de la rivière Froide & même des parties ſupérieures de ce canton, quoiqu'elles dépendent de la paroiſſe de Léogane & dont les denrées viennent au Port-au-Prince, qui leur fournit les approviſionnemens. Après avoir parcouru environ 4 lieues depuis le Port-au-Prince, on arrive à la Grande-rivière de Léogane, que ce chemin ne fait traverſer qu'une ſeule fois & ſans danger, en face de ſon confluent avec la rivière du Fourq. Là, finit la paroiſſe du Port-au-Prince, & les travaux du chemin y étaient parvenus dès la fin du mois de Juin 1787, époque où j'allai les viſiter.

Ces travaux, juſqu'en 1788, ont été faits par 50 hommes du régiment du Port-au-Prince, commandés par M. de la Coſte, lieutenant, dont on peut aſſurer que le zèle infatigable & l'intelligence ont beaucoup contribué au ſuccès de l'entrepriſe. Elle a exigé qu'il paſſât trois ans campé dans les bois.

Dans l'origine, & juſqu'au mois de Mai 1786, les ſoldats avaient, outre leur paye, 4 liv. 10 ſ. par jour, mais depuis la repriſe des travaux, le 18 Novembre ſuivant, ils étaient payés à la toiſe.

Les ſoldats formaient un camp avec des tentes. Ils s'en retournaient au régiment quand ils le voulaient, & les remplacemens n'étaient faits que par ceux de bonne volonté. Fort peu ont été malades. On leur donnait une barrique de vinaigre pour trois mois au lieu d'une de tafia, qu'on leur avait accordée au commencement.

Le chemin a 15 pieds de large dans ſes premières 2,000 toiſes; dix dans le ſurplus de ce que les ſoldats ont fait, & ſix ſeulement dans le reſte. En tout, ce chemin eſt bon & commode; les égouts en ſont intelligemment dirigés. L'inclinaiſon eſt tournée vers le morne qui eſt bordé d'un petit canal pour recevoir les eaux. De diſtance en diſtance, des rigoles pavées verſent ces eaux dans les falaiſes.

Au mois de Décembre 1764, M. le comte d'Eſtaing eut l'idée d'établir une poſte aux chevaux & des auberges ſur les routes du Port-au-Prince au Cap & au Grand-Goave. On fit un projet d'établiſſemens, mais il ne ſe trouva qu'une ſeule ſouſcription pour les poſtes depuis le Boucaſſin juſqu'au Grand-Goave.

M. Dubuiſſon (*) ſoumit en 1778 à MM. d'Argout & de Vaivre un plan de poſte aux chevaux qu'ils ne goûtèrent point. Il lui ſervit cependant à obtenir, le 3 Octobre de la même année, un arrêt du Conſeil d'État qui ſemble trouver l'avis de ces Adminiſtrateurs approbatif. Cet arrêt lui permit d'établir une poſte royale du Cap aux Cayes, de faire des bâtimens de 4 en 4 lieues, avec privilège excluſif & gratuit pendant 9 ans. Le tarif était une demi-gourde par cheval, une gourde par chaiſe, & un gourdin par guide, le tout par poſte de quatre lieues. Les guides auraient eu la même livrée qu'en France. Enfin la déciſion de toutes les conteſtations relatives à cette poſte était attribuée aux Adminiſtrateurs. Son établiſſement n'a jamais été tenté.

Le chemin de voiture du Port-au-Prince au Cap a ſuggéré à MM. du du Chilleau & de Marbois, le 28 Mai de cette année (1789), une ordonnance qui établit des carioles pour les courriers de la poſte aux lettres, avec faculté de prendre des voyageurs. Une perſonne avec ſa valiſe peſant 15 livres, doit payer 6 portugaiſes du Port-au-Prince au Cap; moitié ſi elle ne va qu'à Saint-Marc, & 66 livres du Port-au-Prince à Léogane; enfin, une gourde par lieue pour des points intermédiaires.

Si l'on établit une cariole pour le Petit-Goave, ce ſera 20 gourdes par perſonnes; & 6 portugaiſes s'il y en a une pour les Cayes. Les relais doivent être de 5 en 5 lieues, & les poſtillons auront une veſte bleue avec des paremens & des revers rouges, & une plaque aux armes du roi à l'avant-bras gauche.

Le 2 Août, il y a eu une cariole du Port-au-Prince à Léogane, partant du premier lieu à 4 heures du ſoir & de l'autre à huit heures du matin, & une du Port-au-Prince pour Saint-Marc. Au mois de Décembre, le prix des places pour Léogane a été réduit par l'adminiſtrateur des poſtes lui-même, de 8 gourdes à ſix.

La ferme des poſtes (qui produiſent 650,000 liv.), dont le dernier bail, fait pour 5 ans, expire cette année, donne à préſent 160,000 livres par an.

Il y a deux courriers par ſemaine pour les lettres de toute la Partie du Nord. Deux qui vont juſqu'aux Cayes, & un ſeulement pour les lieux de

(*) Auteur de la tragédie de Mirza.

l'Oueſt & du Sud qui ne ſont ni ſur la route du Cap ni ſur celle des Cayes.

On compte de l'égliſe du Port-au-Prince

A celle de l'Arcahaye, .	9 lieues.	A celle de Jacmel, .	13 lieues.
——— la Croix-des-Bouquets,	3	——— Léogane, .	8

De la Défenſe du Port-au-Prince & de la Partie de l'Oueſt.

Il ne me reſte plus qu'à jetter un coup-d'œil général ſur le Port-au-Prince, conſidéré dans ſes rapports avec le reſte de la Colonie.

Le premier effet de l'établiſſement du Port-au-Prince, a été la décadence de Léogane & du Petit-Goave, & la deſtruction du bourg du Cul-de-Sac & de celui du Trou-Bordet. En le choiſiſſant pour capitale, on a voulu compenſer les déſavantages géographiques des Parties de l'Oueſt & du Sud, relativement à celle du Nord, parce qu'une ſuite néceſſaire de la réſidence des chefs eſt de tourner leurs vues vers la partie qu'ils habitent, & vers celle qui ſerait en quelque ſorte inapperçue s'ils demeuraient au Cap. Cette réſidence augmente les conſommateurs de la Partie de l'Oueſt. Les agens du gouvernement, une garniſon, une cour ſouveraine & les autres acceſſoires d'un pareil établiſſement, attirent un plus grand nombre de perſonnes, éveillent le luxe, donnent l'idée des embelliſſemens publics & accroiſſent les moyens de culture, qui ſont toujours proportionnés aux moyens de vendre & de conſommer.

Cependant il eſt des obſtacles que toutes ces combinaiſons ne fauraient vaincre, & le Lecteur a vu que la guerre, en obligeant les chefs de la Colonie à réſider au Cap, ſuſpend, au moins, les avantages qui réſultent de leur préſence habituelle. Mais durant la guerre, il n'y a, pour ainſi dire, plus de commerce au Port-au-Prince, qui ſe trouve trop ſous le vent & dans un point où les convois ne ſont pas, comme au Cap, une conſéquence même des opérations militaires. Dans la guerre de 1756, le ſucre n'y valait qu'un tiers du prix qu'on en donnait au Cap, tandis que la farine coûtait cinq fois autant & le vin trois fois autant qu'au Cap.

Même durant la paix, le commerce eſt plus lent au Port-au-Prince, & une plus grande rareté de numéraire en eſt la cauſe. Les voyages des bâ-

timens d'Europe y ſont communément plus longs de deux mois, que ceux faits au Cap.

La progreſſion de la ville n'égale pas celle de ſa rivale, & l'on pourrait encore, quoique 35 ans après, répéter ce que MM. d'Eſtaing & Magon diſaient le 9 Août 1764, dans une ordonnance où ils menaçaient de réunir au domaine du roi les emplacemens non bâtis ni entourés: " établie au " bord de la mer, le long du quai, & dans quelques rues voiſines & com- " merçantes; mais vide dans le centre, déſerte dans ſes extrémités, la ville " du Port-au-Prince accuſe elle-même ſon trop d'étendue & le haſard, qui " ſemblerait avoir diſperſé çà & là & ſans intelligence, la plus grande partie " de ſes maiſons. "

Le Port-au-Prince, enviſagé comme point maritime, a auſſi ſes inconvéniens. Dans les intervalles où la briſe d'Oueſt manque, les vaiſſeaux n'y peuvent pas entrer, & même, la briſe d'Eſt ſoufflant quelquefois juſqu'à une lieue au large, c'eſt le même obſtacle, & il eſt terrible en tems de guerre.

D'ailleurs, comme l'a dit Raynal, en rapportant les expreſſions mêmes d'un mémoire de M. d'Eſtaing, la ſituation de la Gonave permettrait à une eſcadre inférieure d'en bloquer une plus forte dans le Port-au-Prince; ſans parler du vent du large qui pourrait l'y retenir, puiſque, s'il faiſait du vent de terre aſſez frais pour qu'elle en ſortît, elle ne pourraît oppoſer que ſucceſſivement ſes forces à l'ennemi, qui aurait toutes les ſiennes réunies; & que dans tous les cas cet ennemi pourrait refuſer le combat, en mettant la Gonave entre lui & l'eſcadre qui viendrait à ſa rencontre.

La défenſe du Port-au-Prince conſiſte d'abord dans la batterie du Foſſé. En 1741, M. de Larnage avait fait conſtruire, ſur le deſſin & ſous la conduite de M. Guyot, ſous-ingénieur, une batterie à une lieue de la chauſſée du Foſſé & ſur la queue apparente d'un haut-fond, placé à l'entrée d'une flaque d'eau bordée d'îlets de vaſes couverts de mangles; il en avait coûté pour la conſtruire & pour en épaiſſir les murs, près de 100,000 livres, & en 1747, on en ôta les canons. C'eſt la première protection qu'obtinrent les bâtimens d'Europe qui venaient au bourg du Cul-de-Sac. Depuis, il y avait un ſimple corps-de-garde au Foſſé même, mais, pendant la guerre de 1778, on y a mis une batterie avec du 36. Peut-être ce point exige-t-il

une forte redoute pour 100 ou 150 hommes, avec une batterie de canons & de mortiers.

Dans l'Oueſt-quart-Nord-Oueſt du Foſſé, eſt un groupe d'îlets, dont le premier eſt à environ une lieue de la côte. Ils occupent une longueur Eſt & Oueſt d'environ 2,300 toiſes ſur une largeur Nord & Sud d'environ une demi-lieue. Chacun deux a un nom; c'eſt l'îlet de Bellevue, l'îlet aux Lambis, l'îlet aux Grands-Goſiers, l'îlet-à-Frégates, l'îlet-à-Tortue, la Magdelaine, la Première-Marie, la Seconde-Marie & la Troiſième-Marie. A environ 2,500 toiſes dans le Nord de la pointe du Lamantin, eſt l'îlet aux Folleurs, qui eſt à 1,600 toiſes de celui de la Magdelaine; à 800 toiſes dans le Sud-Eſt de l'îlet des Folleurs, eſt l'îlet Blanc.

A peu près à égale diſtance du Foſſé & du Port-au-Prince, eſt le fort Dimanche ou fort Rebours, du nom du propriétaire de l'habitation où on l'a placé. C'eſt une ſimple batterie avec corps-de-garde & magaſin. Sa poſition eſt parfaitement choiſie: ſes feux croiſent avec ceux du Foſſé & elle éclaire les îlets qui ſont à ſa portée & derrière leſquels des corſaires pourraient ſe réfugier.

La ſituation de la ville même, dominée de différens côtés, ne permet pas de ſonger à la défendre par des remparts, qui exigeraient des dépenſes énormes & peut-être infructueuſes. Pour la protéger vers la terre, un foſſé large & profond, dont les terres ſeraient diſpoſées en baſtions, eſt tout ce qu'il faut. Il aurait l'avantage de fermer la ville, de s'oppoſer aux ravages des eaux qui deſcendant des mornes en torrens, dégradent les rues, inondent les maiſons & comblent le port, où il ſe forme en deux ans des attériſſemens de 18 pouces de hauteur.

Du côté de la mer, la ville du Port-au-Prince eſt défendue par trois forts.

L'un, appelé fort Saint-Joſeph, d'après le nom de baptême de M. de Vaudreuil, a été établi en 1755, époque où l'on voyait déjà depuis dix ans une batterie de ſix canons de 18, que j'ai déſignée en parlant des environs de la ville, ſous le nom de batterie des Trois-Joſeph & qui dans l'origine s'appelait ſimplement batterie Saint-Joſeph, du nom de baptême de M. Ricord qui l'avait dirigée.

Ce fort Saint-Joſeph, placé ſur le dernier plateau du morne de Belair, autrefois la pointe à Fortin, eſt une barbette tracée en ſuivant une courbe

irrégulière, enveloppée d'un foſſé ſec & d'un glacis ſur ſon front & ſes flancs, & couverte à l'Eſt par une petite courtine de maçonnerie, terminée par deux petits baſtions étroits & irréguliers. Ce fort, où ſont 11 pièces de gros calibres & dont le côté Oueſt eſt preſque aligné ſur celui de la rue Royale, bat, par ſon front, le mouillage & la paſſe du Port-marchand, par la gauche le débarquement de ce port, & par la droite, il enfile le chemin du Cul-de-Sac & de ſes environs.

La batterie Sainte-Claire, qui porte le nom de baptême de M^de. de Vaudreuil & qu'on décore auſſi quelquefois du titre de fort, a été faite par corvée, comme le fort Saint-Joſeph, en 1755. Elle a été miſe dans le point où il y avait, dès 1742, un corps-de-garde de milices & à plus de 800 toiſes dans le Sud du fort Saint-Joſeph. C'eſt un coffre de maçonnerie terminé par une barbette ſur ſon flanc gauche. A l'extrémité du flanc droit & un peu au-deſſous, eſt une batterie de deux mortiers, couverte d'un épaulement en terre. La batterie Sainte-Claire eſt enveloppée d'un foſſé ſec, deſtiné à en interdire l'accès aux animaux. Ses 15 canons & ſes 2 mortiers défendent la paſſe & le mouillage du Port-du-roi, les canaux qui ſont entre les îlets de la gauche de ce port, le débarquement du Port-du-roi & la ſéparation entre ce port & le Port-marchand.

Le troiſième fort eſt le fort l'Iſlet; c'eſt la première fortification qu'ait eu le Port-au-Prince. C'eſt là que fut miſe la batterie ordonnée en 1740 par Larnage (pag. 313), & ſous laquelle 23 bâtimens étaient déjà mouillés au mois de Février 1742. Le 7 Août 1745, on en retira les canons & on les envoya à Saint-Marc, parce que les habitans avaient refuſé d'y faire des travaux. Le tremblement de terre de 1751 la renverſa. Preſqu'auſſitôt après on la répara, & comme elle fut achevée ſous le gouvernement de M. de Vaudreuil, on l'appela auſſi la batterie Saint-Joſeph. Elle avait en 1750, 20 gros canons & quelques petits. Son objet eſt de battre par ſon front la partie du large qui conduit au port, & de ſon flanc gauche la pointe à Kerlerec, où l'on projettait une batterie; ſon flanc droit bat la paſſe peu fréquentée du Nord.

En 1754, M. de Vaudreuil voyant que cette batterie, qu'il appelait tantôt la *Formidable* & tantôt la *Bicoque*, n'était élevée que d'environ 9 pieds au-deſſus du niveau de la mer, voulut faire couvrir l'artillerie par des mer-

lons qui écroulèrent, parce que le parapet ne put les ſupporter. On fit alors de gros chandeliers en fer qui devaient être fixés dans la maçonnerie du mur extérieur, pour maintenir de groſſes balles de coton, mais la cherté de cette denrée fit ſerrer les chandeliers dans les magaſins. On en vint aux coffres de maçonnerie, & on appela alors cette batterie le *fort-l'Iſlet*. En tirant du canon un jour de Fête-Dieu, la muraille fut léſardée & les embraſures dégradées. Le tremblement de terre de 1770, détruiſit encore ce fort. Il ſe trouve maintenant à 350 toiſes du quai & à environ 450 toiſes du fort Saint-Joſeph. Il a 12 pièces de canons & 2 mortiers de fonte. Sa poſition baſſe l'expoſe au feu des hunes; de plus, il eſt en mauvais état. Ce fortin ne peut rien protéger & n'empêcherait pas qu'un bâtiment ne fût pris en grande rade, par un autre bâtiment plus fort que lui. Pour tous les cas, il faudrait y employer les boulets rouges.

M. de Kerlerec (depuis gouverneur de la Louiſiane), ayant fondé le port du Port-au-Prince, on donna ſon nom à la pointe la plus avancée qui ſépare les deux ports, &, dès l'origine, on projetta d'y faire une batterie de 29 pièces. On y avait même coulé des roches pour former ſa baſe. Mais tout dit que des batteries flottantes ſeraient préférables à une fortification dans ce point, encore trop bas, & qu'on ne fortifierait qu'avec de grandes dépenſes. Une batterie à mortiers ſur le quai, une à la place de l'ancienne batterie des Trois-Joſeph, auraient auſſi plus d'utilité, que des batteries, dont ſe rient des vaiſſeaux, qui peuvent mouiller à 1,000 ou 1,200 toiſes d'elles.

Peut-être des chaînes, qui fermeraient le port, auraient-elles auſſi de l'utilité, pour la défenſe maritime du Port-au-Prince, où une baie trop vaſte & trop évaſée, ne permet pas d'en diſputer l'entrée. Il faudrait de plus maintenir la défenſe faite par M. la Porte Lalanne, le 15 Octobre 1757, de couper les mangles qui ſe trouvent ſur les cinquante pas du roi & ſur les îlets, depuis l'embouchure de la rivière du Cul-de-Sac, juſques & y compris le Trou-Bordet.

Pour éviter les ſurpriſes de l'ennemi, qui pourrait débarquer ſur la côte Sud, entre l'extrémité de la paroiſſe & la ville, on avait, même avant l'établiſſement du Port-au-Prince, un corps-de-garde ſur l'habitation Féron. On mit enſuite une redoute, avec quelques pièces de canon, ſur l'habitation des hé-

ritiers Piémont, puis, à environ 250 toises plus à l'Oueſt, un retranchement qui, partant du rivage, courait au Sud-Oueſt, & au bout duquel, à 250 toiſes, était une redoute.

Dans la guerre de 1778, on a rétabli la batterie de l'habitation Piémont, ſur un monticule le long du canal Chavannes. On a décoré du nom aſſez biſarre de fort Bagatelle, ces quatre pièces de canons.

A une lieue à l'Oueſt de la batterie Piémont, on a placé ſix canons ſur le ſommet du morne où était autrefois la maiſon principale de l'habitation Bizoton. Cette batterie, très-bien placée, défend une petite anſe qui eſt au-devant d'elle & qui a au Nord un mouillage pour des vaiſſeaux de 50 canons, qu'on a appelée autrefois du nom de *Port-Sallé*, d'après l'habitation voiſine. Cette anſe communique au Port-du-roi par un canal qui court entre la terre & des îlets de mangles, & où de groſſes chaloupes peuvent naviguer. Ce canal avait été barré au mois d'Octobre 1757, par une eſtacade, qu'on devrait rétablir en tems de guerre. Le fort Bizoton défend auſſi les débarquemens qu'on pourrait tenter pour venir attaquer le Port-au-Prince par la gauche de cette ville. Il ſerait à déſirer qu'on y mît un fort pour 200 hommes au moins.

Il y a auſſi à l'embarcadère de l'habitation Volant deux pièces de canons & autant à celui du Trou-Bordet. On y avait fait autrefois un retranchement en terre.

Il y a de plus un canon qui protège l'embarcadère Mariani & deux ſur la droite du chemin au Morne-à-Bateau, pour battre deux petites anſes. Mais d'ailleurs, depuis la rivière de la Petite-Plaine, juſqu'au côté Oriental du Morne-à-Bateau, ce n'eſt qu'un défilé où il eſt facile d'arrêter l'ennemi, dès qu'on ne ſe laiſſera pas ſurprendre.

Après avoir dit que la ville du Port-au-Prince n'eſt point par elle-même ſuſceptible de défenſe, il eſt naturel de penſer, puiſqu'elle a une garniſon, que celle-ci doit avoir une retraite, dans le cas où les moyens dont je viens de parler, ſeraient maîtriſés par des forces ſupérieures.

Le véritable point où elle doit ſe porter alors avec les milices qui s'y ſeraient réunies, c'eſt la gorge de la Gaſcogne, comme l'ont toujours dit les hommes du métier; car le bourg de la Croix-des-Bouquets n'eſt pas une poſition avantageuſe, quoique pluſieurs perſonnes ayant eu l'opinion contraire

traire & l'ayent même désigné pour la construction d'une forteresse, sans remarquer que sa trop grande proximité de la mer en rendrait l'attaque facile, & laisserait à l'attaquant tous les avantages résultans du voisinage de ses vaisseaux.

Mais, comme l'observe M. de la Merveillère, la gorge de la Gascogne étant placée au Nord-Est de la plaine du Cul-de-Sac & à 9 lieues du point de départ, il y a une distance trop longue, pour pouvoir être parcourue d'une traite, dans une plaine où la marche sera inquiétée. Il faut donc chercher à protéger le plus long-tems possible ce qu'on ne doit abandonner qu'à la dernière extrémité & disputer, pied à pied, un terrain précieux & de superbes établissemens.

Pour cela, M. de la Merveillère propose, au moins, un camp retranché dans le voisinage du Port-au-Prince, & choisit de petits mornets qui se détachent du morne de l'Hôpital & qui se dirigent vers Belair, entre le chemin de la Charbonnière & la plaine. Là, sont d'excellentes positions pour des redoutes ou même de simples retranchemens aisés à faire & à défendre. On pourrait s'y resserrer ou s'y étendre, selon le nombre des troupes & y opposer toutes les chicanes dont le local est susceptible. Si l'on était forcé, l'on aurait le choix ou de gagner la Croix-des-Bouquets & d'aller par la gorge de la Gascogne au canton des Sarrasins au Mirebalais, reconnu pour le réduit général de la Partie de l'Ouest, ou de monter les mornes qui sont au Sud du Port-au-Prince & qui ont aussi des ressources militaires pour s'y défendre encore & retarder, du moins, si l'on ne peut lui échapper, la nécessité de se replier au Mirebalais.

La paroisse du Port-au-Prince m'offre à citer :

1°. M. Joseph Ricord, dont j'ai déjà fait mention en parlant de l'arrosement des plaines de l'Artibonite & du Cul-de-Sac. En 1731, il arrosa deux habitations de cette dernière & en 1740, la sienne même, qui ne lui avait coûté que 40,000 livres, & qui composant à présent l'habitation de S. A. S. le duc d'Orléans & celles du comte de Boulainvilliers & de M. Arnoux, négociant de Nantes, vaut, pour le terrain seul, plus de deux millions & demi. En 1742, M. Ricord fit des bassins de distribution à Léogane & en 1743, les travaux par lesquels la rivière des Orangers arrose quatre

ſucreries du canton des Varreux, au Cul-de-Sac. Devenu commandant de l'artillerie & capitaine de port au Port-au-Prince, il y fit pluſieurs choſes utiles à l'établiſſement de cette ville. En 1756, il entreprit aux Cayes de diſpoſer 15 habitations pour les rendre arroſables, & eut le même ſuccès ſur 4 autres, à Acquin. M. Ricord a inventé des moulins pour épurer la terre dans une poterie, pour battre l'indigo &c.; en un mot, toute ſa vie a été marquée par des preuves d'amour pour le bien public & par l'emploi utile de ſes talens.

2°. M. Brevet, ſecrétaire de la Chambre d'Agriculture du Port-au-Prince, qui a publié en 1768, un *Eſſai ſur la Culture du Café, avec l'Hiſtoire Naturelle de cette plante*, brochure d'environ 100 pages, in-12, juſtement eſtimée.

3°. M. Roberjot Lartigues, tréſorier de la marine au Port-au-Prince. Le 21 Juin 1785, il vendit à M. Girault, curateur aux ſucceſſions vacantes de la même ville, deux magaſins, pour 180,000 livres. L'incendie de la nuit du 29 au 30 étant arrivé, M. Girault, qui venait d'être témoin de la deſtruction de pluſieurs magaſins dont il était copropriétaire avec ſes beaux-frères, s'en alla chez lui pour ne pas voir celle des magaſins qu'il venait d'acheter. Il y trouve M. Lartigue & lui communique ſes inquiétudes. *Ne vous affligez pas, mon ami*, lui dit-il, *ſi les magaſins ſont incendiés, j'annulle la vente & je vous en rembourſe le prix.* Les magaſins furent ſauvés, & les dommages, que le deſſein de les préſerver avaient cauſés, furent promptement réparés, par des nègres ouvriers que M. Roberjot Lartigues fit venir de ſon habitation.

4°. M. Joubert de la Motte, né à Château-Gontier, d'un père médecin & médecin lui-même de la faculté d'Angers. Il arriva fort jeune dans la Colonie, en 1768. Lors du tremblement de terre de 1770, l'hôpital du Port-au-Prince manquant de ſecours, M. Joubert vint offrir les ſiens. Après une carrière laborieuſe durant laquelle il avait rempli trois fois l'interim de la place de médecin du roi, obtenu ce titre & celui de botaniſte de Sa Majeſté, M. Joubert eſt mort au mois de Mars 1787. Praticien inſtruit & lettré, doué d'un coup-d'œil prompt, d'un jugement ſûr & d'une déciſion hardie, il eut toujours le même zèle, la même activité, le même amour pour ſes devoirs. Il avait l'eſtime générale, & la médiocrité de ſa fortune, comparée avec ſes utiles travaux, a prouvé que chez lui, l'homme ſenſible

& généreux, n'avait jamais été ſéparé du médecin. Aſſocié de l'Académie de Dijon, de la Société-Royale de Médecine de Paris & de la Société des Sciences & Arts du Cap-Français, M. Joubert a donné une Deſcription de l'épidémie du Port-au-Prince en 1770; un Opuſcule ſur l'épizootie qui a régné en 1776, ſur les bœufs, au Cul-de-Sac; une Diſſertation ſur le Tétanos & des Obſervations météorologiques & médicales ſur le Port-au-Prince, publiées dans les Affiches Américaines.

5°. M. Gachet, entrepreneur du Port-au-Prince qui, en introduiſant le premier à Saint-Domingue, en 1787, dans les travaux publics, l'uſage des tombereaux à baſcule, connus depuis long-tems en France, a, par ſon induſtrie, réduit le prix de la toiſe de remblai de 82 livres à 28.

6°. Et enfin, M. de Ronſeray, actuellement ſénéchal du Port-au-Prince & auparavant ſénéchal à Saint-Louis, qui a toujours mis en bourſe commune les produits de ſa place & de celle de ſon lieutenant-particulier, pour faire prendre le tiers du total à ce dernier. Cette conduite eſt d'autant plus noble, que dans aucune des Sénéchauſſées de la Colonie, les émolumens de la place de lieutenant ne peuvent ſuffire à l'exiſtence de ce magiſtrat; inconvénient aux ſuites dangereuſes duquel j'ai vu des faiſeurs de tarifs affecter de ne pas croire, parce qu'il était alors à la mode de paſſer pour économe, comme ſi la crainte d'être injuſte, ne devait pas l'emporter ſur tout.

QUARTIER DE LÉOGANE.

XXXIV.

Paroisse de Léogane.

Le royaume de *Xaragua*, qui avait pour limites, d'un côté, le royaume de *Marien* dont il était ſéparé par le cours de l'Artibonite depuis la mer juſqu'à la chaîne frontière; & de l'autre côté, le royaume de *Maguana*, dont la chaîne frontière le ſéparait en paſſant dans l'Eſt des étangs & allant juſqu'à la pointe de Bahoruco, était ſous le gouvernement du Cacique Béhéchio, lorſque Chriſtophe Colomb aborda à Saint-Domingue.

Selon le rapport des hiſtoriens de ce tems, les hommes étaient mieux faits dans le royaume de Xaragua que dans le reſte de l'île; on y trouvait plus de nobleſſe, de politeſſe, d'aiſance, & le langage y était plus élégant.

Béhéchio avait une ſœur nommée Anacoana, qui, après la mort de Caonabo cacique de Maguana, ſon mari, ſe retira chze ſon frère. Anacoana, douée d'un génie ſupérieur à ſon ſexe & même à celui des peuples de l'île Saint-Domingue, avait pris pour les Eſpagnols des ſentimens d'affection, & elle les inſpira à ſon frère. Celui-ci étant mort ſans enfans vers le commencement du 16e ſiècle, il laiſſa le royaume à Anacoana.

A la même époque, Ovando venait d'être envoyé, par la cour d'Eſpagne, comme gouverneur de l'île. Ce commandeur avait fait embarquer pour l'Europe l'Alcaïde Roldan, ſoulevé depuis 1497, & ſes principaux complices; mais il reſtait dans le Xaragua des partiſans de Roldan qui, acquérant encore de l'audace parce qu'on les avait épargnés, ſe crurent tout permis envers Anacoana, dont ils parvinrent à aliéner les favorables diſpoſitions. Alors ils conçurent le projet de l'accuſer auprès d'Ovando de deſſeins perfides contre les Eſpagnols.

Ovando, ſans donner une confiance entière à cette accuſation, annonça qu'il allait recevoir le tribut d'Anacoana. Il vint en effet avec 300 hommes d'infanterie & 70 de cavalerie, de Santo-Domingo à la ville de Xaragua. La reine, accompagnée de 300 caciques inférieurs & d'un peuple immenſe, alla au-devant du chef eſpagnol qu'elle conduiſit dans ſon palais, où elle lui prodiguait chaque jour les marques de dévouement.

Le commandeur l'invita, à ſon tour, à une fête à l'eſpagnole pour laquelle il l'engagea à réunir toute ſa cour. Elle était dans une ſalle immenſe, environnée de toute la nobleſſe, & la multitude garniſſait toutes les avenues & la place où la fête devait s'exécuter. Les Eſpagnols arrivèrent; le commandeur était à la tête de la cavalerie. Lorſque l'infanterie ſe fut placée de manière à être sûre de tous les accès, la cavalerie mit le ſabre à la main, & au ſignal convenu que fit Ovando en portant la main ſur ſa croix de l'ordre d'Alcantara, le maſſacre commença; les cavaliers entrèrent dans la ſalle, ſe ſaiſirent d'Anacoana, l'entraînèrent, attachèrent les caciques à des poteaux & mirent le feu au palais. Anacoana, traînée à Santo-Domingo, y fut déclarée conſpiratrice, condamnée à être pendue & exécutée.

Cette exécrable action, suivie pendant six mois du carnage d'un nombre immense d'Indiens de Xaragua, a trouvé des apologistes dans quelques écrivains espagnols qui soutiennent qu'Anacoana voulait réellement se soulever. Mais quel est l'homme assez atroce pour penser que ce motif, même vrai, pourrait excuser un massacre où l'on n'épargna ni les femmes, ni les enfans, ni les vieillards! Cet acte fut trouvé si horrible en Espagne, que la reine Isabelle fit le serment solennel de le punir sur Ovando, & qu'en mourant elle demanda au roi Ferdinand de le retirer de Saint-Domingue.

Pour mieux assurer sa domination sanguinaire sur les Indiens qu'il distribua le premier en départemens ou *répartitions* données à des espagnols qui les employèrent au travail des mines, Ovanda força ceux de Xaragua à se réunir, & il en forma une ville. Il nomma celle-ci *Sainte-Marie de la Vraie Paix*, alliant ainsi à son forfait des idées religieuses & celles du bonheur dont la paix est une source si féconde.

Sainte-Marie de la Vraie Paix fut bâtie en 1504 à environ 4,000 toises dans l'Est-Sud-Est de la ville actuelle de Léogane. Elle obtint en 1508 pour armoiries, un écu avec un chef chargé d'un pigeon d'argent posé sur un arc-en-ciel de diverses couleurs, & ayant à son bec un rameau de sinople; au-dessous une paix telle qu'on l'employe dans les églises. On lui préféra dansla suite une autre ville que les espagnols placèrent vers la pointe de Léogane, & qu'ils nommèrent *Sainte-Marie-du-Port*. Mais le nom primitif d'*Yaguana* que les Indiens donnaient à ce lieu, prévalut toujours.

Jérome Benzoni, Milanais, dit dans son *Histoire Nouvelle du Nouveau-Monde*, qu'en 1543 un bâtiment français vint saccager & brûler la ville d'Yaguana, & même qu'un capitaine espagnol nommé Pierre Anzulles, arrivant du Nom-de-Dieu à Yaguana, six heures après ce désastre, se mit à la poursuite du français; mais qu'après un combat d'un quart-d'heure, le capitaine Pierre Anzulles ayant été tué d'un coup de canon, le bâtiment espagnol prit la fuite.

Christophe Newport, parti de Douvres avec une escadre composée de trois vaisseaux, le Dragon d'Or, la Prudence & la Marguerite, & de la pinasse la Vierge, après avoir saccagé Ocoa, le 15 Avril 1592, vint attaquer le 27 la ville d'Yaguana, alors composée de 150 maisons, mais il fut obligé de se retirer. Il y rentra la nuit suivante, & la brûla entièrement.

Yaguana commençait à se relever de ce désastre, lorsque la cour d'Espagne prit la résolution de diminuer dans l'Isle ses établissemens maritimes, qui ne lui paraissaient que des moyens de contrebande, & en 1606 les habitans d'Yaguana réunis à ceux de Bayaha, allèrent fonder ensemble la ville de *Bayaguana* (*).

Il s'était écoulé environ un demi-siècle depuis cette époque, lorsque des Hollandais choisirent Yaguana pour un lieu de rafraîchissemens, d'où ils expulsèrent les Espagnols. Ils n'y firent cependant aucun établissement; & des Boucaniers français commencèrent alors à y paraître. Ce fut assez pour y attirer une petite colonie de la Tortue en 1663.

Parmi les colons premiers fondateurs d'*Yaguana*, dont la prononciation française a fait *Léogane*, était d'Ogeron, qui s'était déjà laissé persuader à la Martinique, en 1657, par quelques Boucaniers, de venir s'établir à Léogane, mais qui avait péri sur la côte de ce lieu, & y avait perdu tous ses effets. D'Ogeron revenait en 1663 d'un nouveau voyage de France, & il fit partie des 30 hommes qui passèrent à Léogane.

Devenu gouverneur de la Colonie en 1665, il reprit ses vues sur cet endroit, encore bien faible en 1669, puisqu'on n'y comptait que 50 hommes portant armes. Léogane était d'autant plus exposé, que les établissemens espagnols n'en étaient pas extrêmement éloignés, & qu'il n'y avait point de français depuis là jusqu'aux Gonaïves.

Cependant l'influence de d'Ogeron fut si grande, que presqu'au même instant les Français qui s'étaient placés d'abord à la Pointe & qui avaient été établir une bourgade à l'Ester, en formèrent une seconde connue sous le nom de la Petite-Rivière, & qu'au moment où M. de Baas, gouverneur-général des Isles, projettant la conquête de l'île Hollandaise de Curaçao, envoya chercher du secours à Saint-Domingue, cent hommes de bonne volonté de Léogane s'y embarquèrent sur le vaisseau la Petite-Infante, & que cent autres se rendirent au Petit-Goave & se mirent à bord de l'Écueil, autre vaisseau du roi. Ces 200 habitans, augmentés de 200 autres fournis par le reste de la Colonie, firent voile de la Tortue le 19 Février 1673, mais l'Écueil, sur lequel était d'Ogeron, fit naufrage à Porto-Rico dans la nuit du 25 au 26.

(*) *Voy.* Description de la Partie Espagnole, Tom. Ier. pag. 160.

Ce fut lorſque d'Ogeron était dans cette île que les Eſpagnols firent faire le grand chemin qui conduit de Santo-Domingo au Cul-de-Sac.

Cet infortuné gouverneur, échappé de Porto-Rico, vint à travers mille périls chercher à la Tortue les moyens d'aller ſauver les Français que les Eſpagnols avaient fait priſonniers; mais cette expédition fut infructueuſe, & il revint à la Tortue accablé de regrets de la perte de tant de braves, qui moururent preſque tous des ſuites de leur captivité, ou qui furent du moins perdus pour Saint-Domingue.

D'Ogeron vint au commencement de 1674 réſider à Léogane pour en conſolider l'établiſſement, qui avait cela de curieux, qu'il était compoſé de deux paroiſſes, la Petite-Rivière & l'Eſter.

De l'ancienne paroiſſe de la Petite-Rivière.

Cette paroiſſe, dont Saint-Jacques était le patron, mais dont je ne connais pas la véritable époque, avait un bourg ſitué au bord de la mer & le long d'un ruiſſeau appelé auſſi la Petite-Rivière. Ce ruiſſeau a ſa ſource à environ un quart de lieue, ſur l'habitation Merger, & ſon embouchure à deux petites lieues de celle de la Grande-rivière d'un côté, & à cinq quarts de lieue de la pointe de Léogane de l'autre.

Ce bourg, au-devant duquel il n'y avait mouillage qu'à une demi-lieue, placé dans un point mal-ſain, où l'on buvait de mauvaiſe eau & entouré de mangliers, avait, le 25 Mars 1768, une petite égliſe couverte de paille & qui offrait, comme le preſbytère, tous les caractères de la pauvreté. Le cimetière était ſans clôture.

En 1691 les Anglais attaquèrent la Petite-Rivière, mais ils furent repouſſés par les habitans.

Dès 1701 on voulut réunir la Petite-Rivière & l'Eſter, mais la diverſité des opinions les conſerva l'un & l'autre. Lorſque le père Labat paſſa à la Petite-Rivière au mois de Janvier 1702, on y comptait environ 60 maiſons, & l'égliſe, ſituée à 200 pas, était ſi mal-propre, qu'elle lui rappela Béthléem, à ce qu'il dit. On n'y voyait plus que 32 caſes toutes couvertes de paille, &

ne formant, pour ainſi dire, qu'une rue, en 1705. Le 11 Février 1711, un incendie n'épargna que 7 ou 8 maiſons & l'égliſe, & les Adminiſtrateurs qui méditaient ſa ſupreſſion depuis 1710, défendirent, le 22, de les rétablir, & même de réparer celles qui en ſeraient ſuſceptibles. Le 20 Mai, on démolit l'égliſe, dont on fit la chapelle proviſoire de Léogane. Il ne reſte aucun veſtige de ce bourg, dont le terrain a même été vendu aux propriétaires des habitations voiſines.

De l'ancienne paroiſſe de l'Eſter.

Cette paroiſſe, qui avait précédé celle de la Petite-Rivière & qui fut enſuite ſéparée de celle-ci par la Rouillonne, l'emporta toujours quand il fut queſtion d'établiſſemens publics.

Elle avait ſon bourg au bord de la mer & de la rivière de l'Eſter, dans un point éloigné d'environ deux lieues & un quart de la pointe de Léogane, & où l'on voit à préſent l'embarcadère de l'Eſter. Le 30 Mars 1688, ſon égliſe était preſqu'auſſi miſérable que celle de la Petite-Rivière, mais on obligea les paroiſſiens à la réparer & à enclorre le cimetière, ce qui n'empêchait pas qu'en 1702 la maiſon du Seigneur ne fut encore indigne de lui.

L'Eſter n'était pas beaucoup plus ſain que la Petite-Rivière, & ſon mouillage était expoſé aux Nords, que ne ceſſa pas de redouter le comte de Chateau-Renaud, alors vice-amiral, lorſqu'il y était avec ſon eſcadre au mois de Mars 1702.

Le 11 Octobre 1694, les Anglais vinrent de la Jamaïque attaquer le bourg de l'Eſter avec 3 vaiſſeaux, un brûlot & 2 barques. Ils y mouillèrent à 8 heures du matin, & le canonnèrent juſqu'à cinq heures du ſoir. Les habitans, parmi leſquels M. Couſtard, conſeiller, ſe diſtingua, rendirent vains tous leurs projets, & ils ne purent que brûler l'un des deux petits bâtimens qui étaient dans la rade. Ils eurent 40 hommes tués ou bleſſés.

Les Anglais ayant été plus heureux dans une attaque du Petit-Goave, qu'ils pillèrent & ruinèrent en 1697, le Conſeil Supérieur de cette ville vint dans la même année tenir ſes ſéances à l'Eſter, dans la maiſon d'un particulier apppelé *François*, où il demeura 28 mois à 300 livres par an. Le bourg était tel,

tel, encore en 1700, qu'on fut obligé d'y tenir un criminel à bord d'un navire, faute de priſons.

Cependant, ſi nous en croyons Labat, l'Eſter devait avoir pris un grand accroiſſement, puiſqu'au mois de Janvier 1702 il y trouva la plupart des maiſons de charpente & couvertes d'eſſentes. " Elles compoſaient, dit-il, „ pluſieurs rues larges & bien percées ; en un mot, tout s'y reſſentait de la „ politeſſe du quartier, qui était celui du beau monde, la réſidence du gouver- „ neur, celle du conſeil & le ſéjour des plus riches habitans. L'égliſe „ paroiſſiale, ſans pouvoir paſſer pour magnifique, était d'une propreté „ décente. C'était un bâtiment de 80 pieds de long ſur 30 de large, dont le „ comble en enrayure n'était pas ſans grace. L'autel était bien orné, les bancs „ diſpoſés dans une belle ſymétrie. La maiſon du gouverneur était grande & „ commode, précédée d'une belle avenue, & la ſalle était entourée des por- „ traits de tous les gouverneurs de Carthagène ".

Il m'eſt cependant difficile de faire concorder cette deſcription avec les comptes que M. de Galiffet, gouverneur par interim, rendait au miniſtre à la même époque, & où l'Eſter eſt peint par lui comme un lieu miſérable. En 1705, il ne s'y trouvait que 15 mauvaiſes caſes.

Le 7 Août 1702, ſept vaiſſeaux & une barque anglaiſe, de l'eſcadre de l'amiral Bambou, parurent devant l'Eſter & forcèrent M. de Morville à brûler la flûte la Gironde, qu'il y commandait. Les bâtimens marchands ayant appareillé pour gagner le Petit-Goave, un vaiſſeau Bordelais & un brigantin furent pris ſous voile ; un le fut au Grand-Goave & un autre ſe coula à fond dans ce dernier endroit. Pendant la nuit, M. du Clerc, major, fit réparer les retranchemens, & le 8, à dix heures du matin, les Anglais commencèrent ſur l'Eſter une canonnade de deux heures & demie, pour envoyer brûler enſuite un petit bâtiment de Nantes qui s'y était échoué.

Les Adminiſtrateurs ayant arrêté, le 2 Mai 1710, d'établir la ville de Léogane, la ſuppreſſion de la paroiſſe de l'Eſter fut conſommée par une autre ordonnance du 15 Avril 1711.

Il ne reſte abſolument rien de ce bourg, du local duquel j'aurai encore occaſion de parler dans la Deſcription.

La paroiſſe de Léogane, qui a remplacé celles de la Petite-Rivière & de l'Eſter, a pour limites :

A l'Eſt, la paroiſſe du Port-au-Prince dont elle eſt ſéparée par une ligne qui partant du morne-à-Bateau, eſt cenſée aller gagner le point du confluent de la rivière du Fourq avec la Grande-rivière de Léogane; & enſuite par la rivière du Fourq juſqu'à la rencontre de la crête principale qui, près du Guimby, prend la direction du Sud-Eſt & va ſe réunir à la montagne de la Selle :

Au Sud, la paroiſſe de Jacmel dont elle eſt ſéparée par la montagne de la Selle & par les crêtes de celles des Calumets, du Mouſambé, de la Crête-à-Piquans, des Palmes & des Olives, qui prolongent la Selle dans le ſens de l'Eſt à l'Oueſt; & par les hauteurs des Orangers, des Citronniers & des Cormiers :

A l'Oueſt, par la paroiſſe du Grand-Goave, au moyen des hauteurs du Fond-de-Boudin, du Grand-Harpon, du Coq-qui-chante, du Fondoir, du Palmiſte-à-vin, des Brignoliers, & par la montagne de la Saline juſque vers la mer :

Et au Nord, entièrement par la mer.

La plaine de Léogane a environ 7 lieues dans ſa plus grande longueur Eſt & Oueſt, & 3 petites lieues dans ſa plus grande largeur Nord & Sud. Elle eſt bordée dans ſon contour par des montagnes entre leſquelles ſont des gorges, & qui ne laiſſent à ſes deux extrémités qu'une langue de terrain entr'elles & la mer. On évalue ſa pente à environ un pied par 40 toiſes. Son ſol eſt généralement fertile. L'on y trouve même, dans certains points, juſqu'à 36 pieds de profondeur, une terre végétale jaunâtre, légère, ſableuſe & ferrée, recouvrant une terre grife mêlée de coquilles, qui a 5 pieds d'épaiſſeur; au-deſſous une terre glaiſe bleuâtre de 10 pieds d'épaiſſeur; & ſous cette dernière couche des mangliers, des mapous, des acajoux conſervant leur écorce, & des oſſemens. Le terrain eſt cependant de nature différente : quelquefois il eſt tenace & d'une nature argileuſe, quelquefois effrité, graveleux ou même pierreux; la couleur de la terre eſt noirâtre à la ſuperficie, excepté dans l'extrémité vers le Port-au-Prince où elle eſt un peu rougeâtre. Comparée en maſſe cette plaine rapporte moins que celles du Cul-de-Sac & de l'Arcahaye. Le ſucre y eſt néanmoins d'une grande beauté; mais elle en produit depuis long-tems ſans repos, car la première ſucrerie de la Partie Françaiſe a été celle que M. Deſlandes, habitant & depuis major pour le roi de Léogane, y commença en 1680.

Les parties voiſines de la mer ſur tout, ſont les plus épuiſées, & il faut les fumer.

Les premiers colons y faiſaient du roucou & du tabac, que les vexations d'une ferme dont deux commis arrivèrent au Cap & deux à Léogane en 1698, leur firent abandonner. L'indigo l'avait remplacé; à la même époque le cotonnier ne payait pas les frais de ſa culture. Peu à peu les ſucreries ſe ſont emparées de ce ſol fécond, & chacune d'elles a réuni pluſieurs conceſſions originaires; il en eſt même où l'on pourrait en compter 12 ou 15. Ces petits habitans paſsèrent au Cul-de-Sac & à l'Artibonite.

La plaine de Léogane eſt arroſée par une ſeule rivière qui ſe trouve preſqu'à l'une de ſes extrémités & qu'on appelle la Grande-rivière de Léogane. Sa ſource eſt peu diſtante, comme je l'ai déjà dit, de celle de la Grande-rivière du Cul-de-Sac, & dans ſon cours, qui eſt d'abord de l'Eſt à l'Oueſt & enſuite du Sud au Nord, elle reçoit les eaux d'autres rivières, de ravines & de ruiſſeaux, & notamment la rivière des Orangers qui vient du morne des Palmes.

Il y a cependant encore la rivière des Citronniers qui, arrivée dans la plaine, prend le nom de rivière la Rouillonne, & la rivière des Cormiers. Mais la rivière des Citronniers, en atteignant la plaine, ne peut ſervir qu'à une habitation, & dans le bas, qu'à faire tourner avec difficulté un moulin à ſucre, encore parce que des ſources la reproduiſent un peu, & ce moulin ne reçoit même l'eau qu'au-deſſous de l'axe.

La rivière des Cormiers ne mérite pas plus ce nom que la précédente. C'eſt, comme elle, un ſimple ruiſſeau qui, durant près de la moitié de l'année, n'atteint même pas la plaine. Il y a auſſi dans la partie inférieure de la plaine, des ſources dont quelques-unes ſe ſont fait un lit juſqu'au rivage, ſans pouvoir ſervir qu'à déſaltérer les hommes & à abreuver les animaux, & d'autres qui napent & forment des portions marécageuſes & noyées.

Dès 1727 on avait fait des travaux pour conduire une portion d'eau de la Grande-rivière de Léogane dans la ville, & des habitans s'en ſervaient auſſi depuis le commencement du ſiècle pour des moulins à eau; mais l'exemple de la Grande-rivière du Cul-de-Sac inſpira une idée plus vaſte. En conſéquence 24 habitans s'adreſsèrent aux Adminiſtrateurs & demandèrent à ſe partager les eaux de la Grande-rivière en excluant quiconque ne ferait pas, ſous quinzaine, ſa ſoumiſſion de contribuer aux frais.

Le 17 Juillet 1735, il parut une ordonnance qui les y autoriſait & déſignait M. Guyot, ingénieur, avec lequel les intéreſſés avaient fait un marché le 22 Juin précédent, pour effectuer cette diſtribution, terminée & agréée le 20 Octobre 1737.

Les intéreſſés, au nombre de 27, jouiſſaient depuis 33 ans de la répartition, lorſque d'autres habitans de la plaine, à qui le tremblement de terre de 1770 avait ravi pluſieurs ſources, la taxèrent d'injuſtice. Ils la déférèrent même au jugement des Adminiſtrateurs qui, le 25 Mars 1771, renvoyèrent les 12 ſignataires de la demande d'une nouvelle diſtribution, par-devant le Sénéchal du Port-au-Prince, commiſſaire du tribunal-terrier. Ce tribunal, ſur l'avis du juge, ordonna, le 22 Décembre 1773, le jaugeage de la rivière, & les Adminiſtrateurs commirent, le 12 Avril 1774, M. Heſſe, ingénieur, pour cette opération deſtinée à vérifier ſi, comme le diſaient 25 réclamans, la Grande-rivière avait aſſez d'eau pour les terres arroſables des 52 ſucreries.

L'année 1774 ayant été fort pluvieuſe, M. Heſſe ne put tenter le jaugeage que le 23 Mars 1775. Il trouva qu'avant de recevoir la rivière des Orangers, la Grande-rivière donnait 108 pieds, 2 pouces, 11 lignes & demie, & après, 114 pieds, 11 pouces, 5 lignes un quart cubes en une ſeconde de tems. L'expérience répétée le 29 Décembre, donna 115 pieds, 10 pouces, 7 lignes & demie; & enfin le 2 Mars 1776, époque d'une grande ſéchereſſe, M. Heſſe trouva 74 pouces cubes d'eau par ſeconde, & conſéquemment 4,440 pieds cubes par minute; leſquels multipliés par 70 livres & diviſés enſuite par 28, font 11,100 pouces de fontainier. Le 29 Mai 1776, le tribunal-terrier ordonna une diſtribution générale.

Les anciens ſoufcripteurs ſe pourvurent, par appel, au Conſeil des Dépêches où les autres firent valoir; 1°. la poſſibilité de donner de l'eau à toutes les habitations; 2°. la ſingularité de la diſtribution primitive faite aux 27 habitations par portions égales, de manière que celle qui avait trois fois autant de terre arroſable qu'une autre, n'avait pas un plus grand volume d'eau; 3°. un vice eſſentiel de l'ordonnance de 1735 rendu public par mon Recueil des Loix & Conſtitutions des Iſles ſous le Vent, de n'avoir jamais été ſignée de l'Intendant; 4°. & enfin un autre manque de formalité dans le défaut d'homologation des opérations terminées par M. Guyot en 1737.

C'eſt d'après cela que le Conſeil des Dépêches a ordonné, le 17 Mars 1787,

une distribution nouvelle de la totalité des eaux de la Grande-rivière de Léogane & de celle des Orangers entre tous les propriétaires d'habitation de la plaine, proportionnellement à l'étendue des terres arrosables & un devis estimatif qui sera communiqué à une assemblée générale des habitans. L'arrêt autorise les Administrateurs à nommer un ingénieur pour ces opérations, à juger toutes les difficultés à cet égard, & à faire provisoirement, non-seulement sur cette distribution, mais sur celle de toutes les eaux de la Colonie, un réglement qui sera ensuite soumis à Sa Majesté.

En envoyant cet arrêt aux Administrateurs, le ministre leur a écrit une dépêche le 24 Mai suivant, où l'on ne voit qu'avec une extrême surprise, cette proposition qu'une ordonnance comme celle du 17 Juillet 1735 (abstraction faite du défaut de signature de l'Intendant) n'est que *la concession d'une simple jouissance, une permission toujours révocable à la volonté du souverain, dès que le bien public, dont il est juge, le demande:* principe qui appuyé du pouvoir d'établir des règles sur les eaux par un réglement qui sera postérieur de 50 ans, à l'usage de celles de plusieurs paroisses, ne peut que répandre de vives alarmes. Il est si aisé de donner l'apparence du bien public à une innovation dangereuse, que je ne puis m'empêcher de dire que dans une colonie qui, comme toutes celles des Antilles, n'est qu'un établissement de manufactures, il ne faut pas que le sort d'immenses propriétés soit incertain. La distribution originaire de la Grande-rivière de Léogane aurait même mérité, après une jouissance de près de 30 ans, qu'on ne s'arrêtât pas à ce qu'elle n'était signée que de l'un des deux Administrateurs, si elle n'avait pas donné à 27 manufactures ce qui peut en faire réussir 52. Le vrai, le seul principe en matière de distribution d'eau aux Colonies, c'est qu'elles doivent servir à augmenter leurs revenus.

MM. de la Luzerne & de Marbois ont rendu le 6 Octobre 1787, une ordonnance qui nomme M. Daché, ingénieur du roi, & l'autorise à se faire aider par deux arpenteurs de son choix.

On travaille encore en ce moment au plan de cette nouvelle distribution sur laquelle on pense qu'elle procurera plus d'eau aux 52 habitations que les 27 premières n'en avaient pour elles seules; parce que la prise d'eau mal faite était anéantie à chaque débordement & qu'on n'avait employé aucun moyen contre la déperdition de l'eau. Il est du moins bien vraisemblable, d'après les

jaugeages de M. Heſſe, que le réſultat ſera heureux ; car au Cul-de-Sac, 3,130 pouces d'eau de la Grande-rivière arroſent 7,988 carreaux & demi, & à Léogane on en a 11,000 pouces, pour à-peu-près la même ſurface.

La plaine de Léogane eſt diviſée en pluſieurs cantons. Le plus Oriental eſt celui de la Petite-Plaine ; puis en gagnant vers l'Oueſt, on trouve ceux de la Grande-rivière, de la Frelatte, de la Petite-Rivière, des Sources, de l'Eſter & de l'Acul ; tous ceux-là ſont bordés de la mer. Au fond du contour que forment les montagnes eſt le canton du Grand-Boucan qu'avoiſine celui du Petit-Boucan. La plaine manque de bois & de pierres, on y a cependant encore des frênes & des ormes. On y compte 7 moulins à eau. Là, comme ailleurs elle eſt plus précoce que les mornes & la différence eſt quelquefois de deux mois pour certaines productions.

C'eſt au canton des Sources, le premier que les Français ayent cultivé dans cette plaine, que ſe trouve la ville de Léogane.

Vers 1700 comme on voulait, d'après les ordres du roi, réunir l'Eſter & la Petite-Rivière en un ſeul point, les officiers demandèrent que ce fût au canton du Grand-Boucan au-deſſous de l'ancienne Sainte-Marie-de-la-Vraie-Paix. M. de Galiffet y fit même tranſporter de l'Eſter, pour y loger, un magaſin du roi qui devint la poudrière & qui était ſur un point de l'habitation la Buiſſonnière, auquel il donna le nom de morne de la Santé, parce qu'il s'y était rétabli d'une maladie. On trouva la diſtance à la mer trop grande, & M. Auger venant prendre le gouvernement en 1705, fit choix de la pointe de Léogane pour y mettre la ville proche de la mer. On y forma une batterie, des cazernes y furent bâties & quelques maiſons conſtruites. Le conſeil s'y aſſembla même depuis 1708, mais les maladies de ce local marécageux forcèrent à renoncer à ce projet.

A la fin de 1709, les Adminiſtrateurs conſultèrent MM. de Charrite, Cauvet & autres, & le choix ſe fixa ſur le lieu où eſt maintenant la ville. De là le mémoire de M. Cauvet du 15 Mars 1710 qui vante cette poſition & l'ordonnance des Adminiſtrateurs du 2 Mai qui l'adopte & qui preſcrit d'y conſtruire une égliſe.

Ce fut le 19 Septembre 1710 que M. de Mithon, intendant, acquit par acte devant Drouillard, notaire, de M. Ducaſſe de Plaſſac, colonel & commandant pour le roi au quartier du Cul-de-Sac, deux habitations contigues

& ſituées au lieu vulgairement nommé *la Pointe*, avec les bâtimens étant ſur cette ſucrerie (excepté le moulin), moyennant 18,000 livres tournois & la réſerve d'un emplacement dans la ville, à laquelle ce terrain était deſtiné.

M. Cauvet la traça & lui donna la forme d'un octogone avec 6 côtés à peu près égaux & deux côtés plus grands. Elle devait être fermée par une enceinte avec dix baſtions & il y aurait eu quatre paſſages, l'un pour aller vers le Cul-de-Sac, un vers le Petit-Goave, un vers le canton de l'Eſter & le quatrième vers l'embarcadère de la Pointe. Cette forme a fait place depuis à celle d'un carré long. Le ſervice divin y fut célébré pour la première fois le 26 Avril 1711; le conſeil ſupérieur y vint du Petit-Goave au mois de Mars 1713, & le 15 Mars 1715, il y avait déjà 5,484 pieds d'emplacemens pris & qui ſur le pied de 3 liv. 12 ſous, avaient produit 19,742 liv.; c'eſt-à-dire plus que le terrain entier n'avait coûté.

Pour donner à Léogane le caractère le plus marquant du titre de capitale, M. l'Intendant acheta, le 19 Février 1717 moyennant 30,000 livres, de M. Daniel Millon, conſeiller du conſeil ſupérieur, une habitation vulgairement appellée la Belle-Hôteſſe; ſituée à environ 600 toiſes de la ville, ayant une maiſon de 70 pieds de long ſur 28 de large & ſes dépendances, pour y loger le gouverneur-général de la Colonie.

M. de Châteaumorand qui avait agréé cette acquiſition, vint réſider à Léogane, ce qu'imita M. de Sorel, ſon ſucceſſeur, juſqu'au mois d'Avril 1723 que les agitations cauſées par la Compagnie des Indes, le portèrent à ſe rendre au Petit-Goave. M. de Champmeſlin & M. de la Rochalar ayant donné la préférence à ce dernier lieu, les gouverneurs s'y tinrent juſqu'à Larnage qui vint réſider à Léogane, quoique le projet d'établir l'Acul du Petit-Goave le conduiſît très-ſouvent dans ce lieu. Il ramena, au mois de Janvier 1738, le conſeil à Léogane, d'où cette cour ne ſortit plus que pour aller au Port-au-Prince en 1752.

A cette dernière époque la ville de Léogane, qui avait ſouffert du tremblement de terre de 1751, perdit, avec les Adminiſtrateurs, le conſeil & la Sénéchauſſée, la majeure partie de ſon luſtre. Cependant ſa ſituation lui reſtait & c'était encore un ſéjour agréable lorſque le tremblement de terre de 1770 la renverſa. M. de Nolivos envoya même, après la deſtruction du Port-au-Prince, deux dragons pour ſavoir ſi Léogane pouvait devenir un aſile, mais

ſon ſort lui fit perdre l'occaſion de recouvrer peut-être tout ce que le Port-au-Prince lui avait ravi.

La ville actuelle de Léogane (Voy. l'Atlas) rebâtie depuis 1770, mais toujours dans le local de 1710 qui eſt ſabloneux, eſt à-peu-près à égale diſtance des deux extrémités de la plaine, & à environ 1,200 toiſes de la mer. C'eſt un carré long dont les deux grands côtés qui courent du Nord-Oueſt au Sud-Eſt, ont 400 toiſes, & les petits qui vont du Nord-Eſt au Sud-Oueſt 320. Les rues qui ſont très-bien percées bordées d'ormes & au nombre de 15, ſéparent 25 îlets inégaux & dont 14, qui forment les côtés extérieurs, ſont ſéparés par de petites ruelles & ont, dans quelques endroits, d'agréables jardins.

Les rues ne ſont point pavées & elles n'ont pas toutes un égoût ſuffiſant; de ſorte que l'eau ſtagne dans pluſieurs points, & l'on voit dans d'autres des amas d'ordures & de choſes combuſtibles près de maiſons de bois.

Dès l'établiſſement de Léogane il a été défendu d'y couvrir les maiſons en paille. On en voyait

En 1721	82.	En 1764	279.	En 1776	263.
En 1761	269.	En 1770	317.	En 1789	280.

Ces maiſons de la même nature que celles du Port-au-Prince, parce que l'ordonnance du 8 Août 1770 leur eſt commune, ſont en général meublées avec beaucoup de goût & une ſorte de luxe que ce goût dirige. Elles ſont très-aërées & la correſpondance des ouvertures y eſt obſervée comme un grand moyen d'en rendre le ſéjour frais. Il y a pluſieurs maiſons qui préſentent le pignon à la rue. Cette diſpoſition leur a été donnée parce qu'elle eſt regardée comme plus ſolide contre les tremblemens de terre dont Léogane offre pluſieurs traces dans des portions de maiſons de pierres de taille que ſemblent dire que leur ſolidité n'eſt pas un motif pour s'y confier.

Les maiſons ont des galeries ou trotoirs de 5 à 8 pieds de large, mais ils ne ſont ni alignés, ni nivelés, & par conſéquent ils ſont très-ſouvent inutiles aux paſſans.

Dans l'avant-dernier rang des îlets de la ville vers le bas, celui de ces îlets qui eſt le plus au milieu entre les deux grands côtés, forme la place qui a environ 60 toiſes en carré, & où de belles maiſons ſervent de magaſins. Elle a ſur chaque face un rang d'ormes de Saint-Domingue qui protègent de leur ombre ceux qu'atttirent le marché établi ſur cette place, par une ordonnance

du

du 9 Octobre 1716. Ces ormes & ceux des rues ſont mal entretenus & ſe couronnent par la manie de les tailler & de les ébrancher ſans ceſſe. L'uſage d'avoir des arbres dans les rues des pays chauds, a ſes approbateurs & ſes déſapprobateurs. J'incline à penſer que dans les rues qui ont une largeur convenable comme celles de Léogane, & où ils procurent de l'ombre ſans intercepter l'air, ils ne ſont qu'utiles.

C'eſt ſur le côté Sud-Eſt de cette place qu'a toujours été l'égliſe de Léogane. Les frais de la première qu'on y conſtruiſit & qui était la plus belle de la Colonie ainſi que le preſbytère, furent payés par une ſomme de 15,000 liv. de legs faits aux égliſes, & qu'on appliqua à celle-ci, & par une contribution volontaire des paroiſſiens. M. Mithon, intendant, qui était de ce nombre, donna 1,500 liv. M. le Maire lui fit des dons que l'on reconnut le 17 Septembre 1741, en accordant un banc à ſes héritiers dans la chapelle des fonds baptiſmaux, & une ſomme de 1,600 liv. en fit donner un à M. Galbaud du Fort, le 27 Mars 1742.

Ce premier temple, un peu endommagé par le tremblement de terre de 1751, fut renverſé par celui de 1770. On eſt au moment d'achever l'égliſe qui doit le remplacer & qu'on conſtruit ſur le ſol de l'ancienne ſans autre changement que de diminuer ſa longueur de 12 pieds. Elle eſt fort belle, aërée, élevée & ſpacieuſe, & coûtera 200,000 liv.; ſa charpente ſemble faite pour conſoler de la perte de celle de l'égliſe précédente, que tous les connoiſſeurs admiraient.

C'eſt là, & à une toiſe en avant du dernier pilier poſé à gauche en entrant dans le ſanctuaire, que repoſent les cendres de Larnage, réunies à celles d'une fille qu'il perdit l'année précédente en bas âge. C'eſt dans ce point ignoré qu'a été placé celui qui, conſidérant la Colonie entière comme ſa famille, voulut en être le père & en mérita le titre. Toute la Colonie parle de ſa vie, ſon nom eſt dans toutes les bouches, ſon ſouvenir gravé dans tous les cœurs. J'ai treſſailli d'une tendre & douloureuſe vénération en me faiſant montrer par un ancien colon, le tombeau de ce modèle de tous les gouverneurs; je me ſuis ſenti pénétré de ce reſpect religieux qu'inſpire la bienfaiſance, & j'ai regardé comme un devoir ſacré d'indiquer à toute la Partie Françaiſe où gît celui qui l'a tant aimée & qui en eſt encore ſi chéri. Heureuſe la ville qui conſerve un dépôt auſſi précieux & qui peut dire que le temple qu'elle élève à la gloire du Créateur, renferme les reſtes de ſon plus bel ouvrage, un homme vertueux!

Pendant un an, après le ſervice fait à Larnage le 12 Février 1747, par ordre du conſeil ſupérieur, aux dépens de la Colonie, dont cette cour voulait exprimer l'affliction, on conſerva une repréſentation près de laquelle brûlaient ſix cierges. Il n'eſt pas permis de blâmer cette preuve de la douleur publique; mais il ſemble qu'un marbre chargé d'une inſcription ſimple, aurait dû rappeller la perte, encore irréparée, que la Colonie fit alors, & nul colon, aimant ſon pays, ne ſerait venu à Léogane ſans vouloir lire l'épitaphe du meilleur adminiſtrateur de ces poſſeſſions éloignées à qui un eſprit rare, une ame ſenſible & une expérience de 36 ans avaient appris à les connaître & à les gouverner (1).

Mais cette pierre gravée par les mains de la vérité, aurait ſans doute eu le ſort de celles qui avaient été poſées ſur les tombeaux de M. de Montholon, intendant, mort le 17 Décembre 1725, & de M. de Laporte Lalanne, mort le 15 Décembre 1758, & enterrés l'un & l'autre dans le cimetière de Léogane, où M. de la Chapelle, intendant, mort le 9 Octobre 1737, avait été mis auſſi, & qui était alors à l'extrémité ſupérieure du terrain du gouvernement. Après le tremblement de terre de 1770, des particuliers ſe permirent d'employer à leur propre utilité les matériaux qu'ils trouvaient à leur convenance; & le propriétaire de la première maiſon à la droite de l'égliſe, fit ſervir à ſon perron les deux pierres tombales dont je viens de parler; & comme la vue des inſcriptions lui attirait des reproches, quelques coups de ciſeau les firent diſparaître.

(1) Charles Brunier, marquis de Larnage, d'une ancienne maiſon de Dauphiné, entra au ſervice en 1704 en qualité d'aide-de-camp de M. de Phelypeaux, lieutenant-général des armées du roi. Fait ſous-lieutenant au régiment d'infanterie de Sanzay le 10 Avril 1705, il y devint capitaine le 19 Mai 1706. Il fit les campagnes de Flandres, de Piémont, ſe trouva à Turin & à Pignerolles, au ſiége de Toulon, à Suze, à la priſe de Seſanne en Dauphiné. La paix étant regardée comme certaine, il obtint, le 3 Juillet 1710, une compagnie dans les troupes détachées de la marine & paſſa à la Martinique avec le même M. de Phelypeaux, nommé gouverneur-général des Iſles, & qui, arrivé le 3 Janvier 1711, fit M. de Larnage capitaine de ſes gardes. Il fut lieutenant de roi de Marie-Galante le 1er. Août 1714, de la Grande-Terre Guadeloupe le 16 Août 1721, de la Trinité à la Martinique le 1er. Décembre 1722, gouverneur de la Grenade le 1er. Octobre 1727, de la Guadeloupe le 18 Juillet 1734, & enfin gouverneur-général des Iſles ſous le Vent le 1er. Juillet 1737.

Il mourut au Fort-Royal du Petit-Goave, âgé de 59 ans, le 19 Novembre 1746, à deux heures du matin, d'une maladie gangréneuſe compliquée de goutte, laiſſant une veuve, qui était dans la Colonie, quatre fils & trois filles. Mad. de Larnage fit tranſporter & inhumer ſon mari à Léogane. Elle obtint, en 1751, une penſion de 3,000 liv. ſur les fonds de la Colonie.

C'eſt ainſi que l'avidité d'un particulier détruit en un inſtant des témoignages que la reconnaiſſance publique ou l'adulation veulent tranſmettre à la poſtérité.

L'égliſe de Léogane eſt ſous l'invocation de Sainte Roſe de Lima, qui était la patrone de la paroiſſe de l'Eſter. Tous ſes regiſtres & ceux de l'Eſter & de la Petite-Rivière qu'on y avait tranſportés, ont été brûlés en 1719. Les doubles de ces regiſtres & ceux de l'île Sainte-Croix, dépoſés tous au greffe de la Sénéchauſſée de Léogane, furent transférés avec lui au Port-au-Prince, où ils ont éprouvé les effets du tremblement de terre de 1770. Le conſeil ſupérieur les avait faits retranſcrire en 1759, attendu le mauvais état des originaux.

On voit dans une eſpèce de petit cimetière qui eſt derrière l'égliſe & après le clocher, le tombeau proviſoire de M. de Chaſtulé, habitant de Léogane, mort dans la guerre de 1756. Ayant déſiré, par ſon teſtament, que ſon corps fût envoyé en France, à la paix, dans le lieu de la ſépulture de ſes ancêtres, il a été mis dans un cercueil de plomb & placé dans ce cimetière ſur des tréteaux & maçonné, en attendant que ſes héritiers ſe reſſouviennent de ſes dernières volontés.

Le cimetière eſt à préſent vers l'angle Sud de la ville, dans l'eſpace où était primitivement la poudrière.

A l'angle de l'îlet qui eſt dans l'Eſt de la place, ſont les priſons. Elles occupent le local d'une maiſon où ſiégeait le conſeil ſupérieur & la Sénéchauſſée; un double eſcalier conduiſait à l'un & à l'autre; les priſons étaient au-deſſous. Celles actuelles ſont aſſez aërées, mais malgré l'épaiſſeur des murs, l'eau pénètre dans les cachots & y cauſe une humidité dangereuſe.

Ce ne fut qu'en 1711 qu'on conſtruiſit un auditoire pour la Sénéchauſſée de Léogane qui était à l'Eſter depuis 1685, époque de ſa création, & le même local fut préparé pour recevoir auſſi le conſeil lorſqu'il vint y ſiéger en 1713.

Les habitans de Léogane ne ceſſent pas de regretter la perte de cette Sénéchauſſée & de l'Amirauté qui en était devenue la conſéquence depuis 1717. En 1761, ils donnèrent à la Chambre mi-partie d'Agriculture & de Commerce, un mémoire pour revendiquer ces deux tribunaux ſur le Port-au-Prince, dont les habitans firent une réponſe. Des ſix délibérans de la Chambre, quatre étant

de Léogane & deux du Port-au-Prince, chacun opina pour le lieu qu'il habitait. M. de Clugny, en adreſſant ce réſultat au Miniſtre, le 26 Juillet 1762, fut défavorable à Léogane, qui revint à la charge en 1769 & en 1776. En 1782, le Sénéchal du Petit-Goave ſollicitait le tranſport de ſon ſiége à Léogane. Depuis encore, les habitans ont renouvellé leur réclamation, mais toujours infructueuſement, & il faut avouer que le Port-au-Prince a des droits plus réels à la poſſeſſion qu'ils lui diſputent.

Au Nord de la ville de Léogane & dans ſon enceinte, ſont des ſources qui lui fourniſſent une eau abondante & pure. Elles tarirent au tremblement de terre, & ne reparurent qu'en 1780. Il en eſt même une qui ne s'eſt reproduite qu'en 1786. Il faudrait faire quelques travaux pour les raſſembler & en conſerver l'eau, & ne pas ſouffrir, comme à préſent, que les blanchiſſeuſes aillent laver à leur naiſſance. Elles doivent fournir l'eau à une fontaine que le gouvernement projette de faire élever au milieu de la place.

Lorſqu'en 1762 il ſe forma un ſpectacle au Port-au-Prince, les acteurs allaient jouer quelquefois à Léogane. Peu de mois après, il y eut une troupe ſédentaire, dirigée par M. Paſſeté, comédien; mais au bout de 18 mois, le ſpectacle tomba.

A la fin de 1771, des comédiens du Port-au-Prince vinrent à Léogane ſous la direction de M. Vergne, puis ils allèrent à Saint-Marc en 1772. C'eſt dans cet intervalle que Volange y joua quelquefois comme amateur, lorſque ſes actes d'huiſſiers le conduiſaient du Port-au-Prince à Léogane.

Ce fut alors auſſi que mourut Mlle. Morange, actrice. Lorſque le curé qu'on avait été chercher pour la confeſſer vint, elle était ſans connaiſſance & elle expira peu de tems après. Le Paſteur promit cependant de l'enterrer, & il envoya le drap mortuaire & les autres choſes néceſſaires pour l'expoſition du corps. Celui-ci était placé depuis deux heures, lorſque changeant d'idée, le curé envoya reprendre ce qu'il avait donné pour la cérémonie.

Les comédiens, étourdis par cette variation, rentrèrent la bierre & tinrent conſeil. La Claverie, l'un d'eux, prit la parole: *Mon avis eſt que nous l'enterrions nous-mêmes dans le cimetière. J'ai été dix ans abbé, je ſais le rituel, & repoſez-vous entièrement ſur moi.* Toutes les têtes firent le ſigne d'approbation, & il fut arrêté qu'on ſe raſſemblerait le ſoir à onze heures pour rendre les derniers devoirs à Mlle. Morange. On partit, & La Claverie marchant devant le cortège,

chantait les prières d'uſage. Vers la fin de l'inhumation, il alla ſonner les cloches, prétendant que ſans elles l'enterrement ne ſerait pas canonique.

Le lendemain, le curé dénonça ce ſcandale à la juſtice. Il y eut un décret de priſe de corps lancé contre le ſonneur, qui, quittant alors le nom de La Claverie, prit celui de Saint-Martin, ſous lequel il eſt mort directeur du ſpectacle du Port-au-Prince en 1784, & cette ſcène comico-funèbre n'eut pas d'autre ſuite.

Léogane n'avait pas de théâtre depuis 14 ans, lorſqu'à Pâques 1786, Labbé, quarteron, créol du Cul-de-Sac, riche & enthouſiaſte de comédie, en forma un & y attacha des acteurs tirés des autres troupes de la Colonie.

La ſalle de ſpectacle eſt dans une maiſon ordinaire, & a conſervé la forme d'un carré long. Elle eſt petite & baſſe; auſſi a-t-on été forcé de renoncer à l'uſage d'éclairer le théâtre avec des lampions dont l'odeur & la fumée étaient inſupportables. On a pratiqué, de chaque côté, un balcon qui forme les loges. On y entre par l'extrémité oppoſée au théâtre, de manière que ceux qui ſe placent juſqu'au fond ont de la peine à en ſortir avant la fin du ſpectacle, quand le reſte s'eſt rempli. Au bout & ſur l'orcheſtre, eſt, à droite, la loge du commandant pour le roi, à gauche, celle de l'officier d'adminiſtration. On les diſtingue l'une & l'autre à une petite claire-voie & à un morceau de maroquin rouge qui couvre l'appui rembouré du devant de la loge. Les premières loges peuvent recevoir environ 50 perſonnes de chaque côté. L'amphithéâtre qui peut en contenir à peu-près 70, eſt deſtiné aux gens de couleur, qui s'y placent en confondant les nuances, mais de manière que les femmes ſoient ſur le devant. La partie inférieure forme le parterre & l'orcheſtre. Quatre violons, un clairon & un baſſon compoſent celui-ci. Le parterre, où peuvent être 180 perſonnes, a dix bancs de chaque côté, à partir de l'orcheſtre; on eſt debout dans le reſte de l'eſpace. Sous la loge de l'officier d'adminiſtration, en eſt une grillée, c'eſt celle du directeur.

Le ſpectacle peut donc contenir environ 400 perſonnes. Il eſt éclairé par les bougies du théâtre & par quatre luſtres de bois placés aux quatre angles & formés d'une queue clouée au plancher, & dans laquelle ſont emmortoiſées deux traverſes de bois garnies d'une bougie à chaque bout. Le théâtre eſt petit, comme tout le reſte, mais les décorations ſont gaies & fraîches.

On joue pour la direction le jeudi, le dimanche & les fêtes, & les abonnemens ſuſpendus ſont pour le mardi & le ſamedi. Toutes les places ſont indiſtinctement à une gourde. La garde conſiſte en un brigadier & 3 hommes de maréchauſſée & en 10 hommes de milice, gens de couleur, à la tête deſquels eſt le directeur Labbé lui-même, comme ſergent de milices.

L'entrée du ſpectacle eſt petite; c'eſt la porte d'une maiſon. La galerie de quatre pieds qu'elle a en avant ſert à abriter le receveur, dont une chandelle éclaire les opérations.

Si l'on pouvait apporter dans un pareil lieu l'idée de la comédie enchantereſſe qui fait les délices de la capitale de la France, on ſerait bientôt puni de ſon injuſtice. Mais il n'eſt pas vrai que les autres ſpectacles de la Colonie ne doivent pas ſouffrir de parallèle avec celui de Léogane; & il eſt peut-être tel jour où ce ſerait à celui-ci à en rougir. On a dit dans les Affiches Américaines, du 2 Août 1787, qu'on avait pratiqué avec art dans la couverture de cette ſalle des trous, qui montrant quelquefois la pluie, les éclairs & le tonnerre, rendaient dans certaines pièces à tempête l'illuſion parfaite. Pour moi, qui n'y ai pas rencontré ces effets du haſard, je me rappelle d'avoir aſſiſté avec plaiſir à quelques repréſentations & d'y avoir applaudi en 1788 une jeune actrice, qui, d'après ce qu'elle avait acquis depuis ſon début aux Cayes en 1784, promettait d'ajouter aux annales théatrales de la Colonie un exemple auſſi heureux que celui de ſa ſœur, que j'ai louée à l'article du ſpectacle du Port-au-Prince.

D'ailleurs, ſi la perfection engendrait ſeule le plaiſir, il faudrait la croire bannie de pluſieurs lieux de la terre, & preſque toujours des Colonies. Les ſpectacles dans ces dernières, entretiennent la ſociabilité, ils adouciſſent les mœurs, ils enſeignent la langue; enfin, ils peignent & des vices & des vertus, dont la leçon n'eſt pas toujours perdue. C'eſt un amuſement pour les habitans de la ville, & une récréation pour ceux de la plaine. Les abonnemens ſont trop modiques, à 150 livres par an, pour n'être pas à la portée de tout le monde. Je fais donc des vœux pour la durée du ſpectacle de Léogane, ſur tout quand je conſidère que ſon directeur n'y cherche pas de gain; & ſon motif eſt trop généreux pour que je ne m'empreſſe pas de le louer.

Léogane a toujours eu un état-major. Sa lieutenance de roi, auſſi ancienne que ſon établiſſement, fut ſupprimée en 1759, rétablie en 1769, & enfin ſup-

primée en 1783. La majorité, également auſſi ancienne, fut ſupprimée en 1769, mais elle a été rétablie en 1783. Il y a eu un aide-major depuis 1727 juſqu'en 1783, que le roi l'a ſupprimé.

Depuis que le ſiège du gouvernement a été transféré au Port-au-Prince, il y a toujours à Léogane un officier d'adminiſtration de la marine.

En 1725, Léogane avait pour garniſon deux compagnies des troupes détachées de la marine; en 1736, 3; en 1751 & 1752, 2, & enſuite point; depuis 1763 juſqu'en 1769, des bataillons des régimens d'Europe ou un détachement de la légion de Saint-Domingue; à préſent elle n'en a point; en tems de guerre, le régiment du Port-au-Prince y fournit un détachement ſi on le juge néceſſaire.

Il y a un garde-magaſin, un commis aux claſſes, un tréſorier des invalides, un receveur de l'octroi & un commis aux ſucceſſions vacantes.

Un arrêt du Conſeil de Léogane, du 16 Mars 1705, donna 30 hommes de maréchauſſée au quartier de Léogane; d'après l'ordonnance du 8 Février 1775, la ville a un exempt, 2 brigadiers & 8 archers.

Cette ville a de plus 4 notaires, un étalonneur, un geolier, un médecin du roi, un chirurgien du roi, 7 chirurgiens ordinaires, un apothicaire du roi, un apothicaire de l'Amirauté, un apothicaire ordinaire, un artiſte vétérinaire, deux arpenteurs.

Au Sud-Eſt de la ville, eſt une grande ſavane appartenante au roi, & qui fait partie de l'ancien terrain du gouvernemeut, dont la maiſon principale, maçonnée entre poteaux, était à environ 200 toiſes de la ville. A l'arrivée de Larnage, elle ſervait de logement aux officiers de l'etat-major & de la garniſon depuis 15 ans. Il la fit couvrir à neuf, & y ajouta deux aîles de maçonnerie, de 20 pieds de long. Elle ſervit de cazernes depuis 1763 juſqu'en 1769, & elle a été renverſée par le tremblement de terre de 1770. On n'apperçoit plus, de tout cet établiſſement, qu'un pilier de la porte d'entrée, tournée vers la ville, & qui ſervait aux perſonnes à pied.

Lors de la diſtribution des eaux de la Grande-rivière de Léogane, la ville y fut colloquée pour 6 pouces carrés. Puis cette eau, jugée inutile à la ville, fut entièrement employée au ſervice du gouvernement, qui en recevait même 8 pouces.

Du terrain de celui-ci, qui était de 88 carreaux, 64 furent donnés par le

roi à M. de Laporte Lalanne, le 9 Février 1752. Ce don était assez considérable en soi, mais cet intendant qui ne se lassait pas de demander, obtint de son collègue, M. Dubois de la Motte, le 1er. Septembre suivant, l'eau du gouvernement. Le tout a été vendu par lui à la sucrerie de M. Michel, en 1755, pour une somme de 132,000 livres. Les 24 carreaux qui restent ont excité plusieurs fois de nouveaux désirs, & Mde. la princesse de Lamballe les avait même demandés en 1788 pour un protégé; mais les Administrateurs ont répondu au ministre que cet espace était utile au service & même à la ville en cas d'incendie & de tremblement de terre. Le sol est plein de galets & la mauvaise herbe y croît à peine. On y met les chevaux de la maréchaussée & l'on y a placé en 1770 le magasin à poudre, qui était dans la ville depuis 1720. On serait charmé d'y voir quelques allées d'arbres, qui, sans exiger une grande dépense, égayeraient encore la situation de la ville de Léogane, & procureraient à ses habitans une promenade charmante.

L'intendant a toujours logé dans une maison particulière à son choix, lorsqu'il a résidé à Léogane.

A l'extrémité Sud-Oueſt de la rue qui passe devant l'église & à toucher la ville, est le terrain de l'hôpital.

En 1698, la flûte la Gloutonne chargée d'effets pour l'établissement des deux hôpitaux du Cap & de Léogane, vint débarquer à l'Ester ceux destinés à ce dernier. Il y arriva en même-tems deux religieux de la Charité envoyés de la Guadeloupe. M. Ducasse acheta, sur le champ, pour eux, une habitation jugée propre à élever des animaux & à former une cacaoyère. Ils affermèrent cette habitation & la reprirent en 1702. L'hôpital même fut mis à l'Ester, & établi en 1700, époque où il avait déjà fait dépenser dans la Colonie, environ 40,000 liv. En 1702, M. de Galiffet arrangeant une affaire, fit donner à l'hôpital 3,000 liv. & 4 nègres; un huissier lui paya 2,400 liv. pour un faux, & un habitant qui avait cassé le bras d'un de ses nègres, fut condamné à en donner un à l'hôpital. Au mois d'Octobre suivant, l'hôpital qui avait une seule salle de 16 lits & une petite chapelle au bout, était tellement insuffisant pour les soldats & les matelots, qu'on en soignait dans des maisons de l'Ester. Les soldats donnaient alors deux sous & leur farine, & les matelots quinze sous par jour. On y traitait de plus 8 pauvres gratuitement.

J'ai parlé, à l'article de l'hôpital du Cap, des lettres-patentes de 1719 & de 1732, accordées pour les deux.

Le

Le 19 Février 1722, les religieux de la Charité achetèrent, moyennant 32,000 liv., l'habitation qu'ils poſsèdent au canton de l'Acul.

Les ſalles de l'hôpital ayant eu deux pieds d'eau dans un débordement du 24 Juillet 1724, M. de la Rochalar voulait qu'on le tranſportât au Petit-Goave, ce qui n'eut pas lieu. En 1726, on y voyait deux malades dans un lit & quelques-uns de plus ſur de ſimples matelas.

Enfin l'éloignement où l'hôpital ſe trouvait de la nouvelle ville de Léogane & de la rade, déterminèrent les religieux à acheter le 19 Décembre 1737, à la barre du Siège, le terrain actuel dépendant d'une faillite, & où ſe trouvaient des bâtimens de maçonnerie. Ils vendirent pour cela une partie de ce qu'ils poſſédaient, & notamment le terrain où était leur hôpital à l'Eſter.

Le 1er. Août 1739, les Adminiſtrateurs firent un réglement ſur les deux hôpitaux du Cap & de Léogane (V. tom. 1er., pag. 569). & le 14 Avril 1749, un autre réglement établit à Léogane le médecin du roi du Petit-Goave & l'aſſujettit ainſi que le chirurgien-major à viſiter l'hôpital chaque jour.

La ſituation des affaires de cet hôpital & la mort de pluſieurs religieux, avaient porté l'intendant à lui nommer 3 Adminiſtrateurs, le 3 Juillet 1751, l'un pour la ſucrerie (M. Belloc); les deux autres pour les malades, (MM. l'Hermite & Begouen). Il preſcrivit d'y avoir un aumônier, préſenté par les deux chefs de la Colonie & approuvé par le préfet apoſtolique & y mit trois garçons chirurgiens ſous les ordres & au choix du médecin du roi.

Le terrain où eſt l'hôpital a une étendue de 31 carreaux. Il eſt dans une ſituation on ne peut pas plus avantageuſe, à environ 120 toiſes de la ville d'où l'on arrive par une double allée d'ormes. L'air y eſt pur & très-favorable aux malades. On y voyait, avant le tremblement de terre de 1770, des infirmeries de maçonnerie & couvertes d'ardoiſes où l'on a mis juſqu'à 300 malades en 1769. Le reſte des bâtimens était analogue à ceux-là.

L'hôpital actuel eſt un bâtiment couvert d'eſſentes, de 80 pieds de long ſur 24 de large. Il eſt en charpente ſur ſolage, paliſſadé en planches avec une galerie tournante, aux angles de laquelle on a fait 4 cabinets; un pour les garde-robes, un pour l'apothicairerie, un pour la ſalle des morts; le quatrième eſt pour la ſacriſtie & correſpond à la chapelle qui eſt au bout de la ſalle. Cette dernière ne contient que 28 lits deſtinés pour les pauvres qui y ſont bien & pour qui l'on renouvelle l'air pendant la nuit, au moyen des ouvertures

garnies de plomb qu'on a pratiquées dans le comble. On compte que cet hôpital reçoit environ 350 malades par an & qu'il en périt un fur 8. Quand il y a plus de malades que de lits, des matelats mis fur des cadres les reçoivent.

Les religieux & l'aumônier, qui fait dans l'enceinte toutes les fonctions curiales, font logés dans un reſte de bâtiment épargné par le tremblement de terre de 1770. Il eſt de charpente, bouſillé entre poteaux & couvert d'eſſentes. Les débris des infirmeries ont ſervi à faire quelques magaſins.

L'hôpital avait autrefois le ſuperflu de l'eau du gouvernement & les ſix pouces qui ſe rendaient, à travers ſon jardin potager, ſur l'habitation Bineau. Les religieux ont élevé à ce ſujet des réclamations que le tribunal-terrier a rejettées le 8 Janvier 1785.

Ils jouiſſent cependant de pluſieurs ſources conſidérables qui naiſſent ſur leur terrain même & entr'autres une dont l'eau limpide & légère eſt la boiſſon des citadins qui ſont dans ſon voiſinage. La réunion de ces ſources forme un courant d'eau à l'aide duquel le moulin de l'habitation Bauſſan eſt mû ; elles empliſſent auſſi un étang d'environ 100 pieds en carré & de trois pieds & demi de profondeur où l'on prend des poiſſons qui pèſent juſqu'à 12 liv. A côté de cet étang ſont les cuves d'une indigoterie eſſayée il y a 10 ans, & que la nature du terrain a forcé les religieux d'abandonner.

La dépenſe de l'hôpital eſt payée par le produit de la ſucrerie de l'Acul, appellée *la Coudre*, d'environ 60 carreaux de terre & qui eſt ſuſceptible de donner 110 milliers de ſucre blanc. Cette reſpectable deſtination ne rendit que plus cruelle la perte d'environ 500,000 liv. qu'un incendie fit éprouver à cette habitation, le 20 Avril 1786, en brûlant quatre pièces de cannes, le moulin, les purgeries & l'étuve remplies de ſucre, les caſes à bagaſſes, &c. &c.

L'adminiſtration de l'hôpital eſt, depuis pluſieurs années, confiée au père Paſteur Chanoine qui réunit aux lumières, l'expérience des maladies coloniales & qui mérite un double éloge & comme médecin & comme chirurgien.

Il me ſemble aſſez naturel que mon Lecteur ſe demande comment dans un pays riche & où l'on eſt hoſpitalier, il ſe trouve des hommes réduits à ſe faire traiter par charité. Ces hommes ſont des gens de mer qui cachent ce titre pour n'être pas punis de leur déſertion ; des pacotilleurs ou des ouvriers qui nouvellement arrivés dans les villes & vivant au jour le jour, ſont attaqués d'une maladie grave & longue qui les prive de toutes les reſſources. C'eſt ce qui prouve encore plus l'utilité des Providences.

Arrivé à Léogane au commencement de 1725, Caſtelveyre, à qui le Père Vaſſal, ſupérieur de la Miſſion, en communiqua l'idée, prit un magaſin & y recueillit pluſieurs pauvres malades qu'il y ſervait & qu'il traitait lui-même. Ce touchant exemple excita encore les habitans. Sur un mémoire du Père Vaſſal, dès le mois de Mars de la même année, Mad. Françoiſe de Caſtaing, veuve de M. Pierre Caſſaigne & native de l'île Saint-Chriſtophe, promit un terrain & cent piſtoles chaque année pendant ſa vie; tous les ouvriers du quartier offrirent leurs travaux gratuitement; M. Chauveau, habitant de Saint-Marc, ſouſcrivit pour 10,000 liv., M. Delafond pour 6,000 liv., & d'autres pour de moindres ſommes, afin d'établir une Providence ſous la direction de Caſtelveyre, & tel qu'il l'a créée depuis au Cap. Les Adminiſtrateurs approuvèrent ce pieux deſſein; Mad. Caſſaigne fit élever proviſoirement un hoſpice avec huit lits ſur ſon terrain au Nord de la Rouillonne & près des ſavanes de la ville, & elle en fit tous les frais. M. de Montholon, intendant, y attacha quelques eſclaves.

Mad. Caſſaigne ayant paſſé en France, elle laiſſa le ſoin de l'hoſpice à Mad. Petit, & fit le 12 Mai 1730, chez M. Bouron, notaire à Paris, don à la paroiſſe & aux pauvres de Léogane, du terrain de l'hoſpice, formant 12 carreaux, de 2,000 liv. chaque année pendant ſa vie, & de 60,000 liv. à ſa mort, à la charge de dire chaque jour dans la chapelle de l'hoſpice, une meſſe pour le repos de ſon ame. D'après cette donation acceptée par le procureur-général des Miſſions des frères Prêcheurs en Amérique, on ſollicita des lettres-patentes qu'on n'obtint point. Néanmoins le Miniſtre, comme s'il n'avait eu de ces faits qu'un notion vague, écrivait aux Adminiſtrateurs le 12 Septembre 1742, qu'il ſerait à déſirer que Mad. Caſſaigne exécutât ſon deſſein.

Elle mourut en 1744, & l'on trouva un teſtament olographe du 6 Juin 1739 & des codiciles du 6 & du 11 Février 1744, où elle faiſait en outre le leg de ſon habitation pour y former un couvent de Dominicaines qui ſe chargeraient de l'éducation des jeunes perſonnes du ſexe à Saint-Domingue, &c. &c.; diſpoſitions que les héritiers ont fait annuller par un arrêt du Conſeil du Port-au-Prince du 31 Janvier 1772.

Le 3 Mars 1749, M. Delafond, dont j'ai déjà parlé, légua auſſi ſon bien à l'hoſpice; mais tant de moyens ſont reſtés ſans effet, & Léogane n'a pas de Providence.

Le commerce de la ville & de la paroiſſe de Léogane ſe fait par la rade du même nom. Un chemin très-droit d'environ 1,200 toiſes, qui part de l'angle Nord-Oueſt de la ville & qui a la direction de l'Eſt-Sud-Eſt à l'Oueſt-Nord-Oueſt, y conduit. Pour mieux connaître cette rade, examinons la côte entière de la paroiſſe ſur laquelle on remarque que la mer empiéte.

Il y a de l'embouchure de la rivière de la Petite-Plaine où cette côte commence, juſqu'à l'embouchure de la Grande-rivière, environ 1,200 toiſes; entre les deux eſt le Trou-Mouſtique où il y a un embarcadère & mouillage pour des bateaux, mais expoſé aux nords. Sur l'habitation qui eſt au Sud du Trou-Mouſtique & d'où la vue eſt extrêmement agréable, on a mis une vigie qui ſignale pour toute la plaine ce qui ſe montre au large. De l'embouchure de la Grande-rivière à celle de la rivière la Frelate où eſt un embarcadère, on compte 1,400 toiſes. A 780 toiſes au-delà eſt une batterie établie par Larnage, après laquelle à 830 toiſes en eſt une autre appellée la batterie des Pères de la Miſſion, parce qu'elle eſt ſur le bord de l'habitation des Dominicains.

Six de ces religieux, à leur venue de l'île Sainte-Croix en 1696, obtinrent près du bourg de la Petite-rivière, un terrain où ils mirent leur couvent. Le 31 de la même année, par acte devant Bachelier, notaire à Léogane, ils achetèrent une indigoterie compoſée de trois conceſſions, & formée en tout de 31 carreaux un quart pour 9,500 liv. Puis le 10 Juin 4698 un autre terrain contigu pour 1,800 liv., & le 12 Février 1699 un troiſième auſſi contigu pour 2,400 liv. Le 16 Mai 1738, environ un carreau & un quart pour 6 mulets; c'eſt ce qui, ajouté à 160 pas ſuperficiels donnés, le 3 Mars 1735, par M. Duclos intendant, & M. Louis Merger ſon beau-frère, à condition de célébrer chaque année dans la chapelle clauſtrale de Sainte-Magdelaine de l'habitation des Dominicains, un ſervice pour les ames de Meſdames Duclos & Merger, compoſe à préſent l'habitation de la Miſſion où le préfet apoſtolique a réſidé juſqu'en 1771. Elle a environ 156 carreaux & 180 nègres de tout âge. On en a formé en 1739 une ſucrerie qui a un moulin à eau.

Le revenu de cette habitation, à laquelle celle du Trou-d'Enfer (paroiſſe du Port-au-Prince) d'environ 36 carreaux & une petite place aux Cormiers, fourniſſent des vivres & du bois, réuni au produit de la ſucrerie de Cavaillon, eſt de plus de cent mille livres annuellement.

C'eſt la pieuſe intention de protéger ces Miſſionnaires qui a fait établir originairement la batterie de leur nom, & où eſt un embarcadère.

A 800 toiſes de cette batterie, eſt l'embouchure de la Petite-rivière, au bord de laquelle était le bourg de ce nom; 100 toiſes plus loin eſt encore un embarcadère & une batterie que l'on nomme même *le Fort* de la Petite-rivière, eſpèce de pentagone en terre ordonné par Larnage en 1742. Plus loin ſont l'embarcadère & la batterie Mercerie du nom de l'habitation où ils ſont. La batterie eſt à gauche de l'embarcadère & à droite du ruiſſeau appellé la Concorde; ſes feux croiſent avec ceux du fort la Pointe.

Toutes ces batteries ſont bien placées, parce qu'il y a ſur toute cette partie mouillage depuis 100 juſqu'à 200 toiſes, mais où les bâtimens ne peuvent tenir qu'avec des tems ordinaires, parce qu'il n'eſt pas abrité. D'ailleurs le pays eſt fourré, avec un ſol de vaſes, de ſalinages entremêlé de lagons; de ſorte que ces batteries peuvent être entourées d'eau avec un petit pont pour ſe replier. Enfin, à environ 1,300 toiſes de la batterie Mercerie, eſt la pointe de Léogane.

Elle eſt en effet la pointe la plus avancée de la paroiſſe. Les Eſpagnols qui avaient mis près d'elle Sainte-Marie-du-Port, l'appellaient la pointe des Canificiers qu'elle portait encore en 1665, parce qu'elle produiſait de ces arbres en très-grande quantité, & que c'était un des objets principaux de ſon commerce. On a vu que les Français s'y étaient établis deux fois, mais que le mauvais air de ce lieu aquatique le leur avait fait abandonner.

Sur cette pointe eſt le fort la Pointe fait en 1702, rectifié en 1742 par les nègres de corvée, preſque anéanti en 1770 par le tremblement de terre, & compoſé à préſent d'une batterie dont les 17 pièces ſont deſtinées à protéger le mouillage qui eſt à environ 150 toiſes dans le Nord de cet ouvrage (Voy. l'Atlas) & les magaſins de l'embarcadère. Un détachement d'artillerie du Port-au-Prince & des canoniers-milices, y font le ſervice en tems de guerre; durant la paix on y met un gardien. Au bas du fort vers la mer, eſt un pilotis garni de pingouins intérieurement. La latitude de ce fort eſt, ſelon M. de Puyſégur, de 18 degrés, 32 minutes, 15 ſecondes, & ſa longitude de 75 degrés, 5 minutes, 15 ſecondes. De là on découvre, ſur la gauche, la pointe de Miragoane qui ſe prolonge, & avant laquelle eſt le Petit-Goave, ſenſible par un enfoncement près duquel les terres s'abaiſſent. A droite eſt la pointe de Saint-Marc, & au Nord-Oueſt la Gonave.

La rade eſt foraine & couverte, au Nord, par des reſſifs ſous l'eau, qui

tiennent à la pointe. La mer y eſt toujours dure & clapoteuſe, elle eſt cependant d'une bonne tenue, mais ſon fond s'exhauſſe, & l'on prétend que depuis 1732 il s'eſt élevé de 60 pieds. On y mouille fort loin de terre. Le nombre moyen des bâtimens d'Europe qu'on y voit eſt de 8, outre une dixaine de caboteurs. Des acons portent à bord les denrées que les cabrouets ont conduites à l'embarcadère.

Cet embarcadère de la Pointe, où il y a eu long-tems un magaſin public, a 35 maiſons. Quelques-unes ſont au bord de la mer même, les autres ſont à cent pas plus loin. Elles ſont aſſez jolies & il y en a à étage. Les plus diſtantes du rivage ſont entourées de bouquets de cocotiers qui donnent l'air animé à cette petite bourgade aſſez dirigée dans le ſens du chemin de la Pointe à la ville. Il y a, preſque à la lame, un pont de pierre déſormais inutile, que le conſeil de Léogane avait ordonné le 10 Septembre 1746, ſur le foſſé qui traverſait cet embarcadère & qu'exécuta M. Ricord.

Depuis l'établiſſement de la ville de Léogane, on a toujours parlé d'ouvrir un canal entre elle & la mer. Une ravine appellée la rivière des Sources, qui traverſe une partie du ſol de la ville, a ſervi d'argument aux approbateurs de projet. M. de la Chapelle, intendant, écrivait même au Miniſtre, le 15 Mars 1737, que les 6 pouces d'eau de cette rivière pourraient être augmentés par les eaux de la Rouillonne & par la décharge de pluſieurs canaux venant de la Grande-rivière; qu'il y avait 21 pieds & demi de pente, & que des écores élevées formaient déjà les deux tiers du canal auquel on donnait 24 pieds de large; il aurait commencé à 80 toiſes au-deſſus de la ville par un quai & des magaſins. M. de Larnage diſait, le 15 Novembre 1738, qu'on avait vérifié qu'il faudrait, pour ſoutenir l'eau, trois écluſes comme celles du canal de Languedoc; 200,000 liv. de dépenſe & un entretien auſſi cher que le charroi par cabrouets. M. Verret croit à la facilité de l'exécution. Enfin M. Mozard, dans les Affiches Américaines du 2 Août 1787, a ſoutenu, & je ſuis de ce ſentiment, que les eaux de ce canal qu'obſtrueraient ſouvent les débordemens des ravines, finiraient par être ſtagnantes & que leurs émanations feraient meurtrières.

En ſuivant la côte après le fort la Pointe, vient le redan Bineau, ordonné par Larnage en 1742, abandonné depuis & relevé en 1776. Son feu croiſe avec celui du front gauche du fort la Pointe; il faudrait qu'il fut retranché par ſa gorge. Plus loin eſt l'embouchure de la Rouillonne.

En s'éloignant encore de 1,800 toiſes, on trouve l'embouchure de la rivière de l'Eſter, ſa batterie & ſon embarcadère, qui ſont à environ une lieue $\frac{3}{4}$ du fort la Pointe. C'eſt là qu'était le bourg du même nom, dont le ſite eſt marqué par 15 caſes couvertes de paille, qu'habitent quelques pêcheurs blancs & des gens de couleur libres. On y donne des calindas le ſamedi, on y vend du tafia; & ce qui eſt aſſez remarquable, c'eſt que ces individus, qui n'ont point de propriétés foncières & qui viennent pauvres former ces barraques, font toutes les ſemaines des tranſports de denrées au Port-au-Prince & finiſſent par s'enrichir.

C'eſt dans l'égliſe du bourg de l'Eſter qu'a été enterré, le 14 Octobre 1705, M. Auger qui, d'abord lieutenant de roi à la Martinique en 1686 & enſuite gouverneur de Marie-Galante en 1692 & de la Guadeloupe en 1695, vint commander à Saint-Domingue en 1703. Une fluxion de poitrine qui ſe manifeſta le 7, l'emporta le 13.

Le même lieu a reçu M. Deſlandes, le premier qui, comme ſubdélégué de l'intendant-général des Iſles, eut les fonctions d'intendant à Saint-Domingue en 1704; il mourut à l'Eſter le 27 Octobre 1707.

A environ 250 toiſes de la bourgade de l'embarcadère, eſt un cimetière où l'on enterre les nègres eſclaves du voiſinage. On y a planté une croix, & ce lieu s'appelle le terrain des Pères, parce qu'il faiſait partie de celui ſur lequel les pères de la Charité étaient établis à l'Eſter. A une forte lieue de l'Eſter, eſt l'Acul.

A environ 950 toiſes de l'Acul de Léogane, eſt la ravine de Brignolles, & à 800 toiſes de là, le Trou Jean-Roger, d'environ 300 toiſes d'enfoncement ſur 200 de largeur moyenne, & 10 à 12 toiſes d'ouverture. Il a aſſez d'eau pour contenir à l'abri des Nords des bâtimens paſſablement grands; mais outre un îlet de mangles d'environ 30 toiſes de diamètre qui eſt à ſon milieu, ſon entrée a une barre qui varie depuis 5 pieds d'eau juſqu'à 3 braſſes. On peut fortifier l'îlet.

Les premiers moyens de défenſe de Léogane furent deux petites batteries, miſes en 1689 à la Petite-Rivière & à l'Eſter. La compagnie de Galiffet d'Hounon, priſe à Saint-Euſtache par les Anglais, fut envoyée par la ſuite de la capitulation à l'Eſter en 1690. On fit, en 1695, des retranchemens aux deux bourgs, ainſi qu'à la Frelate & à la Pointe. En 1702, M. de Galiffet

y fit venir du Cap deux compagnies des troupes détachées de la marine, qui y étaient arrivées de Saint-Chriſtophe ; on augmenta les batteries de la Petite-Rivière & de l'Eſter, de la Frelate & de la Pointe ; on fit des retranchemens par tout, même à l'Acul. On refit les retranchemens en 1707, & on chercha à multiplier ſur la côte les raquettes, les queniquiers, (bonducs), les crocs de chien & autres plantes armées de piquans. Le 18 Novembre 1740, Larnage en ordonna la réparation, qui coûta un nombre prodigieux de journées de nègres, & qui fit bien regretter la facilité avec laquelle on avait laiſſé détruire ces plantes & les mangliers. En 1743 & 1745, nouvelles réparations à ce retranchement de près de 4 lieues & demie de long, depuis la Frelate juſqu'à l'Acul, avec des angles ou redans à 120 ou 130 toiſes de diſtance les uns des autres. On voit encore des veſtiges de ce retranchement dans toute cette partie de côte, qui, excepté ſur le point correſpondant à la ville, eſt couverte de mangles & coupée par des flaques d'eau & des marécages ſans égoût à la mer, lorſque celle-ci battue par les vents d'Oueſt & de Nord, rapporte du galet ſur ſes bords.

Tous les militaires remarquent avec étonnement que la ville de Léogane, ſituée dans un pays uni & qui n'eſt dominé par rien, ſoit toujours reſtée ouverte, mais ce qui l'eſt encore davantage, c'eſt que l'on ait abandonné cette ſituation ſi avantageuſe, ſi agréable & ſi ſaine, pour lui préférer celle du Port-au-Prince.

La partie montagneuſe de la paroiſſe de Léogane, dont j'ai déjà nommé les cantons, qui ſe ſubdiviſent eux-mêmes pour faire le Mardi-Gras, la raque du Tapion, la colline de la Priſon ; le Trou-Coffy qui eſt entre le Coq-qui-Chante & le Fondoir &c. &c., n'eſt pas auſſi cultivée que celle de beaucoup d'autres paroiſſes. Dans les montagnes qui bordent la plaine, c'eſt parce qu'elles dépendent de ſucreries qui ne peuvent pas diviſer leurs nègres. On y voit cependant des points aſſez bien établis & beaucoup de places-à-vivres appartenant à des gens de couleur. Les montagnes qui ſont face à l'Oueſt ſont calcaires ; elle ont de l'eau, du bois & même de la pierre dans des carrières, mais cette pierre, quoiqu'aſſez dure, ne réſiſte pas à l'action de l'air. Le limon que les rivières charient dans les débordemens, annonce auſſi que les hauteurs ont de la marne. Les montagnes ſupérieures ſont bien arroſées, très-productives en café, en graine d'indigo, en légumes &c.

Les

Les progrès de la paroiſſe de Léogane ont été très-rapides, malgré la perte qu'elle fit en 1673, comme je l'ai dit. Elle reçut, au mois d'Août 1690, les habitans français que les Anglais avaient pris à Saint-Euſtache. On y comptait en 1692, outre les établiſſemens de tabac, 54 indigoteries; en 1713, 42 ſucreries, 135 indigoteries; en 1730, 59 ſucreries dont 7 en blanc, & 31 indigoteries; en 1751, 34 ſucreries dont 3 en blanc, & 3 indigoteries; en 1775, 47 ſucreries dont 7 en blanc, & 25 indigoteries, 360,000 cacaoyers, 274,000 cotonniers & 3,363,800 cafiers; & à préſent, on y trouve 67 ſucreries, 79 indigoteries, 20 cotonneries, 64 cafeteries, 1 cacaoyère, 27 guildiveries, 15 fours à chaux. Les recenſemens depuis 1713 n'ont varié que de 7 à 12,000 bêtes cavalines, à cornes & à laine.

On comptait en 1681, 973 blancs & 625 eſclaves dont 34 étaient mulâtres ou Indiens & les autres nègres; en 1692, 540 blancs; en 1713, 480 blancs, 41 mulâtres, nègres & ſauvages libres & 4,959 eſclaves; en 1730, 706 blancs, 366 affranchis & 7,646 eſclaves; en 1751, 650 blancs, 360 affranchis & 9,932 eſclaves; en 1775, 685 blancs, 798 affranchis & 12,368 eſclaves; & à préſent, 1,064 blancs, 1,520 affranchis & 16,492 eſclaves.

La milice compoſée en 1688 de 6 compagnies, avait alors 294 hommes. En 1692 on forma une compagnie de cavalerie de plus & il y avait 348 hommes portant armes; & le 29 Avril 1705, le roi fit un régiment de milices de Léogane. En 1713, il y avait 343 hommes en 4 compagnies; en 1718, 478 blancs & 91 affranchis; en 1730, 499 blancs & 157 affranchis. En 1740, 500 hommes en tout; en 1765, 835 blancs & 235 affranchis. En 1775, 419 blancs & 255 affranchis, & à préſent, il y a 500 blancs & 520 affranchis en 8 compagnies.

Léogane a pluſieurs communications. Celle avec le Port-au-Prince, celle avec Jacmel & celle avec le Petit-Goave. C'eſt en venant du Cap à Léogane en 1702 que M. de Galiffet, gouverneur par intérim, fit ouvrir un chemin entre la Partie de l'Oueſt & celle du Nord, par le Petit-Fond, canton de la paroiſſe de la Petite-Rivière de l'Artibonite que j'ai déjà fait connaître; & il y établit une meſſagerie à cheval depuis Léogane où l'on en trouvait une autre pour aller auſſi à cheval juſqu'aux Cayes. Il n'y avait pas de chemin pour aller directement de Léogane, ſoit au Cap, ſoit au Port-de-Paix.

Le 9 Juillet 1743, les Adminiſtrateurs permirent à M. le Trogneux de

Mézicourt d'avoir une véritable meſſagerie de Léogane au Petit-Goave & le 5 Octobre 1748, ils l'autorisèrent à la faire aller du Cul-de-Sac au Fond-des-Nègres. On lui donna même, le 5 Juillet 1749, la jouiſſance d'une portion de la ſavane du gouvernement de Léogane, pour ſon établiſſement.

La chemin du Port-au-Prince à Léogane & qui eſt celui du Cap à cette dernière ville, parvenu à la rivière de la Petite-Plaine juſqu'à laquelle j'ai conduit le Lecteur, traverſe cette rivière qui eſt peu conſidérable, mais qui ne tarit point. Là les mornes s'éloignent du bord de la mer, ce qui a fait donner le nom de Petite-Plaine à ce canton, où commence des cultures de coton, d'indigo & même de cannes, & où l'on n'a jamais couru le riſque d'être arrêté en cheminant, comme on l'a été autrefois vers le morne à Bateau, par les gens de rapaces corſaires qui s'y tenaient cachés dans des canots. Au Sud-Eſt de la Petite-Plaine eſt une gorge aſſez conſidérable, où coule la rivière du Tapion qui va ſe jetter dans la Grande-Rivière à environ 1,500 toiſes de l'embouchure de celle-ci.

En avancant vers la Grande-Rivière le chemin change encore & l'aſpect devient plus gai. Une plaine fertile & cultivée remplace entièrement des parties de tuf & de ſalines qu'on avait parcourues en venant du Port-au-Prince. Les cannes, les arbres utiles remplacent les bois chétifs & mal-feuillés qui bordent la côte. Quelquefois même on trouve des avenues le long du grand chemin, notamment une d'abricotiers ſur l'habitation de Brach. Leur peu d'étendue fait cependant regretter que l'être bienfaiſant qui a voulu répandre une ombre précieuſe ſur le voyageur, n'ait pas eu plus d'imitateurs.

Avant d'atteindre la Grande-rivière on trouve un indicateur placé pour empêcher qu'un chemin qui conduit au bord de la mer, n'égare. On en rencontre de ſemblables dans d'autres points de Léogane & toujours avec un mouvement de reconnaiſſance. Je n'en ai vu qu'à Léogane dans toute l'Iſle.

Si l'on ignorait combien l'eau eſt utile à l'agriculture, on ne pourrait deviner ce qu'eſt devenue celle qui doit couler dans le lit de la Grande-rivière, large d'environ 20 toiſes dans l'endroit où on la traverſe à ſec à une demi-lieue de ſon embouchure. Dans le tems des pluies elle eſt très-dangereuſe & elle punit cruellement, chaque année, quelques imprudens. Cependant ſes crues ſont peu durables & elle n'eſt pas encaiſſée. C'eſt elle qui produit tant de prodiges dans la plaine qui lui doit preſque toute ſa végétation.

De là le chemin traverſe la plaine dans le ſens de ſa longueur ; des ponts qui couvrent des canaux d'arroſement le coupent quelquefois & ils ajoutent une preuve de plus à toutes celles qui parlent de l'induſtrie coloniale. On arrive ainſi à la ville de Léogane qui, malgré ſon affaibliſſement, réveille des idées agréables.

En quittant cettte ville pour prendre la route qui va au Petit-Goave, on prolonge l'autre partie de la plaine, mais toujours dans le ſens de l'Eſt à l'Oueſt. On paſſe la Rouillonne à environ 250 toiſes de ſon embouchure dans la mer. Elle ne tarit jamais, mais dans ſes débordemens, qui ne durent que peu d'heures, il ſerait périlleux de l'affronter. Elle eſt fort encaiſſée & exige un pont.

On paſſe à environ 400 toiſes au-deſſus de l'embarcadère de l'Eſter, & on va au canton de l'Acul, où l'on chemine à la liſière de la ſucrerie des Religieux de la Charité, & on traverſe la ravine de Brignolle, qui n'a de l'eau que durant les pluies. Tout près du morne, au Sud, le chemin tourne & ſe dirige à l'Oueſt en s'approchant de la mer & en ſuivant le prolongement du morne. On paſſe la rivière de l'Acul, puis la ſucrerie de la famille Beauharnois (qui a donné des gouverneurs-généraux au Canada & aux Iſles du Vent), & dont le terrain fut concédé à M. de Pouançay par d'Ogeron, ſon oncle, le 8 Octobre 1669. Après vient la ravine du Palmiſte-à-Vin, ſur laquelle l'on a jetté un petit pont à cauſe de ſes débordemens, qui creuſent ſon fond. Après l'habitation Beauharnois, commence un terrain ſec, aride, calcaire, un peu pierroteux. Le chemin qui eſt près de la mer atteint le point correſpondant au Trou Jean-Roger (qui portait déjà ce nom en 1669), point connu ſous le nom de morne de la Saline, & qui, dans le tremblement de terre de 1770, s'eſt aſſez affaiſſé au-deſſous du grand chemin pour être depuis couvert par la mer. Un four à chaux qui eſt ſur le morne de l'habitation Chaſtulé ou Everard, près de celle Papet, eſt la limite de la paroiſſe de Léogane & de celle du Grand-Goave.

Le Palmiſte-à-Vin offre un réduit où il ne faut qu'un canon. C'eſt un vrai paſſage des Thermopyles, où trente hommes peuvent en arrêter trois mille.

Léogane communique avec Jacmel par trois chemins. Le plus à l'Oueſt eſt celui qui paſſe par le Fond-de-Boudin, le paſſage de la Porte & la gorge des Cormiers. Il ſe diviſe enſuite & va joindre celui du Port-au-Prince à

Jacmel ou à environ une demi-lieue au-deſſous du confluent de la Petite-rivière de Jacmel avec la Grande-rivière de Jacmel, ou à environ une lieue & demie de ce confluent.

Le ſecond chemin eſt celui par le canton des Citronniers & des Baliſiers, & qui rejoint celui du Port-au-Prince à Jacmel au confluent de la Petite & de la Grande-rivière de Jacmel.

Enfin le troiſième eſt ce chemin du Port-au-Prince à Jacmel lui-même, & où j'ai conduit le Lecteur dans la Deſcription du Port-au-Prince juſqu'au confluent de la rivière du Fourq avec la Grande-rivière de Léogane. De là, ce chemin montant toujours par des crochets & des zig-zags, va gagner la grande chaîne, qui ſépare la paroiſſe de Léogane de celle de Jacmel, & la Sénéchauſſée de Léogane de celle de Jacmel; en longeant la pente Oueſt de la montagne du Mauſſambé & allant chercher la Crête-à-Piquans & atteignant la croupe du morne des Palmes.

C'eſt de cette chaîne, qui court comme la Selle, de l'Eſt à l'Oueſt, que partent les eaux qui vont vers le Nord ou vers le Sud. Celles qui coulent au Nord atteignent bientôt la Grande-rivière de Léogane, tandis qu'une partie de celles du Sud ſont tributaires de la Grande-rivière de Jacmel. Ce partage eſt bien marqué à la Crête-à-Piquans, d'où la ravine du Trou-Coco va dans la rivière de Léogane, & celle de la Croix dans le bras gauche de la rivière de Jacmel.

De la Crête-à-Piquans, où eſt l'habitation Baudry Deſlozières & qui eſt le point le plus élevé du chemin, on découvre les deux ports de Jacmel & du Port-au-Prince, & la plaine de Léogane. L'obſervateur eſt étonné de tous les objets qui, autour de lui, ſe diſputent ſes regards. En voyant des chaînes ſucceſſives de montagnes, dont les ſommets offrent différentes directions comme pour grouper un ſommet principal, & enſuite pluſieurs de ces ſommets principaux s'unir eux-mêmes par des embranchemens à la maîtreſſe arrête; en ſaiſiſſant dans cet enſemble pittoreſque des falaiſes profondes; des intervalles où les rivières fuyent en ſe précipitant; des habitations conſacrées à des cultures différentes; les détours ſinueux des divers chemins qui y conduiſent; des eſpaces arides, des rocs nus, ſuſpendus ou renverſés, & dans le lointain, comme pour contraſter, des portions planes où tout eſt ſymétriquement placé; enfin la mer, où le vaiſſeau du commerce ſemble rallenti dans ſa marche

à cauſe des richeſſes coloniales dont il eſt rempli ; ſon ame éprouve mille ſenſations diverſes. Il contemple, il cherche à analyſer cet immenſe tableau, où l'étang de Miragoane occupe auſſi ſa place, lorſque le ſoleil, du haut de ſa carrière, y darde des rayons qui argentent ſa ſurface. Si cet obſervateur eſt militaire, il remarque encore qu'un corps de réſerve qui ſerait placé à la Crête-à-Piquans aurait l'avantage de pouvoir, en peu d'heures, ſelon les circonſtances, aller au ſecours du Port-au-Prince, de Léogane ou de Jacmel ; & que par une juſte analogie, chacun de ces trois lieux a, vers la Crête-à-Piquans, une retraite précieuſe, qui permet de tenir ferme au moyen de defilés ſans nombre.

Dans le voiſinage de cette crête, au bas du Mauſſambé & de la maiſon de Mathurin Dubreuil, mulâtre libre, on découvre les trois ports de Léogane, du Port-au-Prince & de Jacmel ; & M. de Bellecombe avait décidé qu'on y placerait une vigie en tems de guerre.

La température de Léogane a ſes variations, comme le reſte de la Colonie. Dans la plaine, les briſes ne ſont pas auſſi réglées qu'au Cap ni même qu'au Port-au-Prince. Les montagnes interceptent ſouvent celles de l'Eſt, qui eſt ſéche mais fraîche, & qui promet un beau jour lorſqu'elle ſouffle au ſoleil levant. La briſe d'Oueſt ou du large manque ſouvent. Lorſque le vent du Nord dépend un peu de l'Eſt, il eſt froid & pluvieux ; s'il tire vers l'Oueſt, il eſt chaud & orageux ; les vents du Sud ſont chauds, ſecs & même brûlans.

Dans la partie de la plaine qui eſt à l'Eſt, principalement au canton de la Petite-Plaine, l'air eſt pur & léger, les eaux ſont belles & ſaines. Au-delà de la Rouillonne, l'air eſt mêlé des émanations d'un terrain marécageux, les eaux ſont lourdes & crues, & elles influent ſur la ſanté des habitans de ces cantons.

Le thermomêtre eſt à 16 degrés au-deſſus de la congélation le matin du jour le plus doux, à 20 à midi, le ſoir à 18 ; il va, dans le jour le plus chaud, à 23 degrés le matin, à 28 l'après-midi, & à 24 le ſoir.

Dans les montagnes, au contraire, il fait aſſez froid pour avoir beſoin d'y être bien couvert la nuit, & à la Crête-à-Piquans, par exemple, chez M. Baudry Deſlozières, la maiſon a une cheminée dont on s'approche ſouvent le ſoir avec plaiſir.

Le taux moyen des pluies de la plaine de Léogane, calculé par M.

Bauſſan, ſur 20 années, depuis 1761 juſqu'en 1780 inclusivement, eſt d'environ 50 pouces par année. Celle qui s'eſt le plus éloignée de cette proportion (1769), a eu 38 pouces 10 lignes, & la plus abondante (1765), a été à 61 pouces 7 lignes. Il plut preſque continuellement au mois de Mai 1765, & il ne tomba point de pluie de Novembre 1753 au 14 Mai 1754. En 1784 & 1785, le taux moyen a encore été excédé, & en 1786 il n'y a eu que 42 pouces 11 lignes. La ſaiſon des pluies eſt, comme au Cul-de-Sac, de la mi-Avril à la mi-Octobre. Avril & Septembre ſont d'ordinaire les mois qui donnent le plus d'eau, & Décembre, Janvier & Février ceux qui en donnent le moins.

Les plus forts orages ſont amenés par le vent d'Oueſt. Ils ſont auſſi ceux qui arrivent le plus tard dans la ſoirée.

En 1716 il pleuvait déjà depuis environ deux mois & abondamment, lorſque le 26 & le 27 Octobre, la pluie tomba ſans diſcontinuation. La plaine fut noyée; l'impétuoſité avec laquelle les eaux deſcendaient des montagnes leur fit creuſer des lits, où elles chariaient des arbres entiers & même des morceaux de rochers. Cette inondation fut ſuivie, preſqu'auſſitôt après, de fièvres malignes, qui enlevèrent beaucoup de nouveaux-arrivés. Le 24 Juillet 1724, autre inondation qui fit des ravages.

Le vent cauſe auſſi quelquefois des dommages à Léogane. Au mois de Septembre 1713, il fit un coup de vent qui détruiſit des cannes & de l'indigo.

Celui de la nuit du 24 au 25 Septembre 1741, fit de grands ravages. Six bâtimens déradèrent; 20 autres ſe firent réciproquement de très-groſſes avaries, & toutes les embarcations furent briſées. Le coup de vent du 22 Septembre 1751 n'y fit que peu de mal. Dans la nuit du 2 Août 1765, il y eut une tempête & il tomba dans 24 heures 74 lignes d'eau. Le 15 Octobre 1780, le vent y fut très-impétueux & la mer reſta fort groſſe durant 4 jours. L'ouragan du 16 Août 1788 découvrit beaucoup de maiſons de la ville, dévaſta la plaine, coucha, déracina les cannes, renverſa les manufactures. De neuf navires qui étaient dans la rade, un ſeul ne fut pas pouſſé dehors. Une goëlette coula & perdit 8 de ſes dix hommes.

La côte de Léogane a quelquefois des raz-de-marée.

Le tonnerre tombe aſſez fréquemment dans le voiſinage de la ville & dans la rade de Léogane. Cela eſt arrivé dix fois en 1765. Il mit le feu dans

une pièce de cannes & tomba quelque tems après à bord d'un navire en 1774.

On vit à Léogane, le 28 Juillet 1780, une aurore boréale qui brilla depuis 7 jusqu'à 8 heures du soir.

Le 9 Novembre 1701, le tremblement de terre renversa les maçonneries fraîchement élevées dans la plaine, & fit affaler des parties du chemin qui conduisait le long de la mer, de Léogane au Petit-Goave. Celui du 22 Novembre 1751 endommagea un peu l'église, & deux ou trois magasins en reçurent de grands dommages. On faisait à cette époque, où la terre tremblait fréquemment, des processions générales. La plaine n'en éprouva aucun désastre; en 1765 la terre trembla cinq fois.

Le 3 Juin 1770, l'église, le gouvernement, le magasin à poudre & l'hôpital croulèrent. La ville n'était que ruines, & il en coûta la vie à 50 individus. Dans la plaine, les habitations furent détruites ou extrêmement endommagées; des portions de montagnes s'abymèrent, des rivières disparurent, & notamment la Grande-rivière, qu'on ne vit reparaître que six semaines après.

Léogane est réputé sain. Il n'est cependant pas exempt des maladies qui appartiennent au climat de Saint-Domingue. L'escadre de M. Ducasse y étant arrivé le 18 Août 1691 avec la maladie de Siam, elle fit périr 250 hommes de cette escadre, & le capitaine du vaisseau du roi le Cheval Marin fut de ce nombre. Les ravages de cette maladie se renouvellèrent en 1698 & 1699; & en 1732, après avoir disparu pendant vingt ans, elle se montra encore très-cruelle. En 1741, Léogane perdit aussi beaucoup de monde.

Le 31 Mai 1764, M^de^. Marie Joseph de Sorrel, veuve de M. Petit, conseiller, & femme de M. de Siblais, mourut dans la plaine, âgée de 84 ans; & le 15 Juin 1772, décéda Joseph de la Deforce habitant du canton de la Petite-Plaine, né à Marseille le 15 Novembre 1694, venu à Saint-Domingue en 1722.

La morve s'est manifestée à Léogane.

La paroisse de Léogane fournit à ses boucheries cinq cens des mille bœufs qu'on y débite. Elle a beaucoup de cailles, dont l'espèce est semblable à la perdrix à pied gris des États-Unis d'Amérique. Le poisson d'eau douce y est plus commun qu'au Port-au-Prince. On y trouve quelquefois le poisson Monocéros, que les Brésiliens nomment *Guacuccvia*, selon Marcgrave, qui l'appele *Verspertilio aquatica*, chauve-souris aquatique, & que Nicolson a décrit & fait

graver. Les conchyliologiſtes peuvent s'y procurer le lépas, appellé le *Paraſol chincis* qu'on ſait être très-rare; celui nommé le *petit Marbre blanc*; le limaçon déſigné ſous le titre de *Fripière*; le grand ourſin; des groupes de polypiers en madrépores, avec des branches d'aſtroïte rameuſe; le pou de mer, &c., &c.

On a trouvé dans la chaîne des hautes montagnes de cette paroiſſe, une huître foſſile de ſix pouces de diamètre & de trois pouces de hauteur, & pluſieurs *cœurs* foſſiles.

Ces montagnes ont auſſi le ſerpent à tête de chien (*).

Les légumes, quoique moins communs qu'au Port-au-Prince, ſont fort beaux, & les fruits ſont très-bons. On voit croître ſpontanément la grande & la petite mal-nommée, le pourpier, le pied-de-poule ou cretelle en balais, une eſpèce d'abſynthe ſauvage, la guimauve; & encore le jonc aigu ou jonc eſpagnol qui étouffe beaucoup de plantes utiles. On a des mûriers & de la vigne eſtimée. Quand une treille eſt forte, on en taille un tiers de 2 en 2 mois pour avoir du raiſin; le plus beau eſt celui qui mûrit en Juin. Le cerifier produit juſqu'à trois fois par an; le bois-d'Inde & le breſillet, le noyer & l'amandier du pays, ſont dans les montagnes & le cocotier montre preſque partout ſon

(*) Le Lecteur me permettra une anecdote relative à un de ces animaux.

Sur l'habitation de Mad. Veuve Icard, habitante au canton des Orangers dans les montagnes de Léogane, était Mad. de Rétrif qui allaitait, en 1791, un des ſes enfans. Il y avait environ ſix ſemaines que chaque nuit, lorſqu'elle s'endormait, elle ſe trouvait dans un état de défaillance qui s'augmentant par degrés, lui ôtait la faculté de ſe plaindre & qui durait juſqu'au moment où il lui ſemblait qu'on ceſſait de lui preſſer le ſein. A cela avait ſuccédé un affoibliſſement qui la faiſait dépérir. Son mari (ancien officier de la marine) inquiet de ſon état ſur les circonſtances duquel il l'avait beaucoup interrogée, s'arrêta à penſer qu'il ſe paſſait la nuit même quelque choſe d'extraordinaire; & ſans en rien dire, il réſolut d'épier.

La première nuit il crut appercevoir, à la lueur de la petite lampe qu'on gardait, du mouvement vers le lit de ſa femme, & comme il en fit lui-même, il ne trouva rien.

La nuit d'après il fut plus patient, & vit diſtinctement quelque choſe de noir qui s'appliquant au ſein de Mad. de Rétrif la tétait. Après s'être un peu contenu pour mieux s'aſſurer du fait, il prend ſon épée qu'il tenait nue & pourſuit cet objet qui avait fui au premier bruit, & il le perce de pluſieurs coups. On arrive, on examine, c'était un ſerpent à tête de chien qui, ſans doute, attiré par l'odeur du lait, dont cet animal eſt très-friand, avait pris l'habitude de venir téter Mad. de Rétrif. Celle-ci recouvra entièrement ſa ſanté depuis ce moment.

Il eſt conſtant que ce ſerpent tête les vaches qui couchent dans les ſavanes.

tronc

tronc cylindrique & ſon beau panache. On a vu auſſi l'olivier bâtard dans la plaine ſur la ſucrerie Mithon à un quart de lieue de la ville.

La canne à ſucre eſt réputée très-belle à Léogane, lorſqu'elle a ſept pieds avec des nœuds de 4 à 5 pouces de long. On coupe les grandes cannes à 15 ou 18 mois & les rejettons à 10 ou 12 mois. Ceux-ci donnent un tiers de moins. Le pou de terre dévore les plants des jeunes cannes & les rats nuiſent beaucoup aux grandes cannes. Il n'y a pas de meilleur moyen contre le premier que le labour en tems humide.

Les jets de trois plants de cannes de Batavia en avaient déjà produit 16, le 29 Août de cette année.

Les premiers cafiers qu'ait eu la Partie de l'Oueſt ſont dûs à M. de Nolivos, lieutenant de roi de ce Quartier. On lui en avait donné des graines à la Martinique où il avait relâché en 1726 & il les planta ſur ſon habitation de l'Eſter. Il n'y a pas 25 ans qu'on voyait encore ces premiers cafiers ſur les habitations Nolivos, Caſſaigne, la Ravine & Mithon.

Lorſque Labat vint à Léogane, en 1702, les bords de la rivière des Citronniers & de celle des Cormiers étaient embellis par les cacaoyers; mais ils ont preſque tous péris & en voyant le ſeul point où une faible cacaotière en offre encore quelques-uns, on conçoit que bientôt le mot de cacao deviendra auſſi étranger pour Léogane que celui de roucou.

Les auteurs eſpagnols diſent qu'*Yaguana* avait des mines. Je n'ai nul fait à citer à cet égard. Mais ſans doute elles n'étaient pas d'or; car lorſque Barthélemy Colomb vint demander un tribut à Béhéchio, celui-ci y conſentit à condition qu'il ne donnerait point d'or, n'y en ayant pas dans ſes terres.

Pluſieurs endroits de cette paroiſſe procurent des fétiches des anciens Naturels. Elles ſont ſouvent de ſerpentin & offrent d'une manière groteſque mais étonnante à cauſe du manque d'outils de fer, des figures humaines.

On a beaucoup raiſonné ſur quelques veſtiges qui ſubſiſtaient à Léogane, d'un ancien monument dont Labat parle. Ce religieux Dominicain rapporte qu'on diſait que Philippe III, roi d'Eſpagne, avait érigé en principauté, en faveur d'une de ſes filles naturelles, l'eſpace qui eſt depuis l'Artibonite juſqu'à Acquin, & qu'elle y avait fini ſes jours. On y voit encore, ajoute-t-il, (en 1702) les reſtes d'un château où l'on ſuppoſe qu'elle faiſait ſa demeure, & il doit avoir été conſidérable, ſi l'on en juge par ſes ruines. Cet édifice, qu'on

nomme aujourd'hui le Grand-Boucan, à quelques voûtes entières, grandes & d'un beau travail. Les habitans en prennent les briques pour leurs indigoteries. Ce qu'il y a de plus entier eſt un aqueduc qui conduiſait l'eau de la rivière au château ; il a plus de 500 pas de long. Sa largeur, par le bas, eſt d'un peu plus de 8 pieds, qui ſe réduiſent à quatre & demi par le haut ; la rigole en a deux & demi de large ſur 18 à 20 pouces de profondeur. Le château était bâti ſur un terrain de quelque hauteur, au milieu d'une vaſte ſavane.

M. Mozard, en parlant de ce monument dans les Affiches Américaines du 9 Août 1787, conjecture que ce lieu aura été concédé, par Diègue Colomb, à quelque perſonne diſtinguée, qui aura fait bâtir le château & l'aqueduc par les Indiens.

Le fait de la princeſſe de Léogane eſt une fable comme celle du bon Labat, qui prétend que le conſeil de Léogane avait décoré le roi de France du titre de *Prince de Léogane*. Le nom de Grand-Boucan dont il décore le palais de la princeſſe, eſt celui que les premiers boucaniers français ont donné à ce canton. L'opinion relative à Don Diègue, quoique plus vraiſemblable, eſt encore fautive.

Le vrai, c'eſt qu'Ovando fit bâtir la ville de Sainte-Marie-de-la-Vraie-Paix en 1504, préciſément dans l'endroit où eſt l'habitation aujourd'hui Sercey, & avant la Buiſſonnière, qu'on a nommée très-long-tems, comme le diſent des titres de propriété de 1733 que j'ai vus, *le Château*. Cette ville était au-deſſous de la montagne & près de la rive gauche de la Grande-rivière. Entre cette ville & la montagne, était le château qu'Ovando fit élever auſſi par les Indiens, pour défendre la ville & pour mettre les Eſpagnols, comme c'était leur uſage alors, à l'abri des incurſions des Naturels. L'aqueduc qui était couvert, partait de la Grande-rivière & conduiſait l'eau au château.

M. de la Buiſſonnière voulant tirer de l'eau de cette rivière, fit une écluſe au-deſſus de cet aqueduc & à le toucher ; & en 1727 Madame de Moret, ſa veuve, ſe ſervit de ce qui reſtait de cet aqueduc appellé alors l'*aqueduc eſpagnol*, pour conduire l'eau au moulin de ſa ſucrerie. Depuis, château, aqueduc, tout a diſparu, & la priſe d'eau des intéreſſés de 1735 qui eſt ſur l'habitation la Buiſſonnière, en a employé les matériaux.

On a également perdu trois canons de fonte pris à Carthagène, & que M.

Ducaſſe avait placés à Léogane comme un monument de la gloire que s'y étaient acquis les colons de Saint-Domingue, ſans leſquels cette ville eſpagnole n'eût pas été conquiſe. Heureuſement que cette inſouciance coupable ne ſaurait anéantir le fait en ſoi.

En 1673, M. de Baas, gouverneur-général des Iſles & réſidant à la Martinique, vint à Leogane.

Le premier mortier à bombes envoyé de France à Saint-Domingue, fut apporté à Léogane par l'eſcadre de M. Ducaſſe, au mois d'Août 1691.

En 1699, trois chefs des Indiens Sambres du Golfe de Darien, qui étaient venus exprimer leur attachement pour la France, furent reçus, par M. Ducaſſe, à Léogane, d'où il les fit ramener chez eux par une corvette, au commencement du mois de Novembre. En 1701, Pèdre, chef des mêmes Sambres, venu à Léogane, y logeait chez M. de Galiffet, gouverneur par intérim. Au mois de Juillet 1705, il en vint encore deux renouveller l'alliance avec M. Auger; & en 1750, cinq que M. de Conflans fit ramener par la frégate la Syrène, commandée par M. Hocquart.

L'ancien gouverneur de Carthagène qui l'était lors de la priſe de cette ville & qui s'était enfui à la Jamaïque, vint à Léogane au mois d'Avril 1701, & logea chez M. de Galiffet.

Au mois d'Août 1704, M. de Peredo, gouverneur & capitaine-général de Sainte-Marthe, qui devait paſſer en Europe ſur le vaiſſeau du roi le Profond, fit, à Léogane, les honneurs au Te Deum & au feu de joie pour la priſe de Briſſac & de Landau, & le gain des batailles de Spire & d'Auſbourg. Il mourut quelques jours après.

Le marquis de Quintanne de las Torres, ci-devant gouverneur de Sainte-Marthe, venant chercher un paſſage pour Cadix, arriva à Léogane au mois d'Août 1715 & y ſéjourna ſix ſemaines chez M. le comte du Blénac.

En 1718, un eccléſiaſtique de la cathédrale de Santo-Domingo, nommé à l'archevêché de cette île, allant à la Havane pour ſe faire ſacrer, vint par terre à Léogane pour s'embarquer. La cavalerie-milice l'eſcorta depuis la frontière; M. de Chateaumorand alla le recevoir à l'entrée du quartier de Léogane, avec un nombreux cortège de voitures, & il demeura douze jours chez ce gouverneur-général. Les eccléſiaſtiques qui l'accompagnaient logèrent chez M. de Mithon, intendant. On lui donna une barque qu'on mit ſous les

ordres de M. de Moret, officier de la garniſon, ainſi que 18 ſoldats. Le roi approuva ces honneurs & paya la dépenſe de l'archevêque.

Le 9 Juillet 1741, le Tilbury de 60 canons, capitaine Dygby, vint mouiller à Léogane. A ſon bord était le fils aîné du Lord Hervey, garde du ſceau privé d'Angleterre.

On a fondu en 1768, à Léogane, pour le Port-au-Prince, une cloche qui a été briſée au tremblement de terre de 1770.

Les habitans de Léogane ſe ſont toujours montrés braves & attachés à leur patrie. Indépendamment des attaques qu'ils ont eſſuyées & des ſecours qu'ils ont portés dans pluſieurs points de l'île, ils ont marché avec d'Ogeron en 1673, avec Ducaſſe au ſiége de Carthagène en 1697, & lorſqu'on fit, en 1716, un armement contre les forbans, cent habitans de Léogane s'embarquèrent ſur l'un des bâtimens.

Léogane était cité autrefois comme le lieu de la Colonie où il y avait le plus de luxe, & ſur lequel les autres ſe modelaient. En 1712 on comptait dans la paroiſſe 40 voitures roulantes. Mais depuis que les propriétaires de la plaine ſont preſque tous en France, on y vit aſſez iſolé & l'on ne paraît occupé que d'envoyer de grands revenus à ces propriétaires, parmi leſquels, peut-être à cauſe de cela même, il en eſt qui ne prennent pas garde que leurs habitations n'ont pas toujours la quantité de vivres néceſſaires aux nègres. S'ils ſemblent ne pas ſavoir que l'on exige toujours trop de travail d'un homme qu'on ne nourrit pas aſſez, il eſt du devoir du gouvernement de s'en reſſouvenir & de faire exécuter les loix portées ſur cet objet. Il ne faut pas craindre l'homme qui eſt en crédit à Verſailles, en perdant ce crédit il ſe taira, la conſcience ne ſe tait jamais.

Il y avait une poſte aux lettres à Léogane avant 1703. Toute lettre ſimple ne payait qu'un demi-eſcalin, & un paquet le double.

Il y a maintenant un courrier pour le Port-au-Prince tous les jours; un pour les Cayes le dimanche & le jeudi, & un pour Jacmel le dimanche & le mercredi.

J'ai parlé des diligences à l'article du Port-au-Prince.

Léogane eſt le chef-lieu d'un quartier qui ne comprend que ſa paroiſſe & celle du Grand-Goave. Il dépend lui-même du commandement, de la Sénéchauſſée & de l'Amirauté du Port-au-Prince.

On compte de l'égliſe de Léogane à celle du Port-au-Prince, 8 lieues.
——— de Jacmel, 10
——— du Grand-Goave, 5

C'eſt à Léogane que le Père Nicolſon, Préfet apoſtolique & ſupérieur de la Miſſion des Dominicains, a compoſé un ouvrage, ſans nom d'Auteur, & qui a pour titre : *Eſſai ſur l'Hiſtoire Naturelle de l'Iſle Saint-Domingue, avec des figures en taille douce.* Cet in-8°. d'environ 380 pages, imprimé à Paris chez Gabreau en 1776, & dont l'édition eſt épuiſée, contient des détails curieux & qui méritent de la reconnaiſſance. Tous les coquillages que j'ai cités dans la paroiſſe actuelle, y ſont décrits.

Je terminerai ſur Léogane en citant M. Bauſſan, ancien capitaine de navire de la Rochelle, qui eſt venu s'établir à Saint-Domingue en 1732. Depuis cette époque, ce marin inſtruit, ce cultivateur laborieux, ce commerçant éclairé, cet obſervateur exact n'a ceſſé de faire & de communiquer des remarques utiles. Il a été long-tems membre de la Chambre d'Agriculture du Port-au-Prince, & chaque jour encore le bien général lui inſpire quelques idées qui montrent ſur tout ſon attachement pour la Colonie. Quiconque va viſiter ce reſpectable vieillard, ſur ſa ſucrerie, placée au-deſſous de l'hôpital de Léogane & à laquelle conduit une magnifique allée de cocotiers, retire un fruit réel d'une converſation que ſa longue expérience rend piquante, & goûte les jouiſſances qui naiſſent du ſpectacle d'une famille nombreuſe au milieu de laquelle M. Bauſſan préſente l'époux ſenſible & le père tendre. Il a chez lui une rafinerie, une rumerie & une tannerie.

XXXV.

Paroisse du Grand-Goave.

Le Lecteur s'abuſerait étrangement s'il croyait à cauſe de cette épithète de *Grand* que le lieu auquel on l'a appliqué eſt étendu. Le Grand-Goave eſt l'une des plus petites paroiſſes de la Colonie & même celle du *Petit*-Goave qui lui eſt contigue a une plus grande ſurface que la ſienne. Goave eſt un nom Indien.

Les Eſpagnols avaient au Grand-Goave, appellé alors *Aguava*, une eſpèce de bourgade dépandante de Léogane qui fut brûlée comme ſon chef-lieu par Newport, en 1592.

Le Grand-Goave a été établi par les Français, preſqu'auſſi-tôt que Léogane & il ſe trouve déſigné dans l'édit de 1685 qui créa le conſeil ſupérieur du Petit-Goave & les quatre premières Sénéchauſſées de la Colonie.

On en fit une paroiſſe où je vois qu'un dominicain était curé, en 1684; & un frère André de Dieppe, capucin, au mois de Février 1688. Les regiſtres ſubſiſtant de cette paroiſſe, qui a toujours été ſous l'invocation de Saint-François d'Aſſiſe, remontent juſqu'en 1686.

Le Grand-Goave dans ſes limites actuelles eſt borné au Nord par la mer ſur environ 3 lieues de côtes; à l'Eſt par la paroiſſe de Léogane; au Sud par la paroiſſe de Jacmel; au Sud-Oueſt par la paroiſſe de Baynet, au moyen de la crête de montagne qui va vers le canton du Trou-Canary du Petit-Goave; & à l'Oueſt par la paroiſſe du Petit-Goave, au moyen de ce canton & enſuite par le ſommet du Tapion qui, lui-même, eſt terminé par la mer.

La paroiſſe eſt compoſée d'une plaine d'environ une lieue & demie de long & d'environ trois quarts de lieue de profondeur, & enſuite de montagnes qui occupent un eſpace d'environ 6 ou 7 lieues du Nord au Sud.

Dans l'origine, les habitans s'étaient placés ſans recourir à aucun arpentage, mais cette circonſtance étant la ſource de difficultés ſans ceſſe renaiſſantes, les Adminiſtrateurs ayant commis, le 14 Août 1717, M. Broſſard arpenteur, celui-ci leva le plan de toute la paroiſſe, d'après lequel chacun fut tenu de faire arpenter ſon terrain.

La plaine a 3 ſucreries dont une ſeule fait du ſucre blanc. Elles ſont arroſées & ont des moulins à eau. On peut évaluer leur revenu total à un million de ſucre brut par an. L'une de ces trois ſucreries employe pour ſon unique uſage la rivière de la Courte-Oreille qui prend ſa ſource à environ une lieue & demie de la mer.

Dans les montagnes du premier étage dont une partie eſt encore couverte de bois, l'on compte 15 cotonneries qui peuvent donner 50 milliers de coton, par an, & 2 petites indigoteries qui produiſent environ 700 livres d'indigo.

Les montagnes placées plus intérieuremens ſont très-bien cultivées en 80 caféteries qui donnent déjà 2 millions & demi de café. On ne s'y eſt occupé

du cafier que depuis 1771 & le rapport de cet arbuſte peut être doublé parce qu'il y a encore beaucoup de terres qu'on peut lui deſtiner. Ces montagnes produiſent auſſi de beaux légumes, des racines & des plantes potagères excellentes.

La paroiſſe du Grand-Goave a pluſieurs cantons; ce ſont la Courte-Oreille, la raque à Cotard, les Mouſſambés, la Crique, l'Iſlet, la Grande-Ravine, la Grande-Colline, le Bois-Drû.

Le grand chemin entre la Partie de l'Oueſt & celle du Sud traverſe le Grand-Goave de l'Eſt à l'Oueſt, & n'eſt pas loin de la mer. Après avoir paſſé l'habitation Papet, ſuivi une bananerie, franchi quelques petites portions arides, on trouve la ſucrerie Fauché où l'eau de quelques ſources arroſent & font mouvoir le moulin. C'eſt ſur le terrain de cette habitation qu'on rencontre l'embranchement du chemin qui va à Jacmel.

A partir de là, la terre devient meilleure. Cependant, après l'habitation Fauché, eſt une cotonnerie qui a vers la mer une grande ſavane où paiſſent des moutons très-gras; ce qui prouve que ce ſol n'eſt pas propre à une autre culture qu'à celle du cotonnier, qui ſe contente d'un ſol médiocre. Enſuite eſt la ſucrerie Adhémar.

Après elle vient le bourg du Grand-Goave placé ſur un terrain d'une nuance rougeâtre d'environ 250 toiſes le long de la mer & du double en allant au Sud où la Grande-ravine le borne. Ce bourg, derrière lequel, au Sud, ſont de gros mornes en mamelons pittoreſques, avait 6 maiſons en 1724. Il a, en ce moment, environ quarantes caſes dont les trois quarts ſont au Nord du chemin où elles bordent les deux côtés d'un grand eſpace en forme de place d'environ 60 toiſes de profondeur & au bout duquel eſt l'égliſe. Celle-ci eſt jolie, de charpente, & couverte d'eſſentes. Elle a 70 pieds de long ſur 24 de large. Le preſbytère, qui eſt de la même conſtruction, eſt à 200 toiſes d'elle, & à environ 100 toiſes du rivage. La cure du Grand-Goave eſt d'un ſi faible rapport, que les Dominicains l'appellent entr'eux la cure de diſgrace ou d'apprentiſſage.

Au Sud du chemin ſont trois maiſons de charpente, aſſez jolies, avec des galeries & couvertes d'eſſentes. Il y en a une dixaine du même genre. Les autres ſont de bois rond & couvertes de paille, & pluſieurs tombent en ruine.

Ce bourg eſt habité par 25 blancs & environ 50 affranchis qui l'abandonnent après avoir gagné quelque choſe à y tenir cabaret. Il n'eſt pas probable qu'il s'augmente. L'eau y manque & l'embarcadère étant à l'îlet, rien ne peut y attirer, s'il n'eſt pas ſans police. Actuellement elle y eſt faite par un exempt, un brigadier & 4 cavaliers de maréchauſſée, établis par les Adminiſtrateurs, le 18 Août 1774 & confirmés le 8 Février 1775.

En ſuivant le chemin, après avoir quitté le bourg, on trouve la ſucrerie Thozin. Ses haies qui bordent la route, ont de diſtance en diſtance des frênes & des lilas qui y répandent une ombre agréable.

Depuis le Port-au-Prince juſqu'à ce point du chemin, l'on paſſe ſur 17 ponts très-commodes.

Bientôt après la ſucrerie Thozin, commence la naiſſance du Tapion du Petit-Goave, de ce groupe de maſſes coniques qui vient juſqu'à la mer & qui ſemblerait avoir été deſtiné à former une barrière inpénétrable; l'homme n'en a pas été arrêté.

Le 9 Mars 1688, le conſeil ſupérieur du Petit-Goave ordonna, le long de la mer & des Tapions, un chemin pour aller du Petit-Goave à Léogane. Il fut exécuté par la corvée publique, & un autre arrêt de cette cour fit même rembourſer par la caiſſe publique les avances du garde-magaſin du roi à Léogane, qui s'élevèrent à 3,754 liv. 6 ſ. Ce premier chemin, ou plutôt ce ſentier pour les gens à cheval, ayant été détruit par l'action de la mer & par l'effet du tremblement de terre du 9 Décembre 1701, M. de Galiffet en fit faire un par l'intérieur des terres. En 1743 M. Buttet, lieutenant de roi au Petit-Goave, d'après les ordres de Larnage, en traça un par la gorge au Sud du Tapion; mais l'on prétend que des habitans qui craignaient le voiſinage de ce chemin, furent des guides infidèles. On y paſſa en 1746.

Il était devenu preſqu'impraticable aux voitures, lorſqu'à ſa première tournée, au mois de Mai 1770, M. de Nolivos en fit tracer un par M. Sorrel, que les quartiers de Léogane & du Petit-Goave ont commencé en vertu d'ordre du 22 Novembre 1770, & terminé en 1774.

On monte le Tapion juſqu'à ce qu'on ait atteint à-peu-près le tiers de ſon élévation, & comme la route eſt fort roide, le tems qui s'écoule eſt toujours long, comparé à la diſtance réelle. Cette montée eſt compoſée d'un premier tapion, ſur la face Eſt duquel l'on apperçoit, près du chemin, les cuves

de

de l'indigoterie autrefois à M. le Trogneux de Mézicourt, dont j'ai parlé à l'article de Léogane au ſujet d'une meſſagerie. Cette indigoterie employait l'eau d'une ſource qui vient de plus haut encore, & qui coule juſqu'au chemin, au bas du Tapion. Cette ſource a fait plaider pendant plus de 30 ans; c'eſt aſſez dire ce que l'eau eſt priſée au Grand-Goave. L'indigoterie a été abandonnée, & les blanchiſſeuſes ont converti ſes cuves en lavoirs.

Cette face Orientale du piton eſt un amas de tuf ſabloneux, peu ſolide & ſujet à s'ébouler. On y voit des ſommités de mamelons, où ſont des couches de ce tuf, & dont le paralléliſme rigoureux eſt frappant. Ces couches ſont avec l'horizon, un angle d'environ 40 degrés, dont le ſommet eſt dans l'Oueſt ou dans l'Eſt, ſelon que l'on apperçoit l'un ou l'autre côté de ces mamelons. Quelquefois les couches ſont preſque verticales. On trouve des ſilex au haut de ce premier piton, & j'en ai remarqué un qui avait plus de deux pieds cubes.

Après avoir parcouru, en deſcendant, la face Oueſt de ce premier piton, on en trouve un ſecond que le chemin contourne au Nord, & qui eſt moins roide que le précédent. A différens points de ce piton, la terre eſt rougeâtre & contient des pierres aſſez groſſes, qui m'ont ſemblé être du grès & que le contraſte de taches rougeâtres ſur un fond noir fait paraître volcaniſées. C'eſt au point le plus élevé du chemin dans ce ſecond piton, qu'eſt la limite du Grand-Goave avec le Petit-Goave, & par conſéquent de la Partie de l'Oueſt & de la Partie du Sud de la Colonie; une croix de bois la marque. Le chemin a, depuis la limite de Léogane juſques là, 5,702 toiſes.

La communication du Grand-Goave avec Jacmel part, comme je l'ai dit, de l'habitation Fauché & entre dans la gorge où coule la ravine de la Courte-Oreille, qui n'a que très-peu d'eau dans le tems ſec. Le chemin la traverſe dans pluſieurs endroits. C'eſt encore l'unique route par laquelle on puiſſe aller en voiture du Port-au-Prince à Jacmel. Elle a la direction principale du Nord-Oueſt au Sud-Eſt, & environ 8 lieues & demie de diſtance abſolue, mais il en faut faire cinq & un quart rien que pour aller du bourg du Grand-Goave au point où cette route trouve la limite des deux paroiſſes, & ſur le territoire de Jacmel elle ſuit la gorge où coule la rivière de Gauche, qu'il faut paſſer 84 fois; ennui dont ne dédommage pas la vue très-pittoreſque du ſaut de cette rivière. Ce chemin, qui devient toujours de plus en plus difficile, l'eſt encore

davantage pendant les pluies, & il met 13 lieues entre le Grand-Goave & Jacmel.

De ce chemin, & à environ 2,500 toiſes au-deſſus de ſon embranchement avec le chemin royal du Petit-Goave, en part un autre qui conduit à Baynet & qui parcourt de là juſqu'à la limite entre le Grand-Goave & Baynet 8,067 toiſes.

En 1783, ſur la demande des habitans, les Adminiſtrateurs, après la viſite de M. de Sercey, membre de la Chambre d'Agriculture du Port-au-Prince, ont fait ouvrir une autre route vers Baynet, qui eſt plus longue mais plus convenable.

La communication avec Baynet n'a lieu qu'à cheval. Encore en 1705 on ne pouvait aller de Jacmel à Saint-Louis que par le Grand-Goave.

En ſuivant la côte de la paroiſſe, on trouve à environ 1,350 toiſes du Trou-Jean-Roger, l'embouchure de la ravine de la Courte-Oreille, que les marins connaiſſent bien à cauſe des bouraſques aſſez fortes de ſa gorge. A environ 400 toiſes après cette embouchure, vis-à-vis une pointe & à 60 toiſes de diſtance eſt l'îlet du Grand-Goave; il eſt couvert de mangles & a 200 toiſes de long ſur 150 de large. C'eſt là que les habitans conſtruiſirent une batterie en 1702, & que les caboteurs viennent carener leurs bâtimens. M. de Nolivos a fait placer 2 pièces de canon en 1771 pour battre la paſſe qui eſt entre cet îlet & la côte, & le défendre ainſi que l'embarcadère qu'il forme en abritant les bâtimens des vents du Nord, & qui eſt à 675 toiſes du bourg. Une batterie placée à la pointe de la Saline, bat auſſi l'îlet & l'embarcadère.

A 700 toiſes du point de la côte correſpondant à l'îlet, eſt la Grande-ravine qui n'a de l'eau que dans les pluies, & dont les débordemens ſont même dangereux. C'eſt à 200 toiſes dans l'Oueſt de cette ravine qu'eſt le bourg.

L'îlet du Grand-Goave a été pendant long-tems le lazaret des bâtimens nègriers deſtinés au Petit-Goave. Le navire le Jupiter, appartenant à la Compagnie des Indes, étant arrivé au Petit-Goave le 29 Septembre 1724, on l'envoya à l'îlet parce que la petite vérole dont étaient morts 60 nègres dans ſa traverſée, venait d'y reparaître. Cet uſage exiſtait encore en 1750.

De l'embouchure de la Grande-ravine au point où les côtes de fer du Tapion commencent, il y a 1,560 toiſes. On trouve ſur la côte du Grand-Goave, mouillage à 3 ou 4 cens toiſes, mais expoſé à tous les vents qui dépendent du

Nord. La tenue y eſt bonne. La plage garnie de quelques mangles, eſt abordable d'un bout à l'autre, excepté au Tapion. Mais les défilés de l'Acul de Léogane, ceux du Tapion & une grande étendue de mornes difficiles ſur les derrières, font la ſureté de cette paroiſſe.

Le Grand-Goave avait, en 1688, 15 indigoteries. En 1730, 3 ſucreries mais en brut, 29 indigoteries & 1,600 animaux; en 1739, 3 ſucreries, 21 indigoteries, 64,000 cotonniers, 7,000 cacaoyers & 18,000 caſiers. En 1750 on en tirait du bois à bâtir, du merrain, des eſſentes & de la chaux.

Sa population était, en 1730, de 62 blancs, 5 affranchis & 769 nègres; en 1739, de 75 blancs, 16 affranchis & 780 nègres. Elle eſt à préſent de 310 blancs, 220 affranchis & environ 4,500 nègres.

En 1688, 67 hommes de milices; en 1718, 42; en 1730, 11 blancs, 3 affranchis; en 1739, 35 blancs, 11 affranchis; en 1764, 69 hommes en tout, & actuellement une ſeule compagnie d'environ 100 perſonnes & mi-partie blanche & colorée.

Le Grand-Goave eſt ſain, ſa température eſt ſéche, ſes pâturages ſont excellens. L'inondation du 26 & du 27 Octobre 1716, & celle du 24 Juillet 1724 y causèrent de grands déſordres & emportèrent une grande partie des cannes & des indigos.

Le coup de vent du 24 Septembre 1741 fit couler bas un navire qui était à la bande au carenage; & celui du mois de Septembre 1756 s'y fit violemment ſentir.

Au commencement de Septembre 1765, il y eut pluſieurs ſecouſſes de tremblement de terre ſuivies d'un orage extraordinaire.

Au tremblement de terre de 1770, la mer, comme je l'ai obſervé précédemment, ſubmergea une portion du terrain au bas du morne de la Saline, & des parties du Tapion s'écroulèrent, tandis que d'autres formèrent, en s'abaiſſant, des trous qui interrompirent le chemin. On paſſa, de ce moment, par le tracé du chemin actuel que M. Sorrel faiſait alors.

Le père Nicolſon a trouvé, dans les montagnes du Grand-Goave, une moitié d'huître épineuſe foſſile, de deux pouces de diamètre, ſur une pierre blanchâtre calcaire.

En 1786, les bœufs du Grand-Goave furent attaqués d'une maladie qui ſe portait ſur les yeux de ces animaux. Les conſeils ſalutaires de M. Tilleul, vétérinaire, la firent ceſſer.

Le Grand-Goave m'a fait connaître un fait qui prouve que la difficulté de s'acclimater à Saint-Domingue frappe non-seulement sur les hommes, sur les chevaux, les mulets, les bœufs, mais même sur d'autres animaux. Madame Fauché y acheta 500 poules ou coqs apportés de la Nouvelle-Angleterre & jouissant de la plus parfaite santé; six semaines après ils étaient tous morts.

Il y a dans la seconde chaîne des montagnes au-dessus du Tapion, sur l'habitation de M. Charles, une espèce de retranchement de forme ovale & de terre que l'on croit être l'ouvrage des Naturels du pays. On y trouve aussi de grandes voûtes & des souterrains où l'on suppose qu'ils se retiraient.

On a trouvé en 1773, à la raque à Cotard, des têtes d'argile ou d'une glaise contenant des parties ferrugineuses attirables à l'aiman. La fragilité de ces morceaux, gravés dans Nicolson, fait croire qu'ils n'ont pas subi l'action du feu, mais seulement celle du soleil.

En même tems que la paroisse du Grand-Goave dépend du Quartier de Léogane, elle est dans le territoire de la Sénéchaussée du Petit-Goave; ce qui la met & dans la Partie de l'Ouest & dans celle du Sud. Une communication plus facile, une situation en quelque sorte contigue, & une position militaire commune avec Léogane, ont prescrit le premier rapport; la médiocrité du rapport de la Sénéchaussée du Petit-Goave a fait conserver l'autre.

Il y a de l'église du Grand-Goave

A celle de Léogane,	5 lieues.	A celle de Baynet,	10 lieues.
—— Jacmel,	13	—— du Petit-Goave,	3

QUARTIER DE JACMEL.

M. d'Estaing a dit qu'en mettant ce quartier dans la Partie de l'Ouest, la politique avait fait un vol à la nature. Mais aussi ce vol était-il conseillé par la nature même qui en plaçant Jacmel sur le côté Sud de l'île, ne lui a donné de communications faciles qu'avec celui de l'Ouest. Jacmel qu'on avait classé dans la Partie de l'Ouest, depuis 1726 jusqu'en 1768, fut rendu à celle du Sud; mais l'expérience a ramené en 1776, à l'idée de 1726.

Ce quartier, en général le moins connu de toute la Colonie, parce qu'il

n'eſt placé ſur aucun point de communication, eſt compoſé des trois paroiſſes des Cayes de Jacmel, de Jacmel & de Baynet.

XXXVI.

Paroisse des Cayes de Jacmel.

Cette paroiſſe, la plus Orientale de la côte Sud de la Colonie, a la frontière eſpagnole pour une de ſes limites. Cette frontière eſt formée par la rivière des Anſes-à-Pitre (ou des *Pédernales*, ſelon les Eſpagnols), depuis les ſources de cette rivière où ſont placées deux bornes avec le N°. 219 juſqu'à ſon embouchure où eſt la double pyramide N°. 221, qui eſt la dernière de la ligne de démarcation entre les deux Colonies. La rivière des Anſes-à-Pitre diſparaît pluſieurs fois dans ſon cours & c'eſt à un point de cette nature que l'on a gravé ſur un rocher, au milieu de ſon lit, le N°. 220.

Au Nord eſt la paroiſſe de la Croix des Bouquets, dont celle des Cayes de Jacmel eſt ſéparée d'abord par la crête d'une portion Nord-Oueſt des montagnes eſpagnoles de Bahoruco & enſuite par la crête des montagnes qui prolongent celles-là de l'Eſt à l'Oueſt & qui ſont le Mexique & la Selle; ſauf toutefois la trouée que forme le canton St-Jean de la paroiſſe de la Croix des Bouquets; à l'Oueſt, eſt la paroiſſe de Jacmel, & au Sud, la mer.

La ſurface de la paroiſſe des Cayes de Jacmel n'eſt pas connue d'une manière certaine & même ſes établiſſemens ne ſont pas contigus dans l'Eſt. Je crois donc devoir parler d'abord de ce qui a été bien obſervé pour le faire ſervir à me diriger enſuite dans ce qui exige encore des lumières que le tems donnera; je veux parler de la côte.

On appelle Anſes-à-Pitre tout l'intervalle qui borde la mer depuis le faux Cap de la Béate (qui eſt à environ 5 lieues dans l'Oueſt-Nord-Oueſt du Cap la Béate ou Pointe de Bahoruco), juſqu'à la Pointe ou Morne des Pièges. Cet intervalle d'environ 12 lieues eſt, pour ainſi dire, en totalité dans la Partie Eſpagnole, puiſque la Pointe des Pièges n'eſt elle-même qu'à une lieue dans l'Oueſt de l'embouchure de la rivière des Anſes-à-Pitre. C'eſt donc dans

maDeſcription de la Partie Eſpagnole (tom. 1er. pag. 81 & ſuivantes), qu'il faut chercher les détails de cette portion de côte.

On y verra que les vaiſſeaux de guerre & les corſaires anglais trouvent, à cette embouchure, une excellente ſtation, & à terre des cochons & des bœufs ſauvages, d'excellent gibier, l'eau de cette rivière qui vient des montagnes qu'elle a au Nord & qu'on regarde comme l'une des meilleures de l'Iſle, & enfin la facilité de faire, à l'aide des vigies, des croiſières & des relâches qui ne cauſent aucune fatigue.

Entre l'embouchure de la rivière des Anſes-à-Pitre & la pointe des Pièges, eſt l'anſe des Pièges. De celle-ci juſqu'à la pointe à Boccachique, il y a 9 lieues & un tiers. Cet eſpace, dont toute la côte eſt de fer, offre d'abord, les Falaiſes-rouges, le Reſſif, la baie Racrot, l'anſe-à-Cochon, l'anſe aux Grands-Goſiers & le Tapion de l'anſe-à-Bœuf. Il y a mouillage à environ une lieue, depuis 8 braſſes juſqu'à 25; mais expoſé au vent de Sud & à une mer toujours agitée. Après vient l'anſe-à-Bœuf, la pointe du Lagon, les Prêcheurs, où eſt la rivière du même nom, l'anſe du Sale-Trou, d'où la côte commence à être dirigée au Sud-Eſt, en allant vers la pointe de Bahoruco; plus à l'Oueſt encore eſt le Tapion-Rouge & enfin la pointe de Boccachique.

De cette pointe juſqu'au Tapion du morne-Rouge, il y a 4 lieues & un tiers. On y trouve ſucceſſivement l'anſe de la rivière Salée qui eſt à trois-quarts de lieue de la pointe à Boccachique & qui prend ſon nom de la rivière qui y débouche & qui contracte, dit-on, cette ſaveur en paſſant ſur des parties de ſel foſſile; la pointe du Colombier, le Colombier lui-même qui eſt un îlet de roches à environ 150 toiſes de la côte; l'anſe-à-Coutelas, la baie d'Orange; la roche à Patira, autre petit îlet à environ 120 toiſes de la côte & le Tapion du morne-Rouge. Toute cette longueur eſt une côte de fer, fort élevée & inabordable, depuis l'anſe de la rivière Salée juſqu'au Tapion du morne-Rouge. On trouve un fond de 10 à 15 braſſes à une lieue de la côte.

Du Tapion du morne-Rouge à la pointe du Corps-de-Garde, on compte 3 lieues & un quart. On y rencontre l'anſe du morne-Rouge, la petite anſe du morne-Rouge, la pointe de la Mahotière, l'anſe-à-Lézard, la pointe de la Groſſe-Roche, l'anſe-à-l'Échelle, la pointe du Trou-Souffleur, le Trou-Souffleur & la pointe du Corps-de-Garde, depuis laquelle la côte eſt de fer juſqu'à la pointe de la Mahotière.

On eſtime à trois lieues trois quarts la diſtance qui eſt entre la pointe du Corps-de-Garde, où était réellement un corps-de-garde très-bien placé dans l'Eſt de l'habitation d'Armancourt, du canton de Fel, & la pointe du Petit-Mouillage. Elle contient la Grande-anſe de la rivière de Fel, la pointe de la rivière de Fel, la pointe à Marigot, l'anſe-à-Barrique & la pointe du Petit-Mouillage.

De cette pointe à celle de la Belle-Roche, à peu de diſtance de laquelle ſont deux îlets de roches, il y a deux lieues & un tiers; entr'elles eſt l'anſe du Petit-Mouillage. A 1,400 toiſes dans l'Eſt de la pointe de la Belle-Roche, eſt la rivière des Cayes de Jacmel ou de Bioche, & à la rive droite de celle-ci, eſt le bourg du même nom.

Il y a une lieue & demie de la pointe de la Belle-Roche à la pointe Fournier, où finit le banc de reſſifs qu'on nomme *les Cayes*, & qui commence à 200 toiſes dans l'Eſt de la rivière du même nom. Dans l'intervalle, ſont l'anſe à Sauzay, le Grand-Lagon & le Petit-Lagon. A l'Oueſt de la pointe Fournier, eſt la rivière Normand, limite des Cayes de Jacmel avec Jacmel.

La paroiſſe des Cayes de Jacmel qui, comme l'on voit, a plus de 26 lieues de côtes, ſe diviſe en dix cantons, qui ſont: 1°. les Anſes-à-Pitre, 2°. la Grande-Plaine, 3°. Le Sale-Trou, 4°. la Guillaumone, 5°. Le Fond-Jean-Noël, 6°. Fel, 7°. le Petit-Mouillage, 8°. le Bourg, 9°. les Bancs & 10°. partie du Cap-Rouge.

1°. Le canton de la rivière des Anſes-à-Pitre eſt borné à l'Eſt par la rivière de ce nom; au Nord, par les montagnes; à l'Oueſt, par le canton du Sale-Trou, & au Sud, par la mer. Il eſt formé d'une portion de la plaine Occidentale de Bahoruco, que nous nommons la Petite-Plaine. L'on ſuppoſe que nous y avons plus de 4,000 carreaux, arroſables en partie, au moyen de la rivière des Anſes-à-Pitre, qui eſt abondante. On y a même vu un eſſai d'établiſſement en ſucrerie. Il y a cependant des points où l'on trouve des bancs de pierres. Les monticules environnans ſont ſecs & ſtériles, & le canton des Anſes-à-Pitre eſt ſujet à des ſéchereſſes qui durent quelquefois des années entières.

Ce canton a une célébrité hiſtorique qu'il doit à trois circonſtances, dont deux remontent juſqu'aux premiers tems de la découverte de la Colonie.

Après l'exécution d'Anacoana & durant la guerre cruelle qu'Ovando fit aux Indiens, un parent de cette infortunée reine, nommé *Guarocuya*, vint avec

ſon parti ſe placer dans les montagnes de Bahoruco, où Ovando le fit pourſuivre ; on l'arrêta & on lui donna la mort.

Au nombre des caciques qu'Ovando avait fait brûler vifs à Léogane, étaient le père & l'ayeul du cacique Henri, qui lui-même fut compris dans un département d'Indiens donné à Valençuela, eſpagnol, demeurant dans la ville de Saint-Juan de la Maguana. Henri qu'on avait fait élever chez les Franciſcains de Sainte-Marie-de-la-Vraie-Paix, comme pour qu'une éducation plus ſoignée lui rendît ſa condition encore plus cruelle, s'efforçait de s'y plier, mais le fils de Valençuela la lui rendit inſupportable. Henri alla dans les lieux où ſes ancêtres avaient été puiſſans ; à ſa voix, pluſieurs Indiens ſe réunirent, & quand Valençuela voulut le faire arrêter, il réſiſta, & ce fut le ſignal d'une guerre opiniâtre qui dura 14 ans. On dit même qu'en 1532, Henri fit des incurſions juſques vers Caracol (de la Partie du Nord). Enfin, l'empereur Charles-Quint voulant mettre fin à une guerre qui compromettait la tranquillité de toute la Colonie, chargea François de Barrio Nuevo, qu'il avait nommé gouverneur de la Caſtille d'Or, de la pacifier & de porter une lettre de ſa part au Cacique Henri.

Barrio Nuevo, après avoir concerté ſes démarches avec Don LouisColomb, petit-fils de Chriſtophe & alors amiral de l'Iſle, & les perſonnages conſidérables réunis pour cela à Santo-Domingo, ſe rendit à Acquin par une caravelle, & parcourut de là les montagnes juſqu'à ce qu'il eût joint le cacique Henri, qui conſentit à la paix. Barrio Nuevo ſe rendit enſuite à Jacmel, où ſa caravelle l'attendait.

Les détails dans leſquels les hiſtoriens ſont entrés ſur le ſoin avec lequel le cacique Henri cachait le lieu de ſa retraite, rapprochés de ce fait, que Barrio Nuevo débarqué à Acquin, cherche ce cacique, va vers un lac, le joint & ſe rembarque à Jacmel, confirment d'une part le ſéjour du cacique dans l'étang-Salé, appellé à cauſe de cela *Henriquille* ou Petit-Henri, & autoriſent à croire de l'autre, que le canton des Anſes-à-Pitre contient encore à préſent une preuve des précautions que ce cacique employait pour ne pas tomber au pouvoir de ſes ennemis.

En effet, on trouve à l'anſe-à-Bœuf un retranchement de forme demi-circulaire, d'environ quatre pieds & demi de hauteur, appuyé à chaque extrémité à une montagne, & garni en dedans de deux rangées de petits puits

puits qui ſe touchent, & qui ſervaient ſans doute à ſoutenir le retranchement. Les cavernes environnantes ſont remplies d'oſſemens humains.

Or, l'anſe-à-Bœuf communique avec l'étang-Salé par une gorge qu s'élargit un peu dans un point que l'on nomme le *Fond-Trélinguet*, & qui va vers le canton Saint-Jean de la Croix-des-Bouquets, gagner la communication par laquelle on arrive dans la plaine du Cul-de-Sac par le Fond-Pariſien.

Il n'y a pas plus de 25 ans que cette communication, annoncée par quelques chaſſeurs, a été enfin vérifiée, & il en réſulta qu'en 1767, 40 perſonnes de la dépendance du Port-au-Prince demandèrent des conceſſions au canton des Anſes-à-Pitre, offrant d'y mettre 600 nègres.

La troiſième cauſe de célébrité, eſt le ſéjour des nègres marons pendant plus de 85 années dans les montagnes de Bahoruco ou de la Béate & les lieux circonvoiſins, qu'ils ont regardés comme leur vrai domaine & qui ont été le théâtre de leur cruel brigandage.

Au mois de Mars 1702, M. de Galiffet fit pourſuivre ces nègres par 15 hommes, qui furent 68 jours dans le bois & qui en paſsèrent quelquefois quatre & cinq ſans trouver de l'eau. Ils tuèrent trois nègres, en prirent onze; une trentaine d'autres échappèrent; on détruiſit leurs vivres, leurs plantations. Le 25 Octobre 1715, il fallut encore enjoindre de les expulſer, ce que M. Dubois, commandant du Cul-de-Sac, exécuta en 1717. Il trouva dans leur établiſſement un puits de 40 pieds de profondeur. Ils reparurent en 1719, époque où l'on prit leur chef, nommé Michel. En 1728, M. Charles Baudouin, depuis commandant des milices à Jacmel, alla contre eux avec des habitans, & amena 46 priſonniers. En 1733, on en prit 32. En 1740, ils ſe portèrent aux Grands-Bois du Mirebalais, où M. Marillet, prévôt de maréchauſſée au Cul-de-Sac, alla les attaquer avec 22 archers. On en tua 7, on en prit 14, tous nés dans le bois, & l'on ſut par eux que 23 s'étaient enfuis. Ils reparurent aux Anſes-à-Pitre en 1742. Les habitans de Jacmel marchèrent en 1746, & en détruiſirent beaucoup. Ces nègres allèrent alors ſe placer dans un autre point; lorſqu'ils ſe trouvèrent aſſez recrutés, ils recommencèrent leurs incurſions, employant le fer & le feu & enlevant les nègres. M. Baudouin Deſmarattes, gendre du précédent, alla contre eux en 1757, & en prit 12.

Nouvelle expédition au mois de Décembre 1761. Placés derrière un épaule-

ment, les nègres défiaient leurs adverſaires en danſant. Ceux-ci furieux, ſe précipitèrent dans des foſſes dont le fond était plein de pointes de bois de pin & le haut recouvert de lianes & d'herbes rampantes; 14 mulâtres, formant â-peu-près la moitié des attaquans, furent eſtropiés. On tua beaucoup de nègres; d'autres furent pris avec leurs flêches & leurs armes à feu. Sous le généralat de M. de Belzunce, le chef des nègres prit ſon nom & recommença des déſordres qui paraiſſaient être devenus moins fréquens, lorſqu'en 1776 M. d'Ennery fut obligé de mettre au Boucan-Patate un poſte, que les nègres attaquèrent tandis qu'on conſtruiſait le corps-de-garde, & un autre au bras ſec de la rivière des Anſes-à-Pitre. Malgré cela, ils vinrent aſſaſſiner, piller & enlever des nègres depuis les Grands-Bois & le Fond-Pariſien juſqu'au Sale-Trou.

Alors les chefs des deux Colonies ſe concertèrent pour les faire pourſuivre. M. de Saint-Vilmé, major pour le roi au Mirebalais, arriva le 27 Décembre 1776 à la Croix des Bouquets, avec un détachement de 20 grenadiers & 20 chaſſeurs du régiment du Port-au-Prince. Des hommes de milices de couleur des paroiſſes du Cul-de Sac & du Port-au-Prince s'y réunirent, formant avec ceux du Mirebalais campés aux Grands-Bois & ceux marchant de Jacmel, 180 hommes.

M. de Saint-Vilmé trouva l'établiſſement des nègres à Bahoruco & les attaqua le 6 Janvier 1777, mais leurs chiens ayant aboyé la nuit précédente, ils s'étaient jettés dans le bois qui était ſi fourré que la troupe ne put pas y pénétrer. Le détachement, accablé de fatigue, des ſoldats ayant même été réduits à boire leur urine, ſe replia pour avoir des vivres. Plus de 30 mulâtres ſe débandèrent & il fallut attendre qu'on envoya 15 grenadiers ou chaſſeurs de plus. On expédia des vivres pour un mois. Alors M. de Saint-Vilmé marcha de nouveau, & l'on ne trouva point les nègres marons.

Un Eſpagnol offrit de guider M. de Saint-Vilmé vers des cavernes où les nègres avaient dû ſe retirer. Comme il avait dit qu'il ne ſerait pas poſſible d'avoir de l'eau pendant 5 ou 6 jours, on fit faire au Port-au-Prince des boîtes de fer blanc où l'on mit 6 pintes d'eau, & il vint encore 25 hommes du régiment du Port-au-Prince. On chargea au Cayes, un bateau des vivres néceſſaires à 100 hommes durant un mois & on l'envoya vers la Béate. Lorſqu'on le crut rendu, la troupe ſe remit en marche: c'était le 6 Mars. On arriva aux

cavernes, mais les nègres venaient de les abandonner. Alors on gagna les terres eſpagnoles d'où le détachement qui n'était plus que de 80 hommes du régiment, rentra au Port-au-Prince le 26 Mars. Cette expédition coûta 80,000 livres & les habitans du Cul-de-Sac & du Port-au-Prince donnèrent, pendant trois mois, 50 nègres & 40 mulets pour le tranſport des vivres.

Dès le mois d'Avril les nègres marons fondirent au Fond-Pariſien. On y fit marcher 30 chaſſeurs du régiment du Port-au-Prince ſous les ordres de M. de Coderc. Le 6 Mai 1777, ils recommencèrent leurs ravages au Boucan-Greffin. Ils y reparurent le 29 Novembre 1778 & y pillèrent M. Coupé dont ils prirent la ménagère.

Cette négreſſe, appellée Anne, ayant refuſé de ſuivre les nègres marons, elle fut liée & garrottée & traînée de force. Après deux jours de marche, on arriva. Le chef de la bande, nommé *Kébinda*, créol des bois, donna Anne à ſon valet pour en faire ſa concubine. Celle-ci ayant réſiſté, le chef la prit pour lui-même; mais elle ne céda pas davantage. Ayant eſſayé de s'enfuir, elle fut repriſe & toute la troupe la condamnait à la mort, le chef s'y oppoſa. Enfin ſubjugué par une paſſion que piquaient les refus, ce chef ſe laiſſa perſuader par Anne, au bout de quatre mois, qu'elle conſentait à devenir ſa femme, pourvu qu'il l'épouſât *à l'égliſe*. Il partit avec elle une nuit & ils arrivèrent au corps-de-garde de la frontière eſpagnole, où Anne pouſſant des cris, le fit arrêter. Elle-même fut ramenée à M. Coupé, & le gouvernement lui donna la liberté ſous le nom d'*Anne Fidèle*. Kébinda quoique relâché par les Eſpagnols, mourut quelque tems après, des regrets d'un amour trahi.

Les nègres ne ceſsèrent pas leurs déſordres en 1779, 1780 & 1781. On fit même marcher contre eux de Jacmel à la fin du mois de Mars 1781, mais ſans ſuccès, parce que le manque d'eau aux Anſes-à-Pitre fit rentrer le détachement. Au mois d'Octobre de nouveaux crimes firent envoyer en établiſſement un ſergent & dix hommes du Port-au-Prince aux Grands-Bois, & autant au Fond-Verrettes, & 20 hommes de couleur de bonne volonté qu'on payait trente ſous par jour, ſur un terrain de Madame de Lilancour.

Enfin en 1782, M. de Saint-Larry, ancien arpenteur & lieutenant de milice, établi depuis 1779 aux Anſes-à-Pitre où il fallait qu'il fût continuellement ſur ſes gardes, éloigné de toute habitation françaiſe, & aſſez voiſin d'Eſpagnols mal policés, chercha à connaître ceux d'entre ces derniers qui

avaient des rapports avec les nègres marons. Il y parvint, se les attacha & s'ouvrit à Diègue Félis, quarteron libre espagnol, du dessein de porter les nègres à se rendre & à former une peuplade de l'agrément du gouvernement. Il en parla encore à Antonio Félis, autre quarteron libre, & à Jean Lopez & Simon Silvère, tous espagnols & voisins de la frontière.

Les réponses des nègres étant favorables, M. de Saint-Larry en prévint M. Darcé, major pour le roi à Jacmel, & M. de Vincent, commandant en second au Port-au-Prince. On lui répondit d'entretenir cette correspondance. M. de Saint-Larry fit passer alors quelques présens aux nègres par Diègue Felis, & leur fit dire de se rendre une douzaine à la plaine du Trou-Jacob, à cinq lieues de chez lui, & que lui-même y viendrait seul par mer.

Au jour indiqué, 14 nègres couverts d'un simple *tanga*, ayant une giberne de cuir à la ceinture, des armes à feu & des machettes, vinrent d'un côté avec Diègue Felis, & M. de Saint-Larry en uniforme avec MM. Lopez & Silvère de l'autre. Santyague, nègre espagnol, créol de Banique pris par les marons depuis 45 ans, & Philippe, créol des bois, leurs chefs, déclarèrent qu'ils consentaient à se retirer dans la paroisse de Neybe où ils seraient dirigés par 3 ou 4 espagnols, & qu'un an après ils iraient se faire baptiser tous à Neybe, pour aller ensuite dans l'endroit qu'on voudrait leur assigner. Santyague donna 137 grains de maïs pour exprimer le nombre des nègres ; & M. de Saint-Larry, après leur avoir distribué quelques présens en toiles & en mouchoirs, leur promit de revenir dans deux mois.

Les Administrateurs à qui M. de Saint-Larry rendit compte de cette démarche, adressèrent sa relation à la Chambre d'Agriculture du Port-au-Prince.

Dans le même tems, Diègue Félis vint dire à M. Baudouin Desmarattes, que les nègres qui voulaient se rendre demandaient à voir son fils. Ce dernier partit le 8 Avril & arriva le 15 au Cap Mongon ; puis guidé par Diègue Felis à travers les bois, ils arrivèrent à la pointe de Nisao le 17 à 3 heures après midi. Diègue tira un coup de fusil, & 2 heures après arrivèrent 32 nègres armés. On passa jusqu'au 19 ensemble, puis les nègres ramenèrent le jeune Desmarattes à son canot. Les Administrateurs, informés de cette nouvelle démarche des nègres qui demandaient la liberté & un asile, écrivirent de les entretenir dans cette disposition.

La Chambre d'Agriculture du Port-au-Prince, consultée comme je l'ai dit

plus haut, fut d'avis, le 3 Mai 1783, qu'on devait donner la liberté à ces nègres & les recevoir, à condition qu'ils s'établiraient dans la Partie Française.

Cependant cette négociation ne se terminait pas, & un chef & deux nègres vinrent chez M. Desmarattes au mois de Novembre 1784, en marquer de l'impatience. Au mois de Février 1785, M. de Bellecombe fit dire à Diègue Felis d'amener deux des chefs chez M. Desmarattes, qui les envoya au Port-au-Prince accompagnés de son fils.

Le gouvernement se concerta alors avec le président de la Partie Espagnole, & nomma M. Jean-Marie Desmarattes fils, pour consommer l'arrangement qui serait adopté. Le 4 Mai, Don Isidro de Péralta accorda la liberté à ceux des fugitifs qui étaient espagnols & qui consentiraient à venir vivre dans le lieu qui leur serait marqué, & nomma de son côté Don Louis de Chavez y Mendosa, doyen de l'Audience royale de Santo-Domingo. Les deux commissaires allèrent aux montagnes de Bahoruco, y réglèrent tout & en firent un procès-verbal à Neybes le 28 Mai.

Les nègres étaient au nombre de 130, dont 125 français ou descendans de nègres français. On convint que Santyague, leur chef, quoiqu'espagnol, se rendrait, avec les 125, sur le territoire français; que tous les établissemens de ces nègres seraient anéantis. Ces nègres promirent de poursuivre & d'arrêter les nègres marons des deux nations, en leur en payant la prise douze gourdes, suivant le traité d'entre la France & l'Espagne du 3 Juin 1777.

Le 12 Juin les deux Administrateurs de la Colonie ratifièrent en commun tout ce qui s'était fait, accordèrent un acte de pardon & de liberté à ces nègres & des vivres pendant huit mois, en attendant que les terres qu'on leur donnerait pussent leur en procurer.

Le 11 Décembre 1785, une lettre du ministre approuva toute cette opération, en trouvant cependant qu'on s'était un peu pressé de la faire. Mais les nègres ont refusé, au mois de Février 1786, au deux commissaires français & espagnol, de se rendre où ils étaient attendus, & l'on croit que les insinuations de quelques espagnols qui avaient leur chasse & leur pêche presque pour rien, en ont été la vraie cause. Plusieurs d'entr'eux était déjà venus se faire baptiser à Neybe.

Les nègres ont ponctuellement exécuté depuis, leur promesse de ne plus

faire d'incurſions ; mais leur voiſinage écarte encore les cultivateurs, & les poſtes de maréchauſſée ont été rétablis.

Tels ſont les détails vrais ſur ces individus qui ont déſolé quelquefois une grande étendue de pays, & parmi leſquels il ſe trouve des hommes de 60 ans qui n'ont jamais habité que ces forêts où ils ſont nés. Le caractère propre de ceux-là eſt l'inquiétude, & elle eſt peinte ſur leur figure ; la crainte les agite tous. On ferait un volume entier de tout ce qu'on débitait ſur leur nombre & ſur leur manière d'être. La peur en avait compté juſquà 1,800. Leur vrai ſéjour eſt vers le Niſao, dans les montagnes qui ſont au Nord d'Azua, & c'était le lieu de leur retraite lorſqu'ils étaient obligés de fuir des montagnes de Bahoruco où ils combinaient leurs incurſions, & trouvaient une ſubſiſtance facile dans les animaux ſauvages. Ils ont pour poſtes avancés des ajoupas où ſont deux hommes qui ſe replient ſur un autre ajoupa, & ainſi ſucceſſivement juſqu'au corps de troupes. Leurs ſentinelles ſont des chiens dont ils ont un grand nombre, & des eſpagnols vont acheter pour eux, dans la Partie Françaiſe même, des armes & des munitions.

Pour piller ils s'embuſquaient & épiaient long-tems, s'il le fallait, le moment propice. Cruels s'ils voulaient intimider où s'ils avaient à ſe venger, ils enlevaient auſſi d'autres nègres dont ils faiſaient de véritables eſclaves. Ils n'admettaient ceux qui venaient volontairement à eux, qu'après s'être aſſurés qu'ils n'étaient pas des eſpions, & le moindre ſoupçon leur faiſait donner la mort. Il n'y a que l'exemple d'une mulâtreſſe de M. Fouquet, habitant dans les montagnes du Cul-de-Sac, qu'on ait pu échapper de leur établiſſement.

Ces nègres, après l'expédition de M. de Saint-Vilmé, errans de peur d'être ſurpris, furent quelquefois obligés de vivre de feuilles d'arbres & de fruits ſauvages. Une diſſenterie cruelle qui en fut la ſuite, & la petite vérole venue après elle, en moiſſonnèrent un grand nombre. Ils avaient même eu la penſée de ſe rendre, mais Santyague qui vit parmi eux depuis près de 50 ans, les en détourna. Abuſant de leur ſuperſtition il les dirige en faiſant parmi eux le rôle de *pedre*. Il leur a appris à prier en eſpagnol, & une petite croix & un roſaire ſon entre ſes mains deux armes avec leſquelles il terraſſe bientôt leur foible raiſon.

Qui pourrait aſſurer que cet aſcendant ne ſera pas encore exercé comme il l'a été pendant long-tems ? Qui oſerait affirmer que le ſucceſſeur quelconque

de Santyague ne ſera pas plus redoutable que lui ? Que le gouvernement ſoit donc déterminé à détruire pour jamais, ſi cela arrive, cette peuplade. Mais alors il faudra ſe rappeller que pour avoir ceſſé de les pourſuivre, ils ſe ſont reproduits. Une troupe dont les approviſionnemens & les munitions ſont renouvellés, & qui en pourſuit une autre à laquelle ces deux avantages manquent, & que le climat condamne même à voir mourir tous ſes bleſſés faute de ſecours, eſt sûre de triompher ſi la conſtance ne l'abandonne pas.

A peine le traité des limites de 1776 était-il ſigné, que 7 ou 8 perſonnes s'établirent près du corps-de-garde du bord de la rivière des Anſes-à-Pitre ; mais pluſieurs aſſaſſinats, parmi leſquels fut celui de M. Cambon, officier de maréchauſſée, dont les rixes avec M. Gallard, très-ancien habitant des Anſes-à-Pitre, excitèrent de grands déſordres, portèrent ces perſonnes à quitter ce canton, où M. de Saint-Larry reſta ſeul.

2°. La Grande-Plaine. Elle eſt vers le Nord-Nord-Oueſt du canton des Anſes-à-Pitre, & ſe prolonge juſqu'à la Selle. On lui ſuppoſe une vaſte étendue, & ſon ſol paſſe pour très-bon. On peut communiquer aux Anſes-à-Pitre & à la Grande-Plaine, par l'anſe-à-Pitre, les Grands-Goſiers, l'anſe-à-Bœuf & les Prêcheurs. Ces deux cantons ont une très-grande quatité de beaux bois, parmi leſquels eſt le mûrier ou fuſtet, appellé auſſi bois jaune, & qui donne une belle teinture de cette couleur. Les bœufs, les cochons & les cabrits ſauvages y vont par troupes.

3°. Le canton du Sale-Trou eſt borné, à l'Eſt, par ceux des Anſes-à-Pitre & de la Grande-Plaine ; au Nord, par la montagne de la Selle & par le canton Saint-Jean, de la paroiſſe de la Croix-des-Bouquets ; à l'Oueſt, par le canton de la Guillaumone & celui du fond Jean-Noël ; & au Sud, par la mer. Quoiqu'on eût commencé à ſe porter vers ce canton en 1724, il n'avait au mois de Novembre 1736, pour habitans, que M. Deſpetitſbois, major-commandant pour le roi à Jacmel & Chambly, mulâtre, ſon aſſocié ; Samuel Bourſiquot, mulâtre, & le Cointre ſon aſſocié ; la veuve Hardy, & MM. Wibert & Ladvocat. On ne voulait pas y permettre alors de nouveaux établiſſemens & on en avait même fait abandonner quelques-uns à cauſe des nègres marons. On n'y avait jamais cultivé que l'indigo.

Depuis on a ſouvent établi & abandonné des parties de ce canton. La diffi-

culté des tranſports par un chemin où les hommes & les animaux ne peuvent paſſer qu'avec danger, en a été la principale raiſon. Les hauteurs des Prêcheurs étaient cultivées le long de la rivière du Sale-Trou, mais les nègres marons y ayant tué un blanc, enlevé 14 nègres de M. Selle, brûlé ſes bâtimens & emporté 60 milliers de coton, on a fui ce lieu.

La terre de ce canton eſt très-bonne, l'indigo, le café y réuſſiſſent, & le coton y eſt auſſi fin & auſſi ſoyeux qu'aux Gonaïves. Il eſt rempli des plus beaux bois de charpente, de menuiſerie & de marqueterie. Le gayac & le breſillet y ſont auſſi. Ce ſerait un lieu du plus grand rapport, ſi des ſéchereſſes qui ont quelquefois 8 mois de durée, ne l'affligeaient pas.

Ses productions paſſent rarement au chef-lieu; les corſaires en tems de guerre & les interlopes en tems de paix, en font le commerce. Si les habitans communiquent avec Jacmel, c'eſt par mer, mais celle-ci eſt toujours groſſe pendant neuf mois de l'année, ce qui rend le trajet pénible. Le mouillage du Sale-Trou ne peut être propre qu'aux bateaux en dedans de l'anſe & le vent de Sud & les raz de marée le rendent dangereux.

Les terres voiſines de la côte de ce canton ſont en amphithéâtre. La partie montueuſe s'élève auſſi par trois étages ſucceſſifs juſqu'à la chaîne de la Selle. Le Sale-Trou eſt très-ſain & l'on y a du gibier de toute eſpèce & du poiſſon en abondance.

C'eſt au Sale-Trou que le canton Saint-Jean a été enlevé par la paroiſſe de la Croix-des-Bouquets. Comme tous les points de Saint-Domingue ſont trouvés maintenant dignes d'attention, on a ſollicité des conceſſions au Sale-Trou. M. & Mad. de Jaucourt, Meſd. du Cayla, de la Châtre, de Beauvernet & Duchemin & M. Roberjot Lartigue en ont obtenu qui forment un total de 800 carreaux. Ces conceſſionnaires y ont fait, en commun, un établiſſement qu'ils projettent même d'arroſer pour y placer des ſucreries.

Le canton du Sale-Trou a 60 habitations en indigo, café & coton & environ 1,800 nègres.

On voit ſur la côte, pendant les mois de Mars, Avril & Mai, juſqu'à 25 bâtimens des États-Unis d'Amérique qui y font la pêche de la petite baleine ou cachalot & du ſouffleur; cette pêche a également lieu dans le golfe de l'Oueſt de la Colonie. Ils vont enſuite préparer leur huile aux Iſles Turques.

La côte du Sale-Trou attire auſſi des pêcheurs de la Jamaïque qui viennent y prendre la Tortue.

4°.

4°. La Guillaumone a le Sale-Trou à l'Eſt, le fond Jean-Noël au Nord, Fel à l'Oueſt & la mer au Sud. Il prend ſon nom de celui donné à la montagne qui le termine au Midi & qui eſt eſcarpée le long de la mer. Ce canton qui eſt ſec & formé, en quelque ſorte, d'un banc de rochers, ne donne qu'un peu de coton.

5°. Le fond Jean-Noël eſt dans le Nord de la Guillaumone. On y trouve du quinquina, de ſuperbes artichaux, des choux-fleurs & en général des légumes magnifiques; de l'orge, de l'avoine, quelques oliviers & des plants des épiceries venues de Cayenne & des Indes Orientales.

Ce canton a cette particularité, que pluſieurs de ſes points ſont compoſés de ſavanes naturelles. Il y en a une vers ſon Sud-Oueſt, d'environ 15 à 20 carreaux d'étendue où l'on trouve des herbes aromatiques telles que l'herbe à Minguet, eſpèce de thé, dont les propriétés vulnéraires ſont éprouvées; des ronces ſemblables à celles d'Europe & où l'on voit preſque toujours des mûres ſauvages. De très-grands pins bordent ces ſavanes. On y éprouve une ſenſation froide & quelquefois même, on y apperçoit une eſpèce de gelée blanche.

Le canton du fond Jean-Noël, contient environ 30 cafeteries & peut s'augmenter encore.

6°. Fel. Ce canton que la rivière de la Guillaumone ſépare de celui de ce dernier nom, a la Selle au Nord, le canton du Petit-Mouillage à l'Oueſt & la mer au Sud, juſqu'à l'anſe du Marigot incluſivement.

Il y a 8 indigoteries ſur les bords de la rivière de Fel dans un eſpace d'environ 400 carreaux, arroſables par la Grande-rivière de Fel où ſe réuniſſent pluſieurs ſources. Durant les pluies, cette rivière, qui prend naiſſance au pied de la Selle, aurait aſſez d'eau pour des ſucreries, & elle eſt même dangereuſe par ſes crues & ſa rapidité. Des cannes qu'on a plantées pour eſſai dans ce ſol qui eſt pierreux en quelques endroits, ont parfaitement réuſſi. M. de Béchez, premier mari de Mad. de Lilancour avait même entrepris cette culture ſur ſon habitation.

Dans les mornes, en tirant vers la Selle, il y a 50 cafeteries & une douzaine de petites cotonneries, preſque toutes cultivées par des gens de couleur. Le canton de Fel eſt ſuſceptible d'un très-grand rapport en café, la terre y étant d'une excellente qualité, & plus d'une opinion en fait le rival du Cap-Rouge.

On y remarque avec curioſité ſur la belle habitation Acquart, établie en

cafeterie & ſur le ſommet de la montagne qui correſpond, preſque dans le Nord, à la Grande-Anſe de Fel, un baſſin ou étang qui peut avoir 3 carreaux de ſurface, alimenté par un grand courant d'eau. Il eſt preſque toujours à la même hauteur & on l'employe pour les machines de l'habitation. Le courant, lorſqu'il en ſort, va ſe jetter dans la rivière de Fel. On y trouve des ſarcelles, des canards ſauvages & l'on y va chaſſer.

C'eſt encore dans la face de la Selle, tournée vers le canton de Fel, qu'eſt la rivière Blanche qu'on dit même avoir une ſource commune à celle du même nom à la Croix des Bouquets. Elle tombe par une caſcade de cent toiſes de haut ſur des rochers où elle ſe perd durant environ 300 toiſes pour reparaître enſuite.

L'anſe de Fel ne peut admettre que des canots; mais le Marigot, placé plus à l'Oueſt, reçoit les grands bâtimens, pourvu qu'ils ſoient mouillés un peu au large & prêts à appareiller au moindre changement de vent. Il y vient auſſi des chaloupes des bâtimens mouillés à Jacmel pour porter des marchandiſes & prendre des denrées. M. d'Ennery y a fait conſtruire, en 1776, une batterie ſur une pointe de galets qui avance dans la mer, à l'Oueſt de l'anſe.

Il y a une communication par la montagne de la Selle entre le canton de Fel & celui de la Nouvelle-Touraine de la paroiſſe du Port-au-Prince, qui lui eſt oppoſé. Au pied de la Selle, la température de l'eau eſt ſi froide, qu'on ne la boit pas tout de ſuite lorſqu'on a chaud, & que les nègres, malgré leur amour pour les bains, n'en prennent que dans la ſaiſon chaude & que dans les points qui ont été frappés de l'ardeur du ſoleil.

L'oiſeau muſicien aime & égaye ce ſéjour; les dames anglaiſes étalent leur jolie robe dans ſes bois fourrés, & le ramier y ſoupire ſes amours.

7°. Le canton du Petit-Mouillage. C'eſt le nom d'une eſpèce de petit crique où viennent, en tems de paix, les canots de pêche & les chaloupes des navires mouillés à Jacmel. On ne peut empêcher la deſcente dans ce parage, qui eſt abordable juſqu'à l'entrée du Marigot. Mais le morne s'élevant tout-à-coup à pic à la lame & ne laiſſant qu'un paſſage de trente pieds où l'on a établi, avec de grandes difficultés, la communication entre ce point & les cantons ſitués plus à l'Eſt, on peut arrêter facilement l'ennemi au Petit-Mouillage. Une batterie y ſerait bien utile. En Mars 1787, les habitans y ont vu prendre à

l'ancre, un grand bateau hollandais par un petit bateau anglais de 6 canons de 4.

Selon quelques perſonnes, le bourg des Cayes de Jacmel devrait être mis au Petit-Mouillage, ſur une éminence qui ſe trouve au débouché de la plaine & une petite rivière, augmentée d'une portion de la rivière de Bioche, y donnerait de l'eau par un canal très-peu diſpendieux; le mouillage protégé y appellerait le commerce, & la ſalubrité de l'air fixerait une population qui ſe trouverait à-peu-près au centre de la partie habitée de la paroiſſe. D'autres perſonnes, & en plus grand nombre, croyent que ces motifs ſont plus applicables au Marigot.

Les coſtières du morne qui borde la mer juſqu'à Fel, ne peuvent produire que du coton ou ſervir à des hattes, quoiqu'il s'y rencontre trois ſources. Le terrain eſt ſi roide & ſi dégradé par les eaux durant les pluies, qu'on n'en peut pas tirer un meilleur parti.

8°. Le canton du Bourg. Le petit établiſſement qui lui donne ſon nom, eſt à 8,800 toiſes dans l'Eſt de la ville de Jacmel, & l'on découvre de là la petite île la Béate. Le Bourg eſt preſque ſur le rivage & le long de la rivière de Bioche; dix maiſons médiocres le compoſent; quelques blancs miſérables l'habitent & y font un faible commerce de toile & de comeſtibles à l'uſage des eſclaves. Sa population eſt de 22 individus de tout âge, de tout ſexe & de toute nuance.

L'égliſe eſt un édifice digne d'un meilleur voiſinage. Elle eſt de charpente, maçonnée entre poteaux & lambriſſée. Le terrain du bourg, de l'égliſe & du preſbytère ont été donnés à la paroiſſe par M. de Lorme de Roiſſy. Sa poſition eſt vicieuſe, car des briſans le rendent inabordable du côté de la mer. La Bioche, quoique peu conſidérable, eſt dangereuſe dans ſes crues.

Les Cayes de Jacmel ont été miſes en paroiſſe en 1714; les regiſtres paroiſſiaux remontent juſqu'au 6 Novembre de la même année. Elle eſt ſous l'invocation de Notre-Dame de Bon-Secours, & ſa fête eſt célébrée le 8 Septembre, jour de la Nativité de la Vierge.

Les habitations voiſines du bourg, & celles qui ſe prolongent le long de la rivière, quoique jugées de peu de valeur au premier coup-d'œil, ont acquis par l'effet d'un travail opiniâtre, un degré de fécondité qu'on ſemblait ne devoir pas eſpérer d'un ſol auſſi haché, mais vers lequel la rivière dirige

des pluies plus fréquentes que dans le reſte du canton. L'indigo & le coton ſont les productions de cette partie, & encore a-t-il fallu épiérer le ſol pour avoir à-peu-près la moitié de ſa ſurface libre. Les pierres occupent l'autre moitié.

La rivière de Bioche, qui eſt ſi utile à ce canton, eſt formée par pluſieurs ſources qui partent du morne du Cap-Rouge & dont la principale eſt appellée la Caſcade ou la Breſillette. C'eſt un volume d'eau d'environ deux pieds cubes qui ſort d'une falaiſe à environ 150 toiſes au-deſſus du niveau de la mer, & qui, tombant en caſcade avec fracas, va ſe réunir à la Bioche à deux lieues au-deſſus de l'embouchure de celle-ci & forme avec elle un total de 6 pieds courans d'une eau limpide, qui ne diminue jamais ſenſiblement.

L'eſpèce de péninſule formée par la Caſcade & la Bioche, parait avoir été habitée par les Naturels du pays. Les veſtiges de leurs établiſſemens annoncent une population nombreuſe. L'eſcarpement des pointes de pluſieurs monticules, les fragmens de leurs uſtenſiles, leurs fétiches très-communs, les diverſes voûtes qui ſont dans le roc & qui paraiſſent avoir été creuſées de mains d'hommes, prouvent qu'ils n'étaient pas ſans induſtrie. On trouve fréquemment, lorſqu'on fouille, de petites figures groteſquement ciſelées, faites de la coquille du lambis & qui atteſtent l'uſage d'inſtrumens auſſi durs que le fer. Les regrets du philoſophe ſe réveillent, lorſqu'il réfléchit qu'il ne reſte pas d'un peuple auſſi nombreux, un ſeul individu qui puiſſe éclairer ſur ſon hiſtoire.

On voit encore dans cet endroit les traces de deux mines qui ont été exploitées. Le minerai de fer & de cuivre y abonde, & le ſpath & le quartz ſe montrent à la ſuperficie de la terre.

Les colons français leur ont préféré la culture de l'indigo, que l'un d'eux a ſu rendre l'égal du Guatimala. Le coton y eſt très-beau auſſi.

L'eſpace qui compoſe le reſte du canton du Bourg & qu'on nomme improprement la plaine des Cayes de Jacmel, peut être évalué à environ 500 carreaux de terre arroſables, ſur une pente douce vers la mer; mais ce terrain eſt irrégulier & a beaucoup de pierres. De l'intelligence & un travail ſoutenu pourraient y placer quatre belles ſucreries, qui auraient encore de l'eau pour leurs moulins. La proximité de l'embarcadère, les matériaux de néceſſité première à pied d'œuvre, & la fertilité du ſol, promettent des avantages

réels. Les hauteurs du canton du Bourg, appellées la montagne des Cayes, ont 10 belles caſeteries.

9o. Le canton des Bancs. Ce ſont les cayes ou bancs dont j'ai parlé à l'article de la côte qui lui a fait donner ce nom. Ce canton a dans le Nord le Cap-Rouge, celui du Petit-Mouillage dans l'Eſt, la mer au Sud & la paroiſſe de Jacmel dans l'Oueſt.

La limite des deux paroiſſes eſt la ravine ou la rivière Normand, qui peut contenir en tems moyen deux pouces courrans d'eau. Elle part du morne du Cap-Rouge, & après avoir ſervi à l'uſage de quatre habitations ſituées ſur la colline & établies en indigo & en coton, elle ſe jette à la mer en traverſant une petite plaine de 300 carreaux d'excellente terre. Cette ſource bien dirigée, pourrait arroſer tout ce terrain, ſuſceptible de donner 400 milliers de ſucre brut. Le reſte du canton, quoique d'un aſpect repouſſant parce qu'il eſt diſpoſé en mornes très-rocailleux & que la colline ſe releve bruſquement à environ 600 toiſes de la mer juſqu'au ſommet de la montagne, eſt utilement cultivé en coton.

10o. Enfin, le canton du Cap-Rouge. Il eſt placé dans le Nord-Oueſt du Bourg, mais il n'y a pas même la moitié de ſon étendue dans la paroiſſe des Cayes de Jacmel; le reſte dépend de la paroiſſe de Jacmel. Ses terres ſont hautes & l'on compte dans ſa totalité 20 cafeteries qui donnent deux millions de café. Ce canton paſſe pour être proportionnellement un des plus productifs en café de toute la Colonie, & un de ceux qui le donnent de la plus belle qualité.

La paroiſſe des Cayes de Jacmel avait en 1730, 101 indigoteries, & en 1739, 108 indigoteries, 103,720 cotonniers & 550 cafiers. On y compte maintenant 17 indigoteries, qui font 50 milliers d'indigo, & du coton qui, réuni à celui de 27 cotonneries, peut aller à 130 milliers; & 140 cafeteries, qui rapportent 1,800 milliers de café.

En 1730, cette paroiſſe avait 316 blancs, 23 affranchis & 935 eſclaves, & en 1739, 367 blancs, 29 affranchis & 1,468 eſclaves; à préſent, elle a 400 blancs, 450 affranchis & 7,000 eſclaves.

La milice y avait en 1730, 52 blancs & 12 affranchis; en 1764, 57 blancs & 64 affranchis, & à préſent elle eſt de 120 blancs & 148 affranchis.

Les Anſes-à-Pitre & le Sale-Trou ont chacun un exempt, un brigadier & quatre archers de maréchauſſée.

Cette paroiſſe dépend du commandement, de la Sénéchauſſée & de l'Amirauté de Jacmel.

Comme on a pu l'induire déjà de ce que j'ai dit, la température des Cayes de Jacmel eſt féche. Il faut même au canton du Sale-Trou & du Cap-Rouge avoir des citernes pour n'y pas manquer d'eau dans de longues féchereſſes. Les faiſons y ſont comme à la Croix des Bouquets. La briſe de jour y eſt de l'Eſt & celle de nuit du Nord. Mais la première, qui ne franchit la chaîne frontière qu'en s'élevant, arrive dépouillée de toute humidité de l'autre côté ; & on remarque auſſi que le pays eſt d'autant plus deſſéché, qu'il eſt plus près de cette chaîne. La haute montagne de la Selle arrête cependant des vapeurs & renvoie la nuit le vent qui vient par conſéquent du point où elle eſt. Cette paroiſſe redoute, comme toute la bande Méridionale de l'Iſle, les coups de vent de Sud. Elle en a reſſenti un le 24 Juillet 1724 accompagné d'une inondation ; un le 21 Septembre 1751 qui a renverſé le bourg ; un le 16 Septembre 1754 ; un le 5 Septembre 1781 ; un le 26 Août 1785, & celui du 16 Août 1788.

Le tremblement de terre de 1770 endommagea les indigoteries.

Il y a de l'égliſe des Cayes de Jacmel

A celle de la Croix des Bouquets, par la gorge que j'appellerais volontiers la gorge du cacique Henri, ... 35 lieues.

Et par Jacmel, ... 20

A celle de Jacmel, ... 4

Selon Nicolſon, on trouve ſur les rochers dont la côte eſt remplie, des oſcabrions, de belles nérites & une eſpèce de tonnes couvertes de tubercules & remplies d'une liqueur limpide qui teint en violet.

XXXVII.

Paroisse de Jacmel.

Elle eſt la plus ancienne des trois qui compoſent le Quartier de ſon nom, & elle a eu des habitans vers 1680. Lorſqu'elle fut compriſe, en 1698, dans la conceſſion faite à la Compagnie de Saint-Domingue, on y faiſait de

l'indigo. Jacmel fut érigé en paroiſſe ſous l'invocation de Saint-Jacques & Saint-Philippe, avant 1709. Cependant ces regiſtres ne remontent que juſqu'au 20 Septembre de cette année & encore ne ſont-ils que de ſimples copies pour ce qui eſt antérieur à 1716. L'égliſe qui eſt tombée de vétuſté, en 1783, était placée au haut du monticule où eſt encore le preſbytère. Mais la nouvelle qu'on eſt près d'achever & qui eſt conſtruite ſur le modèle de celle de Léogane & par le même entrepreneur, eſt vers le Nord-Eſt de la ville. Le cimetière eſt toujours dans l'Oueſt du Preſbytère.

Les limites qui circonſcrivent cette paroiſſe ſont: à l'Eſt, la paroiſſe des Cayes de Jacmel; au Nord, les paroiſſes du Port-au-Prince, de Léogane & du Grand-Goave; à l'Oueſt, la paroiſſe de Bainet, au moyen de la rivière à Canot de ſa ſource à ſon embouchure, & au Sud, la mer.

Cette paroiſſe eſt étendue. Sa profondeur peut être évaluée à environ 8 lieues, & ſa largeur a la même dimenſion. Sa ville eſt également éloignée de l'Iſle la Béate & de l'Iſle à Vache.

Cette ville bâtie au bord de la mer & compoſée de 160 maiſons, eſt mal-ſituée. Sa poſition a été déterminée par celle de l'embarcadère. Elle eſt vers l'angle Nord-Eſt de l'enfoncement de la baie & elle eſt diviſée en haute & baſſe ville.

La baſſe ville où eſt la Grande rue, contient les maiſons qu'occupent les marchands, les capitaines de navires vendant leurs cargaiſons, & les perſonnes qui ont des affaires commerciales. Ces maiſons ſont bâties dans une gorge étroite dont on a même été obligé d'eſcarper les flancs. L'air y eſt étouffé & mal-ſain & la chaleur exceſſive, ſur tout dans les mois de Juillet, Août & Septembre. Comme ces mois ſont auſſi ceux des grandes pluies, l'humidité contribue à augmenter les maladies dans la baſſe ville qui reſſemble alors à une infirmerie, le long de laquelle ſe promènent des convaleſcens à teint hâve & plombé.

On n'a rien fait pour amélorier cette ſituation. Les rues n'y ont, pour la plupart, que 25 ou 30 pieds de large & même moins; d'autres ont 40 pieds. Ces rues ſont inégales comme le ſol; elles ne ſont pas propres & quelquefois les pluies y font des trous où verſent les voitures. Une ſeule de ces rues eſt pavée. Les emplacemens y ſont ſi étroits qu'il eſt rare de voir une maiſon avec une cour un peu conſidérable. On n'y a ni place publique, ni marché. La

place d'armes, qu'on a décorée de ce nom parce que le commandant pour le roi y paſſe la milice en revue, n'a pas 60 pieds dans ſa plus grande largeur.

La haute ville eſt plus heureuſement ſituée ; auſſi l'appelle-t-on Belair. Elle eſt ſur la hauteur & contigue à la baſſe ville. Elle offre, d'un côté, la vue de la mer, de l'autre celle de la campagne, dont l'aſpect eſt aſſez riant. La température y eſt douce & l'air pur, & la ſanté eſt communément le partage de ſes habitans. Mais elle a auſſi ſes inconvéniens dans des rues étroites & des maiſons mal-bâties.

La ville de Jacmel que ſa médiocrité fait encore appeler ſouvent *bourg*, était originairement en entier dans la partie haute & on y voyait encore en 1734, 2 des 6 magaſins que la Compagnie de Saint-Domingue y avait fait conſtruire au commencement de ce ſiècle & dont 4 brûlèrent au mois de Juin 1721, ſans qu'on ait ſu la cauſe de l'incendie. On voulait, à la dernière époque, diriger le bourg vers l'Oueſt de ce monticule, mais le plan actuel prévalut.

On a préparé un plan-directeur à cette ville, en 1781, & le 2 Août 1788, il a été défendu de l'augmenter. On projette d'y conſtruire une fontaine pour l'exécution de laquelle on a nommé M. le Pont Dufortin, ſyndic, depuis le 22 Février 1784. On va maintenant chercher l'eau & laver le linge dans la Grande-rivière de Jacmel. Lorſqu'il arrive que celle-ci aſſéche, ce qui eſt extrêmement rare, les citadins ſont forcés de boire l'eau des ſources qui ſont au bas de la ville, vers la Grande-rivière & qui, placées dans un terrain marécageux, ont toujours un goût & une odeur déſagréables.

Jacmel avait 25 maiſons en 1740, 42 en 1765, 63 en 1776. L'ordonnance du 8 Août 1770, ſur la manière de bâtir, depuis le tremblement de terre de cette année & dont j'ai parlé à l'article du Port-au-Prince, lui eſt propre auſſi.

Jacmel eſt le ſiége d'une Sénéchauſſée. Originairement, la Compagnie de Saint-Domingue, créée par des lettres-patentes du mois de Septembre 1698, & qui avait le juge de toute ſa Colonie à Saint-Louis, comme le chef-lieu, nomma M. Cheminant pour l'un des lieutenans de ce juge, le 28 Janvier 1708, avec réſidence à Jacmel ; un ſubſtitut du procureur fiſcal & un greffier. Un réglement de cette Compagnie, du 22 Septembre 1716, confirma cet établiſſement judiciaire & donna pour reſſort à ce tribunal, l'eſpace compris

depuis

depuis la rivière de Neybe juſqu'à dix lieues dans l'Oueſt de Jacmel. La Compagnie ayant été révoquée, au mois d'Avril 1720, le roi créa, au mois de Novembre 1721, une Sénéchauſſée à Jacmel, à l'inſtar de celles déjà exiſtantes dans la Colonie & lui donna pour territoire, les paroiſſes des Cayes de Jacmel, de Jacmel & de Bainet. Ses jugemens reſſortiſſaient au conſeil de Léogane, comme ceux de la juridiction fiſcale. En liſant les détails de l'une des Sénéchauſſées dont j'ai parlé juſqu'ici, on trouvera ce qui concerne celle de Jacmel, ainſi que ſon Amirauté. La Sénéchauſſée a 6 procureurs, 5 notaires, 5 huiſſiers. Les Adminiſtrateurs lui ont donné, le 25 Janvier 1783, une brigade de police compoſée d'un exempt, un brigadier & 4 archers.

La Sénéchauſſée tient ſes ſéances dans une maiſon qui eſt au bout Eſt de la baſſe ville. L'Amirauté ſiége dans le même lieu. Le greffe & les priſons y ſont attenantes.

Le Quartier de Jacmel a auſſi un État-major. Il commença à M. Nolivos de la Bardenne, nommé commandant de la Partie de l'Oueſt, & qui vint réſider dans cette ville. Le 8 Mai 1730, le roi y plaça une majorité que M. Baudouin des Petitsbois eut le premier. Elle fut ſupprimée avec tous les États-majors en Mars 1763. On ne jugea à propos d'y mettre qu'un aide-major en 1769; mais une ordonnance du 24 Mars 1771, a rétabli la majorité.

Un officier d'adminiſtration de la marine, réſide auſſi toujours dans la ville de Jacmel. On y a un capitaine de port, un chirurgien & un apothicaire du roi; ſix autres chirurgiens, un arpenteur principal & voyer principal, un arpenteur & un voyer particuliers, un receveur de l'octroi, curateur aux ſucceſſions vacantes; un receveur des droits domaniaux, un des droits de M. l'Amiral, & un directeur des poſtes.

Les lettres pour le Port-au-Prince & la Partie du Nord partent deux fois par ſemaine, & celles pour Bainet, Acquin & pour les Cayes de Jacmel, une fois par ſemaine.

L'arrêt du conſeil de Léogane du 17 Janvier 1739, avait donné 1 prévôt, 1 exempt, 2 brigadiers & 10 archers de maréchauſſée à Jacmel. L'ordonnance des Adminiſtrateurs, du 8 Février 1775, y plaça 1 exempt, 1 brigadier & 4 archers, mais une autre du 10 Avril 1783, y a établi 1 lieutenant, 1 exempt, 2 brigadiers & 15 cavaliers. Ce n'eſt pas trop pour une ville qui n'a point de

garniſon, & pour un territoire auſſi conſidérable que celui du commandement de ce lieu.

La paroiſſe de Jacmel eſt montueuſe dans la majeure partie de ſon étendue, & ſes terres ſont généralement élevées. Ce n'eſt guères qu'aux environs de la ville & ſur les bords de la Grande-rivière qu'on peut compter du territoire réellement plane. Les portions montagneuſes qui ſont plus rapprochées de la côte, ſont remplies de pierres ou de tuf, & quelquefois des unes & de l'autre. Le long des rivières les terres ſont blancheâtres & ſablonneuſes.

Dans les montagnes le ſol varie; il eſt quelquefois rouge, argileux avec ou ſans tuf; d'autrefois, noirâtre ou grisâtre & pierreux. Dans les parties maigres le café eſt petit, rond & d'une belle nuance; dans les terres fortes il eſt moins perfectionné, mais il eſt recolté en plus grande quantité.

En 1703, cette paroiſſe avait 7 indigoteries, 6 corrails & 113 bêtes cavalines ou à cornes; en 1713, 40 indigoteries & 2,534 animaux; en 1730, 147 indigoteries, & M. Gabet forma à environ une lieue dans l'Eſt du bourg une ſucrerie roulant en brut. M. Dougé commença vers le même tems une ſeconde ſucrerie très-proche de la ville. Mais le tyrannique marquis de Fayet, gouverneur-général de la Colonie, ſecondé par M. des Petitsbois, major pour le roi à Jacmel, traverſa tant ces deux établiſſemens en 1734 qu'ils furent abandonnés. En 1739 il y avait 101 indigoteries, 6,706 cacaoyers, 1,470,550 cotonniers, 27,900 cafiers. On a commencé à ſe livrer, en 1763, à la culture du cafier, & en 1787 la totalité du Quartier en a donné 15 millions de livres. On compte à préſent dans ce Quartier une ſucrerie qui eſt celle de M. Dougé, rétablie en 1772 par M. Gaſt, arroſée par de l'eau tirée de la Goſſeline; de plus, 7 indigoteries, 20 cotonneries, 100 cafeteries, quelques cacaoyers & 8 fours à chaux.

La paroiſſe de Jacmel jouit de l'avantage de poſſéder pluſieurs ſources & d'être parcourue par pluſieurs rivières dont les trois principales ſont la Grande-rivière de Jacmel, la rivière de Gauche & la Goſſeline. La dernière vient ſe réunir à la première à une demi-lieue de ſon embouchure, & celle de Gauche à environ une demi-lieue plus haut; auſſi la Grande-rivière a-t-elle des débordemens aſſez fréquens dans le tems des pluies, & ſouvent déſaſtreux.

La rivière des Orangers paſſe auſſi diagonalement au-deſſus du bout Nord-Oueſt de la ville; mais elle tarit ou elle eſt preſque continuellement arrêtée

pour l'utilité des habitations où elle paſſe. Lorſqu'elle coule, ſon eau eſt ſale & bourbeuſe, & l'habitude où l'on eſt d'y envoyer vider les vaſes de nuit, défend d'en faire aucun uſage. Il y a différentes ſaignées ſur ces rivières, mais aucune d'elles n'a été régulièrement diſtribuée, ſi ce n'eſt celle des Orangers dont jouiſſent cinq habitations en vertu de jugemens des Adminiſtrateurs du 20 Novembre 1739, du 11 Juillet 1740, & du 8 Octobre 1756, & dont une portion doit ſervir la fontaine de la ville lorſqu'elle ſera établie.

Les quatre rivières que j'ai nommées donnent leur nom à autant de cantons. Il y a de plus le canton des Côtes-de-Fer, celui de la Voûte; partie du Cap-Rouge, les cantons de la Vallée, du Bout de l'anſe, de la Plaine à Baguette, &c.

La température de Jacmel, qui eſt ſoumiſe aux mêmes époques que celle des Cayes de Jacmel, doit être conſidérée comme ſéche. La briſe du jour qui eſt forte, vient de l'Eſt-Sud-Eſt, & celle de nuit du Nord-Oueſt. Les coups de vent du Sud y ſont à craindre. Dans celui du 24 Juillet 1724, un bâtiment bordelais éprouvait au mouillage un tems ſi violent, que l'équipage força le capitaine à ſe mettre dans la chaloupe avec eux pour ſe ſauver. Ils firent naufrage à la côte, & 13 matelots y périrent. Dans la nuit du 21 au 22 Septembre 1751, la mer détruiſit la baſſe ville à une maiſon de maçonnerie près qu'elle couvrit de ſable. Dans la nuit du 16 au 17 Septembre 1754, il fit un autre coup de vent qui fit caſſer les trois cables du navire la Nancy, de Bordeaux, & le briſa à la côte de manière qu'on ne put ſauver qu'une partie de ſa cargaiſon, & encore était-elle très-avariée. Pluſieurs magaſins, entr'autres celui qui ſervait de palais à la Sénéchauſſée & de greffe, furent renverſés, & les pièces de ce greffe endommagées. La pluie dura 7 jours: l'inondation emporta les trois quarts de l'indigo planté, & nul bananiers ne reſta après ce coup de vent. Dans l'ouragan du 16 Août 1788, preſque toutes les maiſons furent endommagées, il y eut des gens de couleur écraſés, des bâtimens jettés à la côte, & en général les campagnes furent ravagée par le vent & par les débordemens.

Au mois de Juillet 1774, il tomba de la grêle groſſe comme des grains de maïs près de Jacmel, à 2 heures après midi, pendant une demi-heure d'orage.

En 1764, la ſéchereſſe fut extrême, & elle fut ſuivie de chenilles qui détruiſirent tout. On évalua la perte à deux millions.

Le tremblement de terre de 1770 renverſa quelques maiſons de la ville qui

étaient de maçonnerie; les autres fouffrirent plus ou moins, & les cuves d'indigoteries ayant été très-endommagées, il y eut beaucoup d'indigo perdu.

On a vu autrefois des pucerons à Jacmel. Les légumes y ſont beaux, mais on en cultive peu.

La paroiſſe de Jacmel comptait en 1703, 67 blancs, 3 affranchis & 104 eſclaves; en 1713, 117 blancs, 15 mulâtres, nègres & ſauvages libres, & 2,947 mulâtres, nègres ou ſauvages eſclaves; en 1730, 499 blancs, 58 affranchis, & 1,775 eſclaves; en 1739, 341 blancs, 48 affranchis & 2,028 eſclaves, & aujourd'hui elle a 550 blancs, 582 affranchis & 8,500 eſclaves.

La milice qui avait, en 1703, 39 blancs; en 1730, 134 blancs & 24 affranchis; en 1764, 112 blancs & 183 affranchis, a maintenant 250 blancs & 259 affranchis en 5 compagnies. Lors d'une deſcente tentée par les Anglais en 1745, la milice fit des merveilles; & M. Oudaille, capitaine, qui la commandait, ſe conduiſit de manière à recevoir du miniſtre les éloges les plus flatteurs.

La côte de cette paroiſſe commence à la rivière Normand, dont l'embouchure eſt un peu à l'Oueſt de la pointe-Fournier. Il y a environ trois lieues de là à la pointe Eſt de la baie de Jacmel; on y trouve l'anſe-à-Barrique, la pointe de Soye, l'anſe de la Fontaine, le Trou de la Veuve-Armand, la rivière des Côtes-de-Fer, où commence réellement une côte de fer qui va juſqu'à la baie, & le cap Maréchaux. Toutes les pointes depuis celle de la Belle-Roche juſqu'aux cap Maréchaux, ſont côtes de fer à l'Eſt & à l'Oueſt ſur une diſtance de 100 à 150 toiſes.

La baie de Jacmel, dont le cap Maréchaux forme le bout Eſt, & le cap Jacmel le bout Oueſt, a 1,870 toiſes d'ouverture & 1,500 toiſes de profondeur (Voy. l'Atlas). Cette rade, où les plus gros vaiſſeaux peuvent mouiller, ne répond pas à ce qu'on devrait attendre de ſon enfoncement. Elle eſt expoſée au Sud, comme le prouvent les exemples que j'ai cités, & elle eſt ſujette à de fréquens raz de marée. Les bâtimens marchands y mouillent preſqu'à terre depuis 3 juſqu'à 6 braſſes, entre le grand reſſif & le rivage, fond de ſable mêlé de roches & bonne tenue; mais une côte eſcarpée laiſſe peu de ſalut à eſpérer aux bâtimens qui chaſſent à la côte ſur leurs ancres & leurs amarres. Les grands bâtimens mouillent en dehors des reſſifs au grand mouillage.

La mer eſt toujours en courroux dans cette rade, & pour parvenir à une embarcation ou pour arriver à terre, il faut être porté s'il l'on ne veut pas être mouillé. Les vagues rongent le rivage. Il y avait en Septembre 1751 au-devant des maiſons qui donnent ſur la rade, une belle allée d'arbres ſervant de promenade, la mer a tout enlevé alors, & à préſent dans ſes fureurs elle atteint des caſes qui deviendront auſſi ſa proie. Quelques particuliers eſſayent bien de lui oppoſer des rangs de gros pieux; mais quel obſtacle en comparaiſon de la force qu'on prétend arrêter! Il faut même en général des oreilles accoutumées au bruit que font les gros galets ſans ceſſe agités le long de la plage pour dormir à Jacmel dans les maiſons, juſqu'aux portes deſquelles ce fracas ſe prolonge.

La baie de Jacmel a ſur ſon côté Oriental après le cap Maréchaux, le Trou-Forban, l'anſe-Inacceſſible, l'anſe de la Saline & la Petite-anſe. Elle eſt défendue par pluſieurs batteries. La première protection qu'elle ait eu, fut établie par Larnage en 1742, ſur la hauteur du preſbytère qui eſt élevée de 50 pieds à pic du côté de la mer; on en voit encore des reſtes. On y a maintenant une batterie à la Petite-anſe, une ſur la hauteur devant le mouillage marchand, & au-deſſous de laquelle eſt une ſource dont l'eau eſt reputée très-bonne; une redoute à la pointe du Nord de la baie Baguette, qui eſt elle-même contenue dans la baie de Jacmel, & qui fait face à la ville. On avait mis autrefois, en tems de guerre, un retranchement au bord de la mer. La poudrière eſt dans la ſavane au Sud de la ville.

Depuis 1783, il paſſe communément à Jacmel une vingtaine de bâtimens d'Europe par an, dont les trois quarts ſont de Bordeaux & le reſte du Havre & de Marſeille. Plus de la moitié y font ſimplement eſcale avant de ſe rendre aux Cayes. Cependant en 1786, il eſt parti de Jacmel, en droiture, 17 bâtimens chargés pour les trois ports de France que je viens d'indiquer, & le moindre d'entr'eux était de 200 tonneaux. Autrefois tout le commerce de Jacmel ſe faiſait à Léogane, & juſqu'à la paix de 1763 c'était une choſe aſſez rare que de voir des bâtimens d'Europe s'y arrêter.

Le 21 Septembre 1740, les Adminiſtrateurs ordonnèrent même que le procureur du roi de Léogane enverrait chaque ſemaine à celui de Jacmel le prix courant de l'indigo & du coton, pour régler le commerce de ce dernier lieu.

Mais, par ſa poſition, Jacmel eſt digne de toute l'attention du gouvernement.

Situé au vent de la Partie du Sud, il eſt ſa porte de ſecours & la plus prochaine, & il eſt l'unique de la Partie de l'Oueſt. Il donne le moyen d'éviter les croiſeurs qui ſe tiennent ſur la côte de la Partie du Nord de la Colonie.

L'île de Curaçao eſt en quelque ſorte le magaſin naturel de ce lieu, & on en a déjà fait pluſieurs fois l'heureuſe expérience. Une traverſée courte & la même bordée conduiſent de cette petite île à Jacmel. On prétend même que des corps flottans, jettés à deſſein à la mer dans quelques Iſles du Vent, & ſur tout à la Martinique, ſont venus en grande partie aborder Jacmel & ſa côte. Au mois de Novembre 1780, époque d'un coup de vent déſaſtreux à la Martinique, les côtes de Jacmel eurent beaucoup de débris de vaiſſeaux, & trois bâtimens déradés de Saint-Pierre, dans la même île, & démâtés, arrivèrent à Jacmel, preſque conduits par la ſeule action du courant.

La communication de Jacmel avec la côte de l'Oueſt, eſt donc l'objet principal de ce port. Mais ce port également utile & dangereux, doit être ouvert au ſecours & fermé à l'ennemi.

Maintenant cette communication a lieu de deux manières, ainſi que je l'ai dit.

Celle du chemin du Port-au-Prince à Jacmel, a pour point de force la Crête-à-Piquans, dont j'ai aſſez vanté les avantages à l'article de Léogane. De la Crête-à-Piquans, ce chemin ſuit la coſtière du morne des Palmes pour ſe rendre à la tête du bras gauche de la Grande-rivière de Jacmel, d'où l'on va trouver ſon confluent avec le bras droit, pour ſuivre le lit de cette Grande-rivière, qui eſt très-reſſerrée juſqu'au point où elle trouve la Petite-rivière de Jacmel.

A environ une lieue & demie de la Crête-à-Piquans, eſpace dans lequel le chemin a toujours une pente uniforme, on commence à trouver les établiſſemens dont les denrées ont leur débouché par Jacmel; ceux ſupérieurs les envoyent au Port-au-Prince ou à Léogane. Vers ce point auſſi, on paſſe la ravine à Jacques, & plus loin la Jambette, qui viennent l'une & l'autre de la Crête-des-Palmes & qui tombent dans la Grande-rivière; puis l'on paſſe celle-ci pour ſuivre enſuite ſa rive gauche & aller traverſer la ſource Blanche. Après cela, on repaſſe la Grande-rivière, & l'on ſuit ſa rive droite pour la repaſſer une troiſième fois & gagner ſon autre rive, de manière qu'on laiſſe à

droite sa jonction avec la Petite-rivière de Jacmel, & on repasse pour la quatrième fois la Grande-rivière au-dessus de cette jonction ; & enfin la riviére des Orangers en entrant dans la ville.

Au confluent de la Grande & de la Petite-rivière, aboutit, comme je l'ai dit, le chemin de Léogane venant à Jacmel par le quartier des Citronniers. Les voitures roulent dans le surplus, qui est de trois lieues, jusqu'à la ville de Jacmel, après avoir traversé 39 fois la Grande-rivière, entre le confluent de la Petite & le confluent de la rivière de Gauche. Les éboulemens que le tremblement de terre de 1770 ont causé dans les bords de la Grande-rivière, ont nécessité des crochets qui allongent cette route.

Il serait facile d'établir dans cette gorge des signaux qui feraient connaître au Port-au-Prince en peu de tems, le nombre & la nature des voiles qu'on découvrirait dans la Partie du Sud & à Jacmel, même les corsaires qui gêneraient la sortie des bâtimens. Avec cette seule précaution, l'on n'aurait rien à redouter de l'ennemi, qui trouverait du point où l'on cesse d'aller en chaise, encore environ trois lieues à gravir dans un chemin où chaque pas exigerait de lui des efforts prodigieux, & au bout duquel, en supposant toutes les difficultés vaincues, serait encore la Crête-à-Piquans.

L'autre communication est celle par le Grand-Goave, dont j'ai fait parcourir 8,513 toises dans la Description du Grand-Goave. A deux lieues, comptées de la croisée de ce chemin avec celui de Léogane au Petit-Goave, on trouve un défilé appellé le Massacre, bordé de chaque côté de montagnes à pic, chargées de bois & ne laissant qu'une ouverture qui n'a pas trois toises de largeur. Ce défilé qui a lui-même à-peu-près 150 toises de long, peut être fermé par un simple abattis, & peu d'hommes y arrêteraient une armée ; & encore avant d'arriver à ce redoutable passage, faudrait-il que l'ennemi, venant de Jacmel, eût pu s'emparer du mornet qui ferme la gorge de la raque à Cotar.

Près de l'endroit où cette communication joint la rivière de Gauche, est la fourche d'un ancien sentier allant de Léogane regagner la route de Jacmel par les hauteurs. Après ce sentier, le chemin ne cesse pas de couper le lit de la rivière de Gauche, & il ne quitte ce défilé qu'au confluent de cette rivière avec la Grande-rivière de Jacmel.

Avant ce confluent, est ce que j'ai dit être le Saut. On peut prendre par

lui une idée des obſtacles que ce chemin pourrait offrir ſans ceſſer d'être praticable aux voitures. Le défilé du Saut ſe trouve ſi reſſerré, que la rivière le remplit entièrement. Il a donc fallu couper un paſſage dans le roc. Le chemin ſe trouve dans cet endroit recouvert en demi-voûte, & le roc a permis de conſerver dans ſon épaiſſeur un garde-fou qui empêche de tomber dans le précipice. Une rampe, de roches auſſi, forme l'abord de ce ſentier.

Ce chemin eſt d'ailleurs difficile & preſqu'impraticable dans la ſaiſon des pluies. Le tremblement de terre de 1770 l'avait entièrement bouché par l'éboulement des terres & la chûte des rochers.

Avec de pareilles reſſources défenſives, l'ennemi ne peut rien ſe promettre, relativement à la Partie de l'Oueſt, en attaquant Jacmel; & il faudrait une négligence ou même une ignorance coupable pour qu'on ne ſe ſervît pas efficacement de ces reſſources.

Jacmel a d'autres chemins, mais pour ſon utilité propre & qui ne peuvent concerner en rien les vues politiques. Il y en a un qui part de la ville & va le long de la partie plane & feſtonnée de la côte juſqu'à la rivière de la Guillaumone de la paroiſſe des Cayes de Jacmel. Il eſt propre aux voitures juſqu'à la rivière de Fel qui borne à l'Oueſt l'habitation Darmancourt, ce qui fait environ 8 lieues; enſuite il y a 3 lieues un quart d'aſſez mauvais chemin juſqu'au pied de la montagne de la Guillaumone; les ſept lieues de plus qui vont à l'anſe-à-Bœuf ſont, je l'ai dit, à redouter pour la vie du voyageur & pour celle de ſa monture.

De ce chemin des Cayes de Jacmel, part un embranchement non loin de la ville & qui va au Cap-Rouge. Du chemin de la Grande-rivière de Jacmel un embranchement va au canton de la Goſſeline vers le Nord-Eſt; un autre placé plus haut mène au canton de la Vallée, dans l'Oueſt. Enfin de la ville un chemin va dans l'Oueſt vers la paroiſſe de Bainet; de manière que la paroiſſe de Jacmel eſt chargée de l'entretien de 30 lieues de chemins qui ſont ſur ſon territoire. Celui de la Grande-Rivière a produit des établiſſemens qui produiſent déjà deux millions de revenus & le prix des terrains voiſins a triplé.

J'ai dit, en traitant du Grand-Goave, qu'il n'y avait pas en 1705, de chemin direct de Jacmel aux Cayes. La Compagnie de Saint-Domingue en fit ouvrir un de Jacmel à Acquin qui fut terminé en 1712.

Il y a de l'égliſe de Jacmel,

A celle des Cayes de Jacmel	4 lieues.
——— du Port-au-Prince.	13
——— de Léogane	15
——— du Grand-Goave	13
——— de Bainet	7

La côte à l'Oueſt de Jacmel offre, dans la baie même, l'embouchure de la Grande-rivière de Jacmel, à environ 200 toiſes du morne du Preſbytère. A 300 toiſes de là, eſt l'embouchure de la rivière du Milieu; & à près de 150 toiſes plus loin, le petit Tapion blanc; puis le grand Tapion blanc & l'embouchure de la rivière du Bout de l'anſe, après laquelle eſt la pointe de la redoute où eſt la batterie de la baie Baguette dont j'ai déjà parlé. La baie Baguette eſt formée d'un côté par cette pointe & de l'autre par la pointe à Vigie. Elle a mouillage depuis 2 braſſes juſqu'à trente, mais le fond eſt trop à pic & conſéquemment d'une mauvaiſe tenue; d'ailleurs la mer y eſt extrêmement groſſe & y briſe toujours.

La pointe à Vigie tire ſon nom d'un bâton de ſignaux qu'elle a à 500 toiſes dans le Sud & vers lequel on va, de la ville, par un chemin qui ſuit la côte. Cette pointe eſt à 900 toiſes du Cap Jacmel qui termine la baie de Jacmel à l'Oueſt. L'élévation de ce cap, ſes falaiſes & les lames prodigieuſes qui viennent s'y briſer en écumant, forment un tableau très-pittoreſque.

De ce cap, la côte court de l'Eſt à l'Oueſt. On y trouve à près d'une lieue & demie, la pointe à Meunier; une demi-lieue plus loin, l'anſe du Pays-Perdu & une lieue après celle-ci l'anſe à Canot, où débouche la rivière du même nom qui eſt la limite entre la paroiſſe de Jacmel & celle de Bainet. De la Vigie juſqu'à 600 toiſes dans l'Eſt de l'anſe à Canot, toute la côte eſt de fer.

On trouve dans la paroiſſe de Jacmel des mines de cuivre, de plomb & d'argent; on aſſure même qu'elle en contient d'or. La côte a auſſi des oſcabrions.

Le 29 Janvier 1717, des forbans vinrent à Jacmel dont ils pillèrent l'égliſe. Ils emmenèrent même le curé à bord d'un de leurs bâtimens, mais ils le renvoyèrent après, ſans lui avoir fait aucun mal. Leur nom eſt reſté au point de la baie où ils deſcendirent.

Les habitans du Quartier de Jacmel prirent part aux mouvemens séditieux de 1723. On leur a reproché d'aimer le luxe & l'on observait même en 1771, que la ville de Jacmel avait trois perruquiers & deux marchandes de modes, & point de charron. Une chose très-vraie, c'est qu'autrefois les habitans s'y réunissaient avec empressement & se traitaient mutuellement avec un plaisir dont tout offrait la preuve; mais depuis environ dix ans, il n'y a plus que des repas dont l'ostentation donne seule l'idée. On se rapproche sans s'unir d'affections, on se quitte sans désirer de se revoir, on mange sans gaieté & le bruit d'un cornet & les fureurs du jeu remplacent tous les épanchemens de l'amitié.

XXXVIII.

Paroisse de Bainet.

Une baie de 1,650 toises d'ouverture & de 930 toises de profondeur sans aucun ressif, a inspiré le nom que porte cette paroisse & que l'usage veut qu'on écrive Bainet au lieu de *Baie-nette*, ou au moins *Bainette*.

Les premiers établissemens de Bainet ne remontent guères qu'au tems de la Compagnie de Saint-Domingue. En 1718 on en fit une paroisse sous l'invocation de Saint-Pierre, mais les habitans s'occupaient si peu de construire une église & un presbytère, qu'un arrêt du conseil du Petit-Goave du 8 Mars 1725, le leur prescrivit. Les registres de cette paroisse vont cependant jusqu'au 28 Avril 1718.

Cette paroisse très-étendue, est bornée au Sud par la mer, depuis l'embouchure de la rivière de l'anse à Canot jusqu'à celle de la rivière des Côtes de Fer; à l'Est, par la paroisse de Jacmel; au Nord, par les chaînes de montagnes du Grand & du Petit-Goave; au Nord-Ouest par le canton des Godets de la paroisse du Fond-des-Nègres, au moyen de la rivière du Fond-des-Nègres; enfin à l'Ouest, d'abord, par la paroisse du Fond-des-Nègres & ensuite par la paroisse d'Acquin; toujours au moyen de la même rivière qui devient celle des Côtes-de-Fer jusqu'à son embouchure.

Le sol de cette paroisse est prodigieusement montueux & entrecoupé par des

ravines profondes & encaiſſées. Les cuiſſes des montagnes ſe prolongent quelquefois juſqu'à la mer. Dès 1730, on y avait cependant déjà 57 indigoteries & 67 en 1740.

Sur la côte on trouve 2,300 toiſes de l'embouchure de la rivière à Canot à la rivière de la Breſilienne qui manque d'eau à ſon embouchure, pendant 9 mois de l'année. De là à la rivière du Trou-Mahot qui eſt ſujette au même deſſéchement, il y a 1,900 toiſes. A 250 toiſes dans l'Oueſt du Trou-Mahot eſt un petit îlet de roches nommé le Colombier; & de cet îlet à la rivière de l'Azur qui eſt plutôt une forte ſource, 1,525 toiſes; un quart de lieue de la rivière de l'Azur à la pointe Eſt de la baie de Bainet; environ 500 toiſes de cette pointe à la Petite-anſe & encore 500 toiſes juſqu'à la rivière du Bout de l'anſe, à la rive droite de laquelle eſt le bourg; ce qui fait de la rivière de l'anſe à Canot juſqu'au bourg de Bainet, 7,450 toiſes. La côte eſt de fer de l'anſe à Canot à la rivière de l'Azur; les caboteurs trouvent cependant un refuge à l'anſe à Canot & au Trou-Mahot.

Le bourg de Bainet, ſitué vers l'angle Nord-Eſt de la baie, eſt compoſé de trois maiſons couvertes d'eſſentes, dont une ſert de chapelle & de preſbytère depuis que l'ouragan du 5 Septembre 1781 a renverſé l'égliſe, & de 20 caſes ouvertes de paille, ſemées au haſard. L'ouragan du 21 Septembre 1751 n'y avait laiſſé, au contraire, que l'égliſe & le preſbytère. Il y a dans ce bourg, un exempt, un brigadier & 4 archers de maréchauſſée établis par l'ordonnance du 8 Février 1775.

De la rivière du Bout de l'anſe à la Grande-rivière, qui a 10 toiſes de largeur au point où le grand chemin, qui va à Acquin, la traverſe, & 18 pouces d'eau en tems ordinaire, il y a 735 toiſes & une forte lieue de l'embouchure de cette Grande-rivière au Cap Bainet qui termine la baie à l'Oueſt. La côte court de la Grande-rivière au Cap Bainet du Sud-Sud-Eſt au Nord-Nord-Oueſt.

Le mouillage eſt aſſez bon à Bainet. Il eſt entre la rivière du Bout de l'anſe & la Grande-rivière, & à environ deux encablures de terre avec 25, 30 & 40 pieds de profondeur & bonne tenue; mais le vent d'Eſt auquel la baie eſt ouverte, y ſouffle avec force pendant 9 mois de l'année & la mer y eſt agitée. On y ſouffre auſſi des coups de vent de Sud & des raz de marée. Comme cette baie eſt faite pour offrir un aſile aux bâtimens qui ſeraient pourſuivis en ſortant de Jacmel, il ſerait néceſſaire qu'elle eût deux canons de 18 & un

mortier ſur la pointe du morne, au Sud de la Grande rivière & ſur le morne de la pointe Orientale de la Petite-anſe, pour protéger le mouillage & écarter l'ennemi de cette baie.

A une lieue & demie du Cap-Bainet, eſt encore une *Petite-anſe*, & à trois quarts de lieue de celle-ci le cap Raimond, que devance les ſources à Begaſſe, & qui eſt lui-même à une lieue & demie de l'anſe de Guigne-à-Gauche. Dans l'intervalle eſt l'embouchure de la rivière du Corail & celle de la Petite-rivière des Côtes-de-Fer qui termine le canton du Gris-Gris, & qui ſe trouve à 7,640 toiſes du bourg de Bainet. L'anſe de Guigne-à-Gauche a 650 toiſes d'ouverture ſur environ 300 toiſes de profondeur. Enfin, à 9,710 toiſes de la Petite-rivière des Côtes-de-Fer, diſtance où ſont encore l'anſe de la Breſilienne, l'anſe des Gris-Gris & la pointe des Côtes-de-Fer, ſe trouve l'embouchure de la rivière des Côtes-de-Fer, limites de la paroiſſe de Bainet & de celle d'Acquin. Toute cette côte eſt de fer, excepté environ 900 toiſes qui touchent la rivière des Côtes-de-Fer dans l'Eſt.

La côte de la paroiſſe de Jacmel a donc 24,800 toiſes d'étendue. Elle eſt preſque toujours bordée de rochers que la mer bat avec une violence extrême, & n'offre qu'une douzaine d'embarcadères.

Bainet éprouve quelquefois de très-grandes ſéchereſſes. On y cultive de l'indigo & du coton dans les parties voiſines de la mer, le cafier dans les parties montagneuſes élevées, & du tabac extrêmement renommé le long des rivières.

Bainet a une ſituation qu'on peut appeller iſolée, relativement aux autres points de la Colonie. Il dépend du commandement, de la Sénéchauſſée & de l'Amirauté de Jacmel.

Il a quatre communications qui partent du bourg. L'une va dans l'Eſt chercher la ville de Jacmel éloignée de 7 lieues; la ſeconde, va vers Acquin. J'ai dit, à l'article de Jacmel, que la Compagnie de Saint-Domingue avait fait ouvrir ce ſecond chemin, mais il n'exiſtait plus depuis le Gris-Gris juſqu'à Acquin, lorſqu'en 1776 M. d'Ennery, venu au Gris-Gris, ordonna d'en rouvrir un. Le chemin entre Bainet & Acquin eſt le long de la côte, & a environ 19 lieues d'un bourg à l'autre. La troiſième route traverſe les montagnes au Nord pour ſe rendre au Grand-Goave, éloigné de 10 lieues. Il parcourt 8,472 toiſes juſqu'à la rivière la Vallée, qui donne ſon nom à un canton & qui eſt la limite entre les deux paroiſſes. Cette partie & celle qui l'avoiſine à

l'Oueſt, eſt d'un ſol excellent pour la culture du café, & il y a déjà là une trentaine de cafeteries, ſans compter d'autres petits établiſſemens. La quatrième communication va au Petit-Goave, diſtant de treize lieues. Elle s'embranche au chemin de Bainet à Acquin, à la paſſe de la Grande-rivière, & va par le canton à qui celle-ci donne ſon nom, & enſuite par le Nord-Oueſt au Boucan-Bellier, limite adoptée par l'uſage pour celle de Bainet & du Petit-Goave, parcourant juſques là 13,116 toiſes. Aucun de ces chemins n'eſt praticable en voiture.

La Grande-rivière a un cours très-étendu dirigé du Nord-Oueſt au Sud-Eſt. Elle reçoit à 3,620 toiſes de ſon embouchure, la rivière de l'Iſlet, & 1,050 toiſes plus bas, celle des Orangers, qui en reçoivent elles-mêmes beaucoup d'autres, & qui donnent leurs noms à deux cantons. La Grande-rivière a un volume d'eau conſidérable durant les pluies; on l'a cependant vu tarir entièrement. Le canton de la Grande-rivière eſt extrêmement productif en café.

Les habitans employent quelquefois les eaux des rivières qui les avoiſinent, mais leur diſtribution n'a jamais fait l'objet d'aucunes recherches particulières.

La paroiſſe de Bainet a maintenant 20 indigoteries, 20 cotonneries & 70 cafeteries.

Sa population qui était, en 1730, de 317 blancs, 12 affranchis & 700 eſclaves, eſt maintenant de 388 blancs, 800 affranchis & 5,500 eſclaves.

La milice de 1730, qui était compoſée de 63 blancs & 1 affranchi, compte maintenant 90 blancs & 240 affranchis.

C'eſt ſur tout dans les montagnes du canton du Gris-Gris qu'on peut ſe convaincre de la ſolidité de l'obſervation de M. Adam Liſt (1), que beaucoup de montagnes de Saint-Domingue ont pour noyau des cellules de polypiers. M. Robert Coëls a fait auſſi cette remarque au même lieu, & il ajoute que des montagnes du Gris-Gris qui ſe trouvent à préſent loin du rivage & qui ont été recouvertes de terre, ont, à la ſurface ſur laquelle repoſe cette terre, une marne faiſant effervescence avec les acides & où l'on diſcerne des fragmens de coquilles, & qu'en fouillant l'intérieur de ces montagnes, on y trouve les cellules de polypiers.

(1) Voy. Deſcription de la Partie Eſpagnole, Tom. 1, pag. 9.

Le père Nicolſon dit y avoir trouvé, au mois de Janvier 1773, à plus de 200 pieds au-deſſus du niveau de la mer, & à trois quarts de lieue de ſes bords, ſur la ſurface d'une terre ſabloneuſe mêlée de pierres blanches, pluſieurs Lépas f[illegible]s de l'eſpèce peu commune appellée l'*ergoté*.

Près de ce po[illegible] & toujours au même canton du Gris-Gris, eſt une portion plane d'environ [illegible]lle pas en carrés, & que la mer borde au Sud. Cette petite plaine de[illegible] on a formé une habitation, eſt environnée de mornes inacceſſibles & de rochers eſcarpés, & l'on n'y pénètre que par une ouverture de 4 pieds de largeur qu'il ſemble que la main de l'homme a formée dans le roc. Au pied de l'un de ces mornes eſt une grotte diviſée en pluſieurs portions & au fond de laquelle ſont des oſſemens humains qui ſe réduiſent en pouſſière lorſqu'on les touche. Le père Nicolſon en a cependant retiré une mâchoire inférieure très-bien conſervée.

Les environs de la mer ſont à Bainet, comme aux Cayes de Jacmel & à Jacmel, expoſés à des ſéchereſſes extrêmes. Cette paroiſſe a le déſavantage d'être obligée d'envoyer ſes denrées à Jacmel à dos de mulets, parce qu'il eſt difficile de remonter juſques là par mer, & que la nature des chemins ne laiſſe pas le choix des moyens de tranſport.

Pour terminer la deſcription de la Partie de l'Oueſt de la Colonie, il ne me reſte plus qu'à parler de l'île la Gonave, qui en eſt une dépendance néceſſaire.

ISLE LA GONAVE.

La perte de pluſieurs bâtimens ſur la Gonave ayant porté M. le comte de la Luzerne, gouverneur-général de la Colonie, à réaliſer le vœu qu'on formait depuis long-tems, de bien connaître la ſituation de cette petite Iſle & les reſſifs qui la bordent, il chargea en 1787 M. de Sepmanville, élève de la marine de la première chaſſe, de cette miſſion, qu'il a remplie avec les talens qu'on lui connaît & avec un zèle que le climat a penſé lui faire payer de ſa vie. C'eſt d'après les détails & la carte de cet officier que le gouvernement a ajoutés en 1778 au côtier de M. de Puyſégur, que je parlerai nautiquement de la Gonave.

Cette Iſle, dont la direction eſt du Oueſt-Sud-Oueſt à l'Eſt-Nord-Eſt, & qui a 14 lieues & demie de longueur ſur 3 lieues & demie dans ſa plus grande largeur, ſe trouve être conſéquemment la plus conſidérable des petites îles qui ſont autour de Saint-Domingue. Son point le plus Oriental qui eſt par 75 dégrés, 13 minutes, 33 ſecondes de longitude, répond à un point de la côte de la grande île, éloigné d'environ 600 toiſes du bourg du Grand-Goave, à l'Oueſt, avec environ 8 lieues d'éloignement; & ſon point le plus Occidental, qui eſt par 75 degrés, 44 minutes, 33 ſecondes, répond à-peu-près au bourg de l'Anſe-à-Veau, avec environ 13 lieues d'éloignement. Le point le plus Septentrional de la Gonave, & qui eſt par 18 degrés 59 minutes, ſe trouve être par la latitude d'un point de la grande île qui eſt à-peu-près entre la pointe du Mont-Roui & la ravine Séche de la paroiſſe de Saint-Marc; & ſon point le plus Méridional, qui eſt la pointe Fantaſque, ſituée à 18 degrés 41 minutes, correſpond à un point intermédiaire entre la rivière du Boucan-Brou & celle des Orangers, de la paroiſſe de la Croix-des-Bouquets.

La pointe du Nord-Eſt eſt baſſe; elle porte à onze cens toiſes au large un reſſif qui prolonge la côte en venant au Sud à la même diſtance. Mais celle de l'Eſt eſt haute & eſcarpée, & l'on rencontre bientôt après les hauts-fonds de l'îlet appellé la Petite-Gonave, qui ſe prolongent une lieue dans l'Eſt. Selon M. de Puyſégur, un gros bâtiment ne doit pas approcher à plus de 3,500 toiſes de la Petite-Gonave. A la pointe Oueſt de la Petite-Gonave, la côte eſt ſaine.

Les mouillages de la côte Nord pour les bateaux ou goëlettes, ſont, d'après M. de Sepmanville, l'Iſlet à la Mare, le Grand-Lagon & le Canal de Bahame, où l'on eſt également à l'abri. Le reſte de cette côte Nord eſt bordée de reſſifs ſitués près de terre, & on n'y trouve pas de mouillage.

La côte de l'Oueſt eſt une côte de fer que l'on peut ranger d'aſſez près, & celle du Sud eſt remplie de petits reſſifs à fleur d'eau, & s'il y a des refuges pour de petits bâtimens, il faut un pratique pour les aller chercher, comme le mouillage de la baie du Parc, placé dans le Nord-Oueſt de la pointe Fantaſque, le ſeul où des frégates puiſſent tenter d'aborder.

M. de Galiffet allant du Cap à Léogane ſur le navire la Sageſſe, de Bordeaux, ſe perdit le 2 Janvier 1701, une demi-heure avant le jour, ſur les reſſifs de la Petite-Gonave, où une barque vint prendre les hommes à 9 heures; le bâtiment fut briſé. La carte de M. de Sepmanville marque auſſi ſur ces

reſſifs le point où la frégate du roi le Creſcent, a touché & a été perdue le 21 Janvier 1786.

Lors de l'infâme action d'Ovando contre la reine Anacoana & du maſſacre des Indiens du Xaragua, pluſieurs de ces derniers ſe réfugièrent dans l'île la Gonave, que les Indiens nommaient *Guanabo*, mais ils y furent pourſuivis & tués ou employés aux mines.

Les Eſpagnols ne firent aucun établiſſement à la Gonave, & les Français la conſidérant depuis long-tems comme ſtérile & privée d'eau, l'avaient dédaignée; elle n'était connue que de quelques chaſſeurs. Cependant M. Lully de Fromencourt y ayant eu pendant dix ans un établiſſement à l'anſe à Gallet & le bois étant devenu rare, on eut l'idée d'en aller prendre dans cette petite île. Les Adminiſtrateurs en accordaient même des permiſſions; mais l'abus alla ſi loin, que le 16 Septembre 1766 ils les révoquèrent, déclarant que ce bois était néceſſaire aux troupes & au ſervice du roi. Ils prononcèrent même une amende du quadruple de la valeur du bois qu'on irait y prendre & la confiſcation des nègres & des barques qui l'enlèveraient.

M. le marquis de Choiſeul qui vit que la Tortue venait d'être concédée à Mad. de Montrevel, fille de M. le duc de Praſlin, demanda la Gonave à ce miniſtre. Celui-ci conſulta les Adminiſtrateurs de 1766, qui l'aſſurèrent que cette île était *inutile au roi*, & qu'en effet M. le marquis de Choiſeul *pourrait tirer partie de ſes bois*. La Gonave fut donc concédée le 25 Août 1768 à Charles-Antoine Étienne, marquis de Choiſeul, brigadier d'infanterie, avec les mêmes obligations que celles appoſées à la conceſſion de la Tortue.

M. de Choiſeul afferma la Gonave à M. Guérin, ſur le pied de 9,000 liv. par an. Mais comme cette ſomme n'égalait pas ſans doute ſon déſir, il offrit le 5 Mai 1771, de faire abandon au roi de la Gonave s'il voulait lui donner le greffe du Conſeil du Cap, avec faculté de le faire exercer par un commis. Le miniſtre d'alors (M. de Boynes), refuſa ce troc d'un pour ſix. Auſſitôt M. de Choiſeul demanda à échanger la Gonave contre le privilège excluſif du roulage dans la ville du Cap. Les Adminiſtrateurs, conſultés par le miniſtre, le 17 Mai 1771, répondirent, le 15 Août 1772, en repouſſant le privilège excluſif, & ils ajoutèrent que la Gonave n'était d'aucune utilité.

Cependant le miniſtre fit expédier le 25 Mai 1775, un brevet de don de 12,000 livres tournois de penſion annuelle, en faveur de M. de Choiſeul, pour

pour l'indemniſer de l'abandon qu'il faiſait de la Gonave, attendu qu'elle était précieuſe pour les habitans qui manquaient de bois; & en conſéquence le brevet permit aux habitans des villes du Port-au-Prince & de Léogane d'y venir prendre celui qui leur ſerait néceſſaire.

Les Adminiſtrateurs continuèrent le bail d'environ 50 carreaux de la Gonave pour 3,000 liv. par an, avec défenſe d'en abattre les arbres. Durant la guerre de 1778, M. Lully alla encore y occuper 25 nègres très-fructueuſement. Le bail étant expiré & MM. le Jeune Duparnay, Vauquelin, Mongeot & le Gaignelon aſſociés, ayant fait un marché pour fournir au roi une quantité conſidérable de bois incorruptibles, les Adminiſtrateurs leur permirent le 7 Novembre 1784, d'exploiter les bois de la Gonave, à la charge de les fournir, à moitié du prix du cours; mais le 9 Décembre 1735, leurs ſucceſſeurs firent ceſſer cette faculté. M. de Marbois paſſa un nouveau marché avec les mêmes perſonnes, où il ne leur donna plus, comme auparavant, 45 nègres de l'atelier du roi avec des vivres, des outils & des piqueurs; il ne leur paya plus une gourde pour le tranſport de chaque pièce de bois; la corde royale de bois à brûler fut réduite de 110 liv. à 58 liv. 5 ſ., le charroi compris; le bail fut fait pour juſqu'au 15 Avril 1787.

Depuis cette époque & pendant ſon généralat, M. de la Luzerne s'eſt occupé de peupler la Gonave de pluſieurs animaux utiles. Il y a fait mettre des pacaris venus de Carthagène, des agamis tirés de Cayenne, & on vient d'y lâcher 4 paires de tourterelles & deux oiſeaux martins de l'Iſle de France.

M. de Sepmanville y a trouvé des ſources dans ſept points différens. M. de Vincent, ingénieur & M. de Marbois jeune, écrivain principal de la marine, en ont rencontré d'autres. Et d'après la viſite de M. de Villaire directeur-général du génie, par intérim, on ſait qu'il y a au centre de l'île, un étang conſidérable élevé au-deſſus du niveau de la mer, & dont ces ſources ſont regardées comme des infiltrations.

La Gonave n'eſt donc pas privée d'eau & elle n'eſt pas infertile; car il eſt notoire, indépendamment de ce que j'ai cité, que MM. Bazille, Daherre & Compagnie y avaient formé une cotonnerie où M. Piron, entrepreneur de bâtimens au Port-au-Prince, à qui elle a paſſé, a recueilli 60 milliers de coton. C'eſt même d'où vient le nom d'anſe-à-Piron que porte un point de la partie Orientale de la Gonave.

Mais ce que M. de Villaire a bien conſtaté & qui eſt bien univerſellement reconnu, c'eſt que la propriété de la Gonave ne doit jamais ſortir du domaine public & qu'il faut même rejetter l'idée, qu'on a eu encore en 1787, de la diviſer entre un grand nombre de particuliers. L'adminiſtration y a fait mettre poſtérieurement 50 nègres de l'atelier du roi qui, en bois de chauffage & en pierres, rendent déjà cet établiſſement économique, quoiqu'il ait néceſſité des travaux particuliers, des chemins, &c.

M. de Marbois penſe à y former des hattes, & quoiqu'on ait ſuppoſé qu'elles attireraient les ennemis, en tems de guerre, il eſt ſi peu probable qu'on veuille courir les riſques qu'offrent les reſſifs, dans l'eſpérance de détruire quelques animaux, que cette conſidération ne me paraît pas faite pour arrêter. En un mot, les preuves de l'utilité de la Gonave ſont déjà ſi évidentes que ceux qui convoitent des conceſſions aux Colonies, ne doivent plus eſpérer qu'on oſe la leur donner.

L'air y eſt ſain, & la ſanté robuſte dont jouiſſent quelques pêcheurs qui s'y ſont fait de petites habitations où on les tolère, en fait le plus sûr éloge.

J'ai dit, à l'article du Port-au-Prince, qu'elle influence la Gonave peut avoir, à cauſe de ſa ſituation, ſur les opérations qui auraient le port de ce lieu pour objet ou pour centre.

Les obſervations de M. de Sepmanville faites à terre à la Gonave, ſur la variation de la bouſſole, me fourniſſent l'idée d'annoncer à mon Lecteur:

Qu'en 1745, Don George Juan & Don Juan de Ulloa, officiers de la marine eſpagnole & aſtronomes, les mêmes qui ont travaillé au Pérou avec les académiciens français à meſurer un degré de la terre, ont trouvé cette variation au Cap-Français de 5 degrés, 15 minutes Nord-Eſt.

M. de Borda & le père Pingré l'ont trouvée au même lieu, en Avril 1771, de 5 degrés, 20 minutes Nord-Eſt.

M. Verret, dans le même endroit, le 19 Octobre 1787, de 6 degrés, 28 minutes Nord-Eſt.

M. de Sepmanville à la Gonave, en 1787, auſſi de 6 degrés, 20 minutes Nord-Eſt.

DESCRIPTION

TOPOGRAPHIQUE ET POLITIQUE

DE LA

PARTIE FRANCAISE

DE

L'ISLE SAINT-DOMINGUE.

PARTIE DU SUD.

ON appelle Partie du Sud de la Colonie Françaiſe de St-Domingue, tout ce qu'on trouve à l'Oueſt d'une ligne qui, partant de la mer, va gagner le ſommet du Tapion du Petit-Goave, & qui ſuit, du Nord au Sud, les limites communes aux deux paroiſſes du Petit-Goave & du Grand-Goave, juſqu'à ce qu'elle rencontre le ſommet de la chaîne qui ſépare le Petit-Goave d'avec Bainet. Là cette ligne prend la direction principale de cette chaîne de l'Eſt à l'Oueſt & va juſqu'à la rivière de Fontarabie, point commun aux deux paroiſſes du Petit-Goave & du Fond-des-Nègres; puis elle ſe dirige ſur la rivière d'Argent & ſur la ravine à Maréchal juſqu'à ce qu'elle rencontre la rivière des Côtes de Fer qui eſt elle-même juſqu'à la mer, ſur la côte Méridionale de l'Iſle, la limite entre les paroiſſes du Fond-des-Nègres & d'Acquin d'un côté, & celle de Bainet de l'autre. La Partie du Sud a ainſi pour bornes, à l'Orient, la Partie de l'Oueſt de la Colonie.

Il eſt aiſé de concevoir, d'après l'indication de ces limites, que la Partie du Sud contient la plus grande partie du prolongement Méridional de l'île qui

forme l'un des côtés du golfe de l'Oueſt, & qu'elle a la mer au Nord à l'Oueſt & au Sud. Elle formait, ſous les caciques, une portion du royaume de Xaragua.

La dénomination de Partie du Sud ne s'eſt appliquée, juſqu'en 1726, qu'à la portion du prolongement Méridional de l'île qui fait face au Sud, qui s'étend depuis la frontière eſpagnole juſqu'à Tiburon, & qu'une chaîne montueuſe ſépare de la face Nord. Il arrive même encore très-fréquemment qu'en diſant la Partie du Sud, on n'entende parler que de cette portion ſituée au Midi. Mais l'expreſſion eſt fautive & incomplette, & il convient de lui préférer alors celle de Bande du Sud, qu'on employe auſſi & qui du moins ne laiſſe pas d'équivoque.

En 1726, le Quartier de Jacmel fut retiré de la Partie du Sud & donné à celle de l'Oueſt; puis l'ordonnance du 1 Avril 1768, compoſa la Partie du Sud des trois Quartiers de Jacmel, des Cayes & de Saint-Louis, ce qu'a encore changé l'ordonnance du 20 Décembre 1776.

D'après celle-ci, la Partie du Sud renferme actuellement les cinq Quartiers du Petit-Goave, de Saint-Louis, des Cayes, du Cap-Tiburon & de la Grande-Anſe ou Jérémie, & quatorze paroiſſes; ſavoir: le Petit-Goave, le Fond-des-Nègres, l'Anſe-à-Veau, le Petit-Trou, Acquin, Saint-Louis, Cavaillon, les Cayes, Torbec, les Côteaux, le Port-Salut, le Cap-Tiburon, le Cap-Dalmarie & Jérémie.

Le chef-lieu de la Partie du Sud eſt les Cayes où réſide un Commandant en ſecond qui a remplacé le gouverneur de la Partie du Sud créé en 1719, & ſupprimé en 1763. Chaque Quartier a un major-commandant pour le roi & dans le chef-lieu de chaque quartier eſt un officier d'Adminiſtration de la marine.

Si l'on en excepte Tiburon, chaque chef-lieu de Quartier a auſſi une Sénéchauſſée & une Amirauté.

La ſurface de la Partie du Sud eſt d'environ ſept cens lieues carrées; c'eſt-à-dire, qu'elle eſt plus étendue que la Partie du Nord, & moins étendue que la Partie de l'Oueſt. Quoique très-montueuſe elle renferme cependant pluſieurs portions planes & une belle plaine connue ſous le nom de Plaine-du-Fond ou Plaine-des-Cayes.

Ses montagnes, qui ſont fort hautes, conſiſtent d'abord dans une chaîne

principale qui, en prolongeant de l'Eſt à l'Oueſt celle de la Selle, va ſe terminer au Cap-Tiburon, après s'être conſidérablement élevée au point où ſa forme lui a fait donner le nom de montagne de la Hotte. De cette grande arrête, qu'accompagnent quelquefois des parties de chaînes moins élevées qu'elle, mais courant dans la même direction, partent des embranchemens ou contreforts qui vont dans divers ſens ſe prolonger vers la mer dont elles s'approchent plus ou moins, laiſſant de petites plaines, des vallées, des vallons, des gorges, & formant en général des maſſifs de roches à ravets, dont pluſieurs ſont inacceſſibles, d'autres caverneux, & qui preſque tous ſont dignes d'obſervation par leur ſituation ou leur nature.

La Partie de l'Oueſt offre, au Petit-Goave & à Saint-Louis, deux magnifiques ports, ſans parler de pluſieurs autres rades ou baies qui concourent auſſi à la rendre intéreſſante.

La Partie du Sud priſe en maſſe, a été la dernière établie des trois de la Colonie, puiſque c'eſt le 20 Septembre 1666 que d'Ogeron propoſait au Miniſtre de faire un établiſſement *en face de l'Iſle à Vache*, & d'ouvrir un chemin pour qu'on pût y communiquer de la Partie de l'Oueſt. On avait peu écouté cet avis ſans doute, puiſqu'en 1677, M. de Cuſſy envoya contre les Anglais qui ſe partageaient déjà la plaine des Cayes pour y former des ſucreries, & il y établit M. de Beauregard, major, en qualité de commandant pour le roi.

Le tableau ſuivant où j'ai pris la Partie du Sud avec ſes limites entières, fera juger de ſes progrès.

En 1681, on y comptait 1,074 blancs, 752 nègres, & 128 métis & mulâtres, Indiens & Indiennes. En 1688 elle avait 360 blancs de milices en 8 compagnies, & en 1692, 467 habitans blancs.

Au mois de Septembre 1698, le roi concéda à la Compagnie de Saint-Domingue toute la face Méridionale de la Partie du Sud, depuis Tiburon juſqu'à Neybe, & cette Compagnie y commença, en 1699, ſes établiſſemens dont elle rendit Saint-Louis le chef-lieu. Elle y envoyait des hommes à qui elle faiſait diſtribuer des terrains, mais à peine avaient-ils eu le tems de défricher de quoi y placer une caſe, que le climat les faiſait périr. Le miniſtre imagina alors de faire ſolliciter les habitans de la Martinique à envoyer leurs filles dans les terres de la Compagnie pour en augmenter la population; mais M. Robert, intendant des Iſles, lui répondit le 14 Juillet 1701, que les Marti-

niquais aimaient trop leurs enfans & avaient trop de vanité pour adopter un pareil moyen d'établiſſement.

En 1713, toute la Partie du Sud, le Quartier de Jacmel compris, n'avait que 642 blancs, 83 affranchis & ſauvages libres, & 2,947 nègres, mulâtres & ſauvages eſclaves, & ſeulement 303 blancs portant armes. On y comptait 6 ſucreries, 211 indigoteries & 3,178 animaux. En 1718, la milice était de 1,027 blancs & 115 affranchis.

La Compagnie qui n'avait pas trouvé dans ſa conceſſion les avantages immenſes qu'elle s'en était promis, fut ſupprimée au mois d'Avril 1720, & la portion de la Partie du Sud qui lui avait été concédée, rentra dans le ſyſtème général de la Colonie.

Il eſt préſumable que ce régime lui convenait mieux; car quoique la Partie du Sud eût perdu le quartier de Jacmel depuis 1726, elle comptait en 1730 3,445 blancs, 638 affranchis & 14,745 eſclaves, 55 ſucreries en brut, 6 en blanc, 561 indigoteries, 55,245 cacaoyers & 22,930 cotonniers. En 1751, on y voyait 3,084 blancs, dont 1,358 portant armes, 815 affranchis, dont 184 portant armes, & 32,731 nègres, 88 ſucreries en brut, 9 en blanc, 557 indigoteries, 41,000 cacaoyers, 3,530,000 cotonniers & 722 cafiers. En 1775, la Partie du Sud avait, *d'après le recenſement*, une population de 5,499 blancs, 1,843 affranchis & 57,198 eſclaves, une milice de 2,375 blancs & 410 affranchis, & 136 ſucreries en brut, 14 en blanc, 804 indigoteries, 775,000 cacaoyers, 265,000 cotonniers & 19 millions de cafiers.

Aujourd'hui (1789), la Partie du Sud a réellement un peu plus de 10 mille blancs, dont les deux tiers ſont mâles; 6,500 affranchis, dont mioitié à-peu-près de chaque ſexe, & 114,000 eſclaves, dans la proportion de 8 mâles pour 7 femelles. On y trouve 191 ſucreries dont 143 font du ſucre brut & 48 du ſucre blanc, 903 indigoteries, 182 cotonneries, 40 cacaoyères, 297 cafeteries, 56 guildiveries, 7 briqueteries-tuileries, 10 poteries, 90 fours à chaux, 7,000 mulets & 63 mille autres animaux, tels que bœufs, cabrits, cochons &c.

Il eſt aiſé de voir par ces réſultats, que la Partie du Sud n'eſt ni auſſi peuplée ni auſſi bien établie que les deux autres; puiſqu'avec près de moitié de la ſurface de la Partie du Nord, elle n'a que les deux tiers de ſa population & qu'avec ſeulement un ſeptième de ſurface de moins que celle de ſa Partie de l'Oueſt, elle n'a que les deux tiers de ſa population. L'opinion veut que

ſon ſol ſoit moins productif, ſes parties planes moins profondes, plus argileuſes, ſes montagnes plus hachées & moins fertiles, quoique très-arroſées. Le Lecteur ſera en état de voir, par les détails deſcriptifs, ſi cette opinion eſt fondée.

Le fait vrai, c'eſt que la Partie du Sud n'a jamais été auſſi encouragée que celles du Nord & de l'Oueſt, & le déſavantage de ſa ſituation géographique ſous le vent de ces deux autres & les dangers que le voiſinage de la Jamaïque fait courir à ſon commerce pendant la guerre, en ſont les véritables cauſes. A peine y voyait-on arriver encore en 1730 une douzaine de bâtimens des ports de France. En 1732, on forçait ceux qui venaient d'Europe & même les caboteurs de l'Iſle à aller dans la bande du Sud, qui manquant de tout, avait pris le parti de trafiquer avec les Hollandais de Curaçao, &c. Le 13 Janvier 1733, le miniſtre demandait aux Adminiſtrateurs ſi des expéditions directes de France pour la Partie du Sud ne ſeraient pas déſavantageuſes pour le commerce du royaume. Aujourd'hui elle reçoit plus de 120 bâtiment nationaux par an.

C'eſt en quelque ſorte au commerce étranger qu'elle doit ſes premiers ſuccès, & ſans ce commerce, contre lequel les négocians de France ont pouſſé des cris aigus, les avantages qu'ils vont maintenant y recueillir n'exiſteraient pas. Il faut même que cette vérité ait acquis un grand degré d'évidence pour que le gouvernement ait accordé, le 26 Octobre 1784, aux armateurs français, une prime de 100 livres tournois par tête de nègres introduits dans la Partie du Sud, depuis le Cap Tiburon juſqu'à la pointe la Béate, & pour que cette prime ait été portée à 200 liv. le 10 Septembre 1786.

L'eſpèce d'abandon où a été laiſſée la Partie du Sud, y a produit des effets qui ſont encore ſenſibles. La culture y eſt moins perfectionné qu'ailleurs, parce que les forces cultrivatrices y manquent & parce que les denrées n'y obtiennent pas un prix auſſi avantageux.

La conſtitution de l'air eſt en général moins ſéche dans la Partie du Sud que dans celle de l'Oueſt. Le vent d'Eſt y règne durant le jour, & elle n'y a pas le caractère deſſéchant des briſes carabinées du Cul-de-Sac. La face tournée au Septentrion reçoit auſſi l'influence des Nords, qui après avoir franchi la chaîne qui court de l'Eſt à l'Oueſt, ſont ſecs & brûlans pour l'autre côté. Cette face Méridionale éprouve en outre des vents déſaſtreux, ils y exer-

cent leurs ravages en soufflant depuis l'Est-Sud-Est jusqu'à l'Ouest-Sud-Ouest, & entre les deux époques du 15 Juillet au 15 Octobre, tandis que le revers Nord ne les éprouve que partiellement, & toujours avec moins d'intensité. Les vents du Sud sont toujours pluvieux.

La température est très-dépendante de la situation dans la Partie du Sud, où certains lieux sont très-mal sains & d'autres aussi salubres que le climat des Tropiques peut permettre de l'espérer.

Les mœurs de la Partie du Sud ont un caractère qui les fait différer en plusieurs choses des mœurs du reste de la Colonie. Il me semble qu'elles ont, sur tout dans la bande Méridionale, moins d'analogie avec ces dernières qu'avec celles des Isles du Vent, & l'on peut faire la même observation dans le langage créol. Il est vrai qu'on trouve beaucoup de familles Martiniquaises d'origine dans cette étendue.

Les nègres y montrent aussi des différences dans leurs usages, mais ils y ont la même nourriture qu'à l'Ouest.

La Partie du Sud a eu d'abord pour pasteurs des carmes & des capucins, mais depuis le mois de Novembre 1723, elle dépend de la mission des dominicains.

Quoique cette partie ait son Commandant en second, elle n'a cependant point d'ordonnateur de la marine, comme la Partie du Nord. Autrefois il y avait un prévôt-général de sa maréchaussée, mais à présent celui de la Partie de l'Ouest l'est aussi du Sud. Le 1er. Décembre 1775, le roi a établi un ingénieur en chef de la Partie du Sud; elle a un arpenteur-général & un voyer-général, & elle doit à une ordonnance du 15 Décembre 1782, un notaire-général.

QUARTIER

QUARTIER DU PETIT-GOAVE.

XXXIX.

Paroisse du Petit-Goave.

Nul lieu de la Colonie n'a autant perdu de ſon importance primitive que le Petit-Goave, quoique ſon port qui la lui avait méritée, ſoit reſté ce qu'il était alors.

Son établiſſement remonte, comme celui de Léogane, juſques vers 1663; & les boucaniers s'y étaient montrés dès 1659.

Au mois de Mai 1670, d'Ogeron venant de Nippes ſur un bâtiment de la Compagnie des Indes Occidentales qui l'avait d'abord conduit de la Tortue à Nippes, trouva les habitans du Petit-Goave ſoulevés, parce qu'ils voulaient faire le commerce avec deux navires Fleſſinguois. Ils tirèrent même ſur le vaiſſeau 1,500 coups de fuſil & y bleſsèrent M. Renou, major des milices du Petit-Goave, qui revenait de Nippes avec d'Ogeron. Ce gouverneur ſe vit ainſi forcé de regagner la Tortue.

Le même M. Renou ayant été envoyé par d'Ogeron à M. de Baas, gouverneur-général des Iſles & enſuite en France; M. de Gabaret, chef d'eſcadre qui était alors aux Iſles du Vent, reçut ordre d'aller au ſecours de d'Ogeron & il vint en effet à la Tortue, le 1er. Février 1671. Le 14 d'Ogeron alla avec les vaiſſeaux à Léogane où les habitans perſiſtèrent à refuſer de reconnaître & la Compagnie, & d'Ogeron. Le 17 l'eſcadre paſſa au Petit-Goave qu'il fallut attaquer le 18. Les révoltés gagnèrent les bois & l'on brûla les caſes du bourg en commençant par celle qu'y avait d'Ogeron, d'après l'ordre de ce gouverneur.

Ce fut au Petit-Goave que ſe rendirent l'Écueil & la Petite-Infante, envoyés de la Martinique par M. de Baas pour prendre un renfort à Saint-Domingue, afin d'aller à la conquête de Curaçao. Et lorſque M. de Baas ſe détermina à venir de cette île Hollandaiſe à Saint-Domingue pour y ſavoir quel était le fort

de d'Ogeron, il entra, le 28 Mars 1673, dans le Petit-Goave que la perte de l'Écueil à Porto-Rico avait bien affaibli en hommes.

Le 15 Juillet 1676, l'amiral hollandais, Jacob Bincker, vint au Petit-Goave avec 5 bâtimens pour y prendre ou y brûler les bâtimens français. Il entra à toutes voiles & mouilla à l'Acul du Petit-Goave, où le combat s'engagea à 5 heures du soir & dura jusqu'à la nuit, à la portée du fusil. La victoire était encore incertaine lorsque le feu prit aux poudres du vaisseau français le Dauphin, ce qui répandit par tout la consternation & le désordre, & les équipages allèrent à terre. Le lendemain, au jour, les ennemis s'emparèrent de 7 bâtimens. Nous eûmes 40 hommes tués ou blessés; de ce nombre furent M. Duport, capitaine du Dauphin qui brûla avec 20 hommes, M. Chevallier, commandant du Saint-René & de la rade, qui fut tué, ainsi que M. Pimont, commandant l'Alcyon. M. Martin capitaine du roi David eut le bras emporté jusqu'à l'épaule. Tous les capitaines montrèrent le plus grand courage, & M. de Cussy qui était alors au Cap, écrivit le 26 du même mois au ministre, que si les habitans avaient tiré un seul coup de fusil, ils auraient empêché qu'on n'emmenât les navires; ce qui surprend quiconque fait que ces habitans n'étaient pour la plupart, que des flibustiers dont le nom seul bannit toute idée de lâcheté.

Le Petit-Goave avait pris assez d'accroissement & sa situation parut assez avantageuse pour déterminer MM. de Saint-Laurent & de Bégon à juger que son bourg, alors le plus considérable de la Colonie, devait être le siége du conseil supérieur qu'ils demandaient, & que l'édit du mois d'Août 1685 y établit, ainsi qu'une Sénéchaussée.

Mais le 10 Août 1687, les Espagnols y entrèrent avec un brigantin & une pirogue où étaient 85 personnes. Descendus au point du jour, ils s'emparèrent du fort. De là ils allèrent pour piller le bourg placé dans l'Est, mais on les apperçut & on les força à rentrer dans ce fort où il y en eut 60 tués ou pendus, parce qu'ils dirent qu'ils étaient venus dans l'intention de ne faire quartier à personne & qu'ils avaient, entr'autres cruautés, massacré M. Dupuy, procureur-général du conseil souverain & Mad. son épouse qui était enceinte.

En 1690, le Petit-Goave reçut quelques habitans de Saint-Christophe. Cependant sa population était diminuée en 1692 & son bourg était presque

dépeuplé, quoique son port fût la retraite des flibustiers qui y menaient une vie que M. Ducasse appelle *affreuse & impratiquée par tous les autres hommes.*

Ce fut du Petit-Goave que M. Ducasse partit, le 11 Juin 1694, avec 21 bâtimens tant grands que petits, au nombre desquels étaient les vaisseaux du roi le Téméraire, l'Envieux & le Solide aux ordres de M. du Rollon, & 1,500 hommes, pour la Jamaïque où l'on arriva le 27 à la baie des Vaches (Cow-Bay), à 5 lieues de Port-Royal. M. de Beauregard major pour le roi au Petit-Goave, marcha de là au Port-Morant, détruisant tout & faisant beaucoup de nègres prisonniers. On ruina deux forts au Port-Morant & l'on envoya 1,200 nègres au Petit-Goave.

M. de Beauregard alla ensuite avec quatre petits bâtimens & 200 hommes au Port-Marie. Il ruina 8 ou 10 lieues d'étendue & revint au Port-Morant, d'où l'on appareilla le 26 Juillet pour aller mouiller de nouveau à la baie des Vaches.

De Graffe en partit le 27 avec les habitans & les flibustiers pour la baie de Carlisle avec 14 petits bâtimens. Il y arriva le 28 & força un grand navire à s'y brûler. Il fit sa descente dans la nuit & au point du jour, à la tête de mille hommes, il marcha contre trois retranchemens garnis de 13 ou 14 cens hommes & de 12 pièces de canon. Malgré leur feu, les flibustiers & les habitans, le sabre à la main, furent maîtres de ces retranchemens en une heure & demie. Les ennemis y eurent 360 morts ou blessés; parmi les premiers étaient deux colonels, deux lieutenans-colonels & six capitaines. Nous eûmes 22 hommes tués ou blessés, & parmi ces derniers, M. de Beauregard, qui l'était au pied. On prit 150 chevaux sellés & bridés, 9 drapeaux & 7 caissons. De Graffe marcha avec cent hommes contre 200 cavaliers qui venaient en renfort & les repoussa après deux heures de combat. Le lendemain 500 hommes allèrent ravager les environs. Le surlendemain l'Envieux & le Solide vinrent mouiller devant les tranchées. M. Ducasse descendit à terre & envoya encore des détachemens pour détruire le pays; il fit célébrer dans les retranchemens une grand'messe par le père Géry, capucin, curé du Petit-Goave; on brûla le bourg & l'on fit crever 12 canons. Enfin l'armée se rembarqua le 13 Août & arriva au Petit-Goave le 14.

En représailles, les Anglais réunis aux Espagnols, vinrent en 1695 dévaster la Partie du Nord de la Colonie. Dès 1696 M. de Pointis fit un armement

& vint au Petit-Goave le 7 Mars 1697. C'eſt de ce port qu'on partit quelques jours après pour l'expédition de Carthagène, où M. Ducaſſe marcha avec 1,200 hommes de la Colonie. Comme pour punir le Petit-Goave, les Anglais vinrent y mettre à terre, le 8 Juillet 1697, une demi-heure avant le jour, au pied du tapion, dans l'Oueſt. Conduits par des flibuſtiers leurs priſonniers, ils étaient déjà dans le bourg lorſque la garde en eut connaiſſance. M. Ducaſſe, éveillé en ſurſaut, ſauta par une fenêtre & ſe rendit à un point de réunion indiqué en cas de ſurpriſe, & où vinrent 60 hommes avec leſquels il alla joindre M. de Beauregard, qui en avait raſſemblé 100. On attaqua les ennemis, qui étaient au nombre de 900 & qui ſe rembarquèrent. Ils eurent 49 morts & 18 priſonniers. Le feu qu'ils avaient mis aux deux extrémités du bourg ayant gagné des magaſins où il y avait de la poudre, 42 maiſons brûlèrent; les ennemis emportèrent pour environ 40 mille écus de butin.

La part des flibuſtiers dans la priſe de Carthagène leur ayant été donnée en nègres, un grand nombre d'entr'eux ſe firent cultivateurs, & le Petit-Goave qu'ils avaient toujours affectionné, devint la réſidence de pluſieurs.

Avant 1670, un carme avait fait du Petit-Goave une paroiſſe, & l'on y avait conſtruit une égliſe ſemblable à celles qu'avait la Colonie à cette époque.

Elle avait pour deſſervans deux capucins en 1685, & les religieux de cet ordre avaient conſervé cette cure, lorſqu'en 1689 le même père Géry qui alla avec M. Ducaſſe à l'expédition de la Jamaïque en 1694, détermina les flibuſtiers à y faire conſtruire une très-belle égliſe, que ces hommes étonnans enrichiſſaient de toutes les dépouilles que dans leurs courſes continuelles ils enlevaient à d'autres temples du même Dieu. On n'appellait cette égliſe que l'égliſe des flibuſtiers.

Les habitans placés dans l'Oueſt de la paroiſſe avaient vers 1686, bâti une petite chapelle ſuccurſale à l'Acul du Petit-Goave, ainſi nommé parce qu'il eſt dans l'enfoncement du port, & ils obtinrent, le 1er. Juillet 1698, de M. Ducaſſe, la permiſſion d'en faire une paroiſſe ſous l'invocation de Saint-Jean-Baptiſte, mais ſans ſe diſpenſer de contribuer aux dépenſes curiales du Petit-Goave, & ils prirent un prêtre ſéculier pour paſteur.

Le Petit-Goave où l'on avait fait un mauvais retranchement en terre en 1691, eut en 1694 des batteries & des redoutes de terre auſſi, mais avec 20 canons montés, dont pluſieurs étaient dans ce qu'on avait toujours appellé le fort, &

où était le logement du gouverneur. La crainte qu'on avait des ennemis étant grande en 1702, M. de Galiffet, gouverneur par intérim, fit conſtruire ſur la pointe des Mangles, aujourd'hui pointe de Bourgogne, une batterie de ſept canons, & l'on répara les retranchemens. Mais M. de Galiffet blâmait la ſituation de la ville & déſirait qu'elle fût miſe ſur le côté oppoſé du port & au point où l'égliſe de l'Acul avait déjà été la cauſe de l'édification d'une eſpèce de petit bourg.

Malgré ces précautions, les Anglais vinrent prendre dans le port même, le 2 Avril 1703, à l'aide de leurs chaloupes, le navire la Vigilante, de la Rochelle, & brûler une priſe faite ſur eux; mais ils ne purent pas emmener un troiſième bâtiment, parce que les batteries atteignirent une de leurs chaloupes.

La paroiſſe du Petit-Goave était ſi peu cultivée alors, que M. de Galiffet concéda, le 28 Février 1703, à M. Jacques Daveine, un terrain ſitué au *fond de Bainet*, *Quartier de l'Acul du Petit-Goave*, pour y établir un corail de la *contenance d'une lieue de circuit*, à condition qu'il ſerait permis d'y chaſſer, *en obſervant la coutume ordinaire*, *qui eſt d'apporter la tête du cochon au corail*, & qu'on concéderait le terrain à quiconque voudrait le cultiver (*).

En 1708, M. le comte de Choiſeul, gouverneur, vint habiter le Petit-Goave, ce qu'imita M. de Valernod, qui prit ſon intérim en 1711. M. de Blénac, le premier gouverneur-général des Iſles ſous le Vent, habita Léogane, où ſe plaça à demeure M. de Chateaumorant, ſon ſucceſſeur.

Le 1er. Juin 1710, M. Cauvet, ingénieur, avait envoyé au miniſtre le plan d'une fortification ſur l'iſlet du Carenage, dans le port de l'Acul du Petit-Goave, mais M. Frézier, directeur des fortifications de la Colonie, qui viſita en 1702 le Petit-Goave à la demande de M. de Sorel, gouverneur, dont l'opinion était que le Petit-Goave méritait plus que Léogane, trouva le plan de M. Cauvet trop étendu & en fit un réduit pour cette ſituation, qu'il trouvait excellente.

Quant au fort même du Petit-Goave, M. Frézier propoſa d'en détruire le

(*) Le cas prévu était arrivé, & le corail avait été concédé pour culture, à l'exception de 144 carreaux, dans la poſſeſſion deſquels M. Carlos, repréſentant M. Daveine, a été maintenu par un arrêt du conſeil de Saint-Domingue du 16 Novembre 1787.

chemin couvert, d'y mettre un rempart avec un foſſé, & d'y tranſporter le magaſin général & les cazernes. M. de Champmeſlin ayant penſé que le Petit-Goave devait l'emporter ſur Léogane, M. de la Rochalar qui était du même avis, fit exécuter au fort, en 1722, ce que M. Frézier avait projetté; mais au lieu de loger dans ce fort, il prit un terrain qui était à environ 300 toiſes dans ſon Sud-Eſt, & y fit conſtruire ce qu'on appella depuis la maiſon du gouverneur & qui était dans un terrain nommé à préſent la ſavane du roi, & où l'on apperçoit encore un puits revêtu de pierres.

L'on a vu, à l'article du Port-au-Prince, que lors des premières idées de l'établiſſement de cette ville, Larnage diſait au miniſtre, le 15 Novembre 1738, qu'elles ne devaient pas faire abandonner le Petit-Goave, & M. Meynier, après avoir examiné les deux endroits, ſe décida pour l'Acul du Petit-Goave; il y traça un pentagone en terre, aſſigna un marécage pour emplacement à la ville, projetta des défenſes extérieures & des jettées qui devaient clore l'entrée du baſſin, que des chaînes auraient fermé; leur tête aboutiſſait à l'iſlet du Carenage, où l'on devait loger de la groſſe artillerie, &c. L'ordonnance de ſon deſſin était ſi ingénieuſe, que le roi approuva que ce poſte fut nommé le *Fort-Royal* de l'Acul du Petit-Goave. Malheureuſement pour M. Meynier, il n'avait pas conſulté le climat, & fut ſa victime.

On commença cette fortereſſe à 5 baſtions en terre en 1741, & en 1742 on y voyait 16 canons de 24 & 14 de moindre calibre. Il devait être revêtu de maçonnerie & avoir 78 canons & 4 mortiers; tandis que la batterie de la pointe Percée (de Bourgogne), aurait eu 15 canons; celle de l'entrée du port (à Antoine) 8, & celle de l'iſlet du Carenage 10.

M. de Larnage jugeant que le fort du Petit-Goave était inutile, voulait tenir à ce ſujet un conſeil de guerre & y appeller les officiers des vaiſſeaux; mais comme M. de la Rochalar, grand approbateur de ce fort, augmenté pendant ſon généralat, était parmi ces officiers, ce conſeil de guerre fut retardé juſqu'au 1er. Mars 1742; il décida qu'on ne conſerverait du fort que la batterie qui protégeait la rade, & dont les feux ſe croiſaient avec ceux de la pointe Percée, ce qui fut approuvé par un ordre du roi du 4 Septembre ſuivant.

Larnage qui voulait auſſi que l'on tranſportât la ville à l'Acul, ainſi que le ſéjour des Adminiſtrateurs, prit une maiſon au Petit-Goave pour hâter les fortifications, & il propoſa d'acheter 200 nègres pour le compte du roi.

On transporta les matériaux du fort démoli devant le baſſin de l'Acul. En 1744, un particulier éleva une maiſon dans le point marqué pour la ville, mais les hautes marées de l'équinoxe l'en délogèrent. Au mois d'Août 1745, l'Acul coûtait déjà 898,773 liv. de dépenſe, en y comprenant toutefois l'achat de 117 nègres. On fit la batterie des Dames & celle de l'iſlet du Carenage, qu'on appella le pâté.

Ce fut à la même époque de 1745, que les Adminiſtrateurs achetèrent l'habitation en ſucrerie de Mde. de Vaufolet, contigue à la forteresſe de l'Acul & ayant 100 carreaux, pour 150,000 liv. payables en quatre ans, à compter de 1749. Ils en échangèrent une portion avec MM. Bineau pour former un emplacement à la ville, & leur en vendirent de plus 7 carreaux & demi. On fit un hôpital de la purgerie, qui avait 100 pieds de long ſur 24 de large; la maiſon principale où Larnage ſe mit proviſoirement, était deſtinée aux religieux de la Charité, & tout le reſte des bâtimens devait faire les appartenances de l'hôpital. Le roi approuva cette acquiſition le 29 Décembre ſuivant, & régla que la ville ſerait celle du *Fort-Royal*.

Larnage mourut en 1746, époque où les travaux de l'Acul s'achevaient. En 1748, après la priſe de Saint-Louis, un conſeil de guerre décida qu'il fallait abandonner le pâté, comme trop expoſé au feu des hunes des vaiſſeaux, & qu'il fallait couvrir le ſervice des canons du pentagone; l'on peut dater de ce moment la décadence du Petit-Goave.

En 1749, M. de Conflans, après avoir viſité le pentagone, qui avait alors 47 canons & 3 mortiers, & à la droite duquel on avait été obligé d'ajouter une batterie de 19 canons pour défendre un mouillage où les vaiſſeaux pouraient venir ſans craindre un ſeul coup du fort, lorſqu'ils avaient doublé la batterie de la pointe à Antoine, décida qu'il habiterait Léogane, & y emmena les troupes. Il ne reſta au Petit-Goave qu'un détachement de bombardiers, pour ſoigner l'artillerie. En 1750, on voulut démolir même la batterie du Petit-Goave, reſte du vieux fort, mais ſur les repréſentations de l'ingénieur, on la conſerva.

Le 17 Mai 1751, les Adminiſtrateurs ſupprimèrent la paroiſſe de l'Acul, la réunirent à celle du Petit-Goave, & on en vendit l'emplacement.

M. Dubois de la Motte vint à l'Acul en 1752. Il voulait un polygone au lieu du pentagone, & fit un plan qui montrait ce que peut une imagination féconde

en aſſerviſſant la défenſe des ports à ſes idées. En attendant les ordres de la cour, il ordonna à M. de Poliart, ingénieur, de conſtruire une batterie retranchée ſur la rive droite de la rivière du Petit-Goave. Ce fut lui qui nomma alors Pointe de Bourgogne la pointe Percée, par laquelle la baie eſt rétrécie de 250 toiſes.

Au mois de Juin 1753, M. de Vaudreuil ayant viſité les Parties de l'Oueſt & du Sud, trouva qu'un débordement du mois de Mai avait emporté une partie de la contreſcarpe & du glacis de la batterie de la rivière, & il fit faire une digue circulaire à l'embouchure de celle-ci. Il propoſa de plus une batterie à la pointe à Pelet qui, placée à 700 toiſes de toute autre fortification, n'avait aucune protection.

D'après les vues de ce gouverneur ſur le fort de l'Acul & qu'adopta le miniſtre, M. de Poliart fut chargé, en 1755, de ſupprimer le baſtion du centre & de rejoindre les deux courtines de la droite & de la gauche, pour n'en faire qu'une ſeule arondie & en terre ſeulement. L'ouragan du mois de Septembre 1756 cauſa beaucoup de dommages aux fortifications de la place, & la totalité de la défenſe du Petit-Goave, fut réduite à la batterie de la place d'armes, à celle du bord de la rivière, & à celles qui remplaçaient le pentagone de l'Acul, la ſeule place fermée qui ait jamais exiſté à Saint-Domingue. M. Bart fit rétablir, en 1757, la batterie de la pointe à Antoine. En 1762 on détruiſit les deux baſtions qui étaient aux extrémités de la courtine arrondie du fort du Petit-Goave, & en 1764 la batterie des Dames était abandonnée. On mit alors des canons ſur la pointe à Antoine même.

On venait de faire en 1771, d'après les ordres de M. Nolivos, quelques réparations au fort de l'Acul, encore maltraité par le tremblement de terre de 1770, lorſque l'ouragan de la nuit de 4 au 5 Août 1772, y cauſa de très-grands éboulemens. Depuis lors, le Petit-Goave a été, quant à ſa défenſe, dans un abandon ſur lequel je reviendrai.

La paroiſſe du Petit-Goave, dont la longueur eſt d'environ 6 lieues ſur 3 de profondeur, a maintenant pour limites, au Nord, la mer; à l'Eſt, la paroiſſe du Grand-Goave; au Sud, celle de Bainet, & à l'Oueſt, celle du Fond-des-Nègres, dont elle eſt ſeparée par une ligne qui part de la mer à la pointe du Carenage, coupe l'étang de Miragoane & va à la rivière de Fontarabie.

Elle a une partie plane & une partie montueuſe ſubdiviſée en un grand nombre de cantons.

La

La ville dont l'origine remonte, comme je l'ai dit, avant 1670, eſt ſur le côté Oriental du port de ſon nom, & ſon extrémité Sud (Voy. l'Atlas) eſt à environ 150 toiſes de la rivière du Petit-Goave ou ravine à Cayman. Elle occupe un front d'environ 400 toiſes du Nord au Sud, ſur environ 200 toiſes d'enfoncement. Autrefois elle s'étendait beaucoup plus au Nord-Eſt, & ſon égliſe était même éloignée dans cette direction, de plus de 250 toiſes de ſon extrémité actuelle; mais les débordemens de la Grande-ravine ont porté à s'en écarter. Douze rues alignées & ſe coupant à angles droits, y ſéparent 20 carrés parfaits ou longs, mais aſſez inégaux entr'eux. Les rues ne ſont point pavées & ont un rang d'ormes de chaque côté. Celles qui courent du Nord au Sud ſont, en venant du rivage, la Grande-rue, la rue Saint-Paul, & la rue d'Ennery; & celles qui courent de l'Eſt à l'Oueſt ſont, en partant du Nord, la rue Monlhéry, la rue Choiſeul & la rue Babille, qui donnent ſur la place-d'armes, la rue Antoine; puis la rue Micoud & la rue de Vaivre qui ne deſcendent pas au-deſſous de la rue d'Ennery.

Le Petit-Goave, cité comme l'établiſſement le plus conſidérable de la Colonie en tant que ville, il y a environ un ſiècle, n'était bâti qu'en bois en 1702. On y comptait 100 maiſons en 1720, 78 en 1742, dont 4 ſeulement de maçonnerie; 81 en 1761; 124 en 1776 & actuellement il n'y en a pas davantage. Ces maiſons, excepté celles qui ſont à l'Eſt & au Sud de la place-d'armes, où l'on voit des galeries & des trotoirs comme au Port-au-Prince, ſont vieilles & menacent ruine. La ville a des emplacemens vides, où une barraque ſemble n'être placée que pour répondre à une demande en réunion; car la fureur d'en obtenir ne s'effraye même pas du climat de cette ville. Le Petit-Goave eſt aſſujetti à l'ordonnance du 8 Août 1770, ſur la manière d'y bâtir.

La place-d'armes, ſur laquelle ſe tient le marché & qui eſt preſque au bout Nord de la ville, a environ 100 toiſes en carré, mais tout cet eſpace n'eſt pas libre. Il était occupé preſqu'en entier par le fort fait pour mettre le gouverneur à couvert, étendu par M. Frézier, démoli d'après le conſeil de guerre de 1742, & dont il ne reſte que la batterie que ce conſeil de guerre a conſervée. Deux corps de logis ſont attenans à ce fort, dans l'enceinte duquel ils ſe trouvaient. Ils ont environ 80 pieds dans leur longueur, qui court de la mer vers les montagnes; leur couverture eſt d'eſſentes; ils ont été conſtruits pour

former des cazernes, & en ont ſervi. A préſent l'un d'eux eſt le magaſin du roi, que garde un canonnier vétéran; l'autre eſt devenu l'auditoire de la Sénéchauſſée, l'ancien ayant été détruit en 1770; les priſons qui étaient tombées auſſi à ce tremblement de terre ont été miſes dans ce bâtiment, & la poudrière qui y touche eſt devenue un cachot.

C'eſt dans ce fort où M. de Cuſſy avait ſon logement, dont le coup de vent de 1756 jetta le premier étage, & le tremblement de terre de 1770 le rez de chauſſée, que fut tenue, le 1er. Juilliet 1686, la première audience du conſeil ſouverain du Petit-Goave, créé en Août 1685. J'ai aſſez parlé ailleurs de cette cour pour n'avoir pas beſoin d'en entretenir le Lecteur, qui ſait qu'elle fut compoſée en majeure partie, & pendant aſſez long-tems, de membres qui étaient auſſi officiers de milices. M. Drageon Dupuy, ſon premier procureur-général, tué à l'attaque du Petit-Goave en 1687, était capitaine de milices. M. Matges, ſous-doyen en 1717, avait marché en 1694 à l'expédition de la Jamaïque, & en 1697 à celle de Carthagène. M. Gabet, avocat au parlement de Paris, dont il avait ſuivi le barreau, reçu conſeiller en 1708, fut le premier gradué de ce tribunal. Le conſeil fut long-tems ſans place fixe, & s'aſſemblait chez le gouverneur, chez l'intendant ou à l'hôtel de l'Aſſiente. Il paraît même que d'abord ſes membres ne ſe réuniſſaient pas exactement; car un arrêt de 1687 eſt rendu par trois conſeillers, le ſénéchal de Léogane, le procureur du roi du Petit-Goave & trois officiers de milice, uſage qui retraçait encore celui du conſeil des milices, que le conſeil ſouverain avait remplacé.

La Sénechauſſée créée par le même édit que le conſeil, eut pour territoire tout ce qui compoſe aujourd'hui la Partie du Sud, & de plus la paroiſſe du Grand-Goave. En 1721, le roi lui ôta ce qui était au-delà de Tiburon & le donna à une nouvelle Sénéchauſſée, créée à Saint-Louis. Puis le Quartier de la Grande-Anſe ou Jérémie s'étant établi, & ſon éloignement du Petit-Goave étant trop conſidérable, Larnage & Maillart ſe déterminèrent, en 1738, à y placer un lieutenant du Sénéchal du Petit-Goave, avec un ſubſtitut du procureur du roi & un greffier, pour juger tous les habitans placés à l'Oueſt de la paroiſſe du Petit-Trou juſqu'au Cap Tiburon. Le Sénéchal du Petit-Goave tint même pluſieurs fois à Jérémie ce ſiége, qui a été établi en Sénéchauſſée véritable & en Amirauté en Décembre 1776. Ainſi la Sénéchauſſée & l'Amirauté du Petit-Goave ne s'étendent à préſent que depuis le Grand-Goave

inclusivement, jusqu'à un point de la baie des Caymites, au-delà du Bec à Marsouin ; en exceptant toutefois la paroisse du Fond-des-Nègres, qu'un édit de 1779 a donné à la Sénéchaussée de Saint-Louis, ce qui forme une coupure par laquelle toutes les localités sont blessées. La Sénéchaussée ne comprend donc plus que les paroisses du Grand-Goave, du Petit-Goave de l'Anse-à-Veau & du Petit-Trou.

Cette Sénéchaussée est à l'instar de toutes celles de la Colonie. Son greffe fut brûlé dans l'attaque de 1697. Elle a 5 procureurs, 9 notaires, 8 huissiers & une troupe de police créée le 18 Juillet 1749 & composée d'un exempt & 4 archers, un étalonneur & un concierge des prisons.

L'Amirauté est aussi semblable aux autres, & même ses officiers ne sont que ceux de la Sénéchaussée agissant avec d'autres brevets.

La ville, vue de la place-d'armes, a un coup-d'œil assez riant, qui semble le devenir encore plus lorsqu'on regarde le port. Sur cette place, est une assez belle maison appartenante au roi, & où loge l'officier d'Administration de la marine, qui exerce dans le Quartier les fonctions qui lui sont communes comme subdélégué de l'intendant, avec l'officier de l'État-major.

Dès le mois d'Octobre 1686, le Petit-Goave avait un lieutenant de roi, mais l'ordonnance du 24 Mars 1763, qui le supprima, y mit le Commandant en second de la Partie du Sud, & y plaça même un subdélégué principal, un commissaire des guerres, un écrivain pour la marine & les classes, un médecin, un chirurgien-major & un apothicaire du roi ; puis l'ordonnance de 1769 envoya le Commandant en second à Saint-Louis.

Le Petit-Goave a toujours eu une majorité depuis 1685 jusqu'à présent, excepté de 1763 à 1769, lorsque les États-majors étaient supprimés.

Il avait eu aussi depuis 1706 une aide-majorité, qui fut supprimée en 1763, recréée en 1769, & enfin supprimée en 1783. Le major pour le roi commande à tout le Quartier du Petit-Goave, qui comprend les paroisses du Petit-Goave, du Fond-des-Nègres, de l'Anse-à-Veau & du Petit-Trou.

En 1725, le Petit-Goave eut trois compagnies des troupes détachées de la marine, & 89 fusiles pour sa garnison. Il avait quatre de ces compagnies en 1751, 5 en 1752 & une demi-compagnie d'artillerie ; 6 en 1758, & en 1764 un détachement du régiment d'Angoumois. Depuis lors, excepté dans des cas particuliers, il n'y a pas eu de garnison dans cette ville.

Elle a un prévôt, un exempt, un brigadier & 4 archers de maréchauſſée.

L'égliſe actuelle du Petit-Goave, qui eſt au moins la quatrième depuis ſon établiſſement, vient d'être achevée. Elle eſt aſſez jolie ſans avoir rien de remarquable; elle manque d'ornemens, de linge, de vaſes ſacrés &c. Elle eſt ſur le côté Eſt de la Grande-rue, après un emplacement qui ſuit la rue Antoine. L'on y arrive par un grand eſpace garni de rangs d'arbres, & ſa partie poſtérieure eſt alignée ſur la rue Saint-Paul. Elle eſt dédiée à l'Aſſomption de la Vierge. Son premier acte ne remonte qu'en 1679, mais il ſe trouve au folio 169 du regiſtre, ſans qu'on ſache pourquoi les pages antérieures n'y ſont plus.

Preſqu'en face de l'égliſe, mais dans la Grande-rue, & au coin d'une maiſon qui eſt un peu ſur la gauche, eſt un Chriſt de bois de grandeur naturelle, planté ſur un maſſif de maçonnerie carré, avec lequel il a environ 12 pieds d'élévation; il eſt abrité par un petit toit couvert d'eſſentes.

Cette Croix fut enlevée à Carthagène par les flibuſtiers & apportée par eux au Petit-Goave. On y a une fort grande dévotion; chaque ſoir on y brûle des chandelles, principalement le vendredi, mais le Vendredi-Saint on en conſume environ cent livres à ſes pieds. L'énorme quantité de ſuif qui a ruiſſelé de toute part, a pénétré le piédeſtal & la terre environnante, & la fumée les a noircis. Pendant la Semaine-Sainte le Chriſt eſt couvert d'un linceul blanc & d'une braſſière noir. La ſituation de la ville du Petit-Goave environnée de bois & de marais, devrait attirer des légions de maringouins; cependant il y en a peu & la gloire en eſt rapportée au crucifix de Carthagène (*).

Derrière l'égliſe eſt le preſbytère, & derrière celui-ci l'ancien cimetière, que ſurmonte encore le nouveau.

La ville du Petit-Goave eſt expoſée aux effets dangereux des débordemens de la Grande-ravine, qui a menacé pluſieurs fois de l'emporter. Les digues formées & ſoutenues par des pieux ne ſont jamais entretenues comme elles devraient l'être, & l'on n'a pas ſoin que le lit de la ravine, où les eaux portent

(*) Une vieille négreſſe fanatique interrogeoit depuis long-tems ce Chriſt pour ſavoir qui l'avait crucifié; un imprudent caché derrière le piédeſtal répondit: *C'eſt Mendez.* La nègreſſe prend des pierres & fond dans le maiſon de ce Juif, qu'elle aurait lapidé s'il n'avait fui pour échapper à ſon aveugle fureur.

du ſable & du galet, ſoit libre. Le 3 Août 1773, les Adminiſtrateurs ont défendu de couper les bois qui ſont à un quart de lieue des bords de cette ravine, ſous des peines graves.

La population de la ville n'eſt que d'environ 450 individus de tout âge; de tout ſexe & de toute nuance, en y comprenant, outre les perſonnes que j'ai déſignées, un tréſorier des invalides de la marine, un capitaine de port, dont l'établiſſement remonte au 25 Septembre 1702, un médecin & un chirurgien du roi, un arpenteur principal, un voyer principal, un voyer particulier & un directeur des poſtes. Mais c'eſt de ſon port que le Petit-Goave tire toute ſa célébrité. Voyons ſi elle eſt juſtement acquiſe.

La côte de la paroiſſe commence au point du tapion du Petit-Goave qui répond au ſommet de cette montagne, dont M. Godin, de l'Académie des Sciences, a évalué la hauteur à 355 toiſes au-deſſus du niveau de la mer, & dont M. de Puyſégur marque la latitude à 18 degrés, 26 minutes, 50 ſecondes, & la longitude à 75 degrés, 14 minutes, 35 ſecondes, ce qui le place à environ trois quarts de lieue plus dans l'Oueſt que le Port-de-Paix. Le tapion eſt fort élevé & très-eſcarpé vers la mer, & avec côte de fer dans toute ſa longueur, qui eſt d'uue lieue & demie. Au point où il ſe termine à l'Oueſt, eſt l'embouchure de la ravine de Provence. C'eſt là que les Anglais débarquèrent en 1697.

Il y a 1,040 toiſes de l'embouchure de la ravine de Provence au fort de la place-d'armes, & vers le milieu de cette diſtance eſt la pointe des Roches. La côte eſt peu élevée, mais en partie de roc & de tuf, & à pic. Elle eſt d'un aſſez difficile accès, ſi ce n'eſt aux embouchures de trois ravines courtes qu'on trouve dans cet intervalle, où des canots peuvent aborder; inconvénient qu'un remblai de très-groſſes pierres qu'on a près de ſoi peut faire diſparaître.

Le port du Petit-Goave, dont le tapion peut être conſidéré comme l'extrémité Orientale, & la pointe à Antoine ou à Falaizeau, comme l'extrêmité Occidentale, eſt réellement magnifique. Son ouverture, comptée ſeulement depuis la batterie de la place-d'armes de la ville, à laquelle correſpond l'îlet à Poule ou aux Anglais, à environ 200 toiſes dans l'Oueſt-Nord-Oueſt, eſt juſqu'à la pointe à Antoine, de 1,600 toiſes, & ſon enfoncement de 1,100 toiſes. Par ſa grande étendue, les vaiſſeaux peuvent y louvoyer comme en pleine mer. Les vents les plus fréquens étant ceux de l'Eſt & de l'Oueſt,

& la direction de la baie Nord-Eſt & Sud-Oueſt, on a preſque le vent largue & pour entrer & pour ſortir. A cet avantage inappréciable, eſt réuni celui d'un mouillage excellent dans toute la baie pour les plus gros vaiſſeaux ; & dans l'enfoncement qu'elle a au Nord-Oueſt, eſt le port de l'Acul du Petit-Goave, d'environ 450 toiſes de long, ſur une largeur réduite de 400 toiſes, où les bâtimens peuvent mouiller ſur un fond de très-bonne tenue, depuis 10 juſqu'à 45 pieds de profondeur, & qui leur offre de plus la faculté de s'abattre, de ſe carener & un abri ſûr contre tous les vents.

Toutes ces propriétés avaient été remarquées des flibuſtiers, & la préférence qu'ils donnaient au port du Petit-Goave fait l'éloge de leur perſpicacité. Il y aurait eu pour eux quelque avantage à prendre celui du Môle pour point de départ, mais la néceſſité de courir des bordées pour y entrer, les en avaient ſurement détournés.

Des Gonaïves juſqu'à Saint-Louis, nul port ne peut être plus utile que celui du Petit-Goave.

Il a maintenant pour défenſe, 1°. un corps-de-garde qu'on met en tems de guerre au pied du tapion ; 2°. la batterie de l'ancien fort du Gouverneur, qui bat la paſſe entre l'îlet aux Anglais ou à Poule & la terre & le mouillage marchand, qui eſt entre ce port & la rivière ; 3°. à 380 toiſes plus au Sud que la place d'armes & près des ruines de ce qu'on appelait le Petit-fort, placé au bord de la rivière à Cayman, deux batteries miſes ſur les côtés de cet ancien fort, entre lequel & la ville il y a un reſte de retranchement ; 4°. à une petite demi-lieue de ce Petit-fort & préciſément au fond de la baie, au Sud, à la pointe à Pelet, de belles pierres de taille préparées pour une batterie qu'on n'a pas encore faite.

Contournant enſuite la baie & venant dans ſon Sud-Oueſt-quart-Sud, à un quart de lieue au point de l'embouchure de la rivière ou ravine à Baret, on trouve ; 5°. un ſimple corps-de-garde ; 6°. à un quart de lieue dans le Nord de cette rivière, ce qu'on nommait le fort Royal ou fort de l'Acul, qui, avec la pointe de Bourgogne, diſtante de 600 toiſes dans le Nord-Eſt, forme l'entrée du port de l'Acul. C'eſt à 300 toiſes dans le Nord-Oueſt de la pointe de Bourgogne, où était la batterie des Dames, qu'eſt la pointe à Antoine ou à Falaiſeau, du nom de deux habitans. Cette pointe eſt l'extrémité du morne du Trou-Chouchou, qui eſt très-élevé & eſcarpé. Là, eſt

7°. la batterie Falaiſeau, élevée d'environ 20 pieds au deſſus de la mer & dont un ſeul corſaire ſut s'emparer par ſurpriſe dans la guerre de 1756, mais qui a protégé bien des fois des bâtimens marchands pourſuivis.

Le Petit-Goave, après avoir été, comme le Môle, le ſujet de pluſieurs opinions, ne les a pas encore fixées ſur ſa valeur réelle.

On dit contre lui, 1°. que la ville, dominée de très-près par les reſauts du tapion, peut être tournée, 2°. que le fort Royal eſt dominé par le morne Antoine & que les ennemis peuvent tout dans le port avec des galiottes à bombes, 3°. & enfin, que la ville & la baie ſont loin de tout commerce & ſi mal-ſaines, qu'on doit les conſidérer comme preſque inhabitables.

D'un autre côté, ceux qui, comme MM. de Larnage, Meynier, Demoulceau, la Merveillère & autres, conſidèrent le Petit-Goave comme un point, d'où des forces maritimes peuvent protéger efficacement les côtes, faire des croiſières & rentrer à volonté, même la nuit, après une tempête & un combat; comme un point qui, s'il tombait au pouvoir de l'ennemi, compromettrait le ſort de la Partie du Sud & même du Port-au-Prince, diſent :

1°. Qu'il eſt facile de prendre, ſur le côté Oriental de la ville, des précautions pour que l'ennemi n'ait pas d'autre point d'attaque que la baie même; & que la gorge, où eſt le grand chemin qui conduit dans l'Oueſt, doit ſervir à arrêter les entrepriſes de l'ennemi & à l'empêcher de s'établir d'une manière ſtable.

2°. Que pour s'aſſurer la conſervation du port, il faut mettre à la pointe à Pelet, comme le voulait M. de Vaudreuil, une redoute à revêtement, mais qui ne ſoit pas aſſez élevée pour craindre les tremblemens de terre, & dont les feux croiſeraient avec ceux de la ville & du fort de l'Acul; qu'on doit relever ce fort, en ſe reſſouvenant que dans ſon état primitif ſes canons n'avaient pas de recul, & que ce n'était qu'une triſte bicoque, payée trop cher par 4 millions & par la vie d'un nombre incroyable d'hommes, à cauſe des fouilles; qu'il eſt néceſſaire de ſe bien perſuader que la forme circulaire qu'on lui a donnée enſuite, a ajouté au défaut de ſa poſition dominée, celui d'avoir une partie morte que rien ne flanque. On ajoute qu'on peut remédier au premier de ces inconvéniens, partie par des défilemens, partie par des traverſes & pare-à-dos; qu'il faut eſſayer d'occuper la ſommité du morne Antoine par une redoute, &, dans tous les cas, élever ſa

batterie, qui eſt vue des hunes des vaiſſeaux, & l'augmenter; mettre ſes deux mortiers ſur l'îlet du Carenage; avoir à la pointe baſſe de Bourgogne une batterie tirant à couler bas les vaiſſeaux qui voudraient entrer dans la baie; enfin, lier toutes les batteries par un retranchement parallèle au rivage, puiſque la plage depuis la ville juſqu'à la pointe Antoine, eſt preſque toute abordable.

3°. Que le défaut de commerce n'eſt point un argument contre un établiſſement de marine protectrice, parce qu'il doit avoir des magaſins relatifs à ſes beſoins principaux en tout genre, approviſionnés par des moyens indépendans du commerce, & que les ſubſiſtances pour les conſommations journalières en rafraîchiſſemens, ne manqueraient pas, ſoit par le cabotage ſoit par le voiſinage même, dès qu'elles auraient un débouché. Et quant à l'inſalubrité, toujours avouée, du Petit-Goave, ceux qui redoutent l'abandon de ce port, ſoutiennent qu'il n'eſt pas plus difficile de la faire ceſſer, que celle de pluſieurs autres points de la Colonie, parce qu'elle eſt produite par des eaux croupiſſantes, auxquelles on peut donner des écoulemens dont les extrémités à la mer ſeraient garanties par des épis & des clapots, & ſur leſquels on conſtruirait des ponts, dans les points où les eſters traverſent le chemin au fond de la baie; qu'ainſi le Petit-Goave ſortirait de ſon état d'inertie, & contribuerait, comme les autres lieux, à la proſpérité de la Colonie.

C'eſt aux maîtres dans l'art militaire à prononcer ſur les moyens propoſés pour la défenſe; car, il ne ſaurait y avoir, pour aucun bon eſprit, de doute ſur l'importance politique du Petit-Goave. Il n'y en a malheureuſement pas non plus ſur le mauvais air de la ville & de la rade, & j'en vais rapporter une preuve.

Au mois de Mai 1777, M. Deſſources, capitaine au régiment du Port-au-Prince, vint au Petit-Goave avec cent hommes, choiſis parmi les ſoldats les plus forts, les plus acclimatés. Huit jours après il avait 66 malades. Le quarante-cinquième jour qu'il fut relevé, il ne put amener que neuf hommes; vingt-cinq étaient morts & ſoixante-ſix étaient malades. En 1779, il ne reſtait que dix-ſept hommes vivans, des cent qui avaient compoſé le détachement.

On ferait le plus effrayant tableau des mutations de tous genres qui ont eu

eu lieu dans les places du Petit-Goave depuis ſon établiſſement. On eſt affligé, en traverſant cette ville, de l'état de ſes habitans, qui n'offrent pour la plûpart que des figures où ſont marqués les ravages des fièvres de tous les genres. La ſanté, le premier de tous les biens, n'eſt le partage que de quelques individus & encore, n'en jouiſſent-ils pas conſtamment. Ce n'eſt pas que l'on doive attribuer ces effets douloureux à l'eau de la rivière à Barret, comme le veut Raynal. Les infortunés habitans de la ville ſont à près d'une lieue de cette rivière & ils boivent l'eau de la ravine à Cayman ou du Petit-Goave. Comme on accuſait auſſi cette dernière d'être décompoſée par ſon paſſage entre des bananiers ou ſur des parties cuivreuſes, & que l'on offrait même pour preuve de cette dernière aſſertion que cette rivière, qui a beaucoup de creſſon vers ſa ſource, en eſt abſolument privée en s'approchant de la ville, M. Ferriere, médecin du roi, en a fait l'analyſe & lui a réellement trouvé des propriétés malfaiſantes; tandis que celle de la ſource à Poirier, qui eſt à environ 300 toiſes plus haut que le point où l'on va prendre de l'eau dans la rivière, a été trouvée excellente. Mais comment aſſujettir les nègres à faire ces 300 toiſes de plus! Cependant, puiſqu'on projette en ce moment, comme on l'a fait dès 1720, de conſtruire une fontaine ſur la place-d'armes, il eſt important qu'on ſe rappele ce que je rapporte ici.

Je ſuis de l'opinion qui attribue tant de maux aux marais qui touchent la ville vers le Sud. Leurs émanations mortifères, chaſſées par la briſe du large ou d'Oueſt ſur le tapion, n'y trouvant pas d'iſſue, ſe mêlent à l'air environnant, le corrompent & ſtagnent ſur la ville, où la briſe du ſoir les ramène encore pour chercher de nouvelles infections marécageuſes. C'eſt ſur tout aux approches des pluies que l'air plus épaiſſi devient encore plus dangereux. On eſt chagrin & étonné tout à la fois, lorſqu'en voyant de la rade la poſition de cette ville que les montagnes qui la bordent rendent pittoreſque, la beauté du port & un ciel ſans nuages, on penſe que ce ſéjour eſt en quelque ſorte empoiſonné. La douleur augmente encore lorſqu'on réfléchit que pour l'aſſainir, il faudrait des travaux longs, extrêmement coûteux, très-meurtriers eux-mêmes & que le gouvernement paraît ne pas même ſonger à entreprendre.

En venant du Grand-Goave au Petit-Goave, on paſſe par le tapion,

dont j'ai déjà parlé plusieurs fois. Lorsque le chemin est parvenu à la limite des deux paroisses, on prend la face Ouest du second piton, qui est plus longue que sa face Est. La terre y est encore calcaire avec quelques intervalles rougeâtres; mais le tuf y est mieux marqué & il a même une croute gris d'ardoise, dans les parties qui ont été mises en talus par les pluies. On y voit plusieurs fougères & du capillaire. De tems en tems on découvre de petits points avec de la verdure, mais le chemin ne fait rencontrer aucune habitation. Les bois sont d'une mauvaise espèce & chétifs.

Quand on a parcouru 2,916 toises, à compter de la base du tapion vers le Grand-Goave & qu'on l'a ainsi franchi dans son entier, on se dirige vers la ville du Petit-Goave. On passe deux fois la ravine de Provence où la Grande-ravine, qui descend des hauteurs du Petit-Goave, vient se jetter, après avoir fait un tour d'équerre à 100 toises au-dessus du grand chemin. De là, la ravine de Provence serpente au bas de petits monticules plantés en cotonniers, & va se jetter à la mer près du corps-de-garde dont j'ai parlé.

C'est à la rive gauche de la Grande-ravine & à environ trois-quarts de lieue de la ville, sur un chemin qui conduit dans les hauteurs, qu'on a mis deux digues. La première, faite en 1711, est à la tête d'une petite ravine voisine de l'habitation Piémont, dont la direction portait les eaux vers la ville; l'autre, qui est plus haut, traverse l'ancien lit de la ravine & la dirige vers l'Est. Elles ont été rompues par des débordemens, le 2 Août 1765, & le 4 Avril 1772. On les a réparées au mois de Décembre 1772, & on en a mis une troisième, de charpente, encore plus haut.

Le tapion, la ravine de Provence & la Grande-ravine, donnent leurs noms à trois cantons.

On arrive dans la ville par la rue Montlhéry, dont la partie supérieure s'appele, je ne sais pourquoi, le faubourg Dahomet, & l'on gagne la Grande-rue.

Pour aller aux autres lieux situés au Sud du Petit-Goave, c'est par la Grande-rue qu'il faut sortir de cette ville. Le premier chemin qui fut ouvert dans cette direction, avait pour objet de communiquer avec Nippes, seulement; car, en 1669, il n'y avait pas de chemin du Petit-Goave à Acquin. Mais on en ouvrit un bientôt après, &, en 1702, M. de Galiffet avait même établi une messagerie depuis Léogane jusqu'aux Cayes.

En ſuivant le grand chemin on paſſe la rivière à Cayman ou du Petit-Goave, près du petit fort ruiné. Cette rivière qui a ſa ſource à trois-quarts de lieue de la ville, dans les hauteurs, & qui reçoit la ravine Séche, dont un canton tire ſon nom, & dont les eaux ſe perdent ſous terre à plus d'une demi-lieue de leur confluent, enfla conſidérablement dans l'ouragan de 1756, & plus encore le 2 Août 1765. Ses infiltrations forment l'eſpace fangeux qui eſt derrière la Petite-Guinée, eſpèce de faubourg ſitué près la rive gauche de la rivière à Cayman & qu'habitent des gens de couleur libres, occupés de la pêche.

Depuis là, le terrain eſt marécageux & chargé de mangliers, & les marées y pénètrent dans pluſieurs points. Bientôt après, eſt la ſucrerie des héritiers de M. le comte de Chabannes, maréchal-de-camp & premier écuyer de Mde. Adélaide, qui y eſt mort le 26 Septembre 1780. La partie antérieure de cette habitation eſt de la même nature. Elle a pluſieurs pièces de cannes preſque inondées & le ſucre qu'on y fabrique à un goût très-ſenſible de ſel marin; elle ne donne peut-être pas cent livres par tête de nègres de revenu. La route côtoye le rivage où l'on voit des raiſiniers & des palétuviers, mais point de raquettes, & elle s'en éloigne enſuite un peu vers la pointe à Pelet, que ſuit à environ 300 toiſes la ravine du même nom.

Après cette ravine le chemin royal a deux embranchemens, dont l'un va, ſur la droite, au Fort-Royal, & l'autre, ſur la gauche, dans les hauteurs du canton des Platons.

Celui qui va au Fort-Royal, ſuit le bord de la mer & paſſe la rivière à Baret à ſon embouchure. De là, il remonte un vieux chemin de la plaine, ſur les deux côtés duquel était l'ancien bourg & la paroiſſe de l'Acul du Petit-Goave, dont il y a encore des traces près de quelques caſes à pêcheurs, d'un magaſin public où l'on entrepoſe des denrées & des proviſions, & d'un corps-de-garde dont j'ai parlé précédemment. Plus loin on paſſe la ravine à Petit, qui prend ſa ſource dans les hauteurs, au Sud de la plaine, traverſe la grande route, & après avoir coulé ſur pluſieurs habitations, vient baigner les murs de l'ancien hôpital du roi, à environ 130 toiſes du Fort-Royal ou fort de l'Acul.

L'habitation achetée de Mde. de Vaufolet en 1745, a été donnée par le roi, le 25 Juin 1785, aux deux fils de M. le comte de Chabannes, comme

inutile. Il ſemble que ſa valeur aurait pu ſervir, par exemple, à combler quelques marais du Petit-Goave. Les nouveaux propriétaires l'ont vendue 132,000 liv. à MM. Simonet, qui en forment une ſucrerie.

On ne trouve plus ſur le chemin du Fort-Royal une Vierge apportée de Carthagène, qu'on dit y avoir exiſté dans un arbre, & devant laquelle brûlait une chandelle pendant la nuit.

La grande route a, au point des deux embranchemens où je l'ai laiſſée, une petite peuplade formée par 50 maiſons de charpente, couvertes d'eſſentes, dont pluſieurs ſont jolies. Elles bordent le chemin, & à leur extrémité Oueſt & ſur la droite, eſt une croix qui portait autrefois un Chriſt abſolument ſemblable à celui du Petit-Goave, & pris auſſi à Carthagène par les flibuſtiers, & ayant la même quantité de ſuif à ſes pieds.

Ce Chriſt étant tombé de vétuſté, il y a quelques années, les morceaux en ont été mis au preſbytère du Petit-Goave, & la croix attend un nouveau Chriſt, que la piété de M. Bineau l'avait porté à commander avant ſa mort à un charpentier, qui déſire être payé de ſon travail avant de l'expoſer à la vénération publique.

Dans cette bourgade ſont pluſieurs magaſins, où les habitans qui en ſont plus voiſins que de la baie de Miragoane, font mettre leurs denrées, que les caboteurs tranſportent enſuite à Léogane ou au Port-au-Prince; car le Petit-Goave ne reçoit que très-rarement des bâtimens d'Europe, & de 1765 à 1782, il n'en était venu qu'un ſeul.

Là, commence la gorge qui porte auſſi le nom de l'Acul du Petit-Goave, juſqu'au pont de l'étang de Miragoane. Ce canton de l'Acul a une largeur qui tantôt n'a que 600 toiſes, tantôt 3,000, & qui eſt reſſerrée par de petits côteaux vers le tiers de ſa longueur. Le grand chemin ſuit ſa profondeur juſqu'à la rencontre du pont de l'étang, limite des deux paroiſſes du Petit-Goave & du Fond-des-Nègres, & éloigné de cinq lieues de la ville.

Depuis la bourgade juſqu'au pont, on trouve ſucceſſivement, à droite, les ſucreries Bineau, Vialet, de l'Horme, Cuperlier, de Lattre, Cuperlier-Saintard, Olivier; & à gauche celle Bouteillier, qui pour ſon arroſement & ſon moulin emploie l'eau de la rivière à Barret, dont la ſucrerie Vialet tire enſuite la même utilité. Après l'habitation Bouteillier eſt celle Boë, puis la ſavane Longue, & les habitations Fondoule, Bazille, Arnoux & Pothier.

Les terres du canton de l'Acul paſſent pour être froides. L'habitation Bineau eſt la ſeule dont le ſol ſoit généralement excellent.

A partir de l'habitation Cuperlier, en allant dans l'Oueſt, commence une langue de terre infertile, nommée les Savanettes ou la ſavane Longue, dont quelques perſonnes font même un canton de ce nom. Elle s'étend en s'élargiſſant toujours juſqu'à la baie de Miragoane, & n'a que de mauvais bois, qui dans les ſéchereſſes, font courir aux habitations voiſines, le riſque d'être brûlées, parce que le feu y prend, comme cela eſt encore arrivé le 16 Mars 1788.

Le Lecteur connaît à préſent la partie plane de la paroiſſe du Petit-Goave. Sa partie montagneuſe compoſe d'abord une portion des ſept cantons du Tapion, du Maſſacre, de la ravine de Provence, de la Grande ravine, de la ravine Séche, des Palmes & des Platons. Ces cantons ſont très-fertiles; les légumes & le cafier y réuſſiſſent parfaitement, & le dernier a de très-beaux établiſſemens en cafeteries, qui ſont à environ cinq lieues de la ville, & à qui de nombreux palmiers ont fait donner ce nom. Le reſte borde le canton de l'Acul.

La chaîne de montagnes qui eſt au Sud renferme les cantons du Trou-Canari, des Orangers & du Fond-d'Arabie, dont l'uſage a fait Fontarabie. Ils ſont très-fertiles & très-productifs en café & en vivres du pays. Un chemin qui paſſe au Sud de l'étang de Miragoane, près du morne à Pontoiſe, ſert à leur communication avec le Petit-Goave.

La chaîne qui eſt au Nord de l'Acul eſt aride & ſans culture, dans ſon côté Sud, formant le revers du Trou-Chouchou, & cette infertilité eſt commune à un côteau qui unit la gorge avec la grande-chaîne. Le côté Nord a quelques cotonneries. L'eau douce y manque.

Le chemin de l'autre bord de l'étang va joindre celui de Bainet; il a auſſi une communication pour aller au Fond-des-Nègres, à la baie de Miragoane, & pour gagner le Sud du tapion à la limite du Grand-Goave, point d'où l'on peut encore aller à Jacmel ou à Bainet.

La côte eſt de fer après la pointe à Antoine, en allant dans l'Oueſt pendant 2,460 toiſes. Il y en a 2,400 pour atteindre de là le tapion de l'Eſt de l'Anſe. De gros vaiſſeaux peuvent mouiller dans cet eſpace, très-près de terre, ſur un fond blanc, à 8 ou 10 braſſes, ſans avoir à craindre d'autre vent que le

Nord. De ce premier tapion à celui de Miragoane, qui ſemble avoir été partagé en deux par un ancien tremblement de terre, il y a 715 toiſes.

Du tapion de Miragoane à la rivière Saumâtre, la diſtance eſt de 2,230 toiſes; de là à l'anſe à la Truie, de 550 toiſes, puis 400 juſqu'au Petit-Trou-Lambi, 550 de plus juſqu'au Grand-Trou-Lambi, & enfin 120 pour arriver à la pointe du Carenage, où finit la paroiſſe du Petit-Goave.

Toute cette portion de côte, depuis la pointe à Antoine, ſe nomme le Trou-Chouchou. Elle eſt partie de fer & partie de fonds-blancs. Si l'on y tentait des deſcentes, il faudrait traverſer plus d'une lieue de mornes très-durs & très-roides pour arriver dans la partie plane de Miragoane; ce qui exigerait le tems qu'on employerait à faire quatre lieues ailleurs, & dans un local où l'on peut être aſſommé à chaque pas.

La population de la paroiſſe du Petit-Goave, dans laquelle on a toujours compris celle de l'Acul, lors même que ce dernier lieu formait une paroiſſe auſſi, était en 1692 de 223 blancs; en 1713, de 489 blancs, 204 affranchis & ſauvages, & de 1,796 nègres ou ſauvages eſclaves; en 1730, de 622 blancs, 245 affranchis & 1,979 eſclaves; en 1751, de 400 blancs, 120 affranchis & 4,146 eſclaves; en 1775, de 494 blancs, 236 affranchis & 6,136 eſclaves. Elle eſt maintenant de 650 blancs, 500 affranchis & 9,000 eſclaves.

Il y avait en 1788,3 compagnies de milices; une du Bourg, une de l'Acul, & une de la Grande-ravine, & elles formaient 114 blancs. En 1705 il y eut un régiment de milices du nom du Petit-Goave; en 1718, la milice était de 233 blancs & 61 affranchis; en 1751, de 143 blancs & 32 affranchis; en 1775, de 187 blancs & 54 affranchis, & elle eſt à préſent de 266 blancs, & 210 affranchis, en quatre compagnies.

On voyait dans cette paroiſſe, en 1692, 17 indigoteries; en 1713, 8 ſucreries, 46 indigoteries; en 1730, 9 ſucreries, 8 indigoteries, 860 cacaoyers & 14,000 cotonniers; elle a maintenant 15 ſucreries, 15 indigoteries-cotonneries, 80 cafeteries, qui produiſent environ quatre millions de café, quelques guildiveries & quelques fours à chaux.

On fait au Petit-Goave beaucoup de chaiſes de bois blanc, qu'on importe dans d'autres points de la Partie de l'Oueſt & du Sud. Elles coûtent 12 gourdes la douzaine, avec un fauteuil. On leur préfère, pour les appartemens, celles qu'on fait d'acajou avec des ſiéges empaillés avec du latanier, à Saint-Marc,

où elles coûtent 28 gourdes la douzaine. On commence à prendre auſſi dans la Colonie le goût des chaiſes toutes de bois qu'apportent les bâtimens des États-Unis d'Amérique ; on les paye juſqu'à 15 liv. pièce.

La température du Petit-Goave eſt très-analogue à celle de Léogane, & nous avons ſur elle des obſervations très-célèbres. La grande queſtion ſur la véritable figure de la terre porta l'Académie des Sciences de Paris à expoſer au roi, en 1734, qu'elle néceſſitait la meſure de quelques degrés du Méridien dans le voiſinage de l'Équateur & des Pôles, & le Pérou fut propoſé comme l'un des points les plus convenables. Munies de paſſeports de la cour d'Eſpagne & de France, les perſonnes deſtinées à cette importante miſſion s'embarquèrent à Rochefort ſur la flûte du roi le Portefaix, qui arriva au Petit-Goave le 29 Juillet 1735.

Le lendemain débarquèrent MM. Godin, Bouguer & de la Condamine, membres de l'Académie des Sciences, M. Juſſieu, botaniſte, M. de Verguin, ingénieur, MM. Couplet-Viguier & Godin des Odonnais, géographes, M. de Morainville, deſſinateur, M. Hugot, horloger, M. Seniergues, chirurgien, & 6 domeſtiques.

M. Godin, qui, comme je l'ai dit, meſura la hauteur du tapion, obſerva au Petit-Goave, depuis le 24 Août juſqu'au 1er. Septembre 1735 la longueur du pendule, qui eſt à Paris à-peu-près de 36 pouces, 8 lignes $\frac{50}{90}$, & le trouva accourci d'une ligne $\frac{16}{90}$. M. Bouguer trouva l'accourciſſement plus fort de $\frac{4}{90}$, & M. de la Condamine, de $\frac{13}{90}$.

Au mois de Septembre M. Godin vit le thermomètre de Réaumur à 23 degrés le matin & à 27 dans la journée, & M. de la Condamine l'obſerva à 26 degrés.

J'ajouterai que ces Académiciens & leur ſuite partirent du Petit-Goave, ſur le bateau du roi le Vautour, commandé par M. d'Héricourt, lieutenant de roi du Cap, le 30 Octobre ſuivant, & arrivèrent à Carthagène le 15 Novembre.

Le Petit-Goave éprouva, le 14 Août 1680, un ouragan furieux. Le 26 Octobre 1716, une inondation emporta les digues faites ſur la Grande-ravine, endommagea vingt maiſons de la ville, mit trois pieds & demi d'eau dans le fort & gâta les poudres dans la poudrière. Durant les premiers jours, les chemins furent impraticables, même pour un homme à pied. Il y eut encore

une inondation le 24 Juillet 1724 ; en 1732 , une autre , pendant laquelle il y eut quatre pieds d'eau dans les maiſons de la ville ; une autre accompagnée d'un coup de vent , le 24 Septembre 1741 , qui renverſa pluſieurs maiſons , les découvrit toutes , jetta un bâtiment ſur la plage , d'où il ne put être relevé , & briſa tous les petits bâtimens qui étaient dans la rade ; le bateau du roi qui était au baſſin de l'Acul fut ſeulement pouſſé ſur les vaſes. En 1745 & en 1753 nouvelles inondations. Ouragans au mois de Septembre 1756, le 2 Août 1765 , puis le 4 Août 1772 , après une très-grande ſéchereſſe.

Le 1er. Octobre 1736 , le tonnerre tomba ſur le fort de la place-d'armes , à 2 pieds de la poudrière , & endommagea les cazernes.

Le 4 Octobre 1768 au ſoir , il y eut deux violentes ſecouſſes de tremblement de terre ; celui du 3 Décembre 1770 ne laiſſa qu'une ſeule maiſon dans la ville , & lézarda les deux aîles des cazernes qui étaient de maçonnerie. Le magaſin du roi , le palais de juſtice , le greffe & la géole qui étaient tous de pierres furent renverſés à la première ſecouſſe. Le Petit fort & toutes les maçonneries des fortifications furent détruits au-deſſus d'une hauteur de 4 à 5 pieds.

Tous les bâtimens des ſucreries de l'Acul du Petit-Goave juſqu'à l'étang de Miragoane , furent anéantis. Ceux de pluſieurs cafeteries eurent le même ſort , & des rochers détachés du tapion en fermèrent le chemin.

En 1693 la maladie de Siam fit périr 40 perſonnes en peu de jours , & des fièvres malignes ſuivirent l'inondation du 26 Octobre 1716. Cependant encore en 1724 il n'y avait point d'hôpital au Petit-Goave , & les ſoldats ou les matelots malades étaient envoyées à celui de l'Eſter , à Léogane.

M. de Montholon , intendant , propoſa alors de céder un terrain qu'il avait acquis pour avoir un jardin & placer ſes nègres & ſes chevaux ; car l'intendant n'avait point de logement particulier & aſſigné à ſa place. Ce terrain eſt aujourd'hui l'habitation Deſvignes, ſurnommée Fantaiſie , en indigoterie dans l'origine , & actuellement en cotonnerie , ſituée ſur les monticules qui ſe trouvent derrière le cimetière & à la rive gauche de la rivière du Petit-Goave. Le miniſtre ayant agréé cette propoſition , M. de la Rochalard fit acheter ce local pour 10,000 liv. en 1726 , de la ſucceſſion de M. de Montholon , mort dans l'intervalle , puis le 9 Août 1732 , l'intendant deſtina deux chambres des cazernes à ſervir d'hôpital aux troupes , & le 17 Juillet 1733 les Adminiſtrateurs

trateurs ordonnèrent de vendre le terrain Montholon, où l'hôpital ne pouvait être mis, parce qu'il aurait infecté la seule rivière qui fourniſſait de l'eau à la ville & à la rade. Il n'y a eu de véritable hôpital qu'au Fort-Royal; & en 1763 il y en eut un à l'entrepriſe.

J'ai vu, en 1788, à l'Acul du Petit-Goave & à la bande du Sud, les chiens attaqués d'une eſpèce de gourme catharale, qui les ſuffoquait après leur avoir ôté l'appétit & les forces. Il y en avait dont les yeux devenaient verdâtres. On me dit à ce ſujet, que vers 1765, au Port-au-Prince des chiens bien portant en apparence perdaient tout mouvement dans la partie inférieure de leur corps, qu'ils traînaient juſqu'à leur mort.

Il y a, à environ quatre petites lieues dans le Sud-Eſt du Petit-Goave, ſur l'habitation de M. Dupalis & héritiers Decan, une ravine nommée la ravine au Diable, qui a des débordemens périodiques, dont l'éruption première eſt accompagnée d'un bruit ſourd. On a parlé d'une manière différente de cette ravine dans les Affiches Américaines de 1788, mais les détails que j'en donne ici ſont certains.

Cette ravine au Diable va dans la rivière du Fourq, qui elle-même arrive dans celle du Maſſacre, l'une des tributaires de la Grande-rivière de Bainet.

On trouve, à environ deux lieues & demie dans les hauteurs du Petit-Goave, en tirant vers le canton des Palmes, au haut d'une montagne, ſur l'habitation Senac, aujourd'hui Ruſſy, un étang d'une lieue & demie de circuit, aſſez profond. On y prend du poiſſon d'eau douce, & l'on y trouve du gibier aquatique.

Mais une particularité bien remarquable du Petit-Goave, ce ſont deux tamariniers qu'on trouvait dans la ville; l'un placé dans l'iſlet qui donne ſur la place-d'armes & qui eſt entre les rues Choiſeul & Babille, a été coupé, mais l'autre exiſte en ce moment vers le milieu de l'emplacement qui eſt au-deſſus de la rue d'Ennery & entre la rue Micoud & celle de Vaivre. Cet arbre produit des ſemences anthropomorphites, & imitant d'une manière très-frappante une tête de nègre vue de profil. Il n'eſt perſonne de la Colonie qui ne connaiſſe ces graines, & l'uſage de les faire garnir en or ou en argent, avec les ornemens qu'on peut mettre à une tete de nègre pour faire des breloques de montres, eſt ſi commun qu'il a même paſſé en France. La ſingularité de ne voir un pareil arbre qu'au Petit-Goave, s'augmente encore

en obſervant que le côté de l'arbre tourné vers l'Oueſt, eſt le ſeul dont les ſemences aient des traits humains bien marqués.

Les habitans du Petit-Goave prirent part à la ſédition de 1723, & je rappellerai à ce ſujet que cette ville eſt le premier lieu de la Colonie où il y ait eu une imprimerie, que cette ſédition fit mal accueillir par le gouverneur-général (Voy. tom. Ier, pag. 353).

Le Petit-Goave a vu mourir trois des chefs militaires de la Colonie. M. de Valernod le 24 Mai 1711; M. le marquis de Fayet le 11 Juillet 1737, & M. de Larnage le 19 Novembre 1746.

Il ſe paſſa même un fait aſſez ſingulier relativement à M. de Fayet, après l'enterrement duquel le curé mit une repréſentation ſur la foſſe, qui était dans le ſanctuaire, pour y reſter juſqu'à ſon ſervice. Ce ſervice n'ayant pas lieu, le préfet ordonna à la fin du mois d'Août 1737, de faire ôter la repréſentation; mais M. de Rodouan, major du Petit-Goave, regardant cet acte comme une injure pour la mémoire de M. de Fayet, fit remettre la repréſentation. Comme il devait y avoir expoſition du Saint-Sacrement le 8 Septembre, le préfet la défendit ſi la repréſentation n'était pas enlevée, & M. de Rodouan menaça de l'envoyer protéger par un détachement ſi l'on y touchait. M. de Chaſtenoye gouverneur-général par intérim, écrivit de la retirer.

A cette époque l'égliſe des flibuſtiers étant ruinée, on ſe ſervait en attendant qu'on en bâtît une autre, d'un lieu très-petit que cette repréſentation gênait beaucoup; car M. de Fayet avait été enterré ſous le prie-dieu du gouverneur-général qui était, avec celui de l'intendant, dans le ſanctuaire à défaut de chœur. L'on obſervait même qu'il ne s'était jamais placé dans ce prie-dieu, puiſque venu une ſeule fois dans cette égliſe, il ſe tint au milieu de la nef entouré de ſes gardes, plutôt que d'aller s'aſſeoir auprès de M. Duclos, intendant.

Il y a de l'égliſe du Petit-Goave.

A celle du Grand-Goave.	3 lieues
——— de Bainet.	13
——— du Fond-des-Nègres.	8

XL

Paroisse du Fond-des-Nègres.

Cette paroiſſe, qu'on peut évaluer à environ huit lieues dans ſa plus grande longueur Eſt & Oueſt, & à environ ſix lieues du Nord au Sud, a une figure très-irrégulière. Elle eſt bornée, à l'Eſt; 1o. par la paroiſſe du Petit-Goave, au moyen de la ligne qui, partant de la mer à la pointe du Carenage, vient couper le pont de l'étang de Miragoane & va enſuite chercher la rivière des Côtes-de-Fer; 2o. par la paroiſſe de Bainet au moyen de cette rivière. Elle a au Sud, les hauteurs de ſon propre canton du Fonds-des-Blancs, les montagnes des Grand-Halliers & de la colline d'Acquin qui la ſépare de la paroiſſe d'Acquin. A l'Oueſt, elle a encore cette paroiſſe au moyen des hauteurs de la même colline & d'une ligne qui ſe dirige au Nord vers la colline à Mangon, & ſe prolonge par les montagnes juſqu'aux hauteurs du canton de l'Aſile dépendant de la paroiſſe de l'Anſe-à-Veau. Enfin elle eſt terminée, au Nord, d'abord par la paroiſſe de l'Anſe-à-Veau juſqu'à la montagne du Rochelois, & enſuite par une portion des côtes depuis le milieu, à-peu-près, de la chauſſée de Miragoane, juſqu'à la pointe du Carenage.

Il paraît que cette paroiſſe a eu ſes premiers habitans ſous d'Ogeron. Il y a des conceſſions de Miragoane qui remontent juſqu'en 1673, & quelques-unes ſont même accordées dans la même année par M. Renou, major des milices au Petit-Goave, *attendu l'abſence de d'Ogeron appellé par M. de Baas pour l'expédition de Curaçao.* Là, comme dans le reſte de la colonie, les terres étaient données avec une grande libéralité, car M. de la Buiſſonnière obtint à Miragoane 3,696 carreaux pour une hatte, que les Adminiſtrateurs réduiſirent à 1,296 carreaux le trois Mars 1711.

M. de Brach, devenu gouverneur de la Partie du Sud en 1724, poſſédait, au Fond-des-Nègres en 1716, de quoi établir 60 habitations.

Le Fond-des-Nègres eſt diviſé en pluſieurs cantons; ſavoir: celui de Miragoane qui eſt au Nord-Eſt; celui du bourg ou de Saint-Michel qui eſt vers le milieu de la paroiſſe; la Belle-Rivière, qui eſt au Sud-Eſt; les

Godets, & le Fond-des-Blancs qui ſont au Sud; le Fond-des-Nègres proprement dit placé à l'Oueſt, & partie du Rochelois vers le Nord-Oueſt.

1°. Miragoane. Ce nom Indien eſt celui de la partie la plus Septentrionale de la paroiſſe &, comme je l'ai dit à l'article du Petit-Goave, une portion du canton de Miragoane dépend de cette autre paroiſſe; le pont de l'étang du même nom fait la limite. Miragoane a beaucoup de monticules & peu de plaine, encore celle-ci eſt-elle occupée par des ſavanettes qui ne ſont propres à aucune culture. Tout dit qu'elles renferment des mines de fer & d'aiman, & je connais un morceau d'une eſpèce de pierre noire & compacte tirée de là, qui jouit d'une propriété attractive très-forte, quoique la pierre ne ſoit point armée. Il eſt même des points de cette ſurface où l'aiguille de la bouſſole varie de 7 à 8 degrés.

Une choſe très-remarquable de ce canton, c'eſt l'étang de Miragoane. Une ligne tirée du tapion du Petit-Goave, dans la direction de l'Eſt-Nord-Eſt à l'Oueſt-Sud-Oueſt, le couperait dans le ſens de ſa plus grande longueur, qui eſt d'environ 3 lieues, & irait joindre le point par où le grand chemin quitte le canton de Miragoane pour entrer dans celui de Saint-Michel ou du Bourg. Cet étang a une forme irrégulière; aſſez peu étendu vers ſon extrémité à l'Eſt-Nord-Eſt, il va encore, en ſe rétréciſſant pendant environ la moitié de la longueur, juſqu'à n'avoir plus que 3 ou 400 toiſes de largeur, & comme cet endroit eſt couvert de joncs, & qu'on y a fait des levées, on vient de l'habitation Arnoux, dont ces levées dépendent, joindre, au Nord, le chemin de la gorge de l'acul du Petit-Goave dans les tems ſecs. Ce qu'on nomme la tête de l'étang, & qui eſt la poſition la plus élevée du terrain qui l'environne, forme une eſpèce de petit enfoncement qui court au Sud-Oueſt, & où l'étang a déjà environ 300 toiſes de large. Mais dans ſa plus grande largeur, qui eſt vers le point d'où une ligne couperait perpendiculairement le pont du grand chemin, l'étang a plus de 2,000 toiſes. On évalue ſon circuit a environ 7 lieues en comptant ſes ſinuoſités. Sa profondeur eſt aſſez généralement de 30 toiſes, excepté vers le Sud où certains intervalles en ont une preſque double.

Les grandes pluies élevent, & aſſez rapidement, de quatre pieds la hauteur moyenne de l'étang, qui diminue auſſi de quatre pieds dans les ſéchereſſes.

L'étang n'a aucun autre poiſſon qu'une petite eſpèce de *Piſket* long de deux

pouces & à gros ventre qui n'eſt bon à rien. On a eſſayé pluſieurs fois, mais ſans ſuccès, d'y multiplier des poiſſons de différentes ſortes. Il nourrit beaucoup de caymans de 8 à 12 pieds de long. Les tortues de terre y ſont très-abondantes auſſi, & à certaines époques de l'année, on y trouve la ſarcelle, le canard ſauvage, & même du gibier marin.

Les caymans viennent au printems dépoſer leurs œufs dans le ſable. Les nègres les épient alors, & les aſſomment avec des morceaux de bois. C'eſt ſur tout dans le point appellé la tête de l'étang qu'ils ſe rendent, & j'en ai vu là à plus de 20 toiſes de l'eau.

Les tortues font la même opération & à la même époque. Mais comme elles attendent la nuit, ſans doute pour que les caymans les apperçoivent moins, les nègres viennent avec un flambeau, un chien & un ſac. Le chien évente la tortue, l'intimide par ſon aboyement & indique au nègre le point où elle eſt cachée dans l'herbe. Il la cherche à l'aide de ſon flambeau, la trouve, la met dans le ſac & recommence ſa chaſſe.

Les bords de l'étang ſont garnis de deux ſortes de joncs. La plus groſſe ſert à faire des nattes, ſur leſquelles les nègres ſe couchent; l'autre eſt utile pour les paillaſſons ou eſtrilles qu'on met ſous la ſelle des chevaux, le bât des mulets, &c. Il a auſſi une eſpèce de mauve filamenteuſe, dont on fait des cordes comme des aloës-pite qu'on trouve auſſi à Miragoane.

Durant les mois d'hiver, il s'élève le matin ſur l'étang, des brouillards aſſez épais pour en dérober la vue & ſur tout celles des parties ſituées vers le Nord & l'Eſt, parce que le vent de terre chaſſe dans cette direction.

Cet étang ſe vide continuellement par une iſſue fort étroite placée au Nord-Nord-Eſt. A 150 toiſes de cette iſſue, eſt le pont mis dans un point où l'étang eſt très-peu profond & couvert de joncs. Du pont, l'eau va à travers des pierres en ſe dirigeant vers le Nord, paſſer ſous un tas de rochers amoncelés, par trois bouches ou entonnoirs qu'on apperçoit dans les baſſes eaux, & où l'on entend même le bruit de l'écoulement, & elle va ſe jetter à la mer dans l'acul du Carenage en caſcades; car on évalue la hauteur moyenne de l'étang à quarante pieds au-deſſus du niveau de la mer.

La terre eſt bonne autour de l'étang, & principalement vers ſa tête, point où la faculté d'arroſer permet d'entreprendre toutes les cultures.

Le canton de Miragoane a 4 ſucreries, & l'on ne pourrait guerès en établir qu'une de plus. La partie élevée n'a qu'une indigoterie & 4 cotonneries.

Ce canton eſt précieux parce que c'eſt à ſon extrémité Septentrionale, qu'eſt la baie de Miraogane.

Le pont, dont j'ai parlé déjà pluſieurs fois, & qui eſt ſur le bout de l'étang, eſt d'une grande importance, puiſqu'il eſt l'unique moyen de communication de voiture qu'offre la grande route entre les Parties du Nord & de l'Oueſt de la Colonie avec celle du Sud. Il exiſte depuis que cette dernière a eu ſes établiſſemens de Nippes & du Rochelois, où l'on ne pouvait arriver ſans lui, & il a fallu le faire réparer pluſieurs fois. Il a été rétabli en neuf & mis dans ſon état actuel ſous la direction de M. Heſſe, ingénieur, en 1775; il eſt ſur pilotis avec radier & culées de maçonnerie; ſa longueur eſt de 150 pieds, & ſa largeur de 20. On regrette, en y arrivant, de perdre la vue de l'étang, qu'intercepte une petite chaîne de montagnes.

Après le pont, le chemin ſe diviſe en trois branches. L'une ne s'écarte que peu des bords de l'étang; elle mène aux habitations qui bordent cet étang à l'Oueſt, parcourt environ une lieue & demie juſqu'à ſa tête, & communique même au chemin qui le côtoye au Sud, dont j'ai parlé au Petit-Goave, & qui lui-même a ſa prolongation juſques vers l'egliſe du Fond-des-Nègres. La branche du milieu eſt le grand chemin qui va aux Cayes par le Fond-des-Nègres, & le troiſième eſt le grand chemin de l'Anſe-à-Veau, de Jérémie, qui, en ſe rapprochant de la mer, va à la baie de Miragoane.

C'eſt à environ une lieue & demie dans le Nord-Oueſt du pont, après avoir traverſé une portion des arides ſavanettes chargées de pierres blanches & calcaires dures & filiceuſes, qu'eſt cette baie.

Son ouverture totale, priſe en ligne droite depuis la pointe du Carenage juſqu'à celle de l'Oueſt, eſt de 3,160 toiſes, & en ſuivant le pourtour de la côte, il y en a 6,300. La pointe du Carenage couvre dans l'Eſt un enfoncement d'environ 500 toiſes de profondeur Nord & Sud, ſur 50 de largeur, excepté à ſon entrée, où il eſt plus évaſé de moitié. Il a onze pieds d'eau à ſa paſſe, vers laquelle eſt un îlet couvert de mangles & derrière lequel des chaloupes peuvent s'abriter des Nords. Cette anſe eſt appellée le Carenage, parce que des caboteurs s'y ſont carenés. C'eſt là que les habitans voiſins & ceux même de l'embarcadère de Miragoane viennent avec des canots chercher l'eau qu'ils boivent, & qui, comme je l'ai dit, eſt celle de l'étang de Miragoane. Filtrée à travers un terrain rocailleux, qu'elle a parcouru

durant environ une lieue, elle eſt devenue limpide & potable. Cette eau douce eſt la ſeule qu'on rencontre ſur la côte depuis le Petit-Goave juſqu'à la rivière de l'anſe-Trouvée, de la paroiſſe de l'Anſe-à-Veau.

A un quart de lieue dans l'Oueſt de ce Carenage, eſt le Trou-Mithon, ancien embarcadère de cette paroiſſe. Une lieue après, eſt l'embarcadère actuel.

Entre cet embarcadère & la pointe Oueſt de la baie, & à 800 toiſes dans l'Eſt de cette dernière, eſt l'îlet à Frégates, qui tient à un haut-fond portant à 600 toiſes vers l'Oueſt & à 1,050 toiſes vers l'Eſt. Dans le Sud-Oueſt de la même pointe & à 750 toiſes, eſt l'iſlet à Figuier, couvert de mangles & peu étendu, comme celui à Frégates.

Les plus gros bâtimens peuvent mouiller aſſez près de terre avec 8 à 18 braſſes d'eau & fond de vaſe dans la baie de Miragoane, qui n'eſt pas ſûre dans les Nords, malgré que les îlets qui forment même deux paſſes de ſon entrée rompent la mer.

Le fond blanc de l'îlet à Frégates venant juſqu'au Nord du mouillage, on eſt obligé de ranger la côte près l'îlet du Carenage, en entrant & en ſortant. Ce mouillage eſt hardi à prendre ſans pilote, dit M. de Puyſégur, attendu que la paſſe n'a guères qu'une encablure, & qu'il faut mouiller dès qu'on eſt en dedans. On peut mouiller auſſi au large des îlets de mangles, mais par 25 braſſes. Les bateaux caboteurs mouillent à 40 pieds de terre, dans l'enfoncement de la baie, qu'on appelle à ce point la baie du Gris.

La baie de Miragoane eſt très-digne d'attention, parce qu'elle eſt, hors la ſaiſon des Nords, un point de débarquement très-voiſin du pont de Miragoane. Dans la guerre de 1756, deux bateaux anglais y vinrent, pillèrent & brûlèrent le bourg. Il y a peu de poſtes auſſi intéreſſans; il exigerait un camp qui ſerait naturellement défendu par les défilés; les vivres ſeraient abondans, & les habitations voiſines fourniraient des hôpitaux & des logemens. On pourrait y tenir, dit M. Demoulceau, quand même le reſte de la Colonie ſerait pris.

Le chemin qui conduit à l'embarcadère de cette baie y deſcend rapidement & à travers des pierres. Avant d'être au bas, on trouve cinq maiſons dont une eſt le corps-de-garde. Puis inférieurement encore & ſur la gauche du chemin, eſt une eſpèce de parapet & une batterie, où M. de Puyſégur a obſervé & dont il marque la latitude à 18 degrés, 26 minutes, 45 ſecondes,

& la longitude à 75 degrés, 32 minutes, 39 secondes. Parvenu au rivage, on tourne subitement au Sud & on trouve alors sur les deux côtés du chemin 25 maisons ou magasins, qui ne sont pas contigus entr'eux. Quelques-unes de ces maisons, construites en charpente, sont assez jolies & toutes sont couvertes d'essentes.

Le bourg de Miragoane avait été construit originairement au Trou-Mithon. On voit encore des restes de la chaussée qui, du chemin actuel, qu'on n'a pas changé, y conduisait le long de la plage.

Les maisons du côté Ouest de l'espèce de rue actuelle, ont derrière elles le petit quai, où l'on embarque les denrées de plusieurs habitations de l'Acul du Petit-Goave, de celles de Miragoane, du Fond-des-Nègres, du Rochelois & même d'Acquin, d'où l'on aime mieux y faire porter de l'indigo, qu'on embarque pour le Port-au-Prince, que de le donner à vil prix sur les lieux où il est fabriqué. Avec un tems favorable on ne met que 12 heures pour gagner le Port-au-Prince, & on en revient en 24.

On a déjà concédé 32 emplacemens dans ce bourg; ils ont 120 pieds de face sur 180 de profondeur. Il est singulier qu'on n'ait pas observé que pour faciliter l'embarquement, il aurait fallu laisser un ou deux intervalles qui auraient conduit au mouillage des bateaux. Car lorsque tout sera bâti, les personnes du milieu de la rue feront obligées d'en gagner une extrémité pour embarquer les denrées. Presque tous les habitans de ce bourg sont des blancs qui ont des embarcations pour le Port-au-Prince, & en même tems de petites boutiques.

Il vient des bâtimens en droiture d'Europe à Miragoane, entr'autres trois de Bordeaux, & *le Quartier de Nippes*, de Nantes, de 300 tonneaux, capitaine Forget. J'y ai vu ce dernier en 1788, époque de son troisième voyage.

Au fond de la rue, commence la chaussée qui forme le grand chemin & qui contourne la baie. Elle a été établie par les ordres de M. de Paty, alors gouverneur du Sud. Vers le milieu de la longueur de cette chaussée sont les sources Salées, nom donné à une portion d'eau considérable qui sort par dessous des masses de roches à ravets, à la hauteur du sol, au bord du chemin & que la marée vient troubler. Ces sources Salées sont la limite, mal convenue, des deux paroisses du Fond-des-Nègres & de l'Anse-à-Veau.

La situation avantageuse de la baie de Miragoane, qui est le seul point de

de retraite, depuis le Petit-Goave jusqu'aux Baradères, pour de gros bâtimens poursuivis, rend encore plus inexcusable la détermination qui a donné la paroisse du Fond-des-Nègres à la Sénéchaussée de Saint-Louis, dont l'embarcadère de Miragoane se trouve à 20 lieues, tandis qu'il n'est qu'à 6 lieues & demie du Petit-Goave. N'est-il pas au moins bisarre que le capitaine d'un bâtiment mouillé à Miragoane soit obligé de recourir à une Amirauté trois fois aussi éloignée que l'autre? N'est-il pas ridicule que les officiers de la Sénéchaussée du Petit-Goave, que leurs fonctions peuvent appeller jusqu'aux Baradères, traversent, pour s'y rendre, le territoire de la Sénéchaussée de Saint-Louis pendant environ trois lieues? Et comment concevoir que les habitans de la paroisse du Fond-des-Nègres qui touchent à celle du Petit-Goave, qui commercent avec Léogane & le Port-au-Prince, qui dépendent du commandement militaire du Petit-Goave, soient obligés d'aller plaider à Saint-Louis où rien ne les appelle?

On pense depuis long-tems que le canton de Miragoane pourrait fournir un moyen de commerce très-utile par son étang. On prétend même que l'idée en a été donnée par M. de Verville, directeur-général des fortifications; c'est d'ouvrir un canal qui menerait de l'étang à la rivière à Petit, & de là au fort-Royal de l'Acul du Petit-Goave. Ce canal aurait environ 2 lieues & demie de la mer à l'étang & la longueur de celui-ci, ce qui ferait faire par eau un transport de 5 lieues & demie, & donnerait un embarcadère commode à toutes les habitations par lequel il passerait. Ce canal en asséchant plusieurs points de l'étang, laisserait à découvert des terres que la culture tournerait à son profit; les charrois diminueraient, les transports au Port-au-Prince, par mer, seraient accourcis, & leur danger pendant la guerre diminueraient d'autant. On pourrait pour les points supérieurs former un embarcardère à la tête de l'étang appellé autrefois *l'acul-du-moulin* sur l'habitation à présent Dufour & Sedières. Le bourg si on le transportait aux savanettes dans le voisinage de la croisée des chemins des Cayes & de Jérémie, offrirait aussi des ressources de plusieurs genres qu'augmenterait la navigation du canal, & il serait un point pour la défense de cette situation sur laquelle le gouvernement n'a pas les yeux assez ouverts.

Lorsqu'on est sur l'habitation Dufour à la tête de l'étang, on a devant soi la surface de celui-ci; des mornes le contourment; au-delà se prolonge

vers le Petit-Goave, une eſpèce de gaine que le tapion ſemble terminer & même fermer. En conſidérant cet enſemble, on eſt tenté de ſe demander comment on a pu pénétrer dans cet eſpace qu'il ſemble que la nature aurait voulu iſoler, & comment on peut en ſortir; l'imagination erre avec plaiſir dans ce labyrinthe qui n'eſt que ſon ouvrage.

La température du canton de Miragoane eſt aſſez chaude.

2°. Saint-Michel ou le Bourg. On ſort du canton de Miragoane par le grand chemin en montant un peu dans un terrain calcaire, caillouteux, mêlé de tuf encroûté & de pierres. On deſcend enſuite l'autre face de ces monticules & l'on paſſe la rivière de l'Endiablé, pour monter enſuite le morne de l'Endiablé lui-même ainſi nommé, dit on, parce que les pierres y déſolent les poſtillons; & enfin l'on prend la pente de ſon revers qui eſt appellé le morne Saint-Michel, & au bas ſont le bourg & l'égliſe paroiſſiale.

Ce bourg a 12 maiſons qui bordent le chemin & 28 habitans blancs, ouvriers, marchands, ou cabaretiers. On y a placé un exempt, un brigadier & 4 archers de maréchauſſée. L'égliſe eſt à-peu-près au milieu, ſur le côté gauche, mais un peu rentrée par rapport à l'alignement des maiſons, qui ſont, comme elle, couvertes d'eſſentes.

L'égliſe était primitivement à une lieue & demie plus loin, dans le canton du Fond-des-Nègres proprement dit, où des religieux carmes l'avaient miſe. Elle y exiſtait avant 1712, quoique ſes regiſtres ne remontent plus qu'à 1716. Sa tranſlation a eu lieu en 1732, & comme l'un de ſes bienfaiteurs était M. Michel Lopez de Pas, médecin du roi, nommé conſeiller au conſeil ſupérieur du Petit-Goave le 1er. Décembre 1723, & qu'il avait fait préſent d'un grand & mauvais tableau de l'archange ſon patron qu'on voit encore au-deſſus de l'autel, l'égliſe ceſſa d'être ſous l'invocation de Notre-Dame de l'Aſſomption & paſſa ſous la protection de Saint-Michel (*). Cette

(*) Des méchans ont prétendu que M. Michel Lopez de Pas, né dans la religion Judaïque, y était mort quoiqu'il l'eût abjurée.

De là ce mauvris quatrain :

Michel a terraſſé le Diable,
On dit pour lui des Oremus ;
Mais ſerait-il encore chomable
Si Satan reprenait le deſſus ?

égliſe eſt de maçonnerie, très-ſolide & fort conſidérable pour le nombre des paroiſſiens.

La poſition du bourg eſt on ne peut pas plus mal choiſie, puiſque dans un lieu où l'eau abonde, on la placé ſur un morne ingrat, éloigné de plus d'un quart de lieue de toute ſource ou rivière, & où le voyagenr ne peut trouver du fourrage que dans la ſaiſon des pluies.

Il y a de l'égliſe du Fond-des-Nègres

A celle du Petit-Goave, . . .	8 lieues.
——— de Bainet, . . .	18
——— d'Acquin, . . .	7
——— de l'Anſe-à-Veau, . .	13

3°. La Belle-Rivière. Ce nom eſt ridicule, parce qu'il eſt donné à un ruiſſeau & au plus mauvais canton de la paroiſſe ; la majeure partie en eſt même inhabitée. Les mornes n'y ſont qu'un vrai tuf, dont les fougères ſe ſont excluſivement emparées, & les bords du ruiſſeau ſont ſeuls propres à la culture d'un peu de graine d'indigo ou de coton.

4°. Les Godets. C'eſt une vallée très-étroite, où paſſe la rivière du Fond-des-Nègres, ſans l'influence de laquelle on aurait déjà abandonné ce canton. Il a eu cependant autrefois de très-riches indigoteries, qui ſe ſont anéanties depuis la diſparution des pluies. La Compagnie de Saint-Domingue avait beaucoup contribué à l'établiſſement de ce canton, qui eſt fort près des Côtes-de-Fer, où l'on dit que les bateaux venaient mouiller alors à l'embouchure de la rivière de ce dernier nom, mais où un canot ne trouve pas toujours paſſage à préſent. Les Godets ne donnent qu'un peu de graine d'indigo & de coton. On y avait autrefois de nombreux troupeaux de beſtiaux, mais les ſéchereſſes de 1781 à 1783 les ont preſque anéanties.

5°. Le Fond-des-Blancs. Il fut ainſi appellé parce que dans l'origine il avait un nombre de blancs très-conſidérable. Quoique les terres y ſoient d'une très-bonne qualité, on n'y voit que deux ſucreries en brut, & il pourrait y en avoir quatre qui arroſeraient. Le reſte eſt ſi aride à cauſe des ſéchereſſes qui le déſolent, que ceux qui l'habitaient ont été forcés de l'abandonner. La difficulté avec laquelle ces deux propriétaires de ſucreries y ont conſervé tout au plus leurs capitaux, ſont la preuve du peu de reſſource de ce canton. On y fait de la graine d'indigo; mais ſa principale production, ce ſont les volailles, qui y ſont excellentes & que tout le voiſinage vient y chercher.

6o. Le Fond-des-Nègres. Il a reçu cette dénomination de ce que les nègres y étaient dans la proportion inverſe du canton du Fond-des-Blancs. Ce canton eſt formé par une vallée qui comprend tout ce qui eſt depuis le bourg juſqu'à la ravine des Trois-Palmiſtes, la rivière Serpente & celle du Rochelois, qui la terminent à l'Oueſt, ce qui forme une longueur de 9,065 toiſes, meſurées par le chemin. Cette vallée aurait plus d'une lieue de largeur ſi elle n'était rétrécie par le morne de la Rance, qui a environ deux lieues de long ſur une demi-lieue de large, qui prend à trois quarts de lieue de celui de l'Endiablé, & qui met entre lui & celui du Rochelois une petite gorge où trois ſucreries trouveraient de la place. Ce morne de la Rance eſt médiocrement haut, abſolument privé d'eau, avec un fond de tuf, recouvert d'une ſuperficie végétale chargée de bois. On n'y a tenté que la culture de quelques vivres du pays, qui y réuſſiſſent très-bien. Il eſt diviſé entre les diverſes habitations qui l'avoiſinent & auxquelles il procure beaucoup de pierres calcaires, & principalement de roches à ravets.

Le canton du Fond-des-Nègres jouit d'une température agréable par ſa fraîcheur, qui eſt aſſez grande aux mois de Décembre, de Janvier & de Février, pour que l'on approche avec plaiſir du feu le ſoir & le matin. Avant qu'il ne fut découvert, l'humidité de l'air & les épanchemens des rivières qui ſortaient de leur lit l'avaient rendu preſque inhabitable. Auſſi ne s'y était-il établi que des nègres libres, qui y cultivaient le cacaoyer, dont Labat trouva ce lieu rempli en 1702, & dont on avait encore de grandes plantations lorſqu'une cauſe inconnue juſqu'ici le fit périr dans preſque toute la Colonie. L'humidité a diminué à meſure que les défrichemens ſe ſont multipliés & que des travaux ont contenu les rivières. Ils ont eu la même influence ſur les brouillards, quoiqu'il y en ait encore quelquefois l'hiver d'aſſez épais pour dérober la vue de la vallée. Ils contribuent même à y rendre la température vraiment froide, du moins juſqu'au lever du ſoleil, qui diſſipe peu à peu ce voile de vapeurs. Ce ſol argileux, excellent pour les cannes, rend les chemins extrêmement pénibles durant les pluies, & lors de l'attaque de Saint-Louis par les Anglais, en 1748, il fallut abandonner des voitures & les ſecours qu'elles y portaient en munitions. On ne voit pas une pierre mobile dans la plaine. Les bois y ſont remplis d'orangers & de citronniers, & l'on fait de ces derniers de magnifiques haies. Tous les fruits, les racines

& les graines du pays, & principalement le riz, s'y recueillent en abondance. Les légumes d'Europe y réuſſiſſent parfaitement, à l'exception de l'artichaux. Il y a dans le jardin potager de M. Buttet, des choux-pommes qui, ſous ſes yeux, ſe ſont multipliés de rejettons pendant plus de 30 ans, & qu'on lui avait dit y avoir précédé ſon ſéjour de 20 autres années.

En général les productions ſont un peu tardives dans le canton du Fond-des-Nègres. Les cannes, par exemple, n'y peuvent être coupées qu'à 16 ou 18 mois, mais auſſi les rejettons y ſont très-durables. Le labourage y eſt utile pour diviſer & ameublir la terre, mais on n'y a aucun beſoin de fumier.

Il y a des conceſſions données dans ce canton pour corail, qui remontent juſqu'en 1677. M. de Paty, depuis gouverneur du Sud, qui avait ſouffert de grands dommages dans les biens de Mde. ſon épouſe par les invaſions des Eſpagnols & des Anglais dans la Partie du Nord en 1691 & 1695, entreprit, avec les nègres qui lui reſtaient, les travaux des fortifications du fort Saint-Louis & acheta des terres au canton du Fond-des-Nègres. Dès 1705, il y fit du ſucre; d'autres colons s'approchèrent de lui & imitèrent ſon exemple, & pendant aſſez long-tems même il eut chez lui une chapelle qui précéda l'établiſſement de la paroiſſe.

En 1748, la vallée du Fond-des-Nègres était ſans contredit une des mieux établies de la Colonie, & l'on y voyait quelques ſucreries où l'on comptait juſqu'à 300 cultivateurs; mais il parut alors des nuées d'une eſpèce de papillon qui ſe montrait depuis 1744 & qui ſe reproduiſait d'une manière prodigieuſe au moyen d'une eſpèce de larve qu'on a appellé dans la Colonie *la Coque*. Cette coque eſt formée d'une pellicule jaunâtre, aſſez ferme, longue de 3 à 4 lignes, ayant la forme d'un grain de riz, adhérente aux feuilles de la canne, & ſous laquelle le microſcope fait diſtinguer une multitude de petits animaux de la nature du cloporte. Le gluten de cette coque, ſelon quelques cultivateurs, ou plutôt le ſuc extravaſé par les piqûres de l'inſecte ſelon d'autres, attiraient en outre une infinité de fourmis, au point que la terre en était couverte même après qu'on avait brûlé les cannes, ce qui était cependant le meilleur remède contre la propagation du mal.

Le concours de ces deux ennemis, qu'accompagnait auſſi le puceron & qui deſſéchaient la canne & faiſaient périr les ſouches mêmes, fut ſi cruel en 1748, que les plus belles ſucreries furent abandonnées. Quelques propriétaires

voulurent continuer, mais ils ne firent qu'ajouter à leur ruine. Un arrêt du Conſeil du Petit-Goave, du 26 Septembre 1750, exempta même tous les habitans attaqués de ce fléau du paiement des droits On crut en 1751 qu'il allait ceſſer, mais avec les pluies du printems il ſe renouvella & fut plus deſtructif qu'auparavant. L'inſecte attaqua juſqu'aux haies, & il fallut mettre le feu à toutes les cannes. Ceux qui avaient eu recours à d'autres cultures, convaincus qu'elles étaient ſans fruit, reprirent en 1760 des travaux que la *vermine*, car c'eſt encore un des noms qu'on donnait à cet inſecte, paraiſſait promettre de ne pas rendre infructueux, & il n'en reſte heureuſement aujourd'hui que le ſouvenir.

Il y a au canton du Fond-des-Nègres 7 ſucreries & l'on pourrait en mettre 18 de plus. L'indigo n'y réuſſit que dans les années ſéches; à la vérité elles deviennent bien fréquentes, & depuis le mois de Septembre 1781 juſqu'à celui de Mai 1783, la ſéchéreſſe y a été ſi conſidérable, que l'indigo n'y eſt même pas venu.

Le ſol eſt encore très-propre au cacaoyer, dont quelques plantations faites depuis fort long-tems, quoique peu ſoignées & même tout à fait negligées, ont du ſuccès.

Preſque toutes les terres de cette plaine ſont arroſables, & chaque habitation pourrait même y avoir un moulin à eau, ſi l'on faiſait des travaux pour réunir & conſerver les eaux de pluſieurs ruiſſeaux ou ſources qui ſe perdent preſqu'en naiſſant. La rivière du Fond-des-Nègres qui parcourt toute la vallée de ſon nom & les Godets, avait en Mars 1782, au point où elle a déjà fait 4 lieues, à la ſuite d'une ſéchéreſſe rigoureuſe, 1,400 pouces d'eau meſure de fontainier.

Lorſqu'on ſuit le chemin pour aller vers Acquin, on trouve ſucceſſivement la ſucrerie Paſcal & celle Pilard, l'indigoterie Guiran & la cotonnerie le Franc; la ſucrerie Pimelle, puis la petite rivière du Fond-des-Roches, les deux ſucreries de la ſucceſſion Buttet, la cafeterie Spinefort & l'habitation le Blanc, où on cultive le coton & le café.

Le chemin ſe rapproche de la direction du Sud, en avançant dans le Fond-des-Nègres, & on paſſe la rivière Serpente, limite de cette paroiſſe avec celle d'Acquin.

Il y a ſur l'habitation des héritiers Buttet, une ſingularité fort remarquable.

Un petit étang d'environ cinq carreaux d'étendue, qui y eſt placé, ſe décharge à l'Eſt & à l'Oueſt. A l'Eſt il forme la rivière du Fond-des-Négres qui, après avoir parcouru la vallée du même nom, le canton du Godets & fait beaucoup de ſinuoſités pendant l'eſpace d'environ 10 lieues, devient la rivière des Côtes-de-Fer & va ſe jetter à la mer ſur la côte Méridionale de la Colonie, en ſervant de limite entre Bainet & Acquin. A l'Oueſt il forme une petite rivière tributaire de la rivière Serpente que reçoit la Grande-rivière de Nippes dont l'embouchure eſt à la mer ſur la côte Septentrionale dans la paroiſſe de l'Anſe-à-Veau.

C'eſt au canton du Fond-des-Nègres, qu'eſt mort, au mois de Décembre 1755, M. de Brach, ancien gouverneur de la Partie du Sud de la Colonie, à l'âge de 105 ans. Il s'était rétiré du ſervice en 1745. Exempt de la plus légère infirmité il preſcrivait & viſitait chaque jour les travaux de ſon habitation. Se trouvant ſeul dans ſon cabinet, il monta ſur une chaiſe pour prendre un livre de ſa bibliothèque, la chaiſe ſe renverſa & il mourut des ſuites de cette chûte.

C'eſt là auſſi que dame Anne de Groſmont, veuve de M. Marin Buttet, gouverneur de la Partie du Sud, termina ſa carrière le 21 Mai 1772 à 80 ans.

7°. Et enfin, le Rochelois, ou du moins une partie de ce canton, l'autre appartenant à l'Anſe-à-Veau. Il eſt nouvellement établi & d'une étonnante fécondité en café; mais quoiqu'il y pleuve ſouvent, il manque abſolument d'eau, & les puits les plus profonds n'en font pas trouver. Il faut y boire celle des citernes & des marres, à moins qu'on n'aille en chercher à mi-côte & le long d'une Zône horizontale, de peu d'épaiſſeur, qui a, mais plus au Nord & à l'Oueſt qu'au Sud & à l'Eſt, une quantité conſidérable de ſources de l'eau la plus limpide. L'obſervation a montré qu'à cette hauteur le noyau du rocher eſt appuyé ſur un lit de terre glaiſe. Ce noyau eſt un rocher blanc, tendre, facile à caſſer, & dont on fait d'excellent ſable. La terre qui le couvre eſt fort légère & rouge, comme de la brique pilée. Une heure après les plus fortes pluies, on y marche à pied ſec. Ce qui étonne, c'eſt de ſe trouver au haut de cette montagne, où l'on arrive au bout d'une heure, ſur une véritable plaine, d'environ quatre lieues & demie de l'Eſt à l'Oueſt, ſur environ cinq quarts de lieue du Nord au Sud. Elle a quelques trous ou entonnoirs vers l'Oueſt. Les pentes y ſont ſi douces, qu'on peut y rouler en voiture.

Lorſqu'en montant au Rochelois on eſt en face de l'habitation Baudouin ; & allant vers l'habitation Berquin, l'on trouve le chemin bordé de chaque côté, ſur une longueur d'environ cent pieds, d'un roc vertical de plus de 15 toiſes de haut, compoſé d'une pierre dure & blanche comme de l'albâtre. On dirait que ce paſſage eſt l'ouvrage de l'art.

Les plantations de cafiers offrent le coup-d'œil le plus agréable par leur régularité. C'eſt ſur tout à l'expoſition du Sud qu'ils ſont beaux. La température y eſt très-froide durant les mois d'hiver, & l'on y cultive le riz avec le plus grand ſuccès. On le plante depuis le mois de Mars juſqu'à celui d'Août, & on le récolte 5 mois après.

Le Rochelois ne jouit que depuis peu de tems de ſa proſpérité. Un nommé le Rey qui y avait une conceſſion de 1,600 carreaux, les offrit en 1761 pour mille écus à M. Blin du Verger, qui les refuſa. Cette conceſſion vaut peut-être plus de trois millions en ce moment. En 1785, M. Armagnac voulut vendre 150 carreaux à M. Colombel pour 8,000 liv. Celui-ci rompit le marché comme onéreux, & deux ans après M. Maſſon de l'Arcahaye les a payés 84,000 livres.

Les montagnes de cette paroiſſe courent, comme la côte, de l'Eſt à l'Oueſt. Leur face Septentrionale eſt communément de bonne qualité. Celle Méridionale n'offre que des rochers & des falaiſes ; ce que l'on attribue à la violence des pluies du Sud.

Le Lecteur a eu la preuve que la température de la paroiſſe du Fond-des-Nègres varie avec les ſituations. Il y a plu 102 jours en 1779 ; 105 en 1780 ; 114 en 1781 ; 85 en 1782 ; 95 en 1783 ; 115 jours dans les neuf premiers mois de 1784 ; & 97 fois dans les ſix premiers mois de 1785 ; ce qui donne pour réſultat moyen, preſque la moitié plus de pluie qu'à Léogane. Le coup de vent du 9 Septembre 1737, y a fait beaucoup de ravages.

Le tremblement de terre de 1770 n'y a pas cauſé de très-grands dommages. Il a cependant maltraité l'égliſe & le preſbytère, qui ont ſouffert encore d'un tremblement de terre du mois de Juin 1773. Il eſt aſſez extraordinaire que quatre curés y ſoient morts en 6 mois.

Après la ſéchereſſe de 1782 & 1783, qui fut extrême, cette paroiſſe eut des maladies bilieuſes. En général, il eſt ſain & il n'eſt pas très-rare d'y voir des nègres fort avancés en âge & même centenaires.

On y trouve du gibier, principalement des ramiers, & du cochon maron. J'ai vanté les volailles du canton du Fond-des-Nègres, mais il y en a de fort belles à Miragoane auſſi. M. Dufour, ancien conſeiller du conſeil du Port-au-Prince, a des chapons auſſi gros que des dindonnaux. Tout ſon ſecret conſiſte à tenir ſes volailles dans des poulaillers très-aërés & très-propres, & à ne conſerver pour la reproduction, que les individus d'une belle proportion. La chenille dévora tout l'indigo en 1750.

Le pois violet, à nègre ou à Paſcal, eſt très-commun à Miragoane. Il eſt très-recherché par les nègres & donne depuis le mois de Juin juſqu'à celui de Janvier.

Le coroſſolier eſt très-commun dans la paroiſſe du Fond-des-Nègres, où l'on obſerve que ſon fruit eſt utile & ſain pour les nègres. M. le comte d'Ingrande, habitant de cette paroiſſe, avait même donné un Mémoire à la Société des Sciences & Arts du Cap-Français, dont il était aſſocié, ſur l'uſage économique qu'on pouvait faire du coroſſol. Ce colon eſtimable & laborieux, mort au commencement de 1787, s'était fort appliqué à l'étude de tout ce qui peut améliorer le ſort des eſclaves, & leur nourriture & leur logement ont été l'objet de Mémoires intéreſſans dont il a rendu cette Société dépoſitaire.

La population de la paroiſſe du Fond-des-Nègres, qui était en 1730 de 216 blancs, 42 affranchis & 923 eſclaves, eſt maintenant de 200 blancs, 450 affranchis & 4,500 eſclaves.

La milice qui n'avait en 1730 que 44 blancs & 15 affranchis, eſt compoſée de 66 blancs & 160 affranchis, diviſés en trois compagnies.

En 1730, on y voyait 8 ſucreries & 27 indigoteries; à préſent on y compte 11 ſucreries, 14 indigoteries, 30 cafeteries, 34 cotonneries, 6 hattes, & en outre pluſieurs places où l'on a du cacao, du tabac, de la graine d'indigo & des vivres du pays.

Les colons du Fond-des-Nègres tâchent de ſe rendre ce ſéjour réciproquement agréable par les douceurs de la ſociété, & la loge des *Frères-Choiſis*, qu'ils y ont fondée & où j'aime à me rappeller qu'on a bien voulu me donner un titre de confiance, concourt encore à les réunir.

XLI.

Paroisse de l'Aanse-a-Veau.

Presqu'au même instant où Léogane & le Petit-Goave s'établissaient, les Français s'avancèrent encore dans l'Oueſt & formèrent le Quartier de Nippes, qui comprit tout l'intervalle depuis Miragoane jusqu'aux Baradères.

Cette étendue n'eut d'abord qu'une chapelle, mais bientôt après les habitans en construisirent une autre dans le point qu'ils appellaient le Rochelois, & avant 1670, des carmes desservaient les deux paroisses du Rochelois & de Nippes.

Les colons s'y revoltèrent en 1670, contre l'autorité de la Compagnie des Indes Occidentales & contre celle de d'Ogeron. Ce gouverneur venant de la Tortue à Nippes à la fin du mois de Mai de cette année, fut à peine débarqué que cent habitans armés, de Nippes & du Rochelois, l'environnèrent & lui déclarèrent qu'ils n'entendaient plus avoir de supérieurs, & qu'ils avaient choisi entr'eux un syndic appellé Nicolas Gairin, & un sous-syndic nommé Jean le Messager, natif du Havre-de-Grace. Plusieurs ouvrirent même l'avis de s'emparer de la personne de d'Ogeron, & lui dirent que M. Renou, major des milices du Petit-Goave, & M. de Villeneuve, lieutenant de celles de Léogane, étaient arrêtés & détenus à bord des deux navires Flessinguois, cause de la sédition & alors mouillés dans la rade de Nippes. D'Ogeron se vit donc obligé de se rembarquer, & le lendemain, après avoir été redemander MM. Renou & de Villeneuve aux deux capitaines Pitre Constant & Pitre Marc, qui les lui rendirent, il fit voile pour le Petit-Goave.

En 1681, la paroisse de Nippes, où était un religieux servite, avait 234 blancs, 23 mulâtres ou Indiens, & 101 nègres. Elle comptait 81 hommes portant armes, & celle du Rochelois 61. Lorsque MM. de Saint-Laurent & de Bégon, Administrateurs généraux des Antilles françaises y vinrent en 1684, ils trouvèrent les deux églises sans pasteurs, & ce fut à leur prière que le supérieur des carmes des Isles du Vent, y envoya deux religieux de cet ordre en 1685. Le 29 Janvier 1688, le curé de Nippes était le père Archange de Saint-Guillaume, & celui du Rochelois le père Nicolas de Saint-Étienne.

La paroiſſe du Rochelois s'étant beaucoup affaiblie, les Adminiſtrateurs la ſupprimèrent en 1690. Il ne reſta donc plus que celle de Nippes pour tout le Quartier de Nippes.

Ce Quartier qui avait en 1713, 223 blancs, dont 106 portant armes, 136 affranchis, 552 eſclaves, 2 ſucreries & 48 indigoteries, avait déchu auſſi, lorſque vers 1719 il prit un nouvel accroiſſement.

Ce fut ce qui détermina à faire mettre en 1721 une égliſe paroiſſiale à l'Anſe-à-Veau, qu'on plaça ſous l'invocation de Saint-Louis, comme l'était celle de Nippes, qu'on ſupprima en 1724. Et comme ce changement reculait l'égliſe dans l'Oueſt, le Rochelois qui avait conſervé ſon bourg, éleva en 1727, une petite chapelle dédiée à Sainte-Marie-Magdelaine & ſuccurſale de l'Anſe-à-Veau, & on en conſtruiſit une autre au Petit-Trou, appellé alors Petit-Trou de Nippes, & on lui donna Saint-Nicolas pour patron.

La paroiſſe de l'Anſe-à-Veau étant trouvée encore trop étendue, des habitans furent autoriſés, en 1729, à bâtir une chapelle dans le canton des Fourqs, ſur un terrain de onze carreaux donné par M. Hyppolite d'Eſcopin, lieutenant de la Sénéchauſſée de Saint-Louis, & on en fit une annexe des paroiſſes de Saint-Louis & de l'Anſe-à-Veau, ſous le nom de l'Aſile.

La chapelle du Rochelois fut abandonnée; celle de l'Aſile où les curés de Saint-Louis & de l'Anſe-à-Veau allaient alternativement célébrer une meſſe par ſemaine, eut le même ſort, & le 8 Septembre 1738, les Adminiſtrateurs érigèrent celle du Petit-Trou en paroiſſe.

Il eſt évident, d'après ces détails, qu'à l'époque même de 1721, il n'y avait plus de paroiſſe de Nippes. On ne ceſſa cependant pas de dire le Quartier de Nippes, & même à préſent, on nomme encore ainſi l'étendue des deux paroiſſes de l'Anſe-à-Veau & de Petit-Trou, dénomination d'autant plus vicieuſe, que d'après les ordonnances de 1768 & de 1776, par leſquelles le roi a fixé la diviſion de la Colonie par Parties, Quartiers & Paroiſſes, & déſigné leurs noms, il n'y a réllement point de Quartier de Nippes.

Néanmoins les actes des notaires, ceux des tribunaux, ceux des Adminiſtrateurs eux-mêmes, ne ceſſent pas de répéter cette dénomination, & je ne puis m'empêcher d'être étonné de la négligence de ces derniers qui, dans les recenſemens laiſſent un article *Nippes*, ſous lequel le miniſtre eſt obligé de deviner qu'on cache la paroiſſe de l'Anſe-à-Veau & celle du Petit-Trou.

C'eſt ſous ce titre qu'on trouve en 1731, une population de 451 blancs, 94 affranchis & 2,252 eſclaves; 132 blancs & 42 affranchis portant armes; 6 ſucreries, dont une en blanc; 139 indigoteries, 5,083 cacaoyers & 2,400 cotonniers; en 1751, 380 blancs, 124 affranchis, 3,564 eſclaves; 202 blancs & 34 affranchis portant armes, 9 ſucreries en brut, 105 indigoteries 21,802 cacaoyers, 83,540 cafiers, & 1,471,250 cotonneries; & en 1775, 326 blancs, 427 affranchis & 8,109 eſclaves; 286 blancs, & 120 affranchis portant armes; 11 ſucreries dont une en blanc; 207 indigoteries 23,700 cacaoyers, 1,639,300 cafiers & 342,500 cotonniers.

La paroiſſe de l'Anſe-à-Veau eſt bornée à l'Eſt par celle du Fond-des-Nègres; au Sud, en partie par la même paroiſſe au moyen de la montagne du Rochelois, & enſuite par la paroiſſe d'Acquin au moyen d'une ligne prolongée dans le ſens de l'Eſt-Nord-Eſt au Oueſt-Sud-Oueſt, depuis cette montagne du Rochelois juſque vers la montagne Carrée, & qui de là, va du Nord au Sud juſqu'à la hauteur de la rivière à Mahot, pour courir enſuite d'Orient à l'Occident; à l'Oueſt, par la paroiſſe du Petit-Trou au moyen d'une ligne du Sud au Nord qui va gagner la ſource de la rivière du Baconnois, & ſe terminer avec elle à la mer, où cette rivière s'appelle la rivière des Côtes-de-Fer; & au Nord par la mer.

Cette paroiſſe a environ huit lieues de long de l'Eſt à l'Oueſt ſur une largeur du Nord au Sud qui varie depuis 3 juſqu'à 6 lieues. Elle eſt ſubdiviſée comme toutes les autres en cantons, qui ſont pour la partie plane: le bourg de la Petite-Rivière du Rochelois & la Grande-rivière de Nippes ſitués à l'Eſt du bourg de l'Anſe-à-Veau; partie de l'Aſile juſqu'à la rivière à Mahot, le reſte étant de la dépendance d'Acquin, & l'Acul des Savanes qui ſont au Sud; partie des Pins placés au Sud-Oueſt, le reſte étant du Petit-Trou, & les Côtes-de-Fer qui ſont au Nord-Oueſt. La partie montagneuſe a les trois cantons du Rochelois, du Sault, du Baril & des Cocoyers & les portions qui bordent les cantons ſitués en plaine.

La partie plane dont la direction eſt celle de la côte, n'a de la mer aux montagnes que depuis 600 juſqu'à 1,200 toiſes, ce qui ne donne guère que la profondeur d'une habitation.

Le grand chemin du Port-au-Prince à Jérémie parcourt cette bande dans ſa longueur. Il commence à ſe trouver ſur le territoire de la paroiſſe de

l'Anſe-à-Veau aux ſources Salées, où je l'ai laiſſé dans la Deſcription de la paroiſſe du Fond-des-Nègres, ſur la chauſſée de Miragoane. Cette chauſſée eſt mal entretenue. La vaſe qui la borde répand une odeur infecte. Lorſque je la parcourus en 1788, deux voitures qui ſe rencontraient ne pouvaient y paſſer ſans que l'une ſe mit dans cette vaſe, & encore en prenant des précautions qui faiſaient perdre beaucoup de tems. Les conteſtations des habitans du Fond-des-Nègres & de l'Anſe-à-Veau qui redoutent également d'être chargés de cette partie de la route, ſont cauſe que perſonne n'en prend ſoin, & le gouvernement autoriſe, par ſon indéciſion, des négligences qu'on pourrait appeler inexcuſables. Cette chauſſée, qui a environ une lieue & demie, n'offre, ainſi que ſes alentours, qu'un coup-d'œil agreſte, ſtérile & ſalineux.

A l'extrémité de cette chauſſée, l'on arrive à l'embarcadère à Vivaud, formé par trois caſes, & qui eſt dans le Trou-Forban, placé à 200 toiſes dans l'Oueſt de la pointe Orientale de la baie de Miragoane. Il y a une demi-lieue de là au Trou-Long, mouillage de barques & de chaloupes, & où des viſites de corſaires inquiétantes ont fait mettre une batterie à la droite de l'embarcadère. Une demi-lieue plus loin, eſt l'anſe-Trouvée, où ſe jette la rivière du même nom, qui ne tarit jamais & qui eſt la première eau douce depuis le Petit-Goave, ſi l'on en excepte celle de l'étang de Miragoane, dans l'anſe du Carenage. Ces trois points ſont les ſeuls par où la côte ſoit abordable depuis la baie de Miragoane; le ſurplus eſt côte de fer.

Le 10 Décembre 1739, 7 habitans voiſins de la rivière de l'anſe-Trouvée, en préſence du lieutenant de roi du Petit-Goave, arrêtèrent de faire les travaux néceſſaires pour en conſerver les eaux, depuis un point où elles ſe perdaient, juſqu'à la mer. Ils fixèrent la proportion dans laquelle ils en payeraient la dépenſe, & chargèrent M. Abraham, l'un d'eux, d'en diriger l'exécution. Elle fut entrepriſe avec l'approbation des Adminiſtrateurs, & terminée en 1740.

On fait une lieue après l'anſe-Trouvée pour arriver à la Grande-rivière du Rochelois, à la rive gauche de laquelle était l'ancienne paroiſſe du Rochelois; 450 toiſes mènent enſuite juſqu'à la Petite-rivière du Rochelois, qui, malgré ſon peu d'importance, eſt dangereuſe à paſſer après un débordement, un coup de vent & un raz de marée, à cauſe de la mobilité de ſon fond.

Le bourg actuel du Rochelois fuit cette rivière. La côte, depuis l'anſe-Trouvée, eſt abordable par tout juſques là. Les petites barques qui peuvent ſeules mouiller devant le bourg, ont à y redouter les Nords & les raz de marée. Des canons les y protègent. Le bourg eſt compoſé de 23 maiſons ou caſes, qui bordent les deux côtés du chemin, dont ſix ont été incendiées au commencement de 1788, lors d'une briſe violente de Sud-Eſt, qui ſemble avertir par cette leçon de n'y plus avoir de couverture de paille. Le ſite de ce bourg, où ſont maintenant des pêcheurs & des magaſiniers, eſt regardé comme celui qu'avait primitivement le bourg de Nippes. Un peu après & proche du chemin, eſt un cimetière où l'on enterre les blancs & les nègres des environs, & qu'indique une croix.

Il y a près d'une demi-lieue de côte de fer depuis ce bourg juſqu'à la Grande pointe, 500 toiſes de celle-ci à celle des Belles-Roches, puis encore 450 autres juſqu'à la pointe à Burgaux. Ces deux dernières forment l'anſe à Pornic, dont la profondeur eſt d'environ 100 toiſes. Le mouillage eſt bon, & les Anglais y ont mis pluſieurs fois à terre dans la guerre de 1756. Cette raiſon a fait placer une batterie à la pointe à Burgaux.

On trouve 450 toiſes de cette anſe à Burgaux à la rivière Froide, vrai torrent, ſouvent dangereux à traverſer, & dont l'eau a une très-grande fraîcheur. Cette rivière n'a qu'environ cinq lieues de cours, & elle charie du galet. A trois lieues de ſa ſource, elle forme une eſpèce de grand baſſin ou étang, dont l'iſſue eſt un ſaut d'environ cent pieds de haut, qui porte le nom de Saut du Baril, & qui le donne à un canton. Une lieue plus loin, eſt un autre ſaut, mais de 15 pieds de hauteur ſeulement.

C'eſt ſur cette rivière que M. Orourke a fait conſtruire, il y a environ deux ans, une digue de maçonnerie de 100 pieds de long qui la traverſe & qui, en élevant l'eau de 14 pieds, la rend ſuſceptible d'arroſer cent carreaux de plus. Ce travail joint à celui d'un canal de ſix mille toiſes, dans des points où il y a quelquefois 15 pieds de fouille, fait l'éloge de celui qui l'a entrepris & qui compte qu'il ne lui revient en journées de nègres qu'à 150 mille livres.

On voit avec plaiſir un paratonnerre ſur l'habitation Orourke.

Les eaux de la rivière Froide forment des concrétions, comme celles dont je parlerai à l'article de la plaine des Cayes.

La ſucrerie Orourke, originairement Rancogne, eſt la première qu'on trouve depuis le canton de Miragoane, de la paroiſſe du Fond-des-Nègres.

De la rivière Froide, il y a 150 toiſes juſqu'au Goiland, petit refuge pour des bateaux, qui ont néanmoins aſſez ſouvent de la peine à y entrer, par les ſables que la mer dépoſe à ſon entrée lors des gros tems. C'eſt cependant entre la rivière Froide & le Goiland, ſur un plateau de 20 à 25 pieds de hauteur, ſitué vers la mer, qu'était le ſecond établiſſement du bourg de Nippes, ſur le terrain de l'habitation Rancogne. L'on prétend qu'alors il eſt entré des bâtimens de 14 canons dans l'anſe de Goiland. Il y a un petit baſſin que l'on appelle encore l'étang à Canard ou l'étang à Père, parce que l'on aſſure que le curé y élevait réellement de ces animaux. L'ancien cimetière eſt en ce moment celui des nègres du voiſinage. Du Goiland à la Grande-rivière de Nippes, il y a un bon quart de lieue.

Cette rivière a 25 à 30 toiſes de large à ſon embouchure, où eſt un mouillage couvert de mangles propre à des barques, & l'on peut la remonter pendant un quart de lieue, ce qui a porté à y mettre une batterie. Durant les pluies, la Grande-rivière qui eſt ſalineuſe des deux côtés juſqu'au chemin, interrompt quelquefois toute communication pendant 4 & 5 jours. Elle charie une grande quantité de galet blanc; elle eſt très-poiſſonneuſe.

Depuis le bourg de Miragoane juſqu'à la Grande-rivière, le chemin royal ſuit le rivage, ſi ce n'eſt dans les intervalles où la côte de fer veut qu'on paſſe ſur des portions de terrain qui s'en éloignent. Du Trou-Long à la Grande-rivière, ce chemin eſt beau. Il y a cependant un peu à monter & à deſcendre, après avoir paſſé le Trou-Long. Dans pluſieurs points, la route fait rencontrer de grands campêches. Après le ſol marécageux qui ſuit la baie de Miragoane, on rencontre du tuf & enſuite une terre rougeâtre en allant vers la rivière Froide.

A 125 toiſes de la Grande-rivière, eſt le trou Vaſou, embarcadère pour les canots ſeulement. C'eſt auſſi un canal de ſalinage de 20 à 30 toiſes de large entre deux petits mornes, qui mène juſqu'à 600 toiſes dans les terres. De là à la ravine à Convu, on compte 900 toiſes, 200 de plus juſqu'à la ravine à Jambette, & de celle-ci, 750 toiſes juſqu'à la pointe Eſt du mouillage de l'Anſe-à-Veau. Toute la côte, depuis l'embouchure de la Grande-rivière de Nippes juſques là, eſt de fer & inabordable.

Après la Grande-rivière, le chemin fait traverſer un terrain aride, puis l'on monte & deſcend ſur une terre rougeâtre remplie de pierres pour aller atteindre le bourg de l'Anſe-à-Veau, que le chemin coupe en deux portions, dont l'une eſt au Nord & l'autre au Sud.

Ce bourg (Voy. l'Atlas), bâti ſur une éminence dont la mer baigne la baſe, eſt parfaitement à l'abri de toute inſulte de la part des vaiſſeaux, & l'air y eſt pur & ſain. Il eſt compoſé de 60 maiſons, dont la plus grande partie ſont ſur la plate-forme. Mais le chemin devenu la rue, trouvant au bout Nord-Oueſt du bourg, devant lui, l'enfoncement du port, tourne au Sud & deſcend une rampe aſſez large vers le haut pour être bordée de maiſons des deux côtés. A l'Oueſt de cette première rampe en eſt une autre moins large, qui court en ouvrant un petit angle avec l'autre, & qui conduit à l'extrémité Méridionale du port, d'où l'on vient à l'entrée de celui-ci, ayant alors à main droite pluſieurs maiſons le long du mouillage, où elles forment une eſpèce de petit bourg dominé par l'autre.

Les maiſons de l'Anſe-à-Veau ſont tout couvertes d'eſſentes; pluſieurs ſont jolies & preſque toutes ont des galeries.

Le Port de l'Anſe-à Veau, ſi toutefois ce petit enfoncement mérite ce nom, ſe ferme tous les jours de plus en plus par l'extenſion naturelle d'un banc de madrépores qui en gêne l'entré. Il n'y a ſur cette barre que 4 ou 5 pieds d'eau dans les baſſes marées, tandis qu'en dedans il y en a douze pieds. Cette barre s'augmente auſſi par les ſables & les gravois qu'elle retient. Cet état qui empire & qui indique qu'on devrait curer, comme le vouloit M. de Verville, eſt d'autant plus fâcheux, qu'il n'y a pas de meilleur mouillage depuis la baie de Miragoane juſqu'à celle des Baradères. Pour le protéger il y a une batterie ſur le bout Nord-Oueſt de l'éminence du bourg qui a là, 47 pieds d'élévation au-deſſus de la mer, & qu'on ne peut pas aborder.

Comme les ennemis établiſſent ordinairement leur croiſière ſur cette côte, lorſqu'on n'y craint plus les Nords, ſoit pour prendre les caboteurs, ſoit pour tenter avec des canots des deſcentes nocturnes afin d'enlever quelques nègres, il faudrait de plus deux mortiers ſur cette pointe du bourg.

J'ai déjà déſigné deux endroits qu'a occupé le bourg de Nippes. Enfin, il devint le bourg de l'Anſe-à-Veau en prenant le nom de morne où on le voit,

voit, & qui fut choiſi par une circonſtance aſſez ſingulière. Un abbé Redon, échappé à la peſte de Marſeille, avait fait vœu d'élever une chapelle à Saint-Roch, dans le lieu où il deviendrait curé; étant celui du bourg de Nippes, il conſtruiſit la chapelle ſur le morne-à-Veau & elle devint la première égliſe de ce lieu quand on y tranſporta le bourg.

Celui-ci a un aſpect peu agréable à cauſe des inégalités de ſon ſol chargé de pierres. L'égliſe qui eſt de maçonnerie, & qui a été bâtie en 1740, ſur le modèle de l'ancienne égliſe de Léogane, eſt au bout d'une eſpèce de place. Elle fut très-lézardée par le tremblement de terre de 1770 ainſi que le preſbytère, & ces édifices ſemblèrent même avoir marqué le point le plus Occidental de cette bande Nord de la Partie du Sud où ce cruel événement ſe ſoit fait ſentir d'une manière remarquable. Elle a été réparée, & l'on y a ajouté un porche & un mur de ſix pieds de hauteur qui ferme le preſbytère & où eſt une claire-voye du côté de la mer. Cette égliſe eſt ſous l'invocation de Sainte-Anne; celle qui l'avait précédée était dédiée à Saint-Louis comme celle du dernier bourg de Nippes. Ses regiſtres ne remontent qu'au 8 Septembre 1701; on a bien trouvé des feuilles volantes antérieures, mais preſque dévorées par les poux de bois & preſque illiſibles, parce qu'on s'était ſervi d'indigo au lieu d'encre. Le cimetière eſt dans l'Oueſt & ſans clôture; il n'eſt pas rare que les animaux y déterrent les morts.

La population du bourg eſt de 150 blancs, 80 affranchis & 180 eſclaves. L'ordonnance du 8 Septembre 1775, y a mis un prévôt, un exempt, un brigadier & quatre archers de maréchauſſée. On y a auſſi un bureau de la poſte aux lettres.

J'ai dit, à l'article de la Gonave, que le point le plus Occidental de cette petite Iſle correſpond au bourg de l'Anſe-à-Veau, & c'eſt une des cauſes qui appellent les croiſeurs dans cette partie, par la facilité de reconnaître tout ce qui paſſe dans le canal de la Gonave.

C'eſt dans ce canal, & à environ 9,800 toiſes dans le Nord, 5 degrés, 30 minutes Eſt du bourg de la Petite-rivière du Rochelois, qu'eſt le reſſif nommé le *Rochelois*, qui à cauſe du naufrage d'un bâtiment de la Rochelle, a donné ce nom à tout ce qui s'appelle le Rochelois dans ce point de la Colonie. M. de la Luzerne l'a fait également reconnaître par M. de Sepmanville en 1787. Cet officier a trouvé la largeur totale du haut-fond, de 2,000 toiſes à-peu-près,

du Nord au Sud, & ſa longueur, de 3,155 toiſes de l'Eſt à l'Oueſt. Les roches qui ſont vers ſon milieu, & que les caboteurs appellent *les Pirogues*, ont environ 125 toiſes. Elles découvrent à baſſe-mer & l'on n'en apperçoit que trois pointes lorſque la mer eſt haute. M. de Sepmanville a conclu la latitude du milieu de ces roches de 18 degrés, 37 minutes, 20 ſecondes, & leur longitude eſt de 75 degrés, 36 minutes, 54 ſecondes. Il eſt très-prudent de les éviter. Il y a plus d'eſpace pour louvoyer au Nord qu'au Sud, mais il faut ſe tenir à une petite demi-lieue de la Gonave. Si l'on paſſe au Sud, ajoute M. de Sepmanville, on peut ranger la côte de Saint-Domingue, qui eſt ſaine dans cette partie.

Le bourg de l'Anſe-à-Veau eſt le point de réunion des chemins de la paroiſſe. Le chemin royal qui va vers le Petit-Trou, deſcend la rampe du bourg & traverſe ſur la droite, à 276 toiſes de là, la rivière de l'Anſe-à-Veau ou de l'Acul des Savannes, qui ſe jette dans le port & qui contribue à l'obſtruer, parce qu'elle y charie des ſables. Elle ne prend naiſſance qu'à deux lieues de ſon embouchure, mais comme elle reçoit les eaux de pluſieurs autres, elle ne tarit jamais. Les blanchiſſeuſes viennent y laver au point où eſt le chemin.

Arrivé là, la grande route prend la direction de l'Eſt à l'Oueſt, parallèlement à la côte, qui dans les deux fortes lieues qu'elle occupe encore ſur la paroiſſe de l'Anſe-à-Veau, & juſqu'à la rencontre du point où commence celle du Petit-Trou, eſt inacceſſible, & n'a dans toute ſa côte de fer, qui eſt même quelquefois de 60 pieds d'élévation, qu'une petite anſe appellée la ravine à Pichot, où un canot trouve accès, mais ſans pouvoir pénétrer dans la côte même. Il y a encore des bois de haute-futaye dans pluſieurs points, depuis cette côte juſqu'à 5 & 600 toiſes vers les terres. Le chemin coupe en deux preſque toutes les habitations.

A 288 toiſes de la rivière, le voyageur trouve un morne de tuf aſſez conſidérable, appellé morne à Bucher, du nom de l'habitation voiſine. Mais un nouveau tracé le lui fait parcourir par une pente adoucie. A ſa gauche, il a un étang ſaumâtre appellé l'étang de l'Anſe-à-Veau, & où l'on trouve du poiſſon & de bonnes anguilles. On a parlé ſouvent de jetter la rivière de l'Anſe-à-Veau dans cet étang pour qu'elle ne comblât pas le port.

Après le morne, le terrain eſt encore de tuf, puis il devient graveleux

& même aride juſqu'à ce qu'on arrive à la ſucrerie Berthe, ſituée au Nord du chemin. Elle eſt très-conſidérable, & l'on y fait auſſi du coton & de l'indigo. Après elle, eſt la ſucrerie de M. de Laval, colonel du régiment du Port-au-Prince. Elle occupe les deux côtés du chemin, mais les établiſſemens ſont au Sud, & ils ſont dignes de remarque, attendu que le goût & la commodité, qu'on prend rarement pour architectes dans les campagnes de Saint-Domingue, ont préſidé à leur conſtruction.

Après la ſucrerie Laval, le chemin eſt bordé d'indigoteries. Si on les jugeait d'après l'aſpect que leur donne la ſaiſon ſéche, on imaginerait difficilement qu'elles ſont très-productives. Il y en a dont le produit annuel a donné juſqu'à 1,400 francs par tête de nègres. Enfin on arrive à la rivière du Baconnais, limite de la paroiſſe de l'Anſe-à-Veau & de celle du Petit-Trou. Elle prend ſa ſource au pied du gros morne du Baconnais & s'appelle, comme on le ſait, la rivière des Côtes-de-Fer à ſon embouchure.

La côte de la paroiſſe de l'Anſe-à-Veau, vue de la mer, eſt agréable. Les côtes de fer contraſtent avec la plaine, qui eſt peu étendue à la vérité, & les anſes forment des échappées plus ou moins riantes. Tous les habitans ont leurs maiſons ſur des tertres ou des éminences qui animent encore cette perſpective terminée par des montagnes plus ou moins pittoreſques; ſi la vue ſe porte ſur le côté oppoſé, la Gonave mêle auſſi de l'intérêt au tableau.

En allant de l'Anſe-à-Veau au Petit-Trou, on trouve, après la rivière de l'Acul des Savanes, un embranchement de chemin qui mène par une gorge au canton de l'Acul des Savanes, petite plaine environnée de montagnes d'un difficile accès, éloignée d'une à deux lieues, remplie d'immenſes ſavanettes, & où le ſol décèle du fer. On y trouve auſſi une pierre qui a du brillant & qui coupe le verre comme le diamant. On en ſort par une autre gorge qui mène au canton de l'Aſile.

Ce canton, placé à environ quatre lieues vers le Sud-Sud-Oueſt du bourg de l'Anſe-à-Veau, eſt celui où j'ai dit qu'on avait mis une chapelle en 1729, & où eſt encore ce qu'on nomme le vieux bourg de l'Aſile. Il ne commença à être cultivé que vers 1719. Les Adminiſtrateurs, par une ordonnance du 14 Décembre 1765, en avaient fait une paroiſſe, bornée à l'Eſt de la ravine des Trois-Palmiſtes de manière à lui donner la colline à Mangon, qu'on ôtait à la paroiſſe d'Acquin; à l'Oueſt, par le canton de Plaiſance, qui ſépare

la paroiſſe du Petit-Trou de celle de Cavaillon ; au Nord du morne du Fond le Retour, en ſuivant la Grande-rivière de Nippes ; & au Sud du morne vulgairement appellé le morne de l'Aſile. Cette paroiſſe fut en outre placée dans le territoire de la Sénéchauſſée de Saint-Louis.

Je ne ſais pourquoi cet établiſſement ne s'eſt pas effectué. La vérité eſt qu'il ſerait bien naturel qu'il ſe réaliſât, & qu'en le donnant à la Sénéchauſſée de Saint-Louis qui en a déjà une partie dans l'état actuel des choſes, on rendît la paroiſſe de Fond-des-Nègres à la Sénéchauſſée du Petit-Goave. Celle-ci vient tout près du territoire de Saint-Louis, exercer des fonctions dans une partie de l'Aſile.

Le canton de l'Aſile, où l'on compte maintenant 140 habitans, eſt aſſez haché. Depuis que le prix du café échauffe toutes les têtes, on tente de lui en faire produire, quoique le ſol ne lui paraiſſe pas fort analogue. Il eſt très-arroſé : la rivière des Pins, celle d'Ange & celle Serpente, en ſe réuniſſant au point qu'on nomme le Fourq, forment la Grande-rivière de Nippes, que d'autres appellent auſſi dans cette partie la rivière de l'Aſile. On a eſſayé autrefois d'y avoir des hattes, mais elles n'ont pas réuſſi à cauſe des ſéchereſſes & des débordemens des rivières. On y a vu cependant des bœufs qui peſaient juſqu'à 5 & 600 livres.

Mais l'Aſile eſt intéreſſant ſous des rapports politiques, parce qu'on y vient en voiture du bourg de l'Anſe-à-Veau & qu'on va de là auſſi en voiture au bourg d'Acquin, parcourant en tout une route d'environ 10 lieues, dont il y a plus de la moitié ſur la paroiſſe de l'Anſe-à-Veau.

L'Aſile a auſſi une communication avec le Rochelois & le bas de la Grande-rivière de Nippes ; une avec le canton des Pins, qu'il a dans l'Oueſt, & de là avec le Petit-Trou, & même une, quoique mal ébauchée, avec les Cayes par le canton de Plaiſance. L'Aſile eſt donc en quelque ſorte le réduit naturel d'une grande étendue de pays pris ſur l'une & l'autre face du prolongement de l'Iſle, qui forme la Partie du Sud de la Colonie ; & c'eſt même dans un des points où ce prolongement eſt le plus étroit, car il n'y a, dit-on, que 13,000 toiſes en ligne droite de l'embarcadère de l'Anſe-à-Veau à celui d'Acquin. On prétend même que les eaux qui coulent à l'Aſile pourraient aller indifféremment vers les deux points.

Il y a à l'Aſile un exempt, un brigadier & 4 archers de Maréchauſſée ;

pour lesquels on a construit récemment un corps-de-garde. On y voit aussi un bureau de poste, & un au bourg du Rochelois.

La température de la paroisse de l'Anse-à-Veau est sujette à de grandes vicissitudes. Quoiqu'il y tombe annuellement de 80 à 90 pouces d'eau, elle éprouve des sécheresses, & d'autres fois elle a jusqu'à 120 pouces d'eau dans une année. Elle reçoit les pluies des Nords, & en 1685 elle en éprouva même de violentes.

Marie Savane, négresse libre, mourut à l'Anse-à-Veau au mois de Décembre 1768, à l'âge de 114 ans. Elle avait toute sa présence d'esprit & se rappellait bien tous les événemens.

La Grande-rivière de Nippes & la rivière Froide contiennent des carpes. Il y a sur l'habitation Orourke, voisine de cette dernière, des agathes herborisées.

Cette paroisse a 6 sucreries, 96 indigoteries ou cotonneries, 40 cafeteries & une poterie. On y cultive en outre de la graine d'indigo & des vivres du pays, & l'on y fait du merrain & des essentes. Elle a éprouvé, en 1778, la mortalité de l'indigo bâtard.

Si le port de l'Anse-à-Veau pouvait admettre de grands bâtimens, la culture s'accroîtrait, & principalement en sucre, mais on est borné au cabotage. Toutes les semaines il part des passagers pour le Port-au-Prince, où ils se rendent en 5 ou 6 jours. En tems de guerre, les risques font exiger 30 liv. par barrique de sucre, 6 par baril d'indigo, 15 par balle de coton; au retour on donne 12 liv. pour une barrique de vin, 6 pour un baril de farine, ce qui devient une grande surcharge pour les frais d'exploitation. Un blanc paye 4 gourdes en se nourrissant pour une traversée sur ces barques passagères.

La population est de 650 blancs, 350 affranchis & 8,028 esclaves.

On trouve le long du bord de la mer, dans les côtes de fer, des cavernes qui paraissent avoir été travaillées par des hommes, & les montagnes offrent aussi plusieurs preuves de l'habitation des anciens Naturels.

La milice présente 158 blancs & 118 affranchis.

L'Anse-à-Veau est du commandement, de la Sénéchaussée & de l'Amirauté du Petit-Goave.

On compte de l'égliſe de l'Anſe-à-Veau

A celle du Petit-Goave.	15 lieues.	A celle d'Acquin,	10 lieues.
——— Fond-des-Nègres,	13	——— du Petit-Trou,	5

C'eſt au canton de l'Aſile, dans la paroiſſe de l'Anſe-à-Veau, que demeure M. Robert Coëls, Suiſſe, qui conſacre une grande partie de ſes momens à des obſervations ſur l'agriculture Coloniale. Il en a communiqué pluſieurs à la Société des Sciences & Arts du Cap-Français, qui l'ont fait adopter par cette Compagnie & qui font déſirer la publication d'un ouvrage dont il eſt occupé depuis long-tems ſur cette matière.

XLII.

Paroisse du Petit-Trou.

Cette paroiſſe tire ſon nom d'un petit baſſin ou enfoncement qui lui ſervait de port, & qu'on appellait autrefois le *Petit-Trou de Nippes*. Elle a pour limites, à l'Eſt, la paroiſſe de l'Anſe-à-Veau; au Sud, les paroiſſes d'Acquin, de Saint-Louis & de Cavaillon, au moyen de la rivière des Pins & d'une ligne dirigée de l'Eſt à l'Oueſt, & allant juſqu'à la hauteur du canton de Plymouth; à l'Oueſt, par la paroiſſe de Jérémie, au moyen d'une ligne allant du Sud au Nord, juſqu'à la mer, en coupant les cantons de Plymouth, & des Caïmites; au Nord, par la mer.

On a vu, dans la Deſcription de l'Anſe-à-Veau, que le territoire du Petit-Trou formait avec le ſien ce qu'on nommait l'ancien Quartier, & l'ancienne paroiſſe de Nippes, & que le Petit-Trou eut vers 1727 une chapelle ſuccurſale de l'Anſe-à-Veau & dédiée à Saint-Nicolas.

Le 8 Septembre 1738, les Adminiſtrateurs érigèrent le Petit-Trou en paroiſſe, qui a été miſe ſous l'invocation de Notre-Dame de Bon-Secours, qu'on célèbre le 8 Septembre de chaque année. Le premier acte de ſon égliſe remonte au 16 Février 1740.

La partie plane du Petit-Trou eſt diviſée en trois parties; celle du Petit-Trou proprement dit, celle des Baradères & celle de la rivière Salée.

Sa partie montagneuſe comprend partie du canton des Pins, qu'elle partage avec l'Anſe-à-Veau & qui eſt au Sud-Eſt ; le Saut, qui eſt au Sud ; Plaiſance, qui eſt au Sud-Sud-Oueſt ; & les hauteurs des Baradères, qui ſont au Sud-Oueſt.

La plaine du Petit-Trou s'étend de l'Eſt à l'Oueſt, depuis la rivière du Baconnais, qui fait la limite entre les paroiſſes de l'Anſe-à-Veau & du Petit-Trou, juſqu'à la Grande-ravine des Baradères, ce qui fait environ ſix lieues, ſur une largeur moyenne d'une demi-lieue.

Le grand chemin royal qui la traverſe, partant de la rivière du Baconnais ou des Côtes-de-Fer, dont le lit n'a pas d'eau dans les tems ſecs, paſſe ſucceſſivement pluſieurs ſucreries & pluſieurs indigoteries, juſqu'à ce qu'on ſe trouve au point qui correſpond à l'extrémité Méridionale du bourg. La terre eſt d'une très-bonne qualité dans cet eſpace & le chemin très-beau. On rencontre à environ trois quarts de lieue avant le bourg, le carrefour que forme avec la grande route le chemin qui conduit vers le Sud au canton des Pins, en paſſant par celui du Saut, & dans lequel on peut faire une lieue en voiture, à partir de cette croiſée.

Sur la côte qui, comme je l'ai dit, eſt de fer depuis le bourg de l'Anſe-à-Veau juſqu'à celui du Petit-Trou, on trouve ſur le territoire de la paroiſſe actuelle, & à 700 toiſes de ſon bourg, le Trou-Forban, enfoncement aſſez dangereux dans les côtes de fer même, où de petits bâtimens peuvent mouiller très-près de terre, mais où la deſcente eſt preſque impoſſible. Dans la guerre de 1756, la Hyacinthe, de 12 canons, chaſſée par les Anglais, vint s'y mettre.

A 350 toiſes avant le bourg, eſt la ravine à Picard, petite anſe qu'on devrait protéger, parce qu'on peut y deſcendre & gagner de là le bourg même.

Celui-ci eſt aſſis ſur le roc & dans une poſition aſſez ſalubre, quoiqu'il ait des portions marécageuſes dans ſon voiſinage. Il conſiſte en 40 maiſons couvertes d'eſſentes, dont 3 ou 4 ſeulement ſont paſſables ; le reſte n'eſt qu'un amas de petites caſes. L'égliſe conſtruite en pierres de taille, eſt belle & n'a nullement ſouffert du tremblement de terre de 1770. Elle eſt dans l'Eſt du bourg & faiſant face à l'Oueſt. Le preſbytère lui eſt contigu. Le cimetière qui était autrefois derrière l'égliſe, a été reculé vers l'anſe à Picard.

Autrefois les bâtimens venaient mouiller devant la partie Occidentale de ce bourg, où ils étaient expofés à tous les vents & notamment à ceux du Nord pendant lefquels l'accès de ce point eft interdit aux plus petites embarcations. Les Nords, qui règnent d'ordinaire fix mois, d'Octobre en Avril, foufflent même quelquefois fubitement pendant les fix autres mois, depuis le Cap Dalmarie jufques vers Miragoane, & excitent des raz-de-marée fi violens, qu'ils font périr, corps & biens, les plus petits canots; & le Petit-Trou offre un grand nombre d'exemples de ce genre.

Si, comme on le prétend, M. de Lécoffois qui commandait dans cette partie, en laiffant prendre cette pofition pour le bourg, a cédé aux inftances de M. le Gardeur de Tilly, fon ami, dont l'habitation était voifine; il mérite de juftes reproches pour ce facrifice de fon devoir que l'amitié, même importune, ne devrait jamais obtenir.

Encore en 1751, des bateaux pouvoient mouiller aſſez commodément dans cette eſpèce de port. En 1764, ils n'y arrivaient qu'en touchant. En 1774 il n'y avait paſſage que pour des embarcations auxquelles 4 pieds d'eau fuffifoient; à préſent cet avantage eſt abſolument perdu par l'accroiſſement des madrépores. On y avait fait une ancienne chauſſée, réparée vers 1774, mais elle n'a pas ſervi long-tems.

Ce lieu eſt défendu par une batterie à barbette, de forme circulaire, conſtruite en 1757 ſur un reſſif qui avance (Voy. l'Atlas où le Petit-Trou offre même un divertiſſement de Nègres). On y eſt vu juſqu'à la boucle du ſoulier. Dans la guerre de 1756, un frégate anglaiſe vint ſe mettre dans ſon Nord-Oueſt, & obligea tout le monde à ſe tenir ventre à terre dans le boyau de communication. Elle tua du monde & culbuta tous les canons. Un corſaire vint auſſi au mois d'Avril 1761, prendre un bateau en ſe mettant entre lui & cette batterie.

Le batterie du Petit-Trou forme la Pointe-Orientale de la baie des Baradères, dont l'ouverture juſqu'à la pointe du Bec du Marſouin, eſt d'environ deux lieues & un quart; ſon plus grand enfoncement, qui eſt du Nord-Eſt au Sud-Oueſt, a quatre lieues & demie, & ſon contour environ douze lieues de côte.

A-peu-près vers le milieu de cette baie, & à ſon entrée eſt un banc d'une lieue & demie de longueur Eſt & Oueſt, ſur une largeur d'environ une demi,

demi-lieue réduite, ſur lequel il n'y a point aſſez d'eau pour les moindres bâtimens.

En ſuivant la baie, on trouve à 400 toiſes du Petit-Trou, la pointe à Poulard qui précède l'enfoncement d'environ 420 toiſes appellé les Petites-Anſes, que l'on va gagner du bourg par une petite langue de ſable & de galets que les lames envoyent ſur le rivage & qui empêche que le marécage formé à l'Oueſt de ce bourg ne s'écoule. La côte de fer continue ſous l'eau depuis la pointe à Picard juſques vers cette pointe, & va rejoindre l'Oueſt du grand banc de la baie des Baradères dont je viens de parler. Il reſte cependant trois paſſes pour gagner les Petites-Anſes; une entre deux îlets qui touchent le banc à l'Eſt; une entre ceux-ci & l'îlet à Frégate, & une entre ce dernier & la terre.

A 1,600 toiſes après les Petites-Anſes, eſt l'anſe de la Picolet, ainſi appellée du nom d'un de ſes anciens propriétaires. Elle eſt couverte, du côté de la mer, par des mangles & des marécages & placée à-peu-près Nord & Sud avec l'îlet à Pêcheur, dont elle eſt éloignée d'un quart de lieue. C'eſt entre la Picolet & cet îlet que ſe mettent à préſent les bâtimens qui font tout le cabotage de cette partie, & qu'à l'abri des îlets on prend les denrées & l'on apporte les approviſionnemens. J'y ai vu, en 1788, un brigantin, deux bateaux & deux goëletes. On s'occupe de faire aux Petites-Anſes un embarcadère & des magaſins publics qui jouiront d'une mer tranquille & d'un abord facile. Sans doute qu'on fortifiera ce point & qu'on interdira par là aux ennemis les trois paſſes qui y conduiſent de l'extérieur de la baie.

De la Picolet à la ravine à l'Eau, on trouve 1,150 toiſes, puis 1,200 de celle-ci à la ravine du Mapou; 750 enſuite pour gagner la Mère-Nourrice, & encore 1,000 toiſes de cette dernière à l'embouchure de la Grande-rivière des Baradères. Toute cette partie de côtes eſt garnie de vaſes & de mangliers.

A environ 800 toiſes de l'embouchure de la Grande-rivière, les mornes joignent la côte juſqu'à l'embouchure de la rivière-Salée, qui eſt à 1,800 toiſes de celle des Baradères. On pourrait mettre un bourg ſur l'une ou l'autre de ſes rives. Le mouillage des navires & des frégates eſt à environ 100 toiſes de ſon embouchure, & celui des gros vaiſſeaux à 150 toiſes plus au large.

A 800 toiſes vers le Sud-Sud-Oueſt de l'embouchure de la rivière Salée, eſt l'îlet à Viard ou à Pornic. Il eſt aſſez grand, & pourrait ſervir à

protéger l'entrée de la Grande-rivière & de la rivière Salée. Des pêcheurs y ont formé des établiſſemens. A 1,000 toiſes de celui-là dans le Nord-Oueſt eſt l'ilet à Cabrit, qui forme la pointe Orientale de ce qu'on nomme le Fond-des-Baradères au milieu de l'entrée duquel eſt l'ilet à Lézard.

Vers le Nord-Eſt de ce dernier îlet, ſont deux aculs ou petites baies, qu'on nomme le grand & le petit Détroit. Le premier qui a, à ſon entrée, l'ilet à Anet & dont l'enfoncement eſt d'environ 650 toiſes, forme la preſqu'île du Bec-du-Marſouin, large de 375 toiſes. Le ſecond eſt plus au Nord, au point d'où l'on va aux Grandes-Anſes du côté des Caïmites.

Le Bec-du-Marſouin eſt ce qui forme l'autre côté de la baie des Baradères. Il a près de 5 lieues de longueur Sud-Oueſt & Nord-Eſt, ſur une largeur qui varie depuis 375 toiſes, juſqu'à 1,500. Le manque d'eau douce a empêché d'y avoir des établiſſemens de culture. On y fait du bois de charpente qui eſt très-eſtimé, & quelques pêcheurs y conſtruiſent des caſes; mais dès que la guerre eſt declarée, tous ſes habitans ſe retirent dans la crainte des incurſions des corſaires.

Depuis la pointe du Grand-Boucan qui eſt preſque en face de la pointe Oueſt du grand reſſif de la baie, la côte du Bec-du-Marſouin eſt de fer juſques ſur ſa face Occidentale aux Grandes-Anſes. Comme les gros vaiſſeaux en entrant ou en ſortant de la baie ſont obligés de ranger la côte du Bec-à-Marſouin pour éviter le grand reſſif, on a mis une batterie au Grand-Boucan.

L'extrémité du Bec, vers la mer, eſt formée de deux parties, dont la plus élevée ne couvre pas toute la longueur de celle inférieure, circonſtance qui fait que quelques perſonnes les appelent les Machoires du Marſouin.

En général, la baie des Baradères eſt mal connue à cauſe des îlets & des haut-fonds ſans nombre qui y ſont & qui offrent pluſieurs mouillages, & M. de Puyſégur exhorte à ne pas s'y haſarder ſans pilote. Il faut avouer, quoique cela ſoit honteux à confeſſer, que les Anglais ſont plus familiariſés avec ſes localités que nous, & que ſouvent ils s'en ſont ſervis pour s'emparer de bâtimens qui ſe croyaient fort en ſûreté. On détruit auſſi des aſiles réels en écorçant les mangles pour faire du tan, & cette opération, à la ſuite de laquelle ils périſſent, découvre des points qui auparavant étaient cachés & défendus contre l'impétuoſité des vents.

Le vaiſſeau du roi le Hardi, de 64 canons, commandé par M. de la Touche Tréville, a mouillé aux Baradères en 1766.

La face oppoſée du Bec-du-Marſouin appartient à la baie des Caïmites, qui s'étend depuis le Bec-du-Marſouin juſqu'à la pointe du Patte-Large, ce qui fait au moins dix lieues d'ouverture & environ deux lieues de profondeur moyenne. Cette étendue, qui a reçu ſon nom de la grande quantité de l'eſpèce de Caïmites appellées ſauvages ou maronnes qu'on y voit, eſt couverte par des îlets appellés Caïmites auſſi & par des reſſifs.

On compte environ une lieue & demie depuis la pointe Eſt du Bec-du-Marſouin, dont M. de Puyſégur marque la latitude à 18 degrés, 33 minutes, 40 ſecondes, & la longitude à 75 degrés, 55 minutes, 27 ſecondes, juſqu'à la pointe des Lataniers, & un peu plus de deux lieues de celle-ci à la pointe Fantaſque, qui forme, avec la pointe de la grande Caïmite, l'une des paſſes par où l'on peut entrer dans la baie des Caïmites. Chacune de ces deux pointes a des reſſifs qui ne laiſſent que 300 toiſes de large à la paſſe, dont de gros bâteaux peuvent ſeuls profiter.

Au point qui correſpond au petit Détroit, ſont les Grandes-Anſes, où mouillent de petites barques; & au point qui correſpond au grand Détroit, eſt le Boucan-Boulanger, où des canots peuvent entrer.

De la pointe Fantaſque juſqu'à la rivière Salée de la côte des Caïmites, il y a deux lieues trois-quarts. La baie des Garçons la précède. De la rivière Salée au Lamantin, il y a 1,600 toiſes, puis 1,700 juſqu'à la Voûte-aux-Indes, & environ un quart de lieue de plus juſqu'à l'embarcadère à Peſtel, que tout me dit de prendre pour la limite entre le Petit-Trou & Jérémie, quoique M. Gallouin, arpenteur du Petit-Goave, ait, en 1779, reculé cette limite de deux lieues dans l'Oueſt, juſqu'à la baie Bourbeuſe.

D'abord cette opération a été faite hors de la préſence de tous ceux qui avaient intérêt à ſtipuler en faveur de Jérémie; elle l'a été à une époque où toute cette partie était encore peu habitée, puiſqu'une ordonnance des Adminiſtrateurs, du 18 Octobre 1773, réuniſſait au domaine tous les terrains non cultivés qui ſe trouveraient entre la Grande-rivière des Baradères & celle du Corail dans l'Oueſt, & entre les Caïmites & les montagnes de la Hotte. L'on devait donc regarder comme une choſe aſſez indifférente, que quelques lieues de plus ou de moins fuſſent jettées dans une dépendance ou dans l'autre.

Mais aujourd'hui ce n'eſt plus la même choſe, & mener au Petit-Goave pour des rapports militaires ou judiciaires des habitans qui en ſont éloignés de plus de 25 lieues & qui ne peuvent y être conduits par aucune des actions de la vie commune, c'eſt compter pour rien tous les principes en matière de délimitation. D'un autre côté, celle de 1779 a été attaquée par Jérémie. M. d'Autichamp, commandant en ſecond par intérim de la Partie du Sud, lui en avait ſubſtitué une autre, & dans la réalité il n'y en a point de revêtue d'un caractère certain. Ainſi, prendre pour limites l'embarcadère Peſtel & le chemin de Plymouth qui y conduit du Sud au Nord, c'eſt adopter ce que la nature ſemble offrir elle-même pour lever la difficulté.

Mais comme dans tous les ſyſtêmes ce qui forme le mouillage de la baie des Caïmites eſt ſur la partie qui doit demeurer à la paroiſſe du Petit-Trou, je crois devoir comprendre ce mouillage dans la Deſcription de cette paroiſſe.

Le plus grand des îlets qui le forme & que pour cette raiſon l'on nomme la grande Caïmite, a environ deux lieues carrées de ſurface. M. de Puyſégur donne à ſa pointe la plus Septentrionale, 18 degrés, 39 minutes, 25 ſecondes, de latitude, & 76 degrés, 9 minutes, 30 ſecondes de longitude. On y a de beaux bois & de l'eau dans un point appellé le Trou-à-l'Eau. Dans la guerre de 1756, c'était une relâche & un lieu de rafraîchiſſemens pour les corſaires anglais.

Le 6 Février 1770, M. de Bongars, intendant, concéda à M. le prince de Rohan, gouverneur-général de la Colonie, 225 carreaux de terre dans la partie Sud-Eſt de la grande Caïmite, pour hatte & corail; le même jour, les deux Adminiſtrateurs concédèrent, 1o. 225 carreaux dans le Nord-Eſt à M. de Saint-Martin, qui les céda à M. le prince de Rohan, & 2o. à M. Marchand, dans le Sud de l'Iſle & à ſon milieu, 225 carreaux, qu'il céda le lendemain 7, à M. Duboſq de Carben, actuellement habitant à Tiburon. Les deux autres tiers de la grande Caïmite ſont encore ſans conceſſionnaires, que je connaiſſe du moins.

La petite Caïmite eſt dans l'Oueſt de la première, dont elle n'a pas la dixième partie en ſurface. Il y a entr'elles deux une paſſe avec 4 ou 5 pieds d'eau.

Un reſſif conſidérable qui tient à la petite Caïmite, court pendant environ 3 lieues & un quart dans l'Oueſt. A ſon extrémité, ſont quatre petits îlets

couverts de mangles. Il y a, indépendamment de cela, les îlets du Large; ceux de l'Hirondelle, celui de la Perruque-à-Fiat; les îlets Blancs, l'îlet à Foucaud, l'ilet à Chien, l'îlet à Dégras, l'îlet d'Amourette, les îlets à la Longue, l'îlet à Bourguignon, les îlets à la Serpe; l'îlet à la Boise, l'îlet Normand, l'îlet du Roi, & en un mot, comme aux Baradères, un archipel aussi mal connu & dont la nomenclature, variable aux caprices du premier caboteur, déroute quiconque ne vit pas en quelque sorte dans ce labyrinthe.

Le port des Caymites a différentes entrées connues. Une entre le Bec-du-Marsouin & la grande Caïmite; une entre la grande & la petite Caïmite; une entre la petite Caïmite & le grand reffif, qu'elle a dans l'Oueſt; une entre la terre même des Caïmites & l'îlet à Bourguignon; une au Nord-Oueſt de l'îlet à Foucaud; & une ſixième enfin, entre l'îlet à Dégras & l'îlet à la Longue. La mer y eſt toujours calme, & l'on s'y trouve à l'abri du vent; la navigation y eſt ſûre & facile dès qu'on connaît les paſſes & les haut-fonds. On pourrait la défendre aiſément contre les entrepriſes des ennemis, qui y ont exercé quelquefois une heureuſe audace.

Les bâtimens tourmentés par les Nords dans la rade de Jérémie, viennent chercher un aſile aux Caïmites. C'eſt le refuge de ceux pourſuivis en tems de guerre. La frégate l'Andromaque, de 40 canons, commandée par M. de Buor, s'y réfugia en 1781 & échappa à des vaiſſeaux de guerre anglais. Elle mouilla à l'anſe-à-Maçon, dans le Sud-Eſt de la grande Caïmite & à l'anſe-de-l'Hôpital, qui eſt ſur la côte de Saint-Domingue, à un petit quart de lieue dans l'Eſt de la Voûte-aux-Indes. La même année, la frégate la Fée, commandée par M. de Boubée, vint ſe réparer dans l'anſe-de-l'Hôpital, après un combat très-vif contre un vaiſſeau anglais.

M. d'Eſtaing & M. Duportal ayant l'opinion qu'un canal entre la baie des Baradères & celle des Caïmites par le Détroit donnerait une grande ſécurité aux bâtimens, ſoit contre le mauvais tems ſoit contre les ennemis, ſur tout au cabotage, M. Sorrel fut envoyé en 1764 pour en faire la reconnaiſſance. Cet ingénieur fut d'avis que ce canal diſpenſant les ennemis de doubler le Bec-du-Marſouin, ils inquiéteraient ſans ceſſe les deux baies, & principalement la baie des Baradères, où l'on ſerait ſurpris à chaque inſtant.

M. Demoulceau eſt revenu à l'idée du canal en 1774, & a dit que des chaînes & des canons de chaque côté du canal ne lui laiſſeraient plus que

d'immenſes avantages, mais il n'a pu s'empêcher d'avouer la difficulté de trouver ſur les lieux les moyens de faire déblayer près de 24 mille toiſes de roc.

Pour aller par terre du Petit-Trou aux Baradères, on ſort du bourg par le chemin qui y a mené, & l'on vient reprendre la grande route, qui laiſſe ce bourg un peu dans le Nord.

Bientôt après, l'on traverſe la rivière du Petit-Trou, au point où ſe mettent les blanchiſſeuſes. On eſt juſtement étonné que cette rivière n'ait que cette utilité pour le bourg, & qu'elle ne procure pas à ſes habitans l'eau dont ils ont beſoin pour les différens uſages de la vie. Il ſerait cependant facile de la conduire juſques là en la prenant preſque au Sud & à environ 1,500 toiſes du bourg, dans un point où elle n'eſt plus ſaumâtre. Mais le défaut d'eſprit public & de petits intérêts particuliers, empêchent des travaux utiles, que les Adminiſtrateurs n'ont pas la fermeté de preſcrire.

Plus loin eſt l'Étang-Bleu, que ſa couleur très-foncée fait conſidérer comme recelant des particules cuivreuſes; il borde le chemin. On atteint enſuite la ſource à Zomby. C'eſt elle qui fournit l'eau dont s'abreuvent les habitans du bourg, qui en ſont cependant éloignés d'une bonne lieue. Ils la boivent mauvaiſe, parce que la ſource naît auprès du chemin & que le petit eſpace où l'on vient puiſer l'eau, eſt troublé par les nègres qui la prennent, & même par les pieds des animaux dont on ſe ſert pour la tranſporter.

Après la ſource à Zomby eſt la ſource à Monnery, placée auſſi au bord du chemin, & qui donne une fort bonne eau. De là, on va vers un terrain appelié le Marécage, & que ce nom déſigne bien. C'eſt vers ſon extrémité, à environ trois cens toiſes de la mer & à 30 pas au Nord, qu'eſt une grotte dont je parlerai plus loin.

Le Marécage eſt ſuivi de la ſucrerie Loménie de Marmé, dont la maiſon principale a un paratonnerre; après elle, vient la ſucrerie Renoult, qui eſt abſolument privée d'eau, & avec laquelle finit le terrain de la plaine du Petit-Trou. Ce terme eſt celui où le chemin ceſſe d'être praticable en voiture, comme il l'eſt depuis Ouanaminthe juſques là, c'eſt-à-dire pendant environ 112 lieues.

Le ſol de cette plaine, depuis le bourg, eſt noirâtre, comme il l'eſt auparavant. Cette portion Occidentale eſt cependant réputée moins fertile, moins profonde & d'une terre un peu plus forte que l'autre.

Du point où l'on eſt obligé de quitter la chaiſe, il faut faire pour arriver à la plaine des Baradères, quatre lieues par le grand chemin où l'on ne peut paſſer qu'à cheval, & où il faut franchir trois crêtes ſucceſſives & pénibles que de mauvais plaiſans ont appellées, ſavoir: les deux premières les deux Frères, & la troiſième la petite Sœur. Le chemin aboutit au bout Nord-Eſt de la plaine des Baradères & vient traverſer les quatre grandes maiſons qui en forment l'embarcadère, & qui ſont proche du point où le grand chemin traverſe la grande rivière des Baradères. Cette rivière eſt fort belle & poiſſonneuſe; on y trouve même des carpes. Elle fournit l'eau aux bâtimens qui mouillent dans la baie des Baradères. On la remonte pour cela environ une lieue en canots ou en acons & l'on arrive au point de l'embarcadère qui eſt le dépôt des denrées & des approviſionnemens de cette partie.

La petite plaine des Baradères a 758 carreaux de ſurface, c'eſt-à-dire, environ les cinq-huitièmes d'une lieue carrée. Dirigée du Nord-Eſt au Sud-Oueſt comme la baie, elle a deux petites lieues de profondeur ſur une largeur variable d'environ 600 toiſes. Elle eſt partagée entre les 4 ſucreries Choiſel & Chamilly; Loménie de Marmé & le Franc; Laurent & André Loménie qui n'était qu'une hatte il y a moins de 40 ans; & Aubonneau; chacune peut avoir avec abondance l'eau d'un moulin & toute celle néceſſaire à ſon arroſement. Le moulin de la ſucrerie Laurent & André Loménie qui reçoit l'eau par-deſſus la roue, ſans qu'on ait eu beſoin d'employer toute la chûte, prouve cette poſſibilité. Quant à l'arroſement, il eſt inutile, du moins à préſent, à cette petite plaine ſuffiſamment humectée par les pluies & formée d'une terre d'alluvion légère, que l'on pourrait peut-être comparer aux meilleures de la Partie du Nord de la Colonie. On y fait du beau ſucre brut.

Les montagnes qui forment ſon enceinte ſont d'une médiocre qualité. Ils règnent ſi exactement tout autour, que ne pouvant pas reconnaître les iſſues des gorges par leſquelles on y eſt arrivé, on ſemble être dans une priſon naturelle.

Il y a ſur l'habitation Laurent & André Loménie une poterie eſtimée.

Du fond de cette petite plaine part un chemin nouveau, qui conduit à la paroiſſe de Cavaillon. Il n'a que quatre lieues dans les mornes, & le reſte eſt praticable en voiture.

Quand on ſe dirige des Baradères vers la Partie Oueſt de la paroiſſe du Petit-Trou, on reprend à l'embarcadère le grand chemin & l'on traverſe la rivière des Baradères. Non loin de là, on commence à monter un morne que le chemin contourne, & l'on a toujours ſous les yeux des marécages, des joncs, des palétuviers, des eſpèces de cierges épineux, dont l'aſpect afflige d'autant plus, qu'on a encore l'impreſſion récente de la jolie plaine des Baradères. Parvenu au ſommet du morne, on deſcend l'autre face qui eſt roide & pénible. Le chemin qui eſt dans ſon flanc eſt très-étroit, fermé d'un côté par le morne, de l'autre par une eſpèce de mur en pierres ſéches de deux pieds de haut, mal-entretenu & dont les pierres retombent dans le chemin. Arrivé au bas du morne, on va ſur une eſpèce de chauſſée au bord d'un grand eſpace que la mer couvre & noye, & dont les exhalaiſons ne ſont rien moins qu'agréables; après la chauſſée eſt la ravine du Nom-de-Jéſus que l'on paſſe. On entre enſuite dans ce qui eſt nommé la petite plaine du canton de la rivière Salée qui eſt lagoneuſe, chargée de mangliers & de campêches, & qui tire ſon nom de la rivière à laquelle le chemin conduit; là eſt une caſe appartenante à une négreſſe qui y tient une ſorte d'auberge.

La rivière Salée qui n'a qu'environ une lieue de cours, reçoit juſqu'a ſa ſortie d'un gros rocher, point où eſt ſa naiſſance, des canots & des acons qui viennent à cet embarcadère recevoir des denrées & entrepoſer des approviſionnemens. J'ai indiqué ſon embouchure en décrivant la baie des Baradères.

Au point du paſſage de la rivière Salée, le chemin ſe bifurque. L'une de ſes branches en ſuivant la côte, conduit juſqu'au point des Caïmites, où eſt l'embarcadère Laurence ſur la paroiſſe de Jérémie, où l'autre va le rejoindre en paſſant plus haut. Le premier eſt regardé comme le plus pénible. Il offre cependant de petits réduits chez des habitans qui recueillent du coton; eſpèce d'êtres amphibies cultivateurs & marins dont les mœurs mixtes peuvent encore ſervir à rappeller celles des anciens braves qu'on nommait *Frères de la Côte.* C'eſt la route d'en haut que ſuit le courrier de la poſte aux lettres, c'eſt elle qu'on appele le chemin royal & c'eſt auſſi celle où je vais conduire le Lecteur.

A la rivière Salée commence l'eſpace d'environ 10 lieues qui ne finit qu'à la rivière du Corail & que l'on nomme le Déſert. Arrivé au bout du canton

canton de la rivière Salée, on commence à monter le morne de la Tête-de-Bœuf, qui eſt long & roide. A la droite du chemin eſt une caverne conſidérable qui contient beaucoup d'eau. Après avoir redeſcendu ce morne avec la même peine, on ſe trouve dans un lieu qui préſente des cultures. Là, le point de vue a quelque choſe de majeſtueux & d'impoſant. On apperçoit dans un lointain gradué les parties montagneuſes que la route doit franchir; les chaînes du canton de Plymouth, qui les ſurmontent & la montagne de la Hotte qui, par ſon élévation, domine au-deſſus de cette maſſe, & ſe perd dans les nues. C'eſt de ce point qu'on peut prendre une idée exacte de la hauteur de cette montagne, réſervoir précieux d'une vaſte étendue de pays.

Après avoir joui de ce magnifique ſpectacle, on ne tarde pas à arriver à un bois avec lequel commence réellement à-préſent le déſert qui, finiſſant au morne de la Mahautière, n'a guères plus que 6 à 7 lieues, pendant leſquels ce nom ne lui convient que trop encore. Après avoir long-tems monté & deſcendu à travers ce bois dans un ſol rougeâtre & d'une nature un peu argileuſe, on arrive au chemin qui mène de Plymouth à l'embarcadère Peſtel aux Caïmites. Ce chemin doit être la ſéparation de la paroiſſe du Quartier & de la Sénéchauſſée du Petit-Goave, d'avec la Paroiſſe, le Quartier & la Sénéchauſſée de la Grande-Anſe ou Jérémie.

Encore en 1733, il n'exiſtait aucun chemin entre Nippes & la Grande-Anſe; M. de Fayet en fit faire un alors. L'entrepreneur exigea 13,000 liv dont le roi paya 6,200 liv. Les habitans avaient promis 6,800 liv. pour leſquels le roi donna encore 3,000 liv., auxquelles l'entrepreneur s'était réduit. Il reſtait en 1739 à completter environ quatre lieues de ce chemin, entre la ravine à l'Eau & celle du Nom-de-Jéſus. Larnage preſcrivit une corvée de 30 nègres, qu'on mit ſous la direction de M. André Loménie, des Baradères. Celui-ci fit le tracé du chemin, qui, au mois de Novembre 1742, était ſi éloigné de ſa fin, parce que les nègres conſommaient leur tems à venir de chez leurs maîtres & à y retourner, que le 27, le conſeil de Léogane ordonna que ces nègres ſeraient nourris ſur les lieux & munis d'outils aux dépens de la caiſſe publique.

Il me reſte encore à parler du canton de Plaiſance, où l'on a commencé à

mettre des cafeteries il y a environ 20 ans. Il eſt formé d'une longue gorge qui s'ouvre aux Baradères & qui a dans quelques endroits juſqu'à une lieue & demie de large. Ce canton eſt contigu à celui du Petit-Plaiſance, de la paroiſſe de Cavaillon, & il fournit beaucoup de café. Il eſt propre auſſi au cacaoyer. On l'avait compris, le 14 Décembre 1765, dans la paroiſſe qu'on établiſſait à l'Aſile, avec lequel il communique par le canton des Pins.

La population de la paroiſſe du Petit-Trou eſt de 425 blancs, 600 affranchis & 5,000 eſclaves ; & ſa milice de 95 blancs & 151 affranchis.

Il y a au bourg du Petit-Trou, un exempt, un brigadier & 4 archers de maréchauſſée, & autant aux Baradères, où l'on avait mis une barre publique dès le 21 Janvier 1757.

Il y a dans la paroiſſe, 9 ſucreries. Indépendamment des 4 des Baradères, qui pourraient arroſer comme je l'ai dit, deux arroſent au Petit-Trou par des ſources, une par l'eau de la rivière du Petit-Trou, & une par celle de la Grande-ravine. On trouve de plus, 20 indigoteries, 40 cafeteries & 8 cotonneries.

Le débouché de cette paroiſſe eſt le Cap, où des paſſagers conduiſent les denrées. Auſſi la ſituation de ce lieu eſt-elle très-fâcheuſe pendant la guerre.

Le Petit-Trou dépend du commandement & de la Sénéchauſſée du Petit-Goave.

On compte de ſon égliſe

A celle de l'Anſe-à-Veau,	5 lieues.	A celle de Cavaillon,	10 lieues
——— d'Acquin,	10	——— Jérémie,	26
——— de Saint-Louis,	15		

La température de la paroiſſe du Petit-Trou a des différences ſenſibles d'un canton à un autre, indépendamment des effets qui appartiennent à la plus grande ou à la moindre élévation. La plaine du Petit-Trou proprement dite, eſt en général aſſez privée d'eau. De l'Artibonite juſqu'aux Baradères, la ſaiſon pluvieuſe eſt d'Avril en Octobre.

Dans des années favorables, on évalue le produit des ſucreries du Petit-Trou à dix milliers de ſucre blanc, par carreau de cannes. On replante peu, & les rejettons ont donné quelquefois plus que les grandes cannes. On n'eſt pas dans l'uſage d'y fumer la terre. On y a employé le labour & avec ſuccès, & cependant on l'a abandonné.

Les vents ſont au Petit-Trou & aux Baradères auſſi, de l'Eſt-Sud-Eſt le jour, & du Sud-Oueſt la nuit. Le Petit-Trou a quelquefois de plus, des vents du Sud-Eſt violens, comme au Cul-de-Sac.

Les Cayeux ou ſardines ſont fort communes dans la baie des Baradères, & elles n'y font point de mal. Outre les huîtres de mangles que l'on trouve aux Baradères & aux Caïmites, on y a auſſi des huîtres de fond très-groſſes, dont la coquille eſt ſi dure qu'il faut la briſer; mais la chair en eſt très-délicate. On les fait ouvrir en les approchant du feu.

Les montagnes des Baradères ſont très-renommées pour les beaux bois qu'elles fourniſſent & qui ſervent aux conſtructions de la Partie de l'Oueſt de la Colonie. Les établiſſemens à café en font abattre chaque jour. On y a découvert depuis peu de l'ébène, dont j'ai un très-bel échantillon. J'ai vu au Petit-Trou même, de très-beaux chênes à gland, très-droits.

La paroiſſe du Petit-Trou a fourni une quantité prodigieuſe de bois de campêche; on le tranſportait au Cap, où il a été vendu juſqu'à 180 liv. le millier, & un nègre pouvait donner ce millier dans une ſemaine; mais ce commerce n'a eu qu'une courte durée, parce que le prix avait tombé. A préſent, on en vend un peu aux capitaines comme bois de fardage, & alors on n'en ôte pas l'aubier.

On employe beaucoup l'herbe de Guinée pour fourrage dans cette paroiſſe & dans les lieux circonvoiſins. La nourriture des nègres eſt principalement la patate.

Dans les mornes qui avoiſinent la plaine du Petit-Trou vers l'Oueſt, il y a des crevaſſes où l'on a ſouvent perdu des pièces de bois très-conſidérables dans les charrois. On les entend tomber long-tems avec fracas ſans pouvoir acquérir une idée exacte de la profondeur de ces ſciſſures.

Il y a des cavernes à pluſieurs iſſues dans les mornes de la baie des Baradères. Mais la plus remarquable de la paroiſſe, eſt celle dont je vais préſenter la deſcription à mon Lecteur, telle que l'a faite à ma prière mon ami & mon parent M. de Renoult, qui habite dans ſon voiſinage & avec lequel il ne me fut poſſible de l'aller viſiter.

" Cette grotte, plus curieuſe par le nombre & la diſpoſition ſingulière de ſes appartemens que par ſes objets d'hiſtoire naturelle, ſe trouve à la ſortie d'un marécage qui borde la ſucrerie Loménie de Marmé dans ſa partie Orientale.

La voûte qui en fait l'ouverture & qui eſt à environ 30 pas du marais, à la chûte d'une montagne, eſt ſi baſſe, qu'il faut d'abord marcher à quatre pattes l'eſpace de 8 ou 10 pieds entre deux rochers qui ne laiſſent de paſſage que pour une perſonne. Arrivé à cette diſtance, ce rocher s'élève tout-à-coup à la hauteur de 12 pieds ſur 4 & 6 de large, & forme alors un petit dôme orné de pétrifications ".

" Ce premier appartement conduit, dans la direction de l'Oueſt, à une voûte aſſez conſidérable qui ſe prolonge à la diſtance de 20 pieds. Au milieu de l'eſpace, eſt un rocher aſſez vaſte, formant une table & qui ſemble être tombé anciennement du haut de la grotte. Pluſieurs cabinets environnent ce lieu. L'un d'eux eſt curieux par l'arrangement ſymétrique des ſtalactites qu'on y voit. Des franges, des grappes tombent avec grace du pourtour de la voûte, & tel eſt l'eſpèce d'art qui ſemble régner dans ce lieu, qu'on croirait que quelque Nymphe vient s'y livrer à ſes douces rêveries, ſi une ombre obſcure ne régnait autour de cet aſile myſtérieux. En le quittant pour aller vers les noires cavités qui l'entourent, on ſe croit environné des ombres des malheureux Indiens qui fuyaient, au milieu de ces antres, les perſécutions de leurs tyrans ".

" Nous ſuivîmes une longue voûte de forme irrégulière, & tournant un peu dans l'Oueſt, nous arrivâmes à une ſalle que nous avons trouvée de 60 pieds de long ſur 36 de large, & 20 dans ſa plus grande élévation. Elle eſt éclairée par deux ouvertures placées à 20 pieds dans le haut du rocher. De ces deux ouvertures deſcendent deux lianes très-fortes, qui ont ſu trouver de l'aliment en s'attachant au ſol de la grotte. Près d'elles végètent quelques plantes, qui, à la pâleur de leurs feuilles, montrent que le ſoleil ne leur prête jamais ſa bénigne influence. Mais cette ſalle eſt infecte à cauſe des crabes putréfiés qu'on y trouve & qu'y portent ſans doute les oiſeaux nocturnes, qui s'en nourriſſent. Elle a, au Sud, un joli cabinet ".

" Continuant à aller dans le Sud, on parcourt une galerie de 60 pieds de long ſur 15 de large, & de 5 à 7 pieds d'élévation, que termine une grotte peu élevée. Un peu dans l'Oueſt, eſt une grotte aſſez ſemblable à la précédente. Elle mène à un défilé de 4 pieds de large, obſcur & profond, qui conduit à un autre très-noir, d'où l'on entend un peu au loin le bruit d'une chûte d'eau ".

" Nous découvrîmes un petit ſentier eſcarpé & gliſſant, qui occupe le milieu de ces cavités, & en tournant ſur notre droite, nous reconnûmes que l'eau dont nous venions d'entendre le bruit, ſe réunit dans un vaſte baſſin qui termine la grotte de ce côté. Nous le ſondâmes avec une pierre ſaiſie par une corde, & nous trouvâmes 20 pieds de profondeur. Nous nommâmes ce baſſin le *Baſſin des Sorciers*, quoique nous n'en ayons point vu, mais ſeulement des légions de chauve-ſouris, qui de tems en tems dérangeaient nos obſervations.

" En retournant ſur nos pas, un petit mulâtre laiſſa tomber la canne de ſon maître dans l'une des cavités. Voulant ſavoir s'il ſerait poſſible d'aller la reprendre, nous le deſcendimes en lui paſſant la corde ſous les bras, & à notre grande ſurpriſe, il trouva le fond à 7 ou 8 pieds & rapporta la canne. Il prit un de nos fanaux, redeſcendit & ſuivit ſous terre un petit chemin qui le mena au baſſin, dont il goûta l'eau, qu'il trouva bonne à boire. Il chercha ſi ce ſouterrain ne conduiſait point à d'autres, & n'en trouva point ".

" Revenus à la Salle puante, nous allâmes dans une grotte au Nord. Le jour qui y pénètre par une légère ouverture du haut de la voûte, ne fait appercevoir que des crevaſſes effrayantes, que des amas de rochers nouvellement écroulés. Le bruit ſouterrain que l'on produit en marchant, avertit le curieux de hâter ſa marche, c'eſt ce que nous fîmes en profitant d'une iſſue baſſe & profonde qui ſe préſenta devant nous. Nous parvînmes, en rampant, à une caverne dont le comble ſuit la pente de la montagne. Nous fûmes ſurpris, en y entrant, d'appercevoir le jour qui ſemble ſortir du fond du ſouterrain par une ouverture ronde, ce qui nous porta à appeller ce lieu l'*Œil de Polyphème* ".

" Cette dernière pièce ne nous offrit rien d'intéreſſant, ſi ce n'eſt une groſſe araignée attachée au plafond, & qui nous parut d'une eſpèce inconnue. Nous eſſayâmes de la faire entrer dans un cornet de papier; mais la perſonne qui la pouſſait du bout de ſa canne ayant frappé un peu trop fort, l'araignée ſauta ſur la main de celui qui dirigeait le cornet & qui n'eût rien de plus preſſé que de ſe débaraſſer de l'un & de l'autre ".

" Nous ſortîmes de ces labyrinthes obſcurs par le trou particulier de cette caverne, & nous revîmes avec joie la lumière, dont nous étions privés depuis trois heures ".

C'eſt au canton des Baradères que réſide M. de Pagès, capitaine des

vaiſſeaux du roi, correſpondant de l'Académie des Sciences de Paris, auteur de *Voyages autour du Monde & vers les deux Pôles*, publiés en 1783.

QUARTIER DE SAINT-LOUIS.

XLIII.

Paroisse d'Acquin.

Christophe Colomb mouilla, en 1494, dans ce lieu que les naturels appellaient *Yaquimo*. On y bâtit bientôt après une ville qu'on nomma Villa-Nueva-d'Yaquimo (Ville-Neuve d'Yaquimo), & qui obtint, en 1508, pour armoiries un écu d'azur, ondé d'argent, & chargé d'un château d'or. Yaquimo fut auſſi ſurnommé *Port du Bréſil*, à cauſe de la grande quantité de breſillet ou bois de campêche qu'on y trouvait alors & qu'on n'y voit plus aujourd'hui. Ville-Neuve d'Yaquimo était déjà abandonnée en 1606.

Avant 1660 les boucaniers français vinrent vers *Yaquimo* dont leur prononciation fit Acquin, & le 12 Janvier 1669, d'Ogeron propoſait au miniſtre de faire ouvrir du Petit-Goave à Acquin, un chemin dont il évaluait la dépenſe à 4 mille liv., & d'y placer, de diſtance en diſtance, 3 ou 4 maiſons ou cabarets qui coûteraient 50 liv. chacun.

On voulut dans l'origine réſerver Acquin aux hattes comme le Mirebalais; mais la Compagnie de Saint-Domingue créée en 1698, qui l'eut dans ſon territoire, y permit la culture de l'indigo.

On y eut d'abord une chapelle qu'on plaça ſur le bord de la rivière d'Acquin. Ayant été brûlée, elle fut remplacée par un autre qu'on mit à la rivière Dormante au bourg actuel; c'eſt là, que le père Labat fit un baptême en 1708, & que le curé de Saint-Louis venait quelquefois exercer le facerdoce. Enfin Acquin fut érigé en paroiſſe en 1711, & mis ſous l'invocation de Saint-Thomas d'Acquin, ſans doute parce que le curé qui était Dominicain, trouva ſingulier de confondre, en quelque ſorte, ce nom avec celui du lieu où était né le Saint Napolitain de ſon ordre, mort en 1274.

Le premier regiſtre de la paroiſſe commence au 28 Novembre 1711.

Acquin & Jacmel prenant de l'accroiſſement, la Compagnie fit ouvrir entr'eux, en 1712, le chemin dont j'ai parlé ailleurs.

La paroiſſe d'Acquin à laquelle une ordonnance des Adminiſtrateurs du 10 Octobre 1746, a donné la colline à Mangon qui dépendait de la Paroiſſe du Fond-des-Nègres, & la Partie de l'Aſile dite le Fourq qui dépendait de celle de l'Anſe-à-Veau, a aujourd'hui pour limites, une ligne qui d'abord à l'Eſt trouve la paroiſſe de Bainet; enſuite au Nord, celle du Fond-des-Nègres, & qui faiſant un retour, trouve encore dans l'Eſt, la même paroiſſe du Fond-des-Nègres au moyen des hauteurs de la grande Colline & de la rivière Serpente. Enſuite la ligne changeant de direction, elle a, au Nord, la paroiſſe de l'Anſe-à-Veau & celle du Petit-Trou; à l'Oueſt, la paroiſſe de Saint-Louis au moyen de la rivière d'Acquin juſqu'à la rivière à Mahot, & enfin au Sud, la Mer.

Sept cantons compoſent cette paroiſſe: d'abord les Côtes-de-Fer, la Callebaſſière, les Grands-Halliers, les Flamands, qui ſont tous les quatre dans le Sud-Eſt du bourg, & qui s'en rapprochent dans l'ordre où je viens de les nommer; la Colline d'Acquin ou grande Colline, qui eſt à l'Eſt; la colline à Mangon, qui eſt vers le Nord-Eſt, partie de l'Aſile, qui eſt au Nord, & enfin la plaine d'Acquin, qui eſt au Sud & qui contient le bourg.

Les Côtes-de-Fer tirent leur nom de la nature de leurs côtes, toutes garnies de rocs. La rivière qui le porte auſſi & qui ſépare la paroiſſe d'Acquin de celle de Bainet, & la Partie du Sud de celle de l'Oueſt, n'a, à compter de 1,500 pas au-deſſus de ſon embouchure, que des bords impraticables & garnis de mornes & de falaiſes. Ils ne laiſſent que le paſſage du chemin du Fond-des-Nègres à Bainet, & qui rencontrant ſouvent ces falaiſes, eſt obligé de changer de rive. Cette rivière eſt aſſez difficile à paſſer dans les tems ordinaires, & impoſſible à traverſer dans les crues d'eau.

L'embouchure de la rivière des Côtes-de-Fer eſt ordinairement fermée par les pierres que la mer, toujours fort agitée dans ce lieu, y accumule continuellement. Cette rivière eſt ſéche à environ 4 ou 500 toiſes de la mer, puis elle ſe montre dans le bas en forme de lagon, dont l'eau n'eſt pas potable parce que celle de la mer s'y mêle. Preſqu'à toucher ce lagon, dans l'Eſt, ſont deux ſources qui s'y jettent & qui donnent de l'eau pour boire.

Dans les grands débordemens, l'embouchure de la rivière des Côtes-de-Fer s'ouvre pour quelque tems, & alors les canots & les petites barques peuvent mouiller dans le lagon. Cette embouchure eſt dans un enfoncement plus large que profond, ayant des côtes de fer de chaque côté.

Depuis cet enfoncement juſqu'au Petit-Salé, ſitué à deux petites lieues dans l'Oueſt, la côte eſt de fer. A peu-près à la moitié de cet intervalle, eſt le Trou-Saint-Marc, où les canots peuvent entrer. Une lieue après le Petit-Salé eſt le mouillage à Fouquet. Les barques de pêcheurs peuvent mouiller auſſi dans ces deux endroits.

A l'anſe à Fouquet, où ſe rendent les deux bras de la ravine de la petite-Calebaſſière, dont le plus Oriental s'appelle même le petit mouillage à Fouquet, commence le canton de la Callebaſſière. Il s'étend juſqu'à la ravine de la grande-Callebaſſière, qui eſt à deux petites lieues dans l'Oueſt. La côte ſur un eſpace d'environ une demi-lieue à l'Eſt de la ravine de la grande Calebaſſière eſt appellée *les Terraſſes* à cauſe de ſa forme.

A 250 toiſes de la grande-Callebaſſière, eſt la ravine de la Baleine, & à trois quarts de lieu de celle-ci la rade des Grands-Halliers, où peuvent mouiller des bâtimens marchands. A 1,500 toiſes de cette dernière, l'on trouve la pointe des Trois-Latanniers, & à 850 toiſes plus loin, la pointe à la Barrique, qui eſt la pointe Orientale de la baie des Flamands d'Acquin. Cette baie a 2 lieues un tiers d'ouverture & environ 1,100 toiſes de profondeur. Sur ſon côté Oueſt eſt la Grande-Voûte, qui eſt près de la petite Saline ou marre d'Icaque.

Depuis la rivière des Côtes-de-Fer juſqu'à la Grande-Voûte, intervalle d'environ dix lieues de longueur, en ſuivant le grand chemin de Bainet à Acquin, qui a peu de ſimoſités & dans le ſens duquel ſont rangés les quatre cantons des Côtes-de-Fer, de la Callebaſſière, des Grands-Halliers & des Flamands, il n'y a point d'eau dans les tems ordinaires, excepté celle de trois puits aux Grands-Halliers, provenant de la rivière de la Colline, qui eſt ſéche à une lieue de la mer, & celle du puits de la coupe à Toilette & du puits de Didier, placés dans les hauteurs des Flamands. Cette étendue plane, qui court de l'Eſt à l'Oueſt, a près d'une lieue de largeur en quelques endroits & principalement au canton de la Callebaſſière.

Le ſol de toute cette partie eſt très-bon & fort léger, quoique rocheux. Le terrain eſt aſſez plat.

Le

Le canton des Côtes-de-Fer, qu'on a commencé à établir en 1716, a eu 6 indigoteries, & les Grands-Halliers 7. On y avait bâti une chapelle, où le curé d'Acquin venait dire la meſſe. Les Flamands, réputés encore plus fertiles, ont eu 4 indigoteries. En 1753, un habitant y fit une récolte qui s'élevait à mille écus par tête de nègres.

Maintenant cette vaſte ſurface eſt preſque abandonnée. Les ſéchereſſes qui y deviennent de plus en plus fréquentes, y multiplient l'inſecte appellé *vert-brûlant* ou *colleux*, & l'indigo couvert de ſes fils périt. Il n'y a plus aux Côtes-de-Fer que 3 habitations, dont l'une fait un peu de coton. Les Grands-Halliers, dont toutes les habitations réunies ſous le nom de la Hatte, n'avaient pas eu de ſuccès avec cette ſpéculation, & qui ont encore mal réuſſi en indigoteries, ſont devenues une cotonnerie. Aux Flamands, il n'y a plus que deux petites habitations en coton & en graine d'indigo, & une hatte. On penſe qu'une indigoterie, qu'on eſſaye dans les hauteurs près de l'un des deux puits dont j'ai parlé, réuſſira, & l'autre puits ſoutient les eſpérances d'une petite indigoterie & d'une cotonnerie.

On s'étonnera peut-être qu'on puiſſe ſonger à avoir des hattes dans ce canton, puiſqu'on y manque d'eau, mais des marres ſalineuſes & ſaumâtres la ſuppléent pour les animaux dans cette partie, où les montagnes elles-mêmes ſont arides & n'offrent point de ſources.

Il y a long-tems qu'on a l'idée que la rivière du Fond-des-Nègres, priſe dans le point où elle n'a pas encore changé de nom, & conſéquemment avant de prendre celui de rivière des Côtes-de-Fer, pourrait arroſer une partie des Grands-Halliers. M. Pondavy, arpenteur, propoſait même à M. Labadie, conceſſionnaire d'environ deux cens carreaux, d'y mener l'eau moyennant 15,000 livres. Il eſt certain que la chûte eſt ſuffiſante, mais les falaiſes de plus de 200 pieds perpendiculaires qui bordent cette rivière, offrent l'idée de grands travaux, dont la difficulté & la dépenſe n'ont ſurement jamais été ſcrupuleuſement examinées.

Le canton de la Colline a près d'une lieue & demie, en ſuivant le cours de ſa rivière de l'Eſt à l'Oueſt. Il eſt ſéparé de la paroiſſe du Fond-des-Nègres au Nord, par une petite montagne qui tourne auſſi vers l'Eſt. Au Sud, ſont les Grands-Halliers & les Flamands, & à l'Oueſt, la plaine d'Acquin. Il

renferme 16 habitations établies en indigoteries, & 4 ou 5 en places-à-vivres ou en culture de graine d'indigo.

De l'habitation Desmard, la première dans l'Est de la Colline, part la rivière de ce nom, qui est grossie à une demi-lieue de là par deux sources; une demi-lieue plus loin, par une autre, dont l'eau est saumâtre & communique sa saveur à la rivière, quoique celle-ci reçoive encore à une autre demi-lieue la ravine du Marécage, dont l'eau est bonne. La source des Citronniers s'y rend à un quart de lieue plus bas, & n'en corrige pas le goût. Cette rivière est à sec en beaucoup d'endroits & ne coule point, comme je l'ai observé, que jusqu'à une lieue de la mer, vers laquelle elle est dirigée entre le port des Grands-Halliers & la pointe des Trois-Lataniers. A sa partie inférieure, elle a des anguilles & des têtards.

La ravine du Marécage, que j'ai nommée tout à l'heure, prend son nom d'un marécage qui était à environ 1,200 toises de son embouchure. Cette espèce d'étang a tari depuis que ses environs ont été découverts. Un peu au-dessus, on a fouillé un puits dont l'eau est excellente & très-fraîche, & où l'on trouve des écrevisses. Dans les sécheresses, ce puits est à sec, mais en le creusant, on retrouve des sources très-abondantes, & qui descendent toujours à mesure qu'on augmente la fouille. Il semble qu'elles viennent du fond & non pas des hauteurs environnantes. Ce puits déborde pendant six mois de l'année.

Le canton de la Colline a été très-fertile; mais depuis qu'on l'a dégarni de ses bois, les pluies se sont retirées, quoiqu'elles y soient moins rares qu'à la plaine d'Acquin & aux Flamands. Cependant, de 1781 à 1783, la sécheresse y a été désolante, & telle, que la récolte du petit-mil y a manqué. On a vu la Colline rapporter une très-grande quantité d'indigo dans des années propices.

Pendant la guerre de 1778, les habitans de la Colline envoyaient leur indigo au Port-au-Prince & en tiraient leurs provisions. Les animaux de charge passaient par le chemin qui va joindre la grande route de la Partie de l'Ouest à celle du Sud, dans le canton du Fond-des-Nègres, & traversaient même pour accourcir, une portion du terrain où il n'était que toléré; car la route pour les voitures fait faire quatre lieues en allant chercher le grand chemin dans la plaine d'Acquin. On croit qu'il serait possible de rendre la première issue praticable aux chaises, & on doit s'étonner de l'insouciance des habitans à cet égard.

Le canton de la colline à Mangon eſt compoſé de cette colline même. Elle commence, dans l'Eſt, à la ravine des Trois-Palmiſtes qui eſt une des limites entre le Fond-des-Nègres & Acquin, à 4 lieues du bourg de ce dernier lieu. Cette colline peut avoir un quart de lieue dans ſa plus grande largeur & trois lieues de longeur. Elle eſt traverſée par la rivière Serpente, à qui ce nom convient parfaitement & qui en reçoit pluſieurs autres, & quelques ſources très-poiſſonneuſes comme elles, & donnant beaucoup d'anguilles. Cette colline forme un amphithéâtre de chaque côté de la rivière, & contient 22 habitations, dont 14 ont été des indigoteries.

L'indigo n'y réuſſiſſant pas bien, ce que l'on attribuait aux pluies & aux brouillards, M. Belin Duverger, commandant de la paroiſſe d'Acquin & agriculteur très-éclairé, avait établi une cafeterie dans cette colline. Elle offrait en 1772, première année de ſon rapport, le plus beau ſpectacle; mais l'année ſuivante tous les cafiers périrent. Pluſieurs autres habitans ont eu le même réſultat. A préſent que les pluies ſont encore moins abondantes, cette colline n'eſt propre qu'aux corails, ou qu'à former des places-à-vivres que les ſéchereſſes rendent indiſpenſablement néceſſaires aux habitations de la plaine d'Acquin dont elles dépendent.

La colline à Mangon perd ſon nom à l'habitation que M. Caſamajor avait établie autrefois en ſucrerie. Mais cette culture n'a pas mieux réuſſi que celle de l'indigo & du cotonnier.

Le canton de l'Aſile commence préciſement où finit celui de la colline à Mangon, & eſt lui-même une colline mais plus large & plus étendue. Le Lecteur a vu qu'on avait voulu faire une paroiſſe de ce canton, mais qu'il eſt reſté diviſé entre la paroiſſe de l'Anſe-à-Veau, & celle d'Acquin, & que la rivière à Mahot qui va ſe jetter dans la rivière Serpente, & par laquelle l'Aſile eſt auſſi traverſée, en eſt la limite. L'ancien bourg de l'Aſile eſt à environ 4 lieues dans le Nord de l'embouchure de la rivière d'Acquin.

Les premières conceſſions de l'Aſile n'avaient été données que pour hattes & corails. Mais on expoſa aux Adminiſtrateurs que l'on ne pourrait avoir de bons pâturages qu'en défrichant, & ils permirent de cultiver momentanément. S'appercevant enſuite qu'ils n'avaient fait qu'adopter un prétexte, ils preſcrivirent, le 29 Novembre 1757, de n'avoir que des hattes & des corails à peine de réunion. Malgré cette menace, l'Aſile a eu 24 indigoteries qui,

pendant 12 ans à-peu-près, ont donné une grande quantité d'indigo, lorsque le sol était en quelque sorte neuf; mais les sécheresses atteignent aussi l'Asile. On y a des places-à-vivres, & à graine d'indigo, & quelques hattes.

Le canton de la plaine d'Acquin est terminé à l'Est, par celui des Flamands; au Nord, par la colline à Mangon & l'Asile; à l'Ouest, par la rivière d'Acquin, qui vient des montagnes de la Grelaudière, ainsi nommées parce qu'il y fait froid; & au Sud, par la mer.

La plaine d'Acquin forme un amphithéâtre très-sensible depuis le rivage jusqu'aux montagnes dont elle est presque cernée. Elle n'a guères plus de deux lieues dans sa plus grande largeur, en y comptant environ un quart de lieue d'un terrain salineux où rien ne saurait croître, & sa plus grande longueur n'excède guères cinq lieues. Tout porte à croire que le sol de cette plaine a été couvert par la mer, & que les terres entraînées des montagnes, ont contribué à l'élever & à l'étendre, sur tout lorsqu'on voit que la mer s'éloigne encore chaque jour des environs des parties salineuses, C'est sans doute aux sels qui sont ainsi recouverts par des portions terreuses, qu'il faut attribuer la fertilité de cette plaine, qui le disputerait aux plus fécondes de la colonie, si elle n'était pas dépourvue d'eau. Elle n'est traversée que par une seule petite rivière, appelée la rivière Dormante à cause de la faiblesse de son cours depuis le bourg jusqu'aux Salines. Son eau à demi croupie n'est pas potable, & elle n'a pas assez de courant pour se faire une embouchure marquée.

Lorsqu'on vient dans la plaine d'Acquin par la paroisse du Fond-des-Nègres, après avoir passé la rivière Serpente, qui est leur limite dans le grand chemin royal, on monte dans un terrain argileux, que les pluies rendent difficile pour les voitures, & dont la nuance grise & quelquefois un peu rougeâtre est interrompue par des portions calcaires ou caillouteuses. Le chemin fait différentes sinuosités avant de parvenir au haut du morne; il en a même de si considérables, qu'on a quelquefois une direction qui semble revenir sur celle qu'on a quittée. Mais la vue est en quelque sorte étonnée lorsqu'on arrive au sommet de la colline à Mangon, d'où l'on découvre toute la plaine d'Acquin & les parties élevées des paroisses situées dans l'Ouest jusqu'à l'Isle à Vache & aux Côteaux, distans de plus 20 lieues en ligne droite. C'est à ce sommet que

la Compagnie de Saint-Domingue avait établi un bureau le 15 Juin 1713 pour ſurveiller la contrebande terreſtre. On deſcend dans la plaine d'Acquin par une pente aſſez rapide.

Cette plaine eſt à ſon entrée, d'une nature argileuſe & entremêlée de cailloux ; auſſi les chemins de cette partie ſont-ils très-mauvais en tems de pluie & très-fatigans à cauſe des énormes morceaux de terre qui s'attachent aux roues. En les traverſant, même dans la plus belle ſaiſon, il eſt aiſé de juger par les foſſes que les eaux des ravinages y ont creuſées, quel doit être leur état dans les tems pluvieux. Les habitans y travaillent par tâche, mais la négligence de pluſieurs ramène ſouvent la néceſſité d'un travail général, qui ſurcharge ceux qui avaient rempli leur devoir.

La plaine d'Acquin eſt terminée à l'Eſt par de petites montagnes qui vont en s'abaiſſant vers la mer, mais qui s'élevent enſuite pour former le gros morne de l'Hirondelle ou morne Rouge.

Il y a, de la pointe Oueſt de la baie des Flamands, dont j'ai parlé précédemment, juſqu'à celle du morne Rouge ou morne de l'Hirondelle, deux lieues trois quarts. Cinq cens toiſes avant la pointe du morne Rouge, eſt un gros rocher appellé le Faux-Diamant, & placé à une demi-encablure de terre. C'eſt à une demi-lieue dans l'intérieur, que s'élève le groupe de montagnes que termine le morne de l'Hirondelle, & qui, vu de l'Oueſt de la plaine, forme un aſpect aſſez remarquable, parce que dans un point il ſe trouve un intervalle entre deux élévations coniques aſſez conſidérables.

A 1,700 toiſes dans l'Eſt-quart-Nord-Eſt de la pointe de l'Hirondelle ou morne Rouge, eſt l'étang Salé, qui a une lieue de long de l'Eſt à l'Oueſt ; ſur une demi-lieue de largeur moyenne, & pluſieurs braſſes de profondeur. Il communique à la mer par un canal dont l'embouchure a 3 branches de 7 pieds de profondeur, ce qui doit porter à la ſurveiller. Des perſonnes croyent que cet étang communique encore avec la mer par la Grande-Voûte. L'étang Salé eſt fort poiſſonneux. Dans ſon voiſinage eſt une hatte où l'on élève de beaux mulets.

Lorſqu'on eſt à environ deux lieues au large de cette partie de la côte, l'on remarque ſur une diſtance d'environ cinq lieues, en tirant vers l'Eſt, des portions de petits mornes qui ſe ſont éboulées & dont les roches ſont répandues dans la mer, & d'autres traces qu'on doit naturellement attribuer aux trem-

blemens de terre. Ce n'eſt cependant pas l'ouvrage de ceux de 1751 & de 1770, parce que ces effets ont été obſervés auparavant.

Les mornes qui bordent la plaine d'Acquin au Nord, ſont très-peu élevés mais hachés en mamelons avec des côtes convêxes. Ceux de l'Oueſt ſont gros & élevés.

Quand on parcourt la plaine en ſuivant la grande route, on trouve ſucceſſivement à droite l'habitation Dufrettey, la ſucrerie Nicolas & Sedière (la ſeule de la paroiſſe), & l'habitation Marſeillon; à gauche, les habitations Paſcal, Merinet & Cartier; après cela, eſt le bourg.

Celui-ci offre d'abord ſur le côté gauche de la route, 14 maiſons, ſans qu'il y en ait vis-à-vis. Enſuite on en trouve quatre de chaque côté juſqu'à la naiſſance d'une grande place qui eſt au Sud du chemin & dans l'enfoncement de laquelle on a bâti l'égliſe; à la droite de celle-ci, eſt le preſbytère.

Depuis plus de dix ans, l'égliſe d'Acquin ne ſubſiſtait plus, lorſque George Alizon, charpentier anglais, ſe préſenta pour en conſtruire une, & fit en conſéquence un marché avec les habitans. Lorſque l'égliſe fut achevée, on la refuſa, parce qu'elle n'était pas conforme au marché. Il y eut un procès, pendant lequel l'entrepreneur mourut, & le tremblement de terre du 3 Juin 1770, renverſa & détruiſit ce bâtiment. Enfin on s'eſt occupé d'édifier l'égliſe actuelle, qui a été bénite le 7 Mars 1787, jour de la fête de ſon patron, & qui a coûté, avec le preſbytère, 90,000 livres. Pendant 35 ans un magaſin avait ſervi de temple.

Cet édifice, au-deſſus de la porte principale duquel eſt un appareil en charpente qui ſupporte une petite cloche, n'a rien de remarquable. On eſt choqué au contraire d'y voir la chaire adoſſée au premier pilier du ſanctuaire & du bas-côté de la gauche, de manière qu'on y monte par un eſcalier d'acajou en dedans du chœur même. On l'eſt encore d'avantage en regardant une croûte contraire à toutes les règles du deſſin & de la peinture, miſe au-deſſus de la petite voûte en planches du chœur, pour repréſenter le Père Éternel. Cette égliſe ſera garnie de bancs.

Le bourg & l'égliſe ſont conſtruits ſur un terrain donné par M. Olive, propriétaire de l'habitation aujourd'hui Duffrettey. C'eſt en 1714 qu'on a tranſféré l'ancien bourg, qui était avec la chapelle à la rive gauche de la rivière d'Acquin.

La place, qui a 50 toiſes du Nord au Sud & 36 de l'Eſt à l'Oueſt, eſt bordée de maiſons. Celles qui ſont à l'Eſt & à l'Oueſt ſont de charpente avec des galeries & des balcons, & jolies. Vers le Sud-Eſt de la place eſt un chemin qui va vers la mer, dont le bourg eſt éloigné d'une lieue. Après la place, dans l'Oueſt, il y a encore des maiſons des deux côtés du chemin.

Des 54 maiſons du bourg, pluſieurs ſont jolies, comme je l'ai dit; on en compte même cinq à étage. On eſt juſtement ſurpris de voir, dans un bourg où réſide un ſubſtitut du procureur du roi de la Sénéchauſſée de Saint-Louis, & un exempt, un brigadier, 4 archers de maréchauſſée & 8 adjoints, que les trois maiſons le plus à l'Eſt ſur le grand chemin, ſoient couvertes de paille. Leur ſituation à l'égard de la briſe du large fait craindre à chaque inſtant qu'un incendie ne conſume le bourg entier.

Il a été long-tems queſtion de transférer cet établiſſement au point où eſt l'embarcadère d'Acquin. En 1768, pluſieurs habitans donnèrent en conſéquence une requête aux Adminiſtrateurs. Ils objectaient contre le bourg actuel ſon éloignement de la mer; la néceſſité où il eſt d'envoyer chercher de l'eau potable à une lieue au-deſſus du point où le bras droit de la petite rivière Dormante l'avoiſine, parce qu'au-deſſous elle aſſéche ou croupit.

MM. de Rohan & de Bongars chargèrent M. Poinſot, ingénieur, de faire le plan d'un nouveau bourg. M. Poinſot le traça en lui donnant 696 pieds de long de l'Eſt à l'Oueſt, & 408 pieds de profondeur du Nord au Sud. Cette ſurface devait être diviſée en 15 îlets de 120 pieds carrés chacun, coupés en 4 emplacemens & ſéparés par des rues de 24 pieds de large, dont quatre allant du Nord au Sud & deux de l'Eſt à l'Oueſt. L'îlet du milieu du rang Méridional était déſigné pour la place-d'armes & celui qui le ſuivait dans le Nord, pour l'égliſe & le preſbytère. Au-devant du bourg, on devait laiſſer un eſpace libre de 50 pieds de large, précédé d'une promenade de la même étendue; enfin, en face de la place-d'armes, on devait mettre une jettée avançant de 300 pieds dans la mer.

Des 52 emplacemens que les deſtinations publiques laiſſaient libres, 22 étaient déjà demandés, & les Adminiſtrateurs ordonnèrent proviſoirement qu'on célébrerait le ſervice divin à l'embarcadère, & qu'on y logerait le curé; mais les propriétaires des maiſons oppoſèrent la plus forte réſiſtance à la tranſlation. La plûpart des habitans qui en avaient ſigné la demande s'étant rétractés,

l'oppoſition devint plus forte & l'emporta, comme le prouve l'édification de l'égliſe actuelle. Auſſi les habitans du bourg ont-ils donné 15,000 liv. en ſus de leur taxe pour en aſſurer & en preſſer la conſtruction, parce qu'ils la conſidéraient comme un monument qui aſſurait leurs propriétés. Quelques habitans viennent encore de répéter l'ancienne demande, mais elle n'a eu aucune ſuite.

Le bourg d'Acquin fait un aſſez grand commerce, & en tems de guerre l'habitant qui ne trouve preſque pas d'iſſue pour ſes denrées & qui par conſéquent ne peut pas s'approviſionner, eſt obligé de recourir aux marchands qui l'habitent & d'en dépendre.

En quittant le bout Occidental du bourg d'Acquin, on paſſe le bras de la rivière Dormante.

A une lieue & demie de là, toujours en ſuivant le grand chemin, eſt l'embarcadère. Il eſt compoſé de la maçonnerie d'une grande maiſon élevée juſqu'au cordon & de 7 maiſons fort conſidérables, ſervant d'auberges & d'entrepôts, toutes dirigées de l'Eſt à l'Oueſt, & enfin cinq autres maiſons non contigues, qui vont vers la mer, dont elles ſont à environ 60 toiſes.

C'eſt à cet embarcadère, où les maringouins ſont bien tourmentans, que ſe fait l'importation & l'exportation de la majeure partie de la paroiſſe, car des habitans plus voiſins de Miragoane envoyent leurs denrées dans ce dernier lieu. Si les trafiquans du bourg étaient établis à l'embarcadère, les habitans feraient peut-être l'économie des frais de tranſport depuis là juſqu'au bourg, qne ces trafiquans leur font ſupporter & quelquefois très-injuſtement, puiſque ce ſont les propres cabrouets des habitans qui font ces charrois au moyen de conventions entre les marchands & les nègres cabrouetiers.

L'embarcadère d'Acquin, établi par M. Caſamajor, habitant, dans ſon propre terrain en 1730, eſt ſur la baie du même nom, dont la pointe Occidentale eſt à 1,680 toiſes dans l'Oueſt de la pointe de l'Hirondelle ou Morne rouge où ſont trois tapions blancs très-élevés, qu'on nomme Tapions-d'Acquin. Sa profondeur totale, juſqu'à l'embarcadère, eſt de 960 toiſes; mais à 500 toiſes de cet embarcadère, l'ouverture & la largeur ſont réduites à 400 toiſes, & la pointe Orientale de la baie eſt alors la pointe Occidentale du canal qui fait communiquer l'étang- Salé avec elle.

La groſſe Caye, encore couverte de très-beaux bois, occupe 610 toiſes des

des 1,680 primitives de la baie. Entre la Groſſe-Caye & l'Hirondelle, & à 250 toiſes de cette dernière, eſt l'Ilet du Diamant, maſſe de rochers, élevée d'environ 15 pieds au-deſſus de la mer & dont la longueur totale, en y comprenant les rochers à fleur-d'eau, dirigés du Sud-Sud-Eſt au Nord-Nord-Oueſt, eſt d'environ 220 toiſes, ſur une largeur moyenne de 35 toiſes; il tient en outre à un fond qui s'allonge d'environ 280 toiſes vers le Nord-Nord-Oueſt. M. de Puyſégur, marque la latitude du Diamant à 18 degrés, 13 minutes, 45 ſecondes, & ſa longitude à 75 degrés, 48 minutes. Le Diamant forme ainſi deux paſſes. On a juſqu'à 7 braſſes d'eau dans celle de l'Oueſt.

Les gros vaiſſeaux ne peuvent mouiller qu'à 1,920 toiſes de l'embarcadère d'Acquin & les vaiſſeaux marchands à environ 850 toiſes; parce qu'il faut être au moins à un quart de lieue pour avoir 12 pieds d'eau. La Frégate la Prudente, de 40 canons, tirant 18 pieds d'eau, commandée par M. le vicomte d'Eſcars, eſt demeurée, durant la guerre de 1778, mouillée dans la baie d'Acquin pendant plus de deux mois.

On entre auſſi dans la baie d'Acquin entre la grande terre & la Groſſe-Caye (paſſe qu'on nomme la paſſe de Saint-Louis), par 5 braſſes, avec mouillage à environ 250 toiſes au Nord de la Groſſe-Caye, bien à couvert du vent de Sud, par 6 braſſes d'eau. On nomme auſſi ce point le Carenage.

La Groſſe-Caye eſt un grand îlet dirigé Eſt & Oueſt, de 1,360 toiſes de long ſur une largeur réduite d'environ 370 toiſes. La côte de cet îlet eſt une plage en partie de ſable & en partie de hautes roches & de fer. Il eſt formé de mornes d'une hauteur moyenne avec des pentes douces & des ravines. On y diſtingue bien deux tapions blancs; ſon ſol eſt ſec & aride, quoique boiſé.

La mer eſt preſque toujours calme dans le fond de la baie d'Acquin, à cauſe du peu d'eau qu'il y a juſques vers une demi-lieue au large. Le fond y eſt d'une bonne tenue; c'eſt une vaſe noire, ſur laquelle les bâtimens peuvent s'échouer ſans riſque dans des coups de vent. C'eſt ainſi qu'on en a vu pluſieurs échapper aux plus affreux ouragans. Les canots ont bien de la peine à approcher de l'embarcadère, & les acons chargés encore plus.

J'ai vu dans cette baie, au mois de Février 1788, cinq bateaux ou goëlettes & un navire Bordelais qui y faiſait ſa vente. Elle eſt protégée par une batterie que M. d'Eſtaing, qui avait eu l'idée de ſoumettre tous les

Juifs de la Colonie à une taxe arbitraire en 1764, avait condamné M. de Pas, jeune, habitant à Acquin, à payer, ainſi qu'une auberge & des chevaux de poſte qu'il comptait employer dans un établiſſement dont j'ai parlé précédemment. Il y avait eu une ancienne batterie vers 1740, dont on avait tranſporté les canons à Saint-Louis, après la priſe du fort de cette ville.

Depuis l'extrémité Oueſt de la baie d'Acquin juſqu'à celle de la paroiſſe, dans la même direction, la côte eſt preſque abordable par tout, & les bâtimens de toute grandeur peuvent mouiller à environ 350 toiſes de terre, ſauf les dangers des coups de Sud.

M. Demoulceau a fortement exprimé la néceſſité de bien fortifier la baie d'Acquin & le morne Saint-Georges qu'elle a dans l'Oueſt, ſur le territoire de la paroiſſe Saint-Louis, afin de ne pas expoſer les défilés de la colline d'Acquin, de la colline à Mangon, du morne d'Acquin, de l'Aſile & de Saint-Louis. M. de la Merveillère eſt loin de partager ces craintes. Il ne lui ſemble pas probable que l'ennemi voulût s'engager dans ces défilés & qu'il vînt faire ſon débarquement dans la bande Méridionale s'il avait des vues ſur la bande Septentrionale de la Partie du Sud de l'Iſle, puiſque l'armée s'éloignerait de ſes vaiſſeaux & par conſéquent de ſes reſſources en tout genre.

En faiſant encore environ 1,800 toiſes par le chemin après l'embarcadère, on arrive à la rivière d'Acquin, limite entre la paroiſſe d'Acquin & celle de Saint-Louis. La première habitation qu'on trouve en venant du bourg & au Nord du chemin, eſt celle de Julien Raimond, le même qui depuis 1785 fait auprès du miniſtre les plus vives ſollicitations pour obtenir l'aſſimilation des hommes de couleur libres aux blancs, & qui a donné à cet égard des mémoires a M. le maréchal de Caſtries. Ces mémoires ſont une des raiſons qui ont fait inſérer par ce miniſtre, dans les inſtructions données à MM. de la Luzerne & de Marbois le 6 Décembre 1785, des obſervations ſur l'état des affranchis & une recommandation de preſſentir & même de conſulter ſur les améliorations dont cet état peut être ſuſceptible, les conſeils Supérieurs, les Chambres d'Agriculture & de notables habitans. M. de la Luzerne devenu miniſtre lui-même, a inſiſté encore plus fortement ſur ce point dans les inſtructions du 1er. Août 1788, pour MM. du Chilleau & de Marbois.

Les habitations du Double & Daſmard ſont au Sud ; celles Maugis, Caſamajor ou Gaye & celle Bodkins, occupent les deux côtés du chemin.

Après vient l'embarcadère, puis l'habitation Davezac de Caſtera & veuve Maragon, ſituée au Nord & au Sud, & que borde la rivière d'Acquin.

Là tout près du chemin au Nord, était le premier bourg d'Acquin. On y voit encore des ruines de maçonnerie qu'on dit être celles de la chapelle. Il n'y a pas long-tems qu'on y remarquait une croix. Une ſuperſtition dont le motif eſt difficile à imaginer, porte les nègres de la paroiſſe d'Acquin à y enterrer leurs camarades. En vain a-t-on voulu les contraindre à les porter dans le cimetière actuel, qui eſt la ſavane non-cloſe du curé; ils attendaient la nuit pour tromper toute ſurveillance, & enfin on a été aſſez éclairé pour ne pas faire de cette circonſtance le ſujet d'une perſécution religieuſe.

Les eaux de la rivière d'Acquin, qui forme deux bras réunis ſur la dernière habitation, à environ 300 toiſes au Nord du chemin, eſt diſtribuée à quatre habitations par une opération faite il y a 50 ans par M. Ricord. Le canal de diſtribution qui reçoit les eaux des deux bras au-deſſus de leur jonction, eſt placé ſur l'habitation de Mde. veuve Maragon, qui s'en ſert la première, puis celles Davezac de Caſtera & Nicolas aîné, qui ſont ſur la même rive Eſt, & enfin l'habitation Boiſrond, qui eſt ſur la rive Oueſt, & par conſéquent de la paroiſſe de Saint-Louis. Il n'y a pas eu aſſez d'eau pour aſſurer l'exploitation de ces terrains en ſucrerie, & il a fallu les laiſſer à l'indigo.

Quoique la rivière d'Acquin ſoit, comme preſque toutes celles de Saint-Domingue, faible dans les tems ordinaires, elle déborde cependant aſſez dans la ſaiſon des pluies pour interrompre la communication.

Le canton de la plaine d'Acquin contient 36 habitations, qui feraient d'un rapport étonnant ſi les ſéchereſſes ne l'affligeaient pas. Après celle de 1726, on en abandonna pluſieurs, auxquelles on n'eſt revenu que depuis 20 ans, parce qu'on a eu des places-à-vivres dans les mornes. Il faut une année bien propice pour que cette plaine donne 80 milliers d'indigo.

La paroiſſe entière d'Acquin, qui avait en 1720, 64 indigoteries; en 1730, 100 & 2,430 cotonniers, contient à préſent une ſucrerie, 40 indigoteries, dont quelques-unes ſont en même tems des cotonneries, des places-à-vivres ou à graine d'indigo & quelques hattes. Son indigo, ſans être de la première qualité, eſt très-priſé par le commerce, attendu que la traverſée ne l'altère point. L'indigo maron y a péri. M. Dufrettey travaille à établir une poterie ſur ſon habitation.

La population qui était en 1720 de 47 blancs & 950 nègres ; en 1730, de 354 blancs, 7 affranchis & 1,732 eſclaves, eſt maintenant de 210 blancs, 290 affranchis & environ 8,000 nègres.

La milice, où l'on voyait en 1720, 98 blancs & 2 affranchis, eſt actuellement de 60 blancs, en une compagnie de fuſiliers & une de dragons ; 60 dragons mulâtres & 33 fuſiliers nègres.

Le Lecteur a aſſez vu que la température d'Acquin eſt très-ſéche. Les années 1726, 1781 & 1782 ſont mémorables en ce genre. On n'a pu dans cette dernière avoir ni patates ni maïs, ce qui força de recourir au biſcuit en 1783. La baſe de la nourriture des nègres d'Acquin eſt le petit-mil.

Il y a eu une inondation le 6 Septembre 1754.

Les coups de vent font auſſi des ravages à Acquin. Celui du 9 Septembre 1737 ne laiſſa pas une ſeule maiſon debout, & celui de 1783 a encore cauſé des dommages. La briſe ordinaire du large eſt de l'Eſt-Sud-Eſt & celle de terre du Nord-Eſt.

Le tremblement de terre de 1770 y a fait peu de dégâts, quoiqu'il ait renverſé l'égliſe, comme je l'ai dit.

Le 19 Juin 1772, M. Pierre Raymond, natif de Buan en Languedoc, eſt mort à Acquin, âgé de 80 ans.

La paroiſſe d'Acquin eſt renommée pour fournir de très-beaux chevaux, qu'on priſerait encore plus s'il n'était pas difficile de les accoutumer aux pâturages des autres lieux. Les bœufs y ſont auſſi d'une fort belle eſpèce. Acquin donne les meilleurs moutons de la Colonie, les meilleures huîtres & les meilleures truffes. Les îlets de l'étang Salé, ſon canal & la baie ſont bordés de mangliers, auxquels ces huîtres s'attachent par grappes, mais avec une telle profuſion, que malgré la conſommation continuelle qu'on en fait à Acquin même, à Saint-Louis & aux Cayes, d'où des canots viennent s'en remplir, il n'y a aucune diminution ſenſible. Les nègres des habitations où ſont ces mangles, ſe nourriſſent d'huîtres & en vendent. Les plus eſtimées ſe trouvent dans le ſens d'un petit monticule iſolé qui avoiſine la mer, ſur l'habitation Langlois de Chancy & qui donne ſur le canal de l'étang Salé, au Sud du bourg.

On pêche la ſardine ou cayeux ſur la côte d'Acquin, depuis les Côtes-de-Fer juſqu'aux Flamands. Le Petit-Salé, le mouillage à Fouquet, la Callebaſſière,

les Grands-Halliers & les Flamands ſont les lieux où elle abonde le plus. Des habitans des hauteurs de Bainet & du Fond-des-Blancs s'occupent de cette pêche & trafiquent de ſon produit. Au mois de Février ou Mars la ſardine diſparaît, puis en Mai ou Juin il en revient une grande quantité. Elle empoiſonne les premiers jours.

Les crabes ſont auſſi une reſſource pour les nègres des cantons des Grands-Halliers & des Flamands, & ils ſont bons juſqu'à Acquin; tandis que ceux des Côtes-de-Fer empoiſonnent. Ces crabes ſortent avec les premières pluies, en Mai ou Juin. Dans le reſte de l'année, il faut fouiller pour en avoir.

On a de la pintade maronne & du ramier à Acquin.

On trouve des Flamands ſur la côte de cette paroiſſe, & c'eſt ſans doute de ces oiſeaux que la baie qui porte leur nom l'a emprunté.

Le bois commence à être rare à Acquin, d'où les Cayes en ont beaucoup tiré. On a même déjà recours à celui des États-Unis d'Amérique.

On fait depuis Acquin juſqu'à Torbec de l'huile de Ricin ou Palma-Chriſti auſſi blanche & auſſi limpide que la plus belle huile d'olive. Elle ſert aux lampes, à la pharmacie, notamment comme un excellent purgatif dans les maladies vermineuſes & aux embrocations.

Il y a pluſieurs ſalines exploitées à Acquin, & celles de M. Belin Duverger payent bien ſon induſtrie. On peut leur appliquer ce que j'ai dit ailleurs ſur les ſalines.

Au-deſſus de l'habitation Davezac de Caſtera, près de la rivière d'Acquin, eſt un petit monticule où l'on trouve des fétiches Indiennes de bois & d'os, & des eſpèces de petits pots de terre cuite. On y rencontre auſſi des coquilles, mais qui paraiſſent y avoir été tranſportées. De petits points mis de niveau doivent avoir été le ſite des caſes d'une petite peuplade.

Chriſtophe Colomb, à ſon ſecond voyage en 1493, avait amené à Saint-Domingue Alphonſe Ojeda, capitaine d'un caractère hardi & entreprenant, & d'une bravoure à toute épreuve. Ce fut lui qu'il chargea d'aller viſiter les mines de Cibao; ce fut Ojeda qui s'empara de Caonabo, cacique de Maguana. Il était retourné depuis peu en Eſpagne, lorſqu'en 1499 il obtint de l'évêque de Cordoue communication des mémoires de Chriſtophe Colomb & la permiſſion de découvrir ce qu'il pourrait du Continent de l'Amérique, à condition de ne pas aller dans ce que Colomb en avait découvert durant ſes deux premiers voyages.

Ojeda fit ſon armement à Séville. Americ Veſpuce, riche marchand Florentin, s'y intéreſſa pour une ſomme conſidérable & s'embarqua même avec lui. Ils abordèrent à deux cens lieues dans l'Eſt de l'Orénoque, allèrent dans d'autres points & deſcendirent dans une des Antilles du Vent, d'où ils vinrent mouiller dans la baie d'Acquin le 5 Septembre 1499.

Lors d'un ſecond voyage, qu'ils entreprirent encore enſemble, Veſpuce fit mettre Ojeda aux fers, où il était quand leur bâtiment vint mouiller de nouveau à Acquin en 1502. Ojeda s'y jetta même à la mer pour tâcher de gagner le rivage, mais il fut ſecouru comme il allait ſe noyer & ramené à bord.

Ainſi Acquin a reçu dans ſon port, Colomb qui a réellement découvert l'Amérique, & qui a été perſécuté; Ojeda qui avait découvert des portions du continent, & qui après de longues infortunes, eſt venu mourir à Santo-Domingo en 1510, dans un tel excès de miſère, que le don de ſon linceul en fut un de charité publique; & enfin Américic Veſpuce, l'uſurpateur le plus heureux qui ait peut-être jamais exiſté, puiſque la moitié du Globe porte ſon nom, quoiqu'il n'ait point de droit à cette gloire qu'aucune autre n'égale.

Les habitans d'Acquin prirent part à la ſédition de 1723.

Dans la guerre de 1778, cinq hommes de couleur forcèrent un corſaire qui avait mis à terre à la pointe de l'Hirondelle, à rembarquer ſon monde & à lever l'ancre; ils firent même un priſonnier.

En arrivant à Acquin, on commence à appercevoir des nuances ſenſibles entre les mœurs & les uſages de la Partie du Sud, & ceux de la Partie du Nord & de la Partie de l'Oueſt de la Colonie, dont on voit bien qu'elle eſt la cadette.

On y conſerve même des modes qui rappellent les anciens colons, car les habitans y portent des vareuſes qui different entr'elles par la forme & par l'élégance. Il y en a de ginga & de toiles très-belles; les unes ſont rondes & ſans poches; d'autres ont une poche vers le ventre; d'autres encore ont une pointe de chaque côté, comme les chemiſes de femme, & chaque pointe a une poche.

A mon paſſage dans cette Partie, l'année dernière (1788), les enfans portaient des bonnets de toile à la hollandaiſe, ouverts dans le fond & pliſſés

avec un cordon dans une couliſſe, de manière à former une houpe. A Acquin particulièrement, le bonnet était fendu dans la houpe même, enſorte que les deux bouts figuroient aſſez bien ceux du bonnet dont on coiffe la folie. Les enfans avaient des pantalons & de petites vareuſes à collets par-deſſus leur chemiſe.

Acquin dépend du commandement, de la Sénéchauſſée, & de l'Amirauté de Saint-Louis. La Compagnie de Saint-Domingue y avait mis un lieutenant de ſa juſtice ſeigneuriale.

On compte de l'égliſe d'Acquin à celle de Bainet . .	19 lieues
A celle du Fond-des-Nègres	7
——— de l'Anſe-à-Veau	10
——— du Petit-Trou	10
——— de Saint-Louis	10

XLIV.

Paroisse de Saint-Louis.

Pour parler de Saint-Louis d'une manière intéreſſante, il faut le préſenter ſous des rapports qu'il n'a plus.

Depuis que les vaiſſeaux du Protecteur allant de l'attaque de Santo-Domingo à la conquête de la Jamaïque, avaient mouillé dans ce magnifique port en 1655, il avait pris le nom de Baie de Cromwel. Il le portait lorſque M. de Beauregard lui donna en 1677 celui de Saint-Louis qui lui eſt reſté.

Ce n'était cependant encore qu'un pur canton, pour ainſi dire ignoré, lorſqu'on vit ſe former à Paris, une Compagnie qui ſe croyant, ſans doute, plus de lumières que celles dont elle avait été précédée dans les Colonies, voulut tenter un nouvel établiſſement à Saint-Domingue. Le 30 Août 1698 douze perſonnes, parmi leſquelles on voyait trois premiers-commis du miniſtre de la marine, un inſpecteur général de la marine, M. Ducaſſe, gouverneur de la Colonie de Saint-Domingue & ſix financiers,

s'associèrent avec un fond de douze cent mille livres. Au mois de Septembre suivant, un édit en forme de lettres-patentes, en fit la Compagnie de Saint-Domingue avec le privilége exclusif du commerce pendant cinquante années, depuis le Cap Tiberon jusqu'à la riviere de Neybe inclusivement sur trois lieues de profondeur, à partir du bord de la mer. Elle eut en propriété le don de toutes les parties incultes, & tous les droits de souveraineté, sans autre redevance, que celles de l'hommage libre & d'une couronne d'or de six marcs à chaque mutation de roi. Sa Majesté s'obligea même à faire construire, à ses frais, une place forte dans le chef-lieu de l'établissement, & la Compagnie promit de mettre en cinq ans 1,500 blancs & 2,500 noirs dans l'étendue de sa concession, sans les prendre dans les deux autres Parties de la Colonie, & ensuite 100 blancs & 200 noirs par an. On lui donna deux flûtes, deux brûlots & deux corvettes, & elle promit d'avoir six navires. On lui accorda des tribunaux, pourvu qu'ils fussent assujettis à la coutume de Paris. Enfin on lui concéda un sceau pour les actes émanés d'elle, & pour armoiries un écu en cartouche d'azur, à deux vaisseaux équipés d'or, allant vent arrière sur une mer de sinople; un soleil d'or en chef, à côté de deux fleurs de lis de même; pour support un Américain au naturel à droite & un nègre à gauche, appuyés chacun sur une massue d'azur semée de fleurs de lis d'or; l'écu couronné d'une couronne de panaches d'azur, d'or, de sinople, d'argent & de gueules, du milieu de laquelle sortait en cimier une fleur de lis d'or.

Il est à observer que le titre de ces lettres-patentes, après avoir désigné la Compagnie sous le titre de *Compagnie Royale de Saint-Domingue*, ajoute, *dite de la Nouvelle-Bourgogne*, expression dont rien ne m'a appris le véritable sens.

Dès le 1er. Octobre 1698, la Compagnie se fit donner par le roi la permission de commercer dans tout le Continent Espagnol du golfe du Mexique & d'en recevoir les habitans.

Le 30 Mars 1699, le Conseil du Petit-Goave enregistra tous les titres de la Compagnie & reçut même le juge qu'elle avait nommé le 12 Novembre précédent pour toute sa concession. Elle commença à former son établissement au mois de Juillet & prit dans la personne de M. de Bricourt, son directeur, porté par le vaisseau l'Opiniâtre, possession de Saint-Louis, où M. de Beauregard avait été envoyé par M. Ducasse dès le mois de Mai 1698 avec 45 colons.

Le

Le 12 Novembre 1700, le roi déclara qu'au lieu de trois lieues de profondeur, la Compagnie aurait tout l'intervalle jusqu'aux montagnes qui séparaient la Partie de l'Oueſt de celle du Sud, & qu'il était permis aux habitans du reſte de la Colonie de paſſer ſur le territoire de cette conceſſion, ſauf à la Compagnie à remplacer ces colons par des engagés.

M. Renau, ingénieur-général de la marine, ayant été envoyé dans les Colonies pour examiner leurs fortifications & pour régler celles à faire dans le chef-lieu de la Compagnie de Saint-Domingue, il fit le plan du fort de l'îlet de Saint-Louis, & chargea M. de la Broue, ingénieur, de ſon exécution. M. de Paty en entreprit les travaux. Je lis dans quelques pièces que M. le maréchal de Vauban daigna même y faire quelques corrections. M. de la Broue étant mort lorſque ce fort était parvenu juſqu'au cordon, il fut continué par les ſoins de M. Cauvet, & tout était achevé en 1705. Mais en 1707, une partie de ces fortifications croulèrent, parce qu'elles avaient été faites avec du ſable & de l'eau de mer, & il fallut employer de coûteuſes réparations.

Saint-Louis en particulier ne faiſait pas des progrès rapides. La Compagnie avait des directeurs fiers de leurs privilèges, plus occupés de leur autorité & peut-être de leurs intérêts que du but de leur nomination. Ils ſemblaient chercher à paraître encore plus importans en multipliant les dénominations de la Compagnie, dont ils étaient les agens. Tantôt ils l'appellaient la *Compagnie de Saint-Domingue*, tantôt la *Compagnie de Saint-Louis*, tantôt la *Compagnie de l'Iſle à Vache*. Ils cherchaient à cumuler pluſieurs emplois, & en 1701 M. Bricourt était auſſi juge de la *Compagnie Royale de l'Iſle à Vache*.

Bientôt après, on vit auſſi à Saint-Louis un établiſſement de l'Aſſiente; c'eſt-à-dire de la Compagnie la plus monſtrueuſe dont une Colonie françaiſe pût donner l'exemple, puiſqu'elle venait pour entrepoſer dans une partie encore ſans cultivateurs, des moyens de culture deſtinés à une autre puiſſance coloniale, à l'Eſpagne.

Enfin en 1703, on ne comptait en tout à Saint-Louis que 42 blancs, 3 affranchis, 643 eſclaves, 20 chevaux & 54 bêtes à corne, & la Compagnie avait eu ſi peu pour but d'y multiplier les habitans, qu'elle s'était réſervée la plaine de Saint-Louis & le Fond de Bricourt.

En 1707, elle avait la prétention de payer ſes habitans des marchandiſes qu'elle leur achetait, en lettres-de-change, à huit mois de vue ſur ſon caiſſier à Paris.

Le nombre des individus s'augmenta cependant à Saint-Louis en 1710, parce que la Compagnie prit à ſa ſolde deux des compagnies des troupes détachées de la marine. Mais elle demanda auſſitôt à faire de ces ſoldats des cultivateurs & à les remplacer par des recrues.

Une choſe vraiment biſarre, c'était de voir 635 blancs ayant environ deux mille nègres, perſévérer depuis environ trois ans dans le vœu d'obtenir un conſeil ſouverain dans le territoire de la Compagnie. Celle-ci chargea en 1712 M. Berthomier, ſon lieutenant de roi & ſon directeur, de tâcher de les en détourner. Ses repréſentans ne manquèrent pas de zèle dans leurs remontrances, ſur tout le directeur, qui ſentait bien qu'un conſeil ſouverain aurait gêné & affaibli ſon crédit.

De petits empiétemens portèrent le roi à régler, le 30 Juillet 1711, que l'autorité militaire des pays de la conceſſion de la Compagnie ſerait ſoumiſe à celle du gouverneur de toute la Colonie.

De ſon côté, la Compagnie fit, le 7 Juin 1716, ſur la régie de ſon domaine, des ſtatuts que le roi approuva au mois de Juillet ſuivant. Ils obligeaient les habitans à juſtifier devant le greffier de Saint-Louis des titres de leurs conceſſions, ſans pouvoir vendre celles-ci avant d'en avoir défriché les deux tiers, & les plus étendues furent réduites à 100 carreaux. Tout habitant fut tenu de payer à la Compagnie annuellement, au jour de Saint-Martin, ſix deniers de cens par cent carreaux, & à chaque mutation en ligne directe, 12 deniers, & de plus, dans celles par vente, le trentième du prix ou le ſoixantième ſeulement, quand c'était par échange. Les grands chemins furent fixés à 60 pieds de largeur, ceux de communication à la moitié. Chacun fut tenu de conſerver ſur ſon habitation un carreau en bois ou d'en planter cette quantité, & d'avoir en outre cent arbres de breſillet, de fuſtet, cent cacaoyers, cent cotonniers, cent arbres de gayac, de bois marbré, de bois de fer, de bois de chêne violet, de cèdre, d'acajou bâtard, de grenadille, & autres de la même utilité; d'avoir par cent carreaux 20 vaches & 50 brebis & un blanc par dix nègres, & de fabriquer au moins dix quintaux de tabac par an.

Un autre réglement, du 22 Septembre de la même année 1716, aſſimila les habitans de la conceſſion de la Compagnie à ceux du reſte des Iſles pour leur contribution aux dépenſes publiques.

La Compagnie qui avait trouvé quelquefois une juſte oppoſition dans le conſeil ſouverain du Petit-Goave ; par exemple, lorſque ce conſeil ne voulait pas que les conteſtations qu'on avait avec elle fuſſent vidées par des juges qu'elle commiſſionnait, & lorſqu'il interdiſait la cumulation des places de directeur & de juge, obtint, le 22 Juin 1717, une déclaration du roi qui attribuait la connaiſſance de toutes les affaires de la Compagnie aux officiers de l'Amirauté générale de France, au ſiége de la Table-de-Marble à Paris, attendu, y diſait-on, qu'il s'agiſſait d'affaires maritimes. Mais le 8 Novembre 1719, le conſeil de Léogane refuſa de reconnaître cette attribution.

Dès le 22 Octobre 1718, le roi s'exprimait ainſi dans un arrêt du Conſeil d'État. " Étant informé des beſoins preſſans des habitans de „ la Colonie de Saint-Louis, côte de Saint-Domingue, & du peu de ſoin que „ prend la Compagnie d'y remédier ; que les directeurs & intéreſſés de cette „ Compagnie ont pluſieurs conteſtations enſemble ; & comme il n'eſt pas juſte „ que les habitans de ladite Colonie ſouffrent auſſi conſidérablement de la „ méſintelligence qui règne, Sa Majeſté permet à tout français d'y envoyer „ des vivres pendant ſix mois ". Il eût été bien plus naturel, ſans doute, de chaſſer ignominieuſement cette Compagnie monopoleuſe ; mais il fallait que le mal fut pouſſé loin pour qu'on allât même juſqu'à l'avouer publiquement. Cependant le 1er. Août 1719, la permiſſion fut encore prorogée pour 6 mois, & enfin le jour de juſtice arriva.

Le 2 Avril 1720, la Compagnie parut céder au roi ce qui n'aurait jamais dû paſſer dans les mains de particuliers, mille fois moins recommandables que des colons qui vont tout braver pour enrichir leur patrie ; & des lettres-patentes du même mois, dans le préambule deſquelles on chercha encore tous les égards pour des ſpéculateurs qui n'avaient ſu en mériter aucun pendant 22 ans, ſupprima la Compagnie. Heureuſe la Colonie, ſi un arrêt du Conſeil d'État, du 10 Septembre ſuivant, n'eût pas fait paſſer à la Compagnie des Indes quelques-unes des prétentions de la Compagnie de Saint-Domingue ; ſi on ne lui avait pas tranſmis le droit de vendre à ſon profit les terres non concédées par la première & celui de rentrer dans les terres non-défrichées, & ſi on ne lui avait pas donné le privilège excluſif de fournir à la Colonie en 15 ans 30,000 nègres tirés de l'étranger ; ſi enfin un autre arrêt, du 27 Septembre, n'avait pas réuni à perpétuité à la Compagnie des Indes le privilège du commerce de la côte de Guinée!

Ce furent ces nouvelles idées de gêne & de contrainte, & l'arrivée des directeurs & des employés de la Compagnie des Indes, qui firent commencer au Cap, le 16 Octobre 1722, une sédition qui gagna le reste de la Colonie, & qui ne finit qu'au mois de Février 1724, époque où il fallut enfin reconnaître qu'on devait préférer la Colonie à la Compagnie des Indes.

Telle a été la durée, encore trop longue, de la Compagnie de Saint-Domingue, dont l'influence, que je suis tenté d'appeller narcotique, comme celle de toutes ses semblables, a été long-tems sensible sur la surface qu'elle avait usurpée.

Mais c'est principalement Saint-Louis, sa capitale, qui conserve cette empreinte.

Lors de la suppression de la Compagnie, comme elle n'avait formé autour de la baie de Saint-Louis que ses propres établissemens, & que ses directeurs étaient même parvenus à acquérir plusieurs concessions pour se former des sucreries, la garnison du fort y était presque isolée. M. de Sorel, gouverneur-général, proposait de distribuer ces établissemens, achetés au nom du roi, par petites portions; de mettre un bourg, une église paroissiale, une Sénéchaussée & une Amirauté à Saint-Louis. Mais au lieu de cela, le 12 Mai 1720, M. le maréchal d'Estrées, conseiller du conseil de Régence, vice-roi de l'Amérique, vice-amiral de France, grand-d'Espagne, chevalier des ordres du roi & président du Conseil de marine, obtint à titre de franc-aleu noble, sans justice, la concession des deux terrains que la Compagnie avait particulièrement à Saint-Louis; l'un appellé la Plaine de Saint-Louis, ayant environ une lieue de large sur deux de long en venant de la baie Saint-Georges, & l'autre d'environ deux lieues en carré, appellé *Bricourt*.

Cependant, le roi ayant ordonné de bâtir une ville près du fort Saint-Louis, M. Frézier, commis par M. de Sorel, gouverneur-général, & par M. de Paty, gouverneur de la Partie du Sud, la traça le 24 Août 1721. Il observa d'abord que la concession faite à M. le maréchal d'Estrées, empêchait de placer la ville dans la grande savane de l'habitation de la Plaine, où l'on aurait eu d'un côté l'eau de la Petite-rivière pour toutes les maisons, & de l'autre la navigation de la Grande-rivière, qu'on peut remonter en canots; mais que le roi n'ayant conservé que la place achetée dans l'origine 700 liv. par la Compagnie de l'Affiente dans l'Ouest de la Grande-rivière, & la *Vieille-*

Place, ſituée dans l'Oueſt de cette première, & toutes deux au bord de la mer, dans un terrain dont le bas était marécageux & plein de crabières (trous de crabes), il fallait faire un canal de 600 pas ſur le terrain de M. le maréchal d'Eſtrées pour conduire l'eau douce à la ville, deſſécher le ſol & ne pas ſonger à avoir plus de cent maiſons. Ce tracé, approuvé par les Adminiſtrateurs le 12 Novembre 1721, ne fut cependant pas exactement ſuivi, & ce ne fut que le 10 Mai 1722, que le Conſeil de marine acheta de la Compagnie de l'Aſſiente l'emplacement du bourg.

Saint-Louis qui depuis 1699 avait eu une chapelle appartenante à la Compagnie, & dont l'aumônier s'appellait auſſi quelquefois curé, parce qu'il en faiſait les fonctions, eut réellement alors une égliſe paroiſſiale & forma une paroiſſe.

Cette paroiſſe eſt bornée actuellement, à l'Eſt, par la paroiſſe d'Acquin, au moyen de la rivière du même nom; au Nord, par la paroiſſe du Petit-Trou, au moyen de la chaîne de montagnes qui ſépare la face Méridionale d'avec la face Septentrionale de la Partie du Sud; à l'Oueſt, par la paroiſſe de Cavaillon, au moyen de la rivière des Orangers, juſqu'à l'anſe des Folleurs, & au Sud, par la mer.

La ville de Saint-Louis eſt ſituée au fond de la baie, ſur une bande plate mais fort étroite, le long de la mer. Des mornes élevés, excepté vers l'Oueſt, bordent cette eſpèce de ruban, qui a lui-même aſſez d'étendue vers l'Eſt pour former une plaine d'environ 2,000 toiſes dans ſa longueur Nord & Sud, ſur une largeur variable de 12 à 1,500 toiſes, qu'on pourrait arroſer. M. Godin a évalué que le morne auquel la ville eſt adoſſée & où était une vigie, à 267 toiſes d'élévation au-deſſus du niveau de la mer. La ville a la forme d'un carré long, dont le grand côté, qui court, en partant du rivage, à-peu-près du Sud Sud-Oueſt au Nord-Nord-Eſt, a environ 280 toiſes, & le petit côté environ 180 toiſes. Cette ſurface eſt diviſée d'abord en 33 îlets carrés de 26 toiſes de côté, excepté trois, que le rivage rend irréguliers. Mais l'îlet du milieu du ſecond rang, en venant du morne, étant celui de l'égliſe, au-devant de laquelle eſt un autre îlet formant la place-d'armes, avec des arbres, on a coupé par une rue cruciale les îlets qui ſont ſur les deux côtés de la place & ceux qui étaient entr'elle & la mer, de manière qu'on en a fait 15 carrés longs ou demi-îlets (Voy. l'Atlas).

Les rues entre les îlets complets ont 36 pieds de large. Il y en a quatre de cette eſpèce, qui vont du rivage au haut de la ville, & ſix qui les coupent à angles droits. Les trois des demi-îlets ſont moins grandes.

Les maiſons de St-Louis ſont, comme celles de la Partie de l'Oueſt de la Colonie, bâties de charpente ou cliſſées & couvertes d'eſſentes. Quelques-unes ſont de maçonnerie avec un étage. On a pratiqué au-devant de ces maiſons des galeries de ſix pieds de large. Tout annonce la décadence de ce lieu; les rues ſont remplies d'herbe & beaucoup de maiſons y tombent en ruine.

Il y avait en 1766, 67 maiſons, 84 en 1776, & l'on n'en trouve plus que 76.

L'égliſe eſt fort ſimple, mais décente. On y voit les bancs honorifiques, & celui du Commandant en ſecond de la Partie du Sud, rappelle que ce chef a eu ſa réſidence dans cette ville. Saint-Louis eſt le pâtron de la paroiſſe & de l'égliſe, dont on ne trouve plus de regiſtres au-delà de 1743. Elle fut très-endommagée par un coup de vent en 1738.

Le preſbytère eſt tout-à-fait au-deſſus de la ville, mais à la toucher, & ſur un point élevé, & le cimétière lui eſt contigu vers l'Eſt.

Le palais de juſtice & les priſons occupent le demi-îlet de 60 pieds de face ſur 156 pieds de profondeur, qui eſt le ſecond à main droite en deſcendant de l'égliſe vers la mer. Le bâtiment même à 52 pieds de face & 20 de large, 10 de haut ſous comble, une galerie de 9 pieds en avant & une de 8 vers la cour. Il eſt diviſé en un auditoire de 34 pieds & demi & une chambre au bout. On entre de la galerie intérieure dans la cour, & de là dans le logement du geolier. Après celui-ci eſt une ſeconde cour avec un puits de 6 pieds de diamètre, & en face une priſon. Dans le bas ſont trois cachots voûtés ſpacieux, dont deux ſervent pour les criminels, & un pour les épaves. En haut ſont les priſonniers pour dettes, ceux pour avoir manqué aux revues, &c.

J'ai déjà donné quelques notions ſur les établiſſemens judiciaires de Saint-Louis. La Compagnie de Saint-Domingue y mit ſa juridiction fiſcale & plaça des lieutenans à Acquin, à Jacmel & aux Cayes alors le Fond de l'Iſle à Vache. Elle avait un juge, un procureur-fiſcal & un greffier dans chaque lieu, mais ſon ſceau réſidait à Saint-Louis. Le territoire total de cette juſtice était égal à celui de la conceſſion même depuis la rivière de Neybe juſqu'au Cap-Tiburon.

Au mois de Novembre 1721, le roi diviſa ce territoire entre deux Sénéchauſſées qu'il mit à Jacmel & à Saint-Louis, donnant à cette dernière, depuis Acquin incluſivement juſqu'au Cap-Tiburon & la rendant pour tout, ſemblable aux autres Sénéchauſſées déjà établies dans la Colonie.

Le 15 Octobre 1739, les Adminiſtrateurs jugèrent convenable de nommer un conſeiller (M. Contet) à la Sénéchauſſée de Saint-Louis. C'eſt le ſeul qu'elle ait eu juſqu'à la nouvelle compoſition des ſiéges inférieurs par l'édit du mois de Janvier 1787.

Avant 1741, le conſeil de Léogane avait autoriſé le juge de Saint-Louis à alterner, chaque ſemaine, entre Saint-Louis & les Cayes pour y tenir une audience; mais en 1741, Larnage & Maillart firent ceſſer ce partage.

Après la priſe du fort Saint-Loais au mois de Mars 1748, le lieutenant de la Sénéchauſſée de Saint-Louis avait été aux Cayes pour y tenir l'amirauté & expédier les cauſes célères; mais on le fit revenir à Saint-Louis à la fin de 1751.

Tant d'eſſais en faveur des Cayes ont été enfin ſuivis d'un édit du mois de Mars 1779 qui a ôté à Saint-Louis les quatre paroiſſes des Cayes, de Torbec, des Côteaux & du Cap-Tiburon & qui lui a donné celle du Fonds-des-Nègres, en la retirant de la Sénéchauſſée du Petit-Goave; de manière que la Sénéchauſſée de Saint-Louis n'a plus réellement que les quatre paroiſſes du Fond-des-Nègres, d'Acquin, de Saint-Louis & de Cavaillon, qui, indépendamment du manque de convenance qui ſe trouve dans l'enlèvement de la paroiſſe du Fond-des-Nègres fait aux tribunaux du Petit-Goave, ne forment qu'un reſſort borné & ſur tout trop peu peuplé. Il ſemblerait naturel, dans l'état préſent des choſes, de ſupprimer les tribunaux de Saint-Louis, pour donner à ceux des Cayes, Acquin, Saint-Louis, Cavaillon, les Cayes, Torbec & le Port-Salut; de rendre le Fond-des-Nègres au Petit-Goave, & de lui ôter le Petit-Trou pour donner ce dernier à Jérémie qui, à ſon tour, perdrait le Cap Dalmarie qui, réuni au Cap-Tiburon & aux Côteaux, formerait une nouvelle Sénéchauſſée & une nouvelle Amirauté qu'on placerait à Tiburon. Je voudrais de plus que, par tout où il y a un mouillage pour des bâtimens de long cours, il y eût un prépoſé de l'Amirauté dont ce point dépendrait, pour l'accélération du commerce en expédiant les navires. La ſuppreſſion, quant à Saint-Louis, ne lui ferait rien éprouver de plus fâcheux qu'à préſent. Il y végéterait quelques individus de moins, mais ſans perte réelle.

La Sénéchauſſée de Saint-Louis a 5 procureurs, 7 notaires & 8 huiſſiers. Les officiers de la Sénéchauſſée le ſont auſſi de l'Amirauté.

Saint-Louis a eu, même avant l'établiſſement de la Compagnie, un commandant & enſuite le gouverneur de la Partie du Sud juſqu'en 1763, qu'il a été remplacé par un Commandant en ſecond établi au Petit-Goave, d'où il eſt revenu à Saint-Louis en 1769, pour paſſer de là au Cayes, en 1776, époque depuis laquelle il réſide dans cette dernière ville.

Saint-Louis a eu également, dès l'origine, un lieutenant de roi. La Compagnie le préſenta même au roi à pluſieurs nominations; puis la place étant reſtée ſuſpendue en 1743, elle fut rétablie par l'ordonnance du 23 Juillet 1759. Celle du 24 Mars 1763 la ſupprima encore & le 15 Mars 1769 ſes fonctions furent données à l'un des majors de la Légion de Saint-Domingue. Le 17 Mars 1771 on a créé une lieutenance de roi en titre qui a été détruite le 20 Décembre 1783.

Saint-Louis a toujours eu un major depuis 1707, excepté de 1763 à 1769, qu'il n'y avait plus d'état-major; & un aide-major de 1727 juſqu'en 1783, qu'il a été ſupprimé.

Dès que le gouverneur de la Partie du Sud eut ſa réſidence à Saint-Louis, on lui conſtruiſit un logement qui ſe nomme encore le Gouvernement. Il eſt bâti à environ trois cens toiſes à l'extrêmité ſupérieure de la ville dans un point qui correſpond à ſon milieu & qui la domine. C'eſt un grand bâtiment de charpente, à la ſuite duquel ſont les cazernes. Le premier bâtiment conſtruit avec cette dernière deſtination, fut renverſé par le coup de vent du 9 Septembre 1737. Celui actuel qui fut découvert par l'ouragan du mois d'Août 1772, & qui a ſervi d'hôpital lorſqu'un convoi vint à Saint-Louis en 1780, ne ſert à rien en ce moment.

La première garniſon de Saint-Louis fut celle des deux compagnies détachées de la Marine, qui y vinrent en 1702 & que la Compagnie prit à ſa ſolde, le 10 Juillet 1710. En 1725, on en voyait encore 2 & un détachement de Suiſſes; 3 compagnies en 1736; 4 en 1751; 6 en 1752; autant en 1758, & en 1764 un détachement du régiment de Forez. Depuis on y a eu des détachemens de la Légion de Saint-Domingue ou du régiment du Port-au-Prince; mais Saint-Louis n'a plus pour garniſon ſédentaire que 10 hommes qu'on lui envoie de celle des Cayes & qu'on relève tous les trois mois. Celle qu'on y tint durant

la

la guerre de 1778 était logée dans l'îlet qui fait face à la calle & au-devant duquel ſont quelques arbres.

En venant du gouvernement à la ville, on trouve l'hôpital qui fut bâti pour la garniſon. Il a cent pieds de long ſur 21 de large; mais, comme tout le reſte, il offre des ruines.

Juſqu'au 9 Août 1732, on envoyait les malades à l'Eſter. L'intendant fit alors établir des chambres dans les cazernes pour les traiter. En 1763, l'hôpital fut mis à l'entrepriſe, ce qui a toujours eu lieu depuis. La moyenne proportionnelle calculée de 1777 à 1783 incluſivement, n'a donné qu'un mort ſur dix malades, par an.

Il y a toujours un officier d'Adminiſtration de la marine en réſidence à Saint-Louis.

On voit auſſi dans cette ville un garde-magaſin de la marine & de l'artillerie dont les effets ſont dans la face Oueſt de l'îlet qui eſt au Couchant des priſons; un commis aux claſſes, un tréſorier des invalides de la marine; un capitaine de port dont les Adminiſtrateurs aſſimilèrent les droits à ceux du capitaine de port du Cap, le 31 Août 1719 & dont le tarif a encore été réglé le 1er. Juillet 1749; un chirurgien-major, un chirurgien-major de l'amirauté, pluſieurs chirurgiens ordinaires, un voyer, & un directeur des poſtes.

La maréchauſſée de Saint-Louis avait été compoſée, en 1739, d'un prévôt, un exempt, 2 brigadiers & 10 archers. Elle a, d'après l'ordonnance du 8 Février 1775, un prévôt, un exempt, un brigadier, 4 archers & 8 adjoints.

L'eſcouade de police créée le 17 Juin 1788, eſt d'un exempt & de 2 archers.

Le ſéjour de la ville eſt mal-ſain, malgré ce que ſemblerait faire augurer l'obſervation ſur l'hôpital militaire. Deux lagons ſitués dans l'Eſt, traverſés par la briſe du large & aſſez creux pour que cent braſſes n'en atteignent pas la profondeur, ſont ſans doute la cauſe du mauvais état de l'air. On s'en convaincra en obſervant que les maiſons de la partie Orientale de la ville ont toujours plus de malades que celles de l'Oueſt, & que depuis l'époque où l'eau de la fontaine de la ville vivifie le plus grand lagon & combat ſa fétidité,

& depuis que le petit lagon reçoit l'eau de la Petite rivière de Saint-Louis, les maladies ſont moins fréquentes & moins dangereuſes.

Le Lecteur a retenu que le 12 Mai 1720, le roi fit don de deux terrains à M. le maréchal d'Eſtrées, qui les afferma en 1737. Le 7 Avril 1744, le roi les acheta, avec ce qui s'y trouvait d'établiſſemens & 27 nègres, pour 90,000 liv. des héritiers de M. d'Eſtrées, les fit diviſer en 25 portions de différentes grandeurs, en fit vendre à ſon profit 24 dont il retira 95,000 liv. & il lui reſta une portion égale à une autre vendue 20,000 liv. & en outre, 5,000 liv. de bénéfice & 27 nègres. Il n'y eut que deux conditions appoſées aux ventes : l'une que l'on ne planterait que des vivres ; l'autre qu'on ne cumulerait pas deux portions diviſées par le roi.

On jugea enſuite qu'il ſerait avantageux de donner l'excédant de la terre & les 27 nègres aux fermiers des boucheries de la Partie du Sud, à la charge d'améliorer & de clorre cette partie, qu'on appela dès lors la *ſavane du roi*. La ſavane ne fut ni défrichée, ni cloſe & les 27 nègres ne furent pas moins gardés par les fermiers. D'autres fermiers affermèrent la ſavane, mais y cultivèrent de l'indigo, l'épuisèrent & l'abandonnèrent.

L'eau pour la garniſon était une dépenſe énorme; dans l'origine on allait la chercher en canot à la Grande rivière; mais la marée montant plus haut que le canot, il fallait encore aller prendre l'eau plus loin & la porter ſur la tête. On ſongea vers 1735 à une fontaine; M. Herbert, ingénieur, en fit le plan que viſa M. de Lécoſſois en 1739, & le devis s'éleva à 28 mille livres. Près de 25 ans s'étaient écoulés ſans rien terminer, & l'eau de la garniſon coûtait 600 liv. par mois, lorſque M. Dutauzin s'offrit pour exécuter la fontaine ſi on lui donnait la ſavane, qui était de 180 carreaux dont 80 en plaine. M. Hays, ſubdélégué de M. l'intendant, paſſa le marché le 30 Octobre 1763. L'acquéreur promit 4 pouces d'eau courante de la Petite rivière par un canal de maçonnerie dès l'entrée de la ville, & une cuvette verſant la moitié de l'eau dans la rade, l'autre moitié dans la ville. Mais le 14 Janvier 1764, M. Dutauzin auquel on reprochait de n'avoir pas aſſez payé le terrain, réſilia le marché.

Alors M. d'Eſtaing imagina, auſſi en 1764, qu'il y avait un autre moyen de procurer de l'eau à Saint-Louis, & qu'il fallait la faire jaillir au

moyen de la verge d'or des enfans de Moïſe. Il ordonna en conſéquence, aux héritiers de M. le médecin de Pas, juifs d'origine, de conſtruire une fontaine ; elle était déjà avancée lorſque le roi entendit les murmures des Iſraëlites & l'on n'eut pas de fontaine.

En 1768 on revint à l'idée de donner la ſavane du roi, à condition de faire une fontaine ; mais M. de Bongars, qu'on conſulta, fut d'avis qu'il valait mieux payer pour l'une & diſtribuer l'autre en petites portions à d'anciens ſoldats qui procureraient des reſſources à la ville pour ſa conſommation.

Au milieu de tant d'incertitudes, M. Hopkins, colonel d'infanterie, ayant propoſé de donner pour la ſavane du roi l'ancien comptoir de la Compagnie de Saint-Domingue, à Saint-Louis, très-propre à un logement de commandant, on conſulta les Adminiſtrateurs qui ne lui furent pas favorables. Mais, M. de la Coſte, chef du bureau des Colonies, & à préſent Deputé de celle de Saint-Domingue au bureau de Commerce, a obtenu, le 3 Août 1776, un brevet de don de ce terrain, comme s'il était écrit, que le lieu ſur lequel la Compagnie a jetté ſon premier regard de complaiſance, ne doit pas ceſſer d'exciter des déſirs, qui ſont toujours malheureux pour lui.

Enfin, graces aux vues bienfaiſantes de MM. de Reynaud & le Braſſeur, la ville de Saint-Louis a une fontaine, achevée depuis 1782, & qui a coûté 39 mille livres. M. de Boisforeſt, alors ingénieur en chef de la Partie du Sud, en a donné le plan & a dirigé ſon exécution; ſa priſe d'eau eſt ſous un rocher au Fond de Bricourt, vers la liſière Orientale de l'habitation, aujourd'hui Viſe. L'eau traverſe cette habitation dans un canal de 3 pieds de largeur, qui s'éloigne peu du tracé de 1764; il paſſe ſur la ravine à Duclos par un aqueduc, qui tire ſon nom *de Pont aux Juifs* de ce qu'il a été fait par les héritiers de Pas, traverſe enſuite l'habitation aujourd'hui Chaillou, entre ſur l'habitation la Coſte, autrefois la ſavane du roi, côtoye les pattes du morne juſques ſous le gouvernement, & va enſuite à la tête de la ville, où eſt établi un baſſin demi-circulaire de 20 pieds de diamètre & de maçonnerie, jettant l'eau par 12 robinets d'un pouce.

Cette eau eſt excellente, mais il eſt fâcheux que ce canal découvert reçoive des immondices des habitations ſupèrieures, & celles des nègres de la ville.

Lorſqu'en venant d'Acquin par le grand chemin on entre dans la paroiſſe

de Saint-Louis, le ſite devient agreſte & aſſez ombragé, & la route ſuit preſque toujours le rivage juſqu'au pied du morne Saint-Georges, qui a reçu ce nom des Anglais. On rencontre dans cette étendue, à droite, l'habitation Boiſron, où eſt une vigie d'où l'on découvre juſqu'à Jacmel; du même côté, la cotonnerie Gaye, puis celle Depont, qui borde les deux côtés du chemin. La face des mornes qui regardent le mer eſt inculte. Je fus étonné (au mois de Février 1788), de la prodigieuſe quantité de papillons blancs que je voyais s'élever le long des parties boiſées qui bordent le chemin, à meſure que la voiture en approchait.

A 430 toiſes de la pointe Occidentale de la baie d'Acquin, eſt la pointe Orientale de la baie des Anglais, qui a 140 toiſes d'ouverture ſur environ 200 de profondeur. C'eſt à 1,300 toiſes au large, & dans le Sud de la pointe Occidentale de cette baie, qu'eſt la pointe Occidentale de la Groſſe-Caye d'Acquin.

Après avoir fait environ deux petites lieues par le chemin depuis la rivière d'Acquin, on paſſe la rivière des Anglais, qui ſe rend à la mer à l'Oueſt de la pointe à Gillet, placée entre la baie des Anglais & la pointe de Pas. A environ un quart de lieue dans le Sud de la pointe à Gillet, eſt le haut-fond de la Trompeuſe.

On compte, du bout Oueſt de la baie des Anglais 1,600 toiſes juſqu'à la pointe de Pas. A 1,400 toiſes dans le Sud-Eſt de cette pointe, eſt l'îlet de l'Anguille, & 620 toiſes plus loin encore, dans la même direction, l'îlet la Régale. Ils ſont peu étendus, couverts de mangles & entourés de reſſifs. Il y a entre les deux un paſſage avec 7 braſſes de fond.

De la pointe de Pas, il y a encore près de trois quarts de lieue juſqu'à la pointe Eſt de la baie Saint-Georges, dont la pointe Oueſt eſt appellée Cap Saint-Georges. Cette baie a 680 toiſes d'ouverture, ſur environ 610 toiſes de profondeur. Toute cette partie de côte eſt abordable.

A près d'une lieue au large, & préciſément dans le Sud du cap Saint-Georges, eſt la pointe Oueſt du haut-fond de roches, appellé la *Provençale*, dont la longueur dirigée au Nord-Eſt, eſt de 1,320 toiſes, ſur une largeur réduite d'environ 300 toiſes. On n'y trouve que depuis 2 juſqu'à 5 braſſes d'eau. Il eſt d'autant plus important à connaître, que tout bâtiment venant de Jacmel ou d'Acquin court riſque de s'y tromper, ſi en voulant entrer à Saint-

Louis, il ne s'éloigne pas de la côte pour aller chercher la paſſe de Saint-Louis, qui eſt entre la caye Mouſtique & la terre.

La pointe Oueſt de la caye à Ramiers eſt à 220 toiſes dans le Sud de la pointe Eſt de la Provençale. Cette caye qui a un tapion blanc coupé à pic, forme un îlet couvert de mangles, qui a un quart de lieue de long Eſt-Nord-Eſt, ſur une longueur d'environ 80 toiſes. En paſſant toujours à une demi-encablure dans le Sud de la caye à Ramiers, on a 10 braſſes de fond & l'on évite ſurement le haut-fond de la Provençale.

On a déjà fait environ 6 lieues par le chemin ſur le territoire de Saint-Louis, lorſqu'on arrive au pied du morne Saint-Georges. Le chemin parcourt en s'éloignant de la mer, 1,696 toiſes pour aller de l'une des baſes de ce morne, qui eſt roide & élevé, juſqu'à l'autre. La face Occidentale a même plus de rapidité, quoiqu'elle ſoit la plus longue. On trouve, dans le bas de ce dernier côté, un crochet pénible que les chevaux deſcendent avec effort. Le chemin eſt large & bon. On en eſt redevable à l'intelligence de M. Hays, conſeiller, qui le fit exécuter en 1756. Auparavant, on ne paſſait ce morne en voiture qu'avec un danger réel. Il a été coupé, dans un endroit, entre deux portions de montagnes, qui ſemblent former une porte. Ce chemin eſt un véritable défilé, facile à défendre. Le morne Saint-Georges a, dans la partie que termine le cap Bonité, une excellente vigie.

Parvenu au bas du morne Saint-Georges, on fait encore environ une lieue & demie pour atteindre la ville. Une demi-lieue avant d'y arriver, on paſſe la Grande-rivière de Saint-Louis, & 250 toiſes plus loin la Petite-rivière de Saint-Louis, dont l'embouchure, qui touche la ville dans l'Eſt, eſt à plus d'un quart de lieue de celle de la Grande-rivière. Les deux lagons malfaiſans dont j'ai parlé ſont preſque entre ces deux embouchures. Ils nourriſſent l'un & l'autre de très-gros caymans, & l'on en cite même de 30 pieds de long. En entrant dans la ville par ſon angle Nord-Eſt, on voit avec plaiſir la fontaine, mais cette ſenſation eſt troublée en appercevant le cimetière, clos par une haie vive. Il ſemble qu'on ait juré de frapper toujours à Saint-Domingue les regards du voyageur par ce tableau lugubre.

L'entretien de la fontaine, qu'on payait 3,600 livres, a été réduit par M. de Marbois à 2,000 liv. M. de Fouchy s'en eſt chargé.

Du cap Saint-George, il y a une grande lieue juſqu'à la pointe Eſt de la

baie de Saint-Louis ou cap Bonite. De celle-ci à la pointe de la Vigie, formant la pointe Occidentale, il y a environ 1,800 toiſes d'ouverture, ſur 1,700 toiſes d'enfoncement. A 900 toiſes du cap Bonite & à 1,240 toiſes dans l'Eſt-Sud-Eſt de la pointe de la Vigie, eſt l'îlet de la caye d'Orange, ayant 450 toiſes de long Eſt & Oueſt, ſur une largeur moyenne d'environ 110 toiſes. Cet îlet a dans l'Eſt un reſſif de groſſes roches, qui court 140 toiſes au large. C'eſt entre la caye d'Orange & la grande terre, qu'eſt la paſſe ordinaire.

Dans le Nord-Eſt de la caye d'Orange, ſont la caye à Rats, la Teigneuſe & l'îlet de Henri, entre leſquels les plus gros vaiſſeaux peuvent entrer dans la baie.

A 650 toiſes à l'Eſt-quart-Nord-Eſt de la caye d'Orange, eſt la caye Mouſtique, dirigée Nord-Eſt, avec environ 430 toiſes de long & une largeur réduite de 140 toiſes. A 750 toiſes dans l'Oueſt du cap Bonite, eſt le haut-fond du Mouton. Enfin à 510 toiſes au Sud-Sud-Oueſt de la ville, eſt l'îlet Saint-Louis, où avait été établi le fort Saint-Louis.

Le port de St-Louis eſt le mouillage le plus aſſuré de toute la Partie du Sud, ſoit pour les bâtimens du commerce, ſoit pour les bâtimens de guerre qui peuvent mouiller très-près de terre. Ces avantages & la ſituation avantageuſe de l'îlet de ce port, furent ce qui détermina la Compagnie à conſidérer Saint-Louis comme le ſite naturel de tous ſes établiſſemens, & elle en fit réellement ſa capitale.

Une fortereſſe fut élevée ſur cet îlet, & pendant la guerre de 1702 on y plaça 24 canons. On ne ceſſait pas, à chaque rupture ou à chaque appréhenſion de rupture, d'y faire de nouveaux travaux. En 1742, elle était percée pour 75 canons & en avait 60 pièces montées.

Une eſcadre anglaiſe compoſée de ſept vaiſſeaux, d'une frégate & de trois corvettes, commandée par M. Knowles, vice-amiral de l'eſcadre blanche, vint mouiller à Tiburon le 8 Mars 1748. Elle en partit le 14, ſe rendit le 15 à l'Iſle à Vache & alla mouiller le 18 à la baie d'Orange.

Le fort avait alors, 335 hommes, tout compris; 72 pièces de canons montées, 4 mortiers, des munitions de toute eſpèce, & des vivres pour ſix mois.

Le 19 à une heure après midi, l'eſcadre manœuvra pour entrer en colonne, dans le port de Saint-Louis, par la grande paſſe. La batterie tournée vers la

rade, tira sur les vaisseaux qui ne rendirent pas un seul coup. Les vaisseaux doublèrent le bastion Sainte-Éléonore & vinrent entourer le bastion Saint-Joseph. Deux d'entr'eux se mirent entre le fort & la terre ; savoir : un vis-à-vis la porte, & le commandant presqu'au pied de l'angle saillant du bastion. Les autres se posèrent vers le flanc de l'Ouest & tous dans des points où l'on avait toujours eu l'opinion que des vaisseaux de force ne pouvaient pas mouiller.

En jettant l'ancre, l'escadre fit feu de toute part & particulièrement de ses hunes. Le feu prit à l'un des trois navires marchands que le commandant avait fait ranger devant la porte du fort. Mais les corvettes anglaises vinrent les prendre tous les trois & les remorquer derrière l'escadre. L'action dura depuis environ une heure & demie jusqu'à près de trois heures & demie, que le feu du fort qui avait toujours été fort lent, cessa tout-à-coup.

Le vice-amiral Knowles arrêta alors le sien, & envoya son major sommer le fort de se rendre. A cette première sommation le commandant capitula. La garnison promit de ne point servir durant un an. Elle eut la faculté de sortir en armes, mais sans canons, ni munitions. Les officiers eurent leurs bagages & leurs domestiques nègres. Quant à la ville, M. Knowles réserva de faire le lendemain pour elle, une capitulation avec M. de Chastenoye, gouverneur-général, par intérim, qui s'y était rendu.

M. de Chastenoye qui ne fut que le soir la capitulation du fort, quitta la ville, & le 25, M. de Caffaro, major de Saint-Louis, muni de ses pouvoirs, arrêta avec M. Knowles, que Saint-Louis ferait un port libre pour les vaisseaux de guerre anglais qui viendraient y mouiller quand ils le voudraient & y faire de l'eau & du bois. On convint que les Français pourraient seulement pour le protéger contre les corsaires, avoir à terre deux batteries, chacune de 8 pièces de canons de 12.

M. Knowles employa les mines pour faire sauter les remparts. Trois démantelèrent la partie Occidentale ; deux ruinèrent la batterie du Sud, & 4 autres endommagèrent beaucoup la muraille de l'Est. La porte ayant été culbutée de la même manière, l'on n'entre plus dans le fort, que par une espèce de brêche. La voûte est fendue dans plusieurs endroits & les piliers sont presque rompus. Dans la partie du Nord une mine a culbuté le bastion Saint-Joseph. Il ne reste de la poudrière qu'un monceau de pierres. Les deux bastions du Sud-Est & du Nord-Est furent endommagés en dedans de la place. En un mot, ce fort

dont l'artillerie a été portée à la Jamaïque, n'eſt qu'une maſure couverte de halliers que je n'ai pu viſiter ſans éprouver quelque choſe d'humiliant.

Telle a été la deſtinée de ce fort qui avait coûté un million. Il n'y eut que 5 officiers & 17 ſoldats tués, & 27 bleſſés, parmi leſquels étaient des matelots, des affranchis, des eſclaves. La première idée qu'éveille un événement pareil à celui de la reddition du fort Saint-Louis, après 85 minutes d'attaque réelle, eſt injurieuſe pour celui à qui la défenſe en était confiée. Il eſt affligeant pour un hiſtorien d'être obligé de dire que M. Buttet, gouverneur de la Partie du Sud, qui s'y était renfermé, manqua de la préſence d'eſprit néceſſaire pour bien connaître ſa poſition & pour profiter de tous les avantages qu'un chef militaire doit ſavoir mettre à profit. D'une bravoure que rien n'intimidait & dont il avait pris les premières leçons au régiment de Champagne-Infanterie, il fut ſur les remparts de Saint-Louis auſſi téméraire que pendant plus de 50 années de ſa vie guerrière, lorſque chaque grade, chaque récompenſe avait été le prix d'une action d'éclat. Mais il avait adopté, ſans examen, l'opinion que le fort était inattaquable dans ſa partie Septentrionale, & la démonſtration du contraire le jetta dans un étonnement dont il ne ſut pas ſortir. Par une fatalité déſaſtreuſe, les officiers que leurs grades ou leurs fonctions rendaient le plus dignes de ſa confiance, lui firent des rapports que la lâcheté leur dictait, & jugeant, d'après ſa propre intrépidité, il crut que des Français qui ne ſe montraient plus étaient réellement tués. Ce honteux exemple ne fut pas, il eſt vrai, le partage de tous, mais la valeur ſeule ne fixe pas la victoire. Elle alla ſe ranger du côté du vice-amiral Knowles dont l'audace la flattait, & qui avait ſu, en venant faire quelques années auparavant au fort, auprès de M. Buttet, un meſſage de la part de l'amiral Vernon, combiner un projet dont le ſuccès paſſa même ſes eſpérances.

Le 15 Septembre 1749 un conſeil de guerre aſſemblé à Léogane, par ordre du roi, après trente-deux ſéances, condamna le gouverneur du fort à être caſſé comme incapable, & prononça différentes peines contre des officiers & des ſoldats.

Ces déciſions reſtèrent ſuſpendues, & le roi chargea même, le 13 Mars 1750, M. le maréchal de Noailles de les réviſer, ce qu'il fit avec MM. de Sennecterre, de Contade, de Crémilly & de Saint-Pern, lieutenans-généraux & l'on trouva que la juſtice & l'exemple demandaient un acte éclatant. Le jugement du

conſeil

conſeil de guerre fut exécuté le 2 Septembre ſuivant ſur la place-d'armes du Petit-Goave, en préſence des troupes, & on embarqua les condamnés ſur les frégates la Syrène & la Fidèle qui les conduiſirent en France dans diverſes priſons. Les récompenſes furent données, en même tems, aux officiers des troupes, à des ſoldats & à MM. Lamarre, Dubocq & Cuperlier, officiers de milices.

C'eſt à l'hiſtoire à s'arrêter ſur les détails du déplorable événement de la priſe de Saint-Louis, & elle ne taira pas que la vue de M. Buttet pliant ſous la honte une tête blanchie par l'âge & accoutumée aux lauriers, arracha des larmes à tous ceux qui ſavaient que ſon cœur brûlait encore pour la gloire. Trois ans après, la douleur avait détruit l'exiſtence de ce ſeptuagénaire.

Lors de la priſe du fort Saint-Louis, quelques corps de milices n'écoutant que leur ardeur, étaient venus ſe placer ſur le rivage où ils étaient très-expoſés. Des vaiſſeaux l'on voulait tirer ſur eux, mais M. de Trélawnay, gouverneur de la Jamaïque, pria d'épargner ces Colons.

Je répète que la terreur n'était pas le partage de tous dans le fort. Gaſpard, vieux mulâtre du Fond-des-Nègres, ayant un bras emporté & deſcendant du rempart pour aller ſe faire panſer, dit à ſon fils : *Ne bronche pas, car il me reſte encore un bras pour te faire ſauter le cou.*

Le vainqueur de Saint-Louis, à qui la paix donna la curioſité de voir Léogane, y trouva le ſien au mois de Mai 1749, dans Melle. de Longpré. Il employa auprès de M. de Longpré, commiſſaire de la marine, ſon père & de la famille entière, tout ce que la plus violente paſſion put lui ſuggerer pour obtenir la main de cette aimable perſonne. Il alla même juſqu'à faire de M. de Conflans, gouverneur général de la Colonie, ſon confident, & à le déterminer à ſolliciter pour lui, une union à laquelle il attachait tout ſon bonheur. Mais Melle de Longpré ne céda point à des vœux qu'elle ne partageait point ſans doute, puiſqu'elle épouſa, 4 mois après, M. Mithon de Senneville, capitaine de la garniſon. On a prétendu depuis que l'amour bleſſé avait pouſſé M. Knowles juſqu'à la haine contre les Français, & qu'il lui avait fait commettre des actes conſidérés, comme l'une des cauſes de la guerre de 1756. Ainſi les malheurs d'une partie du monde pourront dépendre de ce que les beaux yeux d'une Créole françaiſe, auront allumé une vive paſſion dans le cœur d'un vice-amiral d'Angleterre.

Saint-Louis avait été juſqu'à la priſe du fort, le port de toute la bande

du Sud, & l'eſcadre de M. le marquis d'Antin y avait particulièrement demeuré depuis le 7 Novembre 1740 juſqu'au 18 Janvier 1741. Méditant une expédition, il avait même fait embarquer ſur ſes vaiſſeaux 800 colons de la Martinique, qui ne firent pas, à leur retour, l'éloge du climat de Saint-Louis où cette eſcadre éprouva la maladie maligne des vaiſſeaux. Mais après la deſtruction du fort, les bâtimens prirent la route des Cayes; il fallut même qu'une ordonnance des Adminiſtrateurs du 2 Janvier 1752, inſpirée par les dommages éprouvés dans la rade des Cayes l'année précédente, leur enjoignît de ſe retirer chaque année à Saint-Louis, depuis le 15 Juin juſqu'au 1er. Novembre, à peine, par les capitaines, d'être reſponſables en leur propre & privé nom, des pertes qu'ils n'auraient pas voulu éviter par ce moyen.

La beauté de ce port fit chercher à réparer le fort, afin de le protéger. En effet, la ſituation de l'ilet ſur lequel on l'avait élevé eſt très-heureuſe, puiſqu'il permet des feux croiſés dans une largeur de 1,800 toiſes. Il forme donc deux paſſes, une à l'Eſt, de 840 toiſes, & une à l'Oueſt de 950 toiſes, & les vaiſſeaux peuvent y être battus pendant une demi-heure au moins. Avec des mortiers ſur cet îlet & une fortification ſur la caye d'Orange, l'ennemi ſerait atteint à 1,800 toiſes de la paſſe, & pendant plus de 3,000 toiſes juſqu'au mouillage. Il aurait ainſi à craindre le vent, le calme, la côte, les bombes & les boulets rouges.

En 1751, MM. de Conflans, de Verville & l'État-major de Saint-Louis, décidèrent que le rétabliſſement du fort était impoſſible, mais i's propoſèrent de le réédifier ſur un nouveau plan, & d'avoir en attendant des bateries raſantes & des mortiers ſur la pointe de la Compagnie, la pointe à Paſcal & l'ilet du fort.

En 1752, M. Dubois de la Motte & l'État-major trouvèrent le fort de Saint-Louis très-réparable, & ce gouverneur-genéral inſiſtait pour ce parti & voulait qu'on ſoutînt encore ce fort d'une batterie ſur la pointe de la Compagnie, afin de battre le mouillage où étaient les vaiſſeaux anglais en 1748.

Le 22 Juin 1753, MM. de Vaudreuil & Demoulceau & l'État-major conſtatèrent que le fort avait ſeize brêches & qu'il ne pouvait être réparé. Mais on parla de le reconſtruire en occupant alors l'ilet tout entier & une langue de terre de 120 toiſes de long ſur environ 50 toiſes dans ſa plus grande

largeur, qui eſt dans ſa partie Sud, afin que l'ennemi ne pût pas occuper cette pointe, battre la place en brêche & même y placer le mineur.

On fit alors la batterie de la Compagnie, mais non d'après le plan de M. Dubois de la Motte, qui n'en faiſait qu'un auxiliaire du fort de l'iſlet. Elle fut achevée en 1754 ſous la direction de M. de Saint-Romes, ingénieur. Elle eſt deſtinée à battre la paſſe principale & la partie du mouillage entre l'îlet Saint-Louis & la terre ; mais, comme dit M. de la Merveillère, on y a tout prodigué excepté l'eſpace. Elle eſt demi-circulaire, fermée par une gorge de deux demi-baſtions, dont les flancs ſont trop petits. Malgré ſon exiguité, on a mis au-deſſous du terre-plein cinq caſemates très-ſolidement voûtées, à l'épreuve de la bombe, qui ne ſont que des cachots humides, un foſſé plein d'eau, un chemin couvert, deux corps-de-garde & une ſalle d'armes. La chûte des mornes ne finit qu'à un peu plus de 120 toiſes de cette batterie, qui enveloppe & termine la totalité de la pointe. Elle a 13 pièces de gros calibre.

Dans la même année, 1753, M. de Vaudreuil fit faire la batterie Saint-Éloy ſur une pointe qu'on appellait alors la pointe des Mangles. Elle bat les paſſes & le rivage juſqu'à la Grande-rivière de Saint-Louis & domine la batterie de la Compagnie, dont elle eſt à 300 toiſes. Cette batterie à barbette, placée à 40 pieds au-deſſus de la mer, a 11 pièces de 36, deux mortiers & une poudrière voûtée en brique, mais elle eſt trop rentrée.

Le fort de Saint-Louis ayant excité encore des idées de protection en 1764, M. Demoulceau en le viſitant de nouveau, perſévéra dans ſon opinion de 1753. M. Duportal dans la même année décida le contraire ; mais enfin, en 1774, M. Demoulceau a écrit qu'on ne devait pas ſonger à le rétablir.

Tous les militaires s'accordent à vanter le port de Saint-Louis & la néceſſité d'une fortification ſur l'îlet pour ſa défenſe, néceſſité bien reconnue lorſque 60 bâtimens marchands relâchèrent en 1780 dans ce port, où ils ont reſté 10 mois ſous le convoi du vaiſſeau l'Actionnaire ; puiſqu'on ne s'y crut en ſureté qu'en plaçant 16 pièces de canon ſur le vieux fort pour avoir un feu croiſé avec celui de l'Actionnaire, mouillé à la tête du convoi au grand mouillage. Ils regrettent ce qu'on a dépenſé pour les batteries placées à terre (ſans excepter celle qui eſt à l'embouchure de la Petite-rivière, & celle des Pendus, qui eſt à l'Oueſt en ſortant de la ville), & qui ſont inſuffiſantes

contre un ennemi maître de s'abriter de l'ilet & d'y placer du canon ; ce qui rappelle que dans la guerre de 1756, des corsaires s'y embusquèrent pour enlever des nègres à terre pendant la nuit. On pense aussi qu'une batterie de 10 canons & de deux mortiers qu'on placerait sur une hauteur avancée, qui est à environ 1,400 toises dans le Sud de la batterie des Pendus, aurait un effet excellent. Heureusement que l'état peu brillant de Saint-Louis comme établissement de culture, ne peut pas exciter la convoitise d'un ennemi & que ses défilés le protègent, en attendant qu'on puisse faire une dépense que les progrès de la Colonie finiront peut-être par prescrire. A présent Saint-Louis ne fait aucun commerce direct, & ses denrées sont envoyées aux Cayes, qui l'approvisionnent de tous les objets d'importation.

Il sera facile, lorsqu'on s'occupera de Saint-Louis, de rendre plus sain le site de la ville en égoûtant les eaux que plusieurs ravines descendantes du morne y répandent. Un fossé bien dirigé les conduirait à l'embouchure de la Petite-rivière. L'eau de la fontaine pourrait passer dans toutes les rues. Celles du haut de la ville sont pavées au milieu pour cela, mais les côtés n'étant pas nivelés, le passage des voitures y est difficile. Actuellement cette eau de la fontaine va gagner la rue qui est au Sud de la place, passe à son milieu & tourne, vis-à-vis la batterie, pour aller se jetter à l'Est de cette batterie.

Il faut ajouter, à la liste de ces objets désirables, un quai qui est même nécessaire actuellement. M. Dedès avait fait une jettée de 30 toises de long au-devant du second îlet, en partant de l'Ouest. En 1785, il n'en restait plus que 24 toises, & à présent ce ne sont presque plus que des ruines.

Il n'y a point de société dans la ville de Saint-Louis. Les subsistances y sont assez rares, parce que le marché n'y tient que le dimanche & qu'il ne satisfait pas toujours les besoins.

Pour aller vers Cavaillon, on sort de la ville de Saint-Louis par son angle Sud-Est, & tout près des dernières maisons on trouve un petit pont fait en 1784, d'après un dessin de M. de Boisforest. Il a 17 pieds de long sur 12 de large. Les pluies l'ont déjà entamé, & ont emporté la chaussée. On suit après, un terrain lagoneux, & à 360 toises du pont, est la batterie Saint-Éloy, que contourne le chemin. C'est au pied de ce rocher, dans l'Est, qu'était la première chapelle que la Compagnie de Saint-Domingue fit bâtir à Saint-Louis. On laisse à 150 toises à gauche la batterie de la Compagnie,

distante de 240 toises de celle Saint-Éloy, puis l'on va passer à toucher la batterie des Pendus, qui est tout proche & au Sud du chemin. On fait environ 600 toises le long de la mer; puis le chemin passe la ravine de la Compagnie & gagne le morne à Mounier ou de la Compagnie.

Il y a en ligne droite du point de sortie de la ville à l'Ouest & de la batterie de la Petite-rivière jusqu'aux vieux fort, une distance égale d'environ 600 toises.

Le morne à Mounier est peu considérable & calcaire. Après l'avoir descendu & avoir fait, par le chemin, environ 5,500 toises depuis la ville, on trouve la rivière du Mesle ou rivière-Ravine, puis une petite plaine où est la cotonnerie Engerrand, que suit, du même côté, la sucrerie Benech de Solon, où est un moulin à eau : sur la droite est la sucrerie Henri avec un moulin à bêtes. Cette petite plaine très-agréable, & d'environ trois-quarts de lieue de long, est précisément la colline où coule la rivière de Mesle. Elle est terminée par une gorge où est toujours cette rivière, dont les trois sources se trouvent à environ cinq quarts de lieue de la plaine qui, au moyen d'un chemin, communique avec le canton de Bricourt.

Après avoir passé la sucrerie Benech, on trouve une indigoterie abandonnée appartenante au même propriétaire. Elle est bornée par la rivière des Orangers, que le chemin fait rencontrer à 3,000 toises de la rivière du Mesle. Son eau claire & limpide invite le voyageur à boire. C'est cette eau qui fait mouvoir le moulin Solon. Elle noye aussi des portions de terrain de cette habitation où l'on fait beaucoup de riz.

De cette rivière l'on commence à monter le morne des Orangers, moins considérable que le morne Saint-Georges, mais roide, calcaire & blanchâtre. Son sommet, que l'on trouve à environ 1,200 toises, forme la séparation entre la paroisse de Saint-Louis & celle de Cavaillon.

La côte qui correspond à cette partie de la paroisse, offre, à 530 toises après la pointe à Vigie formant la pointe Ouest de la baie Saint-Louis, la pointe à Pascal, dont la couleur est blanchâtre. Entr'elles deux est la petite baie du Paradis. De la pointe à Pascal à la pointe Est de la petite baie du Mesle, il y a 810 toises. Cette petite baie a 370 toises d'ouverture & environ 1,120 toises de profondeur. C'est un asile pour de petits bâtimens & des bateaux qui y ont mouillage, mais sans abri contre les vents de Sud.

De la pointe Oueſt de la petite baie du Meſle juſqu'à la pointe des Magaſins il y a 900 toiſes. Vis-à-vis de cette pointe ſont trois îlets qu'on nomme les Magaſins. Celui du milieu a un quart de lieue de long, ſur une largeur moyenne d'environ 70 toiſes. Les deux autres ſont petits.

A une forte demi-lieue de la pointe des Magaſins eſt la pointe Orientale de la grande baie du Meſle, qui a environ 870 toiſes d'ouverture ſur environ une lieue & demie de profondeur. Le mouillage pour les gros vaiſſeaux eſt à 800 toiſes de l'embouchure de la rivière du Meſle qui ſe jette dans cette baie & qui eſt très-navigable pour des acons & des chaloupes. Elle a 12 pieds de profondeur qui ſe réduiſent inſenſiblement à 6 pieds en remontant. On pourrait la rendre utile encore plus haut & la nettoyer pour que, même dans l'eſpace actuel, on pût faire jouer les avirons, ce que ne permettent pas les mangles des bords, lorſqu'on a encore 8 & même 10 pieds d'eau. Le mouillage des bâtimens marchands eſt juſqu'à 500 toiſes. Les bâtimens ſont à couvert des vents de Sud, les plus à craindre de tous, comme on ne l'éprouve que trop dans les équinoxes depuis quarante ans.

Le fond eſt en général de vaſe. Le rivage eſt aſſez abordable dans les endroits où il eſt de ſable. Mais au fond de la baie, les mangles & les vaſes le rendent innacceſſible & empêchent auſſi de pénétrer autrement que par la rivière.

La grande baie du Meſle eſt très-importante, parce que les eſcadres peuvent y entrer & que la rivière conduit à une plaine où l'on peut ſe retrancher & eſſayer de ſaiſir des communications d'où l'on inquiéterait enſuite.

Depuis la pointe à Paſcal juſqu'à la grande baie du Meſle, la côte eſt aſſez abordable pour des canots & des chaloupes.

De la pointe Occidentale de la baie du Meſle qu'on nomme baie Saint-Remy, il y a 940 toiſes juſqu'à l'anſe des Folleurs où finit la côte de la paroiſſe de Saint-Louis.

Cette paroiſſe eſt compoſée de 9 cantons. Celui des Anglais & celui du morne Saint-Georges qui s'étendent depuis la limite d'Acquin juſqu'à la ville de Saint-Louis, ont 19 habitations. Celui de la Grelaudière qui eſt dans le Nord du morne Saint-Georges & à qui une température froide a fait donner ce nom, a 18 cafeteries, Au Grand-Fond, au Boucan & à Bricourt, la partie montueuſe a 16 cafeteries. Le fond de Bricourt, qui communique

dans l'Oueſt avec la gorge du Meſle, eſt à 2,800 toiſes dans le Nord-Eſt de Saint-Louis. C'eſt là que coule la rivière de Saint-Louis dont la ſource n'eſt éloignée que de trois-quarts de lieue, tout au plus, des premières habitations de ce canton, où eſt marquée la retraite de Saint-Louis. Le canton des Palmes, formé des montagnes qui ſont au Nord de la ville, a 10 habitations.

Sur la face Eſt de la baie de Saint-Louis, il y a trois places où l'on cultive des vivres & du coton & quatre dans l'Oueſt. Le revers de cette face Oueſt, qui donne ſur la petite baie du Meſle, en a ſix du même genre & l'on en compte 16 dans la grande baie du Meſle.

A partir de la ville juſqu'à la rivière des Orangers, y compris le canton de la Petite-Plaine, & des hauteurs du Meſle, il y a 15 habitations.

En 1713, la paroiſſe de Saint-Louis avait 3 ſucreries & 27 indigoteries; en 1750, une ſeule ſucrerie en brut & 30 indigoteries. A préſent, on y compte 8 ſucreries, 15 indigoteries, 6 cotonneries & 40 cafeteries.

La population qui était en 1713, de 49 blancs, 2 affranchis & 462 eſclaves; & en 1730, de 141 blancs, 21 affranchis & 851 eſclaves, eſt à préſent de 160 blancs, 165 affranchis & environ 4,000 eſclaves.

La milice avait en 1703, 18 blancs; en 1713, 31 blancs; en 1730, 52 blancs & 11 affranchis. Elle compte à préſent, 40 blancs & 45 affranchis, preſque tous artilleurs.

La briſe du large eſt, à Saint-Louis de l'Eſt-Sud-Eſt & du Sud-Eſt; & celle de terre du Nord-Eſt. Cette dernière eſt forte, parce qu'elle ſuit une chaîne de montagnes & des gorges.

Le 26 & le 27 Septembre 1716, il y eut une inondation & un coup de vent qui renverſa des maiſons & des ſucreries. Il y eut des dommages au fort, aux cazernes & à la poudrière.

Le 9 Septembre 1737, à 2 heures après-midi, le vent paſſa du Nord au Nord-Oueſt, puis au Sud, au Sud-Oueſt & enfin à l'Oueſt, où il fut le plus furieux. Le gouvernement fut détruit; l'égliſe, le presbytère furent découverts; la pluie, la grêle, accompagnèrent cette tempête; il y avait quatre pieds d'eau dans les rues. Toutes les maiſons furent découvertes, pluſieurs furent renverſées. De dix bâtimens qui étaient dans le port, 7 échouèrent, mais il furent relevés ſans perte. Deux barques ſombrèrent & 14 hommes y furent noyés.

Dans la nuit du 24 au 25 Septembre 1741, il y eut un ouragan violent; & dans celle du 21 au 22 Septembre 1751, le vent qui s'était élevé à l'Oueſt, tourna au Sud-Eſt & ſouffla avec tourmente. Neuf navires & dix bateaux ou barques qui étaient dans le port furent jettés à la côte. On les retira tous à l'exception d'un bâtiment provençal & d'un bordelais qui étaient entièrement crevés. Il y eut des cannes renverſées. Vers minuit il parut un météore lumineux.

Dans un coup de vent de la nuit du 16 au 17 Septembre 1754, la mer fut furieuſe. Il n'y avait qn'un bateau eſpagnol dans le port, & il y tint mouillé. La batterie de la Compagnie fut extrêmement endommagée.

Le 8 Mars 1788, le vent du Nord commença à Saint-Louis, & il augmenta aſſez pendant ſix jours, pour faire du tort aux vivres, aux cafiers & aux cotonniers. Le 13, à cinq heures du ſoir, le feu prit dans une roſelière voiſine de la rivière & du lagon. L'incendie menaça ainſi la ville toute la nuit; mais par les ſoins intelligens de M. de Saint-Vilmé, commandant pour le roi à Saint-Louis, & de M. Boulmier, ſénéchal, & de M. Mongin, lieutenant de la Sénéchauſſée, le zèle de M de Bragerac, prévôt de maréchauſſée, & l'empreſſement des habitans, on échappa à ce malheur.

En Mars 1721, il y avait 8 mois qu'il n'avait plu à Saint-Louis; les vivres du pays furent anéantis & les beſtiaux périrent faute de pâtures.

Le tremblement de terre de 1770, y a cauſé peu de dommages.

On trouve à Saint-Louis, de la pintade maronne & du ramier. Ce gibier ne ſupplée pas la volaille, dont il y a diſette depuis 8 ou 10 ans, à cauſe du ravage des fourmis. Cet inſecte qui paraît ſe diriger de l'Oueſt à l'Eſt, a paſſé la Grande-rivière de Saint-Louis depuis 1786, & gagne même les mornes. Il mange juſqu'aux yeux des jeunes veaux, ce qui force à les enlever des ſavanes dès que les vaches ont mis bas, & à frotter le tour de leurs yeux d'huile de palma-chriſti.

La baie & les rivières de Saint-Louis ſont poiſſonneuſes.

Le bois y eſt rare, parce que les Cayes en ont beaucoup tiré de ce lieu, & celui qui reſte exige des charrois coûteux.

Les montagnes de Saint-Louis ont beaucoup de grottes & de cavernes.

On cultive à Saint-Louis, ſur l'habitation de M. le chevalier de Grimouville, major pour le roi à Saint-Marc, ſituée à l'Eſt de la Grande-rivière de

de Saint-Louis près du grand chemin d'Acquin au Sud, le cotonnier de Sainte-Marthe ou coton de ſoie (*goſſypium hirſutum de Linné*) ſur lequel j'ai donné un Mémoire qui ſe trouve imprimé parmi ceux de la Société Royale d'Agriculture de Paris, pour le trimeſtre d'Automne de l'année 1788. MM. Deſmarets, Abeille & Thouin, nommés commiſſaires par cette Société, ont fait des expériences qui prouvent que le fil de ce coton vaut 12 francs la livre, lorſque celui du coton de Cayenne n'en vaut guères que 9, & que ſon emploi ſerait infiniment avantageux aux fabriques françaiſes (1).

Le 18 Juillet 1781, le feu prit à la cambuſe de la frégate l'Inconſtante qui croiſait à la tête de la rade de Saint-Louis. Le gros tems la jetta ſur la côte & elle échoua ſur les reſſifs. Il s'en ſauva un garde-marine, quatre officiers auxiliaires & 200 hommes. Tout l'état-major, & 80 autres perſonnes furent brûlées ou noyées. On prodigua avec juſtice alors les éloges à M. & Mad. Deſponville, le long de l'habitation deſquels ce malheur arriva, pour les ſecours & les ſoins qu'ils firent porter par leurs nègres & qu'ils donnèrent eux-mêmes à ces infortunés. Ce fut cinq jours après, que la même cauſe produiſit la perte du vaiſſeau l'Intrépide au Cap.

(2) Saint-Louis eſt le chef-lieu d'un Quartier compoſé des paroiſſes d'Acquin, de Saint-Louis & de Cavaillon.

---

(1) J'ai fait faire à Paris, pour ma femme, des bas de ce magnifique coton & l'on en a eu 9 paires par livre. Le fabriquant les eſtimait 12 liv. la paire. Or j'avais donné 50 ſous de filage & autant pour le travail du métier, par paire. En ſuppoſant que ce coton, que je tenais de l'amitié de M. de Grimouville, m'eût coûté 12 francs la livre, c'eût été 26 ſous & demi pour une paire & 6 liv. 6 ſous pour la dépenſe totale. Il y aurait donc eu près de cent pour cent de bénéfice. Ces bas ſont d'une beauté qui le diſpute à la ſoie, & d'un uſage bien plus économique, ſans même compter la difference des frais du blanchiſſage.

(2) D'après les obſervations de M. de Puyſégur :

La Caye à Ramiers a pour latitude 18 degrés, 13 minutes, 30 ſecondes, & pour longitude 75 degrés, 53 minutes, 10 ſecondes.

La Caye d'Orange, 18 degrés, 12 minutes, 30 ſecondes de latitude, & 75 degrés, 58 minutes, 12 ſecondes de longitude.

Le Vieux-Fort, 18 degrés, 14 minutes, 27 ſecondes de latitude, & 75 degrés, 59 minutes, 20 ſecondes de longitude.

Et la pointe Paſcal, 18 degrés, 12 minutes, 15 ſecondes de latitude, & 76 degrés, 0 minute, 15 ſecondes de longitude.

On compte de ſon égliſe :

A celle d'Acquin, ...	10 lieues.
——— du Petit-Trou, ...	15
——— de Cavaillon, ...	5

On parle encore, avec vénération, à Saint-Louis, de M. Benech, ſénéchal, dont l'eſprit conciliateur étouffait plus de procès qu'il n'en jugeait réellement.

XLV.

Paroisse de Cavaillon.

Un lieu du Comtat Venaiſſin & un du Languedoc portent ce nom, & il eſt même aſſez ſingulier que ce dernier ait un couvent de Jacobins & le Cavaillon de Saint-Domingue une ſucrerie appartenante aux Jacobins. Ce n'eſt cependant pas de cette circonſtance que la paroiſſe, dont je parle en ce moment, a pris ſa dénomination, puiſque dès le commencement du ſiècle, on diſait le port Cavaillon & que l'acquiſition des Dominicains n'eſt que de 1731.

Cavaillon où était d'abord une chapelle ſuccurſale de la paroiſſe du Fond de l'Iſle à Vache, eſt devenu, en 1720, une paroiſſe ſous l'invocation de Notre-Dame de l'Annonciation. Ses regiſtres remontent juſqu'au 15 Décembre 1719.

Cette paroiſſe a une forme particulière, parce qu'avec une baſe étroite vers la mer, elle a deux côtés qui vont en s'écartant. Elle eſt bornée à l'Eſt, par la paroiſſe de Saint-Louis ; au Sud, par la mer ; à l'Oueſt, par la paroiſſe des Cayes, à partir du Tapion de Cavaillon qui touche au rivage ; & au Nord, par une grande chaîne de montagnes qui la ſéparent des paroiſſes de Jérémie & du Petit-Trou.

Ses cantons ſont les Flamands dans le Sud-Eſt, à une demi-lieue du bourg ; le Petit-Plaiſance, dans le Nord-Eſt, à 4 lieues ; le Mal-Fini, à une demi-

lieue & le Bras-Gauche, à une lieue & demie, tous les deux dans l'Oueſt-Nord-Oueſt.

En traverſant la paroiſſe de Cavaillon, lorſqu'on ſuit le chemin royal pour aller de Saint-Louis aux Cayes, on entre ſur ſon territoire, au ſommet du morne des Orangers. Ce morne eſt encore plus roide du côté de Cavaillon que du côté de Saint-Louis. Au bas eſt une eſpèce de petit baſſin ou cu-de-lampe; la cotonnerie Labadie eſt ſur la droite & celle d'une négreſſe libre ſur la gauche. C'eſt le long de celle-ci que le chemin contourne ce petit baſſin pour en aller gagner un autre où eſt la ſucrerie Durocher. Cette dernière eſt dans ce qu'on nomme la petite plaine du Meſle où ſont encore d'autres habitations. Après les cannes de cette ſucrerie, l'on trouve un petit bois ſur les arbres duquel des lianes flexibles & variées deſſinent les formes les plus agréables, avec un goût, une élégance, & même une majeſté que l'art le plus exercé déſeſpérerait d'imiter.

Enſuite vient le morne de Cavaillon, beaucoup moins conſidérable que celui des Orangers, & preſqu'auſſitôt après l'avoir deſcendu, on ſe trouve au bourg de Cavaillon.

Ce bourg borde le chemin. Cinq maiſons ſont au Sud; une guildiverie les précède & en face de cette guildiverie eſt le cimetière placé encore le long du chemin.

L'égliſe eſt au Nord du chemin, mais avec un intervalle comme pour lui former une place. Trois maiſons, alignées ſur la route, ſuivent l'égliſe. La dernière eſt ſur le bord de la rivière. Entr'elle & les deux autres eſt un chemin qui conduit au Nord, dans les hauteurs de Cavaillon & dont deux maiſons bordent la gauche.

Le chemin royal fait traverſer, à gué, la rivière de Cavaillon qui, à ce point, & durant la ſaiſon ſéche, a environ 40 pieds de large. Elle eſt très-dangereuſe, pendant les pluies. Quoiqu'elle ait des écores de 20 pieds de hauteur, elle les franchit alors & ſe répand, d'autant plus aiſément dans la plaine, qu'elle n'a point de levées. Chaque année il lui faut des victimes. Prenant ſa ſource un peu plus à l'Eſt que la ravine du Sud, mais comme elle, dans les montagnes qui bordent le canton de Plymonth, de la paroiſſe de Jérémie, & ſe groſſiſſant, dans ſon cours, des eaux de pluſieurs autres rivières, elle déborde avec fracas, entraînant des bois & des pierres; & ces débordemens arrivent même quelquefois, lorſqu'il ne pleut pas à Cavaillon.

On parle depuis long-tems d'avoir un pont ſur cette rivière qui interrompt ſouvent la communication entre la Partie du Sud, & les deux autres Parties de la Colonie. Le gouvernement s'en occupe réellement. On en avait même fait un projet, contre lequel des riverains ſupérieurs ont réclamé, parce qu'il leur faiſait redouter le refoulement des eaux ; mais M. de la Merveillère en a propoſé un depuis, qui dans les mêmes principes que celui qu'il projette ſur l'Artibonite, n'aura pas ce danger. Il a fait ſur cet objet des recherches qui l'ont convaincu que ce pont ne ſaurait être nulle part mieux, qu'au point où eſt le gué actuel, ce qui doit faire abandonner une ancienne idée, de tranſporter le bourg à l'embarcadère, ſur l'habitation Cuſtine, & d'y faire paſſer le chemin de Saint-Louis aux Cayes en le dirigeant de la ravine du Meſle à l'embarcadère, & de là par une gorge ſur l'habitation Cuſtine autrefois Rutant, nom qui rappelle un directeur-lieutenant de roi de la Compagnie de Saint-Domingue.

Après la rivière, on traverſe de l'Eſt à l'Oueſt, la plaine du bas de Cavaillon, puis l'on monte le petit morne à Grandier, qui eſt calcaire & inculte. Au bas de ſa face Oueſt, eſt un petit baſſin ou cu-de-lampe circulaire, & d'environ un quart de lieue de diamètre, où l'on trouve ſur la gauche la cotonnerie Lafoſſe. On contourne ce baſſin & l'on monte la morne du Mal-Fini, plus conſidérable que le morne à Grandier, garni de cailloux, comme tout le canton de ſon nom & qu'on a déſigné par une épithète qui exprime, à Saint-Domingue, quelque choſe de laid, de déſagréable. C'eſt le même motif qui a fait donner à tout le canton, ce nom d'un vilain oiſeau de proie

Au bas du morne du Mal-Fini, eſt un autre baſſin d'environ 800 toiſes de diamètre. C'eſt là qu'eſt l'habitation de M. Boulmier, ſénéchal de Saint-Louis, où l'on fait de l'indigo & du coton.

Dans ce baſſin, vers le Sud, eſt une gorge qui conduit à l'embarcadère du Bras-Gauche diſtant d'une petite lieue.

Après avoir paſſé le baſſin Boulmier, on monte le morne de la Grande-Crête, dont l'extrémité vers la mer eſt le Tapion de Cavaillon, & dont le ſommet fait la limite entre la paroiſſe de Cavaillon & celle des Cayes, & entre la Sénéchauſſée de Saint-Louis & celle des Cayes. Le chemin eſt bon dans ce morne, graces aux ſoins de M. Reynaud, chevalier de Saint-Louis, commandant des milices de la paroiſſe des Cayes. Auparavant

il était ſi roide, que les voitures redeſcendaient par leur propre poids & que les animaux ne pouvaient ſurmonter l'obſtacle qu'avec d'incroyables efforts.

La portion plane qui forme la plaine du bas de Cavaillon & qui paraît être une terre d'alluvion, où l'on a établi des ſucreries depuis 1731, a environ 5 à 6,000 toiſes du Nord au Sud, ſur environ trois quarts de lieue de l'Eſt à l'Oueſt, mais elle ſe prolonge encore trois lieues dans le Nord-Nord-Eſt, par une eſpèce de rétréciſſement. Elle court enſuite dans l'Eſt-Nord-Eſt par une gorge très-étroite, & va gagner à trois lieues le canton de l'Aſile, dont j'ai parlé pluſieurs fois ailleurs, & qui eſt la retraite naturelle de Cavaillon.

C'eſt au moyen de ces gorges qu'on va du bourg de Cavaillon à celui de l'Anſe-à-Veau. On eſt obligé de faire pour cela quatre lieues à cheval dans un chemin où ſont des roches vives, puis une autre lieue, que des travaux bien entendus rendraient propre à la voiture. Après ces cinq lieues, on trouve un chemin de chaiſe juſqu'à l'Anſe-à-Veau.

Au Nord de la plaine de Cavaillon, ſur l'habitation la Biche, eſt le chemin dont j'ai parlé à l'article du Petit-Trou & qui conduit à la plaine des Baradères. Il faut franchir trois crêtes de montagnes avant de trouver cette dernière plaine.

Il y a encore au haut de la plaine de Cavaillon un chemin par lequel on va en voiture dans le haut de la plaine des Cayes.

Enfin, il y a auſſi par l'Oueſt une communication entre la plaine de Cavaillon & le canton de Plymouth de Jérémie.

Le ſol de Cavaillon eſt très-varié. Tantôt c'eſt une terre légère & très-analogue aux cannes à ſucre; tantôt un tuf blanchâtre; tantôt une terre rouge & graveleuſe; quelquefois un tuf encroûté & d'autrefois des roches vives.

Les eaux de la rivière de Cavaillon ſont utilement employées à fertiliſer ſa plaine. Les propriétaires des habitations Delmas, Grandier, Lobinois & Cuſtine, riveraines du côté Oueſt, ayant chargé M. Moreau, ingénieur-géographe du roi, des travaux relatifs à l'arroſement de leurs terres, celui-ci leur préſenta au mois de Novembre 1774, un plan & un devis qu'ils agréèrent. Le 1er. pilotis de la digue fut frappé le 10 Janvier 1775.

La digue a 150 pieds de long ſur 32 d'épaiſſeur en dos d'âne, & elle éléve

l'eau de quatre pieds & demi. Cette digue, formée de neuf rangs de pilots, a été en outre éperonnée par un corps de maçonnerie de 3 pieds d'épaiſſeur de chaque côté, élevé de quatre pieds au-deſſus de la digue. La priſe d'eau eſt établie à la ſuite de l'éperon du côté de l'Oueſt, en maçonnerie. L'eau entre par deux écluſes de cinq pieds d'ouverture, dont une ſeule ſuffit la plus grande partie de l'année. Ce travail a été évalué à 45,000 liv. en journées de nègres & en argent.

Un canal de 10 pieds de large porte l'eau juſques vers l'habitation Delmas, où eſt un baſſin de diſtribution à quatre ouvertures égales, de deux pieds & demi chacune. Ce premier baſſin donne 20 pieds cubes d'eau par ſeconde.

Là, la portion Delmas prend un canal particulier pour aller ſur cette habitation, où il y a deux moulins à eau qui ſont alternativement en mouvement, & où il y a 86 carreaux arroſables.

Les trois autres portions d'eau vont enſemble juſqu'à l'habitation Grandier, d'où elles ſe diſtribuent par trois iſſues égales. L'habitation Grandier arroſe 70 carreaux, celle Lobinois 60 & celle Cuſtine peut en arroſer 250. Chacune d'elles a un moulin à eau.

M. Grenon de Pinſault a auſſi établi une priſe d'eau à la digue, mais ſur la rive Eſt. Il conduit l'eau ſur ſon habitation par un canal qui a au moins ſix mille toiſes de développement. Il prend une portion d'eau égale à celle de chacun des quatre riverains dont je viens de parler, mais ſon long canal lui fait ſouffrir une grande déperdition. Il a cependant encore aſſez d'eau pour un moulin à eau & pour arroſer plus de terrain qu'il n'en a auquel l'arroſement convienne.

Au-deſſus de l'habitation Grenon de Pinſault, en ſuivant la rive Orientale & dans l'ordre où je vais les nommer, ſont: la ſucrerie de M. Grenon père, qui a droit à une portion d'eau qu'on ne lui croit ſans doute pas néceſſaire; l'habitation Pilard, autrefois en ſucrerie, qui pourrait réclamer le même avantage; l'habitation Roſpide, où eſt le bourg, la ſuit, mais n'ayant aucun établiſſement, l'eau ne peut lui être utile; l'habitation Lambert ou Voſſet, qui devra avoir auſſi un moulin à eau & le moyen d'arroſer 60 carreaux; l'habitation Giraudier, qui n'eſt point ſuſceptible d'être arroſée, mais qui peut avoir un moulin à eau; celle de Pas, qui ne peut ſonger qu'à l'indigo ou au coton; celle Onfroy, qui y eſt conſacrée à préſent, mais qui pourrait

devenir une ſucrerie & avoir de l'eau ; puis la ſucrerie Berret qui peut s'en procurer auſſi.

Au-deſſus de cette dernière, eſt la ſucrerie la Biche, qui tire des ſources de la rivière de Nippes de quoi faire aller un moulin à eau & arroſer 60 ou 70 carreaux.

Plus haut eſt l'habitation des pères Dominicains de la Miſſion. Le 21 Décembre 1731, M. le Simple, habitant à Cavaillon, leur vendit une habitation de 100 carreaux pour 30,000 livres, & le 21 Février 1739, M. Catulle, habitant à Torbec, leur vendit une indigoterie pour 14,000 liv., payées comptant. Un troiſième terrain ajouté à ceux-là forme leur ſucrerie, qui a 250 carreaux, dont 100 en cannes, & un moulin procuré par des ſources qui viennent du côté de la ravine de Nippes & par d'autres ſources qui naiſſent ſur l'habitation même. Le ſol en eſt très-bon. Les Dominicains l'ont affermée à M. Berret l'année dernière avec 84 nègres & 15 mulets, pour 40,000 liv. par an. Ils en ont retiré 54 nègres & 15 mulets pour les mettre ſur leur habitation de Léogane.

En remontant encore la vallée de Cavaillon, on trouve la ſucrerie Verdier, ayant un moulin à eau & 60 carreaux arroſés par l'eau qu'elle tire de la rivière de Cavaillon, en commun avec l'habitation Hays.

Celle-ci eſt la dernière du côté Eſt. Elle a un moulin à eau & 30 carreaux de cannes arroſés.

Sur la rive Occidentale & au-deſſus de l'habitation Delmas, eſt la ſucrerie Caſſignol. Elle a droit à un moulin à eau & à l'arroſement. Vient après l'hatation Boileau, qui n'eſt guères propre qu'à être une hatte. Enfin la ſucrerie Clonard, qui a réuni celle Paris, & qui a un moulin à eau & le moyen d'arroſer environ 90 carreaux.

Lorſque la Compagnie de Saint-Domingue fut ſupprimée, Cavaillon excita auſſi des déſirs, & le 14 Mai 1720, M. Randot, premier commis du Conſeil de marine, s'était fait faire par le roi le don de 3,600 carreaux (trois lieues carrées), à prendre de la mer, & de la rivière de Cavaillon & chaſſant vers Saint-Louis ; mais graces à je ne ſais quel motif, il les rendit le 8 Juin 1721.

De la pointe à Folleurs, où commence dans l'Eſt la côte de la paroiſſe de Cavaillon, il y a 880 toiſes juſqu'à la pointe à Poulain, du nom d'une habitation voiſine, & qui eſt celle Orientale de la baie des Flamands. Cette baie a

220 toiſes d'ouverture & 2,400 toiſes d'enfoncement, dirigé à-peu-près d Sud-Oueſt-quart-Sud au Nord-Eſt-quart-de-Nord. Vers la pointe Oueſt de cette baie, eſt l'îlet du Carenage, qui garnit 420 toiſes de cette côte. Entre l'îlet & la terre, un petit canal admet à peine un canot.

D'après les ſondes priſes en 1751 par les ordres de M. de Conflans, & en 1752, par les ordres & ſous les yeux de M. de Vaudreuil, on avait jugé que l'entrée de la baie n'avait pas plus de 15 pieds d'eau; que l'on y entrait difficilement, & que l'on ne pouvait en ſortir qu'avec la briſe de terre. Cependant la baie des Flamands eſt depuis long-tems le port où viennent hiverner les bâtimens de la rade des Cayes pour éviter les ouragans dont ils ſont abſolument préſervés dans cet aſile. " L'entrée & les côtes de cette „ baie ſont ſaines, dit M. Puyſégur; on peut mouiller par tout & l'on y trouve „ un endroit commode pour carener ".

Cependant il faut pénétrer un peu avant pour trouver un mouillage tranquille & pour cela être au moins au-delà de la pointe du morne à Cabrit. Les bâtimens auxquels 18 ou 20 pieds d'eau ſuffiſent, peuvent mouiller derrière cette pointe, mais les vaiſſeaux de guerre ne peuvent jetter l'ancre que dans le chenal où ils ſont expoſés au vent du large.

Une batterie miſe ſur la pointe à Poulain, protège la baie des Flamands; mais il faudrait lui donner des feux croiſés, en en mettant une autre ſur la pointe de l'îlet du Carenage, & les garnir l'une & l'autre de gros canons.

On dit que les vers ſont très-multipliés dans cette baie.

L'ordonnance des Adminiſtrateurs, du 30 Septembre 1772, a tarifé les droits du capitaine de port des Cayes, à 60 liv. par bâtiment qu'il conduit à la baie des Flamands, & le retour à 80.

Au fond de la baie eſt l'embouchure d'une rivière que les canots & les chaloupes remontent pendant environ 250 toiſes, pour aller faire de l'eau ou pour ſe rendre à un petit embarcadère.

Les 420 toiſes de l'îlet du Carenage, forment la diſtance qui eſt entre la pointe Oueſt de la baie des Flamands, & la pointe Eſt de la baie de Cavaillon. Cette dernière baie a 1,420 toiſes d'ouverture, ſur environ 1,200 toiſes d'enfoncement; malgré ces dimenſions le mouillage y eſt peu étendu. Il eſt à l'Eſt de la baie, vis-à-vis des mangles avec bon fond & 25 pieds d'eau preſqu'à terre. L'Oueſt a des roches. L'embouchure de la rivière de Cavaillon,

Cavaillon, eſt au fond de cette baie; une barre de ſable s'y eſt formée & déjà l'on ne peut la paſſer qu'à marée haute. La rivière court Nord & Sud & preſqu'en ligne droite juſqu'à 660 toiſes, terme où elle ſe diviſe en deux bras. Le bras gauche, qui donne ſon nom à un canton, eſt peu conſidérable, & l'autre, qui eſt réellement la rivière de Cavaillon, eſt fort large & profond. Les canots & les chaloupes portant 12 bariques de ſucre la remontent juſqu'à un embarcadère public, qui eſt à environ une lieue de ſon embouchure, mais qu'on ne gagne qu'après en avoir fait environ trois, à cauſe des ſinuoſités de la rivière. Le chemin qui conduit du bourg de Cavaillon à cet embarcadère, & par lequel on peut aller aux Cayes auſſi, en paſſant la rivière en canot, ſe bifurque pour gagner l'embarcadère de la baie des Flamands, d'où il ſe prolonge pour mener à la grande baie du Meſle.

Les Adminiſtrateurs ont interdit depuis le 6 Mai 1745, l'uſage abuſif où étaient les habitans d'envoyer prendre à leur gré, du bois & des pierres dans les deux baies des Flamands & de Cavaillon.

De la pointe Oueſt de cette dernière juſqu'au Tapion de Cavaillon où finit la côte de la paroiſſe, il y a cent toiſes.

Cavaillon qui avait, en 1730, 4 ſucreries en brut, 43 indigoteries & 1,400 cotonniers, compte maintenant 12 ſucreries, 10 indigoteries, 6 cotonneries & 30 cafeteries. On y fait du ſucre brut que la plaine du Cul-de-Sac pourrait avouer. La culture du cafier s'y propage & principalement dans le canton du Petit-Plaiſance, qui eſt au Nord-Eſt & qui eſt adoſſé au canton de Plaiſance de la paroiſſe du Petit-Trou, que l'on diſtingue quelquefois en l'appelant le Grand-Plaiſance. On cultive beaucoup de riz à Cavaillon. Les nègres y ont pour nourriture principale le petit-mil concaſſé, bouilli & mis en pâte. On appele là *couche-couche*, comme dans le reſte de la Bande du Sud, la farine de manioc des Iſles du Vent ou couſſac de Cayenne.

Durant la guerre de 1778, les blancs de Cavaillon ont mangé du pain fait avec un tiers de froment, un tiers de petit-mil & un tiers de mouſſache.

Le peu d'importance de Cavaillon dans l'origine & la pareſſe enſuite, ayant fait confondre l'état de ſa population avec celle des Cayes ou de Saint-Louis, je ne puis pas en montrer les progrès ſucceſſifs. En 1730, elle était de 195 blancs, 16 affranchis & 1,183 eſclaves. Maintenant elle eſt d'environ 400 blancs, 300 affranchis & 5,500 eſclaves.

La milice qui avait en 1730, 65 blancs & 7 affranchis, eſt préſentement de 121 blancs en une compagnie de fuſiliers & une de dragons blancs, & de 93 affranchis.

Cavaillon a 1 exempt, 1 brigadier, 4 archers & 8 adjoints de maréchauſſée.

La briſe du large eſt dépendante de l'Eſt à Cavaillon & celle de terre du Nord-Oueſt ou de l'Oueſt-Nord-Oueſt. Le coup de vent du 9 Septembre 1737 y fit beaucoup de ravages.

Le bas de Cavaillon a, le matin, pendant les mois d'Hiver, des brouillards aſſez conſidérables. Ils le ſont encore plus dans le canton du Mal-Fini.

D'après des meſures priſes ſur une habitation du haut de la plaine de Cavaillon, le taux moyen de l'eau de pluie tombée depuis 1780, juſqu'en 1785 incluſivement, a été de 76 pouces & demi par an; 1782 n'en a eu cependant que 42 pouces, 10 lignes, mais 1784 en a eu 120 pouces, 9 lignes.

En 1761, il y eut un affreux débordement de la rivière de Cavaillon. On allait en canot dans le bourg. La guildiverie avait 5 pieds d'eau; tout y flottait. Dans l'ouragan du 16 Août 1788, il tomba en 24 heures, 14 pouces cinq lignes d'eau dans la gorge de Cavaillon. Le débordement de la rivière & des ravines de cette paroiſſe ſurpaſsèrent tous ceux dont on avait conſervé la mémoire.

Le tremblement de terre de 1770 léſarda des bâtimens & n'en renverſa que très-peu à Cavaillon.

Le bas de la rivière de Cavaillon a beaucoup de caymans qui ont juſqu'à 25 pieds de long & certains jours d'Été, vers dix heures du matin, on en compte quelquefois 25 ou 30 qui ſe délectent à s'étendre ſur le ſable du rivage. Après les débordemens, on en a trouvé à terre juſqu'au-deſſus du bourg. M. Grenon de Pinſault, commandant la paroiſſe, en avait fait mettre un de dix pieds dans une citerne. Il parvint à en fendre le mur à coups de queue; de manière qu'il y reſta à ſec. Il vécut ainſi encore trois mois, ſans autre aliment que les mouches qu'il recevait ſur ſa langue, en l'étendant au dehors, pour cet effet.

Les fourmis ont paru dans la plaine de Cavaillon en 1773, elles y furent tranſportées des Cayes dans des marchandiſes qu'on entrepoſa à l'embarcadère. En 1775, on en était déſolé & l'ouragan de cette année ne les détruiſit point. On vit un petit balai de toilette en réunir trois livres peſant dans un cabinet.

Elles diminuent très-ſenſiblement depuis 1786 & ſe retirent vers les montagnes, ſans faire de mal ſenſible au haut de la plaine.

Les rats & les couleuvres qui avaient diſparu, pendant leur irruption, commencent à redevenir très-multipliés.

Cavaillon a de ſuperbes bois ; particulièrement le bois à enivrer, l'acoma violet, l'acoma jaune, l'acoucoua, l'épinu jaune, le bois jaune ou mûrier.

Autrefois on a employé le labour dans la plaine de Cavaillon. M. Brun de la Condamine qui y paſſa en 1774, dreſſait un nègre & deux bœufs au ſervice d'une charrue, moyennant 400 liv. J'ai vu l'année dernière, ſur la ſucrerie Grandier, de très-beaux rejettons de cannes plantées à la charrue. On a cependant abandonné cette méthode (excepté ſur la ſucrerie Delmas), parce qu'on prétend que les terres ſont encore trop neuves & qu'elle rend les cannes fougueuſes & ſeulement plus riches en feuilles.

Il y a vers l'Eſt de Cavaillon, un gros morne appellé le *morne Bleu*, célèbre parce qu'il a ſervi d'aſile au nègre Pompée, dont les dévaſtations & les crimes ont déſolé long-tems cette partie. Ce morne a pluſieurs cavernes, même ſpacieuſes, où l'on trouve des fétiches & d'autres preuves de la fréquentation des Naturels. C'eſt dans l'une de ces cavernes que Pompée fut pris après une vigoureuſe défenſe.

M. Redon de Moutplaiſir, cultivateur curieux, a chez lui, au morne Bleu, des coignaſſiers qui ont parfaitement réuſſi. Il a auſſi deux ſuperbes oliviers, prêts à rapporter ; des pommiers, des fraiſes & une grande abondance de petites figues de Marſeille auxquelles les oiſeaux font la guerre la plus cruelle.

J'ai vu, avec plaiſir, le ceriſier du pays employé en bordure à Cavaillon, comme le buis en France & embellir ainſi, avec utilité, le jardin de Mad. Grandier.

Il y a ſur l'habitation Grenon de Pinſault, de la pierre de taille fort eſtimée. On en trouve auſſi dans les mornes du Mal-Fini.

La rivière de Cavaillon charie, avec ſes pierres, des morceaux de mine de fer.

Les bêtes cavalines ont été long-tems attaquées à Cavaillon de la gourme qui les ſuffoquait. Elle a ceſſé ſur eux, mais elle ſe manifeſte ſur les chiens qui périſſent preſque tous.

Le mal de mâchoire, autrefois très-commun à Cavaillon, n'y paraît plus. On attribue ce changement à l'uſage de ne couper l'ombilic aux enfans qu'après avoir exprimé tout le ſang au bout du cordon & de garantir enſuite la ſection du contact immédiat de l'air. D'autres habitans ſe ſont contentés d'avoir de bonnes négreſſes accoucheuſes & de leur donner une récompenſe pour chaque enfant qui n'a point le mal de mâchoire, & ce calcul a eu le même ſuccès.

Cependant il y a des lieux de la Partie du Sud où tous ces moyens ont été impuiſſans & l'on y a imaginé un châtiment pour les mères qu'on ſoupçonne d'avortement, ou dont les enfans meurent du mal de mâchoire. C'eſt de leur faire porter au cou une petite figure humaine de bois d'environ un pied de long. Le premier exemple de ce genre & le ſeul qui ait frappé mes yeux, était celui d'une jeune négreſſe d'environ 18 ans qu'on accuſait d'avoir violé, dans ſon ſein, l'amour maternel, le plus impérieux de tous. Elle paraiſſait vivement affligée de ce châtiment. Elle eut l'idée de me prier d'en ſolliciter la ceſſation & me proteſta qu'elle était innocente. J'avais beſoin de la croire, je plaidai, j'obtins ce qu'elle déſirait, & j'ai eu le bonheur d'apprendre depuis, que le titre qu'on lui reprochait d'avoir redouté eſt ſon partage, & qu'elle en remplit les devoirs avec une ſorte de triomphe.

J'ai à parler d'un abus. Le bourg de Cavaillon ayant été ſur le bord Occidental de la rivière, les nègres continuent à y enterrer tous leurs camarades; de manière qu'ils ſont exhumés dans les débordemens & qu'on voit quelquefois des chiens dévorans des cadavres humains. N'eſt-ce donc pas une obligation pour quelqu'un que de ſauver un pareil ſpectacle à des êtres faibles, à des êtres ſenſibles! L'aſile de la mort ne doit pas être violé.

Cavaillon eſt du Commandement, de la Sénéchauſſée & de l'Amirauté de Saint-Louis.

On compte de l'égliſe de Cavaillon

A celle de Saint-Louis,	. . 5 lieues.	A celle de Jérémie,	. . 18 lieues.
—— du Petit-Trou,	. . 10	—— des Cayes,	. . 5

Arrivé à la dernière plaine que j'ai à décrire, le vœu conſtant de mettre dans ce que j'offre à mon Lecteur toute la clarté dont les objets ſont ſuſceptibles, me détermine à lui parler d'abord de cette plaine, indépendamment de ſa diviſion entre deux paroiſſes.

De la Plaine des Cayes, appellée auſſi Plaine du Fond et Plaine du Fond de l'Isle a Vache.

La Plaine des Cayes a pour bornes : à l'Eſt, la rivière de l'Iflet ; au Sud, la mer ; à l'Oueſt, la rivière de l'Acul, juſqu'à la rencontre de la rivière des Mornes & enſuite celle-ci ; & au Nord les montagnes. Elle a environ quatre lieues & demie de largeur moyenne d'Orient en Occident, ſur une hauteur moyenne égale auſſi, ce qui peut la faire évaluer à 20 lieues carrées de ſurface.

Cette plaine eſt un véritable remblai, ouvrage des eaux dont elle eſt maintenant arroſée, & principalement de la ravine du Sud & de la rivière de l'Acul, qui en chariant les terres des montagnes, ont auſſi tranſporté une énorme quantité de galets. Les différentes rivières par leſquelles la plaine des Cayes eſt coupée s'étant fait ſucceſſivement pluſieurs lits dans des directions différentes, les couches de terre & celles de galets ont auſſi varié, & dans leurs directions & dans leur épaiſſeur. Le bas de la plaine recevant encore du limon lorſque la rivière n'avait plus la force de charier ſes galets, il a, par cette raiſon, une couche végétale que des fouilles de vingt pieds de profondeur n'ont quelquefois pas montré toute entière, & cette profondeur eſt proportionnée à l'éloignement du rivage.

La ravine du Sud, en ſe promenant dans les parties qu'elle avoiſine, y a répandu avec profuſion le galet inépuiſable que ſes eaux font rouler. De là, les cailloux de la plaine à Jacob ; de là, les parties de la plaine des Cayes, où une couche végétale de quelques pouces couvre à peine un ſol pierreux & ſtérile ; de là, ces bancs de ſable qui coupent des terrains précieux ; de là, ces ſavanettes qui, dans une dimenſion d'environ deux lieues de longueur ſur

une largeur variable d'un quart de lieue à une demi-lieue, n'offrent à l'œil affligé qu'une terre inculte & infertile.

Pour ſe faire une idée de ce que la nature a pu mettre de galet dans la vaſte étendue de cette plaine, il ſuffit de connaître les débordemens de ſes rivières, ſur tout de la ravine du Sud, dont les lits, car elle en change ſans ceſſe, n'ont aucune profondeur; il ſuffit de voir quelle maſſe énorme de ces galets tapiſſe ces lits, dont l'un a dans un point de la plaine plus de cent toiſes de large.

Ces variations dans le cours des rivières ont eu un inconvénient de plus, du moins pour les parties inférieures de la plaine, & qu'on remarque encore; c'eſt d'y entretenir & d'y produire des infiltrations qui ſéjournent dans les points les plus bas, & qui, aux moindres pluies, noyent de grands eſpaces de terrain, où des eaux croupiſſantes interdiſent tout accès à l'agriculture.

La rivière de l'Acul, plus bienfaiſante que la ravine du Sud, quoiqu'elle charie auſſi du galet, coule dans un lit dont les bords élevés, même de 15 à 20 pieds, la contiennent, excepté dans des débordemens, où elle ſe joue de ces barrières. Les portions qu'elle paraît avoir remblayées, & qui ſont dans la partie Occidentale de la plaine, ſont d'un ſol différent de celui de la plaine à Jacob, ſituée vers l'Eſt. Il a au lieu de la légèreté de ce dernier, une conſiſtance un peu forte. La terre y eſt humide & onctueuſe, auſſi ne redoute-t-elle pas la ſaiſon ſéche, qui déſole la plaine à Jacob. L'arroſement n'eſt employé que dans quelques points de cette région Occcidentale, & le voyageur qui apperçoit à certaines époques ces deux parties de la plaine, ne peut aſſez s'étonner de l'aſpect frais de l'une, tandis que l'autre lui montre les effets d'un ſoleil dont l'exceſſive chaleur la dépouille des ornemens du règne végétal.

Il y a cependant auſſi des eſpaces d'argile mêlée dans la plaine à Jacob, mais elle n'y eſt que de rapport, car à un ou deux pieds de profondeur on rencontre le galet, avec cette particularité qu'il eſt compoſé de petites parties liées les unes aux autres par une eſpèce de ciment naturel, au moyen duquel il forme une maſſe très-compacte, que les pinces ont de la peine à rompre & que l'on nomme dans la plaine des Cayes *platine*, & que les nègres appelent *maçonne du Bon-Dieu*.

L'eau forme même des concrétions ſemblables dans les canaux qui charient

les eaux dans la plaine des Cayes, & elles ſont d'autant plus conſidérables, que ſa vîteſſe eſt plus grande; de ſorte que là cette vîteſſe conſerve les canaux au lieu de les détruire.

On voit auſſi, ſur quelques habitations de la plaine à Jacob, de petits monticules ou mamelons d'une marne durcie & même pierreuſe, qu'on regarde comme des ſommités de bancs de polypiers.

Le bas de la plaine, aquatique comme je l'ai dit, exige des deſſéchemens. La végétation y eſt fougueuſe, mais ſans utilité, faute d'élaboration, & il faut autant de travaux pour l'enchaîner que pour exciter cette végétation ailleurs. Auſſi ne voit-on pas de bananiers dans tout le côté Méridional du grand chemin, depuis la ville des Cayes juſqu'à l'extrémité Oueſt de la plaine. Les cannes y ſont toujours couchées & inclinées, & aux moindres pluies les patates pourriſſent en terre.

On eſt bien convaincu que la plaine des Cayes eſt un vrai remblai des rivières, quand on ſait que ſur la ſucrerie Monville & Demyrat, au canton de l'Acul, ayant voulu poſer des fondemens de maçonnerie, on trouva à ſept ou 8 pieds de profondeur un ſable blanc, fin & tellement mouvant qu'on fut obligé d'abandonner l'entrepriſe. Chez M. Defrouaudières, au même canton, un puits creuſé à 130 pieds de profondeur n'a pas ceſſé de montrer des lits de rapport. Sur l'habitation Walſh, au Sud-Oueſt de la plaine, on a trouvé dans une fouille de vingt pieds, des morceaux de vaſes de terre cuite des anciens Naturels, & un arbre dont le tronc, quoique encore entier, était néanmoins dans un état de macération qui permettait de le partager par le moindre contact. On trouve dans une foule d'endroits, à un, deux, trois & quatre pieds de profondeur, de la maçonnerie du Bon-Dieu.

La plaine des Cayes a un coup-d'œil impoſant, parce que rien n'interrompt ſon étendue; car il ne faut pas compter les petits monticules dont j'ai parlé, & dont un aſſez conſidérable eſt ſur l'habitation du comte de Mercy, à la plaine à Jacob. L'œil ſe promène avec plaiſir ſur une ſurface qui n'attend que les regards du gouvernement pour que ſes produits accroiſſent de près de deux tiers; puiſqu'il n'eſt preſque pas d'habitation qui ne put voir plus que doubler le ſien par l'augmentation du nombre des cultivateurs. La culture s'étendrait & s'améliorerait tout à la fois; au lieu de cent vaiſſeaux qui ſuffiſent pour enlever les denrées qu'elle fournit, un nombre double ſerait

au-deſſous du beſoin. Augmentant les revenus par les nègres, on augmenterait les nègres par les revenus. L'induſtrie s'accroîtrait ; l'émulation qui eſt ſa fille ou ſa compagne, multiplierait ſes bienfaits, & la plaine des Cayes ne ſerait plus indigne de rivaliſer avec celle du Nord, celles de l'Artibonite, du Cul-de-Sac & de Léogane.

On ne peut ſe diſſimuler que dans l'état préſent des choſes, la plaine des Cayes ne peut ſoutenir le parallèle avec les autres. Le Cul-de-Sac a toute la ſupériorité de ſa terre légère, avec laquelle celle de la ſucrerie la Gautraye eſt la ſeule qui paraiſſe avoir de l'analogie, & toute l'eſpérance de ſes terres ſalineuſes, que le tems améliore. Mais avec des bras, la plaine des Cayes aurait plus de reſſources dans ſes parties ſéches, qui ſont ſuſceptibles d'arroſement, plus de moyens pour égoûter celles qui ont beſoin de l'être ; elle ſerait défendue par des digues & des levées qui réduiraient les rivières & les torrens à n'être plus qu'utiles.

Les terres réputées les plus productives de la plaine des Cayes ſont celles ſituées à peu de diſtance de la ville des Cayes, lorſqu'elles ne ſont pas noyées.

Un avantage ſingulier & très-précieux de la plaine des Cayes, c'eſt qu'il n'y exiſte peut-être pas une ſeule ſucrerie qui ne puiſſe avoir un moulin à eau. Cet avantage eſt d'autant plus grand, que la dépenſe que le ſervice des moulins à bêtes exige eſt très-conſidérable & que cette économie tourne toute entière en accroiſſement pour la culture.

La plaine des Cayes a huit mois de pluie dans l'année, de Mai en Décembre. Les quatre autres mois ſont ſecs, & à peine y voit-on quelques faibles grains.

Un grand nombre de rivières, plus ou moins conſidérables, arroſent & fertiliſent la plaine des Cayes. La plus Orientale eſt celle de l'Iſlet, qui, à environ une lieue de ſon embouchure, reçoit par ſa rive gauche la rivière Dormante ; après, eſt la ravine du Sud, qui reçoit dans le haut la rivière Caymite, & que l'on appelle la rivière des Cayes lorſqu'elle borde dans l'Oueſt la ville des Cayes, bordée dans l'Eſt par la rivière l'Iſlet. La rivière Réaux ſuit, puis la rivière du Vieux-Bourg ; enſuite c'eſt la rivière de Torbec, où ſe jette ſur une rive la ravine du Meſle, & ſur l'autre la rivière Fauſſecave, du nom d'un habitant. Après, on remonte dans l'Oueſt la rivière Vandigoux, qui

qui reçoit près de ſon embouchure la rivière du Muſcadin, enſuite celle de Quitte-la-là, à laquelle ſe réunit la rivière Vaſeuſe.

Enfin à la limite Occidentale de la plaine, eſt la rivière de l'Acul, qui eſt groſſie à ſa rive droite par la rivière du Fond-Palmiſte, & par celle des Mornes; par la ravine à Duclerc & celle à Galais, & à ſa rive gauche par la ravine du Fond-Vert & par celle des Anguilles. Entre ces rivières ſont encore des ravines ou infiltrations, dont le cours eſt plus ou moins marqué, & par tout on trouve l'eau en fouillant à quatre pieds de profondeur, ce qui dit aſſez que le ſol ne doit être arroſé qu'avec beaucoup de circonſpection.

La plaine a auſſi des eſpèces d'étangs, tels que l'étang des Cocoyers, l'étang Enragé, l'étang des Roſeaux, & l'étang du Fond-Vert. On préſume que ces amas d'eau ſont d'anciens bras de ravinages que les galets des débordemens ont encaiſſés, & que des infiltrations entretiennent. Ils ne perdent que par l'évaporation. Ils ſont poiſſonneux. L'étang Vert a des anguilles & beaucoup de tortues. On dit y avoir vu anciennement des Caymans.

Les rivières que j'ai nommées, tariſſent à certaines époques ou dans certains intervalles de leur cours, pour ſe montrer toutes comme des torrens dans la ſaiſon pluvieuſe, & pour menacer d'anéantir la plaine qui eſt leur ouvrage. Leur pente eſt aſſez rapide du pied des montagnes à la mer.

Le 26 & le 27 Octobre 1716, il y eut une inondation qui cauſa de grands ravages; & dans la nuit du 23 au 24 Juillet 1724, une autre inondation, à laquelle un ouragan ſe réunit, renverſa les bâtimens de 18 des 23 ſucreries qui exiſtaient alors & preſque toutes les maiſons; les cannes furent rompues ou arrachées, & les indigoteries ne furent pas plus épargnées. On évalua la perte à un million & demi, & elle était immenſe pour cette époque.

Quelquefois au lieu des pluies que la plaine des Cayes reçoit d'ordinaire en plus grande quantité que les autres plaines de la Colonie, & qui ſont plus abondantes ſur le bord de la mer, qu'en allant vers les montagnes, elle éprouve des ſéchereſſes; & au mois de Mars 1786, elle en a été déſolée.

La briſe eſt du Sud-Eſt & du Sud-Sud-Eſt le jour, & du Nord-Eſt au Nord-Oueſt la nuit. Il y vente quelquefois du Nord, & dans la ſaiſon ſéche

ce vent annonce de la pluie. Dans celle des ouragans, il préside aux bourasques, sur tout lorsque la partie Nord du ciel est chargée de nuages qui gardent toujours la même élévation, & qui forment ce que sur le lieu l'on appelle *Nord-banqué*. Au surplus, le vent du Nord y est très-déssséchant; ce qui confirme encore ce que j'ai dit de l'effet du passage des vents par-dessus des chaînes de montagnes qui le dépouillent de son humidité.

Les ouragans désolateurs de la Partie du Sud, n'épargnent point cette plaine, & je réserve pour la description des Cayes, des détails à cet égard, parce qu'ils ont trait à son port.

La plaine des Cayes est la moins chaude de la Colonie, & il est rare que le thermomètre de Réaumur y monte au-dessus de 23 degrés & aille à 26. La brise du large, que semble intercepter quelquefois l'Ile à Vache, ne rafraîchit pas toujours l'air; mais celle de terre cause d'ordinaire une sensation assez piquante, qui veut qu'on ne se couche pas sans être couvert, & même la négligence à cet égard, n'est pas toujours impunie

Au mois de Mars 1788, il fit à la plaine des Cayes un Nord violent. Le 10 au matin, le thermomètre descendit à 15 degrés trois quarts au-dessus de la gelée, & le 13, plongé dans un pot d'eau, il descendit à 12 degrés & demi.

En général l'air est pur & agréable dans la plaine, sur tout dans sa partie élevée, où l'on jouit d'une meilleure santé.

La température humide de la plaine des Cayes est, sans doute, la cause principale qui y multiplie les insectes. Depuis vers 1750, le puceron, la fourmi, la coque, le pou-de-bois & les rats, se disputent tour-à-tour, le soin d'éprouver la patience & le courage du cultivateur.

Les Historiens Espagnols ne nous disent pas s'il y a eu aucun établissement dans la plaine des Cayes; Goméra annonce seulement que le canton de l'Acul qu'elle a dans l'Ouest, s'appellait la savane, *Zabana*. Cette désignation & le fait certain qu'il y a eu une ville appellée Terre-Sauvée-de-la-Savane (Salvatierra de la Zabana) à la bande du Sud, dans la province de *Haniguayaga*, autorisent à penser qu'elle était dans cette plaine. Ovando fit bâtir, en 1503, cette ville, à laquelle on concéda en 1508, pour armoiries, un écu de gueules au grifon d'or. Elle fut abandonnée en 1606, comme la plupart des villes de l'Ile Espagnole.

Avant 1662, des Boucaniers français vinrent chaſſer dans la petite île que l'étonnante multiplication des vaches avait fait appeller l'Iſle à Vache & la plaine oppoſée fut nommée, par eux, la grande terre de l'Iſle à Vache. Quelques-uns de ces Boucaniers s'arrêterent dans cette plaine, & d'Ogeron ſollicitait le miniſtre, le 20 Janvier 1666, de faire un établiſſement de 2 ou 300 hommes, *vis-à-vis l'Iſle à Vache* & d'ordonner qu'on ouvrît, de là, un chemin juſqu'au Cul-de-Sac.

L'établiſſement eut lieu & les Anglais menaçant de l'envahir, M. de Cuſſy y envoya pour commandant M. de Beauregard, major de la Colonie. Les galères eſpagnoles y cauſaient de ſi fréquentes inquiétudes & y avaient commis de ſi grands ravages, au commencement de 1683, que MM. de Saint-Laurent & de Bégon écrivaient au miniſtre, le 25 Janvier 1685, que ce lieu, le ſeul encore établi de la Bande du Sud ſe dépeuplait, malgré la fertilité du ſol & l'abondance de la chaſſe. Pour y retenir les habitans, ces Adminiſtrateurs-généraux propoſaient d'accorder 12,000 livres de ſucre qui reſtaient des fonds faits par le roi, à un prêtre nommé Mamiel, ancien miſſionnaire de la Côte, à condition qu'il ſe ferait curé du Fond de l'Iſle à Vache. Ce paſteur y vint & l'on conſtruiſit une chapelle, mais il mourut en 1686, & le 30 Septembre le miniſtre recommandait de lui donner un ſucceſſeur.

Le 21 du même mois de Septembre, les Eſpagnols vinrent encore faire une deſcente dans ce lieu qu'ils pillèrent, & dont ils dépouillèrent & détruiſirent aſſez l'égliſe pour qu'on fût obligé de l'abandonner.

Le 2 Mars 1688, les habitans, par un procès-verbal, dreſſé en préſence de M. de Graffe, major pour le roi, & ſigné de MM. Beauregard le Goff, conſeiller du conſeil du Petit-Goave, Dubignon, Geſme, Boyer, Heurterel, Poupot, Fournier & le Lièvre, décidèrent qu'on mettrait une nouvelle égliſe ſur l'habitation Geſme, où elle ſerait plus commodément pour le Public.

Cependant la plaine des Cayes était preſque abandonnée, en 1690, lorſque M. de Cuſſy s'y rendit pour engager les habitans à y demeurer afin que les Anglais ne vinſſent pas s'y établir, & il leur vanta beaucoup le coton qu'ils récoltaient & qui était réellement alors le plus beau de la Colonie.

Ce ne fut pourtant qu'en 1698, que l'établiſſement de cette plaine eut un caractère de ſolidité. M. de Beauregard y revint alors comme lieutenant de roi, avec un aide-major, & 25 ſoldats commandés par M. Deſpouſſes, enſei-

gne, 60 nouveaux colons, un curé & un chirurgien. Ce chef y étant mort en 1699, M. Ducaſſe le remplaça proviſoirement par M. de Paty, le même qui eſt mort depuis gouverneur de la Partie du Sud.

Ce fut auſſi en 1699, que la Compagnie de Saint-Domingue vint prendre poſſeſſion de cette plaine, qui faiſait partie de ſa conceſſion & qui peut lui reprocher la lenteur de ſon établiſſement. La Compagnie traitait cependant avec une ſorte de complaiſance, quoique toujours dans ſon propre ſyſtème, la plaine du Fond, qu'on a commencé à nommer, ſous elle, la plaine des Cayes & qui avait en 1713, 3 ſucreries & 101 indigoteries. Par ſon réglement du 22 Septembre 1716, elle y mit une juridiction fiſcale dont le reſſort s'étendait depuis la rivière des Cayes juſqu'au Cap Tiburon & elle créa un major de toutes les milices de cette étendue. Enfin, vers 1719, les progrès de la plaine furent trouvés aſſez conſidérables pour exiger qu'on en formât deux paroiſſes. Ainſi au lieu de celle du Fond de l'Iſle à Vache, on en fit deux qui prirent les noms des deux bourgs qu'on projetta dès lors, & dont l'un fut appelé les Cayes & l'autre Torbec.

En 1720, la plaine des Cayes avait 20 ſucreries, 93 indigoteries & 12 guildiveries qu'on y nommait *vinaigreries*, comme aux Iſles du Vent. En 1730 il n'y avait que 10 ſucreries en ſucre en brut & une en blanc, 30 indigoteries, 100 cacaoyers & 400 cotonniers. En 1742, on y comptait 25 ſucreries & vers 1750, elle prit un accroiſſement ſenſible; de manière qu'en 1753, elle offrait 30 ſucreries en brut, une en blanc, 8 indigoteries, 30 cotonneries, & la partie montagneuſe environnante avait 6 cafeteries, 4 hattes & plus de 20 places-à-vivres.

La population ſuivit cette progreſſion. En 1681, elle était de 35 blancs, 41 nègres, 23 métis, mulâtres, indiens & indiennes; en 1692, de 40 blancs; en 1713, de 366 blancs, 55 affranchis & ſauvages libres & de 1,392 nègres, mulâtres & ſauvages eſclaves; en 1720, de 429 blancs & 2,796 nègres; en 1730, de 364 blancs, 50 affranchis & 2,071 eſclaves; & en 1753, de 474 blancs, 127 affranchis & 5,371 eſclaves.

Mais la plaine des Cayes a tiré, comme celles du Cul-de-Sac & de Léogane, ſes plus grands avantages de l'arroſement.

De l'Eau procurée par la rivière de l'Acul.

Le 18 Mars 1745, douze habitans du canton de l'Acul ſe réunirent pour prendre, dans la rivière du même nom, de l'eau pour arroſer leurs habitations, en la ſaignant par le travers de celle de M. Moreau, qui en avait déjà pris une portion pour ſon utilité. Le projet était de réunir à cette eau celle d'une ſource de l'habitation le Coq, à la droite de la rivière & qui en donnait preſqu'autant que celle-ci. Les intéreſſés firent choix de M. Dune pour ces travaux hydrauliques & promirent de contribuer à la dépenſe, par portions égales. Les Adminiſtrateurs homologuèrent cet accord le 26 Mai. M. Delabbaye, habitant, attaqua cette déciſion & il fallut procéder avec lui juſqu'au 27 juillet 1755, qu'un jugement des Adminiſtrateurs rejetta ſon oppoſition.

Les intéreſſés, en vertu d'uue nouvelle permiſſion, s'aſſemblèrent le 1er. Avril 1756. Ils établirent que la rivière de l'Acul s'était formé un lit ſi conſidérable, dans le tems des débordemens, que quoiqu'aſſez abondante dans les hauteurs, ſes eaux ſe partageant enſuite en différens bras, ſe perdaient dans le ſable & dans les pierres qu'elles entraînaient. Qu'en conſéquence, ils trouvaient couvenable de faire un canal, à partir du boucan Poignant, où finit le morne de la crête à Palmiſte pour aller de là à la rivière des Anguilles qui ferait traverſée par un canal voûté, à cauſe des débordemens. Les Adminiſtrateurs donnèrent leur approbation aux conventions des habitans le 11 Août 1757.

La diſtribution des eaux de la rivière de l'Acul a été faite par M. Rey, procureur de l'habitation de M. Maillart, intendant, qui entreprit ce travail, ſans qu'il lui fût familier, ſans devis, & qui fut, tout-à-la-fois, le ſyndic des intéreſſés & leur entrepreneur.

Le volume d'eau donné par cette rivière vient, en entier, dans un baſſin général ſur l'habitation le Duc & la Ferrière, d'où elle ſort par deux ouvertures inégales.

La branche la plus Orientale du canal fournit trois portions d'eau égales, à 3 ſucreries ſur leſquelles ſont 4 moulins à eau. L'une de ces ſucreries a cédé les deux cinquièmes de ſon eau à une autre qui n'avait pas ſouſcrit, mais qui ſe ſervait de l'eau à ſon paſſage pour un cinquième moulin.

La branche la plus Occidentale du canal fournit onze portions égales pour cent carreaux chacune à onze ſucreries dont quatre ont des moulins, que l'eau du même canal fait mouvoir, & une, a auſſi un moulin qui prend de l'eau de la rivière de Torbec.

Ce ſont donc 14 habitations de la rive gauche de la rivière qui jouiſſent de toute ſon eau. Un habitant de la rive droite a voulu réclamer, mais ſa demande a été proſcrite par un jugement des Adminiſtrateurs du 24 Décembre 1765.

On a commencé à jouir, en 1761, de l'eau de la riviere de l'Acul. Il y a un aqueduc de 400 pieds de long ſur trois de large, en arcades, qui paſſe ſur l'habitation des héritiers Girard pour aller porter une des portions d'eau à l'habitation Bezin. Cet aqueduc prouve que le galet & la chaux produiſent pour les fonds, une excellente maçonnerie; car pour cet aqueduc qui a 19 pouces de large & 24 pouces de haut, le parapet n'a que 12 pouces & dans un long eſpace, il n'en a même que 9.

Les riverains du côté droit ſe diſputent entr'eux l'eau de la ſource le Coq.

La rivière de l'Acul donne, de plus, un moulin à la ſucrerie Praſlin, & deux à celle des deux ſucreries Walſh qui eſt le plus au bas de la plaine.

De l'Eau procurée par la rivière du Meſle, ou de Jean-Dézé.

En 1754, M. Bezin, ancien commandant du Rochelois, & M. Benech de Solon, tous les deux habitans de la plaine des Cayes, au canton de Jean-Dézé, exposèrent aux Adminiſtrateurs que les eaux de ce canton tariſſaient tous les ans, & réduiſaient les habitans aux pertes les plus cruelles. Que ſe voyant preſque obligés d'abandonner leurs habitations, ils avaient fait niveler la rivière appelée du Meſle ou de Jean-Dézé, depuis ſa ſource, & que M. Roland, arpenteur & géographe du roi, avait trouvé une pente ſuffiſante juſqu'à leurs deux habitations. Les Adminiſtrateurs ordonnèrent, le 27 Mai 1754, la ſignification de cette demande d'eau à tous les riverains. Elle produiſit, le 14 Janvier 1755, une aſſemblée, d'où il réſulta que 6 riverains de l'Oueſt & 5 de l'Eſt s'arrangèrent pour diſpoſer de l'eau de la rivière, en prenant une moitié pour chaque rive, & la ſubdiviſant au prorata des terres

arroſables. Les Adminiſtrateurs canonisèrent cet arrêté le 6 Août ſuivant.

Cette rivière de Jean-Dézé fournit un volume d'eau qui a été diviſé dans deux branches de canal dont les ouvertures établies à un barrage dans la rivière ont chacune 5 pieds de largeur & fourniſſent environ 12 ou 15 pouces de hauteur.

Cette eau ſert d'abord, à l'habitation de M. Moreau (médecin du roi), qui arroſe 40 carreaux & qui profite de tout le volume d'eau pour ſon moulin. La branche Eſt fournit enſuite à trois ſucreries ; à une indigoterie ; à deux indigoteries-cotonneries ; & à trois cotonneries, mais ſeulement de quoi abreuver les hommes & les animaux, l'eau étant trop faible pour pouvoir être employée à l'arroſement. La branche de l'Oueſt ſert de la même manière, à 4 ſucreries ; 1 indigoterie ; 1 indigoterie-cotonnerie & à 3 cotonneries.

De l'Eau procurée par le bras droit ou Oriental de la ravine du Sud.

M. Davezac de Caſtera, né à Tarbes en Bigorre, du ſecond mariage d'un greffier en chef de la Sénéchauſſée du même lieu, fut envoyé à Paris, où il étudiait en Sorbonne. Quoique déjà tonſuré, il n'obéiſſait qu'à regret aux volontés de ſon père, qui l'avait deſtiné à l'égliſe. Cet éloignement & l'emploi agréable de quelques ſommes qu'on lui avait fait paſſer pour qu'il accomplît le vœu paternel, lui donnèrent l'idée de ne pas revenir à Paris après des vacances. Riche de ce qui devait payer ſon retour & ſa penſion, riche de quelques préſens de ſa famille & de la matricule d'avocat de ſon frère aîné, il prit la route de Bordeaux.

Là il ſe détermina à paſſer aux Iſles, & ayant entendu dire qu'on y avait bonne opinion des beaux habits, il en acheta autant qu'il put, prit quelques livres & s'embarqua en 1748 pour Saint-Domingue ſur un vaiſſeau qui paſſa à la Martinique & qui le tranſporta enſuite dans la Partie du Sud, où il débarqua avec un ſeul louis d'or. Il y trouva un oncle, dont l'aveu, joint aux lettres d'avocat, fit en 1749 du nouvel-arrivé un procureur de la Sénéchauſſée de Saint-Louis.

M. Davezac ſe maria au mois d'Octobre 1752 & prit alors ſes vrais noms

de baptême, Pierre Valentin, qui différaient de ceux de la matricule de ſon frère, & l'on doit obſerver que s'il s'eſt laiſſé donner la qualité d'avocat, il ne l'a jamais priſe lui-même dans aucun acte.

M. Davezac donna en 1753 ſa démiſſion de la place de procureur, & il obtint en 1755 la commiſſion d'aide-major des milices de Saint-Louis.

Ayant acquis une indigoterie à Acquin, il fit avec ſuccès des travaux pour y conduire de l'eau.

Vers le même tems ou peu après, des habitans de la plaine des Cayes voulurent employer les eaux de la ravine du Sud, qui a ſa ſource dans le morne de Macaya, du côté de Plymouth, à fertiliſer la plaine à Jacob. Pluſieurs perſonnes aſſuraient que ce projet était inexécutable; les volontés ſe contrariaient; enfin, rien ne s'effectuait, lorſque Davezac conçut l'idée d'entreprendre cette diſtribution d'eau.

Son aſſurance & ſon éloquence naturelle le firent écouter. Les habitans intéreſſés s'aſſemblèrent & Davezac leur perſuada qu'il accomplirait leurs déſirs. Après l'avoir entendu diſcourir ſur le projet, on crut pouvoir lui demander un plan & un devis, mais Davezac répondit qu'il n'en ſavait pas faire & qu'il n'en avait pas beſoin. Quelques opinions paraiſſaient s'obſtiner à exiger ce plan, on voulait au moins réfléchir ſur les éclairciſſemens donnés par Davezac, mais celui-ci qui connaiſſait bien l'eſprit colonial & qui ſavait que tout manquerait ſi l'aſſemblée ſe rompait ſans conclure, inſiſta & fit adopter ſes propoſitions.

Ce fut le 20 Juillet 1759 que les habitans nommèrent trois ſyndics pour diriger les travaux, avec pouvoir de conclure un marché avec tel entrepreneur qu'ils jugeraient convenables.

Le 16 Décembre ſuivant, acte ſouſſeingprivé entre ces ſyndics & Davezac, qui ſe chargea de tout moyennant 730,000 livres, dont 60,000 payables au 1er. Mars 1760; 240,000 liv. en quatre années, de ce 1er. Mars 1760 au 1er. Mars 1764; 100,000 liv. le jour de la réception des travaux, & 300,000 en trois ans, à partir de cette dernière époque. Davezac s'obliga à livrer ſon ouvrage dans cinq ans, & à le garantir encore deux ans après. Les Adminiſtrateurs homologuèrent cette convention le 16 Décembre 1759.

Davezac commença les travaux auſſitôt. Il acheta près du point qu'il avait fixé pour la priſe d'eau, un terrain qui forme aujourd'hui une cafeterie appartenante à ſes enfans, & affermée à M. Verret.

Dès

Dès que l'on put concevoir qu'il réuſſirait, l'envie & l'intérêt s'éveillèrent. On paya mal le premier quartier de 60,000 livres, on le tracaſſa & les Adminiſtrateurs furent obligés de défendre de le troubler par une ordonnance du 26 Mars 1761.

D'un autre côté, des non-riverains qui n'avaient pas ſouſcrit dans l'origine, voulurent être colloqués dans la diſtribution, & le 1er. Février 1762 les Adminiſtrateurs rejettèrent leurs demandes.

Le 7 Mai 1762, nouvel accord entre les intéreſſés & Davezac, pour changer au projet de diſtribution; & le 8 Septembre 1764 on conſirma ce changement en préſence des Adminiſtrateurs.

Le 28 Février 1765, ſommation de la part des ſyndics à Davezac de ſe conformer au marché de 1759, qu'on l'accuſait de violer, & le 20 Avril, requête au Sénéchal de Saint-Louis pour faire ordonner l'exécution ponctuelle de ce marché.

Le 17 Mai, Davezac en méconnaiſſant la compétence du Sénéchal, ſomma à ſon tour les intéreſſés de recevoir l'ouvrage qu'il venait de terminer.

Alors les ſyndics s'adreſſèrent aux Adminiſtrateurs & ſoutinrent que les modifications de 1762 & de 1764 n'avaient pas été ſérieuſes ou bien conçues de part & d'autre. Renvoi de la conteſtation, le 4 Juin 1767, par-devant le Sénéchal de Saint-Louis, mais comme commiſſaire en cette partie.

Il faut avouer que là on ſe permit tout contre Davezac, auquel on oppoſait un plan de diſtibrution qu'on avait fait faire par un arpenteur. Quoique Davezac ne ſut pas faire de plan, il couvrit cependant de confuſion l'auteur de celui-ci & ceux qui voulaient qu'on l'admirât. Comme toutes ces conteſtations avaient arrêté les payemens, Davezac fit ſaiſir les nègres de quelques intéreſſés les plus acharnés contre lui, puis il les leur rendit.

Cependant M. d'Argout, alors commandant de la Partie du Sud, ſentant combien cet affligeant procès nuiſait à l'intérêt général, parvint à déterminer tous les intereſſés à s'aſſembler devant lui pour ſe concilier avec Davezac. Comme l'aſſemblée allait ſe tenir au mois de Mars 1768, M. le prince de Rohan qui venait viſiter la Partie du Sud, arriva aux Cayes & fut pris pour arbitre. Son entremiſe amena une tranſaction d'autant plus flatteuſe pour Davezac, qu'on n'y inſéra rien des démêlés antérieurs. Il exécuta ce nouvel acte, & le 1er. Février 1770, en préſence de M. Dufrettey, major pour le

roi aux Cayes, les intéreſſés, par un acte que reçurent MM. le Faucheur & Bugarel, notaires, après avoir examiné les ouvrages, déclarèrent en être très-ſatisfaits, *autant & au delà de ce qu'ils pouvaient eſpérer de l'exécution d'un marché fait ſans plan, ſans devis & ſans profil : ouvrage cependant qui fera honneur à perpétuité au Sieur Davezac de Caſtera, d'autant mieux qu'il n'était pas du métier lorſqu'il a fait cette entrepriſe, en laquelle il a ſi bien réuſſi, à la plus grande ſatisfaction deſdits ſieurs ſouſcripteurs* ; enfin, Davezac renouvella ſa promeſſe de garantir pendant deux ans ſes travaux faits pour arroſer alors 2,840 carreaux, dépendans de 18 habitations.

Sa priſe d'eau eſt ſur la rive gauche de la ravine du Sud. Cette ravine a dans cet endroit environ 75 pieds de large, & la direction du Nord-quart-Nord-Eſt au Sud-quart-Sud-Oueſt. La priſe d'eau qui eſt à environ 150 toiſes au-deſſus du niveau de la mer, eſt formée par une maçonnerie de pierre de taille avec 25 pieds de long, 4 d'épaiſſeur & 10 de haut, allant de l'Eſt-quart-Nord-Eſt, à l'Oueſt-quart-Sud-Oueſt. Dans le bas de ce maſſif de maçonnerie ſont trois ouvertures de 3 pieds en carré chacune, pour recevoir l'eau. Une eſpèce de monticule qui ſe prolonge dans la rivière couvre cet ouvrage.

Comme le galet que la ravine du Sud charie en abondance, s'introduiſait dans le canal malgré les grils de ſes ouvertures, on a imaginé en 1780, de couvrir la priſe d'eau par un autre travail de maçonnerie. En conſéquence, de l'extrémité Oueſt du mur de Davezac parallèlement au cours de la rivière & à angle droit avec la priſe d'eau, on a fait un mur de 3 pieds d'épaiſſeur, de 10 pieds de haut & de 150 pieds de long qui remonte juſqu'à la pointe du monticule dont j'ai parlé. Dans le bas de ce mur & à environ 6 pieds de la jonction du mur Davezac & du nouveau, on a pratiqué trois ouvertures égales à celles faites par Davezac, mais on a élevé leur fond de 19 pouces au-deſſus des premières.

En face du mur Davezac, & à 18 pieds plus haut, on en a fait un qui lui eſt parallèle, qui a les mêmes dimenſions que lui, qui part du mur de 1780, & qui vient s'appuyer contre l'écore le long de laquelle eſt un quatrième mur parallèle à celui de 1780. De manière que le mur Davezac, celui qui lui correſpond plus haut, celui qui du côte oppoſé à la rivière réunit ces deux premiers, & enfin une portion de celui de 1780, dans

lequel ſont les trois ouvertures, forment un baſſin qui ſerait de 18 pieds carré, ſi celui de Davezac & celui de 1780, ne faiſait pas entr'eux un angle un peu aigu & d'environ 70 degrès. Des marches miſes contre le mur placé du côté intérieur, ſervent à deſcendre dans ce baſſin que l'eau traverſe, pour aller des ouvertures de 1780 dans celles de Davezac, pour retirer le gravois qui peut s'y être introduit.

Des 150 pieds qu'avait le mur de 1780, il n'en reſte plus que 86; le reſte qui s'étendait dans la partie ſupérieure a été détruit; un pareil ſort menace ce qui ſubſiſte & qui commence à s'ébouler dans les parties inférieures. La négligence qu'on montre à cet égard, peut avoir des ſuites funeſtes; car la priſe d'eau, dont la ſolidité n'a jamais éprouvé le moindre échec, peut être ébranlée par la chûte du mur qu'on lui a joint. S'il tombait ſans être emporté, il pourrait devenir une ſorte de bélier ou ſervir de baſe à des amas de gravois, capables de nuire à un ouvrage tellement utile, qu'on ne peut pas concevoir que la ſeule idée de ſa deſtruction n'alarme pas tous ceux qu'elle intéreſſe.

On eſt également ſurpris en voyant qu'après avoir exhauſſé de 19 pouces le fond des ouvertures, il ait fallu faire dans la ravine une digue de terre & de gravois de deux pieds & demi de haut, pour élever l'eau dans les tems ſecs. Il eut été bien plus ſimple de profiter de ces 19 pouces. Au ſurplus, pourquoi ne pas préférer une digue ſolide de maçonnerie qu'on placerait un peu au-deſſous de la priſe d'eau (par la même raiſon de la crainte des amas de pierres) & qui, quelque diſpendieuſe qu'elle pût être, le ſerait moins qu'un travail qu'il faut recommencer dix fois par an, & qui coûte à chaque fois au moins mille écus en valeur de journées de nègres?

Le canal a 9 pieds de large ſur 3 de profondeur. La pente depuis la priſe d'eau juſqu'au baſſin de diſtribution générale eſt de 81 pieds, 11 pouces, 9 lignes, & la longueur du canal, dans cet intervalle, de 2,208 toiſes.

La ravine du Sud jaugée dans un tems où les eaux étaient hautes, avait 15,600 pouces cubes d'eau. On évalue à un tiers la diminution qu'elle éprouve dans la ſaiſon ſéche.

Au baſſin de diſtribution placé ſur l'habitation Lévy, l'eau eſt diviſée en deux. Le canal le plus Oriental diſtribue l'eau à 3 ſucreries & une indigoterie non-riveraines, y arroſe 1,460 carreaux & y fait mouvoir 10 moulins.

Le canal de l'Eſt vide enfin l'excédant de ſon eau dans la rivière l'Iſlet, ſur l'habitation Bourjoly.

Le canal Occidental fournit de l'eau à 8 ſucreries & à une cotonnerie-indigoterie riveraines, à une ſucrerie non-riveraine & à 9 moulins, & arroſe 1,380 carreaux.

Enfin cette branche du canal va ſe décharger dans la rivière l'Iſlet, ſur l'habitation la Gautraye.

Ainſi l'entrepriſe de Davezac ſert à arroſer 2,840 carreaux de terre & à faire mouvoir 19 moulins. Il y a 17 intéreſſés qui ont moulin & arroſement, 5 qui arroſent ſeulement, & enfin deux habitations qui ont l'uſage de l'eau parce qu'elle les traverſe dans ſon cours, mais pour des moulins ſeulement, & elles ne contribuent en rien aux dépenſes.

Pour veiller à l'entretien des ouvrages, pour empêcher les uſurpations, enfin pour maintenir l'intérêt commun, les intéreſſés nomment deux ſyndics qui, en cas de mort ou d'abſence, ſont remplacés dans des aſſemblées convoquées par le ſyndic reſtant. C'eſt d'ordinaire au preſbytère des Cayes & à la pluralité des voix que ces élections ont lieu.

Enfin, pour conduire les travaux ſur la rivière, ouvrir & fermer les pelles, on a établi, dès l'origine, un gardien qui eſt encore le même aujourd'hui. Chaque habitant lui donne, comme il avait été ſtipulé, 125 livres par cent carreaux, compris dans la diſtribution, ce qui fait 3,550 livres pour 2,840 carreaux. Il réſide ſur le terrain voiſin de la priſe d'eau, & dont il eſt propriétaire.

Tel eſt l'ouvrage qui rendra immortel le nom de Davezac parmi ceux des citoyens précieux. Sans lui l'eau coulerait peut-être encore inutilement dans le lit de la ravine du Sud, & les particuliers qu'elle enrichit, & l'État dont elle augmente les richeſſes, ſeraient privés des avantages qu'elle procure depuis trente ans; au contraire, ſon heureuſe induſtrie, ſon génie naturel y a élevé un monument hydraulique, & nouveau Pactole, cette ravine ſemble rouler des flots d'or.

M. Verret blâme Davezac de n'avoir pas mis ſa priſe d'eau à cent pas plus haut, dans le point où le petit morne que j'ai cité l'aurait défendue de la rivière; de ne l'avoir pas placée parallèlement au cours de la rivière, & de n'avoir pas mis ſon fond au-deſſous de celui de la rivière; enfin d'avoir fait un canal auſſi démeſurément grand. Mais, m'a-t-il ajouté, en cenſurant ces

défauts, je dis que ce travail annonce de la hardieſſe, du génie & qu'il célébrera toujours la mémoire de Davezac.

Cet homme étonnant eſt mort le 14 Septembre 1781, après avoir conſéquemment joui de ſa gloire. On aſſure que ſes enfans n'ont pas encore reçu la totalité de ce qui lui était dû pour cette entrepriſe. Puiſſe l'opinion publique en faire à ſes débiteurs une honte qu'eux-mêmes trouvent inſupportable !

De l'Eau procurée par le bras gauche de la ravine du Sud.

Le ſuccès des trois diſtributions que j'ai citées porta les habitans de la plaine des Cayes à en déſirer d'autres. On vit donc éclore, le 9 Novembre 1765, une délibération des intéreſſés à celle du bras gauche ou Occidental de la ravine du Sud, par laquelle ils nommaient MM. Tuffet & Dautun à l'effet d'aſſurer l'opération par laquelle M. Roger, arpenteur, devait jauger ce bras gauche, pour dreſſer enſuite un plan & faire un devis de cette diſtribution.

Le 2 Janvier 1766, les Adminiſtrateurs autorisèrent M. Roger, qui opéra le 28 Février.

Les choſes en étaient cependant reſtées là juſqu'en 1785, que les intéreſſés recoururent aux Adminiſtrateurs pour demander le jaugeage & du bras droit & du bras gauche de la ravine du Sud. Ceux-ci commirent M. Verret.

Le 15 & le 16 Juillet, le jaugeage eut lieu, & M. Verret trouva dans le bras droit 12,000 pouces d'eau & 2,400 dans le bras gauche, au point de la priſe projettée.

De ce moment, il y a eu un procès entre les intéreſſés des deux bras pour avoir un partage égal.

Le 9 Août, MM. Tuffet & Caſtelpers, choiſis par une délibération du 30 Juillet, firent devant M. le Goux, notaire, un marché avec M. Verret, d'après le nivellement, le plan & le devis de l'arpenteur Roger, pour exécuter cette entrepriſe, moyennant 500,000 liv., payables, moitié d'avance, & l'autre moitié par tiers, le 1er. Avril 1787, le 1er. Avril & le 1er. Octobre 1788, avec ſoumiſſion à toutes ſaiſies, même d'objets aratoires, faute de

payement ; mais ſans ſolidité entre les intéreſſés. De ſon côté, M. Verret s'obligea à terminer les travaux dans 30 mois, à compter du jour où ils ſeraient commencés & qui ne pourrait être renvoyé plus loin que le 1er. Avril 1786. Mais Roger ayant fixé au canal 9 pieds de large & 3 pieds de profondeur dans tout ſon cours, & M. Verret ayant démontré que ces dimenſions & les pentes indiquées par Roger excéderaient le volume de l'eau, il fut convenu que le canal n'aurait que 5 pieds & demi de large ſur deux pieds & demi de profondeur & ſerait capable de contenir, en tout tems, 9,000 pouces d'eau.

M. Verret examinant enſuite la priſe d'eau telle que Roger l'avait indiquée, il l'a trouva ſujette à des inconvéniens graves, parce qu'elle pouvait être culbutée par le choc des arbres & des blocs de rochers. Il trouva de plus que le canal placé dans le lit même de la ravine, ſur une longueur de 28 toiſes, parce qu'on ne pouvait pas l'éloigner de la ravine immédiatement après la priſe d'eau, pouvait être emporté dans les débordemens & encombré par les ſables, les galets, &c. Ces obſervations déterminèrent les intéreſſés à conſentir par un acte du 23 Décembre 1786, au changement de cette priſe d'eau, que M. Verret a miſe immédiatement ſous une patte de morne, par laquelle elle eſt couverte, & à la barrière de l'habitation des héritiers Davezac, au-deſſus de l'habitation Conſtant. Elle eſt ainſi à 28 toiſes plus bas que Roger ne l'avait indiquée, dirigée de l'Eſt à l'Oueſt, mais tout-à-coup le canal ſe dirige Nord & Sud. Le baſſin de diſtribution doit être au pied du morne à Cabrit, ſur l'habitation Duveau, & le canal doit avoir 1,564 toiſes, 5 pieds.

M. Verret a commencé ſes travaux au mois de Décembre 1786, parce que l'ouragan du mois d'Août 1785 & la diſette de vivres qu'il cauſa, le mirent dans de grands embarras pour nourrir ſes ateliers.

Il ne les avait pas encore pouſſés loin, lorſqu'il s'apperçut que des points, marqués par Roger pour le paſſage du canal, avaient été détruits par des débordemens, & que d'autres points déſignés comme formés d'un ſol facile à déblayer, ſont, comme le morne à Cabrits, par exemple, *un noyau de roc vif, d'une pente roide, couvert d'une légère couche de terre; lié par des racines d'arbres & garnis, en pluſieurs endroits, d'énormes blocs de rochers entaſſés qui offrent le ſpectacle d'anciennes ruines opérées par quelques-unes de ces convulſions de la Nature dont on rencontre fréquemment de ſi effrayantes traces.* Ces deux circonſtances majeures ont produit la ceſſation des travaux.

Le 30 Juillet 1788, M. Verret qui n'avait reçu en tout que 208,068 liv. 17 f. 2 d., a publié un mémoire imprimé où il expoſe avec détail aux intéreſſés les obſtacles qu'il a rencontrés & qui exigent une dépenſe de 150,000 liv. plus forte que celle qu'il avait calculée, d'après les opérations de Roger, baſes de ſon marché, & il expoſe quel doit être le véritable plan de diſtribution des eaux de ce bras gauche de la ravine du Sud d'après la nature des lieux.

Il eſt impoſſible de ne pas donner des regrets amers aux circonſtances qui ont permis que ces faits ſoient devenus la matière d'un procès, encore indécis, entre M. Verret qui a été le médiateur de tant de procès ſur des travaux hydrauliques, & les intéreſſés de la diſtribution des eaux du bras gauche de la ravine du Sud. Ce procès, le ſeul que Verret ait encore eu, ſe juge cependant, par le délai ſeul, d'une manière preſqu'irréparable contre les intéreſſés.

Ceux-ci ſont au nombre de 26 & ils doivent arroſer 2,655 carreaux de terre quand la diſtribution ſera effectuée.

De l'Eau procurée par la ravine Séche.

Les habitans riverains du côté Eſt de la ravine Séche, demandèrent aux Adminiſtrateurs la permiſſion d'y prendre de l'eau, & ceux-ci ordonnèrent le 6 Avril 1785, que cette demande ſerait communiquée à tous ceux qu'elle pouvait intéreſſer. Les riverains de l'Oueſt ſe réunirent alors à eux & ſollicitèrent que M. Verret fut chargé de la jauger, ce qui fut preſcrit, le 20 du même mois.

Le 28, les intéreſſés firent avec M. Verret, un marché par lequel il s'obligea de jauger & de donner un devis, un plan & un profil moyennant 20,000 livres.

Le jaugeage fut commencé le 11 Mai, & terminé le 6 Juillet. Il en eſt réſulté que le 15 Juin, jour où l'eau était la plus haute & en tems pluvieux, M. Verret a trouvé dans la ravine Séche, 2,975 pouces d'eau, meſure de fontainier, à quoi il jugeait convenable d'ajouter 400 pouces pour les déperditions qu'il attribuait à l'effet des barrages; c'était donc 3,375 pouces. Mais il eſtima, d'après ſes travaux, & le rapport d'anciens habitans que ce

volume ſe réduiſait quelquefois à 2,000 pouces & qu'il ne fallait compter que ſur 1,800. Le devis total montait à 435,228 liv. La longueur du canal depuis la priſe d'eau juſqu'au baſſin de partage, à la liſière des habitations Lataſte & Prunière, fut trouvée de 2,420 toiſes & un ſixième. La pente de ce développement, eſt de 626 pieds, 11 pouces, 1 ligne.

Le 31 Juillet 1785, les intéreſſés nommèrent MM. Guilgault & le Goux pour ſyndics & MM. Deſrouaudières & Durocher pour adjoints.

Le 11 Août, M. Jacqueſſon, notaire aux Cayes, a paſſé un marché entre ces quatre ſyndics & M. Verret, par lequel celui-ci s'obligea à faire une priſe d'eau au-deſſus du fourq à George, à la diſtance de 1,600 toiſes & ſur le terrain Eſmangard; à conduire cette eau juſqu'à la tête de la plaine ſur l'habitation Moreau; de faire un canal général de diſtribution à la liſière des habitations Lataſte & Prunière & de le rendre ſuſceptible de contenir 3,600 pouces d'eau. Il prit enſuite 30 mois de délai pour accomplir l'ouvrage.

Les intéreſſés de leur côté, s'engagèrent à lui compter 400,000 liv. aux mêmes époques, de la même manière, & ſous les mêmes obligations que les 500,000 liv. de l'entrepriſe du bras gauche de la ravine du Sud.

Le travail fut commencé le 19 Décembre 1786, & il eſt terminé. Cette diſtribution procure de l'eau à 21 intéreſſés, dont 16 ſur la rive Orientale & 5 ſur la rive Occidentale, & pour 1,800 carreaux de terre.

La priſe d'eau eſt Eſt & Oueſt, à deux degrés près & ſans avoir égard à la variation.

Indépendamment des avantages procurés à la plaine des Cayes, par ces grandes diſtributions, il y a encore des habitations qui en retirent de particuliers de quelques courans d'eau, de quelques ſources, &c.

Les eaux de la rivière du Fond-Palmiſte, qui ſe jettent dans celle de l'Acul, au-deſſous de la priſe d'eau dont je viens de parler, font mouvoir le moulin de la ſucrerie Saint-Martin cadet.

La rivière des Mornes, qui arrive dans celle de l'Acul un peu au-deſſous du confluent de la rivière du fond Palmiſte, donne un moulin à la ſucrerie Monville & Demyrat.

La ſucrerie la Foſſe pourrait avoir, par les ſources réunies de la rivière Quitte-la-là, un moulin, & arroſer 50 carreaux.

La ſeconde ſucrerie Walſh en a un par la Quitte-la-là.

L'habitation

L'habitation Thévenin, par la rivière Vendigon.

Les trois ſucreries, Orourke, Marraud, & Leyritz & Marraud, ont chacune un moulin par la petite rivière du Muſcadin.

La ſucrerie Saint-Martin aîné, doit le ſien à la rivière de Torbec & arroſe.

Des ſources en procurent un à l'habitation Lucker.

La rivière du Vieux-Bourg en donne un à la ſucrerie Guilhem, & un à la ſucrerie Bory.

Des ſources un à l'habitation Vinche.

Des ſources font mouvoir celui de l'habitation La Renaudie.

Et d'autres ſources ceux des habitations Pelerin la Buxière & Dutruch.

La rivière Réaux, en procure un à la petite place Lemmens & à l'habitation Gelée.

Et l'habitation Drouette, autrefois la Gautraye, doit le ſien à la rivière des Cayes.

La rivière l'Iſlet fournit à chacune des deux habitations, le Roux & Oſhiel, de l'eau pour y faire mouvoir un moulin & y arroſer 150 carreaux.

Une ſource conſidérable, qui ſort du Morne au Diable vers la jonction de la rivière Dormante & de la rivière l'Ilet, donne un volume d'eau ſuffiſant pour arroſer l'habitation Charpantier, & lui procurer un moulin.

Le ruiſſeau du morne au Diable, formé de pluſieurs ſources ſur l'habitation la Gautraye & celle Charpantier, fournit aſſez d'eau pour un moulin.

Ainſi la plaine des Cayes compoſée, comme je l'ai dit, d'environ 20 lieues carrées de ſurface, peut être conſidérée comme en ayant environ la moitié arroſée; ce qui, en refléchiſſant qu'elle a des points à qui l'arroſement ne pourrait être que déſavantageux pour le ſol, la met dans une ſituation plus heureuſe que celle d'aucune autre plaine de la Colonie.

Nulle autre auſſi n'a autant de moulins à eau, puiſque ſur 100 ſucreries l'on en compte 56.

La plaine des Cayes poſſéde donc à un haut degré, deux grands moyens de proſpérité. L'arroſement qui ſert à fertiliſer la terre, & à combattre les ravages des ſéchereſſes; & des moulins qui aſſurent une économie capitale, parce que le remplacement des mulets devient chaque jour plus difficile & plus coûteux.

Les hommes qui ont concouru, par leurs heureux talens, à lui assurer la jouissance de ces bienfaits sont donc dignes de la reconnaissance des Colons de cette plaine, & des éloges de tous ceux qui ont eu l'occasion d'admirer l'emploi qu'ils ont fait de ces talens.

Il est doux sans doute, après avoir rendu hommage à ceux de Davezac, d'avoir encore à en citer qui, plus grands & fondés sur une théorie savante, se sont exercés dans les trois parties de la Colonie, & principalement dans la plaine des Cayes.

Jean Joseph Verret, né au canton des Cannes-Brûlées, près de la Nouvelle-Orléans, capitale de la Louisiane, le 17 Juin 1735, d'un père Canadien & d'une mère Louisianaise, était l'aîné de six enfans.

A neuf ans, un soldat lui enseigna à lire & à écrire. Très-appliqué dès lors, il apprit seul à exécuter de routine le menuet de Cupis sur le violon; puis il chercha, en comparant ce morceau noté avec le mouvement de ses doigts, à se rendre musicien & devina réellement la musique au point d'être capable d'exécuter sa partie dans un concert.

Le hasard lui ayant procuré à 18 ans des livres de mathématiques, presqu'aussitôt il devint géomètre. Mais n'obtenant pas assez de confiance de son père, qui était habitant, pour pouvoir faire l'essai de ses talens, il quitte la maison paternelle, va chez un particulier, s'annonce comme charpentier, cite un ouvrier sous lequel il dit avoir appris, & pour son coup-d'essai allonge une maison à deux étages avec succès. Il voit des moulins à eau pour scier des planches & le voilà machiniste & hydraulicien au point d'en construire de plus simples & de préférables.

A vingt-deux ans Verret a fait un mariage d'inclination. Son père étant mort peu après, & sa mère ayant passé à de secondes nôces, il prit tous ses frères avec lui, les forma & les associa à ses travaux & à ses études.

La domination espagnole ne laissant pas à Verret l'espoir d'employer ses connaissances, il passa à Saint-Domingue en 1772 avec ses frères. Il parcourut la Colonie, où son premier ouvrage a été le moulin à eau de l'habitation Canivet & Joubert, au Limbé. De ce moment, il a eu une réputation acquise.

Il passa en France en 1781, & y demeura une année, s'enrichissant de nouvelles idées & faisant remarquer par les membres les plus distingués de l'Académie des Sciences, & son savoir & sa perspicacité.

Revenu à Saint-Domingue, il y a été toujours occupé de travaux utiles. Les Adminiſtrateurs, juſtement frappés du grand nombre de conteſtations auxquelles le partage des eaux donnait lieu, établirent, le 19 Juillet 1783, un ingénieur hydraulicien pour ſoumettre à des règles équitables & fixes cette partie de la richeſſe coloniale & éclairer leurs propres jugemens; & Verret qui avait été ſans modèle juſques là & qui était encore ſans concurrens, obtint ce titre, & de leur choix & de la confiance publique. C'eſt par ſes ſoins & ſes travaux que le ſyſtème hydraulique de la Colonie a été connu dans preſque toutes ſes parties, & il a placé par tout des preuves de ſa rare intelligence & poſé les fondemens de ſa gloire.

Verret eſt d'une taille ordinaire & conſerve encore des reſtes de ſa première vigueur. Étant jeune, il ſauta un foſſé de ſeize pieds, & il parcourait deux cens dix toiſes en une minute. Son langage eſt épuré, ſa diction nette, & il a dans ſes idées une clarté qui les met à la portée de tous les eſprits.

Sa conduite avec ſa femme & avec ſes frères fait aſſez l'éloge de ſon cœur. Quoique père de douze enfans, il n'a pu conſerver que deux filles, dont l'une eſt en ce moment mariée à M. Delfaut, habitant de l'embarcadère du Limbé, & l'autre eſt en France. Son caractère eſt doux & modeſte.

Verret travaille à un Traité ſur les principes & la pratique des moulins à ſucre, dont il a même fait imprimer une eſpèce d'extrait en quelques pages. C'eſt un préſent auquel la Colonie a des droits, & j'en réclame la publication en ſon nom.

On aime à eſpérer que des créols intelligens ſe conſacreront aux utiles travaux dont la famille Verret, ces eſtimables Louiſianais, leur donne de ſi beaux exemples.

Avant de finir ſur l'arroſement de la plaine des Cayes, je dirai qu'il a de grands partiſans & de grands antagoniſtes. Tout le monde s'accorde néanmoins à convenir que cette reſſource doit être employée avec réſerve.

On la met en uſage de quatre manières :

1°. En nappe. L'eau eſt miſe ſur toute la ſurface. Cette méthode ne convient tout au plus qu'aux terres extrêmement fortes, mais en général elle nuit.

2°. Par infiltration. En laiſſant l'eau dans des conduits ou foſſés pratiqués autour d'une ſurface quelconque.

3°. Par rigoles ou carrotage. On diviſe une pièce de cannes, au moyen de petites levées de terre, par carrés longs, de 10 rangs de trous de cannes, ſur deux ou trois de hauteur. L'eau eſt dans le ſens du grand côté ; on rompt le bord de la rigole pour la faire entrer dans le premier carré long. Quand elle y a paſſé, on ouvre une iſſue dans la levée pour qu'elle aille au ſecond carré long, & ainſi de ſuite. Cette manière ne convient encore qu'aux terres fortes ; elle entraîneraît les légères dans le bas de la pièce.

4o. Par tranchées. On prend un eſpace de cent pas en carré, le long duquel ſont des conduits pour l'eau. On diviſe ce carré dans le ſens de l'un de ſes côtés par quatre rigoles, à 25 pas l'une de l'autre. Enſuite on diviſe les quatre carrés longs de 100 pas ſur 25, que forment ces quatre rigoles, par de petites levées miſes à angles droits avec ces quatre rigoles, & en plaçant ces petites levées à ſix pas d'intervalle. Enfin, parallèlement aux quatre rigoles, on fait des ſéparations qui coupent à angles droits les petites levées placées à ſix pas les unes des autres, & on ne laiſſe entre ces ſéparations que deux rangs de trous de cannes.

Tout ainſi diſpoſé, on fait entrer l'eau dans l'une des quatre grandes rigoles, puis de là dans une des ſéparations de ſix pas, où elle arroſe d'abord un premier rang de deux trous, enſuite un petit paſſage la mène au ſecond rang de deux trous, & ainſi de ſuite juſqu'à ce que la totalité du carré primitif, de 100 pas, ſoit arroſé.

Cette dernière manière exige quatre fois autant de tems que la troiſième ; mais auſſi convient-elle ſeule aux terres légères, qu'elle imbibe ſans les dégrader.

L'arroſeur doit au ſurplus, dans toutes les méthodes, connaître le ſol & étudier ce qu'il convient de lui donner d'eau d'arroſement, en quantité & en durée.

Au moyen de l'arroſement, on peut planter des cannes juſqu'au mois de Janvier, & non pas ſeulement depuis Juillet juſqu'en Novembre, comme ceux qui n'arroſent pas.

On calcule que la portion moyenne de l'eau doit être d'un pouce cube pour un carreau, & c'eſt à-peu-près celle de la plaine des Cayes.

L'arroſement cauſe une différence d'un cinquième, & quelquefois même d'un quart dans le produit d'un terrein donné.

La plaine des Cayes qui avait 55 ſucreries en 1762; 83 en 1772; 88 en 1780; 95 en 1785, en a maintenant 100. On compte qu'elle eſt ſuſceptible d'en avoir 130 & de donner 150 mille barriques de ſucre brut. Mais un pareil accroiſſement en exigerait un conſiderable dans le nombre des nègres.

En 1771, elle n'en avait que 14,478; en 1780, environ 20,000, & l'on ne peut guères porter qu'à 23,000 ceux qui y ſont réellement à préſent. C'eſt ne rien dire de trop que d'aſſurer qu'elle en voudrait encore au moins 12,000.

Le commerce national n'en introduit preſque pas, malgré la prime de 100 livres par tête, donnée par le gouvernement en 1784 & doublée en 1786; car ces primes ne montaient en 1787 qu'à 800,000 livres tournois, ce qui ne ſuppoſait guères plus de 4,000 nègres. S'il en apporte, ce ſont preſque toujours des nègres de mauvais choix ou des enfans, parce que la prime eſt due pour un enfant comme pour un homme. Ces nègres chétifs ſont cependant vendus juſqu'à 2,800 livres, dont un tiers eſt payé comptant & les deux autres tiers ſix & douze mois après.

De tous les tems, la Partie du Sud a reçu le rebut des deux autres, & la plaine des Cayes doit encore de groſſes ſommes à la Compagnie des Indes & à la Compagnie d'Angole pour des nègres qui n'ont pas rembourſé leur valeur.

Dès que les nègres ſont achetés d'un négrier, il faut les mener au bureau de l'entrepôt, où ils ſont étampés ſur le dehors d'une épaule, d'une lettre S, l'on inſcrit le nom de l'acheteur & le nom qu'il juge à propos de donner au nègre.

Un ſeul fait, choiſi entre pluſieurs autres, prouve ce qu'on pourrait eſpérer de la plaine des Cayes ſi elle était à ſon véritable degré d'établiſſement. L'habitation Picot qui devait, il y a environ vingt ans, un million & demi, s'eſt liquidée & donne cent mille écus de revenu.

Les eſclaves ſont très-doucement traités dans la plaine des Cayes. Les terrains étant conſidérables, on leur en abandonne beaucoup, & la proximité des Cayes leur fournit un grand débouché & des échanges qui ſervent à varier leur nourriture, dont le fond eſt le petit-mil, puis la patate. La caſſave qui eſt rare, n'en eſt guères qu'un ſupplément.

Les cabrouets font les charrois les dimanches & les fêtes. On croirait que c'eſt une peine pour ceux qui les mènent, mais loin de là, ils le ſollicitent eux-mêmes, parce qu'ils mettent ſur le cabrouet ce qu'ils ont à vendre à la

ville. D'ailleurs, les bons maitres leur donnent encore quelques eſcalins ou des jours de la ſemaine pour cultiver leurs jardins ou places.

Pluſieurs perſonnes employent le labourage pour épargner aux nègres le travail le plus pénible.

Il y a quelques parties du haut de la plaine, où l'on commence à ſe ſervir de fumier, tiré des parcs des animaux où l'on met de la paille.

Les habitations les plus conſidérables de la plaine des Cayes ſont, dans la partie Orientale, les ſucreries La Borde qui ont 1,400 nègres & qui donnent 1,200 milliers de ſucre blanc. Dans l'Oueſt, ce ſont les deux ſucreries Walſh qui ont 700 nègres, & qui donnent plus de 700 milliers de ſucre blanc & le plus beau de la plaine des Cayes.

Dans le haut de cette plaine, & ſur tout au canton de la plaine à Jacob, on a des rejettons de 20 ans. Dans les habitations des bas, il eſt déraiſonnable de paſſer les premiers ou du moins les ſeconds rejettons. En général le ſucre eſt auſſi plus beau vers le haut.

On ne cuit que les gros ſirops, & les ſirops fins. Il y a par étuvée environ un tiers de commun. Quand le ſucre vaut 60 liv., le commun en vaut 50. On ne rafine que les baſſes matières.

Les meilleurs équipages n'y cuiſent d'ordinaire que 100 formes par 24 heures; 25 formes font la barique de 1500 livres. Dans les habitations très-rendantes, 5 batteries ſuffiſent pour cela, dans d'autres il en faut 6. On enforme ordinairement au Sud par 4 batteries.

On fait ſur quelques habitations de très-beau ſucre brut. Il n'y a pas d'émulation dans cette fabrique, parce que le cours établi par les commerçans aux Cayes ne donne pas plus pour le ſucre brut de la première qualité que pour celui qui eſt très-inférieur.

On remarque en général que les habitations qui font le plus beau ſucre brut ne ſont pas celles qui donnent le plus beau ſucre blanc. Auſſi entend-on des propriétaires ſoutenir qu'il eſt plus avantageux de faire du brut, & que c'eſt un faux amour-propre, qui conſeille le contraire. On en a même vu revenir au brut. Mais c'eſt l'excuſe qui eſt l'ouvrage de l'amour-propre. Il eſt probable qu'on donne trop de corps au ſucre qu'on veut terrer & que l'eau du terrage ne peut s'inſinuer entre les facettes des criſtaux pour les laver.

Le produit ordinaire du carreau de terre en cannes, eſt depuis 8 juſqu'à 15 milliers de ſucre brut par an.

Le prix commun de la terre nue, eſt de 4,000 liv. le carreau.

Un nègre cultivateur acclimaté, vaut 3,000 liv.

La plaine des Cayes eſt ſuffiſamment pourvue de beſtiaux, pour n'avoir pas beſoin du ſecours de l'étranger.

On a remarqué que les écumes du ſucre y faiſaient mourir les bœufs qui n'y étaient pas accoutumés. Les mulets s'en nourriſſent ſans accident.

Les fourmis parurent aux Cayes en 1772, où elle furent apportées, dit-on, dans du leſt pris à la Martinique. Les rues de cette ville en étaient jonchées. Elles diminuent beaucoup & ſe dirigent vers la montagne.

Les rats qu'elles avaient fait diſparaître, ſe montrent de nouveau & déjà l'on regrette les fourmis. Pauvre humanité!

On a encore un peu de bois dans la plaine des Cayes. On y appelle bois à enivrer, le ſavanette gris de la Martinique, dont la feuille a réellement de la reſſemblance avec le bois propre à engourdir le poiſſon. On y nomme bois Dalmarie, comme dans pluſieurs lieux de Saint-Domingue, celui que nous nommons Galba à la Martinique, où il eſt chétif. On a auſſi du courbaril aux Cayes, mais à ſon tour c'eſt lui qui eſt faible, tandis qu'il eſt ſi beau aux Iſles du Vent.

Mais ce qu'on admire dans pluſieurs endroits de la plaine de Cayes, ce ſont de magnifiques palmiers. Ils donnent des lits & des draps aux nègres. Leurs tâches ont juſqu'à 7 pieds de long ſur 3 de large; elles ſe battent, elles ſe lavent. Mais l'attitude orgueilleuſe de cet arbre l'expoſe auſſi plus qu'un autre, puiſque la flèche qui décore ſa tête majeſtueuſe eſt aſſez fréquemment frappée de la foudre.

L'herbe de Guinée eſt très-eſtimée comme fourrage, dans la plaine des Cayes où elle réuſſit, même parmi les gravois.

La graine du gigiri y ſert de beurre aux nègres, après avoir été écraſée. Cette graine donne en huile un ſeptième de ſon poids.

La face des mornes qui couronnent la plaine des Cayes & qui eſt tournée vers elle, eſt inculte & aride. Il ſemble que ce ſoit en s'épuiſant qu'elle ait remblaié la plaine qui doit avoir été antérieurement lagoneuſe & marécageuſe. On eſt d'autant plus autoriſé à croire que la plaine était d'abord de cette nature, que des amas de coquilles exiſtent à d'aſſez grandes diſtances de la mer: par exemple, à 3,000 toiſes, ſur l'habitation Demirat & Monville, à Torbec,

près le confluent de la rivière des Mornes & de la rivière de l'Acul, & à 700 toises, au morne à Coquilles qui est dans le Nord de la rade de Chateaudun, & près de la rive Est de la rivière des Cayes. Ce morne a 20 pieds de haut & 300 pieds de long. On y compte 12 couches de 18 pouces chacune, composées d'espèces de palourdes & de fourdons que la mer aura sans doute amoncelées dans ce point, lorsquelle y venait encore. Un arbre, un sédiment quelconque aura servi de base à cette masse. Ce morne est un fond inépuisable pour des fours à chaux qui l'entourent.

On est autorisé à penser aussi que les mornes environnant la plaine, étaient habités par les Naturels ; car on y remarque des escarpemens faits de main d'homme, ainsi que des applanissemens. On s'apperçoit que les arbres n'ont ni la même élévation, ni la même force que ceux qui sont restés sur la cime. Cette région mitoyenne plus saine & plus propre à faire découvrir la mer, aura sans doute été préféré par des hommes qui n'ayant ni luxe ni commerce, n'avaient pas besoin d'établissemens sur le rivage.

Les chemins de la plaine des Cayes sont très-beaux & se font à la tâche. Le 1er Mai 1714, les habitans assemblés arrêtèrent de faire un chemin qui prolongerait celui de Saint-Louis au Vieux-Bourg jusqu'au Sud-Ouest à la rivière de l'Acul ; d'en faire un autre à 1,200 pas de la mer, pour traverser toute la plaine, & un autre du Nord-Est au Sud-Ouest à 1,400 pas de celui du milieu. MM. Barthomier, lieutenant du roi, & Hays, directeur de la Compagnie de Saint-Domingue, approuvèrent ces projets, le 3 Juin 1714 ; M. Mithon, le 18 Février 1715 ; puis le 14 Avril, M. De Paty décida que ces chemins auraient 60 pieds de large & ceux de communication particulière, 40 pieds. Jugeant ensuite que la paroisse du Fond devait en former deux, que l'on mettrait où sont réellement aujourd'hui les Cayes & Torbec, M. de Paty ordonna d'ouvrir d'avance des deux bourgs projettés, un chemin, le plus droit possible, pour aller avec 80 pieds de largeur, joindre le premier chemin traversant la plaine. M. de Paty prescrivit de plus de faire tracer ces six chemins, & estima que 1,500 livres devaient suffire pour payer l'arpenteur ; mais M. de Blenac prescrivit de crier ce tracé au rabais. Enfin tout fut approuvé de nouveau par MM. de Blenac & de Milthon, le 15 Février 1716, & par MM. de Chateaumorant & Milhon, le 14 Août 1717.

Ces chemins n'étant pas faits, M. de Paty rendit une ordonnance le 3 Octobre

Octobre 1719. Il preſcrivit les trois chemins pour traverſer la plaine ; l'achevement de celui du Bourg, devenu le vieux Bourg, aux ſavanettes ; l'entretien de celui venant du haut de la plaine vers l'embarcadère de Torbec ; l'ouverture d'un chemin de traverſe le long de la rivière du Muſcadin & de celle de Quitte-la-là ; & un du Muſcadin à l'Acul ; un pour aller au canton de Jean-Dézé & un pour gagner le canton de la plaine à Jacob. Enfin M. de Paty défendit de détruire, le long de la mer, les mangles, les crocs de chien, les queniquiers, les raquettes & les citronniers, de couper aucuns bois ſur les 50 pas du roi, & d'ouvrir d'autres embarcadères que ceux des Cayes & de Torbec.

La vérité eſt, qu'il ſerait difficile de voir nulle autre part autant de chemins que dans la plaine des Cayes, où cinq la coupent preſqu'en droite ligne, de l'Eſt à l'Oueſt, & ſix preſque droit auſſi, du Nord au Sud.

La plaine des Cayes étant la réſidence d'un très-grand nombre de propriétaires, la ſociété y eſt très-agréable, principalemeut dans la partie de Torbec. Mais avant les troubles de 1768 & de 1769, occaſionnés par le rétabliſſement des milices, l'harmonie y était plus générale, l'union plus marquée. Des traits de deſpotiſme éprouvés par des Colons reſpectables, & approuvés par d'autres à cauſe de quelques conſidérations dont les motifs ne pouvaient pas toujours paraître purs aux victimes de ces actes rigoureux ; des haines d'opinions les plus cruelles de toutes, ont laiſſé des traces que les dehors de la politeſſe décèlent à force même de chercher à les cacher. Cependant on trouve dans ce ſéjour des réunions où tout reſpire la franchiſe, la cordialité. De jeunes & jolies Créoles ſont le charme de fêtes qui ne ſeraient vraiment qu'attrayantes ſi l'on n'y rencontrait pas déjà, comme dans celles données lors du paſſage de M. de Bellecombe au commencement de 1789, les aſſauts du luxe & les défis de l'amour-propre, ces deux ennemis de tout plaiſir durable. Là, les ſouvenirs politiques des vieux parens ſemblent s'effacer, du moins n'empêchent-ils pas toujours leurs deſcendans de ſe livrer à des penchans qui déſavouent ces anciennes animoſités.

On croit avoir remarqué que les ſecondes nôces, même avec récidive, ſont aſſez communes dans cette plaine. On cite en preuve le mot d'un curé des Cayes, qui, mariant une dame pour la cinquième fois, ſe con-

tenta, pour tout discours, de ces paroles : *Je m'en réfère, Madame, à ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire quatre fois.*

Les habitans de cette plaine & ceux de toute la Partie du Sud, demandent un Conseil supérieur séant aux Cayes, & par conséquent le vœu de la Colonie entière est d'en avoir trois au lieu d'un seul.

Ils demandent qu'on ajoute un troisième bataillon au régiment du Port-au-Prince, qui aura pour garnison les postes de la Partie du Sud.

Ils demandent aussi des écoles publiques & des moyens d'éducation.

Et s'il le faut, ils offrent de supporter la dépense que ces objets peuvent occasionner.

Ils observent, à cet égard, que les octrois perçus aux Cayes s'élèvent à 800 mille livres, dont il ne reste que 280 mille livres dans la Partie du Sud pour sa dépense, & que les frais de justice payés par elle au Port-au-Prince, vont à 300 mille livres, ce qui absorbe & au-delà, la portion gardée. Ils disent que la dépense d'une Cour souveraine & d'un bataillon donnerait de la vie à la Partie du Sud, & des convenances de plus d'un genre.

L'argent est si rare dans la Partie du Sud, que des Danois y ayant introduit, en 1785, pour environ 60,000 livres de petites espèces d'argent pour le quadruple de leur valeur réelle, elles furent reçues sans difficulté. Les juges furent obligés de les décrier.

On évalue à 12 millions le produit annuel de la plaine des Cayes & des parties qui composent avec elle la totalité des deux paroisses des Cayes & de Torbec ; & à 8 millions les objets d'importation qu'elle consomme, à quoi il faut ajouter ce que coûte en France l'éducation des enfans & d'autres dépenses locales. Il ne faut donc compter qu'environ 2 millions pour entretenir & accroître les manufactures, ce qui ne peut suffire.

On a beaucoup reproché à cette partie de faire le commerce étranger, & l'on écrivait encore au ministre, le 5 Janvier 1786, que tout le monde s'y livre, & que tous ceux que leur état prépose pour l'empêcher, se laissent gagner par les idées des habitans.

Ce serait peut être une raison d'examiner si le commerce national n'a pas quelque reproche à se faire par rapport aux causes de cette influence de l'opinion des Colons. Mais la vérité est que le commerce étranger ne reçoit plus guères, dans la Partie du Sud, que des cotons qui vont à la Jamaïque ; c'est ce que les Colons appelent ironiquement *le commerce avec Paris.*

Il n'entre pas dans toute la Partie du Sud, 500 nègres étrangers par an. Lorſque ce commerce a été licite, on en a apporté beaucoup. Ils coûtaient 1,700 l. & on donnoit en payement du ſucre brut à 35 liv. le quintal.

On les paye maintenant de 1,650 à 1,800 liv., & il ne manque pas de gens qui ſont aſſureurs de leur livraiſon à terre pour 4 gourdes par tête.

M. du Chilleau, gouverneur-général de la Colonie, plus perſuadé qu'un autre par les habitans de la Partie du Sud, s'était déterminé à rendre ſeul, ſur le refus de M. de Marbois, le 9 Mai de cette année (1789), une ordonnance qui ouvrait aux étrangers, pour 5 ans, à compter du premier Août, les ports des Cayes & de Jérémie, & même celui de Jacmel, avec faculté d'y introduire les objets admis dans les ports d'entrepôt par l'arrêt du Conſeil d'Etat, du 30 Août 1784, & de plus des nègres, le tout payable en denrées coloniales. Les obligations étaient de payer les droits locaux, & en outre un pour cent de la valeur pour droit d'entrée, en exceptant toutefois les nègres qui ne payeraient que 45 liv. par tête, & la morue & le poiſſon ſalé qui ne payeraient plus que 3 livres par quintal. Le droit de deux pour cent du domaine d'Occident, était conſervé ſur toutes les marchandiſes exportées; les nègres pris hors les limites de la Partie du Sud & du Quartier Jacmel, étaient ſujets à confiſcation, & ils devaient être étampés au port d'entrée, de trois lettres I. P. S.

Cette ordonnance, enregiſtrée au Conſeil de Saint-Domingue le 11 du même mois, a été caſſée par un arrêt du Conſeil des Dépêches du 2 Juillet, enregiſtré par la même Cour le 19 Août.

QUARTIER DES CAYES.

XLVI.

Paroisse des Cayes.

Elle a pour limites: à l'Eſt, la paroiſſe de Cavaillon, au moyen de la ligne qui, partant du bout Méridional du tapion de Cavaillon, va par ſon

ſommet gagner au Nord la crête des montagnes qui ſéparent la bande du Sud de ſon revers Septentrional ; au Nord, cette chaîne, qui ſépare la paroiſſe des Cayes de celle de Jérémie ; à l'Oueſt, la paroiſſe de Torbec, au moyen du chemin qui, courant du vieux Bourg preſqu'en ligne droite au Nord, va joindre la chaîne de montagnes qui court de l'Eſt à l'Oueſt ; & au Sud par la mer. Elle a ainſi une profondeur d'environ dix lieues du Sud-Sud-Oueſt au Nord-Nord-Eſt, ſur une largeur moyenne d'environ trois lieues & demie de l'Eſt à l'Oueſt. Elle a dans ſon territoire à-peu-près la moitié de la plaine de ſon nom.

Ses cantons ſont très-nombreux. Les principaux ſont : l'Iſlet, le Fond des Frères, la ravine à l'Anſe, le Parc, la plaine à Pitre, le Fond des Cocoyers, la ravine du Sud, Jean-Dézé, partie des Savanettes & le morne à Coquilles.

Le Lecteur connaiſſant une des parties les plus importantes de la paroiſſe des Cayes par la Deſcription de la plaine, rien après cela n'eſt auſſi digne de ſon attention que la ville de ce nom.

Le chemin royal qui y conduit en venant de Cavaillon paſſait autrefois dans la partie inférieure de la plaine des Cayes & dans un terrain marécageux, mais les Adminiſtrateurs en ont preſcrit le changement le 12 Novembre 1757.

En deſcendant le morne de la Grande-Crête qui eſt peu élevé & dont le ſommet eſt la limite entre Cavaillon & les Cayes, on trouve au bas une eſpèce de petit cul-de-lampe ou baſſin, & la cotonnerie Lafoſſe, vers le Sud du chemin. Après, vient une petitte montée qui conduit à ſon tour à un autre petit baſſin, qu'on ſuit ſur la gauche auſſi & qui, par ſon iſſue qu'on voit s'élargir, préſente la plaine des Cayes, que le voyageur ne découvre cependant bien que de la paſſe de la rivière l'Iſlet. Après avoir traverſé cette rivière, on fait environ mille toiſes en allant de l'Eſt-Nord-Eſt à l'Oueſt-Sud-Oueſt, puis l'on tourne au Sud-Eſt, & à environ 800 toiſes on entre dans la ville par une magnifique chauſſée bordée par des foſſés ſervant à l'écoulement de la ville & terminée par un pont de bois. C'eſt l'entrée unique ; elle donne ſur la place du marché, qui eſt ſpacieuſe mais non nivelée.

Le Lecteur ſait que la ville des Cayes a été dans le principe l'un des bourgs formés par la ſubdiviſion de l'immenſe paroiſſe de la plaine du Fond, dont on a tiré celles de Cavaillon, des Cayes, de Torbec & des Côteaux. Cette diviſion avait été projettée depuis 1719, & on avait décidé en conſé-

quence qu'on réſerverait dans le point nommé les Cayes du Fond de l'Iſle à Vache, un eſpace de 145 toiſes, 5 pieds en carré. Mais le 25 Janvier 1720, MM. de Sorel & de Mithon ordonnèrent, ſur la remontrance de M. Pertuis, procureur fiſcal de la juridiction de Cayes, de prendre 337 toiſes & demie, non compris les 50 pas du roi, ſur toute la largeur depuis l'embouchure de la rivière l'Iſlet juſqu'à l'embouchure de la rivière des Cayes. Le roi approuva cette déciſion le 20 Septembre.

On avait ſans doute oublié toutes ces meſures préparatoires, lorſque le 16 Juillet 1726, M. de la Rochalar décida, d'après un plan de M. de la Lance, ingénieur en chef, que le bourg aurait douze îlets de 240 pieds en carré chacun, & diviſés en huit emplacemens, de 60 pieds de face ſur 120 de profondeur; que ce bourg, dont les rues auraient 50 pieds de large, ſerait terminé au Nord par un foſſé, par la rivière des Cayes d'un côté, & un lagon de l'autre, & qu'on réſerverait hors de ſon enceinte des emplacemens pour le preſbytère, des cazernes & les boucheries.

Dès le 21 Janvier 1722, les paroiſſiens des Cayes décidèrent qu'ils feraient conſtruire une égliſe ſur le plan & le devis de M. Frézier, avec un preſbytère, ce qui fut effectué en 1726, & l'on y apporta les regiſtres de l'ancienne paroiſſe du Fond de l'Iſle à Vache, que les carmes deſſervaient avant 1704. Ces regiſtres remontent encore juſqu'au 15 Novembre 1698. Un arrêt du conſeil du Petit-Goave, du 8 Mai 1728, permit de vendre le terrain de l'ancienne égliſe.

Le 29 Juillet 1726, M. de la Rochalar ordonna l'exécution du projet de M. de la Lance, mais en ajoutant trois îlets de profondeur de plus.

En 1736, le preſbytère étant proche le lagon & loin de l'égliſe, les Adminiſtrateurs preſcrivirent, le 12 Février 1737, de le retirer du voiſinage du lagon, de le bâtir proche de l'égliſe & de donner le terrain de l'autre preſbytère en payement.

Le 28 Février 1750, les Adminiſtrateurs à qui la priſe de Saint-Louis faiſait conſidérer plus attentivement l'établiſſement des Cayes, preſcrivirent l'exécution de celle du 25 Janvier 1720 pour la ville, annulant tout ce qui exiſtait de contraire, & ils enjoignirent de garder une ſavane pour dépendre du preſbytère, une pour la commodité des habitans du bourg, & un emplacement pour des cazernes. Ils permirent de plus de remblayer ſur la mer.

Le 29 Mars 1759, une autre ordonnance preſcrivit de remblayer les rues dans ſix mois. Le 14 Septembre 1764, les négocians des Cayes donnèrent aux Adminiſtrateurs un mémoire ſur l'agrandiſſement de la ville & ſur ſon amélioration à pluſieurs égards, & le 10 Décembre ceux-ci réunirent au domaine des terrains qui devaient en faire partie & que des conceſſions avaient fait paſſer à des particuliers.

La ville des Cayes eſt bornée au Sud, par la mer, à laquelle elle fait face, & où les rentrans de la pointe de la Tourterelle, & de la pointe d'*Heurterel* qu'on appelle pointe d'Heurteil en eſtropiant le nom de ſon ancien propriétaire, lui donne une forme irrégulière; au Nord, par la rue du Rempart; à l'Eſt, par l'embouchure de la rivière l'Iſlet & le côté Oueſt de l'anſe de la Rivière; & à l'Oueſt par une ligne courant Nord-Eſt & Sud-Oueſt, qui va au bout de 300 toiſes joindre la rivière des Cayes, & enſuite par cette rivière.

Il ne faut que jetter les yeux ſur le plan (Voy. l'Atlas) pour être convaincu que le voiſinage de la plaine des Cayes a, en quelque ſorte, commandé de prendre pour la ville, cette poſition, puiſqu'il ne s'en offre pas d'autres depuis la baie de Cavaillon juſqu'à la rivière de l'Acul, longueur denviron 6 lieues.

L'emplacement de la ville eſt diviſé, en ce moment, en 71 îlets entiers & en 17 îlets incomplets à cauſe des inégalités de l'enceinte. Ils ſont diviſés par des rues qui ſe coupent toutes à angles droits du Nord au Sud & de l'Eſt à l'Oueſt excepté la rue Trouſſe-Cotte qui eſt dans l'angle Sud-Oueſt de la ville & qui court du Nord-Eſt au Sud-Oueſt.

En venant de l'Eſt dans l'Oueſt, il y a trois rues ſans nom & qui ne ſont qu'indiquées. Après vient la rue du Lagon; la rue du Bout-du-Monde, parce qu'elle a été un point extrême de la ville; la rue Neuve; la rue des Batteries, parce qu'elle conduit à celle d'Heurteil; la rue du vieux Preſbytère; la rue du Canal où était, en 1720, le lagon à Pertuis; la rue de Bohême; la rue Dauphine; la rue de la Place Royale; la Grande rue Royale; la rue de Bourbon & la rue d'Orléans.

En allant du Nord au Sud, on trouve ſucceſſivement: la rue du Rempart; la rue des Foſſés; la rue Traverſière; la rue Fleury; la rue du Pont; la rue de l'Égliſe; la rue des Caſernes, & enfin la rue du Parapet.

Il y a donc aux Cayes 25 rues, en comptant la rue Trouſſe-Cotte & celle innommée qui la coupe à angles droits. Leur largeur eſt de 50 pieds.

Ces rues ont preſque toutes du gravois qu'on y a rapporté pour les élever; parce que le ſol de la ville eſt bas & marécageux, & noyé dans la ſaiſon des pluies. Ce gravois n'eſt pas encore recouvert du ſable qu'on compte y mettre. La pente des rues eſt peu ſenſible. Deux d'entr'elles, la rue du Canal & la rue du vieux Presbytère ont des canaux qui peuvent être conſidérés comme des égoûts deſtinés à épuiſer des lagons qui occupent une portion de la ſurface de la ville, depuis ſon extrémité Orientale juſqu'à la rue du Canal. Si ces lagons étaient deſſéchés & comblés, deux rigoles latérales ſuffiraient dans toutes les rues.

Il y a bien à faire encore pour aſſainir la ville des Cayes, quoiqu'elle ait donné lieu à pluſieurs projets.

Le premier fut celui d'un ingénieur Hollandais qui voulait fermer le port des Cayes & laiſſer la ville ouverte. Le baſſin aurait été enveloppé de deux polygones, & n'aurait eu qu'une entrée.

Celui de M. Duportal, fait en 1765, augmentait la ville dans l'Oueſt juſqu'à y faire trouver l'emplacement de 1,230 maiſons de 60 pieds de face. La plage aurait embraſſé la rade de Chateaudun, & un quai devait empêcher que le port ne ſe remblayât. Un foſſé, formant l'enveloppe intérieure de la ville, aurait donné de quoi combler les lagons, & ſa profondeur aurait deſſéché le ſol. Enfin M. Duportal jettait la rivière des Cayes dans la rade de Chateaudun. Ce projet, quoiqu'approuvé, eſt reſté ſans exécution.

M. de Rallier, que j'ai loué ailleurs, s'eſt occupé, en 1788, du nivellement des rues, & les Adminiſtrateurs ont adopté ſes vues; mais M. de la Merveillère vient de propoſer très-récemment (à la fin de 1789) un plan directeur de cette ville.

Cet officier général, juſtement frappé des ravages de la ravine du Sud, appellée, comme j'ai dit, rivière des Cayes vers ſon embouchure, a regardé ſon redreſſement comme la choſe la plus urgente, & il examine, à cet égard, deux opinions.

L'une eſt, qu'il faudrait mener cette ravine en ligne droite dans la rivière l'Iſlet, le long du nouveau foſſé d'enveloppe projetté au Nord. M. de la Merveillère croit 1°. Que les eaux de la ravine arrivant ainſi ſous un angle trop ouvert dans la rivière l'Iſlet, attaqueraient la rive Eſt de celle-ci, & emporteraient, tôt ou tard, la langue de terre qui eſt entre cette rive & la mer,

& où ſont des cannes de la ſucrerie le Roux. 2°. Que diriger la ravine de l'Oueſt à l'Eſt, tandis que la direction générale des eaux eſt du Nord au Sud dans la plaine des Cayes, ce ſerait s'expoſer à voir cette ravine impétueuſe abandonner le nouveau canal; 3°. Qu'enfin ſi les pierres & les gravois chariés en abondance par cette ravine, arrivaient à la mer par la rivière l'Iſlet, les courans du port qui ſont conſtans de l'Eſt à l'Oueſt, les y porteraient.

M. de la Merveillère adopte donc la ſeconde opinion qui veut que cette ravine ſoit conduite à la mer par le chemin le plus court, & il eſt d'avis que ſon embouchure ſoit le lagon qui eſt près de l'habitation Reynaud à l'Oueſt de la ville, direction dans laquelle celle-ci pourrait être étendue.

Enſuite un foſſé large de 5 toiſes dans le haut, & profond de 6 à 7 pieds, ouvert du prolongment du nouveau canal juſqu'à la limite de l'habitation Oshiel acheverait la borne de la ville dans l'Oueſt & un ſemblable le long de cette habitation formerait l'enceinte au Nord. Dans ce ſyſtème le foſſé exiſtant le long de la rue du Rempart ſerait comblé & l'eſpace qui eſt entre cette rue & le terrain de M. Oshiel formerait une promenade.

Le canal & les foſſés ſeraient digués à 3 pieds, pour garantir la ville des inondations, & l'on pourrait même baſtionner cette enceinte, & la garnir de pingouins. Quant à la digue le long de la rivière l'Iſlet, M. de la Merveillère croit qu'elle devrait former vers l'embouchure un front régulier de fortifications.

Toutes ces vues de M. de la Merveillère ſont le réſultat d'un échange arrêté depuis 1770, d'après une délibération des paroiſſiens des Cayes, en date du 23 Février 1766, par laquelle la paroiſſe a donné 9 carreaux appartenans à la ville près de la petite rivière des Carpes, qui coulant du Nord-Oueſt au Sud-Eſt, ſe décharge dans la rivière l'Iſlet, à environ 400 toiſes de ſon embouchure, pour 4 carreaux & demi appartenans à M. Oshiel, bornés d'un bout par le foſſé de la ville, & de l'autre par la rivière des Cayes.

Les Cayes avaient 80 maiſons en 1751; 126 en 1761; 273 en 1766; 329 en 1776. On en compte maintenant 702. A l'égard des conſtructions il faudrait preſque diſtinguer la ville en deux parties. Celle qui eſt tout-à-fait à l'Eſt, ne conſiſte qu'en maiſons ordinairement faites de pierres juſqu'à la hauteur de deux ou trois pieds, & terminées par un cliſſage de bamboux &

de

de torchis. Les coups de vent reſpectent peu ces baraques, entre leſquelles ſont des entourages de bamboux & des cloaques preſque toujours impoſſibles à franchir, ſi ce n'eſt ſur de mauvais petits ponts de bois, qui ne cachent pas la vue de marais infects. C'eſt là qu'habitent communément les gens de couleur libres, ce qui a fait donner à ce lieu le nom de *Petite Guinée.*

Dans la partie Oueſt, qui eſt à proprement parler la ville, les maiſons ſont communément de charpente ou maconnées entre poteaux. Il y en a cependant un grand nombre de pierres. Ces dernières ſont faites ou de madrépores tirés de la mer & que leur volume permet de tailler avec d'aſſez grandes dimenſions, ou avec de véritables pierres de taille, tirées de la plaine à deux petites lieues dans le Nord de la ville

La carrière en fournit de deux eſpèces. L'une eſt blanche & moins eſtimée parce que l'air l'attaque; l'autre eſt griſâtre, facile à travailler & acquiert enſuite une grande dureté. Ces pierres équariſſent depuis un pied, juſqu'à 18 pouces & coûtent l'une dans l'autre une gourde piece

Beaucoup de maiſons des Cayes ont un étage. On y a ajouté des galeries de ſix pieds de large, priſes ſur la rue. Les maiſons étant plus réunies qu'au Port-au-Prince, la capitale de la Partie du Sud a plus l'air ville que la capitale de la Colonie.

En entrant dans la ville du côté de la plaine, & dès qu'on a paſſé le pont, on ſe trouve, comme je l'ai dit, ſur la place du marché, qui a toute l'étendue d'un îlet & celle de la rue Traverſière, de la rue de la Place Royale & de la Grande rue Royale, qui la traverſent. On vient d'élever à ſon milieu une fontaine conſtruite de pierres de taille & deſtinée à donner par quatre tuyaux de l'eau qui viendra de la rivière l'Iſlet. Ainſi les Cayes doivent eſpérer d'avoir bientôt une eau pure & ſuffiſante, & les citadins ne l'achèteront plus ou ne ſeront plus forcés de l'envoyer prendre à de petites ſources qui ſont proches du morne à Coquilles.

C'eſt dans la maiſon qui fait l'angle Sud-Eſt de la place du marché qu'eſt le palais de juſtice, où ſiégent la Sénéchauſſée & l'Amirauté.

J'ai déjà eu occaſion de dire que la Compagnie de Saint-Domingue avait mis aux Cayes une juridiction ſeigneuriale, eſpèce de démembrement de ſa juridiction principale établie à Saint-Louis & l'avait compoſée d'un lieutenant du juge, d'un ſubſtitut du procureur fiſçal & d'un greffier.

Le roi ayant créé en 1721 la Sénéchauſſée royale de Saint-Louis, il plaça les Cayes dans ſon territoire. En 1738, le miniſtre ſongeait à en mettre une aux Cayes même, mais ce projet n'eut pas lieu. Après la priſe de Saint-Louis, en 1748, la Sénéchauſſée fut tenue aux Cayes, mais les Adminiſtrateurs la renvoyèrent à Saint-Louis. La Chambre d'Agriculture du Port-au-Prince demanda en 1761 & les négocians des Cayes en 1764, deux tribunaux pour cette ville; les Chambres de Commerce de Nantes, de Bordeaux, de Marſeille & de Dunkerque ſollicitèrent une Amirauté auprès du miniſtre en 1770. Enfin, deux édits du mois de Mars 1779 ont créé une Sénéchauſſée & une Amirauté aux Cayes. Elles ont pour juridiction les paroiſſes des Cayes, de Torbec, du Port-Salut, des Côteaux & du Cap Tiburon. L'une & l'autre ont été inſtallées le 9 Décembre ſuivant par M. Dubois de la Molignière, conſeiller au conſeil du Port-au-Prince, nommé commiſſaire à cet effet par cette cour, aſſiſté de M. Piémont, ſubſtitut du procureur-général, & d'un greffier.

Les édits de création & ceux de 1787 ont traité ces deux tribunaux comme toutes les Sénéchauſſées & Amirautés de la Colonie. La Sénéchauſſée a 9 procureurs, 14 notaires, 9 huiſſiers, une troupe de police compoſée d'un inſpecteur, un exempt & quatre archers; un étalonneur & un concierge.

Le palais de juſtice, qui ſe trouve en face de la maiſon où logeaient les Commandans en ſecond de la Partie du Sud (maiſon placée à l'angle Sud-Oueſt de la rue de la Place Royale), a 60 pieds de long ſur 21 de large, & 14 de haut. Il eſt couvert de tuiles. On y arrive par la rue Traverſière, en montant quatre marches. En entrant, eſt un veſtibule de 16 pieds, puis l'auditoire, qui en a 41; après une cour de 14 pieds, on trouve la vieille poudrière, où l'on a groupé des cachots & des logemens pour les épaves. En haut ſont les priſonniers civils & au fond le logement du geolier.

Tout cet emplacement était la poudrière & le magaſin d'artillerie, & appartient au roi. La dépenſe du palais & des priſons a coûté 70,000 livres.

C'eſt dans la maiſon qui eſt la dernière vers le Nord-Eſt de la place que s'était formé depuis quatre ou cinq mois, lors de mon paſſage aux Cayes l'année dernière (1788), un club établi par M. Vincent & compoſé de 30 habitans. Pour 600 liv. par an, ils y trouvent, dans un joli logement, un bon dîner les fêtes & les dimanches & les papiers publics. Les dames n'y ſont

point admiſes. Les ſouſcripteurs peuvent y mener des étrangers, & cette faculté en m'en ouvrant l'accès, m'y a fait trouver une ſociété aimable & ce qu'on rencontre rarement à Saint-Domingue, des hommes qui paraiſſent charmés d'être enſemble.

C'eſt encore tout près de cette place, après le club & dans la rue Traverſière auſſi, qu'eſt la ſalle de ſpectacle.

Au mois de Mai 1765, les Adminiſtrateurs à qui M. Sauvé préſenta une requête au nom des habitans de la plaine des Cayes, accordèrent la permiſſion d'établir un ſpectacle ſous l'adminiſtration de deux principaux habitans. On en forma réellement un aux Cayes à la fin de cette année, ſous la direction de M. Charpentier, dont j'ai parlé à l'article du ſpectacle du Port-au-Prince. A ſon départ, les acteurs jouèrent à la part, ſous la direction de Juville, l'un d'eux, juſqu'au moment où les négocians & les habitans ſe chargèrent de la comédie. N'éprouvant que des pertes, ils ceſsèrent le 26 Septembre 1768.

M. Lemery, fermier des Jeux, fut aſſujetti à les remplacer. Il fut directeur lui-même, mais le ſpectacle ceſſa dès le 26 Décembre.

En 1771, M. Duval & Melle. Francheville tentèrent un nouvel eſſai qui n'alla pas au-delà de trois ou quatre repréſentations.

A Pâques 1778, M. La Mothe, comédien, & M. Fleury, citoyen des Cayes, parurent pour un inſtant, puis les acteurs jouèrent à la part juſqu'au mois de Septembre 1780, que la comédie ceſſa encore.

En 1783, Saint-Martin, directeur de la comédie du Port-au-Prince & de Saint-Marc, demanda un privilège pour mettre aux Cayes le ſpectacle de cette dernière ville. Il fit même diſpoſer la ſalle, puis il laiſſa ſon projet ſans exécution. Le 26 Octobre ſuivant, M. de Rezan qui lui avait ſuccédé, ouvrit le théâtre, puis il mourut au mois de Juin 1784. M. Caze le remplaça peu après & ſuivit la direction juſqu'en 1785, que des actionnaires la prirent. Ils firent un fond de 66,000 livres, auxquels ils ajoutèrent 21,500 livres ſix mois après, & avant Pâques 1786, ils avaient déjà été remplacés par M. Duclos, auquel a ſuccédé M. Eſmenard, & la comédie a été interrompue à Pâques 1787.

Elle a repris à Pâques 1788, dans la ſalle dont je parle en ce moment, que M. Eſmenard a fait bâtir & qui eſt formée d'un cliſſonnage extérieur. Sa longueur totale eſt de 118 pieds, ſa largeur totale de 64. Le parterre a 32 pieds

de long, l'orcheſtre 8, le théâtre 42. On y voit deux rangs de loges de chaque côté; chaque rang a 7 loges. Elles ſont diſpoſées de manière que rien n'y gêne la vue.

La décoration intérieure eſt aſſez gaie, mais les peintures du plafond ſont très-mauvaiſes. On voit au haut de l'avant-ſcène un Apollon & des Muſes dont les proportions & les traits annoncent que le climat a défiguré le Dieu du Permeſſe, & les Nœuf-Sœurs. Dans l'avant-ſcène même ſont deux caryatides qui paraiſſent la porter. Pour mieux exprimer leurs efforts, le peintre leur a fait rentrer le cou dans la poitrine & le menton ſe trouve au bas de l'eſtomac.

On regrette avec raiſon que cette ſalle n'ait pas été conſtruite ſur la place, où elle aurait été plus aërée, avec des abords plus faciles, & l'on aurait pu y faire arriver par un large perron, qui aurait donné de la grace & de la nobleſſe à l'entrée. Au lieu de cela, on a été obligé de prendre le repos des quatre marches du perron actuel dans le terrain de la ſalle même, de ſorte que ce perron a l'air d'un grand marche-pied mis contre le mur dans la rue.

Pour rendre cette entrée plus ridicule encore, on en a ceintré le haut en forme d'alcove, & au moyen d'une croiſée miſe ſur le toit, le bâtiment a l'air d'un pignon où ſerait une fenêtre pour remplir des greniers. On compte qu'il a coûté 120,000 livres. On paye aux loges deux gourdes, au parterre une. Les gens de couleur ſont admis pour une demi-gourde. Un abonnement annuel d'hommes eſt de 500 liv.; un de femme 400, & un de mari & femme, de 800 livres.

Les femmes viennent au ſpectacle en déshabillés.

A l'extrémité Orientale de la rue des Foſſés, qui eſt au-deſſus de la rue Traverſière, eſt la demeure de M. Gentillon, qu'il faut compter comme une petite habitation, au bas de laquelle eſt la batterie de la Tourterelle. On voit là un moulin à vent qui ſert à moudre du maïs.

Sur le côté Septentrional de la rue des Foſſés & à l'oppoſite de l'avant dernier îlet qui précède le moulin Gentillon, eſt la place des Tanneurs, qui a toute l'étendue d'un îlet & qui par conſéquent donne auſſi ſur la rue du Rempart. On vient d'en concéder la jouiſſance pour 9 années, à la charge de la rendre alors dans l'état d'une place publique.

L'îlet qui eſt au-deſſous de la place des Tanneurs & celui dont il eſt ſuivi

dans l'Oueſt, donnant ſur la rue des Foſſés & ſur la rue Traverſière, ont été achetés par les francs-maçons de la loge des Frères-Réunis. Un lieu commode & très-agréablement décoré par le pinceau de quelques membres, officiers de la marine, voit ſe raſſembler de tems en tems des hommes qui prêchent & pratiquent l'amour de leurs ſemblables, & j'ai trouvé bien doux d'y recevoir une adoption qui me ſera toujours chère.

Sur le côté Nord & au coin des rues de Fleury & du Lagon, eſt la poudrière actuelle. Elle eſt de maçonnerie, voûtée, couverte d'ardoiſes & entourée d'un mur de clôture de 12 pieds de haut & de 2 pieds d'épaiſſeur. M. de la Merveillère eſt d'avis qu'on la place dans la partie Nord-Oueſt de la ville, mais hors de ſon enceinte.

Dans la rue de Bourbon, entre celles Traverſière & de Fleury, eſt, ſur le côté Eſt, l'hôpital militaire. C'eſt une maiſon particulière louée 5,000 livres par an. L'hôpital des Cayes eſt à l'entrepriſe depuis la guerre de 1756. Cet hôpital qui peut recevoir 50 lits, eſt compoſé d'une ſalle, puis d'un cabinet pour les vénériens. Il n'eſt point fermé & n'a pour toute garde qu'un planton qu'on chage tous les jours. Auſſi les courſes ſont-elles fréquentes de l'hôpital au cabaret, & la continence n'eſt-elle la vertu que de ceux qui n'ont pas la force d'en ſortir. On y reçoit en outre les matelots & les pauvres. Cet hôpital a donné de 1783 à 1786, pour taux moyen annuel, 1 mort ſur 10 malades.

On voit dans la rue du Pont, au coin de la rue de la Place Royale, l'ancien palais de juſtice. Cette rue tire ſon nom d'un petit pont de bois, ſans lequel on ne pourrait pas y traverſer la rue de Bourbon.

Dans la rue des Cazernes, entre la rue Dauphine & celle de la Place Royale & ſur le côté Septentrional de celle-ci, eſt l'égliſe paroiſſiale, miſe ſous l'invocation de Notre-Dame de l'Aſſomption, comme l'était l'égliſe de la paroiſſe du Fond de l'Iſle à Vache. Ainſi, les capitales des trois Parties de la Colonie ont la même patrone. Cette égliſe eſt de maçonnerie, mais de fort mauvais goût & très-obſcure. Ses bas-côtés n'ont que huit pieds de large. La chaire, de bois d'acajou, a été ſculptée en France avec quelques ſoins. Ses quatre faces repréſentent les quatre évangéliſtes avec leurs attributs. Le deſſus a un Saint-Eſprit ſous la forme d'une colombe, & elle eſt ſurmontée d'un ange tenant une trompette.

Le fond du chœur eſt garni de vieilles tapiſſeries, dont les deſſins ſont devenus des énigmes. L'égliſe a des bancs.

La nef eſt aſſez grande. A ſon extrémité ſupérieure eſt, à droite, une petite chapelle ſous l'invocation de la Vierge, à laquelle en correſpond une autre ſur le côté oppoſé, conſacrée à Saint Pierre.

L'îlet au milieu de la face Sud duquel l'égliſe eſt bâtie, a des maiſons le long des rues; on a laiſſé ſeulement au Nord, derrière l'égliſe, un eſpace pour venir au clocher & pour s'introduire dans la ſacriſtie. Ces maiſons ſont à rez-de-chauſſée, avec un galetas à très-grandes fenêtres. Elles ſont diviſées par logemens de 20 pieds. C'eſt le réſultat d'une convention par laquelle la paroiſſe à qui cet îlet appartient, l'a affermé pour 9 ans, à la charge de le bâtir de cette manière, ſauf à elle à acheter alors les maiſons au prix de leur eſtimation, ou à les laiſſer enlever par le fermier. Les faces du Sud & de l'Oueſt ſont louées 300 liv. le logement, par an; celle de l'Eſt 200 liv. & celle du Nord 100 liv. ſeulement.

La Place Royale ſur laquelle donne l'égliſe, a toute l'étendue d'un îlet augmentée des rues de trois faces, car celle du bas eſt occupée par la batterie royale. Cette place eſt mal remblayée, & ſert cependant encore de marché. On projette de n'y ſouffrir que les marchands de marchandiſes ſéches, & de faire aller les autres ſur la place du marché où ils commencent à ſe montrer. On y voit quatre boutiques de 14 pieds en carré, dont deux ſont aux angles du Sud de la place, & deux entre ces premières & l'égliſe; elles appartiennent à de petits marchands, qui ayant promis qu'elles ſeraient mobiles, ont fait mettre une roulette à chaque bout.

Cette place aura une des fontaines projettées, & la troiſième ſera au-deſſous d'elle ſur le quai, pour l'aiguade des vaiſſeaux. On en a évalué la dépenſe totale à 100,000 liv., dont les caiſſes publiques payeront la moitié, & la paroiſſe l'autre, en vendant alors les emplacemens qui entourent l'égliſe.

Sur le côté Eſt de la Place Royale, eſt la maiſon qu'on loue 8,000 liv. par an pour loger la garniſon des Cayes. Cette ville a été ſans troupes pendant un très-long-tems. En 1764 on y envoya un bataillon du régiment de Forez. Depuis 1783, les 300 hommes du régiment du Port-au-Prince qui tenaient garniſon à Saint-Louis, ont été envoyés aux Cayes. Il arrive quelquefois que la garniſon eſt beaucoup moins forte.

En face de l'égliſe, mais donnant ſur la rue du Parapet, eſt un corps-de-

garde de 41 pieds de long ſur 21 de l'autre. La batterie royale le couvre au Sud. M. de Puyſégur qui a obſervé ſur cette batterie, en a trouvé la latitude de 18 degrés, 11 minutes, 10 ſecondes, & la longitude de 76 degrés, 10 minutes, 30 ſecondes.

Dans l'Oueſt de la batterie & ſur le quai, eſt un eſpace où l'on a formé un îlet & conſtruit des maiſons, quoiqu'il eût été réſervé pour former une place utile aux mouvemens du commerce; il convient de le rendre à ſa deſtination première.

Les détails que la ville des Cayes offre encore, étant relatifs à ſon commerce, & celui-ci ſe faiſant par mer, il eſt naturel de parler de la côte de la paroiſſe & de ſa défenſe.

Du Tapion de Cavaillon où cette côte commence, juſqu'à l'embouchure de la rivière l'Iſlet, il y a une très-forte lieue, d'un terrain bas, abordable & ſalineux. Preſqu'entre les deux eſt la pointe de l'Iſlet, & à 70 toiſes en avant de celle-ci, l'îlet des Cayes, ou îlet du Carenage, ou îlet de la Compagnie, qui a environ 200 toiſes du Nord au Sud, ſur une largeur réduite de 120 toiſes. Les bateaux & les barques peuvent paſſer entre cet îlet & la terre.

Sur la rive Orientale de la rivière l'Iſlet, près de ſon embouchure, eſt un corps-de-garde. Il y a environ 200 toiſes de cette embouchure à la pointe de la Tourterelle, qui forme, avec la pointe de l'Iſlet, l'anſe de la Rivière où des frégates viennent mouiller par 10 braſſes; comme la pointe de la Tourterelle forme, avec celle d'Heurteil, l'anſe de la Tourterelle. A cette dernière, commence le bout Eſt de la ville. De la pointe d'Heurteil, qui eſt à environ 300 toiſes plus loin que celle de la Tourterelle, à l'embouchure de la rivière des Cayes ou Ravine du Sud, où finit la ville, il y a 470 toiſes & un quart de lieue de cette embouchure à la rade de Chateaudun.

Le port des Cayes eſt en face de la ville à laquelle il a ſurement donné l'exiſtence. Ce port, entouré de reſſifs, a trois paſſes.

Le grand reſſif qui a environ une lieue carrée d'étendue, & qui découvre vers ſon Sud-Eſt, ferme toute la rade au Sud, & eſt inacceſſible pour tout bâtiment au-deſſus de 20 tonneaux. Encore faut-il que ceux qui en ont moins, prennent garde à des écueils à fleur d'eau qui ſe prolongent juſqu'à trois quarts de lieue dans l'Eſt.

Le petit reſſif eſt dans le Nord du grand. Ses pointes de roche découvrent à baſſe marée.

Le reſſif du milieu eſt au Nord du commencement Eſt du petit reſſif. Il ne découvre point ni le prolongement qu'il a dans la rade. Mais malgré 4 ou 5 pieds d'eau, les briſans le font toujours bien diſtinguer.

La grande-paſſe de la rade des Cayes eſt entre le petit reſſif & le reſſif du milieu, avec quatre braſſes & demie & cinq braſſes d'eau. Preſqu'au milieu de cette paſſe eſt une roche ſur laquelle il n'y a que dix à douze pieds d'eau à baſſe marée.

La petite-paſſe eſt entre le reſſif du milieu & celui qui prolonge la pointe d'Heurteil. Comme elle n'a que deux à trois braſſes d'eau, elle ne ſert qu'aux barques & aux canots.

La troiſième paſſe eſt entre l'extrémité Occidentale du petit reſſif & la pointe de Chateaudun, avec 2 & 3 braſſes d'eau; elle ne peut être employée non plus que par les canots & les chaloupes.

On voit par ces détails, que le port des Cayes ne peut recevoir que des bâtimens au-deſſous de 300 tonneaux, les autres ſont obligés d'aller dans la rade de Chateaudun, qui forme un aſſez bon mouillage. Cette rade eſt formée par le grand reſſif, quelques petits reſſifs & la terre. Elle n'a qu'une lieue de long dans le ſens de la côte, ſur 3 ou 400 toiſes de large. On y pénètre par une paſſe qui eſt entre le grand reſſif, qu'il faut doubler dans le Sud, & un petit reſſif, & par 5 à 6 braſſes d'eau; l'on en approche juſqu'à ſe trouver à un quart de lieue de la ville. Les frégates y mouillent.

Le port des Cayes eſt expoſé à tous les vents, & ceux du Sud y font courir les plus grands dangers, comme j'en citerai bientôt des preuves. Auſſi a-t-on vu que depuis 1752, on contraint les bâtimens qui s'y trouvent, à aller paſſer dans la baie des Flamands la ſaiſon de l'hivernage, qui eſt celle de ces vents. L'inexécution en a même été payée cher quelquefois. Cette néceſſité me fournit l'occaſion de dire qu'il eſt inconcevable que cette baie ne ſoit pas donnée à l'Amirauté des Cayes dont on peut dire qu'elle dépend par le fait.

D'ailleurs le port des Cayes ſe comble d'une manière ſi rapide, qu'on pourrait preſque dire que l'époque où il ſera à peine praticable pour les bâtimens du commerce d'Europe, n'eſt pas extrêmement éloignée. Il n'eſt

preſque

preſque pas de navires qui n'y touchent en entrant ou en ſortant. Des perſonnes avaient penſé qu'une jettée en avant de la batterie d'Heurteil, aurait arrêté les dépôts ; mais M. de la Merveillère aſſure que les jettées dans les mers où les courans ſont conſtans, hâtent le remblai des parties inférieures en y produiſant le repos ; & il rappelle même, à cet égard, que Vauban ne fut déſabuſé qu'après une tentative infructueuſe de ce genre qu'il avait faite à Cette en Languedoc.

Selon les époques de l'année, le port des Cayes a depuis 28 juſqu'à 40 navires de long cours. Il en vient maintenant environ 50 par an, dont Bordeaux & Nantes fourniſſent la majeure partie. Il y arrive environ trente bâtimens des Etats-Unis d'Amérique, quelques Eſpagnols & des Curaçaoliens ; car les Cayes ſont un des ports d'entrepôt, d'après l'arrêt du Conſeil d'Etat du 30 Août 1784.

Pour tranſporter les denrées des lieux qui ſont entre Saint-Louis & la pointe de l'Abacou, on ſe ſert de canots aſſez pincés de l'avant avec deux mâts dont chacun reçoit une voile. Ces canots portent juſqu'à 12 & 14 bariques de ſucre, & ont dix negrès rameurs. On les appelle pirogues du pays.

Dans la Partie du Sud, les avirons ſont faits d'une branche droite, au bas de laquelle eſt une nageoire taillée en écran & qu'on applique avec une corde ſur le manche, où on laiſſe deux trous pour cet effet. Cet aviron moins ſolide que ceux d'une ſeule pièce, eſt très-léger.

Les capitaines des navires de France font la commiſſion aux Cayes. C'eſt-à-dire, que ſur des demandes détaillées, ils y apportent des objets qui leur ſont payés à raiſon de 200 liv. de la Colonie, pour 100 liv. tournois de la facture quittancée.

La rareté du numéraire fait qu'on prend à crédit chez le boulanger, chez le boucher, & on paye par reviremens. C'eſt une véritable circulation de mandats, de délégations, & une eſpèce de commerce d'échange.

Les difficultés du port des Cayes y ont fait établir un capitaine de port depuis long-tems. Les Adminiſtrateurs ont fixé ſes devoirs & ſes droits par une ordonnance du 30 Septembre 1772. Il en a auſſi la police qui là, comme dans les autres ports, a pour objet la conſervation du port, la ſureté des bâtimens, & le ſoin de prévenir les accidens du feu.

La première protection qu'ait eu le port des Cayes, fut une batterie en terre que M. de Vaudreuil y fit faire par ordre de Larnage à la place royale en 1740.

Pendant la guerre de 1748, il n'y en eut point d'autres ; mais durant celle de 1756 on mit la batterie royale en pierre de taille avec une garde de grenadiers-milices, & l'on en éleva une nouvelle à la pointe d'Heurteil où étoit un poſte de gens de couleur, & une à barbette à la pointe à Raimond, à environ 130 toiſes dans l'Oueſt de la batterie royale, avec un détachement de cavalerie-milice ; cette dernière n'exiſte plus.

La batterie de la pointe de la Tourterelle a été faite en 1775, & celle de la pointe d'Heurteil a été réparée au commencement de la guerre de 1778, & on en a mis une à la pointe de la Tourterelle. Il eſt à remarquer que tandis que la mer s'éloigne de la batterie royale, elle avance ſur celle d'Heurteil.

Les bâtimens de guerre ne pouvant pas entrer dans le port des Cayes, cette ville eſt hors de leur inſulte. Ils pourraient cependant s'en approcher d'aſſez près extérieurement pour que leurs feux puſſent l'atteindre. Mais il faudrait un vent de Nord ou de Nord Oueſt pour ſe retirer, & ce vent qui ne ſouffle que la nuit, eſt quelquefois 8 ou 10 jours ſans ſe faire ſentir, & la briſe du large ferait courir plus d'un danger pendant ce long intervalle.

Les Cayes ſont donc ſuffiſamment protegées dans l'état actuel, mais il faut pour cela tenir les batteries de la Tourterelle & d'Heurteil en bon état, & avancer cette dernière vers la mer.

Quant à la batterie royale, qui eſt de terre avec un coffre de maçonnerie ; elle eſt ſi rentrée & ſi mal ſituée, que tout le monde avoue la néceſſité de la démolir. On aura alors un quai, en avant duquel on conſtruira l'aiguade d'autant plus utile à former, que ſi l'on redreſſe le lit de la ravine du Sud, ſon embouchure qui admet à préſent des bateaux de 80 tonneaux juſqu'à environ 100 pas, & où les chaloupes vont juſqu'à 800 pas faire de l'eau, n'offrira plus cette reſſource. On mettra auſſi au quai deux calles pour faciliter tous les tranſports maritimes. Il faudrait une autre batterie, vers l'embouchure du nouveau canal de redreſſement, mais où l'on ajouterait des mortiers pour la protection de la rade de Chateaudun.

M. de la Merveillère penſe auſſi, comme M. Duportal, qu'il ne faut pas en démoliſſant la batterie royale, laiſſer la place royale ouverte au Sud. Il propoſe de concéder des emplacemens dans cette partie & d'y laiſſer le corps-de-garde, ce qui la rendra moins nue & défendra des effets de la briſe, les marchandiſes qu'on y étale.

La retraite des Cayes eſt, d'après tous les hommes du métier, à l'Aſile ſur la

paroiſſe d'Acquin en gagnant par le canton du Parc la gorge de Cavaillon.

Le fond de l'Iſle à Vache eut, comme je l'ai rapporté, dès 1667, un officier-major dans M. de Beauregard, puis de Graffe comme major commandant depuis 1688 juſqu'en 1691.

Lorſque l'établiſſement fut réellement conſolidé, le fond de l'Iſle à Vache reçut alors M. de Beauregard, mais comme lieutenant de roi. Puis en 1699 M. de Paty le remplaça, & la lieutenance de roi paſſa à Saint-Louis où réſidait le directeur de la Compagnie de Saint-Domingue.

Les Cayes reſtituées au domaine royal par la Compagnie, reſtèrent encore ſans État-major juſqu'en 1724 que, d'après le compte rendu par M. de Champmeſlin, le roi jugea à propos d'y établir une garniſon de 50 hommes et une majorité à laquelle M. la Biche de Reignefort fut nommé. En 1732 on ſupprima la majorité et M. la Biche fut fait lieutenant de roi. En 1735 ce fut la lieutenance de roi qu'on ſupprima & M. de Vaudreuil fut nommé major. En 1740, plus de majorité & M. de Vaudreuil devint lieutenant de roi.

En 1756 nouvelle majorité mais avec la lieutenance de roi, ce que confirma l'ordonnance du roi du 23 Juillet 1759. Celle du 24 Mars 1763 n'y laiſſa rien, & celle du 15 Mars 1769 y mit un major.

Le 19 Juillet 1776 ſuppreſſion du major, rétabliſſement du lieutenant de roi, & le 20 Décembre 1783, le major rétabli & le lieutenant de roi ſupprimé.

J'ai dit à l'article de Saint-Louis, que le commandant de la partie du Sud avait toujours réſidé dans cette ville juſqu'en 1763, que le Commandant en ſecond créé pour le remplacer eut ſa réſidence fixée au Petit-Goave, d'où l'ordonnance du 15 Mars 1769 le fit paſſer à Saint-Louis. Le 22 Avril 1776, M. de Sedieres obtint la permiſſion d'aller réſider aux Cayes. M. d'Argout, gouverneur général, donna la même permiſſion à M. de Pardaillan le 16 Janvier 1778. M. d'Autichamp l'eut auſſi en 1780, & enfin l'ordonnance du roi du 20 Décembre 1783, a décidé que le Commandant en ſecond de la partie du Sud habitera les Cayes.

Les Cayes ont eu auſſi un aide-major depuis 1727 juſqu'en 1763; l'ordonnance de 1769 le rétablit. Depuis 1783 il n'y a plus abſolument aux Cayes que le Commandant en ſecond de la partie du Sud & un major.

Les Cayes ont toujours un officier d'adminiſtration de la marine. On y voit un garde-magaſin de la marine, un garde-magaſin d'artillerie, un tréſorier des invalides de la marine; un prévôt, un exempt, 2 brigadiers, 8 archers, & 8

adjoints de maréchauſsée ; un médecin, un chirurgien et un apothicaire du roi ; un chirurgien-major de l'amirauté ; pluſieurs autres médecins & chirurgiens ; un arpenteur général, un arpenteur général adjoint & un voyer général ; un arpenteur principal ; pluſieurs voyers, pluſieurs arpenteurs, & un directeur de poſte.

Le bureau des claſſes de la marine y coûte 4,000 liv. de loyer par an, & celui de l'entrepôt 6,000 liv.

C'eſt aux Cayes que réſide l'ingénieur en chef de la partie du Sud.

La conſommation journalière de la ville des Cayes eſt de 20 barils de farine peſant 180 livres net ; 11 ou 1,200 livres de viande de bœuf ou de veau ; 3 à 400 livres de mouton ; 4 à 500 livres de cochon.

Il y a depuis 1787, 7 cabrouets établis par un particulier. On les paye 30 ſous par voyage.

Un cheval de louage y coûte 2 gourdes par jour. La corde de bois à brûler cubant 128 pieds, vaut de 60 à 66 liv.

On y employe déja du bois de charpente des États-Unis d'Amérique, & la brique & les carreaux viennent de France.

La population de la ville des Cayes peut-être évaluée comme il ſuit :

Blancs	1,250	
Affranchis . . .	300	
Eſclaves . . .	3,000	
	4,550	
Garniſon et rade . . .	1,100	
Total	5,650	Individus.

Il y a pour la ville des Cayes, 10 nègres de la chaîne publique, logés à une de ſes extrémités.

Il y a très-peu de ſociété dans la ville des Cayes. Cette cité n'a du mouvement & de la gaîté que le dimanche, parce que les habitans de la plaine y affluent, que leurs voitures y produiſent de l'agitation, & que les nègres qui viennent au marché animent cette enceinte.

Dans la partie du Sud, depuis les Cayes juſqu'à Jérémie, les Africains

eſclaves conduiſent leurs camarades juſqu'au cimitière, en formant une foule conſidérable. Les femmes chantent & battent des mains en avant du corps, que les nègres ſuivent. Un nègre eſt auprès du cercueil avec un bamboula qu'il frappe de tems en tems d'une manière lugubre.

Le cimetière qui était autrefois autour de l'égliſe, a été mis à l'extrémité de la rue de Fleury, mais hors le foſſé de la ville, non loin de la rivière des Cayes, & ſur une portion du terrein échangé avec M. Oſhiel. Il a 60 toiſes en carré, une haie l'entoure. M. de la Merveillère eſt d'avis qu'on l'éloigne encore dans l'Oueſt, après avoir changé le lit de la ravine du Sud.

Plus haut que le cimetière, ſont les boucheries qu'on a ſagement retirées de la ville où elles cauſaient de l'infection.

Pour terminer ſur la ville, je dirai que dans les plans de M. de la Merveillère, il réſerve 4 Ilets pour y bâtir des cazernes, un bâtiment pour le Commandant en ſecond, une portion de terrain pour un arſenal, une pour un hôpital & une pour une Providence.

Si une indifférence dont Saint-Domingue n'a offert que trop de preuves, ſur tout autrefois, n'avait pas été commune à la Partie du Sud, les Cayes auraient depuis long-tems une Providence.

Le 6 Janvier 1737, M. Jean-Baptiſte Stafford, natif d'Oxford en Irlande, naturaliſé Français en 1714, fit un teſtament portant qu'il voulait que ſon habitation même & ſes dépendances, fuſſent converties en un hôpital pour le ſoulagement des pauvres de la colonie, laiſſant aux paroiſſiens des Cayes à choiſir deux adminiſtrateurs, & mettant pour condition expreſſe, que les religieux de la Charité ſeraient exclus de cette régie. Et dans le cas où ſa volonté ſerait non-accomplie, il déclara inſtituer Mad. Pellerin & ſes enfans pour ſes héritiers univerſels.

Quoique cet être bienveillant fût mort peu de jours après ce teſtament, ſes exécuteurs teſtamentaires ne s'adreſſèrent que le 22 Février 1740 aux Adminiſtrateurs qui permirent aux habitans de s'aſſembler, & ceux-ci choiſirent deux adminiſtrateurs pour l'habitation.

Larnage & Maillart, en rendant compte au miniſtre de cette donation, pensèrent qu'il convenait de laiſſer liquider la ſucceſſion de ſes dettes & des legs particuliers; & le miniſtre approuva cette idée. Le 21 Août 1744, il demanda à ſon tour des renſeignemens, & les Adminiſtrateurs lui répondirent

le 1er. Août de l'année ſuivante, que la ſucceſſion était ſans dettes; & en effet, d'après une délibération de la paroiſſe qui avait voté ſix lits, on avait commencé à y recevoir des malades dès le 21 Février. Ils demandèrent alors des lettres-patentes, en vantant l'établiſſement & déſirant qu'on y mît des hoſpitalières, parce qu'elles ſe chargeraient en même-tems de l'éducation des jeunes demoiſelles, ſauf à laiſſer les deux adminiſtrateurs choiſis par la paroiſſe, chargés de la régie de l'habitation conſidérée comme manufacture.

Le 5 Août 1746, Mde. veuve Pellerin demanda, devant le juge de Saint-Louis, un compte de l'adminiſtration des biens. En 1751, M. de Laporte-Lalanne, intendant, s'évoqua l'affaire, mais un ordre du miniſtre, du 4 Avril 1760, enjoignit à M. de Clugny, ſon ſucceſſeur, de la renvoyer aux juges ordinaires, ce qu'il fit le 20 Avril 1761. Le 14 Août ſuivant, MM. Pellerin fils, à cauſe du décès de leur mère, furent envoyés en poſſeſſion de la ſucceſſion.

Les habitans des Cayes firent appel de ce jugement du Sénéchal de Saint-Louis, qu'un arrêt du conſeil du Port-au-Prince confirma le 9 Décembre 1763, & la miſe en poſſeſſion eut lieu le 28 Janvier 1764.

A la mort de Stafford, la ſucceſſion s'élevait à 187,960 liv. 17 ſ., & les charges à 103,202 liv. 18 ſ.; de ſorte qu'il ne reſtait pour former l'hôpital que 84,757 liv. 18 ſ., & quoique depuis 1745 juſqu'au dernier Décembre 1762 on y eût reçu environ 150 malades par an, les biens valaient 710,000 livres, ce qui formait un bénéfice de 625,00 livres, dont MM. Pellerin ſe trouvèrent poſſeſſeurs.

Le 6 Avril 1764, le roi ordonna aux Adminiſtrateurs de ſuſpendre le premier arrêt, & le conſeil du Port-au-Prince en rendit un autre le 23 Juillet qui révoqua le précédent. MM. Pellerin furent donc dépoſſédés le 13 Août.

Il était aſſez vraiſemblable, d'après ces derniers actes, que les pauvres rentreraient dans cet aſile; mais loin de là, un arrêt du conſeil des Dépêches, daté du 11 Février 1765, confirma le premier qu'avait rendu le conſeil du Port-au-Prince.

Ainſi les pauvres ſe ſont trouvés dépouillés, après une poſſeſſion réelle de 25 ans, & le miniſtre a écrit aux Adminiſtrateurs, le 27 Février 1765, en leur envoyant l'arrêt du 11, que la lettre du 4 Avril 1760, par laquelle M. Berrier ordonnait, au nom du roi, à M. de Clugny, de renvoyer le procès

fait par Mde. Pellerin devant le juge de Saint-Louis, *était un refus de Sa Majeſté de donner ſon approbation à l'établiſſement.* Et comme cette induction n'était pas d'une évidence irréſiſtible, le miniſtre ajoute qu'il *a été reconnu que l'établiſſement d'un hôpital aux Cayes était ſans objet, parce que ce Quartier étant un des plus riches de la Colonie, aucun habitant ne ſe ferait tranſporter à l'hôpital ni n'y enverrait ſon économe, & qu'enfin aucun négociant, aucun marchand n'y aurait recours pour eux ni pour leurs commis.* Enfin, pour que l'eſprit fût auſſi affligé que le cœur dans cette étrange affaire, la lettre dit encore que *d'un autre côté on a conſidéré qu'il en avait coûté* immenſément *aux ſieurs Pellerin en frais & en voyages d'Amérique*, & *qu'il n'aurait pas été juſte* de les rendre victimes de leur bonne foi *& de leurs* droits.

Non ſans doute, les 615 malades qui, à ne compter que du 25 Novembre 1756 au 31 Juillet 1761, avaient trouvé dans ce lieu un refuge contre la misère ou la douleur, ou qui avaient reçu au moins les regards de la pitié avant de deſcendre au cercueil, n'étaient ni des habitans de cette plaine des Cayes préſentée comme ſi riche en 1765, ni des négocians, ni leurs prépoſés, dont ils ſavent prendre ſoin lorſque la maladie les accable. Mais enfin c'étaient des hommes, des hommes ſans reſſources, des hommes dont la Colonie a auſſi beſoin & que le gouvernement a toujours le devoir de ne pas laiſſer périr faute de ſecours.

Et à préſent que les Cayes ſont certainement bien plus riches qu'alors, pourquoi eſt-il encore des êtres qui, ſans l'admiſſion que les Adminiſtrateurs leur font donner lorſqu'ils en ſont très-ſollicités, dans l'hôpital, aux frais du roi, mouraient au milieu des rues ou des chemins, ou ſur le rivage ? Ah ! Larnage & Maillart, que n'avez-vous aſſez vécu pour protéger cette œuvre de bienfaiſance ! Ton vœu, vertueux Stafford, ſerait accompli, & l'on n'aurait pas tourné contre ceux que tu avais adoptés les premiers, la conſidération des *immenſes* dépenſes de deux individus, allant dans la Colonie pour y donner l'unique exemple qu'elle ait encore vu dans ſon ſein, d'avides légataires chaſſant les pauvres d'un lieu que celui qu'ils prétendent repréſenter leur avait ouvert.

L'habitation Stafford eſt à trois quarts de lieue dans le Nord de la ville des Cayes. La moitié en a été vendue à l'un de MM. de Lareth.

M. Antoine Trentignon de Nimes, habitant de la plaine des Cayes, fit,

le 29 Avril 1745, un teſtament par lequel il donne aux pauvres de l'hôpital-général & à ceux de l'hôtel-Dieu de ſa ville natale, aux pauvres des Cayes & à ceux de Torbec, ſes biens à diviſer en quatre.

Étant mort ſur l'une de ſes habitations, le 8 Mai 1747, M. de la Raiſnie ſon aſſocié & ſon exécuteur teſtamentaire, auquel il avait donné le droit de garder les biens en nature en en payant la valeur, fit faire un inventaire qui fixa la part de M. Trentignon à 450 & quelques mille livres.

En 1755, le procureur du roi de la Sénéchauſſée de Saint-Louis fit recoler l'inventaire, & la part des pauvres des deux paroiſſes de la Colonie s'éleva à 360 mille livres.

Peu après, M. Picot, officier de l'État-major de la Colonie, épouſa la veuve la Raiſnie. Il a tranſigé en 1765 avec les deux hôpitaux de Nîmes. J'ignore ce qu'eſt devenue la réclamation des pauvres des Cayes & de Torbec depuis 1770. On projettait alors de deſtiner cet objet à une Providence.

La population de la paroiſſe des Cayes, ſans compter celle de la ville, eſt de 536 blancs, 300 affranchis & 12,000 eſclaves.

La milice totale eſt de 275 blancs & 275 affranchis, diviſés en 4 compagnies blanches, une de dragons mulâtres, une de dragons nègres & une de fuſiliers de couleur.

La paroiſſe contient actuellement 49 ſucreries où l'on voit 54 moulins, dont 28 à eau : treize de ces ſucreries font du ſucre blanc ; il y a 50 cafeteries, 8 indigoteries, 6 cotonneries ; pluſieurs habitations ont, comme celle des héritiers Girard & celles Walſh, des poteries, mais pour leur propre uſage. M. Bourgjoly a refuſé de M. le Chevalier Dufrettey, habitant à Acquin, 15,000 liv. pour un mulâtre potier, qui a appris ſon métier en France.

On compte dans la paroiſſe des Cayes, 2,000 mulets, 400 chevaux & 2,000 bêtes à cornes.

Le climat de cette paroiſſe offre deux ſaiſons annuelles marquées, l'une pluvieuſe, d'Avril en Octobre ; l'autre ſèche, d'Octobre en Avril. La première ſe manifeſte par des orages d'abord lointains qui ſe rapprochent, & quant aux diſtances & quant aux intervalles. Les pluies abondantes arrivent vers la fin de Mai & durent pendant les mois de Juin & de Juillet. Les grandes chaleurs ſe montrent en Août & en Septembre, puis des orages, quelquefois exceſſivement pluvieux, reparoiſſent, en s'éloignant, pour faire place à la ſaiſon ſèche.

Les

Les orages viennent preſque toujours de l'Eſt & fondent principalement ſur la ville, de telle manière que quelquefois à 7 ou 800 toiſes de ſon enceinte on n'en reçoit point d'eau. Les pluies viennent du même point; cependant tous les vents ſont pluvieux en Juin & en Juillet.

Il arrive là, comme dans le reſte de la Colonie, que les époques des ſaiſons ſemblent quelquefois interverties parce qu'il en eſt d'extrêmement pluvieuſes, ou de très-ſéches; 1782, 1783, 1784 & Septembre 1785 ont été du premier genre, & Mars 1786 fut ſec. Le taux annuel moyen des pluies eſt de 70 à 75 pouces.

Les briſes alternatives du large & de terre rafraîchiſſent l'air. La première vient de l'Eſt-Sud-Eſt & du Sud-Eſt, & la ſeconde du Nord au Nord-Oueſt.

Les Vents de Nord font reſſentir du froid, depuis le mois de Décembre juſqu'à celui de Mars, & les anciens colons les redoutent pour leur ſanté.

En 1680 il y eut un fort ouragan.

Dans la nuit du 21 au 22 Septembre 1751, un autre jetta à la côte tous les bâtimens qui étaient aux Cayes, & il amena l'ordonnance du 2 Janvier 1752, qui oblige à aller hiverner dans la baie des Flamands.

A la pointe du jour du 17 Septembre 1754, tout était calme; à ſept heures la mer s'agita & groſſit ſans vent juſqu'à 10 heures, qu'il commença à ſouffler du Nord avec beaucoup de véhémence. A 11 heures il paſſa au Nord-Eſt, y reſta juſqu'à 3 & fut plus impétueux qu'auparavant. Il jetta alors à la côte 4 bâtimens de Bordeaux, 2 de Nantes, un du Havre, 5 caboteurs dans la rade des Cayes; deux de Bordeaux, un de Nantes, & un de Dunkerque, à la rade de Chateaudun, découvrit la plupart des maiſons de la ville & renverſa les moins fortes. A 4 heures le vent ſe rangea à l'Eſt-Sud-Eſt, & fut encore très-violent juſqu'à minuit. La pluie ne ceſſa point le 17 depuis onze heures du matin, tout le 18 & une partie du 19, & le vent était encore fort ce dernier jour qu'il y eut un coup de Sud. La ravine du Sud déborda à une grande hauteur dans la ville. La plaine fut ravagée. Le 21 il fit du tonnerre & la foudre conſuma le mât de miſaine qui reſtait ſeul à un bâtiment jetté ſur la côte. Le mauvais tems dura juſqu'au 22. Six bâtimens tinrent à l'ancre aux Cayes & 4 à Chateaudun. Il n'y eut que cinq perſonnes noyées.

L'ouragan du mois de Septembre 1756 fit auſſi de grands ravages.

Dans celui de la nuit du 4 au 5 Août 1772, de 14 vaiſſeaux marchands qui étaient mouillés dans la rade des Cayes, onze furent jettés à la côte. Il y eut

6 pieds d'eau dans la ville par le débordement des rivières, & il fallut tranſporter les malades de l'hôpital en pirogues. La plaine n'offrait plus qu'un déchirant ſpectacle.

Dans la nuit du 27 au 28 Août 1775, nouvel ouragan.

Enfin le 16 & le 17 Août 1788, on en a encore éprouvé un, où le vent a paſſé du Nord à l'Oueſt avec violence & a exercé ſa fureur au Sud.

Les accidens du tonnerre ſont cauſe qu'on a mis des paratonnerres ſur quelques maiſons de la ville & de la plaine.

Le 9 Avril 1766 la comète fut vue aux Cayes à la même heure qu'au Port-au-Prince & avec les mêmes circonſtances. On l'y a diſtinguée pendant 7 jours.

A la même heure auſſi qu'au Port-au-Prince, on reſſentit aux Cayes l'affreux tremblement de terre du 3 Juin 1770. Les bâtimens récens de maçonnerie en ſouffrirent beaucoup, & quelques-uns tombèrent. Les cazernes qui logeaient 3 compagnies & demie furent rendues inhabitables. Perſonne n'y périt, & un ſoldat eut même le courage généreux d'y entrer pendant la ſecouſſe, pour ouvrir la porte d'un cabinet où M. la Roque était priſonnier pour les troubles relatifs au rétabliſſement des milices. La croix de fer qui eſt au-deſſus de la façade de l'égliſe, fut tournée dans une direction qui la mit à angle droit avec ſa direction ordinaire. La terre s'entr'ouvrit dans pluſieurs endroits du bord de la mer, & une partie du rivage s'abaiſſa de près de ſix pouces. Il ſortit tout-à-coup de ces ouvertures une odeur ſulfureuſe, & il s'y déclara pluſieurs ſources. Une demi-heure après le tremblement de terre, il y eut une ſecouſſe aſſez violente & à minuit une très-petite, qui fut la dernière. La petite rivière des Carpes s'accrut de neuf pieds, déborda & tarit ſur le champ. Elle reprit enſuite ſon cours naturel. La plaine ſouffrit très-peu, & ce tremblement de terre ne fit perdre la vie à perſonne. Le 20 Septembre ſuivant, il y eut une ſecouſſe très-violente à 5 heures, 10 minutes du ſoir.

Dans la nuit du 29 au 30 Septembre 1786, on en a reſſenti deux ſecouſſes aſſez violentes accompagnées d'un bruit ſourd.

La vraie ſaiſon des maladies eſt aux Cayes celle de la chaleur, qui jointe à l'humidité diſpoſe aux fièvres intermittentes & putrides. A la fin de l'hivernage les maux de gorge, les fluxions de poitrine ſe montrent, accompagnés de putridité à cauſe des orages & de pluies quelquefois exceſſives. Les catharres, les rhumatiſmes, les diarrhées, les flux diſſenteriques caractériſent

les années pluvieuſes, & les habitations voiſines de la ville participent à ſon peu de ſalubrité. Dans ces années les animaux importés, & ſur tout ceux des États-Unis périſſent en grand nombre.

La ville eſt mal ſaine à cauſe de ſon ſol aquatique. La partie qui environne la ravine du Sud & la place d'entrée le ſont davantage, mais moins cependant que la partie Orientale de la ville. C'eſt là que la petite vérole eſt communément d'un très-mauvais caractère. Les logemens mal-ſains des gens de couleur, les ſalaiſons avariées qu'on ſouffre qu'ils achetent des Américains, en ſont des cauſes principales.

Une autre cauſe générale d'inſalubrité pour la ville, ce ſont les cours des maiſons. Plus étendues que celles du Cap-Français elle ne ſont point pavées, & ce ſont autant de cloaques après les pluies. On a dans ces cours, des puits d'une eau ſaumâtre, d'une mauvaiſe odeur & très-mal-propre.

Après ces détails on conçoit aiſement que les dartreux ſont très-communs aux Cayes, & qu'on y voit auſſi quelques lépreux. Les ophtalmies n'y ſont pas rares.

La manière dont l'importation des nègres y a lieu, a fait perdre l'habitude d'y viſiter les négriers. Auſſi y introduiſirent-ils la petite vérole en 1786. Elle fit des ravages dans la plaine où l'inoculation n'a pas obtenu la confiance qu'elle mérite, & où l'on en eſt encore à la vieille méthode, du fil impregné de pus variolique laiſsé dans une plaie faite pour ſon inſertion.

Le magnétiſme a eu dans la Partie du Sud ſes diſciples & ſes apôtres, & par conſéquent ſes miracles. Il a auſſi été perſécuté par le ridicule, & enfin il eſt mort dans toutes les croyances, excepté dans celles qui admettent la réſurrection.

Il y a aux Cayes pluſieurs négreſſes d'une très-groſſe corpulence, & d'une ſtature que cette corpulence n'empêche pas de paraître grande.

Les légumes ne ſont pas auſſi beaux aux Cayes qu'au Port-au-Prince; les artichaux n'y ſont que de la groſſeur où on les mange à la poivrade.

Il y a à la plaine à Jacob ſur l'habitation Cambry, à deux lieues dans le Nord-Oueſt du rivage de la ville des Cayes, une mine de fer; et des pyrites martiales ſur l'habitation la Roche, à la rive droite de la ravine du Sud, non loin et au-deſſous de la priſe d'eau & au point où correſpond ſur l'autre rive le morne Perrin, autrefois Champlois. J'ai des échantillons de l'une & des autres.

On a dans la plaine des Cayes des pots faits à Sainte-Marthe, d'une argile qui tient l'eau très-fraîche, & à travers laquelle l'eau exude même. Les bâteaux Eſpagnols en apportent.

Les habitans des Cayes prirent part à la ſédition de 1723. Ses milices montrerent, en allant au ſecours de Saint Louis en 1748, un zèle & un courage qui obtinrent de juſtes éloges.

On en doit, des éloges, à M. Rolland, arpenteur-général de la Partie du Sud, & habitant des Cayes, pour pluſieurs travaux utiles qui lui ont mérité une penſion du roi, & particulièrement un plan de la plaine des Cayes, d'après lequel M. Phelipeau, ingénieur-géographe à Paris, que j'ai déjà cité ſur la plaine de l'Artibonite, a fait une gravure très-intéreſſante en 1786.

Les Cayes ſont le chef-lieu particulier d'un Quartier qui comprend les paroiſſes des Cayes, de Torbec & du Port-Salut.

On compte de l'égliſe des Cayes :

A celle de Cavaillon	5 lieues.
——— Torbec	3
——— Jérémie	18

Le courier de la poſte aux lettres pour Saint-Louis, le Petit-Goave, le Port-au-Prince, le Cap, &c. part deux fois par ſemaine, & celui pour Tiburon, Jérémie &c., une ſeule fois.

Pour aller des Cayes à Torbec on reſſort de la ville par le pont, & l'on va juſqu'au chemin par lequel on eſt venu des Cavaillon, & qui forme le carrefour qu'on appelle les 4 chemins. De ces 4 chemins l'un va à la ville, l'autre à Cavaillon ; le troiſième à la plaine à Jacob, & le quatrième qui court dans l'Oueſt, mène à Torbec. Après avoir fait une forte lieue dans ce dernier, paſſant la rivière des Cayes, celle de Réaux & une autre petite, on rencontre le chemin qui va du Vieux-Bourg au haut de la plaine, & qui forme la limite entre la paroiſſe des Cayes & celle de Torbec.

M. Dudès, habitant à Cavaillon, propoſa aux Adminiſtrateurs en 1785, de faire à ſes frais un chemin du canton de Plymouth de Jérémie aux Cayes, à condition que ſes deux neveux feraient exemptés du ſervice des milices. On y avait accédé, mais Cavaillon dépendant du Quartier de Saint-Louis, le commandant de ce lieu voulait recevoir des comptes & donner des ordres ;

le commandant des Cayes avait la même prétention, & enfin l'ingénieur voulait diriger les travaux. M. Dudès mit tout le monde d'accord en retirant ſa propoſition.

Une réflexion ſe préſente preſque involontairement lorſqu'on a bien médité ſur ce que vaut l'établiſſement des Cayes; c'eſt que malgré tout ce que la plaine, dont il eſt le débouché, lui a procuré d'importance, il eſt impoſſible qu'un jour les avantages naturels de Saint-Louis ne ramènent pas dans ce dernier lieu, & ne lui rendent pas le titre de capitale de la Partie du Sud.

ISLE A VACHE.

Cette île qui eſt à environ 3 petites lieues au Sud-Sud-Eſt de la ville des Cayes & à 2 lieues à l'Eſt-Nord-Eſt de la pointe de l'Abacou, a 4 lieues de long de l'Eſt à l'Oueſt, ſur une largeur réduite d'environ cinq-quarts de lieue Nord & Sud. Sa partie Orientale, ſur une longueur de 2,500 toiſes eſt une plaine, le reſte eſt montagneux & couvert de bois. Toute la côte de cette Iſle eſt bordée de haut-fonds, de rochers, de reſſifs, excepté dans ſa partie Oueſt, depuis l'anſe à l'Eau juſqu'à la pointe des Lataniers, diſtance d'environ cinq-quarts de lieue où elle eſt ſaine. La chaîne de reſſifs qui eſt à la pointe Eſt & qu'on nomme la Folle, s'étend au Nord à-peu-près à une lieue & demie; à ſon extremité eſt l'îlet de la Folle, puis plus au Nord l'îlet a la Bouée.

Après la pointe de l'Eſt & ſur le côté Nord, à une forte demi-lieue, eſt la pointe de Mangles; puis à une petite lieue & demie de celle-ci, la pointe des Roches, qui a au Nord l'îlet-à Gout, la petite Caye-à-l'Eau & l'îlet au Goſier qui ſe trouve à une lieue & un quart de la côte. A une demi-lieue dans le Nord-Eſt de celui-ci eſt la grande Caye-à-l'Eau, le plus Septentrional des îlots & où une touffe de gros arbres s'éleve au-deſſus des autres.

A une demi-lieue dans l'Oueſt de la pointe des Roches eſt la pointe qui couvre à l'Eſt le Trou-du-Haut. A environ trois quarts de lieue dans le Nord de cette pointe eſt l'ilet à Pierre Nantois.

A une demi-lieue du Trou-du-Haut eſt le Trou-du-Milieu, puis une demi-

lieue après, la baie Ferret d'environ 1,000 toiſes d'enfoncement, où eſt un bon mouillage avec 3 à 5 braſſes d'eau. Dans le Nord-Eſt de la baie & tout près eſt l'îlet Raquette ; enfin une demi-lieue plus loin eſt la pointe Nord-Oueſt de l'île-à-Vache.

A un quart de lieue de cette pointe ſur le côté Oueſt eſt l'anſe-à l'Eau ; 3 quarts de lieue plus loin eſt le Diamant ; & à une lieue & un quart de celui-ci la pointe des Lataniers, à 3 quarts de lieue de laquelle la côte ſe dirige vers l'Eſt à la pointe des Baleines.

Toute la face Sud, depuis la pointe des Lataniers eſt garnie de ce qu'on appelle les roches du Sud ſur leſquelles le navire l'Heureuſe-Jeanne de Bordeaux, capitaine Detchegeray, venant des Cayes, s'eſt briſé le 3 Novembre 1771. On y trouve l'anſe à Canot qui eſt à environ une lieue & demie de la pointe de l'Eſt.

Il y a en outre pluſieurs haut-fonds, reſſifs, cayes & îlets ſans nom entre l'Iſle-à-Vache & la grande terre, de manière qu'il ne faut pas ſe mettre dans ce chenal ſans un excellent pratique.

Selon M. de Puyſégur, la latitude de la pointe Eſt de l'Iſle à Vache eſt de 18 degrés, 3 minutes ; ſa longitude, de 75 degrés, 59 minutes, 20 ſecondes, ce qui la place exactement Nord & Sud avec le vieux fort de Saint-Louis. La latitude de ſa pointe Nord-Oueſt eſt de 18 degrés, 6 minutes, 10 ſecondes ; ſa longitude, de 76 degrés, 8 minutes, 5 ſecondes. La latitude de la Caye-à-l'Eau eſt de 18 degrés, 8 minutes, 32 ſecondes, & ſa longitude de 76 degrés, 2 minutes, 53 ſecondes.

L'Iſle à Vache a, tout près du Trou-du-Milieu, au Sud, un étang ſalé d'environ 800 toiſes de l'Eſt à l'Oueſt, ſur une largeur moyenne d'environ 250 toiſes Nord & Sud. A 350 toiſes dans le Sud-Oueſt de ce premier, eſt l'étang d'eau douce, qui a 700 toiſes dans ſa longueur du Sud-Eſt au Nord-Oueſt, & environ 250 toiſes de largeur.

L'Iſle à Vache, qui doit ſon nom à l'immenſe quantité de bêtes à cornes qu'on y trouvait & ſur laquelle un vaiſſeau de guerre anglais périt en 1678, a eu pendant long-tems des boucaniers, & en 1674, les Anglais revenant de l'Eſter de Léogane, y brûlèrent deux caſes couvertes de paille. M. Ducaſſe la concéda en 1698 à M. de Beauregard, qui y plaça en 1699 mille brebis ou moutons. Elle avait été exceptée de la conceſſion de la Compagnie de Saint-

Domingue, mais la mort de M. de Beauregard fut sans doute cause que cette Compagnie l'obtint par un arrêt du conseil d'État du 12 Novembre 1700. A la suppression de la Compagnie, cette Isle rentra dans le domaine du roi.

M. de Fayet écrivait au ministre en 1732 & lui proposait de faire couler un bateau chargé de pierres à l'entrée de la baie Ferret, séjour des croiseurs en tems de guerre & des interlopes en tems de paix. Le ministre ayant adopté ce parti, M. de Fayet lui-même le trouva trop coûteux & proposa ensuite de faire perdre les eaux de l'étang d'eau douce. Le ministre y consentit encore le 28 Juin 1733, & ce projet resta également inexécuté.

Sous le généralat de M. de Conflans, plusieurs personnes avaient formé à l'Isle à Vache de petits établissemens, qu'il fit détruire.

Dans la guerre de 1756, un fameux capitaine corsaire de la Jamaïque se fit une maison de campagne à la baie Ferret, & à la paix on y voyait les restes de sa métairie.

D'après les ordres du roi, transmis par M. le duc de Praslin, ministre de la marine, aux Administrateurs, ceux-ci lui concédèrent, le 28 Janvier 1771, l'Isle à Vache, pour en disposer à son gré. Ce don n'étant pas très-respecté, les Administrateurs furent obligés de défendre, le 17 Janvier 1775, d'aller s'établir dans cette Isle & d'enjoindre aux pêcheurs qui y étaient d'en sortir.

L'Isle à Vache fournissant beaucoup de bois de construction & d'ameublement, un cri universel n'a cessé de réclamer contre l'abandon qu'un ministre s'en est fait faire. MM. de Reynaud & le Brasseur en ayant écrit au ministre, celui-ci répondit, le 17 Février 1781, qu'il fallait s'occuper des moyens de ravoir la Tortue & l'Isle à Vache, & rien n'est encore fait à cet égard.

Un fossoyeur employé sur l'habitation Praslin, à Torbec, a eu pour payement 100 carreaux de terre dans cette Isle. M. Saulé, auquel il les a vendus, y a établi une indigoterie avec 12 nègres. M. Barrère y fait du bois pour l'usage de l'habitation Praslin, & il se paye en bois même.

Ainsi, les trois petites îles de quelque importance, placées autour de la Colonie, sont devenues la propriété de la famille Choiseul, parce qu'elle avait au ministère deux de ses membres, dont le devoir était de les conserver pour des usages publics & d'en faire l'objet d'économies très-réelles pour l'État.

Selon quelques personnes, l'Isle à Vache est avantageuse aux Cayes, parce

qu'elle couvre au Sud ſon eſpèce de rade, où il n'y aurait pas de poſſibilité que les vaiſſeaux puſſent entrer. Selon d'autres, parmi leſquels ſont MM. d'Eſtaing & Demoulceau, elle ne ſert qu'à gêner la ſortie des bâtimens des Cayes. Elle eſt déſavantageuſe pour le port de Saint-Louis, la baie du Meſle, celle des Flamands & la rade des Cayes, parce que les ennemis peuvent ſe tenir cachés par elle & qu'on ne peut échapper à cet inconvénient que par une excellente vigie, qui devrait être placée ſur l'Iſle à Vache même.

XLVII.

Paroisse de Torbec.

Il reſte peu à dire particulièrement de cette paroiſſe lorſqu'on a détaillé, comme j'ai fait, la plaine des Cayes, dont elle contient environ la moitié.

Elle eſt bornée: à l'Orient, par la paroiſſe des Cayes; au Septentrion, par un point de la crête des montagnes qui ſépare les faces Nord & Sud de la Partie du Sud, attendu que la limite Orientale de la paroiſſe des Côteaux court dans le Nord-Eſt preſque juſqu'à rencontrer la limite Sud-Oueſt des Cayes; à l'Occident, d'abord par la paroiſſe des Côteaux & vers le bas par celle du Port-Salut, dont elle a fourni le territoire; au Midi, par la mer.

La paroiſſe de Torbec a un très-grand nombre de cantons, dont les principaux ſont dans la plaine, le Vieux Bourg, à l'Eſt; une partie des Savannettes, à l'Eſt-Nord-Eſt; la Ravine Séche & partie de Jean-Dézé, au Nord-Nord-Eſt; la ravine des Anguilles & le Fond-Vert, au Nord; le Palmiſte-Écrit, la rivière des Mornes & l'Acul, au Nord-Oueſt; le Quitte-la-là à l'Oueſt. Dans les mornes, ſont le Boucan de la France, les Platons, &c.

Lorſque Torbec faiſait partie de la paroiſſe de la plaine du Fond, il avait déjà ce nom, & même en 1726, lors du démembrement de cette paroiſſe primitive, il ſemblait que Torbec fût conſidéré comme plus important que les Cayes, car on diſait la *ville* de Torbec & le *bourg* des Cayes. C'eſt ſur le territoire de Torbec qu'eſt reſté l'ancien bourg de toute cette plaine. Il était à 1,500 toiſes dans l'Oueſt du bourg actuel de Torbec, & forme encore un embarcadère

embarcadère où l'on compte une vingtaine de caſes. C'eſt là que la Compagnie de Saint-Domingue avait des agens de ſon adminiſtration & ſa juridiction du Fond de l'Iſle à Vache.

Le bourg actuel de Torbec n'a plus qu'une vingtaine de maiſons, dont la plupart ſont de maçonnerie, parce qu'elles ont été faites lorſque Torbec était regardé comme le lieu principal de la plaine des Cayes, & que M. de Vaudreuil, faiſant les fonctions de commandant de la Partie du Sud, y réſidait avec une compagnie des troupes détachées de la marine pour garniſon. On voit encore les ruines de pluſieurs autres maiſons. Elles ſervent à prouver que Torbec a été trois fois plus conſidérable qu'il ne l'eſt aujourd'hui.

L'égliſe qui eſt conſacrée à Saint-Joſeph, patron de M. de Vaudreuil, eſt jolie. On y voit des bancs pour les Adminiſtrateurs de la Colonie. La rivière de Torbec, dont le cours eſt très-peu long, qui a beaucoup d'eau, beaucoup de poiſſons & la qualité précieuſe de ne charier que du ſable fin, ſert d'embarcadère à la partie de la plaine qui dépend de cette paroiſſe & borne le bourg à l'Eſt.

Sur ſon côté Oueſt, eſt un eſter ou lagon qui a de 15 à 18 pieds d'eau & du poiſſon, mais moins délicat que celui de la rivière. Avant 1716, il exiſtait une pointe de terre avancée d'environ 150 toiſes vers le Sud, entre la rivière & le lagon & qui, défendant celui-ci de la briſe du large, en faiſait une eſpèce de petite anſe, où des barques chargées venaient mouiller.

Pluſieurs ouragans ayant détruit cette pointe & l'embouchure de la rivière étant très-ſouvent obſtruée par une barre qui ſe formait à environ 40 toiſes en avant, M. de Vaudreuil, alors lieutenant de roi des Cayes, reçut en 1741 des Adminiſtrateurs, l'ordre de faire un canal pour joindre la rivière & le lagon, & les habitans firent conſtruire un pont ſur cette communication.

Le 23 Mai 1748, les habitans qui n'avaient rétiré aucun fruit de cette opération, délibérèrent ſur le moyen d'avoir un embarcadère & n'exécutèrent rien. Ce fut la même choſe en 1752. Cependant comme en 1760 ils virent que le défaut d'embarcadère rendait les proviſions plus chères & la livraiſon des denrées plus difficile, ils nommèrent le 10 Janvier des ſyndics pour en faire conſtruire un. Le 14 Février les Adminiſtrateurs les y autoriſèrent, mais la guerre ſuſpendit encore tout. Ils demandèrent en 1764 à prendre du bois & des pierres à l'Iſle à Vache & ſur les cinquante pas du roi, & on le leur permit le 22 Mai

Le 13 Juin 1765, ils obtinrent de faire démolir le pont de 1741 qui périſſait de vétuſté. On ne fit encore rien.

Le 6 Juin 1773, autre délibération, qui arrêta une impoſition. Autres délibérations le 30 Mai & le 15 Juillet 1781. Enfin le 28 Août ſuivant, ordonnance des Adminiſtrateurs qui, ſur la requête des ſyndics, renvoya au Commandant de la partie du Sud, à nommer trois habitans étrangers à Torbec, pour décider quels étaient les habitans de ce lieu qui devaient contribuer pour l'embarcadère. Le 21 Mai 1782, M. de Couſtard en nomma trois qui prononcèrent le 5 Juin, & le 7 Août les Adminiſtrateurs confirmèrent leur déciſion.

Le 19 Juillet 1784, M. Moreau, ingénieur aux Cayes, vint examiner les lieux & faire un plan & un devis. Il a jugé qu'il fallait à l'Eſt une jettée de 20 toiſes de long, y compris le prolongement qui ſera de 6 toiſes au-delà de l'ancienne, commencée par les habitans avec une tête ; à l'Oueſt une jettée de 42 toiſes & 4 pieds de long, y compris 8 toiſes de prolongement de plus que l'ancienne. A deux tiers de ſa longueur celle-ci fait un angle obtus avec celle de l'Eſt pour donner plus de rapidité au courant. Le cours de la rivière eſt Nord & Sud & les jettées vont du Oueſt-Nord-Eſt à l'Eſt-Sud-Eſt. Les nègres des ſucreries payent 8 liv., 5 ſous par tête, & les autres 5 liv., 5 ſous.

Le travail de ces jettées a commencé le 23 Janvier 1787, & l'on a compté alors 18,000 liv. à M. Lézongar, entrepreneur de ce travail, pour la moitié de ce qu'il doit coûter. L'autre devait être payée à la livraiſon qui vient d'avoir lieu.

Il ne peut rien exiſter de plus utile à cette paroiſſe que ces jettées. Elles commencent dans un point où la rivière a 12 toiſes de large, mais elle n'en a plus que 5 à la tête des deux jettées. On compte que les grandes pirogues du pays remonteront au-deſſus du bourg. Ainſi on ne ſera plus obligé de faire des charrois juſqu'à Cayes où ils ſont très-pénibles dans la ſaiſon pluvieuſe.

La côte de la paroiſſe de Torbec n'eſt pas facile par tout pour un débarquement & après avoir gagné la terre, pluſieurs points ſont encore impénétrables à cauſe des lagons & des rivières. Le mouillage du vieux Bourg eſt à environ 250 toiſes de terre ; une batterie le défend.

Il y a une grande lieue de la rade de Chateaudun au bourg de Torbec, qu'il eſt très-aiſé de fortifier & qui eſt dans un endroit fort ſain. On compte près

d'une demi-lieue de l'embouchure de la rivière de Torbec à la pointe à Mahot, & environ une lieue 3 quarts de cette pointe, à l'embouchure de la rivière de l'Acul où finit la plaine des Cayes & la paroiſſe de Torbec.

La portion de plaine dépendante de Torbec à 51 ſucreries, où ſe trouvent 28 moulins à eau. Onze de ces ſucreries ſont du ſucre blanc. La paroiſſe a en outre 18 indigoteries ou cotonneries, 100 cafeteries, autant de places à vivres. Il y a une poterie publique ſur l'habitation Raguier, au canton de la rivière des Mornes. On a fait ſur l'habitation Walſh du rum qui même a été vendu 3 liv. le galon, & que l'on trouvait auſſi bon que celui de la Jamaïque; mais les Américains des États-Unis aimant mieux prendre les ſirops pour les diſtiller chez eux, le rum eſt reſté ſans acheteurs. Il y a quelque guildiveries à Torbec comme aux Cayes.

Des deux ſucreries Walſh, celle d'en-haut tire ſon eau d'un ruiſſeau qui naît ſur ſon ſol & l'autre, appellée Tiverny, de la rivière de l'Acul. Des écluſes placées aux points où les deux conduites d'eau ſont de niveau, font qu'à volonté l'on peut donner la totalité de l'eau à l'une des deux habitations. Tiverny a deux moulins mûs par la même roue.

On voit ſur l'habitation d'en-haut une ſucrerie dont les fourneaux étaient autreſois à la Breſilienne, c'eſt-à-dire, avec un fourneau pour chaque chaudière.

La population de la paroiſſe de Torbec eſt de 600 blancs, 860 affranchis & 11,000 eſclaves, dont 80 ſont dans le bourg de Torbec.

La milice eſt de 143 blancs en 2 compagnies, dont une eſt de cavalerie, & de 187 affranchis en 2 compagnies, dont une de dragons mulâtres.

J'ai vu l'année dernière à Torbec, ſur la ſucrerie Demyrat & Monville, trois familles de nègres, dont l'une était compoſée du mari, de la femme & de 9 enfans; la ſeconde, du mari, de la femme & de 8 enfans; & la troiſième, de la mère & 7 enfans. Ces 29 individus étaient tous créols, à l'exception de l'une des mères. Ne ſerait-il pas très-digne d'un bon gouvernement d'établir un prix d'humanité dans chaque paroiſſe pour l'habitant dont l'atelier ſerait proportionnellement en meilleur état & avec la plus grande reproduction ? Je ſuis garant qu'on mettrait de la gloire à l'obtenir.

On n'a rien à dire de la température de Torbec, lorſqu'on a parlé de celle des Cayes qui lui eſt très-analogue, ſur tout dans la plaine. Je pourrais annoncer

qu'en général la partie montagneuſe des deux paroiſſes offre les mêmes réſultats, en météorologie, en productions &c., mais je dois au lecteur quelque choſe de particulier ſur le canton des Platons.

Il eſt compoſé du morne de ſon nom, & ſe trouve à environ 6 lieues dans le Nord-Nord-Oueſt du bourg de Torbec. La plaine qui lui ſert de baſe, finit après la ſucrerie Ducis. Là on paſſe la rivière de l'Acul, & on monte environ une demi-lieue avec une pente aſſez douce, ſur un terrain que la rivière l'Acul a couvert de galets, juſqu'au pied du morne à Burin. Puis tout-à-coup le chemin devient roide, & paſſe ſur un terrain glaiſeux qui exige 30 minutes du pas d'un cheval, pour arriver juſqu'à un plateau. Celui-ci eſt d'une terre noire, ſemée de groſſes pierres arrondies, qui à leur ſurface, ſemblent avoir été volcaniſées, & dont le grain eſt à l'intérieur, de la nature du grès, & d'une nuance cendrée.

De ce plateau, l'on deſcend pendant 10 minutes, & l'on arrive à la rivière Cayman, courant du Nord-Eſt au Sud-Oueſt, que ſes ſinuoſités obligent de paſſer 4 ou 5 fois en 25 minutes, & qui vers le Sud-Oueſt, ſe jette par un ſaut de dix pieds, dans la rivière des Mornes. Enfin, l'on ſe trouve réellement au pied du morne des Platons.

On le gravit pendant une demi-lieue dans la direction du Nord-Nord-Eſt, ſur un terrain tantôt griſâtre, tantôt jaunâtre, mais parſemé de pierres qui, à meſure qu'on monte, perdent inſenſiblement & de leur forme ronde, & de leur nature de grès; un quart d'heure avant d'arriver aux Platons, ce ſont de vraies roches à ravets, & le chemin ſemble conduire à une eſcalade. Cette roche à ravets eſt excellente pour tous les ouvrages auxquels on emploie de la pierre calcaire, & donne de la chaux.

Parvenu aux Platons, & jettant les yeux vers le Sud, la perſpective eſt ſuperbe. On domine toute la plaine des Cayes, & la vue ſe promène depuis le morne des Orangers d'entre Saint-Louis & Cavaillon, juſqu'à la pointe de l'Abacou. Au Nord-Eſt la plaine de Cavaillon ſe montre comme une longue gorge entre le morne du Fond-des-Frères, celui de la Cavalière, la chaîne de Cavaillon, & les mornes élevés de Saint-Louis. Dans le lointain la perſpective s'élargit, & l'on découvre vers l'Eſt-Sud-Eſt les montagnes de Jacmel, & avec un ciel pur, celle de la Selle montre auſſi ſa cime ardue.

Au Nord, on conſidère la prolongation des chaînes qui ſéparent les deux

faces de la Partie du Sud. On obſerve de près leur jonction au morne de la ravine du Sud, auquel eſt adoſſé le Macaya, qui termine, au Septentrion, l'amphithéâtre montueux de la plaine des Cayes, & qui ſe renoue à la Hotte dont les épatemens viennent ſéparer les Platons d'avec les Côteaux, c'eſt l'un de ces épatemens, ou contre-forts, qui s'abaiſſant par deégré, vient en quelque ſorte, ſe mettre au niveau de la mer, à la pointe de l'Abacou.

Les Platons ont ainſi, d'un côté une partie de la ravine du Sud, qui prend naiſſance au Nord, la rivière de l'Acul au Nord-Eſt, & celle des Mornes au Nord-Oueſt.

Le morne des Platons eſt extrêmement boiſé. Au Nord & au Nord-Eſt ſont les plus beaux bois de conſtruction; l'acajou, le gayac, le bois de fer & de ſuperbes acomas à fleurs bleues. Au Sud eſt le bois de lance, le bois trompette; tandis qu'à l'Oueſt un terrain noir nourrit de magnifiques palmiers & d'autres bois qui ſemblent indiquer une terre végétale profonde.

Les roches de ce canton ont une direction horiſontale, & ſont de la nature de celles qu'on appelle, dans la Colonie, roches-pourries.

La terre des Platons eſt rouge & ferrugineuſe. Après les grandes pluies, l'on trouve beaucoup de géodes ou plutôt d'étites ou pierres d'aigle de différentes dimenſions, depuis celles d'une balle de piſtolet, juſqu'à celles du gros plomb de chaſſe. Les unes ſont pleines & peſantes, d'autres légères & comme ſoufflées. Toutes ſont plus ou moins attirables à l'aiman.

Mais auſſi dès que les pluies, même les avalaſſes ont ceſſé, on peut aller par tout à pied ſec.

Sur l'habitation Guérin eſt un monticule incliné vers le Nord-Eſt, élevé & rempli de roches à ravets mobiles, au bas duquel vers le Sud-Oueſt eſt une ouverture d'environ 72 pieds de circonférence. Deux perſonnes y ont deſcendu dans un panier ſuſpendu & à 230 pieds de profondeur, elles ſont arrivées ſur un fond uni & ſolide, où était du ſable fin ayant la blancheur & l'éclat de la nacre, une eſpèce de ſable à parties moins rondes d'un blanc éteint, & enfin une ſubſtance d'un rouge brun, qui, après des eſſais, s'eſt trouvée être une vraie pouzzolane très-propre à cimenter les baſſins à laver le café. Le fond du trou frappé avec une pince a rendu un ſon creux. Le trou va en s'élargiſſant en entonnoir juſqu'à avoir à ſon eſpèce de plancher environ 120 pieds de circonférence.

Ce trou n'a aucune des grenailles ferrugineuſes, ſi communes à la ſurface du

ſol. On y trouve des ſtalactites. Il eſt aſſez éclairé pour qu'on puiſſe lire étant au bas, & la température quoique fraîche, n'y était point incommode.

La température des Platons même, ne donne pas plus de 23 degrés de chaleur au thermomètre de Réaumur au mercure. Il marquait 21 degrés un tiers le 21 Août, jour où l'on deſcendit dans l'entonnoir au fond duquel il reſta à 13 degrés deux tiers.

Le cafier ſe plaît beaucoup dans ce ſol, où il eſt comme enchaſſé entre les roches à ravets. Il donne juſqu'à 2 livres un quart de café. Le premier habitant qui y a porté ſon induſtrie eſt M. Faure; il y a formé une cafeterie en 1781. Trente mille cafiers lui ont rapporté en 1787, 75 milliers de café net.

On ſuppoſe que le plus grand plateau a environ 100 carreaux de ſuperficie; les autres ont de 25 à 35 carreaux.

Il n'y a point de courans d'eau aux Platons, mais il a d'abondantes ſources.

La configuration de tout ce canton, le déſordre dont il offre les preuves & les différentes ſubſtances qu'on y rencontre, ſont bien faits pour inſpirer à quelque curieux de la nature, l'idée de recherches qui pourraient éclairer ſur la phyſique de Saint-Domingue.

Le palmier eſt très-commun à Torbec. On en voit le long de la rivière de ſon nom ſur la ſucrerie Saint-Martin aîné, de belles allées, des pépinières ou touffes ſous leſquelles ſont des boſquets.

On trouve à la priſe d'eau de la ravine Séche, du marbre blanc, du vert, du veiné, du jaſpé. Dans les hauteurs de la rivière de l'Acul, il y a du marbre gris de l'eſpèce appellée bardille, en France.

A la croiſée du grand chemin qui va du bourg de Torbec, ſur l'habitation Walſh, avec celui qui monte pour gagner le chemin des Côteaux, on trouve ſur l'habitation la Foſſe, un petit hameau compoſé de 12 caſes aſſez jolies qu'occupent un boulanger, un boucher, des ouvriers, &c; ce point s'appelle le Carrefour.

C'eſt au paſſage de la rivière de l'Acul, que la grande route quitte la paroiſſe de Torbec & entre ſur celle du Port-Salut. L'on peut venir en voiture depuis Ouanaminthe juſques là & par conſéquent faire 132 lieues.

Torbec dépend du commandement, de la Sénéchauſſé & de l'Amirauté des Cayes.

On compte de l'égliſe de Torbec.

A celle des Cayes . .	3 Lieues.	A celle des Côteaux . .	12 Lieues,
—— projetée au Port-Salut	10	—— de Jérémie . .	20

C'eſt Torbec qui a reçu les cendres d'un Adminiſtrateur, dont le nom eſt devenu lui-même un éloge à Saint-Domingue, un objet d'émulation & de comparaiſon pour tous ceux que le choix du monarque y rend dépoſitaires de l'autorité. Simon Pierre Maillart, né à Oſſonne, en Bourgogne, d'un garde-marteau de la marine fut placé dans les bureaux de M. de Maurepas & en devint le ſecrétaire intime. Ce miniſtre le nomma en 1738, à l'intendance de Saint-Domingue pour y faire ceſſer le déſordre des comptables, qui y avaient pris l'habitude de ne pas rendre de comptes.

Il n'y trouva pas en arrivant, de la part de Larnage, des diſpoſitions favorables, parce que ce gouverneur-général avait déſiré que M. de Sartre, intérimaire de M. de la Chapelle, lui fût donné pour collègue, & parce que le travail de Maillart dans les bureaux de Verſailles élevait des préventions contre lui. Mais la conduite ferme de Maillart avec les agens des finances & avec ceux du commerce étranger lui ramena Larnage & toute la Colonie fait que l'accord de ces deux chefs fut une ſource de bonheur pour les Colons.

Maillart était grand, & c'était preſque le ſeul contraſte qui fût entre lui & Larnage. Il avait l'air noble & doux, malgré de petits yeux un peu éraillés. Spirituel, bon, ſans faſte, ayant la repartie vive & heureuſe & le cœur très-généreux, ſon commerce était ſûr & attachant, & il eut autant d'amis qu'il voulut en faire.

Il quitta l'intendance en 1749 & ſe rembarqua à Nantes en 1755 pour repaſſer dans la Colonie, où le rappellait le ſoin de ſon habitation de Torbec, qu'il avait achetée de M. de Vaudreuil.

Maillart obtint alors un ordre du roi qui lui conſervait les honneurs d'intendant. Il ne ſongea pas même à le faire enregiſtrer dans les conſeils ſupérieurs, où il ne ſe préſenta point. Il fut au Port-au-Prince, mais ſans rien vouloir d'honorifique. Cependant les Adminiſtrateurs en titre lui firent mettre dans le chœur de l'égliſe de Torbec un banc où il recevait l'eau & l'encens. Il vêcut ſur ſon habitation en ſimple citoyen, retrouvant par tout les témoignages de la reconnaiſſance publique & obtenant autant dans cet état privé qu'à l'époque où il était environné du pouvoir qui dicte tant de louanges menſongères.

La mort enleva Maillart sur son habitation, le 6 Octobre 1758, dans la soixante-neuvième année de son âge, à la suite d'une attaque d'apoplexie qui lui avait paralysé tout le côté gauche. L'approche du tombeau ne troubla ni son esprit ni son cœur. Il garda toute la sérénité de l'un, toute l'affection de l'autre. *Je couche*, disait-il peu avant sa mort, à M. Desrouaudières, colon, son ami (& son exécuteur testamentaire), *Je couche déjà avec un cadavre*; faisant allusion à ce que la moitié de son corps était privée de mouvement.

Il mourut universellement regretté, & les milices assemblées lui rendirent les honneurs funèbres.

C'est au Nord de l'église de Torbec, à l'Est de la chapelle Saint-Joseph, vis-à-vis de la seconde fenêtre après cette chapelle & du banc de l'intendant, mais en dehors & dans le cimetière, à environ 4 pieds du mur, que Maillart fut enterré. Les habitans ont fait recouvrir sa tombe d'une pierre d'une seule pièce qui a 5 pieds 4 pouces de long sur 22 pouces de large & 4 d'épaisseur. Elle est dirigée du Nord au Sud, évidée en demi-cercle dans le haut & porte cette inscription :

" Ci git Messire Simon Pierre Maillart, Écuyer, ancien Intendant de Saint-Domingue,
„ décédé le VI Décembre MDCCLVIII ".

Au-dessous, sont les armoiries de Maillart, qui étaient trois maillets & que le roi lui avait accordées par des lettres de noblesse du 2 Septembre 1746, qui, à coup sûr, ne seront pas critiquées.

Maillart laissa une veuve & 4 fils; le premier est mort ordonnateur à Brest; le second, officier dans les troupes de la Colonie; le troisième, appellé Maillart Dumesle, à cause de la rivière de ce nom, par laquelle l'habitation de son père était traversée, le même qui eut la douleur d'arriver de Cayenne qu'il avait administré comme intendant, au Port-au-Prince, pour voir renverser par le tremblement de terre du 3 Juin 1770, une ville commencée par les soins de son père, est mort intendant des Isles de France & de Bourbon; le quatrième est abbé.

Maillart laissa pour 1,256,270 livres de biens & pour 1,200,000 livres de dettes. La mauvaise administration de son habitation, une générosité poussée trop loin & une confiance qui lui faisait croire qu'on ne voulait jamais le tromper, furent les causes de sa ruine; ses biens passèrent à la masse de ses créanciers syndiqués.

" La

" La prudence & le concert avec lesquels MM. de Larnage & Maillart ont „ gouverné cette Colonie ", disaient MM. de Rohan & de Bongars dans une ordonnance du 18 Février 1767 " doivent servir de règle à ceux qui désirent „ la rendre heureuse & florissante, & une administration longue & réfléchie, „ où la sagesse & l'expérience s'aidaient mutuellement, ne peut guères laisser „ aux successeurs de ces sages Administrateurs que l'avantage de les imiter ". Ces paroles, je voudrais qu'on les gravât sur les tombes de ces deux hommes, que la Colonie nomme comme ses bienfaiteurs, & je ne sais si dans le juste enthousiasme qu'ils m'inspirent, je ne désirerais pas qu'on en fît l'épigraphe des instructions que le roi donne à chaque nouvel Administrateur.

On vient de voir que M. de Vaudreuil avait une habitation à Torbec. Employé dans la Colonie pendant 21 ans & successivement major, lieutenant de roi, gouverneur du Sud, de l'Ouest & du Nord, puis commandant-général de la Colonie depuis 1753 jusqu'en 1757, il montra des talens précieux, un zèle infatigable, un grand amour pour la Colonie & ajouta une preuve à celles données avant lui par d'Ogeron & Larnage, & que M. de Reynaud a renouvellée depuis, que les meilleurs Administrateurs de la Colonie ont été ceux qui la connaissaient bien. Maillart ne fait pas une exception à cette vérité, car dans les bureaux des Colonies à Versailles, dans l'intimité du ministre, il avait puisé des connaissances théoriques très-précieuses, & sa confiance dans Larnage le mena vîte à la pratique la plus heureuse. M. de Vaudreuil est mort à Paris le 17 Novembre 1764.

C'est à Torbec qu'est né, le 11 Juillet 1741, M. le comte de Vaudreuil, fils du précédent, devenu Chevalier des ordres du roi & grand Fauconnier de France.

Un habitant de la plaine de Torbec, M. de Chalet, donna en 1765 un bel exemple d'hospitalité, en offrant de recevoir six malades pour les faire soigner & médicamenter gratuitement, pourvu que ce fussent des Européens arrivés depuis moins de 3 mois dans la Colonie. Il ouvrait également sa maison à tout voyageur pour 24 heures, & même plus, si le tems ne lui permettait pas de continuer sa route, à condition que le même passant ne se présentât point deux fois dans la même année.

XLVIII.

Paroisse du Port-Salut.

On pourrait dire avec vérité de cette paroiſſe, qu'elle eſt encore en projet. Il y avait déjà long-tems qu'on en avait conçu l'idée, lorſqu'à la fin de 1784 MM. de Bellecombe & de Bongars ont donné des ordres, d'après leſquels M. Moreau, ingénieur-géographe aux Cayes, en a fait le plan. Elle a pour limites : à l'Eſt, la rivière de l'Acul, juſqu'à ſon confluent avec la rivière des Mornes, puis cette dernière juſqu'aux Platons ; au Nord, les mornes qui, des Platons, vont rencontrer les deux bras de la rivière de l'anſe-à-Dric ; à l'Oueſt, la rivière de l'anſe-à-Dric depuis les deux bras ; & au Sud, la mer, depuis l'embouchure de la rivière de l'Acul juſqu'à celle de la rivière de l'anſe-à-Dric.

Le gouverneur-général a nommé un commandant des milices de cette paroiſſe.

Elle eſt compoſée de quatre cantons, l'Étron-de-Porc, l'Abacou, Marche-à-Terre & le Port-Salut, & forme dans ſon extrémité une véritable péninſule, dont la baſe, tenant à la grande terre & allant de l'embouchure de la rivière du Meſle à l'anſe des Côteaux, a environ cinq lieues de long, dirigées à-peu-près Eſt & Oueſt.

J'ai déjà eu occaſion de dire que cette péninſule était la prolongation d'un embranchement de la Hotte. Elle eſt entrecoupée par un nombre infini de côteaux, dont les intervalles ſont des eſpèces de ravines, & la côte a auſſi pluſieurs petits aſiles.

On compte, de l'embouchure de la rivière de l'Acul, trois quarts de lieue juſqu'à la Petite-rivière de l'Étron-de-Porc. Entr'elles deux & à environ 300 toiſes de la côte, eſt un petit îlet appellé l'Iſle aux Bœufs ; & à la même diſtance, mais preſqu'en face de la rivière de l'Étron-de-Porc, eſt l'îlet de ce nom, à qui ſa configuration a fait donner ce nom dégoûtant. A environ 350 toiſes, preſqu'au Sud de cet îlet, eſt celui du Carenage. Il y a une lieue & demie de cette rivière à la pointe de l'Abacou, où finit l'enfoncement des Cayes.

Abacou eſt l'altération du mot Indien Bocao. Cette pointe eſt formée par deux pointes de reſſifs qui s'étendent à environ 750 toiſes au large. Sa latitude eſt de 18 degrés, 1 minute, 30 ſecondes, & ſa longitude de 76 degrés, 12 minutes, 55 ſecondes.

Il n'eſt point de navigateur de Saint-Domingue qui ne connaiſſe cette pointe, par la difficulté qu'on trouve à la doubler lorſqu'on vient de l'Oueſt, & dans preſque tous les tems. Les caboteurs la rangent de près (car à une demi-lieue il y a plus de 40 braſſes d'eau), afin de diminuer l'obſtacle, mais cette raiſon conſeille auſſi de la fortifier, puiſqu'elle les expoſe à être attaqués.

Au mois de Décembre 1699, deux bâtimens de guerre & un bâtiment marchand, tous anglais, ſe perdirent ſur l'Abacou. M. de Bricourt, directeur de la Compagnie de Saint-Domingue, fit ramener les équipages à la Jamaïque & l'on ſauva ce qu'on put des bâtimens. La Compagnie prit un tiers pour le ſauvetage.

A 620 toiſes de la pointe de l'Abacou, eſt le trou Gros-Pierre, que d'autres nomment auſſi l'anſe-au-Diable, très-bonne reſſource pour les bateaux & les barques, avec 150 toiſes d'ouverture, ſur 220 toiſes d'enfoncement. La tenue y eſt bonne, & l'on n'y craint aucun vent. Quel dommage qu'une barre interdiſe ſon entrée à de gros bâtimens! Son utilité, même réduite à en recevoir de petits, ne dit-elle pas qu'il faut le protéger?

A environ une lieue du trou Gros-Pierre, eſt le port à Nonette. Après lui eſt la ravine à Galais, à 860 toiſes ; celle à Mahot à 450 toiſes ; celle à Caïmite à 700 toiſes ; celle à Marche-à-terre à 240 toiſes. Les embouchures de ces ravines, & le port à Nonette, ne mettent pas même des barques en ſureté.

De l'embouchure de la ravine à Marche-à-Terre, à la pointe à Gravois, il y a environ mille toiſes. La latitude de la pointe à Gravois eſt de 18 degrés, 55 ſecondes, & ſa longitude de 76 dégrés, 22 minutes, 15 ſecondes. Cette pointe a dans l'Eſt, une côte de fer de 1,880 toiſes de long, & de 1,300 toiſes dans l'Oueſt, & il y a une lieue & demie entr'elle & le Port-Salut, où ſe rend la rivière de ce nom. Ce petit port eſt pour les bâteaux, les barques & les chaloupes, un aſile où ils n'ont rien à redouter, ni du mauvais tems, ni des ennemis, parce qu'une batterie placée ſur une hauteur, qui a environ 40 pieds perpendiculaires le protège, & c'eſt ce qui lui a mérité ſon nom, que cite

d'Ogeron dans une lettre du 12 Janvier 1669, où il annonce l'utilité de faire un chemin depuis Acquin jusqu'au Port-Salut. Le mouillage y est bon, & la mer tranquille. Il y a aussi un retranchement à l'embarcadère, & à 250 toises dans le Sud de la batterie. Les milices ont, de ces deux postes, repoussé souvent des corsaires & des frégates dans la guerre de 1778. Le corps-de-garde, que les habitans avaient fait construire à la batterie a été incendié quelques mois après la paix de 1783.

L'embarcadère, tel qu'il est, Sud-Sud-Est & Nord-Nord-Ouest, a 250 pas en ligne droite, à partir de la pointe du petit Port-Salut.

C'est dans ce lieu, que sont projettés le bourg & l'église de cette paroisse; & déjà l'on voit 6 maisons à l'Est, 3 un peu au-dessus de l'embarcadère, au point où est le mouillage, & plus haut encore, dans la même direction, 12 autres, parmi lesquelles est le bureau de la poste. La rivière est à 180 toises plus loin.

A cinq quarts de lieue du Port-Salut, est la rivière des Sables, & 560 toises plus loin, la pointe de Sable. De celle-ci à l'anse à Roland, il y a trois grands quarts de lieue, & à-peu-près trois quarts de lieue de là à l'anse-à Dric. C'est là que se trouve la limite de la paroisse du Port-Salut, & de celle des Côteaux.

La côte que je viens de détailler, a des haut-fonds; mais il y a en dehors mouillage pour des frégates de 20 à 24 canons à Marche-à-Terre, & au port à Nonette. Un vaisseau de 50 canons protégea même ainsi de son feu, les chaloupes qui enlevèrent dans ce dernier point, pendant la guerre de 1756, le bateau appellé la Madame. De petites frégates peuvent s'approcher également de la pointe de Sable, & du Port-Salut.

Le territoire de la paroisse du Port-Salut, a donné autrefois proportionnellement, une grande quantité d'un fort bel indigo, mais le succès lui-même a appauvri ce sol. Depuis la paix de 1763, on y a établi une sucrerie, celle de M. Charles Lafosse, dans le canton du Port-Salut même, & faisant du sucre brut; elle a un moulin à eau. Cet établissement donne un espoir fondé pour les 16 sucreries, qu'on croît que ce local peut contenir le long de la mer qui, comme l'on voit, borde trois de ses faces.

Dans quelques endroits le terrain a des bancs de roches à ravets que recouvre une terre rougeâtre, entraînée des montagne. Dans d'autres, la terre est

preſque craïeuſe, car les habitans de la plaine des Cayes, y envoyent prendre de quoi frotter l'intérieur des barriques, où ils mettent leur ſucre à purger, afin d'empêcher que le ſirop ne coule le long des parois.

La température de cette paroiſſe eſt ſéche. Il faut y avoir recours à des puits, & encore à l'exception de ceux qui ſont voiſins de la mer, ou de petits ruiſſeaux, ils tariſſent. Elle a outre ſa ſucrerie, 138 indigoteries ou cotonneries. Le café n'y pourrait réuſſir. Sa population eſt de 180 blancs, 120 affranchis, & 3,000 eſclaves, & ſa milice de 35 blancs & 30 affranchis.

Le Port-Salut, eſt encore dépendant entièrement pour le ſpirituel, de Torbec dont il a été retranché. Il eſt au ſurplus du commandement, de la Sénéchauſſée, & de l'amirauté des Cayes.

En quittant la plaine du Fond, au bout de l'habitation Saint-Martin, après avoir traverſé la rivière de l'Acul, par le grand chemin royal, on eſt ſur le territoire de la paroiſſe du Port-Salut. On y paſſe la petite rivière à Galais, & bientôt après il faut quitter la voiture pour prendre le cheval.

On monte le morne du Palmiſte-Écrit, auquel on a donné ce nom à cauſe d'un palmier ſur l'écorce duquel des paſſans s'amuſaient à graver leurs noms. Ce morne eſt aſſez long, mais le chemin y eſt beau. La terre y eſt très-mauvaiſe, chargé de roches calcaires, ou d'un tuf blanc. On paſſe pluſieurs fois la petite rivière des Mornes. Du haut du morne du Palmiſte-Écrit, il y a une échappée d'où l'on apperçoit une bande de la plaine des Cayes, & la mer dans le lointain. Au bas du morne du Palmiſte-Écrit, on trouve la rivière de l'anſe-à-Dric, que j'ai dit être la limite avec la paroiſſe des Côteaux.

Il ne faudrait cependant qu'un travail fort ordinaire, pour rendre praticable aux voitures les 4 lieues qu'on paſſe maintenant à cheval. L'on irait alors juſqu'à Tiburon. Autrefois au lieu du chemin qui exiſte, il fallait en parcourir un qui ſuivait lui-même la côte de la péninſule de l'Abacou. On entreprit le nouveau en 1784, & il fut terminé en 1785; la partie vers Torbec a été faite ſous la direction de M. Du Bouſquet, & celle vers les Côteaux, par M. Morel. M. Béchillon, capitaine au régiment du Port-au-Prince, a franchi les 4 lieues dont je viens de parler, dans ſa chaiſe, & s'eſt rendu à ſon habitation de la Roche-à-Bateaux.

On compte du point où l'égliſe du Port-Salut eſt projettée;

A l'égliſe de Torbec - - - - -	10 lieues.
——— des Côteaux - - - - -	4

On trouve dans plusieurs endroits de la paroisse, des fétiches & des vases de terre cuite.

QUARTIER DU CAP TIBURON.

XLIX.

Paroisse des Côteaux.

Cette paroisse démembrée de la paroisse du fond de l'île à Vache, comme celles de Cavaillon, des Cayes & de Torbec, remonte à 1726, ainsi que ces deux dernières, & a Saint-Pierre pour patron. Dans l'origine elle avait un immense territoire, puisqu'elle comprenait tout le Quartier des Anses, dont les limites étaient Torbec d'un côté, & Jérémie de l'autre, & dont le nom venait du grand nombre d'anses qu'on y trouve.

Le 11 Janvier 1752, les Administrateurs décidèrent que l'église des Anses, qui était tombée en ruines, ferait désormais à Tiburon, & qu'il y aurait une chapelle aux Trois-Rivières sur la paroisse actuelle; mais le 14 Juin suivant, ils arrêtèrent que l'annexe ferait aux Côteaux, & c'est ce qui est resté réellement la paroisse des Côteaux, dont les limites, d'après cette décision du 14 Juin 1752, sont : à l'Est, la rivière de l'anse-à-Dric, depuis son embouchure jusqu'à sa source, qui sépare les Côteaux de la paroisse de Torbec, & de celle du Port-Salut; au Sud, la mer depuis l'embouchure de la même rivière jusqu'à l'embouchure de la rivière des Anglais; à l'Ouest, cette dernière rivière qui la sépare de la paroisse de Tiburon; & au Nord, par la chaîne de la montagne de la Hotte, qui est entre les deux faces de la pointe Méridionale de l'île. La paroisse va en se rétréciſſant, & devient presque aigue dans le haut, parce que la limite Occidentale de Torbec court au Nord-Ouest, & celle Orientale de Tiburon dans le Nord-Est.

La dénomination de Côteaux est prise de ce que cette paroisse est, en quelque sorte, composée de côteaux (Voyez l'Atlas), qui par une dégradation successive, viennent depuis la Hotte jusqu'à la mer. J'ai joui de la manière la plus complette, de ce spectacle vraiment attachant, de cette succession de

monticules posés par étages. Un orage venant de cette montagne dans la direction du bourg des Côteaux, où je me trouvais alors, envahissait dans sa marche imposante les différens chaînons vers lesquels le vent le dirigeait. Déjà la Hotte se perdait, pour ainsi dire, sous le voile épais que formait la pluie échappée de la nue, par torrens, tandis que les monts plus rapprochés de moi, conservaient encore leurs formes & m'indiquaient même leurs distances réciproques, par la variété des teintes qui les ombraient; enfin les côteaux plus voisins de la mer, avaient ce ton bleu foncé qui annonce un air plus dense. Des éclairs plus ou moins vifs, plus ou moins fréquens, donnaient encore de l'effet à ce tableau, & le bruit éclatant du tonnerre imprimait à la scène un caractère vraiment majestueux.

Les Côteaux doivent leur établissement primitif au commerce étranger, parce qu'à l'éloignement où ils se trouvaient des établissemens principaux de la Colonie, les regards du commerce national ne s'étendaient pas même jusqu'à eux. La multiplicité des mouillages favorisaient les échanges entre les habitans & les interlopes, qui soupçonnaient à-peu-près les uns & les autres, que les chefs de la Colonie sentaient la nécessité de leurs relations, ou plutôt l'impuissance d'y mettre des obstacles bien réels.

La côte de la paroisse commence, ainsi que je l'ai dit, à l'embouchure de la rivière de l'anse-à-Dric. Une petite lieue après, en allant dans l'Oueſt, est l'anse-à-Juif divisée en deux par une petite pointe. La partie la plus Orientale, où est une roche appellée la Table-du-Diable, est la petite anse-à-Juif, & la plus Occidentale, la grande anse-à-Juif.

A une forte lieue plus loin, est l'anse de la Roche-à-Bateau, qui prend son nom d'une roche voisine du rivage qui, vue de loin dans certaines positions, à l'air d'un bateau à la voile. L'anse de la Roche-à-Bateau a plus d'étendue que celle des Côteaux. Son mouillage est très-bon pour de petits bâtimens, plus assuré & de meilleure tenue que celui des Côteaux; et il y a sur les cinquante pas du roi, de l'habitation Béchillon, un embarcadère où sont déjà bâties six cases. Une batterie protège ce point.

C'est à environ trois quarts de lieue de l'anse de la Roche-à-Bateau, qu'est l'anse des Côteaux, dont l'ouverture est de 300 toises, & l'enfoncement de 150 toises. C'est sur son côté Oriental qu'est le bourg. Des bateaux qui ne tirent pas plus de dix pieds d'eau, peuvent mouiller à 60 ou 80 toises de terre,

& les autres bâtimens à 120 toiſes, avec un aſſez bon fond par 4 braſſes. Dans la partie de l'Oueſt de l'anſe, eſt une roche qui n'a que 3 pieds d'eau. On l'évitera toujours en prenant le milieu, & en arrivant, lorſqu'on ſera vers le tiers de l'eſpace, ſur le côté Eſt, pour mouiller.

On compte trois quarts de lieue de l'anſe des Côteaux à l'anſe des Damaſſins, qui a un aſſez bon mouillage à environ 50 toiſes de terre, & par 3 & 4 braſſes ſur un bon fond, mais qui n'eſt point abrité.

Une lieue plus loin eſt l'anſe appellée le Port-à-Piment, de près de cinq quarts de lieue d'ouverture, ſur un quart de lieue de profondeur. Il y a mouillage très-près de terre par 2 braſſes, & par dix un peu plus au large, avec une bonne tenue ſur un fond de ſable blanc; mais là, comme à l'anſe des Damaſſins, les vents de Sud ſont à redouter.

Il y a près de cinq quarts de lieue du Port-à-Piment à l'anſe des Trois-Rivières, que ſuit à 900 toiſes l'anſe de la rivière Salée. De celle-ci à l'acul-à-Jean ou Jouan, on compte 700 toiſes, & de là 800 toiſes juſqu'à la pointe du morne des Anglais, qui a 500 toiſes de côtes de fer. Enfin il y a près de trois quarts de lieue de cette pointe à la rivière des Anglais, où commence la paroiſſe de Tiburon.

Quand on parcourt la paroiſſe des Côteaux par le grand chemin royal, on trouve ſon territoire avec le paſſage de la rivière à Dric. Après l'avoir franchie, on monte un morne plus élevé que celui du Palmiſte-Écrit. A ſon ſommet le chemin eſt fort roide : l'on dit qu'on y trouve du ſable ferrugineux. La terre y eſt rouge eſt forte. Après avoir deſcendu, on trouve un endroit où les mornes, toujours reſſerrés depuis la montée du Palmiſte-Écrit, commencent à laiſſer un intervalle un peu plus ouvert. C'eſt là qu coule la rivière de l'anſe-à-Juif, ſur les côtés de laquelle ſont de petits établiſſemens qui donnent l'air d'un hameau à ce lieu champêtre. On peut mettre une ſucrerie dans cette anſe.

Le vallon continue à s'ouvrir encore, & l'on trouve à la gauche, l'habitation Rateau, au bout de laquelle eſt un petit enfoncement, où ſe montre, ſur la droite du chemin, l'indigoterie Mallet; au-delà de celle-ci eſt l'habitation Manciny, où l'on cultive à la fois, l'indigo & le coton.

En terminant cette eſpèce de petit baſſin, on paſſe la rivière de l'anſe de la Roche-à-Bateau, qui eſt bordée de chaque côté, dans cet endroit, par un rocher coupé à pic, d'environ 60 pieds d'élévation, & compoſé d'une eſpèce de

griſon

grison blanc feuilleté, & posé par couches parallèles à l'horison, qui n'ont guères plus d'un ou deux pouces d'épaisseur.

De là on pénètre par une gorge qui s'étend dans le canton de la Roche-à-Bateau. L'aspect de ce canton vu de la mer, offre une petite plaine, & en remontant la rivière on voit une vingtaine d'habitations placées des deux côtés, & où l'on cultive l'indigo, le coton & le cafier. On pourrait y former une sucrerie des habitations Béchillon & Largue réunies; & une autre de celles Jean-Baptiste Millet & Chevalier, en les réuniſſant aussi; la rivière arroserait l'une & l'autre.

Après la rivière de la Roche-à-Bateau, et même un peu au-dessus on peut reprendre la voiture. Le chemin vient repasser cette rivière à son embouchure; delà il se dirige tout le long de la mer, qui, dans des endroits, s'avance même jusqu'aux pieds des chevaux, & l'on arrive au bourg des Côteaux.

Ce bourg qui occupait autrefois une grande longueur dans le sens du chemin n'a plus que 19 maisons. On n'en voit qu'une seule de passable, & qui ait une galerie sur le devant; elle est à la gauche du chemin, & au coin de la place qui est très-peu régulière. Autrefois le bourg s'étendait d'avantage dans le Nord, mais dans ses débordemens la rivière a emporté plusieurs maisons, & elle borde encore la dernière. On attribue à la mauvaise qualité de ses eaux, où les habitans vident les égouts de leurs indigoteries, les maladies dont sont attaqués presque tous les habitans du bourg. On dit qu'on pourrait y mener l'eau d'une source de l'habitation Gadroy, qui touche ce bourg au Nord-Est. Je crois qu'il faudrait aussi compter pour quelque chose la situation de ce lieu où la circulation de la brise est gênée par la Hotte, qui est presque derrière lui.

Dans le bourg, est un détachement de maréchaussée, composé d'un exempt, un brigadier & 4 archers, qui logent dans le corps-de-garde fait pour les miliciens en tems de guerre. On y voit aussi un bureau de poste.

Au Nord-Nord-Ouest & à environ 150 toises du bourg, sur le bas d'une colline prolongée, est l'église qu'environne le cimetière, & derrière lequel est le presbytère. On ne conçoit pas qu'elle a été la cause de cet éloignement, qui est réellement considérable dans le tems des pluies. Il serait aisé de faire l'échange de ce terrain, qui appartient à la paroisse, avec un autre plus à la proximité du bourg, que donnerait l'habitation Dézert. Cette église, quoique

faite depuis 1752, menace d'avoir bientôt le fort de celle qu'elle a remplacée, & qui tomba de vetuſté.

L'anſe & le bourg des Côteaux, ſont défendus par une batterie à barbette, placée à l'entrée de ce bourg, vers le Sud, après quelques caſes bâties ſur les cinquante pas du roi, & occupées par des gens de couleur, ce qui fait même, que cette partie eſt appellée quelquefois la petite Guinée.

Le 28 Juillet 1781, trois bâtimens Nantais, partis des Cayes pour France, furent chaſſés par deux brigs armés, juſques dans la rade des Côteaux; la batterie fit ceſſer leur feu. Au mois d'Août 1784, le Necker, corſaire appartenant à M. Tauzia, négociant au Cap, commandé par M. Joſeph Larrieux, ayant été chaſſé pendant 4 lieues, & canonné par une frégate, relâcha aux Côteaux. La frégate envoya plus de 120 boulets, tant ſur le corſaire que ſur la batterie, & ſongeait à mettre ſes chaloupes à la mer pour amariner le corſaire; mais la batterie fut ſervie avec tant de préciſion, que pluſieurs boulets tombèrent à ſon bord, & entr'autres un qui lui enleva ſa corne d'artimon, à laquelle était attaché le pavillon blanc; alors elle abandonna le combat. La récompenſe qu'ont eu les habitans pour cette marque de zèle, a été de n'avoir pas un ſeul homme bleſſé, & de conſerver les boulets de la frégate, qu'on a ramaſſés par tout. Ces faits, le voiſinage de la Jamaïque, & la facilité qu'à l'ennemi de trouver des mouillages, prouve la néceſſité d'avoir des canons de gros calibre dans ce poſte; il ſerait même plus convenable de lui donner deux batteries, dont les feux croiſés ſeraient une protection efficace, & d'avoir une poudrière moins humide que celle actuelle.

Dans le bourg ſont les propriétaires d'un bateau & d'une goëlette qui compoſent la marine propre des Côteaux.

En ſortant du bourg des Côteaux, le chemin ſuit encore la mer, il eſt étroit & n'a guères plus de 30 pieds dans certains endroits. Heureuſement que le nombre des voitures ne peut être conſidérable dans la langue de terre plane des Anſes, car on ne conçoit pas trop le parti que prendraient, dans quelques points, deux voyageurs qui ſe rencontreraient à ſens oppoſé. On trouve le long de cette route de petites rentrées qui forment des anſes & où, dans des enfoncemens plus ou moins grands, mais toujours bornés, ſont placées pluſieurs habitations; tel eſt d'abord l'anſe à Louis où ſont les habitations la Roque & Éliot, dont la première réunie à celles Tiverny & Dézert, peut devenir une ſucrerie qu'arroſerait la rivière des Côteaux.

Bientôt après, on monte un morne peu long, mais très-roide, dont le maſſif eſt calcaire & d'où l'on va gagner les Damaſſins où ſe rend une rivière de ce nom & où ſont les deux habitations Quentin & Munier, établies en indigo & en coton. Cette rivière pourrait les arroſer, & les faire convertir en une ſucrerie. Dans les hauteurs de ce canton ſont encore 10 habitations en café, coton & indigo.

On va chercher enſuite le Port-à-Piment. Dans le contour de cette anſe ſont 14 maiſons; il en eſt d'aſſez conſidérables & avec galeries. Ces 14 maiſons ſont diviſées en trois portions qui occupent les deux extrémités & le centre de l'anſe. Il y en a 9 à la gauche du chemin & 5 à la droite. Une rivière qui eſt à l'Eſt des maiſons & à environ 100 toiſes de la plus voiſine, fournit toujours une aſſez bonne eau dans ce point, où ſont les habitations Milhet & Puyverger. Pluſieurs habitans demandent qu'on y érige un bourg. On aſſure même que ce lieu fait déjà plus de commerce que le bourg des Côteaux. Un bateau en dépend.

Peu après on paſſe les Trois-Rivières qui ſe réuniſſent dans les débordemens pour couvrir l'immenſe lit de galets qu'elles ſe partagent dans les tems ordinaires. On trouve aux Trois-Rivières les habitations Deſlandes, Labayé, & de plus celle des héritiers Pontu, ſuſceptibles d'être miſes en ſucreries & d'arroſement. Il y en a 15 autres dans les hauteurs. Une rivière qui leur donne de l'eau, vient à l'extrémité Occidentale de cette petite plaine, ſe perdre dans les rochers près de la mer.

C'eſt après avoir franchi cet eſpace, qu'en côtoyant toujours la mer, le chemin conduit à la petite portion plane, appellée la rivière Salée, qui a auſſi ſa rivière & les deux habitations Boufquet & Arnaud ou Cooper, qui réunies, peuvent former une ſucrerie.

Deux groſſes pointes forment l'anſe de la rivière Salée. La plus Orientale, qui a environ 70 pieds d'élévation perpendiculaire, eſt coupée à pic & eſt formée d'une eſpèce de pouzzolane d'un rouge vif; ſes dégradations offrent un aſpect pittoreſque. Les couches de cette maſſe, qui ont environ trois pieds d'épaiſſeur, ſont parallèles à l'horiſon, ſi ce n'eſt dans les deux extrémités Eſt & Oueſt de la pointe où elles s'abaiſſent. Cette pouzzolane procure un excellent ciment.

L'autre pointe qui eſt un peu moins élevée que l'autre, eſt auſſi à pic, mais

d'une eſpèce de terre marneuſe d'un gris jaunâtre. Ses couches horiſontales au milieu, & inclinées à leurs extrémités, n'ont pas plus d'un pied d'épaiſſeur.

La première de ces pointes eſt connue auſſi ſous le nom de Tapion des Chardonnières. M. de Puyſégur en marque la latitude à 18 degrés, 16 minutes, 10 ſecondes, & la longitude à 76 degrés, 35 minutes, 10 ſecondes.

Continuant à ſuivre le chemin, on trouve l'anſe des Chardonnières, ainſi nommée à cauſe des ourſins appellés chardons, qu'on trouve dans la mer le long de ſa côte. Là eſt un embarcadère avec cinq caſes & cinq habitations, & entr'autres celles Trochu & Delaparre, dont on peut faire enſemble une ſucrerie, mais ſans eau, & celle Benech de Solon, qui à elle ſeule en formerait une autre avec peu d'eau.

Après le ſable de l'anſe des Chardonnières, on arrive à l'Acul-de-Jean, ou Jouan, que ſuit la petite plaine appellée les Anglais, à cauſe des frêquentes deſcentes qu'ils y faiſaient autrefois dans leurs croiſières, pour s'y repoſer. Au milieu de cette plaine coule la rivière des Anglais, ſéparant la ſucrerie Reynier, qui eſt de la paroiſſe des Côteaux, de celle du comte du Gravier, qui eſt de la paroiſſe de Tiburon, & leur donnant un moulin à eau à chacune.

Sur le terrain devenu en 1726 la paroiſſe des Côteaux, il y avait en 1718 8 indigoteries & 32 animaux; en 1730, 48 indigoteries & en 1753 une ſucrerie dans le voiſinage du bourg, 45 indigoteries, 6 cafeteries, 81,500 cotonniers, 1 hatte & 2 places-à-vivres.

Le ſol en plaine eſt généralement bon, & celui qui borde la mer pourrait ſervir à l'établiſſement d'uue douzaine de ſucreries. La première chaîne de montagnes, épuiſée par l'indigo & dégradée par les pluies, n'eſt au contraire propre qu'à l'éducation des animaux. Autrefois les Anſes avaient une haute réputation pour l'indigo qu'elles produiſaient, & aujourd'hui encore on le paye vingt ſous de plus par livre. Derrière cette première chaîne, ſont des terrains fertiles où le cafier réuſſit, notamment dans les hauteurs de la Roche-à-Bateau, des Trois-Rivières & de la rivière des Anglais, où l'on trouve la terre d'une nuance rouge, regardée comme la plus analogue à cette plante. Maintenant, la paroiſſe a une ſucrerie, 60 indigoteries, 40 cafeteries, quelques cotonneries & de petits établiſſemens où l'on cultive des vivres & de la graine d'indigo.

En 1718, on y voyait 82 blancs & 84 eſclaves; en 1730, 240 blancs,

45 affranchis & 632 eſclaves ; en 1753, 273 blancs, 106 affranchis & 2,065 eſclaves. A préſent, on peut compter 300 blancs, 160 affranchis & environ 6,000 eſclaves.

La milice eſt compoſée de deux compagnies, une de 70 blancs & une de 50 affranchis.

La température des Côteaux eſt féche & le devient encore plus chaque année. En 1785, la féchereſſe y détruiſit tous les vivres, & comme les eſclaves ſouffraient les horreurs de la faim, l'adminiſtration y fit paſſer au commencement de 1786 du biſcuit, qu'on ne délivrait que pour de l'argent comptant, ſur le pied de 50 liv. le quintal. J'ai entendu depuis, de grandes plaintes ſur le mauvais choix de ce biſcuit. Ce doit être au moins un avertiſſement pour des occurrences ſemblables, où la négligence eſt inexcuſable.

Cependant, le 4 Septembre 1772, la pluie qui regnait depuis pluſieurs jours, fit autant de torrens des rivières. Celle des Côteaux entraîna une maiſon du bourg, & aux Trois-Rivières il y eut de grands dommages. On fit en 1773, pour redreſſer la rivière des Côteaux, un plan encore ſans exécution.

La briſe du large eſt depuis l'Eſt-Sud-Eſt juſqu'à l'Eſt, & celle de terre du Nord-Eſt.

Le climat eſt fort ſain dans cette paroiſſe, où l'on eſt étonné de voir autant de rivières & autant de marques de féchereſſe. Peut-être un examen hydraulique offrirait-il des moyens de les combattre. Cependant ces rivières ſont ſujettes à tarir dans leur partie inférieure durant la ſaiſon féche, qui eſt d'ordinaire depuis Décembre juſqu'en Juillet.

La plupart de ces rivières ont leurs ſources dans la chaîne de la Hotte, & dans cette montagne même ; telle eſt la rivière des Côteaux.

La Hotte n'eſt guères dans certains points qu'à trois lieues de la mer. C'eſt de la Roche-à-Bateau qu'elle a vraiment l'air d'une hotte renverſée. D'après les meſures priſes trigonométriquement par M. Moreau, ingénieur aux Cayes, en 1766, ſon ſommet à 1,143 toiſes perpendiculaires au-deſſus du niveau de la mer. On aſſure que ce ſommet a des étangs ou réſervoirs d'eau. Il eſt heureux que leur inacceſſibilité doive empêcher d'abattre les bois qui ombragent le berceau des rivières que cette montagne entretient & qui y appellent les pluies. On prétend qu'on a pu gravir aſſez haut ſur la Hotte pour découvrir

dans un jour très-ſerein, la Navaſſe, petite île entre Saint-Domingue & la Jamaïque, & placée à environ 22 lieues dans l'Oueſt du Cap Tiburon, qui lui-même eſt à environ douze lieues de la Hotte.

La côte des Côteaux eſt aſſez poiſſonneuſe. Les rivières le ſont beaucoup. Celle des Côteaux fournit particulièrement de ſuperbes mulets, & celle des Anglais des carpes très-délicates qui ont juſqu'à un pied de long.

Le gibier eſt rare, mais dans les mois de Septembre & d'Octobre le gibier marin y devient très-commun, ſur tout lorſque l'équinoxe a été orageuſe. Les vents qui règnent alors du Sud ſemblent amener ce gibier de la côte du continent eſpagnol.

Les figues de France & le muſcat ſont excellens depuis la Roche-à-Bateau juſqu'à Tiburon; on en fait deux récoltes par an.

Depuis les Côteaux juſqu'à Jérémie, on ſe ſert, comme aux Iſles du Vent, de la coquille du lambis au lieu de cloches pour faire aller les nègres au travail ou pour le leur faire quitter. On y employe auſſi le même moyen dans les bourgs pour annoncer (corner) la vente du poiſſon & celle de la viande de boucherie.

L'égliſe des Côteaux eſt diſtante

De celle projettée au Port-Salut,	de 4 lieues.	De celle de Jérémie,	de . . 29 lieues.
——— de Torbec,	. . 12	——— Tiburon,	. . 12

Les Côteaux dépendent du Quartier & du commandement de Tiburon, & de la Sénéchauſſée & de l'Amirauté des Cayes.

L.

Paroisse du Cap Tiburon
Ou ſimplement de Tiburon.

Le mot *Tabaron*, *Taburon*, *Tiberon* ou *Tiburon*, qui eſt Indien, réveille l'idée d'un animal terrible, l'un des plus cruels ennemis par lequel l'homme puiſſe être attaqué, puiſqu'il fait uſage de ſes forces ſupérieures dans ſon propre élément, tandis que l'homme y eſt faible & ſans défenſe. Il eſt naturel

de ſuppoſer que Tiburon était un ſéjour chéri des requins, puiſqu'il portait leur nom.

Chriſtophe Colomb paſſant, le 20 Avril 1494, devant la groſſe pointe que nous nommons le cap Tiburon, l'appella, je ne ſais pourquoi, le cap Saint-Michel.

Lorſque l'eſcadre de M. de Cahuzac, dont j'ai déjà parlé, eut achevé ſa miſſion à Saint-Chriſtophe, elle prit une croiſière, & le vaiſſeau les Trois-Rois, monté par M. de Cahuzac lui-même, vint mouiller, le 6 Octobre 1629, à Tiburon, lieu du rendez-vous. Le vaiſſeau y trouvant une rivière dont l'eau était pure, en fit proviſion & remit en mer le ſoir, laiſſant à terre 3 hommes avec des vivres pour qu'ils puſſent y attendre les autres vaiſſeaux, tandis que M. de Cahuzac tiendrait la mer pour les chercher.

Le 19, on revint à Tiburon, où le canot ne trouva pas les trois hommes. Le 20, on envoya la chaloupe armée. Une douve de barrique ſuſpendue apprit que les trois autres vaiſſeaux venus à Tiburon le 16, en étaient repartis le 18 pour aller à l'autre rendez-vous indiqué par M. de Cahuzac. On fit encore de l'eau & l'on pêcha beaucoup de poiſſons. Le vaiſſeau repartit à minuit, alla au Port-Français & arriva à Honfleur avec l'eſcadre le 29 Décembre ſuivant.

Il y avait déjà plus d'un ſiècle que les Aventuriers s'étaient établis à la Tortue & que l'Iſle Saint-Domingue avait des Flibuſtiers & des Boucaniers, ſans que Tiburon, concédé néanmoins à la Compagnie de Saint-Domingue en 1698, ni Dalmarie, comptaſſent aucun habitant français.

Cependant la culture s'étendant chaque jour dans la Colonie, on ſollicita vers 1725 de M. de la Rochalar, gouverneur-général, quelques conceſſions dans cette vaſte étendue. Il les refuſa, parce qu'il penſait qu'il valait mieux la laiſſer ainſi, que de n'y pas mettre aſſez de monde pour en protéger les établiſſemens contre les ennemis, qui avaient l'habitude de conſidérer toute la côte de cette portion de l'Iſle comme leur domaine.

Ces demandes furent réitérées dix ans après, ſous M. de Fayet, qui répéta le refus, mais parce qu'il craignait que les productions qu'on recueillerait dans ces lieux ne fuſſent entièrement dévolues au commerce étranger.

Larnage perſuadé au contraire qu'il fallait commencer l'établiſſement pour qu'il y en eût un, donna en 1737 des conceſſions, pour leſquelles la crainte de

la guerre avait refroidi l'empreſſement. Enfin, on vit en 1740 douze habitans dans le territoire de Tiburon & de Dalmarie, puis trente & quelques en 1741 & 200 en 1742.

Comme c'en était aſſez pour croire que la tentative ſerait fructueuſe, Larnage & Maillart, ſur la remontrance du procureur du roi de la Sénéchauſſée du Petit-Goave, dont les deux lieux étaient cenſés dépendre, déclarèrent, le 6 Novembre 1742, que la même perſonne ne pourrait y poſſéder plus de 225 carreaux; que nulle conceſſion ne pourrait occuper les deux bords d'une rivière, & qu'enfin tout terrain demeuré inoccupé un an après ſa conceſſion, ſerait réuni au domaine.

On ſongea dès lors à former une paroiſſe pour Tiburon & Dalmarie, & les Adminiſtrateurs fixèrent un lieu pour l'égliſe & le bourg au point où eſt à préſent le bourg de Dalmarie. L'égliſe était achevée au mois de Juin 1743, & le preſbytère près de l'être; l'un & l'autre étaient de bois.

Tiburon ſe trouva donc dépendre de cette égliſe de Dalmarie; mais dans la réalité ceux des habitans qui étaient voiſins de celle des Anſes y allaient au ſervice divin; ceux plus rapprochés de l'autre lui donnaient la préférence, & ceux placés intermédiairement n'avaient de rapport avec aucune. La guerre de 1744 vint achever de mettre de la confuſion dans ces diviſions civiles & religieuſes, & pluſieurs habitans ayant même fui, à cauſe de cette guerre, des établiſſemens commencés, l'égliſe de Dalmarie fut abandonnée.

Les Adminiſtrateurs déterminés par la paix, faite depuis 1748, déclarèrent le 21 Avril 1751, que les conceſſions non-cultivées dans ſix mois ſeraient réunies. Les habitans qui revinrent à Tiburon ſollicitèrent les Adminiſtrateurs & en obtinrent, le 11 Janvier 1752, une ordonnance qui, attendu que la paroiſſe des Anſes, dont l'égliſe était tombée, avait trop d'étendue, ordonna que l'égliſe de cette paroiſſe ſerait conſtruite à Tiburon & qu'il y aurait une chapelle ſuccurſale aux Trois-Rivières.

Le 19 Février, ils réduiſirent pour l'avenir à 36 carreaux l'étendue des conceſſions qu'on ferait à Tiburon & à Dalmarie.

On a vu précédemment comment une nouvelle ordonnance du 14 Juin avait mis aux Côteaux & non aux Trois-Rivières ce qu'on ne voulait conſidérer alors que comme une annexe de Tiburon.

Cependant on était en 1759 & Tiburon n'avait pas d'égliſe. Les Adminiſtrateurs

trateurs rappelèrent donc dans une ordonnance du 27 Juillet, que les habitans avaient été autorisés en 1752 à prendre, pour faire la paroisse & un bourg, une portion de l'habitation que M. Pat avait achetée de M. Hugueville, dans l'anse de Tiburon; que le 19 Novembre suivant les habitans s'étaient imposés à raison de 10 livres par tête de nègres pendant trois ans; que depuis, les habitans ayant désiré un autre emplacement pour le bourg, M. de Saint-Romes, ingénieur, avait été envoyé sur les lieux, & qu'il avait trouvé que le premier choix méritait la préférence. En conséquence, les Administrateurs ordonnèrent qu'on payerait, à dire d'arbitres, à M. Pat, le terrain qu'on prendrait pour le bourg, & à M. Gautier, celui où seraient mis l'église, le cimetière & le presbytère; que les emplacemens du bourg seraient vendus & fixés d'après les alignemens donnés par un arpenteur & le plan de M. de Saint-Romes, & qu'enfin nulle couverture ne pourrait être de paille.

Malgré tant de préparatifs, il n'y a eu de curé à Tiburon qu'au mois de Septembre 1768, & son établissement, comme paroisse, n'a été consolidé que le 22 Avril 1770, époque à laquelle remontent les registres.

L'église est sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste.

Cette paroisse, située à l'extrémité Sud-Ouest de l'Isle, est bornée: à l'Est, par la paroisse des Côteaux; au Nord, d'abord par la paroisse de Jérémie, & plus à l'Ouest, par la paroisse de Dalmarie, au moyen d'une ligne qui, tirée de la chaîne formant un des contreforts de la montagne de la Hotte, & passant vers la source des eaux thermales appellées les sources du bras gauche de la Grande-rivière de la Grande-Anse, va se terminer à la mer, à la pointe des Irois; à l'Ouest & au Sud, par la mer.

La partie plane de cette paroisse ne forme guères qu'un cordon d'une largeur variable, mais toujours petite, le long de la mer, & elle est même interrompue par la montagne de Tiburon. Dans l'intérieur, elle est composée de monts dont la disposition est quelquefois tumultuaire, quoiqu'ils aient tous un rapport marqué avec la chaîne de la Hotte, à laquelle ils semblent servir de points d'appui pour la défendre de l'attaque des siècles, qui exercent leur empire sur cette surface hachée & confuse, & qui y marquent de cent manières leurs efforts & les ravages du tems.

Tiburon a presque toujours eu une réputation maritime, & c'est pour moi une raison de considérer ses côtes comme l'un des premiers objets à décrire.

Ces côtes commencent, dans l'Eſt, avec l'embouchure de la rivière des Anglais, qui ſe jette par pluſieurs branches dans l'anſe des Anglais d'environ une lieue d'ouverture & formée par le morne des Anglais à l'Orient & la pointe du mouillage des Anglais à l'Occident. Le mouillage y eſt preſque toujours dangereux, ainſi que ſur toute cette côte, & l'on n'y débarque qu'avec une très-grande difficulté.

Il y a une demi-lieue de la pointe du mouillage des Anglais au morne de la Vigie ou de Charlemagne, & une demi-lieue de celui-ci au tapion de la Cahouane. On compte une lieue & trois quarts de ce tapion à la Grande-Pointe, & une forte lieue de celle-ci au Vieux-Boucan, qui eſt par 18 degrés, 15 minutes, 64 ſecondes de latitude & par 76 degrés, 48 minutes de longitude.

A 390 toiſes du Vieux-Boucan, eſt la pointe des Mangles, que ſuit à une demi-lieue plus loin la pointe des Aigrettes.

Des Aigrettes au tapion qui fait la pointe Orientale de l'anſe du Milieu, il y a une demi-lieue, & 1,210 toiſes de ce tapion à ce que beaucoup de perſonnes & beaucoup de cartes appellent le cap Tiburon, quoique ce ne ſoit que la pointe à Burgaux, dont la latitude eſt de 18 degrés, 17 minutes, 50 ſecondes, & la longitude de 76 degrés, 51 minutes, 36 ſecondes.

A partir d'une demi-lieue dans l'Eſt de la Grande-Pointe juſqu'à la pointe à Burgaux, la côte eſt garnie de rochers qui découvrent à baſſe mer & qui ont en avant un fond de roches ſur lequel il n'y a point de mouillage; il faudrait un calme bien conſtant pour qu'on pût être à un quart de lieue ſur la côte ſans avoir à redouter de chaſſer ſur ſes ancres.

Vis-à-vis du Vieux-Boucan, eſt une paſſe où l'on trouve environ 11 pieds d'eau. Il y en a auſſi une pour les canots en face des Aigrettes, plateau aſſez élevé, ſur lequel ſont les établiſſemens d'une habitation formant un point de vue très-agréable.

La pointe à Burgaux eſt la pointe Orientale de la baie de Tiburon qui, de là juſqu'au cap Tiburon, formant la pointe Occidentale, a 1,730 toiſes d'ouverture. Elle forme un port très-aſſuré contre preſque tous les vents, où l'on peut mouiller très-près de terre & où l'on trouve de l'eau, du bois & des rafraîchiſſemens de toutes les eſpèces. Sa ſituation eſt une des plus propices pour un lieu de rendez-vous dans des expéditions.

Tiburon placé à 58 lieues dans le Sud-Oueſt du Môle Saint-Nicolas, forme, avec lui, les deux points extrêmes d'une croiſière, qui protègerait mieux

qu'aucune autre, la Colonie entière. Elle offre des vents preſque toujours traverſiers, toujours frais, & chaque 24 heures les bâtimens amis peuvent être rencontrés & protégés quel que ſoit leur deſtination, & ceux ennemis pourſuivis & privés de la relâche ou du retour à la Jamaïque.

Tiburon permet, comme le Môle, l'entrée des vaiſſeaux pendant la nuit; c'eſt un avantage, mais qu'il faut ſavoir interdire à l'ennemi.

On ne redoute dans cette baie qui eſt ſaine par tout & avec bon fond, en n'approchant pas trop la pointe à Burgaux, que les vents de Sud, dont les petits bâtimens peuvent même être abrités par la pointe à Burgaux. Avec tout autre vent, une mer tranquille rend tous les mouvemens faciles.

Du cap Tiburon au cap à Foux, il y a environ 1,200 toiſes, & environ 750 toiſes de celui-ci au cap des Carcaſſes, entre lequel & la pointe des Figuiers, qui eſt à 750 toiſes plus loin, eſt l'anſe des Carcaſſes, avec un médiocre mouillage. La côte de fer qui commence dans l'Oueſt même de la baie de Tiburon, vient border l'Eſt de l'anſe des Carcaſſes; & la pointe des Figuiers a auſſi 300 toiſes de côtes de fer.

A une bonne lieue de la pointe des Figuiers, eſt la pointe des Irois, limite de la paroiſſe de Tiburon avec celle de Dalmarie. Entre elles deux eſt l'anſe des Irois, dont le mouillage eſt aſſez frequenté par les petits bâtimens, quoiqu'il ne ſoit paſſable que lorſqu'il fait parfaitement calme; c'eſt-à-dire, très-rarement.

Le grand chemin de la paroiſſe fait preſque ſuivre tout cette côte.

La rivière des Anglais où il commence, coule au milieu de la petite plaine appellée auſſi des Anglais. C'eſt dans ſa partie Occidentale qu'eſt, comme je l'ai déjà dit, la ſucrerie du comte du Gravier. L'habitation de Véronne, doit en former une ſeconde & aurait de l'eau. Le canton des Anglais eſt malheureuſement ſujet à reſſentir des ſéchereſſes. La terre de cette petite plaine, qui eſt légère & ſabloneuſe, eſt très-propre au ſucre qu'on y fait beau & preſque ſans travail. A l'extrémité de l'habitation du Gravier, & en face du mouillage des Anglais, le chemin qui ſuit le rivage, paſſe devant 3 grandes caſes, qui forment l'embarcadère.

J'ai vu à ce mouillage un bateau appartenant à l'habitation du Gravier elle-meme, qui tranſporte ſes denrées au Port-au-Prince, & y prend ſes approviſionnemens. Il me ſemble que cette dépenſe doit être bien rachetée par la meilleure défaite des denrées, & par la différence du prix d'achat des

choſes tirées directement du Port-au-Prince, d'avec celui des marchandiſes qu'on ſe procure de la ſeconde ou même de la troiſième main.

Lorſqu'une ſeule habitation ne peut pas faire les frais d'un ſemblable bâtiment, pluſieurs pourraient la partager. Dailleurs dans les momens où l'on n'en a pas beſoin, l'on peut l'affretter ou lui faire prendre une portion de fret pour différens points de la route.

A peu de diſtance de l'embarcadère des Anglais, on commence à monter le morne de la Cahouane, qui a pris ſon nom d'une eſpèce de tortue fort commune autrefois ſur la côte dont ce morne eſt bordé, & qu'on y trouve encore. Ce morne eſt très-roide & très-long. Le chemin qui eſt coupé dans ſon flanc, eſt pénible, raboteux & exige même des voyageurs prudens, qu'ils mettent pied à terre.

Il eſt des points de ce chemin où la voie ne peut ſuffire à deux voitures; c'eſt principalement dans ces endroits, que le chemin ſe trouve au bord de falaiſes de 10 à 15 toiſes d'élévation, dont le pied eſt baigné par la mer, & dont la longueur eſt garnie de rochers qui y forment différentes pointes, différens aſpects. Le moindre mouvement d'un poſtillon maladroit, le moindre écart d'un cheval ombrageux, peut précipiter la voiture dans ces falaiſes où un miracle ſeul conſerverait la vie. On peut citer plus d'un accident de ce genre, ſinon par rapport aux chaiſes, qui ſont infiniment rares depuis la Roche-à-Bateau juſqu'à Tiburon, du moins à l'égard des cabrouets dont quelques-uns, parmi leſquels en était un de M. Laroque, ont prouvé que le morne de la Cahouane eſt réellement périlleux.

Après avoir franchi ce morne, inculte dans toute la longueur du chemin, qui y parcourt environ une lieue & demie, on trouve l'anſe de ſon nom qui borde une vallée, dans laquelle coule une rivière appellée la Cahouane auſſi, & où ſont pluſieurs habitations. L'une d'elle, la Roque Turgeau, a été une ſucrerie à laquelle on a renoncé faute d'eau.

Le canton de la Cahouane eſt ſuivi de celui de la Grande-Pointe, puis de celui de la Petite-Plaine ou des Aigrettes. On les traverſe ou par le chemin qui ſuit la mer, ou un peu plus haut, par un chemin qui ſert aux habitans pour communiquer avec le bourg de Tiburon, ſoit par le haut de la rivière de Tiburon, ſoit en regagnant le grand chemin royal.

Par en bas, l'on paſſe pendant environ deux petites lieues dans le voiſinage

de mangles & de lagons ; & on trouve ce qu'on appelle la Grande-Saline de la Petite-Plaine, eſpace marécageux & noyé; et ce n'eſt qu'un peu avant le Vieux-Boucan, point où le chemin d'en-haut ſe réunit à l'autre, que la route s'améliore.

Le canton de la Petite-Plaine & toutes ſes dépendances forment l'étendue plate la plus conſidérable qui exiſte depuis la Roche-à-Bateau juſqu'au bourg de Tiburon. Son aſpect eſt riant, & il y a même un de ſes points qu'on a décoré du nom ſi doux de *Tempé*. Ses terres ſont propres à la canne à ſucre qui remplacerait avantageuſement l'indigo, auquel ce ſol n'accorde plus rien. On pourrait y mettre cinq ſucreries, on y en a même vu deux autrefois. Il eſt fâcheux que ce local n'ait pas d'autre eau que celle de quelque ſources qui tariſſent dans les tems ſecs & qui obligent à recourir à des puits.

En quittant la petite plaine, on trouve le morne qui termine la pointe à Burgaux. Il eſt court mais aſſez rapide, ſur tout dans ſa pente vers le bourg. Le chemin le tourne encore ſur les bords d'une falaiſe.

Le bourg de Tiburon eſt ſur le côté Oriental de la baie, dont l'enfoncement eſt Sud-Oueſt & Nord-Eſt & aboutit à une petite plaine (Voyez l'Atlas) d'environ 120 toiſes de large, qu'on voit s'élever preſque inſenſiblement en amphithéâtre; deux mornes bornent cette plaine, & la reſſerrent vers ſon fond. Elle offre avec eux une perſpective agréable, & même pittoreſque. L'un, que termine le cap Tiburon, s'élève bientôt preſqu'à pic & à une grande hauteur; l'autre, quoique s'abaiſſant juſqu'à la pointe à Burgaux, a cependant aſſez d'élévation pour dominer la rade. Le bourg a été placé au bas de ce dernier morne, ſur une portion de ſix carreaux, que la paroiſſe a obtenus de la généroſité de M. Gautier, dont l'habitation touchait au bourg, & il partage, avec la ſucrerie Onfroy, le rivage de l'anſe.

Trente-trois maiſons compoſent ce bourg, dont l'extrémité Méridionale eſt à environ 300 toiſes de la pointe à Burgaux. Elles ſont de charpente, couvertes d'eſſentes, avec des galeries ſur le devant; une ſeule à un étage. Le bourg ſe trouve couvert par un retranchement de pieux de bois incorruptible, de 15 pieds d'épaiſſeur, où des boulets de 24 n'ont pu faire aucune brêche, & que l'on a prolongé par un retranchement de terre, précédé d'un foſſé de 8 pieds de large ſur 135 toiſes de long.

Sur une hauteur derrière le bourg, & vers ſon milieu, ſont l'égliſe, le preſ-

bytère, le cimetière, la batterie Vaudreuil, la poudrière & un corps de-garde.

L'égliſe eſt un bâtiment ſans goût, que les poux de bois dévorent. Il eſt difficile d'y marcher, parce qu'elle s'eſt décarrelée, & que les carreaux qu'on a laiſſés ſe meuvent ſous les pieds & font vaciller. Suivant l'uſage de Saint-Domingue, pour tout ce qui appartient au public, on voit arriver tranquillement le beſoin d'une conſtruction nouvelle, plutôt que d'entreprendre, dès qu'elles ſont néceſſaires, des réparations peu coûteuſes.

Le preſbytère n'eſt pas beaucoup meilleur que l'égliſe.

Le cimetière eſt derrière elle, & ſans clôture. Il eſt même arrivé quelquefois que des pourceaux du bourg ſoient venus exhumer des cadavres. Ce cimetière était plus conſidérable autrefois; mais en 1786, M. Luce prétendant que le cimetière était en partie ſur ſon terrain, en a mis une portion dans ſon enclos. Il eſt aſſez extraordinaire qu'une poſſeſſion de ſeize ans, qu'une croix qu'on voyait même dans l'enclos de M. Luce, atteſtait, n'ait pas été reſpectée par ce particulier qui, de ſon autorité privée, a rendu le cimetière réellement trop petit pour la paroiſſe.

La batterie appellée de Vaudreuil, parce que c'eſt ce gouverneur qui l'a fait conſtruire, eſt mal ſituée, puiſqu'elle touche preſque les maiſons du bourg, & qu'elle les menace d'incendie toutes les fois qu'elle joue; d'ailleurs elle ſerait maſquée par les vaiſſeaux qui viendraient chercher ſa protection.

La poudrière à le même inconvénient pour le bourg. Elle eſt à environ 30 pieds de la batterie, & à 12 ou 15 de l'égliſe.

Le corps-de-garde eſt derrière la poudrière. Comme il ſert auſſi de barre-publique, il eſt aſſez alarmant de voir cette poudrière dans le voiſinage d'un lieu où peuvent être détenus des malfaiteurs, des hommes au déſeſpoir, ſur un paſſage; en un mot, expoſée à des inconvéniens qui cauſeraient la deſtruction du bourg, & celle de beaucoup d'hommes.

Le feu ayant pris au bourg de Tiburon, au mois de Mars 1788, époque d'une grande ſéchereſſe & de vents violens, il cauſa de ſi vives allarmes, qu'à la ſollicitation des habitans, M. Bellanger, ſubſtitut à réſidence, du procureur du roi des Cayes à Tiburon, prit ſur lui de faire jetter à la mer quatre milliers de poudre qui ſe trouvaient dans la poudrière. Le miniſtre a décidé le 24 Juillet ſuivant, qu'il ſerait tenu de les payer, ſauf ſon recours contre les habitans du bourg.

La défenſe de la baie de Tiburon conſiſte maintenant dans la batterie Vaudreuil & dans la batterie d'Argout, qui eſt ſur la plate-forme de la pointe à Burgaux, à 40 pieds au-deſſus du niveau de la mer. Cette barbette qu'on appelle auſſi la batterie du Vent, eſt à environ 400 toiſes de la batterie Vaudreuil. Mais on eſt tellement convaincu de l'inſuffiſance de ces moyens, qu'on va s'occuper inceſſamment de faire une batterie de mortiers de celle de Vaudreuil, de mettre des canons du plus gros calibre & des affuts de côtes à la batterie d'Argout, & d'en placer une ſemblable à un point Occidental de la baie, au pied de l'habitation Benoiſt, à environ 1,000 toiſes dans le Nord-Oueſt de la batterie d'Argout, avec laquelle elle aura des feux croiſés.

Le bourg de Tiburon eſt la réſidence d'un major pour le roi. Juſqu'au 15 Mars 1769, Tiburon avait dépendu de la majorité de la Grande-Anſe ou Jérémie; mais le roi en créa une alors pour ce lieu. Elle s'étend ſur les deux paroiſſes de Tiburon & des Côteaux. Le major a même reſidé autrefois dans le bourg de cette dernière paroiſſe.

On a placé à Tiburon auſſi, un officier d'adminiſtration de la marine.

On y trouve en outre un capitaine de port, un voyer, un receveur de l'octroi, établi par un arrêt du conſeil du Port-au-Prince du 13 Septembre 1752; un prévôt, un exempt, 1 brigadier & 4 archers de maréchauſſée. Il y a auſſi une auberge à Tiburon, j'y ai logé. Tous les dimanches il ſe forme un marché dans ce bourg.

C'eſt dans la gorge ou vallée, à l'extrémité de laquelle eſt le bourg, que coule la rivière de Tiburon, qui ſe jette dans le Nord du bourg. Cette rivière qui prend ſa ſource, comme celle des Anglais, dans le morne de la Cahouane, & à cent pas d'elle, eſt très-renommée pour la l'impidité & la pureté de ſes eaux, qui font même ſur certains eſtomacs, l'effet des eaux vives, & principalement de celles de la Seine. Elles ont ſur tout la propriété précieuſe de ne ſe point altérer dans les plus longues traverſées.

La terre de cette vallée eſt très-propre aux différentes cultures. La ſucrerie Onfroy borde le rivage, elle a un moulin que fait tourner l'eau de la rivière, & l'on y fabrique 600 milliers de ſucre brut. L'aſpect de ſes cannes donne encore de la gaiété au bourg, dont elles ne ſont ſéparées que par une diviſion d'environ 40 pieds.

Ce faible éloignement, la faculté qu'on aurait d'incendier ces cannes preſ-

qu'à chaque inſtant, & la certitude que ce crime n'a jamais été commis, peuvent être de grands argumens contre l'atroce méchanceté qu'on ſuppoſe aux eſclaves.

Le port de Tiburon, par ſa ſituation & ſon eau, a toujours attiré les bâtimens. Ce fut là que Pierre le Grand, fameux flibuſtier natif de Dieppe, débarqua tout l'équipage du vice-amiral des galions qu'il prit à la vue de Tiburon, n'ayant que 28 hommes, & 4 petits canons, après avoir donné l'ordre de faire couler ſon propre bâtiment. Le célèbre voyageur Dampier allant, à 22 ans, à la Jamaïque pour être économe d'une habitation, était à bord du navire le Content de Londres, capitaine Kent, lorſque celui-ci mouilla à Tiburon au commencement de 1674. Bambou y mouilla en 1702, avant d'aller canonner Léogane. Le 9 Mars 1741, la flotte de l'amiral Vernon fit de l'eau à Tiburon, & en partit pour Carthagène; il y revint ſe conſoler du peu de ſuccès de cette expédition.

Après la priſe du fort Saint-Louis, le contre-amiral Dent revint mouiller à Tiburon avec 3 vaiſſeaux de guerre, le 27 Mars 1748, & envoya un de ſes canots en parlementaire pour demander à y faire de l'eau & du bois. Une compagnie de troupes deſcendit pour aſſurer ces opérations. Le 1er. Avril, M. Knowles y revint auſſi avec 5 autres vaiſſeaux. Il fit dire à M. de Lage de profiter de l'indigo qui était bon à couper dans un terrain où il voulait faire exercer ſes troupes. On y débarqua en effet le lendemain 450 hommes qui manœuvrèrent en ſa préſence, & en celle de M. de Trélawney, gouverneur de la Jamaïque. Il alla enſuite chez M. Hugueville (dans l'endroit ou eſt le bourg), où le commandant & les officiers de milices ſe rendirent. M. Knowles leur fit prendre le thé avec lui, & les engagea à venir dîner à ſon bord le lendemain. Les officiers de l'eſcadre deſcendaient à terre & ſe promenaient à la campagne. Le dernier vaiſſeau reſté à Saint-Louis pour démanteler le fort, étant venu le 3, M. Knowles partit de Tiburon le 4, & renvoya une heure avant de mettre à la voile, un nègre de M. Moiſſon qui s'était introduit à ſon bord.

Tiburon eſt la relâche des caboteurs en tems de guerre & lorſqu'ils ont ſouffert à la mer. On en voit toujours pluſieurs au mouillage. Il y a même trois goëlettes qui appartiennent à Tiburon. Le tranſport des ſucres de l'habitation Onfroy y amène auſſi directement de Nantes, où réſide le propriétaire, un ſenault nommé le Tiburon, capitaine Dumontet, que j'y ai vu en 1788.

La paroiſſe de Tiburon a été le théâtre de pluſieurs combats de corſaires & même

même de bâtimens de la marine royale anglaiſe & de pluſieurs faits de guerre qu'on doit conſidérer comme très-glorieux pour ſes habitans, dont je trouve le zèle & la valeur loués par tout.

Dans la guerre de 1744, le corſaire Balanqué prit un riche vaiſſeau Londrin, le mena à Tiburon & ſe mit à s'y divertir & à y tirer du canon en ſigne d'allégreſſe. Un vaiſſeau de guerre croiſeur entendant ce bruit, entra à Tiburon, y canonna le corſaire & la priſe & les força à ſe brûler. On trouve encore dans le haut de la rivière des boulets du vaiſſeau, & l'on conſerve par curioſité un poteau dans lequel il y en a un d'incruſté & qui y fit ſon trou à quelques pieds au-deſſus de la tête d'une dame qui, aſſiſe ſur une chaiſe, conſidérait cet évènement.

Dans la même guerre, M. Moiſſon avait conſtruit à ſes frais, ſur ſon habitation de la pointe des Aigrettes, une batterie de 7 ou 8 embraſures, qui avait l'air d'un château. N'ayant qu'un canon, il avait garni les autres embraſures avec des bois ronds qui produiſirent un ſi bon effet, qu'aucun bâtiment ennemi n'oſa mouiller devant les Aigrettes.

Pendant la guerre de 1756, avec 5 canons de ſix chambrés, & dans un état pitoyable, les habitans firent des prodiges dans la baie; notamment contre une frégate anglaiſe qui venait attaquer des bâtimens de tranſport conduiſant un ſecours eſpagnol à Saint-Yague de Cube. Ils lui tuèrent un monde conſidérable & ne perdirent qu'un ſeul homme.

Ces braves colons ſont preſque tous artilleurs & leurs nègres ſont ſoldats. L'étendue & l'importance d'une colonie comme Saint-Domingue force à y créer des défenſeurs, & l'expérience prouve qu'on n'en a retiré juſqu'ici que de bons effets.

En partant du bourg de Tiburon pour aller vers Dalmarie, on va gagner l'extrémité Oueſt de la ſucrerie Onfroy. Là, on commence à monter le gros morne de Tiburon, dont l'extrémité forme le cap Tiburon, qui eſt la pointe la plus Sud-Oueſt de l'Iſle. Cette montagne eſt compoſée de trois crêtes ou chaînes, qui vont, toujours en s'élevant juſqu'à avoir 1,056 toiſes perpendiculaires au-deſſus du niveau de la mer, ſe réunir à la chaîne de la Hotte. Le grand chemin qui les franchit eſt très-roide & très-mauvais & exige beaucoup de tems, quoiqu'on n'y parcoure que deux fortes lieues. Parvenu au ſommet de la chaîne, le voyageur peut, dans un tems ſerein, découvrir la Navaſſe.

Il n'y avait pas de chemin pour traverſer cette montagne avant 1743, que Larnage & Maillart en ordonnèrent l'ouverture. La latitude du cap Tiburon eſt de 18 degrés, 19 minutes, 25 ſecondes & ſa longitude de 76 degrés, 54 minutes, 12 ſecondes.

On arrive par la deſcente de l'autre côté à l'anſe des Carcaſſes, où le chemin prend le bord de la mer. Cette anſe qui eſt très-peu large & très-peu profonde, renferme la cotonnerie La Roque Turgeau, où quelques ſources procurent de l'eau. Sur le rivage, eſt un ſablon ferrugineux attirable à l'aiman, preſque en totalité

Les caboteurs qui n'ont pu doubler le cap-à-Foux, comme cela arrive ſouvent, relâchent & mouillent aux Carcaſſes pour appareiller de nouveau avec la briſe de terre.

Le cap-à-Foux de Tiburon peut, comme le cap-à-Foux du Môle, avoir reçu ſon nom de deux motifs extrêmement différens. L'un, parce qu'il donne retraite à un grand nombre d'oiſeaux de ce nom ; l'autre, parce qu'étant, à cauſe de ſa poſition, ſujet à offrir des vents oppoſés, il rend *fous*, ſous une acception trivale, il eſt vrai, les marins dont il laſſe la patience.

Un corſaire anglais voulut tenter, dans la guerre de 1778, une deſcente dans l'anſe des Carcaſſes. MM. La Roque Turgeau & Duboſq de Carbin ſon beau-frère, ſe rendirent ſur la batterie, où il y avait deux coups de poudre & un boulet. Le boulet ayant porté tout près du canot qui venait à terre, il revira de bord, laiſſant les défenſeurs de ce lieu encore plus alarmés que lui.

En quittant le bout de l'anſe des Carcaſſes, on commence à monter le morne à Chapelets, qui eſt peu conſidérable ; puis on ne tarde pas à aller reprendre au bord de la mer le morne de la petite-Cahouane. On entre enſuite, ſoit par le morne des Irois, ſoit en ſuivant le rivage ſi la mer eſt belle, dans l'anſe des Irois.

La pointe qui eſt à l'autre extrémité de cette anſe & qu'on nomme la pointe des Irois, eſt le point le plus Occidental de l'Iſle Saint-Domingue. M. de Puyſégur marque ſa latitude à 18 degrés, 22 minutes, 25 ſecondes, & ſa longitude à 76 degrés, 55 minutes, 52 ſecondes. C'eſt là que la briſe d'Eſt, que le giſſement des côtes de la bande du Sud ont forcé à dépendre un peu de ce côté, & quelquefois juſqu'au Sud-Eſt, fait obſtacle au même vent, qui ſuivant la bande oppoſée Nord de la pointe de l'Iſle (laquelle excède

depuis le Bec-à-Marſouin cette pointe dont le Môle eſt une extrémité), dépend à ſon tour un peu de cette partie & par fois juſqu'au Nord-Eſt. C'eſt là que ſe fait ſentir le remou de deux courans, dont l'un, venant de la bande du Sud, porte au Nord, tandis que l'autre venant de la bande Nord, porte dans le Sud-Eſt.

C'eſt ainſi que le vaiſſeau qui dans un tems ordinaire vient, ſoit de Tiburon ſoit de Dalmarie, prend à la pointe des Irois un vent contraire à celui qu'il recevait. C'eſt ainſi que deux vaiſſeaux venant des caps de ces deux noms parviennent juſques là avec des vents propices pour y trouver l'un & l'autre la contrariété.

Mais cette limite ainſi poſée par la nature pour l'échange des vents, n'eſt pas tellement abſolue que l'un des deux n'empiète quelquefois ſur l'autre.

La variation obſervée en 1787 à la pointe des Irois s'eſt trouvée de 6 degrés, 20 minutes Nord-Eſt.

Le nom d'Irois eſt celui que portaient originairement dans les Antilles, des Irlandais catholiques réfugiés, dont on voyait même un aſſez grand nombre dans l'Iſle Saint-Chriſtophe. Je ne ſais à quelle époque le lieu dont je parle aura pris cette domination, qu'il portait avant 1673.

La petite plaine des Irois, où coule une rivière du même nom, a été très-renommée autrefois à cauſe de ſes productions en indigo. Mais depuis la perte de l'indigo bâtard ou maron, la plaine des Irois a perdu ſa ſplendeur. On pourrait y placer 4 ſucreries, mais une ſeule aurait de l'eau, & encore faudrait-il l'aller chercher très-loin.

Selon la tradition, le premier habitant ſédentaire des Irois a été un Saintongeais appellé Devineau, qui vint s'y établir vers 1745. Il avait un canot où il mettait une petite quantité de tafia qu'il allait vendre d'anſe en anſe. Ayant gagné de quoi acheter trois nègres avec ce cabaret ambulant, il vint former un defriché aux Irois. Pour coucher, il poſa des gaules formant un carré que portaient quatre poteaux fichés en terre, & un cuir de bœuf changeait cette claie en lit. Des planches clouées ſur des pieux formèrent une table, & tout le reſte répondit à cet ameublement. Devineau infatigable, arrêta la fortune & à ſa mort il laiſſa environ un million & demi.

Les nègres du lieu ont une grande vénération pour ſa mémoire. Lorſque les ſéchereſſes affligent les Irois, ils diſent que ſi l'on tranſportait de l'égliſe

de Tiburon aux Irois les cendres de Devineau, elles attireraient la fertilité sur ce canton.

En 1752, on ne comptait que 5 habitans aux Irois, mais MM. Dubois de la Motte & Laporte Lalanne ayant déterminé M. Forsan, l'un des principaux chefs connus des Frères-la-Côte, commandant le bateau du roi le Faucon, à s'y établir, sa réputation de bravoure & de sagesse y appella un grand nombre de ses compagnons, ainsi que dans les points voisins.

Il y a aux Irois un embarcadère, où sont 9 cases ou magasins. Près de l'embouchure de la rivière est une batterie.

M. de Baas, gouverneur-général de toutes les Antilles françaises, venant de Curaçao à Saint-Domingue, fit entrer dans les Irois la frégate la Sibylle, commandée par M. de Maintenon, pour y prendre quelques petits bâtimens anglais.

En parcourant la plaine des Irois par le grand chemin, on trouve d'abord, à droite, l'habitation Douté; à gauche, celle Mercier; à droite, celle de Mde. Gautier; à gauche, celle Isnard, & enfin celle de Mde. Lucas, dont le terrain borde le chemin des deux côtés, quoique les établissemens soient à droite. Ce chemin prend la gauche de la plaine & monte le morne des Irois par un nouveau tracé fait par M. Allard.

Assez douce pour mener agréablement en chaise si elle était plus large, cette route a l'inconvénient d'être coupée dans le flanc du morne, dont elle recevra les dégradations & les eaux, & d'être dans une terre rougeâtre & forte, ce qui la rendra boueuse.

C'est le morne des Irois qui est la limite entre la paroisse de Tiburon & celle de Dalmarie, & des deux Sénéchaussées des Cayes & de Jérémie.

Autrefois les Irois étaient, comme Tiburon, de la dépendance du Petit-Goave. L'ordonnance du 5 Juillet 1738, qui mit une annexe de la Sénéchaussée du Petit-Goave à Jérémie, étendit son territoire jusqu'au cap Tiburon, & Tiburon même appartint à la Sénéchaussée de Saint-Louis. En 1752, il fut décidé que les Irois seraient comptés dans la dépendance de la face Méridionale, puis le 11 Janvier 1763, les Administrateurs les rendirent à Jérémie; Apparemment que cette division avait encore laissé de l'incertitude, car elle fut renouvellée le 2 Juin 1774. Cependant l'édit du mois de Décembre 1776, en créant formellement une Sénéchaussée à Jéremie, lui a ôté les Irois & les

a rendus à la Sénéchauſſée de Saint-Louis, qui les a perdus elle-même par l'édit du mois de Mars 1779, qui a donné toute la paroiſſe de Tiburon à la Sénéchauſſée des Cayes.

Tiburon eſt en ce moment le chef-lieu d'un Quartier & dépend, comme l'on voit, de la Sénéchauſſée & de l'Amirauté des Cayes. Mais depuis le 12 Mars 1741, Larnage & Maillart indiquaient Tiburon comme devant avoir des tribunaux lui-même. Cette opinion a été renouvellée pluſieurs fois, & ce que j'ai dit à ce ſujet à l'article de la paroiſſe de Saint-Louis eſt devenu le vœu des Adminiſtrateurs le 4 Juillet 1788.

D'après ce que j'ai rapporté dans la Deſcription de la paroiſſe des Côteaux, on conçoit aiſément que Tiburon a été redevable auſſi au commerce étranger de ſes premiers ſuccès. Cette paroiſſe, qui n'exiſtait pas en 1740, qui avait en 1754 une ſucrerie en brut, 30 indigoteries, 2 cotonneries, 7 cafeteries & 7 places-à-vivres, compte maintenant 4 ſucreries, 30 indigoteries ou cotonneries, 50 cafeteries & quelques places-à-vivres.

Il y a encore dans les hauteurs beaucoup de terrains incultes & même non-concédés, mais ces hauteurs ſont remplies de montagnes ſi élevées, la difficulté d'y pratiquer des chemins eſt ſi grande, qu'il faudra encore bien des efforts pour que l'induſtrie s'empare de ces eſpaces, qu'on dit très-vaſtes & très-fertiles.

La population de Tiburon conſiſtait en 1753 en 138 blancs, 38 affranchis & 1,725 eſclaves. Elle eſt maintenant de 552 blancs, 220 affranchis & 4,000 eſclaves.

Dans toute l'étendue de Tiburon & de Dalmarie, Larnage ne trouva en 1742 que 4 femmes mariées & ſeulement 3 filles à marier, d'où ce gouverneur-général concluait, dans ſa lettre du 18 Juillet au miniſtre, qu'il fallait créer dans la Colonie des moyens d'éducation, afin d'y former & d'y retenir les créoles, qu'il trouvait qu'on épouſait avec déjà trop d'empreſſement en France.

La milice eſt de 100 blancs & de 75 affranchis.

La température de Tiburon eſt douce. Le thermomètre de Réaumur ne s'y élève pas au-deſſus de 22 degrés, & il deſcend à 17. Les pluies rendent le climat encore plus tolérable. Tiburon en reçoit environ 100 pouces par an. La briſe de terre y eſt d'ailleurs très-régulière & forte. Elle ſouffle depuis le

Nord jusqu'au Nord-Oueſt, & dure juſqu'à 8 heures du matin. La briſe du large eſt de l'Eſt au Sud-Eſt.

L'ouragan du 16 au 17 Septembre 1754 fit dérader de la baie de Tiburon le navire de Bordeaux le Chevalier de Rance, que retrouva le bateau du roi le Faucon, par lequel il fut reconduit au Port-au-Prince.

Le poiſſon eſt très-commun à Tiburon & s'y vend à la main, ſans peſer & à vil prix. Il eſt rare qu'il y ait des qualités nuiſibles. La ſardine y eſt extrêmement commune. On voit preſque toujours quelques requins ſur cette côte.

La volaille eſt à très-bon marché auſſi. Un dinde n'y vaut qu'une gourde; un chapon une demi-gourde. La viande de mouton 8 ſ. la livre, celle de porc 15. On a un régime de bananes pour un eſcalin.

Mais les denrées d'Europe y ſont très-chères, même en tems de paix.

Quelques ſinges domeſtiques qui ſe ſont échappés de différentes habitations, font du dégât dans les grains & les fruits à Tiburon. J'en ai vu un cette année ſur l'habitation de M. la Roque Turgeau, aux Carcaſſes, où il a été arrêté dar un de ſes nègres accoutumé à la chaſſe de ces animaux en Guinée, & qui le prit avec des chiens. Il eſt à queue prenante & a environ 2 pieds étant debout. Il a deux dents en forme de crocs qui ſortent de ſa bouche, un poil fauve & de grands poils à la face. On prétend qu'il dévaſtait le voiſinage depuis trois ans.

C'eſt dans cette paroiſſe & aux Irois que la mortalité de l'indigo bâtard a commencé en 1776, & en 1778 elle eſt devenue générale. On a vainement recherché la cauſe de ce cruel événement, qui s'opérait en trois jours. La plante, levait, croiſſait juſqu'à une certaine hauteur, & du ſoir au lendemain la feuille ſe fânait, la tige ſe courbait & périſſait. La racine paraiſſait brûlée.

Le bois eſt commun à Tiburon.

J'ai vu chez M. Duboſq de Carbin à la rivière de Tiburon, un fait aſſez curieux. Un citronnier, dont le tronc s'était diviſé, donna paſſage à un pommier-roſe, planté tout auprès & qui prit ſa direction par cet intervalle que le tems a fermé, de ſorte que le pommier-roſe s'eſt trouvé abſolument à travers le citronnier. M. Duboſq a imaginé de couper le pommier-roſe du côté de ſa racine, & à l'affleurement du citronnier, ſur le bord par lequel il entrait; de ſorte que le pommier-roſe n'a réellement plus d'autres racines que celle du citronnier, qui a continué à le nourrir. Les deux arbres n'en forment donc plus qu'un & les pommes-roſes ont une légère odeur de citron.

On fait grand cas du choux-caraïbe à Tiburon & dans toute la Partie du Sud ; il y porte, comme aux Iſles-du-Vent, ce nom & celui de Malanga.

Tiburon offre des fétiches & des voûtes avec des oſſemens humains, qui atteſtent la réſidence des anciens Naturels.

On y rencontre auſſi beaucoup de minéraux, du beau criſtal de roche, une eſpèce de géode ferrugineuſe, ou étite creuſe qui s'ouvre d'elle même, lorſqu'elle eſt parvenue à un certain degré, & qui recèle un ſable noir qui n'eſt pas attirable à l'aiman, ou quelquefois des parties de criſtaliſation. Les Irois en ont beaucoup.

Il y a ſur le côté Oueſt de la baie de Tiburon, un petit rocher détaché qu'on dit être antimoniacal. Il s'appele le Moine.

La paroiſſe de Tiburon contient auſſi des eaux thermales, qu'on déſigne par le nom d'eaux chaudes de la Cahouane, parce qu'elles ſont dans le point où le bras gauche de la grande rivière de la Grande-Anſe ou Jérémie, ſort de la montagne de ce nom. L'une des 2 ſources à 27 degrés de chaleur, au thermomètre à mercure de Réaumur, & l'autre 30 degrés. J'obſerverai à ce ſujet que cette grande rivière de la Grande-Anſe, a deux bras qui ont été deſignés par bras *droit* & bras *gauche*, mais comme l'ont fait trop ſouvent de prétendus arpenteurs pour d'autres rivières, & notamment à l'égard de la rivière des Baradères, c'eſt-à-dire, qu'ils ont cru que les bras d'une rivière commençaient à ſon embouchure & ſe terminaient à ſa ſource. C'eſt ainſi que d'après le jugement de ces Meſſieurs, la rivière de Jérémie, qui court du Sud au Nord, à ſon bras gauche à l'Eſt, & ſon bras droit à l'Oueſt ; ce qui ne rappelle pas mal l'anatomie du Médecin-malgré-lui.

Quand on veut aller de bourg de Tiburon à ces ſources, qui ont été découvertes par des mulâtres chaſſeurs vers 1759 ; on fait trois lieues en remontant la rivière de Tiburon, intervalle dans lequel la route eſt frayée. On traverſe enſuite l'énorme chaîne des montagnes de Tiburon, pour arriver au bras gauche, qu'on deſcend pendant trois lieues preſque continuellement dans le lit même de la rivière, allant à-peu-près du Sud-Eſt au Nord-Oueſt avant d'arriver au confluent de la ravine des ſources chaudes de la Cahouane avec ce bras gauche. A 300 toiſes de ce confluent & ſur la ravine, ſont ces ſources qui ont une odeur d'hépar.

Si au lieu de prendre cette ravine on continue à deſcendre le bras gauche

pendant encore environ 300 toiſes, on trouve ſur la rive droite une ſource qui ſort d'un rocher noir, & où il eſt impoſſible de tenir la main un quart de ſeconde. Cette ſource eſt ſi peu élevée au-deſſus du niveau des eaux du bras gauche, qu'elle doit être ſubmergée au moindre débordement.

Différens malades ont creuſé déjà 5 où 6 bains avec des degrés de chaleur différens, à travers les gravois & les pierres, le long de la rive droite de la ravine des ſources. Un terrain plat y permettrait d'ailleurs toutes ſortes d'établiſſemens, & même la culture des vivres, du cacao, du café. Dans le bras Mahot, & en remontant vers le Macaya, il y aurait de quoi exercer l'activité d'un grand nombre de Colons. Ces ſources ſont à environ 8 lieues du bourg de Tiburon.

Environ deux lieues plus bas, meſurées en ligne droite ſur le même bras gauche, il y a encore des ſources chaudes, mais elles ſont de la paroiſſe de Dalmarie.

Enfin ſur le bras droit de la même rivière qui paſſe dans l'Oueſt du bras gauche, ſont les ſources des Irois. En partant de l'ambarcadère des Irois on fait 4 lieues pour y arriver. De ces 4 lieues, deux ſont le lit même de la rivière, ce qui les rend aſſez pénibles à cauſe des pierres, & ne permet d'aller à ces eaux que dans la ſaiſon ſéche (du mois de Décembre à celui d'Avril). Il eſt même des endroits où il eſt prudent de deſcendre de cheval.

A l'endroit des ſources les deux mornes qui encaiſſent la rivière ſe rapprochent au point de ne laiſſer, pour ainſi dire, que le lit de la rivière même. Dans les crues, les ſources qui ne ſont qu'à deux pieds au-deſſus des baſſes eaux ſont couvertes. On a vu pluſieurs fois les caſes qui avaient été conſtruites pour des perſonnes qui allaient aux eaux, être emportées dans des débordemens.

Des deux ſources des Irois l'une eſt moins chaude, c'eſt celle trouvée la plus convenable pour les blancs; l'autre quoique plus voiſine de la rivière eſt plus chaude, & convient mieux aux nègres. Quoiqu'il ſoit difficile de ſe rendre à ces eaux, quoiqu'il faille y faire une caſe & y apporter tout abſolument, il s'y eſt trouvé cependant quelquefois cent perſonnes.

Ces eaux découvertes comme celles de la Cahouane & de la Grande-Anſe vers 1759, ont une réputation méritée pour les maladies cutanées, les obſtructions, les hydropiſies & les vieux ulcères.

Il

Il ſerait aiſé de faire un chemin commode pour aller des Irois à ces ſources, & même il ſerait très-avantageux de le prendre pour aller aux ſources de la Cahouane, qui ne ſont guères qu'à 8 lieues des Irois.

Il y a de l'égliſe de Tiburon :

A celle des Côteaux.	12 lieues.
——— de Dalmarie	9
——— de Jérémie	21

Ce ſerait laiſſer la Deſcription de Tiburon imparfaite que de n'y pas faire mention de M. Duboſq de Carbin, dont l'habitation eſt au-deſſus de la ſucrerie Onfroy. Venu jeune du Languedoc, ſa patrie, dans la Colonie, M. Duboſq s'y eſt conſacré de bonne heure à des objets utiles, ſur tout au tracé des chemins. Devenu enfin habitant de Tiburon, il s'eſt livré ſans réſerve à l'hiſtoire naturelle de la Colonie, dont il peint les objets avec une vérité que rien ne ſaurait ſurpaſſer. Il a formé ainſi une collection, dont le mérite eſt réel, & ſes obſervations & ſes expériences ſur une multitude d'objets coloniaux de diverſes natures, rendent encore plus intéreſſant un travail fait avec un zèle que rien n'a ralenti, & une patience à laquelle la nature a attaché de grands ſuccès en ce genre.

Avec des goûts auſſi peu répandus dans les Colonies, M. Duboſq n'a pu tirer ſes encouragemens que de ſa propre vocation ; & quand on habite Tiburon, il faudrait des haſards bien heureux pour qu'on pût entendre quelques louanges. Mais M. Duboſq projette de paſſer en France, & là, je n'en doute pas, il reçevra les éloges qu'il mérite. Je me félicite même de l'occaſion de parler de lui avec les ſentimens qu'il m'a inſpirés, & de lui préparer, en quelque ſorte, la récompenſe qu'il a ſi bien acquiſe.

QUARTIER DE LA GRANDE-ANSE OU JÉRÉMIE.

L I.

Paroisse du Cap-Dalmarie

Ou ſimplement de Dalmarie.

Par une ſingularité dont je n'ai déjà rapporté que trop d'exemples, pluſieurs noms de lieux ont été changés, & en voici une preuve de plus. Dalmarie était le nom Indien de l'endroit où je ſuis parvenu. Il n'y a pas quatre vingt ans qu'il le portait encore, & depuis on en a fait Dame-Marie. Comme rien ne me preſcrit d'adopter cette altération, je rétablis la primogéniture Indienne dans ſes droits.

On ne connoiſſait encore de Dalmarie que ſon port & ſa rivière, lorſque les bâtimens commandés par M. Ducaſſe, pour l'expédition de la Jamaïque, vinrent du Petit-Goave y mouiller & y faire de l'eau. Ils y reſtèrent juſqu'au 24 Juin 1694.

Bambou revenant de Léogane, qu'il avait canonné en 1702, entra à Dalmarie, & y paſſa ſix jours à faire de l'eau & du bois. Une autre eſcadre anglaiſe de 10 vaiſſeaux y entra au commencement du mois de Juin 1726, dans le même deſſein.

En un mot, Dalmarie n'était, comme je l'ai dit en parlant de Tiburon, qu'une relâche anglaiſe, lorſque Larnage crut utile, à cauſe de cela même, d'y former un établiſſement, & il y donna des conceſſions en 1737.

Une autre circonſtance fortifia cette réſolution. Il était queſtion depuis long-tems d'un arrangement entre la cour de France & celle d'Angleterre pour la navigation aux Colonies, & l'on était même près de déſigner en 1738, les articles dont on était convenu à ce ſujet, lorſque les anglais inſiſtèrent pour être autoriſés à mouiller au Môle Saint-Nicolas, à Tiburon & à Dalmarie, ſe prévalant même de l'uſage où ils avaient été juſqu'alors. Le traité manqua, & le 10 Mars 1739, le miniſtre donna aux Adminiſtrateurs l'ordre de former l'établiſſement du Cap Dalmarie, qu'ils avaient déjà propoſé, ſauf à s'occuper enſuite de Tiburon & du Môle.

La Deſcription de Tiburon dit tout ce qui ſe paſſa depuis 1740 juſqu'en 1748 à Dalmarie, où l'Amiral Norris était mouillé avec 32 voiles, au mois de Novembre 1740; où l'amiral Vernon vint faire de l'eau au mois de Septembre 1742 & où un eſcadre anglaiſe mouilla encore le 28 Juin 1744. Auſſi quoique Larnage y eût nommé M. Bineau de la Saline, major pour le roi le 2 Janvier 1741, avec autorité depuis l'extrémité du Quartier de Nippes juſqu'aux Aigrettes de Tiburon, les Français n'y avaient guères que des droits très-ſouvent compromis

Les habitans avaient reparu en 1748, mais la guerre de 1756 les chaſſa comme celle de 1744, & ils ne revinrent qu'en 1763.

On était en 1776, & Dalmarie n'avait encore qu'une exiſtence aſſez incertaine & due au ſeul commerce étranger, lorſque M. d'Ennery s'y rendit. Il ordonna l'établiſſement d'un bourg, auquel on travailla ſur le champ, & l'on acheta en conſéquence une des 7 maiſons de l'embarcadère, qui ſervit pendant 3 ans d'égliſe & de preſbytère, puis l'on donna cette maiſon & 10,000 liv. pour acheter deux autres maiſons couvertes d'eſſentes, dont une eſt encore l'égliſe & l'autre le preſbytère. Ainſi Dalmarie n'a été réellement une paroiſſe que le 22 Juillet 1776. Ses regiſtres ne remontent qu'au 2 Septembre de la même année. Elle eſt ſous l'invocation de la Nativité de la Vierge.

La paroiſſe de Dalmarie, d'après une ordonnance de MM. d'Ennery & de Vaivre, eſt bornée au Sud, par la paroiſſe de Tiburon; à l'Oueſt & au Nord, par la mer, & à l'Eſt, par la paroiſſe de Jérémie au moyen de la rivière de l'anſe du Clerc, de ſon embouchure à la ſource; enſuite par une ligne, allant de cette ſource à la jonction des deux bras de la Grande-rivière de Jérémie, & enfin par le bras gauche de cette Grande-rivière de Jérémie juſqu'à la rencontre de la ligne courant à la pointe des Irois.

La côte de la paroiſſe commence avec la pointe des Irois, entre laquelle & la pointe à Fanchon, il y a une lieue. Dans cet intervalle, l'on trouve d'abord l'anſe à la Croix, & enſuite l'anſe à Bizi, où une lame toujours très-forte empêche de mouiller.

De la pointe à Fanchon à la pointe à Ibar, il y a 760 toiſes, & elles forment l'anſe à Eſpagnol, où la côte eſt de fer & inabordable ſur un front de 800 toiſes dans le Nord & de 400 toiſes dans le Sud.

La pointe à Ibar & l'ilet à Pierre-Joſeph forment les deux extrémités de

la baie de l'Iflet-à-Pierre-Joſeph qui a trois bons quarts de lieue d'ouverture & 170 toiſes d'enfoncement. C'eſt au fond de cette baie qu'eſt le bourg du même nom. Le mouillage des gros vaiſſeaux y eſt à 200 toiſes au large. Celui des petits, quoique plus intérieur, n'eſt pas abrité non plus, & dans les coups de tems ils ſont preſque toujours jettés à la côte.

A un petit quart de lieue de la pointe de l'Iflet-à-Pierre-Joſeph, eſt une autre pointe qui forme, avec elle, la petite anſe Dalergue, après laquelle viennent l'anſe de l'Hôpital & l'anſe d'Eynaud qui vont juſqu'à la pointe à Boury, & qui ont entr'elles trois quarts de lieue d'ouverture & environ un quart de lieue de profondeur. Des bâteaux ſont aſſez bien dans cette baie, parce qu'ils y ſont abrités au Nord & au Sud. La pointe à Boury eſt un rocher fort élevé preſqu'iſolé de la terre & eſcarpé ver la mer.

A un quart de lieue de la pointe à Boury, eſt la pointe du Miniſtre, qui a dans ſon Oueſt-Nord-Oueſt, à 770 toiſes, des rochers qu'on voit toujours, qu'on appelle les Baleines, & dont M. le Puyſégur marque la latitude à 18 degrés, 29 minutes, 54 ſecondes & la longitude à 76 degrés, 55 minutes, 6 ſecondes. A environ une lieue de la pointe du Miniſtre, eſt la pointe des Nègres-Marons; elles forment enſemble la baie de Bayardel qui a environ 450 toiſes de profondeur. Vers le quart de cette diſtance dans le Sud, eſt, près de terre, la roche appellée le *Miniſtre*. Preſque toute cette baie eſt bordée de reſſifs qui ne ſe montrent qu'à marée baſſe, & l'on ne peut y mouiller que vers la pointe de la Petite-Tante.

De la pointe des Nègres-Marons, il y a 530 toiſes de côtes de fer juſqu'au tapion de la Boſſée, & un tiers de lieue de ce tapion à celui de Rouſſelin, ce qui forme l'ouverture de l'anſe de la Boſſée, dont la profondeur eſt d'environ 320 toiſes & qui eſt expoſée au vent du Nord.

De la pointe du tapion de Rouſſelin au Faux-Cap, on trouve cinq quarts de lieue, qui forment l'ouverture de la baie de Dalmarie, dont la profondeur eſt d'environ 660 toiſes. Cette baie, qui fait face à l'Oueſt, contient pluſieurs mouillages.

Le premier eſt celui du Trou-Rouſſelin, qui eſt dans le Septentrion de la pointe du même nom. Il a 250 toiſes d'ouverture & 170 toiſes d'enfoncement, & peut recevoir de forts bâteaux; mais il eſt très-expoſé aux vents de Nord.

Le ſecond eſt celui de la Grande rivière de Dalmarie, qui s'étend depuis le

Trou-Rouſſelin juſqu'à cette Grande-rivière. Il n'eſt point abrité du Nord-Oueſt qui eſt communément très-fort & encore moins de l'Oueſt qui y rend la mer très-agitée & la tenue mauvaiſe ; ce qui jette les bâtimens à la côte, comme le prouvent des carcaſſes.

A partir d'une demi-lieue du rivage juſqu'à une lieue & demie au large en venant de l'Oueſt, on a un fond excellent d'herbes & de ſable, mais où ſe trouvent de diſtance en diſtance, des élévations de roches, qui n'ont que deux braſſes ou deux braſſes & demie d'eau. Depuis 200 toiſes après le tapion de la Boſſée juſqu'à 380 toiſes avant l'embouchure de la Grande-rivière, il y a un reſſif qui touche & longe la côte avec une largeur depuis 20 juſqu'à 200 toiſes, excepté au fond du Trou-Rouſſelin.

Le mouillage de la Grande-rivière ſe trouve en face du bourg de Dalmarie.

A 720 toiſes de l'embouchure de la Grande-rivière, eſt le tapion Blanc où l'on a mis la batterie d'Ennery, & où commence le troiſième mouillage, celui de la Petite-rivière de Dalmarie, dont l'embouchure eſt à 760 toiſes du tapion Blanc. Dans cet intervalle, & à 160 toiſes du tapion Blanc, eſt l'anſe des Roches.

Tous les marins préfèrent le mouillage de la Petite-rivière à celui de la Grande, parce qu'on y a plus d'abri, meilleure tenue, qu'on n'y dérade preſque jamais, & que lorſque cet accident arrive, c'eſt pour échouer ſur un fable fin par lequel les bâtimens ne ſont point endommagés.

Il y a 760 toiſes depuis l'embouchure de la Petite-rivière juſqu'au Faux-Cap, & près d'un quart de lieue depuis celui-ci juſqu'au cap Dalmarie, dont M. de Puyſégur a fixé la latitude à 18 degrés, 37 minutes, 20 ſecondes, & la longitude à 76 degrés, 52 minutes, 36 ſecondes. Ce ſont deux mornes iſolés, coupés à pic vers la mer. Le Faux-Cap eſt un peu plus élevé. Un marécage aſſez boiſé & étendu ſépare ces deux pointes de la terre. On y communique par une langue de fable de 6 à 7 toiſes de largeur.

La baie de Dalmarie peut recevoir les plus gros vaiſſeaux. On y trouve du bois & de l'eau & de très-bon galet pour leſt. Pluſieurs militaires en ont fait la rivale de la baie de Tiburon, à laquelle ils l'ont même préférée. D'autres, en vantant Dalmarie, trouvent que Tiburon lui eſt bien ſupérieur. Les avis ſont ſi peu motivés dans la comparaiſon, que je ne trouve à en conclure qu'une ſeule choſe, c'eſt que l'un & l'autre ſont très-intéreſſans, & que la préférence peut dépendre des vues particulières que l'on adopterait.

Du cap Dalmarie à la ravine du même cap, il y a 250 toiſes ; autant de là à la ravine du Roi ; 80 de cette ravine au tapion ; 200 de celui-ci à la pointe, en avant de laquelle eſt la roche à Maurice, qui laiſſe entr'elle & la terre un eſpace de 30 toiſes, où paſſent des bateaux ; puis à 830 toiſes plus loin, eſt l'anſe au Père-Noël, embarcadère pour des canots & des chaloupes.

De l'anſe au Père-Noël à la pointe du Trou-d'Enfer, on compte 350 toiſes, & un quart de lieue de cette pointe au Trou-d'Enfer. Celui-ci a été un refuge, mais dans la guerre de 1756, un corſaire anglais, en canonnant un bateau qui y était mouillé, a fait tomber des roches qui en ont gêné la paſſe.

A une demi-lieue du Trou-d'Enfer, eſt la pointe de la Seringue. Dans l'avant-dernière guerre nos corſaires ſoutinrent ſur cette côte pluſieurs combats glorieux, où les habitans les ſecoururent avec ardeur, & l'Auguſte, vaiſſeau anglais de 64 canons, fut obligé de ſe retirer après avoir été très-maltraité.

Entre le Trou-d'Enfer & la Seringue, il y a une pointe que borde un reſſif qui s'étend à 250 ou 300 toiſes au large. La côte de cet intervalle eſt baſſe auſſi, excepté vers les embouchures de la rivière du Trou-d'Enfer, où elle eſt élevée & de fer.

La côte de fer eſt très-baſſe depuis le cap Dalmarie juſqu'à la Seringue. C'eſt de la pointe de la Seringue que la côte commence à s'arrondir vers l'Eſt.

Il y a de cette pointe au Trou-Sardine, une grande demi-lieue ; 680 toiſes de là au trou & à la ravine Chouchou, avant laquelle, à 120 toiſes, eſt l'îlet à Couchou ; 760 toiſes juſqu'au tapion Jaune ; 730 toiſes de celui-ci à la ravine à Chaloupe, & 880 toiſes de cette ravine à la pointe Occidentale de la baie des Abricots.

Cette baie a 790 toiſes d'ouverture & 680 d'enfoncement. Son rivage eſt de ſable & aſſez abordable ſur environ 300 toiſes. La rivière des Abricots s'y décharge. La mer y eſt aſſez fréquemment forte, ce qui rend le mouillage dur.

De la pointe Orientale de la baie des Abricots à la pointe Occidentale de l'anſe du Clerc, il y a près d'une demi-lieue. Cette anſe a trois quarts de lieue d'ouverture ſur 930 toiſes d'enfoncement. A une demi-lieue de la pointe de l'Oueſt, eſt le fond de l'anſe, & trois quarts de lieue plus loin, les îlets à Cabrit, qui ſont à 25 toiſes de terre & à 500 toiſes de la pointe à Cabrit, où finit l'anſe du Clerc. Cette anſe eſt très-tourmentée des vents de Nord,

& la mer y eſt toujours groſſe. Auſſi les caboteurs n'y entrent-ils que lorſqu'ils y ſont forcés, & ils ne peuvent mouiller qu'au Racroc, point où ſont des roches qui découvrent de tout tems. La côte de fer qu'on trouve depuis environ 150 toiſes dans l'Eſt de la pointe de la Seringue, ceſſe au fond de l'anſe du Clerc, ſur une longueur d'environ 200 toiſes, où eſt l'embouchure de la rivière qui fait la limite entre la paroiſſe de Dalmarie & celle de Jérémie; puis la côte de fer reprend.

C'eſt le long de la côte de la paroiſſe de Dalmarie que paſſe le grand chemin royal, qui la fait communiquer & avec Tiburon & avec Jérémie. Ce chemin parvenu au pied du morne, dont l'extrémité eſt la pointe des Irois, point juſqu'auquel j'ai mené le Lecteur dans la Deſcription de Tiburon, entre dans la plaine de l'Iſlet-à-Pierre-Joſeph. Bien moins conſidérable que celle des Irois, elle en eſt un eſpèce de prolongement & forme avec elle un demi-cercle compoſé de deux portions, avec un étranglement au point où ces deux portions s'uniſſent comme les ſommets de deux triangles ſphériques, dont le rivage ſerait la baſe & entre leſquels ſerait la pointe des Irois.

On trouve d'abord dans la plaine à Pierre-Joſeph, où l'on cultive l'indigo, à droite, l'habitation Yvonnet; à gauche, celle Bournonville; enſuite, à droite, celle Marias, dont les bâtimens ſont ſur une hauteur, & celle Meſnier Dumoulin, à gauche.

De là on arrive au bourg de l'Iſlet-à-Pierre-Joſeph, ainſi nommé à cauſe d'un petit îlet placé à environ 40 toiſes de terre, dans l'extrémité Nord de l'anſe & ſur lequel demeurait un pêcheur de ce nom. D'anciens colons aſſurent que ce rocher tenait à la terre. Les anglais mirent le feu aux caſes qui y étaient dans la guerre de 1756. On a dit, à tort, qu'il y avait mouillage entre lui & la terre; il n'y a pas même paſſage pour des canots.

Ce bourg, commencé vers 1765, bâti ſur une langue de ſable que la mer a jettée ſur le rivage, a 30 maiſons. Elles forment une rue aux deux extrémités, mais au centre il n'y a qu'un ſeul rang de maiſons, dans l'Eſt du chemin & faiſant face à la mer. Celles-là ſont aſſez jolies & ont des galeries. Ce bourg eſt très-déſagréablement placé, à cauſe des lagons qui l'environnent & qui exhalent une odeur dont la fétidité eſt inſupportable. L'eau de la rivière du même nom qui paſſe au Sud du bourg & qu'on y boit, eſt très-mauvaiſe, parce qu'elle coule ſur un fond vaſeux. Auſſi les

habitans de l'Iflet-à-Pierre-Joſeph ſont-ils preſque toujours malades, & il eſt des années qui, comme 1780, en voient mourir la moitié.

Il n'y a que rarement de la briſe de terre dans ce lieu, que les Nords atteignent cependant. On a de la peine à s'y approviſionner. La rivière n'y eſt pas poiſſonneuſe, ce qui eſt commun à celle des Irois. On n'y a point de bois durs. L'éloignement où eſt ce bourg de l'égliſe paroiſſiale, prive ſes habitans du ſervice divin. Le curé actuel de Dalmarie y eſt venu dire la meſſe quelquefois dans une maiſon particulière. Il ſerait utile de mettre une chapelle ſuccurſale dans cet endroit. On y a un cimetière.

Le ſort de ce bourg eſt infiniment précaire en tems de guerre par la difficulté d'y naviguer ſans être pris, à une diſtance auſſi voiſine de la Jamaïque. Le bourg lui-même eſt protégé par des batteries. Il a 1 exempt, 1 brigadier & 4 archers de maréchauſſée.

Après avoir paſſé le bourg de l'Iflet-à-Pierre-Joſeph, on ſuit encore le bord de la mer & l'on va trouver l'anſe de l'Hôpital, qui tire ſon nom de ce que les Anglais y avaient réellement établi un hôpital dans la guerre de 1744.

On monte enſuite un petit morne, au-delà duquel eſt l'anſe d'Eynaud, qui eſt fort longue & où l'on compte 9 caſes, qui y forment un embarcadère.

Le paſſage d'une autre élévation à l'extrémité de l'anſe d'Eynaud, conduit à l'anſe Baillardel, qui eſt une plage d'une grande étendue, que borde intérieurement une grande ſaline couverte de bois. Il n'y a, entre cette ſaline & la mer, que quelques toiſes pour le paſſage de la grande route, ſur une terre ſabloneuſe & blanchâtre, chargée de roches calcaires. La mer briſe avec force dans le bout Sud de cette anſe, qui eſt toute garnie de mangliers, de palétuviers & de gris-gris du bord de la mer. A l'extrémité Nord de la plage, on voit encore les reſtes de la carcaſſe du vaiſſeau le comte d'Hurtubie, de Bordeaux, parti de Saint-Louis dans le convoi de l'Actionnaire, & qui fut obligé de faire côte en 1781 pour échapper à l'ennemi.

C'eſt à ce point qu'on s'éloigne de la mer, & qu'on commence à monter un morne aſſez long & aſſez fort, où l'on trouve des pierres calcaires & des pierres dures & vitrifiables, comme dans les anſes d'Eynaud & Baillardel.

Au haut de ce morne le terrain conſerve une poſition aſſez horiſontale, & l'aſpect change. On trouve des portions très-bien cultivées en coton & en vivres, le ſol eſt boiſé, des palmiers embelliſſent la ſcène, des lianes annoncent

annoncent une température fraîche, & bientôt on découvre des cacaoyers dont la beauté n'eſt preſque plus admirée, parce que la graine ſi ſaine & ſi précieuſe pour la ſanté qu'ils donnent, n'a preſque plus de valeur vénale.

De ce ſommet l'on découvre pluſieurs habitations, qui placées ſur ſes côtés ou ſur des points plus élevés des montagnes environnantes, offrent au voyageur un aſpect qu'anime une agréable variété.

On traverſe ainſi le canton de la Boſſée, dont le tapion eſt formé d'une pierre blanchâtre à lames, qui parait poſée par rangs, & preſque verticalement. Les diverſes longueurs des lames, leurs différentes inclinaiſons font de ce bloc un point très-remarquable en mer.

Dire que la grande route vient paſſer près de la pointe de la Boſſée, c'eſt annoncer que cette route à gagné le rivage qu'on avait laiſſé, depuis la fin de l'anſe Baillardel. Dans l'anſe de la Boſſée, le chemin eſt auſſi entre la mer & un grand marécage boiſé, où débouche la rivière de la Boſſée, & où ſont deux ſources, l'une appellée de la Boſſée, l'autre du Rouſſelin. On fait encore une lieue & l'on trouve, à main droite, le bourg ou la ville de Dalmarie, car les Adminiſtrateurs l'ont appellée *ville* dans leur ordonnance.

Cette ville bornée à l'Oueſt, de la mer; au Nord, de la Grande-Rivière; à l'Eſt, par l'habitation Saint-Martin, & au Sud, par un lagon, eſt compoſée actuellement de 18 maiſons, dont 12 grandes de charpente couvertes d'eſſentes, ayant des galeries ſur le devant, ſéparées entr'elles par de petits intervalles & aſſez ſemblables les unes aux autres, bordent le chemin. L'une de ces maiſons ſert d'égliſe, & une autre de preſbytère. Les dix premières & la douzième ſont alignées, la onzième rentre un peu, c'eſt le corps-de-garde. Le ſol de cette ville eſt d'une terre ſi rouge que les planches & les poteaux des maiſons ſont teints de cette couleur juſqu'à environ deux pieds de haut par l'effet des égouts pendant la pluie.

Le port de Dalmarie ayant attiré les regards des Adminiſtrateurs, on projette une ville beaucoup plus étendue, & qui aurait déjà de l'accroiſſement, ſi le plan formé de donner un chemin aux habitans des hauteurs de la Grande-rivière de Jérémie, qui ſe trouvent de la paroiſſe de Dalmarie, n'avait pas trouvé une auſſi forte oppoſition de la part des habitans plus voiſins de la ville qui redoutent de concourir à ce nouveau chemin. S'il exiſtait, le débouché facile des denrées à Dalmarie, amenerait auſſi de nouveaux cultivateurs.

L'agrandiſſement du bourg eſt d'autant plus facile, que ſon terrain eſt de 43 carreaux de terre appartenans au roi, & conſervés avec cette deſtination. Ce terrain eſt plat & dans une poſition ſaine. C'eſt là qu'était la première égliſe, dont Larnage & Maillart preſcrivirent la conſtruction. Ce ſont ces Adminiſtrateurs qui ont réſervé ce vaſte terrain, afin d'y avoir des cazernes, & les autres bâtimens relatifs à un établiſſement de force.

En quittant le bourg de Dalmarie, où il y a 1 exempt, 1 brigadier & 4 archers de marechauſſée, on s'enfonce un peu entre la onzième & la douzième maiſon, pour aller chercher la paſſe de la Grande-rivière de Dalmarie. Cette rivière qui prend ſa ſource dans les mornes des hauteurs des Irois, a environ 6 lieues de cours. Qu'oiqu'elle déborde quelquefois conſidérablement, elle manque d'eau à ſon embouchure durant les ſéchereſſes.

Après la rivière, on monte un morne de tuf aſſez roide & garni de pierres. On trouve au pied de ſa deſcente, la Petite-rivière Dalmarie, dont l'embouchure répond au point de la côte, que j'ai dit qu'on regardait comme le meilleur mouillage de cette partie. La Petite-rivière qui donne toujours deux ou trois pieds cubes d'eau, n'a qu'une petite demi-lieue de cours, elle ſort de deſſous un rocher à l'Eſt. Plus haut que ce rocher ſont trois entonnoirs qui ont de 20 à 30 & 40 braſſes d'eau de profondeur, ſéparés les uns des autres par un morne. Ce ſont ces entonnoirs qui fourniſſent l'eau.

Beaucoup de perſonnes penſent que la ville de Dalmarie devrait être miſe ſur le bord de la mer, à la Petite-rivière. De la ville actuelle juſques là, le ſite eſt gracieux, couvert d'arbres, parmi leſquels on remarque des palmiſtes-francs.

Plus loin que la Petite-rivière, on paſſe la ravine du Roi. Depuis là juſqu'à la Seringue, on monte & deſcend ſans ceſſe; on trouve ſur les parties les plus élevées & en très-grande quantité, un ſable ferrugineux. On paſſe la rivière du Trou-d'Enfer, qui donne 5 à 6 pouces cubes d'eau & ne tarit jamais. Elle a environ une lieue de cours, & trois bras différens. A un quart de lieue de là on traverſe la rivière de la Seringue, dont le cours eſt d'environ deux lieues. Elle a deux bras & le même volume d'eau que la rivière du Trou-d'Enfer, & ne tarit pas plus qu'elle.

Entre les deux rivières, ſur un morne de 20 à 30 toiſes d'élévation au-deſſus du niveau de la mer, & placé à 120 ou 130 toiſes du rivage, eſt une batterie qui protège l'anſe du Trou-d'Enfer & celle de la Seringue.

Après la rivière de la Seringue, le chemin monte encore, & atteint la hau-

teur du morne de la Seringue, dont l'extrémité forme la pointe du même nom. C'eſt de cette pointe avancée que tout le canton tire ſa dénomination, parce qu'elle a un rocher dont la voûte, percée ſupérieurement, donne paſſage par un trou de deux pieds de diamètre, aux vagues qui pouſſées par les vents violens du Nord, s'élevent quelquefois juſqu'à 15 à 20 pieds de haut.

Depuis le cap Tiburon juſqu'après avoir doublé celui de la Seringue, & même juſqu'à Jérémie, la mer eſt houleuſe & clapoteuſe. Des variations continuelles dans les vents, des calmes, des courans, tout empêche de compter ſur des traverſées réglées.

La hauteur où a conduit le chemin, forme une eſpèce de plateau, que bordent dans le lointain, des montagnes plus ou moins élevées, plus ou moins rapides, plus ou moins cultivées. A ce ſpectacle attrayant, ſe mêle la vue de la mer ſur laquelle l'œil promène au loin ſon empire. Des palmiers placés ça & là, forment des repos dans la partie terreſtre du tableau. Un air plus frais, plus léger, fait que le voyageur s'arrête avec plaiſir, pour mieux ſavourer des jouiſſances agréables. Il ne manque pas de donner un éloge à cette riante perſpective & des actions de graces à l'être ſenſible, qui a mis une allée d'orangers au bord du chemin, le long de l'habitation Paveret.

Depuis cette élévation l'on deſcend doucement juſqu'à la plaine des Abricots.

Lorſqu'*Haïti* que la nature ſemblait avoir fait pour des hommes doux, ſobres, contens de ſes bienfaits, & tels qu'étaient ces êtres paiſibles, ſimples dans leurs déſirs comme dans leurs penſées, qu'une nation policée eſt venue détruire, était habité par eux, ces inſulaires avaient pour croyance, que le canton des Abricots était le paradis, où les ames des hommes juſtes & bons venait ſe nourrir du fruit du *Mameys* ou abricotier. Cet arbre que ſon port, le vert foncé de ſes feuilles & la groſſeur de ſon fruit ne rendent pas indignes d'une haute deſtinée, croiſſait en effet en abondance dans ce lieu. A en juger par la deſtruction que l'européen cupide lui a fait ſouffrir, comme à tous les arbres pour pouvoir déchirer la terre dont il était l'ornement, par le ſoin qu'on a pris de l'abattre, dans les endroits où la chûte de ſon fruit laiſſait quelque choſe à craindre pour les paſſans, enfin par le nombre de ceux que le tems a conſervés, ou que le haſard a préſervés, il doit y en avoir eu prodigieuſement. Il y a quinze ou vingt années que toutes les iſſues en étaient bordées, & qu'on le trouvait encore à chaque pas.

Mais ce séjour de délices éternelles ; nourrit auſſi le mancenilier ce poiſon ſi cruel & ſi ſubtil. L'Indien n'avait pas laiſſé échapper ce contraſte ; tandis que l'homme bon était alimenté par l'abricot, le méchant mangeait le fruit du mancenilier, dont le ſuc était ſemblable à celui dont ſon cœur était rempli.

Ce paradis qui ſuffiſait à des individus que les vices des grandes ſociétés n'avaient pas corrompus, eſt trop petit pour l'ambition de quelques habitans. On n'y croit plus à l'exiſtence d'un bonheur, qui avait des déſirs modérés pour baſe : l'Élyſée a été détruit.

La petite plaine des Abricots commence au rivage, & va en s'élargiſſant juſqu'au point où la rivière de ſon nom, que l'on paſſe à l'entrée Occidentale de cette plaine, reçoit au-deſſus du chemin la rivière des Baliſiers ; là, la plaine eſt arrêtée par un morne, mais elle ſe prolonge un peu vers le Sud-Oueſt, en ſuivant le lit de la rivière des Abricots, & davantage vers le Sud-Eſt, en ſuivant la rivière des Baliſiers.

La plaine des Abricots peut avoir, dans ſa plus grande longueur Nord & Sud, une lieue d'enfoncement, & environ un quart de lieue dans ſa plus grande largeur. On y trouve la ſucrerie Spechbach, à laquelle la rivière des Baliſiers procure un moulin à eau. C'eſt ſur cette habitation qu'on voit les plus beaux cacaoyers de la Colonie, qui paſſent auſſi pour les premiers qu'on y ait replantés après la deſtruction de cet arbre en 1736. Ils ont juſqu'à 25 & 30 pieds de hauteur.

La rivière des Abricots a environ 4 lieues de cours, du Sud au Nord ; elle reçoit un grand nombre de ruiſſeaux qui la font groſſir aſſez pendant les pluies pour ſurmonter ſes bords.

La rivière des Baliſiers prend ſa ſource parmi des rochers, à environ une lieue au-deſſus du point où elle ſe rend dans celle des Abricots, & qui eſt à environ trois petits quarts de lieue de la mer. Elle avance par caſcades. La première eſt un ſaut de 15 pieds d'élévation, au-deſſous duquel eſt un baſſin qui donne lieu lui-même à un autre ſaut ou caſcade & à un autre baſſin, ce qui a lieu ſucceſſivement une quinzaine de fois avec plus ou moins de hauteur juſqu'à ce que la rivière coule avec une pente ordinaire. La rivière des Baliſiers a encore de l'eau pour un moulin & même davantage.

Preſqu'au confluent de la rivière des Baliſiers avec celle des Abricots, eſt le confluent de la petite rivière des Caps, qui venant du Sud-Oueſt, ſe jette auſſi dans celle des Abricots.

L'anſe des Abricots eſt l'embarcadère du canton, ſur ſon côté Eſt eſt un petit bourg où l'on compte 17 maiſons. Des canons le protêgent.

Feu M. de Spechbach fit commencer en 1774, à cet embarcadère, une jettée à trois rangs de pilotis, chargée de traverſes & de madriers; ce travail a été achevé en 1775. La jettée à environ cent pieds de long, & porte une grue à ſon extrémité. Cette entrepriſe utile n'aura pas une longue durée, car les vers ont attaqué les pilotis.

L'éloignement où l'embarcadère des Abricots ſe trouve de Dalmarie ſa paroiſſe, l'importance même de l'établiſſement, ont fait déſirer d'y avoir une chapelle ſuccurſale; on en a accordé la permiſſion l'année dernière. Depuis long-tems les morts du canton ſont inhumés à l'embarcadère même, dans un cimetière donné par feu M. Cornik, & qu'on a fait bénir avec cette deſtination. Des témoins dreſſent & ſignent l'acte mortuaire qu'on envoye au curé de Dalmarie.

Les colons de ces lieux ont encore à déſirer de paſſer les revues de milices à l'embacardère, & d'être ainſi diſpenſés d'aller à Dalmarie avec auſſi peu de néceſſité. Ce vœu eſt commun aux habitans de bien des points de la Colonie.

Après avoir traverſé la plaine des Abricots, le grand chemin qui paſſe à environ 400 toiſes de l'embacardère, monte le morne des Abricots, très-élevé & encore garni d'abricotiers. On y trouve à la droite du chemin, & à le toucher, une grande pierre creuſée en voûte, où 20 perſonnes pourraient tenir. Cette pierre eſt fendue tranſverſalement de l'Eſt à l'Oueſt, & de manière à faire croire qu'elle ſe ſéparera un jour, peut-être avec danger pour les perſonnes qui ſe trouveront alors dans le grand chemin.

On ne tarde pas, après le morne des Abricots, qui eſt tout boiſé, à deſcendre pour arriver à l'anſe du Clerc, le chemin eſt très-roide & long dans cette deſcente à la fin de laquelle la route paſſe ſur une caverne très-conſidérable, à peu de diſtance du point où commence l'anſe du Clerc. La mer briſe avec force dans cette anſe, & ſon bruit paraît d'autant plus grand, que l'anſe eſt couronnée de mornes élevés qui répercutent le ſon. Dans le petit eſpace plane qui eſt près du rivage, trois habitans ont des caſes, & l'on en voit une quatrième ſur le haut du morne auquel l'anſe eſt adoſſée. Cette anſe à une batterie.

Au bout Oriental de l'anſe, eſt la rivière du même nom qui, à ſon embouchure, forme un marécage qui ne vide à la mer que quand les pluies lui

donnent assez de courant pour y arriver. C'est cette rivière qui sépare les deux paroisses de Dalmarie & de Tiburon. Elle court du Sud au Nord pendant environ deux lieues.

Les cantons de cette paroisse tirent tous leur nom de points de la côte. Il y a celui des Hauteurs de la Grande-rivière de la Grande-Anse. Le bras droit de celle-ci traverse la paroisse du Sud au Nord, depuis ses limites avec Tiburon jusqu'à la jonction des deux bras, parcourant ainsi dix lieues, si l'on veut compter ses sinuosités. La rivière va ensuite de l'Ouest à l'Est, n'étant guère qu'à deux lieues ou deux lieues & demie de la mer qu'elle a au Nord. Mais les chemins manquent pour aller vers ce canton. On se sert cependant de sentiers pour se rendre aux eaux thermales des Irois.

C'est à Larnage & à Maillart qu'on doit le chemin qui passe sur le morne de la Seringue où l'on osait à peine se hasarder avant 1742.

Il serait facile de faire un chemin, propre à la chaise, depuis les Carcasses jusqu'à la ravine du Roi, ce qui serait environ neuf lieues. Si l'on effectuait aussi celui du Palmiste-Écrit entre Torbec & les Côteaux, on irait d'Ouanaminthe à Dalmarie en chaise par la bande du Sud, excepté dans les deux lieues du morne de Tiburon, qui ne laisse rien espérer en ce genre.

Il y a un bureau de poste à l'Islet-à-Pierre-Joseph, un à Dalmarie & un aux Abricots.

Dalmarie dépend du commandement & de la Sénéchaussée de Jérémie. Il a été un instant en 1743, le siège de ce commandement.

Il y a de son église,

A celle de Tiburon . . . . . 9 lieues.
——— de Jérémie 12

La paroisse de Dalmarie n'a que la seule sucrerie des Abricots, 10 indigoteries, 200 cafeteries si l'on veut compter jusqu'à des établissemens qui n'ont que 6 & même que 4 nègres & où l'on fait aussi du coton ou des vivres; quelques cacaoyères où l'on a aussi mêlé d'autres cultures, & deux hattes.

La terre dominante est là, comme depuis les Irois jusqu'aux Baradères, sur tout près de la côte, rouge, grasse & même un peu argileuse en certains endroits. Dans les hauteurs il y en a de noires & de grises mêlées de roches.

La population peut être évaluée à 650 blancs. 220 affranchis & environ

4,500 eſclaves. La milice à 130 blancs & 52 affranchis, tous artilleurs.

Des Irois à Dalmarie, la briſe du jour eſt du Nord-Oueſt, & celle de la nuit du Sud-Eſt. Les vrais Nords y donnent de la pluie, mais les vents de Nord-Eſt ne donnent que du vent, ſans y répandre d'eau.

Les crabes ſont très-communs à Dalmarie.

C'eſt de la paroiſſe de Dalmarie que dépendent les eaux thermales du bras gauche de la Grande-rivière de la Grande-Anſe, parce qu'elles ſont ſur ſa rive gauche. Dès le 1er. Août 1760, les Adminiſtrateurs déclarèrent, par une ordonnance, que d'après la réputation déjà acquiſe par ces eaux qu'on avait découvertes nouvellement, ils avaient fait analyſer leurs principes & ſuivre leurs effets. En conſéquence ils concédèrent le même jour ces ſources pour 7 ans à M. Martin, riche chirurgien, à la charge d'y recevoir les pauvres gratuitement & les ſoldats & les matelots ſur le même pied qu'aux hôpitaux. On lit de plus dans cette ordonnance, que les ſources des Irois ont été trouvées abſolument douées des mêmes vertus.

Depuis on n'a pas ceſſé de recourir à ces ſources dont deux ſont chaudes & deux froides. Les deux premières ſortent de la terre entre deux rochers, ſont très-abondantes & toutes ſe perdent dans la rivière. D'apres l'eſſai analytique qu'en a fait M. Lefebvre Deshayes & dont on trouve un extrait dans le Tome premier des Mémoires de la Societé des Sciences & Arts du Cap-François, la chaleur de ces eaux qui ſont extrêmement limpides va en diminuant. Cependant la ſource appellée l'Ardente, eſt encore de plus de 50 degrès au thermomètre à mercure de Réaumur & l'autre de 37 degrés, & elles gardent cette chaleur ſans participer aux variations de l'atmoſphère, quoique celles-ci faſſent aller le thermomètre du 13e. au 23e. degré. Les bords & les lits de ces ſources ſont garnis de verdure.

L'eau thermale répand, au loin, une odeur de foie de ſoufre inſupportable & a le même goût, ſans que les oiſeaux ni les inſectes en paraiſſent affectés. En ſortant de la ſource, elle noircit l'argent & ternit l'or. Enfin il réſulte de toutes les expériences de M. Deshayes, que ces eaux contiennent du ſoufre, pluſieurs ſels neutres, quelques parties métalliques dans l'état ocreux, de la terre calcaire & vitrifiable, de l'hépar terreux, du ſel de Glauber, de la ſélénite, du ſel commun, peut-être un peu de ſel marin à baſe terreuſe, du tartre vitriolé, une terre martiale, enfin une très-petite portion de matière bitumineuſe ou plutôt réſineuſe.

Ces eaux échauffent les perſonnes qui en font uſage. Elles excitent des picotemens très-vifs chez les galeux & les dartreux. Elles ſont employées aux mêmes maladies que celles des Irois & de la Cahouane.

Le lieu où ſont ces eaux thermales, eſt d'un difficile accès. Il faut s'y munir de tout, puiſque l'on ne peut y trouver que des ſecours éloignés, inſuffiſans & qui ne conſiſtent guères qu'en vivres du pays ou en volailles. Il faudrait que le gouvernement y prépoſât un homme dévoué à l'humanité ſouffrante & qui fût que la bienfaiſance paye elle-même les ſacrifices qu'elle exige dans cette eſpece de Thébaïde, qui finirait cependant par lui devenir agréable pendant la ſaiſon où l'on prendrait les eaux & dont il pourrait s'éloigner lui-même dans la ſaiſon pluvieuſe.

En général dans toute cette partie, comme dans celle qui lui eſt contigue dans la paroiſſe de Tiburon, il y a des rochers impraticables, des montagnes eſcarpées, ſéparées par des falaiſes profondes, ſur tout le long des bords des deux bras de la Grande-rivière. Là, ſe trouve du marbre blanc, du jaſpé, du bleu veiné. Là, ſont des mines, des géodes, des pierres d'aigle. Là, ſont des traces de grands phénomènes qui attendent des obſervateurs que les obſtacles irritent au lieu de les repouſſer.

LIIeme. *& dernière*

Paroisse de Jérémie.

Une grande étendue qui offre dans ſa conformation phyſique des caractères très-dignes de remarque & dans de rapides progrès en agriculture une ſorte de phénomène, voilà ce qui doit rendre Jérémie très-intéreſſant ſous plus d'un rapport.

Cette paroiſſe, bornée: à l'Oueſt, par celle de Dalmarie; au Nord, par la mer; à l'Eſt, par la paroiſſe du Petit-Trou & au Sud par des chaînes de montagnes qui la ſéparent des paroiſſes de Cavaillon, des Cayes, de Torbec, des Côteaux & de Tiburon, a environ quinze lieues de long de l'Eſt à l'Oueſt, ſur environ ſix lieues de profondeur du Nord au Sud, & par conſéquent une ſurface d'environ 90 lieues carrées.

En

En jettant un coup-d'œil général sur cet ensemble, on ne peut s'empêcher d'être frappé de son aspect. Des montagnes qui semblent en quelque sorte amoncelées les unes sur les autres jusqu'à une hauteur d'autant plus imposante, qu'entr'elles & la mer il n'y a qu'une faible distance, commandent une sorte d'étonnement respectueux. Les intervalles qui séparent ces montagnes entr'elles, les points par lesquels elles se réunissent, leurs formes variées, leurs angles multipliés, l'espèce de confusion dans laquelle plusieurs de leurs parties paraissent avoir été jettées & la corrélation que le système entier a conservé, tout porte à l'esprit l'idée d'une cause puissante, qui, au milieu de grandes catastrophes, a su préserver un ordre que l'intelligence humaine ne saisit qu'avec effort & d'une manière imparfaite.

Mais c'est en observant de plus près & avec détail le site de Jérémie, c'est en promenant des regards tout-à-la-fois curieux & attentifs sur les diverses portions entre lesquelles il est en quelque sorte distribué, que l'étonnement & l'admiration augmentent.

Jérémie a aussi une partie plane, qui doit être comptée, malgré son exiguité.

La paroisse est divisée en 17 cantons, savoir : le Morne de l'anse du Clerc, les Hauteurs de la Grande-rivière, le Trou-Bonbon, le Fond d'Amourette, les Fonds-Rouges, la Grande-Rivière, la Guinaudée, le Vieux-Bourg, la Voldrogue, les Roseaux, le Petit-Trou, le Fond des Halliers, le Fond d'Icaque, le Patte-Large, partie des Caïmites, le Désert & Plymouth.

Mais avant d'en commencer la Description, il est naturel de chercher à connaître Jérémie dans son origine.

Il paraît que ce fut vers 1673 que des Français, sans doute Boucaniers, gagnant l'Ouest du Quartier de Nippes, vinrent dans ce qu'ils nommèrent la Grande-Anse, en prenant l'ouverture qui est depuis le cap Rose jusqu'au Patte-Large. En 1681, des religieux carmes avaient déjà formé une paroisse de la Grande-Anse & de la Grande-Rivière, nom donné à la portion baignée par la rivière, qui étant considérable & coulant dans la Grande-Anse, devait avoir la même épithète.

Dans les premiers mois de 1683, trois galères espagnoles pillèrent la Grande-Anse & emmenèrent presque tous les nègres du commandant du Quartier, qui s'appellait Beauregard.

Lorſque l'édit du mois d'Août 1685 créa un conſeil ſouverain & quatre Sénéchauſſées, il décida que la Grande-Anſe dépendrait de la Sénéchauſſée du Petit-Goave.

Au mois d'Octobre de la même année 1685, deux demi-galères eſpagnoles vinrent à la baie des Caïmites avec l'intention d'y piller, mais n'y trouvant point d'habitans, ils allèrent au canton du Corail, qu'ils avaient déjà dévaſté & y enlevèrent trois habitans pour leur ſervir de pilotes. De là, ils allèrent débarquer dans trois endroits différens, & prirent tous les habitans endormis. Ils n'éprouvèrent d'autre réſiſtance que celle du notaire de la Grande-Anſe, qui caſſa l'épaule à un eſpagnol, mais qui fut tué, & celle de trois habitans, qui ceſſèrent leur feu parce que le commandant eſpagnol envoya menacer, s'ils continuaient de tirer, de faire périr les habitans qu'il avait fait priſonniers. Un de ces trois français fut tué auſſi.

Les eſpagnols relâchèrent les habitans, épargnèrent l'égliſe & la maiſon du carme curé, mais emmenèrent trois habitans pour ſervir à faire adjuger leur priſe, conſiſtant en nègres, en divers effets & en 2,000 pièces de huit.

Ce pillage, qui était le ſecond qu'éprouvait la Grande-Anſe, porta preſque tous les habitans à l'abandonner, & à peine en reſtait-il quelques-uns, la plûpart chaſſeurs, lorſqu'en 1690 l'infâme capitaine Smith vint dégrader ſur le ſable de la côte de ce lieu, des colons de Saint-Chriſtophe qu'il avait pris pour les tranſporter au Port-de-Paix. Les habitans allèrent au ſecours de ces infortunés, les tranſportèrent ſur leurs dos ou dans leurs canots juſqu'à leurs caſes, non ſans que quelques-uns mouruſſent en chemin de fatigue & de faim. Ils furent menés enſuite au Petit-Goave.

Enfin, au commencement de 1702, M. de Galifet fit retirer les cinq habitans qui y reſtaient encore & que menaçaient de fréquentes viſites de forbans.

Vers 1720 on retourna dans cette partie, mais elle était ſi peu habitée que les nègres marons du Quartier de Nippes venaient s'y réfugier. Ils y devinrent même ſi inquiétans, que M. Chaſſaigne, commandant du Quartier, d'après les ordres du gouverneur-général, ordonna, le 25 Février 1730, à M. Robin Deſroulières, habitant, de ſe mettre à la tête d'un détachement & de les pourſuivre. Ils furent joints dans les hauteurs de l'anſe du Clerc, où l'on en tua 23 & où l'on en arrêta un plus grand nombre.

On avait cependant conçu de très-grandes eſpérances des progrès que faiſait la culture du cacaoyer dont on avait déjà plus de vingt mille pieds rapportant en 1732, lorſqu'au commencement de 1735 ils périrent tous ſubitement. Ce malheur & la guerre de 1744, avaient rendu la Grande-Anſe très-languiſſante, mais une ordonnance du 21 Avril 1751, menaçant de réunir tous les terrains qui ne ſeraient pas établis dans ſix mois, le zèle des habitans ſe renouvella pour ne plus ſe rallentir, & enfin ils ont été aſſez ſecondés par les événemens pour en recueillir les fruits les plus heureux.

La côte de la paroiſſe de Jérémie ſemble exiger que j'en parle avant de m'occuper de la peinture des différens cantons.

Cette côte commence, comme on l'a vu, à l'embouchure de la rivière de l'anſe du Clerc. Après la pointe à Cabrit, où finit cette anſe & à 20 toiſes ſeulement, eſt le trou-Bonbon, qui a 140 toiſes d'ouverture & 160 toiſes d'enfoncement. Son rivage eſt de ſable, & dans ce refuge, aſſez bon pour des caboteurs, on débarque aſſez facilement lorſque les Nords n'y ſont pas violens. Il y a une batterie pour la défenſe de ce port, au fond duquel eſt l'embouchure de la rivière de ſon nom.

A près d'une lieue du trou-Bonbon, eſt la ravine de Torbec. Un canot peut s'y mettre à l'abri d'un mauvais tems en la remontant à 80 toiſes. A 800 toiſes plus loin, eſt la ravine des Sables.

Il y a près d'une demi-lieue de la ravine des Sables au cap Roſe, qui eſt la pointe Occidentale de la Grande-Anſe, & où la côte eſt de fer. Les Anglais ſortant de la Jamaïque pour débouquer, viennent reconnaître ce cap, à l'Eſt duquel eſt un morne où eſt une vigie. Il y a la même diſtance de ce cap à la ravine du fond d'Amourette, & 360 toiſes de celle-ci à l'anſe à Cochon. Cette dernière eſt bordée dans ſon fond par une côte de fer très-eſcarpée.

Une demi-lieue après avoir paſſé l'anſe à Cochon, on trouve l'anſe de la Brunette, puis à environ 700 toiſes plus loin, la Petite anſe, propres l'une & l'autre à des canots ſeulement. C'eſt à 340 toiſes de la Petite anſe qu'eſt la pointe du Trou-Jérémie, & à un petit quart de lieue de celle-ci, en tournant au Sud, qu'eſt le bout Septentrional de la ville de Jérémie. Je parlerai à l'article de cette ville de ce que l'on appelle ſon port, depuis lequel juſqu'à la pointe de la Seringue la côte eſt preſque toute de fer.

A 900 toiſes du bout Méridional de Jérémie, eſt l'embouchure de la Grande-rivière de la Grande-Anſe, qui, elle-même, eſt à 980 toiſes de l'embouchure de la rivière la Guinaudée. Entre ces deux embouchures & à 420 toiſes de celle de la Guinaudée, eſt une pointe appellée le Père-la-Montagne, & qui s'étend ſous l'eau juſqu'à 110 toiſes.

A 720 toiſes de l'embouchure de la Guinaudée, eſt celle de la rivière la Voldrogue, qui eſt plus conſidérable. On trouve, à environ trois quarts de lieue après, la ravine du Mitan, qui précède d'une demi-lieue la rivière des Roſeaux.

De l'embouchure de la rivière des Roſeaux, on compte 680 toiſes juſqu'au Petit-Trou de la Grande-Anſe, qui ne peut recevoir que de petits bâtimens. La côte qui eſt entr'elles eſt fabloneuſe & baſſe, mais les Nords qui ſurviennent quelquefois tout-à-coup font qu'on n'en approche qu'avec crainte.

Du Petit-Trou à la Petite ravine Saumâtre, il y a 380 toiſes; de la Petite ravine Saumâtre à la ravine Saumâtre, 760 toiſes, & de cette dernière à la ravine Creuſe, 850 toiſes; toute cette étendue eſt de fer & inabordable.

Près d'une lieue après la ravine Creuſe, eſt la ravine à la Roche, qui eſt à 300 toiſes du Patte-Large, où finit la Grande-Anſe & commencent les Caïmites.

On compte une lieue du Patte-Large à la rivière du Corail, & autant de celle-ci aux Oranges-Douces; une demi-lieue des Oranges-Douces à la Grande-baie, & environ deux fortes lieues juſqu'à l'embarcadère Peſtel, où vient aboutir le chemin de Plymouth dans la baie des Caïmites, chemin qui eſt la limite naturelle entre la paroiſſe de Jérémie & celle du Petit-Trou.

En entrant dans la paroiſſe de Jérémie par le grand chemin royal, en venant de la paroiſſe de Dalmarie, on ſe trouve dans le canton du morne de l'anſe du Clerc. Ce morne eſt très-pénible à gravir. Lorſqu'on en a atteint le ſommet par différentes ſinuoſités, le chemin continue à monter & à deſcendre ſans ceſſe dans une terre rouge & graſſe, dans un terrain où les roches à ravets ſont très-multipliées & dans des portions boiſées. On s'éloigne de la mer depuis le point où l'on eſt en face des îlets aux Cabrits. Enfin, on trouve un terrain cultivé & où des bananiers varient un peu l'aſpect.

On arrive ainſi au canton du Trou-Bonbon, où l'on revient vers la mer, & l'on trouve d'abord l'un des deux bras de la rivière de ce nom. Cette

rivière, qui coule du Sud au Nord, ſuit une gorge d'environ 150 toiſes de largeur. A environ une lieue de ſon embouchure, elle reçoit un autre bras venant du Sud-Eſt & coulant auſſi dans une gorge ſemblable. L'une & l'autre vallées ſont garnies dans leur longueur d'un grand nombre de cafeteries. La rivière ne peut recevoir que des canots à ſon embouchure que la mer obſtrue ſouvent par les ſables qu'elle y amoncèle.

Après ce bras de la rivière, on trouve deux ou trois maiſons du bourg du Trou-Bonbon; enſuite eſt un ſecond bras de la même rivière & le reſte des maiſons du bourg, formé de 15 maiſons placées au Nord de la route. Quatre d'entr'elles la bordent & les autres ſont derrière celles-là, en tirant vers la mer, ſans alignement & ſans direction marquée.

Ce bourg, où il y a un cimetière particulier, étant paſſé, le chemin va toujours parallèlement à la côte, qui eſt inabordable & à travers un bois. Il fait traverſer la ravine de Torbec, dont le cours eſt d'environ deux lieues du Sud au Nord, entre des mornes élevés & couverts d'arbres, & à travers un fol de tuf chargé de roches à ravets. On ne voit pas de la mer l'embouchure de cette ravine. Plus loin, ſont encore des mornes d'une terre rouge & graſſe, entre leſquels coule la ravine des Sables, preſque toujours à ſec depuis que les habitations voiſines ſe ſervent de ſes eaux.

Après la ravine des Sables, le chemin monte encore à travers le bois & gravit ce qu'on nomme le Tourne-Broche. C'eſt plus loin qu'on trouve le canton du Fond-d'Amourette. Là eſt la ſavanne & la hatte à De Jeanne, du nom d'un ancien propriétaire. Elle a une aſſez grande longueur. On contourne enſuite par des eſcarpemens les mornes très-élevés qui couronnent l'anſe à Cochon, & enfin par un terrain à grandes maſſes calcaires, ſans culture & boiſé, on arrive à l'entrée de la ville de Jérémie.

Entre le Trou-Bonbon & Jérémie & à partir de cette ville, on peut faire trois lieues en voiture. Le chemin eſt aſſez plat, mais fatigant par les ſauts qu'y font faire les roches à ravets.

Le premier établiſſement que la paroiſſe actuelle ait eu comme bourg, n'était pas au point où l'on voit la ville actuelle. C'était entre la rivière la Voldrogue & la Grande-rivière qu'on l'avait placé, & il ſe nommait le bourg de la Grande-Anſe. C'eſt là que fut la première chapelle; c'eſt là que les galères eſpagnoles vinrent exercer leur pillage & c'eſt là qu'on vint encore

conſtruire une égliſe vers 1720. Le Jérémie actuel exiſtait, mais c'était le Trou-Jérémie, ainſi appellé du nom d'un pêcheur qui l'habitait & qui portait celui de ce prophète lamentable.

Un incendie conſuma l'égliſe, & comme le Trou-Jérémie était le lieu où mouillaient les bâtimens, les habitans votèrent, le 16 Août 1750, pour qu'on y bâtît la nouvelle égliſe & un nouveau bourg, puiſque le commerce y avait déjà fait élever pluſieurs magaſins. Les Adminiſtrateurs écoutèrent leur demande & ordonnèrent, le 12 Septembre, que le plan du nouveau bourg ſerait fait par l'arpenteur Deſmoyelles. Ils décidèrent que les habitans du bourg de la Grande-Anſe auraient les premiers emplacemens, & que les maiſons déjà exiſtantes à Jérémie ne ſeraient aſſujetties à l'alignement que lors de leur reconſtruction.

Cette déciſion était à peine portée que M. de Verville, directeur des fortifications, ſoutint que le local de l'ancien bourg était préférable & qu'on pouvait y convertir un lagon en embarcadère, en y jettant une partie des eaux de la rivière la Voldrogue. Une ordonnance du 19 Janvier 1752 preſcrivit de garder l'ancien bourg.

M. Demoulceau reçut ordre de faire travailler au canal de la Voldrogue & l'effectua, non ſans juger que cette rivière chariait des terres & des roches dans le lagon; & dans un ouragan du 16 au 17 Septembre 1754, le bourg de la Grande-Anſe ayant été emporté preſque en entier par la mer & par la Voldrogue, une ordonnance du 9 Décembre 1754 décida irrévocablement que Jérémie ſerait préféré.

Le 19 Novembre 1756, les Adminiſtrateurs arrêtèrent le plan de la nouvelle ville, compoſée de 65 emplacemens, non compris ceux occupés par diverſes maiſons jettées au haſard.

De la Ville de Jérémie.

La ville de Jérémie eſt ſituée à la chûte d'une montagne, dans une poſition agréable par ſon élévation. L'air y eſt pur & ſain, la température très-douce, parce que la briſe dominante y eſt du Nord-Eſt & que la briſe de terre, qui

vient du Sud, eſt très-forte, froide & prolongée juſqu'à 9 & même 10 heures du matin. Auſſi les matinées & les ſoirées des mois d'hiver exigent-elles qu'on prenne un habit.

Cette ville eſt diviſée naturellement en deux parties; l'une placée ſur une éminence d'environ 25 pieds d'élévation, eſt la *Haute-Ville*; l'autre, formant le long du rivage une rue appellée la rue de la Marine, eſt la *Baſſe-Ville*.

La Haute-Ville, qui eſt diviſée à préſent en 69 emplacemens, a la forme d'un carré long d'environ 200 toiſes du Nord-quart-Nord-Eſt au Sud-quart-Sud-Oueſt, ſur environ 150 toiſes de l'Eſt-quart-Sud-Eſt à l'Oueſt-quart-Nord-Oueſt. Elle contient 110 maiſons.

La Baſſe-Ville qui ſuit la forme de l'anſe, a pour direction principale celle du Nord-Nord-Oueſt au Sud-Sud-Eſt. Elle renferme 70 maiſons dont 45 ſont vers la mer, & 26 au pied de l'éminence où eſt la Haute-Ville. Cette rue a pris ſon extenſion principale d'après une ordonnance des Adminiſtrateurs du 12 Juillet 1760, qui a permis de l'alonger.

La Haute-Ville a reçu auſſi une augmentation d'après une autre ordonnance du 8 Mai 1761, dans le ſens de la pointe de Jérémie. Elle a maintenant onze rues, dont ſix ſont parallèles au petit côté du carré, & cinq les coupent à angles droits.

En venant dans le ſens du grand côté, de l'une ou de l'autre extrémité de la ville, on trouve en arrivant à la rue qui eſt alors la troiſième, la place-d'armes; elle a 50 toiſes ſur 66 en comprenant les rues qui y aboutiſſent. Trois côtés intérieurs de cette place ſont bordés d'un rang d'arbres; elle eſt ouverte vers le bas. C'eſt ſur cette place que ſe tient le marché; comme elle était auſſi la place des exécutions, on y avait planté un gibet, mais ce coup-d'œil ſiniſtre a déplu & une nuit la potence a été brûlée.

On ne peut aller de l'une des deux portions de la ville à l'autre, que par trois rampes, qui ne ſont que les traces du cours des eaux, & les charois ſont difficiles de l'une vers l'autre.

Les rues de Jérémie ſont comme celles des autres lieux de la Colonie, l'objet de pluſieurs réglemens de police mal exécutés; auſſi ſont elles boueuſes, & cet inconvénient, augmenté par le défaut de pavé, a enfin déterminé à couper les ormes dont elles étaient bordées.

Une ordonnance des Adminiſtrateurs du 12 Février 1783, a aſſujetti la ville

aux règles que les voyers ſont chargés de maintenir ; les galeries pratiquées au-devant des maiſons doivent reſter libres pour le public, & il eſt défendu de mettre des pilotis vers la mer, & de prendre ni roche ni ſable ſur la côte de Jérémie ſans permiſſion.

La plupart des maiſons ſont jolies & à étages, faites de charpente ou de roches-à-ravets maçonnées entre poteaux. Elles ſont couvertes d'eſſentes & de tuiles ; elles ont des galeries hautes & baſſes qui ont depuis ſix juſqu'à 10 pieds de large ; il eſt beaucoup de maiſons dont l'enceinte n'eſt pas cloſe. Celle de la Baſſe-Ville ont du côté du morne le déſagrément de n'avoir point de cour, & du côté de la mer l'inconvénient de ſouffrir des dommages par les raz de marée ; elles ſont d'ailleurs toutes très-chaudes à cauſe de l'enfoncement de ce point.

La ville de Jérémie a le malheur de manquer d'eau. On eſt obligé de l'envoyer chercher avec des ânes, à des ſources qui ſont à près d'une lieue de la ville, ou à la Grande-rivière au riſque de la boire ſaumâtre, parce que les nègres ne veulent pas ſe donner la peine d'aller la puiſer aux points où elle n'eſt pas mêlée à l'eau de mer. Il eſt des perſonnes qui ont le dangereux courage de boire de l'eau des puits.

Depuis le 14 Septembre 1764, il y a eu pluſieurs délibérations des paroiſſiens, & pluſieurs ordonnances des Adminiſtrateurs pour faire conſtruire au milieu de la place-d'armes une fontaine, où ſera menée l'eau d'une ſource de l'habitation Quio de Kerlegan ; mais enfin le gouvernement s'en occupe, & des tuyaux ſont attendus de France pour réaliſer ce bienfait, dont la valeur ſera infinie pour les habitans de la ville de Jérémie.

On projette auſſi depuis 25 ans de conſtruire une égliſe au milieu de l'îlet, faiſant face à la place-d'armes. En ce moment le ſervice divin eſt fait dans une maiſon particulière louée à cet effet. On voit dans cet égliſe momentanée un bénitier curieux. C'eſt un bloc calcaire de deux pieds de haut ſur quinze pouces de diamètre ; à ſes quatre angles ſont quatre figures de femmes nues, aſſiſes & ayant leurs mains étendues ſur leurs cuiſſes. Ces figures n'ont que vingt pouces de haut, à cauſe de quatre pouces de baſe ou piédeſtal laiſſée dans la partie inférieure.

Ce bloc trouvé à une aſſez grande profondeur au canton des Fonds-rouges, à une lieue de diſtance de la ville, eſt conſideré comme un travail des anciens Naturels ; on l'a creuſé pour en faire un bénitier. Toutes informes que ſont ces figures

figures, toutes choquantes qu'elles ſont pour les proportions, ce bloc eſt encore très-extraordinaire s'il eſt réellement ſorti de la main d'hommes qui ignoraient l'uſage des inſtrumens de fer. La pierre eſt elle-même fort tendre & facile à tailler.

L'égliſe de Jérémie a Saint-Louis pour patron. On n'y trouve pas de veſtiges des anciens actes de la paroiſſe qui, je le repète, remonte au-delà de 1681. le plus ancien qu'elle ait à préſent, eſt une célébration de mariage faite par le curé de Nippes, dans l'égliſe de la Grande-Anſe le 4 Mai 1723; les regiſtres ne ſe ſuivent qu'à partir du 11 Juillet 1725, que le père Michault, dominicain, était curé.

En vertu d'une délibération priſe par les paroiſſiens le 1er. Août 1774, on a mis le cimetière qui était près de la place-d'armes, hors de la ville & l'on y enterre depuis le mois de Juin 1786. Il eſt proche de la maiſon ſervant d'égliſe, & de celle qui tient lieu de preſbytère, & il eſt entouré de pingouins.

Dans la ſavane du preſbytère eſt la poudrière.

Jérémie eſt le ſiége d'un État-major. Au mois de Mai 1734, on établit un major pour le roi du Quartier de la Grande-Anſe. Un ordre du roi du 1er. Décembre 1744, avait bien décidé que le major de la Grande-Anſe irait à Dalmarie, mais les événemens de la guerre en diſpoſèrent autrement, & il conſerva ſa première réſidence. L'ordonnance du 23 Juillet 1759 l'y conſerva; puis celle de 1763, ſupprima tous les États-majors.

En les rétabliſſant le 15 Mars 1769, le roi ne mit qu'un aide-major à Jérémie, & le 27 Mai 1774, un major outre l'aide-major; enfin depuis l'ordonnance du 20 Décembre 1783, il n'y a qu'un major. Son autorité s'étend ſur le Quartier qui n'eſt compoſé que des deux paroiſſes de Jérémie & de Dalmarie.

Depuis le 21 Février 1773, Jérémie a toujours eu un officier d'Adminiſtration de la marine, ſubdélégué de l'intendant.

Cette ville eſt auſſi le ſiége d'une Sénéchauſſée & d'une Amirauté. Le 5 Juillet 1738, les Adminiſtrateurs trouvant la Sénéchauſſée du Petit-Goave trop étendue depuis le Grand-Goave juſqu'à Tiburon, & cédant au vœu des habitans, nommèrent M. Baudin de la Craye, lieutenant de juge de la Sénéchauſſée avec réſidence à la Grande-Anſe, pour y exercer toutes les fonctions du ſénéchal, depuis le Bec-de-Marſouin juſqu'à Tiburon. Cet établiſſement eut

lieu & l'on y mit un ſubſtitut du procureur du roi du Petit-Goave & un greffier. Quoique le miniſtre eût déſaprouvé d'abord cette inſtitution qu'il trouvait hors des pouvoirs des Adminiſtrateurs, le roi ſe détermina ſur de nouvelles repréſentations de Larnage & Maillart, à faire expédier au mois de Juin 1740, des lettres-patentes en forme d'édit qui la confirmait. A leur tour les Adminiſtrateurs pensèrent qu'il ſuffiſait de ce qu'ils avaient fait en 1738, & ne firent aucun uſage des lettres-patentes.

Le 26 Août 1755, les Adminiſtrateurs ordonnèrent la tranſlation de la Sénéchauſſé proviſoire de la Grande-Anſe à Jérémie, où un édit du mois de Décembre 1776, l'a confirmée en la déclarant indépendante de celle du Petit-Goave & l'aſſimilant en tout, aux autres Sénechauſſées de la Colonie. Elle a pour territoire les paroiſſes de Jérémie & de Dalmarie.

Un édit du même mois de Décembre 1776, a créé auſſi une Amirauté à Jérémie. Depuis le 20 Octobre 1773, le lieutenant de l'Amirauté du Petit-Goave, d'apres des lettres du ſecrétaire-général de la marine, s'était cru en droit d'en mettre auſſi une annexe à Jérémie, mais le conſeil du Port-au-Prince, par un arrêt du 11 Novembre 1776, avait proſcrit cette meſure, & même avec des marques d'un mécontentement grave pour le lieutenant de l'Amirauté du Petit-Goave.

Les officiers des deux ſiéges ſont les mêmes. Leurs audiences en dernier reſſort ont lieu le vendredi, & les autres le ſamedi. La Sénéchauſſée a 5 procureurs, 8 notaires, 7 huiſſiers, 1 exempt, 1 brigadier & 4 archers de police, 1 étalonneur & 1 concierge des priſons.

La Sénéchauſſée & l'Amirauté tenaient autrefois leurs ſéances dans une maiſon ſituée dans le Nord-Eſt de la ville, mais l'année dernière le roi a fait l'acquiſition d'une maiſon appartenante à M. Breuil, ſituée vers le Sud, dans la rue qui eſt alignée ſur les arbres du bas de la place-d'armes pour 150,000 liv. & ces deux tribunaux s'y aſſemblent. Les priſons y ſont auſſi, comme elles étaient dans le local de l'ancien palais.

On a trouvé encore dans cette maiſon un logement pour le major-commandant & un pour l'officier d'Adminiſtration de la marine.

Jérémie eſt devenu le centre d'un commerce déjà conſidérable, & qui s'accroît chaque jour. On y bâtit ſans ceſſe puiſqu'il n'y avait que 72 maiſons en 1765, & cependant les maiſons & les loyers y ſont plus chers qu'au Port-au-Prince. Il eſt des loyers qui ont triplé depuis dix ans.

Jérémie recevait autrefois 3 ou 4 petits bâtimens d'Europe, & ſouvent ce concours nuiſait aux vendeurs. Aujourd'hui il en vient une douzaine & ils ne ſurpaſſent pas les beſoins. J'y ai compté l'année dernière onze bâtimens de France, & huit caboteurs.

Malheureuſement ce commerce a lieu dans un mauvais port, commandé par tous les points voiſins & ſans abri contre les Nords. Le mouillage eſt formé par la pointe de Jérémie, qui, ſituée au Nord de la ville, court dans la mer de l'Oueſt à l'Eſt. Cette pointe, dont M. de Puyſégur à marqué la latitude à 18 degrés, 40 minutes, & la longitude à 76 degrés, 33 minutes, 48 ſecondes, quoique baſſe, abrite les vaiſſeaux dans les tems ordinaires; mais lorſque le vent du Nord eſt très-fort, la mer n'eſt plus enchaînée & elle exerce les plus affreux ravages. Dailleurs cette pointe qui s'étend ſous l'eau, eſt mangée tous les jours par la mer même, & M. Demoulceau l'a trouvée accourcie de 50 toiſes, de 1753 à 1774.

Il faut mouiller entre la terre & le reſſif appellé le Mouton, & il ne peut entrer dans ce mouillage que des bâtimens, qui tirent, tout au plus, 11 ou 12 pieds d'eau, & avec des précautions pour éviter les accidens. Il y a entre le Mouton & le reſſif qui prolonge la pointe baſſe, une autre paſſe, mais elle ne peut être utile qu'à des bateaux puiſqu'elle n'a que de 12 à 15 pieds d'eau, & encore faut-il qu'ils ſe gardent des rochers appellés les Trois-Maries, qui ſont encore plus près de terre que le Mouton. Les frégates & les bâtimens plus gros ne peuvent mouiller que dans le Sud ou dans l'Oueſt du Mouton, & alors ils ſont entièrement ſans abri.

D'un autre côte le mouillage de Jérémie ſe comble ſenſiblement, effet qu'on attribue aux ſables que la Grande-rivière y charie.

Il ſerait bien déſirable qu'on eût à Jérémie un magaſin d'ancres & de cables pour ſecourir les bâtimens en danger. S'il avait exiſté, on aurait pu ſauver un brig du roi qui y a péri à Noël 1786. Ce n'eſt que depuis 1787 que le capitaine de port a obtenu un traitement annuel de 1,200 livres, qui eſt à peine l'intérêt de la dépenſe d'un canot & de 4 nègres canotiers.

On ne peut aborder la plage de Jérémie en canot que fort loin de terre, parce que la mer briſe au loin & ſe déploye ſur le rivage. Il n'y a point de quai & même de paſſage entre les maiſons & la plage. Quelques particuliers ont des acons.

La ville, vue de la mer, a un coup-d'œil riant. Sa diſpoſition en amphithéâtre la fait paraître plus grande qu'elle ne l'eſt réellement.

Il y a à Jérémie, en face de la place-d'armes, une batterie appellée le Fort. Elle a l'inconvénient de faire craindre ſon feu aux bâtimens mouillés entre elle & l'ennemi. Il ſemble qu'elle ſerait mieux ſur la pointe de Jérémie, où Larnage en avait fait mettre une en 1742 & dont on apperçoit encore des ruines. Des mortiers y conviendraient à merveille. Dans le Nord de la ville, eſt la batterie de l'Anſe, & au Sud, ſur le morne à Berquier, la batterie d'Eſtaing, dont les feux ſe croiſeraient avec ceux de la pointe. On ſollicite vainement un maître-canonnier entretenu.

Il y a peu de ſociété habituelle dans la ville de Jérémie; mais comme dans pluſieurs lieux de la Colonie, une fête raſſemble un concours nombreux; on en a donné où ſe trouvaient deux cens perſonnes des deux ſexes. Les femmes y aiment la danſe. Le ridicule de changer pluſieurs fois d'habillemens dans le même bal, leur a été apporté de la plaine des Cayes, & elles n'ont pas toutes ſû s'en défendre.

Il s'eſt formé en 1787 une comédie bourgeoiſe à Jérémie, au moyen de 150 ſouſcripteurs qui ont donné chacun 66 livres. Cette cottiſation a payé le loyer & les dépenſes de la ſalle, qui eſt la partie baſſe d'une maiſon ordinaire, ſituée vers le Sud-Oueſt, à un point qui eſt preſque commun à la Haute & à la Baſſe-Ville. L'on y a placé des bancs en amphithéâtre dans toute la longueur. Le ſpectacle eſt gratuit. On ne joue que le dimanche & même de quinzaine en quinzaine. Lorſque la ſouſcription eſt épuiſée ou lorſqu'on veut faire une dépenſe nouvelle, on annonce une repréſentation particulière où chacun donne en entrant ce qu'il lui plaît.

A la fin de la même année, 1787, on a auſſi établi un Vaux-Hall, où l'on joue le ſoir aux jeux de ſociété & où on lit les papiers publics. On y a des rafraîchiſſemens, & il n'en coûte qu'une gourde par mois. On peut y manger en prévenant le directeur, qui eſt M. de Colans, auquel Jérémie eſt redevable de ce lieu de délaſſement & de l'idée de la comédie bourgeoiſe.

Ces deux circonſtances ont fait augmenter le goût du luxe dans cette ville, & c'eſt ſur tout par rapport aux filles de couleur qu'on peut s'en appercevoir. Elles ſont cependant loin encore d'atteindre celles du Cap & du Port-au-Prince, quoique dans leurs bals elles ſoient très-recherchées pour leur parure.

Jérémie a un garde-magaſin de la marine, un garde-magaſin de l'artillerie

& de la poudrière, un tréſorier des invalides de la marine ; un médecin, un chirurgien & un apothicaire du roi, pluſieurs arpenteurs, un arpenteur principal, un grand voyer, des arpenteurs ordinaires, un directeur des poſtes ; 1 prévôt, 1 exempt, 1 brigadier & 4 archers de maréchauſſée.

Les ſubſiſtances ſont aſſez chères dans cette ville. On y paye un chapon & un canard juſqu'à une gourde ; une poule une demi-gourde ; un mouton 5 gourdes, un cochon, de 8 à 12 gourdes. Le reſte, à proportion.

Jérémie eſt dans une extrême pénurie d'argent. Elle y eſt encore plus grande qu'aux Cayes. La dépenſe journalière eſt même embarraſſante à payer. Les denrées ſont envoyées en grande partie au Cap & au Port-au-Prince pour y être vendues, & comme il eſt difficile d'en faire venir de l'argent, qu'on ne veut pas riſquer par mer, il faut s'occuper de reviremens.

Il y long-tems qu'on projette à Jérémie l'établiſſement d'une eſpèce de Providence. Il y a cinq nègres donnés aux pauvres de la paroiſſe, qui produiſent une rente depuis plus de 10 ans, & l'on comptait déjà une douzaine de mille livres de fonds en 1781. La bienfaiſance publique aurait bientôt conſolidé un pareil établiſſement ſi le gouvernement en poſait les fondemens.

On compte de l'égliſe de Jérémie :

A celle de Dalmarie,	-	12 lieues.	A celle de Torbec,	- -	20 lieues
——— Tiburon,	-	21	——— des Cayes,	- -	18
——— des Côteaux,	-	33	——— de Cavaillon,	-	18
——— du Port-Salut,	-	30	——— du Petit-Trou,	-	26

Quoique le ſol de la ville de Jérémie ſoit calcaire, la première chaîne de montagnes qui la borde eſt d'une terre rouge, d'où eſt venu à ce canton le nom des Fonds-Rouges ; il a été très-célèbre par ſes produits en café.

Des hauteurs qui bordent Jérémie, on voit dans un tems très-ſerein l'Iſle de Cube, le Môle & la Gonave.

Lorſqu'on quitte la ville pour aller vers la paroiſſe du Petit-Trou, on deſcend de la Haute dans la Baſſe-Ville, ce qui donne l'occaſion de remarquer que le rocher qui ſépare l'une de l'autre eſt calcaire & quelquefois de tuf. Les couches ont juſqu'à 3 pieds d'épaiſſeur ; elles s'inclinent de 10 à 20 degrés, tantôt dans l'Eſt, tantôt dans l'Oueſt, & quelquefois même elles ſont avec l'horiſon des angles de plus de 80 degrés.

Après avoir parcouru toute la rue de la Marine, on tourne au Sud-Oueſt &

l'on va juſqu'à la ſucrerie Berquier, qui a un moulin à eau procuré par pluſieurs ſources. On a formé en maçonnerie un réſervoir d'environ 4 carreaux d'étendue. Comme cette réunion d'eau ne ſuffiſait pas toujours, on a conſtruit un moulin à vent qui, en faiſant mouvoir une machine à chapelets, élève l'eau de la Grande-rivière dans le réſervoir.

De là, le chemin ſe dirige vers l'Eſt & l'on trouve bientôt la Grande-rivière de la Grande-Anſe ou de Jérémie, l'une des plus conſidérables de la Colonie. J'ai dit précédemment qu'elle prend ſa ſource au morne de la Cahouane, dans la chaîne qui de la Hotte ſe prolonge au cap Tiburon; elle parcourt conſéquemment avec ſes ſinuoſités plus de 25 lieues d'étendue. La rivière Froide, l'une de ſes tributaires, a dans ſon cours un ſaut conſidérable, où ſes eaux ont creuſé par leur chûte un énorme baſſin. La Grande-rivière reçoit, auſſi ſur ſa rive droite, mais environ deux lieues plus bas que ſon confluent avec la rivière Froide, la rivière à Mahot, qui vient de montagnes que M. Doulcet, arpenteur, a nommées la Nouvelle-Saintonge, en l'honneur de la province où il eſt né. Cette rivière n'aſſéche point, à la différence de la rivière Froide, qui eſt ſans eau pendant les deux tiers de l'année; mais elle eſt très-encaiſſée & ſemble ſe précipiter dans des gouffres.

La Grande-rivière coule dans un vallon d'environ ſix à ſept cent toiſes de large, qui commence à 7 lieues & demie de ſon embouchure & qui eſt rempli de ſuperbes habitations. C'eſt le canton de la Grande-Rivière.

Cette rivière reçoit des canots portant deux milliers juſqu'à 7 lieues de ſon embouchure. On la traverſe dans un bac, parce qu'elle eſt très-profonde. Ce bac fut établi, d'abord par M. Branchu, auquel Larnage & Maillart permirent, le 5 Novembre 1744, d'exiger deux eſcalins pour un maître, ſon domeſtique & ſa monture; un eſcalin pour un homme libre à pied; un eſcalin pour un eſclave à cheval & la moitié pour l'eſclave à pied, avec exemption pour les officiers de milice, le lieutenant de la Sénéchauſſée & les habitans paſſant pour les gardes.

Ce bac, qui appartient maintenant à M. Gebaud, parent & ſucceſſeur de M. Branchu, a 18 pieds de long ſur 12 de large; un nègre le fait mouvoir le long d'un cable. Il eſt placé à environ 300 toiſes de l'embouchure de la Grande-rivière. L'on paſſe auſſi à cette embouchure à cheval, pour éviter le péage du bac.

Cette rivière eſt très-poiſſonneuſe, & nourrit particulièrement des carpes. Elle a quelques caymans. On en a même vu un de dix pieds, à douze lieues de ſon embouchure. Il n'y a cependant pas d'exemple que ces animaux, qui y ont juſqu'à 15 pieds de long, aient cauſé aucun accident.

C'eſt à deux lieues au-deſſus du bac qu'eſt la ſucrerie de M. le baron de Breteuil, avec un moulin à eau que procurent des ſources.

Après le bac, le grand chemin vient gagner le rivage, qu'il ſuit juſqu'à la rivière la Guinaudée, dont l'embouchure eſt à 980 toiſes de celle de la Grande-rivière; entre les deux, mais un peu plus près de la Guinaudée, eſt l'anſe du Pere-la-Moatagne, dont la pointe a été mangée par la mer qui en indique encore la forme lorſqu'elle briſe beaucoup. Cette anſe a quelques caſes de pêcheurs, & elle eſt dominée par un plateau qui va juſqu'à l'embouchure de la Grande-rivière, & qui eſt connu ſous le nom du Château.

Des perſonnes ont penſé que ce plateau aurait ſervi avantageuſement à placer la ville, & qu'avec un cure-môle on aurait pu faire monter les bâtimens dans la Grande-rivière juſqu'au point où eſt le bac, où ils auraient été à l'abri du mauvais tems, hors de la vue de l'ennemi & de l'atteinte des vers; & qu'enfin cette poſition aurait été très-aiſée à défendre.

La Guinaudée eſt une eſpèce de petit ruiſſeau de trois lieues de cours avec à peine une toiſe de large à ſon embouchure que la moindre mer obſtrue. Et cependant l'hiſtoire de ce filet d'eau, qui a l'air d'un petit lagon ou d'un eſter, ſerait vraiment effrayante par les malheurs qu'il a cauſés, & le danger preſque continuel qu'il fait courir. Son ſable eſt tellement mouvant que l'on peut y trouver un tombeau ſur tout à cheval & en voiture, & après un Nord ou un raz de marée. Un voyageur en meſurant de l'œil l'intervalle étroit que cette eau lui donne à franchir, eſt loin de ſoupçonner qu'il va ſe jetter dans un abîme, & ſa ſécurité cauſe ſa mort.

Il eſt bien étonnant qu'on n'ait pas jetté un pont ſur un paſſage auſſi funeſte. Tel eſt Saint-Domingue : chacun répète cette phraſe, on ne traverſe la Guinaudée qu'en frémiſſant, & le pont ne ſera peut-être jamais fait.

On avait cependant imaginé de former au-deſſus de ſon embouchure, une jettée ſur laquelle on la traverſait. Mais la jettée elle-même a cauſé des accidens, qui ont prouvé que ce n'était pas à un pareil travail qu'on devoit ſe borner.

Peu après la Guinaudée, qui donne ſon nom au canton où elle paſſe, on atteint l'ancien bourg de la Grande-Anſe, dont cinq caſes indiquent encore le ſite. Avant eſt la ſucrerie Teſtas avec un moulin, que de l'eau de la Guinaudée fait mouvoir; plus haut eſt la ſucrerie Canon, avec un moulin qu'elle doit à la Voldrogue.

Le cimetière du Vieux-Bourg eſt encore celui des nègres de ſon voiſinage. Une croix qu'on voit du grand chemin, ſelon l'uſage, indique ſeule la deſtination de cette terre.

Après le Vieux-Bourg eſt la rivière la Voldrogue, dont l'embouchure n'eſt qu'à 270 toiſes de celle de la Guinaudée. Cette rivière belle & large qui charie une énorme quantité de galet blanc, eſt ſujette à de grands débordemens dont le bourg de la Grande-Anſe a reſſenti plus d'une fois les effets. Elle prend ſa ſource vers la Hotte, & l'on évalue ſon cours à 12 lieues; elle eſt poiſſonneuſe & fournit des carpes. Le pays où elle coule forme un canton de ſon nom, où l'on cultive le caſier.

Après la Voldrogue le chemin ſuit encore la mer. Il eſt bordé du côté des habitations de haies de pingouins, qui ont même juſqu'à 60 pieds de large; ſur le rivage ſont des manceniliers & beaucoup de queniquiers; on arrive ainſi à la rivière des Roſeaux, dont l'embouchure eſt à environ cinq quarts de lieue de celle de la Voldrogue.

La rivière des Roſeaux part auſſi de la Hotte & a 15 lieues de cours. Rendue à environ un quart de lieue de ſon embouchure, elle ſe ſépare en pluſieurs bras qui ſe réuniſſent en un ſeul à cette embouchure. Elle eſt une des plus ſujettes aux débordemens & cependant on l'a vue tarir dans la ſaiſon des pluies; elle eſt fort poiſſonneuſe principalement en carpes & en brochets. Elle eſt reſſerrée entre des mornes en la remontant, & elle déſigne un canton de ſon nom où la terre eſt noire. Dans les tems ordinaires, la mer ferme ſon embouchure avec le galet qu'elle même charie en abondance. Alors on la paſſe au moyen de cette digue rocailleuſe, ſous laquelle filtre la rivière qui forme un baſſin au-deſſus de la digue; & quand la mer s'y oppoſe on va chercher le gué deux cens toiſes plus haut.

De Jérémie aux Roſeaux le chemin eſt uni & peu ſuſceptible de ſe gâter, puiſqu'il eſt preſque toujours ſur le ſable. On fait ces 4 lieues en voiture. Dans cette diſtance la bande de terrain plat s'étend & s'élargit de tems en tems, entre les cuiſſes des montagnes, & va quelquefois à une & même à deux lieues.

Le

Le chemin ne quitte pas le rivage après la rivière des Roſeaux, juſqu'à la pointe du Petit-Trou de la Grande-Anſe, où un enfoncement forme l'embarcadère du même nom, qui ſert aux habitans des Roſeaux, & à ceux des Grands-Halliers. Là ſont 6 caſes dont 3 ſont ſi près de la lame qu'elles gênent le tranſport & l'embarquement, parce que l'eſpace eſt très-borné. On continue à cheminer ſur des terrains en jachères qui ont eu de l'indigo autrefois.

Peu après l'on paſſe la petite-Saumâtre, puis la grande-Saumâtre, ravines qui ſortent des mornes voiſins, & qui n'ont point d'eau dans les tems ſecs. C'eſt dans l'anſe de la grande-Saumâtre que la goëlette appellée le Balaou, appartenante à M. Breuil, négociant de Jérémie, pourſuivie pendant la guerre de 1778, par le fameux Porkins, fit côte; le canot du corſaire vint même à terre, fuſilla mais inutilement l'équipage, dont les roches à ravets ne ralentiſſaient pas la fuite, & enleva du bord tout ce qu'il put.

La grande-Saumâtre eſt le point le plus éloigné où l'on puiſſe venir de Jérémie en voiture.

Lorſqu'on l'a paſſée, on monte un gros morne de tuf, où le chemin eſt peu commode, & l'on gagne un bois en montant & en deſcendant ſans ceſſe. Il y a même une deſcente appellée le Tourne-broche de Duboſq, du nom de M. Duboſq de Carbin qui l'a tracé, & à cauſe de ſa forme qui renouvelle pluſieurs fois celle de la manivelle. Le voyageur prudent préfère d'admirer à pied, plutôt qu'à cheval, pluſieurs points de ce chef-d'œuvre itinéraire.

Près d'entrer dans le canton du Patte-Large, on laiſſe à droite le chemin qui mène près de là au canton du Fond des Grands-Halliers qui précède immédiatement celui du Fond-d'Icaque. Le canton du Patte-Large eſt ainſi nommé à cauſe du gros morne qui y avance à la mer, en conſervant une grande hauteur, & qui ayant à ſes extrémités des parties marécageuſes, que la mer ſépare en leur laiſſant des longueurs différentes, reſſemble à une patte très-coloſſale, dont les doigts ſeraient étendus.

De la Saumâtre au Patte-Large, le terrain eſt peu propre à la culture; quelques portions de roches-à-ravets, permettent cependant d'eſpérer que le cafier y réuſſira; la couleur de la terre eſt rougeâtre, elle eſt quelquefois graſſe, quelquefois c'eſt un tuf pourri.

C'eſt à peu de diſtance du morne du Patte-Large & dans l'Eſt, qu'on trouve l'habitation de Laſneau, mulâtre libre, connu de tous les voyageurs par

l'accueil qu'ils en reçoivent, par l'empreſſement qu'il met à leur procurer les moyens de continuer leur route, ſur tout en les envoyant dans ſes canots juſqu'au détroit du Bec-de-Marſouin; il cultive le coton. Des hommes tels que Laſneau accuſent de rigueur un préjugé qui ne leur permet jamais, ni à leur deſcendance, l'eſpoir de ſe confondre avec ceux dont une noble & généreuſe hoſpitalité, & une conduite que tout le monde eſtime, les rapproche ſans ceſſe.

Quand on a traverſé l'habitation Laſneau, on ſe trouve bientôt à l'entrée du petit pays plat nommé le Corail, parce qu'il en fut réellement un dès que le quartier de la Grande-Anſe eût des Français. On peut y faire aller le cabrouet depuis le Patte-Large. Le Corail eſt maintenant une ſucrerie appartenante à M. le Chevalier de Lacombe & aux héritiers de M. Duvivier de la Mahautière, mort conſeiller au Conſeil du Port-au-Prince. Elle contient un terrain fort étendu, très-fertile, mais où des parties baſſes & noyées, ont beſoin d'être long-tems tourmentées par la culture avant de donner des denrées d'une qualité eſtimable. Cette habitation a un beau moulin à eau que font mouvoir des ſources très-abondantes, qui naiſſent ſur ſon ſol même, & dans le voiſinage du moulin; le chemin paſſe auprès de ces ſources; l'embarcadère eſt au bâtiment de la ſucrerie, ſur un canal d'environ 600 toiſes de long & de 12 pieds de large, conduiſant à la mer.

Les ſources du Corail diſparurent lorſqu'on fit un batardeau pour les contenir; on ouvrit alors un canal pour avoir l'eau de la rivière du Corail même, mais les travaux faits pour la priſe d'eau ayant fait reparaître les ſources en les élevant, leur retour fit abandonner la priſe d'eau; il eſt donc évident que ces ſources ne ſont qu'une infiltration de la rivière du Corail.

Cette rivière qui eſt formée des écoulemens du Fond-d'Iacque, du Fond des Grands-Halliers & de Plymouth, n'a que deux lieues de cours. Elle ſe montre conſidérable dès ſa naiſſance, où elle n'a que 18 pieds d'élévation au-deſſus du niveau de la mer; elle eſt poiſſonneuſe; elle eſt profonde dans les tems les plus ſecs, & déborde ſouvent dans la ſaiſon des pluies, ſimultanément avec la rivière de Plymouth.

A l'extrémité du Corail eſt une croix, elle indique le cimetière de ce canton que les poſſeſſeurs de l'habitation la Mahautière ſont obligés de fournir; ils avaient auſſi par une conceſſion, l'obligation d'avoir un cabaret pour les paſſans.

Selon l'opinion la plus généralement admiſe, le canton du Corail n'eſt qu'une

ſubdiviſion de celui appellé les Caïmites, & qui doit s'étendre alors depuis le pied du morne du Patte-Large dans l'Oueſt, juſqu'au détroit du Bec-de-Marſouin dans l'Eſt, & de la mer juſqu'au chemin du Déſert qui ſépare les Caïmites de Plymouth.

La même opinion place auſſi dans les Caïmites, le canton du Fond-d'Icaque, qui ſurmonte celui du Corail à environ une lieue de la mer. Le Fond-d'Icaque qui tire ſon nom de la grande quantité d'icaquiers qu'on y trouve, eſt un vallon profond de peu de largeur, courant à-peu-près d'Orient en Occident, où ſont des hattes qui portaient toutes originairement le nom de *Hatte-à-Lafond*, parce qu'elles appartenaient à ce particulier, auquel on avait concedé 1,400 carreaux de terre. Le fond du vallon eſt marécageux par une cauſe dont je parlerai; dans les avalaſſes il devient une nappe d'eau, & il n'y a que quelques années que 500 animaux y furent noyés. Des établiſſemens à café ſont dans les points élevés.

En quittant le Corail on entre dans ce qui eſt le canton des Caïmites pour tout le monde. On trouve un eſpace nommé la Petite-Plaine que termine l'embarcadère Lafond du nom de celui qui l'a établi & qui était fils du grand conceſſionaire du Fond-d'Icaque, ou embarcadère Durand du nom de ſon précédent propriétaire, ou embarcadère Bighin du nom du propriétaire actuel, & plus naturellement encore embarcadère du Corail, à cauſe du point où il eſt placé. Il eſt compoſé de 4 maiſons dont une ſert d'auberge.

Après l'embarcadère, le chemin eſt mauvais & fatigant & garni de roches juſqu'à l'embarcadère des Caïmites ou à Laurince, ainſi appellé du nom d'une fille de couleur à laquelle appartient une grande partie du terrain & pluſieurs des neuf maiſons qui compoſent cet embarcadère.

C'eſt là que ſe fait le commerce des lieux circonvoiſins. C'eſt là que réſide un ſubſtitut du procureur du roi de la Sénéchauſſée de Jérémie, & qu'il y a un bureau des poſtes; c'eſt là naturellement que doit être établi un bourg demandé par les habitans des Caïmites & de Plymouth, & que la ſituation différente de leurs habitations, fait vouloir aux uns à l'embarcadère Lafond, à celui Laurince & à celui Peſtel. L'embarcadère Laurince offre des avantages qui doivent lui aſſurer la préférence. D'abord, il eſt bâti, il eſt ſpacieux, aëré, ſuſceptible de défenſe, ayant un port, un capitaine de port & de la facilité pour avoir de l'eau. On y mettrait, en attendant, une chapelle ſuccurſale de Jérémie, & ce lieu devrait avoir déjà une maréchauſſée, puiſque les

Caïmites offrent plusieurs abords par mer & qu'il est très-utile d'y assurer la tranquillité publique.

A l'embarcadère Laurince, le chemin se bifurque pour aller se réunir à la rivière Salée des Baradères, comme je l'ai indiqué dans la Description de la paroisse du Petit-Trou.

Le chemin d'en-haut ou royal se dirige de l'embarcadère Laurince vers le Sud, en faisant monter un morne assez élevé & assez rapide, auquel cet embarcadère est adossé. Du haut de ce morne, on découvre la baie des Caïmites. Les 59 îlets qui l'abritent & qui la forment varient son aspect par leur étendue, leur site; ils se multiplient en quelque sorte, selon les points d'où on les observe. On voit aussi de là des points de la côte du Petit-Trou, au-de là des Baradères, dans l'Est-Nord-Est; le canton de Plymouth, au Sud; au Sud-Ouest, le Fond-d'Icaque, & dans la même direction, la Hotte.

On parvient bientôt après au morne à Palmistes, qu'on nomme aussi morne à Pasquier & morne des Caïmites, & où est l'habitation Chardonnay, dont les établissemens sont entourés d'une haie d'orangers & dont le local est fait pour frapper le naturaliste. Sur un sol qui a la nuance d'un vermillon pâle & vraiment couleur de rose, des points différens offrent de grandes masses de pierres calcaires; & par tout sont répandues, ça & là, des parties de roches à ravets mobiles; les premières ont des directions & des inclinaisons différentes; les secondes sont décharnées, creusées, trouées, renversées & fendues presque toujours dans une direction Est & Ouest. Leurs stries, leurs excorations sont noires; tout y annonce le mouvement d'un fluide qui les aurait agitées. Elles offrent le même aspect que les pierres de la même nature qui sont sur des bords de mer & qui subissent les efforts de celle-ci. Dans ce lieu déjà élevé d'environ 50 toises au-dessus de la mer, on trouve des coquilles maritimes, des palourdes, des oursins, &c.

Ces phénomènes ne sont pas les seuls dignes de remarque. Dix trous ou entonnoirs, car ils en ont la forme, & dont quelques-uns reçoivent des eaux qui s'y perdent, offrent un autre spectacle. Leur profondeur est inconnue; leur ouverture est plus ou moins grande, depuis 6 jusqu'à 20 pieds de diamètre.

Un petit nègre s'étant jetté dans une de ces cavités dans un moment de maladie & de dépit contre une vieille négresse qui le contrariait, on voulut l'en retirer. L'on y fila une corde qui descendit jusqu'à 105 pieds, mesure

de toute ſa longueur, ſans trouver de fond, & ſans avoir d'autre indice du ſort de ce malheureux enfant que par l'odeur cadavereuſe qu'exhalait l'ouverture trois jours après ſa chûte. J'y ai jetté des pierres conſidérables ; on les entend tomber par bonds avec un bruit qui ſe perd enfin dans le lointain, ſans qu'on puiſſe juger ſi elles ont parcouru toute la profondeur.

Un mulet aveugle s'étant précipité dans le même trou, l'on a pris le parti de les faire entourer tous juſqu'à 3 pieds de hauteur pour empêcher les accidens.

La même habitation préſente encore des grottes ou cavernes. Il en eſt une entr'autres, où l'on arrive par une pente roide. Son ouverture ceintrée, placée à 15 pieds de profondeur au-deſſous du ſol, a vingt pieds de large & 25 d'élévation. Quand on y a pénétré juſqu'à 10 pieds, on trouve à droite une vraie grotte, où les ſtalactites & les ſtalagmites offrent les formes les plus biſarres. Elle eſt à pluſieurs compartimens & ne reçoit le jour que de l'entrée & du fond, où eſt un trou. Ici, il me ſemblait appercevoir des ſtatues de grandeur & de forme humaine ; là, des enfans ; d'un côté, des grappes de raiſin ; de l'autre, des pots de fleurs. Tantôt c'étaient des deſſins du genre gothique, tantôt ceux de grands animaux. Si l'on prend un morceau de ces ſtalactites & ſi l'on en frappe les pièces, leur poſition à l'égard les unes des autres & leur éloignement plus ou moins grand de l'air extérieur, leur denſité, leurs dimenſions, tout leur fait rendre des ſons biſarres, qui procurent, ou une cacophonie très-ſingulière ou des accords accidentels très-étonnans ; & le local & ſon horreur majeſtueuſe prêtent à l'une & aux autres un caractère dont l'ame reçoit les impreſſions les plus étranges.

Mais ces entonnoirs & ces grottes, j'aurai encore à en parler au Lecteur.

Du morne à Palmiſtes, le chemin conduit à la crête à Palmiſtes par un terrain plat & toujours rouge. Plus loin, eſt la Mahautière, morne peu élevé dont le ſommet long & peu rude forme un chemin qu'un médiocre travail rendrait propre à la voiture.

De la Mahautière, commence un bois qui ne finit réellement qu'un peu avant d'arriver au morne de la Tête-de-Bœuf, par lequel la rivière Salée des Baradères eſt précédée, & qui a conſéquemment environ ſept lieues de long.

Le chemin commence auſſi de la Mahautière à n'être qu'un baſilage. Son

peu de fréquentation, l'ombre preſque continuelle qui y règne, favoriſent la pouſſe des herbes & des lianes qui couvrent abſolument la route. On ne la reconnaît plus qu'à un intervalle ſans arbres & à quelques indices d'un ſentier.

Il eſt facile alors de reconnaître qu'on eſt dans le Déſert, nom que portait autrefois tout l'intervalle compris entre la rivière du Corail & celle des Baradères; d'abord, parce qu'avant 1732 il n'y exiſtait même pas de chemin, comme je l'ai déjà dit, & parce qu'encore en 1764, pour aller des Baradères au Patte-Large dans la ſaiſon ſéche, il fallait partir au point du jour ſi l'on voulait arriver à 6 heures du ſoir, & que dans la ſaiſon pluvieuſe il fallait 24 heures de marche réelle & conduire preſque toujours ſon cheval par la bride.

Aujourd'hui, je le répète, le nom de Déſert ne peut plus s'appliquer qu'à l'eſpace qui eſt entre le bois de la Mahautière & le morne de la Tête-de-Bœuf. Souvent on traverſe ces ſept lieues ſans rencontrer un être vivant. Cependant cette étendue n'eſt pas abſolument inhabitée. Depuis quelques années, des hommes que rien ne rebute ſont venus s'y placer, mais leur petit nombre même peut n'être pas apperçu d'un voyageur.

Tout y annonce la ſolitude la plus profonde, & ſi quelques oiſeaux tels que des dames-anglaiſes ou caleçons rouges, des perroquets ou des coucous n'interrompaient pas le ſilence de ces bois, on ſe croirait ſéparé du reſte de la nature. Le chemin y eſt d'autant plus ennuyeux qu'étant tracé dans la forêt & formant des ſinuoſités continuelles, on ne voit jamais à plus de 25 toiſes devant ou derrière ſoi. Dailleurs le ſoleil, qui ſe fait jour à travers les feuilles, & qui les deſſine ſur le terrain, forme un contraſte d'ombre & de lumière, que l'agitation cauſée par le vent & le mouvement même du voyageur, rend très-pénible pour l'œil.

Le ſol eſt d'une nuance rouge, comme celui qu'on a trouvé depuis le Corail. Il eſt fort & gras en beaucoup d'endroits, chargé de roches à ravets, ou d'un tuf pourri mêlé de gravois. Dans cette route mal-travaillée, & plus mal-entretenue, les chevaux ſont ſouvent obligés de chercher les points ou ils peuvent mettre leurs pieds. Dailleurs des arbres renverſés par les vents, des terres éboulées, des pierres déplacées, des parties où l'humidité & la moindre pluie ſont des bourbiers, exigent qu'on ne marche qu'avec précaution. On peut dire, avec vérité, qu'il n'y a pas dans tout le chemin du Déſert une ſeule toiſe ſans racines d'arbres ou ſans pierres.

Cependant les habitans des Caïmites y vont avec rapidité, & l'on cite même le peu de durée de leurs courſes. Mais on ne tient pas compte des riſques courus, des accidens arrivés & l'on ne remarque pas que ce mot, les habitans des Caïmites, n'offre que quelques individus.

On dit auſſi que l'on peut rendre ce chemin praticable aux voitures. La choſe eſt ſans doute phyſiquement poſſible, mais je doute que de long-tems elle ſoit conſtatée par le fait, puiſque cette route n'eſt pas d'une importance aſſez grande pour rendre cette dépenſe néceſſaire.

Après avoir fait environ 3 lieues depuis le morne à Palmiſtes, on trouve le chemin qui conduit du canton de Plymouth à l'embarcadère Peſtel des Caïmites. L'à eſt la limite véritable entre la paroiſſe de Jérémie & celle du Petit-Trou, & de là, le chemin du Déſert devient moins mauvais en allant dans l'Eſt.

L'autre chemin du bas, traverſe les Caïmites, proprement dites, dont le Déſert eſt la bordure ſupérieure.

Le canton des Caïmites tout entier, ne comptait pas une douzaine d'habitans lors de la guerre de 1756, & c'étaient d'anciens Frères-la-Côte qui y vivaient d'une manière à demi-ſauvage. Lorſque leurs chétives cabanes excitaient la haine de quelques corſaires ennemis, leur courage ſe réveillait & créait de nouveaux prodiges auxquels ils aſſociaient juſqu'à leurs eſclaves. On parle encore ſur les lieux des hauts faits de Durand, ancien capitaine de corſaire, le même qui a donné ſon nom à un embarcadère dont j'ai parlé, & de ceux de l'Eſclavon, ancien flibuſtier. Des Anglais avaient ſurpris & pillé l'habitation de Feuquière alors propriétaire du Corail, mais nos braves firent expier ſur le local même à pluſieurs des vainqueurs, une témérité dont le châtiment devint un long préſervatif.

Ces hommes, ſupérieurs à tous les dangers, ſe réuniſſaient aux Caïmites d'où les ont chaſſés, dans la guerre de 1778, les recherches, qui avaient pour objet de les faire ſervir ſur les bâtimens de l'État. On n'a pas refléchi que l'ombre même de la contrainte les épouventerait & la Colonie les a perdus.

En général le canton des Caïmites eſt aſſez montueux & remarquable par ſes rochers calcaires, iſolés, dépouillés & exhauſſés. Il a cependant des bois très-eſtimés pour la conſtruction, quoique depuis le tremblement de terre de 1770, il en ait procuré étonnamment au Cul-de-Sac, au Port-au-Prince, & à

Léogane. On y a fourni auſſi des bordages pour les navires, des bois durs pour les moulins des manufactures coloniales, du merrein, des eſſentes, &c; mais les arbres ſe trouvant enfin & moins communs & plus éloignés du rivage, on y a pris le parti de la culture.

Celle du cotonnier y eſt favoriſée par une température ſéche, dont l'époque coincide avec celle de la récolte, mais le cafier eſt ſujet à y être *échaudé*. L'indigo n'eſt l'objet des ſoins que d'une ſeule habitation, c'eſt dire que le ſol le refuſe.

Le manque d'eau condamne à faire uſage de citernes ou de marres, aux Caïmites. Des entonnoirs ſans nombre, dont ce ſol eſt criblé, empêchent que la pluie même n'y produiſe le plus petit courant d'eau. S'il y a des ſources, elles ſont le long de la mer & leur eau ſaumâtre n'adoucit pas les regrets.

La côte des Caïmites a beaucoup d'anſes comme je l'ai dit, en parlant de la baie de ſon nom; à l'extrémité Occidentale de la paroiſſe de Jérémie eſt l'embarcadère Peſtel du nom de ſon propriétaire. Il eſt ſuſpcetible de recevoir pluſieurs bâtimens à la fois. C'eſt un véritable port, entouré de rochers très-élevés & couverts d'arbres avec une ſeule ouverture faiſant face à l'Eſt. Le chemin qui y aboutit eſt propre aux voitures.

Il ne me reſte plus qu'à parler du canton qui ſemble occuper, en ce moment, tous les eſprits dans la Colonie, & qui jouit déjà d'une grande renommée; je veux dire Plymouth.

Ce canton borde au Sud celui des Caïmites. Les premiers habitans français de la Grande-Anſe, qui venaient dans ce lieu faire d'immenſes proviſions de chair de bœufs ſauvages & de cochons marons, lui donnèrent le nom du *Fond-du-Bourg*. Lorſqu'on vint eſſayer en 1720, de rétablir la paroiſſe de la Grande-Anſe, ſon étendue & la nature de ſes montagnes y avaient déjà attiré des nègres fugitifs, qui à différentes repriſes y formèrent des bandes que le gouvernement crut utile de faire diſſiper.

A une époque poſtérieure une de ces bandes avait pour chef un nègre de la Jamaïque, acheté par un habitant des Cayes. Fameux par ſes incurſions & par l'adreſſe avec laquelle il échappait à toutes les recherches, il rendit néceſſaire une pourſuite générale. Des mulâtres de la plaine des Cayes parvinrent à le joindre, & le tuèrent après une défenſe qui rendit ſa défaite encore plus mémorable.

rable. Elle ſuggéra même l'idée d'appeler de ſon nom le lieu où il avait perdu la vie, & c'eſt ainſi que le Fond-du-Bourg eſt devenu *Plymouth*.

Le canton de Plymouth eſt ſitué à environ dix lieues dans le Sud-Eſt-quart-d'Eſt de la ville de Jérémie, à la même diſtance à-peu-près dans l'Oueſt-Sud-Oueſt du bourg du Petit-Trou & à environ huit lieues dans le Nord-Oueſt-quart de Nord de la ville des Cayes ; le tout compté en droite ligne. Il a, comme on l'a dit, au Nord le chemin du Déſert qui le ſépare des Caïmites ; à l'Eſt, les Baradères ; au Sud-Eſt & au Sud, la chaîne de montagnes qui le ſépare de la paroiſſe de Cavaillon, & à l'Oueſt la Grande-Anſe.

Mais Plymouth habité, Plymouth cultivé ou Plymouth deſtiné à l'être comprend un intervalle d'environ ſept lieues de l'Eſt à l'Oueſt ſur trois ou quatre lieues de profondeur.

Il y avait environ 25 ou 30 ans que M. Farin, ancien officier de la maréchauſſée, s'était confiné à Plymouth, dont la vie ſolitaire avait fini par lui déplaire, lorſqu'un autre individu appellé Fourcaud vint commencer, en quelque ſorte, l'établiſſement de Plymouth. Il fut ſuivi bientôt après d'un nouvel habitant nommé Lacour, qui commença ſon défriché le premier Juin 1770. Cependant leur exemple n'eut d'abord que peu d'imitateurs, car le miniſtre ayant écrit aux Adminiſtrateurs, le 21 Février 1773, pour placer à la Grande-Anſe les Louiſianois fuyant la terre enſanglantée de leur malheureux pays, ils rendirent l'ordonnance du 18 Octobre ſuivant dont j'ai déjà parlé, & qui réuniſſait les terres non établies entre la rivière des Baradères & celle du Corail & entre les Caïmites & la montagne de la Hotte. On donna des conceſſions à quelques-uns de ces infortunés dans les hauteurs de la Grande-rivière de la Grande-Anſe, & l'on avait même déjà décoré, par une raiſon ſemblable, le Déſert du nom de *Nouvelle-Louiſiane*, ce qui rappellait aſſez l'accueil fait aux Acadiens au Môle, à Bombarde & au Mirebalais.

Néanmoins l'ordonnance donnant la crainte de la réunion, pluſieurs perſonnes de la bande du Sud vinrent habiter Plymouth ; à preſent on ne parle plus que de Plymouth ; le haut prix du café lui a amené tous les ambitieux, tous les ſpéculateurs du reſte de la Colonie.

Enfin cette eſpèce de frénéſie eſt allée ſi loin, qu'une portion de Plymouth qui dans ſon Sud-Oueſt & dans ſon Oueſt-Sud-Oueſt, tire vers le Macaya & même vers la Hotte, à peine connue il y a ſix ans, a reçu des Colons, malgré

le manque de chemins, l'éloignement de tout secours & la sévérité du climat qui, à une si grande élévation, a des vicissitudes de froid & de chaud auxquelles les nègres ne peuvent guères s'accoutumer. Il y a des êtres assez tourmentés du désir & de l'espoir de dompter la fortune, pour être venus la combattre jusqu'au pied du Macaya, & ce qu'on aurait peine à croire, c'est que toutes les productions sont dans cette région d'une rare beauté. Le cafier y est même devenu un arbre d'un si beau port, qu'on ne le reconnaît plus pour cet arbuste qui, quelques lieues plus bas, a déjà étonné par ses dimensions, puisqu'il est des endroits de Plymouth où il équarrit *cinq pouces* à arrêtes vives, où il se joint à celui planté à 8 pieds de lui, & où il donne jusqu'à cinq livres de café par an.

Plymouth est en général composé de quatre chaînes de montagnes dont l'une aboutit dans l'Ouest au Macaya, & fait ainsi partie de celle qui marque les deux côtés ou faces de la Partie du Sud de la Colonie, & qui va du Macaya jusqu'à la montagne de la Hotte, dont la forme est plus alongée quand on la voit de la face Nord, que lorsqu'on la considère de la bande Sud. Ces montagnes, qui vont ensuite se terminer au cap Tiburon, par leur élévation & par leur configuration même, appellent & recueillent les pluies de manière que celles-ci y sont très-abondantes, & que de cette longue & prodigieuse arrête sort une énorme quantité d'eau.

Cependant elle n'a pas toute le même sort. Du Macaya à Tiburon, les eaux vont se répandre dans toute l'étendue qui les sépare, & arrivent enfin à la mer après avoir fertilisé une grande superficie. C'est même ce qui font encore les eaux que le Macaya & les montagnes plus Orientales laissent échapper dans la bande du Sud, depuis les Cayes jusqu'à Saint-Louis; mais dans la face Nord, les montagnes de Plymouth offrent des phénomènes différens.

L'intérieur de ces montagnes a des sites singuliers, des positions surprenantes, des masses énormes entassées, accumulées sur d'autres masses, qui auraient suffi seules pour étonner. Tout y annonce de grands événemens. On y voit de prodigieux escarpemens, des cavités, des sommités aigues, des rocs déchirés, des crevasses, & presque par tout des preuves de la témérité de l'homme, de son génie, de sa cupidité.

Les eaux qui coulent de ces montagnes forment deux rivières, qui par leur cours, leurs débordemens, les pierres qu'elles roulent, les profondeurs où elles s'enfoncent, disparaissent & se perdent, ajoutent encore au pittoresque de ces lieux.

La rivière de Plymouth vient de l'Eſt & part à-peu-près des confins des montagnes des Baradères, & après un cours de deux lieues vers l'Oueſt, elle trouve ſur l'habitation Clément un vaſte entonnoir où elle eſt abſorbée dans les tems ordinaires.

La rivière du Boucan-Tuffet, qui porte le nom d'un point de ſon cours où M. Tuffet, officier des miſices, s'arrêta avec ſon détachement dans une pourſuite de nègres marons, coule à travers des rochers coupés à pic, & qu'elle ſemble avoir creuſés pour ſe faire un paſſage, rencontre pluſieurs de ces mêmes entonnoirs & s'y perd également à 400 pas du point où diſparaît la rivière de Plymouth.

Dans des débordemens ordinaires, ces deux rivières paſſent par pluſieurs entonnoirs que leur offre une étendue d'environ 300 toiſes en carré; mais lorſque les eaux ſont parvenues à un volume extraordinaire, les deux rivières vont former un confluent cent pas plus bas.

C'eſt alors que déployant toute leur impétuoſité, elles vont ſe répandre dans la hatte à Fourcaud, dont on ne fait pas toujours retirer aſſez vîte les animaux, & là elles échappent par des trous & des infiltrations.

Si les pluies continuent, la hatte à Fourcaud qui a plus de cent carreaux de ſuperficie en terrain plat, & qui eſt environnée de montagnes, devient une nappe d'eau; les palmiers qui y ſont très-nombreux, & qui paſſent pour les plus conſidérables de la Colonie, ont juſqu'à 80 pieds d'eau au-deſſus de la flêche de leur panache; c'eſt un lac immenſe où une flotte pourrait manœuvrer. Peu-à-près l'eau baiſſe & s'évapore; enfin la flêche des palmiers les plus élevés paraît, & ſucceſſivement les autres parties de cet arbre qui demeure long-tems chargé de limon; car la hauteur de ſa cime ne le garantit pas de ce ſort dont l'ambitieux pourrait tirer une leçon.

Plus bas que la hatte à Fourcaud eſt une autre petite plaine avec des entonnoirs.

Au Fond-d'Icaque dépendant des Caïmites, ſe trouvent auſſi pluſieurs de ces entonnoirs qui communiquent même entr'eux.

Telle eſt la configuration du ſol de Plymouth &, comme je l'ai déjà dit, des Caïmites auſſi. Excavé partout, Plymouth offre des effets qu'on remarque peu dans les autres points de la Colonie, puiſque les rivières ne diſparaiſſent dans ceux-ci à travers des ſables ou ſous des montagnes, que pour être retrouvées

inférieurement à une distance plus ou moins grande, & dans la direction principale de leur cours ; sans doute les eaux qui s'abiment dans le canton de Plymouth ont le même sort, mais elles sont inapperçues.

Cependant lorsqu'on remarque la masse d'eau de la rivière du Corail, le volume des sources qui sont dans ses environs, on est aisément convaincu qu'elle n'est que la renaissance de quelques rivières qui se sont engouffrées supérieurement. La rivière Salée des Baradères en est une preuve non moins forte, puisqu'elle sort tout-à-coup d'un rocher avec plus de six pieds cubes d'eau dans les tems ordinaires, & à une petite lieue seulement de son embouchure.

Un observateur attentif, intelligent, & doué de la patience sans laquelle il n'y a point de découvertes, parviendrait, je crois, à connaître les relations qui existent entre les divers entonnoirs, & entre ceux-ci & les eaux de la rivière de Plymouth & du Boucan-Tuffet d'une part, & les rivières du Corail & de la rivière Salée des Baradères de l'autre. Des corps légers, des substances colorées & d'autres moyens comme l'analogie des limons & celle des substances entraînées, & la concordance des débordemens, éclaireraient sur ce point. Peut-être même ces expériences ne se borneraient-elles pas à la seule vérification de ces faits physiques. De la connaissance des communications souterraines résulterait celle du niveau des eaux, & l'agriculture s'approprierait peut-être, ce qui est perdu pour elle dans l'état actuel des choses.

Du morne à Palmistes, on découvre parfaitement tout Plymouth. Sa partie Orientale, où la terre est noirâtre, est la moins estimée. Celle du centre, qui a une terre rouge, légère, mêlée de tuf & quelquefois de portions un peu fortes & même un peu argileuses, a les cafiers les plus beaux & les plus durables. La partie Occidentale, où la terre est noirâtre encore, tient le milieu entre les deux autres pour la nature de ses productions.

L'on doit donc se garder de croire que tout Plymouth offre des merveilles en ce genre ; mais l'on peut dire avec vérité de ce canton, qu'il n'a point de terres décidément mauvaises.

Il y a des côteaux dont la pente est dégradée par les eaux. Les sommets & les flancs de plusieurs montagnes sont hérissés de pierres détachées & amoncelées & quelquefois avec tant de régularité qu'on les croirait l'ouvrage de l'art, d'autant que les parties environnantes en sont privées. Dans d'autres points, sont aussi de vrais rochers chargés de bois, comme le sont aussi des amas de

pierres détachées. Au-deſſous de la couche végétale, on trouve un ſtratum un peu argileux, mais mêlé de parties calcaires & d'un ſable très-fin.

L'indigo ne proſpère point à Plymouth, parce qu'il y trouve trop de pluie & de froid. Le cotonnier qui y acquiert une grande hauteur, perd ordinairement ſes gouſſes avec les pluies de Janvier & de Février. Mais ce lieu eſt extrêmement propice au cacaoyer & ſur tout au cafier.

Les paccages y ſont excellens, & ce devrait être un objet de méditation d'autant plus important pour le gouvernement, que la dépendance de Jérémie eſt privée de beſtiaux & que le ſervice des boucheries eſt au moment d'y être abandonné.

Tous les légumes de France, tous les vivres du pays ſont d'une qualité ſupérieure à Plymouth.

On a diviſé ce canton en d'autres petits cantons, mais ces dénominations varient au gré des habitans, & quelquefois le ſucceſſeur d'un propriétaire change celle donnée à ſon habitation. Il y a cependant ce qu'on nomme le Grand-Trou, jolie petite plaine, arroſée & entourée de mornes, placée au Sud de Plymouth & ſituée conſéquemment à une grande élévation. Peut-être pourrait-elle attirer des regards militaires dans la recherche d'une retraite intérieure. Il y a auſſi un canton du Boucan-Tuffet, au Sud-Sud-Oueſt, & un canton de la *Commandance*, à l'Oueſt-Nord-Oueſt.

Les embarcadères de la côte des Caïmites ſont auſſi ceux du canton de Plymouth. C'eſt par eux que le commerce des deux cantons ſe fait. Il a lieu avec Léogane, le Port-au-Prince & Saint-Marc, & occupe environ 20 bateaux ou goëlettes, qui y apportent auſſi pour trafiquer tous les articles d'importation que ces cantons conſomment. Cet état de choſes rend les marchandiſes d'Europe fort rares pendant la guerre. Les habitans de Plymouth les plus voiſins des embarcadères du Corail, de Laurince & de Peſtel ont deux lieues de charrois ; les plus éloignés en ont juſqu'à neuf.

Jérémie, en 1692, n'avait qu'une indigoterie. En 1751, on y comptait 53 indigoteries, 1,470 cacaoyers, 626,200 cotonniers & 483,850 cafiers. A préſent, on y voit 10 indigoteries, 7 ſucreries, dont 2 font du ſucre blanc 32 cotonneries & 118 cafeteries, où l'on fait auſſi environ 60 milliers de cacao, c'eſt-à-dire moitié de ce qu'en procure la paroiſſe de Dalmarie. Le commerce du bois y produit environ un demi-million par an.

La population était, en 1681, de 163 blancs & 117 nègres, *meſtis* & mulâtres, Indiens & Indiennes. En 1692, de 14 habitans ſédentaires & de 16 chaſſeurs. En 1751, de 387 blancs, 109 affranchis & 2,147 nègres. Elle eſt à préſent de 2,000 blancs, de 1,000 affranchis & de 17,000 eſclaves, en y comprenant celle de la ville & ſes acceſſoires.

Les gens de couleur avaient preſque toutes les propriétés de cette paroiſſe, mais ils les ont vendues à meſure que la terre y a acquis de la valeur; il en reſte encore cependant. En général, leur claſſe y eſt compoſée de beaux individus & la maréchauſſée & la milice de Jérémie, les plus belles après celles du Mirebalais, en donnent la preuve.

En 1751, la milice avait 159 blancs, 28 affranchis; en 1765, 168 blancs & 81 affranchis, & elle a maintenant 480 blancs & 332 affranchis.

La température de Jérémie eſt en général ſaine. La chaleur n'y paſſe guères 24 degrés, & encore n'eſt-elle auſſi forte que dans les lieux très-découverts & très-voiſins de la mer. Aux Caïmites, la température tient le milieu entre celle des côtes & celle des montagnes élevées. A Plymouth, elle eſt froide, comparée au reſte de la paroiſſe. L'élévation du lieu, le voiſinage de montagnes très-hautes, ſon expoſition Nord, la fréquence des pluies, tout concourt à y diminuer la chaleur. Il arrive cependant qu'au mois de Juillet & d'Août, le thermomètre aille à 23 degrés, mais auſſi au mois de Décembre deſcend-il juſqu'à 10 degrés, ce qui eſt extrême pour Saint-Domingue. En général, durant les beaux jours des mois d'hiver, on croit être en France au mois de Mai.

Les vents dominans qui règnent à Jérémie ſont du Nord-Nord-Eſt le jour, & depuis le Sud-Eſt juſqu'au Sud la nuit. Les Nords s'y font ſentir, non ſeulement dans la ſaiſon qui leur eſt propre, depuis Octobre juſqu'en Avril, mais même dans les autres mois, quelquefois d'une manière ſoudaine & toujours avec danger pour les bâtimens. Leur force redouble vers trois ou quatre heures de l'après-midi & demeure la même juſqu'à 9 ou 10 heures du ſoir, puis ils perdent & diminuent encore vers le matin.

Dans la ſaiſon des orages, il y a ce qu'on nomme des *hourvary* ou *hourlevary*. C'eſt un vent impétueux qui ſe déclare tout-à-coup & qui interrompt quelquefois le calme le plus parfait. Le vent déracine & renverſe les arbres, découvre des maiſons & détruirait tout, ſi ſa plus plus longue durée n'était

pas réduite à un quart-d'heure ou à une demi-heure. La foudre éclate alors, & c'eſt le commencement d'un orage.

Dans l'ouragan de la nuit du 4 au 5 Septembre 1772, les vents & les eaux firent les plus grands ravages. Il y eut beaucoup de maiſons renverſées, de toits emportés. Les bois furent abattus ſur les montagnes. Les rivières débordées emportèrent hommes, animaux & maiſons.

L'ouragan du 27 Août 1775 cauſa de grands dommages par terre & par mer, & les ſubſiſtances propres au pays furent anéanties.

Le 5 Septembre 1781, il en fit un terrible, que le baromètre indiqua même peu d'inſtans auparavant, en deſcendant à 26 pouces & trois quarts de ligne.

Cet inſtrument ſe meut d'ordinaire dans cette paroiſſe entre 26 pouces, 4 lignes, & 26 pouces, 10 lignes.

Jérémie eſt bien arroſé par les pluies, & il en doit une partie aux Nords. Le taux annuel moyen eſt d'environ 90 pouces. Dans les ouragans, il en eſt de tellement exceſſives, que les rivières s'élèvent de 20 & même 25 pieds perpendiculaires.

A Plymouth, il y eut 70 pouces, 7 lignes & demi d'eau dans les ſix premiers mois de 1783, & 166 pouces, 1 ligne & demie en 1784.

Depuis les Carcaſſes de la paroiſſe de Tiburon juſqu'à Jérémie, il n'y a ordinairement point de pluie tard dans la ſoirée, à moins que ce ne ſoit à la ſuite des *hourvari*.

Le tonnerre n'eſt pas très-fréquent ni de longue durée dans la paroiſſe de Jérémie. Il ſemble que la montagne de la Hotte attire les nuées à elle avec une force attractive, qui fait que les phénomènes électriques ſemblent être particulièrement deſtinés à cette maſſe qui domine tous les points environnans.

Les tremblemens de terre ne ſont preſque rien à Jérémie, & ils n'y produiſent aucun effet fâcheux. Cette partie de la Colonie ne jouit-elle de cet avantage qu'après avoir été le théâtre d'anciennes cataſtrophes, & ſa ſécurité a-t-elle été achetée par de longs malheurs? En ſaiſiſſant l'enſemble de toute l'extrémité de cette pointe Méridionale de l'Iſle, à partir du travers du Petit-Trou & de Saint-Louis, il eſt impoſſible de n'y pas reconnaître, preſque par tout, des preuves effrayantes & irréfragables de convulſions par leſquelles cette ſurface a dû être agitée. Quand on contemple le ſyſtême montueux de cette partie; quand on conſidère les ſubſtances de toutes les eſpèces

qu'on y voit rapprochées, mêlées, confondues ; quand on y voit des eaux thermales, on ſent que la nature a dû y être dans un travail dont elle n'a ſurmonté la violence qu'avec des efforts qui ont dû être terribles.

Mais c'eſt principalement lorſqu'on jette la vue ſur cette multiplicité de trous, d'entonnoirs, de cavernes, qu'on ſent naître une conviction que tout fortifie.

Cependant, on ſe fait cette queſtion : Ces trous, ces entonnoirs, ſont-ils l'effet de tremblemens de terre, très-énergiques ; ou bien ſont-ils des traces d'un ou de pluſieurs volcans éteints ? Conſtatent-ils que l'air, autrefois enchaîné dans les entrailles de la terre, a ſu s'y frayer un paſſage ; ou diſent-ils plutôt que l'eau en pénétrant à de grandes profondeurs & y trouvant des ſubſtances inflammables, dont la décompoſition ſubite aura produit à ſon tour l'expenſion foudroyante de ce fluide, a briſé ſa priſon, en épouvantant & en détruiſant même tout ce qui ſe trouvait près d'elle ?

On conçoit bien comment ces ſoupiraux ces canaux qui ont ſans doute entr'eux des communications, donnent maintenant paſſage à l'air, & ſont autant de moyens qui préviennent les ſecouſſes dont la Partie de l'Oueſt eſt encore ſi cruellement agitée, mais nous n'avons encore rien appris de leur origine, & leur exiſtence même fatigue l'eſprit, ſans répandre aucun jour ſur la cauſe puiſſante qui les a produits.

Il eſt donc naturel de déſirer que cette Partie de la Colonie, & particuliérement la chaîne des hautes montagnes depuis Saint-Louis, juſqu'à l'extrémité du cap Tiburon, devienne l'objet de recherches ſur leur nature, ſur leur compoſition & ſur les differens phénomènes dont elles offrent la preuve. Je ne puis me défendre de l'idée, qu'on doit y trouver des choſes intéreſſantes & utiles à révéler. La variété des ſols, les minéraux, les eaux thermales, les matières ayant une apparence volcanique, la pouzzolane des Platons, celle des Chardonnières ; le nombre infini de cavernes, qui traverſent même quelquefois des portions de montagnes ; la quantité de grottes avec des voûtes d'une très-grande étendue, des galeries, des corridors, d'immenſes appartemens ornés de pétrifications ayant toutes les formes ; des centaines d'aſiles ſouterrains où l'on admire des colonnes de tous les genres, des pilaſtres plus ou moins ſaillans, des ſoubaſſemens, des arcades ſimples, des arcs-doubleaux, des voûtes plates & même ſurbaiſſées, des corniches & toutes les beautés

que

que l'art n'offre que d'une manière étroite, dans les chef-d'œuvres de l'architecture humaine ; tout doit être soumis à l'examen ; tout peut, tout doit servir à l'explication de ce qui n'est encore pour nous qu'une énigme que les entonnoirs de Plymouth & des Caïmites rendent encore plus obscure. Nous ne sommes même point en état de dire pourquoi des points voisins de la Hotte, montrent la plus brillante végétation, tandis qu'à une élevation moindre vers la Selle, la nature semble engourdie & presque morte. Pourquoi le cafier acquiert-il dans les premiers une stature giganteſque & ne peut-il jamais devenir dans les autres qu'un être qu'il faut compter parmi les productions foibles & débiles, & classer parmi les nains ?

On trouve des cochons marons à Jérémie, mais ils y deviennent plus rares de jour en jour, à cause de la chasse continuelle qu'on leur donne, même avec des chiens. Ils se sont refugiés dans des endroits où il est difficile de pénétrer ; mais comme on sait que leur instinct les porte à désirer certains fruits dans différentes saisons, par exemple l'abricot, on les épie quand ils viennent pour le satisfaire, & l'on place aussi des pièges sur leur passage.

On a des lézards très-gros & excellens à manger, du ramier, de la pintade maronne, de la poule d'eau, des canards sauvages & encore du gibier marin dans la saison. Depuis quelques années on a créé une ressource de plus pour la table en élevant des paons, qui réussissent très-bien. Les canards domestiques, dont une espèce est venue d'Europe & l'autre d'Afrique, sont très-multipliés. La femelle coloniale se prête aux vœux du mâle de France, tandis que la femelle Européene n'écoute jamais ceux du mâle créol. Ainsi l'étranger a tous les avantages, sans avoir à redouter d'en être puni par une vengeance qui n'est pas restée le plaisir des Dieux seuls. On appelle *Albrans*, dans la Colonie, les canards qui naissent de ces feux adultères.

Au mois d'Avril 1788, comme on faisait un bois neuf sur l'habitation de M. de Favarange, lieutenant de la Sénéchaussée de Jérémie, au canton des Roseaux, dans le vallon où passe la rivière, il sortit tout-à coup d'un gros arbre pourri, un grand nombre d'agoutis, dont trois furent pris.

Les rats sont communs à Jérémie, aussi point de fourmis depuis les Côteaux.

En 1782, M. Gelin de la Martinique, a apporté des Abeilles de cette île au canton des Grands-Halliers où elles ont beaucoup multiplié. On les tient dans

des tonneaux ſous de petits toits faits exprès. Elles y préfèrent les fleurs du maïs & celles du palmier à toutes les autres ; quand on taille la ruche maladroitement elles s'enfuyent. Elles procurent une très-bonne cire & un excellent miel qu'on vend une gourde la bouteille.

Le poiſſon n'eſt pas très-commun ſur la côte de Jérémie, où d'ailleurs la pêche eſt dangereuſe. J'ai parlé du poiſſon que fourniſſent pluſieurs rivières. Celles de Plymouth & du Boucan-Tuffet n'ont que des anguilles, & des Colons prétendent même qu'elles frayent avec les couleuvres, & qu'il en réſulte une eſpèce mixte.

Depuis les Irois juſqu'à Jérémie, & ſur-tout dans ce dernier lieu, il y a une ſi prodigieuſe quantité de crabes que même en la voyant on a peine à ſe le perſuader. Il en eſt de blancs & de rouges, qu'on appelle crabes de mer, & encore de rouges qu'on nomme crabes de ravine.

Les crabes de Dalmarie ſont réputés les meilleurs, & on les mange ſans danger. Il n'en eſt pas de même depuis les Abricots juſqu'à la Voldrogue, où elles cauſent quelquefois la mort comme ne l'atteſtent qu'un trop grand nombre d'exemples. On n'y mange d'ordinaire que ceux de ravine ; au canton des Roſeaux on mange auſſi le crabe blanc.

Les crabes deſcendent chaque année à la mer pour leur ponte & pour changer d'écales. Aux premières pluies du printems ils quittent le rivage pour regagner les terres ; c'eſt alors que des milliards de ces animaux ſe répandent notamment ſur toute l'anſe de Jérémie & dans la ville. Lorſque celle-ci n'avait encore que peu d'habitans, c'était un ſoin pénible que de défendre l'entrée des maiſons à ces nouveaux hôtes. Malgré des précautions ſans nombre ils y pénétraient, on en avait par-tout, juſques dans ſon lit. L'extérieur des murs ou des cloiſons des maiſons en étaient tapiſſés, les toits en étaient couverts, les rues jonchées. Ils formaient quelquefois un tas de pluſieurs pieds d'épaiſſeur en ſe mettant les uns ſur les autres. C'était une eſpèce de mur mobile & animé, armé de ténailles qui menaçaient de toute part.

A cet inconvénient indicible, ſe joignait celui plus grand encore de l'odeur de ces crabes morts. Il eſt peu d'exhalaiſon plus fétides, plus infectes que celle de ces animaux en putréfaction & elle dure long-tems, parce que l'écale la concentre.

Quoique le nombre des crabes ait beaucoup diminué à Jérémie, il eſt encore

étonnant. On les trouve à chaque pas, le chemin en eſt hériſſé. Au moindre bruit ils ſe mettent en défenſe & préſentent leurs pinces. On les entend courir ſur les feuilles & dans les herbes.

Le 12 Mars 1774, le juge de police rendit une ordonnance où je lis ce préambule : " Sur ce qui nous a été remontré par le procureur du roi de ce „ ſiége, que la ſituation de cette ville expoſe ſes habitans à ſouffrir beaucoup „ d'incommodités de la quantité innombrable de crabes qui ont coutume d'y „ paſſer pour ſe rendre au bord de la mer ; que la néceſſité où ſe trouvent les „ habitans de les tuer pour s'en garantir, & leur empêcher l'entrée de leurs „ maiſons, pourrait donner lieu à des maladies dangereuſes par le mauvais „ air qui réſulte néceſſairement de la putréfaction, &c. „ En conſéquence le juge ordonne qu'à partir du 14 du même mois d'Avril, tous les habitans de la ville ſans diſtinction, feront mettre deux fois par jour en tas tous *les crabes tués* tant en dedans qu'aux environs de leurs maiſons, & les feront tranſporter à la mer, ou dans d'autres lieux où ils ne puiſſent pas produire d'infection, ſous peine de 10 liv. d'amende, avec injonction à la maréchauſſée d'y tenir la main. Cette ordonnance a été renouvellée le 8 Avril 1775, & le 18 Mars 1776.

On doit s'étonner de ce que des crabes, quoique de la même eſpèce, ſoient dangereux dans certains lieux & point dans d'autres. C'eſt le mancenilier qui fait cette différence. Par tout où il croît, le crabe qui ſe nourrit de ſon fruit devient lui-même un poiſon cruel pour l'homme, ſans que le crabe éprouve ſoi-même le moindre effet d'un ſuc vénéneux dont il tranſmet toute la ſubtilité.

Il eſt des endroits de la Colonie où les ravages des crabes ſur les habitations voiſines de la mer ſont inconcevables. Tel eſt Limonade, tel eſt principalement le Limbé. Les crabes y coupent les racines des cannes à ſucre. Il eſt des habitans qui payent les nègres qui leur en apportent. Sur l'habitation Fourmier de Bellevue à Limonade, on employa une fois 15 nègres à en tuer pendant 20 jours, & ils en détruiſirent plus de 20,000.

Les nègres en font une partie de leur ſubſiſtance, & ils en tirent un grand profit, s'ils ſont voiſins d'un bourg ou d'une ville.

Lorſqu'un nègre prend un crabe qu'il ne peut emporter ſur le champ, il lui arrache les deux yeux. L'animal demeure alors à la même place où le nègre revient le chercher. Cette opération cruelle cauſe au crabe des convulſions aſſez longues. Il n'a pas la même ſenſibilité aux pattes, car ſouvent lorſqu'on le tient

par les mordans, il fait un mouvement comme pour s'en détacher, se laisse tomber & fuit, quelquefois assez vîte pour échapper.

Le bois commence à être assez éloigné à Jérémie pour qu'on trouve déjà économique d'employer celui des Etats-Unis d'Amérique dans les parties intérieures des maisons.

Dans cette dépendance il y a des cafiers qui, à deux ans, donnent 2 livres & demie de café. Dans les lieux de grands rapports on les plante à 6, 7 & 8 pieds suivant les positions, toutes choses égales d'ailleurs. Le premier étage est toujours mauvais pour le cafier. Dans les autres, l'exposition Nord & celle Ouest sont reputées les meilleures.

De Tiburon à Jérémie la nourriture des nègres est comme aux Isles-du-Vent, la banane, l'igname, le choux-caraïbe, la patate & le manioc.

On y nourrit les animaux avec le bois-patate. Il coûte un gourdin le paquet dans la ville de Jérémie.

On a des fraises à Plymouth. Les artichaux y sont petits. Jérémie a aussi des cacones, on les y appelle *callebassites*.

Durant la guerre de 1778, le beurre de cacao a remplacé, dans la paroisse de Jérémie, le beurre de lait dans tous ses usages.

Entre la Voldrogue & la rivière des Roseaux sur l'habitation Doles, à trois lieues de la mer, on trouve des étites ou pierres d'aigle, absolument semblables à celles des Platons de Torbec, mais plus grosses, car elles varient depuis la grosseur d'un pois jusqu'à celle d'un boulet de quatre. Le terrain où elles sont est très-productif.

Au-dessous de la terre végétale, dans le canton de Plymouth, on trouve un minéral, que M. Lefebvre Deshayes a appellé de l'acier natif. Il se manifeste après les pluies dans les courans d'eau où il s'accumule par son propre poids. La terre en contient jusqu'à une grande profondeur. Ses grains sont isolés, forts petits, de figure irrégulière & de couleur noirâtre, & ont des facettes qui réfléchissent avec éclat, la lumière du soleil. Ce métal a l'apparence & la dureté de l'acier, & est très-attirable à l'aiman. Il n'est pas susceptible de rouille & nul acide n'agit sur lui. M. Deshayes croyait que l'examen analytique de cette substance pouvait être curieux.

Dans les galets que charient les rivières de Plymouth, il y a des pyrites martiales minéralisées par le soufre. Les eaux de ces rivières sont très-apéritives.

Aux Caïmites la couleur du ſol annonce auſſi du fer, mais en particules très-atténuées & intimement combinées avec le principe terreux, car il ne parait nulle part réuni en maſſe. On trouve aſſez ſurprenant d'y voir dans une terre qui reſſemble à de l'ocre rouge, des pierres calcaires d'une grande blancheur. En creuſant c'eſt le même phénomène. Des pétrifications calcaires auſſi parvenues à divers degrés, ſe montrent ſans participer à la nuance du terrain.

On trouve à Plymouth, mais dans ſon extrémité ſupérieure & difficilement, de la pierre vitrifiable. Les torrens en tranſportent quelquefois des morceaux qui ont été entraînés des montagnes. On rencontre ainſi du criſtal de roches d'une très-belle eau & quelques ſpaths vitrifiables.

Près de la mer, aux Caïmites, le ſpath eſt commun. Son eau eſt belle & il eſt cryſtaliſé en rhombes, même à la ſurface de la terre.

Il y a de la pierre de taille dans pluſieurs endroits voiſins de la ville de Jérémie. L'habitation Berquier, proche de la Grande-rivière, en a une carrière conſidérable où on peut la tailler dans de grandes dimenſions.

On trouve pluſieurs cavernes, comme je l'ai dit, dans la paroiſſe de Jérémie. Il y en a une d'une immenſe étendue, diviſée en pluſieurs compartimens avec des ouvertures vers la mer & vers l'intérieur, dans l'Oueſt du bourg du Trou-Bonbon. Le chemin paſſe long-tems ſur ſa voûte. On y a trouvé autrefois des corps d'Indiens placés tous parallèlement dans la même direction. Il y en a une au bord du chemin en venant des Roſeaux au Patte-Large, & une très-ſpacieuſe à l'extrémité Orientale du morne du Patte-Large.

Celle appellée la Voûte-aux-Indes, & qui eſt un peu à l'Eſt de l'embarcadère Peſtel, contient des oſſemens humains. La vague briſe à ſon entrée dans les gros tems & dans les raz de marée.

On trouve preſque par tout, dans les nouveaux défrichés, des débris d'uſtenſiles de terre cuite, qui annoncent l'habitation des anciens Naturels.

On n'a pas éprouvé d'épizootie à Jérémie, ſi ce n'eſt ſur les chiens. Il y a ſeulement des vers qui ſe mettent dans l'oreille des bêtes cavalines & qui, en détruiſant le cartilage, font tomber l'oreille & les rendent clabauds.

On a vu qu'avant 1732, il n'y avait point de chemin entre Nippes & la Grande-Anſe. C'eſt même par la perte des cacaoyers de cette dernière paroiſſe que les habitans furent dans l'impuiſſance de payer les 6,800 livres qu'ils avaient promiſes pour leur contigent.

J'ai dit auſſi que ce fut en 1742 que Larnage fit rendre le chemin réellement praticable entre la Grande-Anſe & Dalmarie. Les chemins ſont diſtribués par tâche dans cette paroiſſe.

Celui de Plymouth à l'embarcadère Peſtel peut devenir propre à la voiture, même à partir de la rivière de Plymouth. Ce chemin ſert auſſi à communiquer avec la plaine des Cayes. C'eſt en effet le point par lequel les crêtes qui ſéparent les deux côtés de la Partie du Sud ſont moins élevées. Des pentes adoucies rendraient facile l'exécution de cet important chemin, & un cavalier bien monté irait en un jour de la ville de Jérémie aux Cayes, & réciproquement.

Davezac de Caſtera, le même que j'ai ſi juſtement loué à l'article de la plaine des Cayes, avait pris avec M. d'Eſtaing des arrangemens pour faire un chemin entre les deux lieux & où paſſeraient des animaux de charge en traverſant Plymouth. Ce chemin part du Fond-d'Icaque & mène par Plymouth où Davezac avait une conceſſion, juſqu'à ſa priſe d'eau ſur la ravine du Sud; mais cette route eſt mauvaiſe & même hideuſe dans une grande partie, & impraticable durant les Nords.

C'eſt dans la paroiſſe de Jérémie & au canton de Plymouth que réſidait M. Lefebvre Deſhayes, né à Saint-Malo en 1732, mais dont la famille forme à préſent l'une des plus nombreuſes de la Colonie, où ſes frères ſont nés. Venu dans l'Ile après la perte de ſon père, mort à Acquin, il eut aux Cayes un emploi qui veut des talens & qui ne ſaurait ſe paſſer d'une probité parfaite. Mais fatigué des détails de ſa place & maîtriſé par des goûts que trouble le bruit d'une ville, il vint ſe confiner à Plymouth, dans un vallon placé à 220 toiſes au-deſſus de la mer, & la ſolitude où il ſe réfugiait lui ſembla ſi belle, qu'il la nomma *Tivoly*. Plymouth devint cependant enſuite un canton célèbre; mais du moins le poſſeſſeur de Tivoly était-il ſûr de ne voir arriver ni les curieux par oiſiveté, ni les frondeurs par habitude.

Dans ſes penchans pour les objets d'hiſtoire naturelle, qu'il obſervait alternativement, il donna la préférence aux oiſeaux, & ſon pinceau ſavait rendre avec une exactitude frappante & une grâce heureuſe ces êtres ſi intéreſſans. Ses deſſins reproduiſaient toutes les beautés dont la nature ſe plaît à embellir leurs plumages. Enfin, pour dire tout d'un ſeul mot, Buffon donna ſon ſuffrage à M. Deſhayes, & le loua dans ſon immortel ouvrage. Ce fut ſous ſes auſpices que M. Deſhayes devint correſpondant du cabinet du roi.

La météorologie & l'aſtronomie occupèrent auſſi M. Deſhayes, & en l'applaudiſſant, M. de Lalande l'encouragea dans les recherches qui avaient ces branches pour objet.

Lorſque le goût de pluſieurs amateurs pour les ſciences eut donné naiſſance au Cercle des Philadelphes, M. Deſhayes s'empreſſa de s'y réunir, & cette Société reçut de lui pluſieurs mémoires, entr'autres ſur une eſpèce d'anémone, ſur le colibri, ſur la fermentation ſpiritueuſe de la ceriſe du cafier, ſur le perfectionnement des anémomètres, &c.; tous ſes ouvrages ſont marqués au coin de la juſteſſe des idées, de l'attention qui ne laiſſe rien échapper & du déſir conſtant d'être utile aux autres.

Une maladie de foye, attribuée à ſon application même, a enlevé M. Deſhayes en 1788, au Cap, où il était venu chercher, trop tard, les ſecours de l'art de guérir.

M. Deſhayes avait légué au Cercle ſes manuſcrits & une partie de ſa bibliothèque. M. Mala, ſon exécuteur teſtamentaire, y a joint ſon portrait, que cette Société a mis dans la ſalle d'aſſemblée, comme celui d'un homme dont il eſt à déſirer que l'eſpèce ſe multiplie dans la Colonie, pour laquelle M. Deſhayes était un véritable ornement.

C'est avec la Deſcription de Jérémie que finit celle de la Colonie. Elle ſe termine ainſi à un point vers lequel il ſemble qu'une impulſion générale porte toutes les penſées. L'ardeur d'y poſſéder des terres n'a pu être égalée que par la complaiſance avec laquelle les arpenteurs ont prodigué les certificats ſur leſquels on a obtenu des conceſſions en ſi grand nombre, qu'on dit, en plaiſantant, mais avec beaucoup de vraiſemblance, que les arpenteurs de Jérémie ſont déjà par delà l'Iſle à Vache. Ainſi, il y aura bien des vœux trompés & une multitude d'individus n'auront obtenu qu'un procès.

Mais cet empreſſement marque lui-même à quel degré d'importance eſt parvenue la vaſte, la magnifique Colonie de Saint-Domingue.

Elle offre en ce moment 48 familles de 12 enfans vivans, dont 23 ſont blanches, & 30 familles de 10 enfans vivans, dont 18 ſont blanches.

Mde. Souty, du Port-de-Paix, a 12 enfans vivans, dont 4 en ont chacun 10.

Il réſulte des détails que j'ai fournis, que la côte de cette Colonie, meſurée de pointe en pointe depuis l'embouchure de la rivière du Maſſacre juſqu'à celle des Anſes-à-Pitre, a . . . . . 265 lieues.

Mais en contournant les baies, les ports & les anſes & ſuivant leur développement, cette côte a . . . . . 356 lieues.

DES DÉBOUQUEMENS.

Ce terme même, qui vient de l'eſpagnol *déſembocar*, ſortir de la bouche, du paſſage, indique ici que pour quitter Saint-Domingue & aller, ſoit en Europe, ſoit aux États-Unis d'Amérique, il faut paſſer entre de petites îles placées dans la partie Septentrionale de Saint-Domingue, où elles occupent une longueur d'environ cent quatre-vingt-dix lieues, dans une direction à-peu-près du Sud-Eſt-quart-d'Eſt, au Nord-Oueſt-quart-d'Oueſt.

Ces îles ſont autant de dangers, que trop de naufrages ont appris à redouter & que les marins qui ſont dans la néceſſité de les franchir doivent bien étudier dans l'excellente carte que M. de Chaſtenet Puyſégur en a donné & qu'il a jointe à ſon Pilote de Saint-Domingue, & encore dans ſon ouvrage publié en 1787 ſous le titre de *Détails ſur la navigation aux côtes de Saint-Domingue & dans ſes Débouquemens.*

Les anciens hiſtoriens diſent que les îles du débouquement, toutes compriſes ſous la dénomination générale de Lucayes, étaient habitées par des Indiens lors de la découverte de l'Amérique; mais les Eſpagnols n'y ont jamais tenté aucun établiſſement. Le premier acte qui prouve qu'elles aient frappé l'attention d'un français, ce ſont les lettres-patentes du cardinal de Richelieu, qui, comme grand-maître, chef & ſurintendant-général de la navigation & du commerce de France, donna, le 22 Janvier 1633, à M. Guillaume de Caen, les îles d'Inaque, Ibacque, Mergane, Guanaſiany & Citatur, en toute propriété, pour y établir des colonies de Français. On reconnaît encore Inague & Mogane, deux des îles du débouquemens, ſous ces noms Indiens.

En

Il paraît que M. de Caen ne s'enthouſiaſma point de ſon nouveau domaine, car il n'en prit jamais poſſeſſion.

En 1662, d'Ogeron obtint du roi, à titre de conceſſion perpétuelle, les îles Lucayes, & de plus, les Caïques, qui ſont partie des Iſles du Débouquement, mais ce fut encore ſans en avoir jamais eu aucune jouiſſance.

Arrivé en 1722, on ne connaiſſait des Débouquemens que les déſaſtres qu'on y éprouvait. M. Frézier s'occupa alors de relever celui de Krooked & Long-Iſland, que l'on appele le Débouquement Anglais; M. Dervaux Deſſouville & M. de Kruſoret l'examinèrent encore en 1724.

Les Iſles des Débouquemens reſtèrent inhabitées, & des Anglais qui relâchèrent pendant la guerre de 1744, dans celles de Mogane & de la Grande-Inague, y perdirent 3 ou 400 hommes en moins de trois ſemaines, par l'uſage de l'eau qu'ils furent contraints d'y boire.

Le 27 Novembre 1752, le roi expédia la frégate l'Émeraude, ſous les ordres de M. Kruſoret le Borgne, auquel il donna pour inſtructions particulières (celle générale étant d'éloigner les contrebandiers), de prendre une nouvelle poſſeſſion des Iſles des Débouquement, en y plantant des croix & des poteaux de bois, avec trois fleurs de lis & ces mots: *Continuation de poſſeſſion pour le roi* Louis XV, *roi de France*, 1753, & en conſtatant ce fait par un procès-verbal. Il enjoignit de plus d'y mettre des beſtiaux, d'y planter des arbres fruitiers, d'y ſemer des grains, &c.

M. de la Cardonie, enſeigne de vaiſſeau, étant expédié avec le vaiſſeau l'Illuſtre pour faire à Saint-Domingue l'obſervation du paſſage de Mercure ſur le Soleil, il eut ordre, le 28 Janvier 1753, de s'adjoindre individuellement après le 6 Mai à M. de Kruſoret pour l'objet des Débouquemens.

M. de Kruſoret partit du Cap avec ſa frégate, accompagnée, comme le roi l'avait ordonné, du bateau l'Aigle, commandé par M. de Ruis, major des armées navales, & avec un bateau plus petit.

Le 10 Mai, il planta ſur la plus Méridionale des Iſles Turques, vulgairement appellée la Caye Salée ou de Sable, le poteau & la croix ordonnés. Le 14 Mai, il fit la même choſe à la Caïque du milieu, vulgairement nommée la Petite-Saline; il y trouva 14 anglais faiſant du ſel, auxquels il notifia ſa priſe de poſſeſſion, en leur permettant néanmoins de demeurer dans l'île. Le 15, on alla dans l'Iſle Turque la plus Septentrionale, appellée la

Grande-Saline, où étaient une vingtaine d'anglais, travaillant au sel en société avec ceux de la Petite-Saline.

Le 9 Juin, M. de Ruis fit la même opération sur la Caïque du Nord, & M. de Kruforet, le 24 Juillet, à la Grande-Inague.

M. de Kruforet pouſſant trop loin le zèle, captura trois bateaux anglais qu'il trouva aux Iſles Turques, & que l'Amirauté du Cap déclara de bonne priſe; mais le conſeil ſupérieur les fit relâcher.

Cette arreſtation porta le Préſident de la Partie Eſpagnole a écrire à ſa Cour, qui fit faire, dès le mois de Septembre, des plaintes à celle de Verſailles ſur ces opérations. Le miniſtre écrivit à l'Ambaſſadeur de France à Madrid, le 23 Septembre, de l'aſſurer que M. de Kruforet n'avait été chargé que de recherches purement nautiques pour rendre les Débouquemens moins funeſtes; & le 21 Novembre cette déclaration fut renouvellée.

L'enregiſtrement des procès-verbaux de priſe de poſſeſſion, faite au conſeil du Port-au-Prince le 7 Septembre 1753, ayant été connue, le Préſident Eſpagnol écrivit directement à M. de Vaudreuil au mois d'Octobre pour ſe plaindre. M. de Vaudreuil ayant répondu le 29 Octobre d'une manière évaſive, le Préſident lui demanda poſitivement le 28 Novembre, de faire ôter les poteaux, & M. de Vaudreuil répliqua le 26 Décembre, qu'il attendrait des ordres précis de ſa Cour.

Comme l'on aſſurait que toutes les marques de poſſeſſion avaient été détruites aux Iſles Turques, M. de la Cardonie, d'après les ordres de M. de Vaudreuil, s'y rendit le 21 Juillet 1754, ſur le bateau l'Aigle & apprit que les croix & les poteaux avaient été coupés & enlévés au mois de Janvier précédent par le capitaine d'une frégate anglaiſe venue exprès de la Caroline.

En 1754, la cour de France fit enfin déclarer à celle d'Eſpagne, que quoique les Iſles Turques euſſent toujours été déſertes, que les Eſpagnols n'y euſſent jamais formé d'établiſſement & qu'ils n'en euſſent jamais réclamé la poſſeſſion, il ſuffiſait que Sa Majeſté Catholique aſſurât qu'elles lui appartenaient, pour que les ordres les plus exprès fuſſent donnés aux officiers des Colonies, de ne rien entreprendre & de laiſſer ces Iſles dans l'état ou elles avaient toujours été; le roi ne doutant pas que Sa Majeſté Catholique n'empêchât qu'aucune autre puiſſance par quelque établiſſement ou autre entrepriſe dans ces mêmes Iſles, ne pût troubler la navigation de Saint-

Domingue. Le miniſtre écrivit dans les mêmes termes à M. de Vaudreuil le 20 Novembre 1754, & celui-ci au Préſident Eſpagnol le 6 Août 1755.

Les choſes reſtèrent ainſi juſqu'au mois de Mai 1764, que M. d'Eſtaing donna à M. le comte de Guichen, capitaine de vaiſſeaux, commandant le vaiſſeau le Brillant, l'ordre d'aller détruire les établiſſemens faits aux Iſles Turques par des Aventuriers anglais, de les en faire ſortir, & d'y aſſurer l'élévation de deux colonnes par M. Petit, capitaine de port au Cap, pour ſervir de phares, & dont celui-ci avait donné le plan. M. de Guichen partit, le 28, avec ſon vaiſſeau, la frégate la Bergère, un chébec, un bateau & deux détachemens de troupes; le 31, la miſſion fut conſommée pour la deſtruction des établiſſemens. Le 3 Juin, on commença le grand phare, & le 6 il était déjà élevé de 7 pieds.

Le 16 Juillet, l'amiral Burnaby, commandant les forces navales à la Jamaïque, envoya des plaintes ſur cette expédition à M. d'Eſtaing.

Le 19 Juillet, M. Shirley, gouverneur des Iſles de Bahama, écrivit à M. d'Eſtaing pour ſe plaindre de ces actes, demander l'évacuation des Iſles Turques comme partie de ſon gouvernement, & un dédommagement pour les Anglais tirés de ces Iſles.

Le 26 Juillet, des frégates vinrent expulſer les Français qui ſe trouvaient aux Iſles Turques, firent renverſer les phares & remirent à André Simmers une commiſſion de réſident & conſervateur des Iſles du Débouquement, au nom du roi d'Angleterre, expédiée par le gouverneur des Iſles de Bahuma, à la date du 23 Février 1764.

Le 25 Août M. d'Eſtaing répondit à M. Shirley, en s'appuyant ſur les droits inconteſtables des Eſpagnols, ſur l'importance des phares & déclara cependant que la commiſſion donnée à M. Simmers avait empêché qu'il ne fît mettre des phares ſur pluſieurs autres Iſles.

Le 26 Août de la même année, l'ambaſſadeur d'Angleterre près la cour de France, dénonça l'expédition de M. de Guichen, qui avait brûlé les maiſons des habitans & amené au Cap 14 bâtimens anglais, qu'on avait cependant relâchés. Il demanda la reſtitution des Iſles Turques, une réparation, le déſaveu & la punition des officiers qui avaient commis & ordonné cet acte de violence, & la copie des ordres qui ſeraient envoyés au Cap.

La cour de France répondit que les François & les Anglais allaient égale-

ment faire du sel pour leur besoin aux Isles Turques qui étaient inhabitées ; que sur le bruit que des forbans faisaient de ces Isles, le lieu de leur retraite, M. d'Estaing avait envoyé détruire leurs établissemens : que d'après ce qui s'était passé en 1753 & 1754, la France avait dû croire, que si ces Isles n'appartenaient pas à l'Espagne, elles étaient au moins neutres : que quant aux phares, leur utilité générale leur méritait la protection de toutes les Puissances : qu'ainsi sans rien juger sur la propriété de ces Isles, Sa Majesté consentait à indemniser ceux des particuliers qui auraient des réclamations fondées à faire pour leurs établissemens détruits.

M. d'Estaing qui, le 29 Août, avait écrit à M. Burnaby, comme à M. Shirley, & le 20 Septembre, au Président Espagnol pour le prévenir des réclamations des Anglais, reçut des ordres de la Cour d'après lesquels il dépêcha le 29 Octobre la corvette la Sylphide à M. de Littleton, gouverneur de la Jamaïque, pour lui annoncer qu'il règlerait ces indemnités avec lui. Elles furent payées au mois de Novembre 1765, & coûterent 196,151 liv. 13 s. 5 d.

Au commencement de 1767, le roi d'Angleterre nomma André Simmers, Ecossais, d'environ 45 ans, gouverneur commandant en chef des Isles Turques & Caïques, quoique non militaire ; il se rendit aux Isles Turques. Comme on avait répandu qu'on allait y faire un grand établissement, M. le Prince de Rohan en prévint le ministre qui fit faire des plaintes à la cour de Londres. Celle-ci répondit qu'elle n'avait qu'un agent dans ces Isles, quelques huttes temporaires pour le sel & pas un canon.

De nouveaux naufrages portèrent le roi à envoyer en 1768, M. de la Carbonnie pour faire le relevé des Débouquemens.

La guerre ayant été déclarée entre la France & l'Angleterre en 1778, M. d'Argout qui savait que N. de Nolivos avait eu, dès le 3 Octobre 1769, l'ordre de s'emparer des Isles Turques en cas de rupture entre les deux Puissances, favorisa l'armement de deux corsaires, fait par M. Bernard Lavaud, négociant au Cap, & lui donna des troupes pour cette conquête. Elle se borna à brûler les maisons de la Petite-Saline, & à canonner celles de la Grande, & les Anglais réunis dans celle-ci, repoussèrent les deux corsaires.

M. de Courrejolles ingénieur, proposa alors d'en tenter une seconde, & de porter les habitans à une capitulation, en vertu de laquelle on les conserverait

dans ces Iſles. Il y fut autoriſé le 11 Septembre 1778. Sachant qu'un corſaire de M. Clément, négociant du Cap, armé de 6 canons & de 56 hommes, projettait d'aller enlever les nègres aux Iſles Turques, il ſe rendit à bord, comme on mettait à la voile, ſous prétexte d'aller lever le plan de ces Iſles.

Arrivé aux Iſles Turques il communiqua ſon vrai plan à M. Roux, honoré de l'épée du roi & capitaine du corſaire, & à M. Florenville repréſentant de l'armateur, & le leur fit adopter. M. de Courrejolles prit poſſeſſion de la Petite-Saline le 25 Septembre; le 26 il alla à la Grande-Saline. Il envoya une lettre au commandant & l'autre aux habitans ſommant l'un & invitant les autres à capituler. Deux vieillards & un député vinrent à bord dire que le commandant était parti pour la Jamaïque, & demandant 24 heures de répi pour les habitans qui, le lendemain envoyèrent par écrit la propoſition de garder la neutralité. M. de Courrejolles la refuſa, & envoya copie d'une capitulation qu'on accepta le même jour. Le 28, tous les habitans prêtèrent le ſerment de fidelité entre les mains de M. de Courrejolles.

Cette capitulation portait que les habitans conſerveraient toutes leurs propriétés, ſuivraient les loix coloniales françaiſes, garderaient leur religion, rétabliraient les deux phares élevés ſous le gouvernement de M. d'Eſtaing, & avec les mêmes inſcriptions & les armes de France, & que ceux des habitans qui n'agréeraient pas ces conditions pourraient quitter les Iſles Turques.

Le même jour 28 Septembre, M. de Courrejolles donna une commiſſion de commandant de ces Iſles à M. George Baal aîné, & le 29 il revint au Cap, en échappant par une manœuvre hardie à 8 vaiſſeaux de guerre anglais qui étaient devant ce port.

Les Iſles Turques reſtèrent ainſi françaiſes, mais leurs habitans étaient toujours expoſés à des inquiétations, & le gouvernement ne faiſant rien pour leur protection, M. de Courrejolles propoſa en 1780, au nom d'une Compagnie, de s'en charger à condition qu'on lui donnerait les ſalines & le ſel appartenant à ceux des habitans qui s'étaient retirés depuis la capitulation de 1778, & que les bâtimens anglais dont elle s'emparerait dans ces îles lui reſteraient pour moitié, & l'autre moitié aux habitans. Les Adminiſtrateurs propoſèrent ce plan au miniſtre qui le rejetta le 5 Mai 1781.

Mais comme les Anglais étaient revenus aux Iſles Turques, & qu'on craignait qu'ils ne s'y fortifiaſſent, M. de Bellecombe fit partir du Cap un détache-

ment de 130 hommes compoſé de piquets des régimens de Royal-Auvergne, Touraine, Enghien & du Cap, ſous les ordres de M. de Courrejolles, qui fit ſon débarquement le 14 Février 1783. La Coquette & le Dauphin-Royal qui y avaient porté les troupes de l'expédition, étaient mouillés dans la Grande-Saline, lorſqu'un vaiſſeau de guerre qu'ils apperçurent les força d'appareiller le 2 Mars. La Coquette fut priſe ; le Dauphin-Royal échappa. M. de Courrejolles ne trouva point de troupes aux Iſles Turques, mais ſeulement une eſpèce de gouverneur.

Le 7 Mars il fut attaqué par 2 vaiſſeaux, deux frégates, 2 brigs & un bateau anglais. Les 2 brigs qu'on avait armés a deſſein d'une groſſe artillerie, s'emboſsèrent devant une batterie de 4 pièces de 24, élevée par M. de Courrejolles, tandis que les vaiſſeaux mettaient des troupes à terre. Le feu de la batterie obligea les deux brigs à couper leurs cables, & les troupes ſe rembarquèrent.

Le traité de paix de 1783, ayant mis les choſes ſur le pied où elles étaient avant la guerre, les Français ont évacué les Iſles Turques au mois de Septembre 1783, & ont raſé les fortifications qu'on y avait faites.

Avec la neutralité & l'abandon des Iſles des Débouquemens, on a ceſſé d'en parler, excepté lorſque la perte de quelque bâtiment a rappellé les malheurs qu'elles cauſent. Depuis 1785 juſqu'à préſent on négocie cependant, & ſur tout avec la cour d'Eſpagne, pour qu'on puiſſe y mettre des phares, à l'aide deſquels ces malheurs ſeraient faciles à éviter.

Tous les autres moyens ne ſerviront jamais efficacement à en préſerver, à cauſe des courans dont la force & l'irrégularité ne peuvent être calculés d'après aucune carte. Et comment en douter quand on remarque combien d'obſervations nautiques nous avons à preſent ſur les Débouquemens. J'ai cité celles de MM. Frézier, d'Ervaux Deſſouville ; celles de MM. Kruſoret Leborgne, de Ruis, de la Cardonie ; M. de Fleurieu en a fait en 1769, MM. de Verdun, de Borda & de Pingré en 1771 & 1772, & enfin M. de Puyſégur en 1784 & 1785, & néanmoins le vœu pour les phares eſt encore exprimé chaque jour.

Après avoir occupé le Lecteur de l'hiſtoire des Iſles des Débouquemens, je vais lui en parler d'une manière deſcriptive, en me ſervant pour la partie nautique des travaux de M. de Puyſégur.

Cet obſervateur réduit les Débouquemens de Saint-Domingue à quatre. Le premier eſt entre la Caye-d'Argent & le Mouchoir-Carré ; le ſecond par les Iſles Turques ; le troiſième par les Caïques, & le quatrième par Krooked.

1°. *Du Débouquement entre la Caye-d'Argent & le Mouchoir-Carré.*

La Caye-d'Argent eſt un haut-fond qui a onze lieues de l'Eſt à l'Oueſt, & 7 lieues du Sud au Nord dans ſa plus grande étendue. Sa partie la plus Occidentale eſt Nord & Sud du Vieux Cap-Français de la côte Septentrionale de la Partie Eſpagnole de Saint-Domingue, & ſe trouve par conſéquent à 20 d. 29 m. 20 ſ. de latitude, & par 72 d. 24 m. 20 ſ. de longitude. Comme l'on paſſe ſubitement ſur cet écueil de 14 braſſes d'eau à 10 pieds, il ne faut pas s'y hazarder.

Le Mouchoir-Carré eſt un haut-fond très-dangereux, mais moins étendu que la Caye-d'Argent ; on ne doit pas y paſſer non plus. Sa latitude eſt par 20 d. 59 m. 40 ſ. & ſa longitude par 73 d. 28 m. Les Eſpagnols le nommaient originairement *Abreojos*, (les chardons) & par corruption on en a fait les *Abrojos* (les Ouvre-l'œil), expreſſion qui indique bien le ſoin avec lequel il faut les éviter.

La Caye-d'Argent & le Mouchoir-Carré, ſont Sud-Eſt & Nord-Oueſt. Le canal de 14 lieues de large qui les ſépare, eſt très-ſain. On ne prend ce débouquement que lorſqu'on y eſt obligé. Il faut paſſer à mi-canal. Quand on eſt parvenu à 20 d. 35 m. ſans avoir trouvé de fond, on n'a plus rien à appréhender de la Caye-d'Argent, & parvenu en continuant à courir à l'Eſt, par 21 d. 5 m., on eſt entièrement débouqué.

2° *Du Débouquement des Iſles Turques.*

Il a lieu entre les Iſles Turques & les Iſles Caïques ; c'eſt le plus beau & le plus court.

Les Iſles Turques ſont au nombre de trois principales : Sand-Key (ou la Caye-de-Sable) qui eſt la plus Méridionale, la Petite-Saline qui eſt au milieu & la Grande-Saline qui eſt la plus Septentrionale.

Le canal entre ces Iſles & les Caïques a 6 lieues dans ſa moindre largeur & n'a aucun danger, & l'on peut même y louvoyer. Mais la difficulté c'eſt d'éviter tous les écueils qui bordent les Iſles Turques & les Caïques, & d'apperçevoir ces Iſles elles-mêmes.

La latitude de la pointe Sud de Sand-Key eſt de 21 d. 11 m., & ſa longitude de 73 d. 35 m. 22 ſ.

La latitude de la pointe Nord de la Grande-Saline eſt de 21 d. 31 m. 45 ſ., & ſa longitude de 73 d. 30 m. 30 ſ.

Ces Iſles qui correſpondent à-peu-près à la pointe Iſabélique de la Partie Eſpagnole, étaient appellées *Amana* par les Indiens. On en avait fait *Ananas* depuis ; on les appellait auſſi Iſles de Don Diègue Luengo, du nom de celui qui les découvrit & enfin elles ſont devenues les Iſles Turques, très-vraiſemblablement parce que de malheureux naufragés y auront été traités à la Turque par des pirates.

L'Iſle de la Caye-de-Sable (Sand-Key) dirigée à-peu-près Nord & Sud, a environ une demi-lieue de long, & trois petits mornets. Elle n'a pas d'autres habitans que des oiſeaux pêcheurs, quelques tortues, des rats & des lézards.

L'Iſle de la Petite-Saline eſt à environ deux petites lieues & demie dans le Nord-quart-Nord-Eſt de la Caye-de-Sable ; ſa forme eſt à-peu-près triangulaire, elle a un peu plus d'une lieue de long, & de petits mornets. Les bois qu'on y trouve ne peuvent ſervir que pour le chauffage. Il a y long-tems que des Anglais des Bermudes, de la Nouvelle-Providence, de la Jamaïque même, ſont dans l'uſage d'y venir faire du ſel. La ſaline eſt vers le Nord-Oueſt de l'île. Des lézards, des crabes, des lambis, des burgaux & des oiſeaux, parmi leſquels ſont de nombreux flamands, ſervent à la nourriture des faliniers. La côte eſt fort poiſſonneuſe auſſi, & les vieilles & les ſardes y ſont fort bonnes. C'eſt dans la Partie du Nord que ſont les caſes des fauniers. Il y vient de petits arbres, & l'on y fait réuſſir un peu de maïs.

La Grande-Saline eſt à environ deux lieues dans le Nord-Nord-Eſt de la Petite-Saline. Elle a deux mouillage l'un vers le milieu de l'île à l'Oueſt, & l'autre dans ſa Partie Sud ; mais ils ne ſont pas bons, non plus que tous ceux des Débouquemens en général.

Son ſol eſt ſabloneux auſſi ; il a des roches & refuſe toute culture. Cependant depuis le mois d'Octobre juſqu'à celui de Février on peut y avoir quelques légumes, graces aux pluies des Nords.

Excepté dans les points où ſont les ſalines, on trouve dans cette île & dans la précédente, une eſpèce de bruière odoriférante qui donne une graine dont les oiſeaux ſont très-friands. Il y croît auſſi des fredoches. Il ſemble cependant qu'un chiendent friſé qu'on y voit, permettrait d'y élever du bétail.

On y voyait, encore en 1781, quelques ânes ſauvages d'une très-belle eſpèce. On diſait qu'ils avaient été portés ſur la Grande-Saline par les ſuites du naufrage d'un bâtiment.

Cette île n'offre ni ſources, ni ruiſſeaux. Une grande marre donne une eau qui devient ſaumâtre dans le tems ſec ; on eſt obligé d'avoir des citernes.

Il y a dans le Nord-Oueſt de l'île un établiſſement d'environ cent maiſons, la plupart de bois, couvertes d'eſſentes, & quelques-unes de maçonnerie faite avec des pierres plates qu'on trouve ſur les lieux. Pluſieurs de ces maiſons ſont à étages, toutes ſont placées ſans alignement, & ſans ſymétrie entre la mer & les ſalines.

La nourriture principale des habitans conſiſte en ſalaiſons, en volailles, en maïs, en mulets exquis & d'autres poiſſons, en lambis & en oiſeaux la plupart marins.

Les travaux de ces ſaliniers conſiſtent à diſpoſer leurs ſalines & à porter le ſel au bord de la mer, où ils l'amoncèlent en pyramide qui ont depuis 10 juſqu'à 20 pieds de diamètre à leur baſe, & 10 ou 12 pieds de hauteur. On commence à préparer les aires au mois de Février, & en Octobre tout eſt terminé. Un pied d'eau en hauteur donne deux pouces de ſel & quelquefois quatre.

Un nègre prépare communément mille boiſſeaux par récolte, & ce boiſſeau, dont trois rempliſſent à-peu-près un baril de farine de 180 livres net, vaut deux eſcalins. Ainſi ce nègre rapporte environ 180 gourdes par an.

Le ſel des Iſles Turques eſt très-eſtimé dans les pêcheries des États-Unis d'Amérique. Ses criſtaux ſont blancs & gros. Les ſauniers imitent au ſurplus, quand ils le veulent, les ſels d'Europe qu'ils croyent très-inférieurs au leur. Ils diſent qu'il eſt gris par manque de ſoin des aires, & parce qu'on y mêle de

la terre, & que le grain eſt petit parce qu'on met dans les aires une trop grande hauteur d'eau.

La population de la Grande & de la Petite Saline peut-être évaluée en tems de paix à 3 ou 400 blancs, & à 5 ou 600 nègres. La plupart retournent à la Bermude & à la Providence après la récolte du ſel, & reviennent l'année ſuivante pour préparer les aires.

Un chef & un collecteur compoſent toute l'adminiſtration, ils jugent les différends. S'il ſe préſente quelque choſe d'important les notables s'aſſemblent & le gouvernement de la Nouvelle-Providence décide en définitif; c'eſt le comité qui règle le cours du ſel.

Les octogénaires y ſont communs. On n'y voit point de médecins.

On eſtime que les Iſles Turques peuvent donner 700,000 boiſſeaux de ſel par an.

Il y a à l'Eſt de la Grande & de la Petite Saline des îlots, auxquels on a donné des noms. Ce ſont des rochers ſtériles.

C'eſt à l'extrémité Méridionale de l'Iſle de Sable ou Sand-Key, que M. d'Eſtaing avait fait placer une pyramide quadrangulaire, terminée par une fleur de lis, pour ſervir de phare. Elle portait cette inſcription:

Homines ad Deos nullâ re propriùs accedunt, quàm ſalutem Hominibus dando. *Cic.*

& le nom de Phare-Choiſeuil, & l'on avait commencé à la pointe Méridionale de l'île de la Grande-Saline, le Phare-Praſlin qui devait être abſolument ſemblable à l'autre.

3°. *Du Débouquement des Caïques.*

Il eſt marqué par M. de Puyſégur, comme le ſeul qu'on doive prendre en ſortant du Cap, dès que l'on n'a pas des vents d'Eſt-Sud-Eſt conſtans. Il eſt à l'Oueſt des Caïques, entr'elles & la Grande & la Petite Inague & Mogane.

Si l'on peut paſſer au vent de Mogane, après l'avoir bien reconnu, on eſt débouqué. Si l'on eſt forcé d'aller ſous le vent de Mogane, il faut prendre le canal entre lui & les deux Iſles-Plates, qui ſont très-baſſes, & qu'il a dans le Oueſt-Nord-Oueſt à 12 lieues & demie, & aller paſſer au vent de l'île Samana.

La Petite Inague eſt à 12 lieues trois quarts dans l'Oueſt preſque quart Nord-Oueſt de la Petite-Caïque.

Les Caïques ſont un aſſemblage de pluſieurs îles & îlots, parmi leſquels on compte quatres îles principales : la Grande-Caïque, la Caïque du Nord, la Caïque du Nord-Oueſt ou des Providenciers & la Petite-Caïque, formant d'Orient en Occident, & dans l'ordre où je viens de les nommer, un demi-cercle ayant ſa convexité au Septentrion. Un grand placet ſur lequel il y a de 3 à 15 pieds d'eau termine les Caïques au Sud.

La latitude de la pointe Sud-Oueſt de la Petite-Caïque eſt de 21 d. 36 m. 15 ſ. ; ſa longitude de 74 d. 53 m.

La latitude de la Caïque du Nord-Oueſt ou des Providenciers ou des Bermudiens, priſe à ſa pointe Nord-Oueſt, eſt de 21 d. 50 m. 50 ſ. & ſa longitude de 74 d. 45 m. 30 ſ.

Ainſi la totalité des Caïques correſpond à la grande terre depuis environ 8 lieues dans l'Eſt du cap La Grange, juſqu'à la pointe du Limbé.

La pointe Eſt de la Petite-Inague eſt à 21 d. 29 m. de latitude ; & à 75 d. 22 m. de longitude : & le milieu de cette île qui a environ 5 lieues de l'Eſt à l'Oueſt, correſpond au point le plus Eſt de la Grande-Inague, & à la moitié de l'intervalle qui eſt entre la baie Mouſtique & le Port-à-l'Écu, à la grande terre.

Les briſans de l'Eſt de Mogane ſont par 22 d. 18 m. de latitude, & par 75 d. 6 m. 30 ſ. de longitude, & le milieu de cette île correſpond à-peu-près à la baie Mouſtique, dans l'Oueſt du Port-de-Paix.

Une frégate de Nantes ſur laquelle M. de Franqueſnay, lieutenant de roi de la Colonie, paſſait du Cap en France, ſe perdit ſur Mogane au mois de Mai 1685.

Le vaiſſeau du roi le Rubis, allant du Cap en France, ſe perdit ſur la Grande-Caïque le 11 Janvier 1731, entre onze heures & minuit. Il coupa ſon grand mât, jetta 9 canons à la mer & rentra au Cap très-endommagé le 22.

La frégate l'Opale périt ſur Mogane dans la nuit du 28 au 29 Août 1762, & le vaiſſeau le Diadême y toucha en même tems.

Le Lis, riche bâtiment, & le Diligent, de Bayonne, eurent le même ſort ; le premier, le 6 Juillet 1764, & le ſecond, au mois d'Octobre ſuivant.

Au mois de Décembre 1765, le Superbe, de Marſeille, parti du Cap, ſe perdit ſur la Petite-Inague, & la Marie-Anne, de la Rochelle, vers la même époque.

Ce fut au mois de Novembre 1786, qu'échoua ſur Mogane & ſans reſſource, le navire le Maréchal de Mouchy, de Bordeaux, à bord duquel

était M. François de Neufchâteau, procureur-général du Conseil dn Cap. Il y fit, entr'autres pertes, celle du manuscrit de sa traduction de l'Arioste, ouvrage de plusieurs années, & dont des fragmens, lus en société, faisaient désirer la publication avec empressement.

Le Postillon-Royal, de Marseille, parti du Cap le 25 Octobre 1787, évalué à 1,200 mille livres, périt le lendemain sur les Caïques. Peu de jours après, un bâtiment sorti de la Jamaïque, eut la même destinée, qui devint bientôt celle de deux bâtimens des États-Unis d'Amérique.

La Comtesse de Menou, de Nantes, capitaine Chevert, fut encore une victime des Caïques au mois de Décembre, ainsi que le Docile, de Nantes, capitaine Fourneau; l'un & l'autre sortaient du Cap, & on les estimait ensemble 3 millions.

Un Dunkerquois signala l'année 1788 par un naufrage sur ces Isles; tout le monde perdit la vie.

4°. *Du Débouquement Anglais ou de Krooked.*

Plus long, & plus sous le vent que tous les autres, il est préférable par cela même, lorsqu'on vient du golfe de l'Oueſt & de la Partie du Sud de Saint-Domingue ou lorsqu'on va aux États-Unis d'Amérique.

C'est le cap Saint-Nicolas qui est le point de départ ordinaire de ce Débouquement. On va passer dans l'Oueſt de la Grande-Inague, qui est basse & chargée de monticules, comme toutes les Isles du débouquement, que cette configuration fait paraître comme des îlots séparés.

De là, on va chercher l'Isle-au-Château, dont la latitude est par 22 d., 7 m., 30 s., & la longitude de 76 d., 44 m., 30 s., en évitant deux petites îles de sable extrêmement basses, appellées les *Hogsties* ou les Étoiles, qui sont à 18 lieues & demie dans le Nord-quart-Nord-Est de la pointe Oueſt d'Inague, & sur lequel un bâtiment américain s'est perdu le 7 Décembre 1788.

L'îlot le plus Oueſt des Hogsties est par 21 d., 40 m., 40 s. de latitude, & par 76 d., 17 m., 54 s. de longitude.

Dans l'Oueſt, 5 degrés Sud de l'Isle-au-Château & à 5 lieues, est l'écueil appellé *Mira-por-vos* (Prenez-garde à vous), assez semblable à celui des Hogsties. Sa partie la plus Nord est à 22 d., 8 m., 30 s. de latitude, & à 76 d., 56 m., 40 s. de longitude.

Du travers de l'Iſle-au-Château, on va, par l'Oueſt de l'île la Fortune, ſituée à 22 d., 29 m., 50 ſecondes de latitude, & 76 d., 45 m., 35 ſ. de longitude, chercher l'extrémité Oueſt de l'île de Krooked, que l'île la Fortune a dans le Nord, comme elle a celle d'Aklin dans le Sud. Cette extrémité Occidentale de Krooked eſt à 22 d., 48 m., 50 ſ. de latitude, & à 76 d., 46 m., 5 ſ. de longitude. Lorſqu'on l'a atteinte avec un tems ordinaire, on eſt débouqué. Mais avec certains vents, on a encore à craindre l'île des Wattelin, qui eſt dans le Nord à 33 lieues, ou même celle de Samana, placée à 23 d., 9 m., 10 ſecondes de latitude, & à 76 d., 14 m., 38 ſ. de longitude.

Un fond blanc réunit les îles Aklin, la Fortune & Krooked. Elles ont au Nord & à l'Eſt un reſſif qui, de 3 ou 4 lieues, offre un aſpect charmant, mais qui, de près, n'eſt plus qu'un compoſé de triſtes cactes, qu'alimentent un ſol de roches & de coraux.

La latitude de la pointe Oueſt de la Grande-Inague eſt de 21 d., & ſa longitude, de 76 d., 7 m., 30 ſ.

Il y a de l'eau douce dans la Grande-Inague & dans l'Eſt de la pointe baſſe de Krooked. Cette dernière île a même quelques arbriſſeaux.

Rien n'eſt habité dans ces quatre débouquemens que la Grande & la Petite-Saline des Iſles Turques, & elles ſeules ont auſſi & peuvent avoir quelque utilité. Les autres ſemblent n'exiſter que pour être la terreur des marins dans tous les tems & un danger de plus durant la guerre, parce que la fureur de l'homme & ſa cupidité viennent y chercher & y attendre l'occaſion de s'exercer.

Mais puiſque ces écueils menacent également & celui qui pourſuit & celui qui fuit; puiſque les vaiſſeaux de tous les peuples y courent les mêmes riſques, pourquoi dans la paix, lorſque le cœur de l'homme n'eſt pas fermé à l'humanité, les deux nations les plus expoſées à y voir anéantir d'immenſes richeſſes, agiſſent-elles comme ſi elles étaient ſourdes à ſa voix? Il ſerait ſi beau, il ſerait ſi doux de placer ſur ces rochers, qui n'annoncent que périls, qui ne rappellent que malheurs, des phares d'où naîtraient la ſécurité pour les navigateurs!

On ne peut ſonger qu'avec reconnaiſſance au mouvement qui avait porté M. le comte d'Eſtaing à vouloir exécuter un plan auſſi touchant. Mais comment ſe défendre d'un mouvement contraire à l'égard de ce chef anglais qui a donné l'ordre de détruire les deux phares déjà élevés? Comment l'officier chargé de cette déteſtable miſſion a-t-il pu l'exécuter? Il n'entendait donc pas la touchante inſcription qui aurait dû les rendre ſacrés?

Gouvernement anglais ! expiez cette erreur, ce mouvement d'un orgueil qu'un de vos géographes les plus célèbres a juſtement blâmé (*). Concertez-vous avec le Gouvernement français, & qu'il n'y ait à cet égard d'autre ambition, d'autre rivalité que celle d'accélérer l'élévation de ces monumens d'une bienfaiſance univerſelle. La mort de chaque individu dans les débouquemens eſt preſque un crime qui s'élève contre ceux auxquels il ſerait ſi facile d'en anéantir les dangers ! Songez que les deux premières puiſſances navales du Monde ſont froidement les complices des pyrates qui, dans ces funeſtes parages, attendent les malheureux que les flots n'ont pas engloutis pour leur arracher leurs dépouilles.

Me voilà enfin arrivé au terme de cette Deſcription. Il ſerait inſenſé de croire qu'elle remplira le vœu de tous mes Lecteurs. Mais qu'ils ſouffrent du moins que je me rende ce témoignage, qu'il n'a pas été en mon pouvoir de lui donner une plus grande utilité. Ceux d'entr'eux qui ont habité les Colonies & particulièrement celle de Saint-Domingue, ne pourront refuſer de dire qu'une entrepriſe de cette nature était remplie de difficultés, & qu'il n'en eſt point qui ayent arrêté mon zèle. On le concevra par ce ſeul fait, qu'il n'exiſte point en ce moment, de plan topographique de l'Iſle Saint-Domingue.

J'ai rempli mon vœu & mon deſſein de dire tout ce qui doit bien faire connaître à la France elle-même ſa plus belle poſſeſſion Coloniale. Maintenant on pourra parler de Saint-Domingue avec quelque certitude. Il eſt encore beaucoup de vérités à publier, mais elles appartiennent à l'Hiſtoire de cette Colonie, au Tableau de ſon Adminiſtration & au Traité général de ſa Culture, qui comprend tous les détails relatifs aux cultivateurs eux-mêmes. Ces ouvrages je le répète, je les ai entrepris, je les publierai avec le déſir qui eſt mon ſentiment dominant, celui d'être utile à la Patrie.

Fin de la Deſcription de la Partie Françaiſe de l'Iſle Saint-Domingue.

(*) Thomas Jefferies, dans le Diſcours Préliminaire de ſon Atlas.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce Second Volume.

Le chiffre désigne la page.

Liste des Souscripteurs, iij
Avertissement,
Liste chronologique des Administrateurs de la Colonie,
Traduction des Inscriptions latines contenues dans les deux volumes de cet ouvrage,

PARTIE DE L'OUEST. 1

Quartier du Môle Saint-Nicolas, 13.
XXII. Paroisse de Jean-Rabel, 13
XXIII. ——— du Môle Saint-Nicolas, 22
XXIV. ——— de Bombarde, 47
XXV. ——— du Port-à-Piment, 58
Quartier de Saint-Marc, 89
XXVI. Paroisse des Gonaïves, ibid.
De l'ancien Quartier de l'Artibonite, de la Plaine & de la rivière du même nom, 116
1°. De l'ancien Quartier de l'Artibonite, ibid.
2°. De la Plaine & de la rivière de l'Artibonite, 118
3°. De l'Arrosement de Plaine de l'Artibonite, 128
4. Des bacs & des ponts de la Plaine de l'Artibonite, 157
XXVII. Paroisse de la Petite-Rivière, 165
XXVIII. ——— des Verrettes, 176
XXIX. ——— de Saint-Marc, 179
Des Salines & du Sel des Antilles, 186
Des Terres des Salines, 188
Quartier du Mirebalais, 226
XXX. Paroisse du Mirebalais, ibid.
Quartier du Port-au-Prince, 247
XXXI. Paroisse de l'Arcahaye, ibid.
De l'ancien Quartier & de l'ancienne paroisse du Cul-de-Sac, & de la Plaine du même nom, 266
1°. De l'ancien Quartier du Cul-de-Sac, ibid.
2°. De la paroisse du Cul-de-Sac, ibid.
3°. De la Plaine du Cul-de-Sac, 269
§ 1. De l'arrosement procuré par la Grande-rivière du Cul-de-Sac, 271
§ 2. De l'arrosement procuré par la rivière Blanche, 277
§ 3. De l'arrosement procuré par la rivière Creuse, 278
§ 4. De l'arrosement procuré par la rivière des Orangers, la rivière la Boule, la rivière la Savonne & par des sources & des égoûts, 280
§ 5. De l'arrosement procuré par la riviere du Gallet, ou du Fond-Parisien, 281
XXXII. Paroisse de la Croix des Bouquets, 286
XXXIII. ——— du Port-au-Prince, 310
De la ville du Port-au-Prince, 315
Première Section de l'ancienne ville, 321
Seconde ———————, 332
Première ——— de la nouvelle ville, 349
Seconde ———————, 365
État-Major, Officiers d'Administration & Officiers Publics du Port-au-Prince, 376
De quelques établissemens publics du Port-au-Prince, 379
De la Police du Port-au-Prince, 384
De l'eau procurée à la ville du Port-au-Prince, 392
Des quais, du port & de la rade du Port-au-Prince, 399
De la population & des consommations de la ville du Port-au-Prince, 406

De la température du Port-au-Prince, 412
De la défenſe du Port-au-Prince & de la Partie de l'Oueſt, 435
Quartier de Léogane.
XXXIV. Paroiſſe de Léogane, 443
De l'ancienne paroiſſe de la Petite-Rivière, 447
De l'ancienne paroiſſe de l'Eſter, 448
XXXV. Paroiſſe du Grand-Goave, 485
Quartier de Jacmel, 492
XXXVI. Paroiſſe des Cayes de Jacmel, 493
XXXVII. ——— de Jacmel, 510
XXXVIII. ——— de Bainet, 520
Iſle la Gonave, 526

PARTIE DU SUD, 531

Quartier du Petit-Goave, 537
XXXIX. Paroiſſe du Petit-Goave, 537
XL. ——— du Fond-des-Nègres, 563
XLI. ——— de l'Anſe-à-Veau, 578
XLII. ——— du Petit-Trou, 590
Quartier de Saint-Louis, 606
XLIII. Paroiſſe d'Acquin, 606
XLIV. ——— de Saint-Louis, 623
XLV. ——— de Cavaillon, 650
De la Plaine des Cayes, appellée auſſi Plaine du Fond & Plaine du Fond de l'Iſle à Vache, 661
De l'eau procurée par la rivière de l'Acul, 669
De l'eau procurée par la rivière du Meſle ou de Jean-Dézé, 670
De l'eau procurée par le bras droit ou Oriental de la ravine du Sud, 671
De l'eau procurée par le bras gauche de la ravine du Sud, 677
De l'eau procurée par la ravine Séche, 679
Quartier des Cayes, 691
XLVI. Paroiſſe des Cayes, 691
Iſle à Vache, 717
XLVII. Paroiſſe de Torbec, 720
XLVIII. ——— du Port-Salut, 730
Quartier du Cap-Tiburon, 734
XLIX. Paroiſſe des Côteaux, 734
L. ——— de Tiburon, 742
Quartier de la Grande-Anſe ou Jérémie, 762
LI. Paroiſſe de Dalmarie, 762
LIIe & dernière. Paroiſſe de Jérémie, 776
De la ville de Jérémie, 782
Des Débouquemens, 816
1°. Du Débouquement entre la Caye-d'Argent & le Monchoir Carré, 823
2°. Du Débouquement des Iſles Turques, 823
3°. Du Débouquement des Caïques, 826
4°. Du Débouquement Anglais ou de Krocked, 828

A.

Abacou. Pointe de la paroiſſe du Port-Salut. — V. *Port-Salut.*
Abeilles. Aux Gonaïves, 112—A Jérémie, 809.
Abricot. Opinion des Naturels du pays ſur ce fruit, 771.
Abricots. Leur baie, 766 — Leurs rivières, 766 772—Leur plaine, 771, 772—Les Naturels y avaient mis le Paradis, 771 — Là ſont les plus beaux cacaoyers de la Colonie & ceux qu'on croit les plus anciens, 772 — Leur bourg, 773 —Leurs fortifications, 773 — La baie a des vers, 773—Leur cimetière, 773— Viennent d'obtenir une ſuccurſale, 773 — Ont un bureau de poſte, 774 — V. *Dalmarie.*
Académiciens. Ceux envoyés au Pérou pour meſurer un degré de l'Equateur, ſont venus au Petit-Goave, 559.
Acadiens. Envoyés de France à Saint-Domingue, 26 — Sont déportés au nombre de 12,000, par les Anglais en Amérique, 27 — Venus des colonies du continent de l'Amérique Anglaiſe, 27—Maltraités par le climat, 27, 29 — Partent pour la Louiſiane, 28 — Ceux qui reſtent ſont ſéparés des Allemands, 28 — Forment Bombarde, 28—Dépenſe qu'ils ont cauſée dans la Colonie, 29, 238 — La plupart quittent le Môle, 38 — Leur ſort au Mirebalais, 237.
Acquin. Chriſtophe Colomb y mouille, 606—Son nom Indien, 606 — Les Eſpagnols y bâtiſſent une ville, 606 — Surnommé Port du Bréſil & pourquoi, 606—Les Français s'y établiſſent, 606—On voulait le réſerver aux hattes, 606— La Compagnie de Saint-Domingue y permet la culture de l'indigo, 606 — Ses premières chapelles, 606, 609—Son bourg, 606, 614, 619—Devient une paroiſſe, 606—Son patron, 606 — Ses chemins, 607, 608, 610, 612, 613, 614, 618 — Ses limites, 607, 611 — Ses cantons, 607—Ses rivières, 607, 610, 611, 617, 619 — Ses côtes, 607, 613 — Manque d'eau, 608, 609, 610, 612 — Son ſol, 608, 609, 612, 613—Ses hattes, 609 Arroſement, 609, 619 — Ses manufactures, 609, 610, 611, 619—Ses débouchés, 610, 616 — Sa plaine, 612 — Ses ſalines, 612 — Beau point de vue, 612—Ses montagnes, 613

— Ses

Ses tremblemens de terre, 613 — Son égliſe, 614 — On voulait changer la ſituation du bourg, 615 — Son embarcadère, 616 — Sa baie, 617—Latitude & longitude, 617—Ses fortifications, 617—Sa poſition militaire, 618 — Cimetière, 619 — Sa population, 620 — Sa milice, 620—Sa température, 620—Nourriture des nègres, 620 — Ses tremblemens de terre, 620 — Produit de beaux chevaux, de beaux bœufs, 620—Renommé pour les moutons, les huitres & les truffes, 620 — Son hiſtoire naturelle, 620 — Le bois y eſt rare, 621—Son huile de palma-chriſti, 621 — Preuve de l'habitation des Naturels, 621 — Ojeda y vient deux fois, 621 — Américc Veſpuce y vient deux fois, 622 — Acquin célèbre & pourquoi, 622 — Caractère de ſes habitans, 622—Sa dépendance civile & militaire, 623— Diſtance qui eſt entre lui & d'autres lieux, 623 La Compagnie de Saint-Domingue y avait une juridiction fiſcale, 630.

Acteur. Actrice Créole, 329—Acteur Créol, 330 Ce qui ſe paſſe ſur le refus d'enterrer une Actrice, 460 — V. *Spectacle.*

Acul du Petit-Goave. Succurſale du Petit-Goave, 540 — Devient paroiſſe, 540 — On veut en faire le Fort-Royal, 542 — Son fort, 542 — On veut y mettre la ville du Pétit-Goave, 542, 543—Habitation achetée pour y mettre la ville du Fort-Royal & don de cette habitation, 543, 555 — Son Hôpital, 543 — Sa décadence, 543 & *ſuivantes.* — Sa paroiſſe ſupprimée, 543—Traces de ſon exiſtence, 555 — Bourg actuel de ce nom, 556—Chriſt venu de Carthagène, 556 — Canton de ce nom au Petit-Goave, 556 — V. *Petit-Goave.*

Adminiſtrateurs. Les deux Adminiſtrateurs de la Colonie viennent réſider au Port-au-Prince, 316 — Caractère & importance de leurs fonctions, 357 — Attribution judiciaire qu'ils ont, 361, 362. — V. *Gouverneur-Général ; Intendant.*

Adminiſtration Coloniale. Réflexions ſur ſon inſtabilité, 32 — Ce qu'elle devrait vouloir, 155 — Relativement aux ſaliniers de l'Artibonite, 185 — Réflexions ſur des principes relatifs aux arroſemens, 453 — Reproche grave relatif à la nourriture des eſclaves, 484, 741.

Aklin. (Iſle d') V. *Débouquemens.*

Allemands. Amenés à Saint-Domingue, 27 & *ſuivantes.* — Aublet en met à la Plate-Forme & à la baie de Henne, 28, 53, 56 — Dépenſes qu'ils cauſent dans la Colonie, 29 — Sont envoyés à Bombarde, 47, 48 — Leur éloge, 49 — Leur nombre à Bombarde, 50— Forment une compagnie de milice à Bombarde, 57.

Américc Veſpuce. Vient deux fois à Acquin, 622.

Amirauté. De la Partie de l'Oueſt, 5— De Saint-Marc, 5, 197—Du Port-au-Prince, 5, 360, 363—De Jacmel, 5—On en avait mis une au Môle, 30, 44 — Leurs officiers portent un uniforme, 363 — De Jacmel, 513 — De la Partie du Sud, 532, 546, 547 — De Saint-Louis, 631 —Propoſition d'en mettre un préposé dans certains endroits, 631 — Propoſée à Tiburon, 630 — Des Cayes, 697, 698— De Jérémie, 785.

Anacoana. Sœur de Béhéchio cacique de Xaragua, 440 — Succède à ſon frère, 444, — Sa déplorable fin, 444, 495.

Anes. A quoi employés au Môle, 37 — Au Port-au-Prince, 398 — A Jérémie, 784 — Anes ſauvages aux Iſles Turques, 825.

Anglois. Déportent 12,000 Acadiens dans leurs Colonies du continent de l'Amérique, 27 — A Jean-Rabel, 20 — Au Môle, 24, 25, — Au Petit-Goave, 540 — A Saint-Louis, 623, 636 —Prennent Saint-Louis, 638 & *ſuivantes.* — Qui ſe perdent ſur la Pointe du l'Abacou, 731—Aux Côteaux, 738, 740 — A Tiburon 752 — A Dalmarie, 762 — Ce qu'ils font aux Iſles des Débouquemens, 818 & *ſuivantes.* — Invités à concourir avec les Français à l'établiſſement de phares dans les îles des Déboumens, où ils en ont détruit deux, 829, 830 —V. *Jamaïque.*

Animaux. Extrémité à laquelle les ſéchereſſes les reduiſent au Port-à-Piment, 77 — Comment on les nourrit au Port-au-Prince, 407— Ce qu'ils conſomment de bois-patate, 407— Preuve de la difficulté d'acclimater ceux étrangers, 492, 715 — Effets des écumes de ſucre ſur eux, 687 — Comment nourris à Jérémie, 812—V. *Épizootie, Règne Animal.*

Anſe-à-Veau, 578—Devient une paroiſſe, 579— A une ſuccurſale au Rochelois, 579 — A eu une annexe à l'Aſile, 579 — Ses limites, 580 — Son étendue, 580 — Ses cantons, 580 — Sa partie plane, 580—Ses chemins, 580, 586 & *ſuivantes*—Ses côtes 581, 587 — Ses rivières, 581, 582, 583, 586 & *ſuivantes*— Beau canal & paratonnerre ſur l'habitation Orourke, 582 — Son ſol, 583, 584, 586, 587 — Son bourg, 584, 585 — Son port, 584 — Ses fortifications, 584 — Son égliſe, 585 — Ses tremblemens de terre, 585 — Sa population, 583 — Sa marechauſſée, 585 —

Sa poſte aux lettres, 585 — Ses manufactures, 587—Sa température, 589—Centenaire, 589 — Ses débouchés, 589 — Preuve de l'habitation des anciens Naturels, 589 — Sa milice, 589 — Sa dépendance civile & militaire, 589 — Sa diſtance à d'autres lieux, 590—V. *Aſile, Nippes ; Rochelais*

Anſes. (les) Voyez *Côteaux.*

Anſes-à-Pitre. Leurs nègres marons, 309, 497, *juſqu'à* 503 — Ce que c'eſt, 493, 495 — Leur célébrité hiſtorique, 495, 496—Preuve que le cacique Henri y a ſéjourné. 496 — Communiquent avec le Cul-de-ſac, 497.

Arbres. Voyez *Règne végétal.*

Arcahaye. Ce nom eſt indien, 247 — Ses premiers établiſſemens, 247 — Les Eſpagnols veulent l'attaquer, 248 — Terminait le Cul-de-Sac, 248 — Ses productions, 248, 254—Ses manufactures, 248, 251—Ses rivières & ſes anſes, 248 *& ſuivantes*, 253—Ses arroſemens, 248 *& ſuivantes*, 262 *& ſuivantes* — Pourquoi une habitation y eſt appellée la Générale, 249—Sa population, 251 —Sa milice, 252 — Ses côtes, 252, 256 *& ſuivantes*—Ses limites, 252—Sa plaine, 252 Ses cantons, ; 252—Ses chemins, 253, 257, 258, 260 —Son ſol, 254—Sa fécondité, 254 Ses montagnes, 254 — Cantons dont on projette de faire une paroiſſe, 255 — Son bourg, 255 — Son égliſe, 255—Ses tremblemens de terre, 255, 260—Sa maréchauſſée, 256 Ses débouchés, 256 — Ses ponts projettés, 260, Sa température, 260 — Ses maladies, 263—Diſtance entr'elle & pluſieurs lieux, 264 —Ses perſonnes à louer, 265.

Armoiries de Sainte-Marie de la Vraie-Paix, 445 — De Terre-Sauvée de la Savane, 667.

Arpenteur. Abus relatif au dépôt de leurs actes, 213 — Voyez *Rolland.*

Arroſement. Aux Gonaïves, 93 *& ſuivantes* — A l'Artibonite, 127 *à* 156 — Noms des perſonnes qui ſe ſont occupées de l'arroſement de l'Artibonite, 128, 129 — Ce que c'eſt qu'un pouce de Fontainier, 143 — Comment des travaux faits pour l'arroſement de la plaine de l'Artibonite ſont récompenſés, 154—Réflexions dictées par les circonſtances de l'arroſement tenté à l'Artibonite, 155 — Celui de l'Artibonite en général eſt-il utile? 155 —Aux Verrettes, 177—A l'Arcahaye, 148, 254, 262—De la plaine du Cul-de-Sac, 271 *juſqu'à* 289, 361—De la Croix-des-Bouquets, 305— Au Port-au-Prince, 398, 410, 411 — Ses effets, 429 — De Leogane, 451 *& ſuivantes* — Noms de ceux qui ont concouru pour l'arroſement de Léogane, 451 — Principes manifeſtés ſur les arroſemens, trouvés dangereux par l'Auteur, 453 — De Bainet, 525 —Poſſible au Fond-des-Nègres, 574 — De la paroiſſe du Petit-Trou, 602 — d'Acquin, 609, 619—de Cavaillon, 653—De la plaine des Cayes, 669 *juſqu'à* 684.

Artibonite. Origine de ce nom, 116.

——— (Plaine de l'). Son étendue, 118—Sa ſurface, 119—Ses rivières, 119 *& ſuivantes* —Son ſol, 122, 127 — Sa diviſion en trois portions, 122—Sa température 123, 151, 164—Ses premiers établiſſemens, 124 — Ses chemins, 124, 163 — Sa culture, 125—Ses manufactures, 125 — Ses productions, 125 *& ſuivantes* — Projets de l'arroſer, 127 *à* 156 — Ses parties noyées & travail à faire pour les deſſécher, 127 *à* 556—Réflexions ſur le projet de l'arroſer, 155—Ses bacs & ſes ponts, 157 *& ſuivantes*—Pont de l'Eſter, 163—Ses débouchés, 164 — Plan de cette plaine, 165—Manque de bois, 171 — Son extrémité inférieure, 191.

———(Ancienne paroiſſe de l'), 115 — Son origine, 117.

———Ancien Quartier de l') 115—Comment établi, 116 — Devient le Quartier de Saint-Marc, 118—Sa population, 165—Sa milice, 165—Sa maréchauſſée, 165.

———(Rivière de l'). Limite du royaume de Marien, 119 — Sa ſource, 119—Son cours, 119—Volume de ſes eaux, 119—Sa viteſſe, 120, 139—Travaux relatifs aux projets de la faire ſervir à l'arroſement de la plaine de ce nom, 128 *juſqu'à* 156—Ses débordemens, 133, 134, 136, 137, 149, 153 — On nomme un inſpecteur de ſes digues, 138 — Hauteur de ſes écores, 139—Coule dans le point le plus haut de la plaine, 139— Ses digues, 144—Eſt navigable 156.

Artillerie 358 *& ſuivantes* Parc d'artillerie au Port-au-Prince, 363—Son école au Port-au-Prince, 406—V. *Fortifications.*

Aſile. Canton diviſé entre les paroiſſes de l'Anſe-à-Veau & d'Acquin, 579, 611 — Eut une ſuccurſale de l'Anſe-à-Veau & de Saint-Louis, 579 —Son bourg, 587, 611 — Devrait être une paroiſſe, 587—Sa population, 588—Ses rivières, 588, 611 — Ses hattes, 588 — Avantages de ſa poſition militaire, 588, 706 — Sa maréchauſſée, 588 — Son bureau de poſte, 589— Ses manufactures, 611.

Aublet (M.). Nommé directeur-général du *Môle*,

28—Forme Bombarde, 28 — Se démêt de ſes fonctions, 28—Veut ſubſtituer le nom de M. d'Eſtaing à celui du Môle, 29 — Sa reconnaiſſance envers M. Bombarde, 47 — Donne le nom de Bombardopolis, 48 — Sa mort, 28 —Son ouvrage, 58 — V. *Acadiens*, *Allemands*.

Auger (M.) gouverneur de la Colonie. Enterré à Léogane, 471.

Auteur. A rédigé comme membre, & au nom du Conſeil Supérieur de Saint-Domingue, les repréſentations contre la ſuppreſſion du Conſeil du Cap, 345—A donné un mémoire ſur la patate conſidérée comme fourrage, 407 — Ouvrages qu'il promet encore ſur Saint-Domingue, 830.

Avoine. Réuſſit à la Croix-des-Bouquets, 295 — Aux Cayes de Jacmel, 505.

Avortement, 660 — Peine imaginée pour le punir, 660.

B.

Bac. Sur l'Artibonite, 157 *& ſuivantes*, 214, 244 — A Jérémie, 790.

Baie des Baradères — V. *Baradères*.

—— des Caïmites, V. *Caïmites*.

—— des Flamands, 655 — Les bâtimens des Cayes viennent y hiverner, 656—Ses fortifications, 656—Ses vers, 656.

—— du Meſle (Grande), 646.

—————(Petite), 647.

Bains Publics. Au Port-au-Prince, 399.

Bainet. D'où lui vient ce nom, 522—Paroiſſe, 522—Son égliſe, 522, 523 — Ses limites, 522, 524 — Son ſol, 522, 526—Ses manufactures, 523, 525—Ses côtes, 523 — Sa maréchauſſée, 523 — Sa température, 524, 526—Ses productions, 524—Sa dépendance civile & militaire, 524—Ses chemins, 524 — Sa diſtance à d'autres lieux, 524, 525—Ses rivières, 524, 525—Ses arroſemens, 525 — Ses montagnes, 525 — Preuve de l'habitation des anciens Naturels, 525—Ses débouchés, 526.

Baleine, 504.

Bande du Sud. Ce qu'on doit entendre par là, 532—V. *Partie du Sud*.

Baradères. Leur rivière, 593, 599, 600— Leur rivière Salée, 593, 600—Leurs manufactures, 599.

————— (Baie des). Son étendue, 592 — Ses hauts-fonds, 592—Ses côtes, 583—Ses îlets, 593, 594—Ses détroits, 594 — Mal connue des Français, 594.

Baromètre — V. *Température*.

Baſſan (M). Éloge de cet habitant de Léogane, 485.

Beauharnois (famille), 475.

Beauval (M. de). Envoyé par le miniſtre pour l'examen du Môle, 25.

Bec-du-Marſouin. Eſt une preſqu'île, 594 — Forme un des côtés de la baie des Baradères, 594—Manque d'eau douce, 594 — Ses productions, 594—Ses habitans, 594—Sa forme, 594—Latitude & longitude de ſa pointe Eſt, 595 — On voulait couper le col de la péninſule qu'il forme, 597—V. *Baradères*, *Petit-Trou*.

Béléchio. Cacique de Xaragua—V. *Anacoana*.

Bellecombe (M. de). Va au Môle, 31—Va aux Eaux de Boynes, 65 — Cours de ſon nom à Saint Marc, 199 — Batterie de ſon nom, 216.

Belloc (M.). Éloge de ſon humanité envers les Acadiens, 27.

Benech (M.). Éloge de ce Sénéchal de Saint-Louis, 650.

Bertrand (M.). Il tenta le premier l'arroſement de l'Artibonite. Son éloge, 224—V. *Arroſement de la plaine de l'Artibonite*.

——— *Saint-Ouen*, fils du précédent. Son éloge, 224 — V. *Arroſement de la plaine de l'Artibonite*, *Saliniers de l'Artibonite*.

Beſtiaux—V. *Règne animal*.

Blé—V. *Froment*.

Bois—V. *Règne Végétal*.

Bombarde. Ses chemins, 29, 50, 54, 55, 56 —Nom primitif de cette paroiſſe, 47 — Ses cantons, 47—Sa population, 47, 55—Ses manufactures, 47—Des Allemands l'habitent, 47 — M. Aublet l'appelle *Bombardopolis* & pourquoi, 47—Sa ville, 48, 49—Sa température, 48, 49 — D'où elle tire ſon eau, 48—Son égliſe, 48 — Son ſol, 49 — Les pluies y ſont plus fréquentes & plus favorables depuis 1783, 49—Ses progrès, 49 — Ses productions, 50 — A beaucoup coûté à l'État, 50—Le roi y avait une habitation, 50—Ses côtes, 52 *& ſuivantes* — Ses montagnes, 54 — M. d'Eſtaing croit Bombarde propre à faire une place-forte, 55 —Sa diſtance à divers lieux, 56, 58 — Traces volcaniques, 57—Son hiſtoire naturelle, 57— Sa milice, 57 — Ses rapports civils & militaires, 59 — Son patron, M. Bombarde, n'exiſte plus, 58—Aublet, ſon fondateur, eſt mort, 58.

Boucaſſin. Son bourg, 239, 299—Son bureau de poſte, 299—V. *Arcahaye*.

Bourcel (M. de). Son éloge, 199.
Boussole—V. *Variation*.
Brébant (M.). Commandant du Port-à-Piment, 83—Trouve à Terre-Neuve deux bouteilles de mercure cru, 83—Services importans qu'il rend, 86, 87—Son éloge, 87—Calomnié auprès d'un des Adminiſtrateurs, 87—M. de Behecombe lui rend une juſtice éclatante, 87—Son vœu pour les pauvres, 87.
Brevet (M.). Son ouvrage ſur le café, 442.
Briqueterie—V. *Manufactures*.
Brise Carabinée, 301—V. *Vent*.
Bufles. Bœufs qui en ſont provenus, 302.

C

Cacayers. Moins eſtimés à préſent & pourquoi, 769—Où ſont les plus beaux de la Colonie & qu'on croit auſſi les plus anciens, 772—Périſſent tous en 1735, 779, 813.
Cacayères — V. *Manufactures*.
Cacique—V. *Anſes-à-Pitre ; Béhéchio ; Henri. Xaragua*.
Cachalot — V. *Baleine, Pêche*.
Café—V. *Manufactures*
Cafeteries—V. *Manufactures*.
Cafier—V. *Règne Végétal*.
Cahuzac (M. de). Vient deux fois à Tiburon, 743.
Caïmites. (les) Leurs productions, 600, 799, 800—Leurs habitans, 600, 799—Leur étendue. 794—Leurs embarcadères, 795, 799,—Ont un ſubſtitut du Procureur du roi de Jérémie, 796—Ont un bureau des poſte, 796—Leur bourg projetté, 795—Devraient avoir une ſuccurſale, 795—Devraient avoir une marechauſſée, 795—Leur ſol, 796, 798—Leurs entonnoirs, leurs grottes, 796,—Faits hiſtoriques, 799.
——— (Baie des) Eſt au revers Oueſt du Bec-du-Marſouin, 565—D'ou vient ce nom, 595—Ses côtes, 595 *& ſuivantes*, 800—Ses îlets, 595, 596 *& ſuivantes*, 796—Latitude & longitude de la Grande-Caïmite, 596—Eſt un mouillage excellent, 597.
Cayes. (Iſles) Concedée a d'Ogeron, 817—Priſe de poſſeſſion par la France, 818—Ce que c'eſt, 827—Noms des principales, 827—Latitude & longitude, 827—Naufrages cités, 828—V. *Débarquement*.
Cèdre. Raiſon d'en deplorer la perte, 37.
Cerne-à-ſrere, 234—Celle d'Otahiti connue aux Iles du Vent, 254—Celle de Batavia, 481—V. *Règne Végétal ; Température*.
Canons de fonte pris à Carthagène & laiſſés aux Colons de Saint-Domingue comme une preuve de leur courage, 482.
Cap-à-Foux du Môle. D'où lui vient ce nom 46, 54—Sa latitude & ſa longitude, 46.
——— *de Tiburon*. Son nom, 754.
Cap Dalmarie. V. *Dalmarie*.
——— *Dame-Marie*. V. *Dalmarie*.
Cap Tiburon. Appellé cap Saint-Michel par Chriſtophe Colomb, 743—La pointe à Burgaux mal-à-propos nommée cap Tiburon, 746—Sa poſition 747—Eſt la pointe la plus Sud-Oueſt de l'Iſle, 753—Sa latitude & ſa longitude, 754—V. *Tiburon*.
Capitaine de Port. A la police du quai, 402, 404.
Capitale. V. *Cayes ; Jacmel ; Léogane ; Petit-Goave ; Port-au-Prince ; Saint-Louis*.
Capois. Nègre hattier. Découvre les eaux thermales du Port-à-Piment, 62 *& ſuivantes*.
Carthagène. V. *Canons*.
Caſtaing. (Mde de) Éloge de cette fondatrice d'une Providence à Léogane, &c. &c, 467.
Caſtelveyre. Avait établi une Providence à Léogane, 467.
Cavaillon. Lieux de ce nom, 650—Les Dominicains y ont une habitation, 650—Avait une chapelle ſuccurſale, 650—Eſt devenue une paroiſſe, 650—Limite de cette paroiſſe, 650—Ses cantons, 650—Ses chemins, 651, 657, Ses montagnes, 651—Son bourg, 651—Son égliſe, 651—Sa rivière, 651—Pont projetté, 652—Sa plaine, 653—Son ſol, 653—Ses arroſemens, 653—Conceſſion abuſive qu'on y avait obtenue, 655—Ses côtes, 653—Ses manufactures, 657—Ses productions, 657—Nourriture des negres, 657—Sa population. 657—Sa milice, 658—Sa maréchauſſée, 658—Sa température, 658—Tremblemens de terre, 658—Son hiſtoire naturelle, 659—On y a employé le labourage, 659—Maladies, 660—Sa dépendance civile & militaire, 660—Sa diſtance d'autres lieux, 660—A dépendu de la paroiſſe de la plaine des Cayes, 734—V. *Baie des Flamands*.
Cayes. Limites de cette paroiſſe, 691—Son étendue, 692—Ses cantons, 692—Ses chemins, 692, 716, 814—Ses rivières, 695, 716—Ses côtes, 703—Sa rade, 703 *& ſuivantes*, 713—Ses canots, 705—Ses fortifications, 705 *& ſuivantes*.—Dons fait à ſes pauvres, 711—Sa population, 712—Sa milice, 712—Ses manufactures, 712—Sa température

température, 712—Ses tremblemens de terre, 714—Ses maladies, 714—Son hiſtoire naturelle, 715 & *ſuivantes.* — Chef-lieu d'un Quartier, 716—Finira par le ceder à Saint-Louis, 717.

Cayes. (plaine des) Ses différens noms, 661—Ses limites, 661— Eſt un rembai, 661, 663—Ses rivières, 661, 664, 699 & *ſuiv.* Sa ravine du Sud 661=Sa rivière de l'Acul, 662=*Maçonne du Bon-Dieu*, 662—Les eaux y forment des concrétions, 662—Ses monticules, 663—Son ſol, 663—Son aſpect, 663—Suſceptible d'accroiſſement, 663 — Ne peut ſoutenir le parallèle avec celle du Nord & de l'Oueſt, 694—Sa partie réputée la plus productive, 664—Facilité d'y avoir des moulins à eau, 664—Ses étangs, 665—Ses ouragans, 665—Les Eſpagnols y avaient mis la ville de Terre-Sauvée de la Savane, 666— Son établiſſement par les Français, 667 — Menacée par les Anglais, 667 — Sa chapelle, 607 — Pillée par les Eſpagnols, 667 — Son égliſe, 667—Ses productions, 667, 686—Son État-major, 667—Concédée à la Compagnie de Saint Domingue, 668—A eu une juridiction fiſcale, 668—Sa paroiſſe, 668 — Diviſée en deux paroiſſes, 668—Ses manufactures, 668, 685—Sa population, 668—Ses arroſemens, 669 *juſqu'à* 684—Ses nègres, 685 — Preuve de ſa fertilité, 685 — Nourriture & traitement des nègres, 685—On y laboure, 685—On y fume, 685 — Ses habitations les plus conſidérables, 686 — Sa culture, 686 — Son hiſtoire naturelle, 687 & *ſuivantes.*—Montagnes qui la bordent, 687 — Preuve de l'habitation des Naturels, 688—Ses chemins, 688 & *ſuivantes.* — Ses mœurs, 689 — Demandes de ſes habitans, 690 — Rareté du numéraire, 690—Son produit, 690 — On lui impute de faire le commerce étranger, 690—Ce que M. du Chilleau avait fait pour elle, 691—Caractère de ſes habitans, 716 — Carte gravée de cette plaine, 716—Où était ſon ancien bourg, 720 — Cavaillon, les Cayes, Torbec & les Côteaux dépendaient de la paroiſſe de la plaine des Cayes, 734 —V. *Terre-Sauvée de la Savane.*

Cayes. (ville des) Son origine, 692 — Son égliſe, 693, 701—Ses limites, 694—Sa ſituation, 694, 703 — Ses rues, 694, 695—N'eſt pas ſaine, 695, 715 — Ravages qu'y fait la ravine du Sud, 619—Ce qu'on appelle rivière des Cayes, 695—Ses maiſons, 696—Ses places, 697, 700, 701, 702, 703—Ses marchés, 697—Le palais de juſtice, 697, 701—Sa juriſdiction fiſcale, 697—Sa Sénéchauſſée, 697—Son club, 698—Son ſpectacle, 699 & *ſuivantes.*—Un moulin à vent, 700—Sa loge de Francs-maçons, 701 — Sa poudrière, 701 — Son hôpital, 701 — Fontaine projettée, 702—Sa garniſon, 702 — Latitude & longitude, 703—Son commerce, 705 — Eſt un port d'entrepôt, 705=Rareté du numéraire, 705 — Son capitaine de port, 705 — Son État-major, 707 = Réſidence du commandant en ſecond, 707 — Son officier d'adminiſtration, 707 — Ses fonctionnaires publics, 707—Sa maréchauſſée, 707—Eſt la réſidence de l'ingénieur en chef de la Partie du Sud, 708 — Ses conſommations, 708 — Prix de divers objets, 708—Sa population, 708, 712—Ses mœurs, 708—Son cimetière, 709—Ses boucheries, 709 — Sa diſtance à d'autres lieux, 716—Sa poſte aux lettres, 716.

Cayes de Jacmel. Limites de cette paroiſſe, 493, 509—Rivières, 493, 494, 495, 504, 505, 506, 507, 508—Leur ſurface eſt mal connue, 493—Leurs côtes, 493 & *ſuivantes.* — Cantons, 495 & *ſuivantes.* — Chemins, 497—Productions, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509 — Sol, 504, 505, 508—La Croix des Bouquets empiète ſur elles, 504—Manufactures, 504, 505, 509—Les Américains viennent y pêcher le Cachalot, 504—Les Jamaïcains viennent y pêcher la Tortue, 504 — Température, 505, 506, 510 — Montagnes, 505 — Fortifications, 506 — Bourg, 507—Population, 507, 509—Égliſe, 507—Quand devenues une paroiſſe, 507—Preuve de l'habitation des anciens Naturels, 508 — Mines, 508 — Milice, 509— Marechauſſée, 509 — Dependance civile & militaire, 510 — Tremblemens de terre, 510 — Leur diſtance à d'autres lieux, 510.—Voyez *Anſes-à-Pitre.*

Cayman. — V. *Règne Animal.*

Centenaire, 164, 238, 425, 575, 589.

Chambre d'Agriculture du Port-au-Prince, 379.

Chaufournerie. — V. *Manufactures.*

Chemin. De Jean-Rabel, 21, 26 — Du Môle, 23, 26, 29, 35 — De Bombarde, 29, 50, 54, 55, 56 — Du Port-à-Piment, 85 & *ſuivantes.* — Des Gonaïves, 105 & *ſuivantes.* — De la Partie du Nord à celle de l'Oueſt & ce qu'il a coûté, 107, 108, 429, 473 — De la plaine de l'Artibonite, 124, 163 — De la Petite-Rivière, 175 — Des Verrettes, 178— De Saint-Marc, 214 — Du Mirebalais, 233,

240—De l'Arcahaye, 253, 257, 260 — De la Croix des Bouquets, 306 — Du Port-au-Prince, 429—Entre le Port-au-Prince & Jacmel, 431 *& suivantes*, 476 *& suivantes*, 513 *& suivantes.* — Du Cul-de-Sac à Saint-Domingo, 447—De Léogane, 473, 475—Ceux de Léogane sont les seuls qui aient des indicateurs, 474 — Des Cayes de Jacmel, 506 — De Jacmel, 518 *& suivantes.* — De Bainet, 524 — Du Petit-Goave, 553 *& suivantes.* — Du Fond-des-Negres, 560, 570, 572—Du Rochelois, 576—De l'Anse-à-Veau, 580, 586, *& suivantes.* — Du Petit-Trou, 591, 598, 599, 600, 601—D'Acquin, 607 608, 610, 612, 613, 614, 618—De St-Louis, 635 *& suivantes*, 644 — De Cavaillon, 651, 652, 653, 657 — De la plaine des Cayes, 688 — Des Cayes, 716, 814—De Torbec, 726 — Du Port-Salut, 733 — Des Côteaux, 736, 738 *& suivantes.* — De Tiburon, 747 *& suivantes*, 753 *& suivantes*, 756 — De Dalmarie, 767 *& suivantes*, 769, 774 — De Jérémie, 780 *& suivantes*, 813 *& suivantes.*

Choiseul. Cette famille se fait donner les trois petites îles qui bordent la Colonie Française, 719.

Climat. — V. *Température.*

Cochenille. — V. *Règne Animal ; Règne Végétal.*

Coëls (M. Robert). Son éloge, 590.

Colomb (Christophe). Entre le 8 Décembre 1492, dans le grand Port-à-l'Écu, 17 — Découvre le Môle Saint-Nicolas, le 6 Décembre 1492, 22 — Mouille au Môle, 23—Mouille à Acquin, 606 — Appelle Cap Saint-Michel le Cap-Tiburon, 743.

Colonies. Comment on écrit sur elles, quand on ne les connaît pas, 11 — Preuve de ce que vaut la Colonie Française de Saint-Domingue, 306, 815—Il faut bien connaître les Colonies pour les bien administrer, preuves, 729—Sur la conformation physique de celle de Saint-Domingue, 807 *& suivantes.*—V. *Règne Minéral ; Tremblement de terre.*

Colons. Canons de Carthagène donnés à ceux de Saint-Domingue comme un monument de leur courage, 482.

Comité d'Administration. Ce que c'est, 378.

Commandant. — V. *Gouverneur.*

——— en Second, 3, 532, 547, 632, 707.

Commerce. Entrepôt du Môle, 28, 29, 38 — Bateaux passagers du Môle, 44 — Bateaux passagers des Gonaïves, 105—De Saint-Marc, 212—De Port-au-Prince, 405—De Léogane, 470 — De Jacmel, 517 — Du Petit-Goave, 556—De Miragoane, 568 — De Saint-Louis, 644 — Des Cayes, 705 — De Tiburon, 752 — De Jérémie, 786, 787, 805.

Compagnie de l'Assiente. Ce que c'était, 625.

——— *de Saint-Domingue*, 3, 510, 533 — Sa juridiction fiscale, 512, 630, 697 — Son historique, 623 *& suivantes.* — Etendue de sa concession, 624 — Ses privilèges, 624—Ses Directeurs, 625 — Ses prétentions, 625 — Prend des troupes à sa solde, 626—On voulait qu'elle établît une cour souveraine, 626 — Ses empiétemens, 626, 627 — Règles qu'elle établit, 626 — Sa mauvaise administration, 627 — Elle est supprimée, 627.

——— *des Indes.* Elle obtient la concession de plusieurs droits de la Compagnie de Saint-Domingue & d'autres plus odieux, 627 — La Colonie se soulève contre elle, 628.

Concession. Avec quelle avidité on les recherche, 202, 815.

Conseil de Léogane, 4, 342 *& suivantes*, 455, 459.

——— *de Saint-Domingue*, 5, 343 — Son installation, 343—Sa composition, &c, 343, *& suivantes.*—Ses remontrances sur la réunion des deux Conseils de la Colonie, 345—Costume donné à ses membres, 346 — Sa garde, 347.

——— *du Cap*, 4, 343 — Sa suppression a produit des plaintes, 345 — Représentations du Conseil de St-Domingue sur sa suppression, 345 — Il sera rétabli, 345.

——— *du Petit-Goave*, 4, 341, 538 — Sa composition, *& suivantes*, 546.

——— *du Port-au-Prince*, 4, 342 — Ses membres sont enlevés par ordre du Prince de Rohan & embarqués pour France, 342—Cassé, puis rétabli, 343 — Sa composition, 343.

Conseillers — V. *Conseil de Saint-Domingue.*

Coquille — V. *Nègres ; Règne Minéral.*

Corydon. — V. *Saline.*

Costume. — V. *Conseil de Saint-Domingue.*

Côteaux (Paroisse des). Démembrée de celle de la plaine des Cayes, 734 — Son territoire primitif, 734 — A remplacé la paroisse des Anses, 734—Ses limites. 734 — Sa dénomination, 734—Ses rivières, 734 *& suivantes.* —Son bourg, 735, 737, 741—Établie par le commerce étranger, 735—Ses côtes, 735 *& suivantes*—Ses fortifications, 735, 738—Ses chemins, 736, 738 — Ses eaux, 737 — Sa maréchaussée, 737—Son église, 737 — Ses milices, 738, 741—On y demande un bourg au Port-à-Piment, 739 — Latitude & longitude,

740 — Ses manufactures, 740 — Son sol, 740 — Ses montagnes, 740, 741 — Sa population, 740—Sa température, 741—Son histoire naturelle, 742 — Sa distance à d'autres lieux, 742 — Sa dépendance civile & militaire, 742.

Côtes. De la paroisse de Jean-Rabel, 17 & *suivantes*—Du Môle, 33 & *suivantes*, 46 — De Bombarde, 52—Du Port-à-Piment, 61—Des Gonaïves, 69—de Saint-Marc, 182, 191—De l'Arcahaye, 252, 256 & *suivantes* — De la Croix-des-Bouquets, 308 — Du Port-au-Prince, 402, 430—De Léogane, 468 & *suivantes* — Du Grand-Goave, 490 — Des Cayes de Jacmel, 493 — De Jacmel, 516, 521—De Batinet, 523—Du Petit-Goave, 549, 557—De l'Anse-à-Veau, 581 & *suivantes*—Du Petit-Trou, 691—Des Baradères, 593 & *suivantes* — Des Cafmites, 595 & *suivantes*, 880—d'Acquin, 607 & *suivantes*, 613 — De Saint-Louis, 536 & *suivantes*, 645 & *suivantes*—De Cavaillon, 653—Des Cayes, 703 & *suivantes* — De l'Isle à Vache, 717 & *suivantes*—De Torbec, 722 — Du Port-Salut, 730—Des Côteaux, 735 & *suivantes* — De Tiburon, 746 & *suivantes* — De Dalmarie, 763—De Jérémie, 779 & *suivantes* — Etendue des côtes de la Partie Française, 816.

Coton de soie. Cultivé à Saint-Louis, 648—Essai & emploi que l'Auteur en a fait, 638, 649.

Cotonneries—V. *Manufactures.*

Courrejolles (M. de). S'empare deux fois des Isles Turques, 820 & *suiv.* V. *Arrosement de l'Artibonite, Débouquemens, Isles Turques.*

Crabes Leur étonnante multiplieité à Jérémie, 810 & *suivantes*—Dégâts qu'ils causent, 811.

Crête-à-Piquans. Point d'une chaîne de montagnes dépendante de Léogane, 476 — Sa situation remarquable, 476—Sa position militaire, 477 518, 519.

Croix-des-Bouquets. Origine de cette paroisse, 286, 288 — Son église, 286, & *suivantes* 291—N'etait d'abord qu'une succursale du Port-au-Prince, 286 & *suivantes*—Son bourg, 287, 288 & *suivantes*, 292—Ses limites, 288—Contient une partie de la plaine du Cul-de-Sac, 289 — Ses cantons, 290, 294, 296 298, 299—Son cimetière, 292 — Ses eaux, 292, 297—Sa population, 292, 313 — Ses montagnes, 292 & *suivantes*, 297, 307 — Ses productions, 293, 305 — Ses manufactures, 293, 295, 305, 306—Sa température, 294, 295, 297, 299 — Ses rivières, 294 — Ses bois, 295 — Empiète sur la paroisse des Cayes de Jacmel, 297—Ses tremblemens de terre, 301 — Ses maladies, 302 — Ses milices, 305 — Ses arrosemens, 305 — Ses chemins, 306—Ses ponts, 307 — Ses côtes, 308 — Sa distance par rapport à plusieurs lieux, 309 — Long-tems désolées par les nègres marons, 309—Sa maréchaussée, 309—Faits Historiques, 309.

Cube (Isle de). Les Anglais la prennent, 25—Sa distance du Môle, 33—Canal entr'elle & le Môle, 45—Frégate française qui y périt, 45.

Cul-de-Sac. Les premiers établissemens de la Partie de l'Ouest y étaient situés, 2 — Ce qu'on appellait autrefois de ce nom, 2, 266, 267—Sa plaine, 5 — Son règne végétal & animal, 11—A été terminé par l'Arcahaye, 248.

——— (Plaine du). Son étendue, 269—Son sol, 269—Ses étangs, 269—Opinions sur sa formation, 269, 270—Ses productions, 271 — Ses arrosemens, 271 *jusqu'à* 282 — Ses rivières, 271, *à* 283 — Noms de ceux qui ont travaillé à son arrosement, 272, 273, 277, 278, 279, 281 — Proportion de sa surface arrosée, 281—Ses productions, 822 —Éloge de sa culture, 283—Canal de navigation projetté, 284—Ses épizooties, 285.

——— (Ancienne paroisse du). Sa chapelle, 266—Son bourg, 267, 291 — Devient une paroisse, 267—Ses limites, 267—Sa suppression, 267 & *suivantes.*

——— (Ancien Quartier du), 266, 267, 291 — Ses rivières, 268 — Sa population, 268—Ses milices, 268.

Culture. Par rapport aux terres salineuses, 189 — V. *Manufactures, Règne Végétal; Température.*

D

Dalmarie. Son établissement, 744, 762 — Son église, 744, 763, 769, 770—Combien les femmes y étaient rares, 757 — Son nom est Indien, 762—Faits historiques, 762, 763—Port, 762 — Les Anglais prétendaient au droit d'y mouiller, 762—Etat-major, 763 — La guerre chasse ses habitans, 763 — Ce qu'y fait M. d'Ennery 763—Bourg, 763—Quand devenu une paroisse, 763 — Limites, 763, 767, 774—Côtes, 764 & *suivantes* —Latitude & longitude, 764 — Baie, 764, 765 — Mouillages, 764, 765 — Rivières,

764, 770, 773, 774—Fortifications, 765, 773 — Eloge de ſes milices, 766, 775 — Chemins, 767 & *ſuivantes*, 769, 773 & *ſuivantes*—Jolis points de vue, 768, 771 — —Productions, 768, 769—Montagnes, 769 —Ville, 769—Maréchauſſée, 770 — Entonnoirs, 770—Cantons, 774 — Manufactures, 774, 805—Bureau de poſte, 774 —Dépendance civile & militaire, 774 — Diſtance à d'autres lieux, 774—Sol, 774, 776—Population, 774 — Température, 775 — Eaux thermales, 775—Hiſtoire naturelle, 776 — V. *Abricots ; Iſlet-à-Pierre-Joſeph.*

Dame-Marie—V. *Dalmarie.*

D'Ancezville (M.), 15—Fait le plan du bourg de Jean-Rabel, 16—Sa diſtribution de l'hôpital des eaux de Boynes, 17 — Diviſe le terrain du bourg projetté au Port-à-Piment, 72 — V. *Arroſement de la plaine de l'Artibonite.*

Dartis (M.). Eloge de ſes travaux pour la culture du cafier, 294.

Davezac de Caſtera (M.). Son éloge pour l'arroſement d'une partie de la plaine des Cayes, 671 & *ſuivantes* — Chemin qu'il ouvre entre les Cayes et Jérémie, 814.

Débouquement. Anglais relevé par M. Frézier, 817, 818—Quand il eſt préférable, 828.

———Des Calques, 826 — Preferable dans quel cas, 826.

———Des Iſles Turques, 824.

——— Entre la Caye d'Argent et le Mouchoir-Carré, 823 — Latitude & longitude, 823.

Débouquemens. Ce que c'eſt, 816 — Longueur qu'occupent les iles qui les forment, 816 — Direction de ces iles, 816—Leurs dangers, 816 — Il faut les étudier dans les ouvrages de M. de Puyſegur, 816 — Toutes les Iſles des Débouquemens étaient compriſes ſous le nom de Lucayes, 816 — Les Eſpagnols n'y eurent point d'établiſſemens, 816—Conceſſions aux Débouquemens, 816, 817 — Noms de quelques Iſles, 816 — Plans qu'on en fait, 817, 822—Mal ſains, 817—Priſe de poſſeſſion par la France, 817 & *ſuivantes*—Prétentions des Eſpagnols ſur eux, 818 — Les Anglais y font détruire les marques de poſſeſſion de la France, 818—Réclamations des Anglais, 819 — On paye une indemnité aux Anglais qu'on en avait expulſés, 819 — Les Anglais y nomment un commandant, 819, 820 — Les Français s'emparent des Iſles Turques, 820 & *ſuivantes*—D'après M. de Puyſegur, il y a quatre Débouquemens, 823 — Iſles Turques, 823 & *ſuivantes* — Latitude & longitude de pluſieurs points, 823, 824, 827, 828, 829—Leur hiſtoire naturelle, 824 & *ſuivantes* — Les Iſles-Plates, 826 — Iſle Samana, 826—Naufrages cités, 827, 828—Leur apparence, 828 — L'Iſle-au-Château, 828—*Mira-por-vos*, 828—Les Hogſties, 828 —L'ile de Krooked, 829—L'ile la Fortune, 829—L'île d'Akling, 829 — Iſle Watteling, 829 — Les Iſles Turques ſont les ſeules habitées, 829—Malheurs qu'ils cauſent, 829 — Utilité des phares, 829—V. *Calques ; Inague ; Iſles Turques.*

Défenſe de la Colonie, 30, 41, 54, 55, 76, 246, 435, 441, 472, 475, 477, 518, 519, 530, 551, 588, 805—V. *Fortifications.*

——— du Port-au-Prince et de la Partie de l'Oueſt, 435 & *ſuivantes.*

Demoulceau (M.). Va avec M. de Beauval examiner le Môle, 25 — Se concerte avec le gouverneur & l'intendant ſur les moyens de défenſe de toute la Colonie, 30—Ses ſoins pour l'arroſement du Cul-de-Sac, V. *Arroſement* — Ses ſoins pour donner de l'eau au Port-au-Prince, V. *Port au-Prince*—Sa petite habitation à toucher la ville du Port-au-Prince, 409 — V. *Défenſe militaire.*

Déſert (le). Ce qu'on nomme ainſi, 600.

Deſlandes (M.). Premier intendant de Saint-Domingue. A été enterré à Léogane, 471.

Devineau. Premier habitant des Irois. Sa fortune, 755—Son éloge, 755.

Directeur-général des fortifications. Réſide au Port-au-Prince, 377.

Diſtance de pluſieurs lieux à d'autres. De Jean-Rabel, 22—Du Môle Saint-Nicolas, 44—De Bombardopolis, 58—Du Port-à-Piment, 88—Des Gonaïves, 110—De la Petite Rivière, 175—Des Verrettes, 179—De Saint-Marc, 217—Du Mirebalais, 246—De l'Arcahaye, 264—De la Croix-des-Bouquets, 309 — Du Port-au-Prince, 402 — De Léogane, 485 — Du Grand-Goave, 492—Des Cayes de Jacmel, 520—De Jacmel, 521 — De Bainet, 524, 525—Du Petit-Goave, 562 — Du Fond-des-Nègres, 571 — De l'Anſe-à-Veau, 590 — Du Petit-Trou, 602—D'Acquin, 623 — De Saint-Louis, 650—De Cavaillon, 661—Des Cayes, 716 — De Torbec, 727—Du Port-Salut, 733—Des Côteaux, 742—De Tiburon, 746, 761—Du Môle, 746—De Dalmarie, 774 — De Jérémie, 789 — V. *le Tableau Itinéraire mis à la tête de ce Second Volume.*

D'Orvilliers.

D'Orvilliers (M.). Son éloge, 45—Ses combats avec deux frégates Anglaises, 45.
Dominicains. Leur établiſſement dans la Colonie, 468 & *ſuivantes*, 650, 653—V. *Miſſions*.
Dubois (M.). Son éloge, 45 — Son combat avec un forban, 45—Reçoit une médaille d'or, 45.
Dubois de la Motte (M.). Son combat contre trois vaiſſeaux Anglais, ſous la Plate-Forme, 56.
Dubeſq de Carbin (M.). Son éloge, 761.
Dubry (M.). Son opinion ſur les eaux de Boynes, 72—Son mémoire ſur le Port-à-Piment, 78, 83, 85.
Du Chilleau. (M.). Ses idées ſur le Môle, 32—Concède ſeul à pluſieurs Allemands l'habitation que le roi poſſédait à Bombarde, 51 — Ce qu'il fait relativement à la Partie du Sud, 691.
Duportal (M.). Son ſyſtême ſur la défenſe du Môle, 30 — V. *Arroſement de l'Artibonite ; Cayes ; Saint-Louis*.

E.

Eaux. Meſure de fontainier, 143—V. *Arroſement*.
Eaux Minérales. Du Port-à-l'Ecu, 19.
Eaux de Boynes. — V. *Eaux Thermales du Port-à-Piment*.
—— *Thermales*. Du Mirebalais, 244 — De la Croix des Bouquets, 302 — De la Cahouane, 759 — De la Grande-Anſe, 759—Des Irois, 760—De Dalmarie, 775 — Analyſe de celles de la Grande-Anſe, 775.
———— du Port-à-Piment. Découvertes par un nègre & comment, 61, 66—Guériſſent un grand nombre de perſonnes, 63—Deviennent la propriété de M. de Rameru qui en fait don pour l'utilité publique, 63—Leur analyſe, 63, 67 & *ſuivantes*. — La ſource principale s'appelle *Source de Rameru*, 64 — S'appellent Eaux de Boynes, 64 — Leur Adminiſtration, 65 — Noms des différentes ſources, 66—Ont une grande analogie avec celles de Barrège, 68—Maladies qu'elles guériſſent, 68—Inſcriptions, 71, 72.
Éducation. Quels moyens d'éducation on trouve au Port-au Prince, 379 — Point aux Cayes, 690.
Égliſe. — V. *Chaque Paroiſſe à ſon mot*.
Enfans. Familles de 12 enfans vivans, 815 — Familles de 10 enfans vivans, 815.
Ennery (M. d'). Son opinion ſur le Môle, 30—Sa mort, 31 — Va aux eaux thermales du Port-à-Piment, 65—Deſcription du monument élevé à ſa mémoire au Port-au-Prince, 372 & *ſuivantes*.— Ce qu'il fait à Dalmarie, 763.
Epiceries, 505. — V. *Plantes des Indes Orientales*.
Epizootie de la Partie de l'Oueſt, 12 — Du Cul-de-ſac, 285 — Au Port-au-Prince, 425 — A Léogane, 479 — Au Grand-Goave, 491 — Au Petit-Goave, 561 — A Cavaillon, 659.
Erreur. = Voy. *Colonies*.
Eſclaves. Reproche fait aux loix de 1787 en ce qui les concerne, 361 = Prix relatif à eux qu'on devrait établir, 723 — Réflexion ſur la méchanceté qu'on leur impute, 752 —V. *Nègres ; Nourriture*.
Eſpagnols. Défaits en venant attaquer les Gonaïves, 89 — Veulent prendre du territoire aux Gonaïves, 90 — Leurs prétentions ſur le Mirebalais, 227 — Veulent attaquer l'Arcahaye, 248 — Attaquent le Petit-Goave, 539 — Pillent les Cayes, 667 — Pillent la Grande-Anſe, 777, 781 —Leurs prétentions ſur les Iſles des Débouquemens, 818.
Eſtaing (M. d'). Il invite les Acadiens de New-York à venir à Saint-Domingue, 27 — Ce qu'il fait au Môle à l'égard des Acadiens, 27, 28 — Envoye des Acadiens à la Louiſiane, 28 — Refuſe d'envoyer chercher d'autres Acadiens en Amérique, 29 — Fait tout pour le Môle, 29 — Ne veut pas ſouffrir qu'on donne ſon nom au Môle, 29 — Eſt cauſe que le Môle devient un entrepôt, 29 — Croit Bombarde propre à faire une place-forte, 56 — Son opinion ſur le Port-à-Piment, 88 — Son opinion ſur le Port-au-Prince & la Gonave, 436 — Loué pour les phares des Débouquemens, 829 = Voy. *Débouquemens ; Défenſe ; Juif ; Mirebalais ; Phares ; Port-à-Piment*.
Eſter. L'une des deux anciennes paroiſſes de Léogane, 448 = Son bourg, 448, 471 = Antérieur à la Petite-Rivière, 448 = Égliſe, 448, 471 = Mouillage, 448 = Attaqué par les Anglais, 448, 449 = Le conſeil de Léogane vient y tenir ſes ſéances, 448 = Supprimé comme paroiſſe, 449 = M. Auger, Gouverneur de la Colonie y a été enterré, 471 = M. Deſſandes qui fit le premier les fonctions d'Intendant de la Colonie, y a été enterré, 471 = Cimetière, 471.
——— (Rivière de l') = V. *Artibonite*.
Etang. De Miragoane, 556 = Sa poſition, 564 Son étendue, 564 = Son port, 564 = Seul poiſſon qu'il ait, 565 = A des caymans, des tortues, du gibier, 565 = Ses joncs, 565 = Ses brouillards, 565 = Où il ſe vide, 565,

565 = Idée qu'il peut fournir un Canal, 569 = Point d'où son aſpect eſt remarquable, 569.
Etang des Tortues = V. *Etang doux.*
——— doux, 304.
——— (petit), 269.
——— ſalé, 304, 497.
——— ſaumâtre, 269, 304 = Il baiſſe, 805.
Étangs du Cul-de-Sac, 9, 269.
État-major. Ceux de la Partie de l'Oueſt, 4 = du Môle, 39 = De St-Marc, 212 = Du Mirebalais, 239 = Du Port-au-Prince, 315 = De Léogane, 462 = De Jacmel, 513 = De la Partie du Sud, 532 = Du Petit Goave, 547 = De St-Louis, 632 = Des Cayes, 707 = De Tiburon, 751 = De Dalmarie, 763 = De Jérémie, 785.
États-Unis d'Amérique. Ont fourni des maiſons au Môle, 37 = Fourniſſent du bois, 171, 812 Leurs bâtimens viennent pêcher la baleine ſur les côtes de Jacmel, 504 = Débouquement pour y aller, 828.
Etrangers remarquables venus au Port-au-Prince, 409 = Venus à Léogane, 483, 484.

F.

Femmes. Combien elles étaient rares dans certains lieux & pourquoi, 757.
Fouche (M. Staniſlas), ſa ſucrerie à Jean-Rabel, 14.
Fonctionnaires publics. Du Môle, 39 — A Saint-Marc, 213 — Au Port-au-Prince, 378 — A Léogane, 453 — A Jacmel, 513 — Au Petit-Goave, 545 — De Saint-Louis, 633 — Aux Cayes, 707 — De Tiburon, 751 — De Jérémie, 788.
Fond-des-Nègres. Etendue de cette paroiſſe, 563 — Limites, 563 — Etabliſſemens, 563 — M. de Brach en poſſédait une grande partie, 563 — Cantons, 563, 570, 571, 572 — Manufactures 565, 571, 572, 574, 577 — Chemins, 566, 570, 572 — Température, 567, 570 — Dépendance civile & militaire 569 — Bourg, 570 — Egliſe, 570 — Maréchauſſée, 570 — Diſtance à d'autres lieux, 571 — Productions, 571, 574, 577 — Sol, 572, 574 — Inſectes qui l'avaient anéanti, 573 — Suſceptible d'arroſement, 574 — Etangs d'où ſortent deux rivières qui vont à la mer à ſens oppoſé, 575 — Centenaire, 575 — Montagnes, 576 — Population, 577 — Milice, 577 — Mœurs, 577 A une loge de Francs-maçons, 577 — Voyez *Mirageane ; Rochelois.*
Fontaine. — V. *Cayes ; Jacmel ; Jérémie ; Léogane ; Petit-Goave ; Port-à-Piment ; Port-au-Prince ; Saint-Louis ; Saint-Marc.*
Fort Royal = V. *Acul du Petit-Goave.*
Fortifications. Du Port-à-l'Ecu, 18 — A Jean-Rabel, 19 — Au Môle, 29, 30, 31, 40 & *ſuivantes.* — A Bombarde, 53 — Aux Gonaives, 101 — De Saint Marc, 199, 216, 223 — De l'Arcahaye, 265 — Du Port-au-Prince, 313, 364, 409, 436 & *ſuivantes.* = De Léogane, 469, 470, 471, 472 — Du Grand-Goave, 486 — Des Cayes de Jacmel, 506 — De Jacmel, 517 — Du Petit-Goave, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 549 — Du Fond-des-Nègres, 567 = De l'Anſe-à-Veau, 584 = Du Petit-Trou, 592 = D'Acquin, 617 = De Saint-Louis, 643 644, 645 = De Cavaillon, 655 = Des Cayes, 705 & *ſuivantes.* = Du Port-Salut, 735 = Des Côteaux, 735, 738 = De Tiburon, 749, 750, 751 = De Dalmarie, 765, 773 = De Jérémie, 788. = V. *Défenſe.*
Fortune. (Iſle la) = V. *Débouquemens.*
Four à Chaux. = V. *Manufactures.*
Fourrage. = V. *Règne Végétal.*
Fous. N'ont point d'aſile au Port-au-Prince, 384.
François de Neufchâteau. (M.) = Perd dans un naufrage ſur l'île de Mogane, ſon manuſcrit de la traduction de l'Arioſte, 827.
Franc-maçons, 408, 577, 701.
Froment. Récolte au Mirebalais, 235 = Réuſſit à la Croix des Bouquets, 295. = V. *Règne Végétal.*
Fruits. = V. *Règne Végétal.*

G.

Gachet. (M.) = Employe le premier les tombereaux à baſcule, 443.
Galiffet. (M de.) = Court le riſque de ſe noyer en allant du Port-de-Paix à Léogane, 23 = Couche treize nuits par terre au Port-à-Piment, 58.
Gauché. (M.) = Eſt nommé Directeur des eaux de Boynes, 65 = A analyſé les eaux de Boynes, 67 = Prix qu'on lui paye à ces eaux, 69 = Son éloge, 69 = A obſervé au Port-de-Paix que la mer s'éloigne, 74 = Découvre une mine de cuivre gris dans la plaine du Port-à-Piment, 81 = Fait un voyage minéralogique à Terre-Neuve, 81, 82, 84.
Gens de Couleur. Excellens défenſeurs pour les Colonies, 41, 55 = Feraient d'excellens canonniers, 42 = Eloge d'Ibar quarteron, 226 = Eloge de ceux du Mirebalais, 229 = Le climat du Mirebalais leur eſt très-propice, 238

= C'eſt un quarteron qui eſt Directeur du ſpectacle de Léogane, 400=Traits de bravoure de pluſieurs gens de couleur d'Acquin, 622=Trait de bravoure d'un mulâtre à l'attaque de Saint-Louis, 641=De Jerémie, 806. =V. *Raimond; Laſneau.*

Golfe de l'Oueſt. De la Colonie, 7, 10, 53= Son étendue, 402=On y pêche de la baleine, 504=Son débouquement, 828.

Gonaïves, 89=Cette paroiſſe porte un nom indien, 89=Etaient habitées par des Boucaniers, 89=Attaquées par les Eſpagnols, 89 =Les Flibuſtiers les frequentaient auſſi, 89 =Appartinrent au Quartier de l'Artibonite, puis à celui du Port-de-Paix, enſuite à celui de l'Artibonite & enfin à celui de Saint-Marc, 90 = Deviennent une paroiſſe, 90, 91=Les Eſpagnols cherchent à y empiéter, 90= Manufactures, 91, 98=Acquirent de l'étendue par le dernier tracé des frontières Eſpagnoles, 91=Limites, 91=Cantons, 92=Plaine, 92 =Sol de cette plaine, 92, 98=Montagnes, 92=Rivières, 92 & *ſuivantes* =Arroſemens, 93 & *ſuiv.* =Projet de jetter les Trois-Rivières dans la Brande, 95=Température, 97 =Productions, 97=Bois, 98, 112=Hattes, 98=Côtes, 99=La baie ſe diviſe en quatre autres baies, 100 = On pourrait y établir un carenage, 100 = Fortifications, 101, 104= Egliſe, 101=Bourg, 101 & *ſuiv.*=Salines, 104 = Bateaux paſſagers, 105 = Canal projetté, 105=Chemins, 105 & *ſuiv.* = Aſpect du canton de la Déſolée, 106 = Diſtance, 109, 110=Population, 110=Milice, 110= Marechauſſée, 110 = Dépendance religieuſe civile & militaire, 110=Hiſtoire Naturelle, 111=Abeilles, 112 = Minéralogie, 113= Grottes, 113=Eaux, 113—Phénomène relatif aux vents, 113.

Gonave. (Iſle la) M. de la Luzerne la fait relever par M. de Sepmanville, 526 — Sa ſituation, 527=Etendue, 527 = Latitude & Longitude de pluſieurs points, 527 — Bâtimens qui s'y perdent, 527 — Son nom indien, 528 — Ovando y fait maſſacrer les Indiens, 528, Etabliſſemens, 528=Productions, 528, 529 —Concédée à M. le Marquis de Choiſeul, & échangée avec lui pour une penſion, 528= Ce qu'on en fait maintenant, 529=M. de la Luzerne y fait mettre des animaux utiles, 529 = A des ſources, 529 — Son utilité, 530= Température, 530—Sa poſition nautique, 536 =Son canal favorable aux croiſières, 585.

Gouvernement. Maiſon où réſide le chef de la Colonie ou d'une partie de la Colonie. Au Port au-Prince, 353 & *ſuiv.* = A Léogane, 403 & *ſuiv.* = A St-Louis, 632.

Gouverneur de la Colonie. A réſidé au Petit-Goave, 541.

——— de la Partie de l'Oueſt, 2, 3.

——— du Nord, 2.

——— du Sud, 2, 3, 632.

——— Général. Réſide au Port-au-Prince, 353 =Son logement, 353 & *ſuiv.* = Enterrés au Port-au-Prince, 372 = A réſidé à Léogane 455 = Entérré à Léogane, 457 = Le premier a réſidé à Léogane, 541 = Trois morts & deux enterrés au Petit-Goave, 562 = Anecdote ſur la mort de l'un deux, 562 = Voy. *Adminiſtrateurs.*

Grand-Goave. Son nom, 485, 486 = Goave eſt un mot Indien, 485 = Devient une paroiſſe 486 = Limites de cette paroiſſe, 486, 489, = Plaine, 486 = Productions, 486, 487, 491 = Manufactures, 486, 491 = Montagnes, 486 = Cantons, 487 = Sol, 487 = Bourg, 487 = Egliſe, 487 = Population, 488, 491 = Maréchauſſée, 488 = Ponts, 488 = Chemins, 488, 489 & *ſuiv.* = Diſtance entre lui & d'autres lieux, 489, 492 = Côtes, 490 = Fortifications, 490 = Servait de Lazaret, 490 = Milice, 491 = Température, 491 = Tremblemens de terre, 491 = Epizooties, 491=Preuves de l'habitation des anciens Naturels, 492 =Dépendance civile & militaire, 492.

Grands-Bois. Canton de la paroiſſe de la Croix-des-Bouquets, 293 = V. *Croix-des-Bouquets.*

Grande-Anſe. Ce qu'on nommait ainſi, 777 = V. *Jérémie.*

Guildiveries. Où elles ſont défendues, 170 = V. *Manufactures.*

H.

Habitation. Moyen de tranſport des denrées, &c. 747.

——— du Roi. Située à Bombarde. On la concède aux Allemands, 51 = V. *St-Louis.*

Hatte, 225 = V. *Manufactures.*

Henne (Baie de). Porte un nom Indien, 56 = Rivière de ſon nom, 56 = Aublet avait mis une troiſième peuplade d'Allemands à l'embouchure de cette rivière, 56 = Sa diſtance de la ville de Bombardopolis, 56.

Henri (Cacique). Son malheureux ſort, 496 = V. *Anſes-à-Pitre.*

Henriquille = V. *Etang ſalé.*

Hesse (M.), Ingénieur. Ses travaux pour donner de l'eau au Port-au-Prince, 357, 369, 395 & *suivantes* = Ses travaux pour l'arroiement de Leogane, 452.
Histoire Naturelle = V. *Manufactures ; Nicolson ; Règne Animal ; Règne Minéral ; Règne Végétal.*
Hivernage = V. *Baie des Flamands ; Cayes ; St.-Louis.*
Hogsties = V. *Débouquemens.*
Hôpital. Du Port-au-Prince, 369 & *suiv.* 424, De Léogane, 464 & *suiv.* = Du Petit-Goave, 543 = De St-Louis, 633 = Des Cayes, 701 —Voy. *Mortalité ; Religieux de la Charité.*
Horloge, 332.
Horte (la) = V. *Montagne de la Hotte.*
Huîtres. = V. *Règne Animal.*

I.

Ibar = V. *Gens de Couleur.*
Imprimeries. = V. *Petit-Goave ; Port-au-Prince.*
Inague (Grande). Situation, 827, 829 = Sa nature, 828 = V. *Débouquemens.*
——— (Petite) Situation, 827 = Sa nature, 829 = V. *Débouquemens.*
Incendies. Précautions, 389 & *suiv.* = Dans le port du Port-au-Prince, 404.
Indien = V. *Naturels de l'Ile ; Population.*
Indigo. Mortalité de l'indigo bâtard, 755, 758—V. *Manufactures ; Règne Végétal.*
Indigoterie—V. *Manufactures.*
Ingenieur en chef. De la Partie du Sud, 536 —Réside aux Cayes, 708.
Inoculation—V. *Température.*
Inquisition. Un Dominicain tente de l'établir dans la Colonie, 337.
Inscriptions. Des eaux thermales du Port-à-Piment, 71, 72—Projettées pour 2 fontaines du Port-au-Prince, 339 — Des cazernes du Port-au-Prince, 352 — De la fontaine de la place du gouvernement au Port-au-Prince, 357—Du mausolée de M. d'Ennery, 374 — Des phares des Débouquemens, 826—V. *A la tête de ce volume, page vij.*
Insectes. Des canaux des eaux thermales du Port-à-Piment, 73 — Du Port-à-Piment, 79 —Ennemis de l'indigo, 125 — Multipliés au Port-au-Prince, 426—Au Fond-des-Nègres, 573—De la plaine des Cayes, 666—V. *Règne Animal.*
Intendance—V. *Intendant.*
Intendant. Réside au Port-au-Prince, 332 — Son logement, 332 & *suiv.* — Agens que sa résidence fixe au Port-au-Prince, 377, 378— Trois enterrés à Léogane, 458, 471 — Où il résidait à Léogane, 464—V. *Administrateurs.*
Irois (les). Mouillage, 747, 754—La pointe de ce nom est la plus Occidentale de Saint-Domingue, 754 — Latitude & longitude, 755 — Effet des brises & des courans à ce point, 754—Variation de la boussole là, 755—Acception de ce nom, 755 — Plaine, 755—Rivière, 755—C'est là que la mortalité de l'indigo bâtard a commencé, 755 — Premier habitant, 755—Population, 756 — Faits historiques, 756 — Chemin, 756 — Sont la limite entre Tiburon & Dalmarie, 756—Leur dépendance ancienne & actuelle, 736—Eaux thermales, 760—V. *Tiburon.*
Isle à Vache. Situation, 717—Etendue, 717—Côtes, 717 & *suiv.* — Latitude & longitude, 718—Etang Salé, 718 — Etang d'eau douce, 718 — D'où lui vient ce nom, 718 — Concédée à M. de Beauregard, 718—Animaux qu'il y met, 718—Non concédée d'abord à la Compagnie de St-Domingue, qui l'obtient ensuite, 718—Etablissemens, 719—Un corsaire de la Jamaïque y a une métairie, 719 — M. de Praslin, ministre, se la fait donner, 719 — Son utilité, 719 — Est-elle avantageuse ou nuisible aux Cayes ? 720.
Isle-au-Château—V. *Débouquemens.*
Isles du Débouquement—V. *Débouquemens.*
Isles Turques. Les Américains des Etats-Unis vont y préparer leur huile de baleine, 504—Prise de possession par la France, 817 — On y fait du sel, 817 —On y met des phares, 819—Conquises par les Français, 820 & *suiv.* —Leur état à la paix, 822—Débouquement, 824—Leur nombre, 824—Latitude & longitude de plusieurs points, 824—Noms, 824 —Situation, 824—Salines, 824 — Saliniers qui y viennent, 824 — Productions, 824, 825, 286—Sol, 825 — Établissemens, 825— Nourriture des habitans, 825 — Population, 826—Administration, 826 — Température, 826—Ilots, 826 — Phares, 826 — Sont les seules habitées des Débouquemens, 829 — V. *Débouquemens.*
Islet-à-Pierre-Joseph. Sa baie, 764 — Bourg, 764, 767—Mouillage, 764—Plaine, 766 — D'où vient ce nom, 766 — Pourquoi son bourg est mal sain, 767, 768 — Rivière, 767—Température, 768—Exige une succursale, 768—Maréchaussée, 768—A un bureau de poste, 774—V. *Dalmarie.*
Itinéraire — V. *A la tête de ce Volume ;* V. *Distance.*

Jacmel,

J

Jacmel. Mis dans la Partie de l'Oueſt, 3, 492 Le commandant de la Partie de l'Oueſt y a réſidé, 3 — Etat-major, 4 — A un officier d'Adminiſtration, 4 — Communication avec le Port-au-Prince, 431 & *ſuiv.*, 476 & *ſuiv.*, 518 & *ſuiv.* — Communication avec Léogane, 475 & *ſuiv.* — A été mis dans la Partie du Sud, 492 — Mis en paroiſſe, 510, 511 — Compris dans la conceſſion de la Compagnie de Saint-Domingue, 510—Productions, 511, 514—Egliſe, 511 — Limites, 511, 521—Surface, 511—Partie plane, 514—Montagnes, 514 — Sol, 514 — Manufactures, 514 — Rivières, 514, 518—Température, 515 — Tremblemens de terre, 515, 520—Population, 516—Milice, 516 — Côtes, 516, 521 —Baie, 516—Arbres, 517 — Fortifications, 517—Importance de ſa poſition, 517 & *ſuiv.* —Chemins, 518 & *ſuiv.* — Diſtance entre lui & d'autres lieux, 521 — Mines, 521 — Faits hiſtoriques, 521,

——— (ville de), 511 — Diviſée en Haute & Baſſe-Ville, 511, 512—Maiſons, 511, 512 Température, 511 — Rues, 511 — N'a ni place ni marché, 511—Souvent appelée le bourg, 512 — Fontaine projettée, 512 — Sénéchauſſée, 512 & *ſuiv.*—Juridiction fiſcale de la Compagnie de Saint-Domingue, 512—Amirauté, 513—Etat-major, 513 — Officier d'Adminiſtration, 513—Fonctionnaires publics, 513—Poſte aux lettres, 513—Maréchauſſée, 513 — Mouillage, 515, 516 — Commerce, 517—Mœurs, 522.

Jacobins—V. *Dominicains ; Miſſions.*

Jamaïque. Expédition de M. Ducaſſe contre cette île, 539 & *ſuivantes.*

Jardin Royal des Plantes ou Jardin Botanique au Port-au-Prince, 365—Situation & étendue, 365 — Où il était d'abord, 366 — Par qui établi, 366—Qui en a été chargé, 367, 368 —Qui en eſt chargé, 368 — Objets qu'on y trouve, 368 — Doit beaucoup à M. de la Luzerne, 368—Local mal choiſi, 368.

Jean-Rabel. (paroiſſe de) Limites, 13=Partie plane, 14=Productions, 14, 17, 19=Population, 14, 15, 22=Sol, 14, 17=Plaine, 14=Propre aux ſucreries, 14=Eaux, 14=Bourg, 15 & *ſuiv.* — Eſt peu ancien, 15=Egliſe, 15 & *ſuiv.* = Mouillage, 15, 20 = Police, 16—Partie montagneuſe, 17 & 19= Cantons, 17 = Côtes, 17 & *ſuiv.*=Bois, 17, 19=Eaux minérales, 19 =Minéralogie, 19=Latitude & longitude de ſa pointe, 19 =Milice, 20, 21=Preuves de l'utilité de ſon mouillage, 20=Son embarcadère, 21 = Ses chemins, 21, 26=Population, 22=Diſtance à pluſieurs autres lieux, 22 = Eſſais pour naturaliſer des plantes de l'Inde, 22.

Jérémie. Ce qui rend cette paroiſſe très-intéreſſante, 776=Limites, 776--Etendue, 776=Aſpect, 777--Montagnes, 777, 780--Partie plane, 777=Cantons, 777, Etabliſſemens, 777, 778--778=Devenu paroiſſe, 777 = Pillé par les Eſpagnols, 777, 778 = Egliſe, 778, 782 Dépendance civile & militaire, 778=Ce qu'y ſouffrent des Colons de Saint-Chriſtophe, 778 A été le refuge des nègres marons, 778= Les cacaoyers y périſſent, 779= Côtes, 779 & *ſuiv.* = Rivières, 790 & *ſuiv.* 779 & *ſuiv.* = Chemins, 780 & *ſuiv.* = Sol, 780, 789, 798 = Bourg du Trou Bonbon, 781 = Cimetière, 781, 785 ; 792, 794 = Ancien bourg, 781=Son nom, 782 = Points de vue, 789. 796 = Sa Grande rivière de la Grande-Anſe, 790 = Bac, 790 = Dangers de ſa rivière la Guinaudée, 791 = Faits hiſtoriques, 793 = D'ou vient le nom de divers points, 793, 794, 795, 800 =Ce qu'on nomme le Déſert, 798—Population, 806—Milice, 806 Température, 806=Tremblemens de terre, 807 = Hiſtoire Naturelle, 807 & *ſuiv.*= Crabes, 810=Nourriture des nègres, 612 —Preuve de l'habitation des Naturels, 813= Epizootie, 813= Facilité avec laquelle on y a multiplié les conceſſions, 815.

Jérémie. (Ville de) Situation, 782=Diviſée en deux parties, 783 — Maiſons, 783, 784, 786 = Place, 783— Arbres, 783=Rues, 783 —Manque d'eau, 784 — Fontaine projettée, 784—Egliſe, 784 — Bénitier, 784 — Preuve de l'habitation des anciens Naturels, 784= Cimetière, 785=Poudrière, 785—Etat-major, 785, 786=Eſt chef-lieu d'un Quartier, 785—Officier d'Adminiſtration, 785, 786= Sénéchauſſée, 785 = Amirauté, 785 = Palais de Juſtice, 786=Maréchauſſée, 786 — Commerce, 786=Port, 787=Latitude & longitude, 787—Aſpect, 788—Fortifications, 788 =Mœurs, 788= Spectacle, 788=Wauxhall, 788 — Fonctionnaires publics, 788 = Subſiſ-

tances, 789 — Pénurie d'argent, Providence qu'on y projette, 789 = Distance entr'elle & d'autres lieux, 789.
Joubert de la Motte. (M.) Eloge de ce Médecin, 442.=V. *Jardin Royal des Plantes.*
Juifs. Arbitrairement taxés par M. d'Estaing, 618. 635.
Knowles. (M. de) Vice-Amiral anglais, prend Saint-Louis, 638 = Devient éperduement amoureux d'une créole de Léogane, 641 — Ce qu'on attribue à cette passion, 641 = Va à Tiburon, 752.
Krooked (île de) = V. *Débouquemens.*

L.

Labat (le Père), 447, 449, 481, 482, 606.
Labourage, 659 = V. *Manufactures.*
Lac de Xaragua = V. *Etang salé.*
Lagune d'Azuey = V. *Etang saumâtre.*
Lalande (M.) = V. *Arrosement de la Plaine de l'Arcahaye ; ds l'Artibonite.*
La Luzerne (M. de). Loué pour avoir donné de l'eau au Port-au-Prince, 339, 398=Eloge de ses vues & de ses soins pour le jardin botanique du Port-au-Prince, 369 = Fait lever le plan de la Gonave, 526.
Laporte Lalanne (M. de). Imputation calomnieuse faite à cet Intendant, 317 = Se fait donner une partie du terrain de l'ancien gouvernement de Léogane & l'eau qui y servait, 464 = Enterré à Léogane, 458 = A vendu ce qui lui avait été donné à Léogane, 464.
Larnage (M. de). Ses soins avec Maillart pour l'arrosement de diverses parties, 94, 95, 128 = Fait cultiver le riz au Mirebalais, 229 = Fait analyser les eaux thermales du Mirebalais, 244 = Une habitation de l'Arcahaye encore appellée *la Générale*, parce qu'elle lui a appartenue, 249 = Fait rendre propre aux voitures la communication entre Saint-Marc & l'Arcahaye, 258 = A enseigné avec Maillart comment l'on fait aimer l'autorité, 346 Est le premier avec Maillart qui procure de l'eau au Port-au-Prince, 398 = Où il a été enterré dans l'église de Léogane, 457 = Son éloge, 457, 727, 729 = Détails personnels, 458 = Fort occupé de l'établissement de l'Acul du Petit Goave, 542, 543 = Fait faire avec Maillart un chemin pour passer le Morne de Tiburon, 754 = Fait faire de même le chemin du Morne de la Seringue, 774.
Lasneau, mulâtre. Son éloge, 793.
Latitude & Longitude. Du Port-à-l'Ecu, 18 = de la Pointe de Jean-Rabel, 19 = Du Môle, 36 = Du Cap à-Foux du Môle, 46 = De la Plate-forme, 53 = Du Morne la Pierre aux Gomaïves, 99 = De la pointe de St-Marc, 222 = De la ville du Port-au-Prince, 405 = Du Fort la Pointe à Léogane, 469 = De plusieurs points de la Gonave, 527 = Du tapion du Petit-Goave, 549 = De la baie de Miragoane, 567 = Du récif du Rochelois, 586 = De la pointe Est du Bec du Marsouin, 595 — De l'îlet appellé Grande Caïmite, 596 — De points de la baie d'Acquin, 617 — De plusieurs points de St-Louis, 649 — De la batterie royale des Cayes, 703 — De plusieurs points de l'Isle à Vache, 718 — De la pointe de l'Abacou, 731 — De la pointe à Gravois, 731, — Du tapion des Chardonnières, 740 — De plusieurs points de Tiburon, 746, 754 — De la pointe des Irois, 754 — Des rochers appellés les Baleines, 764 — De la pointe de Jérémie, 787 — De plusieurs points des Débouquemens, 823, 824, 827, 828, 829.
Laval (M. de), Colonel du régiment du Port-au-Prince, 351, 352, 353, 587.
Lefebvre Deshayes (M.). Il fait l'analyse des eaux thermales du bras gauche de la rivière de la Grande-Anse, 775 — Ses talens, ses travaux, 814.
Légion de Saint-Domingue, 350 *& suivantes.*
Légumes — V. *Règne Végétal.*
Léogane. État-major, 4 — A un officier d'Administration, 4 — Son origine, 443 — Les villes de Ste-Marie de la Vraie-Paix & de Ste-Marie du Port étaient dans son territoire, 443 — Son nom Indien était *Yaguana*, 445, 446 — Attaques qu'il souffre sous les Espagnols, 445 *& suivantes* — Les Espagnols l'abandonnent, 446 — Quand établi par les Français, 446 — D'Ogeron était au nombre de ses fondateurs, 446 — On y forme l'établissement de la Pointe, celui de l'Ester & celui de la Petite-Rivière, 446 — Partie de ses habitans périssent à Porto-Rico, 446 — Limites de cette paroisse, 449, 475 — Plaine, 450, 454 — A eu la première sucrerie de la Colonie, 450 — Productions, 450, 451, 454, 472 — Rivières, 451, 474, 476 — Arrosemens, 451, 474 — Cantons, 454, 472 — Bois, 454 — Température, 454, 477 — Ses habitans redemandent une Sénéchaussée & une Amirauté, 459 — Rade, 468, 469 — Côtes, 468 — Fortifications, 469, 470, 471 — Ce qu'on nomme *la Pointe*, 469 — Latitude &

longitude, 469 — Bourgade de la Pointe, 470 — Ponts, 470, 475 — Embarcadère de l'Eſter, 471—M. Auger, Gouverneur, enterré à l'Eſter, 471 — M. Deſlandes, Intendant enterre à l'Eſter, 471 — Montagnes, 472, 476 & *ſuivantes* — Sol, 472 — Manufactures, 473 — Population, 473 — Milice, 473 — Chemins, 473, 475 — Défenſe, 475 — Chemin de Jacmel, 476 & *ſuivantes* — Poſition de la Crête à Piquans, 476 — Tremblemens de terre, 479 — Maladies, 479 — Hiſtoire naturelle, 479 & *ſuivantes*. — Preuves de l'habitation des anciens Naturels, 481 — Monument qui était ſur ſon territoire, 481 & *ſuiv.* Reçoit le premier mortier à bombes envoyé de France, 483 — Éloge de ſes habitans, 484 — Son ancienne ſplendeur, 484 — Mœurs, 484 Reproche relatif à la nourriture des eſclaves, 484 — Eſt chef-lieu d'un Quartier, 484 — Dépendance civile & militaire, 484.

Léogane (ville de). Sa ſituation, 454, 436 — Où elle a été d'abord, 454, 455 — Devient la réſidence des Adminiſtrateurs, 455 — Renverſée par le tremblement de terre de 1770, 455 — Ses rues, 456 — Maiſons, 456 — Place, 456 = Marché, 456 — Arbres, 456 — Egliſe, 457 & *ſuiv.* — Larnage y eſt enterré, 457—M. de Montholon, M. de Laporte Lalanne & M. de la Chapelle, Intendans, y ont été enterrés, 458 — Cimetières, 458, 459 — Avait une Sénéchauſſée, 559 = Priſons, 459 — Sources, 460 = Fontaine projettée, 460 = Tremblement de terre, 460 = Spectacle, 460 & *ſuiv.* = Etat-major, 462 — Garniſon, 163 — Fonctionnaires publics, 463 = Maréchauſſée, 463 = Ancienne maiſon du Gouvernement, 463 = Eaux, 463, 466 = Hôpital, 464 & *ſuiv.* = Ancienne Providence, 466 & *ſuiv.* = Canal projetté entr'elle & la Pointe, 470 = Pourrait faire une place fermée, 472 = M. de Baas y vient, 483 = Etrangers remarquables qu'elle a reçus, 483, 484 = On y a fondu une cloche pour le Port-au-Prince, 484 = Poſte aux lettres, 484 = Diligences, 484 = Diſtance de pluſieurs lieux, 485 = Hommes à louer, 485 = A été la réſidence du premier Gouverneur-général de la Colonie, 541.

Libraire. A Saint-Marc, 213 — Au Port-au-Prince, 379.

Limites. Avec la Partie Eſpagnole, 91, 166, 227, 288, 493.

——— de la Partie de l'Oueſt, 1.

——————— du Sud, 531.

Limites des Paroiſſes — V. *Chaque paroiſſe à ſon mot.*

Longitude—V. *Latitude.*

Louiſiane. On y envoye des Acadiens, 28 — Raiſon d'en déplorer la ceſſion, 37 — Ses malheurs, 801.

———— (Nouvelle). Ce qu'on nommait ainſi à Saint-Domingue, 801.

Louiſianais. Où l'on veut placer ceux qui viennent à Saint-Domingue, 801.

Lugé (M. de). Genre d'hoſpitalité qu'il exerçait, 225.

M

Maçonne du Bon-Dieu. Ce que c'eſt, 662.

Magnétiſme. Son ſort dans la Partie du Sud, 715.

Maillard (M.) Enterré à Torbec, 727 — Son éloge, 727 & *ſuiv.*—V. *Larnage.*

Mal de Machoire, 660.

Maladies—V. *Température.*

Maladie de Siam, 479.

Manufactures. De la Partie de l'Oueſt, 13 — De Jean-Rabel, 14, 17, 19—Du Môle, 42 —De Bombarde, 47—Du Port-à-Piment, 85 —Des Gonaïves, 91, 98 — De la plaine de l'Artibonite, 125 — De la Petite-Rivière, 170, 171—Des Verrettes, 176—De Saint-Marc, 186, 222—Du Mirebalais, 229, 235 De l'Arcahaye, 248, 251—Du Cul-de-Sac, 282—De la Croix-des-Bouquets, 293, 295, 305, 306—Du Trou-Bordet, 315—Du Port-au-Prince, 410, 411—De Léogane, 473 — Du Grand-Goave, 486, 491 — Des Cayes de Jacmel, 504, 505, 509—De Jacmel, 514 —De Bainet, 523, 525 — De la Partie du Sud, 534—Du Petit-Goave, 558—Du Fond-des-Nègres, 565, 571, 572, 574 — De Nippes, 580—De l'Anſe-à-Veau, 587—Du Petit-Trou, 569, 602 — D'Acquin, 609, 610, 611, 619—De Saint-Louis, 647—De Cavaillon, 657 — De la plaine des Cayes, 668, 685—Des Cayes, 712 — De Torbec, 723, 726 — Du Port-Salut, 733 — Des Côteaux, 740—De Tiburon, 757—De Dalmarie, 774—De Jérémie, 805.

Marbois (M. de). Intendant. Loué pour avoir donné de l'eau au Port-au-Prince, 339. 398.

Maréchauſſée. De Jean-Rabel, 16 — Du Môle, 44—Des Gonaïves, 110—De l'ancien Quartier de l'Artibonite, 165—De la Petite-Rivière, 170—Des Verrettes, 177—Fait la police du ſpectacle à Saint-Marc, 204—Du Mont-Rouï, 217—Du Mirebalais, 239—De l'Arcahaye, 256 — De la Croix des Bouquets, 309 — De

Port-au-Prince, 384.=De Léogane, 463 = Du Grand-Goave, 488 = Des Cayes de Jacmel, 509=De Jacmel, 513=De Bainet, 524=Du Petit-Goave, 548 = Du Fond-des-Nègres, 570 = De l'Anſe-à-Veau, 585 = De l'Aſile, 569 = Du Petit-Trou, 602 = De Saint-Louis, 633=De Cavaillon, 658= Des Cayes, 707 = Des Côteaux, 737 = De Tiburon, 751=De l'Iſlet à Pierre-Joſeph, 768=De Dalmarie, 770 =De Jérémie, 786.

Marée, 75.

Marès (M.). Son éloge, 44, 45.

Mazure (M.) Son éloge, 198.

Mer. S'éloigne des côtes des paroiſſes du Port-de-Paix & du Port-à-Piment, 74=V. *Marée*.

Meſures=V. *Arpentement*.

Météorologie = V. *Température*.

Milice. De Jean-Rabel & ſon éloge, 20, 21 = Du Môle, 43=De Bombarde, 57=Du Port-à-Piment, 83 = Des Gonaïves, 110 = De l'ancien Quartier de l'Artibonite, 165=De la Petite-Rivière, 171=Des Verrettes, 179 = De Saint-Marc, 212 = Du Mirebalais & ſon éloge, 239=De l'Arcahaye, 252=Du Cul-de-Sac, 268=De la Croix-des-Bouquets, 305 =Troubles pour ſon rétabliſſement, 309= Du Trou-Bordet, 315=Du Port-au-Prince, 412=De Léogane, 473=Du Grand-Goave, 491 = Des Cayes de Jacmel, 509 = De Jacmel & ſon éloge, 516 = De Bainet, 525 = Du Petit-Goave, 558 = Du Fond-des-Nègres, 577 = De l'Anſe-à-Veau, 589 = d'Acquin, 620=De Saint-Louis & ſon éloge, 641, 647=De Cavaillon, 658=Des Cayes, 712=De Torbec, 723=Du Port-Salut & ſon éloge, 732=Des Côteaux & ſon éloge, 738, 741=De Tiburon & ſon éloge, 753, 754, 757=De Dalmarie & ſon éloge, 766, 775 De Jérémie, 806.

Minéralogie. V. *Règne Végétal*.

Mine. V. *Règne Minéral*.

Miragoane. Canton de la poroiſſe du Fond-des-Nègres, 564 — Ce nom eſt indien, 564— Mines, 564, 566—Sol, 565—Baie, 566 & *ſuivantes*. — Embarcadère, 567 — Défenſe, 567 — Latitude & longitude, 567—Bourg, 568 — Commerce, 568 — Chauſſée, 568, 581.—V. *Etang de Miragoane*.

Mira-por-vos. V. *Débouquement*.

Mirebalais. Etat-major, 4, 239 — N'a point d'officier d'adminiſtration, 4—Situation, 226 —Limites, 226 & *ſuiv*. — Prétentions des Eſpagnols ſur lui, 227 — D'où lui vient ce nom, 229—Reſervé dans l'origine pour des hattes, 229 — Productions, 229, 230, 235 —Manufactures, 229, 235 — Produiſait du riz, 229, — Rivières, 230 & *ſuivantes*. — Bourg, 231 — Egliſe, 232 — Cantons, 233 & *ſuiv*.—Chemins, 233 & *ſuiv*. 240 & *ſuiv*.—Surface, 255—Plaine, 235—Sol, 235 — On y a récolté du froment, 285—Hattes, 237—Température, 237, 238 — Reçoit des Acadiens, 237 — Population, 238—Preſque Centenaire, 238—Caractère de ſes habitans, 238—Milice, 239 — Maréchauſſée, 239 — Dépendance civile & militaire, 240 — Poſte aux lettres, 240—Conſidéré comme le réduit naturel de la Partie Françaiſe, 240—Difficulté des charois, 283 — Débouché, 243 — On y demande des chapelles ſuccurſales, 243 — Bac projetté, 244—Eaux thermales, 244 & *ſuiv*. — Diſtance où il eſt de pluſieurs lieux, 246—Poſition militaire, 246, 441.

Miſſion Apoſtolique. Des Dominicains, 335 & *ſuiv*. 530—Ses propriétés à Léogane, à Cavaillon, 335 & *ſuiv*.

Miſſionnaires. — V. *Miſſion*.

Mœurs. De Saint-Marc, 206, 212—Du Port-au-Prince, 408 — De Léogane, 484 = De Jacmel, 522 — De la Partie du Sud, 536— Du Fond-des-Nègres, 577 — D'Acquin, 623 —De la plaine des Cayes, 689 — De la ville des Cayes, 708 = De Jérémie, 788.

Mogane. (Iſle de) Situation, 827—Bâtimens qui s'y perdent, 827—V. *Débouquemens*.

Môle Saint-Nicolas. Son Etat-major, 4—A un officier d'adminiſtration, 4 — Ses cures ſont deſſervies par des Capucins, 13 — Eſt mis dans la Partie de l'Oueſt & pourquoi, 13, 31— Il a été nommé le Gibraltar du Nouveau-Monde, 22—Sa découverte, 22—Ainſi nommé par Chriſtophe Colomb, 22 — Colomb y mouille une ſeconde fois, 23 = Reſte ignoré pendant 150 ans, 23 — Opinions ſur la valeur politique du Môle, 23 & *ſuiv*. Propoſitions pour l'établir, 24 — On y établit des Acadiens, 26 & *ſuiv*.—Ses chemins, 23, 26, 29, 36=Sa rivière, 26—On y envoye des Allemands, 27—Declaré port franc, 28, 29— Fortifications, 29, 30, 31, 40 & *ſuiv*. Population, 29, 38, 42—M. d'Eſtaing refuſe de lui laiſſer prendre ſon nom, 29 — On y avait mis une Amirauté, 30 — Reçoit ſucceſſivement MM. de Nolivos, de Vallière, d'Ennery, de Bellecombe, du Chilleau, 30 & *ſuiv*.—On interdit ſon port aux étrangers, 32=A déjà coûté pluſieurs millions, 32—Ses Limites, 32, 46 — Très-peu conſidérable comme paroiſſe, 32 — Son importance eſt dans ſon port, 32=Côtes, 32 & *ſuiv*. 34, 46=

Baie, 33 & *suiv.*=Presqu'île ou Péninsule, 33, 34—Mornes, 34 & *suiv.*=Ville, 36 & *suiv.* Latitude & longitude, 36 & *suiv.*—Ses rues, 36—Maisons, 37—Place d'Armes, 37=Son eau, 37—Eglise, 37—Ses jardins, 38=Ses Brises, 38—Un incendie, 38=Ses habitans l'abandonnent, 39 = Effets que l'on attribue à la suppression de son entrepôt, 39 —Etat-Major, 39 = Fonctionnaires publics, 39=Ses cazernes, 39=Opinions sur la destination & sur l'importance du Môle, 40 & *suiv.*—Le Môle a besoin de canonniers, 42— Eloge des canonniers qu'il a, 42=Ses cantons, 42—Productions, 42, 43—Manque d'approvisionnemens en tems de guerre, 42=Mifice, 42=Tremblemens de terre, 43—Dépendance militaire & civile, 44 — Ce qu'il exige quant à l'Amirauté, 44=Bateaux passagers, 44 — Distance de plusieurs autres lieux, 44 = Chemins, 44=Un Archevêque de Santa-Fé y officie, 44=Ses hommes remarquables, 44 & *suiv.*—Ses parages sont très-dangereux en tems de guerre & dans le mauvais tems, & pourquoi, 45=Est intéressant pour le Naturaliste & le militaire, 46= Température, 97 = Les Anglais avaient la prétention d'y mouiller à leur gré, 762.

Montagnes. Connexion générale de celles de l'île, 6—Plus saines que les plaines, 12—De Jean-Rabel, 17—Du Môle, 34 & *suivantes.* —De Bombarde, 54—Du Port-à-Piment, 60 — Des Gonaïves, 92 — De la paroisse de la Petite-Rivière, 168 & *suivantes*, 171—Des Verrettes, 176 — De Saint-Marc, 182, 214, 218 — Du Mirebalais, 235—De l'Arcahaye, 254—De la Croix des Bouquets, 297, 307— Du Port-au-Prince, 411, 412—De Léogane, 427, 476 & *suivantes.*—Chaîne qui prolonge la Selle, 476—Du Grand-Goave, 486—Des Cayes-de-Jacmel, 505—De Jacmel, 514—De Bainet, 525—Leur composition, 525—De la Partie du Sud, 532, 807 & *suiv.*—Du Petit-Goave, 557—Du Fond-des-Nègres, 576—Du Petit-Trou, 599—D'Acquin, 613, 614—De Saint-Louis, 645—De Cavaillon, 651 — Qui bordent la plaine des Cayes, 687 — De Torbec, 724—Des Côteaux, 740—De Tiburon, 745, 748, 748, 753, 757—De Dalmarie, 769, 771 — De Jérémie, 777, 780, 789, 802, 814 & *suiv.* — V. *Rochelois ; Tapion.*

——— de la Hotte, 533, 601, 725, 734, 801, 809—Sa situation, 737, 741—Sa forme, 741 — Sa hauteur perpendiculaire, 741—Vue qu'elle procure, 741 — Sa chaîne, 745, 753.

Montagne de la Selle. La plus élevée de la Partie de l'Ouest, 297, 476—Sa hauteur perpendiculaire, 298 — Sa température, 506, 809.

——— de Tiburon, terminée par le cap de ce nom. Sa hauteur perpendiculaire, 741.

——— du Macaya, 725, 760, 801.

Mont-Roui. Canton divisé entre trois paroisses, 218—On y projette une paroisse, 216—Rivières, 217—Bourg, 217—Maréchaussée, 217.

Moreau (M. l'abbé). Premier fondateur de la Providence du Port-au-Prince, 380 & *suiv.*

Morne. — V. *Montagnes.*

Mortalités. De l'hôpital militaire du Port-au-Prince, 424—Comment supputées dans la Colonie, 424—De l'hôpital militaire de St-Louis, 633—De l'hôpital militaire des Cayes, 701.

Moulin. — V. *Manufactures.*

Mozard (M.). Idées sur l'arrosement des rues du Port-au-Prince, 398 — Observations sur des insectes, 413—Calculs sur les mortalités des hôpitaux, 425 — Opinion sur un canal à Léogane, 470—Opinion sur un monument de Léogane, 482.

N.

Naturels de l'Isle, 88 — Preuves de leur habitation, 113, 221, 481, 508, 526, 589, 621, 688, 734, 759, 784, 813 — Lieu où ils avaient mis le paradis & leur croyance à cet égard, 771 — Travail curieux qu'on leur attribue, 782.

Nectoux (M), Botaniste. Son éloge, 368.

Nègre. Qui découvre les eaux thermales du Port-à-Piment, 61—Trait de courage d'un nègre, 219—Capitaine de nègres-libres, 412—Éloge de la conduite d'un nègre, 423.

Nègres. Leur nourriture, 12 — Proportion des sexes, 13, 534 — Prime pour leur introduction, 535—Superstition, 619, 660 — Funérailles, 708 — Population remarquable de Nègres, 723 — Manière de les appeller au travail, ou de les en faire revenir, 742 — On en a fait des soldats à Tiburon, 753—Voyez *Nourriture.*

——— du Roi. Leur utilité, 40, 409—Eloge, 409.

——— Marons. — V. *Anses-à-Pitre.*

Nicolson (le père). Préfet des Dominicains. Son ouvrage sur l'histoire naturelle de la Colonie, 485.

Nippes. Formait un Quartier, 578 — Eut une chapelle, 578 — Devient paroisse, 578—Les Colons s'y révoltent contre d'Ogeron, 578 — Population, 578, 579, 580 — Cesse d'être une paroisse, 579—Emploi vicieux de ce nom,

579—Manufactures, 580—Où l'on dit qu'était son premier bourg, 582—Où l'on dit qu'était son second bourg, 583 — Cimetière, 583.
Nolivos (M. de). On lui doit les premiers cafiers de la Partie de l'Oueſt, 481.
Nords (les). — V. *Température ; Vent.*
Nourriture. Des Colons dans la Partie de l'Oueſt, 12—Des nègres de la Partie de l'Oueſt, 12—Des nègres de la Partie du Sud, 536 — A Léogane, 484— Au PetitTrou, 603 — Des nègres à Acquin, 620—A Cavaillon, 657—Dans la plaine des Cayes, 685 — A Jérémie, 812.

O.

Officiers d'Adminiſtration. Subdélégués de l'Intendant, 4 — Au Môle, 4 — A Saint-Marc, 212 — Au Port-au-Prince, 377 — A Jacmel, 513—Dans la Partie du Sud, 532—Au Petit-Goave, 547—A Saint-Louis, 633—Aux Cayes, 707—A Tiburon, 751—A Jérémie, 785.
Ogeron (d'), Fondateur de Léogane, 446 — Quelques détails ſur lui, 446—On lui concède les Lucayes, les Caïques, 817.
Oiſeaux — Voy. *Règne Animal.*
Ojeda. Célèbre Eſpagnol vient deux fois à Acquin, 621, 622 — Perſécuté, 622 — Meurt de misère, 622.
Orge. Réuſſit à la Croix-des-Bouquets, 295 — Au Port-au-Prince, 427 — Aux Cayes de Jacmel, 505 — V. *Règne Végétal.*
Ovando, Gouverneur Eſpagnol de l'Iſle Saint-Domingue, 444 — Ses atrocités, 444, 445, 495, 528 — Fait bâtir une ville où eſt Léogane, 445.

P.

Pagès (M. de), qui a fait des voyages autour du Monde, 606.
Paradis — V. *Abricots.*
Paroiſſe. La Partie de l'Oueſt en a dix-ſept, 5 — La Partie du Sud en a quatorze, 532.
Partie de l'Oueſt. Limites, 1 — Surface, 2, 12, 13 — Eſt la plus conſidérable des trois Parties qui compoſent la Colonie de Saint-Domingue, 2 — Quand on a commencé à diſtinguer une partie de l'Oueſt, 2 — Ses Commandans, ſes Gouverneurs, 2, 3 — Ses anciennes diviſions, 3 — Réſidence de ſes Commandans & Gouverneurs, 3 — A ſix quartiers, 3 — A le chef-lieu du Gouvernement dans ſon territoire, 3 A un Commandant en ſecond, 4 — A des Officiers d'Adminiſtration ſubdélégues de l'Intendant, 4 — A eu la première Cour ſouveraine, 4 — A le Conſeil ſupérieur de Saint-Domingue dans ſon territoire, 5 — A trois Sénéchauſſées & trois Amirautés, 5 — A 17 paroiſſes, 5 — Contient trois plaines, 5 — Ses montagnes, 5 = Ses côtes, 6 — Ports, 6 — Communication avec la Partie du Nord, 6 — Celle du Nord lui eſt ſupérieure, 6 — Supériorité ſur celle du Sud, 6 — Sol plus léger que celui de la Partie du Nord 6 — Son ſol, 6 — A beſoin d'arroſement, 6 — Pourquoi elle a moins de pluie que celle du Nord, 7 — Température, 7, 12 — Coups de vent, 8 — Tremblement de terre, 8 & *ſuivantes* = Maladies, 11 — Population, 12 — Manufactures, animaux, 13 — Religieux qui en deſſervent les paroiſſes, 13 — D'où lui ſont venus ſes premiers cafiers, 481.
Partie du Nord, 2 — Son ancienne diviſion, 3 — Supérieure aux deux autres, 6.
Partie du Sud, 2 — Ancienne diviſion, 3, 532 Les deux autres lui ſont ſupérieures, 6 — Ce qu'on nomme ainſi, 531 — Limites, 531, 532 — Chef-lieu, 532 — A un Commandant en ſecond, 532 — Etats-majors, 532 — Officiers d'Adminiſtration, 532 — Sénéchauſſées & Amirautes, 532 — Surface, 532 — Plaine, 532 — Montagnes, 532 — A deux magnifiques ports, 533 — Quand établie, 533 — Population, 533, 534 — Concédée à la Compagnie de Saint-Domingue, 533 — Ceſſe d'appartenir à la Compagnie, 534 — Manufactures, 534 — Comment elle eſt inferieure aux deux autres Parties de la Colonie, 534 — Déſavantages, 535 = Doit ſes premiers ſuccès au commerce étranger, 535 = Encouragemens propoſés pour elle, 535 — Température, 535 — Mœurs, 536 = Miſſionnaires, 536 = N'a point d'Ordonnateur de la Marine, 536 = Fonctionnaires publics pour toute ſon étendue, 536 = Ce que M. Duchilleau avait fait pour elle, 691 = Son débouquement, 828 = Voy. *Plaine des Cayes.*
Partie Eſpagnole = V. *Eſpagnols ; Limites.*
Paſſagers (bateaux) = V. *Commerce.*
Patate. Employée comme fourage, 407 = Voy. *Règne Végétal.*
Pêche. Celle de la Baleine, 504 = Celle de la Tortue, 504.
Pendule. La longueur du pendule meſuré au Petit-Goave, 559.
Perſonnes. Dignes d'éloge = V. *Chaque paroiſſe à ſon mot.*
Petit-Goave. Son conſeil ſouverain, 2 = A été de la Partie de l'Oueſt, 3 = Le commandant

de la Partie de l'Oueſt y a réſidé, 3 = A perdu ſon importance primitive, 537=Établiſſemens, 537 = Ses habitans ſe révoltent contre d'Ogeron, 537 = Reçoit des habitans de Saint-Chriſtophe, 538 = Les Flibuſtiers s'y fixent, 540 = Un carme en fait une paroiſſe, 540=Fortifications, 540, 541, 542, 543, 544, 550=Étendue des conceſſions, 541=Limites, 544 = Côtes, 549, 557 = Port, 549 = Examen des opinions ſur ſon importance, 551 & *ſuivantes* = Chemins, 543 & *ſuivantes* = Rivières, 555 = Vierge apportée de Carthagène, 556 = Sol, 557 = Montagnes, 557=Cantons, 557=Population, 558=Milices, 558 = Manufactures, 558 = Température, 559=Viſité par les Académiciens allant au Pérou, 556=Tremblemens de terre, 560 =Hiſtoire naturelle, 561 = Faits hiſtoriques, 662=V. *Acul du Petit-Goave.*

——— (ville du). N'était d'abord qu'un bourg, 537 = Brûlée & pourquoi, 537 = L'expédition de Curaçao part de là, 537 = Attaquée par les Hollandais, 538=A eu la première cour ſouveraine de la Colonie, 538, 546 = A une Sénéchauſſée, 538, 646 = Attaquée par les Eſpagnols, 538 = Conduite des Flibuſtiers, 539 = C'eſt là que ſe fait l'expédition pour la Jamaïque, 539=L'expédition contre Carthagène part de là, 540= Les Anglais la brûlent en partie, 540= Égliſe, 540, 348 = Le gouverneur de la Colonie y réſidait, 541 = Les Anglais y viennent, 541=Situation, 545 = Rues, 545 =Maiſons, 545=Place, 545=Marché, 545 =Fort, 545=Magaſin du roi, 546=Palais de juſtice, 546=Le greffe de la Sénéchauſſée a été brûlé, 547=Aſpect, 547=Son officier d'Adminiſtration, 547 = État-major, 547 = Le commandant en ſecond de la Partie du Sud y a réſidé, 547 = Garniſon, 547 = Maréchauſſée, 548 = A un Chriſt venu de Carthagène, 548—Expoſé aux débordemens, 548, 554—Population, 549 = Fonctionnaires publics, 549—Température, 552 & *ſuiv.*—Maladies, 552 & *ſuiv.*—Eaux, 553—Hôpital, 560—Trois gouverneurs de la Colonie y ſont morts, 562—Anecdote ſur la mort d'un gouverneur-général, 562 — Diſtance à d'autres lieux, 562—V. *Acul du Petit-Goave.*

Petit-Henri—V. *Étang-Salé.*

Petit-Trou. Ce nom, 590—Limites, 590, 595, 601 — Dépendait de Nippes, 590 — Était ſuccurſale de l'Anſe-à-Veau, 590 — Partie plane, 590, 591—Cantons, 590, 591, 601 —Partie montagneuſe, 591, 599 = Chemins, 591, 598, 599, 600, 601—Rivières, 591, 598 — Sol, 591, 598—Côtes, 591—Bourg, 591, 592, 598—Égliſe, 591 — Cimetière, 591—Mouillage, 592—Fortifications, 592—Paratonnerre, 598—Juſqu'où l'on va en voiture, 598—Manufactures, 599, 602—Magnifique point de vue, 601—Population, 602 — Maréchauſſée, 602—Arroſemens, 602 = Débouchés, 602 Dépendance civile & militaire, 602—Diſtance à d'autres lieux, 602—Température, 602—Hiſtoire naturelle, 602 & *ſuivantes* — Bois, 604—Nourriture des nègres, 603—Hiſtoire naturelle, 603—M. de Pagès l'habite, 605—V. *Baie des Baradères; Baradères ; Caïmites.*

Petite-Rivière. Ce nom, 165—Démembrement qui dépendait de l'Artibonite, 166 — Égliſe, 166, 169 — Limites, 166 — Partie plane, 167 — Cantons, 167 — Sol, 167, 168, 171, 172 — Productions, 168, 169—Montagnes, 168, 171 — Bourg, 169, 170 — Manufactures, 170, 171 — Maréchauſſée, 170 — Rivières, 171—Population, 171= Milice, 171 — Hiſtoire naturelle, 171, 173, 174 — Température, 174 — Hattes, 174=Dépendance civile & militaire, 174—Diſtance à d'autres lieux, 175—Chemins, 175—Ponts, 175.

———— L'une des deux anciennes paroiſſes de Léogane, 447, 448—Bourg, 447, 469—Rivière, 447, 469—Égliſe, 447—Les Anglais l'attaquent, 447—Incendie du bourg, 448.

Phares, 819, 826—V. *Debouquemeus.*

Places-à-vivres—V. *Manufactures.*

Plaine. La Partie de l'Oueſt en a trois, 5 — La Partie du Sud en a une, 532—V. *Artibonite ; Cayes ; Cul-de-Sac ; Léogane.*

Plantes—V. *Règne Végétal.*

——— *des Indes Orientales*, 22, 505.

Plate-Forme. Du Môle, 52, 53—Là commence le golfe de l'Oueſt, 53—Latitude & longitude, 53—A des Allemands, 53—Son nom, 53—Bourg, 53—Chapelle, 53—Aſpect, 54 — Température, 54—Pâturages, 54— Poſition militaire 54 — Embarcadère de Bombarde, 54—Diſtance, 54—Population, 55 — On y trouve des traces volcaniques, 57.

Pluie—V. *Température.*

Plymouth. Canton de Jérémie, 800—Son nom, 800—Situation, 801 — Etendue, 801 — Établiſſemens, 801—Renommée, 801—Productions, 802, 805—Montagnes, 802 804 — Eaux, 802 & *ſuivantes* — Rivières, 802 — Sol, 804, 805 — Embarcadere, 805 —

Commerce, 805 — Manufactures, 805 — Population, 806 — Température, 806 — V. *Jérémie.*

Poiſſon—V. *Règne Animal.*

Pont. De l'Artibonite, 157—De l'Eſter, 163, 214—De la Petite-Rivière, 174 — De Saint-Marc, 195—Projettés à l'Arcahaye, 260 — De la Croix des-Bouquets, 307—Du Port-au-Prince, 429, 488—A Léogane, 470, 475, 488—Du Grand-Goave, 488—De Miragoane, 564, 566—A Saint-Louis, 634, 644—Projetté à Cavaillon, 652 — Qu'exige la Guinaudée, 791.

Population. De la Partie de l'Oueſt, 12 — De Jean-Rabel, 22 — Du Môle, 29, 38 — De Bombarde, 55—Du Port-à-Piment, 55 — Des Gonaïves, 110—De l'ancien Quartier de l'Artibonite, 165—De la Petite-Rivière, 171 —Des Verrettes, 177—De Saint-Marc, 222—Du Mirebalais, 238—De l'Arcahaye, 251—Du Cul-de-Sac, 268 — De la Croix-des-Bouquets, 292, 305—Du Trou-Bordet, 315 —Du Port-au-Prince, 406, 412—De Léogane, 473—Du Grand-Goave, 488, 491 — Des Cayes de Jacmel, 507, 509—De Jacmel, 516—De Bainet, 525—De la Partie du Sud, 533, 534—Du Petit-Goave, 549, 558 — Du Fond-des-Negres, 577—De Nippes, 578, 579 — De l'Anſe-à-Veau, 583, 589—De l'Aſſie, 588—Du Petit-Trou, 602—D'Acquin, 620 —De Saint-Louis, 625, 647—De Cavaillon, 657—De la plaine des Cayes, 668, 685 — Des Cayes, 708, 712—De Torbec, 723 — Du Port-Salut, 733—Des Côteaux, 740 — De Tiburon, 756, 757—De Dalmarie, 774 De Jérémie, 806—Des Iſles Turques, 826—V. *Enfans.*

Port-à-l'Écu (le Grand & le Petit). Chriſtophe Colomb y vient le 8 Décembre 1492, & le nomme le Port de la Conception, 17 —M. de Fontenay y vient en 1652, 17 — A un mouillage qui peut admettre des frégates, 18—Latitude & longitude, 18—Faits hiſtoriques, 18—Salines, hattes & animaux, 18 — Plantes, bois, 19—Eaux minérales, 19.

Port-à-Piment. Son nom, 58—Etabliſſemens, 59—Eaux thermales, 59, 62 *& ſuivantes* — Limites, 59 — Cantons, 60 *& ſuiv.*, 75 *& ſuivantes* — Aſpect, 60, 61—Montagnes, 60 —Rivières, 60—Côtes, 61, 74—Bourg, 64, 70 *& ſuivantes*—Hiſtoire naturelle, 67, 78, 85—Productions, 75, 79—Sol, 75 — Eaux, 70—Température, 70 *& ſuivantes*—Pâturages, 71—Animaux, 77, 79 — Tremblemens de terre, 79—La cochenille y réuſſirait, 79—Bois, 81—Mines, 81, 82 *& ſuiv.*—Salines, 84—Population, 85—Manufactures, 85—Milice, 85 —Rapports civils & militaires, 85—Chemins, 85 *& ſuivantes* — Etang, 86—Habité par les anciens Naturels, 88—Diſtance de pluſieurs autres lieux, 88 — Opinion de M. d'Etaing ſur ſa ſituation, 88.

Port-à-Piment. Canton de la paroiſſe des Côteaux, 739.

Port-au-Prince. Chef-lieu du gouvernement, 4— Etat-major, 4, 376—Cour ſouveraine, 4, 5—Premières limites de cette paroiſſe, 285 — Capitale de la Colonie, 310—Son nom, 310 —Ce qui ſe paſſe à l'occaſion de ſon établiſſement, 311 *& ſuiv.* 316 *& ſuiv.* — Fortifications, 313, 364, 403, 409, 436 *& ſuiv.*— Devient une paroiſſe, 313 — Limites, 314— Partie plane, 410—Cantons, 410, 411— Sol, 410 — Manufactures, 410, 411 412— Rivières, 410, 411 — Arroſemens, 410— Montagnes, 411, 412 — Population, 412— Milice, 412 — Température, 412, 425— Maladies, 422 *& ſuiv.* — Productions, 426 —Hiſtoire naturelle, 426 *& ſuiv.*—Bois, 428 — Chemins, 429, 431 *& ſuiv.* — Voitures publiques, 434 — Poſte aux lettres, 434 — Diſtance de pluſieurs lieux, 435—De ſa défenſe, 435 *& ſuiv.* — Effets de ſon établiſſemens, 435—Ses déſavantages lorſqu'on le compare au Cap, 435—Hommes qu'elle offre à citer, 451.

Port-au-Prince. (Ville du) 315 — Egliſe, 315, 359—Etat-major, 315 — Reſidence des deux Adminiſtrateurs de la Colonie, 316 — Diſtingué en ancienne & nouvelle ville, 316 — Tremblemens de terre, 318, 333, 346, 363, 370, 393, 417 *& ſuiv.* — Situation, 318— — Limites, 318—Surface, 319, 321—Rues, 319, 321, 386 *& ſuiv.*—Maiſons, 319.

Première ſection de l'ancienne ville, 321 — Marchés, 322, 331, 334, 340, 347, 360 Arbres, 322, 330, 334, 340, 357, 364— Places, 322, 340, 357, 358, 372 — Spectacle, 322, 324 *& ſuiv.* — Détails ſur la place Valière, 323 *& ſuiv.* — Bals publics, concerts, 330—Corps-de-garde, 330—Fontaines, aiguades, abreuvoirs, 330, 331, 339, 357, 365, 388, 392 *& ſuiv.* — Horloge, 332.

Seconde ſection de l'ancienne ville, 332--Limites, 332--Intendance, 332-Presbytère, 334--Eaux, 334, 339, 352, 355, 360, 369, 371, 392 *& ſuiv.*—Le préfet apoſtolique des Dominicains

y réſide, 335—Egliſe, 337 & *ſuiv.* — Promenades publiques, 338, 364—Bureaux de l'adminiſtration, 340—Palais de Juſtice, 341 & *ſuiv.*—Cour ſouveraine, 341 & *ſuiv.*—Anciennes priſons, 347, 360—Incendies, 348, 389 & *ſuivantes.*

Première ſection de la nouvelle ville, 349 — Limites, 349—Cazernes, 349, 350, 352—Garniſon, 349, 353 — Maiſon du gouvernement, 353 — Cazernes d'Artillerie, 358—Palais de Juſtice commencé, 359 — Nouvelles priſons, 359—Sénéchauſſée, 360—Amirauté, 360—Magazin du roi, 364 = Port, 364.

Seconde ſection de la nouvelle ville, 365 — Limites, 365 — Jardin du roi ou botanique, 365 & *ſuiv.*—Hôpital, 369 & *ſuiv.* 424—La poudrière, 371—Palais de Juſtice projetté, 372—Cimetières, 372, 408 = Monument élevé à M d'Ennery, 372 — Le directeur général des fortifications y réſide, 377 — Fonctionnaires publics, 378 — Imprimeries, librairies, cabinet-littéraire, 379 = Education, 379—Chambre d'agriculture, 379 — Ses négocians, 379 = Maiſon de Providence, 379 & *ſuiv.* = Police, 384 & *ſuiv.* 385, 401 = Maréchauſſée, 384—Boucherie, 388, — Maiſons, 388 = Incendie, 389, 404 — Quai, 399 & *ſuiv.*—Port, 399, 402 & *ſuiv.*—Côtes, 402, 430 — Diſtance de pluſieurs autres lieux, 402 — Commerce 405, 435—Acons, 405—Cabrouets, 405—Population, 406—Conſommations, 406—Voitures, Chevaux, Animaux, &c. 407—Mœurs, 408 Franc-maçons, 408 — Alentours, 408 & *ſuiv.*—Etrangers remarquables qu'elle a reçus, 409—Tonnerre & paratonerre, 414 = Inférieure au Cap, 436—Déſavantages de ſon port, 436. *Port-de-Paix.* Température, 97.

Port Royal — V. *Trou-Bordet.*

Port-Salut. Paroiſſe preſque encore en projet, 730—Limites, 730—Cantons, 730—Forme une peninſule, 730—Côtes, 730 & *ſuiv.* —Rivières, 730 & *ſuiv.*—Latitude & longitude, 731 — Ce nom, 731—Milice, 732 — Bourg, 732—Egliſe, 732—Productions, 732 — Sol, 732 — Température, 733 — Manufactures, 733 — Population, 733 — Dépendance, 733 — Chemins, 733 — Diſtance à d'autres lieux, 733—Anciens Naturels, 734.

Poſte aux Lettres. Eſt une ferme, 434 — Ce qu'elle produit, 434.

Préfet Apoſtolique, 335 & *ſuivantes.*

Princeſſe de Léogane, (Prétendue) 481.

Providence (maiſon de). Preuve de l'utilité de ces établiſſemens, 466 — Qui a exiſté à Léogane, 467 & *ſuiv.*—Des Cayes, 709 & *ſuiv.* — Projettée à Jérémie, 789.

——— (maiſon de) Du Port-au-Prince, 379, 381 — Ses premiers fondateurs, 380 — Ses donateurs, 380 — Lettres patentes, 382 — Où l'on veut la mettre, 383.

Puyſégur (M. de). V. *Débouquemens ; Latitude ; Longitude.*

Q.

Quartier, 3 — De la Partie de l'Oueſt, 4 — Du Môle, 4, 13 — De Saint-Marc, 4, 89—Du Mirebalais, 4, 226 — Du Port-au-Prince, 4, 247—De Léogane, 4, 443—De Jacmel, 4 De l'Artibonite, 115 — Le quartier de Saint-Marc remplace celui de l'Artibonite, 118 — Ancien quartier du Cul-de-Sac, 266—Quartier de Jacmel, 492—Celui de Jacmel a dépendu de la Partie de l'Oueſt & de celle du Sud, 492—Celui de Jacmel eſt le moins connu de la Colonie, 492 — Du Petit-Goave, 537 — Ancien quartier de Nippes, 578 & *ſuiv.* — De Saint-Louis, 606 — Des Cayes, 691 — Du Cap-Tiburon, 734 — Ancien quartier des Anſes, 734 — De la Grande-Anſe ou Jérémie, 762.

R.

Raimond (Julien). Ses mémoires, 618.

Rameru (M. de). Sa bienfaiſance, 63 & *ſuiv.*

Régiment du Cap. Son éloge, 352.

——— *Port-au Prince*, 351 & *ſuivantes.* — Son éloge, 352—Procure de l'eau au Port-au-Prince, 394

Règne Animal. Au Môle, 42 — De Bombarde, 53 — Au Port-à-Piment, 73, 77, 79—Aux Gonaïves, 111, 132—De la plaine de l'Artibonite, 125 & *ſuiv.*—De la Petite-Rivière, 174—De St-Marc, 219, 225—Du Mirebalais, 229, 237—De l'Arcahaye, 263 — Du Cul-de-Sac, 285—De la Croix-des-Bouquets, 297, 298, 299, 302, 304, 305 — Du Port-au-Prince, 407, 413, 425, 426—De Léogane, 579 & *ſuiv.* 485—Du Grand Goave, 492—Des Cayes de Jacmel, 574, 506—De Jacmel, 515, 516—De Bainet, 525 — A la Gonave, 529—Du Fond des-Nègres, 566, 571, 573, 577—De l'Anſe-à-Veau, 588, 589—Du Petit-Trou, 599, 603—D'Acquin, 611, 620, 621 De Saint Louis, 648 — De Cavaillon, 658—De la plaine des Cayes, 666, 687 — Des Côteaux, 742—De Tiburon, 758—De Dalmarie, 775—De Jérémie, 791, 792, 794, 799.

809, 810, 813 — Des Débouquemens, 824.
Règne Minéral. De Jean-Rabel, 19—Du Môle, 43 — De Bombarde, 57—Du Port-à-Piment, 60, 75, 81 — Des Gonaïves, 113 — De la Petite-Rivière, 171 — A Saint-Marc, 186, 193, 221 —A l'Arcahaye, 259, 263, 297, 298, 302, 304, 305, 307, 421, 422—Du Port-au-Prince, 429—A Léogane, 454, 472, 479 *& suiv.*, 485, 488, 489 — Des Cayes de Jacmel, 508, 510—De Jacmel, 514, 521 De Bainet, 525, 526—Du Petit-Goave, 554, 361 — Au Fond-des-Nègres, 564, 566, 575 De l'Anse-à-Veau, 582, 587, 589, 603 — D'Acquin, 612, 621—De Saint-Louis, 648— A Cavaillon, 659 — De la plaine des Cayes, 661, 662, 687 — De la paroisse des Cayes, 697, 715, 716 — De Torbec, 724, 725, 726 — Du Port-Salut, 732, 733 — Des Côteaux, 736, 737, 739—A Tiburon, 754, 759—A Dalmarie, 770, 773, 776—A Jérémie, 796, 802, 808, 812.
—— *Végétal.* De Jean-Rabel, 17, 19 — Du Môle, 42, 43, 44—De Bombarde, 49, 50 — Du Port-à-Piment, 60, 67, 69, 77, 79, 80 — Aux Gonaïves, 97, 105, 112—De la plaine de l'Artibonite, 125 *& suiv.* 188—De St-Marc, 216—Au Mirebalais, 229—A l'Arcahaye, 254, 259, 263 — Du Cul-de-Sac, 283 — A la Croix-des-Bouquets, 295, 296, 297, 297, 298, 302, 307 — Au Port-au-Prince, 368, 369, 407, 427, 428 — De Léogane, 454, 456, 470, 472, 479 *& suiv.* 485 — Au Grand-Goave, 487—Aux Cayes-de-Jacmel, 503, 504, 505—A Jacmel, 514, 515, 516 — De Bainet, 524—A la Gonave, 528, 529—Du Petit-Goave, 561—Du Fond-des-Nègres, 577—Au Petit-Trou, 600, 602, 603, 620, 621—De St Louis, 648—A Cavaillon, 659—De la plaine des Cayes, 686, 687 —De la paroisse des Cayes, 715—A Torbec, 725, 726—Des Côteaux, 742—De Tiburon, 755, 758, 759 — A Jérémie, 812 — Des Isles des Débouquemens, 824.
Religieux de la Charité. — V. *Hôpital.*
Ricord (M.). Son éloge, 441,619 — V. *Arrosement de l'Artibonite & du Cul-de-Sac.*
Rivières, 759 =V. *Chaque Paroisse à son mot.*
Roberjot Lartigue (M.). Beau trait de générosité, 442.
Rochelois. Etait une paroisse, 578, 579=Révolté contre d'Ogeron, 578.
—— Canton qui dépend des deux paroisses du Fond-des-Nègres, & de l'Anse-à-Veau, 575=Manque d'eau dans ses montagnes, 575 =Sol, 575=Trous ou entonnoirs, 575=Chemin entre des rocs, 576=Sa réputation, 576 =Eut une succursale de l'Anse-à-Veau, 579= Bourg, 581, 582=Cimetière, 582=Bureau de poste, 589.
Rochelois (récif du). Sa situation, 585 = Son nom, 585=Reconnu par M. de Sepmanville, 585 = Latitude & longitude, 586.
Rohan (M. de), 342, 729.
Rolland (M.). Son eloge, 716.
Ronseray (M. de). Son éloge, 443.
Rossignol. Famille venue de Saint-Christophe aux Gonaïves, 97, 117.
—— de Grandmont, 103.
—— des Dunes. Son éloge, 225.

S.

Saint-Christophe (Isle), 116 *& suiv.* 778.
Saint-Louis. Avait une annexe à l'Asile, 579 = Ses noms, 623=Son établissement, 624 = La Compagnie de Saint-Domingue en fait le chef-lieu de sa concession, 624=Fort, 625=Population, 625, 647 = Garnison, 626 = M. D'Estrées y obtient des dons abusifs, 628, 634 =Devient paroisse, 629=Limites, 629, 647 =Terrains au roi, 634=Manquait d'eau, 634 Pont aux Juifs, 635=Chemins, 635, 644 = Côtes, 635, 645 *& suiv.*=Port, 638 *& suiv.* =Attaque & prise de son fort, 638 *& suiv.*= Milice, 641, 647 = Etait le port de toute la Bande du Sud, 641 = L'escadre du marquis d'Antin y vient, 642 = Maladies, 642 = On oblige les vaisseaux à y passer l'hivernage, 642 =On veut rétablir le fort, 642, 643=Fortifications, 643, 644, 645 = Commerce, 644 =Rivières, 645=Montagnes, 645=Cantons, 646=Manufactures, 647=Température, 647 = Tremblement de terre, 648 = Histoire naturelle, 648=Coton de soie, 648=Frégate incendiée, 649=Chef-lieu d'un quartier, 649 =Finira par l'emporter sur les Cayes, 717= V. *Baie des Flamands ; Baie du Mesle.*
Saint-Louis (ville de). Le roi prescrit de la bâtir, 628 = M. Frézier la trace, 628 = Chapelle, 629, 644 = Situation, 629 = Eglise, 629, 630 = Place-d'Armes, 629 = Rues, 630 = Maisons, 630 = Palais de Justice, 630 = Prisons, 630 = Chef-lieu de la Juridiction fiscale de la Compagnie de Saint-Domingue, 630 = Sa Sénéchaussée, 631 = Opinion sur cette Sénechaussée, 631 = Etat-major, 632 = A été la résidence du Gouverneur, puis du commandant en second de la

Partie du Sud, 632 = Maiſon du Gouvernement, 632 — Cazernes, 632, 633 — Garniſon, 632 = Hôpital, 633 = Officier d'Adminiſtration, 633 = Fonctionnaires publics, 633 = Maréchauſſée, 633 — Police, 633 — Mal ſaine & pourquoi, 633 — Fontaine, 634, 635, 637 — Cimetière, 639 — Moyens de la rendre ſaine, 644 = Son état malheureux, 644 = Pont, 644 = Sa diſtance à d'autres lieux, 650 = Éloge d'un de ſes Sénéchaux.

Saint-Marc. Etat-major, 4, 212 = Officier d'Adminiſtration, 4, 212 = Chapelle ſuccurſale de l'Artibonite, 117, 179 = Paroiſſe, 117, 180 = Chef-lieu de Quartier, 118 = Limites, 180 = Partie plane, 180 = Sol 181 = Productions, 181, 182—Montagnes, 182, 214 *& ſuivantes*, 218 = Côtes, 182, 191, 221 = Salines, 183 = Manufactures, 186 = Baie, 191 = Alentours, 213 = Poudrière, 214 — Chemins, 214 *& ſuiv.* = Cimetière, 215 = Manufactures, 216, 222 = Diſtance de pluſieurs lieux, 217 — Tremblemens de terre, 219 = Hiſtoire naturelle, 219 *& ſuiv.* = Anciens Naturels, 221 = Latitude & longitude, 222 = Population, 222 = Milice, 122 Détails hiſtoriques, 224.

Saint-Marc (ville de). 192, 193 = Rues & maiſons, 193 = Rivières, 195, 214 *& ſuiv.* — Pont, 195 — Place, 195 = Marché, 196 — Egliſe, 196 = Sénéchauſſée, 197 — Amirauté, 197 — Fortifications, 198, 216, 223 Promenades, 199 — Spectacle, 199 = Bals, 206 = Wauxhall, 206—Mœurs, 206, 212—Police, 207 = Eau, 207 *& ſuiv.* = Température, 211, 218=Rade, 211 — Commerce, 212—Garniſon, 213—Fonctionnaires publics, 213=Poſte aux lettres, 213 = Libraire, 213.

Saintard (M.). Ouvrage qu'il compoſe, 265.

——— (Mad.). Eloge de ſa noble hoſpitalité, 265.

Sainte-Croix (Iſle de), 459.

Sainte-Marie de la Vraie-Paix. Ville Eſpagnole, 445 = Armoiries, 445 = Où elle était, 482 Son aqueduc, 482.

——— du Port. Ville Eſpagnole, 445.

Saline. Du Port-à-Piment, 84 — De Corydon, 84 — Des Gonaïves, 104 — De l'Artibonite, 183, 185 — Salines des Antilles, 186 *& ſuiv.* Terres des ſalines, 188 — Des Iſles Turques, 817 *& ſuiv.* 824, 825 *& ſuivantes.*

Saliniers. = V. *Saline.*

Samana (île) — V. *Débouquemens.*

Sel — Voy. *Saline.*

Sénéchauſſée, 5, 44, 197, 361 — Du Port-au-Prince, 360 *& ſuivantes* — De Léogane, 360, 459 — De Jacmel, 512 — Du Petit-Goave, 538, 546 — De Saint-Louis, 631 — Changemens propoſés dans pluſieurs, 631 — Des Cayes, 697 = De Jérémie, 785.

Seringue (Pointe de la). Ce nom, 771.

Serpent à tête de Chien. Fait ſingulier, 480.

Sorrel (M.), ingénieur. Trace un chemin du Mirebalais au Port-au-Prince, 241 — Ses travaux pour donner de l'eau au Port-au-Prince, 339 — Ses ſoins pour la communication entre le Port-au-Prince & Jacmel, 431.

Sources puantes — Voy. *Eaux Thermales de la Croix-des-Bouquets*, 302.

Spectacle. De St-Marc, 199 *& ſuiv* — Du Port-au-Prince, 322, 324 *& ſuiv.* = Eloge de deux jeunes Actrice créoles, 329, 462 — De Léogane, 460 *& ſuiv.* = Des Cayes, 699 *& ſuiv.* = De Jérémie, 788.

Stafford (M.), Fondateur d'une providence aux Cayes, 709 *& ſuiv.*

Sucrerie. = V. *Manufactures.*

Superfétation, 425.

T.

Tapion du Petit-Goave, 488, 489, 554 — Sa hauteur, 549—Sa latitude & ſa longitude, 549.

Température. De la Partie de l'Oueſt, 7, 12 — Du Môle, 38—De Bombarde, 48, 49=De la Plate-Forme du Môle, 54 — Du Port-à-Piment, 76 *& ſuivantes* = Du Port-de-Paix, 78 = Des Gonaïves, 97 — De la plaine de l'Artibonite, 123, 151, 164—De la Petite-Rivière, 174—De Saint-Marc, 111, 218—Du Mirebalais, 237, 238 — De l'Arcahaye, 260=De la Croix-des-Bouquets, 294, 299—Du Port-au-Prince, 412 *& ſuivantes*, 425—De Léogane, 454, 477 — Du Grand-Goave, 491=Des Cayes de Jacmel, 505, 506, 510 —De Jacmel, 511, 515=De Bainet, 524, 526—De la Gonave, 530 — De la Partie du Sud, 523 — Du Petit-Goave, 552, 559 — Du Fond des-Nègres, 570, 576—De l'Anſe-à-Veau, 589=D'Acquin, 620 — De Saint-Louis, 647 — De Cavaillon, 658 — De la plaine des Cayes, 665—Des Cayes, 712 — De Torbec, 723, 726—Du Port-Salut, 733 —Des Côteaux, 741=De Tiburon, 757 — De l'Iſlet-à-Pierre-Joſeph, 767, 768 — De Dalmarie, 775=De Jérémie, 782, 806 — Des Iſles Turques, 826.

Terre Sauvée de la Savanne. Ville bâtie par Ovando dans la plaine des Cayes, 666 = Armoiries, 666—Abandonnée, 666.

Thiery de Menonville (M.). Va au Mexique chercher la Cochenille, &c., 365 & *suivantes* =Nommé Botaniste du roi à Saint-Domingue, 366=Sa mort, 367=Son éloge, 367.
Tiburon. C'eſt le nom du Requin, 742 = Chriſtophe Colomb y paſſe, 743=M. de Cahuzac y mouille deux fois, 743 = Etabliſſement, 742=A dépendu de Dalmarie, 744=Egliſe, 744, 745, 749, 750=Bourg, 745, 749= Paroiſſe, 745=Limites, 745=Partie plane, 745=Montagnes, 745, 748, 749, 753, 757 =Côtes, 746 = Latitude, 746=Baie, 746 & *ſuiv.*, 752=Diſtance, 746, 761 = Chemins, 747, 753, 754=Fortifications, 749, 750, 751—Etat-major, 751=Maréchauſſée, 751=Rivières, 751=Perſonnes citées, 752—Faits hiſtoriques, 752, 758, 761—Milices, 753, 754, 757—Ses relations, 757—Manufactures, 757—Population, 757=Température, 757=Habitation des Naturels, 759= Eaux thermales, 759.
Torbec. Ses limites, 720=Cantons, 720 — Embarcadères, 720, 723—Egliſe, 722=Rivières, 722=Côtes, 722=Partie plane, 723=Manufactures, 723, 726—Population, 723—Milice, 723=Température, 723, 726—Platons, 724 —Hiſtoire naturelle, 724—Montagnes, 724, 726—Chemins, 726 — Dépendance, 726 — Diſtance, 727.
Trelawney (M. de). Trait de modération de ce Gouverneur de la Jamaïque, 641.
Tremblement de terre. Opinions diverſes ſur leurs cauſes, 8 & *ſuiv.*, 709 & *ſuiv.* = Au Môle, 43 — Au Port-à-Piment, 79 = A St-Marc, 219 = De l'Arcahaye, 255, 260 = Du Cul-de-Sac, 269 = De la Croix-des-Bouquets, 301 = Du Port au-Prince, 318, 333, 346, 370, 393, 417 & *ſuiv.* = Réflexions & obſervations ſur ceux du Port-au-Prince, 421 & *ſuivantes*. = A Léogane, 455, 460, 479 = Du Grand-Goave, 491 — Aux Cayes de Jacmel, 510 — De Jacmel, 515, 520 = Du Petit-Goave, 560 = A l'Anſe-à-Veau, 585 D'Acquin, 613, 620 — De Saint-Louis, 648 = De Cavaillon, 658 — Aux Cayes, 714 = De Jérémie, 807.
Trembley (M.). Son éloge, 175 = V. *Arroſement de la plaine de l'Artibonite*.
Trentignon (M.). Fait don d'une partie de ſon bien aux pauvres, 711 & *ſuiv.*
Tribunal-Terrier. Quand créé, 361 = Sa compoſition, ſa ſuppreſſion, 361.
Trou-Bonbon, 781 = V. *Jérémie*.
Trou Bordet. Etait une ſuccurſale, 267 = Devint paroiſſe, 267, 268, 314, 315 — On voulait y mettre la Capitale ſous le nom de *Port-royal*, 311 — Son nom, 314 = Population, 315 = Milices, 315 = Ses manufactures, 315 = Rivière, 410 — Bourg, 430.

V.

Vaivre (M. de). Intendant, 65 = Paroiſſe de ſon nom projettée, 217, 255.
Vallière (M. de). Mort au Port-au-Prince, 30 Baie de ſon nom, 61 — Place & rue de ſon nom au Port-au-Prince, 322, 330 = Ce qu'il fait pour donner de l'eau au Port-au-Prince, 394, 398 = Pont de ſon nom, 429.
Vandelnof. Envoyé d'Eſpagne pour exterminer les Français, 89=Eſt défait, 89=Sa mort, 89.
Variation de la Bouſſole, 530, 755.
Vaudreuil (M. de), gouverneur de la Colonie. Son éloge, 729 = Son Fils, 729.
Vent. Théorie de ceux qu'on éprouve à Saint-Domingue, 7, 56, 113, 301, 417, 754, 755=Change à la Plate-Forme du Môle, 53 Leur effet à la pointe des Irois, 754=Ce qu'on nomme hourvary, 807.
Verret (M.). Son éloge, 682 & *ſuiv.*
Verrettes. Limites, 176=Sol, 176=Productions, 176 = Manufactures, 176 = Egliſe, 177 = Bourg, 177=Maréchauſſée, 177=Population, 177=Chapelle ſuccurſale, 177=Rivières, 177 —Moulins à eau, 177=Arroſemens, 177= Chemins, 178 = Dépendance civile & militaire, 179=Milice, 179=Diſtance entr'elles & d'autres lieux, 179.
Volange, 201, 202, 329 = V. *Spectacle*.
Volcan. Raynal en admet un ſous la plaine du Cul-de-Sac, 269=V. *Tremblement de terre*.
Voyage. Moyens de voyager, 217, 433, 434, 474.

W.

Wattelin (Iſle de). = V. *Débouquemens*.

X.

Xaragua. Royaume de Saint-Domingue ſous les Naturels, 443=Ses habitans, 443=Son cacique Béhéchio, 443 = Les Eſpagnols y maſſacrent les Naturels, 445 = Villes qu'Ovando y fait bâtir, 445.

Fin de la Table des Matières.

-2988-
May, 1946

E797
M837d
1-SIZE
v.2